
3 1761 07532895 5

COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTERIEURES A 1790,

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

DEUXIÈME PARTIE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. CH. LOIZEAU DE GRANDMAISON, ARCHIVISTE.

INDRE-ET-LOIRE.

TOME DEUXIÈME

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

Série G.

CLERGÉ SÉCULIER.

TOURS,

IMPRIMERIE E. ARRAULT & Cie

—

1882


LIBRARY
OCT 17 1969
UNIVERSITY OF TORONTO

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

D'INDRE-ET-LOIRE

SÉRIE G.

En tête des archives religieuses se trouve placé le fonds de l'archevêché. Les titres de ce grand établissement ont été brûlés presque en totalité à la Révolution, dans le préau même de Saint-Gatien ; aussi ne nous en est-il resté qu'un petit nombre ; quelques liasses de titres domaniaux, quelques documents relatifs à la juridiction des archevêques, voilà tout ce qui est parvenu jusqu'à nous. Ces débris suffisent cependant pour permettre d'apprécier la valeur des possessions temporelles des archevêques de Tours. Or, ces possessions n'avaient rien de bien extraordinaire, surtout quand on songe à l'étendue de la juridiction spirituelle attachée à ce siége archiépiscopal. Je ne crois pas qu'on puisse évaluer les revenus des archevêques de Tours, au commencement du XVIIIe siècle, au-delà de 20,000 livres, ce qui assurément est fort loin des immenses richesses de certains autres siéges de l'ancienne France (1). La principale source de ces revenus était la baronnie de Chinon, dont la forêt appartenait, par moitié, au Roi et à l'archevêque. L'inventaire des papiers de cette baronnie, qui nous a été conservé, nous montre les grandes pertes que nous avons faites, auxquelles d'ailleurs il peut suppléer, jusqu'à un certain point, par les précieuses indications qu'il renferme. Mais un volume d'un bien autre intérêt, est le cartulaire de l'archevêché, heureusement échappé à toutes les chances de destruction qui ne lui ont cependant pas manqué. Non pas que nous possédions l'original, mais il nous en reste une excellente copie ancienne, exécutée au XVIIIe siècle, pour l'archevêque de Tours, par Dom de Betancourt, savant bénédictin, qui est devenu membre de l'Académie des inscriptions. C'est dans ce précieux volume qu'on peut le mieux étudier la nature et l'importance des prérogatives d'un archevêque de Tours au moyen âge. On y voit tous les détails de la cérémonie d'installation, lorsque ces prélats faisaient leur entrée dans la ville et se rendaient à la cathédrale portés par les quatre premiers barons de Touraine, qui étaient les seigneurs de Preuilly, de Sainte-Maure, d'Amboise et de La Haye et Marmande.

Après l'archevêché vient le chapitre de l'église métropolitaine ; ici les documents sont plus nombreux, bien que forts diminués de ce qu'ils étaient autrefois. Un inventaire sommaire, rédigé à l'époque même de la remise des pièces aux archives par l'archiviste Rougeot, nous apprend que tous les titres entachés de féodalité, comme on disait alors, ont été scrupuleusement livrés aux

---

(1) En 1742, la réunion à l'archevêché de la Mense abbatiale de Marmoutier évaluée à 32,000 livres, porta ces revenus à environ 53,000 livres.

flammes. L'exécution eut lieu au mois de juillet 1793. Cet inventaire témoigne à chaque page des pertes immenses alors éprouvées par notre dépôt, sans parler de celles que lui firent plus tard subir de nombreux et coupables détournements.

Ce qui nous reste cependant est encore très digne de l'attention des hommes d'étude ; ils pourront y prendre une juste idée de l'étendue des richesses et de l'importance des revenus du chapitre à la veille de la Révolution, et deux grands procès, ceux d'Huismes et de Rochepinard, sont venus prouver récemmment que ces vieux parchemins pouvaient, à un moment donné, acquérir une tout autre importance que celle de purs documents historiques, et devenir de véritables titres de propriété.

C'est dans ce fonds, en effet, que se trouve le fameux *vidimus* du diplôme de Charles le Simple, remontant aux premières années du Xe siècle, et portant donation au chapitre de l'église de Tours de toute la quinte ou banlieue de ladite ville. Cette pièce, violemment attaquée dans le procès, a été soumise à l'appréciation de l'académie des inscriptions et belles-lettres qui, après mûre délibération, en a reconnu l'authenticité. Là encore on rencontre les dossiers de la terre d'Huismes, donnée, depuis le XIIIe siècle, comme en apanage au doyen.

On sait que les chapitres avaient une existence et des richesses entièrement distinctes de celles des évêchés et des archevêchés. Celui de Tours, l'un des plus anciens, sinon même le plus ancien dont il soit fait mention dans l'histoire ecclésiastique de la France, avait des possessions en rapport avec son antique origine. Elles s'étendaient jusqu'en Champagne; mais c'était surtout en Touraine que se trouvait la principale source de ses revenus. Il y possédait 28 domaines au nord de la Loire, 18 au-delà du Cher, 30 dans les paroisses de Saint-Pierre-des-Corps et de la Ville-aux-Dames, et plusieurs de ces domaines étaient de véritables seigneuries. Il y avait en outre 24 closeries, 32 dîmes, et de nombreuses rentes en grains et argent. Le total de ces recettes, en 1789, ne montait pas à moins de 202,269 livres 2 sous 9 deniers.

Il est vrai que cette somme considérable était répartie entre un grand nombre de bénéficiers. Le chapitre comptait huit dignitaires, qui étaient : le doyen, le trésorier, le grand archidiacre, le chantre, le chancelier, l'archidiacre d'outre-Loire, l'archidiacre d'outre-Vienne et le grand archiprêtre, puis huit personnats, quarante neuf prébendes et canonicats, sans parler des vicaires et chapelains et des officiers de toute sorte. Mais la répartition des revenus entre les divers membres était fort inégale; ainsi, tandis que le doyen avait au moins dix mille livres de rentes, qui constituaient alors une véritable fortune, certains vicaires touchaient à peine de quoi vivre.

Ces grandes richesses étaient une source de difficultés et de débats, et la paix ne régnait pas toujours sous ces beaux cloîtres, qui nous paraissent aujourd'hui respirer le calme et le recueillement. Sans parler des procès que le chapitre avait, comme tout grand propriétaire avec ses nombreux voisins, souvent peu scrupuleux et très entreprenants, le lecteur de ces vieux documents assiste, non sans quelque surprise, à des luttes incessantes . Ce ne sont que querelles du chapitre avec les archevêques, des membres du chapitre entre eux, des officiers les uns contre les autres ; chacun semble animé de la passion de dé endre ou d'accroître ses droits ou ses prérogatives.

Parmi les pertes que nous avons faites dans ce fonds, il n'en est point qui doivent nous causer de plus vifs regrets que celle des comptes du chapitre, qui formaient une magnifique collection de volumes en parchemin, remontant au XIIIe siècle; malheureusement ils ont été détruits comme inutiles, à l'époque de la Révolution.

L'église de St-Gatien commencée à la fin du XIIe siècle, n'a été terminée qu'en 1547, les travaux

ayant été souvent interrompus par le manque d'argent et par les calamités publiques. Elle a été une grande école où se sont exercées, pendant environ trois cent cinquante ans, de nombreuses générations d'artistes de tout genre. Les comptes nous donneraient les noms de ces artistes et nous diraient la part qui revient à chacun d'eux, dans cette œuvre immense et si glorieuse pour notre pays. Mais ils n'existent plus, et c'est dans les pièces détachées, dans les baux, les actes de ventes, les testaments, qu'il nous faut glaner les noms de quelques-uns des hommes vraiment supérieurs qui, sous le titre modeste de maîtres maçons, furent les architectes de ce beau monument. J'ai été assez heureux pour augmenter la liste de ceux que l'on connaissait déjà, et c'est là, pour un archiviste, une précieuse récompense de ses travaux.

Le soin que prenaient les chanoines de bien établir leurs droits de propriété, nous a valu un grand nombre de plans, pour la plupart très détaillés et exécutés avec beaucoup de soins. Ces plans offrent non-seulement des renseignements curieux pour la topographie de la ville de Tours et de ses environs; mais encore ils peuvent fournir, même aujourd'hui, de précieuses indications sur la consistance et les limites de différents domaines, et servir ainsi à la revendication ou à la défense de droits utiles et actuels.

Après le chapitre métropolitain, viennent les églises collégiales. La Touraine renfermait un grand nombre de ces établissements, fondés par la piété et enrichis par la munificence des rois et des grands seigneurs.

La plus célèbre et la plus riche de ces collégiales était celle de Saint-Martin qui, dans l'ordre alphabétique ne vient que vers la fin de la liste. Parmi les autres, il ne s'en trouvait guère qui ne possédât de précieuses et importantes archives, mais pour quelques-unes, toutes les pièces sans exception, ont été perdues ou détruites, et pas une seule feuille de parchemin, ou même de papier n'est parvenue jusqu'à nous. Les églises de Bueil, de Candes, de Champigny, de Faye-la-Vineuse, de Langeais, de Loches, de Montrésor, du Plessis-les-Tours, ont été plus heureuses, quoique bien maltraitées. Mais il a fallu extraire les documents qui les concernent, de la masse des papiers provenant des cures avec lesquels ils avaient été mêlés et confondus. Le résultat de ce travail n'a donné qu'un petit nombre de chartes véritables, et les pièces ainsi réunies à grand peine, ne remontent que rarement au-delà du XVe siècle. Elles sont loin cependant d'être sans intérêt pour l'histoire des localités et pour celles des familles qui ont pris part à ces pieuses fondations. Mais c'est en vain que dans ces liasses, composées en grande partie de baux à ferme, de déclarations, d'actes de ventes et d'achats, j'ai cherché les noms, soit de l'architecte qui a bâti la délicieuse église de Montrésor, soit du grand artiste qui a conçu et exécuté les vitraux de Champigny, cette merveille trop peu visitée de notre Touraine, merveille qu'on attribue généralement à Robert Pinaigrier, mais sans pouvoir produire à l'appui de cette assertion aucune pièce véritablement probante.

La basilique de Saint-Martin de Tours était le plus célèbre de tous les sanctuaires de l'ancienne France; les pélerins y affluaient de toutes les parties de la chrétienté, c'est là qu'étaient jurés les pactes solennels, là que les victimes des révolutions venaient chercher un asile inviolable, et nos rois tenaient à honneur d'en être les premiers chanoines. Mais après avoir été pour l'ancienne France ce que le temple de Delphes était chez les Grecs, c'est-à-dire le sanctuaire le plus vénéré de la contrée, et pour la ville de Tours, le plus précieux des ornements et une source de prospérités de toute nature, elle n'est presque plus aujourd'hui qu'un souvenir, et deux tours seulement ont survécu à la destruction de ce magnifique monument.

Cette insigne église qui peut citer parmi ses abbés les ancêtres et les premiers rois de la race

capétienne, et que, depuis Clovis, les souverains de la France se sont plus à enrichir, avait un personnel en rapport avec l'immensité de ses revenus et la grandeur de ses illustres patrons.

On y comptait vingt-huit chanoines honoraires, dont quatorze ecclésiastiques et quatorze laïques, onze dignitaires, qui étaient : l'abbé, le doyen, le trésorier, le chantre, l'écolâtre, le sous-doyen, le cellerier, le chambrier, l'aumônier, l'abbé de Cormery et le prieur de Saint-Côme; quinze prévôts, parmi lesquels ceux de Saint-Épain, d'Oé, de La Varenne, de Courçay, de Restigné, d'Antogny, avaient leurs possessions en Touraine. Il faut y ajouter cinquante-six chanoines, et cinquante-six vicaires, sans compter les membres du clergé inférieur, qui formaient un total de deux cent soixante-trois bénéficiers. Nul d'entre eux n'était sans prébende, les dignitaires surtout et les prévôts étaient de véritables seigneurs terriens; on peut donc facilement s'imaginer l'étendue et la richesse des domaines de Saint-Martin dont les revenus dépassaient, en 1789, 210,000 livres. Or toutes ces possessions, fruit de donations royales et princières, étaient appuyées de titres pour la plupart précieux par leur antiquité et qui faisaient des archives de la collégiale un dépôt d'une haute importance historique.

Malheureusement ce fonds, si riche et si précieux, a subi des pertes immenses; des mains insensées, sous prétexe de supprimer les monuments de la tyrannie, n'ont pas craint de livrer aux flammes des liasses de diplômes de Charlemagne et de ses successeurs, le monogramme du grand empereur n'a pu servir de sauvegarde à d'inoffensifs parchemins! Le chartrier eût sans doute été entièrement détruit, s'il n'avait fallu conserver les titres pouvant servir au soutien des droits utiles

Ainsi furent sauvées des chartes remontant aux XIe et XIIe siècles et des liasses, encore assez nombreuses qui abondent en renseignements de toutes sortes. Ces précieux débris ont été pieusement recueillis et rassemblés, et tout incomplets qu'ils sont ils offrent encore un puissant intérêt.

De même que j'avais essayé de le faire pour la cathédrale, j'ai classé autant que possible les pièces de Saint-Martin dans l'ordre même qui leur avait été assigné par les savants chanoines, qui en furent si longtemps les détenteurs et les vigilants gardiens. Ce mode de procéder, plus long, il est vrai, qu'un simple arrangement chronologique, m'a semblé préférable à tout autre. Comme dans l'ancien chartrier, chaque dignité et prévôté avait son fonds distinct, où était réuni tout ce qui pouvait y avoir rapport, les pièces et documents relatifs à une même localité se trouvent rassemblés et rapprochés les uns des autres, et par là les recherches seront rendues plus faciles, plus sûres et plus fructueuses, en même temps que l'ensemble de l'inventaire de Saint-Martin présentera un tableau abrégé de l'organisation et des richesses territoriales de cette célèbre collégiale.

Pour résoudre les questions, souvent fort délicates, qui se présentent presque à chaque pas dans un travail de cette nature, je me suis aidé des cotes anciennes souvent portées sur les titres mêmes, mais j'ai trouvé surtout des ressources sans nombre dans la magnifique collection d'inventaires de Saint-Martin, qui nous a été heureusement conservée en grande partie. Il n'est point dans nos archives de documents plus précieux et qui méritent mieux une mention spéciale; les vingt-cinq volumes grand in-folio qui nous restent du répertoire général de Saint-Martin, permettent d'apprécier quelles richesses historiques et paléographiques avaient été, pendant des siècles, accumulées dans le chartrier de la célèbre collégiale, pour être tout-à-coup anéanties ou dispersées au loin par la tourmente révolutionnaire.

Heureusement, ces inventaires offrent des analyses en général bien faites, toujours très détaillées et souvent même accompagnées de citations textuelles qui peuvent, jusqu'à un certain point, remplacer les originaux. Cette collection d'inventaires, dans laquelle sont analysés plus de cent mille documents remontant jusqu'au Xe siècle, est assurément l'une des plus belles de France et doit contribuer le plus à relever les archives d'Indre-et-Loire aux yeux des hommes éclairés. Elle pourrait

offrir les éléments d'un beau travail qu'aujourd'hui il m'est seulement permis d'indiquer. Il faudrait transcrire toutes les analyses de chartes antérieures à l'an 1200 ; à partir de cette époque, on ferait seulement un choix des pièces qui auraient de l'importance au point de vue de l'histoire, de la topographie ou du droit. Aux analyses, on ajouterait de courtes notes critiques pour apprécier les documents, indiquer s'ils sont inédits et s'ils existent encore dans nos archives ; dans ce dernier cas, on donnerait des copies des chartes elles-mêmes ; le travail pourrait même être rendu plus complet à l'aide des ressources qu'offrent les grands dépôts de la capitale, et l'on arriverait ainsi à composer une sorte de cartulaire de Saint-Martin, embrassant à la fois des analyses et des textes, d'une valeur inappréciable pour l'histoire de Touraine, et souvent d'un grand intérêt pour l'histoire générale de France.

La composition de cet important recueil exigerait bien du temps et des recherches, et, malgré l'incontestable utilité dont il serait pour tous, un archiviste ne doit songer à de pareilles entreprises qu'après l'achèvement complet de l'inventaire général.

Les premières liasses inventoriées concernent les possessions à Tours et dans les environs, du chapitre, du doyen, du trésorier, du cellerier, du chambrier et autres dignitaires de la collégiale. On y rencontre une foule de détails précieux pour l'histoire de la partie de la ville qui entourait l'église de Saint-Martin. On y voit, même après la réunion de Châteauneuf à la cité de Tours, au XIVe siècle, la collégiale conserver encore une sorte d'autonomie ; à l'époque des guerres de religion, elle prête des pièces d'artillerie à la ville.

Le doyen était à la tête du chapitre depuis que la dignité abbatiale avait été réunie à la couronne de France, lors de l'avènement de Hugues Capet. Il possédait, en dehors de Tours, les seigneuries de Ligueil et de Dame-Marie.

Le trésorier, qui venait après lui et pouvait être un laïque, était baron de Châteauneuf. Le dernier des dignitaires de ce nom a été le célèbre abbé Barthélemy, l'auteur du *Voyage d'Anacharsis*. Il avait dû cette situation, largement rétribuée, à la faveur dont l'honoraient le duc et la duchesse de Choiseul.

Les prévôts, qui dans l'ordre hiérarchique venaient après les dignitaires, jouissaient chacun d'une terre ou seigneurie dans laquelle ils exerçaient tous les droits féodaux ; ils avaient le pas sur les chanoines, mais devaient foi et hommage au chapitre. Leurs prévôtés au nombre de quinze, étaient celles d'Anjou, Antogny, Blaslay, Chably, Chalautre, Courçay, Saint-Épain, Leré, Mayet, Milcey, Notre-Dame-d'Oé, Restigné, Suèvres, Vallières, Varennes.

Les cinq premières étaient situées en dehors de la Touraine : Anjou et Antogny, en Anjou ; Blaslay, en Poitou ; Chablis, en Bourgogne, et Chalautre, en Champagne. Anjou, Antogny et Blaslay n'ont guère laissé de traces dans nos archives, les deux suivantes y sont représentées par un certain nombre de documents.

Elles étaient considérables et appartenaient à la collégiale dès les temps les plus reculés, surtout Chablis, donation de l'empereur Charles le Chauve, et lieu de refuge, au IXe siècle, de la châsse de saint Martin. C'est là, en effet, et non à Auxerre, comme on l'a imprimé si souvent, que les religieux, fuyant les ravages des Normands, transportèrent le corps de leur glorieux patron, qui y séjourna de 877 à 885. Chablis devint, pendant cette période, le siège même de la communauté, et le comte Hugues prend alors, dans les actes, le double titre d'abbé de Saint-Martin de Tours et de Chablis.

La prévôté de Chalautre, située en Champagne, avait été donnée à Saint-Martin par Letgarde, veuve en premières noces de Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie, et en secondes, de Thibault-le-Tricheur, comte de Blois et de Tours. Nous possédons, non pas l'original, mais des copies an-

ciennes de cette donation. Nous n'avons également que des copies des lettres patentes des rois Philippe II, Philippe IV, Louis X, Philippe V, Charles IV, et Philippe VI, portant confirmation des droits de gruerie du chapitre sur les bois de Chalautre.

Les prévôts de Saint-Martin paraissent avoir été, à l'origine, de simples délégués du chapitre, ou même d'humbles fermiers, payant une redevance pour les biens dont ils jouissaient. Peu à peu, à la faveur de ce mouvement universel qui transformait en fiefs tous les offices, ils parvinrent à s'approprier les terres qu'ils tenaient à ferme et à s'affranchir des redevances qui avaient été la condition première de leur jouissance. En vain le chapitre, effrayé de leurs usurpations, s'adressa-t-il au pape Alexandre III, qui, par une bulle de 1164, déclara déchus ceux qui ne paieraient pas la rente convenue, tout fut inutile, les prévôts en arrivèrent à ne pas même contribuer aux dépenses ordinaires, telles que frais de luminaire, d'ornements, de musique, de sonnerie. Cependant leur revenu était évalué environ au tiers du produit de tous les bénéfices de la collégiale.

Les prévôtés situées en Touraine se nommaient : Courçay, La Varenne, Notre-Dame-d'Oé, Restigné et Saint-Épain. Elles étaient à la présentation du doyen et à la collation du chapitre, excepté Notre-Dame-d'Oé, réservée à la nomination du Roi, probablement à cause de l'importance de son revenu qui dépassait dix mille livres. Du reste, tous les prévôts étaient de véritables seigneurs terriens, jouissant de tous les droits de châtellenie et nommant à plusieurs bénéfices. Les personnages les plus considérables de la province leur devaient les devoirs féodaux pour les terres situées dans l'étendue de leurs fiefs, et nous voyons, en 1640, Honorat de Bueil, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, le même qui fut le poète Racan, prêter, sur les saints Évangiles, serment d'obéissance féodale au prévôt d'Oé. Les possessions et les droits de ce dernier s'étendaient sur les paroisses de Notre-Dame-d'Oé, Neuvy-le-Roi, Neuillé-Pont-Pierre, Cerelles, Charentilly, Fondettes, Mettray, Nouzilly, Saint-Cyr, Semblançay et Vouvray.

Il n'était pas nécessaire d'être dans les ordres pour jouir de ces prévôtés qui, parfois, étaient données à de grands personnages. Les prévôts formaient, dans le clergé de la collégiale, un corps puissant, qui eut assez de crédit, vers la fin du XVIIe siècle, pour faire arrêter à la 206e page, l'impression de l'histoire de l'insigne église de Saint-Martin, écrite par le chanoine Monsnyer, qui cependant s'était signalé et avait acquis de justes droits à la reconnaissance de tout le chapitre, en défendant les privilèges de Saint-Martin contre les attaques de Launoy. Mais le docte chanoine s'était permis de révéler l'humble origine des prévôts, et cela suffit pour déterminer la suppression d'un ouvrage considérable, fruit de longues veilles et empreint d'une véritable érudition. Heureusement quelques exemplaires de la partie imprimée ont été sauvés, et, chose plus importante, une copie manuscrite de l'ouvrage entier a pu être conservée, et se trouve à la Bibliothèque de Tours, où tous les travailleurs ne cessent d'y puiser, car on y trouve de précieux extraits de pièces aujourd'hui perdues.

Les prévôts avaient au dessous d'eux des maires qui suivirent leur exemple dans la voie des usurpations. Ces maires étaient, dans l'origine, des sortes de sergents, considérés par les prévôts comme leurs agents domestiques, établis par eux pour faire le recouvrement de leurs droits et de leurs revenus, et auxquels ils accordaient, en récompense, la jouissance usufruitière de quelque domaine. Mais, à la longue, ils parvinrent, comme leurs patrons, à transformer cet usufruit en propriété, et nous trouvons de ces maires jusqu'à la fin de l'existence de la collégiale.

On comptait encore à Saint-Martin trois prestimonies, sortes de petites prévôtés dont le nom assez

usité en Espagne, ne se rencontre que rarement en France. C'étaient celles de Milan, en Italie, de Châtillon et de Morignan, en France. Selon une tradition, aujourd'hui bien difficile à contrôler, c'était justement sur une terre dépendante de la prestimonie de Milan que François Ier avait été fait prisonnier à la bataille de Pavie, comme pour le punir de l'enlèvement de la grille d'argent, placée par Louis XI autour du tombeau de saint Martin, enlèvement qui avait précédé sa malheureuse expédition d'Italie.

La dernière de ces prestimonies était la seule qui fût située en Touraine, elle se trouvait comme enclavée dans la baronnie de Ligueil, partagée entre le doyen et le chapitre de St-Martin.

Il en relevait plusieurs fiefs, notamment celui du Breuil, où l'on rencontre la seule trace que nous connaissions, en Touraine, du fameux droit du seigneur, dont l'existence a été si vivement contestée. Il est mentionné dans un aveu rendu, le 8 mars 1514, par Louis du Han, seigneur des fiefs du Breuil et maire de Morignan, au chapitre de Saint-Martin de Tours, à cause de sa prestimonie de Morignan. Depuis longtemps sans doute, l'ancien droit avait été converti en une simple redevance, mais il est désigné de la façon suivante dans l'aveu de 1514, que nous empruntons à une autre série de nos archives : « appartient audict escuyer à cause dudict tief du Breuil, le droit de *Cuissage* envers les « filles mariées, issues de tous les sujets demeurant dans l'étendue dudict tief, et les doibt mener « ou faire mener au moustier pour les faire espouser. »

Le prieur de Saint-Côme n'était pas, à proprement parler, un dignitaire de Saint-Martin, mais il avait, comme l'abbé de Cormery, sa place au chœur des chanoines. Cet établissement religieux dut son origine à la retraite que fit en ce lieu, au commencement du XIe siècle, le trésorier Hervé, reconstructeur de Saint-Martin. Hervé, rentré peu après à la collégiale, établit à Saint-Côme douze moines de Marmoutier, chargés envers le chapitre d'un cens dont le paiement occasionna un procès terminé par l'expulsion des moines de Marmoutier et le retour de Saint-Côme à la collégiale. C'est là que mourut, en 1088, le célèbre hérésiarque Bérenger. Quelques chanoines de Saint-Martin vinrent s'y établir vers cette époque, avec l'autorisation du chapitre, qui leur permit également d'élire des prieurs, sur la liste desquels on remarque le poëte Ronsard ; nommé en 1564, il mourut le 27 décembre 1585 à Saint-Côme, et y eut sa sépulture. Les archives du prieuré, quoique bien amoindries, possèdent encore une traduction en français de la charte de fondation, qu'une note d'une très ancienne écriture attribue au chef de la Pléïade.

En 1712, ce prieuré fut supprimé et ses revenus retournant à leur origine furent réunis à ceux du chapitre de Saint-Martin.

Les collégiales de Saint-Mexme de Chinon, de Saint-Pierre-le-Puellier et de Saint-Venant de Tours qui viennent après Saint-Martin dans l'ordre alphabétique, ont été également classées et inventoriées. Ces trois établissements religieux, sans avoir l'importance de notre célèbre église de Saint-Martin, dont dépendaient les deux derniers, remontaient cependant à une haute antiquité et possédaient de nombreux et vastes domaines. Mais leurs archives actuelles sont loin de répondre à l'étendue de leur existence, et il ne s'y rencontre qu'un petit nombre de pièces véritablement anciennes. Le chapitre d'Ussé, qui termine cette série, était beaucoup plus jeune que ses aînés ; le titre de fondation, que nous possédons, porte la date de 1538.

Dans le cadre de classement des archives antérieures à 1790, après les collégiales viennent les cures et fabriques. Ici les sujets sont moins relevés et la matière bien moins riche. Plus de bulles de papes, plus de diplômes de rois, plus même de ces chartes vénérables qui nous reportent à dix siècles en arrière. Les modestes archives de nos églises rurales, ou même de nos paroisses urbaines, contiennent peu de pièces en parchemin et ne se composent que de pauvres feuilles de papier, ne

remontant que bien rarement au-delà du XVe siècle. Versées dans les dépôts de districts, à l'époque de la Révolution, elles y furent entassées sans soin ; transférées plus tard, sans plus de précautions, au chef-lieu du département, elles n'ont été que dans ces derniers temps l'objet de l'attention et des soins dont elles sont cependant dignes à plus d'un titre.

Elles offrent, en effet, presque les seuls éléments que nous possédions pour reconstituer, quoique très imparfaitement, l'histoire de la plupart de nos communes rurales. On y rencontre surtout les registres de délibérations et les comptes de fabrique avec les pièces à l'appui. Or, à l'époque où l'on ne comptait dans la province qu'un très petit nombre de localités dotées du régime municipal, la fabrique en tenait lieu, jusqu'à un certain point. Les fabriciers élus par le général des habitants étaient, conjointement avec le curé, spécialement chargés d'administrer les biens de la fabrique et de pourvoir à l'entretien de l'église, du presbytère et du cimetière.

Leurs comptes offrent parfois de très précieuses indications sur la valeur des denrées et de la main-d'œuvre dans nos campagnes, aux siècles passés, sur les ouvriers employés aux travaux de sculpture ou d'orfévrerie, sur les intempéries des saisons, et notamment sur les accidents causés par la foudre, qui frappe souvent les clochers. On y rencontre également la mention de l'époque précise où ont été refaites certaines parties de nos édifices religieux et même quelques églises encore debout ; ainsi nous avons la dédicace, en 1515, de celle de Chenonceau, rebâtie en partie par Thomas Bohier, le riche financier auquel on doit la construction du magnifique château de ce nom, si parfaitement et si généreusement restauré de nos jours par Mme Pelouze.

Trop souvent aussi on y trouve d'interminables procédures sur des sujets sans importance et sans intérêt, mais qui cependant, lorsqu'on a la patience de les étudier, ne laissent pas que de révéler bien des traits de mœurs et bien des côtés peu connus de l'existence de nos pères. Parfois les circonstances obligent les fabriciers à sortir de leurs attributions ordinaires et à faire acte d'administrateurs municipaux. Nous les voyons en effet convoquer les habitants, pour parvenir à la réfection des quais et levées détruits par les crues, pour défendre les droits de pacage ou de chauffage possédés par la paroisse, et même pour subvenir, au XVIe siècle, aux frais d'équipement de francs archers.

Parmi les pièces de comptabilité et d'administration qui nous sont passées sous les yeux, nous avons curieusement recherché celles qui sont de nature à nous donner une idée un peu exacte de l'état de l'instruction primaire dans notre province avant la Révolution ; malheureusement elles sont fort rares : de ces innombrables testaments qui remplissent les archives des cures et des fabriques, quelques-uns seulement fondent des écoles pour l'instruction de la jeunesse des campagnes. Je suis porté à penser qu'on a fort exagéré, dans ces derniers temps, le degré de culture intellectuelle des populations rurales avant la Révolution, et qu'on a beaucoup trop généralisé quelques faits locaux et particuliers. En Touraine, du moins, il suffit de parcourir les anciens registres de l'état civil, de voir le petit nombre des parties et des témoins en état de signer leurs noms, de constater l'inexpérience de l'art d'écrire, révélée par la plupart des signatures, pour reconnaitre que les écoles devaient y être peu nombreuses ou peu fréquentées. Les registres des délibérations communales des premières années de la Révolution ne donnent pas une idée plus avantageuse du développement de l'instruction primaire dans nos campagnes avant 1789.

Par contre, nos documents nous ont procuré quelquefois d'agréables surprises et fourni des renseignements que nous ne nous attendions guère à y trouver. Les archives d'une paroisse de Chinon nous donnent en effet les noms, jusqu'ici inconnus, de plusieurs membres de la famille de Rabelais

et même des indications qui permettront peut-être de retrouver la maison habitée par lui à Chinon, maison que visitait encore, au commencement du XVIIe siècle, l'historien de Thou et sur l'emplacement de laquelle on est loin d'être d'accord. Une autre pièce nous apprend qu'en 1525, le sculpteur Antoine Aulmusse était chargé de la construction et de la décoration du grand hôtel de Saint Maurice de Chinon.

Les documents provenus des cures nous montrent d'une façon saisissante les inconvénients du régime des dîmes, devenu si odieux aux populations rurales. Les procès à ce sujet sont fréquents entre le curé et les habitants, et même entre le premier et quelque abbaye voisine, qui lui dispute cette branche importante de son revenu. Aussi voyons-nous, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, plusieurs curés dégoûtés de tous ces débats, faire abandon de leurs dîmes et opter pour la portion congrue, variant de 500 à 700 livres. Cette dernière somme paraît avoir été le revenu moyen d'une bonne cure rurale en Touraine, sans compter le casuel il est vrai, mais dans les campagnes il était très peu considérable. Le revenu des vicaires était de beaucoup inférieur; il variait de deux à trois cents livres et était insuffisant, même à cette époque où tout était beaucoup moins cher que de nos jours.

Malgré les prescriptions du Concile de Trente et l'ordonnance de Blois, de 1579, qui enjoignait aux évêques d'établir des séminaires dans chaque diocèse, il ne semble pas que celui de Tours ait été pourvu avant la seconde moitié du XVIIe siècle d'une institution si essentielle au bon recrutement du clergé.

Dès son avènement au siège de Tours, en 1641, M. Le Bouthiller vivement frappé du peu de valeur de son clergé, avait essayé de l'améliorer par des conférences tenues sous la présidence des doyens ruraux; mais ce moyen n'ayant pas produit tous les bons effets qu'il en espérait, il créa dans sa ville épiscopale, en 1662, un séminaire, qui fut confirmé par lettres patentes du Roi en 1665. Il l'installa dans la partie de la rue Chaude, appelée aujourd'hui rue de la Préfecture, tout près du couvent des Minimes, au lieu même où se trouve aujourd'hui le Lycée, qui occupe les bâtiments de cette ancienne école ecclésiastique.

D'abord assez pauvrement doté, le séminaire vit successivement augmenter ses ressources, notamment par la suppression des menses des monastères Grandmontains de Bois-Rayer-lès-Tours de Pommier-Aigre et de Villiers, et par la réunion de leurs revenus à la caisse dudit séminaire.

Les titres de ces prieurés et de quelques autres également réunis, forment avec les pièces d'administration proprement dites, le fonds principal des archives du séminaire. On y trouve des pièces remontant au XIIe siècle et quelques unes offrent un véritable intérêt. En 1781 les revenus du grand séminaire sont évalués à 25,219 livres et les dépenses à 21,708 livres; le petit séminaire dit de St-Charles, n'avait vers la même époque, que 6,665 livres de revenu, sur lesquels il faut déduire pour les charges 4,440 livres, il ne restait donc que 2,225 livres pour l'entretien des directeurs et les pensions gratuites.

L'ensemble de la série G, analisée dans le présent volume, comprend 1077 articles, dans lesquels on compte 1991 parchemins, 37,597 pièces papier, 331 plans et 37 sceaux.

CH. de GRANDMAISON
Archiviste d'Indre-et-Loire.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

(Clergé séculier. — Archevêchés, Chapitres métropolitains, Officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des Archevêchés, Évêchés, Chapitres épiscopaux, Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des Évêchés, Séminaires, Églises collégiales, Églises paroissiales et leurs fabriques, Bénéfices, Chapelles, Aumôneries, etc.)

Archevêché de Tours.

G. 1. (Registre.) — In-4°, 364 feuillets, papier.

1153-1687. — Cartulaire de l'archevêché de Tours, copié sur l'autographe et traduit en français, en 1783, par dom de Betancourt, religieux de l'abbaye de Saint-Silvin d'Auchy, en Artois. — Liste des archevêques de Tours depuis saint Gatien jusqu'à M. Claude de Saint-Georges, nommé en 1687. — Taxe de la procuration due aux nonces apostoliques. — De la régale et du serment de fidélité dû au Roi par les nouveaux archevêques. — Première entrée ou réception de l'archevêque. — Noms des vassaux qui sont tenus d'assister au sacre de l'archevêque, de le porter et de le servir ; — aides et contributions qui lui sont dues après sa réception. — Transaction du chapitre de Tours sur la partie du fief d'Isernay, pour laquelle il est dû à l'archevêque 1 livre de cire. — Modèle de collation des prébendes et des dignités de l'église de Tours. — De la subvention due par les curés lors du joyeux avénement, et noms des patrons des églises de la ville et du diocèse de Tours. — Chapellenies fondées en l'archidiaconé de Tours et qui sont à la collation de l'archevêque. — De la juridiction temporelle dont il jouit au village et territoire de Saint-Épain. — Transaction concernant les droits de l'archevêque sur l'abbaye de Cormery. — Sentence du pape Alexandre III, relative à la soumission due à l'archevêque par le chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier. — Concordat entre l'archevêque Gilbert et les abbé et couvent de Marmoutier, par lequel lesdits religieux sont obligés d'assister à la fête de saint Maurice. — Transaction entre Geoffroi de La Lande, archevêque de Tours, et Jean, abbé de Marmoutier, concernant le droit de gîte prétendu par l'archevêque dans les prieurés de l'abbaye. — Droits de l'archevêque sur les abbayes de Saint-Florent de Saumur, de Saint-Vincent et de la Couture du Mans. — Procurations dues à l'archevêque dans le diocèse et dans la province ecclésiastique de Tours. — Prérogatives hors du droit commun dont jouit l'église de Saint-Gatien dans quelques villes et diocèses de la province ecclésiastique de Tours. — Acte par lequel le chapitre d'Angers reconnaît l'archevêque de Tours pour son supérieur immédiat. — Hommage de la seigneurie de Châteauroux, rendu par Denise, veuve d'André de Chauvigny, à Barthélemy II, archevêque de Tours. — Transaction entre Richard II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, et l'archevêque Barthélemy II, au sujet de différents droits sur Tours, Chinon, Marsay et Pont-Ablevoie. — Confirmation de ladite transaction par Philippe II, roi de France. — Chartes de l'archevêque Juhel, fixant la taille due chaque année par les habitants de Vernou et de Candes. — Accord entre l'archevêque Vincent de Pirmil et Thibaud, seigneur de Mathefelon et de Reugny, au sujet de leurs bois possédés en commun. — État des revenus et profits des terres de Vernou, d'Arlannes, de Larçay et des prévôtés de Chinon et de Tours. — Accord entre l'archevêque Barthélemy II et le chapitre de Saint-Mexme de Chinon, au sujet

de la collation des prébendes. — Droits des archevêques dans les terres dudit chapitre. — Fondation de quatre chapellenies en la chapelle du pont de Chinon par P. de Marmande, chevalier. — Transaction entre le chapitre et le prévôt de Candes, au sujet de la distribution des revenus de la collégiale. — Donation du duché de Touraine, faite par Charles V à son frère Louis, comte d'Anjou. — Liste des fiefs et des hommes liges de l'archevêque de Tours. — Aveux rendus aux archevêques par les seigneurs des fiefs dont les noms suivent : Mosnes, Poillé, Angé, la Papelardière, Fonteneaux, la Croix-de-Bléré, Larçay, Cangé, Véretz, Luzillé, Saint-Quentin-sur-Indrois, Saint-Pierre-de-Perrusson, Sennevières, Saint-Germain près Loches, Châteauroux, Montrésor, Preuilly, la Mothe-Sonzay, Saint-Antoine-du-Rocher, Vauvert, la Valinière, la Rochière, Noizay, Vernou, le Breuil, Huysseau, la Mothe-d'Artannes, Thays, Molay, Crissay, Cheniers, Candes, Crotes, Savonnières, etc. — Formule de reconnaissance du droit des archevêques de Tours à bénir les abbés de Cormery. — Acte de foi et hommage du doyen de Tours à l'archevêque. — Provision et collation du décanat d'Angers. — Suppression d'une prébende de l'église de Saint-Florentin d'Amboise, à l'effet d'y établir un maître et des enfants de chœur. — Annulation, par Juhel, archevêque de Tours, de l'excommunication lancée contre les bourgeois de Châteauneuf par le chapitre de Saint-Martin. — Bénédiction de l'abbesse de Beaumont-lès-Tours par l'archevêque. — Révocation par le pape Martin V de l'exemption indûment concédée à l'abbaye de Saint-Julien. — Lettres patentes de Charles V accordant à l'archevêque de Tours et à ses officiers le privilége ne ne plaider qu'en parlement.

G. 2. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1474-1776. — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de la Motte-d'Artannes, rendu par Jean Bernard, écuyer, à Hélie de Bourdeilles, archevêque de Tours, à cause de sa baronnie d'Artannes. — Baux à ferme : des moulins banaux d'Artannes, consentis à François Meunier par Gatien et Étienne Moisant, marchands, fondés de procuration de Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, doyen de Saint-Martin, abbé des abbayes de Vendôme, de Marmoutier et de la Couronne ; — de la ferme d'Artannes et ses dépendances, donné à Augustin Boyer et Marie Touchard, sa femme, par Benoît Gobard, intendant et fondé de pouvoir de Joachim-François-Mamert de Conzié, archevêque de Tours. — Procès-verbal de visite et estimation des moulins d'Artannes, faite par ordre d'Henri-Marie-Bernardin de Rosset de Fleury, archevêque de Tours, à la sortie de Nicolas Angelard, fermier desdits moulins. — Échange entre Robert Luce, intendant de M. de Fleury, et Pierre Lacoua, journalier, de 3 chaînées de terrain pour une cave voûtée, située au bas du coteau des Adam, près les vieux ponts et moulins d'Artannes. — Compte de recette et de dépense de la régie du château d'Artannes et de ses dépendances, rendu à M. de Conzié par Augustin Boyer, fermier. — Vente de la tonture des prés, à 84 livres l'arpent. — Produit des dîmes en grains, vins, chanvres et noix.

G. 3. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 19 pièces, papier.

1516-1777. — État des dépendances et du revenu de la baronnie de Vernou. — Accord sur procès entre Martin Dubois, chanoine prébendé de Saint-Martin, curé de Vernou, et Christophe de Brillac, archevêque de Tours ; le curé autorise l'archevêque à continuer les constructions qu'il a commencées sur une partie de son jardin, et reçoit en échange une portion de garenne, joignant ledit jardin où sera construit un nouveau presbytère. — Baux à ferme : des dîmes de la baronnie de Vernou, par Ferron, fermier général, à Jean Reguard, charpentier, et Simon Besnard, marchand, pour 700 livres ; — d'un pré de 16 arpents, dit le Breuil, par François Gobard, intendant de M. de Conzié, à Joseph Bienvenu, boucher, et Marie Berneust, sa femme. — Arpentage des vignes et plantes de Vernou, par Pierre Regnard, notaire royal et arpenteur audit lieu. — Détail des rentes dues à la baronnie de Vernou. — Lettres patentes de Louis XIV autorisant la vente des taillis et baliveaux de la forêt du Bellier, paroisse de Reugny, dont une partie a été incendiée le 31 mars de l'année 1719. — Vente desdits bois, adjugés pour 11,200 livres à Julien Champeaux, marchand, paroisse d'Athée. — Extrait d'une sentence portant que les bois Métais, paroisse de Reugny, contenant 117 arpents, appartiennent par moitié au Roi et à l'archevêque. — Arpentage et bornage desdits bois, par ordonnance de Jacques Dupuy, chevalier, seigneur de Nazelles, grand maître des eaux et forêts. — Procès-verbal de visite des bois Métais et des Hayes, et de l'opposition formée à la vente desdits bois par Louis de Lavardin, seigneur de Boissay et de Bourdigal, l'archevêque de Tours, les chanoines de Saint-Gatien et les habitants de Reugny. — Arpentage qui fait connaître que les bois Métais contiennent 294 arpents 4 chaînées.

G. 4. (Carton.) — pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 1 plan.

1566-1789. — Vente d'un pré, prairie de l'Aubraye *vulgo* des Margotins, par César Deleze, marchand haubergeonnier, et Jeanne Lasnyn, sa femme, à sire Pregent

Loullet, marchand, bourgeois de Tours. — Sentence de François Barbet, bailli de la châtellenie des Bains, qui condamne la veuve Épron, potière, de Saint-Pierre-des-Corps, aux dépens et à 41 sous de dommages-intérêts envers l'archevêque, pour avoir fait tirer de la terre à une chaussée qui conduit de la levée de Grandmont à un de ses prés, situé près le pont *vulgo* appelé l'Arche-de-l'Archevêque. — Baux à ferme d'un pré de 3 arpents, prairie du Liége, paroisse de Saint-Étienne, par M. de Fleury, aux sieurs Merelle et Bouchet, entrepreneurs des ouvrages du Roi. — Requête de ces derniers, demandant à résilier leur bail qui n'a été qu'onéreux pour eux, la majeure partie du pré qu'ils ont affermé ayant servi de dépôt pour les pierres destinées aux constructions du pont de Tours, du palais archiépiscopal, etc. — Baux à moitié et à ferme, de 17 arpents de terre en trois pièces, situées sur le chemin de Montbazon à Cormery; — d'un pré, dit de Saint-Lazare, et de 2 arpents de bois ou marais, situés au levant et au couchant de la levée de Grandmont, consentis par François Gobard, intendant de l'archevêque, à Louis Archambault, marchand, Louis Gaultier, arpenteur et Jean Lespargot, jardinier. — Lettres de MM. de Bayeux et de Trudaine, concernant l'indemnité réclamée par l'archevêque, en 1748, pour le tort qui a été fait à son pré de Saint-Lazare, lors de la construction de la levée de Grandmont. — Toisé dudit terrain, dont une partie a été occupée par la levée et l'autre a servi à sa construction. — Plan des lieux levé par Berthon, en 1776. — Arrêt du Conseil, qui règle à 4,723 livres 7 sous 3 deniers l'indemnité due à l'archevêque, pour 6 arpents 33 chaînées de pré qui ont été employés à la construction de la levée de Grandmont. — Procès-verbal de visite et arpentage de la métairie du Grand-Sapaillé, située paroisse de Saint-Symphorien, dépendante de l'abbaye de Marmoutier, unie à l'archevêché de Tours.

G. 5. (Carton.) — 17 pièces, papier.

1556-1777. — Noms des dignitaires ecclésiastiques et des seigneurs laïques qui doivent foi et hommage à l'archevêque de Tours. — Transaction, sur procès, entre Simon de Maillé, archevêque de Tours, seigneur de Larçay, d'une part, Pierre de Conighan, sieur des Hayes, Jacques de Larçay, sieur de Fontaine, et les procureurs spéciaux des habitants de Larçay, par laquelle l'archevêque, pour mettre fin à l'opposition de ces derniers, qui prétendent lui empêcher de vendre une coupe de 40 arpents de haute futaie, en la forêt de Larçay, autorisée par lettres patentes de Charles IX, parce qu'ils ne pourraient plus y faire pacager leurs bêtes, leur concède 80 arpents de terre vague, joignant ladite forêt, à la charge de lui payer par arpent 4 deniers de cens et 12 deniers de rente foncière et seigneuriale, et permet de défricher lesdites terres dans l'espace de trois ans. — Éventillement de la terre et châtellenie de Cangé, fait à la requête de Louis Laurencin, juge au présidial de Tours, fondé de procuration de Michel Nicolas, écuyer, ingénieur ordinaire du Roi, directeur des fortifications de Flandres, seigneur dudit Cangé, et du sieur de La Londe, son gendre. — Déclaration de la seigneurie de Cangé, rendue à Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, à cause de sa châtellenie de Larçay, par Jean-Pierre Gilbert de La Châtre, écuyer, seigneur dudit lieu. — Déclaration des bois et forêts du Bellier, paroisse de Reugny, de Larçay, de Chinon, etc., rendue par Brunet, économe, nommé par le Roi pour l'administration du temporel de l'archevêché de Tours, le siége vacant. — Aménagement et arpentage desdits bois, par François Eynard de Ravannes, chevalier, grand maître des eaux et forêts de la Généralité de Tours, en conséquence de l'arrêt du Conseil d'État, du 7 janvier 1743. — Procès-verbal de visite des bois et forêts de Larçay, le Bellier, Saint-Laurent et Lavaré, faite à la requête d'Henri Bernardin de Rosset de Fleury, archevêque de Tours, par François Belgarde de Trizay, avocat en parlement, maître particulier de la Maîtrise des eaux et forêts de Tours. — Conférence des bois de l'archevêché et de Marmoutier, comprenant les forêts de Saint-Laurent, Artannes, etc. — Aménagement et division des coupes, par Pierre Millet d'Artanval, géomètre-arpenteur et expert juré des eaux et forêts. — Relevé du plan et arpentage des bois de l'archevêché, situés dans les paroisses de Monnaie et Villedômer. — Arrêt du Conseil d'État, autorisant M. de Conzié, archevêque de Tours, à faire couper 24 arpents 45 perches de bois futaie dans la forêt de Lavaré, à la charge de laisser dix baliveaux par arpent.

G. 6. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1789-1790. — Livre de recette des rentes dues aux baronnies d'Artannes et de Vernou et aux fiefs de Villeperdue, de Bois-Rayer dit Grandmont, de Lavaré, de l'Archiépiscopalité, de Sapaillé et de Marmoutier, dépendants de l'archevêché de Tours. — Rentes dues par : le seigneur de Boisbonnard, à cause de sa baronnie de Villeperdue; — Chambellan de La Thomasserie, écuyer, fourrier des logis du Roi, pour la frêche du Coudreau, paroisse de Vernou; — Juhelle, prieur de Neuillé-le-Lierre, à cause de son prieuré; — de La Falluère, seigneur de Noizay et de Planchoury, à cause de son fief de l'Hôtel-Noble; — de La Falluère de Jallange, pour son fief de Saugère; — de Courcillon, pour la dîme d'Izernay; — la dame de Jaucourt,

pour le lieu de la Sagerie, paroisse de Saint-Avertin; — le chevalier des Pictières, pour la seigneurie de Narbonne; — le sieur Valet, négociant, à cause de son moulin de la Membrolle; — demoiselle de Jusseaume de La Carandière, à cause de la frêche de la Grosse-Pierre; — la dame de Busson, pour le lieu des Plantes; — la dame de Sully, à cause de son fief des Rosiers; — Abraham Bellanger, à cause de sa seigneurie du Mortier, etc.

G. 7. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 39 pièces, papier.

1654-1783. — Publication et enchère pour le bail général de la terre du Louroux. — Différend entre Charles-Thomas et François Gallais, métayers des fermes de Champdurand et d'Étivaux dépendantes du Louroux, et Jacques Vivet, fermier général de la terre du Louroux, pour les réparations des bâtiments; — procès-verbal de visite des lieux et adjudication des travaux à faire. — Bail à moitié de la métairie de Beaulieu, paroisse de Dolus, par Jacques Vivet, et de celle d'Estivau par Charles Petit, sieur de l'Estang, intendant d'Emmanuel-Joseph de Vignerod Du Plessis de Richelieu, abbé commendataire de Marmoutier, et procureur spécial de François Grandserf, bourgeois de Paris, fermier général du revenu temporel de ladite abbaye.—Procès-verbal de réception des réparations faites au château du Louroux, aux bâtiments des métairies en dépendant, et de la seigneurie de Foncher, située paroisses de Berthenay et Villandry. — Instance entre le procureur de cour de la châtellenie du Louroux, et Jean Redereau, Jacques Gaultier et autres, pour droits de terrage; — sentence de Jean Berthelot, bailli, qui condamne les susnommés à payer lesdits droits à Pierre Thibault, notaire royal et fermier de ladite châtellenie. — Ordonnance du bailli, autorisant Nicolas Chambault, officier de la chambre du Roi, fondé de pouvoir par Jules-Paul de Lionne, aumônier du Roi, abbé de Marmoutier, prieur de Saint-Martin-des-Champs de Paris, seigneur du Louroux, à faire assigner des témoins à l'occasion de dégradations commises dans les bois et aux bâtiments du Louroux. — Procès-verbal d'enquête par le bailli Berthelot. — Accord entre François Gobard, intendant de M. de Conzié, et François Graslin, fermier de Beaulieu, par lequel ce dernier, pour le payement de quatre années d'arrérages de sa ferme, fait abandon de tout son cheptel, estimé 1,545 livres, et d'une borderie au village de Mazère, paroisse du Louroux, et conserve ladite métairie. — Procès-verbaux de visite des fermes de Champdurant et de Beaulieu, à la requête de Michel Roi, nouveau fermier.

G. 8. (Carton.) — 30 pièces, papier; 1 plan.

1595-1781. — Requête de Perrine et de Marguerite Blonde, veuves de Pierre Arnault et de Jean Delachaize, receveur des tailles de l'Élection de Loches, fermiers des bois taillis du Louroux, appelés les Grandes-Tailles de Saint-Martin, demandant aux religieux de Marmoutier de résilier un bail qui n'a été qu'onéreux pour leurs maris, par suite des troubles causés par les guerres civiles. — Baux à ferme desdits bois, consentis à Guillaume Esnou, marchand tanneur de Sainte-Maure, et autres, par Bertrand Viette, prieur des Sept-Dormants, Nicolas Deniau, prieur de Pont-Château, Adrien Dalais, sacristain, commissaires de l'abbaye de Marmoutier. — Acte de réception des fossés desdits bois. — Procès-verbal de visite des Grandes-Tailles du bois de Saint-Martin du Louroux, faite par Adrien Dallais, et Jacques Maldant, chantre de Marmoutier, à la requête de Raphaël Ernou et de Lambert Audebert, fermiers desdits bois, qui réclament une indemnité pour les ravages causés par les chenilles. — Autres visites des Petites-Tailles du bois Saint-Martin, faites sur la réquisition des fermiers Girault et Aviron, pour reconnaître les dommages causés par les bestiaux d'un nommé Audebert. — Arrêt du Conseil d'État, autorisant Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, abbé commendataire de Marmoutier, à faire abattre les arbres du parc du château du Louroux, qui tombent de vétusté. — Adjudication des bois de Saint-Martin du Louroux par Benoît Gobard, intendant de M. de Conzié, archevêque de Tours, à Joseph Ansault, laboureur au village du Pressoir, paroisse du Louroux, au prix de 297 livres l'arpent. — Plan des bois de Saint-Martin.

G. 9. (Carton.) — 5 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1651-1787. — Baux à ferme de la terre, seigneurie et mairie de Thilouze, dépendante de l'archevêché de Tours, consentis par François Richard, greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse, Étienne Moisant, officier de fruiterie de la Reine, Jacques Raymond, directeur des fermes du Roi, et François-Benoît Gobart, fondés de procuration de MM. de Rastignac, de Fleury et de Conzié, archevêques de Tours.— Procédure entre Victor Le Bouthillier, archevêque de Tours, et Joseph de La Rivière, écuyer, sieur du Breuil-de-Monts, ce dernier prétendant avoir droit de percevoir les lods et ventes sur les frêches dépendantes de la mairie de Thilouze; — mémoire, procès-verbal de compulsoir; —intimation au sieur du Breuil de voir procéder audit compulsoir; — actes d'acquisitions de prés, situés au bord des étangs de Thilouze, par François Joubert, notaire audit lieu. — Amortissement par M. d'Hervaut, archevêque

de Tours, d'une rente de 166 livres 13 sous 4 deniers, contractée envers les religieuses de Relay, ordre de Fontevrault, par Victor Le Bouthillier, pour l'acquisition de la mairie de Thilouze. — Titres de ladite rente. — État détaillé des dépendances de la terre, seigneurie et mairie de Thilouze. Description du clocher dudit lieu. — Bail à ferme de droits de dîme sur la paroisse de Thilouze.

G. 10. (Registre.) — In-folio, 265 feuillets, papier.

Vers 1750. — Inventaire des titres et papiers de la baronnie de Chinon et des châtellenies de Marsay et d'Ozon en dépendant. — Aveux, fois et hommages rendus auxdites seigneuries par : Geoffroy de Charrus, écuyer, au lieu et place de dame Isabeau, fille de Nicolas Doulce, à cause du fief de Lorré ou du bourg Saint-Jacques, *vulgo* appelé fief d'Isabeau d'Ussé ; — Drouen Bonneau, Jean et Philibert Paumart, sieur de l'Olive, Hélie et Hercule de Maillé, à cause de leur fief de Bonneau ; — Marguerite, dauphine d'Auvergne, comtesse de Clermont, la Roche-Clermault, etc., Joachim Gillier et Isabeau Du Breuil, sa femme, Simon Lebreton et Louis François, comte d'Aubigny, à cause de leur seigneurie de la Roche-Clermault ; — Antoine Raffin dit Poton, sénéchal d'Agénois, Françoise de Souvré, au nom et comme tutrice de Marie et d'Armande, filles de Gilles de Lusignan de Saint-Gelais, et Henri-François de Vassé, à cause de leur fief du Grand-Chiniers ; — Claude Legoux, Louis de Fontenay et Thomas Tardif, à cause de leur fief du Petit-Chiniers ; — Jean de Garguesalle, seigneur de Coulaines et de Pocé, et Anne Du Breuil, sa femme, François, marquis de Beauvau, seigneur de Beugny et de Jaunay, Marguerite de Vaillant, veuve de Louis-Jacques d'Aubery, à cause de leur fief du Grand-Jaunay, situé paroisse de Saint-Benoît-du-Lac-Mort ; — Yolande Dupuy, dame de la Roche-Clermault, à cause de son fief du Petit-Jaunay ; — Étienne Quillet, à cause de sa maison seigneuriale du Petit-Puits-de-Fontenay, paroisse de Marsay ; — Claude Gaudrée, pour son fief du Puits-de-Fontenay. — Déclarations de maisons, jardins, terres, prés, etc., situés en la ville et faubourgs de Chinon et dans les fiefs de Marsay et d'Ozon, rendues par Étienne et Marguerite Torterue, Claude de La Barre, chevecier de Saint-Mexme, Abraham Picault de La Ferraudière, Marguerite de Villiers, femme séparée de corps et de biens de Nicolas de La Châtre, écuyer. — Inventaire des contrats d'acquêt et d'échange exhibés : — droits d'écluses et pêcheries dans la Vienne ; — sentence rendue par les officiers des eaux et forêts, qui maintient l'archevêque dans son droit de *prain* en ladite rivière sur les pêcheurs à la seine, de lever le tiers des saumons et aloses qui s'y pêchent du côté de Candes, et le quart du côté du Véron, en conséquence d'une transaction passée, en 1140, entre Geoffroy-le-Bel, comte d'Anjou et Hugues II d'Étampes, archevêque de Tours. — Aveu rendu au Roi par Jean-Bernard des Bretignolles, concernant les droits de péage à lever sur les bouchers et les cordonniers par le seigneur de Jaunay et l'archevêque. — Pancarte du droit de minage, en la ville de Chinon, donné par les rois de France aux religieux de Grandmont, pour la dotation de leur monastère. — Contrat de vente par Guillaume de Boisjourdan, écuyer, à Guillaume et Jean Torterue, du droit qu'il a de prendre, de moitié avec l'archevêque, le premier lundi de carême, une pinte d'huile sur chaque débitant, et une jale de 13 pintes sur ceux qui érigent une huilerie nouvelle. — Sentence du siége royal de Chinon, rendue contre l'abbesse de Fontevrault et qui adjuge à Michel Amelot, archevêque de Tours, le droit de féodalité sur les moulins, écluses, îles et îlots situés dans la Vienne.

G. 11. (Registre.) — In-folio, 371 feuillets, papier.

1781-1790. — Pouillé ou liste des bénéfices des cinq archiprêtrés de Tours, de l'Ile Bouchard, de Loches, d'Outre-Loire et de Sainte-Maure, suivi du sommier de la recette des décimes pour lesdits bénéfices et d'un relevé des rentes dues par le clergé du diocèse de Tours.

G. 12. (Carton.) — 144 pièces, papier.

1755. — État du département de tous les décimes, subventions et autres impositions qui doivent être levés sur tous les bénéficiers et communautés séculières et régulières du diocèse de Tours, en 1751-1756, pour les appointements des agents généraux du clergé de France, le remboursement d'anciennes dettes, le payement des rentes constituées à l'occasion des dons gratuits de 1723 à 1748, les taxes des députés, les frais des assemblées, les oblats, les pensions des séminaires, des bénéficiers infirmes, etc. — Mémoire des revenus et charges sujets aux décimes. — Compte de la recette et dépense des décimes du diocèse de Tours, pour l'année 1742, rendu à M. de Conzié, archevêque de Tours, et aux conseillers, députés et syndic de la chambre ecclésiastique, par Michel-Fidèle Béranger, receveur des décimes et autres impositions du clergé. — Recettes : de 99,920 livres 6 sous, en décimes ordinaires et autres impositions, levées sur tous les contribuables du clergé ; — de 23,484 livres 2 sous, payées par tous les bénéficiers du clergé de Saint-Martin ; — de 2,200 livres, versées par les mêmes, pour leur part des pensions des séminaristes, etc. ; — Sommes payées : à M. Bollioud, chevalier, seigneur de Saint-Julien, receveur général du clergé de France ; — au

sieur Coffard, supérieur du séminaire, pour les pensions de ses élèves; — à l'Hôtel-Dieu de Tours, aux Carmélites, aux religieux de Fontaines-les-Blanches et autres rentiers. — Pièces à l'appui dudit compte : quittances de frais communs et taxes des grandes assemblées, d'appointements et rentes etc., délivrées par François-David Bollioud, receveur général, et contresignées par les abbés de Périgord et de Boisgelin. — Compte rendu par le même pour l'année 1788. — Total de la recette 172,185 livres 4 sous 10 deniers, et de la dépense 154,863 livres 14 sous 4 deniers.

G. 13. (Carton.) — 25 pièces, papier.

1695-1789. — Mémoire exposant à M. l'archevêque de Tours la nécessité de rétablir un marché sur la place Saint-Étienne. — Proclamation du bailli de l'archiépiscopalité, défendant à tous les sujets de cette baronnie et de la châtellenie de Larçay, de se pourvoir en première instance ailleurs que devant lui, etc., leur ordonnant de porter et faire peser leurs marchandises au Poids-le-Roi de ladite baronnie, qui sera établi à l'entrée de la rue Saint-Georges, côté de la place Saint-Étienne ; enjoignant aux marchands forains, voituriers et beurriers de décharger leur beurre audit poids, etc. — État sommaire des revenus de l'archevêché de Tours et de l'abbaye de Marmoutier, y réunie. — Vente d'une coupe de bois futaie et taillis dans la forêt de Larçay, adjugée pour 48,000 livres à Jacques Paillé, bourgeois de Tours, par Étienne Benoît de La Grandière, agissant pour l'archevêque Mathieu Isoré d'Hervaut. — Actes par lesquels M. d'Hervaut constitue, avec ladite somme, diverses rentes sur l'église de Tours, dont le principal sert au chapitre à payer les dettes qu'il a contractées à l'occasion du don gratuit taxé par le clergé de France à 38,695 livres. — Quittance d'une somme de 30,000 livres, versée par le chapitre à Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours. — Extrait d'une délibération des chanoines de Saint-Gatien, portant que l'archevêque sera intégralement remboursé des 44,269 livres qu'il leur avait prêtées. — Constitution d'une rente de 713 livres 9 deniers, au principal de 14,269 livres, créée au profit de M. de Rastignac, par Louis-François, comte d'Aubigné et Marie-Henriette Lebreton de Villandry, sa femme, pour acquitter le prix du régiment de marine accordé par le Roi à Louis-Henri, marquis d'Aubigné, leurs fils aîné, ladite rente assignée sur les terres de Villandry et de Savonnières. — Lettre adressée à l'archevêque M. de Conzié, par le commandant et les officiers de la garde nationale de Tours, pour lui demander la permission de faire célébrer une messe au Champ-de-Mars.

G. 14. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1776-1787. — Livre de visite des chapelles domestiques du diocèse de Tours. — Visites des chapelles situées dans les châteaux : de Fourchettes, paroisse de Pocé, à M. de Bridieu ; — des Cartes, paroisse de Civray, à M. d'Hervaut ; — des Roches-Saint-Quentin, à M. de Menou ; — de la Pinonnerie, paroisse de Faverolles, à M. de Voyer ; — de Razay, paroisse de Ceré, à M. de Thienne ; — de la Branchoire, paroisse de Chambray, à M. de La Cour ; — de La Roche, paroisse de Monts, à madame Des Arpentis ; — de la Chatonnière, paroisse d'Azay-le-Rideau, à M. de Champmorin ; — de Fouchault, paroisse de Vallères, au marquis de Saint-Cyr ; — de Marolles, paroisse de Genillé, à M. de Thienne ; — de Marray, paroisse de Chambourg, à M. de Nogerée ; — de la Forest, paroisse de Nouans, à M. de la Baronnière ; — de Chancelée, paroisse de Ligré, et des Bretignolles, paroisse d'Anché, à M. Turgot ; — des Places, paroisse de Savigny, à M. de La Sauvagère ; — de Montgauger, paroisse de Saint-Épain, au duc de Praslin ; — de la Roche-Ramée, à M. de Voyer ; — de Fontaines, paroisse de Rouziers, à la duchesse de Sully ; — de Port-Cordon et de la Carte, paroisses de la Riche et de Ballan, au chevalier des Pictières ; — de Trizay, paroisse de Joué, à M. des Essarts ; — de Bussières, paroisse de Loches, à M. de Maussabré ; — de Vaugaudry, paroisse de Parilly, au marquis de Langon, etc.

G. 15. (Carton.) — 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1674-1786. — Requête de Philippe Bruneau, curé de l'église paroissiale de Saint-Maurice de l'Île-Bouchard, demandant la réunion de ladite église à celle de Saint-Pierre, le presbytère de Saint-Maurice ayant été brûlé par les hérétiques, et la paroisse se trouvant réduite à 100 feux, par suite des crues de la Vienne qui ont emporté les ponts et une île considérable ; — assemblée desdites paroisses ; — consentement à cette réunion par Gilles de Laval, évêque de Quebec, abbé commendataire de l'abbaye de Maubec, et par Armand-Jean Du Plessis, duc de Richelieu, baron de l'Île-Bouchard. — Ordonnances : de M. de Rastignac, portant réunion du hameau des Gaudeberts, paroisse de Pouzay, à la cure d'Argenson ; — de M. de Fleury, autorisant le sieur Thiénard, curé de Notre-Dame de la Haie, à joindre au temporel de sa cure les domaines du prieuré de Notre-Dame de Vaugibault, qui lui ont été cédés par le chapitre de la Rochelle. — Avis de Joseph Perrier de La Garde, approuvant la séparation de la paroisse de Vallières de celle de Saint-Roch, et l'érection de cette dernière en cure, en y ajoutant diverses maisons et hameaux qui se-

raient retranchées des paroisses de Sainte-Geneviève de Luynes, de Fondettes et de Charantilly, dont elles sont trop éloignées. — Décret d'érection en cure de la succursale de Pocé. — Ordonnance de M. de Conzié, au pied de la requête de François-Gilbert de Voisins, marquis de Villaines, baron du Grand-Pressigny, supprimant le chapitre dudit lieu pour accroître le douaire du curé, doter un vicaire et deux religieuses de charité et assurer un fonds à la fabrique. — Décret de suppression du couvent des religieuses de l'Annonciade, établi place Saint-Étienne, et de sa réunion à celui de Notre-Dame-la-Riche. — Ordonnance de M. de Fleury concernant la réunion de la chapelle de Bondésir, paroisse de Montlouis, à la mense du chapitre d'Amboise.

G. 16. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 71 pièces, papier.

1704-1788. — Requête des habitants de Sainte-Catherine de Fierbois, demandant que leur chapelle soit érigée en cure, et proposant pour sa dotation d'y annexer les domaines de l'aumônerie, fondée en 1415 par Jean Le-Meingre dit Boucicault, maréchal de France. — Ordonnances de M. d'Hervaut : conférant la cure de Sainte-Catherine à Jacques Aviron ; — autorisant la réunion des cures de Sainte-Melaine, Saint-Nicolas et Saint-Michel-du-Bois à celles de Notre-Dame et de Saint-Pierre de Preuilly. — Requête des habitants des paroisses de Saint-Simple et du Chardonnet qui, reculant devant la dépense qu'exigent les réparations de leurs églises, demandent à être réunis à celles de Saint-Clément et de Saint-Venant. — Ordonnance de M. de Conzié, autorisant les chanoines de Saint-Venant à procéder à la démolition desdites églises. — Tableau des fondations des deux paroisses supprimées. — Décrets de suppression : de la cure de la Celle-Guenant et de sa réunion à la Celle-Draon ; — de la confrérie de Saint-Nicolas, dont les biens seront réunis à l'Hôtel-Dieu d'Amboise ; — des paroisses de Sainte-Croix, de Notre-Dame-de-l'Écrignole et de Saint-Denis de la ville de Tours, pour être réparties entre celles de Saint-Saturnin, Saint-Hilaire, Saint-Venant, Saint-Pierre-le-Puellier et Saint-Clément. — Tableau des fondations des églises paroissiales de Saint-Denis, Sainte-Croix et l'Écrignole. — Information pour parvenir à l'érection de la succursale de Lussault en cure ; — déclaration des habitants de Saint-Martin-le-Beau, rendue au duché-pairie d'Amboise, pour un pâturage de 100 arpents qui leur a été donné par Mathilde Mahon, dame d'Amboise, pour la fondation de quatre messes et d'une procession, le jour de Saint-Barnabé, dans l'église de Fontaines-les-Blanches. — Arrêt du conseil d'État autorisant les réparations de l'église de Lussault. — Décret érigeant en cure ladite succursale. — Compte de recette et de dépense rendu à l'archevêque de Tours par Claude Benardeau, greffier des insinuations ecclésiastiques et des domaines des gens de mainmorte.

G. 17. (Carton.) — 13 pièces, papier.

1699-1782. — Certificats des reliques : de saint Modeste et de saint Victor, martyrs, par François-Pierre Lambert, évêque de Porphyre ; — de saint Martin, saint Brice et saint Grégoire, évêques de Tours, par frère Georges-Marc Baudouin, prêtre et religieux de l'ordre de Saint-Benoît et sacristain de Marmoutier ; — de Théodore, martyr, par Gaspard, évêque de Sabine. — Consécration du grand autel de Saint-Gatien, dressé en l'honneur de la Vierge Marie, de saint Maurice et de ses compagnons, et renfermant des reliques des saints Arnulphe, Laurent, Gorgon, Nérée et Achillée. — Procès-verbal de translation des reliques des saints Prosper, Joconde, Illuminat et de sainte Libérate, de la chapelle du château de La Motte en l'église de Marcilly, par Charles Desmonts, curé de Billy, en présence des curés de Ports, Parçay, Mougon, Plaix et de 600 habitants des environs. — Procès-verbal de visite des reliques : de saint Gatien, déposées en l'église de Notre-Dame-la-Riche, par Henri de Rosset de Fleury, archevêque de Tours ; — des martyrs Gaudence, Caste, Diodore et Fructueuse, données par Benoît XIV à Félix François Le Royer de La Sauvagère, chevalier, seigneur du château des Places, faite audit château, paroisse de Savigny, en présence dudit Le Royer, d'Anne Audiger, sa femme, de Louis de Laval, chevalier, des curés de Savigny, Rivarennes, Huismes, et Beaumont. — Bénédiction des statues de saint Maurice et saint Gatien, à Crissay. — Requête des chanoines d'Amboise, demandant à l'archevêque de Tours de constater l'authenticité d'une croix en cristal dans laquelle est incrustée une parcelle de la vraie croix, qui leur a été donnée par la duchesse de Choiseul, et d'une autre croix, en argent doré, contenant aussi une parcelle de la vraie croix, qui a été donnée par le cardinal de Furstembert à la chapelle de Bondésir, réunie à leur chapitre. — Visite des reliques de la paroisse de la Guerche. — Procès-verbal de Jacques Dufrementel, chanoine de Saint-Martin, vicaire général et official du diocèse de Tours, commis par l'archevêque pour procéder à la vérification et translation des reliques des saints, conservées en l'église de Saint-Martin et dans la coupole de l'autel principal, qui doit être dérangé par suite des réparations de l'église.

G. 18. (Carton.) — 2 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1674-1686. — Ordonnance de M. de Conzié, arche-

vêque de Tours, supprimant la plupart des fondations de la paroisse de Pouillé, dont les titres et les revenus ont disparu. — Extrait du testament de Marie de Bourdaloue léguant la terre et seigneurie de Mareuil à Louis de Maillé, seigneur de Roujou, et 600 livres pour l'entretien d'une lampe ardente devant le saint Sacrement en l'église dudit Mareuil. — Requête des curé et habitants de Civray, demandant l'autorisation de célébrer la fête de Saint-Germain, leur patron, le jour où il fit un miracle qui occasionna la construction de leur église. — État des neuf processions, outre celles de Saint-Marc, des Rogations, de la Fête-Dieu et de son octave, qui se font dans l'église de Ligueil. — Différend entre les curés de Saint-Pierre-du-Boille et de Saint-Symphorien, à l'occasion des processions fondées dans leur église, qui se font, le jour de Saint-Jean, de Saint-Pierre-du-Boille à Saint-Symphorien, et le jour de Saint-Pierre, de Saint-Symphorien à Saint-Pierre-du-Boille; — ordonnance de M. de Fleury, qui supprime lesdites processions et les remplace par un salut, etc. — Règlement pour la procession, du château d'Amboise à l'église de Saint-Denis. — Ordonnance de M. de Rastignac, autorisant Antoine Besnard, curé de Saint-Georges-sur-Cher, à réduire les messes des confréries de la Conception et des Trépassés. — Requêtes : des curé et fabriciers de Notre-Dame-la-Riche, demandant à ne plus faire passer par les quais la procession du saint Sacrement et celle des reliques, qui a lieu le jour de l'Ascension, et à leur faire parcourir les rues avoisinantes de la paroisse Saint-Clément, depuis peu réunie à leur église; — des officiers municipaux de Loches, proposant de remplacer par une procession solennelle, de l'église collégiale à l'abbaye de Beaulieu, le premier dimanche après la Fête-Dieu, celles qui se faisaient le lendemain de ladite fête, de Loches à Ferrière, à la suite d'un vœu formé par les habitants pendant une sécheresse qui se prolongea du 1er février au 1er juin; — du curé de Saint-Senoch, qui se plaint du desservant de Sainte-Catherine de Barbeneuve, dépendante de l'abbaye de Fontevrault, lequel, faisant l'office de curé, attire dans ladite chapelle une grande partie de ses paroissiens. — Différend entre le curé de Montrichard, M. Rance et autres, et Jean Vazou, vicaire de ladite paroisse, qui s'est adressé à l'archevêque pour réduire de moitié la messe journalière de huit heures, fondée par la veuve Moreau, sous prétexte que le prix de la fondation, 430 livres, n'est pas suffisant; — ordonnance de M. de Conzié portant que ladite messe continuera à être célébrée tous les jours, dont trois seront à l'intention de la fondatrice, et les autres à la disposition des desservants.

G. 19. (Carton.) — 57 pièces, papier; 1 plan.

1779-1790. — Règlement du luminaire en l'église de Louans, établi, à la demande d'Hilaire Caillault, curé dudit lieu, par Joubert, curé de Montbazon, commissaire de l'archevêque. — Requêtes : de Louis Brosson, curé de Parilly, se plaignant du fabricier, du syndic et des habitants, qui ont fait construire une galerie dans l'église contre sa volonté; — de Pierre Lucas, curé de Pernay, réclamant contre la demoiselle Chéry, dame de la Ronde et de Fouinais, qui a fait placer dans son église un banc de 10 pieds de long, fermant entièrement l'entrée d'un autel dédié à la Vierge; — de madame de La Guiche, abbesse de Beaumont, demandant l'autorisation de démolir le grand autel de son église et de procéder à la bénédiction d'un nouvel autel en marbre qu'elle a commandé à Paris; — de Barthélemy Aubert, curé de Savonnières, et des fabriciers, demandant l'autorisation de prendre, sur les fonds libres de la fabrique, 350 livres pour réparer la voûte et les vitraux de l'église; — des habitants de la paroisse Saint-Étienne de Tours, demandant la permission de faire refondre les deux cloches de leur église; — de Martin Hursault, curé de Fondettes, désirant faire supprimer deux autels qui ne sont ni fondés ni utilisés et occupent un emplacement considérable; — du curé et des habitants de Cigogné, demandant l'autorisation de vendre une chapelle dédiée à saint André, située au milieu du bourg et qui tombe de vétusté; — des curé et habitants de Thilouze, proposant la suppression et démolition de l'autel de Saint-Jean-l'Évangéliste, qui n'est point fondé. — Mémoire sur la contestation pendante au bailliage de Tours entre Jean Vallée, fermier des dîmes de Vouvray, et les fabriciers de ladite paroisse, au sujet d'un banc dont ledit Jean a été évincé; — plan géométrique de l'église de Vouvray et des nouveaux bancs qui y ont été établis, dressé à la requête de Vallée. — Lettres de MM. Malesherbes et milord Stormond, ambassadeur du roi d'Angleterre en France, concernant le transport en Angleterre du corps du sieur Pym, gentilhomme anglais, enterré le 2 décembre 1775 en l'église de Saint-Pierre-du-Boille, à Tours; — ordonnance de M. de Conzié, autorisant son exhumation. — Arrêt du conseil d'État, instruction et extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale, concernant la remise de l'argenterie des églises aux hôtels des monnaies. — Dispenses pour mariages, requêtes, informations, etc.

G. 20. (Carton.) — 3 pièces, parchemin; 74 pièces, papier.

1642-1776. — Requête de Victor Le Bouthillier, archevêque de Tours, demandant au Roi la concession des anciens murs, fossés et remparts de la ville, depuis la tour Feu-Hugon jusqu'à la porte de la Riche. — Extrait d'une délibération du conseil de ville, portant que lesdits murs,

fossés et contrescarpes lui ont été donnés par Henri Le Grand, et prient l'archevêque de ne point troubler dans leur possession ceux auxquels ils ont aliéné une partie desdits fossés, etc. — Ordonnance du Bureau des finances, enjoignant aux charretiers, voituriers et gagnedeniers, de porter les vidanges des constructions, etc., qui se feront depuis la porte Neuve jusqu'à l'extrémité du faubourg Saint-Pierre-des-Corps, dans l'espace vide du fossé existant entre le palais archiépiscopal et la petite arche qui se trouve devant le couvent des Feuillants. — Procès-verbal de l'alignement à donner aux murs de clôture du palais archiépiscopal, du côté des Ursulines, des Feuillants et de la rue des Couteliers. — Arrêt du Conseil d'État, qui maintient les chapitres de Saint-Gatien et de Saint-Martin en la possession des murs, fossés et contrescarpes qui se trouvent en l'étendue de leurs cloîtres, et ordonne qu'ils seront distraits de l'adjudication faite à Maupassant, au profit des créanciers de l'Hôtel-de-Ville. — Mémoires faisant connaître la nécessité d'établir un second marché sur la place de l'Archevêché, pour faire revivre tout un quartier qui est devenu désert depuis la construction du nouveau pont et la réunion du grand mail au petit, qui a fait de la rue Saint-Étienne une impasse. — Accord entre M. de Fleury, archevêque de Tours, et le chapitre de Saint-Gatien, pour le redressement et élargissement de la rue de Sturbe, aujourd'hui de Fleury, qui forme divers recoudes et n'a que 4 et 5 pieds de largeur. — Lettres patentes autorisant ledit archevêque à faire démolir plusieurs châteaux et bâtiments dépendants de son archevêché, dont l'entretien dépasse le produit de la terre ou des locations. — Procès-verbal des réparations à faire au palais archiépiscopal. — Arrêt du parlement, qui ordonne la visite des domaines de l'archevêché, et permet à M. de Rastignac de contracter un emprunt pour les reconstructions et réparations des bâtiments et dépendances dudit archevêché et de l'abbaye de Vendôme, détériorés par les inondations et orages, survenus pendant l'année 1740 et les suivantes. — Lettres patentes confirmant la vente de trois corps de bâtiment avec cours et jardin et d'une place, près la porte Rouline, faite par le chapitre de Saint-Gatien à M. de Fleury, pour l'accroissement du jardin de l'archevêché et la construction d'une terrasse. — État et estimation des meubles du palais archiépiscopal, faits à la requête de MM. de Fleury, archevêque de Cambray et de Conzié, archevêque de Tours. — Contestation entre Jean Perray, fermier de la prévôté de Larçay, et Olivier de Faye, au sujet de la mesure de la châtellenie de Larçay, qui contient un boisseau de plus par septier que celle du Roi.

G. 21. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1681-1789. — Testament de Victor Bonneau, écuyer, sieur de Brevande, conseiller du Roi, intendant des turcies et levées, portant donation de 20,000 livres, à mettre en rente, pour les pauvres ouvriers de la ville, de 6,000 livres en faveur de l'hôpital, et de 3,000 livres pour l'Hôtel-Dieu. — Don de 9,040 livres, remis entre les mains de Laurent Christiaen, chanoine et grand pénitentier de l'église de Tours, par trois personnes qui ne veulent pas se faire connaître, pour l'entretien de dix filles pénitentes en la maison du Refuge. — Fondation d'une maison et école de charité en la ville de Candes, par Pierre-Concorde Michelet, chanoine prébendé en l'église collégiale dudit lieu ; — rente de 1,000 livres constituée sur les religieux de Saint-Florent-le-Jeune, par François Nau, négociant à Candes, un des administrateurs de cette école ; — lettres patentes de Louis XVI, autorisant ledit établissement ; — accord entre les administrateurs et Thérèse Poirier, supérieure de la congrégation des sœurs de la Providence, à Saumur, pour fournir les deux sœurs qui doivent diriger ladite école. — Bail emphytéotique de trois boutiques à Candes, par l'intendant de M. de Conzié. — Requêtes adressées à l'archevêque de Tours par : les Ursulines d'Amboise, demandant l'autorisation de faire célébrer en leur église les trois messes par semaine fondées par Jacques Chartrain, ancien agent de l'Hôtel-Dieu de Paris, en souvenir de la mère Pingault, sa cousine, ancienne supérieure dudit couvent ; — les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Châteaurenault, proposant d'ouvrir à leurs frais une école gratuite pour les enfants indigents. — Projet de lettres patentes autorisant Nicolas Leduc, curé de Châteaurenault, Emmanuel Peltereau, contrôleur ordinaire des guerres, Marie Nepveu, veuve de Jacques Peltereau de La Gasserie, et Madeleine Sarée, veuve de Pierre Peltereau de Grandmaison, à fonder ladite école. — Établissement et règlement de bureaux de charité à Ligueil et à Vouvray.

G. 22. (Carton.) — 17 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1175-1717. — Prieuré de Bois-Rayer ou de Grandmont, réuni à l'archevêché. — Don par Raoul de Bré, aux religieux de Bois-Rayer, d'un bois joignant ceux qu'ils possèdent. — Vidimus par l'official de Tours, d'une charte de Pierre Savary, seigneur de Montbazon, par laquelle il renonce aux droits qu'il pouvait avoir dans les bois voisins des murs de Bois-Rayer. — Copie, en 1279, d'une charte de 1211, par laquelle Pierre Savary donne aux religieux de Bois-Rayer son bois, situé dans la vallée Picois, près l'enclôture desdits religieux. — Vidimus par les chanoines

de Saint-Martin, de la donation que leur a faite Henri II, roi d'Angleterre, de prés situés entre Gloriette et Pont-Cher, en récompense des bois qu'ils ont cédés aux religieux de Bois-Rayer. — Actes de donations en faveur des religieux de Bois-Rayer, des rentes : d'un septier de froment et 5 sous, assignés sur la seigneurie de Thais, par Pierre de Thais; — d'un septier de blé, sur les dîmes de la seigneurie de Beaumont, etc., par Jean de Beaumont-la-Ronce ; — d'une mine de froment, sur le moulin de Resseux, par Godefroy, dit l'Arabe, écuyer, pour un anniversaire ; — de 2 septiers de blé, mesure de Chinon, par Pierre de Sazilly, seigneur des Bretignolles. — Confirmation des dons et legs de Jean de Beaumont, par un de ses descendants. — Sentence de l'official de Tours, confirmant les religieux de Bois-Rayer dans la possession et jouissance du lieu des Saulayes, situé près la fosse Bacon, que leur contestait Jean Fetmau, seigneur d'Izernay. — Sentence définitive du bailli de Touraine, rendue en faveur des religieux de Bois-Rayer, au sujet de boires et pêcheries, situées près le bois de Plante, dont les chanoines de Saint-Gatien se prétendaient propriétaires. — Commission du parlement pour faire mettre lesdits religieux en possession de ces boires, nonobstant l'appel du chapitre de l'église de Tours. —Baux à ferme du droit de pêche, dans lesdites boires, concédés par Toussaint Bonet et Simon de La Vacherie, supérieurs du prieuré de Bois-Rayer, aux nommés Drouineau et Soudée, de Saint-Cyr, Brocherion, de Saint-Symphorien, et autres pêcheurs, pour 20 et 25 livres par an. — Rachat d'une rente de 3 septiers 7 boisseaux et demi de froment assise sur la terre de Grivaux, par les religieux de Bois-Rayer, sur Charles de Juglart, écuyer, sieur de la Chevalerie, et Barbe Petiteau, sa femme, laquelle terre avait été aliénée par un des précédents prieurs. — Réquisition par Marguerite Bourguignon, dame de la Guignardière, d'une copie de l'acte d'amortissement d'une rente de 18 boisseaux de froment, etc., sur le lieu des Fosses-Blanches, à elle adjugée, le 22 mai 1576, aux assises du prieuré de Bois-Rayer. — Remboursement d'une rente de 1 septier de seigle, etc., due aux religieux de Grandmont, par les héritiers de Jean Boutault, seigneur de la Sagerie.

G. 23. (Carton.) — 61 pièces, papier ; 1 plan.

1434-1789. — Bail à rente de 4 arpents de terre, en la vallée du Bois-de-la-Croix, consenti par frère Jean, prieur du prieuré de Bois-Rayer, à Lucas Bouteville et Jeanne, sa femme, pour 10 sous tournois de cens et une poule. — Baux à ferme : des prés de la Clairaie *alias* les Putelles, en la prairie de Grandmont, consentis à divers par Étienne de Gibonst, prieur claustral de l'abbaye de Bois-Rayer, et par Jean-François Tabouillot, prêtre de la congrégation de la Mission, procureur du grand séminaire de Tours ; — de la dîme des Moreaux et d'une rente foncière et seigneuriale de 3 livres 10 sous, 4 chapons et 12 deniers de cens, à prendre sur la frêche de Bouteville, appelée la dîme de Bouteville, paroisse de Saint-Avertin, par Charles Beausire, prieur de Bois-Rayer ; — d'une maison et terrain, sur la route de Tours à Montbazon, paroisse de Chambray, par le sieur Mercier, prieur dudit couvent ; — du droit de pêche dans un bras du Petit-Cher, par François Gobard, intendant de M. de Conzié, archevêque de Tours. — Procès-verbaux d'adjudication de la tonture des prés de Grandmont, appartenant au couvent de Bois-Rayer. — Éventillement du domaine et château de la Sagerie, situés dans le fief du prieuré de Bois-Rayer, paroisse de Saint-Avertin. — Acte par lequel M. Fouquet, sieur de la Sagerie, Jumeaux et autres lieux, président, trésorier général de France au Bureau des finances de Tours, reconnaît que le pont qu'il a fait construire sur le fossé séparant son bois de celui des religieux de Bois-Rayer, n'emporte aucun droit et pourra être enlevé à la volonté desdits religieux. — Plan de partie des terres et bois de la Sagerie, du prieuré de Grandmont et du pont que ledit Fouquet a été, par tolérance, autorisé à faire construire. — Donation d'une maison et de deux pièces de vignes, paroisse de Saint-Avertin, faite au prieuré de Bois-Rayer, par Jean Ansault, vigneron, et Catherine Esnault, sa femme.

G. 24. (Carton.) — 3 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1547-1782. — Déclaration du prieuré de Bois-Rayer, faite à Henri II, roi de France, à son avénement à la couronne, à cause de son duché de Touraine. — Lettres patentes de Louis XIII, défendant à Quentin Petiteau, maître des eaux et forêts, de poursuivre ailleurs que devant son conseil la procédure que, par esprit de vengeance, il a entamée contre les religieux de Bois-Rayer. — Ordonnance de M. de Nointel, intendant de Tours, déchargeant lesdits religieux du 8e denier des biens aliénés depuis 1556, ceux-ci étant rentrés en possession desdits biens. — Procuration donnée par Henri de Laval de Boisdauphin, évêque de la Rochelle, prieur de Bois-Rayer, à Toussaint Bonet, sous-prieur, pour le représenter auprès du sieur Doudon, chargé du recouvrement des droits d'amortissement. — Inventaire des nouveaux acquêts faits par les religieux de Bois-Rayer. — Déclarations de Toussaint Bonet, supérieur et prieur claustral de Bois-Rayer, concernant les biens que les religieux font valoir par eux-mêmes, leurs rentes seigneuriales et foncières, et les bois qu'ils possèdent à Grand-

mont, etc. — Quittances des sommes reçues par le sieur Belgarde des frais religieux, pour leur quote part des 3 décimes ordinaires, des gages des receveurs, contrôleurs, etc., l'entretien des ministres convertis, le payement des rentes imposées sur le clergé, etc. — Déclaration des revenus du prieuré de Bois-Rayer, les deux tiers appartenant à l'abbé Vassal, prieur commendataire dudit couvent, faite par Boutet, en conséquence de l'édit d'octobre 1703, qui porte création des offices de contrôleur des économes, etc. — Procès-verbal de visite des bois de Grandmont, par Jacques Rabache, juge et lieutenant des eaux et forêts. — Lettre des abbés de Broglie et de Maupeou, agents généraux du clergé de France, à l'archevêque de Tours, concernant le placement en actions sur la compagnie des Indes des deniers provenant des bénéfices des hauts dignitaires du clergé. — Arrêt du conseil d'État, autorisant les religieux de Bois-Rayer à vendre une futaie âgée de 150 à 200 ans, pour reconstruire un pignon de leur maison qui menace ruine. — Renseignement sur le prieuré de Bois-Rayer, ordre de Grandmont, fondé, en 1157, par Henri II, roi d'Angleterre, composé de six prêtres ou frères élevés dans les ordres, et de trois domestiques à gages, etc. — Extrait d'une transaction, portant partage en trois lots des revenus du prieuré de Bois-Rayer, dont deux reviennent au prieur commendataire, qui prend à sa charge tous les décimes et autres impositions taxées par le clergé. — Déclaration et dénombrement du troisième lot, rendu par les religieux à l'assemblée générale du clergé de France, qui se tiendra en 1730, et au Bureau du diocèse de Tours. — Déclarations, rendues au prieuré de Bois-Rayer : par Claude Renou, marchand orfèvre à Tours, pour une closerie en la paroisse de Chambray, appelée la Fourbisserie ; — par Bernard Meunier, curé de ladite paroisse, pour une maison dite des Fontereaux, et ses dépendances ; — par Jacques Lenormand de La Place, lieutenant général de police, pour le domaine de la Sagerie ; — déclarations féodales rendues auxdits religieux : par Pierre Bredif et Barbe Lemessier, veuve de François Delapierre, confiseur à Tours, détenteurs de la frêche des grand et petit Moinard ; — par les dominicains de Tours, propriétaires de prés en la frêche dite des 19 arpents, paroisse de Chambray. — Bail emphytéotique de la frêche de la Guignardière, paroisse de Chambray, consenti par Simon de La Vacherie, prieur claustral de Bois-Rayer, à François Fillon, tailleur à Chambray.

G. 25. (Carton.) — 5 plans, papier.

1728-1789. — Plans par terre des bâtiments, cours et jardins du prieuré de Bois-Rayer *vulgo* Grandmont ; — de bois, terres, prés et vignes en dépendants, paroisses de Saint-Avertin et de Chambray, levés par Nicolas Delamotte, arpenteur royal en la Maîtrise des eaux et forêts de Tours, et autres.

G. 26. (Carton.) — 52 pièces, papier ; 10 plans.

1742-1788. — Bail à ferme du revenu temporel du prieuré de Bois-Rayer, dit Grandmont-lès-Tours, par François Mercier, prieur commendataire. — État des revenus et charges dudit prieuré, produit par le syndic de la chambre ecclésiastique. — Extrait des délibérations de ladite chambre, modérant les impositions des religieux de Bois-Rayer à 800 livres par an, pendant 5 années. — Requête de l'abbé Mercier, demandant que cette réduction leur soit continuée, en raison des pertes qu'ils ont éprouvées à l'occasion des inondations, notamment celles de 1745-1746, et de la confection des routes de Grandmont, etc. — Plan d'un pré dépendant du prieuré de Grandmont, où il a été fait des fouilles pour la construction de la nouvelle levée, dressé par Michel Auger Provost, expert à Tours. — État général des fossés qui sont à réparer autour des domaines du prieuré de Grandmont, montant à 7,847 toises, dont 1,659 à ouvrir à neuf, pour le prix de 1,900 livres 17 sous 6 deniers. — Détail des frêches dudit prieuré. — Mémoire concernant la réunion de la mense prieurale à l'archevêché, et de la mense conventuelle au séminaire. — Extrait des lettres patentes du 29 juillet 1770, qui autorisent l'union au grand séminaire de Tours des trois menses conventuelles de Bois-Rayer, Villiers et Pommier-Aigre. — État des bâtiments et domaines dépendants de la mense conventuelle de Bois-Rayer. — Articles à ajouter au mémoire donné à M. Deschamps, expert, chargé d'estimer les fonds dépendants de la mense prieurale, qui reviennent à l'archevêque. — État des objets sur lesquels le séminaire a des droits. — État des rentes sur les domaines du Roi, appartenant aux trois prieurés de l'ordre de Grandmont. — Lettres adressées à M. de Conzié, archevêque de Tours, par les sieurs Poitevin, ancien régisseur de M. Duceluzel, et Duquesne, concernant les travaux d'agriculture et de jardinage, et les constructions et réparations à faire aux bâtiments du prieuré de Grandmont. — Mémoires des arbres, arbustes et pots à fleurs, fournis par François Bruzeau Desfossés, pépiniériste à Orléans. — État des 46,097 arbres et arbustes, envoyés de Chanteloup, près Amboise, par M. Duquesne et qui ont été plantés dans le courant de l'hiver de 1787. — Plans de divers ponceaux, d'une maison de jardinier, d'un logement de portier à construire au bas du coteau de Grandmont, etc.

G. 27. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

Vers 1740. — Inventaire des titres du prieuré de Bois-Rayer ou de Grandmont-lès-Tours.— Acte de fondation dudit prieuré par Henri II, roi d'Angleterre. — Confirmation par Richard Cœur de Lyon, des dons émanés de son père. — Bulle de Clément IV, donnant aux prieurs de Grandmont le pouvoir de bénir et de tonsurer les clerss.— Actes d'acquisitions, etc.

G. 28. (Registre.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1728. — Pièce de vers adressée à très-digne et très-excellent prince de l'Église, Mgr Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, pour avoir honoré de sa présence et de ses visites la ville de Loches, par Joseph-François Harane, prêtre du diocèse de Tours; livre relié en satin blanc avec les armes de l'archevêque brodées sur les plats.

G. 29. (Plans.) — 4 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans du rez-de-chaussée et de la galerie de la chapelle de l'archevêché de Tours; — coupes longitudinale et transversale de ladite chapelle.

G. 30. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1767. — Plan topographique du fief et seigneurie du palais archiépiscopal de Tours, pour ce qui est situé en ladite ville, divisé par cantons, et chaque canton par l'emplacement des bâtiments des censitaires, suivant l'ordre des déclarations fournies audit fief et celui du registre terrier, levé par C.-T. Berthon, géomètre à Tours, en 1767.

G. 31. (Plans.) — 5 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan par terre des bâtiments, cours, jardins, charmilles, terrasses et autres dépendances du palais archiépiscopal: — projets d'embellissements à faire au rez-de-chaussée et aux étages supérieurs.

G. 32. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVII[illegible]le. — Plan des hautes et basses Cabarrières, situées paroisse d'Artannes, sujettes aux droits de terrage, dîme et avenage, séparées par le chemin de Druye à Monts *alias* de la Croix-Chollet aux Fleuriaux.

G. 33. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1774. — Plan géométrique et procès-verbal d'arpentage de la dîme de la Fuye, située paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, levé et dressé, pour l'archevêque de Tours, par Claude-Théodore Berthon, géomètre arpenteur en la Maîtrise particulière des eaux et forêts, et expert juré du bailliage et siége présidial de Tours, le 24 septembre 1774.

G. 34. (Plans.) — 3 pièces, papier.

1765. — Plans géométriques des pièces de bois composant la réserve générale des bois de l'archevêché, désignées au procès-verbal d'aménagement fait devant M. Lévêque de Gravel, grand-maître des eaux et forêts de la Généralité, le 12 novembre 1757, et situées dans les paroisses de Monnaie et de Fondettes, dressés par d'Artanval, géomètre arpenteur en la Maîtrise de Tours.

G. 35. (Plans.) — 5 pièces, papier.

1765. — Plans géométriques des bois de l'archevêché de Tours, situés dans les paroisses de Saint-Laurent-en-Gâtines et de Fondettes, et dépendants des seigneuries de Saint-Laurent et de Lavaré, divisés en huit coupes, suivant le procès-verbal d'aménagement fait en présence du grand maître des eaux et forêts de la Généralité, le 12 novembre 1757, certifiés conformes par M. d'Artanval.

G. 36. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan géométrique de différentes pièces de bois, situées dans les paroisses de Saint-Laurent et du Boulay et dépendantes de la seigneurie de Saint-Laurent appartenant à l'archevêque de Tours, dressé par René-Côme Marin des Brosses, arpenteur du Roi en la Maîtrise des eaux et forêts de Tours.

CHAPITRE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE TOURS.

G. 37. (Carton.) — 3 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1240-1622. — Seigneurie d'Huismes. — Transaction par laquelle les chanoines de l'église métropolitaine de Tours cèdent à Raherius, leur doyen et à ses successeurs la collation des prébendes, trésorerie et chapelles de Tours-sur-Marne, la terre et seigneurie d'Huismes, etc., et celui-ci consent à l'extinction de dix prévôtés dont la présentation lui appartenait, etc. — Extraits vidimés de la donation de la seigneurie d'Huismes, faite par le roi Charles à l'église de Tours. — Arrêt du parlement autorisant le doyen à faire compulser les titres originaux de la châtellenie d'Huismes chez les tabellions, notaires, etc., et à en tirer

les copies collationnées qui pourront lui être utiles dans son instance contre François Rideau et Rigobert de Coste. — Procès-verbal de compulsoir — Transaction entre Godefroy, doyen, et les sieurs Guillaume Olivier et Godefroy, dit Egret, seigneurs de Montsigon et de Cuzé, par laquelle ces derniers renoncent à tous les droits qu'ils auraient pu prétendre sur le bois Thélot et le doyen leur fait don de 320 livres ; — copies imprimées. — Ratification de ladite transaction par Fidèle Ridellus, écuyer, suzerain d'Olivier et de Godefroy.

G. 38. (Carton.) — 11 pièces, parchemin, 127 pièces, papier; 1 plan.

1515-1729. — Enquêtes faites par Étienne Viau et Adam Jobion, notaires, lesquelles font connaître que le bois Thélot a toujours appartenu au doyen, et que les habitants de l'île Saint-Martin ne peuvent mener paître leurs bestiaux dans les pacages d'Huismes avant d'avoir payé une redevance au seigneur. — Extrait de diverses sentences de la justice d'Huismes, pour délits commis dans les bois Thélot et Chétif. — Baux à ferme, par Hélie Convers, doyen, des bois Thélot, Chétif et d'Indre, pour 140 livres et 40 livres de beurre. — Arrêt du conseil, qui reçoit les habitants d'Huismes opposants à la vente des arbres du bois Thélot et renvoie les parties au parlement pour connaître de leurs moyens d'opposition ; — inventaire des pièces produites par Guillaume Besaard, sieur de Rezay, doyen ; — sentence arbitrale en faveur du seigneur d'Huismes ; — adjudication desdits bois. — Vente de trois cent quatre-vingts chênes épars pour 2,200 livres. — Délibération du chapitre autorisant le doyen à arrenter, pour être convertis en prés, les terrains sur lesquels étaient les bois en futaie. — Prétentions au droit de chauffage dans le bois Thélot, par Fleurant Leloureux, sieur des Essards et Françoise Descourgeon, sa femme. — Procès-verbal du garde de la seigneurie d'Huismes contre les valets de la demoiselle des Essarts, trouvés dans ledit bois à abattre des branches, etc. — Rapport de visite des bois Chétif, Thélot, de l'Essard, du grand bois et du bois d'Indre. — Lettres de rescision obtenues par Jacques Lepeintre de Marigny, contre Jean Dreux, procureur au bailliage de Chinon, qui s'était fait adjuger 3 arpents de pré pour 6 livres de rente foncière et féodale envers le doyen. — Plan figuratif des bois Thélot et Chétif et des rivières de Loire et d'Indre où le doyen a droit de pêche. — Sentence arbitrale rendue contre M. de Marigny, seigneur d'Huismes, et qui maintient Louis Guesdier, chanoine de Saint-Martin de Tours, prévôt et seigneur de Restigny, en possession des îles anciennes et nouvelles de la Loire ; — appel de ladite sentence par le chapitre de Tours, le curé et les habitants d'Huismes. — Procédure entre le doyen et les habitants d'Huismes, d'une part, et Victor Milon, prévôt de Restigny et les habitants dudit lieu, ces derniers voulant s'emparer des îles produites par les terres enlevées au bois Thélot par les crues. — Acte d'assemblée des habitants d'Huismes, consentant que le doyen donne à rente les deux tiers du bois Thélot, à condition que l'autre tiers deviendra leur propriété ; — mémoire à ce sujet. — Sentence de la justice d'Huismes qui ordonne le triage et bornage des bois Thélot et Chétif, dont un tiers restera aux habitants pour faire pacager leurs bestiaux. — Baux à moitié de 41 arpents de terre dépendants des bois Thélot et Chétif, consentis par Antonin-Cyprien de Peschepeyrou-Comminge de Guitaut, doyen et seigneur d'Huismes.

G. 39. (Carton.) — 6 pièces, parchemin; 40 pièces, papier; 3 plans.

1607-1763. — Bail à ferme du bois Chétif, consenti par Jean Gaudin, Pantaléon Roux, Antoine Guertin, Pierre Thibault et Antoine Mareschau, sous-fermiers des bois Thélot et Chétif, dépendants de la seigneurie d'Huismes, à Guillaume Rollin, René Brunet et Étienne Nicier, marchands, demeurant en l'île Saint-Martin. — Procès-verbal de visite par les officiers de la justice d'Huismes, pour constater les usurpations commises sur les domaines de ladite seigneurie, par Fleurant Bourreau, sieur de la Guesserie, Georges Rolland et autres habitants de l'île Saint-Martin. — Arpentage des bois Thélot, Chétif et de l'Essart, par Jean Courtiller, notaire royal et arpenteur à Chinon. — Plan des bois Thélot et Chétif. — Transaction sur procès entre Jacques Lepeintre de Marigny, doyen, et Étienne Buron, habitant de l'île Saint-Martin ; celui-ci cède au doyen une pièce de bois, enclavée dans ceux du seigneur d'Huismes, pour tous les vols qu'il a commis à son préjudice, et paye les dépens de l'instance. — Baux à rente, par ledit doyen, des terres restées vagues après la vente de la futaie et de celles reprises sur les usurpateurs. — Baux à ferme par Antonin de Peschepeyrou-Comminge de Guitaut, doyen, de 31 arpents 25 chaînées de terre dans le bois Chétif, que son prédécesseur avait arrentés et dont il a annulé les actes. — Arrêt du conseil d'État permettant au doyen François d'Aydie de faire abattre trois cent vingt-trois chênes épars sur le domaine d'Huismes, pour les réparations des bâtiments des fermes et du château. — Requête dudit doyen, demandant l'autorisation de faire arracher les souches du bois Chétif qui lui sera plus profitable en pré qu'en mauvais bois ; — jugement de la Maîtrise de Chinon, ordonnant qu'attendu l'importance de l'objet, le doyen aura à se pourvoir au conseil d'État. — Monitoire du vicaire général de l'évêché d'Angers, pour avoir révélation

des particuliers qui ont comblé les fossés du bois Chétif, nouvellement creusés ; — certificat du curé de la Chapelle-Blanche faisant connaître que les publications ont été sans résultat.

G. 40. (Carton.) — 13 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier ; 3 plans.

1642-1702. — Transaction entre Hélie Convers, conseiller et aumônier du Roi, doyen de l'église de Tours, et Galliot Pequinot, écuyer, sieur de Vaudésir, François Bridonneau, fourrier des logis du Roi, Louis Delalande, etc., par laquelle ceux-ci cèdent au doyen, au nom des habitants d'Huismes, 12 arpents de pré dans la prairie du Pas, en l'île Saint-Martin, en échange de 25 arpents en 5 pièces, et se chargent de payer les 1,375 livres dont les communs ont été taxés pour les droits d'amortissement. — Ratification de ladite transaction par les habitants. — Procès-verbal d'une révolte, contre le sergent de la châtellenie d'Huismes, par des femmes de l'île Saint-Martin, qui voulaient s'opposer à la saisie de leurs bêtes, trouvées en délit dans la prairie du Pas ; — interrogatoire des accusées. — Procédures diverses entre le doyen et les habitants de l'île Saint-Martin, paroisse de la Chapelle-Blanche, à l'occasion de la prairie du Pas, qui leur a été donnée en échange par les habitants d'Huismes. — Bail à ferme de ladite prairie, par Guillaume Besnard, seigneur de Rezay, doyen. — Arrêts du parlement : condamnant les habitants du hameau de l'île Saint-Martin à restituer les fruits qu'ils ont perçus indûment, pendant dix ans, en ladite prairie et à rétablir les fossés par eux comblés pendant la nuit ; — subrogeant le doyen à la poursuite des criées des biens d'Urbain Lemesle et de Françoise Bizouiller, sa femme, pour dépens à lui adjugés dans ladite instance ; — condamnant René Rolland et consorts à payer au doyen les intérêts des 1,980 livres auxquels ils ont été taxés pour restitution de fruits. — Déclaration de René Maridonneau, portant qu'il n'a jamais contesté au doyen la propriété des 12 arpents de pré, et désavoue tout ce qui peut avoir été fait en son nom. — Baux à ferme desdits prés par Jean Delacroix, fermier de la seigneurie d'Huismes, à Anne Fresnaye et autres, pour 300 livres et 24 livres de beurre. — Jugement qui condamne Antoine de Villeneuve, écuyer, sieur des Marais, fourrier des logis du Roi, et Antoine de Villeneuve, sieur de Salvert, son frère, à restituer au doyen un pré, sis à l'Essart, près les Prateaux. — Plans du bois de l'Essart, du Grand-Bois et du bois d'Indre. — Procès-verbal de bornage du lieu appelé l'Ouche-aux-Barbins, séparant les domaines du doyen de ceux des sieurs des Essarts, etc. — Acte par lequel M. de Villeneuve reconnaît qu'il s'est indûment emparé, depuis plus de vingt ans, d'un pré dit le Paradis, et consent que le doyen en jouisse à l'avenir, sur sa promesse de n'exiger aucuns dommages et intérêts.

G. 41. (Carton.) — 59 pièces, papier.

1287-1723. — Copie du *vidimus* de 1287 de la donation de la terre d'Huismes à l'église de Tours par le roi Charles. — Sentence du juge de ladite châtellenie, condamnant Guillaume Viou, habitant l'île Saint-Martin, à indemniser le doyen des 25 boisseaux de pommes qu'il lui a volées dans le bois Chétif. — Lettres patentes de Louis XIII portant confirmation du droit qu'ont les habitants d'Huismes, Rigny et Saint-Mexme, de faire pacager leur bestiaux dans la basse forêt de Chinon, et de ramasser le gland en payant 5 sous parpore. — Sentence de la justice d'Huismes qui défend aux habitants de la Chapelle-Blanche de faire pacager leurs bestiaux dans les communs de ladite châtellenie. — Procès-verbal de René Gaigneux, sieur de La Cottanonière, juge et commissaire subdélégué en la Généralité de Tours, pour le recouvrement des droits d'amortissement, concernant la déclaration des habitants d'Huismes, par laquelle ils ne se reconnaissent aucuns pâturages ni communs relevant du Roi, autres que des marais près le ruisseau d'Ozon, et que, s'ils vont dans les bois Thélot et Chétif, ce n'est que par tolérance du seigneur, auquel même ils payent un droit à ce sujet. — Déclaration des habitants de Rigny au Roi, portant qu'ils n'ont droit de pacage que dans les landes, et encore en payant une redevance. — Extrait de divers jugements, arrêts, etc., rendus en faveur du doyen, contre les habitants de la Chapelle-Blanche, qui prétendaient avoir le droit de pacage sur les pâtureaux de la seigneurie d'Huismes. — Sentences de la justice d'Huismes, contre Yves Menier, et Jacques Brun, qui ont planté des saulaies sur les pâtureaux situés entre l'île Saint-Martin et le bois Chétif. — Déclarations : de René Maridonneau, habitant d'Huismes, affirmant qu'Étienne Cormier, procureur, a occupé pour lui sans autorisation, dans la contestation pendante entre le doyen et les habitants de l'île Saint-Martin ; — de Jacques Chauvelin, syndic de la paroisse d'Huismes, et de Christophe Carreau, procureur fabricier, portant que les communs appelés les Marais de Saint-Maurille, de Lacet et d'Avau, les landes des Barrières, etc., joignant les communs de Rigny, appartiennent au doyen et que les habitants lui payent le droit de plant. — Transaction entre M. de Marigny, doyen et les sieurs Ripault et Rolland, par laquelle ceux-ci s'engagent à ne jamais envoyer plus de 7 à 8 bêtes paître dans les communs de la seigneurie d'Huismes, et à payer par tête de bétail 1 livre et demie de beurre. — Moyens

d'intervention d'Hélie Convers, doyen, dans l'instance entre le procureur fiscal de la châtellenie d'Huismes, François Pequineau, sieur de la Villaumaire réuni aux habitants d'Huismes, et ceux de l'Ile de Saint-Martin; — analyse des titres qui établissent la propriété du doyen. — Acte d'assemblée des habitants d'Huismes, décidant d'empêcher ceux de Rigny, de faire pacager sur les communs d'Huismes; — procuration desdits habitants pour suivre en leur nom l'instance contre le doyen et les habitants de Rigny; — désistement de ceux de l'île Saint-Martin, qui n'étaient intervenus dans ladite procédure qu'à la sollicitation de M. de Valentinay, seigneur d'Ussé. — Requête des habitants d'Huismes demandant l'autorisation de convertir en pré 5 à 6 arpents de communs, pour pouvoir faire les réparations les plus urgentes aux bâtiments du presbytère. — Bail à ferme desdits prés, pour 53 livres, par an.

G. 42. (Carton.) — 7 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1543-1780. — Transaction sur procès, du 30 avril 1543, entre François Bohier, évêque de Saint-Malo, abbé de Bernay, doyen de l'église de Tours, seigneur d'Huismes, et René d'Espinay, seigneur d'Ussé, au sujet de 6 œuvres de terre, sises au Vigneau, près la Touche, respectivement prétendues par les parties.—Procès-verbal de plantation des bornes de Rassay, la Tranche, la Touche et autres lieux sur l'Indre, en présence des procureurs desdits Bohier et d'Espinay.—Vente du fief de Beaulieu, situé paroisse d'Huismes, près la basse forêt de Chinon, par Charles d'Espinay, écuyer, seigneur dudit lieu, et Jeanne de Chergé, sa femme, demeurant en la maison royale de Bonaventure, à Claude de Plaisance, sieur du Châtellier, et Jeanne Coppin, sa femme, à la charge de tenir lesdits objets en fief de la seigneurie d'Huismes, au devoir de 37 sous tournois. — Aveu et dénombrement du fief et seigneurie de Mouchault *alias* d'Huismes, rendu par René Rancher, écuyer, sieur dudit lieu, à Hélie Convers, conseiller et aumônier du Roi, doyen et seigneur d'Huismes. — Baux à ferme: de la terre et seigneurie d'Huismes, par Charles de Balzac, doyen de l'église de Tours, à René Péan, sieur de la Bretaudière, président en l'Élection de Chinon, agissant pour son neveu Mexme Lemoine, notaire en ladite châtellenie; — par Guillaume Besnard de Rezay, à Julien Houdault et Claude Cassenoue, sa femme; — par Pierre Belin, docteur de Sorbonne, doyen, à Michel Pelport, sieur de Saint-Jehan, et Marie Rouillé, sa femme; — par Jacques Lepeintre de Marigny, à René Muray et Jean Delacroix, marchands paroisse de Chouzé; — par Antoine de Peschepeyrou-Comminge de Guitaut, à Henri Matrais et Marie Prou, sa femme, — par François d'Aydie, conseiller et aumônier du Roi, à Martin Pruère et Marguerite Huzard, sa femme; — par Joseph-Guillaume d'Abzac, vicaire général et doyen de l'église de Tours, à Nicolas Matrais, marchand à Rivarennes.

G. 43. (Carton.) — 2 pièces, parchemin; 87 pièces, papier; 3 plans; 1 sceau.

1524-1790. — Déclarations de maisons et terres, paroisse d'Huismes, rendues par Engrant Corbeil, garde des chiens et des toiles du Roi, René Labbé, Étienne Boizard et François Lesnée à François Jusseaume et autres, à cause de leur seigneurie d'Usage. — Vente d'un quartier de terre, situé dans les Basses-Terres, près le clos de la Duché, dépendant du fief d'Usage, par Valentin Lemaître, journalier, à François Flambard, cordonnier à Huismes. — Bail à ferme de la terre et seigneurie d'Huismes, à Nicolas Matrais, par Laurent Christiaen, chanoine prébendé de l'église de Tours, agissant pour lui et les autres chanoines. — Déclaration des domaines et revenus du doyenné, consistant en 83 arpents de terre labourable, 62 de pré, en valeur, les droits de passage sur l'Indre, de pêche dans ladite rivière et de dîme sur la paroisse d'Huismes, le tout affermé 9,000 livres au sieur Matrais; — une maison, dans le cloître Saint-Gatien, louée 1,100 livres au marquis de Javerlhac; — une prébende produisant de 15 à 1,800 livres, et partie de la ferme de la Marchaisière, paroisse de Villedômer. — Procédure entre le chapitre et les habitants d'Huismes, qui refusent de payer les 200 livres réclamées, pour droit de pacage dans les pâtureaux de la seigneurie, prétendant qu'il y a prescription et que ces communs appartiennent aujourd'hui à la paroisse; — *committimus* autorisant à assigner; — consultation du sieur Courtin, avocat; — observations sur ladite consultation; — rapports d'assignations par Péan contre lesdits habitants; — état des titres de propriété et pièces justificatives des pacages et terrains vagues du doyenné d'Huismes; — plan géométrique des 156 arpents de pâtureaux prétendus communs ou usagers par les habitants d'Huismes; — mémoire à consulter sur les titres qui établissent la propriété du doyen, seigneur d'Huismes, sur les terrains vagues de ladite seigneurie et spécialement sur les bois Thélot et Chétif. — Extrait de l'inventaire fait par la justice des Bains après le décès de M. Ducluzel, doyen du chapitre. — Compte rendu aux chanoines par M. Debour-Desnoyers, procureur fiscal d'Huismes, de la recette des lods et ventes dudit fief, faite par lui pendant les années 1785 et 1786. — Procédure entre Matrais, fermier d'Huismes, les chanoines intervenant, et la veuve Buisson, appuyée par

Roger de Chalabre, seigneur d'Ussé, concernant divers droits de fief, respectivement prétendus par les seigneurs d'Huismes et Montsigou. — Lettres adressées à M. Keransquer, vicaire général et chanoine de Saint-Gatien, par les sieurs Gigault, curé d'Huismes, Dupuy, desservant d'Azay-le-Rideau, Barbet, avocat et lieutenant de maire à Tours, Debour-Desnoyers, procureur fiscal, etc., concernant l'administration de la terre d'Huismes. — Plans des bâtiments de la seigneurie d'Huismes, en 1785 et en 1789, et des blocages à faire autour des constructions nouvelles, dressés par Jacquemin, architecte ; — mémoires de travaux.

G. 44. (Carton.) — 6 pièces, parchemin; 25 pièces, papier ; 2 sceaux.

1157-1754. — Châtellenie des Bains. — Copie authentique de la charte de Louis VII, portant confirmation, en 1157, du don de la quinte ou banlieue de Tours, fait à l'église de Saint-Maurice *alias* Saint-Gatien, par Charles, roi des Francs. — Chartes : de Josbert de Sainte-Maure, doyen de l'église de Tours, faisant don au chapitre des maisons qui lui appartiennent dans le cloître Saint-Gatien, sous la condition d'employer 60 sous chaque année pour son anniversaire ; — de Pierre de Lamballe, archevêque de Tours, cédant au chapitre une maison, qui appartenait jadis à Martin Fournier, et deux places adjacentes au cloître, pour son agrandissement ; — de Jacques de Pont-Ursin, faisant don au même d'une maison , située dans le fief de l'archevêque, paroisse de Saint-Vincent. — Acte par lequel le chapitre donne pour 10 sous de rente, au profit des anniversaires, à Jean de Balac, prêtre, recteur de l'église d'Ambillou, une maison sise paroisse Saint-Vincent, qui appartenait jadis à Gogon Le Boyer. — Bail, pour 4 livres de rente, d'une maison, avec jardin derrière, sise rue de la Scellerie, en face les Cordeliers, consenti par Pierre Cornilleau, aumônier et administrateur de l'aumônerie de l'église de Tours, à Jeanne, veuve de Thibault Duchesne et à Guillaume Duchesne, son fils, pour les récompenser de leur zèle auprès des malades. — Sentence qui condamne les administrateurs de ladite aumônerie à payer au chapitre quatorze années d'arrérages d'une rente de 3 livres, à prendre sur celle de 6 livres que leur doit la veuve Grosset pour ladite maison. — Extraits des registres capitulaires de l'église de Tours, de Pâques 1355 à janvier 1562, etc., prouvant que la propriété des murs et fossés qui forment l'enceinte du cloître Saint-Gatien, lui a toujours appartenu, et que le conseil de ville, qui veut se les approprier, est mal fondé dans sa demande ; — sommaire des preuves produites par le chapitre ; — projet d'appeler devant l'intendant ledit conseil qui, malgré la sentence du 16 décembre 1679 rendue contre lui, veut faire acte de propriété en affermant les fossés du cloître à des jardiniers. — Arrêt du conseil d'État, du 30 décembre 1698, qui maintient les chapitres de Saint-Gatien, la Basoche et Saint-Martin, dans la possession et jouissance des murs, fossés et contrescarpes des anciennes fortifications de leurs cloîtres. — Baux à ferme de maisons et jardins, dans le cloître Saint-Gatien, etc., consentis par Georges Louet, grand archidiacre, Denis Baudouin, chantre et autres commissaires du chapitre, aux sieurs Brizard, chanoine de Paris, Lorphelin, vicaire, chantre et musicien, etc.

G. 45. (Carton.) — 4 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1268-1788.—Acquisition par le chapitre de l'église de Tours sur Étienne Barbitonsor et Isabelle, sa femme, d'une rente de 10 sous, assignée sur une maison en la paroisse de Saint-Pierre-du-Vallon *alias* du Boille. — Don d'une maison audit lieu, fait par Alain Prégent pour la fondation d'un service annuel en l'église de Tours. — Baux à loyer par les chanoines : d'une boutique en appentis, avec la tour adjacente, sise près les douves du château ; — de deux corps de bâtiment avec jardin, l'un donnant sur la rue Saint-Pierre-des-Corps, l'autre sur la rue des Maures ; — d'un petit corps de logis, situé Grande Rue, paroisse de Saint-Pierre-du-Boille, faisant le coin de l'entrée du cloître Saint-Gatien ; — d'une maison près l'Épée-de-Bois, en ladite rue ; — de deux cabarets, près la tour des prisons, sur le carroir des Arcis ; — de la maison et place de l'Œuvre, près l'église métropolitaine. — Acte par lequel M. Du Poirier, médecin, directeur d'une maison rue des Maures, reconnaît que le mur de séparation entre ladite maison et le jardin du chapitre est mitoyen. — Bail à rente, pour 60 livres, d'une maison située rue Saint-Maurice, en face le château, par Louis Aucard, marchand, à Gabriel Audouin, cabaretier ; — procès-verbal des réparations à faire, dressé par François Legavre, maçon, et René Boret, charpentier ; — retrait féodal de ladite maison par les chanoines de Tours. — Échange par lequel Laurent Paradis, marchand, donne à Vincent Roger, aussi marchand, une closerie, paroisse de Rochecorbon, appelée l'Hermitage, pour une maison, rue Saint-Maurice. — Rente de 12 livres 10 sous, sur un logis, paroisse Saint-Pierre-du-Boille, 4 arpents de pré, paroisse de Noizay, et une closerie, paroisse de Vernou, soufferte, au profit de la bourse du cierge, par Suzanne Turpin, veuve de Julien Durault, docteur en médecine. — Procédure entre le chapitre de Tours et Jean Trouvereau, ce dernier ayant empêché par ses constructions l'écoulement des eaux d'une maison appartenant aux chanoines ; — visite des lieux par Jean Bruley, sergent royal, et Isaac François, maître des œuvres de

maçonnerie et voyer pour le Roi ; — sentence arbitrale qui condamne ledit Trouvereau à donner passage par sa cour aux eaux de la maison du chapitre. — Baux à l'enchère : d'un cabaret, joignant les murs de l'église, adjugé, pour 6 livres, à Jacquet Moreau, bâtonnier du chapitre ; — d'une maison, dépendant jadis de la chapelle du Chevet, adjugée à François Peltereau, prêtre marguillier en l'église de Tours, et à Jean Sillard, maître teinturier en soie, pour 72 livres. — Mémoire des travaux exécutés par Belenfant, couvreur. — Certificat par Verdais, voyer particulier, du toisé des pavages faits par Jean Peltier, maçon.

G. 46. (Carton.) — 6 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier ; 1 plan.

1295-1780.—Acquisition par les chanoines de l'église de Tours, sur Simon Calciacis et Isabelle, sa sœur, d'une rente de 24 sous, assignée sur une maison, faubourg Saint-Étienne, joignant celle du prieur du Grès. — Acte par lequel Isabeau Duplessis, dame du Champ, et Benoît de Plainvilliers, bâtard, au nom et comme tuteurs de Guillaume et de Jeanne, enfants mineurs d'Amaury de Châtillon, écuyer, et de Marguerite Mauberde de Troussebois, reconnaissent avoir reçu d'Henri de Coquebourne, écuyer, sieur de la Salle, 340 écus d'or, pour l'amortissement de la rente de 30 livres qu'il avait constituée au profit de Guillaume de Plainvilliers, écuyer, sieur du Roger, parrain desdits mineurs. — Transaction entre les chanoines et Henri de Coquebourne, Jeanne Louit, sa femme, héritière de Jean Louit, prêtre, par laquelle ces derniers font abandon au chapitre, pour 300 écus d'or, d'une maison et jardin, sis paroisse Saint-Étienne rue des Filles-Dieu. — Acquisitions : d'un jardin avec habitation, grange, etc., situé proche le Pré-Rideau, paroisse Saint-Étienne, par Jean Gallant, chanoine de Saint-Gatien, sur Jean Machefert, marchand ; — d'une maison et deux jardins, sis sur le pavé de Saint-Étienne, par le chapitre, sur Guillaume Guérineau. — Baux à ferme et à l'adjudication : d'une pièce de terre près la porte Henri, appelée l'Aubenage ; — de deux jardins et maisons d'habitation, appelés le Petit-Pré, séparés par la ruelle qui conduit du cloître Saint-Gatien au mail, adjugés à Étienne Remonneau et Martin Voisin, jardiniers. — Procès-verbal de vérification des bornes posées par le chapitre, faite à la requête des voisins, par Boisquet et Petit, notaires. — Arpentage des jardins du Petit-Pré, produisant 459 chaînées 15 pieds. — Baux à ferme par le chapitre : de la pièce de terre appelée l'Aubenage, sise dans l'enclos de la ville, près la porte Henri, paroisse Saint-Étienne, dont partie a été prise pour les nouvelles fortifications ; — de 12 chaînées de terre audit lieu, joignant la Visitation et un sentier fait par le chapitre pour se rendre de ladite terre au faubourg Saint-Étienne. — Procédure entre les religieuses de la Visitation et les sieurs Antoine Petit, jardinier, et André Coudreau, écuyer, sieur de Planchoury, trésorier général de France, défendeurs, comme jouissant de la frèche de Lalouette, et demandeurs contre Jean Faucheux qui leur a cédé ladite frèche, le chapitre intervenant et mettant opposition à la saisie, pour la conservation du sentier qui traverse ladite frèche et conduit à sa terre de l'Aubenage ; — jugement du présidial de Tours qui condamne Petit et consorts au payement de la rente de 4 livres due sur ladite frèche, et maintient le chapitre en la possession et jouissance du sentier. — Plan et arpentage de la pièce de l'Aubenage et du jardin de la Couture. — Baux à ferme de prés situés dans la prairie du Liége. — Mémoire des prés que possèdent les chanoines de Saint-Gatien dans le fief de Mainferme, dépendant de Saint-Martin, pour lesquels il est dû au chapitre 27 sous 6 deniers de cens et indemnité.

G. 47. (Carton.) — 10 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier ; 4 sceaux.

1218-1788. — Vente par Payen de Saint-Venant à Thomas de Durtal, pour 37 livres, de 4 arpents de pré situés à Vançay (Saint-Avertin). — Actes de ventes faites au chapitre de Tours : par Pierre Amelin, panetier, d'une maison et dépendances près la porte Feu-Hugon ; — par Hugues et Robert de Beauregard, Jeanne et Agathe, leurs femmes, de toutes les terres, vignes et saulaies qu'ils possèdent dans la paroisse de Saint-Pierre-des-Corps ; — par Pierre de Sainte-Sévère dit Lebarbier, et sa femme, de 14 livres de rente, qui leur est due sur un aireau et ses dépendances, appelé la Couture ; — par Pierre Forestier et Catherine, sa femme, d'une rente de 26 sous, qu'ils assignent sur la maison où ils demeurent, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps ; — par Pierre Lefornier et Julienne, sa femme, d'une rente de 10 sous, assignée sur maison, etc., sise rue Saint-Léobard ; — par Michau de La Rue, chanoine, d'une rente de 8 sous 6 deniers, qui lui est due par Jean Chevalier, sur un jardin, situé en la rue qui conduit de la porte de la tour Feu-Hugon à Saint-Loup. — Copie des lettres patentes du roi Charles VII, par lesquelles il confirme la donation faite par Louis VII à l'église de Tours, de la quinte de ladite ville, située entre la Loire et le Cher.— Baux à ferme : d'une maison, rue de la Basoche, et d'une closerie, paroisse de Montlouis, joignant les chemins de Montlouis à Amboise et de Notre-Dame de Bondésir au Cormier, à Jean Joumas, prêtre ; — d'un des cabarets du carroir au pain, joignant le mur de ville, en face l'église de Saint-Pierre-des-Corps, à Michel Pernys, boulanger ; — de deux maisons et jardin, appelés la Couture, même paroisse, à

François Crespin, jardinier, pour 150 livres. — Acquisition de l'hôtellerie du Cheval-Blanc, faubourg Saint-Pierre-des-Corps, par le chapitre, sur René Pasquier, hôtelier. — Acte par lequel René Armeline, chanoine du Plessis, transporte sur Jean Bourdier Boileau, de Vouvray, la rente de 4 livres par lui donnée aux vicaires de Tours et assignée sur la maison près l'église de la Basoche et le jardin des Grands-Ormeaux qu'il a cédés à Jacques Bonjean, chanoine de Saint-Gatien. — Baux à ferme : de la maison et jardin des Grands-Ormeaux, près l'église de Saint-Pierre-des-Corps, léguée au chapitre par ledit Bonjean ; — du lieu de Champboisseau *alias* la Macicaudière, et ses dépendances, sis dans le nouvel enclos de la ville, paroisse Saint-Pierre-des-Corps, acquis par ledit chapitre de Michel Faucheux et de Jeanne Taillier, sa femme. — Baux à loyer, de maisons, rue de la Basoche.

G. 48. (Carton.) — 9 pièces, parchemin; 39 pièces, papier; 1 sceau.

1260-1782. — Vente par Mathieu Pinault, aux chanoines de l'église de Tours, d'une rente de 9 sous, assignée sur vigne et saulaie, au lieu appelé le Chêne, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — Don fait auxdits chanoines, pour l'œuvre des anniversaires, par Guillaume dit de Loches, chapelain en l'église de Tours, de toutes les terres, maisons, vignes et bois qu'il possède en la Varenne, et des dîmes qu'il tient de Robert Marques, chevalier. — Acquisitions par le chapitre : sur Eudes-leu-Voisié, de diverses pièces de terre, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps ; — sur Jeanne dite Larchembaude, d'une rente de 6 septiers de méteil, assignée sur sa maison de la Varenne, etc. — Prise de possession par Hugues Cosnier, grenetier au grenier à sel de Tours, d'un pré appelé le Pas-Rond, près la Fuie, que lui a vendu le chapitre de Tours, pour acquitter partie de la taxe de 1,216 écus de rente dus au Roi. — Baux à l'enchère dudit pré, adjugés par le chapitre à Claude Archambault, chanoine prébendé en l'église de Tours, et autres. — Arpentage de terres, en la paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, léguées au chapitre par Pierre Frion, chantre en dignité et chanoine prébendé.— Vente à réméré audit chapitre par Pierre Bourdais, jardinier, de maisons et héritages près Saint-Loup. — Procès-verbal de visite du lieu appelé le Clos-du-Pin, en la Varenne, échu au chapitre par deshérence. — Acquisition par les chanoines, sur Daniel Bredif et Martine Besnier, sa femme, d'une borderie appelée la Petite-Aubrière, située près la levée de la Clarté, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — Baux à ferme du domaine de Jolimont ou des Guèteries, des borderies et métairies de la Bonardière, des Bastes, de l'Ouche-Moreau, de la Couture, de l'Aubepin, de la Boire-Huault, etc., situées en la paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — Instance aux requêtes du palais entre le chapitre et Vallery Gueuret, vicaire quêtier et titulaire de la chapelle de Saint-Gatien ou des Châsses, au sujet de la propriété d'un jardin rue de Poitou; — pièces produites par le chapitre qui prouvent que ledit jardin dépend de la Psalette.

G. 49. (Carton.) — 7 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1335-1783. — Acte par lequel Mathieu Robien, prêtre, notaire de Tours, constitue, sur une maison rue Saint-Pierre-des-Corps, une rente de 25 sous de monnaie courante au profit de Guido Breton et de Jehanne, sa femme, sur laquelle ils payeront annuellement au chapitre de Saint-Gatien, pour la bourse du cierge, 6 sous 6 deniers. — Bail à loyer d'un corps de bâtiment en la Grande Rue, faisant le coin de l'une des portes et entrées du cloître de l'église de Tours, consenti par le chapitre à François Peltereau, prêtre et marguillier-clerc en ladite église. — Procédure entre le chapitre et Pierre Cartier, maître cordonnier, curateur nommé d'office à la succession vacante de Martin Brunet, sergent royal, pour le payement de 17 années d'arrérages d'une rente de 4 livres 13 sous 1 denier, assignée sur deux maisons, sises l'une devant et l'autre derrière les boucheries de la tour Feu-Hugon ; — jugement rendu à l'audience des Bains qui permet au chapitre de prendre possession desdites maisons ; — procès-verbal de visite constatant qu'un des bâtiments a été démoli et les matériaux enlevés en partie, et que l'autre exige de grandes réparations. — Requête adressée au bailli de Tours par le chapitre, demandant l'autorisation de vendre les matériaux de cette dernière maison dont les réparations seraient trop onéreuses. — Vente d'un jardin avec habitation, situé au quartier de Saint-Pierre-des-Corps, dans le nouvel enclos, par Françoise Marques, demeurant au couvent de l'Annonciade, paroisse Saint-Étienne, à François Rejaudri, jardinier. — Cession de ladite maison, pour 200 livres, à Simon Roy, marchand, par Jean Gouessé, François Vrillon et Pierre Georget, maîtres ouvriers en soie ; — retrait féodal de la même maison, sur Simon Roy, par le chapitre. — Rapport d'assignation contre Gatien Courcier, ordinaire de la chapelle-musique du Roi, lequel avait vendu les matériaux de sa maison au carroir de la Basoche ; — jugement de la châtellenie des Bains qui permet au chapitre de prendre possession de la place où était ladite maison, pour les arrérages d'une rente de 3 livres et 2 deniers. — Baux à ferme et à l'enchère, par Claude Legros, Claude Trevent, Jacques Lepeintre de Marigny, etc., chanoines et commissaires du chapitre : d'une maison dans le cloître Saint-Gatien, à Marie Bruère, fille majeure ; — de deux étaux de bou-

cherie au faubourg Saint-Pierre-des-Corps, à Jean Guilmault, boucher, pour 24 livres ; — du lieu et dépendances du Petit-Saint-Martin, joignant le mail, et le chemin de Champboisseau à Saint-Pierre-des-Corps, à Renée Fassot, veuve de Julien Égo, jardinier, et autres, pour 180 livres.

G. 50. (Carton.) — 3 pièces, parchemin; 83 pièces, papier.

1253-1778. — Don de la métairie de la Boisselière, paroisse de la Ville-aux-Dames, fait à Bernard, sergent, par Geoffroi de Saint-Antoine, chevalier, sous la réserve des foi et hommage et de deux éperons dorés de service.— Acte par lequel Eude Boisseau, chevalier, se désiste en faveur du chapitre de l'église de Tours, pour la somme de 15 livres, de tous droits de juridiction, seigneurie et justice qu'il pourrait prétendre en la métairie de la Boisselière.— Baux à vie canoniale dudit lieu, consentis par le chapitre aux sieurs Sigismont Boisgaultier et Delabarre, chanoines prébendés. — État des dépendances de la Boisselière, contenant 38 arpents 88 chaînées. — Vente du tiers par indivis du domaine de la Carte, paroisse de la Ville-aux-Dames, par Nicole Pavillon, praticien, fils de Charles Pavillon, lieutenant pour le Roi en sa prévôté de Tours, à Martin Berge et Madeleine Pavillon, sa femme, le tout chargé d'une contribution pour l'entretien d'une lampe en l'église dudit lieu. — Procès-verbal d'arpentage et estimation de la métairie de la Carte, dressé par Benoît Bredif, notaire en la châtellenie des Bains et arpenteur royal, à la requête de Marie Francboucher, veuve de Mathieu Estevou, avocat au siége présidial de Tours. — Bail à ferme de ladite métairie, léguée au chapitre par Amanion Lehoux, chanoine. — Procédure par voie d'office, contre Michel Girard, Jean Doumas et autres, qui avaient abattu et emporté des arbres dans les bois de la Carte. — Désignation et arpentage de ladite métairie ; — état des prés en dépendants. — Consignation de 1,965 livres au greffe de la châtellenie et prévôté des Hautes et Basses-Varennes *alias* les Bains, par Jacques Jarossay, procureur du chapitre, et Jean Seré, receveur, pour reprendre, par retrait féodal, le domaine de l'Ouche-Gaillard, paroisse de la Ville-aux-Dames, acquis par César Grandnom, marchand à Tours, sur Jean Milson. — Baux à l'enchère de ladite métairie et de prés dans les prairies de l'Aubraye et de Bonnesse. — Réclamation du chapitre, à l'occasion des 462 livres de droit d'amortissement, pour le retrait de l'Ouche-Gaillard qu'on prétend qu'il n'a pas acquité, après un siècle de possession. — État des dépendances de ladite métairie. — Procédure entre le chapitre et la veuve Galliot, fermière de l'Ouche-Gaillard, qui refuse de payer, sous prétexte qu'elle n'a jamais joui d'un pré porté dans son bail.

G. 51. (Carton.) — 11 pièces, parchemin, 70 pièces, papier, 1 plan.

1619-1788. — Baux à ferme de diverses pièces de terre, sises aux lieux appelés les Maisons-Brûlées, la Saulaie et la Perrée, paroisse de la Ville-aux-Dames, consentis par Toussaint l'Asseray, Jacques Delance, chanoines de l'église séculière et collégiale de Saint-Martin de la Basoche. — Arpentage desdites terres, fait à la requête des chanoines de l'église de Tours. — Vente d'une maison, sise au village de Pinceoison, paroisse de la Ville-aux-Dames, par Jean Mignot aux chanoines de l'église de Tours, pour 637 livres 7 sous. — État des dépendances de ladite maison, contenant 6 arpents 45 chaînées. — Baux à ferme : du bordage de Pinceoison; — de terres et prés aux lieux appelés l'Ouche-Girault, la Basoche, la Saulaie, etc., paroisse de la Ville-aux-Dames. — Procès-verbal d'arpentage de la métairie de la Thionellerie, même paroisse, fait à la requête des héritiers de François Bastard, bourgeois de Tours, par Jean Brédif, notaire et arpenteur à Montlouis. — Bail à ferme dudit lieu, appelé la Thionellerie-Carreau, retiré par le chapitre sur la dame veuve Carreau, par sentence de la justice des Bains. — Visite, arpentage et estimation de la métairie de la Thionnellerie-Pinson, faite par Louis Gabellin, notaire royal de Tours, à la requête de Marie et de Christine Banvalet et de Jean Lebert, tuteur des enfants mineurs de Michel Beauvalet et d'Anne Saulnier. — Vente dudit lieu par Louis Pinson, marchand à Tours, à Jean Petit, bourgeois de ladite ville. — Retrait féodal de cette métairie, sur ledit Petit, par les chanoines de Saint-Gatien. —Acquisitions par lesdits chanoines, sur Cormier et Bredif, leurs débiteurs, de diverses pièces de terre, paroisses de Montlouis et de la Ville-aux-Dames. — Vente de 50 chaînées de terre, sise au lieu des Bondes, par Georges Coquineau et Catherine Cornet, sa femme, à Louise Leroux, fille majeure, pour 150 livres. — Retrait féodal de ladite terre, obtenu par le chapitre. — Rapports d'assignation contre Jean Besnard, Gilles Regnard et Étienne Chatrefou, laboureurs à la Ville-aux-Dames, qui s'étaient imaginé de bêcher trois prébendes en la prairie de Bonnesse, pour s'en rendre propriétaires. — Sentence de Jacques Dufrementel, bailli, juge ordinaire de la justice des Bains, condamnant Martin Boutique, Thomas Mignot et autres propriétaires, en partie, des frêches des Plantins, des Brunelleries, de la Grosse-Borne, etc., à payer au chapitre divers arrérages de cens et devoir seigneurial.— Plan de la frêche de la Grosse-Borne, située paroisse de Montlouis, et noms des détenteurs.

G. 52. (Carton.) — 2 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier; 2 plans.

Vers 1100-1754. — Copie authentique d'une charte

de Foulques IV, dit Le Rechin, comte de Touraine et d'Anjou, portant restitution au chapitre de l'église de Tours du bois de Plante, dont ses auteurs s'étaient emparés. — Accord entre le roi Louis VIII, le chapitre de Saint-Martin et celui de l'église de Tours pour le partage du bois de Plante inférieur. — Copies imprimées des lettres : de Louis VII, donnant à ladite église toute la quinte située entre les rivières de la Loire et du Cher ; — de Charles VII, confirmant ladite donation, en 1448. — Instance entre le chapitre et les habitants de la Ville-aux-Dames et de Saint-Pierre-des-Corps, au sujet des droits d'usage dans le bois Plante ; — procuration des religieux de Bois-Rayer, pour se joindre contre le chapitre ; — arrêt du parlement qui maintient les chanoines en possession du bois de Plante, sans préjudice des droits de pacage, de glandée et d'épine, pour lesquels les usagers doivent, chaque année, au chapitre et au Roi, un pain d'un boisseau de farine et deux deniers de cens, par famille. — État des maisons, métairies, etc. et des habitants, dans les paroisses de Saint-Pierre-des-Corps et de la Ville-aux-Dames, qui ont droit d'usage dans le bois de Plante. — Procès-verbal de règlement pour les droits d'usage des censitaires, et celui de panage, dû par lesdits usagers au Roi et au chapitre par moitié. — Lettres patentes de Henri IV, et arrêt du parlement qui condamne les prétentions des religieux de Bois-Rayer, et maintient les chanoines de Tours en la propriété du bois de Plante, et les habitants de Saint-Pierre-des-Corps en celle du droit de pacage. — Opposition desdits habitants à la criée et vente, par les officiers du Roi, des droits de paisson et glandée dans le bois de Plante. — Procès-verbal de visite, par M. Leboultz, grand maître des eaux et forêts, du pâtureau appelé le bois de Plante, contenant 365 arpents, autrefois en bois, que le chapitre se propose de convertir en pré. — Plan dudit pâtureau. — Opposition audit défrichement par les habitants de Saint-Pierre-des-Corps et de la Ville-aux-Dames, alléguant qu'ils n'auront plus d'épines pour chauffer leurs fours, etc. — Mémoire et avis de M. Turgot, intendant de Tours. — Délibération et conclusion du conseil de ville en faveur du chapitre. — Mémoires, sous forme de requête, adressés au Conseil d'État par les chanoines. — Lettre et avis par M. d'Aubigny, grand maître des eaux et forêts. — Assemblée des habitants de Saint-Pierre-des-Corps approuvant l'opposition signifiée aux chanoines et aux officiers des eaux et forêts. — Procès-verbaux et rapports d'experts ; — information par témoins ; — lettres patentes et arrêt du parlement, du 12 juin 1722, donnant au chapitre de l'église de Tours la faculté de convertir le bois de Plante en prairies. — Procès-verbal de partage, piquetage, et martelage du bois de Plante entre le chapitre, pour les deux tiers, et les usagers, pour le surplus. — Vente de la coupe des deux tiers du bois de Plante, adjugée par la chapitre à André Fournier, marchand, pour 12,000 livres. — Réarpentage dudit bois, produisant pour les chanoines 281 arpents 65 chaînées 11 pieds, et pour les usagers 154 arpents 32 chaînées 14 pieds. — Nouvelle division et bornage, en 1754, des quarante-neuf grandes et des quarante-neuf petites prébendes du bois de Plante.

G. 53. (Carton.) — 2 pièces, parchemin ; 120 pièces, papier.

1660-1784. — Procédures exercées, à la requête du chapitre de l'église de Tours, contre les habitants de Saint-Pierre-des-Corps et de la Ville-aux-Dames, pour avoir fait pacager cinq à six cents pièces de bétail dans les prairies du bois de Plante, nouvellement défrichées, avant que l'herbe fût coupée ou enlevée ; — assignations desdits habitants à comparaître au bailliage devant le grand maître des eaux et forêts, pour s'entendre dire quand ils pourront pacager dans lesdits prés, et se voir condamner en dommages et intérêts. — Bail à ferme de la 14e prébende de ladite prairie, par François-Xavier Rigault, abbé de Villeloin, chanoine de l'église de Tours, à Pierre Millet et autres cultivateurs, pour 150 livres. — Adjudications des récoltes : de la 16e prébende du bois de Plante, à Jean Brocheriou, fermier du lieu des Sablons, pour 406 livres ; — de la 20e, à Nicolas-Jean Mignot et à Nicolas Renard, laboureurs, pour 412 livres. — Signification aux collecteurs des tailles de Saint-Pierre-des-Corps de ne point imposer Jean Crespin Gosmer, chanoine, parce qu'il prétend faire valoir sa prébende, qui est la 5e. — Marché entre ledit Gosmer et François Hardy, pour la tonture de cette prébende. — Bail à ferme de la même prébende, à Nicolas Renard et Pierre Gripouilleau, pour 251 livres. — Procès-verbal de Jean Chastain, sergent de la justice des Bains, garde des eaux et forêts de la Maîtrise particulière de Tours et du chapitre, contre Étienne Volant, Philippe Brédif et autres, qui lui ont repris de force deux chevaux qu'il avait saisis dans le bois de Plante ; — jugement de Lucien Bernard, avocat en parlement, bailli et juge en la justice des Bains, ordonnant que le dommage soit estimé par des experts. — Adjudications de la tonture de diverses prébendes dans les prairies du bois de Plante et de Bonnesse, par Guillaume d'Arsac de Magnat et François Ducluzel, doyens de Tours, et Brunet de Leuzière, chanoine. — Procédure entre le chapitre de Tours, comparant par Jacques Mouys, son procureur, et Michel Dansault, cultivateur, assisté d'Étienne Moreau, son défenseur ; — ordonnance sur le rapport des experts ; — procès-verbaux de dépositions de témoins ; — ordonnance de Jacques Dufrementel, bailli de la justice des Bains, défendant, sous peine de 3 livres

d'amende, aux habitants des varennes de Saint-Pierre-des-Corps, de la Ville-aux-Dames et du village de Conneuil, de mener paître leurs bestiaux dans les prairies du bois de Plante, de Bonnesse et autres, situées dans l'étendue de sa juridiction, depuis le 8 mars jusqu'à ce que l'herbe ait été fauchée, fanée et enlevée. — Procès-verbal de Pierre Villemaine, contre François Bredif, François Gallot et François Renard, les seuls qu'il ait pu reconnaître, faisant pacager une soixantaine de bestiaux dans trois petites prébendes du bois de Plante, en temps prohibé.

G. 51. Carton. — 3 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

1283-1783. — Acte par lequel Perrin Vergier, reconnaît avoir acheté du chapitre de l'église de Tours, pour 60 sous tournois de rente foncière et 5 sous de cens, 3 arpents de pré en la prairie de l'Auberdière, paroisse de la Riche. — Baux à ferme : de terres et prés au lieu appelé la Grande-Fosse-de-Prièble, en l'Auberdière, paroisse de Saint-Genouph ; — d'une île dite la Grande-Ile, et autres adjacentes, sur la Loire, près Saint-Genouph et Vallières, dépendantes de la prévôté et châtellenie des Hautes et Basses-Varennes *alias* les Bains ; — de prés en la prairie de la Brearderie, paroisse de Berthenay. — Acte par lequel Servois Durand promet de ne plus anticiper sur le chapitre, et lui fait abandon des saules qu'il a plantés au bord de la Grande-Fosse-de-Prièble. — Acquisition par le chapitre sur Guillaume de Bées, citoyen de Tours, et Gillette, sa femme, de 27 arpents de terre, paroisse de Berthenay, joignant le chemin qui conduit à ladite Fosse. — Procès-verbal de visite de la prairie de Gloriette, faite par Germain Foulon, contrôleur général des domaines, assisté de Charles Viollet, praticien, pour connaître la contenance et le nom des propriétaires des prés relevant du Roi, à cause de son château du Plessis-lès-Tours. — Procès-verbaux de bornage et d'arpentage des 15 prébendes possédées par le chapitre dans ladite prairie, contenant chacune 2 arpents 50 chaînées. — Saisie féodale des terres et revenus des chanoines de l'église de Tours, faute d'avoir fait leur déclaration au Roi, à cause de son château du Plessis. — Visite des dommages causés dans les prébendes de Gloriette par les chevaux des sieurs de La Poupardière et d'Aresse. — Procédure entre le chapitre et la veuve Bellanger, Roze-Billault, fabricant, et Martin, officier de la monnaie, qui prétendent avoir droit de passage dans les prébendes de Gloriette. — Ventes : par René Moreau, notaire de Ballan, au chapitre de Tours, d'une maison avec étable, joignant les halles de Ballan et le champ de foire, et d'une ouche entourée de murs : — par Étienne Lebert, maître ouvrier en draps d'or, d'argent et de soie, à Pierre Sillard, maître teinturier en soie, de 5 arpents de prés, situés dans les prairies de Gloriette, paroisse de Joué, et de Chamard, paroisse de Ballan ; — retrait féodal desdits prés par le chapitre de l'église de Tours. — Baux à ferme de prés en la prairie de Chamard, légués audit chapitre par Laurent Bruzeau, chanoine. — Déclaration d'une grange, sise au bourg de Ballan, rendue à la châtellenie dudit lieu par les chanoines de Tours. — Mémoire, sommations, devis et adjudication concernant le curage du fossé situé dans la prairie de la Grande-Rivière, sous Grandmont, depuis les tuileries de Saint-Avertin jusqu'au fossé de Saint-Venant.

G. 52. Carton. — 6 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier ; 1 sceau.

1322-1769. — Bail emphytéotique de la Bretêche, consenti par le chapitre de l'église de Tours, à André Boitvin, chapelain en ladite église, laquelle avait été léguée aux chanoines par Chrétien Boitvin. — Ventes au chapitre : pour 36 livres, d'une rente d'un muid de froment et 2 deniers, sur les hébergements de la Baraudière, paroisse de Savonnières, et de Maigné, paroisse de Druye, par Jouffroy Simon, valet ; — pour 120 écus d'or, d'un pré de 7 arpents, entouré de fossés et de haies, appelé le pré clos de La Baraudière, par Hardoyn de La Barre, écuyer, seigneur de la Baraudière. — Avertissement adressé aux habitants de Savonnières, à cause des dommages commis par eux dans les prébendes du chapitre. — Commission des requêtes du palais qui ajourne lesdits habitants pour le bornage de leurs communs, situés en Bray et enclavés dans les prés du chapitre ; — dire de ceux-ci dans l'instance portée au siége de la Table de marbre. — Acquisition de la métairie de la Bellangerie, paroisse de Savonnières, par les chanoines, sur René Thionneau, médecin ordinaire du Roi en son artillerie, et Jacques Bouet, élu en l'Élection de Tours. — Baux à ferme d'un pré en ladite paroisse, au lieu des Alvines, cédé au chapitre, dans une transaction avec le seigneur de Villandry. — Procès suivi au bailliage et siége présidial de Tours contre Louis Garnier, meunier du moulin de Savonnières, et autres, pour avoir fait pacager leurs bestiaux dans les douze prébendes du chapitre, situées en la prairie de Savonnières ; — sentence rendue en faveur des chanoines ; — appel de ladite sentence par Garnier et consorts ; — requêtes des parties ; — productions de pièces par les chanoines ; — états des faits sur lesquels il plaira au lieutenant général d'interroger les témoins assignés à la requête du chapitre ; — transaction par laquelle Garnier et consorts se désistent de leur appel, et consentent à l'exécution de la sentence qui les condamne à payer au chapitre les dommages causés par leurs bestiaux et à des dépens considérables. — Mémoire curieux, pour

le chapitre, concernant l'île de la Madeleine, située au-dessus des ponts de Tours et sur partie de laquelle les religieux de Marmoutier font acte de propriété.

G. 56. (Carton.) — 45 pièces, papier.

1573-1772. — Trésorerie de l'église métropolitaine. — Mémoire sur la juridiction du trésorier de l'église de Tours dans le lieu *vulgo* appelé les Tentes. — État des charges et obligations auxquelles ledit trésorier est tenu dans la même église. — Procédure entre les chanoines et Jean de Brives, abbé commendataire de Sainte-Catherine-du-Mont, de Rouen, et trésorier de l'église de Tours, mettant opposition aux saisies faites, à la requête du chapitre, sur ses fiefs de Saint-Étienne et d'Orbigny, parce qu'il n'avait accompli aucun des devoirs attachés à sa dignité de trésorier, entre autres de résider à Tours; — transaction par laquelle ledit Brives s'engage à exécuter tout ce qu'il a promis par serment le jour de sa réception. — Mémoire des redevances en cire dont est chargé le cirier du trésorier. — Accord entre Jacques Michon, César Desturbes et autres chanoines, commissaires du chapitre, et Joseph-Nicolas Robin de Lambre, trésorier et chanoine prébendé de ladite église, remettant la décision de leur différend au jugement arbitral de MM. d'Hervaut, archevêque de Tours, François Dubois et Pierre Delaroche, avocats au présidial de Tours ; — sentence qui condamne le trésorier à fournir le luminaire. — Copie d'un registre de 1290, contenant les droits utiles et honorifiques de la trésorerie de l'église de Tours ; on y voit qu'il est dû au trésorier : par le Roi, à cause de son château de Tours, un cierge de 82 livres 1/2 et une mesure d'huile ; — par les seigneurs de Rochecorbon, deux cierges du poids de 165 livres ; — de Montreuil, deux cierges de 82 livres 1/2 ; — de la Haye, un cierge de 41 livres 1/4 ; — de la Guerche, de l'Ile-Bouchard et de Noizay, trois de 82 livres 1/2 ; — de Véretz, un de 41 livres 1/4. — Procédure entre les chanoines et Pierre Péquineau de Charentais qui refuse d'acquitter les dépenses du culte attachées à sa dignité de trésorier ; — dires et mémoires du chapitre. — Protestation de Joseph-François-Xavier de Rigaud, abbé commendataire de Villeloin, trésorier en dignité de l'église de Tours, vicaire général de M. de Fleury, pour avoir été empêché, le dimanche des Rameaux, de faire les fonctions du chœur attribuées à celui que le cérémonial appelle *dignior chori*. — Marchés par lesquels François Péquineau de Charentais abandonne aux sieurs François Archambault, cirier, et François Pitay, cierger, les rentes en cire qui lui sont dues par divers seigneurs, pour la fourniture des cierges, encens, bougies, etc. — Provisions et prises de possession de la dignité de trésorier par les sieurs de Charentais et de Rigaud.

G. 57. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1233-1757. — Extraits des titres concernant les droits utiles et honorifiques, les charges et fonctions du trésorier de l'église de Tours. — Étendue du territoire du trésorier, nommé Gaudet, où le Roi, le bailli et l'archevêque n'ont aucune juridiction. — Restitution par le prévôt de Tours d'un homme pris sur le fief du trésorier. — Acte portant que le trésorier a le droit de juridiction, emprisonnement et correction sur ceux qui commettent des délits dans l'église, excepté sur les clercs, chapelains et ecclésiastiques, qui sont de la compétence du chapitre et de l'official. — Transaction entre le chapitre et le trésorier, par laquelle celui-ci aura la garde des ornements, calices, vases et trésor, pourvoira quatre marguilliers, payera 40 sous pour réparer les chapes de soie, etc. — Enquête prouvant que l'archevêque est tenu de fournir un marguillier clerc pour la garde de l'église pendant la nuit, et le trésorier un autre. — Accord entre le chapitre, l'archevêque, les doyen, trésorier et archidiacres de Tours, d'outre-Vienne et d'outre-Loire, par lequel ils abolissent l'usage de fournir grand luminaire et de donner à boire aux chanoines et aux clercs les jours avant Noël où se chantent les grandes antiennes, et s'engagent à donner pour les cierges, l'archevêque 50 sous et les autres 15. — Complainte du chapitre et *committimus* pour ajourner le trésorier Thomas Milon au parlement, afin de se voir condamner à garder le trésor de l'église et à répondre des effets volés. — État des charges du trésorier. — Requête du chapitre au lieutenant général, afin d'assigner le trésorier pour répondre d'un vol commis en l'église et poursuivre le criminel à ses frais. — Sentence arbitrale de M. d'Hervaut, qui maintient le trésorier en son rang aux processions et dans son droit de présider au chapitre, quoiqu'il ne soit pas prêtre. — Procédure aux requêtes du palais entre M. Péquineau de Charentais, trésorier, et le chapitre qui prétendait que ledit trésorier, n'étant pas dans les ordres, ne devait, suivant l'usage, avoir rang aux processions et dans les assemblées qu'après le dernier chanoine. — Inventaire des meubles et du vestiaire de l'église. — État du revenu annuel de la trésorerie de l'église de Tours et du prieuré de Saint-Médard de Notre-Dame-la-Riche, dont M. Juge de Brassac, trésorier, est bénéficier. — Mémoire exact des charges de ladite trésorerie.

G. 58. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1779-1784. — Comptes de recette et de dépense rendus aux chanoines de l'église de Tours par Charles-Jean Marchant Duplessis, avocat en parlement, receveur du chapitre. — Sommes reçues des fermiers : de Saint-Hilaire-sur-

Erre, au Perche, 1,910 livres ; — de la terre et seigneurie de Tours-sur-Marne, en Champagne, 3,370 livres ; — de Blandy, en Beauce, 1,200 livres ; — de Braye, en Anjou, 700 livres ; — de la prévôté de Fontenay, les Brosses, Villeporcher et Saint-Gourgon, 3,000 livres ; — du Haut-Villemaille, 700 livres ; — de Villemorin, à Villeporcher, 800 livres ; — de La Bigottière, à Saint-Gourgon, 350 livres ; — des terres et seigneuries de Villedômer et Crotelles, 2,000 livres ; — de la Salmonnière et de la Marchaisière, à Villedômer, 425 livres ; — de la seigneurie de Mauny et du Châteignier, à Marray, 410 livres ; — de la Houssaie, 150 livres ; — de Baigneux, à Cerelles, 600 livres ; — de la Brunellerie, à Monnaie, 160 livres ; — de la Rabouère, à Chanceaux, 300 livres ; — des Cartes, des Monteaux, de la Bouchardière et de Laubenage, à Rochecorbon, 1,660 livres ; — de la Cassellerie, à Neuillé-Pont-Pierre, 100 livres ; — de la Bellantrie et du Pas-Roland, à Villedômer, 290 livres ; — de la Rabière, la Tiercerie et la Gaudinière, à Crotelles, 321 livres 10 sous ; — du Bas-Villemaille, à Saint-Cyr-du-Gault, 500 livres ; — du Perthuis, à Monnaie, 180 livres ; — de terres et prés à Noizay, provenant de la chapelle des Quatre-Coins, 160 livres ; — des dîmes et terrages de Saint-Branchs, des granges du bois Saint-Maurice et du Breuil, à Saint-Branchs et Sorigny, 4,750 livres ; — de la seigneurie de la Tour-Isoré et des Gauderies, à Sorigny, 2,170 livres ; — de Charlée, à Cigogné, 400 livres ; — de la Villaine, à Esvres, 860 livres ; — de Leugny et de la Périgaudière, à Dolus, 870 livres ; — de la Grange-Aubry, à Luzillé, 676 livres ; — de la terre et seigneurie de la Laye et la Martellière, à Monts, 660 livres ; — de Courçay, 130 livres ; — de la Ripaudière, à Sorigny, 600 livres ; — du Grand-Teillé, à Saint-Épain, 400 livres ; — de la Carte, la Boisselière, l'Ouche-Gaillard, Pinecoison, etc., à la Ville-aux-Dames, 2,930 livres ; — de domaines en la varenne de Saint-Pierre-des-Corps, 9,376 livres ; — de maisons et jardins dans l'enceinte de la ville, paroisses de Saint-Pierre-des-Corps et Saint-Étienne, 2,368 livres ; — des prés et de la pêche des boires du bois de Plante, 4,900 livres 10 sous ; — des closeries de Rochecorbon, Vouvray, Bléré, Lussault, Civray et Noizay, 6,301 livres 4 sous ; — de maisons en la ville de Tours, 2,740 livres 5 sous ; — des dîmes de Montlouis, les Hautes et Basses-Varennes, Bezay, Rochecorbon, Ballan, Vou, Ciran, Esvres, Luzillé, Abilly, Loché, Éceuillé, Orbigny, Saint-Antoine-du-Rocher, Antogny, Sonzay, Perrusson, Neuvy, Mettray, Chançay, Bréhémont, 13,841 livres 13 sous ; — produits des lods et ventes, 6,331 livres 15 sous. — Rentes foncières, constituées, nobles et féodales, 3,709 livres. — Rentes en grains, payées en nature, 271 septiers de blé, 220 de seigle et 57 d'avoine ; — rentes en grains, payées en argent, 1,576 livres. — Dépenses : de 25,932 livres, pour les quarante chanoines ; — de 10,907 livres, pour les diacres et gagistes ; — de 10,337 livres, pour les gages des officiers ; — de 25,941 livres, pour l'acquittement des mandats. — Total de la recette, en 1781, 109,751 livres 6 sous 9 deniers, et de la dépense, 103,178 livres 18 sous 8 deniers.

G. 59. (Carton.) — 7 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1240-1789. — Chapitre de la Basoche. — Restitution aux chanoines de la Basoche par le duc de Touraine, en 1374, d'une maison tombée en déshérence, après le décès de Guillaume Bouchard, prêtre, cette maison se trouvant dans leur fief et non dans celui du Roi. — Testament de Nicolas Pelliparii, chapelain et vicaire perpétuel en l'église de Tours, portant, entre autres legs, donation au chapitre de la Basoche de la maison qu'il habite, grande rue de Saint-Pierre-des-Corps, près le Chaperon-Rouge. — Concordat entre le chapitre de l'église de Tours et les chanoines de Notre-Dame de la Basoche, réglant le mode d'élection et les droits desdits chanoines. — Don d'une maison près la Commanderie, par Guillaume de Milsac, chanoine de l'église de Tours, à Jean Ivon, sa vie durant, pour revenir à la Basoche après sa mort. — Cession auxdits chanoines, par Jean de Saint-Paul, prêtre, leur débiteur, d'une maison et hôtellerie, portant pour enseigne l'image de saint Christophe, située près la rue de la Triperie. — Acquisition par le chapitre de la Basoche d'une maison, à la Riche, près la rue du Port-de-Saint-Cyr, joignant le pavé qui descend de la belle croix audit port. — Inventaire des pièces produites par lesdits chanoines devant les commissaires du Roi à la recherche des droits d'amortissement. — Arrêt du Conseil d'État, du 12 décembre 1640, ordonnant de surseoir à celui du 6 octobre, qui a jeté le trouble parmi tous les bénéficiers. — Bail emphytéotique, pour 4 livres, à Jean Rocheteau, maître maçon, d'une maison en ruine, joignant le jardin canonial du sieur Foucquet, à la charge par le preneur de la remettre en bon état. — Projet du chapitre de faire taxer par la chambre des amortissements les vacations exorbitantes réclamées par les sieurs Belot et Boisard, commis pour lesdits droits. — Baux à ferme, par Urbain Fourier, Antoine Net, Jean Rivière, Claude Maldant et Sigismont Guyet, chanoines de Saint-Martin de la Basoche, de maisons rue de la Basoche, d'un pré, prairie du Liége, près le Sanitas, et de trois pièces de terre à la Ville-aux-Dames. — Déclaration desdits chanoines au greffe ecclésiastique, concernant les biens et fiefs dépendants de leur maison, les domaines qu'ils font valoir et ceux qu'ils donnent à ferme. — Quittances des

rentes dues par la Basoche à l'église de Tours et à la seigneurie de Leugny. — Décret de l'archevêque, du 31 août 1740, qui supprime la mense capitulaire de la Basoche, réunit tous ses biens à ceux de la fabrique de l'église deTours, et donne, sur le revenu de ladite fabrique, 350 livres à chacun des quatre chanoines, en sus de la prébende qui leur a été concédée par le concordat de 1240. — Procès-verbal des réparations à faire aux maisons de ville et de campagne du chapitre de la Basoche, lors de sa réunion, montant, non compris l'église qui tombe en ruine, à 23,347 livres. — État du revenu s'élevant à 1,800 livres, sur lesquelles il faut déduire 698 livres pour dépenses du culte. — Baux à ferme et à rente, par le chapitre de l'église de Tours, d'un pré, en la prairie de l'Aubraye, près la Ladrerie, et d'une maison joignant d'un côté celle de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, et des autres, la rue qui va dudit hôtel à la porte du Pont et les terrains de la chapelle Archambault. — Reconnaissance par madame d'Oysonville de la remise qui lui a été faite des titres du fief de Mettray, commun entre elle et le chapitre de la Basoche.

G. 60. (Carton.) — 49 pièces, papier.

1669-1787. — Saisie de la métairie et closerie de la Milletière, paroisse de Montlouis, sur Antoine Archambault, notaire royal, et Jeanne Vitasse, sa femme, à la requête de Gabriel Royer, sieur de la Simonnière, pour le payement d'une somme de 3,450 livres. — Bail à ferme dudit lieu, consenti par les chanoines de la Basoche à Claude Maldant, leur confrère, pour 100 livres. — Différend entre lesdits chanoines et Robert Candart, procureur de Claude Viollet, chargé du recouvrement des droits de francs-fiefs et nouveaux acquets; — Requêtes à M. Ribeyre, intendant de Tours, ordonnance de celui-ci, avis de Candart, réplique des chanoines; — inventaire des pièces produites par ces derniers. — Ajournement donné au chapitre de la Basoche par Jacques Lefranc, seigneur d'Husseau et du Petit-Cray, pour faire sa déclaration des vignes qu'il possède à Volagre et autres lieux, paroisse de Montlouis. — Quittances des sommes payées, pour indemnités : à Madeleine Bibault, veuve de Georges de Pellissary, écuyer, sieur de la Bourdaisière, à cause de ses fiefs de Thuisseau et de Nouys; au seigneur d'Husseau; au Roi, à cause de son fief de la Milletière. — Remise des titres des fiefs de la Valinière et de Tranchemireuil, paroisse de Vernou, que les chanoines de la Basoche ont vendus à Madeleine Guillochon, veuve d'Alexandre Bourguigneau, sieur de la Boissinière, paroisse de Villedômer. — Déclarations des biens, paroisse de Montlouis, que lesdits chanoines avouent tenir en la censive et mouvance du Roi, à cause de son château du Plessis. — Baux à ferme de la métairie de la Milletière, consentis à Pierre Colin et René Ducerf, menuisier. — Procédure exercée contre les chanoines de la Basoche par les officiers de la châtellenie de Leugny, pour obtenir déclaration d'un pré situé dans ledit fief; — consultation de Dubois, portant qu'elle est sans effet, les assignations ayant été adressées au fermier de la Milletière dont les terres sont en dehors du fief de Leugny. — Déclaration de 2 arpents de pré, situés aux closeaux de la Marbillière, paroisse d'Azay-sur-Cher, et de 25 chaînées, près le clos de Leugny, chargés envers ledit fief de 7 sous 6 deniers et de 3 poules. — Extrait, en ce qui concerne le domaine de la Milletière, du déclaratif fait pour l'exécution du terrier de la châtellenie de Thuisseau-Montlouis-la-Bourdaisière, appartenant à Marie-Sophie de Courcillon, femme non commune en biens d'Hercules Meriadek, prince de Rohan et de Soubise. — Acte par lequel René Rousseau, Nicolas Perthuis et autres héritiers du sieur Germain, qui avait pris à rente la closerie et métairie de la Milletière, consentent, moyennant une indemnité de 1,200 livres, à ce que les chanoines de l'église de Tours prennent possession desdits biens. — Sommation, à la requête de Louis Barbe de Juchereau, marquis de Saint-Denis, seigneur châtelain de Leugny, haut justicier de la Roche-Bezard, le Grais, etc., pour obtenir du chapitre de Tours déclaration des prés relevant de ladite châtellenie.

G. 61. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

1535-1631. — Testaments : de Denis de Louzilière, chapelain de l'église de Tours, léguant au chapitre de la Basoche une rente de 25 sous tournois, assignée sur la maison qu'il habite, rue de la Basoche, joignant celle de la chapelle Saint-Blaise et du doyenné, pour la fondation d'une grand'messe de *Requiem*, à diacre et sous diacre avec vigiles à 9 leçons et le *subvenite* sur sa fosse; — de Jean Savary, curé de Saint-Hilaire de Luzillé, qui demande que son corps soit enterré dans l'église de la Basoche, et donne 1 écu soleil pour l'entretien et les réparations de ladite église, 3 écus et demi, pour la célébration, à son décès, de 3 services consécutifs avec 3 messes à chaque service, etc., 20 sous à chacun des 4 couvents de la ville qui assisteront à son convoi la croix levée, 3 sous 4 deniers à chacun des chapelains qui porteront son corps en terre, 2 sous 6 deniers à ceux qui porteront les torches, et 26 écus deux tiers, qui seront convertis en rente, pour la fondation d'une grand'messe de *Requiem* tous les mois de l'année; — de Michel Proust, chanoine prébendé en l'église de Tours, léguant 60 livres, à convertir en rente, pour la rénovation de la sainte Eucharistie; — de Jean Vignon, chanoine de

la Basoche et curé de Courçay, portant legs de 10 écus pour 2 anniversaires chaque année; — de Thomas Jouanneau, chanoine en ladite église, lequel donne une rente de 4 livres 16 sous pour 4 services, etc., célébrés chaque année à l'issue de la grand'messe canoniale aux quatre fêtes de la sainte Vierge, avec vigiles; — de Michel Boutault, chanoine prébendé en l'église de Tours, léguant 250 livres pour la fondation de diverses oraisons, d'un salut et d'une messe de *Requiem*; — de Mathurine Mazière, servante de Denis Baudouin, chantre de Saint-Gatien, demandant que son corps soit enterré dans l'église de la Basoche devant l'autel de Notre-Dame de Consolation; — de Marguerite Verdier, native de Marcilly-sous-Bizonge, diocèse de Rennes, qui désire être inhumée en ladite église, en face du crucifix, et lègue le tiers de ses immeubles, pour une messe des trépassés par semaine; — de Claude Féron, chanoine de la Basoche, curé de Ligré, léguant 50 livres pour les chanoines qui assisteront à la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

G. 62. (Carton.) — 6 pièces, parchemin; 47 pièces, papier; 1 plan; 1 sceau.

1212-1726. — Bois du chapitre. — Jugement rendu par l'évêque, le doyen et le maître-école d'Orléans, juges désignés par une bulle du pape Innocent III, contre Robert de Brenne, seigneur de Rochecorbon, pour délits commis dans les bois du chapitre. — Ratification par Geoffroy, fils aîné de Robert de Brenne, de la renonciation dudit Robert à tous droits d'usage dans les mêmes bois. — Contestation entre le chapitre de Tours et les religieux de Marmoutier qui veulent condamner un chemin traversant leur bois de Châtenay, dont le chapitre se sert depuis un temps immémorial pour l'exploitation de ses bois de Champlong, paroisse de Rochecorbon; — requête des chanoines au bailli de Touraine; — visite et rapport de Guillaume Barbotin, sergent au bailliage de Tours. — Adjudication, par le chapitre, des parties dudit bois qui ont échappé aux ravages des gens de guerre, pendant leur séjour dans la paroisse de Notre-Dame d'Oé et aux environs, en 1615 et 1616. — Ordonnance de Claude Rousseau, avocat, juge et lieutenant en la châtellenie et prévôté du crochet, à Rochecorbon, contre Étienne Proust et autres, pour avoir ravagé le bois de Champlong et assommé Martin Haslé, l'un des fermiers, qui voulait s'opposer à leurs pillages. — Baux à ferme de la coupe des herbages et bois taillis de Champlong, la Salle-Saint-Georges et la Grange-Chaumont, paroisse de Rochecorbon. — Procès-verbaux d'enquête, dressés par Guillaume Hartes, sergent du Roi et garde du chapitre, contre Guillaume Bouquin et Perrin Morier, accusés d'avoir commis des ravages et fabriqué du cercle dans les bois de Rougeolles, paroisses de Monnaie et de Crotelles. — Plans et procès-verbaux d'arpentage des bois dépendants des seigneuries du Perthuis, Travaillerbault, Chatenay, les Cartes et la Bouchardière, situées paroisses de Monnaie et de Rochecorbon. — Édit du Roi pour la revente de son domaine aliéné, la vente à perpétuité des bois en gruerie grairie, ségrairie, tiers et danger des forêts, etc., de son royaume. — Arrêt du Conseil d'État : portant défense à tous seigneurs ecclésiastiques ou laïques de donner à leurs juges les qualités de verdiers, gruyers et juges des eaux et forêts, s'ils n'y sont fondés en titre; — déchargeant les bénéficiers, communautés ecclésiastiques et autres gens de mainmorte, qui possèdent des bois dans l'étendue du royaume, de toutes recherches et des peines portées par l'ordonnance d'août 1693. — État des droits de gruerie dus par le chapitre de Tours dans les paroisses de Crotelles, Esvres, la Ville-aux-Dames, Lignières, Monnaie, Monts, Rochecorbon, Saint-Branchs, Saint-Cyr-du-Gault, Saint-Georges, Saint-Gourgon, Saint-Pierre-des-Corps, Cigogné, Souvigné, Vallères, Villechauve, etc. — Déclaration rendue au greffe par les chanoines de Saint-Gatien, pour les bois qu'ils possèdent en la maîtrise de Tours. — Arpentage et désignation des bois taillis et futaies possédés en Touraine par le chapitre, s'élevant à 685 arpents 74 chaînées, non compris le bois de Plante. — Devis et adjudication des réparations à faire aux bâtiments de la Ripaudière, paroisse de Soriguy. — Visite de tous les bois taillis, futaies et épaves appartenant au chapitre, par Armand Dumont, maître des eaux et forêts, pour en connaître les étendues, âges et qualités, le nombre des baliveaux par arpent, les places vides et les terrains incultes propres à être ensemencés en glands.

G. 63. (Carton.) — 50 pièces, papier; 4 plans.

1727-1781. — Plan des bruyères des Granges-Saint-Maurice, paroisse de Saint-Branchs, contenant 315 arpents, dressé par Pierre Touche, arpenteur de la maîtrise des eaux et forêts, le 8 février 1727. — Arpentage de ladite bruyère et bornage des 282 arpents que le chapitre doit faire ensemencer en glands, en conséquence de l'arrêt du Conseil d'État, du 22 août 1717, et des lettres patentes, du 16 novembre, obtenus par le chapitre pour le défrichement du bois de Plante. — Arrêt dudit Conseil, du 9 décembre 1727, autorisant les chanoines de Saint-Gatien à exploiter 196 arpents 98 perches de bois futaie, pour en employer le prix aux réparations de leur église et des deux tours lézardées en plusieurs endroits. — Devis des reconstructions et réparations à faire aux maisons de la ville de Tours et

des domaines dépendants du chapitre. — Procédures exercées contre Menard, Duchamp, Reverdy, Leduc et autres, pour délits et ravages commis dans les bois. — Procès-verbaux de visite par Pierre Touche : des terres nouvellement ensemencées dans les divers bois du chapitre, et des fossés à faire pour les garantir ; — des bois de Rochecorbon, pour reconnaître les arbres qu'Eynard de Ravanne croit avoir été abattus sans autorisation par le fermier du chapitre. — Bornage des bois mitoyens entre les chanoines et Marie-Anne Durocher de Laugadie, femme non commune en biens de Jean Cottin, écuyer, ancien directeur de la Compagnie des Indes, dame de la Bellangerie. — Plan des lieux. — État des bois du chapitre, avec la contenance de chaque pièce. — Nouveau règlement concernant la coupe des bois taillis appartenant à l'église de Tours. — Extraits des minutes du greffe de Reims et d'Épernay, concernant les bois possédés par le chapitre dans la maîtrise de Reims.

G. 64. (Carton.) — 75 pièces, papier ; 3 plans.

1742-1788. — Plan géométrique de l'ensemencement du bois Saint-Maurice, situé en la paroisse de Saint-Branchs. — Conclusions sur les ouvrages et réparations adjugés à Pierre Touche, en conséquence de l'arrêt de 1717.— État des taxes arrêtées par Benoît Eynard de Ravanne, grand maître des eaux et forêts, pour ses journées et vacations et celles de ses officiers, employées au récolement des bois du chapitre et à la visite et reconnaissance des ouvrages adjugés audit Touche. — Requêtes des chanoines : invitant M. de Ravanne à faire choix du quart de réserve dans les 285 arpents ensemencés en la paroisse de Saint-Branchs, pour remplacer le défrichement du bois de Plante ; — remontrant qu'ils ne peuvent être responsables des ravages commis dans leurs bois, dont la répartition en seize paroisses et 76 articles rend la surveillance presque impossible. — Procès-verbal de François Bellegarde de Trizay contre le chapitre, pour avoir fait abattre sur son domaine de la Brosse, paroisse de Villeporcher, 14 chênes de 5 à 12 pieds et demi de pourtour. — Commission de M. Eynard pour la délivrance des baliveaux au-dessus de quarante ans de la 1re coupe, accordés au chapitre par arrêt du Conseil, pour l'indemniser du reculement des coupes de bois taillis. — Procès-verbal de plantation de bornes, par Jacques Ergo, arpenteur général des eaux et forêts. — Rapport de M. de Trizay, commis pour la visite et reconnaissance des arbres épars, futaies, et balivaux sur taillis, abattus dans les bois et sur les domaines du chapitre. — Extrait de l'acte de vente des domaines de la Burlotière, la Bédasserie et la Bessonnière, paroisse de Monnaie, faite par Madeleine Renazé, veuve de Charles Meauzé, procureur au présidial de Tours, à René Loyseau, négociant en ladite ville. — État des bois du chapitre s'élevant à 1,215 arpents. —Aménagement desdits bois. — Procès-verbal de reconnaissance, estimation et martelage, par Benoît de La Grandière, procureur du Roi, de 1,613 chênes, ormes et guigniers, épars sur 24 fermes et métairies du chapitre. — Arrêt du Conseil d'État autorisant les chanoines à disposer de ces arbres, à la charge d'en employer le prix aux réparations des fermes. — Compte desdits arbres, montant en recette et dépense à 23,480 livres 10 deniers. — Ordonnance de Michel Douet de Lormeau, avocat au présidial de Tours, maître particulier des eaux et forêts, autorisant les chanoines à requérir main-forte pour empêcher les dévastations de leurs bois — Plan géométrique de la partie septentrionale d'une pièce de bois qui s'exploite par indivis entre le chapitre et M. Cottin, seigneur de la Bellangerie, et du partage qui en doit être fait. — Vente d'une coupe de bois des Granges-Saint-Maurice, contenant 20 arpents, aux sieurs René Ansault et Pierre Moreau, marchands, pour 2,575 livres. — Affiches des bois taillis et baliveaux à vendre dans les garennes de Baigneux, du Perthuis, de Mauny, etc.

G. 65. (Carton.) — 2 pièces, parchemin; 106 pièces, papier.

1754-1789 — Procès-verbaux : de Charles Baffou, garde des bois de l'église de Tours, contre la veuve Guillemeau, Jacopin fils et autres, surpris à faire des bourrées dans le bois de la Feuillée, paroisse de Monnaie; — de François Leduc, garde de chasse, bois et pêche, contre Joseph Loré et Philippe Rocheron, trouvés faisant paître une dizaine de chevaux dans les jeunes taillis de la garenne de Montfornier, paroisse de Rochecorbon. — Accords sous seings privés : entre Pierre Diet et René Bruère, pour acheter de MM. Patas et Sorbière, commissaires du chapitre, le buisson de la Bouchardière, paroisse de Saint-Georges-sur-Loire; — entre Jean Paimparé, Martin Girault et autres, pour l'acquisition de la coupe de 50 arpents de bois dans le taillis de Châtenay, à 75 livres l'arpent. — Lettres de M. Legros, chanoine, aux sieurs Thenon et Demezil, procureurs au bailliage de Tours, concernant les vols faits, la nuit, dans les bois de Monnaie par divers particuliers, et demandant leur avis à l'occasion d'un nommé Moreau que deux témoins prétendent avoir vu en fraude. — Longue procédure entre ledit Moreau et le chapitre ; — information par François Veau de Launay, lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts ; — interrogatoire de Moreau ; — décret de René Salmon de Maison-Rouge, maître particulier; — état des frais dus aux Eaux et forêts. —

Marché par lequel MM. Patas et Sorbière vendent, au nom du chapitre, pour 1,000 écus, aux sieurs Seré, Vial et Laurence, de Rochecorbon, la coupe et le recépage du buisson de la Houssaye, paroisse de Rouziers, à la charge de laisser par arpent 25 baliveaux en sus de ceux qui existent; — visite desdits bois par Veau de Launay, accompagné des sieurs de La Grandière, procureur du Roi, Demezil, procureur du chapitre, et des sieurs Seré et consorts, assistés de Bruère, le jeune, leur procureur. — Jugement de la maitrise, condamnant Seré et ses associés à faire recéper dans les vingt-quatre heures les bois qu'ils ont exploités, sinon qu'il y sera pourvu à leurs frais et dépens. — Adjudications de coupes de bois dans les paroisses de Saint-Georges, Rochecorbon et Monnaie, à 149 et 251 livres l'arpent. — Plaintes du chapitre, au sujet des ravages commis dans ses bois de Parçay, Saint-Georges, etc., par des particuliers de la ville, la plupart inconnus, qui s'y rendent par troupes de cent à cent cinquante; — décret d'Antoine Bouet de Lormeau, autorisant les chanoines à faire accompagner leurs gardes d'huissiers, de cavaliers de la maréchaussée et des gardes de la maîtrise.

G. 66. (Carton.) — 4 pièces, parchemin; 30 pièces, papier; 2 plans.

1239-1695. — Bois de Châtenay. — Ventes de coupes dans les bois de Châtenay, faites par les chanoines de l'église de Tours aux sieurs Jean Poter, Robert dit le chasseur et autres. — Rente d'un muid de froment et six chapons constituée pour la somme de 20 livres, au profit de Pierre Godeau, par Perenelle, veuve de Macé de Charmigné, et Joseph de Chastenay, son fils, et assignée sur leur hébergement de Chastenay, joignant les bois du chapitre et du comte de Blois. — Vente dudit hébergement par Godefroi de La Tierrière et Jeanne, sa belle-sœur, veuve de Pierre de La Tierrière, aux chanoines de l'église de Tours, pour 140 livres. — Enquête, au sujet des droits de bois mort, prétendus par les usagers de la paroisse de Monnaie, dans les bois de Châtenay. — Vente de la coupe desdits bois à divers particuliers, pour en faire du cercle. — Noms des usagers qui doivent un droit au chapitre pour faire pacager dans les bois de Châtenay, et 3 boisseaux de seigle à la bourse du pain, pour ramasser le bois mort. — Baux à ferme desdits bois, adjugés, pour neuf années, à Michel Galland, marchand de Tours, et autres. — Enquête faite par Leger Nivault, enquêteur et examinateur pour le Roi au bailliage de Touraine, et Pierre Guyot, adjoint audit bailliage, pour connaître si, comme le prétend le chapitre, les bois de Châtenay ont de tout temps été en taillis propres à faire du cercle. — Procès-verbaux de René Bouchet et René Delaleu, sergents de la châtellenie et prévôté du Crochet, à l'occasion d'un incendie survenu dans le bois de Châtenay. — Plans desdits-bois, contenant, suivant l'arpentage de Brossillon, notaire à Monnaie, 359 arpents. — Bail à moitié de la métairie de la Barre-du-Fresne, dépendante des Belles-Ruries. — Partages de domaines et de droits d'usage entre divers héritiers ou acquéreurs, multipliant ainsi à l'infini le nombre des usagers dans le bois de Châtenay, qui n'était dans le principe que de quatre. — Baux à ferme des métairies : de Mussay, paroisse de Monnaie, par Marie Daruisseau, femme de Pierre Denen, écuyer; — de la Burlottière, même paroisse, par Louis Renazé, sieur de Maucartier. — Mémoires : pour les chanoines, appelant d'une sentence rendue contre eux en la maitrise de Tours; — pour Louis Renazé et consorts, demandant confirmation de ladite sentence, qui leur accorde le droit de chauffage dans le bois de Châtenay; — arrêt de la Table de marbre qui annule ladite sentence et déboute Louis Renazé de Maucartier, Marie Denen et messire Barentin, conseiller en la Cour et commissaire aux requêtes du palais, voisins et usagers des bois de Châtenay, de leur prétention au droit de chauffage, et les maintient dans celui d'usage et pacage.

G. 67. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 118 pièces, papier.

1728-1780. — Extrait d'un procès-verbal de visite des bois de Châtenay, dont 150 arpents, ruinés par les usagers, doivent être ensemencés en châtaignes. — Ordonnance d'Armand Dumont, maître des eaux et forêts, autorisant le chapitre, pour une fois seulement, à exploiter les bois taillis de Châtenay et de Champlong, plantés en châtaigniers. — Accord entre les chanoines et Louis Lheureux, sieur de Folleville, fondé de pouvoir de Charles-François de La Baume Leblanc, duc de la Vallière, seigneur engagiste du domaine de Reugny, qui prétendait que lesdits chanoines anticipaient sur son bois Métais; — bornes posées entre les deux propriétés. — Longue procédure entre le chapitre et Simon Guillois, notaire royal, qui s'était engagé, pour 6,000 livres, à défricher, ensemencer en châtaignes et entourer de fossés 120 arpents de terres vagues dans les bois de Châtenay, et n'avait rempli aucune des clauses de son marché; — jugement par défaut rendu contre Guillois; — conclusions du chapitre, à la suite du rapport des experts, qui ont reconnu que tous les travaux de Guillois étaient à recommencer, demandant qu'il soit condamné à 4,000 livres de dommages et intérêts pour les quatre années perdues par sa faute. — Procès-verbal de visite de diverses parties du bois de Châtenay, appelées la Fosse-aux-Loups, la vente de l'Audianière, etc., contenant 60 arpents, qui ont été incendiés, le 8 mars 1750, par les

usagers. — Arpentage de 82 arpents de bois taillis, pour les coupes à faire en 1750 et 1751, exécuté par Pierre Touche, assisté de M. de Trezan, maître des eaux et forêts. — Instance entre le chapitre et Louis Proust, marchand, Jean et Laurent Chédepeau, Antoine Gasnier, scieur de long, et autres, de la paroisse de Monnaie, qui ont été vus emportant des charges de bois vert, pris dans le taillis de Châtenay ; — dires du chapitre ; — réponses de Louis Proust et consorts, prétendant que les témoins assignés pour déposer contre eux ont été condamnés pour de semblables délits ; — enquête faite par François de Bellegarde, maître des eaux et forêts.

G. 68. (Carton.) — 8 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier ; 1 sceau.

1279-1771. — Fief de Saint-Branchs. — Vente, en 1279, d'une coupe de bois en la forêt Saint-Maurice, paroisse de Saint-Branchs, faite par les chanoines de l'église de Tours, à Étienne de Mauritanie, maître de l'œuvre de ladite église. — Acte par lequel Laurent Ferrand, de Saint-Branchs, cède à Jean Dubois des Courtils, pour 6 livres tournois, 2 septiers de froment de rente annuelle, assignée sur son hébergement de la Bérarderie et ses dépendances. — Donation par ledit Dubois aux chanoines de Tours, de son hébergement du Bois, avec 50 arpents de terre et 6 de bois, plus une gaignerie contenant 50 arpents de terre, 3 de bois, 4 de prés, et diverses rentes. — Arrêt du parlement, portant règlement entre le chapitre et les habitants de Saint-Branchs, pour le payement et le transport des dîmes de 2 gerbes sur 11, et des droits de pacage et bois mort dans la forêt de Saint-Maurice, fixés à 1 boisseau de froment et 6 deniers pour le chapitre et autant pour le verdier. — Baux à ferme par les chanoines : à Mathurin Guinechien, des droits dus en froment par les usagers et pacagers du bois Saint-Maurice, pour 8 septiers de blé rendables dans la grange de leur prévôt à Tours ; — à Jean Thomas et à son fils, des pacages de la forêt Saint-Maurice, pour 23 écus d'or. — Inventaire des pièces produites au parlement, par les chanoines, pour constater tous les ravages commis dans les bois Saint-Maurice par les usagers. — Arrêt du parlement, du 27 juillet 1563, autorisant le partage du bois Saint-Maurice, entre les usagers et le chapitre, à la charge de payer à ce dernier les droits et devoirs portés dans la transaction de 1492. — Procès-verbal de Jacques Allegrin, conseiller en ladite cour, pour l'exécution et règlement du présent arrêt. — Procédure entre les chanoines et Mathurin Pouperon, Gilles Vray, Catherine Chevalier et autres, qui refusent de payer les droits dus sur le tiers des pacages du bois Saint-Maurice, concédé aux habitants de Saint-Branchs et Sorigny. — Mémoire du chapitre, portant que si tous les usagers ne payent pas les devoirs attachés à ladite concession, il reprendra les 221 arpents de bois tombés en friche par suite de leurs malversations. — Acquisition par le chapitre de Tours, sur Jean Peschot, chanoine, d'une maison joignant le presbytère de Saint-Branchs, avec les terres, vignes et bois en dépendant. — Requête, adressée au bailli de la prévôté de Saint-Branchs, par les chanoines, seigneurs de la terre et seigneurie des Granges-du-bois-Saint-Maurice, demandant l'autorisation de faire saisir et de prendre possession de diverses pièces de terre, contenant environ 500 arpents, restées en friche par suite de l'abandon de leurs propriétaires, et sur lesquelles ils ont un droit de terrage de 2 gerbes sur 11 ; — autorisation par le bailli ; — procès-verbal de saisie desdites terres. — Transaction sur procès entre le chapitre et les sieurs Saget, Hardouin, Ponponneau et autres, s'engageant à payer la rente de 10 sous due aux chanoines, tant qu'ils jouiront de l'aireau de la Besnerie ; — conférence de ladite frêche sise au village de la Besnerie. — État des domaines et frêches, joignant les terres vagues du chapitre et celles laissées aux habitants de Sorigny et de Saint-Branchs, pour leurs usages.

G. 69. (Carton.) — 32 pièces, papier.

1761-1779. — Transaction entre les chanoines de l'église de Tours et Jacques Léturgeon, Pierre Quartier, Laurent Delalay et autres censitaires du fief de Saint-Branchs et Sorigny, par laquelle le chapitre consent à réduire le droit de dîme qui lui est dû à la douzième gerbe, au lieu des 2 sur 11 qu'il percevait, sans préjudice de ses droits de terrage et de pâturage dans l'ancienne forêt de Saint-Maurice. — Procédure entre les habitants de Saint-Branchs et Sorigny et divers particuliers, qui ont anticipé, défriché et construit sur les usages de ladite paroisse provenant du partage du bois Saint-Maurice ; — état des chemins conduisant auxdits usages qui ont été défrichés et mis en culture ; — procès-verbal des terres anticipées sur les usages par les sieurs Caillault, Bougrier et autres, dressé par Jean-Bernard Jacquemin, expert-juré, et Bernard, notaire royal à Azay-sur-Cher ; — résultat des opérations faites par Jacquemin, qui prouve que les anticipations n'ont eu lieu que sur les usages des habitants ; — noms des particuliers qui ont fait des défrichements et superficies desdites anticipations, s'élevant au total de 109 arpents 89 chaînées. — Projet d'un mémoire à consulter, pour savoir si le chapitre doit prendre fait et cause dans l'affaire des usages, et duquel il résulte que les habitants n'ont payé aucun droit depuis un temps considérable, et ont joui non-seulement du terrain concédé pour leurs usages, mais en-

core de la portion réservée par les chanoines. — Extraits des anciens titres généraux et particuliers concernant l'ancienne forêt de Saint-Maurice et les droits d'usage accordés aux paroisses de Sorigny et de Saint-Branchs. — Sentence de Noel Chevreuse qui condamne Caillaut, Bougrier et consorts à faire abandon des terres qu'ils ont défrichées, à démolir les constructions qu'ils ont élevées et à rétablir les chemins qu'ils ont mis en culture ; — appel de ladite sentence interjeté au Conseil supérieur de Blois, par Bougrier et consorts. — Transaction entre les chanoines et les habitants de Sorigny et Saint-Branchs, par laquelle le chapitre se contente de la douzième gerbe, pour tout devoir, sur les usages défrichés et mis en culture. — Actes d'assemblée des habitants de Saint-Branchs et Sorigny, approuvant ladite transaction. — Requête desdits habitants à l'intendant, demandant l'autorisation de céder les terres défrichées à leur curé pour remplacer la quête qui se fait dans toute la paroisse. — Projet du chapitre pour le défrichement d'une partie des usages au profit des fabriques.

G. 70. (Carton.) — 2 pièces, parchemin; 150 pièces, papier.

1761-1785. — Arrêt du Conseil d'État, du 16 août 1761, concernant les défrichements. — État des terres qui ont été réunies au domaine de la châtellenie et prévôté de Saint-Branchs, par sentence du 28 novembre 1703, comme terres vagues et abandonnées. — Actes par lesquels Guillaume Roussel, archiviste de l'église de Tours, chargé du renouvellement du terrier de la châtellenie de Saint-Branchs, donne : à Pierre Moreau, 24 arpents de bruyères à défricher, laquelle baillée devra former à l'avenir une frèche sous le nom de Pierre-Moreau-de-la-Merinière ; — à François Blain, 4 arpents 35 chaînées, dans la pièce des Hulliers, qui sera appelée la frèche de François Blain-de-la-Laude ; — à Louis et René Ansault, 24 arpents, comprenant la frèche de l'Aireau-Jacquet, abandonnée depuis plus de vingt ans, etc. — Procédure entre Marie Bastien, veuve de François Blain, et Jeanne Feillault, veuve de Louis Ansault, ladite Blain prétendant rentrer en possession de la frèche de l'Aireau-Jacquet, *aliàs* la Buchesnerie, délaissée par Pierre Blain ; — extrait du papier de recette des cens et rentes prouvant que ledit aireau a été baillé avec une grande étendue de terre à Louis Ansault ; — mémoires et conclusions du chapitre et de la veuve Blain. — Vente par Martial Leclerc, marchand, à Antoine Regnault, maître de poste, du domaine de la Simaudière, paroisse de Sorigny ; — oppositions à ladite vente par le chapitre, Clément Courtis, contrôleur des guerres, et autres créanciers de Leclerc. — Procédure entre le chapitre et Antoine Girault, appelant d'une sentence qui le condamne à rendre au seigneur de Saint-Branchs les obéissances féodales, comme possesseur de 27 arpents de terre en la frèche des Grands-Champs, paroisse de Sorigny, chargée envers le chapitre d'une rente de 21 boisseaux d'avoine, etc. ; — requête de Girault au lieutenant général, prétendant avoir confié ses titres à Roussel, archiviste du chapitre, pour faire sa déclaration, et, depuis le décès de celui-ci, n'avoir pu rentrer en possession de ses papiers. — Différend entre les chanoines et Jacques Léturgeon, huissier royal à Saint-Branchs, qui a rendu une déclaration inexacte, principalement en ce qui concerne la frèche de la Chevalerie.

G. 71. (Carton.) — 8 pièces, parchemin; 63 pièces, papier.

1382-1787. — Fief du Crochet. — Acquisition d'une pièce de vigne, située à Rochecorbon, pour faciliter l'exploitation d'une carrière possédée par le chapitre. — Déclaration et dénombrement de l'aître de Mussay, rendue aux chanoines de l'église de Tours, par Guillaume Bruneau, seigneur de Mussay. — Bail à vie canoniale de la seigneurie du Crochet, consenti par le chapitre à Louis Baudouin, chanoine prébendé, à la charge de recevoir et loger les chanoines et officiers commis par ledit chapitre pour la tenue des plaids et assises, et la collecte des dîmes, etc. — Bail, pour 6 livres de rente, d'une petite grange avec plusieurs pièces de vignes et terres, situées à l'aître de la Couleuvrie, paroisse de Monnaie, donné à Jacques Serpin, marchand foulon de draps de laine, à Tours. — Arrêt d'homologation d'un acte d'échange par lequel le chapitre donne à François Mesnard, seigneur de Connichard et de la Boisnière, 23 arpents 90 chaînées de terre, près ledit lieu de la Boisnière, paroisse de Villedômer, et 1 arpent de pré, pour la maison et closerie des Pitoisières, à Rochecorbon, que ledit Mesnard avait acquise à réméré de M. Legros, chanoine. — Opposition du chapitre à la vente du lieu et métairie de la Moussardière, saisi sur Pierre Martineau, écuyer, sieur de la Cour, à la requête de Michel Baudouin, écuyer, sieur de Guette, et de Charlotte Des Autels, sa femme. — Détail des terres de ladite métairie, qui sont situées dans la prévôté et seigneurie du Crochet, appartenant au chapitre. — Dénombrement et déclaration du lieu de la Moussardière, acquis par Jacques Boyvin, procureur au siége présidial de Tours. — Partage de ladite terre, entre Daniel Pissot et Julien Laumalier, héritiers d'Isaac Lepoictevin, maître apothicaire à Tours. — Plan, désignation et contenances de la Moussardière. — Vente de la closerie et métairie de la Moussardière, par Madeleine Levallet des Sablons, à Claude Trévant, chantre en dignité et chanoine prébendé en l'église de Tours. — Bail à vie ca-

noniale des vignes de ladite closerie consenti à Lancelot de Jaucourt, chanoine, pour 176 livres. — Transaction, concernant les fermages du fief et métairie de la Bouchardière, paroisse de Saint-Georges-sur-Loire, entre le chapitre de l'église de Tours et les enfants mineurs d'Alexis Loyseau de Montauger de La Marterie, ancien commissaire de la marine, héritiers de Josué Loyseau de Montauger. — Bail à ferme des dîmes de vins en la paroisse de Rochecorbon, adjugé par le chapitre à Pierre Pequineau, sieur de Charentais, chanoine et trésorier de l'église de Tours, pour 1,030 livres. — États des effets mobiliers de la maison du Crochet et des pressoirs de la dîme de Rochecorbon. — Titre d'une rente de 9 livres, due par les Jacobins de Blois, à cause de leur closerie du Petit-Beauregard, au fief de la Salle-Saint-Georges, appartenant au chapitre de Tours.

G. 72. (Carton.) — 18 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1262-1770. — Approbation par Jean de Châtillon, comte de Blois, de la vente des dîmes de Saint-Cyr-du-Gault, faite aux chanoines de l'église de Tours, par Jean Days, bourgeois de Blois. — Vente du lieu et métairie de la Chaîne, paroisse de Crotelles, consenti au chapitre par Simon, seigneur de la Bellottière.— Arrentement dudit domaine par les chanoines à Martin dit Mellier. — Vente par Pasquier Rabier, clerc, à Renault Davignon et Peronelle, sa femme, puis à Simon Bordonnier, d'une gaignerie et ses dépendances, paroisse de Crotelles, pour 4 septiers de froment, 4 de méteil et autant de seigle, à la mesure du pont de Tours. — Cession de ladite rente par Pasquier Rabier, clerc, au chapitre de Tours, pour 10 livres de monnaie courante. — Bail à ferme de la métairie de la Boulairie, paroisse d'Auzouer, par Jacques Hubert et Jean Binet, chanoines et commissaires du chapitre, à René Pasquier, chantre et chanoine en ladite église. — Don du domaine et seigneurie de la Guichardière, paroisse de Crotelles, fait au chapitre, par Jean Guichard, chanoine, pour les besoins de l'église. — Libellé pour le chapitre contre Jean Ivon, chanoine, fermier de la seigneurie du Perthuis, qui la détériore et n'acquitte pas le prix de sa ferme. — Retrait féodal par le chapitre, sur Méry Petiteau, d'un bois taillis appelé les Tailles-de-la-Bourrée, paroisse de Crotelles. — Baux à ferme des terres et seigneuries de Travailleribault et du Perthuis, situées paroisses de Monnaie et de Crotelles, adjugés à Étienne Foucher, chanoine de Tours, pour 230 livres, puis à René Audiane, notaire royal, à Monnaie, pour 270 livres et 30 septiers de méteil et avoine. — Vente des domaines de la Folie et de la Borde, paroisse de Crotelles, par Claude Petit, sommelier de la reine d'Écosse, et Jacques Leclerc, sieur de la Folie, à Nicole de Bonnigale, procureur au siége des eaux et forêts. — Commission du chapitre de Tours, pour obtenir par justice le retrait féodal desdites terres. — Baux à ferme de terres, prés, taillis, etc., composant le lieu *vulgò* appelé la Tiercerie, paroisse de Crotelles, et du bois de Rougeolles, même paroisse, consentis par le chapitre à Jean Bonnin et autres. — Procédure entre le chapitre et Pierre Paimparé et autres, fermiers du bois de Rougeolles, qui avaient négligé les principales clauses de leur bail. — État des dépendances de la Raberie, paroisse de Crotelles, appartenant à l'église de Tours.

G. 73. (Carton.) — 10 pièces, parchemin; 86 pièces, papier.

1180-1786. — Accord entre Hugues, doyen du chapitre de Tours, et Hervé Roi, concernant la construction du moulin de Fontenay. — Partage du bois de Gâtines entre le chapitre de Tours et Louis, comte de Blois. — Acte par lequel le chapitre indemnise l'Aumône de Blois, à cause de son moulin à foulon, près Châteaurenault, à la charge par ladite Aumône de payer 10 sous de cens à son fief de Villedômer. — Transaction sur procès entre les chanoines de Tours et les sieurs Bouchard de Lespine, chevalier, seigneur de Meslé, Jamet Juston, écuyer, et Jean Davon dit Joliet, par laquelle ces derniers s'engagent, eux et leurs meuniers, à ne plus faire passer leurs bestiaux par la terre de Fontenay. — Bail à vie du tiers du moulin de Fontenay et des prés en dépendants, consenti par les chanoines à Étienne Robin, marchand, pour 18 septiers de blé et seigle et 10 livres de rente. — Sentence du parlement, qui maintient le chapitre de Tours en possession des deux pièces de pré, joignant le moulin de Fontenay, que lui conteste la comtesse de Dunois, dame de Châteaurenault, propriétaire des deux tiers dudit moulin. — Ratification de ladite sentence par Jacques Berthelot, prévôt de Tours. — Plainte des chanoines contre la veuve Étienne Robin, fermière à vie de partie du moulin de Launay, paroisse de Villedômer, laquelle redoit, d'arrérages, 4 muids et 6 septiers de froment et seigle; — ordonnance de Jacques de Beaune, établissant des commissaires sur ledit moulin. — Contestation entre les chanoines et Marie d'Estouteville, duchesse de Longueville, dame de Châteaurenault, veuve de Léonor d'Orléans, duc de Longueville, au sujet des réparations du moulin de Fontenay et de la chaussée, détériorée par les grandes eaux, terminée par un accord, en vertu duquel le chapitre cède, pour 700 livres, à la dame de Longueville, son droit sur ledit moulin et les deux prés qui en dépendent. — Don de 1,040 livres fait au chapitre par Jean Guichard, chapelain de l'une des chapelles de Notre-Dame-du-Chevet, pour une messe, chaque année, à l'autel

de la Vierge, au-dessous du crucifix. — Acquisition par ledit chapitre sur René Pasquier, chanoine prébendé, du fief et seigneurie de la Benestière, paroisse de Villedômer, pour 1,040 livres. — Vente de la seigneurie de Charmeteau, paroisses d'Auzouer, Sonnay et Villedômer, par Marguerite de Congham, dame dudit lieu, à Marguerite de Gennes, veuve de Jean Rouer, demeurant à Lavardin. — Procès-verbal d'Hélie Lecommandeur, sergent ordinaire du Roi au bailliage de Tours, contre Thomas Chesneau et autres, qui avaient pris possession d'une pièce de terre, près la Boismière, paroisse de Villedômer, appartenant au chapitre. — Lettres de confirmation d'une sentence qui autorise les chanoines à faire régir la terre de la Salmonière, paroisse de Villedômer, dont le fermier, Jean Renauldin, refuse de faire les constructions portées dans son bail, etc. — Baux à ferme de ladite métairie. — État des dépendances. — Bail à ferme d'une petite métairie appelée la Bellantrie, paroisse de Villedômer, consenti par le chapitre à Pierre Herat, sabotier, pour 80 livres. — Procédure entre le chapitre et François Colombart, fermier de la seigneurie du Haut-Villemaille, paroisse de Saint-Cyr-du-Gault, au sujet d'arrérages contestés par ledit fermier. — Sentence de Jacques de Beaune-Semblançay, bailli de Touraine, défendant aux habitants des paroisses de Villechauve, Villeporcher et Saint-Gourgon, de faire passer leurs bestiaux à travers la seigneurie des Brosses, appartenant au chapitre de Tours.

G. 74. (Carton. — 35 pièces, papier.

1556-1713. — Baux à ferme : des prévôtés de Crotelles et de Villedômer, avec tous les droits, fruits, profits, revenus et émoluments à l'usage des prévôts, sous la réserve de certains devoirs et revenus, consentis par les chanoines de l'église de Tours, aux sieurs Michel Thou, chapelain habitué en ladite église, et Christophe de Moussay, écuyer, seigneur du Portal ; — des dîmes et terrages de Villedômer, Crotelles, Bledinars et Saint-Ouen-du-Bois, et des prévôtés de Fontenay, Crotelles, etc., adjugés aux sieurs Jacques Roulleau, Charles Maurice, Georges Tergat et Étienne Peltereau, marchands à Châteaurenault ; — des fiefs et seigneuries de Mauny et du Châtaignier, situés paroisse de Marray, du Perthuis et de Travailleribault, paroisses de Monnaie et Crotelles, etc., adjugés à François Cocqu, procureur au présidial de Tours ; — des métairies de la Guichardière et de la cour de Crotelles, du moulin banquier de Crotelles ou de la Guichardière, avec l'étang, les terres, prés, rentes, droits de pêche, de chasse, etc., en dépendant, adjugés à Jean Luillier, marchand, fermier au château de Morand. — Procès suivi au présidial de Tours, à la requête du chapitre, contre les détenteurs de la fréche de la Girardière, à Châteaurenault, chargée d'une rente de 8 boisseaux de froment, mesure de Vernou ; — jugement interlocutoire sans décision définitive.

G. 75. (Carton.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1677-1787. — Baux à ferme d'un pré dépendant du chapitre de l'église de Tours, situé près le collége de Beaulieu-lès-Loches, consentis aux sieurs François Delaunay, prêtre habitué en l'église de Saint-Saturnin de Tours, Charles Delaunay, marchand potier d'étain à Loches, Pierre Bourguignon, chanoine de la Basoche, Benoît, sieur de Genault, conseiller du Roi au grenier à sel de Loches. — Procès-verbal d'arpentage, partage et bornage d'un pré en la prairie de la Foire, à Loches, entre les chanoines, le chapelain de Sainte-Barbe, et les sieurs Delaunay et Haraug. — Baux à ferme dudit pré, par Charles-François de Menou, chanoine, et Jacques Briffault, conseiller en l'Élection de Loches, commissaires du chapitre, à Marie Aubry, veuve d'Henri Guyet de La Gravière, grènetier au grenier à sel de Loches, et à Victor Guyet de La Gravière, receveur des tailles. — Procédure entre l'église de Tours, et les sieurs Charles Gobreau et Gaspard Lasneau, chanoines du chapitre de Loches, les Ursulines de ladite ville et les Viantaises de Beaulieu, qui avaient anticipé de 30 chaînées sur le pré de la Foire, appartenant au chapitre ; — règlement ordonnant qu'un arpentage soit fait par-devant le notaire royal arpenteur, dont les parties conviendront, sinon qu'il en sera nommé un d'office ; — procès-verbal d'arpentage faisant connaître qu'il manque 36 chaînées au chapitre, et que les défendeurs n'ont que 14 chaînées et demie à reporter ; — brevet du chapitre, concluant à ce que les Viantaises de Beaulieu et consorts soient condamnés à parfaire les 36 chaînées, sauf à se pourvoir contre les propriétaires voisins ; — réponse audit brevet par les Ursulines. — Baux à ferme des dîmes de Loché et de la paroisse d'Orbigny, consentis par le chapitre à Jean Bougrier et Charles Tourneau, fabricants à Loché, et à Nicolas Chaumier, chirurgien à Orbigny.

G. 76 (Carton.) — 6 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier ; 1 plan.

1264-1788. — Acquisition par le chapitre de diverses rentes en grains, assises sur des terres situées près du Coudray, paroisse de Cigogné. — Échange par lequel Guillaume d'Argy, chevalier, donne à Jean de Saint-Père, bourgeois de Tours, et à Denise, sa femme, un hébergement appelé le Coudray et les terres, prés, bois, etc., en dépendant, situés paroisses de Cigogné et Bléré, pour une rente de

4 livres, qu'il doit à ladite Denise, fille d'Isabeau de Prague, sur le moulin de Mauvoisin, paroisse de la Croix. — Bail emphytéotique par le chapitre, à Jean Poirier, d'une pièce de terre de 70 arpents, au village de Charlée, pour une rente de 7 septiers de froment, 12 boisseaux d'avoine et 25 sous de cens. — Saisie de la frêche de Charlée, faite, à la requête du chapitre, sur Martin Nicolet, Macé Dorsay et autres détenteurs, faute d'avoir acquitté la rente de 7 septiers de froment, etc. — Bail à moitié de la métairie de Charlée, consenti à Pierre Hardion et Michelle Belluot, sa femme, à la charge de payer aux chanoines de Tours 7 septiers de blé et 1 d'avoine. — Extrait du partage fait entre Henri Bruneau, contrôleur au grenier à sel d'Amboise, Marie Brisset, sa femme, Marguerite Brisset, femme de François Gaultier, procureur au présidial de Tours, Jean, Anne, Marguerite et François Brisset, mineurs, concernant la métairie de Charlée échue à Catherine et à Jean Brisset. — Procédure entre Marie Brisset, veuve d'Henri Bruneau, et le chapitre qui veut rentrer en possession de la frêche de 70 arpents, formant la plus grande partie de la métairie de Charlée, faute du payement des arrérages ; — procès-verbal d'arpentage de ladite frêche qui ne laisse plus que 9 arpents pour la métairie ; — jugement du présidial de Tours qui condamne Jean et Marie Brisset, veuve d'Henri Bruneau, et permet au chapitre d'entrer en possession de la frêche et de la métairie de Charlée. — Baux à ferme par le chapitre : des métairies de Villepays, paroisse du Fau, du Coudray et de Charlée, paroisse de Cigogné, avec les cens, rentes, prémices, charnages, dîmes, profits et aventures en dépendant ; — de la terre de Leugny, paroisse de Dolus ; — du lieu et métairie de la Périgauderie, *aliàs* la Compagnonnerie, situé dite paroisse de Dolus. — Bail à vie canoniale du fief de Villepays et de Charlée, adjugé à Honoré Desprès, chanoine et trésorier de l'église de Tours. — Arpentage de la métairie de Leugny, produisant 82 arpents 27 chaînées. — Jugement rendu en l'auditoire de Cigogné, qui autorise Claude Bonneau, Étienne Deligeon et autres, à faire au chapitre exponse de la frêche du Coudray, en payant les arrérages ; — intervention de Louis de Rigné, écuyer, sieur de Dorsay, prétendant que les héritages de Deligeon, dont le chapitre demande la déclaration, sont dans son fief de Dorsay. — Plan, devis et mémoires concernant les travaux à faire par le chapitre aux bâtiments du Coudray et de Charlée, en 1787 et 1788.

G. 77. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 50 pièces, papier.

1488-1785.— Vente avec faculté de rachat de l'hôtel, fort, terre et seigneurie de la Tour-Isoré, paroisse de Sorigny, avec la métairie et les 4 tierceries en dépendant, faite au chapitre de l'église de Tours, par Jean Isoré, seigneur de Plumartin et dudit lieu, et Jeanne de Combarel, sa femme, en présence de Léon Isoré, leur fils, et d'Antoine Baudet, écuyer, seigneur de Torigny, leur gendre, pour 1,100 écus d'or à la couronne, valant 35 sous tournois pièce. — Aveux et dénombrements de la seigneurie de la Tour-Isoré, rendus par les chanoines à Antoine de Tranchelion, écuyer, seigneur de Rochefort, Charles de Tranchelion, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, baron de Sennevières, Jean-Baptiste Gaullepied, seigneur dudit lieu et de Boisleroy, et Marie-Anne Gaullepied, dame des seigneuries de Sennevières, le Bas-Rigny, Rochefort, etc., femme séparée de biens de Louis-Bernardin Gigault de Bellefonds, chevalier, seigneur de Marennes, Mesure, etc., à cause de leur seigneurie de Rochefort, dépendante de celle de Sennevières. — Vente par Jean Isoré, chevalier, seigneur de Plumartin et de la Tour-Isoré, à Jean Boutier de La Bouessière, paroisse de Sorigny, d'un aireau appelé la Niverdière. — Transaction sur procès entre le chapitre et Marguerite de Baudry, veuve de Guillaume de Tranchelion, écuyer, seigneur de Sennevières, par laquelle cette dernière, sur l'avis de ses parents, renonce à ses prétentions au rachat de la Tour-Isoré, pour 410 écus soleil, prix des lods, ventes et indemnité dus par les chanoines, etc. — Baux à ferme par le chapitre : de prés, paroisse de Sorigny, au lieu appelé le Châtellier ; — de la terre et seigneurie de la Tour-Isoré, et des fiefs du Vigneau et du Buisson en dépendant, avec les tierceries, dîmes, cens, rentes, etc., à la charge par le preneur de faire tenir les assises à ses frais deux fois chaque année, de payer les gages des officiers qui assisteront auxdites assises, et d'acquitter la rente de 12 septiers de blé et 7 livres, due à la chapelle de Boucicault dépendante du chapitre de Saint-Martin, et 4 septiers au curé de Montbazon. — Différend entre Martial Leclerc, maître de poste à Beauvais, ex-fermier de la Tour-Isoré, et le chapitre, au sujet des réparations des bâtiments, fossés, etc. — Jugement du bailliage de Tours qui condamne Charles Boutet, pris solidaire de la frêche de Saint-Martin du Chauvet, paroisse de Tauxigny, à payer au chapitre deux années d'arrérages d'une rente de 3 septiers de froment. — Conférence de ladite frêche.

G. 78. (Carton.) — 6 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1547-1780. — Procédure entre Louise Luillier, veuve de Jean Meulan, secrétaire du Roi, poursuivant, aux requêtes du palais à Paris, la vente et adjudication par décret des terres et seigneuries de Paulmy, Ciran-la-Latte, la Roche-de-Gennes, etc., sur Anne-Radegonde de Mauroy, veuve de Jacques de Voyer, chevalier, vicomte de Paulmy,

et Jacques Lepeintre de Marigny, archidiacre d'outre-Vienne, s'opposant aux criées desdites terres, pour la conservation des rentes de 111 boisseaux de froment, mesure de la Haie, et de 160 d'avoine, qui lui sont dues par le seigneur de Paulmy sur la dîme de Louvinière, paroisse de Neuilly-le-Noble, et 60 boisseaux de blé sur la métairie de la Noraye-Gaudouin, paroisse de Cussay; — sentence des requêtes qui ordonne que lesdits domaines soient vendus avec les charges réclamées par l'archidiacre. — Instance entre Louis Formé, procureur en la cour de parlement, poursuivant la saisie réelle et adjudication, par décret, des mêmes seigneuries, et Jean-Antoine de Beaumont de Junies, archidiacre d'outre-Vienne, en l'église de Tours, mettant opposition à ladite vente pour les causes ci-dessus; — requêtes de Jean de Beaumont; — jugement par défaut rendu à son profit; — sentence contradictoire, portant que les terres seront vendues avec les clauses demandées par l'archidiacre. — Baux à ferme des 540 boisseaux de gros, dus à l'archidiaconé de Sainte-Maure, par le vicomte de Paulmy, les seigneurs de Betz, de Neuilly-le-Noble, la demoiselle de La Rivière de Mur et le prieur de Saint-Jacques de la Lande, consentis par Olivier Ledoyen, Louis-Pierre Audebert et autres, archidiacres d'outre-Vienne.

G. 79. (Carton.) — 5 pièces, parchemin; 56 pièces, papier; 1 plan; 3 sceaux.

1271-1781. — Actes d'acquisitions par les chanoines de l'église de Tours sur Godefroy, Jean et Renault, tous surnommés Roy, de maisons, terres et vignes situées paroisse de Sorigny. — Arrentement par le chapitre, à la charge de 3 sous de cens, au profit de la bourse des anniversaires, de deux pièces de vignes, situées paroisse de Sorigny. — Bail par le même de l'hébergement des Gauderies, situé paroisses de Saint-Branchs et Sorigny. — Déclarations et dénombrements des terres et fiefs des Grand et Petit-Bourrou, de la Villaine et de la Girandellière, paroisses de Veigné, Esvres et Sorigny, rendus par les chanoines de Tours à Jacques de Thais, écuyer, et Hippolyte de Sansay, seigneurs de Thais, à cause de ladite seigneurie. — Mémoire adressé au conseil par le chapitre, désirant rentrer en possession des trois moulins de Bourrou qu'il avait arrentés, en 1582, à Jean Forget de La Tortinière. — Don de 5 arpents et demi de pré, en la prairie de la Grande-Bouchère, paroisse de Montbazon, fait au chapitre de Tours par Simon Galland, l'aîné, chanoine prébendé et official en ladite église, pour le prix de ferme en provenant, servir à rétribuer les prédicateurs du carême, fonder une messe et une procession à Saint-Hilaire, le jour du Vendredi Saint, créer un séminaire ou collége en la ville de Tours et, en attendant qu'il soit établi, pourvoir à l'instruction théologique, en la ville de Paris, du religieux le plus capable de chacun des couvents de Tours. — Déclaration desdits prés faite par le chapitre à Marie Lecoustelier, veuve d'Achille de Gast, chevalier, seigneur d'Artigny et du Puy; et à Jean Besnault, président trésorier de France à Poitiers, seigneur de Thorigny, la Roche, etc. — Arpentage et baux à ferme des prés légués par Simon Galland, situés dans les prairies de la Grande et Petite-Bouchère, paroisse de Veigné, et aux Regains de la Fresnaie, paroisse de Monts, adjugés à René Delafosse, marchand, Pierre Denyon, notaire royal à Montbazon, René Panais, chanoine et autres, à la charge d'entretenir le planchon du grand pont de bois de Montbazon. — Procédure suivie au bailliage de Tours, entre le chapitre et Jean Besnault, écuyer, seigneur de Thorigny, Joseph Chauvereau, seigneur de Pouillé, chevalier, trésorier d'honneur au bureau des finances de Tours, au sujet de la propriété d'un pré, situé au lieu des Fonds, prairie de la Bouchère; — sentence rendue contre les chanoines par Thomas Olivier de Fienne, marquis de Leuville, seigneur de Fontaine-Rouziers, grand bailli de Touraine; — avis de M. Bernard, avocat, engageant le chapitre à ne point appeler de ladite sentence; — plan du pré en litige et des joignants. — Baux à vie canoniale et à terme de la métairie des Gauderies, paroisse de Sorigny, et des prémices et menues dîmes de Saint-Branchs, le Breuil, Boisneuf, Châteaufort, etc. — Procès-verbal de visite des bâtiments et dépendances des Gauderies. — Procédure entre les chanoines de Tours et Jean-Baptiste Boutier, maître en chirurgie à Sorigny, fermier des Gauderies, demandeur aux fins d'être déchargé des causes du commandement qui lui a été fait à la requête du chapitre, pour le payement de 550 livres; — compte présenté par Boutier, qui fait connaître que par suite des mauvaises créances du chapitre, il se trouve en avance de 465 livres.

G. 80. (Carton.) — 62 pièces, papier.

1454-1738. — Bail à rente d'une métairie *vulgo* appelée la Girandellière, paroisse de Sorigny, dépendante de la chapelle Saint-Marsault, fondée en l'église de Tours, consenti par le chapitre de ladite église à Pierre Belot, pour 13 setiers de froment de rente foncière, au profit du sieur Didier, chapelain, et de ses successeurs. — Conférences de la frêche de la Girandellière, *alias* les Belots, chargée d'une rente foncière de 13 setiers de blé, au profit des huit vicaires anciens de Saint-Gatien. — Déclarations rendues au seigneur de Thais par Pierre, René, Jean et Emery Esturgeon et autres détenteurs de la frêche des Belots. — Procédure de Charlotte de Thais, veuve de

François Des Essarts, chevalier, contre les vicaires anciens, pour obtenir déclaration des acquêts qu'ils ont fait au dedans de sa seigneurie de Thais. — Jugement d'Hilaire, bailli de la châtellenie de Thais, qui blâme la déclaration fournie par les vicaires, pour avoir omis les joignants et confrontations des terres qu'ils possèdent, et les condamne à payer au fermier de Thais 6 sous 9 deniers de devoir. — Jugements rendus au présidial de Tours contre les cofrêcheurs de la Girandellière. — Sous-seing par lequel les vicaires anciens vendent et garantissent à Jean et Étienne Barillet, marchands de Saint-Branchs, leur rente de 13 setiers de blé pour 130 livres. — Assignations, sommations et saisies opérées à la requête des vicaires et des sieurs Barillet sur la veuve Esturgeon, Laurent Georget et autres pour le payement de ladite rente. — Jugement du présidial de Tours, contre Bussard et Émery Esturgeon, portant condamnation par corps de représenter les meubles et fruits saisis à la requête des vicaires. — Sentence de Jean Blain, sieur de la Fuie, lieutenant et juge ordinaire du duché-pairie de Montbazon, portant exponse de la Girandellière par les tenanciers, faute du payement des arrérages et de l'entretien des bâtiments, qui tombent en ruine. — Acte par lequel les huit vicaires cèdent au chapitre la frêche de la Girandellière, pour 60 livres de rente. — Baux à ferme de ladite frêche, consistant en 52 arpents de vieilles vignes, ouches, prés, pâturages, bois, etc. — Procès-verbal de reconnaissance et arpentage des terres de la Girandellière, pour fournir déclaration à Gilles Anguille Des Ruaux, écuyer, conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des finances de Soissons, seigneur de Thais.

G. 81. (Carton.) — 11 pièces, parchemin ; 105 pièces, papier ; 3 plans.

1225-1785. — Charte de Jehan de Faye, archevêque de Tours, constatant la donation du moulin de Tonvoie, paroisse de Rochecorbon, faite à l'église de Tours par Geoffroy de Parilly, maire de Vosne (*Vodano*). — Bail à ferme du droit de pêche dans la rivière de la Gourre, depuis le parc des Madères jusqu'à l'ancien pont de la Rochère, paroisse de Noizay, consenti à Joseph Soudée, pêcheur, par Étienne de Mazan, chantre en dignité et official de l'église de Tours. — Transaction par laquelle les héritiers de Gilles Gastebois, chanoine, décédé avant d'avoir rendu compte des sommes qui lui avaient été remises pour les réparations et l'ameublement des bâtiments de la psalette etc., abandonnent au chapitre, deux caves en roc avec jardin, terres et vignes situées dans la paroisse de Lussault. — Baux à ferme de ladite closerie, adjugés : à Élie Convers, pour 150 livres 10 sous ; — à Pierre Turmeau, maître de l'hôtel du *Cygne*, à Amboise, pour 178 livres 10 sous ; — à Antoine Coqueray, pour 195 livres. — Donation des seigneuries de Maulny et du Châtaignier, paroisse de Marray, de 4 arpents de vignes au clos de la Folie, paroisse de Vernou, etc., faite au chapitre de Tours par Clément Bataille, chanoine de ladite église et curé de Marray. — Bail à ferme d'une closerie à Vernou, donné à Romain Chauvigny, concierge et garde du château dudit lieu. — Retrait féodal du lieu de la Brunellerie, paroisse de Monnaie, fait par les chanoines, seigneurs du Crochet, sur Mathurin Gaultier, boucher à Vouvray, qui l'avait acquis d'Ives Gibert, maître ouvrier en soie. — Baux à ferme de ladite métairie ; — visite et estimation des réparations à faire aux bâtiments. — Vente de la métairie des Trois-Chênes, paroisse de Monnaie, par Charles Brossillon, maître ouvrier en soie, à René Pinon, cultivateur. — Retrait dudit lieu par le chapitre. — États des dépendances de la métairie de la Brunellerie, contenant 60 arpents, et des terres et bruyères de celle des Trois-Chênes, y annexée, contenant 95 arpents. — Différend entre Martin Jaloignes, notaire royal à Tours, et le chapitre, qui avait cédé à René Famé, notaire et secrétaire du Roi, la moitié de la métairie du Tertreau, paroisse d'Oé, vendue par ledit Jaloignes avec faculté de rachat pendant cinq années. — Instance entre les chanoines et Louis Moreau, tuilier, qui avait pris des terres sur une partie de leur pré ; — plan des lieux. — Bail à vie canoniale d'une closerie au bas de Moncontour, paroisse de Vouvray, consenti à Odet Soulas, puis à Jacques Girollet, chanoines. — Différend entre le chapitre et ledit Girollet, qui avait fait élever des constructions non conformes aux plans et devis. — Plans desdits bâtiments. — Éventillement de la terre de Négron.

G. 82. (Carton.) — 8 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier ; 3 plans.

1287-1789. — Procédure entre les chanoines de Tours et M. de Lavardin, duc de Vendomois, pair de France, ce dernier refusant de payer les arrérages d'une rente de 3 livres, à prendre sur le péage de Lavardin, qui avait été donnée au chapitre, en 1244, par Pierre, comte de Vendôme, pour les anniversaires de Jean de Montoire, comte de Vendôme, son père, et d'un autre Jean, comte de Vendôme, trésorier de ladite église ; — inventaire des titres produits par les chanoines ; — sentence des requêtes du palais rendue contre le duc. — Baux : pour 15 sous de rente, de 75 chaînées de vignes, au lieu appelé Aigremont, dans le fief de Lavardin, donné par le chapitre à Renault Noblet ; — pour 20 sous de rente foncière, d'un arpent de vigne, situé paroisse de Bleré. — Acquisition par les chanoines, pour la somme de 20 livres, d'un muid de

froment (12 setiers) de rente, à prendre sur les dîmes de la paroisse de Saint-Quentin-des-Prés *aliàs* la Croix-de-Bléré. — Déclarations : d'héritages situés aux clos de Mabille, d'Aigremont et d'Aguille, rendues à la seigneurie de Bléré par Étienne Sulpice, chanoine de l'église de Tours ; — de vignes, sises aux clos de la Forest, de Refessoir et d'Aigremont, rendues au fief de Resnay, par Cristophe Fumée, chanoine de Tours et prieur commendataire du prieuré de Saint-Michel de la Guierche. — Quittances de décimes payées par le chapitre pour sa rentrée en jouissance des vignes, paroisse de Bléré, qu'il avait aliénées aux sieurs Gaberot, sergent royal, et Guyet, bailli dudit lieu. — Mémoire de Pierre Thenon, procureur au présidial de Tours, bailli de la baronnie de Vernou et de la justice du Crochet, à Rochecorbon, héritier de René Thenon, chanoine de Tours, prétendant faire dépendre de la succession une maison rue Bouvetière, à Bléré, que ledit Thenon avait prise à rente du chapitre. — Bail à vie canoniale d'une maison appelée la Carrière, près le mail de Bléré, et de 125 chaînées de vignes, adjugées par le chapitre à Michel Macé, chanoine, pour 170 livres. — Arpentage des vignes de la closerie de Bléré. — Devis estimatif des réparations à faire aux bâtiments de la Carrière : — mémoires de travaux de maçonnerie, charpenterie, menuiserie et vitrage exécutés audit lieu pour M. Macé, chanoine. — Récapitulation des différents travaux exécutés aux bâtiments de la Carrière, de Charlée et du Coudray. — Ordonnance de M. Daine autorisant le chapitre à faire construire les bâtiments de la Carrière conformément aux plans et devis annexés.

G. 83. (Carton.) — 6 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier ; 1 plan.

1520-1778. — Jugement des assises de Tours, qui condamne Jean Guillotin et autres, détenteurs du moulin banal de Gonin, paroisse de Villechauve, à payer au chapitre de Tours la somme de 28 livres 9 deniers tournois, reste de cinq années d'arrérages d'une rente foncière de 8 livres. — Consultation par les chanoines pour rentrer en jouissance dudit moulin, dépendant de leur seigneurie de Fontenay, et qu'ils avaient aliéné pour quatre-vingt-dix-neuf ans. — Jugement de Jacques Cormier de La Picardière, seigneur de Saint-Martin-le-Beau, etc., condamnant Jean Jahan, marchand de Châteaurenault, et le sieur Pelletier, meunier de Neuillé-le-Lierre, à payer au chapitre 75 livres pour six années d'arrérages d'une rente de 12 livres 10 sous, assignée sur le petit moulin de Villedômer. — Procédure entre le chapitre et les détenteurs de la frêche et métairie de la Milletière, paroisse de Villechauve, chargée d'une rente de 15 sous ; — titre nouveau, en forme de conférence, de ladite frêche, consenti par Nicolas Chesneau, écuyer, sieur de la Brosserie, François Moreau, sieur de la Boismère et les autres détenteurs. — Extrait d'un acte de vente de la métairie de la Girardière, près Baigneux, paroisse de Cerelles, faite par Pierre Trevant de La Collinère et Élisabeth de Camp, sa femme, à Sébastien Gizor. — Déclarations par lesquelles Claude Lebas Du Plessis, chevalier, ancien garde des rôles et offices de France, seigneur de Saint-Antoine-du-Rocher, reconnaît devoir au chapitre de Tours 8 livres de rente foncière sur la seigneurie de Bois-Bigot, située en ladite paroisse. — Sentence du bailli et juge ordinaire du marquisat de Montgauger, concernant une rente de 3 livres 4 sous 6 deniers, due par le chapitre de Tours sur la frêche de la Cave-Douault, dépendante de sa métairie du Teillay, paroisse de Saint-Épain, à Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, seigneur dudit marquisat. — Visite du domaine de la Roche-Gaudinière, paroisse de Ports, faite à la requête de Pierre Legros, marchand de soieries à Tours, fermier dudit lieu, dépendant du chapitre de Saint-Gatien. — État des dîmes, frêches et rentes appartenant audit chapitre. — Plan du fief de l'église de Tours et du bourg de Villedômer, en dépendant.

G. 84. (Carton.) — 4 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

1341-1788. — Procédure entre les chanoines de l'église de Tours et Pierre Besnardeau, expert juré au bailliage et siége présidial de ladite ville, réclamant du chapitre 12 boisseaux de froment pour douze années d'arrérages qu'il a payées à la seigneurie de la Roche-Dambille, dépendante de l'abbaye de Beaumont-lès-Tours, comme principal détenteur de la métairie et frêche de la Harlandière, paroisse de Nouzilly. — Extrait d'une conférence de ladite frêche, dans laquelle le chapitre ne se reconnaît débiteur que de 8 écuellées trois quarts de tous grains. — Extrait des registres du siége royal de police de la ville et banlieue de Tours, concernant la valeur du froment et des menus grains sur les marchés tenus de 1764 à 1776. — Instance entre le chapitre et François Saulay, principal détenteur de la frêche de la Morinière, paroisse de Nouzilly, pour laquelle il reste débiteur envers les chanoines de plusieurs années d'arrérages d'une rente d'un setier de froment. — Baux emphytéotiques et à rente de la métairie de la Mulotière, fief de Baigneux, paroisse de Cerelles, consentis par le chapitre à Guillaume de La Harière et autres. — Déclaration de ladite métairie rendue au fief de Baigneux, appartenant au chapitre, par Renée Burdellot, veuve de Jean Fournier, notaire et secrétaire du Roi. — Procès-verbal de saisie de la Mulotière, faite à la requête

de Jean Piau, fermier de Baigneux, sur les héritiers de Jean Legastelier, écuyer, pour le payement de deux années d'arrérages. — Exponse de la même métairie faite au chapitre par Nicolas Lemarié, meunier, et Françoise Lemarié, veuve de Mathurin Barat, faute de pouvoir payer six années d'arrérages, rétablir les bâtiments et ensemencer les terres, presque toutes en friche. — Extrait des titres produits par François de Menou, chevalier, seigneur de la Roche-d'Alais, pour prouver qu'il a le droit, à cause de sa seigneurie de Céphoux, de prendre deux setiers d'avoine sur la dîme de Foncelive, levée par le trésorier de l'église de Tours et le curé d'Orbigny. — Baux à ferme de la même dîme par les curés d'Orbigny et les trésoriers de Saint-Gatien, à la charge de délivrer 2 setiers d'avoine au seigneur de Céphoux. — Déclaration par laquelle Joseph-François-Xavier de Rigault, trésorier, reconnaît devoir, sur sa dîme de Foncelive, à Marie-Thérèse de Menou, dame de Céphoux et de Beauséjour, veuve de Charles-Casimir de Thibergeau, chevalier, seigneur de la Motte-Thibergeau, ladite rente seigneuriale et féodale de 2 setiers d'avoine.

G. 85. (Carton.) — 4 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1175-1788. — Copie, en 1387, d'une charte de l'archevêque Barthélemy II, réunissant l'office de maître d'école de l'église de Tours à celui de chancelier. — Provisions de chancelier données par le pape Sixte IV, à Septime Éveillard. — Ordonnance de Jean de Villemar, seigneur de la Mothe et de l'Ile-Barbe, bailli de Touraine, contre René Belot, maître d'école de l'église de Tours, qui, aidé de ses écoliers, avait fait serrer dans le grenier de sa maison d'école, située près la porte neuve, le foin des deux prébendes de Thomas Maulay, chanoine et chancelier de la cathédrale. — Testament d'André d'Averton, chanoine et chancelier, portant donation : d'une maison et jardin pour l'agrandissement de l'école; — de diverses sommes pour la construction d'une chapelle avec deux autels qui seront desservis par deux chapelains, et d'une salle pour les enfants; — d'une métairie et closerie, paroisse de Chissay, chargée d'une rente de 30 livres au profit desdits chapelains. — Compte de la succession d'André d'Averton. — Plaintes du chancelier Thomas Maulay, contre Étienne Charton et François de Villemar, nouveaux chanoines qui, d'accord avec le chapitre, ont tout fait, pendant les vigiles et la fête du Saint-Sacrement, pour le contraindre à abandonner sa place dans les hautes chaires, près du grand archidiacre; — procédure à cette occasion; — lettres royaux en requête d'appel, obtenues par Thomas Maulay après deux sentences rendues contre lui. — Bail à ferme d'un jardin, appelé la Chancellerie, joignant le chemin qui conduit de la porte neuve de Saint-Étienne à la chapelle de Saint-Jean des Houx ou des Coups, consenti par le chapitre, agissant pour le chancelier Guy de Versailles. — Acte capitulaire et accord entre les chanoines et Nicolas Colombel, chancelier, par lequel celui-ci leur fait abandon de son droit de fief et basse justice sur 12 arpents de terre, à Berthenay. — Testament de Louis Forget, chanoine et chancelier de l'église de Tours, léguant, au profit de la chancellerie, 2 arpents de pré en la prairie de Grandmont, près le bois de Plante, à la condition que ses successeurs conserveront leur rang accoutumé dans les chaires du chœur.—Transaction entre Jean Regnier, maître paulmier, Jean Moreau, maître ouvrier en soie, Martin Goussay, apothicaire, André Orgiby, maître verrier, et Isaac François, voyer pour le Roi et architecte de la duchesse de Bar, par laquelle ce dernier est autorisé, moyennant 100 livres, à conserver la porte qu'il a fait ouvrir sur une allée, dépendante de la chancellerie, et conduisant de la porte neuve de la rue Saint-Étienne aux Feuillants. — Baux à ferme de 2 arpents de pré, prairie de Grandmont, de la closerie de l'Henandière et de la métairie des Bordes, paroisse de Chissay, consentis par Noël Derondeau, Simon Houdry, François Camus, Claude de Saint-Georges, Louis de Cugnac de Dampierre et Charles Tavernier, chanoines et chanceliers de l'église de Tours. — Extraits des titres de diverses frèches et rentes dépendantes de la chancellerie, et d'un accord, en 1175, entre Barthélemy, archevêque de Tours, et le chapitre, portant suppression de la dignité de maître d'école et réunion de son modique revenu à celui de la chancellerie nouvellement établie.— Acquisition de la maison canoniale de l'abbé Renault par M. de Keransquer, chancelier. — Cahier, de 29 feuillets, contenant la copie des titres des domaines dépendants de la chancellerie.

G. 86. (Carton.) — 8 pièces, parchemin; 36 pieces, papier.

1326-1778. — Acte par lequel Jean Tenchet, reconnaît devoir au chapitre de l'église de Tours une rente d'un setier de froment sur une maison et ses dépendances joignant l'aumône de Rouziers. — Vente par les chanoines à Pierre Pinain et Mathée, sa femme, d'un aireau avec 50 chaînées de vigne, situé dans le fief de l'archevêque, paroisse de Rouziers, pour une rente d'un setier de froment et 2 deniers de cens. — Quittance d'une rente de 16 boisseaux de froment, etc., payée à Petit, notaire de la châtellenie de Beaumont-la-Ronce, par Gilles Detenu, fermier de la Houssaye, pour 2 arpents de terre et 2 chambres qu'il possède près dudit domaine. — Baux à

ferme de la métairie de la Houssaye, paroisse de Rouziers, adjugés à François Chedepeau et autres par les commissaires du chapitre. — Déclaration et dénombrement de ladite métairie, rendus par les chanoines de l'église de Tours à Isidore Dubois, dame des terres, seigneuries et châtellenies de Fontaine-Rouziers, la Roche-Bourdeil, le Plessis, etc., femme non commune en biens de César de Coutances, chevalier, seigneur de Saint-Antoine, etc. — Procédure entre le chapitre et François Pinaudier, marchand et fermier de la Houssaye, restant débiteur d'une somme de 479 livres 2 sous ; — opposition de Pinaudier à la saisie de ses meubles et des fruits de la Houssaye ; — sommations, comparutions, jugement, appel de la cause, dires des parties, conclusions du chapitre. — Compte entre René Gosmer, chanoine, syndic du chapitre, et François Pinaudier, pour la dernière année de sa ferme. — Prix des blés pendant les années 1765-1778. — États des frais, salaires et déboursés dus à Couette, huissier, et à Demezil, procureur.

G. 87. (Carton.) — 147 pièces, papier.

1773-1783. — Procédure entre Jean Bouttier, chirurgien et fermier des terrages dépendants de la seigneurie des Gauderies, paroisse de Sorigny, et Anne Aubry, veuve d'Antoine Regnault, dit de Rochefort, maîtresse de la poste aux chevaux de Sorigny, au sujet d'une dîme de 4 gerbes de blé et orge ; — règlement de Noël Chevreuse, bailli de Montbazon, autorisant la dame Aubry à mettre en cause Claude Bouttier, tailleur, pour lui avoir vendu une pièce de terre sujette au terrage, avec garantie qu'elle ne l'était qu'au denier à quartier, pour tout devoir seigneurial et féodal ; — dernier jugement du bailli de Montbazon qui déboute de sa demande Jean Bouttier, condamne Claude Bouttier à indemniser la dame Aubry et celle-ci à payer les trois quarts des frais ; — appel dudit jugement au présidial de Tours par ladite Aubry ; — constitutions de nouveaux procureurs ; — conclusions de chacune des parties ; — accord entre le chapitre et Jean Bouttier, son fermier, par lequel celui-ci se trouve déchargé de la procédure ; — sentence du présidial rendue en faveur d'Anne Aubry. — Réquisitions, assignations et commandements faits à la requête de Charles Marchand-Duplessis, receveur du chapitre, contre divers détenteurs des frêches : de la Hardourie, paroisse de Saint-Cyr-du-Gault ; — des Chauvinières, paroisse de Saint-Denis d'Amboise ; — de la Vitarderie, paroisse de Souvigny ; — de la Bedasserie et de la Berlottière, paroisse de Monnaie ; — de la Bellonière, paroisse de Monts ; — du Poirier-à-la-Belle, paroisse de Rochecorbon ; — de Vauhardeau, paroisse de Saint-Cyr-sur-Loire ; — du Grand-Villemorin, paroisse de Villeporcher, et autres, appartenant au chapitre de l'église de Tours.

G. 88. (Carton.) — 126 pièces, papier ; 2 plans.

1779-1790. — Procédures exercées à la requête des chanoines de l'église métropolitaine contre : Pierre Dupuy, fermier du domaine de la Bédouère, paroisse de Cerelles, qui avait fait serrer, sans en donner avertissement, toutes ses gerbes sur lesquelles il devait le douzième pour droit de terrage ; — la veuve Rocheron, de la Croix-Rouge, paroisse de Rochecorbon, surprise à couper des chênes de 6 à 10 pouces de grosseur, dans le bois de Chaslons ; — Étienne Marsay, charcutier à Joué, pour avoir comblé les fossés de six prébendes dans la prairie de Gloriette ; — Jacques Bedouet et Jean Durand, fermiers du curé de la Riche, qui avaient pratiqué un chemin dans les terres du chapitre, paroisse de Saint-Genouph, sans aucune nécessité ; — Jean Girault, Jacques Blain, huissier royal, et Jean Caillault, marchand, ex-fermiers du domaine des Gauderies, paroisse de Sorigny, pour les réparations des bâtiments. — Longues instances : entre Marie Audiane, veuve de Jean Bouchet, fermière du lieu des Monteaux, appartenant au chapitre, et Jean Delacour, négociant à Tours, à l'occasion d'une truisse que ladite Audiane a élaguée et dont ce dernier prétend avoir la moitié ; — entre les chanoines et le sieur Barat, maître maçon à Cerelles, qui avait entrepris sans succès le curage et la reconstruction du puits du domaine de la Mulotière dépendant de Baigneux ; — entre les mêmes et Étienne Bezard, entrepreneur des messageries à Étampes, fermier de la terre et seigneurie de Blandy, en Beauce, qui réclame en vain un comble à la grange des dîmes ; — plans de ladite grange.

G. 89. (Carton.) — 10 pièces, papier ; 2 plans.

1577-1771. — Archiprêtré. — Déclarations : du revenu du grand archiprêtré de l'église de Tours, rendu au chapitre par Claude Fillette, archiprêtre ; — de 4 arpents de pré en la prairie du Breuil, rendue au seigneur du Breuil par Claude Archambault, archiprêtre. — Foi et hommage à Joseph Leclerc, grand archidiacre, seigneur de Boisrideau, conseiller du Roi en sa cour du parlement de Metz, par Michel Bellanger, grand archiprêtre et chanoine prébendé en l'église de Tours. — Baux à ferme de 5 pièces de pré dans les prairies du Breuil-de-Monts et de la Petite-Rivière, paroisse de Monts, et d'une rente de 3 setiers de grain, à prendre sur le curé de Saché, consentis par Antoine-Félix Jouan et Joseph-Marie Mocet, archiprêtres. — Plans : du pré situé en la prairie du Breuil ; — de la prairie

de la Petite-Rivière dépendante de l'archiprêtré et des fiefs de la Vasselière, d'Ortière, de Boisbonnard, de Boismillet, etc., levés par Jacquemin. — Inventaire des titres trouvés chez M. Moisant, grand archiprêtre, lors de son décès : accord entre Jean, archevêque de Tours, les archidiacres, archiprêtres et les religieux de Noyers, pour les droits de visite et de procuration ; — arrêt du parlement au profit de l'archiprêtre, contre l'archevêque pour l'administration des cures après le décès des desservants ;— enquête et divers arrêts favorables à l'archiprêtre, au sujet des droits de lit et de dépouille qui lui sont dus après le décès des curés ;— sentence des requêtes confirmant celle du bailliage de Montrichard, qui condamne les héritiers de M. Laleu, curé dudit lieu, à payer à l'archiprêtre les droits de dépouille et de déport.

G. 90. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier

1497-1775. — Chapelle des Anges. — Vente de 3 pièces de terre, près les pâtis communs du pont Guyon, paroisse de Saint-Étienne, dans le fief de la chapelle des Anges, fondée en l'église de Tours. — Déclaration des domaines de la chapelle Saint-Michel des Anges. — État du revenu de ladite chapelle. — Extrait du papier terrier, dressé à la requête de Claude Lefebvre de La Falluère, seigneur de Jallange, etc., concernant les déclarations à terrier rendues par les titulaires des chapelles des Anges, de Notre-Dame et de Saint-Jacques. — Requête adressée à l'official de Tours par André Morlière, titulaire de la chapelle Saint-Michel des Anges, contre le sieur Desturbe qui, prétendant en avoir été pourvu en régale, l'a résignée au sieur Lentier, son neveu.— Ordonnance autorisant Morlière à appeler en justice ledit Lentier, pour obtenir le payement des cent quatre messes de fondation qu'il a célébrées dans l'année.

G. 91. (Carton.) — 33 pièces, papier.

1689-1772. — Baux à ferme : d'un arpent de terre et vigne, paroisse de Civray, consentis à François Bardon, chanoine du Plessis-lès-Tours, par Pierre de Verry, écuyer, sieur des Grandes et Petites-Chastres, titulaire de la chapelle Notre-Dame des Anges; — de 5 pièces de terre au lieu appelé les Becots ou Boursicots, paroisse de Villeporcher, et d'une maison avec cour, près la boucherie de la tour Feu-Hugon, consentis par Louis Defaye, chapelain. — Procuration donnée par Jacques Delaulne, prêtre du diocèse de Paris, titulaire de la chapelle Notre-Dame des Anges, à Jacques Bernier, avocat au parlement et échevin perpétuel de la ville de Tours, pour régler ses comptes avec Louis Lemaître et François Bardon, ses fermiers. — État des terres, etc., possédées par les chapelles des Anges, de Saint-Jacques et autres, dans les fiefs de M. de La Falluère, paroisses de Rochecorbon et Vouvray. — Quittances de décimes.

G. 92. (Carton.) — 3 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier ; 1 plan.

1500-1787. — Chapelle Sainte-Barbe. — Acte par lequel Jean Chevrollier, chanoine de l'église de Tours, commissaire de Simon de Maillé, archevêque de ladite ville, vend, avec faculté de rachat, à François Huré, sieur de la Freslonnière, Gatien Pinguet, sieur de la Folie, Jean Perrault, brodeur du Roi, Gilbert Rousseau, contrôleur de la reine de Navarre et autres, pour la somme de 1,500 livres, 9 arpents 90 chaînées de pré, en la prairie du Liége et à Larçay. — Procès-verbal d'information sur l'état, valeur et produit de la métairie de la Jarnière, paroisse de la Croix. — Bail à rente d'une pièce de terre, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, joignant la levée, par Jean Le Fuzellier, chanoine de l'église de Tours, à Mathurin Bracquier, pour 22 sous 6 deniers tournois. — Fondation de la chapelle Sainte-Barbe, par ledit Fuzellier, pour l'entretien de laquelle il donne une maison en la Grande-Rue, paroisse Saint-Pierre-du-Boille, près celle du doyen, une closerie à Rochecorbon, deux maisons avec jardins, situées derrière la chapelle Saint-Loup et près la tour Feu-Hugon, etc. — Présentation d'Étienne Charton au chapitre par Jean Le Fuzellier, pour être pourvu de ladite chapelle. — Acquisition d'une moitié par indivis de la métairie de l'Ormeau, paroisse de Vançay, contenant 100 arpents, faite par le chapitre, au profit des chapelles de Sainte-Barbe et de Saint-Jean, sur Antoine Fillesoye, marchand pelletier à Tours, pour 83 écus d'or soleil, 5 écus couronne, etc., à la charge de payer aux chanoines de Saint-Martin, par chacune desdites chapelles, 50 sous de rente et devoir. — Don de 20 sous, fait à la chapelle Saint-Barbe, par Gilles de Laval, baron de la Haie et de Maillé, seigneur de Rochecorbon et de Vançay, sur les 22 sous 8 deniers de rente qui lui sont dus. — Déclaration des biens de ladite chapelle, en la paroisse de Rochecorbon, rendue au seigneur dudit lieu, par Étienne Charton, pour Sébastien Charton, clerc, bachelier en droit, étudiant à Poitiers, chapelain. — Sentence du parlement contre Alexandre Boismartin, chanoine et archidiacre d'outre-Vienne, qui voulait s'opposer à une échange de prés, en la prairie du Liége, entre Marin Levacher, aumônier de la reine, titulaire de la chapelle Sainte-Barbe, et François Legier, seigneur de Lanconnière. — Baux à ferme : de la closerie de Rochecorbon, près Saint-Georges, par Christophe Roullin, cha-

noine, prieur du Grès et chapelain de Sainte-Barbe ; — d'une pièce de terre appelée la Tagonnellerie, située en l'Île du Bec-du-Cher, paroisse de Villandry. — Plan de ladite terre. — Instance au bailliage de Tours entre le chapitre demandeur, pour les réparations des bâtiments dépendants de la chapelle Sainte-Barbe, et Pierre Segoin, chapelain, défendeur ; — estimation des réparations à faire. — Actes par lesquels Mathurin Galloche, ancien curé de Saint-Martin de Sargé, Julien Pion, clerc tonsuré, Martin Poullet, curé de Fondettes, et Victor Berthereau, curé de Ligré, titulaires des chapelles de Sainte-Barbe *aliàs* Saint-Jean, Saint-Michel, Sainte-Marie de Maumont et Saint-Pierre des Fonds, desservies en l'église de Tours, consentent à la suppression des titres desdites chapelles, qui sont simples et sans résidence, et à la réunion de leurs revenus à la mense canoniale du chapitre. — Baux à loyer d'une maison dépendante de la chapelle Sainte-Barbe, située rue de l'Épée-de-Bois, paroisse de Saint-Pierre-du-Boille.

G. 93. (Carton.) — 3 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1527-1776. — Chapelle Saint-Blaise des Bâtonneries. — Échange par lequel Nicole Fabry, vicaire, titulaire de la première chapelle Saint-Blaise *vulgo* des Bâtonneries, fondée et desservie en l'église de Tours, donne à Geoffroy Lemesle et Zébédée Trouvé, vicaires quêtiers de ladite église, une maison avec jardin, située paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, pour 2 arpents de terre avec habitation, paroisse de Saint-Symphorien, joignant le chemin de Tours à Beauverger. — Provisions de ladite chapelle en faveur de Charles Papillon, Alexandre Rocheron et François Geuffrion. — Procès-verbal de visite et saisie des fruits des closerie et métairies de la Chausserie ou la Charie, paroisse de Rochecorbon, de la Huguelonnière et de la Cachellerie, paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, etc., faite à la requête du chapitre sur Charles Papillon, titulaire de la chapelle Saint-Blaise, faute d'avoir entretenu les bâtiments. — Bail à ferme de la Huguelonnière, par Charles Coste de Grandmaison, chanoine de Saint-Martin, chapelain de Saint-Blaise. — Différend entre Paul Daguindeau, chanoine de Tours et chapelain, qui veut exponser ladite métairie, prétendant que son revenu est inférieur à la rente de 4 setiers de froment, 1 de seigle et 6 d'avoine, due à Ambroise Desecots, écuyer, seigneur de Chantilly, et ce dernier qui refuse de l'accepter, sous prétexte que les terres ont été négligées. — Bail à vie du revenu de la chapelle Saint-Blaise des Bâtonneries, consenti par Alexandre Rocherot, titulaire, à Jean-Étienne Jouan, grand archidiacre de l'église de Tours, pour 522 livres et 20 javelles. — Plan du domaine de la Cachellerie.

G. 94. (Carton.) — 3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1493-1757. — Chapelle Saint-Blaise du Pré-Rideau. — Déclarations des biens et revenus de la chapelle Saint-Blaise dite du Pré-Rideau, fondée en l'église de Saint-Gatien par Guillaume de Beausse, chanoine de ladite église, rendues au clergé de Tours, par Mathurin Charpentier, Claude Fumée, chanoine, Claude Philippot, chantre en dignité en l'église du Mans, titulaires de ladite chapelle. — Mémoire des revenus de la chapelle Saint-Blaise du Pré-Rideau. — Baux à ferme : d'un arpent de pré sur les bords de la Cisse, paroisse de Vouvray, près le ruau de Fontenelle, par Nicolas Thevenard, chanoine et chantre en l'église du Mans, chapelain, à Gatien Coudelou, maître maçon ; — d'une pièce de terre appelée l'Arpent-Saint-Blaise, et d'un pré dit le Pré-Rideau, avec jardin, situés près la porte de Saint-Étienne, consentis par Claude Philippot, titulaire de la chapelle Saint-Blaise, à François Lemoine, jardinier, et Jean Ancelet, laboureur. — Livre de recette des fermes et rentes dépendantes de la chapelle Saint-Blaise du Pré-Rideau.

G. 95. (Carton.) — 14 pièces, papier.

1573-1778. — Chapelle Saint-Blaise de Vaufouinard. — Déclarations des domaines et revenus de la chapelle Saint-Blaise *vulgo* de Vaufouinard, rendues au chapitre de l'église de Tours par François Bastard, chanoine de Saint-Martin, et Ambroise Bernier, titulaires. — Transaction par laquelle Louis Berruyer, écuyer, seigneur de Saint-Germain-lès-Loches, cède au chapelain de Saint-Blaise, pour l'amortissement d'une rente de 34 setiers de froment, mesure d'Alençon ou des Ponts-de-Tours, assignée sur les dîmes de Saint-Germain, une métairie appelée la Martinière, paroisse de Notre-Dame-d'Oé. — Extraits d'actes portant refus par le seigneur de la Roche-Bourdeil de ratifier ledit échange, et promesse par Marie de Larçay, veuve de Berruyer, de payer ladite rente. — Contrat par lequel Jean Forget, titulaire de la chapelle Saint-Blaise de Vaufouinard, cède à Jean Forget, sieur de la Tortinière, ladite rente de 34 setiers, déduction faite des 3 qui lui ont été aliénés à cause de la taxe du clergé, pour une autre de 27 setiers, assignée sur la métairie du Teillay, paroisse de Saint-Epain. — Bail à ferme de ladite métairie, par Mathieu-Gatien Bosc, chanoine prébendé en l'église collégiale de Saint-Venant de Tours et titulaire de la chapelle Saint-Blaise de Vaufouinard, à François Marié, laboureur, pour 180 livres, etc.

G. 96. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 50 pièces, papier.

1576-1785. — Déclarations : des dépendances de la quatrième chapelle Saint-Blaise rendue au chapitre de Tours par Jean Bachelier, curé de Saint-Règle, titulaire de ladite chapelle; — d'un pré, prairie de Laubraye, rendue par Jean Roy, curé de Fondettes, chapelain, à Louise Dubois de Villiers, à cause de sa seigneurie de Bois-Rideau, située paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — Baux à ferme de 3 arpents de pré en une pièce, appelée le Perreau, en la même prairie, par lesdits chapelains. — État des domaines et revenus de la chapelle Saint-Blaise, fondée en l'église de Tours par Jeanne Mareschal, veuve d'Allain Houssaye, écuyer. — Baux à ferme de 2 arpents de pré, prairie de la Grande-Rivière, sous Grandmont, consentis par Jean Taschereau de Baudry, chanoine de Saint-Martin, Charles Taschereau, prévôt de Blalay, titulaires de ladite chapelle. — Accord entre le chapelain de Saint-Blaise et Martin Cottin, chanoine cellerier de Saint-Martin, prieur commendataire du prieuré de Sainte-Anne, dépendant du prieuré conventuel de Saint-Côme-lès-Tours, par lequel celui-ci remet au chapelain les devoirs qui lui sont dus, à cause de son fief de Bray, sur moitié d'un pré, paroisse de Savonnières. — Procès-verbaux d'arpentage et plans dudit pré. — Reconnaissance d'une rente de 30 sous et 12 boisseaux de blé, due à la chapelle Saint-Blaise, par François et Marie Saullay sur leur métairie de la Morinière, paroisse de Nouzilly.

G. 97. (Carton.) — 2 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1521-1742. — Chapelle Saint-Blanc ou Saint-Candide. — Déclaration des biens, rentes, revenus et charges de la chapelle Saint-Blanc, fondée en l'église de Tours, rendue aux chanoines par Jean Mestaier, chapelain. — Inventaire des titres de propriété de ladite chapelle. — État des dépendances de la chapelle Saint-Candide, consistant en : rentes foncières assignées sur les auberges de Saint-Jean et des Trois-Rois, à Saint-Symphorien; — des maisons et vignes à Saint-Cyr, près le portail Saint-Denis, rue du Change, et près la barrière Saint-Loup à Tours; — la métairie de l'Aubrière, à Saint-Pierre-des-Corps, etc. — Jugement d'Étienne Papillon, lieutenant du prévôt de Tours, condamnant Pierre Robin et Guyon Delaporte à payer à André Cane, chanoine de l'église de Tours et titulaire de la chapelle Saint-Blanc, 5 livres 17 sous 6 deniers, pour les arrérages d'une rente de 25 sous tournois, assignée sur les maisons qu'ils possèdent en face la rue Saint-Libert et portant pour enseigne le Singe-Vert. — Baux à ferme : de 2 arpents de pré en la prairie de Glorjette, près Saint-Sauveur, consentis par Pierre Taillant, marguillier clerc en l'église de Tours, Guillaume Brière, Samson Delabbaze curé de Saint-Victeur, diocèse du Mans, et René Panais, chanoine de Saint-Gatien, titulaires de la chapelle Saint-Blanc; — d'un corps de logis situé rue de l'Aumône, paroisse Saint-Étienne, par Antoine Cheynel, chanoine de Saint-Martin et chapelain.

G. 98. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 55 pièces, papier.

1560-1761. — Chapelle Sainte-Catherine. — Déclarations des biens, revenus et charges de la chapelle Sainte-Catherine, fondée et desservie en l'église de Tours, rendues aux chanoines de ladite église, par Gatien Lebrun, Robert Rouillé, Jacques Boisseau, Mathurin Leroyer et Julien Souchay, titulaires de ladite chapelle. — Baux à ferme d'un arpent de pré, appelé le pré Rouelle, et de 7 arpents de terre, situés près les fourches patibulaires, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, d'un arpent de terre, paroisse de Saint-Symphorien près Beauverger, consentis par Jean Brunet, Henri Peltereau, André Suppligeau, chanoine de Saint-Martin de Candes, chapelains. — Sommations adressées au chapelain de Sainte-Catherine, par Jules-Paul de Lionne, conseiller et aumônier du Roi, abbé commendataire de Marmoutier. — Déclarations : d'une pièce de terre près Beauverger, à Saint-Symphorien, rendue au fief et seigneurie de Marmoutier, par Honoré Penisseau, chapelain; — de maisons, jardins, prés, etc., rendus aux chanoines de Tours, à cause de leurs fiefs des Bains et du Crochet, par Mathurin Leroyer et André Suppligeau, titulaires de ladite chapelle. — Baux à loyer d'une maison avec jardin, située dans le cloître Saint-Gatien, rue Saint-Laurent, consentis par les chapelains Antoine Millet, doyen de l'église collégiale du château d'Amboise, André Habert, grand vicaire d'Agen, Honorat Pénisseau, notaire et secrétaire du chapitre. — Différend entre ledit Pénisseau et Claude Derex de Nointeau, écuyer, seigneur de la Minotière, pour le payement du loyer de ladite maison. — Baux à ferme, par le chapitre, des dîmes et terrages de Chaumont, des Bruneaux, de la vieille dîme de Monnaie, des terrages de Vosne, à Rochecorbon, etc. — Contestation entre le chapitre de Tours et Julien Souchay, chapelain, qui prétend avoir la dîme sur les vins quand les terres ont été plantées en vignes; — transaction par laquelle ce dernier fait abandon aux chanoines de ses droits sur la dîme de Chaumont, pour une rente de 60 livres. — État des dépendances de la chapelle Sainte-Catherine, réunie à la manse capitulaire de l'église de Tours, dressé par André Suppligeau, dernier titulaire. — Accord par lequel Suppligeau cède au chapitre les bénéfices de sa chapelle, pour une rente viagère de 60 livres.

G. 99. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

1555-1736. — Chapelle Sainte-Catherine de Vaufounard. — Acte par lequel Michel Delavergne, titulaire de la chapelle Sainte-Catherine de Vaufounard, fondée et desservie en l'église de Tours, vend au chapitre, pour 52 livres 10 sous, 50 chaînées de vigne, situées paroisse de Notre-Dame de Vosne *alias* Rochecorbon. — Instance entre Louis Boutault, chanoine et titulaire de la chapelle Sainte-Catherine, et François Duvau, écuyer, trésorier de France au bureau des finances de Tours, qui prétend qu'on a anticipé sur ses vignes, et veut que le chapelain paye les frais d'un arpentage ; — jugement du bailliage et présidial de Tours, qui déclare ledit Duvau non recevable en sa demande, et le condamne aux dépens. — Quittances des sommes payées par Bouchard, titulaire de la chapelle Sainte-Catherine, au sieur Desgault, prêtre, vicaire de l'église de Tours, pour la célébration des messes fondées en ladite chapelle. — Ordonnance de M. de Rastignac, archevêque de Tours, au pied de la requête de Louis-François Boutault, chapelain, réduisant à 7 les 52 messes par année, fondées en la chapelle de Vaufouinard qu'il dessert. — Extraits du registre ou pouillé, dans lequel sont stipulés les revenus des bénéfices de l'église de Tours, concernant ceux de la chapelle Sainte-Catherine de Vaufouinard. — État des rentes dues : par Guillaume Guillardeau, sur maisons situées entre les deux portes de la tour Feu-Hugon ; — par la veuve Geoffroy Menard, sur sa maison de la *Belle-Orange*, rue de la Basoche, etc.

G. 100. (Carton.) — 2 pièces, parchemin.

1449. — Chapelle Saint-Cuthbert. — Testament (26 août 1449) de Guillaume Viau, prêtre, titulaire de la chapelle Saint-Michel, fondée en l'église d'Angers, recteur de l'église paroissiale de Saint-Pierre d'Andrezé, diocèse d'Angers, et titulaire de la chapelle Saint-Cuthbert, fondée et desservie en l'église de Tours, léguant, pour la fondation d'une messe par semaine en ladite chapelle, sa métairie du Fresne, paroisse de Rochecorbon, etc. — Codicille du même, (13 septembre 1449), ajoutant aux legs faits dans son testament six quartiers de vigne, situés à la Carrée, paroisse de la Ville-aux-Dames, dans le fief de maître Jean Picard, et chargés de 15 sous de cens.

G. 101. (Carton.) — 2 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1429-1737. — Chapelle Saint-Gatien ou des Châsses. — Bail d'un quartier de vigne, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, joignant les terres de la chapelle de l'Abat, donné par le chapitre de l'église de Tours, à Guillaume le chanteur, pour une rente de 27 sous 6 deniers, au profit de la chapelle des Châsses. — Déclarations des domaines et revenus de ladite chapelle, rendues aux doyens et chanoines de Tours, par Pierre de La Chaussée et Jean Coste, chapelains. — Bail à rente d'une pièce de terre, joignant le chemin de la tour Feu-Hugon au cimetière, consenti à Jean Burault, prêtre, par Guillaume Carré. — Échange par lequel Jean Penigault et Martin Dubois, chanoines, agissant pour Jean Delétang, titulaire de la chapelle de Saint-Gatien *alias* des Châsses, amortissent une rente de 5 livres, que Jean Belac doit à ladite chapelle sur sa maison, sise aux ponts de Tours, pour un jardin ou verger, joignant la ruelle qui va du faubourg de Saint-Pierre-des-Corps aux Guetteries. — Baux à ferme d'une maison avec cour, située en face la porte du cloître, dite de Saint-Laurent, et d'une pièce de terre, sise rue de Poitou, près la tour du Petit-Cupidon, consentis par François Charles, chanoine du Plessis-lès-Tours, et divers, titulaires de la chapelle des Châsses, à Jean Mallepart, maître ouvrier en soie et autres. — Constitution d'une rente de 8 livres 6 sous 8 deniers, au principal de 33 écus soleil un tiers, faite par le chapitre, pour la chapelle des Châsses, sur Jean Duperray, marchand, et Pierre Buard, boucher, qui l'assignent sur deux corps de logis faisant face au château, paroisse de Saint-Pierre-du-Boille, et sur deux closeries en la paroisse de Vançay. — Procédures contre Françoise Normandeau, veuve de Duperray, et Pierre Buard, pour le payement de ladite rente. — Acte par lequel Jean et Berthelin Robelin s'engagent, pour 73 livres 5 sous 7 deniers, à payer à la chapelle Saint-Gatien une rente de 5 livres, et l'assignent sur deux maisons joignant la Loire et la boucherie du pont, paroisse de Saint-Symphorien, et sur 4 arpents de vignes, à Saint-Ouen. — Noms des détenteurs d'une pièce de terre et d'un jardin, près le vieux marché d'Amboise, chargés envers la chapelle des Châsses d'une rente de 25 sous. — Baux à ferme d'un jardin, derrière celui des Ursulines, par Antoine Roussel et Louis Coiffier, chapelains.

G. 102. (Carton.) — 7 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1429-1764. — Chapelle Saint-Georges. — Bail à rente, par Jean Dupuy, seigneur de Saint-Georges, près Tours, à Jean Rolland et Guillemette, sa femme, d'un arpent de terre en son fief de Saint-Georges, près le bois de Chausson, et de 30 chaînées de vigne et friche, joignant celles de la cure, au clos Saint-Père, pour 6 sous de cens. — Déclarations : de domaines dépendants de la chapelle Saint-Georges, rendue par Jacques Gaucher, chapelain, à Raoulin Leboucher, écuyer, et Aliénor Dupuy, sa femme, à cause de

leur seigneurie de Saint-Georges ; — des biens, revenus et charges de ladite chapelle, rendues aux chanoines de Tours, par Martin Méry, François Mandat, Jean et Nicolas Dunoyer, titulaires. — État des revenus de la chapelle Saint-Georges et de ses charges, consistant en deux messes chaque semaine et une rente de 20 sous due au chapitre. — Baux à loyer d'une maison rue de la Juiverie ou des Maures, joignant la cour de l'archidiaconé, par les chapelains Jacques Cœur-de-Buche, Jean Despagne, Gervais Chevrollier, Pierre Dunoyer, bailli de Saint-Christophe, pour Michel Dunoyer, son frère, et autres, à Julien Devaulx, Jean Courtois, Jean Colesse et Jacques Pécard, marchands et maîtres ouvriers en draps de soie. — Baux à ferme de 325 chaînées de prés en la prairie d'Épiray, à Monts, dépendants de la chapelle Saint-Georges. — Procédure au présidial de Tours, entre Pierre Dunoyer, seigneur de Cray, bourgeois de Paris, agissant pour son fils Jean, et Toussaint Bassereau, fermier desdits prés, au sujet de 17 années d'arrérages d'une rente de 15 sous, due à Alexandre, comte de Sansay, seigneur de Thais. — Jugement qui approuve la saisie faite sur Bassereau, et le condamne aux dépens. — Bail à rente de vignes, paroisse de Saint-Georges, par Jean Marchais, chapelain, à Barthélemy Brossier, cabaretier, paroisse de la Riche. — Assignations, etc., faites, à la requête de Pierre Richard, prieur de Saint-Clément d'Anjou et titulaire de la chapelle Saint-Georges, contre Jean Thessereau, chanoine de Saint-Venant, qui avait pris possession desdites vignes. — Baux à ferme d'une maison avec jardin, au lieu des Ruettes, derrière l'église de Saint-Pierre-des-Corps, dépendante de la chapelle Saint-Georges. — Aveu et dénombrement du fief, terre et seigneurie de la Grange de Bréhémont, rendu par Guy de Fromentières, seigneur châtelain de Beaumont-la-Ronce, à Gilles de Laval, seigneur de la Haie, Maillé, Rochecorbon, Boussay, etc. — Extrait de cet aveu concernant un droit, prétendu par ledit Guy, de 4 feuillées et 4 chopines de piquement ou vin clairet, que le prieur de Saint-Vincent de Luynes est tenu de lui payer chaque année aux fêtes de Pâques, Saint-Venant, la Toussaint et Noël.

G. 103. (Carton.) — 19 pièces, papier.

1490-1789. — Chapelle Saint-Jacques. — Procès-verbal de criée et adjudication d'un étal de la boucherie des Arcis, rue de la Triperie, saisie sur Jean Bonnet et la veuve Macé Vigneau, sa femme, faute du payement des arrérages d'une rente foncière de 8 livres, due à la chapelle Saint-Jacques en l'Aumône, fondée en l'église de Tours. — Reconnaissances faites au chapelain : par Olivier Fournier, maître ouvrier en soie, et Gabriel Taschereau, écuyer, sieur de Linières, pour une rente de 61 sous, assignée sur jardin, terres et granges, près l'abbaye de Beaumont ; — par Antoine Guitton et Louis Oadin, jardiniers, pour une rente foncière de 39 sous, assignée sur la maison qu'ils habitent, audit lieu. — Déclarations des mêmes rentes, rendue à l'abbaye de Beaumont, par René Fumée, chanoine prébendé et titulaire de la chapelle Saint-Jacques en l'Aumône ; — de vignes, sises au clos de Ternay, paroisse de Vernou, rendues au fief du Haut-Cousse, par François Rousseau et Michel Tarteret, chapelains. — Baux à ferme : d'un étal en la petite boucherie près le carroir des Herbes, par Pierre Lepeintre, curé de Ceré, titulaire de la chapelle Saint-Jacques en l'Aumône, à Louis Gasneau, boucher, pour 30 livres ; — de prés dans les hautes îles de Rivarennes et en la prairie de Quinçay, et d'une maison avec jardin rue du Croc, paroisse de Notre-Dame la Riche, consentis par Benoît Thenon, chanoine de Tours et chapelain, à Jacques Voulge, maître ouvrier en soie et autres. — Titre d'une rente de 4 livres 8 sous, due à ladite chapelle par le clergé, suivant un contrat de constitution fait par l'évêque de Saint-Brieuc et François-Xavier de Montesquiou, agents généraux dudit clergé, pour le nouvel emprunt de 30 millions.

G. 104. (Carton.) — 9 pièces, papier.

1521-1788. — Chapelle Saint-Jacques des Quatre-Coins. — Déclarations des biens, revenus et charges de la chapelle Saint-Jacques dite des Quatre-Coins, fondée et desservie en l'église de Tours, rendues aux chanoines par Méry Doulcet et Pierre Gendron, titulaires. — Acquisition par le chapitre, au profit de ladite chapelle, des vicaires et de la bourse du cierge, d'une maison avec diverses pièces de terre et vigne, situées dans les fiefs de Moncontour, des Roches et de la Malourie, paroisse de Vouvray. — Transaction entre les héritiers de Martin Brunet, chanoine, archidiacre d'Outrevienne, ex-chapelain de Saint-Jacques des Quatre-Coins, et François Chalopin de Bourepos, chanoine de Saint-Martin, pourvu de ladite chapelle, par laquelle celui-ci, pour la somme de 450 livres, décharge lesdits héritiers des nombreuses réparations à faire aux maisons dépendantes de sa chapelle. — Baux à ferme de maisons situées dans le cloître de Saint-Gatien, au lieu appelé les Quatre-Coins, et dans la rue Saint-Pierre-des-Corps, consentis à Étienne Bretheau, organiste de ladite église, Jeanne Delorme, sa veuve, et François Mallet, musicien.

G. 105. (Carton.) — 3 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier ; 1 plan.

1558-1781. — Chapelle Saint-Jean-Baptiste. — Papier journal des revenus de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, fondée en l'église de Tours, tenu par Nicolas Boutault, cha-

pelain. — Déclarations des domaines, rentes et charges de ladite chapelle, rendues aux doyen et chanoines, par Christophe Roullain et Pierre Adam, titulaires. — Don de diverses pièces de pré dans les prairies de Sauvegrain, fief de l'abbaye de Fontevrault, et de l'Aubraye, fait par François Picault, sieur de Ligré, clerc et titulaire de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, pour porter à 300 livres net le revenu des chapelains qui n'est que de 175. — Procédure entre Anne Leblois, veuve de Jacques Picault, sieur de Gilliers, André Delaleu, chapelain, et le duc d'Aiguillon ; ce dernier réclamant 26 années d'arrérages de droit d'indemnité pour un des susdits prés qui se trouve dans sa censive. — Bail à ferme de prés en la prairie de Sauvegrain, paroisse de Saint-Louand, par Roland Huet, prêtre de Bayeux, chanoine de Sainte-Opportune, à Paris, et chapelain de Saint-Jean-Baptiste. — Déclaration de prés au Grand-Aulnay, etc., rendue au fief de la Tourette, paroisse de saint Louand, dépendant de l'abbaye de Fontevrault, par le chapitre, mis en possession des biens de la chapelle Saint-Jean. — Extrait du terrier de Savonnières, concernant les déclarations faites au seigneur de Villandry, par les chanoines de l'église de Tours. — Plan et arpentage des prés du chapitre en la paroisse de Savonnières. — Baux à ferme de prés, prairie de Chamart, paroisse de Ballan, près le Port-Cordon. — Baux à loyer d'une maison à l'entrée de la rue Saint-Libert, consentis par Jean Desrocques, Antoine Moisant et autres titulaires de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, à Jean Boyer et Pierre Gavotte, ouvriers en soie, Jean Fouquet, voiturier, et autres.

G. 106 (Carton.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1626-1699. — Chapelle Saint-Jean-Baptiste de la Petite-Bretêche. — Déclarations des revenus et charges de la chapelle Saint-Jean-Baptiste *alias* la Petite-Bretêche, rendues aux chanoines par Claude Drouen et Barthélemy Goulart, chapelains ; les revenus consistant en 94 livres de rente, dues par la ville de Tours, à cause des terres prises à ladite chapelle pour les nouvelles fortifications; et les charges en deux messes par semaine. — Jugement du présidial de Tours, qui condamne les chanoines de ladite ville à payer au sieur Isaac Adam, héritier de Nicolas Boutault, ex-chapelain, et à Pierre Adam, nouveau titulaire, 16 années d'arrérages d'une rente foncière de 25 sous due à la chapelle Saint-Jean-Baptiste, sur un jardin et une cave en roc, en la paroisse de Rochecorbon. — Constitution d'une rente de 47 livres 5 sous, soufferte par Augustin de Creil, curé de Monnaie, au profit de Louis Franquelin, titulaire de la chapelle Saint-Jean-Baptiste de la Petite-Bretêche, et assignée sur la métairie de la Coulonnerie, paroisse de Monnaie.

G. 107 (Carton.) — 33 pièces, papier.

1356-1739. — Chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste. — Fondation de deux chapelles en l'honneur de la Vierge, de saint-Jean l'Évangéliste et de saint Lidoire, par Jean Gilles, chanoine, archiprêtre de l'église de Loches. — Résignation de la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste *alias* des Quarts, par Claude Couturier, clerc tonsuré du diocèse de Paris. — Provisions de ladite chapelle en faveur d'André Morlière. — Déclarations des biens et revenus de la chapelle des Quarts, rendues aux doyen et chanoines de l'église de Tours, par Pierre Fouquet, Jean Bodin, Philippe Langlois et André Morlière, chapelains. — État et désignation des prés de ladite chapelle, situés dans les prairies de Pocé et de Vouvray. — Baux à ferme de prés dans les prairies de Pocé et du Liége, par Louis-Claude Couturier, prieur du prieuré des Quarts, Jacques Jarossay, chanoine prébendé, et Philippe Langlois, titulaires de la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste. — Transaction sur procès entre Philippe Langlois, chapelain, et Jean Bongard, Thomas Chasteigner et autres, qui avaient pris à rente des vignes dans le clos du domaine des Quarts, paroisse de Noizay, à la charge de payer au chapelain la quatrième partie des fruits. — Procès-verbal des réparations à faire aux bâtiments et au pressoir du lieu des Quarts. — Procédure entre André Morlière, chapelain, et les héritiers Brunet, qui réclament une indemnité pour leur vigne que, depuis trente-neuf ans, ledit Morlière avait fait arracher et transformer en allée ; — transaction par laquelle le chapelain achète la vigne, paye les trente-neuf années de jouissance, plus les frais, le tout s'élevant à 273 livres 18 sous. — Titre d'une rente de 55 sous, due à la chapelle des Quarts, sur la frêche de la Motte-Fouquet, paroisse de Savonnières. — Déclaration du domaine du Morier, paroisse de Saint-Genouph, rendue par Émery Chauveau, au fief des Hautes et Basses-Varennes, dépendant de l'église de Tours.

G. 108. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier.

1523-1757. — Acquisitions de diverses pièces de vignes en la paroisse de Vouvray, fief de la prévôté d'Oé, par Jean Bernier, fondateur de la deuxième chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste en l'église de Tours, sur Jean Chevillard, Michau Regnard, marchand, Jean Véron et autres. — Acceptation par le chapitre de la dotation faite par ledit Bernier. — État et inventaire des biens donnés par Jean Bernier pour la même fondation. — Procès-verbal de visite desdits domaines, fait après le décès de Julien Marchant, chapelain, à la requête de Macé Douynne, son successeur. — Baux à vie de la closerie de Vouvray, donnés

par Jean Gripon et autres titulaires de ladite chapelle, à Simon Ruer et Martin Soulas, chanoines de Saint-Gatien. — Échange par lequel François Chevrollier, chanoine en l'église Saint-Martin et chapelain de Saint-Jean-l'Évangéliste, donne à Catherine Patrix, veuve d'Alexandre Ruau, commissaire aux saisies réelles, un petit jardin, enclavé dans celui de ladite Patrix, pour une pièce de vigne, sise dans le clos de Marigny. — Arpentage des vignes du clos de Marigny, etc., paroisse de Vouvray, par Thomas Andiane, notaire de la châtellenie et prévôté d'Oé. — Déclaration des biens et revenus de la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste, rendue par André Boureau, chapelain, pour satisfaire à l'édit de 1691 et aux arrêts de 1692. — Extraits des titres et papiers de ladite chapelle, dressé par Joseph de Prevant, curé de Saint-Avertin et chapelain. — Quittances de devoirs seigneuriaux, payés à la prévôté d'Oé et au fief du Plessis-Regnault, appartenant à M. Petiteau, directeur de la monnaie de Tours, et au marquis d'Ussé. — Vente par Nicolas Delahaye, marchand à la Charmoise, près Pontlevoy, à Pierre Chevrollier, chapelain, d'une maison avec jardin, joignant celui du presbytère de la Riche.

G. 109. (Carton. — 8 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1452-1775. — Chapelle Sainte-Madeleine de Maumont. — Déclarations : d'une maison, paroisse Saint-Étienne, rue de l'Aumône *alias* du Petit-Lièvre, joignant l'église Saint-Étienne, avec issue sur la rue des Couteliers, rendue au chapitre de Tours par Charles Chemin, titulaire de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine de Maumont ; — d'héritages en la paroisse de Mettray, rendue par Jean Roy, curé de Fondettes, chapelain, à Claude Brochet des Jouvances, écuyer, seigneur des Grandes-Brosses, trésorier de France au bureau des finances de Tours. — Reconnaissance d'une rente viagère de 11 livres, sur terres et prés, à Mettray, faite au chapelain de la Madeleine-de-Maumont, par Joseph Moreau, vicaire de Saint-Clément. — Ordonnance de M. de Rastignac, archevêque de Tours, réduisant à une chaque mois les deux messes par semaine fondées en la chapelle de Maumont. — Baux à ferme de terres en la paroisse de Noizay, par Victor d'Avanne, chanoine et grand pénitencier en l'église de Tours, agissant pour Louis d'Avanne, curé de Cogners, diocèse du Mans, et Martin Poullet, titulaires de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine de Maumont. — Procédure entre Jean Roy, prestimoine de Châtillon, en l'église de Saint-Martin, chapelain de la Madeleine, et les sieurs Jean Georget, et Jacques Barat, héritiers de Louis Fauvet, fermier des terres de Noizay, qui redoit quatre années de sa ferme ; — jugements par défaut et en dernier ressort du présidial de Tours, qui met les parties hors de cour, dépens compensés, lesdits héritiers ayant renoncé à la succession. — Instance entre Jean Roy, chapelain, et les héritiers de Marie-Anne Roujou, femme de François Mangot, secrétaire du Roi, pour le payement des arrérages d'une rente de 40 sous due audit chapelain, sur une maison, joignant celle de la Madeleine-de-Maumont ; — extrait du partage de la succession d'Anne Roujou, entre Nicolas-Jean de Radiolles, écuyer, Helène Roujou, sa femme, Anne Roujou, fille majeure, et autres. — Déclaration d'une maison, rendue au fief du trésorier de l'église de Tours, par Jean Roy, titulaire de la Madeleine. — Poursuites contre ledit chapelain, faute d'avoir fait sa déclaration au seigneur de Montbazon, pour la frêche de la Niverdière.

G. 110. (Carton. — 2 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1369-1778. — Chapelle Sainte-Madeleine de la Ripaudière. — Acte par lequel, Regnault de Monchamp, prêtre, constitue au profit de Jean Jehannuet, de la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, une rente annuelle de 6 setiers de blé, mesure de Cormery, et 6 chapons, sur son hébergement de la Ripaudière, paroisse de Sorigny, pour 17 livres 10 sous de monnaie courante franc d'or, chacun compté pour 20 sous tournois. — Déclarations des biens, revenus et charges de la chapelle Sainte-Madeleine *alias* de la Ripaudière, rendues aux chanoines de l'église de Tours par Bertrand Pelault, Jean Chaloppin, chanoine de Saint-Martin, et René Salmon, chapelains. — État des rentes dues à ladite chapelle, fondée par Mathieu Robin, chanoine prébendé de Saint-Pierre-le-Puellier. — Provision de ladite chapelle en faveur de Nicolas Dusoul. — Déclaration du domaine de la Ripaudière, rendue au chapitre de Tours, à cause de son fief de Sorigny, par Emmanuel Davenet, chapelain de la Madeleine. — Procédures entre le chapitre et les chapelains, pour le payement d'une rente en froment due par ces derniers sur le lieu de la Ripaudière ; — sentences rendues contre lesdits chapelains par Jacques Guiot, président lieutenant général en la sénéchaussée et siége royal de Château-du-Loir, et par Louis-Thomas de Fienne, bailli de Touraine. — Accord entre Chauvereau, fondé de pouvoir de Jacques Fontaines, titulaire de la chapelle de Sainte-Madeleine de la Ripaudière, et les chanoines de l'église de Tours, au sujet de la réunion à la mense des revenus de ladite chapelle. — Dénombrement des dépendances du domaine de la Ripaudière. — État, arpentage, confrontations et nouveaux joignants des terres dudit lieu appartenant au chapitre. — Bail à ferme de la métairie de la Petite-Madeleine, sise en la varenne de Saint-Pierre-des-Corps, par Jacques Fon-

tunes, licencié ès lois, titulaire de la chapelle de la Ripaudière.

G. 111. (Carton.) — 1 pièce, parchemin, 12 pièces, papier.

1593-1762. — Chapelle de la Vieille-Madeleine. — Déclaration des rentes dues à la chapelle de la Vieille-Madeleine *vulgo* des Ridences, faite par Jean Boulet, titulaire. — Règlement de dix-huit années d'arrérages de devoirs seigneuriaux dus par Annibal Audru, chapelain des Ridences, au seigneur de Coulaines, pour deux prés situés devant le moulin de Nitray, à Saint-Martin-le-Beau. — Ordonnance de M. Patit, promoteur du chapitre, réduisant à deux par mois et une le jour de la fête de Marie-Madeleine, les deux messes par semaine fondées en la chapelle des Ridences. — Transaction sur procès, par laquelle Nicolas Del Vestre, chanoine prébendé, et Mathurin Berneust, chapelain de la Madeleine, consentent à prendre des arbitres pour juger le différend qui les divise, au sujet de deux pièces de vigne et d'une cave en roc, rue de Vaufoninard, paroisse de Rochecorbon; — jugement des arbitres en faveur du chapelain. — Déclarations : de Mathurin Berneust au fief de Rochecorbon, appartenant au chapitre de Tours, pour les vignes qu'il possède au lieu des Chiemeries et au clos Ferré : — de Gervais Nicolas, sergent, au fief de la prévôté des Bains, pour une moitié de maison près la boucherie de la tour Feu-Hugon, chargée envers la chapelle de la Vieille-Madeleine d'une rente de 30 sous. — Procédures faites à la requête de Louis Mechin, maître de la psalette et titulaire de ladite chapelle : contre Michel Vigeau et Marc Desvignes, son locataire, pour le payement de deux années d'une rente de 40 sous; — contre André Moron, curateur aux causes de Marie Bouvion, veuve de Denis Habert, principal détenteur de la frèche des Ridences, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, chargée envers ladite chapelle d'une rente de 5 livres. — Lettres de provision de la chapelle des Ridences en faveur de Mathurin Legros, clerc. — Baux à ferme et à vie de vignes, à Rochecorbon, et de prés, à Saint-Martin-le-Beau, par Michel Michau, bénéficier de l'église de Tours et chapelain; — Acquisition du domaine de la Chesnaye, paroisse de Monts, par les chanoines de Tours, au profit du chapelain de la Madeleine et des vicaires jacquiers.

G. 112. (Carton.) — 9 pièces, parchemin; 148 pièces, papier.

1481-1788. — Chapelle de la Madeleine du Pas-Rolland. — Bail emphytéotique du domaine et métairie du Pas-Rolland, paroisse de Villedômer, consenti par Jean Moreau, titulaire de la chapelle de la Madeleine, à Jean Girard et Antoinette, sa femme, pour une rente de 3 setiers de froment, autant de seigle et 2 d'avoine. — Procès-verbal de Louis Bauldon et Gilles Gasteboys, chanoines, commis pour la surveillance des services établis en l'église de Tours, faisant connaître que les chapelains de la Madeleine du Pas-Rolland sont en retard de deux cent soixante-seize messes sur celles fondées en ladite chapelle. — Ordonnance de Jean Babou, chevalier, seigneur de la Bourdaisière, bailli de Touraine, autorisant le chapitre à établir des commissaires sur les biens et revenus de la chapelle du Pas-Rolland, desservie par Pierre Adam, à cause de sa négligence dans la célébration des messes et l'entretien des bâtiments. — Procédure entre les chanoines et ledit Adam, mettant opposition à la saisie opérée sur sa rente de 27 setiers de grain, due par les détenteurs du Pas-Rolland, de la Bellanterie et de la Raberie. — État des devoirs auxquels ledit Adam est tenu en qualité de chapelain de la Madeleine du Pas-Rolland. — Requête du chapitre à M. de Maillé, archevêque, demandant l'autorisation d'annexer ladite chapelle à l'une des vicairies anciennes, dont le revenu est insuffisant; — commission donnée à René Rougeray, curé de Saint-Pierre-des-Corps, pour faire une enquête à ce sujet; — procès-verbal de ladite enquête. — Mémoire concernant les trois chapelles de la Madeleine, fondées, en 1361, par Mathieu Robin. — État des revenus et charges de la chapelle du Pas-Rolland. — Extrait du testament de Louis Forget, chanoine et chancelier, concernant le legs de 4,000 livres fait aux deux vicairies tenues par Martin Petit et René Georgeau; — accord pour parvenir à la liquidation de ladite somme entre Anne Forget, veuve de Charles Pâris, François Pâris, prévôt et juge ordinaire à Tours, René de Morges, écuyer, Françoise Forget, veuve Sain, et Jean Forget, chevalier, seigneur de Bruslevert. — Publications et baux à ferme de la métairie de la Bellanterie, paroisse de Villedômer, exposée au chapelain. — Évaluation des arbres fruitiers à replanter et des réparations à faire aux bâtiments. — Procès-verbal de visite des bois de la Raberie, paroisse de Crotelles, par Jean Savaré, bailli de la châtellenie et prévôté dudit lieu, pour prendre connaissance des délits. — Lettres des sieurs Fredureau, contrôleur ambulant des domaines du Roi, et Gardien, notaire, procureur fiscal et contrôleur des actes à Châteaurenault, concernant les droits dus pour la rentrée en jouissance, par le chapitre, de la métairie du Pas-Rolland.

G. 113. (Carton.) — 6 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1448-1771. — Chapelle Sainte-Marthe. — Acquisitions, par Jean Bouteron, chanoine en l'église de Tours :

d'un arpent et demi de terre et pré appelé les Pâtureaux, en la prairie de Bonnesse, paroisse de la Ville-aux-Dames, sur Perrotin Moreau et Guillemette, sa femme; — de 13 chaînées de pré, en ladite prairie, sur Jean Bourdais l'aîné. — Acte par lequel Jean Bouteron, chanoine de Saint-Gatien et curé de la Croix-de-Bleré, donne aux chanoines de l'église de Tours la seigneurie et métairie de Lubin avec toutes ses dépendances, situées paroisses de Montlouis, la Ville-aux-Dames et Saint-Pierre-des-Corps, à la charge de distribuer 4 livres aux chanoines qui assisteront aux premières et deuxièmes vêpres, aux matines et à la grand'messe le jour de la fête de Sainte-Marthe, et fonde une chapelle en l'honneur de ladite sainte, à laquelle il assigne les revenus d'une métairie appelée la Gaudinière, paroisse de Crotelles, et d'une maison entre cour et jardin, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — Prise de possession du lieu de la Folie, paroisse de Crotelles, vendue au chapitre de Tours par Michel Thyon, titulaire de la chapelle Sainte-Marthe. — Mémoire du revenu de ladite chapelle, consistant en 407 livres de ferme, et 10 setiers de blé et méteil dus par les détenteurs des frêches de la Brosse et de la Guerinière, paroisse de Saint-Gourgon, etc. — États des maisons métairies et rentes dépendantes de la chapelle Sainte-Marthe, annexée à une vicairie. — Compte général de recette et de dépense rendu à M. Dolbeau, chapelain, par François Goulard, receveur du chapitre. — Procès-verbal de compulsoire des titres par Claude Gasnay, juge au présidial, assisté de Louis Arouard, recteur curé de Sainte-Radegonde et chapelain de Sainte-Marthe. — Baux à ferme : d'une maison au cloître de Saint-Gatien, rue Saint-Laurent, par Louis Harouard, protonotaire du Saint-Siége, aumônier du Roi, curé de Saint-Ouen *alias* Sainte-Radegonde, titulaire de la chapelle Sainte-Marthe, à César Létourneau, sieur de la Roberdière, pour 125 livres; — de 125 chaînées de vignes, paroisse de Saint-Georges-sur-Loire par Honorat Penisseau, chapelain, à Étienne Coqueau, sieur des Rochettes; — d'un bâtiment avec jardin, près l'église de Saint-Pierre-des-Corps, par Paul Harouard, titulaire, à Urbain Bonnard, jardinier.

G. 114. (Carton.) — 40 pièces, papier.

1456-1648. — Chapelle Saint-Mathurin. — Déclarations des rentes et des revenus de la chapelle Saint-Mathurin, rendues au chapitre de l'église de Tours par Julien Boussin et Martin Bourassé, chanoine de la Basoche, titulaires de ladite chapelle. — Bail à rente, par le chapitre, au profit d'Alain Basset, chapelain de Saint-Mathurin, d'une maison appelée l'hôtel de la Couronne, et de diverses pièces de terre et vigne, situées sur le chemin de Saint-Loup à Coupe-Gorge, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — Inventaires des titres de ladite chapelle. — Jugement de François Baudet, juge de Touraine, qui condamne Étienne Fardueil et Jean Avrillon à payer au chapelain Macé Moreau une rente de 2 setiers de blé et d'une mine d'avoine, comme détenteurs des lieux de la Bruère et de la Poulletière, paroisse de Crotelles. — Bail à ferme de ladite rente par Marin Fremondière, titulaire de la chapelle Saint-Mathurin, à Robert Piot, teinturier de Tours, pour 10 livres 10 sous. — Procédures pour le payement de ladite rente, exercées contre Pierre Delaleu et autres, à la requête de Jérôme Debotz, François Legeay, et Jérôme Devaulx, chanoines prébendés de l'église de Tours et chapelains de Saint-Mathurin. — Nouveau bail de la même rente par Martin Bourassé, chanoine de la Basoche, titulaire de la chapelle Saint-Mathurin, à Françoise Houtruau, veuve de Simon Delaroche, sieur de Bouteroue, élu et conseiller du Roi en l'Élection de Tours, pour une somme annuelle de 12 livres. — Procès-verbaux d'examen des titres au soutien de ladite rente. — Poursuites faites à la requête de Michel Bariller, chapelain, contre la veuve de Laurent Chouin, ouvrier en soie, qui doit deux années d'arrérages d'une rente de 3 livres, pour une maison ayant sortie sur la rue des Maures.

G. 115. (Carton.) — 3 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1555-1788. — Chapelle Saint-Maurice et Saint-Gatien. — Arpentage de terres en la paroisse de Saint-Gourgon, dépendantes de la chapelle Saint-Maurice, fait par Mathurin Blanchecotte, arpenteur juré, à la requête de Jacques Delestang, chapelain. — Baux à ferme desdites terres par Innocent Rouault, titulaire de ladite chapelle, à Rémy Raimbault, pour 14 écus soleil, etc. — Procuration donnée par René Lunoys, étudiant au collége de l'université d'Angers, chapelain de Saint-Maurice, à sa mère, pour en régir les biens et revenus. — Don de 400 livres, fait à la chapelle Saint-Maurice et Saint-Gatien par Noël Derondeau, chancelier et chanoine en l'église de Tours, à la charge, par le chapelain, de célébrer une messe basse le premier vendredi de chaque mois. — Déclaration des revenus et fondations de ladite chapelle, rendue aux chanoines de Saint-Gatien par Pierre Gendron, titulaire. — Acte par lequel Louis Forget, chanoine et chancelier, reconnaît devoir à la chapelle Saint-Maurice et Saint-Gatien *alias* des Écoles, une rente de 35 livres assignée sur ses closerie de la Borde et métairie des Nauderies, paroisse de Chissay. — Procédure entre Julien Meschine, prêtre, maître de musique de Notre-Dame du château de Loches, chapelain, et François Lecamus, conseiller et aumônier du Roi, chanoine

et chancelier de Tours, qui, depuis plus de dix ans, refuse d'acquitter ladite rente; — transaction par laquelle le chapelain, pour terminer le différend, consent à réduire de moitié la rente de 35 livres qui lui est due par le chancelier. — Provisions de ladite chapelle pour François Prenant, sous-diacre. — Lettre du même, curé de Noyant, à l'abbé de Kéransquer, chanoine et chancelier de l'église de Tours, portant résignation de sa chapelle en faveur d'Antoine La Tourette, sous-diacre.

G. 116. (Carton.) — 3 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1342-1725. — Chapelle Saint-Michel de la Grange. — Indemnité accordée par Pierre de Frétaud, archevêque de Tours, au titulaire de la chapelle Saint-Michel *vulgo* de la Grange, fondée en l'église métropolitaine par Jean Payen. — Quittance d'une somme de 8 livres, payée par Jean Garny, chapelain, à Pierre de Vernon, écuyer, demeurant à Noizay, pour indemnité de neuf quartiers de pré légués par ledit Payen. — Bail à rente d'une maison située à la porte de Lhôpitau, près la rue des Amandiers, par Archambault de Saint-Amand, chapelain. — Partage de ladite maison fait, en 1474, par René Chouain et Jean Regnard, maîtres des œuvres de maçonnerie et charpenterie pour le Roi, en Touraine, entre Guillaume de Bauge, Jean de Banneuil et autres, héritiers d'Étienne Hersant. — Déclarations : des biens, rentes et revenus de la chapelle Saint-Michel de la Grange, rendues au chapitre par Mathurin Deschamps, Jacques Delapoterie, Abraham Guy, Blaise Doudon, Mathurin Fillette et Jacques Prévost, chapelains; — de la tierce partie d'une grande maison, située au coin des rues de la Triperie et de Lhopitau, rendue aux fiefs de Saint-Gatien et de la Basoche par Pierre Lejouteux. — Mémoire pour les chanoines et Lucas Bodin, chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Michel de la Grange, contre l'archevêque, qui prétend que ladite maison est dans son fief et veut contraindre à une corvée Julien de Bauge qui en possède une partie. — Jugement de Jean Villemar, écuyer, bailli de Touraine, condamnant Jean Rousseau, orfèvre, à payer au chapelain une rente de 30 sous, assignée sur sa maison, rue du Mardereau. — Reconnaissance par René Despagne marchand, et Marie Taschereau, veuve de Pierre Bredif, bourgeois de Tours, d'une rente foncière de 6 livres, due à Jean Seré de La Cour et Jacques Boureau, chapelains de Saint-Michel de la Grange, sur un petit logis, situé rue du Marc-d'Or. — Bail d'une métairie appelée la Tiercerie, paroisse de Crotelles, consenti par Jean Plouin, vicaire ancien et titulaire de la chapelle de la Grange, aux dames Anne Lecousteiller de Saint-Pater et Élisabeth Bernin de Valentinay, religieuses du couvent de Saint-Sulpice du Boullay, pour une rente foncière de 22 livres. — Cahier contenant copie des titres de la chapelle Saint-Michel. — Requête de Jean Baudouin, chapelain, et ordonnance du promoteur, qui réduit à une par semaine les trois messes basses fondées en ladite chapelle. — Baux à ferme de 225 chaînées de pré, paroisse de Vernou, par René Branchu, vicaire ancien, et Jacques Bourreau, vicaire gervaisien, titulaires de la chapelle Saint-Michel de la Grange.

G. 117. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 16 pièces, papier.

1626-1780. — Chapelle Saint-Michel de Laubardemont. — Déclaration de maisons rues de Poitou et de la Basoche, etc., rendue aux chanoines de l'église de Tours par Simon Hardoyneau, titulaire de la chapelle Saint-Michel *alias* de Laubardemont. — État des domaines, rentes et revenus de ladite chapelle. — Baux à ferme de vignes près le Petit-Chausson, paroisse de Saint-Georges-sur-Loire, par Martin Du Matha de Laubardemont, protonotaire du Saint-Siége apostolique, titulaire de la chapelle Saint-Michel. — Procès-verbal d'estimation d'un jardin, rue de Poitou, dépendant de la chapelle de Laubardemont et d'une pièce de terre près le Petit-Pré, appartenant à Claude Moitié, maître d'hôtel de Victor Le Bouthillier, archevêque de Tours. — Échange par lequel Pierre Goulard, chanoine de Saint-Gatien et titulaire de ladite chapelle, donne à Claude Moitié 6 chaînées de son jardin, pour les 16 chaînées de terre qu'il possède à côté du Petit-Pré. — Livre de recette de Pierre Goulard, chapelain. — Quittances des fermages de la pièce de terre du Petit-Pré, transformée en jardin. — Inventaire et extraits des titres de la chapelle Saint-Michel de Laubardemont. — Baux à loyer de maisons, rue de la Basoche, consentis par Antoine-Félix Jouan, grand-archidiacre, chanoine prébendé en l'église de Tours et chapelain de Saint-Michel, à Jacques Chebarbe, revendeur, et Pierre Mirault, jardinier.

G. 118. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1520-1707. — Chapelle Saint-Michel de la Basoche. — Quittance, par le chapitre de Saint-Martin de la Basoche, des droits qui lui sont dus, par le titulaire de la chapelle Saint-Michel, sur deux maisons situées dans le cloître Saint-Gatien. — Acte constatant le payement, fait au chapelain de Saint-Michel de la Basoche par Pierre Aubry, de cinq années d'arrérages d'une rente de 17 sous 6 deniers et un chapon, assignée sur quatre caves et 20 chaînées de vigne et terre, situées sur le chemin qui conduit du carroir des Rochettes au bourg de Saint-Georges-sur-Loire. — Reconnaissance de ladite rente, faite par Laurent Bertineau,

ancien greffier de l'Hôtel-de-Ville de Tours, au sieur Jussay, chapelain. — Sous-seing par lequel Jean Foucher, curé de la paroisse de Sainte-Croix de Tours et titulaire de la chapelle Saint-Michel de la Basoche, reconnaît avoir reçu du même Bertineau la somme de 7 livres 10 sous, pour le payement de cinq années d'arrérages.

G. 119. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1546-1782. — Chapelle Saint-Michel des Créneaux ou des Carnaux. — Collation de la chapelle Saint-Michel des Créneaux, faite par le chapitre de l'église de Tours à François Gaultier, sur la résignation de Michel Proust. — Baux à ferme d'une maison avec cour et jardin, dans le cloître de Saint-Gatien, consentis par Martin Brunet, archidiacre d'Outre-Vienne, vicaire général de l'église de Tours et titulaire de la chapelle Saint-Michel des Créneaux, à Pierre Carrier, bourgeois de Tours, pour 75 livres, et par Bertrand de La Tour, vicaire général de l'évêque de Comminges, chapelain, à Pierre Borel de Miracle, musicien de l'église de Tours, pour 90 livres. — Déclaration d'une closerie, paroisse de Saint-Georges-sur-Loire, près le chemin des Rochettes, rendue aux chanoines de Tours, à cause de leur fief de la Salle-Saint Georges, par Michel Lepellerin de Gauville, chanoine de l'église collégiale d'Amboise, titulaire de la chapelle Saint-Michel des Créneaux.

G. 120. (Carton.) — 17 pièces, papier.

1504-1749. — Chapelle Saint-Michel de Jolimont. — Échange entre Jean Restu, titulaire de la chapelle Saint-Michel *alias* de Jolimont, et Nicole Gaudin, notaire et secrétaire du Roi; ce dernier donne au chapelain une maison d'habitation avec 150 chaînées de terre et vigne située aux Guetteries, plus 2 arpents de pré et une rente foncière de 25 sous, assignée sur maison, près la porte des Ponts-de-Tours, pour un jardin et verger, situé hors la ville en la paroisse de Saint-Etienne. — Vente par Guillaume Peschot, marchand, à Jean Giraudeau, négociant à Tours, d'une maison joignant celle de Michel Gaudin, sieur de Jallange, et le chemin de Tours à Pré-Rideau, chargée vers la chapelle de Jolimont d'une rente de 20 sous tournois. — Déclaration d'une pièce de terre appelée la Boullière, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, rendue par Antoine Derdeau, chapelain, à Bertrand d'Eschaux, archevêque de Tours, à cause de son palais archiépiscopal. — Baux à ferme du domaine de Jolimont, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, d'une maison au lieu des Guetteries, et d'un pré appelé le Grand-Arpent, en la prairie de l'Aubraye, consentis par les chapelains de Saint-Michel, Jean Touzelin, Antoine Millet, chanoine du Plessis-lès-Tours, Claude Archambault, archiprêtre de Saint-Gatien, François Pallu, chanoine de Saint-Martin, Jean Leclerc, seigneur de Bois-Rideau, et Jean Husson, curé-prieur de Saint-Denis d'Amboise. — Ordonnance de Claude Trévant, official de l'église de Tours, fixant à deux messes basses par mois, les services fondés en la chapelle de Saint-Michel de Jolimont. — Déclaration des revenus de ladite chapelle, rendue par Gabriel Charbonnier, titulaire. — Mémoire concernant la rente due au chapelain sur la dîme de Bréhémont, par François Cartier, seigneur de la Grange, puis par la dame Guy de Fromentières, et en dernier lieu par les religieuses de Bréhémont.

G. 121. (Carton.) — 3 pièces, papier.

1611-1642. — Chapelle Saint-Michel et Saint-Gilles. — Déclarations des revenus de la chapelle Saint-Michel et Saint-Gilles, rendues aux chanoines de l'église de Tours par les chapelains Étienne Rocher et Pierre Sulpice. — État du revenu de ladite chapelle, tenue par Jean Duverger, consistant en 24 livres de rente, assignée sur une maison en la Grande rue, et diverses autres rentes hypothéquées sur : une maison joignant la précédente ; — le lieu de Crousay et ses dépendances, paroisse de Vouvray ; — les frêches appelées la Thibaudière et Planche d'Asnières, paroisse de Rochecorbon, etc.

G. 122. (Carton.) — 26 pièces, papier.

1603-1779. — Chapelle Saint-Michel et Saint-Mathurin. — Déclarations des domaines et revenus de la chapelle Saint-Michel et Saint-Mathurin, rendues aux chanoines de l'église de Tours par les chapelains Jacques Goulart, Pierre Martin, Mathurin Galardon, Jean Bouilly et François Archambault. — Acte portant quittance d'une somme de 20 sous reçue par Annibal Audra, chapelain, de François Pilletan, contrôleur de l'artillerie, curateur des enfants de Jeanne Bouault, sa femme, pour quatre années d'arrérages d'une rente de 5 sous, assignée sur le lieu de la Martinière, en la varenne de Saint-Pierre-des-Corps. — Bail à ferme de la dîme de l'Arabe ou l'Érable, et de divers autres cantons de dîmes, en la paroisse d'Auzouer, consenti à François Foucher, marguillier de la paroisse Saint-André de Châteaurenault, par Jacques Tournier, chanoine de Saint-Florentin d'Amboise, agissant pour Louis, son frère, curé de Villedômer et titulaire de la chapelle Saint-Michel et Saint-Mathurin. — Requête d'Honoré Ernault, chapelain, demandant à l'official de Tours une réduction sur les soixante messes annuelles fondées en sa chapelle. — Acte par lequel Joseph Trevant, chanoine de Tours et titulaire de

ladite chapelle, reconnait avoir reçu d'Étienne Lion, marchand en ladite ville, 29 livres 5 sous, pour les arrérages de la rente de 15 sous qu'il lui doit sur une maison au carroir des Arcis. — Procédures exercées à la requête de Jacques Morier, clerc tonsuré et chapelain, contre Marguerite Lion, veuve de Philippe Beaufils, marchand, qui doit neuf années de ladite rente. — Ordonnance de M. de Rastignac, archevêque, autorisant le chapitre de Tours, dont les inondations, survenues depuis 1707, ont grandement réduit le revenu, à réunir à sa manse capitulaire, celui de quarante-cinq chapelles desservies en son église, dont la nomination et collation lui appartient et qui ne sont que des bénéfices simples, n'obligeant à aucune résidence (1732). — Inventaire des titres de la chapelle Saint-Michel et Saint-Mathurin.

G. 123. (Carton.) — 2 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1350-1761. — Chapelle Saint-Michel de Rochepinard. — Vente du fief de Rochepinard, paroisse de Montlouis, par Pierre de Vernon, écuyer, et Jeanne, sa femme, à Pierre de La Parra, chanoine de l'église de Tours, pour 26 livres, payables en florins d'or. — Bail emphytéotique, par le chapitre, à Jean Pasquier, sieur de la Benestière, de 75 chaînées de terre avec deux caves joignant le jardin du presbytère de Villedômer, à la charge d'y construire une maison et de payer 30 sous de rente à la chapelle de Rochepinard. — Cession desdites caves et maison par Allain Belluche, sieur de la Bourellerie, à Denis Avrillon, sergent de la baronnie de Châteaurenault. — Conférence de la frèche de Saint-Michel, paroisse de Rochecorbon, chargée envers ladite chapelle d'une rente foncière de 60 sous. — Déclaration censive de l'aître et métairie de la Haute-Boisnière, rendue au fief de Villedômer, par Gilles Baudouin, titulaire de la chapelle de Saint-Michel, *alias* de Rochepinard. — Baux à ferme : de la métairie de la Haute-Boisnière *alias* les Granges-Rouges et de diverses rentes en grain et argent, consentis par les chapelains Lancelot du Fau, protonotaire du pape, Mathieu Lorin, Raphaël Sterpin, André Fourrier, Michel Roussin, François Pecquineau de Charentais ; — du revenu de la chapelle Saint-Michel par Jean Gagnevin, Jean Hèle, clerc étudiant la grammaire, et Jean Esselet, titulaires, à Samson Mignot, bâtonnier en l'église de Tours, et autres, pour 20 écus d'or à la couronne, à la charge de payer le prêtre qui célébrera les trois messes par semaine fondées en ladite chapelle, et les services annuels ; — des terrages de Rochepinard et de prés en la prairie de l'Aubraye, par Gilles Baudouin, Étienne Jaudé, Mathieu Guérin et Joseph Robin de Lambre, chanoines, à Pierre de La Parque, chevaucheur de l'écurie du Roi, et autres, pour 32 livres, à la charge de tenir les assises audit fief, de payer les gages des officiers, et la dépense de leurs gens et chevaux. — Ordonnance de François Béranger, substitut du procureur du Roi au bailliage d'Amboise, bailli et juge ordinaire de la châtellenie de Noizay, donnant main-levée des choses saisies sur Nicolas Thomas, chanoine de l'église de Tours, titulaire de la chapelle Saint-Michel, et lui accordant un délai de six mois pour fournir l'aveu de son fief de Rochepinard à la seigneurie de Noizay, appartenant à M. de La Fallnère. — Déclaration du fief de Rochepinard, rendue à ladite seigneurie de Noizay par Nicolas Thomas, chapelain.

G. 124. (Carton.) — 2 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1377-1721. — Chapelle Saint-Nicolas. — Lettres de Charles V, faisant remise des droits d'amortissement et d'indemnité qui lui sont dus pour une maison, rue des Minimes, léguée à la chapelle Saint-Nicolas par son fondateur Guillaume Chevrier. — Déclarations des revenus et charges de ladite chapelle, rendues au chapitre par les chapelains Jean Rouillé, Pierre Chalopin et Jacques Dronault. — Bail à ferme de 50 chaînées de vignes, sises au clos de Château-Chevrier, paroisse de Rochecorbon, consenti par Louis Drouault à Jean Thierry, maçon, pour 30 livres. — Acte portant quittance des arrérages d'une rente de 4 livres 10 sous, payée à la chapelle Saint-Nicolas par André Burochin. — Autre par lequel Pierre Terriau, maître passementier, et Michel Salmon, maître ouvrier en soie, se reconnaissent propriétaires de deux maisons, en la paroisse Saint-Pierre-des-Corps, chargées de ladite rente ; — mémoire concernant cette rente, donnée en 1529 à la chapelle Saint-Nicolas, avec maison et jardin en ladite rue et une cave à Rochecorbon, par Yves Guerineau, ancien titulaire. — Procédures : entre le chapelain de Saint-Nicolas et les héritiers de Terriau et de Salmon, qui laissent tomber leurs maisons en ruine ; — entre Étienne Jouan, titulaire de ladite chapelle, chanoine prébendé en l'église de Tours, et Françoise Rousseau, veuve d'Étienne Domino, qui a acquis des sieurs Coeffeteau et Leduc, maîtres ouvriers en soie, le fonds de ces maisons, écroulées avec plusieurs autres adjacentes, et prétend ne rien devoir au chapelain ; — opposition de ladite veuve à la saisie opérée en son domicile, à la requête de Jouan, pour le payement de six années d'arrérages ; — précis sur ladite instance ; — mémoire concernant une rente de 8 setiers de froment et 10 sous, due à la chapelle Saint-Nicolas, sur 50 arpents de terre en la paroisse de Saint-Branchs. — Extrait des titres des rentes dues à ladite chapelle.

G. 125. (Carton.) — 6 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1388-1735. — Chapelle Saint-Nicolas des Bois. — Copie d'un titre de rente de 11 livres sur une maison située à Tours, près le cimetière de l'église de Saint-Étienne. — Acquisition par le chapitre de l'église de Tours de Jeanne Morelle, veuve de Liénard Charbonneau, d'une rente de 4 livres 3 sous 4 deniers, sur la maison du Croissant, en la Grande-Rue près la tour Feu Hugon. — Jugement du présidial de Tours qui condamne Marie de Quinçay, veuve de Pierre Portier, à payer ladite rente à René Graverent, titulaire de la chapelle Saint-Nicolas des Bois. — Déclarations des revenus de ladite chapelle, rendues au chapitre par Pierre Petit, clerc, Jacques Gaultier, René Girault et Jacques Claireau, chapelains. — Sentence du bailliage de Tours qui condamne Jean Content et Guillaume Brosset, locataires de Jean Quêtier, chapelain de la Madeleine, à payer à Jean Lopin, titulaire de Saint-Nicolas des Bois, six années d'arrérages d'une rente de 6 livres assignée sur deux maisons, en la paroisse Saint-Étienne, portant pour enseignes la Croix-Rouge et la Tête-Verte. — Procédure entre Jean Léger, chapelain de Saint Nicolas, et Michel Guy, titulaire de la chapelle de la Madeleine de Maumont, qui prétend ne pas devoir ladite rente. — Acte par lequel Jacques Clereau, curé de Nogent-sur-Loir, ex-chapelain de Saint-Nicolas des Bois, donne à Jacques Gaultier, auquel il a résigné sa chapelle, tous les arrérages de la rente de 6 livres que lui doit le chapelain de la Madeleine, à la charge de continuer les poursuites qu'il a commencées. — Procédures dudit Gaultier contre les chapelains de la Madeleine de Maumont; — sentence d'Isaac Touchelée, président au siége de Tours, qui condamne Pierre Belanger, titulaire de la même chapelle, à payer huit années d'arrérages de ladite rente à Mathurin Barillet, chanoine de Tours et chapelain de Saint-Nicolas. — Saisie-arrêt de deniers faite à la requête de Barillet, sur les revenus de Charles Du Ruau, abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte, aumônier du Roi et chapelain de la Madeleine de Maumont, suivi d'un accord entre ledit Barillet et Jean Georgeau, sieur de la Boulardière, écuyer de la grande écurie du Roi, représentant de Charles du Ruau. — Constitution d'une rente de 18 livres 3 sous, au principal de 400 livres, créée envers le chapelain de Saint-Nicolas des Bois, par Michel Pinon, chanoine prébendé en l'église de Tours, syndic du clergé.

G. 126. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1521-1770. — Chapelle Saint-Nicolas de la Recette. — Déclaration des revenus de ladite chapelle rendue aux chanoines de l'église de Tours par Louis Salvert, chapelain. — Acte portant titre nouveau et quittance d'une rente de 6 setiers de froment et seigle par moitié, due à Gilbert Grazon, chapelain, par Pierre Ruer, boucher, Jean Gouron, Guillaume Leroy et autres, sur diverses pièces de terre, sises en la paroisse de Notre-Dame de Vosnes *alias* Rochecorbon. — Provisions de ladite chapelle en faveur de Jean Roy. — Notification par le chapitre de Saint-Martin à celui de l'église de Tours de la permutation faite entre Jean Roy, titulaire de la chapelle Saint-Yves, et Ambroise Boureau, desservant de celle de Saint-Nicolas. — Certificat du revenu de la chapelle Saint-Nicolas de la Recette par Blotin, prêtre. — Bail à ferme de 50 chaînées de vignes, sises aux lieux appelés Beausolage et Château-Chevrier, paroisse de Rochecorbon, consenti pour 60 livres par Jean Roy, curé de Fondettes, chanoine prestimoine de Châtillon en l'église de Saint-Martin, et chapelain de Saint-Nicolas, à Michel Carreau, marchand.

G. 127. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier; 1 plan.

1559-1788. — Chapelles Saint-Nicolas des Quatre-Coins et de la Boulinière. — Déclarations des rentes, revenus et charges desdites chapelles rendues au chapitre de Tours par les chapelains. — État des biens. — Baux à ferme : de 9 arpents de terre et pré dans les paroisses de Noizay et Vernou, consenti par François Gilloteau, chapelain de Saint-Nicolas des Quatre-Coins, à Pierre Buré, cultivateur, pour 200 livres; — de 3 arpents de pré en la prairie de l'Aubraye, près le bois de Plante, par le même à Jacques Bedouet, laboureur, pour 90 livres. — Plan dudit pré.

G. 128. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1435-1535. — Chapelle Notre-Dame en l'Aumône *alias* de la Touche. — Cartulaire contenant dix-sept copies authentiques, collationnées en 1535, par Fontenay et Jaloignes, notaires. — Acte par lequel Guillaume Bingnon et Nicole Dargouges, chanoines et exécuteurs testamentaires d'Alain Basset, aumônier de l'église de Tours, donnent à Jean Delaunay, titulaire de la chapelle Notre-Dame, desservie en l'aumône de ladite église, une rente de 62 sous 6 deniers tournois, due par Étienne Guillet et Jean Lucas, bouchers, sur maison et appentis, rue de la Triperie. — Sentence de Guillaume Syreau, juge et lieutenant général du bailli de Touraine, condamnant René Maillard à payer cette même rente, comme acquéreur desdits logis. — Bail par Guillaume Blanchard, chapelain, à Pierre Lemée et Jeanne, sa femme,

boulangers, d'une maison avec four, près la tour Feu-Hugon, pour une rente de 70 sous tournois. — Constitution d'une rente de 7 livres 10 sous, au profit de Jean Delaunay, titulaire de la chapelle de Notre-Dame en l'Aumône, par Jean Billault, Phorienne, sa femme, et Pierre Saussier, tonnelier, sur une maison portant l'enseigne du Lièvre, au logis rue de l'Aumône, près celui de M. Macé de La Bretonnière, un pré à Saint-Sauveur, etc., pour 70 écus d'or, provenant de la fondation d'Alain Basset. — Sentence de Mathurin Forget, lieutenant de la juridiction temporelle de l'église de Tours, condamnant Jean de Quincé, curateur des enfants de René Maillard, à payer présentement et à l'avenir, au chapelain Laurent Gueniveau, une rente de 6 livres assignée sur la maison du Cheval-Rouge, sise en la Grande-Rue.

G. 129. (Carton.) — 5 pièces, parchemin; 121 pièces, papier.

1363-1773. — Don par Thomassin Gilbert, paroissien de Courçay, à Thibault de Cépot, écuyer, d'un hébergement appelé la Couture et du lieu et moulin de la Jehannière, provenant de feu Radegonde Chemallé, dame de la Roche, sa sœur. — Vente de la Couture par Renaudin de Cépot, fils de Thibault, à Étienne Gousse et Peronnelle, sa femme, pour 76 florins d'or. — Don par Simon Renoul, archevêque de Tours, de l'indemnité qui lui est due sur le domaine de la Touche, paroisse de Vernou, léguée à la chapelle Notre-Dame en l'Aumône par Jean Defeux, prêtre et notaire de l'église de Tours, son fondateur. — Déclarations des biens et revenus de ladite chapelle, rendues au chapitre, à l'aumônier de Saint-Julien, au Roi, etc., par les titulaires Pierre Salvert, Jean Ladore, chanoine de Saint-Martin, François Geuffrion, archiprêtre d'outre Vienne et Pierre Bourgoing. — Baux à ferme d'une closerie à Vouvray, de prés en la prairie de la Cisse, de 18 arpents de terre à Villetivrain, paroisse de Courçay, etc., par Antoine Barbin, clerc, Marc Delacroix, chantre et chanoine de Saint-Gatien, François Dorigny, bénéficier en ladite église, et autres titulaires de la chapelle Notre-Dame en l'Aumône *alias* de la Touche. — Extraits du compte de François Liger de Lanconnière, secrétaire du duc d'Anjou, commis par frère Antoine de Tranchelion, commandeur de l'Ile Bouchard, et Simon de Maillé, archevêque de Tours, députés du clergé, prouvant que le chapelain a payé sa taxe de 23 écus 23 sous sur l'impôt ordonné par le roi Charles IX, à l'occasion de ses guerres. — Ordonnance de M. Tubeuf, intendant de Tours, autorisant François Geuffrion, chapelain de Notre-Dame de la Touche, à rentrer en possession des biens de ladite chapelle, aliénés depuis 1556. — Déclarations de partie des terres du domaine de la Touche, rendues par Pierre Pinnadon, Pierre et Gabriel Remond, chapelains, à Charles Billault, Ambroise Robillard et Pierre Laurencin, à cause de leur seigneurie du Haut-Cousse, paroisse de Vernou. — Baux à moitié des vignes et terres de la Touche, par Louis Hélie, chanoine de Saint-Martin, chapelain. — Transaction entre Georges Prudhomme, titulaire de la chapelle de la Touche, et Bonaventure Laurencin, seigneur de la Touche, au sujet d'une pièce de terre en friche, située entre leurs domaines. — Sommation faite à Sébastien Guérin, notaire de la châtellenie et prévôté d'Oé, fermier de la closerie du Lys, par Marc Delacroix, nouveau chapelain, pour obtenir résiliation de son bail. — Marché entre ledit Marc et Jean Nobilleau, vigneron, pour les façons des vignes du Lys, à 18 livres l'arpent. — Collations de ladite chapelle en faveur d'Antoine Dutertre et autres.

G. 130. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 32 pièces, papier.

1561-1784. — Chapelles Notre-Dame du Chevet. — Déclarations des rentes dues à la première chapelle de Notre-Dame du Chevet. — Acquisition de 50 chaînées de pré, à Rochepinard, et d'une maison avec jardin, cour et terre, près le chemin de Tours à Amboise, par Pierre Roulleau, chanoine et chapelain, sur Thibault Bredif, laboureur, pour 40 livres. — Bail à ferme de 3 arpents de pré en la prairie de Bois-Rideau, à la Ville-aux-Dames, par Thomas Marconnet, prêtre, professeur au collége royal de Louis-le-Grand, titulaire de la chapelle Notre-Dame du Chevet, à Étienne Métais, pour 200 livres. — Déclarations des revenus de la deuxième chapelle de Notre-Dame du Chevet *alias* Saint-Gilles, faites au chapitre de l'église de Tours par les chapelains Louis de Sturbe, Charles Boucher et autres. — Signification d'un jugement rendu à la requête de Philippe Bellegarde de Saint-Germain, chanoine de Saint-Gatien, titulaire de la chapelle de Notre-Dame et Saint-Gilles, contre François Plisson, sergent, et Marie Seré, veuve de Pierre Allaire, sa femme, pour le payement de dix-huit années d'arrérages d'une rente de 15 livres, due à ladite chapelle, solidairement avec Pierre Allaire, tonnelier à Vouvray. — Déclarations du revenu de la troisième chapelle Notre-Dame du Chevet *alias* du Pigeon-Blanc, par Vigneau et Moïse Pelleau, titulaires. — Saisie féodale des trois cinquièmes de la dîme des Essarts, paroisse de Monnaie, sur Charles Goulard, chapelain de Notre-Dame du Pigeon-Blanc, à la requête de Charles-Jules d'Amboise, chevalier, seigneur de Bourot, faute d'exhibition de contrats. — Aveu et dénombrement des deux cinquièmes de cette dîme, rendu par Jean-Pierre Deneu, écuyer, sieur de Mussay, garde du corps, à Louis, marquis

de Trevant, seigneur de Bourot-Brouard. — Bail à ferme de la dîme du Pigeon-Blanc, par Jacques Huet, clerc tonsuré, chapelain, à Michel Guérin, curé de Monnaie. — Bail à loyer d'une maison avec grange et cour, près l'Épée-de-Bois, paroisse de Saint-Pierre-du-Boille, dépendante de la cinquième chapelle de Notre-Dame du Chevet.

G. 131. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1299-1723. — Bail à rente d'une maison, rue Saint-Maurice, paroisse de Saint-Pierre-du-Boille, par Pierre, seigneur de Saint-Benoît, au profit de la chapelle de Notre-Dame du Chevet *alias* Bois-Neuf. — État des revenus de ladite chapelle, consistant en une maison avec jardin joignant les murs du doyenné, une métairie appelée Bois-neuf, sise en la haute varenne de la Ville-aux-Dames, etc. — État des rentes. — Déclarations des revenus et charges de la chapelle de Bois-Neuf, rendues au chapitre de Tours par les chapelains Jean Corbeillon, Victor Godefroy et autres. — Procédure, en 1411, entre les huit vicaires anciens et frère Jean Gibon, cellérier de Saint-Julien, qui réclame les arrérages d'une rente de 18 sous, assignée sur la métairie du Vieux Bois-Neuf *alias* la Claverie, sise en la varenne de Saint-Pierre-des-Corps ; — sentence arbitrale qui condamne les vicaires à payer audit cellérier 10 livres, pour les arrérages et frais ; — autre sentence du présidial de Tours, en 1617, rendue contre les mêmes vicaires en faveur de Gabriel de Ferval, cellérier, qui réclamait trois années d'arrérages. — Reconnaissance par François Panais, chapelain de la chapelle de Saint-Jacques, en l'église de Tours, d'une rente de 6 livres, due à Jean Bavent, vicaire ancien et titulaire de la chapelle de Notre-Dame du Chevet ou Bois-Neuf sur 11 toises carrées de jardin joignant ladite chapelle Saint-Jacques.

G. 132. (Carton.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1231-1777. — Chapelle du Bénédicité *alias* Saint-Gervais et Saint-Protais. — Copies du XIII[e] siècle de donations de rentes en argent et en grain faites à la chapelle de Saint-Gervais et Saint-Protais par Gilles de Thuisseau, Geoffroy de Parçay et Guillaume d'Artannes. — Sentence de Leclerc de Boisrideau et d'Honoré Croizé, juges et commissaires du chapitre de l'église de Tours, condamnant par défaut réitéré Nicolas Delestre, chanoine en ladite église et titulaire de la chapelle de l'Aubardeau, pour avoir injurié Martin Petit, vicaire ancien et titulaire de la chapelle Saint-Gervais et Saint-Protais *alias* du Bénédicité, à déclarer au greffe, en présence de trois personnes, qu'il tient ledit Petit pour homme de bien et d'honneur, plus en 50 sous d'aumône pour l'Hôtel-Dieu et aux dépens, modérés à 20 livres. — Accord entre Pierre Faucillon, chanoine, syndic du clergé du diocèse de Tours, titulaire de la chapelle du Bénédicité, et le chapitre, pour abaisser de 2 pieds le mur mitoyen qui existe entre leurs maisons et établir une porte à l'impasse servant d'entrée auxdites maisons. — Bail, pour 300 livres, d'une maison appelée la maison du Bénédicité, dans le cloître Saint-Gatien, en face du bureau des aides, paroisse Saint-Pierre-des-Corps, par Martin Caillault, chanoine, sénéchal de Saint-Martin, principal du collége royal et titulaire de la chapelle Saint-Gervais et Saint-Protais, desservie au palais archiépiscopal, à Joseph-Robert Aubry, chevalier, premier président au bureau des finances de Tours.

G. 133. (Carton.) — 4 pièces, papier.

1611-1645. — Chapelle Saint-Hilaire. — Déclaration des revenus et charges de ladite chapelle, rendue au chapitre de Saint-Gatien par Laurent Bruzeau, chapelain. — Vente, avec faculté de rachat pendant deux ans, d'une maison avec jardin, au faubourg Saint-Pierre-des-Corps, par Ambroise Besnard, maître couvreur, et Madeleine Jouanneau, sa femme, à Laurent Bruzeau, chapelain. — Extrait du testament olographe de Laurent Bruzeau, portant legs à la chapelle Saint-Hilaire d'une rente de 3 livres, assignée sur une maison, faubourg Saint-Pierre-des-Corps.

G. 134. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1763-1783. — Chapelle Saint-Julien. — Déclarations par lesquelles Étienne Besnard, laboureur, fils et héritier de Barthélemy Besnard et de Jeanne Douzillé, reconnaît devoir à Jean-Jacques-Cyr Ferrand, vicaire de la paroisse du Petit-Pressigny et titulaire de la chapelle de Saint-Julien, fondée et desservie en l'église de Tours, une rente foncière de 11 livres 2 sous, assignée sur une petite maison et ses dépendances, nommée la Florencière, située paroisse de la Ville-aux-Dames, en la censive de la prévôté des Bains.

G. 135. (Carton.) — 4 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1518-1662. — Chapelle Saint-Lidoire. — Bail, pour 45 sous tournois de rente, d'une maison avec dépendances, située sur le chemin tendant de l'église Saint-Pierre-des-Corps au carrefour des Ormeaux, consenti par Denis Brosseau, tonnelier, à Vincent Bastard, boulanger, à la charge de payer annuellement 20 sous au titulaire de la chapelle Saint-Lidoire, desservie en l'église de Tours. — Acte par lequel François Gersant, chapelain de Saint-Lidoire, an-

nule le bail à rente de 6 boisselées de terre, en la vallée de Châteaurenault, qui avait été consenti par son prédécesseur à Étienne Marian, praticien, et fait avec ce dernier un bail annuel pour 40 sous. — Procédure exercée, à la requête de Martin Patrix, nouveau chapelain, contre Antoine Rutard et Étienne Marian, afin de rentrer en jouissance des jardins et terres de Châteaurenault qu'ils avaient pris à ferme. — Acquisition par le chapitre, au profit du la chapelle Saint-Lidoire, sur Simon Bataille, de 14 chaînées de vigne et 2 d'ouche, en la paroisse Saint-Symphorien, pour 15 livres tournois payées comptant. — Reconnaissance de Louis Forget, chancelier de l'église de Tours, pour une rente de 35 livres, assignée sur ses métairie et closerie de Chissay, rente qu'il s'engage à payer annuellement à Phillippe Chauffour, chapelain de Saint-Lidoire, et à ses successeurs. — Sentence du parlement qui condamne Pierre Maissat, chevalier, conseiller du Roi, secrétaire de ses finances, et Jeanne Mauduit, veuve de César Chereau, écuyer, sieur de Villerou, héritiers de Simon Houdry, chancelier, à payer ladite rente à Julien Meschine, titulaire de la chapelle de Saint-Lidoire, dite des Écoles.

G. 136. (Carton.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1597-1731. — Chapelle Saint-Martin du Chevet. — Sentence du parlement qui annule un jugement du bailliage et présidial de Tours et permet aux chanoines de Saint-Gatien d'amortir la rente de 7 livres et 1 muid de froment, mesure de Montbazon, par eux due à Antoine Leboulanger, comme titulaire de la chapelle de Saint-Martin du Chevet. — Certificat de la cour des monnaies portant que les 100 deniers ou royaux d'or fabriqués en l'année 1358, qui lui ont été présentés par le chapitre, étant de 66 pièces pour marc, valent 112 écus 7 sous 3 deniers de monnaie actuelle, et en rente, à raison du denier 12, 9 écus 20 sous 7 deniers. — Quittances des arrérages d'une rente de 27 sous 6 deniers, sur maison rue Saint-Étienne, payés aux sieurs Dulac, bénéficier, et Madin, maître de musique, titulaires de la chapelle Saint-Martin du Chevet, desservie en l'église de Tours.

G. 137. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1498. — Chapelle de Saint-Jérôme. — Testament de Bertrand Lopin, chanoine prébendé en l'église de Tours, portant, entre autres dispositions, fondation d'une chapelle en l'honneur de Saint-Jérôme, devant laquelle il demande à être enterré, et ordonnant que tous ses meubles situés à Paris, en sa maison du Breuil et à Tours, soient estimés et vendus, pour le prix en être distribué aux pauvres, etc., et que sur les arrérages et fermes qui lui sont dus il soit pris 200 livres pour les filles pauvres à marier.

G. 138. (Carton.) — 2 pièces, papier.

14801-615. — Chapelle et vicairie de Saint-Laurent. — Testaments : de Jacob Guiot, prêtre, léguant toutes les terres et prés qu'il possède en la paroisse de Saint-Epain pour l'érection d'une chapelle dédiée à Saint-Laurent, en l'église dudit lieu, et pour la fondation d'une messe hebdomadaire, dont Rodulphe de Ponts, son neveu, sera le premier titulaire ; — de Laurent Bruzeau, chanoine prébendé en l'église de Tours, donnant une rente de 33 livres par lui acquise de Catherine Bonnevie sur un logis au faubourg Saint-Étienne, plus une maison sise rue de l'Aumône, pour la fondation, en l'église de Tours, d'une vicairie ou chapelle Saint-Laurent, à l'autel gauche sous le crucifix, et d'une messe par mois, à la charge de ne conférer ladite chapelle qu'à des enfants de chœur reconnus capables de la desservir.

G. 139. (Carton.) — 12 pièces, papier.

XVe Siècle-1779. — Chapelle Saint-Gilles. — Déclarations des revenus et charges de la chapelle Saint-Gilles, rendues par Pierre Leclerc, François de Ceriziers et Jean Létourneau, titulaires. — Reconnaissance d'une rente de 2 livres, sur une terre appelée la Carventerie ou Contenterie *alias* l'Ouche-Quénault, paroisse Saint-Pierre-des-Corps, par Gilles Bourdier, jardinier, à Gilles Maridois, chapelain de Saint-Gilles. — Extrait des revenus et charges de ladite chapelle, tenue par René Travaillart, clerc. — Sentence de Claude Trevant, chanoine, chantre en dignité et official en l'église de Tours, portant réduction des messes de la chapelle Saint-Gilles à deux par mois et une le jour de la fête du saint. — Requête adressée aux chanoines par François Pioger, chapelain, demandant la visite de deux maisons dépendantes de sa chapelle, situées à l'angle de la rue Saint-Libert, dont le mauvais état a fait déguerpir les locataires, et une réduction des messes pour le dédommager de la perte de ses loyers, etc. — Sentence de Victor Davanne, official vice-gérant, réduisant lesdites messes à six par an. — Lettres de collation de la chapelle Saint-Gilles en faveur de Jean Rochereau, sur la démission de François Pioger. — Déclarations d'une maison, composée de deux boutiques, à l'entrée de la rue Saint-Libert, et d'un bâtiment en ruine audit lieu, rendues par le chapitre à M. de Baudry, conseiller d'État, à cause de son fief de Saint-Libert.

G. 140. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1624-1772. — Chapelle Saint-Pierre des Fonts. — Déclaration des domaines et revenus de la chapelle Saint-Pierre des Fonts, rendue au chapitre de l'église de Tours par François Duclos, titulaire de ladite chapelle. — Autre fournie au bureau des décimes par Jacques-André Verrier, chapelain, en conséquence des ordres de l'assemblée générale du clergé de France ; lesdits revenus consistant en une maison joignant par derrière les murs du château de Tours et par devant la rue de la cité, une rente de 6 setiers de seigle d'élite, mesure d'Amboise, revenant à 5 setiers un boisseau, mesure de roi, due par le seigneur de la Bourdaisière, etc. — Baux à ferme de trois pièces de vignes, situées dans les clos de Ternay et de Villenereau, paroisse de Vernou, et d'une maison rue Saint-Libert, consentis par Jacques Verrier, chanoine de Saint-Martin, titulaire de la chapelle Saint-Pierre des Fonts, à Laurent Daragon, Josias Chauveau et autres.

G. 141. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1498-1567. — Chapelle de la Sainte-Trinité. — Acte de fondation de ladite chapelle faite en conséquence du testament de Guillaume Jacquier, chanoine prébendé en l'église de Tours, léguant à cet effet une maison et ses dépendances, située près Saint-Libert, et 20 livres de rente assignées sur un corps de logis entre les ponts de Tours, dans le fief de M. d'Alençon, et sur un jardin près l'église de Saint-Pierre-des-Corps, à la charge d'y célébrer deux messes basses par semaine. — Extrait des titres des rentes dues au titulaire de la chapelle de la Trinité, desservie en l'église de Tours. — Contrat par lequel Philippe d'Azay, veuve de Macé Fourneau, cède à Charles Chiffain, maître orfèvre à Tours, deux corps de bâtiment avec jardin, situés au lieu appelé la Midière, sur les fossés de la ville, paroisse Saint-Pierre-des-Corps, à la charge de payer au chapelain de la Trinité une rente de 12 sous 6 deniers. — Compte de la recette et dépense du revenu de la chapelle de la Trinité, pour les années 1557-1567, rendu par Mathurin Loyseau, vicaire en l'église de Tours, pour Jean de Saint-Just, titulaire de ladite chapelle.

G. 142. (Carton.) — 2 pièces, parchemin.

1742-1752. — Chapelle Sainte-Véronique. — Baux à ferme de 2 arpents de pré, en la prairie de l'Aubraye, paroisse de la Ville-aux-Dames, appelés les Filets, consentis par Jacques Allard, titulaire de la chapelle Sainte-Véronique en l'Aumône, à Jacques Robert, cavalier de maréchaussée, et à Martin Gandoin, voiturier, pour 55 livres.

G. 143. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1622-1711. — Chapelle Saint-Yves. — Déclarations des domaines et revenus de ladite chapelle, rendues par Jacques Demeré et Auger, chapelains ; le temporel consiste en quatre pièces de vignes avec cave en roc, sur le chemin de Vaufouinard à Champlong, paroisse de Rochecorbon, et diverses rentes foncières en froment produisant ensemble 3 setiers 5 boisseaux, à 12 boisseaux le setier, assignées sur les frèches de la Raimbaudière, de la Charité et de la Croix-Fournereau, paroisse de Saint-Gourgon.

G. 144. (Registre.) — Grand in-4°, 68 feuillets, parchemin.

1384-1385. — Compte rendu par les exécuteurs testamentaires de Jean Gervaise. — Testament de Jean Gervaise, chanoine de l'église métropolitaine de Tours, portant donation : de tout ce qu'il possède dans Beaumont-lès-Tours au recteur de ladite paroisse; de 2 arpents de terre et pré, etc., à la chapellenie fondée en l'église de Tours par Mathieu Robin et desservie par Pierre Gervaise; de rentes etc., aux recteurs de Saint-Georges, Francueil, Fondettes, Bourré, Artannes, Saint-Pierre-du-Boille, Joué, Montrichard, Luzillé, à l'église de Tours et à la bourse des anniversaires; fondation de quatre vicairies perpétuelles en ladite église, et de chapelles dans les églises de Saint-Julien, Saint-Symphorien, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Mexme de Chinon, Saint-Florentin d'Amboise, Notre-Dame de Loches, etc. — Inventaire et estimation des meubles et effets de Jean Gervaise, fait après son décès ; sommes en argent et or trouvées dans divers sacs : 169 florins à l'écu du coin du roi Jean, des derniers faits, évalués 145 livres 12 sous 6 deniers; 63 moutons, 9 florins à la chaise, 25 florences vieilles, 10 réaux vieux, 2 écus vieux et une rayne, le tout estimé 139 livres 6 sous 9 deniers; 35 écus vieux, 17 écus de Philippe, des seconds, 33 florences, 11 réaux, 2 pavillons, 1 écu à l'aigle et 1 écu de Jean, évalués à 94 livres 15 sous 8 deniers; 50 florences de bon or et de bon poids, estimées 45 livres; 697 volants avec le billon blanc et noir, non évalués; 200 gros de Philippe, portés à 15 livres; — 227 francs à image d'homme, évalués 227 livres; 128 mailles blanches à la fleur de lis, etc. — Dépenses, mises et salvations faites par les exécuteurs testamentaires de Gervaise; dépenses : de 15 livres 17 sous 6 deniers, pour les 5 deniers donnés à chacun des pauvres qui assistèrent aux obsèques; — de 15 livres pour les cent psautiers avec litanies, oraisons et psaumes de la pénitence, dits par cent

personnes de bonne vie; — de 29 livres 10 sous, pour les deux cent trente-sept curés du diocèse de Tours qui sont venus au service célébré, en 1385, dans la cathédrale; — de 100 livres, pour le mariage de vingt-cinq pucelles; — de 12 livres, pour la façon de la tombe de Gervaise et 4 livres pour celle d'un autel, exécutés par André Frèredoux, maçon de l'œuvre.

G. 145. (Carton.) — 22 pièces, parchemin; 18 pièces, papier; 1 sceau.

1291-1592. — Testaments : de Guillaume de Sainte-Maure, doyen de l'église de Tours, faisant divers legs en argent à ladite église pour sa grande bourse et celle des anniversaires, pour la fondation de deux chapelles en l'honneur de la Nativité de la Vierge, la construction d'un hospice des doyens, etc.; — de Jean Dubois, clerc, léguant le lieu du Bois et ses dépendances, paroisse de Saint-Étienne, le fief de Rochepinard et 7 arpents de pré en la prairie de l'Aubraye, paroisse de Montlouis, le Pressoir, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, et diverses rentes en argent et grains pour la fondation de trois chapelles en l'église de Tours; — de Jean Poyon, curé de Saint-Martin de Pressigny-les-Quatre-Églises, léguant la maison qu'il a acquise des héritiers Jucqueau, deux jardins et le revenu d'une maison et ses dépendances, au lieu de Coquebourne, paroisse Saint-Étienne, pour la fondation d'une chapelle en l'honneur de Saint-Martin dans l'endroit où existe une huis pour aller aux galeries; — acte par lequel Isabeau Bataillée, veuve de Jean de La Poissonnière, écuyer, et Jean Isoré, chevalier, fils aîné de ladite Isabeau, seigneur de Plumartin, constituent au profit de la messe des Paresseux, nouvellement fondée en l'église de Tours, une rente de 16 livres, qu'ils assignent sur leur domaine et seigneurie de la Tour-Isoré, paroisse de Sorigny. — Bulle du pape innocent VIII, permettant de fonder, en l'église de Tours, une messe de pardon, qui sera célébrée chaque jour de l'année, et accordant cent jours d'indulgence à ceux qui y assisteront. — Fondation de ladite messe par Jean Briçonnet, seigneur de la Cahérie, échevin de Tours, conseiller du roi Charles VIII et receveur général de ses finances, laquelle sera annoncée trois fois par les plus grosses cloches, comme celle fondée en l'église Saint-Martin par les Boucicault. — Testaments : d'Étienne Lopin, chanoine et chantre en dignité de l'église de Tours, léguant 1,000 écus et davantage, s'il est nécessaire, pour la construction d'un hôpital de la Madeleine, plus la métairie d'Ortières, paroisse de Monts, des vignes à Rochecorbon et des prés et rentes pour l'aumônier; — de Jean Lefuzellier, chanoine, donnant le domaine de Jéricho, à Saint-Pierre-des-Corps, etc., pour un anniversaire le jour de son décès; — de Nicole Guichard, chanoine de Saint-Gatien, qui donne au chapitre treize pièces de vignes, à Rochecorbon, le domaine du Rideau, à Crotelles, etc., à la charge de faire chanter par les enfants de chœur, le jour de la Conception, l'antienne *Conceptio est hodie*; — transaction entre les chapitres de Saint-Gatien et de Saint-Martin et Pierre Barton, écuyer, seigneur de Lubignac, fermier de partie de la terre et seigneurie de Maubas, en Limousin, à eux léguée pour leurs pauvres, par Louis Quêtier, chanoine et prévôt d'Antogny. — Acte portant donation aux chanoines de Tours par Clément Bataille, leur confrère, des seigneuries de Maulny et du Châtaignier, de quinze pièces de vignes, etc., en la paroisse de Rochecorbon, pour l'entretien des diacres et sous-diacres. — Legs de la terre et seigneurie de la Guichardière, paroisse de Crotelles, fait au chapitre par Bertrand Guichard, chanoine de Tours, seigneur de Cherzay, près Fontenay-le-Comte, pour une messe journalière à l'autel des saints Maurice et Mathurin.

G. 146. (Carton.) — 6 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

1616-1734. — Codicille de Jean Lejay, chanoine théologal et grand pénitencier de l'église de Tours, ajoutant 800 livres aux 400 portées dans son testament, pour la fondation d'une grande messe, le 22 septembre, entre cinq et six heures du matin. — Don de 800 livres fait au chapitre par Noël Derondeau, chanoine et chancelier, en l'honneur de l'Exaltation de la sainte Croix, dont la fête, qui est semi-double, devra être double. — Testaments d'Alexandre Boismartin, archidiacre d'outre Vienne, léguant une maison sise Grande-Rue, contre la grande porte du cloître, et 500 livres pour une messe basse tous les dimanches, au grand autel, etc.; — de M. Joret, sieur de la Sagerie, chanoine prébendé, donnant 600 livres pour continuer la fondation qu'il a commencée de 4 estriers pour ceux des chanoines tourangeaux qui diront les quatre dernières leçons des matines, le jour de la fête de Saint-Lidoire, et assisteront au salut solennel chanté à l'issue des vêpres; — de Mathurin Dagoreau, chanoine et chantre en dignité, léguant au chapitre une rente de 80 livres 10 sous et 2 boisseaux d'oignons, assignée sur divers bâtiments, rue de la Croix-Verte, paroisse de Saint-Clément, et au chantre en dignité une closerie en la rue Neuve, à Vernou, à charge de faire chanter un *miserere* en la chapelle Saint-Jérôme, le jour de la Toussaint, après les complies, etc. — de Bertrand d'Eschaux, archevêque de Tours, donnant 4,500 livres, pour la fondation de quatre messes en musique, l'une le jour de son décès et les autres à chaque vendredi des Quatre-Temps, plus 2,000 livres pour une messe basse, chaque jour en la chapelle Sainte-Catherine, où son corps

sera enterré; — de Louis Letourneux, archidiacre d'outre-Vienne, prieur de Saint-Mars-la-Pile, portant fondation d'un salut à sept heures du soir, le jour du Saint-Sacrement, et d'une grande messe le lendemain ; — d'Honoré Croizé, chanoine, léguant 1,000 livres pour une messe solennelle le jour de Saint-Honoré ; — de Michel Cotereau, chanoine, chevalier, seigneur de la Bedouère, Cerelles, Saint-Antoine, la Planche, etc., léguant 2,000 livres pour un service solennel avec vigiles, chaque année ; — de René Ouvrard, qui donne au chapitre son domaine des Roches-Saint-Paul, à la charge de payer les frais de sa sépulture. — Fondations d'une grande messe annuelle : par Victor de Hemon, chanoine, lequel fait don du domaine de Vaufouinard, paroisse de Rochecorbon ; — par Daniel de Vallence, sieur de Bray, qui donne au chapitre 12,500 livres à prendre sur les héritiers de Marie de Vallence. — Testament de René Sain, chanoine, léguant la métairie de la Boire-Huault, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, pour une grande messe de *Requiem* et la décoration de l'église dans l'endroit où l'on dit que saint Martin demanda à saint Gatien sa bénédiction ; — de François de Siffredi, seigneur de Rillé, portant donation de 18,000 livres pour une messe basse de la Vierge tous les jours et une grande messe chaque samedi.

G. 147. (Carton.) — 14 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier ; 1 sceau.

1328-1772. — Vicaires anciens, jacquiers et gervaisiens. — Sentence des requêtes du Palais, à Paris, condamnant Grégoire Guilbart à payer aux vicaires gervaisiens de l'église de Tours une rente de 15 livres 11 sous 8 deniers tournois, assignée sur son hôtel de la Levrière, paroisse de la Celle-Saint-Avant. — Installation de deux vicaires jacquiers par le chapitre, en conséquence du testament de Guillaume Jacquier, chanoine. — État des rentes léguées pour lesdits vicaires et assises sur diverses maisons et terres situées rues de la Madeleine, du Renard, de la Grosse-Tour, de la Scellerie, du Petit-Soleil, du Faucon, en la varenne de Saint-Pierre-des-Corps, etc.—Bail à ferme de la closerie des Garderies, paroisse de Saint-Symphorien, par les vicaires gervaisiens, à Pierre Tourtay, écuyer, sieur de Rouziers. — Vente, avec faculté de rachat, de la métairie de Pivoix, paroisse de Saint-Étienne-de-Chigny, par Pierre de Perrenay, écuyer, seigneur de Beauvais, dite paroisse, aux vicaires quêtiers pour 1,000 écus d'or soleil. — Bail, pour 75 livres de rente, d'une maison, rue de la Basoche, consenti au chapitre de Tours par Honorat Penisseau et Pierre Antéquien, vicaires quêtiers. — Différend entre les chanoines et les huit vicaires anciens, qui prétendent ne recevoir que trois pains de chapitre par jour et 5 livres 10 sous par semaine. — Tables des distributions à faire à ceux du bas chœur qui ont assisté aux fondations. — Extrait des registres capitulaires, accordant le gain du chœur aux vicaires anciens, pendant le cours de leurs études. — Ordonnance de Nicole Leclerc, lieutenant général, défendant, sous peine de confiscation et de 2 écus d'amende, de traverser l'église de Saint-Gatien chargé de marchandises, meubles, etc., comme plusieurs se le permettent, même pendant les offices. — État des traitements payés aux vicaires chaque semaine, du 9 mars à la Saint-Jean 1577. — Copie de l'acte de fondation du pain de chapitre pour les huit vicaires anciens, en 1328. — Extraits des registres capitulaires concernant les fondations faites à leur profit. — Différend entre le chapitre représenté par René Avril Jean et Busseau, vicaire perpétuel, appelant, comme d'abus, de sa destitution qu'il prétend illégale ; — jugement qui ordonne sa réintégration. — Mémoires : des huit vicaires anciens, demandeurs en exécution d'un arrêt rendu aux grands jours de Poitiers au sujet de leurs revenus et salaires ; — du chapitre, concernant la tenue et les devoirs des vicaires. — Règlement pour la célébration des messes par la communauté des seize vicaires, diacres et marguillers clercs de l'église de Tours. — État des titres de propriété des domaines, dîmes et rentes dépendant des vicaires anciens et jacquiers.

G. 148. (Carton.) — 2 pièces, parchemin ; 104 pièces, papier.

1444-1788. — Acquisition d'une maison avec grange, écurie, terres et vignes, à Ballan, par les huit vicaires anciens et les quatre gervaisiens sur Guillaume Desombres, laboureur, pour 55 livres. — Vente, par Étienne Courtemanche aux vicaires anciens, de 5 quartiers de pré, en l'Aubraye, fiefs de Véretz et Thuisseau, pour 65 livres, et de 150 chaînées, en la prairie de Tiellay, près la Bourdaisière, fiefs de Véretz et Maulny, pour le même prix. — Baux à ferme : de la grande prébende des anniversaires en la prairie de l'Aubraye, par le chapitre à Pierre Paulmier, archiprêtre ; — de prés situés au gué de Greux, paroisse de Montlouis, au port aux Pierres, au bois Moreau et au lieu appelé l'Arpent-Vinet, près les Belles-Caves, paroisse de Larçay, par Guillaume Laisné, procureur et receveur des vicaires anciens, à Guillaume Lorin et autres. — Bail à loyer d'une maison, en face la rue Saint-Libert, par Guillaume Hervet, vicaire, à Jean Abraham, marchand. — Constitution, en 1444, d'une rente de 53 sous 4 deniers, valant 7 livres 10 sous au prix du marc d'argent, par la veuve Jean Arrault et André Perrault, au profit des deux vicairies fondées par Gervaise, laquelle rente ils assignent sur deux maisons situées à Amboise au carroir qui conduit

de la ville au pont. — Accord entre le chapitre et Marguerite de Craon, dame de Montbazon et de Sainte-Maure, et Aimar de La Rochefoucault, son fils, pour l'amortissement de deux rentes, l'une de 3 muids et 2 setiers de froment, vendue aux vicaires gervaisiens, et l'autre, de 8 muids, etc., au chapitre, par Guillaume de Craon, père de ladite dame. — Vente, par les sieurs Dupin et Tourtay aux vicaires jacquiers, d'une maison et de neuf caves en roc, la plupart habitables, avec jardins, terrasses, vignes et terres, le tout à Saint-Symphorien. — Acquisition par les mêmes, sur Jean-Nau, marchand hôtelier, d'une métairie appelée la Pierre, paroisse d'Azay. — Rente de 75 sous créée au profit des vicaires gervaisiens par Christophe Fumée et Antoine Gagneron, sur la métairie de la Groletière, à Perrusson. — Baux à ferme d'une maison, rue de la Parcheminerie *alias* des Couteliers, adjugés à divers par lesdits vicaires.

G. 149. (Carton.) — 3 pièces, parchemin ; 105 pièces, papier.

1476-1760. — Copie de la donation d'une rente de 12 boisseaux de froment, sur le lieu de la Pichardière, paroisse de Rochecorbon, faite, en 1476, aux vicaires anciens et gervaisiens par Bertrand Briçonnet. — Sentences de Jean de Grillemont, bailli de Touraine, et de Jean Dargouges, lieutenant particulier, rendues contre Denis Dubreuil et autres, pour le payement de ladite rente. — Extrait des comptes de Jean Busseau, prêtre, receveur desdits vicaires, concernant la même rente. — Prises de possession par les vicaires anciens : d'un pré joignant ceux de la Bourdaisière, et de divers bâtiments qu'ils ont acquis de Guillemin Loilon ; — d'une pièce de vigne au clos Moreau, paroisse de Vouvray, que leur a vendue Jean Busseau, prêtre. — Acquisition par les vicaires gervaisiens et jacquiers, sur Pierre Ruer, marchand, d'une maison, 3 caves et 4 arpents de vignes, à Rochecorbon et Vouvray, pour 93 livres 10 sous. — Baux à ferme d'un pré appelé le Grand-Arpent, en la prairie de la Cisse, paroisse de Vouvray, par les vicaires anciens. — Consultation du chapitre, au sujet des poursuites exercées contre les vicaires gervaisiens par Antoine de La Primaudaie, écuyer, sieur de la Barre, prétendant avoir droit d'un poinçon de vin sur 100 chaînées de vignes, paroisse de Vernou, que lesdits vicaires ont arrentées, pour 40 sous, à Jean Royer dit La Folie. — Acquisition par les vicaires jacquiers, sur Thomas, marchand, pour 300 livres, de trois maisons au bourg de Sorigny, avec 7 arpents de terre situés dans les fiefs de Thais, de Goguin et de la Tour-Isoré. — Mémoires, exploits, etc., concernant une rente de 9 setiers de froment due aux vicaires gervaisiens sur une frêche appelée la Gagnerie-de-la-Carte, paroisse de Saint-Branchs.

G. 150. (Carton.) — 7 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier.

1521-1781. — Acquisition d'une moitié de la métairie du Terteran, paroisse de Notre-Dame d'Oé, par les vicaires anciens de l'église de Tours, sur les sieurs Pierre Jalloignes, avocat au siége royal de Tours, Martin Jalloignes, notaire, et Françoise Jalloignes, veuve de Guillaume Vigueau, marchand pelletier en ladite ville, pour 140 écus. — Bail emphytéotique, pour 50 livres, de 5 arpents de pré, prairie de Couleurs, paroisse de Villedômer, consenti par les vicaires anciens à Victor Gardette, écuyer, sieur de Pierrefitte et du Plessis-Auzouer. — Foi et hommage pour ledit pré, rendu à François Rousselet, chevalier, marquis de Châteaurenault, seigneur de la Possonnière, la Giraudière, Rocheneuve, etc., par François Fourneau, écuyer, sieur de Pierrefitte, le Plessis-Auzouer, etc., conseiller secrétaire du Roi et de ses finances. — Déclarations par lesquelles Jean-Baptiste Leclerc, écuyer, sieur de Boisguiche, Riberpré, Pierrefitte ; Nicolas Leclerc, écuyer, seigneur de Grandmaison, et Catherine Ledoulx de Melleville, veuve de Nicolas Leclerc, se reconnaissent débiteurs de ladite rente de 50 livres. — Bail, pour 60 livres de rente, d'une maison en la Grande-Rue de-Saint-Pierre-des-Corps, près l'enseigne du *Chaperon rouge*, par les vicaires anciens. — Reconnaissances de divers rentes dues aux vicaires gervaisiens et anciens. — Instance suivie au présidial de Tours entre les vicaires anciens et Philippe Chapelot, marchand, qui refuse de passer nouveau titre d'une rente de 20 sous, assignée sur caves et vignes dans le fief du Petit-Vaumorin, paroisse de Vouvray. — Déclaration de Marie Viot, fille majeure, pour une maison, rue de la Madeleine, acquise de Marie Brossier et chargée, envers lesdits vicaires, d'une rente de 40 sous.

G. 151. (Carton.) — 56 pièces, papier.

1588-1763. — Comptes de recette et dépense des deniers appartenant aux vicaires anciens, rendus aux chanoines de l'église de Tours par lesdits vicaires. — Recettes : de 15 livres pour la dîme de Vauguérin, près le couvent des dames de Relay ; — de 45 livres payées par Nicolas Mignot et autres fermiers de terres et prés en la Varenne ; — de 4 livres 7 sous dus par Abraham sur une maison, faubourg Saint-Pierre-des-Corps ; — de 2 livres 10 sous, par Sain de Boislecomte, sur les terres de la Claverie, en ladite paroisse ; — de 7 livres 12 sous dus par l'Hôtel-Dieu, pour loyer d'une maison servant d'infirmerie ; — de 30 livres par Gorju, locataire d'un logis près la rue Saint-Libert ; — de 50 livres par Leclerc, seigneur de Pierrefitte;

— de 20 livres, par le même, pour la ferme des dîmes de l'Érable; — de 61 livres, pour celle de la Girandellière ;— de 45 livres provenant de la ferme des prés de Saint-Lazare; — de 10 livres pour la ferme du lieu appelé Misericordias, paroisse de Bléré, etc. — Dépenses : de 114 livres 18 sous 8 deniers pour les fondations; — de 72 livres pour les semaines acquittées pendant la vacance des vicaires, etc.— Total de la recette, en 1752, 465 livres 1 sou 10 deniers, et de la dépense 316 livres 16 sous.

G. 152. (Registre.) — In-folio, 27 feuillets, papier.

1454-1745. — Inventaire des actes et titres au soutien des rentes et revenus des vicaires anciens, fondés en l'église de Tours, qui sont : jugement du présidial de Tours, condamnant Nicolas Delaval à payer auxdits vicaires une rente de 5 livres 6 sous 8 deniers, sur une maison portant pour enseigne *la pie*, paroisse de Saint-Pierre-du-Boille ; — acquisition par les vicaires, sur Guillaume Goufray, ouvrier en soie, de 1 arpent 50 chaînées de terre, au lieu de la Diablerie, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, pour 25 livres; — jugements rendus en la juridiction du chapitre, contre Perrin Braquier, pour le payement d'une rente de 13 sous 9 deniers, sur une pièce de terre à Jéricho, et contre divers particuliers qui sont condamnés à 60 livres d'indemnité et aux dépens, pour avoir fait brouter l'herbe d'un pré, proche Saint-Lazare, appartenant aux vicaires; — bail à ferme de la closerie des Gauderies, à Saint-Symphorien ; — acquisitions, par les huit vicaires anciens, de deux maisons en l'île Saint-Jacques, sur Guillaume Faguet, pour 142 livres, et d'une maison avec jardin, etc., à Quincampoix, paroisse de Ballan, sur Guillaume Desombres, pour 55 livres ; — constitution, au profit des vicaires, par Guion Guenant, seigneur de la Celle, d'une rente de 2 muids de froment, sur l'hôtel des Places, paroisse de Léméré, et sur les terrages de la voirie de Sainte-Maure; — sentence des requêtes du Palais, contre le seigneur de Gaucourt, pour le payement des rentes de 75 livres et de 25 livres, hypothéquées sur les terres et seigneuries de Preuilly, Azay-le-Féron et l'Ile-Barbe ; — jugement du présidial de Tours, concernant la distribution des pains dus aux vicaires anciens par chaque semaine.

G. 153. (Carton.) — 24 pièces, papier.

1511-1785. — Marguilliers clercs et laïques. — Titres au soutien du droit des marguilliers clercs et laïques de l'église de Tours d'avoir les draps et linges mis sur le cercueil des défunts, le jour de leur sépulture. — Acte par lequel Philippe Sociau et Adam Turmeau, marguilliers clercs, consentent que les draps d'or, de velours ou de soie, mis sur les cercueils, soient pour la bourse du cierge. — Signification d'une commission donnée au lieutenant du bailli, pour contraindre Simon Gallant, chanoine et grand boursier du chapitre, à laisser aux marguilliers clercs, le linge qui se trouve sur le cercueil des défunts. — État des revenus des marguilliers clercs et laïques de l'église de Tours, en 1574. — Actes capitulaires accordant à chacun des marguilliers clercs : 1 setier de froment, seigle et orge, par tiers, pour la nourriture d'un chien destiné à la garde de l'église ; — 2 sous 6 deniers, les jours qu'ils pareront l'autel de Sainte-Marthe, pour la fondation de Simon Galland; — les deniers jetés dans le bassin déposé en la chapelle Notre-Dame du Chevet, pendant le temps du jubilé, pour les tentures de ladite chapelle ; — le revenu de toutes les offrandes, à l'exception de celles qui se font au grand autel. — Ordonnances des chanoines : condamnant les marguilliers sonneurs, qui prétendaient que les marguilliers clercs devaient sonner les matines ; — portant que ces derniers devront avertir, par une petite cloche à ce destinée, les hommes qui sont dans la tour, quand il faudra sonner au grand clocher. — Actes capitulaires en faveur des marguilliers : ajoutant 40 livres à leurs appointements, sur la demande de MM. Delestre et de Saint-Martin, intendants du revestiaire, à la charge de parer le grand autel les jours désignés ; — 18 livres, pour assister à la grand'messe et procession de tous les samedis, fondée par M. de Siffredi ; — 5 livres pour ouvrir les portes en cuivre de l'enclos du grand autel, suivant les circonstances. — Mémoire de ce qui est dû aux marguilliers clercs pour l'enterrement des archevêques, s'élevant en total à 68 livres 12 sous. — Copie des provisions des marguilliers clercs et laïques, données par les archevêques et trésoriers, de 1364 à 1562, et des actes de réception par le chapitre. — Lettre de François-Mamert de Conzié, archevêque de Tours, au sujet des 12 setiers de blé que le chapitre se propose d'allouer aux marguilliers clercs.

G. 154. (Carton.) — 16 pièces, papier.

1667-1779. — Procès-verbal de confrontation des boisseaux de Rochecorbon et du Roi pour parvenir au payement en argent d'une rente de 24 setiers de seigle due au duché de Luynes par le seigneur des haut et bas Pocé. — Ordonnance de Nicolas Mothereau, sénéchal et juge de Saint-Maure, contre les marchands forains qui se servent d'une mesure plus grande que celle de la ville, qui est de 19 livres et contre les particuliers qui l'ont adoptée pour se faire payer leurs rentes. — Comparaison des mesures de Montbazon, du chapitre et du Roi, faite en

présence de Joseph Aubry, écuyer, seigneur du Plessis, lieutenant général de Touraine, à la requête des vicaires gervaisiens, pour la liquidation en argent de quatres années d'arrérages d'une rente de 9 setiers de froment qui leur est due par Jean et Gatien Baleschoux. — Ordonnance de Jean Barnabé, sénéchal de Sainte-Maure, pour la confection d'un nouveau boisseau qui pèsera 19 livres comme le précédent. — États détaillés des rentes et fermes en grain dues au chapitre de l'église de Tours. — États des grains en froment et seigle que le chapitre donne au receveur, au maître de psalette, au secrétaire, au coulpier, au ponceteur, au portier, etc. — Tableau du nombre de boisseaux par setier et du poids de chaque boisseau dans les villes et paroisses de Tours, Vernou, Semblançay, Loches, Preuilly, Villeloin, Cormery, Amboise, Montrichard, Bléré, Chinon, etc. — État pour servir à porter dans les comptes du chapitre, de la Saint-Jean 1748 à 1749, le prix des blés forains, à raison de 15 sous le boisseau de froment, mesure du chapitre, 10 sous celui de seigle, 7 sous 6 deniers celui d'orge, et 5 sous l'avoine. — Tarif pour réduire les différentes mesures des blés dus au chapitre à la mesure dudit chapitre et à celle du Roi. — Tarif pour convertir les poignées en écuellées et celles-ci en boisseau. — Tableau des blés forains dus à l'église de Tours. — Lettres : de Roussel, archiviste de Saint-Gatien, portant que le boisseau de Sainte-Maure étant autrefois de 17 livres, aujourd'hui du 19, le chapitre accorde une réduction d'un sixième ; — du sieur Augeron, affirmant que celui de Montbazon a de tout temps été de 20 livres.

G. 155. (Carton.) — 116 pièces, papier; 1 plan.

1768-1777. — Travaux. — Extraits des registres capitulaires de 1584 à 1590, concernant la confection des chaires ou stalles du chœur de l'église métropolitaine de Tours. — Mémoire de travaux de charpente faits par Berquier à la métairie de Laubrière. — État des réparations du chœur de l'église de Ballan, faites aux frais du chapitre de Tours, du commandeur, de l'hôtel-Dieu, des dames de Beaumont, des religieux de Saint-Côme, Relay, Saint-Sauveur et Saint-Julien, codécimateurs de ladite paroisse. — Travaux exécutés par Sabré et consorts : au chemin des prés de Gloriette, pour l'écoulement des eaux qui le rendaient impraticable ; — au pressoir de la grange des dîmes de Montlouis et aux chemins de la varenne de Saint-Genouph. — Mémoires de travaux : de menuiserie, exécutés par Denat, pour enfermer la cloche Saint-Lidoire dans une cage de planches ; aux maisons de la rue des Couteliers et des fermes de Jolimont et des Sablons ; — de couverture, faits par Courault à l'église, aux maisons du Colombier, du Petit Pré et à la grange dîmeresse de Saint-Genouph. — État des travaux de couverture, maçonnerie, serrurerie, etc., exécutés par Brossier, pour la maison des Quarts, de Noizay. — Mémoires d'ouvrages faits, en 1771 : de maçonnerie par Jardeau, de charpenterie par Berquier, de serrurerie par Rouillé, de menuiserie par Vauthrain, de vitrerie par Vannier ; — arrêtés desdits mémoires par Jacquemin, à la somme totale de 5,203 livres 5 sous. — Mémoires de ferblanterie, de peinture, etc., faits par Bedouet et autres, en 1772, à la ferme de la Mignotterie, en l'Ile Aucard, à la psalette, à l'église, etc., arrêtés par Jacquemin à 5,249 livres 14 sous. — Récapitulation des travaux faits en 1774, s'élevant à 7,412 livres 18 sous 4 deniers. — Arrêtés des mémoires fournis en 1775, montant à 9,982 livres 12 sous 5 deniers; — en 1776, à 7,385 livres 10 sous, et en 1777, à 10,169 livres 9 deniers.

G. 156. (Carton.) — 139 pièces, papier.

1778-1786. — Mémoires des travaux faits pour la nouvelle construction du bâtiment de la ferme appelée le Jardin-de-Javange, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — Noms et états des ouvriers qui ont travaillé aux bâtiments et églises de la Tour-Isoré, Saint-Branchs, Sorigny et aux fermes de la Ripaudière, Lalaye, etc. — Mémoires des ouvrages de maçonnerie, charpenterie, couverture, menuiserie, serrurerie, etc., exécutés au cabinet des archives, situé au-dessus des galeries du préau, aux maisons canoniales de MM. Thenon et de Sorbière, au bureau de la recette, aux maisons occupées par les sieurs Rougeot, archiviste, et Chevalier, directeur des gabelles, à la grande sacristie, aux bâtiments des fermes de l'Ouche-Cormasson, de l'Aubrière, de la Boire-Hunault et de Jéricho, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, de la Boisselière, le Bois-Neuf ou Lubin, la Carte et la Thionnellerie-Pinson, paroisse de la Ville-aux-Dames, de Conneuil, paroisse de Montlouis, du Morier, paroisse de Saint-Étienne, de Roqueneuve, à Rochecorbon, de Baigneux, à Cerelles, de la Houssaye, à Rouziers, au poteau ou pilori situé au coin de la prison de Tours, à la grange des dîmes de Saint-Genouph, etc. — État des réparations à faire. — Mandats de payement.

G. 157. (Carton.) — 4 pièces, parchemin ; 111 pièces, papier.

1408-1788. — Lettres patentes : de Charles VI, ordonnant à son receveur de donner aux chanoines de Tours, sur le produit de la vente des bois de Chinon, la somme de 2,000 écus, en quatre années, pour accélérer les travaux de leur église, depuis longtemps commencée ; — de

Charles VII, portant confirmation du don fait par son père, dont le chapitre n'avait pu profiter; — de Louis duc d'Orléans, de Milan et de Valois, au pape, le priant, de la part de Louis XI, d'accorder des indulgences pour ceux qui contribueront au rétablissement de l'église, endommagée par la chute d'une tour, que la foudre a renversée, et à l'achèvement de celle qui est commencée. — Observations sur l'état actuel de la grosse tour de l'église métropolitaine, et exposition sommaire de ce qu'il y aurait à faire pour son rétablissement. — Description des principales dimensions, des vices et des causes du dépérissement de ladite tour, haute de 35 toises. — État des réparations urgentes à faire à l'église, pour son entretien et sa décoration. — État des revenus et dépenses de la mense capitulaire. — Extrait des comptes de la bourse de l'œuvre, pour les grosses réparations, de 1371 à 1543. — Lettres, mémoires, etc., concernant la contribution de l'archevêque aux réparations de l'église. — Consultation des sieurs Royer et Brodeau, en 1639, portant que l'archevêque est tenu aux réparations des dégâts causés à l'église par le tourbillon de vent survenu en 1637. — Lettres adressées à M. Bertin, ministre secrétaire d'État, par l'archevêque et le chapitre, pour obtenir des secours. — Mémoire des désastres occasionnés par la crue de la Loire, en 1733, et par un affreux ouragan, survenu le 15 mars 1751, qui renversa plusieurs des maisons du chapitre, enleva une partie de la couverture de l'église, enfonça presque tous les vitraux et détacha des clochers une tourelle qui par sa chute écrasa une maison. — Lettres : des chanoines à M. de Talleyrand, évêque d'Autun, demandant la réunion à leur mense de celle de l'église collégiale du Plessis ; — de MM. Bertin, Amelot, Necker, Lenoir, l'évêque d'Autun, concernant, entre autres, le secours de 80,000 livres, payables en dix années, accordé par le Roi sur le fonds des loteries. — Toisé des cinq chapelles construites en 1782. — État des ouvrages de charpente exigés pour la consolidation du beffroi de la grosse tour. — Devis général des travaux à faire à l'église de Saint-Gatien en 1787. — État général des vitraux à remettre. — Aperçu de la dépense pour la construction d'un bâtis de charpente, avec armature en fer, afin d'arrêter autant que possible les lézardes de la grosse tour.

G. 158. (Carton.) — 2 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1580-1789. — Réparations des maisons canoniales, etc. — Avis du conseil consulté par le chapitre pour connaître quand les réparations des maisons canoniales deviennent obligatoires pour les chanoines qui les tiennent à vie. — Lettres patentes d'Henri III, obtenues par Jean Sterpin, chanoine prébendé, que le chapitre ne voulait plus recevoir aux enchères, parce qu'il avait préféré résilier le bail de la maison qu'il tenait à vie, plutôt que d'y faire les réparations. — Avis des sieurs Decostre, Leflan et Forget, portant que le chapitre doit accorder aux chanoines François Rousseau, Jacques Jumel et Jacques Robichon, la réduction du tiers qu'ils demandent sur le prix de leurs baux, ou résilier avec eux. — Arrêts du parlement homologuant les statuts du chapitre de Tours qui portent, qu'après vingt ans de possession de canonicat, si un chanoine résigne, il pourra toujours jouir pendant sa vie de sa maison canoniale. — Différend entre André Hébert, abbé de Saint-Maixent, grand vicaire d'Agen, ex-chanoine de l'église de Tours, et le chapitre qui, malgré sa demande, a déclaré sa maison canoniale vacante, parce que, depuis deux ans qu'il avait résigné son canonicat, il ne l'avait pas habitée. — État et estimation des grosses et menues réparations à faire à la maison de Boisdenier, paroisse de Saint-Symphorien des Ponts-de-Tours, dont jouissait à vie canoniale l'abbé Guillot, aujourd'hui chanoine de Paris. — État des réparations de toute espèce à faire dans la maison canoniale de feu M. l'abbé Liger. Devis des travaux à exécuter aux maisons canoniales de divers chanoines. — Différend entre le chapitre et les héritiers de l'abbé de Mazan, chanoine et chantre en dignité, qui avait dépensé en embellissements, dans sa maison canoniale, 9,000 livres en sus des 2,000 qu'il s'était engagé, par son bail, à employer en réparations. — Procédure entre les chanoines de Saint-Gatien et le sieur Jusseaume, adjudicataire du pavage de la ville et banlieue de Tours, qui réclame le prix de divers travaux ; — mémoire adressé au Roi par les chanoines contre les ordonnances du bureau des finances qui les ont condamnés à payer Jusseaume, prétendant que ledit bureau n'a pas droit de voirie devant les maisons situées dans leur haute justice.

G. 159. (Carton.) — 78 pièces, papier.

1783-1785. — Lettres des chanoines de Senlis, Amiens, Poitiers, Chartres, Soissons, Toulouse et Sens à ceux de Tours, concernant la déclaration du Roi du 10 mars 1776, qui défend d'ensevelir dans les églises et ordonne que les cimetières soient transférés hors des villes. — Mémoires des chapitres de Saint-Gatien et de Saint-Martin, réclamant contre la double imposition établie sur leurs maisons canoniales et sur leurs locataires, pour la dépense des nouveaux cimetières, sous le prétexte qu'elles ne sont pas habitées que par des chanoines. — Requête des mêmes à M. Ducluzel, intendant. — Lettres de l'abbé de Périgord, les trouvant bien fondés dans leur refus de

contribuer à la dépense des cimetières nouveaux. — Conseil du sieur Courtin, disant que l'édit de 1695, porte bien que les paroisses sont chargées de la construction des nefs de leurs églises et de l'entretien des cimetières et des presbytères, mais que jamais, dans la répartition, on n'a compris les maisons canoniales, etc. — Extrait de la réponse du conseil de ville. — État des prêtres et des laïques qui habitent dans le cloître de Saint-Gatien. — Notes et observations sur la réponse des officiers municipaux au mémoire présenté par les chanoines à M. Ducluzel. — Conseil de MM. Vulpian, Bardelin et Rigault, de Paris, sur la prétention des chapitres à ensevelir leurs dignitaires dans les églises. — Plan et contenance des cimetières de Saint-Étienne, Saint-Saturnin, Saint-Vincent et Saint-Pierre-du-Boille. — Questions et réponses sur l'étendue des terrains destinés à chaque paroisse dans le nouveau cimetière. — Lettres de M. Cabarat à M. de Villiers à Paris, fondant peu d'espoir sur le conseil de ville qui croit que le cloître de Saint-Gatien est habité par des laïques donnant des fêtes et des bals. — Signification faite par le chapitre au sieur Luce, chargé du recouvrement de l'impôt des cimetières, pour la réserve de ses droits lors du payement de sa contribution. — Lettre de l'archevêque de Tours au chapitre, portant que l'ordonnance du bailliage est littéralement conforme à la déclaration du 10 mars, et qu'il ne voit aucun moyen de mettre obstacle à son exécution.

G. 160. (Carton.) — 16 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1209-1789. — Arrentement, par le chancelier de l'église de Tours, du moulin d'Auzon, appartenant par indivis au prévôt d'Huismes et à l'Hôtel-Dieu de Tours. — Compromis par lequel les chapitres de Saint-Martin et Saint-Gatien s'en rapportent à des arbitres pour juger le différend qui les divise, relativement à la propriété de diverses pièces de terre situées dans les paroisses de Vouvray et de Monnaie. — Arrêt du conseil d'État, condamnant le chapitre de Tours, décimateur de la paroisse de Braye, à payer 200 livres pour la portion congrue de Louis Fourier, curé, et de son vicaire. — Éclaircissements demandés par ledit chapitre à celui d'Amiens, au sujet du droit de demi-centième ou demi-insinuation, exigé par les fermiers du contrôle, sur l'adjudication à vie des maisons canoniales. — Jugement de René Barbet, bailli de la justice des Bains, condamnant par défaut Jean Hardy, pris sommier de la frèche des Étageaux, à la Ville-aux-Dames, à payer 14 livres pour vingt et une années d'arrérages d'une rente de 13 sous 4 deniers et à en passer titre nouveau, conjointement avec les autres détenteurs. — Sentence de Louis Bouin de Noiré, seigneur de Verneuil, condamnant Étienne Marsay, charcutier, à réparer et entretenir pendant trois ans la jetée des fossés de la prairie de Gloriette, qu'il avait béchée et emportée dans son champ. — Projet d'érection de dix officiers du bas chœur dans l'église de Tours. — Ordonnance du bailli des Bains, défendant de chasser sur les fiefs du chapitre, notamment sur celui des Basses-Varennes. — Baux à ferme de maisons, terres et prés dépendant des chapelles réunies à la fabrique et situés dans la ville de Tours et aux environs. — Mémoire contre le régisseur des poudres qui a formé le projet d'établir son dépôt près de la porte Saint-Éloi.

G. 161. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1789-1792. — Inventaire sommaire des titres, plans et registres de l'église, du chapitre et du doyenné de Tours. — Extrait des titres de l'île Aucard, appelée successivement l'île Boutillère, Lhuissier, Goussard, Leloup, Maurice. — Instance entre le chapitre, seigneur de Maulny et du Châtaignier, paroisse de Marray, et les sieurs Paris de Rougemont et Hersant, curés dudit lieu, au sujet des réparations et ornements de l'église. — Lettres patentes, brevets et décrets d'union du prieuré d'Oléron à l'église de Tours. — Chartes au soutien du droit de patronage du chapitre sur l'église de Sorigny, à cause de sa seigneurie de Saint-Hilaire-sur-Erre, paroisse de Saint-Aignan. — Sentences, arrêts, etc., concernant une rente de 12 muids 4 setiers 4 boisseaux de froment, due au chapitre par le duc de Luynes et Charles Duplessis, seigneur de la Ferrière. — Lettres patentes de Louis XII, cédant aux chanoines 13 arpents de pré, à Châtillon-sur-Indre, en échange des trois prébendes qu'il avait fait enclore dans son parc du Plessis-lès-Tours. — Aveu des seigneuries de Tournebelle et de Plaisance rendu au chapitre, à cause de son fief de Ciran. — Accord entre les chanoines, seigneurs du Crochet, et Robert de Brenne, chevalier, portant exemption, pour les sujets dudit fief, de toutes corvées, guets et gardes au château de Rochecorbon. — Lettres patentes portant réunion de la seigneurie de Rochecorbon à la baronnie de Maillé; — opposition du chapitre à ladite réunion. — Sentence des requêtes condamnant les habitants de Saint-Gourgon, Villeporcher et Villechauve à payer au chapitre, seigneur de Fontenay, les droits de dîme et terrage à la sixième gerbe. — Idée générale de l'arrangement des titres de la châtellenie des Bains, par Lesourd. — Titres au soutien des fiefs des Bains ou Hautes-Varennes, qui, pour la plupart ont été incendiés ou mis au rebut, à l'époque de la révolution. — Ordre et rangement des titres du doyenné de l'église de Tours et de la châtellenie d'Huismes, en dépendant.

G. 162. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1775. — Inventaire des titres du fief de la trésorie de l'église de Tours et des droits et devoirs dus au trésorier en cire et en argent. — Sentences du bailliage de Tours, qui condamnent le duc de Richelieu, comme baron de l'Ile-Bouchard, et la dame de La Goupillère, comme dame de Montreuil, à payer au trésorier deux années de redevances d'un cierge de cire jaune du poids de 82 livres et demie. — Arrêt du parlement ordonnant qu'avant de faire droit sur les demandes respectives du trésorier, seigneur de Chemillé, et du curé de cette paroisse, au sujet des dîmes, il sera fait une information ; enquête poursuivie par Pescherard, lieutenant général de Loches, d'où il résulte que le trésorier a les deux tiers de la grande dîme de Chemillé et de celle de Charnage, le curé le surplus, et que les cantons de la Brouardière, etc., se tirent au sort avec les Chartreux du Liget. — État des domaines que l'Hôtel-Dieu possède dans le fief de la trésorerie. —Déclarations de cens et rentes dus au trésorier : par les administrateurs de la Charité, pour deux maisons, situées rues des Couteliers et du Petit-Lièvre *alias* Queue-du-Renard, léguées à leur hôpital par Louis Duvau; —par Georges Dye de Gaudry, sur quatre corps de bâtiment, rue Braquemart ; — par Taschereau de Baudry, à cause d'une maison située sur la place Saint-Étienne. — Certificat de M. de Rastignac, archevêque de Tours, témoignant que le fief de la trésorerie relève de la baronnie archiépiscopale et que le trésorier n'étant pas seigneur haut justicier, ne peut contribuer à la pension des enfants trouvés sur son fief.

G. 163. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1232-1785. — Extraits des titres concernant les domaines de l'église cathédrale de Tours dans les paroisses de Chançay, Dolus et Luzillé. — Don de 4 arpents 25 chaînées de pré, paroisse de Chançay, fait aux chanoines par André, prêtre. —Approbation de ladite donation par Gervaise de Mostallio, seigneur de Chançay. — Ventes faites au chapitre : par Xautia de La Roche et Jeanne, sa fille, d'une rente de 4 setiers de grain, à prendre sur les dîmes de la paroisse de Chançay, pour 62 livres ; — par Jean de Maillé, d'une rente foncière de 6 livres 4 sous, assignée sur ses domaines de Chançay, pour 62 livres. — Accord par lequel Dreux de Mello, seigneur de Loches, se désiste de tous les droits de haute justice, voirie, etc., qu'il prétendait sur les sujets du territoire de Saint-Maurice en la paroisse de Dolus. — Ventes de 7 muids de froment sur les dîmes de Dolus, faites à l'église de Tours par Pierre Peloquin, chevalier, et Regnault Besille ; — ratification de la vente de Peloquin, par Barthélemy, seigneur de l'Ile-Bouchard. — Extrait d'une déclaration au Roi par Anne Le Saintier, veuve de Jean de Saint-Père, seigneur de Méré, concernant le fief de Baugé. — Bail à ferme des dîmes de la Roche-aux-Belins, consenti par les chanoines de Tours à François de Guenant, seigneur dudit lieu de la Roche.—Accord entre le chapitre et Hugues de Noizay ; celui-ci, pour indemniser les chanoines du préjudice que leur cause le moulin qu'il a fait construire en la vallée Buel, s'engage à leur payer une rente de 2 setiers de froment et 8 de mouture (méteil). — Sentence du présidial de Tours sur une contestation survenue entre le chapitre, principal décimateur de la paroisse de Luzillé, d'une part, et les curés de Sublaines, Bléré et Luzillé, le marquis de Brosse, le commandeur d'Amboise, le maréchal de La Motte, le seigneur de Montrichard et les religieux d'Aiguevives, tous décimateurs pour une partie, au sujet des réparations et embellissement de l'église.

G. 164. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres de la prévôté de Courçay. — Acquisitions par le chapitre de la cathédrale de Tours, sur divers particuliers, des parts qu'ils possèdent dans les moulins à blé, écluses, eaux et saulaies du bourg de Courçay, situés sous le pont, au-dessus de la maison de l'Ile appartenant au prévôt ; — sur R. de Cultura, maire de la Couture, d'une maison au bourg de Courçay, de 36 arpents de terre à l'Adoué et d'un rocher près le moulin dudit lieu, pour la somme de 30 livres. — Baux à rente de diverses pièces de terre, paroisse de Courçay. — Jugement du présidial de Tours contre Jacques David et autres qui doivent au chapitre cinq années d'une rente de 3 setiers de blé sur la frèche de Bordebure *alias* Chenevelle, paroisse de Courçay. — Liquidation, par le lieutenant général de Touraine, des arrérages d'une rente de 4 setiers de froment due par Jacques Delaunay et autres détenteurs des frèches de la Marquetterie et de la Drouinière. — Sentence du présidial de Tours, condamnant par défaut Claude de Marolles, écuyer, à payer au chapitre cinq années d'arrérages d'une rente de 5 setiers de froment, comme détenteur de l'hébergement de Noizay, situé paroisse de Luzillé. — Conférence des frèches de Quantine, Champleard et Fosse-Meunier, paroisse d'Athée, contenant 132 arpents. — Baux à rente par les chanoines : du lieu appelé l'aître de la Goufinière, paroisse du Sublaines, à Martin Vaslin, pour 3 setiers de froment ; — de la fontaine et des masures de l'ancien moulin à blé de l'Adoué, à Jean Amonet, en 1474, pour 4 livres 10 sous, à la charge d'y construire un moulin à fou-

lon et une maison à deux étages, et à Julien Prevost, en 1493, pour 50 sous, à la condition d'y établir un moulin à papier. — Déclarations rendues au chapitre et au prévôt de Courçay : par Charles Drouin, pour son fief et mairie de la Couture; par Martin Gilles Guimier, lieutenant général à Loches, pour la mairie de Courçay *alias* Geay et le fief du Petit-Courçay, paroisse d'Azay; — par Ameline de La Charpraie, veuve d'Herbert de La Chapelle, pour son hébergement de Breviande, paroisse d'Athée.

G. 165. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1600-1791. — Registre des prêts, « servant à inscrire les titres ou papiers tirés des archives de l'église de Tours, le jour de leur rentrée et les noms des emprunteurs. » — Relevé des titres communiqués aux commissaires du chapitre et qui ne paraissent pas avoir été rendus, ainsi que ceux expédiés aux gens d'affaires, de Paris. — Mémoire du chapitre contre le prince de Rohan, au sujet de la haute justice de la Tour-Isoré. — Lettres royaux constatant le pillage de l'église, en 1563. — Accord entre le duc de Choiseul, le chapitre et les propriétaires de Bonnesse, pour la conversion du droit de fautrage en une redevance annuelle. — Titres de l'union des chapelles à l'église de Tours, pour prouver l'ensablement des domaines de ladite église pendant les années 1707-1737. — État des déclarations rendues au fief de Saint-Branchs, au nombre de 420, qui ont été remises aux sieurs Beaulieu et Clavier, en 1781. — Plan de Tours-sur-Marne, du XVIe siècle. — Lettres patentes de Louis XV, du 21 juin 1782, ordonnant qu'il soit sursis pendant dix-huit ans à l'élection d'un doyen, et que les revenus du doyenné soient ajoutés aux 80,000 livres accordées sur les loteries pour les réparations de l'église de Tours ; — consentement auxdites surséances par l'archevêque, l'abbé de Bovet, successeur de M. Ducluzel, et le conseil de ville. — Plans de l'île Aucard. — Registre des droits de la trésorerie, en 1290. — Saisie des terres de Beaumont et d'Avoine sur Guy de Bauçay, à défaut de payement de la rente de 22 muids 8 setiers de froment due à l'église de Tours. — Plan de la Ragonetière, paroisse de Villandry. — Titres des dîmes de Saint-Antoine du Rocher, confiés à la dame dudit lieu. — Détail des titres, au nombre de plus de 200, remis par M. de Villiers au procureur du chapitre, dans une procédure avec le prieur de Montlouis, au sujet des dîmes de cette paroisse. — Sentence contradictoire qui maintient le chapitre et le prieur en possession de cette dîme et déboute la dame Babou de La Bourdaisière de ses prétentions. — Ancien cérémonial de l'église de Tours. — Table chronologique de la juridiction du chantre. — Titres des fiefs de la Tour-Isoré, Ciran, Betz, la Thibaudière, etc.

G. 166. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

1587. — « Papier terrier du fief de la trésorerie de l'église de Tours, situé au dedans de cette ville, paroisse Saint-Étienne, et dont est pourvu Simon Gallan, chanoine prébendé, fait par Pierre Deschamps, praticien et notaire de la baronnie du palais archiépiscopal, et par Charles Lecerf, aussi praticien et notaire en la cour du bailliage et châtellenie des Bains. » — Copie des lettres patentes de Henri III, autorisant la confection dudit terrier, pour contraindre les censitaires au payement des devoirs négligés par les précédents trésoriers. — Déclarations rendues par : Jean Du Faultray, sieur de la Charpraie, Jean Tardif, sieur de Chéniers, administrateurs de l'aumône, pour deux corps de logis servant de chapelle, de dortoir pour les pauvres et de salle pour les écoles publiques ; — Martin Siffleau et Zacharie Griveau, libraires, pour maisons en la rue de la Parcheminerie, *modo* des Couteliers ; — Thomas Chevalier, pour un bâtiment portant l'enseigne du Mouton, en la rue de l'Aumône ; — Antoine Faucheux, pour deux maisons en la rue Braquemart, dont l'une porte pour enseigne le Faucheux ; — Jacques Boyvin, procureur au présidial, pour trois corps de logis avec cours et puits, faisant face à l'église Saint-Étienne et joignant l'hôtellerie de l'Écu-de-Bretagne ; — Jean Cartel dit de Paris, pour un grand corps de bâtiment vis-à-vis l'église Saint-Étienne, à l'angle de la rue Braquemart et sur le carroir de la porte Neuve.

G. 167. (Registre.) — In-4°, 395 feuillets, papier.

1563-1566. — Copie des lettres patentes de Charles IX, du 27 juillet 1563, autorisant le partage de la forêt de Saint-Maurice, entre le chapitre de l'église métropolitaine de Tours, et les habitants des paroisses de Saint-Branchs et Sorigny. — Procès-verbal de division de ladite forêt en deux parts inégales, savoir, deux tiers pour les chanoines et l'autre pour lesdits habitants, dressé par Michel Larcher, conseiller du Roi, assisté de Pierre Pyn, notaire et arpenteur juré en la baronnie et seigneurie de Vernou-l'Archevêque, de Philippe Berget, arpenteur royal en la baronnie de Rochecorbon, et de Jean Lambert, notaire en la châtellenie, terre et seigneurie de Sainte-Maure.

G. 168. (Registre.) — In-folio, 294 feuillets, papier.

1784. — Terrier « de la terre et seigneurie de Bréhémont *alias* la Grange de Bréhémont, et du fief de Mont-

Grignon y réuni, situés paroisse de Sainte-Geneviève de Luynes, appartenant par indivis à l'église de Tours pour les trois cinquièmes, et à l'abbaye royale de Beaumont-lès-Tours pour le surplus, contenant le détail du domaine utile et de la mouvance féodale et censive desdits fiefs par atlas et plans géométriques, avec la citation sommaire, au bas de chaque objet, de tous les titres justificatifs desdites propriétés et mouvances, la situation du droit de dîme dépendant de ladite seigneurie, ses joignants et contenances et une carte itinéraire de son ensemble. Dressé, en 1784, par Jacques Périer, géomètre et arpenteur royal de la maîtrise des eaux et forêts de Tours, notaire et commissaire en droits seigneuriaux et terriers. » — Origine desdites seigneuries, possédées antérieurement par Jean de Fromentières, écuyer, seigneur du Plessis-Saint-Amand, Gui de Fromentières, écuyer, seigneur de Beaumont-la-Ronce, Pierre Bonnin de la Bonninière, écuyer, François et Daniel Cartier, Olivier Guillon et François Garnault, seigneur de Montgrignon etc., sur lequel ont été saisis lesdits fiefs pour le payement d'une rente de 12 poinçons de vin et de 25 setiers de froment. — Droits de dîme sur 1,940 arpents de terre et vigne en la paroisse de Sainte-Geneviève de Luynes; — de pêche dans la rivière de Brenne, depuis le moulin de Geay jusqu'à celui de Villeforêt. — Détails des mouvances censive et féodale du fief de la Grange de Bréhémont. — Plans et descriptions des frêches de la Herse, les Hayes, la Planche-Renard, la Châtaigneraie, les Ruaux, les Vaux-de-Gesnes, les Basses-Forêts, etc. — Foi et hommages rendus à ladite seigneurie : par Joseph Malitourne, seigneur du domaine noble de Négron, paroisse de Sainte-Geneviève de Luynes; — par M. de Chaveignes, seigneur de Malitourne, et Collin Nobilleau, seigneur de la Bellaudière. — Tableau général des contenances et redevances de la seigneurie de la Grange et du fief de Montgrignon y réuni. — Carte topographique de le dîme de cette seigneurie. — Déclarations rendues auxdits fiefs par les censitaires.

G. 169. (Registre.) — In-folio, 249 feuillets, papier.

1747-1777. — Comptes des recettes et dépenses de l'église de Tours pour les années 1773-1776. — Produit des fermes et loyers : métairies situées hors la province de Touraine, 11,270 livres; — terres et seigneuries en Touraine, au nord de la Loire, 10,540 livres; — domaines au delà du Cher, 10,388 livres; — dans la paroisse de la Ville-aux-Dames, 2,696 livres; — dans les varennes de Saint-Pierre-des-Corps et de Saint-Étienne, 6,140 livres ; — jardins situés dans l'enceinte de la ville et aux environs, 2,196 livres; — prés et pêche des boires du bois de Plante, 4,913 livres; — closeries et vignes à Rochecorbon, Saint-Georges-sur-Loire, Bléré, Lussault, etc., 4,872 livres; — maisons en la ville de Tours, 2,522 livres; — dîmes des Hautes-Varennes, Bezay, la Cisse, Rochecorbon, etc., 7,239 livres ; — greffes des Bains et de Saint-Branchs, panage du bois de Plante, étaux de la boucherie de Saint-Pierre-des-Corps, 228 livres 13 sous ; — lods et ventes, 7,150 livres 8 sous 10 deniers; — rentes foncières, constituées, nobles et féodales, dues par le marquis d'Argenson, le duc de Richelieu, le comte de Castellanne, le duc de Sully, le prince de Rohan, duc de Montbazon, le duc de Luynes et autres, 4,693 livres; — dépense : 3,680 livres payées aux quarante-neuf chanoines et dignitaires, pour leur gros en argent; — 4,973 livres 4 sous 8 deniers, aux mêmes, pour leur gain de chœur; — 4,140 livres auxdits chanoines, pour leurs manuels, anniversaires et processions; — 1,640 livres, pour le vin des chanoines en mission; — 859 livres pour les messes de pardon, etc.; — totaux du compte de l'année 1774, recette, 94,054 livres 6 sous 5 deniers; — dépense, 98,483 livres 13 sous 3 deniers.

G. 170. (Registre.) — In-folio, 383 feuillets, papier.

1776-1781. — Comptes des recettes et dépenses rendus par Charles-Jean Marchant-Duplessis, receveur du chapitre de l'église de Tours, pour les années 1776-1780. — Recette des sommes de : 9,321 livres, produit des fermes des terres et métairies de la Raguenellerie, le Colombier, la Boire-Huault, les Sablons, le Jardin d'Alençay, la Chevaucherie, Jéricho, la Mignotterie, l'Aubrière, le Grand-Morier, la Vieille-Madeleine, Jolimont, la Carte, etc., situées paroisses de Saint-Pierre-des-Corps et la Ville-aux-Dames; — 2,366 livres, des jardins situés dans l'enceinte de la ville, paroisses de Saint-Étienne et Saint-Pierre-des-Corps ; — 4,937 livres 10 sous, des prés de la Bouchère à Montbazon, de l'Auberdière à Saint-Genouph, du Roy, près de Châtillon-sur-Indre, de Sauvegrain à Chinon, de la Vieille-Madeleine à Saint-Martin-le-Beau, de la Grande-Rivière à Tours, de Loches, Crotelles, Négron, Pocé, Chançay, le Liége, Noyers, etc.; — 5,268 livres 4 sous, des closeries de Boisdenier à Saint-Étienne *extra*, Roqueneuve, le Crochet, les Pelucs, la Moussardière, les Pitoisières, la Touche, etc., sises dans les paroisses de Rochecorbon, Vouvray, Vernou, Noizay, Lussault, Bléré, Civray, etc. ; — 2,738 livres de diverses maisons, en la ville de Tours, louées aux sieurs Antoine Rougeot, archiviste du chapitre, Louis Pleuvry, musicien de la cathédrale, et autres; — 5,408 livres 10 sous 1 denier, des lods et ventes payés par divers. — Dépenses : de 10,463 livres 2 sous pour les diacres et gagistes ; — de 9,955 livres 9 sous, pour

les gages des officiers; — de 2,764 livres, pour les portions congrues payées aux curés de Saint-Pierre-des-Corps, la Ville-aux-Dames, Berthenay, Luzillé, Mettray, Ballan, Azay, etc.; — de 1,148 livres 10 sous, pour l'impôt des décimes; — de 2,551 livres 3 sous, pour les 2 muids de sel donnés annuellement par le Roi. — Total de la recette de la Saint-Jean 1778 audit jour 1779, 94,901 livres, déduction faite du produit des rentes en grain, des bois, etc. — Total de la dépense 88,785 livres 17 sous 7 deniers.

G. 171. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1788-1790. — Compte de recette et de dépense de la Saint-Jean 1788 à la Saint-Jean 1789, rendu par Charles-Jean Marchant-Duplessis aux chanoines de l'église de Tours. — Recettes : fermes des métairies, terres et seigneuries de Saint-Hilaire-sur-Erre, Tours-sur-Marne, Blandy en Beausse, Braye en Anjou, produisant 16,634 livres; — de la prévôté de Fontenay, les Brosses, Saint-Gourgon, Villeporcher, le Haut-Villemaille, Villedômer, Baigneux à Cerelles, etc., 14,325 livres; — de la Tour-Isoré à Sorigny, la Grange-Aubry à Luzillé, le Grand-Teillé à Saint-Épain, etc., 13,465 livres; — de la Carte, Bois-Neuf, L'Ouche-Gaillard, la Boissellière, etc., à la Ville-aux-Dames, 4,318 livres; — de Jéricho, les Sablons, la Mignottière, le Grand-Morier, etc., à Saint-Pierre-des-Corps et Saint-Étienne, 10,959 livres; — des jardins situés dans l'enceinte de Tours, 3,157 livres; — des prés et de la pêche 5,573 livres; — des closeries de Rochecorbon, etc., 5,928 livres; — des dîmes, 13,712 livres; — des loyers de maisons canoniales, etc., 3,278 livres; — des lods et ventes, 6,828 livres; — rentes foncières payées par le chapitre de Saint-Martin, pour les bribes et fouasses qu'il doit à Saint-Pierre-le-Puellier, le mercredi des Rogations, l'archevêque pour maisons et dépendances, près la porte Rouline, M. de Boislecomte, pour sa métairie de la chevalerie, etc., 1,072 livres 4 sous 6 deniers. — Dépenses : de 35,713 livres pour les tables de distribution des chanoines; — de 953 livres 8 deniers, pour les messes de la prévôté, des diacres, etc.; — de 30,859 livres 2 sous 8 deniers, pour l'acquittement des mandats; — de 1,197 livres 9 sous, pour frais de procédure. — Total de la recette en argent, 133,000 livres 16 sous; — de la dépense, 119,862 livres 13 sous 10 deniers. — Total de la recette en froment, seigle et avoine, 578 setiers et 21 boisseaux.

G. 172. (Registre.) — Petit in-folio, 127 feuillets, papier.

1789-1790. — Comptes « des sommes appartenant à la mense commune, à l'Hôtel-Dieu et au collége, qui sont entrées au trésor de l'église de Tours et en sont sorties, depuis le 24 juin 1780 jusqu'au 1er janvier 1790 », rendus au chapitre par les abbés Moreau et Raboteau, chanoines. — Sommes reçues : 12,503 livres provenant de la vente de coupes dans les bois de Champlong, à Parçay, et de la garenne de Villemaille, à Saint-Cyr du Gault; — 21,473 livres 3 sous 8 deniers, produit de maisons canoniales adjugées aux sieurs d'Advisard, chantre, Barat de Villiers, chanoine, Duclos, conseiller du roi de Pologne, de Brassac, trésorier, Brunet de Leuzières et autres; — 929 livres, prix des prébendes de canonicats vacants; — 281 livres 12 sous, pour droits de réception des dignitaires et chanoines; — 3,569 livres 13 sous 6 deniers, provenant du remboursement d'un prêt fait par le chapitre de Saint-Gatien à celui de Saint-Martin, lors du procès au sujet des cimetières, et d'un reliquat de compte de la closerie de Vaufouinard, régie par le sieur Macé, chanoine. — Dépenses : 5,883 livres pour les deux tiers des arrérages de rentes, le surplus étant à la charge du prieuré d'Oléron; — 553 livres 2 sous 8 deniers, pour mandats et faux frais; — 26,400 livres, pour les quarante-quatre chanoines, compris le doyen *pro duplici*, l'Hôtel-Dieu et le collége, à raison de 600 livres à chacun; — 2,194 livres 8 sous 9 deniers, pour frais extraordinaires, honoraires des officiers de la maîtrise, etc. — Total de la recette, du 1er septembre 1787 audit jour 1788, 67,369 livres 19 sous, et de la dépense, 40,328 livres 8 sous.

G. 173. (Registre.) — In-4°, 55 feuillets, papier; 1 feuillet, parchemin.

1536-1537. — Comptes des recettes et dépenses de la bourse du pain de l'église de Tours, rendus par Michel Delavergne, chapelain et receveur de ladite bourse, depuis le 1er août 1536 jusqu'au même jour 1537. — Recettes : cens et rentes en argent et blé, dus dans les paroisses de Monnaie, Rochecorbon, Crotelles, Sorigny, Cigogné, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Pierre-du-Boille, etc.; — lods et ventes; — legs fait à la bourse du pain par Jean Desnoyers, chanoine prébendé, Étienne Decosse et autres; — droits dus par les usagers prenant bois mort dans la forêt de Châtenay; — rentes en grains, etc., dues par François D'Argy, seigneur de Mesure, paroisse de Civray; Jean Dubois, seigneur d'Avantigny; Pierre Daen, seigneur du Lacmort; les seigneurs de Maillé, Montreuil, la Guerche, Semblançay; — dîmes de Châteaufort; — des blés, agneaux et vins à Loches; — des blés et agneaux à Manthelan, Sepmes et Ciran; — fermage du fief de Ciran, acquis par le chapitre de Mathurin de Beauregard, seigneur du Verger, en 1499; — dîmes : du Verger, adjugée par décret aux chanoines

sur Jean de Beauregard ; — de Betz *alias* Beauregard, acquise sur René de Beauregard ; — de Rouziers, dont le prieur prend le tiers ; — de Travailleribault, le Boulay et la Chevalerie, affermée à Jean Galland, chanoine ; — fermes des Gauderies, paroisse de Sorigny, du Clos Moreau, paroisse de Braye en Anjou, acquise de Pierre de Mauny, pour 1,000 écus d'or couronne ; — de portion de la métairie de Pierrefitte, paroisse d'Auzouer, acquise par le chapitre, de Martin Tixier, procureur au siége royal de Tours, en 1518. — Dépenses : de 14 setiers 11 boisseaux de froment et seigle, en 365 jours, pour le pain de l'aumône, et autant pour les enfants ; — de 41 muids 6 setiers, en pains blancs et de méteil, pour les chanoines qui ont gagné leur pain de chapitre entier, depuis le 1er août 1536 jusqu'audit jour 1537 ; — de 5 muids 9 setiers, pour les huit vicaires anciens qui gagnent chaque jour trois pains blancs de 16 onces chaque ; — de 2 setiers 6 boisseaux pour les deux cent quatre-vingts pains de 16 onces présentés au conseiller Ruzé, au cardinal de Bellay, évêque de Paris, à madame de Montjean, descendue au Lion d'or, au gouverneur de Touraine, aux enfants, pour leur dîner et souper le jour des Saints-Innocents ; — de 23 muids 6 boisseaux, distribués aux chanoines, pour leur gros forain. — Total de la recette : en argent, 728 livres 2 sous 3 deniers ; — en blé, 117 muids, 8 setiers 4 boisseaux ; — total de la dépense : en argent, 351 livres 3 sous 2 deniers ; — en blé 117 muids 9 setiers 2 boisseaux.

G. 174. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1789-1790. — Déclarations des biens et revenus de l'église métropolitaine de Tours, rendues par les chanoines, en exécution des lettres patentes du roi Louis XVI : — châtellenie des Bains s'étendant dans les paroisses de Saint-Pierre-des-Corps, la ville-aux-Dames, Saint-Étienne, Saint-Pierre-du-Boille, Saint-Vincent, Notre-Dame-la-Riche, Saint-Cyr-sur-Loire, Berthenay, Saint-Genouph, Savonnières, Ballan et Joué, avec droits de haute, moyenne et basse justice, de police, voirie, chasse, boucherie, lods et ventes, etc. — Fiefs du Cormier, de Lubinais et de Bezay. — État du revenu de ladite église : 4 fermes des terres et seigneuries, situées hors la Touraine, produisant 18,648 livres ; — 28 situées au Nord de la Loire, 14,005 livres ; — 18 au delà du Cher, 13,491 livres ; — 14 en la paroisse de la Ville-aux-Dames, 5,448 livres ; — 16 dans les varennes de Saint-Pierre-des-Corps et de Saint-Étienne, 11,449 livres ; — 21 de prés et pêche, 5,958 livres ; — 16 jardins dans l'enceinte de la ville, 3,182 livres ; — 24 closeries en divers lieux, 5,928 livres ; — 37 maisons canoniales et autres, 3,816 livres ; — 32 dîmes, 14,092 livres ; — rentes foncières, constituées, féodales, etc., 5,793 livres ; — rentes foncières, appelées blés forains, qui se payent en argent, 2,978 livres ; — rentes et fermes en grains, 825 setiers, estimés en argent 11,298 livres : — biens en régie, 85,946 livres. — Total du revenu de l'église de Tours, en 1789, 202,269 livres 2 sous 9 deniers. — Table des noms des domaines, rentes et dîmes, légués à l'église de Tours par Jean Gervaise, Étienne de Bourgueil, archevêque, N. d'Amboise, N. de Château-Chaslons, doyen, le comte de Dunois, etc.—État de la bibliothèque du chapitre. — Personnel de l'église : 8 dignitaires qui sont le doyen élu par le chapitre, les trésorier, grand archidiacre, chantre, chancelier et les deux archidiacres nommés par l'archevêque, et le grand archiprêtre nommé par l'archidiacre ; — 51 prébendes ou canonicats, 1 sous-chantre, 1 supplétier, 1 grand pénitencier, 5 archiprêtres, un secrétaire, 1 coulpier ou pénitencier, 2 évangélistes, des chapelains, des officiers, 12 musiciens, etc.

G. 175. (Registre.) — In-folio, 333 feuillets, papier.

XVIIIe Siècle. — « Papier censif des maisons, jardins, terres, prés, etc., situés en la ville et faubourgs de Tours, dans les prairies du Liége, près le sanitas, dans le fief de Bezay, dans la mouvance de la châtellenie des Hautes-Varennes *alias* les Bains, dressé sur les nouvelles indications données par les sujets de ladite châtellenie. » — Déclarations féodales rendues par : Étienne Domino, pour l'ancienne maison du Chaperon-Rouge, faubourg Saint-Pierre-des-Corps ; — Suzanne Planche, veuve de Jacques Gigault, seigneur de Marenne, pour trois corps de logis joignant le jardin de l'hôpital ; — Pierre Levasseur de la Bouchardière, pour une maison avec boutique, située à l'angle de la rue de la Juiverie ou des Maures ; — Étienne Foulques des Vallées, pour un bâtiment rue Saint-Maurice, joignant les murs de la bibliothèque du chapitre et le parvis de l'église ; — André Javelle, avocat, pour un jardin joignant les Feuillants, le cimetière de Saint-Étienne et de l'Hôtel-Dieu et le Petit-Pré ; — Louis Bernin, marquis d'Ussé, les religieuses de la Visitation et quinze autres, pour bâtiments et jardins, entre ledit couvent et la rue Saint-Étienne, formant la frêche de Coquebourne ; — Claude Fouquet, sieur de la Sagerie, pour l'enclos de la métairie de la Grenouillère, sur le pavé de Saint-Lazare ; — Jean Choisnard et autres, détenteurs des frêches et closeries de la Gigourie, le Grand Clos, la Moussardière, etc., situées en la rue des Bordiers, paroisse de Saint-Symphorien ; — de Groison, la Croix-Montoire et Boisdenier, sises dans le fief de Bezay, même paroisse ; — de la Poulardière, le Petit-Quartier,

les Ouches, les Fremondeaux, Bellevue, les Amandiers, etc., situées en la paroisse de Saint-Cyr-sur-Loire. — Indication générale de ce qui est contenu dans le registre. — Tables alphabétiques des fiefs de Bezay, la Salle-Saint-Georges et le Crochet.

G. 176. (Registre.) — In-folio, 270 feuillets, papier.

1754-1790. — « Sommier des rentes, foncières, constituées, nobles et féodales, et indemnités, tant de la grande bourse que de la prévôté » et des recettes faites de 1754 à 1790. — Cens et rentes dues par M. Lacordaise et autres sur maisons dans le cloître de Saint-Gatien ; — de 2 livres, par les fabriciers de Saint-Pierre-du-Boille, pour un bâtiment qui a servi à l'agrandissement de leur église ; — de 10 livres, par Joseph Fournier et Marie Petit, pour deux logis rue des Amandiers, joignant sur le derrière celui de la commanderie d'Amboise ; — de 150 livres, par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, pour une maison, sise dans l'enceinte dudit Hôtel ; — de diverses sommes, par les curés et prieurs de Neuvy, Luzillé, Genillé, Saint-Martin-le-Beau, Saint-Épain, Saint-Georges, Vouvray, etc., sur le temporel de leur cure et les dîmes de chanvre ; — de 7 livres 10 sous par M. de Voyer, marquis d'Argenson, à cause des dîmes de la terre de Draché ; — de 33 livres, par le duc de Richelieu, sur la baronnie de l'Ile-Bouchard et la seigneurie de Faye-la-Vineuse ; — de 20 livres, réduites à 10, par M. de Castellanne, sur le marquisat de Villandry ; — de 7 livres 10 sous par M. Duplessis, seigneur de Saint-Antoine du Rocher, pour ses métairies de Bois-Bigot et de la Hulonnière ; — de 3 livres, par le duc de Sully, pour un pré dépendant de sa terre de la Collinière, à Rouziers ; — de 25 livres, par le duc de Rochechouard, à cause de sa seigneurie d'Argy, près Buzançais ; — de 6 livres, par Marie-Élisabeth de Vigarany, veuve d'Alexis de Saint-André, sur sa maison de la Morinière, à Saint-Ouen ; — de 13 livres 10 sous, par le prince de Guémenée, puis celui de Rohan, pour la baronnie de Sainte-Maure ; — de 40 livres, par le marquis d'Armentières et ensuite le duc de Choiseuil, sur la terre du Feuillet ; — de 180 livres, par Taschereau des Pictières, à cause de sa métairie de la Millardière, à Ballau ; — de 169 livres par le comte de la Rivière, sur la terre du Fau, *modo* Reignac ; — de 8 livres, par Alexis Barjot, marquis de Roncé, sur la seigneurie de Montel, à Panzoult. — Rentes nobles, féodales et seigneuriales sur maisons en la ville de Tours. — Indemnités dues par les religieuses de l'Annonciade, du Calvaire, de la Visitation, de l'Union chrétienne, des Feuillants, etc.

G. 177. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1751-1790. — Sommier des rentes en blé, avec la recette. — Rentes : de 90 boisseaux, due par les religieux de Saint-Julien sur les dîmes qu'ils perçoivent à Bléré, Cigogné, Dierres, etc. ; — de 20 setiers, par les Minimes d'Amboise et Jacques Sain, seigneur de Bois-le-Comte, sur la frêche des Chaumières, à Chargé ; — de 37 setiers 7 boisseaux, par demoiselle Bergeron de la Goupillière, sur sa seigneurie de Montreuil ; — de 8 setiers 8 boisseaux, par M. de la Tremblaye, sur sa seigneurie de Saint-Michel ; — d'une oublie d'avoine, valant 6 boisseaux rez et 6 combles, par M. Des Arpentis, sur le domaine et frêche de la Bellonnière, à Monts ; — de 16 setiers, par le marquis de Leuville-Givry, à cause de sa grande dîme de Neuvy ; — de 5 setiers sur la frêche de la Villeterie et de l'Auberderie, à Crotelles, par Nicolas Leclerc de Grandmaison et Bertrand, seigneurs de Saint-Ouen ; — de 18 setiers, mesure de Courçay, en valant 12, mesure de Cormery, 16 setiers et 4 boisseaux, mesure du chapitre, et 15, mesure du Roi, sur la frêche de la Jonchère, à Courçay, par Rossignol et autres ; — de 12 boisseaux, par Jacques Goyet de Villesetier, seigneur de la Haie, et Josué-Aimé Loiseau de Montauger, à cause de leur métairie de la Dubinière, à Rochecorbon ; — de 15 setiers, par les Bénédictins de Cormery, M. de Quinemont et les Chartreux du Liget, pour la dîme qu'ils prélèvent en la paroisse de Dolus ; — de 69 boisseaux, par Madeleine Tureau de Maisontiers, à cause de sa seigneurie et dîme de Chezelles ; — de 60 boisseaux, par M. Delalande, seigneur de Chavigny, sur les dîmes de Chedigny et de Chambourg ; — de 12 setiers, par Alexis Barjot de Roncée, sur sa seigneurie de Naie et la dîme qu'il perçoit en la paroisse d'Avon ; — de 4 setiers, par le prince de Guémenée, à cause de sa seigneurie de Nouâtre et de sa dîme de Sainte-Catherine ; — de 6 setiers, par la princesse de Rohan, les ducs de Chevreuse et de Choiseul, seigneurs de la Bourdaisière.

G. 178. (Registre.) — In-folio, 365 feuillets, papier.

1754-1789. — Sommier des fermes, avec la recette. — Extraits des baux : de Saint-Hilaire-sur-Erre, consentis par le chapitre de Tours à René Fergon, licencié ès lois, pour 3,000 livres, et à Nicolas Peltier, marchand, en 1782, pour 6,450 livres : — de Blandy, en Beauce, à Georges Largent, pour 5,950 livres ; — de Braye, en Anjou, près Château-la-Vallière, à Urbain Delaporte, pour 700 livres ; — de Tours-sur-Marne, à Jacques Legras, notaire royal au bailliage de Châlons, pour 3,434 livres ; — des dîmes

et terrages de Saint-Branchs, à Martin Gaudron, marchand au Louroux, pour 3,550 livres; — des closeries et vinages : de Boisdenier, paroisse de Saint-Symphorien, à Pierre Guillot, chanoine de Paris, pour 550 livres; — de Roqueneuve, à M. Fremond, chanoine, pour 296 livres; — de Vaufouinard, au sieur Berquier, pour 100 livres; — des Pelnes, à Pequineau de Charentais, trésorier de France, pour 200 livres; — des Pitoisières, à Jacques Saisy, chanoine, pour 620 livres; — de la Salle-Saint-Georges, à Denis Liger, chanoine, pour 220 livres; — du Murier, à Jacques Dufrementel, avocat, pour 136 livres; — du greffe des Bains, à Pierre Plancher, pour 80 livres; — de la prévôté de Saint-Branchs, à Claude Leroux, notaire, pour 120 livres; — du greffe de Saint-Branchs, à Louis Léturgeon, pour 64 livres, etc.

G. 179. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

1780-1790. — Sommier des baux des biens, appartenant à l'église métropolitaine de Tours. — Extraits des baux à ferme et à vie des métairies et seigneuries : de la Milletière, paroisse de Montlouis, consenti à Pierre Fillet, pour 420 livres; — de la Grande-Mignardière, à Ballan, à Pierre Pelé, pour 220 livres; — de la Rabaroire, à Chanceaux, à Martin Daveau, pour 550 livres; — des Granges du Bois-Saint-Maurice, et des dîmes en dépendant, à Toussaint Joubert, épicier, pour 2,100 livres; — de Lalaye et de la Martellerie, paroisse de Monts, avec partie des lods et ventes, à Charles Mournand, pour 900 livres; — du Colombier, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, à Pierre et Gilles Mignot, pour 1,700 livres; — de la Raguenellerie, à René Chatrefoux, pour 1,400 livres; — de la Mignoterie, à Martin Gaucher, pour 800 livres; — de la Boisselière, paroisse de la Ville-aux-Dames, à André Regnard, pour 1,050 livres; — du Crochet et des dîmes, à Clément Serée, marchand de vin et autres, pour 2,800 livres; — de Lubin, paroisse de Montlouis, à Noël Galiot, pour 850 livres; — de la Ripaudière, paroisse de Sorigny, à Pierre Moreau, pour 700 livres; — des Gauderies, à Mathurin Content, marchand, pour 2,300 livres; — de la Tour-Isoré, à Jean L'Archevêque, pour 2,050 livres; — de l'île Aucard, sur la Loire, à Joseph Besnard, pour 120 livres; — des dîmes : de Ballan, à Pierre Delalande, pour 550 livres; — de Bréhémont et Montgrignon, à Louis Mistoufflet, marchand, et autres, pour 1,250 livres et 15 setiers de grain au curé de Sainte-Geneviève de Luynes; — de la Villaine, paroisse d'Esvres, à Charles Arrault, pour 1,100 livres.

G. 180. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1759-1789. — Sommier des frêches du fief des Basses-Varennes, contenant leur description et étendue, les noms des possesseurs et les payements faits par ceux-ci. — Description des frêches et avenages de : la Fosse-au-Gras, le Pont-Libert, le Saint-Esprit, la Saulaie-des-Bordes, etc., situées paroisse de Notre-Dame-la-Riche, et possédées par Taschereau des Pictières, Pierre et Michel Bedouet, la veuve Léturgeon, de Bridieu et autres; — le Clos-Verger, la Brandelle, les Grands-Champs, le Moulin-Neuf, Château-Gaillard, etc., paroisse de Saint-Genouph, détenues par la veuve Girollet, Jacques d'Anjou, la veuve de Passac, Paulmier de Marsay, et autres; — l'Ile-aux-Oiseaux, la Mazeraie, la Girardrie, le Vau, etc., paroisse de Savonnières, appartenant à Gatien Delaveau, seigneur de la Baraudière, Pierre Bellanger et autres; — la Petite-Mignardière, les Girondes, l'Ormeau-Brûlé, la Duboisière, etc., en la paroisse de Ballan, possédées par Pierre Fouquet, de Bellefonds, de La Place, Gervaise, notaire, Taschereau des Pictières, de Villiers, Preuilly, etc.

G. 181. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1760-1790. — Sommier de cens et rentes avec la recette, pour les fiefs des Bains, Bezay, la Basoche, la Salle-Saint-Georges, le Crochet, les Hautes-Varennes, Lubinais, et la prairie du Liége. — Description des maisons, terres et domaines situés dans lesdits fiefs et dans la ville de Tours. — Cens et rentes dus : par l'abbé Liger, pour un jardin situé sur le chemin de Champboisseau à l'église de Saint-Pierre-des-Corps; — par Jean Coueseau, notaire, Louis-Benoît de La Grandière, Étienne Foulques des Vallées, et autres, possédant des prés en la prairie du Liége, paroisse de Saint-Étienne; — par Chauvreau et Michel de la Martellière, propriétaires des closeries de Groison et de la Croix-Montoire, à Saint-Symphorien; — par Louis Vau de Launay, curé de Saint-Cyr et autres détenteurs des frêches des haute et basse Thilouze, de Tessay, etc., — par Alexandre Cormery et la dame Hubert de Noyant, propriétaires des domaines du Petit-Beauregard et des Rochettes, à Saint-Georges-sur-Loire; — par les sieurs de Loulay, Hubert, trésorier de France, Louis Belle, possesseurs des fiefs et métairies des Belles Ruries, l'Auberdière et la Boistière, sises en la paroisse de Monnaie; — par la demoiselle Duvau, le seigneur de la Bourdaisière, l'Hôtel-Dieu, Meunier, procureur du Roi, propriétaires des métairies de la Tripellerie, Conneuil, le Grand-Boisneuf, etc., situées paroisses de Montlouis et de la Ville-aux-Dames; — par la dame Legras, le sieur de La Saussaye, François Gitton de la Ribellerie, Jean Mignon, écuyer, sieur de la Feuillarde, possédant les métairies de la Rabaterie, la Morinière, etc., en la paroisse de Saint-Pierre-des-Corps.

G. 182. (Registre). — In-folio, 50 feuillets, papier.

1776-1790. — Sommier des rentes passives, constituées, dont les deux tiers sont à la charge de la mense commune, et l'autre à celle du prieuré d'Oléron, conformément à la transaction passée entre le chapitre, et le bureau d'administration de l'Hôtel-Dieu de Tours, le 31 juillet 1778, approuvée par M. de Conzié. — Rentes : de 240 livres, constituée, en 1758, envers M. Moisant et remboursée en 1780; — de 368 livres, due aux religieuses carmélites ; — de 120 livres, aux dames de la Visitation ; — de 110 livres, à la veuve Mercier ; — de 240 livres, à Pierre Guyot ; — de 760 livres, à Pierre Lemarié et à Antoine Lourmand de La Londe; — de 60 livres, à Catherine Baleschoux; — de 176 livres, aux religieuses de Luynes ; — de 450 livres, aux religieuses de Notre-Dame de la Charité : — de 480, à Louis Liger , etc.

G. 183. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

XVIIIe siècle.—Registre « domaniale, censier, sommier et terrager de la terre et seigneurie de Baigneux, en la paroisse de Cerelles, contenant par détail, les domaines de Baigneux, ceux de la Mulotière et de la Herlandière y réunis, les terrains en frêche, ceux sujets aux droits de terrage et de censif, les plans de chaque objet, et un cueilleret réglant les devoirs annuels des tenanciers. » — Plans, description et contenances : du domaine seigneurial de Baigneux ; — des métairies de la Mulotière et de la Herlandière ; — des frêches de la Girardière, des Grissedents, du moulin des Cormiers, sur la Choisille, autrefois à blé, aujourd'hui à chamois , et arrenté par le chapitre à Jean Hulot;—des Vignes-Vaux, de la prairie de Baigneux, de la Bretonnière, la Hallière, la Butte, la Baillère, etc., possédées par François Brousse de Gersigny, Charles Malon, seigneur de Bercy, Justin Bethmont de Nisy, Marie Nau et autres ; — des Landes appartenant à Pierre Condor et à Jacques Vaslin ; — de la Pinserie, à Marie Barat, veuve de Pierre Paleau, etc.

G. 184. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier.

1787. — « Cueilloir des cens, rentes, indemnités , vinages et dîmes inféodées, dus au fief de Bezay, situé sur les paroisses de Saint-Symphorien des Ponts de Tours et de Saint-Cyr-sur-Loire, avec le détail des héritages possédés et des rentes secondes dues par les censitaires dudit fief, appartenant à l'église métropolitaine de Tours. » — Cens et rentes en vins et grains dus au chapitre sur les domaines et frêches : de la vallée des Pommiers et la Pierre, paroisse de Saint-Symphorien, appartenant à Louis Lourmand de La Londe ; — de Boisdenier, près du Pont-Neuf et de l'ancien chemin de la Croix-Quentin à la Croix Montoire, supprimé depuis 1764, à Julien-Amable Patas-Bellegarde ; — de la Saulaie et la Croix-Montoire, à Émery de La Martellière du Tilleul;—de la Bretêche *alias* les Morillières ou Portillon, à Mathurin Trottier, bourgeois ; — de Groison, à Louis Hubert, notaire ; — de Pilorget, à François Gatien et Louis Durand ; — du Grand-Clos, à Urbain Saget et autres ; — de la Gigourie, sise rue des Bordiers, à Michel Reverdy et autres; — des Ouches *alias* les Comptes, paroisse de Saint-Cyr-sur-Loire , à Suzanne Delavau, veuve de Jacques Delamarre ; — du Bois du Fresnes, à l'Hôtel-Dieu , etc.

G. 185. (Registre). — In-folio, 59 feuillets, papier.

1789. — Censier du fief de la trésorerie de l'église de Tours, situé en ladite ville, paroisse de Saint-Étienne, contenant le détail des héritages qui composent ce fief, et les cens, rentes et indemnités dont ils sont grevés, fait à la requête de Pierre-Joseph de Brassac, chanoine et trésorier. — Cens et rentes dus : par Bernard Gaffinet, maître rotisseur et Marie Lecomte, sa femme, pour un corps de bâtiment ayant boutique sur la rue Saint-Maurice, près l'Hôtel-Dieu ; — par Pierre Guillain, Pierre Carré , Louis de Marsay, écuyer, Philippe Clérant, maître coutelier , Joachim-Mamert-François de Conzié, archevêque de Tours, Gatien Verrier, maître perruquier, et autres, propriétaires ou locataires de maisons et emplacements rue des Couteliers; — par Michel-Bodin, maître coustier, André Chaumier, desservant de la paroisse de Marigny , Louis Maingault, huissier de la châtellenie des Bains, Jean Beaufrère, tondeur, Jean Babon, curé de la paroisse de Saint-Étienne, Charles Leblanc de Franc-Rosier, bourgeois, propriétaires de maisons en la rue Saint-Pierre *alias* de l'Aumône ;—par Joseph Joubert, tailleur d'habits, Antoine Avron, chanoine de l'église collégiale de Loches, Jean Grochard, cierger et épicier, possédant des maisons dans la rue du Braquemart *alias* Sainte-Marthe.

G. 186. (Registre. — In-folio, 190 feuillets, papier.

1790. — Inventaire des cens et rentes dus à l'église métropolitaine de Tours dans l'étendue des fiefs du Crochet, de la Basoche et des Bains, avec le renvoi aux titres. — Rentes foncières : de 30 livres due par M. Laurence sur la closerie des Pitoisières, à Rochecorbon ; — de 40 sous sur terres aux Bourdaisières, même paroisse, par

Marchandeau, commerçant en vins; — de 20 livres 16 sous 2 deniers, sur une closerie appelée la Gaillardière, appartenant au sieur Deschamps; — de 17 setiers 6 boisseaux 9 écuellées de froment et autant de seigle, sur le domaine de Chanceaux, dépendant du collége de Tours; — de 28 jales de vin ou 330 pintes, sur la frêche du Grand-Clos, à Saint-Cyr, par René Guy; — de 18 jales, sur 104 chaînées et demie de Vigne, à Saint-Symphorien, possédées par Michel de La Martellière; — de 2 setiers d'avoine et 8 sous sur la frêche du Petit-Mauny, à Saint-Georges-sur-Loire, appartenant à M. de La Grandière.

G. 187. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1790. — Inventaire des cens et rentes dus à l'église de Tours, dans l'étendue des fiefs des Hautes et Basses-Varennes; — cens et rentes dus sur les frêches : de la Fosse Mallard, le Pas-aux-chevaux, etc., paroisse de Montlouis, par Martin Boullard, Courtemanche, P. David — de la Renaudière, la Longue-Pièce, le Gros-Chêne, etc., paroisse de la Ville-aux-Dames, par Thomas Quillet, Jacques Voguet et autres; — de la Levée, l'Aubrière, la Bergerie, etc., paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, par Jean Hardy, Jean Dansault, J. Millet; — de la Gagnerie, le Pont-Libert, le Saint-Esprit, la Brossellerie, etc., paroisse de Notre-Dame-la-Riche, par Thomas Durand, Julien Bedouet, J. Prevost; — de la Brandelle, la Bonarde, le Haut-Mauvray, etc., paroisse de Saint-Genouph, par Pierre Corman, François Verger, Martin Crossot, de Passac; — de la Girardière, le Van et la Rabellerie, paroisse de Savonnières, par Michel Barrier, Jean Courvoisier et autres; — de Lorillard, les Girondes et l'Ormeau-Brûlé, paroisse de Ballan, tenues par la veuve Périllé, Gervaise, notaire, François Cerelles, de Bellefonds etc.

G. 188. (Registre.) — In-folio, 207 feuillets, papier.

1776-1785. — Sommier de la recette et de la dépense du trésor de la mense commune de l'église de Tours. — Recettes : de 321 livres, versées par M. de Montauger et Loiseau de la Marterie, fermiers du bois de la Bouchardière; — de 348 livres, par Vautrain, pour bouillards en la varenne de Saint-Pierre-des-Corps; — de 2,964 livres, par François Mignot, Chavignac et Baillou, adjudicataires des bois de la Feuillée; — de 1,000 livres, par Janvier, fermier de Tours-sur-Marne, prix de bois qui lui ont été vendus sur ladite terre; — de 2,600 livres, par Clément Serée, acquéreur des bois du Buisson et de la Vallée-Bourbon; — de 10,425 livres, par Michel Delahaye, charpentier à Monnaie, adjudicataire des bois de Rougeolles et du Chalot; — de 5,426 livres, par Jean Pelletier et Urbain Léger, adjudicataires de bois épars; — de 14,485 livres, par le sieur Bruneau, commis de la direction des domaines, qui a été chargé de la vente des bois épars; — de 1,562 livres, par Urbain Brossier, marchand à la Ferrière, adjudicataire des coupes de la grande et de la petite garenne de Baigneux; — de 1,712 livres, par Antoine Toupiole, marchand à Parçay, acquéreur des bois de la grande garenne du Perthuis; — de 2,037 livres, par Jean Bellai et Charles Diard, adjudicataires du buisson de la Guichardière; — de 3,147 livres, pour les pots de vin donnés par les sieurs Hérault, Macé, Normand et autres, au renouvellement des baux des fermes de la Villaine, la Rabarouère, Braye, le Grand-Villemorin, etc., — de 7,694 livres, pour l'amortissement des rentes dues au chapitre. — Dépense de 44,598 livres, pour remboursement de rentes.

G 189. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1780-1790. — Journal de la dépense du trésor de l'église de Tours, commencé à la Saint-Jean 1780 par M. d'Advisard, chanoine. — Dépenses de : 27,182 livres pour les rentes et pensions viagères, constituées par les veuves Lemormand, de Jaucourt, Dupont et Amoureux, les sieurs Lejeau, des Arpentis et Hubert, les demoiselles Delacroix, Deschamps, Foucher, Tavernier, les chanoinesses de Luynes, les Carmélites, etc., — 1,600 livres, aux religieux de Vendôme, à cause du prieuré de Saint-Georges d'Oléron; — 978 livres 14 sous, pour les frais du voyage de M. de Villiers à Oléron et l'acquisition d'une voiture; — 1,436 livres 18 sous, pour les travaux exécutés par Lesourd, feudiste du chapitre, en 1783; — 24,972 livres, pour la mense commune des chanoines; — 1,400 livres pour les frais du différend avec l'évêque de Soissons, abbé de Vendôme, au sujet des décimes; — 84 livres 11 sous 6 deniers, pour dragées envoyées à Paris à l'occasion de ce différend; — 11,560 livres, pour les décimes du prieuré de Saint-Georges d'Oléron; — 218 livres 13 sous, pour le solde des confitures et pruneaux fournis par Bley-Tiby, pendant le procès du chapitre avec l'abbé de Vendôme.

G. 190. (Registre.) — In-folio, 209 feuillets, papier.

1782-1790. — Comptes de la recette et dépense des fruits et revenus du prieuré de Saint-Georges d'Oléron, réuni à la mense capitulaire de l'église métropolitaine de Tours, rendus au chapitre par Philippe de Villiers, Gosmer et Étienne-Nicolas Guillotin de Fougeré, avocat, régisseurs dudit prieuré. — Recettes : 658 boisseaux de froment à 6 livres 10 sous le boisseau; — 1,206 d'orge, à 3 livres 5 sous;

— 258 d'avoine, à 3 livres 5 sous ; — 49 de pois à 3 livres 10 sous et à 6 livres 10 sous ; — 195 de fèves à 3 livres 10 sous et 4 livres ; 23 de blé d'Espagne ou maïs, à 3 livres 5 sous : — 193 barriques de vin rouge, à 13 et 17 livres 6 sous ; — 149 de vin blanc, à 12 livres 10 sous et 13 livres ; — 80 pièces d'eau-de-vie ou 4,958 veltes et 2 pintes, à 85 livres les 27 veltes ; — dîmes des sels, 90 muids 20 sacs, à 18 et 22 livres ; — fermes des fours banaux de Sauzèles, la Brée et Saint-Georges, du ban à vin et de la marque des sacs, 428 livres ; — dîmes des lins, laines, brebis, agneaux, 395 livres ; — ventes de bois, arbres, bûches et autres recettes extraordinaires, 19,132 livres 10 sous. — Dépenses : récolte des foins, à 6 et 12 sous la journée ; — métives, à 2 livres ; — défrichement d'une partie de la garenne, pour y planter de l'osier, à 12 sous ; — vendanges, à 12 et 20 sous ; — allaitement et entretien des enfants trouvés, 216 livres ; — traitement des officiers, 651 livres ; — offrandes et aumônes, 122 livres ; — réparations des domaines 596 livres ; — régie et faux frais, 2,190 livres ; — sommes remises au chapitre en mandats et argent, 23,395 livres 11 sous 2 deniers. — Total de la recette, du 30 mai 1783 au 1er juillet 1784 : 51,057 livres 6 sous 6 deniers, et de la dépense : 37,517 livres 8 sous 8 deniers.

G. 191. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1776-1785. — Sommier de la recette et de la dépense de la mense du prieuré de Saint-Georges de l'île d'Oléron, dressé en conséquence du traité fait entre le chapitre de l'église de Tours et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, le 31 juillet 1778, concernant la prébende due audit hôpital et les parts qu'il prend dans le revenu du prieuré d'Oléron. — État des sommes en argent et lettres de change reçues du 9 août 1776 au 12 septembre 1785, s'élevant à 137,913 livres, en compte rond ; — recettes extraordinaires, 23,151 livres ; — dépenses : de 58,552 livres, pour le payement et le remboursement des rentes ; — de 1,600 livres, déduction faite des décimes, pour la pension annuelle de 2,000 livres due aux Bénédictins de Vendôme ; — de 94,314 livres, pour la table des chanoines, compris le doyen *pro duplici* et l'Hôtel-Dieu *pro triplici* : — de 18,638 livres pour les procès du marais salé et des décimes, les frais de voyages faits à Paris, Saintes, Vendôme et Oléron, etc.

G. 192. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1788. — Terrier du fief, terre, seigneurie, haute, moyenne et basse justice de Saint-Martin de la Basoche *alias* Notre-Dame de Consolation, dont les revenus ont été réunis à la fabrique de l'église métropolitaine de Tours par le décret d'extinction du chapitre de la Basoche, émané de M. de Rastignac, archevêque de ladite ville, le 31 août 1742. — Copie des lettres à terrier, obtenues par le chapitre de Saint-Gatien. — Commission de Philippe Lesourd, notaire de la châtellenie de Fontenay et de la prévôté, quinte et châtellenie des Hautes et Basses-Varennes *alias* les Bains, pour procéder à la confection dudit terrier : déclarations de maisons et jardins, situés faubourg et paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, rues de la Basoche, du Cupidon, de Poitou, de Saint-Maurice, des Amandiers, de l'Hôpitau, de Saint-Étienne, etc., rendues par les sieurs Louis Berge, tailleur de pierres; François Bodin, salpêtrier du Roi ; Louis Tranchant, ouvrier en soie ; Jean Sailly, jardinier fleuriste ; François Gaullier, maréchal des logis; Louis Leblanc de La Touche, ancien négociant; Michel Martineau, avocat en parlement, Antoine Pécard, marchand faïencier, etc.

G. 193. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1784. — Plan par terre et coupe longitudinale en élévation de l'église métropolitaine de Tours.

G. 194. (Plans.) — 15 pièces, papier.

1769. — Plans des divers étages de la grosse tour, côté nord de l'église de Saint-Gatien : — rez-de-chaussée au niveau du pavé de l'église ; — voûte appelée chambre des métaux ; — chambre nommée la Calandre, au deuxième étage; — bâtis en charpente avec armature en fer à construire audit étage pour le rétablissement de la tour ; — quatrième voûte où les cloches sont suspendues et sur laquelle la plate-forme de la lanterne est établie.

G. 195. (Plans.) — 5 pièces, papier.

1785. — Plan par terre et coupes en élévation de la grande sacristie de Saint-Gatien et de ses annexes, levés par Jacquemin le 26 janvier 1785 ; — plan du parvis de la cathédrale.

G. 196. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1789. — Plan géométrique de la châtellenie des Bains et des fiefs de la Basoche et de Lubin, situés dans les varennes de Saint-Pierre-des-Corps, la Ville-aux-Dames et Montlouis, levé, rapporté et calculé par Philippe Lesourd et Simon Grosbois, géomètres, pendant les années 1787-1789.

G. 197. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du fief des Bains en la ville de Tours, comprenant toute la partie est de ladite ville avec le mail et les quais, depuis la Madeleine et la barrière de Saint-Pierre-des-Corps jusqu'aux rues Saint-Étienne et des Amandiers, levé par Philippe Lesourd.

G. 198. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1788. — « Plan géométral des domaines utile et censive de la châtellenie des Bains en la paroisse de Notre-Dame la Riche, » comprenant les fiefs du Petit-Plessis, de Port-Cordon et de la Rabinière ; joli plan, collé sur toile, levé par Lesourd et Grosbois.

G. 199. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du fief des Hautes-Varennes, comprenant les domaines de la Raguenellerie, le Colombier ; les Yvaudières, la Petite-Maison, etc., situés paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, entre les prébendes du bois de Plante et la Loire.

G. 200. (Plan.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du fief des Hautes-Varennes, dans les paroisses de Montlouis et de la Ville-aux-Dames, comprenant les prairies de Bois-Rideau et de Bonnesse, le bois des Aunais, les villages de Conneuil, la Pointe, la Florencière et la Carte ; les domaines de la Pichonnière, la Carte et le Champ-d'Aveau; les frêches du Pas-d'Amont, du Parc-Penochon, etc., les quatre poteaux de la justice de Thuisseau.

G. 201. (Plans.) — 2 pièces, papier

XVIIIe siècle — Plans des domaines de l'Ouche-Burochin, la Chessepinière, la Petite-Aubrière, la Chancellerie, la Rabaterie, la Grange-des-Dîmes, les Sablons, la Coudre, le Cheval-Blanc, le Jardin-d'Alençay, la Boirelluault, la Vieille-Madeleine, la Grange-Quillet, la Brosse, la Pichottière, la Bretêche, l'Ouche-Paris et Bois-Rideau, situés dans le fief des Hautes-Varennes, entre la Loire et l'étang du bois de Plante, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps.

G. 202. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du bourg de la Ville-aux-Dames et des domaines et villages de la Boisselière, le Gros-Chêne, la Varenne, les Belles-Maisons, la Morinière, la Thionellerie-Carreau, Boisneuf, les Maisons-Brûlées, la Bredivière, la Haute-Bretagne, la Petite-Planche, la Senellerie, les deux poteaux de la justice des Bains et les communs de Saint-Pierre-des-Corps, la Ville-aux-Dames et Conneuil, situés dans le fief des Hautes-Varennes.

G. 203. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1775. — Plan du fief des Hautes-Varennes, comprenant partie de la ville de Tours, le cours de la Loire et ses abords jusqu'à Montlouis, pour prouver que le chapitre a le droit de port et passage dans toute cette étendue.

G. 204. (Plans.) — 5 plans et 2 pièces, papier.

1736 à 1776. — Plans et arpentage des prés de la Grande et de la Petite-Bonnesse et division desdites prairies en autant de parties qu'il y a de chanoines ; levés par Châtain, en 1736 et 1738 ; — contenances desdites prairies et des prés appartenant à divers ; — plan de la Grande-Bonnesse en 1776 ; — tableaux des différentes possessions de cette prairie relativement au plan de Châtain, rapproché des nouveaux plan et arpentage, pour parvenir à fixer l'emplacement exact des possessions particulières et légitimes de ladite prairie.

G. 205. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1785. — Plan de la prairie de la Grande-Bonnesse et des pâtureaux de Rochepinard, situés paroisses de la Ville-aux-Dames et Montlouis, contenant les portions de prés qui sont encore du domaine des Bains, celles acensées à divers particuliers, etc.

G. 206. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1789. — « Plan géométral des domaines utiles et censive de la châtellenie des Bains ès paroisses de Saint-Genouph et Berthenay; » joli plan collé sur toile, levé et dressé par Lesourd et Grosbois en 1788 et 1789.

G. 207. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1788. — Plan des Bains, paroisses de la Riche, Saint-Genouph et Berthenay, contenant toutes les terres des censitaires, levé par Lesourd en 1788.

G. 208. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1789. — Plan des Bains, paroisse de Joué, comprenant

le domaine du Grand-Rigny à M. Barré, la Houbardière *alias* Soubardière à M. Céleron, la frèche du Pas d'Ane, au chapitre de Saint-Martin, la fontaine de Thou, etc.

G. 209. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1789. — Plan de la prairie du Liége, fief des Bains, paroisse de Saint-Étienne, levé par Céleron, en 1789.

G. 210. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1789. — Plan visuel de la prairie du Liége, contenant les prés du chapitre et ceux des sieurs Benoît de la Grandière, Foulques des Vallées, Bellegarde de Saint-Germain, Boutet de la Borde, Renou, sieur du Petit-Plessis, les religieux de Marmoutier, la fabrique de Saint-Saturnin, l'hôpital de la Charité et autres, sujets à la censive envers l'église de Tours.

G. 211. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1722. — Plan et arpentage de 14 prébendes dépendantes de l'église de Tours, situées en la prairie de Gloriette, paroisse de Joué, contenant ensemble 35 arpents 60 chaînées; dressé par Touche, notaire et arpenteur royal à Vallières, les 15 et 16 octobre 1722.

G. 212. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1787. — Plan du fief des Bains, en la paroisse de Savonnières, comprenant les prairies de Savonnières et de Noyers, appartenant à l'église de Tours, le fief des Touches au sieur Cartier-Cuisinier, la terre des Mazerais à M. Letort, etc. — Plan de la dîme de la Grange-de-Bréhémont.

G. 213. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1702. — Plan et arpentage du bois de Plante, contenant 349 arpents dont 105 non plantés, s'étendant le long du Cher depuis la Pichotière et Boisrideau jusqu'à Rochepinard; désignation des paroisses et villages de Saint-Pierre-des-Corps, la Ville-aux-Dames, la Carte, Conneuil et Rochepinard; jolis plans collés sur toile.

G. 214. (Plans.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1730. — « Plans et arpentage du pré appelé le Bois-de-Plante, contenant 269 arpents 50 chaînées déduction faite des fossés, etc., divisé en 49 grandes prébendes de 4 arpents et demi et 49 petites d'un arpent, portant le nom de chaque chanoine qui en a été pourvu, » dressés par Pierre Touche, notaire royal et arpenteur, le 7 juin 1730.

G. 215. (Plans.) — 1 pièce, papier, 2 pièces collées sur toile.

1755. — Plans, arpentage et nouvelle division du pré du Bois-de-Plante, dépendant du chapitre de Tours, contenant 280 arpents 37 chaînées, déduction faite des fossés et cours d'eau et des fouilles qui ont servi à la construction d'une chaussée pavée; divisé en 49 prébendes de 4 arpents 65 chaînées et 49 d'un arpent 6 chaînées et demie, fait et dressé par Jacquemin le 1er février 1755.

G. 216. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans du bois Saint-Maurice, en la paroisse de Sorigny, aujourd'hui quart de réserve, situé près des villages appelés vulgairement le Bang-du-Bois.

G. 217. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du bourg de Sorigny et des villages et métairies de la Renardière, les Girardières, la Margallerie, la Ferrandière, les Bertinières, l'Échallerie, les Ganderies, la Caillaudière, etc.

218. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans du bourg de Saint-Branchs, des villages et métairies de la Primaudière, la Gaumère, Beauregard, la Saulaie, etc., des terrages et frêches des Perruches, du Petit-Haudray, du Noyer-Vert, des Grandes-Vallées, etc., situés dans les paroisses de Saint-Branchs et Veigné.

G. 219. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des villages et domaines de la Morissière, les Bertinières, le Bois-Barrault, la Bresardière, les Futaies, Champballon, les Buissonnets, la Mornière, le bois des Granges, etc., situés dans la paroisse et le fief de Saint-Branchs, appartenant au chapitre de Tours.

G. 220. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plans des villages et domaines, en frêche, de la Toucherie, Bois-Hardi, Villeprée, la Halloterie, la Chetardière, l'Éperonnière, la Besnerie, la Chevalerie, etc., des prés du clos des Cartes, Resiou, la Nuiraie-

de-Milarault, Pissoison, la Garde, etc., situés en la paroisse de Saint-Branchs.

G. 221. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du fief de Saint-Branchs, comprenant les villages et métairies de la Grangetterie, les Bondis, les Carrois, les Buissons, la Couarde, le Réau-des-Champs, les Grandes et Petites Rauderies, le Chêne-Chevaux, la Finerie, le Chenay, les Marnières, etc., situés paroisse de Saint-Branchs.

G. 222. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de prés et terres dépendants du fief de Saint-Branchs, situés dans les paroisses de Montbazon et Sorigny.

G. 223. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des frêches de la Piardière, la Chasselière, les Fretardières, etc., dépendantes de la prévôté et châtellenie de Saint-Branchs, appartenant à l'église de Tours.

G. 224. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1785. — Plan des domaines dépendants de la ferme de la seigneurie des Granges-du-Bois-Saint-Maurice, paroisse de Saint-Branchs, appartenant au chapitre de Tours, levé et calculé, en juin 1785, par Beaulieu, géomètre à Tours.

G. 225. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1769. — Plan des nouvelles baillées en frêche faites par le chapitre aux sieurs Claude Rondeau, René Meunier et Louis Ansault, dans les friches de Saint-Branchs.

G. 226. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des fiefs de la Gueritaude et de la Villaine, paroisses de Veigné et Esvres, dépendants du chapitre de Tours et enclavés dans divers fiefs appartenant à l'abbaye de Cormery.

G. 227. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des prés, pâtureaux, garennes, bâtiments, cours et autres dépendances de la métairie et seigneurie de la Tour-Isoré, du village de Beauchêne, tenu en frêche de ladite seigneurie, de la tiercerie de l'Ébaupin, des prés de la seigneurie de Thais, situés paroisse de Sorigny.

G. 228. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du bois de la Ripaudière, paroisse de Sorigny, appartenant à l'église de Tours.

G. 229. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la frêche des grand et petit Bourg-Cocu, situés paroisse de Sorigny, près les Granges-du-Bois-Saint-Maurice, chargée envers la prévôté et châtellenie de Saint-Branchs, d'une rente de 18 boisseaux d'avoine, 6 de blé, un chapon, une poule et 3 deniers de lardage.

G. 230. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du château du Puy-d'Artigny, des moulins de la Braye et de la Bouchère et des villages, fiefs et métairies de la Fleuriette, la Bafaudrie, les Varennes, Vauxibault, la Baillerie, la Poitevinière, etc., de l'ancien étang de Thais, des bois du fief de Maltache et des vestiges de la métairie de la Bouchère, situés paroisses de Sorigny, Monts et Montbazon.

G. 231. (Plan.) 1 plan et 5 pièces, papier.

1773-1774. — Plan et arpentage de diverses pièces de terre, appelées le Quart-d'Esvres, situées dans une partie de la dîme du fief et seigneurie de la Villaine, paroisses d'Esvres et de Saint-Branchs, sur lesquelles le pénitencier de l'église de Tours a le droit de prendre un quart et le chapitre le surplus, et projet d'établir sur un seul tenant la portion de dîme du pénitencier.

G. 232. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des terrages de Lalay, du village de la Gensinière, des frêches de Montmorin, l'Ormeau-

Robichon et la Gensmière, paroisse de Monts, dépendants de Saint-Gatien.

G. 233. (Plans.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des bois de Châtenay, situés paroisse de Parçay.

G. 234. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1779. — « Plan géométral et arpentage des domaines de la ferme de la Periganderie, paroisse de Dolus, appartenant au chapitre de l'église de Tours avec les numéros, superficies, nouveaux joignants et confrontations des pièces » : levé par Jacquemin en octobre 1779.

G. 235. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1755. — Plan des bâtiments et dépendances du fief et seigneurie de Leugny, paroisse de Dolus, dépendant du chapitre de l'église métropolitaine de Tours, contenant 82 arpents 27 chaînées 3 pieds 8 pouces, non compris les fossés; arpenté et dressé, en 1754, par Jean-Bernard Jacquemin.

G. 236. (Plans.) — 5 plans et 5 pièces, papier.

1752-1779. — Plan des bâtiments, terres, prés, bois et étang du fief et seigneurie de la Grange-Aubry, paroisse de Luzillé, appartenant à l'église de Tours, dressé par Jacquemin en avril 1752; — plan, arpentage et bornage desdites terres et de la métairie de la Grange-de-la-Faucheux, annexée au fief de Brosse, fait par le même, en présence des sieurs Gosmer, procureur du chapitre, et Drouin, receveur général et régisseur de château de Chenonceau.

G. 237. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1784. — Plan du domaine des Trois-Chênes, paroisse de Monnaie, contenant, sans comprendre les bois taillis, réservés par le chapitre, 105 arpents 22 chaînées, dont 62 arpents en friche.

G. 238. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1784. — Plan de la terre et ferme de la Brunellerie, paroisse de Monnaie, appartenant à l'église de Tours, contenant 54 arpents 23 chaînées.

G. 239. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1781. — Plan de la métairie du Perthuis et des bois réservés par le chapitre, paroisse de Monnaie, contenant 50 arpents 17 chaînées sans comprendre les bois.

G. 240. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1782. — Plan de trois pièces de bois taillis, appelées la Rouennerie, le Clos-à-l'Ane et le Bois-de-Chapitre, faisant partie des bois de Rougeolles, paroisse de Monnaie; dressé par Jacquemin.

G. 241. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan d'une pièce de terre de 32 arpents 56 chaînées, appelée la Cachellerie, située près le hameau de la Godardière, paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, dépendante de la chapelle Saint-Blaise.

G. 242. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1773. — Plan de la closerie de la Touche, de la dîme des Anges, etc., dépendantes des chapelles de Notre-Dame des Anges et de Saint-Jacques, laquelle dîme se perçoit sur les fiefs des haut et bas Cousse et le petit fief d'Angibault, paroisse de Vernou; levé et dessiné par Chenon, commissaire à terrier de la châtellenie de Jallange et desdits fiefs de Cousse.

G. 243. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1789. — Plan terrier du bourg et de la paroisse d'Orbigny, comprenant les fiefs et domaines de Céphoux, Villeloin, la Faverie, la Touche, le Perthuis, Beauchêne, etc.; dressé en juillet 1789, par Isaac Roger, géomètre.

G. 244. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1784. — Plan du bois ou buisson de Champlong, paroisse de Parcay, dépendant du chapitre, contenant, en 1755, 106 arpents, et, suivant le nouvel arpentage de Jacquemin, 78 arpents 56 perches.

G. 245. (Plans.) — 3 pièces, papier.

1785. — Plans du fief de Bezay, situé dans les pa-

roisses de Saint-Symphorien et de Saint-Cyr-lès-Tours; — explication desdits plans rapportés, calculés et mis au net pour servir à la rénovation du terrier; dressés par Lesourd en 1785.

G. 246. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1730. — Plan « des Grand et Petit Bourroux sur la prairie de l'Indre, et du moulin de Bourroux, paroisses de Montbazon et Veigné, avec droits de basse voirie et de pêche en ladite rivière, conformément à la délibération en forme d'aveu rendue au seigneur de Thais, à cause de la terre de la Villaine dont dépendent lesdits prés de Bourroux. »

G. 247. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1779. — Plan et arpentage de la ferme du Pas-Roland, paroisse de Villedômer, dépendante du chapitre de Tours; levé par Lesourd, en 1779.

G. 248. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1780. — Plan des fiefs de Lubinais et du Cormier, paroisse de Montlouis, comprenant le domaine de la Fourassière, à la veuve Brethault, le parc de la Bourdaisière, au duc de Penthièvre, et les divisions et contenances de toutes les vignes etc., sujettes à cens et dîme envers le chapitre de Tours.

G. 249. (Plans.) — 2 plans et 7 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan et arpentage des dîmes de Rochecorbon, comprenant les clos de Château-Chevrier, les Brulées, les Vaux, Mocquebarry, les Plantes, le Pin, la Fuie, Chalateau, le Perré, les Chienneries, Mongouverne, les Perruches, la Châtaigneraie, etc.

G. 250. (Plan.) — 1 piece, papier.

1784. — Plan « géométral des domaine et censive formant la terre et seigneurie de Baigneux, paroisse de Cerelles, appartenant aux chanoines de l'église métropolitaine de Tours. » Joli plan collé sur toile, levé en 1783 et 1784, par Cronier, géomètre; comprenant les domaines de la Harlandière, les Landes, la Mulottière, la Puiserie, la Baillière, le Hallier, la Bretonnière, Baigneux, etc.

G. 251. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1778. — Plan géométral des bâtiments et terres de la ferme et seigneurie du Clos, et du moulin de la Roche, en dépendant, situés paroisse de Braye en Anjou; — état et contenance desdits domaines.

G. 252. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du moulin de Braye et de ses dépendances, paroisse de Braye-sur-Maulne, appartenant à l'église de Tours.

G. 253. (Carton.) — 12 pièces, papier.

1733-1790. — Inventaires des plans de l'archevêché, Marmoutier, Saint-Gatien, Saint-Julien et Saint-Martin. — Légendes des plans des îles, îlots, buteaux et accroissements dans la Loire, situés dans les paroisses de Berthenay, Mazières, etc., dressé en conséquence d'une sentence des requêtes du palais, du 31 mars 1733, entre le duc de Luynes et autres, par Pierre Touche, notaire, et Pierre Grécourt, géomètre. — Explications ou légendes des plans de la châtellenie des Bains dans les paroisses de la Riche, Saint-Genouph et Berthenay; de Ballan; de Joué et de Saint-Étienne; rapportés, calculés et mis au net par Lesourd, conformément à son traité avec le chapitre de Saint-Gatien, pour servir à la rénovation du terrier.

COLLÉGIALE DE BUEIL.

G. 254. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

1509-1790. — Baux à ferme et à moitié de la grande métairie de Bannes, par Jean de Montauban, prêtre, marelier de l'église collégiale de Bueil et par le chapitre. — Procès-verbal de visite des bâtiments, mal réparés par Jean Hallon, maçon. — Baux à l'enchère de la métairie de la Boulinière, à Neuillé-Pont-Pierre, adjugés aux sieurs Thibergeau, doyen et autres, pour 12 setiers de blé, 13 d'avoine et 12 livres. — Visite d'une futaie, appelée le Buisson du Hallier, que le chapitre a eu l'autorisation de vendre pour les réparations de son église et d'une maison canoniale; — estimation des travaux à y faire. — Baux à ferme et à vie : du bordage et closerie de la Charterie, à Saint-Christophe; — des métairies de la Cuinière, même paroisse, et du Verday, à Bueil. — Prise de possession du domaine de Bellevau, paroisse de Dissay, donné aux cha-

nones par Guillaume Belloneau, prêtre. — Ordonnance de Jean Cadenel d'Anglure, grand maître des eaux et forêts, faisant délivrance de 112 arbres, pour être employés en réparations. — Bail à rente du moulin de Crouteau, paroisse de Neuvy-Roi, par Christophe de Castelnau, chevalier, seigneur de la Mauvissière, agissant pour Joachim Aubert, écuyer, seigneur de l'Isle. — Conférence de la frèche de la Haranchère, qui doit aux chanoines une rente de 18 boisseaux de blé, 24 d'avoine et 6 deniers de cens. — Bail par le chapitre, pour 52 sous 2 deniers de rente, du lieu de la Grimaudière, à Neuillé-Pont-Pierre, contenant 13 arpents. — État du revenu des chanoines de Bueil, en 1790, s'élevant à 10,195 livres 17 sous 6 deniers.

G. 255. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1619-1769. — Chapelle de la Conception. — Acte par lequel Thomas de l'Isle, vicaire en l'église de Saint-Vincent-de-Neuvy, donne deux métairies appelées la Balnetière et Besseaux, paroisses de Neuvy et Saint-Pater, pour entretenir un chapelain, célébrer deux messes par semaine, laver les pieds à 13 pauvres, le jeudi absolu, leur donner 13 deniers et un repas. — Visite des bâtiments par Simon Gendron, notaire royal, à la requête du chapelain Charles Fergeau, successeur de Julien Laurence. — Sentence arbitrale qui autorise les chanoines à entrer en jouissance de la métairie de Besseaux. — État des réparations à faire aux bâtiments et terres, fort négligés par Jacques Belenfant, notaire royal à Bueil. — Arrêt du conseil d'État et ordonnance d'Eynard de Ravanne autorisant le sieur Rochard, chapelain, à faire abattre tous les vieux chênes existant près et sur ladite métairie. — Devis des réparations à faire, estimées 1,445 livres. — Adjudication de 59 chênes à abattre et de 609 toises de fossés à faire autour de 5 arpents de bois, compris la réserve, à René Georget de la Viollière, notaire à Tours. — Réception des travaux par Pierre Millet d'Artenval, géomètre. — Transaction entre les chanoines et les héritiers de Jean Chauvin, qui leur font abandon du domaine du Petit-Besseaux, jusqu'au parfait remboursement de 43 années d'arrérages. — Bail à ferme dudit lieu par le chapitre, pour 45 livres, 56 boisseaux de froment et 30 livres de pot-de-vin.

G. 256. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, papier.

1760-1789. — Sommier des cens et rentes du chapitre de Bueil. — Cens, rentes et dîmes dus : par les chapelains de la Lorinière et autres sur les tenues et frèche de la Brosse, les Gatinelles, la Petite-Carte, le Cormier, la Roche, la Chauvelière, la Raberie, etc. ; — par le comte de Chantilly des Écotais, seigneur du Plessis-Barbe, pour le pré des Gains, donné par Jean de Bueil, comte de Sancerre et Pierre de Bueil, seigneur du Château-du-Bois, au chapitre et arrenté par ce dernier à Antoine de Villeblanche, en 1491 ; — par Brault de Monthvault, seigneur de la Basse-Gitonnière, pour 50 chaînées de terre jadis en vigne ; — par la marquise de Villebourg, pour 16 boisselées de terre dépendantes de son fief ; — par Boureau de la Viollière, pour les caves des Boutardières, joignant le vieux château en ruine de Villebourg ; — par de Renouard, seigneur de Courcillon, pour le fief de la métairie des Bois, à Villebourg ; — par Lefebvre, seigneur de Montifray, pour le fief de Bois-Vignean, dépendant de la seigneurie de Montifray, à Beaumont-la-Ronce ; — par le duc de Sully, seigneur de Neuvy-Roi, et demoiselle de Poyanne, petite-fille du marquis de Leuville, sa femme, pour son fief du Clos. — Détail de la dîme de la Belle Fontaine, qui s'étend sur les paroisses de Neuvy-Roi, Beaumont-la-Ronce, Rouziers et Neuillé-Pont-Pierre, donnée au chapitre par Jean de Bueil, baron de Saint-Christophe, son fondateur. — Aveu rendu à Jean de Bueil par Guy de Laval, ancien possesseur de cette dîme.

G. 257. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1737-1738. — Inventaire des titres, concernant les fiefs et seigneuries de Bueil et Boisdenier et du Plessis-Barbe, paroisse de Bueil ; de Villebourg ou Villeboureau et Vauricheux, paroisse de Villebourg ; de la Cuinière, paroisse de Saint-Christophe ; du Perrin, paroisse de Villedieu et Beaumont-la-Chartre ; de la Justonnière, la Boulinière et Bois-Vignon, à Neuillé-Pont-Pierre ; de Banne, paroisses de Banne et Chemillé ; du Chêne, paroisses de Neuvy et Louestault ; de l'Etang-des-Guillards ou Guignards, à Beaumont-la-Ronce, etc. — Assises des fiefs de Bueil, Vauricheux, Villebourg, etc. — Titre de la fondation de Jean de Bueil en faveur du chapitre. — Transaction entre Nicolas Aubert, curé de Bueil et Renault de Villeblanche, seigneur du Plessis-Barbe, par laquelle ce dernier fait abandon de diverses rentes que lui devait le chapitre, moyennant 11 sous de service et l'extinction d'un droit sur son fief. — Aveux rendus aux seigneurs de Villebourg par les chanoines, pour le moulin Boureau, les fiefs de la Touche-de-Vauricheux et de la Haranchère et la dîme de la Gâsnière. — Aveux, déclarations, foi et hommage rendus aux fiefs : de la Cuinière, par Mathurin Boucher, sieur de la Chapelle et par René de Vormoire,

écuyer, seigneur de l'Herminière; — de la Boulinière par M. de Bellefonds, seigneur de Montifray; — de la Justonnière par le marquis de Leuville, seigneur de Fontaines; — de Bannes par Louis de la Trémouille, écuyer, sieur de Bresches; — du Chesne par le marquis de Leuville, seigneur de la Mauvissière. — Règlement concernant les taillis de Bueil, possédés par M. de Coutimont, qui doit au chapitre 15 sous de service et 15 livres de rente inféodée. — Donation du fief du Chêne au chapitre par Jean Tessier, écuyer, et Jeanne Poussine, en 1470. — Transaction qui décharge le moulin de Crouteau, appartenant au chapitre, de la foi et hommage envers le seigneur du Rouvre, paroisse de Neuvy. — Procédure au sujet du boisseau d'Amboise dont les 12 n'en font que 7 de celui de Saint-Christophe.

COLLÉGIALE DE CANDES.

G. 258. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

1654-1789. — Échange de 9 boisselées de pré et de 75 chaînées de terre pour un jardin clos de murs, près le château de Candes, entre Michel Amelot, archevêque de Tours et Henri Auriau, marchand. — Acquisitions par ledit Amelot : de Marin Pelgé, curé de Luynes, titulaire de la chapelle Sainte-Catherine, d'un logis et jardin, situés devant l'église; — d'Abraham Daguindeau, commissaire du Roi au bailliage de Chinon, de deux maisons situées dans les basses rues de Candes; — d'Urbain Sempoux, maréchal, de 3 boisselées de terre, sises dans le parc du château, autrefois appelé le Clos-des-Chanoines. — Déclarations rendues à la Grange-de-Saumoussay, près Chacé, élection de Saumur, dépendante du chapitre de Candes, par François Morabin et André Letellier, sieur de Boisdavy, seigneurs de Souzigné, et Eustache Boilleau, maître de danse à Saumur. — Accord entre Marie de La Pierre, agissant pour René Moisant, écuyer, et M. Amelot, au sujet du payement d'une rente de 100 livres, due par ledit Moisant à Michel Gaillard, maire de Tours. — Baux à ferme par le chapitre de Candes : de l'herbe du cimetière, pour 30 livres et l'entretien des murs; — de 11 arpents de pré, prairie de Vauzelles, paroisse de Varennes, pour 200 livres; — de 3 arpents de pré, prairie du Véron, paroisse d'Avoine, pour 241 livres; — de la maison et seigneurie de la Grange-de-Saumoussay, paroisse de Chacé, pour 3,400 livres. — Extraits des actes capitulaires portant mutations et loyers, à temps ou à vie, de maisons canoniales. — Baux à ferme de vignes et prébendes par Louis Baret, chevalier, seigneur de Rouvray, Philippe Le Mercier de la Rivière, Alexandre Picault de la Ferraudière et autres chanoines. — Procès-verbal de visite des titres de la chefvecerie, faite au château de Candes par François Berthelot, sénéchal, à la requête de Denis Garnier, titulaire. — Inventaire des Baux à ferme et à loyer, des rentes en argent, etc., dus aux anniversaires. — Déclaration des revenus du chapitre de Candes en 1789, s'élevant à 19,794 livres.

G. 259. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

1625-1787. — Bail à moitié par Pierre de La Barre, sénéchal de Candes, agissant pour M. Amelot, d'une cave et de 12 chaînées de vignes, léguées à l'aumônerie de Candes par Léonard Robineau. — Bail à l'enchère de ladite cave par Bertrand d'Eschaux, archevêque de Tours, à Urbain Duguet, pour 30 sous de rente. — Décret, vente judiciaire, baux, etc., concernant une rente de 16 sous léguée à la bourse des anniversaires par Marguerite, fille de François Serin, avocat et procureur au siége de Fontevrault. — Déclaration de Joachim Dreux, marquis de Brezé, seigneur de Saumoussay et la Varenne, baron de Berry, grand maître des cérémonies de France, portant reconnaissance des rentes de 25 boisseaux de froment due à la seigneurie de la Grange-de-Saumoussay, et de 2 setiers de seigle à la bourse des anniversaires, assignées sur sa terre de la Varenne. — Baux à vie canoniale et à ferme : de 7 quartiers de vignes, près le moulin de Candes, pour 36 livres; — de 4 arpents de terre dits les prés de Candes, paroisse de Varennes, pour 72 boisseaux de seigle et 2 chapons. — Déclaration féodale d'un demi-arpent de pré rendue par Nicolas Desmé, curé de Saint-Germain-lès-Candes, à messire Hyacinthe Aubert de Saint-Georges, comme seigneur de la haute justice d'Orval.

G. 260. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1517-1788. — Vente de 40 boisselées de terre, paroisse de Chacé, par Michel Guibert, maire de Saumoussay, aux chanoines de Candes, pour la bourse des anniversaires. — Sentence de Pierre de Voyer, bailli de Touraine, condamnant Jean de l'Hopiteau et Anne Richard, sa femme, à restituer au chapitre la moitié par indivis de la terre, seigneurie et mairie du Puy-du-Coudray, située paroisse de Seuilly. — Bail à ferme de cette seigneurie par Adam Lecœur. — Reconnaissances de rentes en grains, volailles, pains de chasse, chefs d'ail, etc., dues à l'église de Candes sur maisons et terres, dans les paroisses de Savigny et de Saint-Cyr-en-Bourg. — Transactions entre Nicolas Dovalle, fermier de la Grange-de-Saumoussay, et Jean

Vallette, sieur de la Varenne, conseiller et élu en l'élection de Saumur, Jean Foucault, notaire, et autres qui prétendaient que le chapitre avait le droit de dîme seulement et non de sixte ou terrage. — Règlement de compte entre les chanoines de Candes et Louis Lemercier, écuyer, sieur de la Rivière, seigneur de Saint-Médard, trésorier de France, pour une somme de 240 livres. — Sentence de M. de Tourneporte de Vontes, lieutenant-général à Chinon, contre le chapitre et son fermier qui réclamaient des habitants de Savigny les droits de terrage sur les citrouilles, raves, vesces en vert et autres récoltes destinées à la nourriture des bestiaux. — Accord entre Gilles Lallemand, doyen et curé de l'église collégiale de N. D. de Milly, en Gâtinois, prieur de Saint-Léonard de l'Ile-Bouchard et de Saint-Christophe, son annexe, et Étienne Gouyneau, curé de l'Ile-Bouchard; ce dernier se charge des services dudit prieuré et en prend les revenus.

G. 261. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

1250-1789. — Acte par lequel Jean Maumoine, chevalier, reconnaît que son moulin de Maumoine se trouve dans le fief du chapitre Saint-Martin de Candes. — Reconnaissances d'une rente de 22 sous 6 deniers due au chapitre sur une maison au faubourg Saint-Étienne de Chinon, près le carroir. — Testament de René Chicoisneau, vicaire de Chambourg, léguant une rente de 16 sous, sur un quartier de vigne au clos de Champsevais, paroisse Saint-Germain, pour la fondation d'une grand' messe annuelle. — Vente par Denis Piau, maréchal, de Montsoreau, à Charles Cailleau, sergent royal à Candes, d'une maison avec jardin en ladite ville. — Requête du chapitre au sénéchal, demandant l'autorisation d'opérer une saisie sur les revenus de Vincent et de Gilles Binet pour se payer des arrérages d'une rente de 12 boisseaux de froment, assignée sur leur closerie de la Chaumine. — Procédure entre les chanoines et Guillaume Richard, héritier par sa femme de Louis Richard, lequel prétend avoir le droit d'amortir une rente de 3 livres 5 sous, assignée sur une maison à Candes. — Déclaration de Pierre Michelet, chanoine, reconnaissant devoir chaque année à la bourse des anniversaires 3 livres 16 sous et 18 boisseaux de froment, sur la maison qu'il habite et sur la métairie du Clos-Coupé. — Baux à ferme par Charles Dusoul, Charles Ferrand, Louis Baret de Rouvray, chanoines de Candes, de diverses pièces de pré, situées paroisses de Candes et d'Avoine, et d'une maison joignant le château de Candes.

G. 262. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 60 pièces, papier; 1 sceau fruste.

1495-1788. — Grande Bourse. — Vente par Michau Milocheau et Jeanne, sa femme, d'un demi arpent de terre, chargé d'une rente de 11 boisseaux de froment envers le chapitre et la confrérie de l'église de Candes. — Jugements qui condamnent René Hubert, Noël Begouin et autres à payer à la grande bourse des chanoines une rente de 9 boisseaux de froment, assignée sur 9 boisselées de terre au lieu appelé le Lizon, paroisse de Saint-Germain. — Procuration du chapitre pour Jean Cailleau et Pierre de Vieux-Château, chapelains, chargés de la surveillance des affaires en litige. — Baux consentis par le chapitre : à Martin Corday et René Gallé, vignerons, de 150 chaînées de friche au clos Bellay, paroisse de Candes, pour 6 livres tournois de rente ; — à François Berthelot et Marie Chesneau, sa femme, d'un jardin clos de murs, appelé Bellevue, situé sur les douves de Candes, pour 4 livres de ferme. — Procédure entre les chanoines et les sieurs Mexme Boucher et René Guérineau, pour le payement d'une rente de 9 boisseaux de froment sur la frêche de Paradis. — Transaction entre le chapitre et Pierre Dusault, procureur au siége royal de Loudun, par laquelle ce dernier s'oblige à payer une rente de 30 boisseaux de froment, assignée sur le domaine du petit Pouçay, paroisse de Saint-Marsol. — Bail, pour 6 livres, d'une maison en ruine, au-dessous de la terrasse et du parc de l'archevêque, consenti par les chanoines de Candes à Louis Maintier, maçon.

G. 263. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 86 pièces, papier.

1596-1756. — Acte portant vente au chapitre de Candes, par Blaise Daguindeau, marchand à Chinon, de 8 arpents 75 chaînées de terre, à la Burellière, paroisse de Candes, pour 680 livres, et cession desdites terres par les chanoines à Jacques Daguindeau pour 200 écus. — Procédure entre les chanoines et François Dupuy-Herbault, sergent royal, héritier par sa femme de Jacques Daguindeau, appelant de trois sentences rendues contre lui au bailliage de Chinon; — consultation du chapitre; — arrêt du parlement qui met à néant l'appel de Dupuy. — Jugement d'Amable Robin de la Tremblaye, marquis de Pimpeau, grand sénéchal d'Anjou, condamnant par défaut Louis et Jacques Labbé, mariniers, à payer au chapitre 34 livres 16 sous d'arrérages sur une maison à Candes. — Bail à rente de la frêche des Besnardières, paroisse Saint-Germain, par les chanoines à Barnabé Nau, notaire royal. —

Procédure, suivie au bailliage de Chinon, entre le chapitre et René, Pierre, Louis Léger, marchands, et autres qui doivent 12 boisseaux de froment de rente, comme détenteurs d'une frèche dite la Bourrée, en Saint-Germain. — Déclaration de Maurice Habert, reconnaissant devoir un setier de blé appelé le setier de la Fête-Dieu, sur la frèche du Fougeray, paroisse de Couziers.

G. 264. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 96 pièces, papier.

1613-1788. — Instruction pour la recette des anniversaires. — Procédure entre Pierre Hudault, receveur et procureur du chapitre de Candes, et René Vacher, Martin Chartier et autres détenteurs d'une frèche dite Entre-les-Voies, paroisse Saint-Germain. — Acquisition par Urbain Prousteau, curé de Candes, sur Gilles Savary, sergetier, d'une rente foncière de 5 livres 10 sous, constituée sur un petit domaine ou bordage, situé à la Rancheraie, paroisse de Couziers; — testament dudit Prousteau, léguant cette même rente, portée à 6 livres 10 sous, pour un anniversaire. — Déclarations de René Menier, Julien Barreau, Charles Dufresne et François Dupuy, reconnaissant devoir à la bourse des anniversaires 31 sous 3 deniers de rente, sur maisons et terres près le village de Fougère, paroisse de Savigny. — Bail de six quartiers de terre en friche, près de Candes, consenti par le chapitre à François Delalande, marchand. — Reconnaissances de diverses rentes en grains et argent dues au chapitre par François Lignassier, marchand, Philippe Morineau, chirurgien, François Serin, notaire, Marguerite Pigeon, veuve de Pierre Du Marais, et autres.

G. 265. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 134 pièces, papier.

1506-1782. — Curés de Candes. — Jugements de François Picquard, licencié ès lois, châtelain de Candes, François Perrault, seigneur de Minière, lieutenant-général au bailliage de Chinon, Julien Avril, sénéchal, contre Mathurin et Vincent Barré, Jean Milocheau, sieur des Petits-Champs, Nicolas Delisle et autres, qui prétendaient ne pas devoir aux quatre curés de l'église collégiale de Candes une rente de 6 boisseaux de froment. — Vente par Jean Baillergeau, boulanger de Fontevrault, à Guillaume Polé, chanoine de Sainte-Croix de Montsoreau, de deux boisselées de terre, sises sous le Vau de la Maladrie de Candes, en la frèche du Fresne. — Jugement d'Adrien Mauduit, lieutenant de la châtellenie de Candes, contre Michel Viau, sieur de la Vaubelle, qui contestait aux curés une rente de 4 boisseaux de blé. — Vente de vignes aux Saulaies, etc. et de la sixième partie de la grange des Gauchers, consentie aux chanoines par Jean Guithault, notaire de Candes. — Déclaration et dénombrement des vignes que Noël de Frecines possède dans le fief de Pouant. — Transaction par laquelle Guillaume Léger, sieur de Bois-Bertin, fait abandon aux curés de Candes d'une rente de 6 boisseaux de froment. — Baux à moitié de la métairie de la Touche, par François de la Barre à Etienne Barbier et autres. — Transaction entre Martin Boret, curé de Candes, et François Salmon, chevalier, seigneur du Chastellier, paroisse de Savigny, en Vendomois, par laquelle ce dernier promet de payer annuellement 8 boisseaux de froment sur une pièce de terre dépendante de sa métairie de la Touche, à Couziers. — Reconnaissances de rentes dues aux curés par Antoine Guenon et autres. — Extraits du livre des rentes dues auxdits curés.

G. 266. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 130 pièces, papier.

1490-1782. — Vente par Yvon Fourneau à Pierre Pellé, cordier, pour 12 livres tournois ou 6 écus d'or à l'étoile et demi-écu à la couronne, de 50 chaînées de vigne, sise au Fresne; — Déclarations rendues aux curés de l'église collégiale de Candes, à cause de leur seigneurie de Pouant, par Martin Barbier, sergent, Georges Aubert du Petit-Thouars, lieutenant général du château de Saumur, et autres. — Vente d'un jardin près la douve de Candes, par Julien Braneau, serrurier, à Mathurin Granneau, curé. — Sommations, comparutions, sentences de Philippe Dreux, lieutenant général à Chinon et de Michel Guyau, sieur de Saint-Aubin, sénéchal de Candes, contre Jean Pelault, écuyer, sieur de Boisbernier, Philippe Morineau, chirurgien, et autres, qui doivent 12 années d'arrérages d'une rente de 40 boisseaux de froment sur la maison de Beauvais, à Candes, et sur diverses pièces de terre et vigne, sises aux Vieilles-Croix. — Déclarations et reconnaissances de rentes dues aux curés par Antoine Cherbonneau, Jacques Carré et autres, détenteurs de maisons, terres et jardins, au faubourg de Candes, au Vau-d'Avril, paroisse de Saint-Germain, au Bouchet, paroisse d'Avoine, etc. — Bail à ferme d'un pré, dans le Véron, consenti à Germain Léger par Nicolas Béchereau et Charles Salmon, curés. — Baux à rente par lesdits curés : d'une vigne sur le chemin des Vieilles-Croix à la fontaine de Crissay; de prés joignant la maison de l'abbesse de Fontevrault, paroisse de Saint-Germain. — Déclarations portant reconnaissance d'une rente de 9 boisseaux, par Louis Aubert du Petit-Thouars, capitaine, Henri Aubert du Petit-Thouars, lieutenant des château et ville de Saumur et au-

tres possesseurs d'une frêche appelée la Plante-des-Curés, paroisse de Saint-Germain, sur laquelle existe un moulin à vent.

G. 267. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin, 21 pièces, papier.

1526-1786. — Chapelle du Diacré. — Déclaration de Simon Bureau, reconnaissant devoir à Pierre de la Touche, prêtre, titulaire de la chapelle du Diacré, 7 sous 6 deniers tournois de rente, sur un arpent de terre en la paroisse Saint-Germain-des-Prés. — Sentences de Pierre Delif, châtelain de Candes, et de Jean Delabarre, lieutenant ordinaire du bailli de Touraine à Chinon, contre Philippe Jusseaulme, prêtre, qui refuse de payer à Jean Lebarbier, chapelain du Diacré, une rente de 12 sous 6 deniers. — Discussion dans l'église de Candes, entre Jean Lebarbier, diacre, et Louis Boucher, l'un des hebdomadiers, qui s'était ingéré de prendre l'étole et autres ornements destinés à l'office de diacre, et de célébrer une messe solennelle à diacre en l'honneur de Jacques Rochin, sergent royal. — Échange entre Michel Amelot, archevêque de Tours et les chanoines de Candes, par lequel ces derniers donnent une vigne de 150 chaînées, appelée la Mignonnerie, pour 3 quartiers de terre, situés dans le parc, et une portion de dîme. — Baux à ferme et à moitié : par Martin Boret, curé de Candes et titulaire du Diacré, d'un petit jardin, joignant le parc de Candes ; — par Mathurin Granneau, diacre, de 2 jardins près ledit parc, au lieu appelé la Rousselle ; — par François Brunet, chapelain, de 30 boisselées de terre au moulin de la Pelouse. — Mémoire des rentes dues au Diaconé de Candes *alias* chapelle du Diacré.

G. 268. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 39 pièces, papier.

1614-1766. — Chapelle de N.-D. de la Coudraie. — État des rentes dues à ladite chapelle. — Inventaire des titres. — Contestation entre le chapitre de Candes et Guillaume Ferré, chanoine, présentant une mauvaise caution pour la dîme qu'il avait prise de ferme. — Bail à moitié d'une vigne appelée le Clos de la Coudraie. — Déclaration des revenus et charges de la chapelle de la Coudraie. — Accord entre René Goyau, chapelain, et les curés de la collégiale de Candes, au sujet de la frêche dite des 40 boisseaux, située au moulin de la Pelouse. — Baux pour 5 livres de rente de 18 boisselées de terre en ladite frêche. — Estimation des réparations à faire aux bâtiments et domaines dépendants de la chapelle de N.-D. de la Coudraie, faite à la requête de René Leblanc, nouveau titulaire. — Ordonnance de Jean Bouin de Noiré, lieutenant général au siége royal de Chinon, autorisant l'examen des réparations faites par Pierre Petit, après le décès de René Leblanc ; — nomination d'experts et prestations de serment. — Procès-verbal de réception desdits travaux.

G. 269. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1623-1790. — Chapelle de Sainte-Catherine des Marines. — Cahiers de recette des grains provenant de la rente de 20 boisseaux, due à ladite chapelle par les détenteurs de la frêche de Pellegrolle, sise en la paroisse de Couziers. — Sentence du lieutenant de Montsoreau, autorisant Étienne Poupart, chapelain, à faire comparaître Andrée Alzon, veuve de René Baillargeau, et ses enfants, qui doivent 2 années d'arrérages sur une portion de cette frêche. — Exponse de ladite frêche, par André, Joseph et Florent Maunoir, vignerons. — Baux à ferme de 30 boisselées de terre, au lieu appelé Miséricorde, paroisse de Couziers, pour 30 boisseaux de blé et 50 fagots de paille. — Bail à loyer de la moitié d'une maison et jardin par François Couasse à René Lemoine dit Carrognard, pour 25 livres. — Procédure entre Léonore-Victor Serin, étudiant au collége de Saumur, titulaire de la chapelle Sainte-Catherine, et Marceline Foulon, veuve d'Abraham Picault de la Ferraudière, fourrier des logis du Roi, héritière de Nicolas Archambault, précédent chapelain, qui avait laissé tomber en ruines les bâtiments, pressoir et vignes de ladite chapelle ; — requêtes, sommations, constitutions de procureurs ; — jugement de François Bouin, écuyer, lieutenant de Chinon, qui déclare bonnes et valables les réparations faites par ladite veuve et la condamne aux dépens. — État des revenus de la chapelle des Marines. — Baux à ferme de terres, prés et maisons, paroisses de Candes et d'Avoine.

G. 270. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1581-1743. — Chapelle Saint-Étienne-de-Basile. — Bail à ferme des revenus et émoluments de ladite chapelle, consenti par Pierre Langlais, titulaire, à Jean Brisset curé de Thizay, pour 10 écus d'or, à la charge de célébrer les messes fondées. — Procès-verbal de saisie de 2 arpents de terre en la vallée de Crotte, paroisse Saint-Germain, sur Vincent Dezé, Jean Chartier et autres à la requête de Nicolas Béchereau, chapelain. — Déclaration des revenus et charges de ladite chapelle par Daniel Gourault, titulaire, pour obéir aux arrêts du conseil

de 1692. — Baux à rente d'un arpent de terre et vigne, en Basile, paroisse de Candes, et de 3 boisselées, à Cossonneau. — Exponse desdites terre et vigne par Joseph Maunoir, poursuivi à cause des arrérages. — Procédure entre Lecercler, chapelain, et Joseph Véronneau, sieur de la Grange, curateur des enfants mineurs de Joachim Véronneau, sieur de Falèche, Pierre Roux, sieur de la Perrière et autres héritiers dudit Joachim.

G. 271. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1713-1785. — Chapelle Saint-Jean-Baptiste de la Jaille. — Reconnaissances de rentes foncières dues à ladite chapelle par Mathurin Hurtault, labonreur, Jacques Guignard, meunier du moulin de Rassé, René Carré et autres. — Accord par lequel Marc de La Fontaine et Jean de Plainchêne, chanoines, consentent que Martin Carré jouisse d'une cave à cheminée et de la terre qui en dépend, à la condition d'en payer 10 livres au lieu de 12 boisseaux de froment. — Jugement contre René Prieur, Pierre Alezon et Urbain Pellegault, détenteurs d'une frêche appelée la Jaille, chargée d'une rente de 4 boisseaux de froment. — Déclarations de François Lebeuf, écuyer, sieur des Roches, Anne Brouilly, femme de Philippe le Basele, Louis de Varice, écuyer, sieur d'Aubigny et Georges Aubert du Petit-Thouars, seigneurs du château de Saint-Germain, et autres, reconnaissant devoir à la chapelle de la Jaille, une rente foncière de 12 boisseaux de froment, comme détenteurs de 2 arpents de terre au canton de la Fosse-Gaudin, en Saint-Germain.

G. 272. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1630-1768. — Chapelles Saint-Louis. — Don d'un jardin, près la grange du chapitre de Candes, fait à la chapelle Saint-Louis de Ricoqué, par Daniel Gourault, chapelain. — Déclaration d'Urbain Chesneau et d'Urbain Massonneau, reconnaissant devoir à Claude Johannet, titulaire des chapelles Saint-Jean et Saint-Louis, une rente de 8 boisseaux de froment sur 11 boisselées de terre au lieu appelé le Poirier, paroisse de Candes. — Baux à rente de ladite terre par Martin Borel, chapelain. — Procédure entre Louis Ponneau, marchand, et ses cofrêcheurs; Ponneau leur réclame le remboursement des arrérages d'une rente de 5 boisseaux de froment, qu'il a payés au chapelain. — Plaintes de René Mechine, chapelain, adressées au lieutenant-général de Chinon contre Pierre Pelligault, qui n'a encore rien donné depuis 8 ans, sur les 10 boisselées de terre qu'il lui avait arrentées. — Bail à ferme du temporel de la chapelle Saint-Louis de Vanteloup, par Paul Roi, titulaire, à Nicolas Froger, marchand, pour 60 livres. — Autre bail à ferme par ledit Paul Roi, sieur du Sentier, chanoine de Saint-Mexme de Chinon, titulaire des chapelles de Saint-Louis de Vanteloup et de Saint-Louis du Véron, à François Nau, négociant, de toutes les rentes dues auxdites chapelles.

G. 273. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1583-1749. — Chapelle Saint-Mathurin. — Bail, pour 15 sous de rente, d'un jardin en la rue qui conduit du four à ban au logis canonial de M. de La Fontaine, par Toussaint Lecomte, chapelain. — Sentence de Philippe Dreux, lieutenant-général de Chinon, condamnant René Delabarre, conseiller du Roi, juge au présidial de Tours, à payer annuellement à François Marin, titulaire de la chapelle Saint-Mathurin, une rente de 10 sous, assignée sur 2 arpents de terre, à Boisreau, paroisse de Candes. — Bail à rente d'un jardin, audit bourg. — Rentrée en jouissance dudit jardin par Gilles Berot, chapelain. — Bail à loyer par le même à Denis Mesneau, batelier, d'une maison sise en la Grande-Rue de Candes, pour 20 livres chaque année.

G. 274. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 74 pièces, papier.

1522-1755. — Chapelle Saint-Nicolas d'Androuin. — Acquisition d'un quartier de vigne, au clos Perron, par Nicole Briffault, chanoine de Candes, sur René Fortier et Colette Garnier, sa femme. — Bail à l'enchère de 12 quartiers de vigne, par Mathurin Alliot, chapelain de Saint-Nicolas. — Accord entre Étienne Tardiveau, chapelain, et les sieurs René Peland, écuyer, seigneur du Colombier et de Vaubernier, et Adrien Mauduit, sénéchal de Candes, successivement propriétaires de cette vigne, pour la liquidation de 14 années d'arrérages dues audit chapelain. — Cessions du revenu de la chapelle Saint-Nicolas d'Androuin *alias* des Jouisses, par Étienne Tardiveau, novice au couvent des Augustins de Bourges, à Pierre, son frère, pour 120 livres, et par ce dernier à Claude Tardiveau, pourvu de ladite chapelle. — Bail, pour 10 livres de rente, de 3 quartiers de vigne à prendre en une plus grande pièce appelée les Jouisses des Vieilles-Croix, paroisse de Candes. — Différend entre Michel Chevalier, Remi Lacourbe et autres, et Pierre Motet, curé de Pernay, chapelain de Saint-Nicolas, qui veut rentrer en jouissance des vignes et terres arrentées par ses prédécesseurs. — Bail à ferme du revenu de la chapelle Saint-Nicolas des Jouisses par René des

Royers. — Arpentage de vignes et terres situées au Vau, près la rue de Treché, dépendantes de Saint-Nicolas.

G. 275. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1776-1789. — Chapelle Saint-Pierre, Saint-Fabien et Saint-Sébastien. — Baux à ferme par Pierre Renault, chapelain : de 3 arpents de pré, prairie du Véron, consentis pour 150 livres et 2 quintaux de foin; — de 2 boisselées de terre labourable et 1 quartier de vigne, au lieu appelé les Conquêtes, pour 33 livres et 64 onces de beurre; — d'une maison joignant la Grande-Rue et l'église de Candes, pour 72 livres. — Cession de ladite maison par Pierre Renault aux chanoines pour y établir un presbytère; — consentement à ladite cession par Jacques Desbordes, marchand, et Françoise Charbonneau, sa femme, présentateurs de la chapelle Saint-Pierre, Saint-Fabien et Saint-Sébastien.

G. 276. (Registre.) — In-4°, 218 feuillets, papier.

1774-1790. — Comptes des recettes et dépenses de la grande bourse de l'église royale et collégiale de Saint-Martin de Candes, rendus aux chefveciers, prévôts et chanoines par François Nau, François Hardy, Ferrand, Mercier de la Rivière, Picault de la Ferraudière et Lebrun, chanoines. — Comptes de la bourse des anniversaires, rendus par les mêmes. — Bref compte présenté par M. Cossard, supérieur du séminaire, vicaire général du diocèse, juge député de la chambre ecclésiastique et prévôt de l'église de Candes. — Recettes : des rentes en argent dues par divers; — des loyers de maisons canoniales; — des fermes et seigneuries de Candes, Savigny, la Cossonnière, Rassay, etc.; — des bénéfices, cures et chapelles réunies. — Dépenses : de 800 livres, pour le gros adjugé à 8 chanoines; — de 500 livres, pour la portion congrue du curé Cholot; — de 182 livres 10 sous, pour les messes journalières de Saint-Martin de la Jaille; — de 216 livres, pour les gages d'une année de Legeard, chantre; — de 780 livres pour les semaines et sous-semaines des chanoines; — de 184 livres 16 sous, pour 308 messes célébrées par les mêmes : — total de la recette en argent, du 4 juillet 1783 audit jour 1784, 12,279 livres 12 sous 5 deniers, et de la dépense 7,817 livres 14 sous 5 deniers. — Total des rentes en froment, 1,185 boisseaux, dont 847 sont distribués aux chanoines; — en seigle, 197 boisseaux, dont 146 sont également partagés entre les chanoines.

G. 277. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1729-1783. — « Recette de MM. les curés de l'église royale et collégiale de Saint-Martin de Candes, diocèse de Tours, pour servir à leur communauté : » — Table des frêches, au nombre de 38, sur lesquelles est dû aux curés 332 boisseaux de froment et seigle. — Rentes en grains dues et payées par Joseph Alzon, Jean Baudouin, Joseph Briffault et autres, détenteurs des frêches de la Cherbotière, Boisjaunais, les Varannes, la Basse-Vandelle, la Haye-Bonnard, la Plante-des-Curés, la Cour-Dîmière, etc. — Rentes en argent payées par la dame Dumesnil, Robert et François de Sep nes, Martin Dupuy, Anne Beaulieu et autres.

G. 278. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1753-1784. — Sommier des rentes foncières, fermes, loyers, dîmes, etc., dues au chapitre de Candes, avec la recette. — Loyers à vie de maisons canoniales adjugées à : Denis Garnier, chefvecier, pour 50 livres; Nicolas Archambault, pour 40; Alexandre Picault de la Ferraudière, pour 40; Michelet de Richevue, pour 40; René Confex, pour 50; Perrochon de la Renaudière, pour 100 livres; Martin Hervé, pour 70; de Rouvray, pour 76. — Fermes : de la maison du sousdiacré, pour 20 livres; — des dîmes, terrages, etc. de la terre et seigneurie de la Grange-de-Saumoussay, pour 1,400 livres; — des dîmes, terrages, rentes, etc., dans l'étendue des paroisses de Savigny et circonvoisines, pour 1,500 livres; — de la maison, grange et terre de Savigny, avec les terrages et dîmes, pour 2,450 livres; — de la dîme de Candes et ses environs, pour 1,103 livres et diverses fournitures en blés et vins; — des prés, situés en la prairie du Véron, pour 650 livres; — des dîmes de Vendor, paroisse de Saint-Georges-des-Sept-Voies, pour 480 livres; — de prés, situés dans les prairies de Penats et de Vauzelles, à Montsoreau, pour 250 livres; — des dîmes de la Cossonnière, paroisse de Bournan, pour 150 livres. — Rentes en argent et grains.

COLLÉGIALE DE CHAMPIGNY.

G. 279. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 114 pièces, papier.

1608-1765. — État des charges qui seront payées sur le revenu de la terre et seigneurie de Champigny par Barthélemy Duchiron, fermier du lit lieu, approuvé et signé par Catherine de Joyeuse, en 1608. — Baux à ferme

de la seigneurie de Champigny-sur-Veude, consentis par Séraphin le Ragois, conseiller de Madame d'Orléans, et trésorier de Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, frère unique du Roi, Gabriel Ferrand, écuyer, sieur de Launay, gouverneur de ladite ville, Charles Vincent, contrôleur, et Marc Rollinde, conseiller du Roi, secrétaire d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, à René Chesneau, sieur des Roches et à Gabriel Mestayer, sieur de Vaumenaise. — État des rentes fondées par Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, Louise de Bourbon et le duc de Montpensier, qui doivent être acquittées par Barthélemy Duchiron, fermier de ladite châtellenie et de ses annexes. — Extrait du contrat d'échange de la terre du Bois-le-Vicomte pour celle de Champigny, entre le duc d'Orléans et le cardinal de Richelieu. — Procédure entre les chanoines et Gabriel Meitayer, sieur de Vaumenasse, fermier de la terre de Champigny, qui ne paye ni la duchesse d'Orléans, dame dudit lieu, ni la collégiale; — requête du chapitre au lieutenant général de Chinon; — arrêts du conseil du duc d'Orléans. — Marché avec René Saulnier, serrurier et horloger, pour le rétablissement et l'entretien de la cloche et de l'horloge de Champigny, pendant 10 ans à raison de 10 livres par an. — Copie de l'acte de vente de la châtellenie de Champigny et des seigneuries de la Rajace et de Thizay y réunies, par Louis, duc d'Orléans, à Louis du Plessis, duc de Richelieu, pour 130,000 livres, à la charge d'acquitter les rentes de 869 livres 18 sous et de 28 setiers 2 boisseaux de blé, dues au chapitre : de 1,000 livres aux Minimes de Champigny; de 680 livres à l'aumônerie, etc. — Extrait du bail à ferme des cens et rentes de la châtellenie de Champigny et des seigneuries de la Rajace et de Thizay, consenti par Ch. Vairac, intendant d'Armand du Plessis-Richelieu, à Joseph Cottancin, notaire et procureur. — État des frèches que le chapitre possède dans le fief de Champigny. — Longue procédure entre les chanoines et les héritiers d'Henri Thibault, leur confrère, pour les arrérages de rentes hypothéquées sur un clos de vigne près le collége, s'élevant à 437 livres 1 sou 8 deniers.

G. 280. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

1549-1766. — Bail à rente par le chapitre de Champigny, à Louis Mauclerc, hôtellier, d'une closerie aux Perrières, paroisse d'Assay. — Procédure entre les chanoines et Jacques Legendre, appelant des sentences de déguerpissement de ladite closerie prononcées par le juge de Champigny. — Déclaration de Joachim Porier, sieur de Belléan, reconnaissant devoir aux chanoines 12 livres de rente sur la métairie de Belléan et un clos de vigne appelé la Fremonnière, à Assay. — Consentement du chapitre à la cession par Denis Pain, marchand, à Barthélemy Néron, sieur des Marais, capitaine du château de Champigny, du bail judiciaire des biens saisis à sa requête sur Olivier Guillau. — Accord entre les chanoines et François Vantadou, trésorier de la sainte chapelle de Champigny, au sujet d'une rente de 22 livres, prétendue trop élevée et réduite à 14. — Legs de René Basile, doyen de la collégiale de Champigny, portant don de diverses rentes pour une procession du Saint-Sacrement qui sera faite et suivie par les chanoines le 3e dimanche de chaque mois. — Jugement portant reconnaissance par Gilles Dagault, fournier des fours banaux de Champigny, d'une rente de 4 livres, due aux chanoines sur une maison près le chemin neuf, en face des grands jardins de ladite ville; — acquisition de la même maison par Pierre Blucheau, fossoyeur, poursuites contre ce dernier qui finit par abandonner la propriété au chapitre.

G. 281. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 107 pièces, papier.

1626-1768. — Règlement concernant l'aumône de Champigny, la dot de 5 filles pauvres et les dons faits à la chapelle de N.-D. de Lorette, fondée en l'église collégiale. — Différend entre les chanoines et René Beaufils, sieur du Portal, vicaire perpétuel de Champigny, qui veut empêcher la réunion de l'hôpital et du collége à leur chapitre, obtenue par lettres royales. — Procédure entre le chapitre et Étienne Fiquet, sieur de Salvert, Barthélemy Galais, procureur fiscal, débiteurs de 3 années d'arrérages d'une rente de 23 livres. — Testament de Claude Billard, léguant à François Néricault, vicaire de Champigny, titulaire de la chapelle de N.-D. de Lorette, une maison avec jardin, près le village de la Pellegoussière et diverses pièces de terre. — Baux à ferme des dîmes du Carroir-aux-Fromages, paroisse de la Tour-Saint-Gelin, de Chizeré, paroisse du Sablon, et des Forges, paroisse de Champigny. — Bail à moitié de la métairie de Neuilly, dépendante de l'aumônerie de Saint-Aignan de Champigny, par Pierre Gilbert, chanoine et aumônier, et Guillaume Drouin, doyen et administrateur de ladite aumône. — Transaction entre le chapitre et René Beaufils, vicaire perpétuel, portant règlement des fondations que celui-ci doit acquitter et dont il aura les profits. — Déclarations de Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson, ministre de la guerre, reconnaissant devoir au chapitre, à cause de sa seigneurie de la Giraudière, paroisse de Saint-Louand *modò* de Cinais, une rente de 20 livres, au capital de 600 livres, sur la terre du Bois-Fils-Yvon, qui lui a été donnée en contre-échange de

la seigneurie du Port-de-Piles, par les religieux de Noyers. — Transaction entre les chanoines et les sieurs Pierre de Séguin, chevalier, Louis de Séguin, seigneur de Cabassole et autres, héritiers de Marie Deshayes, veuve de François Chesnon de Champmorin, au sujet de l'indemnité due auxdits chanoines sur partie des domaines légués au chapitre de Saint-Mexme de Chinon par ladite veuve.

G. 282. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — « Inventaire général des titres, papiers et enseignements du trésor et chartre du chapitre de Champigny » : — Fondation de la sainte chapelle en chapitre par Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, en 1499. — Bulles d'érection de ladite chapelle en chapitre. — Promesse par Louis de Bourbon, duc de Montpensier, de faire continuer les 18 maisons du cloître, destinées au logement de tous les prêtres desservant la sainte chapelle. — Sentence de l'évêque de Poitiers qui confirme les priviléges du chapitre et lui laisse la juridiction ordinaire sur les prêtres qui lui sont subordonnés. — Autorisation de la duchesse de Montpensier pour l'enterrement des chanoines dans la nef de la sainte chapelle. — Règlement du duc d'Orléans, défendant aux chanoines d'apposer leur aumusse sur l'autel et de se pourvoir ailleurs qu'à son conseil en cas de contestation. — Ordonnances du duc : permettant de dispenser le sieur Naudin des 15 jours de séminaire, qui lui avaient été infligés, s'il se soumet à réparer en plein chapitre les injures qu'il a proférées contre le chanoine et sous-chantre Alain ; — maintenant le doyen en sa qualité de juge et supérieur du chapitre. — Testaments portant legs et fondations par René Barate, doyen ; Charles Vincent, sieur du Portal ; Charlotte de Grailly, dame des Cars ; Gilles Ferrand, seigneur de Bois-Bouchard ; les princes et princesses de Bourbon et d'Orléans, et autres. — Arrêt du grand conseil qui déclare qu'il y a abus dans la sentence de l'official de Poitiers, décharge le chapitre des droits de visite prétendus par l'archidiacre et le maintient en la possession des fonctions curiales dans l'enceinte du château. — Baux à ferme des dîmes de Bouchard, Mausson, Chizeray, paroisse du Sablon, etc. — Titre d'une rente de 24 chapeaux de roses ou autres fleurs, aujourd'hui de 6 boisseaux de froment, due par Jean Sauglier de la Noblaye, sur son moulin de Cachemouche. — Procès-verbaux de *commodo* et *incommodo* pour la réunion au chapitre, du prieuré de Champigny, du collége et de l'hôpital.

COLLÉGIALE DE FAYE-LA-VINEUSE.

G. 283. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1507-1749. — Échange entre Antoine Poillé, receveur, et Barthélemy Marnay, menuisier, de 4 maisons près la prison et au faubourg de Faye. — Accord entre les chanoines et Jean Dubois, sergent royal, et autres détenteurs de la frèche de la Couture, paroisse de Serigny, chargée envers le chapitre d'une rente foncière de 2 setiers de froment, 12 chapons, 5 sous 6 deniers, un bouquet et un dîner de 32 personnes, composé de 150 pains à 10 par boisseau, 13 sous de bœuf bouilli, 32 poulets rôtis, etc. — Déclarations portant consentement par Jean Dufour, notaire royal à Marnay et autres détenteurs de la frèche de Tout-Labbé, paroisse de Faye, de payer annuellement au chapitre 28 boisseaux de froment. — Conférence de la frèche de la Rouillère, paroisse de Saint-Christophe. — Sentence de Jean Drouin, sénéchal de Richelieu, contre Antoine Gilles, qui doit 2 années d'une rente de 30 boisseaux de froment et 2 poules sur la métairie du Vigneau, près Faye. — Testament d'Hilaire Champaigné, chanoine, portant legs d'une rente de 12 livres 10 sous, sur sa maison de la Baudrie et sur une pièce de terre, près la fontaine de Corbon. — Baux à ferme de la métairie du Petit-Martigny et de la dîme de Neuil par les chanoines. — Livre des délibérations pour les affaires du chapitre. — Procédures contre François de Beauvollier, sieur des Malardières, qui doit plusieurs années d'une rente de 35 sous, sur maison à Faye. — Transaction entre le chapitre et Bertrand Poirier, sieur des Bournais, qui prétendait prescrite une rente de 16 boisseaux de froment sur la dîme de Mausson. — Différend entre les chanoines et Nicolas Joubert, curé de Sérigny, qui veut s'approprier une dîme prise à rente par ses prédécesseurs.

G. 284. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1737-1790. — Transaction portant partage de la succession de Gabriel Gilles, sieur de Rochefort, entre Antoine Gilles, sieur du Puy-Doré, chanoine de Faye, Joseph Gilles, curé et chanoine de ladite église, André Gilles, sieur de Lavau, aussi chanoine, Nicolas Gilles, sieur du Perron, prieur-curé de Saint-Jouin-lès-Faye et Marie Néron, veuve et donataire dudit Rochefort. — Baux à ferme par le chapitre : de la métairie des Roches, paroisse de Saint-Christophe ; — de la dîme de Mausson, qui s'étend dans les paroisses de Marnay, Faye et circonvoisines ; — des deux

tiers de la dîme de Lignières-Langoust. — Reconnaissance d'une rente de 2 livres 15 sous, sur une terre appelée le Gué-aux-Moines, par Joseph-Henri Quirit de la Motte, seigneur d'Usage, paroisse d'Huismes. — Règlement de François Champaigné, seigneur de la Girardière, lieutenant particulier de Richelieu, sur une contestation entre François de la Fouchardière, chanoine et aumônier du chapitre de Faye, et Charles-Gabriel-René d'Appelvoisin, seigneur de la Roche-du-Maine, qui doit à l'aumône une rente de 9 setiers de froment et autant d'orge sur sa seigneurie de la Roche. — Comptes des recettes et dépenses de l'aumônerie et de la chapelle de Saint-Laurent-le-Grand, rendus par René Nozereau, aumônier, pour les années 1773 et 1784. — État des revenus de ladite aumônerie. — Comptes du chefvecier. — Inventaire des titres de l'hebdomade dextre. — Déclaration des biens et revenus de la chefvecerie de Faye-la-Vineuse. — Inventaire par ordre alphabétique des titres du chapitre.

G. 285 (Registre.) — In-4°, 76 feuillets, papier.

1741-1789. — Délibérations du chapitre de Faye-la-Vineuse : demandes d'offices, provisions et prises de possession de canonicats, cures, chapelles, etc. — Demandes de bénéfices par Marie Tourneporte, curé de Faye, Eustache Angevin, sieur des Lisons, Jean Baudouin, gradués à l'université d'Angers. — Nomination de Simon Moyer, prêtre du diocèse de Poitiers, à la cure de Saint-Georges de Neuil. — Démissions de leurs canonicats par Antoine Champaigné et Antoine Gilles, sieur du Puy-Doré. — Provisions : de canonicats en faveur de Bertrand Champaigné, hebdomade dextre de l'église de Faye, Jean Jacques de la Fouchardière, etc ; — des chapelles du Saint-Sépulcre *alias* la Madeleine, des Anniversaires, de Saint-Michel du Pont, de Sainte-Catherine et de Notre-Dame du Marché, en faveur de Jean Rocher, chapelain de Saint-Nicolas et Sainte-Barbe, André Morry, chanoine, Jean-Eustache Angevin des Lisons, Pierre-Michel-Nicolas Gilles, sieur de la Tourette. — Collation de la cure de Saint-Gervais et Saint-Protais de Luzé à Jacques Blucheau, vicaire de Saint-Étienne de Sérigny.

G. 286. (Registre.) — In-12, 55 feuillets, papier.

1767-1790. — Papier de la recette des rentes appartenant à l'aumônerie de Faye et des devoirs dus à la chapelle Saint-Blaise, y annexée, tenu par André-Vincent Normand et René Nozereau, aumôniers et chanoines de l'église collégiale de Saint-Georges de Faye-la-Vineuse. — Recette des rentes : de 4 boisseaux de froment, dus par Vincent Martin sur une maison, aujourd'hui en vigne, près l'ancienne porte de Mirebeau ; — de 6 boisseaux par Jeanneton Guiet et autres, détenteurs de la frêche des Bobins ; — de 18 setiers de froment et baillarge par M. de la Roche-du-Maine ; — d'un setier ou 12 boisseaux, par M. de Marsay, fermier du fief de la Baudonnière ; — de 6 boisseaux de seigle par le chapitre de Champigny, sur sa dîme de Forges, près Faye ; — de 20 boisseaux par Jahan de la Chesnaye, fermier de la seigneurie de la Bonnette, etc.

G. 287. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1729. — Chapelle Sainte-Catherine. — Déclaration des revenus et charges de ladite chapelle, fondée et desservie en l'église collégiale de Faye-la-Vineuse, rendue à l'assemblée générale du clergé de France qui se tiendra en 1730, et au bureau de Poitou, par Jean Ducarroy de Grandpré, titulaire. — Revenu : 2 arpents de terre et vigne et une rente de 6 boisseaux de froment ; charges : une messe par semaine, 12 livres pour les façons d'un arpent de vigne, 5 livres 10 sous pour les décimes.

G. 288. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1723-1799. — Chapelle Saint-Michel du Pont. — Baux d'une portion de dîme, paroisse de Marnay, et de tout le revenu du temporel de la chapelle Saint-Michel du Pont, consentis par Sébastien Poisson, curé de Saint-Martin de Varennes en Mirebalais, et Étienne Michau, ancien curé de Courcoué, titulaires de ladite chapelle. — Procédure entre Jean Delagarde, chapelain de Saint-Michel du Pont, et Charles de Greaulme, écuyer, seigneur de Razines, auquel le chapelain réclame 29 années d'arrérages d'une rente de 12 boisseaux de froment et seigle ; — accord et réglement des arrérages entre les susdits.

G. 289. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1714-1765. — Chapelle de Notre-Dame du Plancher. — Bail à ferme de 2 boisselées de vigne, près la Maladrie, consenti par André Gilles, sieur de Lavau, chanoine et titulaire de la chapelle N.-D. du Plancher *alias* du Pardon, à Henri Gandier, menuisier, pour 12 livres. — Procédure entre Antoine Gilles, sieur de la Tourette, prêtre hebdomadier du chapitre de Faye, et chapelain de Notre-Dame, défendeur, et Gabriel Jamet, procureur fiscal de Champigny, qui veut contraindre le chapelain à l'obéissance féodale envers ladite seigneurie. — Sommations, jugements par défaut, mémoire à consulter pour le chapelain.

G. 290. (Liasse.) — 1 pièce et 1 cahier de 10 feuillets, papier.

1632-1636. — Chapelle du Rosaire. — Compte « de la recette tant des rentes et debvoirs, augmentations et bienfaicts, que des fruicts et mises employées pour la confrérie du Saint-Rozaire de Notre-Dame, establie en l'église Saint-Georges de Faye-la-Vineuse ; ledict compte rendable au mois d'aoust prochain 1637 aux R. P. Jacobins, en leur couvent de Poictiers et le lendemain de la feste Saint-Michel ensuivant, au chapitre de Faye ; dressé par moy Antoine Ducarroy, prestre, chanoine aumosnier dudict lieu et esleu directeur de ladite confrérie. » — Rentes fondées par Anne et Marie de Messemé du Murault, René de Chergé, écuyer, seigneur de la Martinière, Gabrielle Dupin, dame de la Couture, Charles de Charitte, écuyer, sieur de la Touche-Voisin, Marie Dubois, veuve de Philippe Guerard, sieur de Lernay, Renée de Mondion, dame de Bois-Chillou, et de la Fouchardière, divers chanoines de Faye, et autres.

COLLÉGIALE DE LANGEAIS.

G. 291. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1301-1773. — Copie des lettres de création, en 1304, d'un vicaire perpétuel ou curé en l'église collégiale de Langeais par Renaud de Montbazon, archevêque de Tours. — Testament de Jean Barberon, vicaire perpétuel de Saint-Martin de Tours, portant legs en faveur des chanoines et du curé, de 7 quartiers de pré dans le clos Molon, prairie de Langeais, et des rentes de 7 setiers de blé, un quart de vin, etc., à la charge de célébrer 2 grandes messes chaque année, de donner un quart de vin au maître des écoles et 10 sous aux fabriciers qui fourniront les ornements. — Fondation d'une messe du Saint-Sacrement tous les premiers jeudis de chaque mois, par Charles Bureau, écuyer, sieur de Sainte-Catherine. — Testament d'Yolande Racault, veuve d'Antoine Vacher, huissier audiencier au présidial de Tours, léguant un pré, appelé le clos Gaveau, près Langeais, et une rente de 30 sous, pour la fondation de 4 messes à diacre et sous-diacre. — Échange de terres et rentes entre le chapitre et Claude d'Espagne, veuve de Jean Jameron, président au grenier à sel de Langeais. — Compte de recette et dépense, rendu par Urbain Bruslon, notaire et receveur du chapitre, pour les années 1699-1703. — Ordonnance de M. d'Hervault, archevêque de Tours, portant extinction et réunion à la cure, d'une des 4 prébendes de la collégiale. — Déclarations des biens et revenus du chapitre de Saint-Jean de Langeais. — Registre des canonicats. — Prise de possession par François Fortin, clerc tonsuré, de la chapelle de Saint-Martin, située et desservie autrefois dans le cimetière de l'église Saint-Jean, aujourd'hui dans la chapelle du château de Chemilly, même paroisse. — Testament olographe de Pierre Pallu, curé et doyen rural, léguant aux chanoines et au curé 400 livres pour une messe basse annuelle, 400 pour l'acquisition d'un ornement noir, 75 pour les services de la congrégation, 4 grands tableaux pour l'église, etc.

G. 292. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1498-1737. — Cure de Saint-Jean de Langeais. — Testaments portant legs en faveur des curés et de la fabrique de l'église collégiale de Langeais : de 12 chaînées de pré en la prairie de Langeais, par Françoise Bizouiller, pour une messe de *requiem* chaque année et un *libera* sur sa fosse ; — de 77 chaînées en 3 pièces, même prairie, par Mathurin Lijart, receveur de Château-Thierry, pour 5 anniversaires, — de 25 chaînées par Marie Bodin, femme de Jean Poictrier, concierge du château de Langeais, pour 2 services à diacre et sous-diacre. — *Ordo* des anniversaires. — Transaction entre Aignan Paillard, procureur de la fabrique et Gamaliel du Breuil, écuyer, seigneur du Puy, concernant un droit de banc dans l'église. — Répertoire des dons et legs faits à la fabrique et des messes fondées. — Comptes de recette et dépense, rendus par André Victor et autres, procureurs de la fabrique, pour les années 1569-1708 : — Dépenses pour la garde du château, les gens d'armes, les officiers du Roi, etc. — Baux à ferme de prés en la prairie de Langeais. — Baux à vie de bancs près l'autel Saint-André et en la chapelle Saint-François. — Déclarations des revenus et charges des canonicat et prébende unis à la cure ou vicariat perpétuel, et des recettes et dépenses de ladite cure, rendues par Pierre Pillet et Pierre Pallu, curés, au Roi et à l'assemblée générale du clergé, en 1730. — Compulsoir des déclarations féodales rendues par la fabrique à René-César Courault, chevalier, seigneur de Bonneuil, Chemilly, la Barre, etc., fait à la requête du procureur fabricier, pour le soutien de diverses rentes.

G. 293. — (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

1640-1749. — Inventaire des titres du chapitre de Langeais : Transaction entre les chanoines et Pierre Millet, curé-vicaire perpétuel, portant partage et acquittement par moitié des fondations. — Procès entre le chapitre et les

habitants de la Chapelle-aux-Naux, relatif à la dîme des vignes nouvellement plantées. — Dîmes de Launay, Loiselle, les Closeaux, etc, concédées au chapitre par les seigneurs de Chemilly et de Launay. — Ordonnance du bailli de la châtellenie des Écluses, prouvant que la place située devant l'église de Saint-Jean appartient aux chanoines. — Accords : entre Pierre Millet, curé, et Jacques Fresnais, son vicaire, desservant de la Chapelle-aux-Naux, au sujet des services de ladite chapelle ; — entre le chapitre et le marquis de Villandry, qui prétend avoir un droit de dîme sur la frêche du colombier. — Rente de 6 livres sur le château de Langeais, donnée par les rois de France pour une procession, le jour de Saint-Louis, de l'église Saint-Jean à la chapelle Saint-Nicolas, et un *domine salvum* tous les jours à la messe canoniale après l'élévation ; — procédure pour le payement de ladite rente avec Jean de Ruzé d'Effiat, abbé de Trois-Fontaines et seigneur de Langeais ; — reconnaissance de la même rente par Marie-Olympe-Emmanuel de Mazarin, veuve de Christophe Gigault, marquis de Bellefonds, dame du château de Langeais. — Don d'un droit de dîme en l'île de Bréhémont par Jean Ollivier, seigneur de la Châteigneraie et de Crassay. — Droits d'étalage les jours de foire appartenant au chapitre et au duc de Luynes, comme seigneur de la châtellenie des Écluses. — Procès intenté contre les chanoines par Josias François de Brilhac, seigneur commandeur de Ballan, pour un droit de dîme sur 25 chaînées de terre entre Bréhémont et la Chapelle-aux-Naux. — Legs : de 50 livres de rente par Mathieu Voisin, sieur de Vaugodet, argentier du prince de Condé ; — de 600 livres par Marie Sain, veuve de René d'Appelvoisin, chevalier, seigneur d'Appelvoisin, la Châteigneraie, etc ; — de 2 livres par dame Noël Gaudry, veuve de François Nau de Grandmaison.

G. 294. (Liasse.) — 71 pières, papier.

1713-1754. — Procédure entre Martin Girard, chanoine de Langeais et Pierre Pallu qui, à peine nommé curé du chapitre, à la sollicitation dudit Girard, emploie toutes sortes de ruses pour obtenir de l'archevêque une ordonnance qui lui donne le titre de curé-chanoine avec toutes les prérogatives attachées au canonicat. — Requête narrative sur toutes les questions, présentée au bailliage de Tours par Girard, en 1719 ; — appel de Pallu après la sentence prononcée contre lui audit bailliage le 12 février 1722 ; — preuves des subterfuges employés par Pallu ; — contredits et productions nouvelles fournis au Parlement ; — sentence définitive rendue en faveur des chanoines le 22 août 1730, par Louis de Fienne, grand bailli de Touraine. — Déclaration du Roi, du 15 janvier 1731, servant de règlement entre les chanoines, curés primitifs, et les curés-vicaires perpétuels. — Contestation entre Gilles Barbet, curé, et les sieurs Antoine Pallu, Pierre de Lugré et Guillaume Boisard, chanoines, au sujet de certains droits et préséances ; — Procès-verbal d'un débat scandaleux, occasionné par les chanoines, en s'obstinant à précéder le curé aux obsèques d'un particulier ; — transaction entre les parties portant que le curé aura la préséance à toutes les cérémonies funèbres, pourra célébrer la messe à 10 heures, à l'autel de la paroisse, jouira seul du droit de faire ouvrir les fosses, etc.

COLLÉGIALE DE LOCHES.

G. 295. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 116 pièces, papier.

1498-1790. — Lettres patentes de Louis XII, concédant à l'église collégiale de Notre-Dame du château de Loches la prévôté et le greffe de ladite ville. — Enquête de Denis Rodin, sergent royal, au sujet de la destruction, par divers particuliers, d'une chaussée que le chapitre avait fait construire pour amener dans son pré l'eau du ruisseau de Mazerolles. — Transaction par laquelle les maire, échevins et habitants de Loches reconnaissent que la Maison de Ville, l'île Sainte-Marie et les marais de la commune sont dans le fief de la collégiale, et s'engagent à faire curer et tenir constamment propre le biez ou canal qui passe sous le pont-levis du portail de la ville, etc. — Procédure des chanoines contre Jean Pillet et autres, dont les constructions ont tellement obstrué le canal qu'il ne fournit presque plus d'eau à leur moulin des Banes. — Baux à ferme des rivières et pêcheries depuis le moulin de Banes jusqu'à celui de Corbery. — Bail emphytéotique de ce dernier moulin par Augustin Marchand de la Faverie et Jacques-Louis de Baraudin, chanoines, à Pierre Frapier, foulon. — Baux à ferme par le chapitre : de la métairie du Haut-Limeray, paroisse de Verneuil, à Paul Durand, marchand, pour 300 livres, 296 boisseaux de blé et 24 volailles ; — de prés situés dans les paroisses de Perrusson, Ferrière, Loches, Varennes, Chambourg, Ligueil, Genillé, Reignac, Saint-Jean, Chedigny, Azay et Rigny. — Procédures au nom des chanoines, contre Étienne Talibon, menuisier, François Robin, greffier en chef du grenier à sel de Loches, et autres pour arrérages de fermes et rentes. — Translation du tombeau d'Agnès Sorel.

G. 296. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier.

1278-1789. — Annonces pour le bail à ferme de la

frèche des Fortevois *alias* des Fourneaux ou Davailleaux. — Conférences et description de ladite frèche. — Transaction entre Nicolas Leroy, abbé commendataire de l'abbaye de Beaulieu, et les chanoines qui consentent à payer 12 livres par an au lieu de 9 pour la dîme des vignes de leurs prétendes situées dans son fief. — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie du Plessis-Guyot, rendu au chapitre par Marie Marins, femme séparée de biens de Pierre de Grateloup, chevalier. — Baux à ferme, par les chanoines, des terres et seigneuries de Corné et du Mergat, paroisses de Corné et Cornillé, et du fief du Monceau, paroisse du Viel-Baugé ; d'une des maisons du jeu de Paume ; de pêcheries dans le canal de l'Indre, depuis le moulin de Quintefol jusqu'aux arches sises à l'entrée de la ville ; de dîmes sur les paroisses de Perrusson et de Saint-Ours ; des droits seigneuriaux de poids et balances ; de la métairie dite de Chapitre, paroisse de Dolus. — Acquisition par le chapitre d'une rente de 30 sous sur un pré appelé le Pré Archambault-Sebile, près le moulin des Bancs. — Procédure, entre les chanoines et Marie Guesbin de Rassay, veuve de François Durillé, lieutenant de la maréchaussée de Loches, au sujet de rentes que ladite Guesbin prétend avoir été amorties par sa mère. — Conférence de la frèche des Guerrières *alias* de Rochette, paroisse du Fau, qui doit au chapitre 22 setiers de blé. — Mémoires de travaux et fournitures. — Déclaration des bois du chapitre de Loches.

G. 297. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1331-1760. — Ventes faites aux chanoines de Loches : par Jean Sergent, de 3 quartiers de pré sur les bords de l'Indrois au-dessous de Morillon, pour 10 livres ; — par Pierre Guerrier, écuyer, seigneur de Rouvray, de 2 arpents de pré sur ladite rivière, pour 12 livres. — Bail par le chapitre à Olivier Davy et Hervé Gangnon, son gendre, d'une place de moulin, sise sur l'Indrois, près le village de Morillon, à Azay, avec îlots, jardin, etc., à la charge de reconstruire le moulin et de payer une rente d'un muid de blé. — Enquête faite sur la demande des chanoines, à l'occasion du trouble apporté dans la construction des chaussées de leur moulin par Guillaume Marques, seigneur de la Follaine, qui accompagné de gens d'armes munis de traits, javelines, dagues et épées, empêchait le rétablissement desdites chaussées après les avoir fait démolir. — Bail emphytéotique du moulin de Morillon consenti par les chanoines, en 1482, à Simon Trouvet. — Baux à ferme de la métairie et du moulin de Morillon donnés à divers par le chapitre. — État des dépendances de ladite métairie, contenant 89 arpents de terres, pâtureaux, bois, buissons et 6 arpents de prés. — Procès-verbaux d'estimation du cheptel de la ferme et des rouages du moulin. — Baux et déclarations de pêcheries en la rivière de Morillon, depuis la fontaine de Vernelle jusqu'à l'embouchure de la vieille rivière de la Follaine.

G. 298. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 105 pièces, papier.

1587-1763. — Vente de la métairie du Petit-Morillon, paroisse d'Azay, par Jean Rolland, boucher, à Louis Germain, garde du comte de Saint-Aignan, gouverneur de Touraine. — Poursuites contre ledit Germain par le chapitre, qui prétend prendre possession de cette terre par puissance de fief ; — accord entre les parties. — Bail de ladite métairie par les chanoines à Marc Pelon leur confrère, pour 120 livres. — Procédure entre le chapitre et Quantin Bataille, accusé d'anticipation ; — pièces produites : — déclarations rendues à la seigneurie de Morillon ; — vente de 3 quartiers de pré, dans le pré de la Motte, près la Follaine, par René Berard, écuyer, seigneur de la Croix et Marguerite de Saintray, sa femme, à François Benoit, pour 50 écus sol ; — arpentage des prés de Quantin Bataille et du chapitre ; — procès-verbal de collation des titres et papiers. — Arpentage des prés de Morillon, produisant 13 arpents 3 chaînées. — Baux à ferme desdits prés, situés sur l'Indrois, paroisses de Chedigny et d'Azay.

G. 299. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1298-1790. — Acquisition par le chapitre de Loches, pour la bourse des anniversaires, d'une rente de 5 livres, assignée sur un closeau près le ruisseau de Mazerolles. — Ventes : par Blaise Pécoul, maître des enfants de chœur, à Nicolas Morin, marchand, d'un lopin de chenevral, dans le faubourg de la Voie-Neuve ; — par Jean Jacquet, serrurier, à Jean Chaspoux, sieur de la Piardière, grènetier au grenier à sel de Loches, d'une boisselée de terre, audit lieu, etc. — Transaction entre les chanoines et Jacques Chaspoux, abbé de l'abbaye de Sainte-Madeleine de Plaine-Solue, seigneur de Verneuil, qui reconnaît que les bâtiments et jardins situés au lieu des Quatre-Vents, près le Puy-Moussault, sont dans le fief du chapitre et chargés de diverses rentes envers les chapelles du Fief et des Morts et les bourses du pain et des clercs. — Titres de rentes dues aux enfants de chœur. — Conférences de la frèche de Roche-Apert ou Petit-Montain, dépendante de la bourse du pain. — Déclaration de Nicolas Rocher, écuyer, baron de Sennevières, reconnaissant devoir au chapitre

50 sous de rente sur sa métairie de la Palle, paroisse de Saint-André de Beaulieu. — Requête de Christophe de Royrand, écuyer, sieur d'Aubigny, au bailli de la justice du chapitre, se plaignant du mauvais état d'une maison, près la porte Poitevine, qui lui a été adjugée par bail judiciaire. — Procès-verbal de visite de ladite maison.

G. 300. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1612-1722. — Déclarations d'une métairie, *vulgò* dite de Chapitre, dans le bourg et les environs de Dolus, rendue au prieur dudit lieu par les chanoines de Loches. — Baux à ferme de ladite métairie, consentis à divers par le chapitre pour 17 à 24 setiers de blé, seigle et orge par tiers. — Bail d'un droit de dîme à lever dans ladite paroisse et autres adjacentes, pour 85 livres et 4 chapons. — Sous-seing par lequel Georges de Gannes et Marie Chauveau, sa femme, réduisent à vie le bail de la métairie de Dolus qui leur avait été donné à perpétuité par le chapitre. — Contrats divers entre Georges de Gannes, seigneur dudit lieu et Louis de Gannes, seigneur de Chemallé et de la Petite-Couture, paroisse de Courçay. — Procédure entre les héritiers de Georges de Gannes et le chapitre, au sujet de la métairie de Dolus, qui avait été comprise dans la saisie réelle faite sur ledit de Gannes par Eymard de Chouppes, baron du Fau ; — bail judiciaire des biens de Georges de Gannes ; — requêtes, mémoires etc. ; — extrait d'une sentence du lieutenant de Loches, qui remet le chapitre en possession de ladite ferme ; — déclaration des dépens, frais, dommages-intérêts, etc., auxquels lesdits héritiers ont été condamnés envers les chanoines de Loches.

G. 301. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

1312-1787. — Clercs du chapitre de Loches. — Don d'une rente de 10 sous sur logis et grange, à Loches, en la rue qui conduit au château, fait à la bourse des clercs par Jean Belot, chanoine, pour une messe du Saint-Esprit chaque année, le lendemain de la fête de Saint-Louis. — Extrait du testament de Jeanne, veuve d'Etienne Moreau, léguant à ladite bourse 7 quartiers de pré en la paroisse de Chemillé. — Déclarations de Joseph Archambault et Louis Desplace, reconnaissant devoir annuellement à la bourse des clercs 3 livres 10 sous 6 deniers sur un logis avec boutique, rue de la Boucherie, joignant le mur et le portail qui séparent la ville de Loches du faubourg de Quintefol. — Sentence de Claude Luthier, écuyer, lieutenant-général, qui condamne la veuve Gilles Maultrot à payer aux clercs 9 années d'une rente de 7 sous 6 deniers, comme propriétaire d'une maison rue Bourgeoise à Beaulieu, joignant par derrière la rue tendant de l'église Saint-Pierre à celle de Saint-Laurent. — Ventes : par le chapitre au profit des clercs, à René Rolland, marchand, d'une petite maison en appentis, rue des Bigoteaux, pour 20 sous de rente ; — par Pierre de Grateloup, chevalier, seigneur de Chambourg, à Jean Larcher, maréchal en œuvres blanches, d'un petit logis, au faubourg de la porte Poitevine. — Déclaration de Madeleine Galland, veuve de François Hamelin, lieutenant des eaux et forêts, pour une rente de 13 livres assignée sur sa métairie de Sambonne, paroisse de Saint-Jean-sur-Indre. — Extraits de contrats de vente de maisons en la ville de Loches, concernant des rentes dues aux clercs.

G. 302. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1525-1650. — Chapelle Saint-Eustache. — Bail, pour 10 sous tournois de rente, d'une portion de jardin, près les murs du château de Loches, consenti à Pierre Dudouet, écuyer, seigneur de la Cochetière, par Guillaume Chauveau, chanoine, fondé de pouvoir de Jacques Trignac, titulaire de ladite chapelle, desservie en l'église collégiale de Loches. — Contrats portant quittances des arrérages d'une rente de 12 sous, due à la chapelle Saint-Eustache, par Mathurin Boisseau, Jean Hamelin, lieutenant des eaux et forêts, et autres, sur une closerie en la paroisse Saint-Ours, près Bourdillet.

G. 303. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1685-1720. — Chapelle Saint-Eutrope. — Prise de possession de ladite chapelle, desservie en l'église Saint-Antoine, succursale de la paroisse Saint-Ours, par Pierre Massassis, clerc tonsuré, chapelain. — Extrait du registre de l'état civil de Courçay concernant le mariage de Louis Gaigneron avec Claude Houdry de Lyons. — Quittance de 24 boisseaux de froment, prix de 3 années d'arrérages d'une rente payée à Colin, mandataire du chapelain de Saint-Eutrope. — Prise de possession de la chapelle Saint-Eutrope par René Clopin, clerc tonsuré, bénéficier de l'église collégiale de Loches.

G. 304. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1407-1701. — Chapelle de Notre-Dame du Fief. — Foi et hommage de la moitié d'une dîme appelée Domaine de Notre-Dame *alias* du Fief, rendus à Jean

de Bueil, chevalier, seigneur de Montrésor, et à Antoine de Villequier, écuyer, premier chambellan du Roi, seigneur des Îles d'Oleron, etc., par Jean Desombres, titulaire de l'une des chapelles hebdomadaires de l'église collégiale de Loches. — Procès-verbal de montrée des terres où Jean Haslé, curé de Perruson, prétend avoir un droit de dîme ; — Sentence du siége royal de Loches qui déboute le curé de ses prétentions. — Déclaration de la dîme du Fief, rendue par Toussaint Content, chapelain, à Madeleine de la Châtre, femme de Henri, comte de Bourdeilles et de Montrésor. — Aveu de la même dîme, située dans les paroisses de Beaulieu, Ferrière, Perrusson et Sennevières, par Nicolas Arnault, titulaire, à Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, à cause de son comté de Montrésor.

G. 305. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier.

1497-1789. — Chapelle de Notre-Dame des Mamyneaux. — Testament de Jean Mamyneau, chanoine et chantre en dignité en l'église collégiale de Loches, léguant, pour la fondation d'une messe chaque semaine à l'autel de Notre-Dame, un pré devant la fontaine de Rouvray, paroisse de Saint-Germain, 50 chaînées de vigne et 38 de terre au clos de Vauburgault, paroisse de Saint-Ours, et diverses rentes en grains et argent. — Compte de recette et dépense rendu par Quantin, receveur du chapitre, aux héritiers de M. Mamyneau, chanoine. — Bail à ferme d'un arpent de terre, paroisse de Saint-Ours, par Charles Touchard, sieur de Grandvaux, agissant pour Albert Bataille, prieur de Truyes et titulaire de la chapelle des Mamyneaux. — Procédure à la requête de Germain Pottier, chanoine de Loches et chapelain de Notre-Dame, contre Louis Chollet qui s'est approprié 2 caves en roc régnant sous une vigne dépendante de sa chapelle.

G. 306. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1722-1789. — Chapelles de Prime et de Brosse. — Bail à ferme d'un demi-arpent de pré, prairie de Mauvière, par Paul Gaston, bénéficier du chapitre de Loches, titulaire de la chapelle de Prime, à Jacques Ours-Maugis, marchand fripier, pour 30 livres. — Extrait d'une délibération du chapitre qui permet à René Clopin, titulaire de la chapelle de Brosse, de réunir à son logis une maison adjacente dépendante de la chapelle de Prime, desservie par Jean Duchesne.

G. 307. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1593-1621. — Chapelle Saint-Roch. — Testament de Jean Du Jouet, écuyer, seigneur de la Bertaudière, paroisse de Betz, léguant une rente de 4 écus, valant 12 livres tournois, assignée sur ladite seigneurie, pour la fondation d'une messe chaque vendredi de l'année, en l'église collégiale de Loches à la chapelle Saint-Roch, où a été inhumé Pierre Dudouet, son père, vivant écuyer sieur de la Cochetière. — Baux à ferme : par Aimé Dudouet, écuyer, à Claude Sanquin, chanoine prébendé, d'un logis situé au château, près celui de la chapelle Saint-Jean, pour 12 livres ; — par Charles Lamy, chanoine, à Jean Pingault son confrère, de tout le revenu temporel, le gain du chœur, etc., dont il jouit, pour 300 livres.

G. 308. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1787-1789. — Chapelle du Saint-Sépulcre et du Crucifix. — Baux à ferme : par Jean-Jacques Barbier, bénéficier au château royal de Loches, chapelain du Saint-Sépulcre, d'un arpent de terre labourable en la vallée de l'Image et au champ des Bons-Raisins, et de 3 quartiers de pré, prairie de Mauvière ; — par Joseph Samain, titulaire des chapelles du Crucifix et des Mardeaux, d'un arpent de terre et pré en la pièce de Vauburgault, etc.

G. 309. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1778-1783. — Actes et délibérations capitulaires de l'Église collégiale de Loches, cotés et paraphés par Jacques-Louis de Barandin, prieur commendataire du prieuré de Villiers et doyen du chapitre : — Marché avec Étienne Gallicher et Pierre Hamel, notaires, arpenteurs et feudistes à Loches et Beaulieu, qui s'engagent, pour 3,000 livres et 120 livres de pot-de-vin, à renouveler le terrier des fiefs et domaines de la manse capitulaire, des clercs, et des chapelles, dresser un censif ou atlas, etc. — Plaintes des chanoines contre la fabrique de Saint-Ours, refusant de rétablir la tribune en ruine, sous prétexte qu'elle donne lieu à des indécences et scandales. — Don d'une ceinture brodée en or, faite d'après la vraie ceinture de la Sainte-Vierge, que possède le chapitre, et adressée à l'évêque de Chartres à Amboise, pour être offerte à la reine Marie-Antoinette, sur le point de mettre au monde son premier enfant. — Messes célébrées et chantées chaque jour à l'autel de Marie, jusqu'à la délivrance de ladite reine. —

Te Deum, actions de grâces et feu de joie dressé sur le donjon du château pour les victoires remportées sur les Anglais, octobre 1779. — Marché avec Isnard, facteur, pour l'entretien des orgues. — Éloge de M. de Fleury, archevêque de Tours, duc de Cambray. — Germain Despierres, bénéficier, condamné à assister pendant un jour, aux trois grands offices, dans les basses chaires et en soutane seulement, pour avoir frappé dans l'église le valet de la sacristie. — Nouveau règlement de discipline pour les chanoines et bénéficiers qui manqueront aux offices des dimanches et fêtes. — *Te Deum* etc., pour la naissance du dauphin et pour une nouvelle victoire remportée sur les Anglais. — Dispense accordée à Benoît Choquet, chanoine, confiné et relégué au couvent des Cordeliers de l'Ile-Bouchard par ordre du Roi. — Listes des membres du chapitre.

G. 310. (Registre.) — In-4°, 78 feuillets, papier.

1608-1665. — Livre des rentes constituées, avec la recette; — rentes : de 34 livres, due par Bertrand Chaspoux, sieur de la Piardière ; — de 50 livres, par M. d'Armançay et autres héritiers du sieur Luthier de La Richerie; — de 7 livres 10 sous 9 deniers par Sébastien Bouvallet, etc. — Transaction sur procès entre le chapitre de Loches, les religieux de Beaulieu, les habitants desdites villes et les sieurs Jean de Vonnes, écuyer, sieur de Fontenay et François de Vonnes, sieur du Breuil, qui redoivent 1,333 écus 20 sous, plus les intérêts, sur les 2,000 écus légués par Antoine Isoré, abbé de Preuilly et prieur de l'église collégiale de Loches, pour l'augmentation du collége.

COLLÉGIALE DE MONTRÉSOR.

G. 311. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 82 pièces, papier.

1516-1775. — Vente par Louis de Boumardon, écuyer, à Imbert de Bastarnay, conseiller et chambellan de François Ier, baron du Bouchage et d'Authon, seigneur de Montrésor, d'une rente de 3 setiers de froment, 1 de seigle, 20 sous et 2 chapons, constituée sur une métairie *vulgò* dite l'Airal de Sermoise, à Orbigny. — Inventaire des pièces produites par les chanoines de Montrésor contre Rousseau et consorts, appelant d'un jugement, rendu par le bailli de Montrésor, qui les condamne à payer à la seigneurie de Tréan, dépendante de la collégiale, 29 années d'arrérages d'une rente de 3 setiers de froment, etc., comme détenteurs de la frêche des Bombardons. — Conférence de ladite frêche, donnée au chapitre par Imbert de Bastarnay. — Statuts de la collégiale. — Accord entre les chanoines et Henriette de Joyeuse, duchesse de Guise, dame de Montrésor, qui réduit à 18 grand'messes les 42 fondées par Françoise de Bastarnay, vidame d'Amiens, sa tante, et s'engage à payer chaque année 60 livres pour la sonnerie et le luminaire. — Testament de Françoise de Paray, donnant diverses sommes aux chanoines, enfants de chœur, etc. de la collégiale et une croix d'argent où se trouve enchâssée une petite croix d'or contenant une parcelle de la vraie croix, attestée véritable par le cardinal de Joyeuse. — Extrait de la fondation de René de Bastarnay, seigneur de Montrésor et d'Isabeau de Savoie, sa femme, concernant une rente de 12 livres à payer par le chapitre au curé de Beaumont. — Déclarations des héritages possédés par les chanoines dans le fief de Montrésor. — Acte par lequel la duchesse de Guise, le comte de Nancey et autres héritiers de Françoise de Bastarnay, consentent que le Saint-Sacrement soit transporté de la chapelle du château dans une de l'église collégiale et donnent au chapelain les 40 livres destinées à l'entretien de la lampe ardente. — Testaments d'Anne Allaire et d'Antoine Sabart, chantre en dignité, contenant divers legs en faveur du chapitre. — Quittances des curés d'Orbigny pour gros dus par les Bénédictins de Villeloin, décimateurs de ladite paroisse, et par les chanoines de Montrésor, à cause de leur seigneurie de Tréan.

G. 312. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

1491-1771. — Échange de caves, jardin et fondis, portant quittances des lods et ventes, par Charlotte de Bretagne, dame de Montrésor. — Vente de la terre et seigneurie de Tréan par Guillaume de Sazilly, écuyer, seigneur de la Salle d'Avon, et Jean Isoré, seigneur de Fontenay, à Imbert de Bastarnay, baron du Bouchage, seigneur de Montrésor et Georges de Monchenu, sa femme, pour 1,100 livres. — Donation de ladite seigneurie aux chanoines par Françoise de Bastarnay, veuve de François d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens, comtesse du Bouchage et dame de Montrésor. — Procès-verbal de Jean Maan, chantre en dignité en l'église de Tours, grand vicaire de l'archevêque et official de ladite église, réduisant le nombre des messes fondées en l'église collégiale de Montrésor, la rétribution étant devenue insuffisante. — Lettre de Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise, permettant au chapitre de faire couper et vendre les baliveaux qui sont dans les bois taillis de Tréan, à la réserve de 12 par arpent. — Or-

donnance de Mathieu Isoré d'Hervault, réduisant la messe journalière de 8 heures, fondée par Marguerite de Lorraine, à 2 par semaine, et celle célébrée au château, au même nombre, quand le seigneur sera absent, etc. — Baux à ferme de la dîme de l'Étang, partagée entre le chapitre de Montrésor, celui de Tours, l'abbé de Villeloin, et le curé d'Orbigny. — Procès-verbal de visite des terres de l'Étang, ravagées en 1709, par les vimaires, gelées et brouées. — Bail à ferme de la dîme d'Orbigny, pour 150 livres. — Accord entre les chanoines de Montrésor et Denise de Lions, veuve de Jean de Lambinet, écuyer, pour la réduction des services fondés par Laurent de Lambinet, écuyer, sieur de Saint-Martin. — Opposition du chapitre à la vente de la terre et seigneurie de Loché, saisie réellement sur Michel de Persil, seigneur dudit lieu, par Pierre Sain, sieur des Touches. — Procès-verbal de saisie des terres, fiefs et seigneuries de la Ferté, la Barellerie, la Colardrie, etc., paroisse d'Orbigny, sur Georges de Sigogné.

G. 313. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 96 pièces, papier.

1653-1789. — Constitution d'une rente de 5 livres, sur maisons, terres, vignes, etc., au village de la Lande, paroisse de Loché, soufferte envers le chapitre de Montrésor par Jean Billou et Gilles Pasquier, marchands. — Acquisition de la métairie de la Lande, par les chanoines. — Baux à ferme et à rente de terres, prés, etc., paroisses de Loché et Nouans. — Mémoire des titres nouvaux des fermes et rentes dues au chapitre, de 1726 à 1746. — Arpentage de divers prés adjacents en la prairie de Chamou, paroisse de Coulangé. — Baux à ferme par les chanoines, de prés en la grande noue, à Nouans; en la prairie de Pont et près le moulin à foulon de la Ronde, paroisse de Chemillé, etc. — Accord entre le curé de Beaulieu et le chapitre, par lequel celui-ci s'engage à donner un muid ou 96 boisseaux de seigle, comme propriétaire de la grande dîme de Loché, et le curé 16 onces de cire et 8 de poivre. — Extrait d'un acte capitulaire, portant concession, par les chanoines de Montrésor, de la prébende de l'écolatre à François Gallepie, clerc tonsuré du diocèse de Bourges, et une rétribution de 300 livres, à partir du jour où il aura pris possession de son école.

G. 314. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1521-1751. — Cure-doyenné et chapelle Notre-Dame de Lorette. Aveu et dénombrement du Petit-Mersain, paroisse de Genillé, rendu par Guillaume de Saint-Flovier, écuyer, seigneur du Breuil, à Lancelot de la Touche, chevalier, seigneur des Roches-Tranchelion, de Villaines et du Grand-Mersain. — Transaction sur procès entre Jean de Saint-Flovier, sieur du Breuil et du Petit-Mersain, et les religieux de Villiers, à l'occasion d'une rente de 20 boisseaux de froment et seigle, due à ces derniers sur le Petit-Mersain. — Vente d'une métairie, située au bourg et dans les environs du Liége, par Jean Bardin, marchand, Emerye Blanchet, sa femme et Mathurin Bardin, curé dudit lieu, aux chanoines de Montrésor, pour 3,100 livres. — Erection de la cure de Montrésor, sur la requête de M. de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, et réunion de ladite cure ou doyenné à la chapelle de Notre-Dame de Lorette. — Plans et procès-verbal d'arpentage d'une frêche de 111 arpents 93 chaînées, appelée l'Ormeau, dépendante du Petit-Mersain. — Conférences des frêches de l'Ormeau, paroisses de Genillé et Chemillé; du Champ-du-Four, près le village des Merrières, paroisse de Genillé; de l'Echarpe-de-Biard, même paroisse. — Délibération du chapitre autorisant la démolition d'une grande chambre, inutile aux fermiers du Petit-Mersain, pour en employer les matériaux aux réparations les plus urgentes des bâtiments gravement détériorés par la grêle du 21 juillet 1737. — Procès-verbal et estimation des dégâts faits aux bâtiments et récoltes du Petit-Mersain et à la chapelle de Notre-Dame de Lorette par une tempête effroyable, survenue dans la nuit du 14 au 15 mars 1751.

G. 315. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 46 pièces, papier.

1324-1790. — Chapelle de Notre-Dame du Château. — Enquête du curé de Beaulieu, délégué par Etienne de Bourgueil, archevêque de Tours, qui fait connaître que la chapelle de Notre-Dame, fondée au château de Montrésor, est à la présentation des religieux de Villeloin. — Accord entre René Juvenon, chapelain, et le sieur de Bruyères, abbé de Villeloin : ce dernier fait abandon du droit de dîme qui lui appartient sur les domaines dépendants de ladite chapelle. — Provisions de la chapelle du château de Montrésor en faveur de Louis Rousseau et de Jacques-Victor Leroy, clercs, présentés par Michel de Marolles, abbé de Villeloin. — Déclarations des biens de ladite chapelle, rendues aux commissaires du Roi, et à la chambre ecclésiastique par Antoine Sabart, Jacques Leroy et François Pottier, chapelains. — Etats du revenu et des rentes. — Inventaire des meubles et papiers après le décès de Louis Rousseau, vivant chanoine de Montrésor et titulaire de la chapelle du château. — Visite et estimation des réparations à faire à ladite chapelle et aux domaines en

dépendants. — Baux à ferme de prés en la prairie des Aulnaies, au-dessous du bourg de Beaumont et près le pont de Montrésor. — Compte entre Etienne Maupeou, procureur au siége de Loches, et Georges Bouet, fermier du revenu de la chapelle de Notre-Dame. — Accord entre Luc Servois, chanoine de Montrésor et Germain Pottier, vicaire de Betz, chapelain du château, pour la célébration des 2 messes fondées en ladite chapelle. — Procès-verbal de bornage de prés contigus en la prairie de Dijon. — Correspondance, en 1789 et 1790, entre Servois, Pottier et la sœur de ce dernier.

G. 316. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1522-1759. — Stipendie des Dubois. — Testament de Pierre Dubois, vicaire de Beaumont, léguant la maison qu'il habite à Montrésor, plus une rente de 6 setiers de froment et seigle, pour la fondation d'une messe du point du jour le dimanche, en la chapelle Saint-Roch nouvellement édifiée. — Différend pour la jouissance de ladite stipendie entre Pierre Dubois, chapelain, et Jean Cherbonnier, sieur du Mousseau, prêtre et autres ; — procédures à ce sujet et pour les réparations. — Détail des rentes, en grain et argent, dues à la chapelle des Dubois par la veuve Claude Desperches, à cause de sa métairie de la Boullaie. — Provisions de ladite stipendie donnée à François-Benoît, curé de Chemillé, par François Fouassier, allié des Dubois. — Testament de Julien Barillet, prêtre, portant fondation d'une messe tous les samedis en la chapelle Saint-Roch. — Collation des stipendies des Dubois et des Ponts de Dijon à Denis Bonniou, chanoine et chantre de Montrésor. — Bail à rente par Henri Faucherre, abbé de Brantôme, doyen de Montrésor, à Claude Dubois, tanneur, d'une maison avec grange, en la paroisse de Chemillé, etc.

G. 317 (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1789. — Papier-terrier du fief du Petit-Mersain, dépendant de la cure et doyenné du chapitre de Montrésor, rédigé par Pain, notaire dudit comté. — Déclarations de terres, etc., situées dans le fief du Petit-Mersain et dans les frêches qui en dépendent, rendues par René Boistard, conseiller du Roi, lieutenant honoraire en l'élection de Loches; Jean Duportal, garde de la forêt royale de Loches; Étienne Belotin, greffier de la châtellenie de Genillé; Alexandre Gaétan de Thienne, chevalier, seigneur de Marolles ; Urbain Belotin, notaire royal ; Claude Chanoine, maçon ; Philippe Baron de Channoir, chevalier, seigneur du Brouillard, etc.

G. 318. (Registre.) — 25 feuillets, papier.

1789. — Atlas du fief du Petit-Mersain, paroisse de Genillé, contenant les plans des villages et domaines de l'Ormeau, la Roussellière, la Milletière, les Fouassiers, l'Aireau-d'Hys, les Péans, le Petit-Mersain, etc.

G. 319. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1789. — Frêches dépendantes du Petit-Mersain et redevances qui les grèvent en grains, argent et volailles.

COLLÉGIALE DU PLESSIS-LES-TOURS.

G. 320. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 115 pièces, papier.

1541-1779. — Testaments : de Marthe Colesse, veuve de Jean-Huger, de Jean Desvaux, vicaire perpétuel en l'église du Plessis, de René Duverger, vicaire ordinaire, léguant aux chanoines, diverses maisons avec jardins, etc., situées sur le pavé du Plessis. — Baux à ferme de prés en la prairie de Gloriette, près le pont aux Oies, etc. — Extraits des titres desdits prés. — Transaction entre le maire de Tours et les chanoines du Plessis, à l'occasion du préjudice fait aux prés de ces derniers pour la construction du pont aux Oies. — Procédure entre le chapitre et Balthazar Le Breton, seigneur de Villandry et la Motte de Gennes, qui lui conteste la propriété d'un pré de 4 arpents, près le port de Colombiers. — Arpentage de prés en l'île de Berthenay. — Acquisition par les chanoines sur Mathurin Trahan et Perrine Pyon, sa femme, de prés à l'Auberdière et au Morier, paroisse de Saint-Genouph. — Déclarations : de maisons, etc., sur le pavé du Plessis ; d'une pièce de terre faisant partie du fief de la Vauguyon, dépendant du chapitre, rendue au seigneur de la Rivière ; — des biens et revenus de la collégiale, rendue au Roi. — Baux à ferme et à rente de terres et maisons près le pont Sainte-Anne. — Ordonnances des commissaires généraux pour le payement d'une rente de 1,500 livres, fondée par Louis XI en faveur des chanoines, et réduite à 600 livres par lettres patentes de Louis XII. — Tables des anniversaires et messes basses célébrées dans l'église collégiale et paroissiale de Saint-Jean-des-Montils *alias* du Plessis-les-Tours. — Vente par les héritiers de Esmond Amonnet, chanoine de Saint-Martin, à Richard Crassot, maître de psalette en ladite église, des meubles, bâtiments et terres laissés par le défunt en la paroisse de Saint-Symphorien, à la

charge d'acquitter tous les frais funéraires et dettes s'il s'en présente.

G. 321. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1778-1790. — Comptes de recettes et dépenses rendus aux chanoines du Plessis par Nicolas Boulard, curé de Notre-Dame-la-Riche, premier chanoine de ladite église, pour les années 1778-1788, et par Michel Thierry, pour 1789-1790; — total de la recette en 1782, 11,239 livres 17 sous 2 deniers, et de la dépense, 8,843 livres 5 sous 5 deniers. — Pièces justificatives des dépenses. — État des revenus du chapitre et de la chapelle de Notre-Dame de Chantilly, à Courcelles. — Inventaire des biens de la fabrique et de la boîte. — Tables des anniversaires, offices et saluts célébrés dans l'église collégiale Sainte-Chapelle royale et paroissiale de Saint-Jean-des-Montils. — Mémoire des déboursés de Paimparé, bâtonnier, pour friser, pommader et poudrer les enfants de chœur les jours de fête. — Lettres : de Michau, fermier de la Vauguyon, annonçant que les gelées de janvier 1789 et les chaleurs de mai ont fait mourir presque tous les noyers, qui étaient le plus clair revenu de sa ferme; — de M. Marteau, curé de Marcilly, demandant des secours pour les habitants de sa paroisse, qui sont dans la plus grande détresse ; — du doyen, disant que le chapitre fait la diète de force et que Saint-Côme est inondé, 16 octobre 1789. — Mémoires de travaux de maçonnerie, par Coudreux, de charpenterie par Pillet, de serrurerie par Saviot et Chauveau, de menuiserie par Martineau, de couverture par Lefebvre. — Table provisoire de la somme de 1,000 livres qui sera payée aux bénéficiers de l'église collégiale du Plessis suivant leur assistance à l'office divin et canonial pendant les six premiers mois de 1789.

G. 322. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 35 pièces, papier

1444-1788. — Vente de la terre et seigneurie de Fombèche, paroisse de Saint-Martin-le-Beau, consentie par Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, seigneur de Bléré, à Pierre Berard, bourgeois de Tours, pour 1,200 écus d'or. — Aliénation par le chapitre, seigneur de Fombèche, de 2 arpents de pré en dépendant, pour satisfaire à la taxe du clergé. — Extrait d'une donation de la closerie de la Moulardière, faite aux chanoines par Philippe Rossignol, leur confrère, qui l'avait acquise de Françoise Douyn, veuve de Charles Belot, chevaucheur de l'écurie du Roi. — Constitution d'une rente de 37 livres 10 sous, soufferte par le chapitre envers Balthasar Rabuteau, sieur de Beauregard, sur la seigneurie de Fombèche. — Arpentage d'un pré de 1 à 3 arpents, près le moulin de Nitray ; — visite et enquête réglant la contestation survenue entre le chapitre et le propriétaire du pré adjacent. — Bail au rabais des réparations à faire aux bâtiments de Fombèche, Chandon et Montagron, appartenant au chapitre. — Visite des terres, à la requête d'Étienne Meunier, nouveau fermier.

G. 323. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 112 pièces, papier

1551-1790. — Bail à ferme des terres et seigneuries de la Vauguyon et Courchamps, consenti par le chapitre du Plessis à François Lecomte, pour 1,500 livres. — État des dépendances du fief de la Vauguyon, situé paroisse de Parilly. — Extrait d'un aveu de la Vauguyon rendu au château de Chinon par Gilles le Petit-Vallet, seigneur de la Gaignerie, en 1398 ; — Procès-verbaux de visite des bâtiments, terres, bois, vignes, prés, etc., de la Vauguyon et de Courchamps. — Procuration du chapitre à Pierre Aucard, chanoine, pour rendre foi et hommage au duc de Richelieu. — Lettres d'Aucard, quittances d'amortissement, etc., concernant un échange de terres et vignes entre les chanoines du Plessis et Louis Brosson, curé de Parilly. — Consiste générale du château et des dépendances de la Vauguyon, dressée et rédigée par François Degonne, procureur des siéges royaux de Chinon et procureur fiscal de ladite seigneurie. — Procès-verbal constatant que Pierre Dechartres, fermier sortant, doit, outre les réparations des bâtiments, 1,000 livres pour le rétablissement des vignes et 700 pour le repeuplement de la fuie ; — transaction à ce sujet. — Déclarations des domaines et rentes possédés par les chanoines du Plessis dans les paroisses de Parilly, Pouzay, Trogues, Marcilly, Saint-Louand, Panzoult, Thizay, Rivière, la Roche-Clermault, Ligré. — Vente par Mathurin Asselin, chanoine et mareiller en l'église collégiale du Plessis, à Marie Mercier, d'une maison sur le pavé du Plessis. — Baux à ferme de maisons, granges, étables et jardins situés sur ledit pavé, derrière la psalette, etc.

G. 324. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 131 pièces, papier.

1628-1788. — Baux à ferme du pré des Barbereaux et autres, situés dans les paroisses de Saint-Genouph, de Colombiers et de Savonnières. — Différend entre le chapitre du Plessis et René Burochin, un des fermiers qui, malgré les clauses de son bail, réclame une indemnité pour cause d'inondation. — Baux à ferme d'un pré appelé la prébende de la Motte, en la prairie de Gloriette, près le pont aux Oies, paroisse de Joué ; — Bail à vie d'une mai-

son sur le pavé du Plessis à la dame Levasseur. — Marché avec Jean Lhabitant, maître maçon, pour faire divers travaux dans ladite maison. — Mémoires de maçons, charpentiers, menuisiers, etc. — Pouvoir donné au sieur Falloux, auditeur en la chambre des comptes de Bretagne, par René de Lugré de la Brillardrie. — Accord entre le chapitre et ledit Falloux, qui donne 950 livres pour les nouvelles réparations à faire. — Vente de 2 chaînées de jardin faite à Louis de Lugré de l'Ormeau, doyen, par Jean Taschereau de Baudry, abbé de Fontaines-les-Blanches, trésorier de Saint-Martin. — Baux à loyer de maisons et jardins au Plessis et en la varenne de la Riche. — Sentence du parlement de Paris qui condamne le chapitre du Plessis à payer au vicaire perpétuel, Michel Loyseau, une pension de 125 livres pendant les 4 années qu'il emploiera à faire ses études.

G. 325. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, papier.

1775-1789. — Délibérations du chapitre du Plessis-les-Tours : Réparations des églises et presbytères de Blalay, Joué, Marcilly, etc. — Fonte de la petite cloche appelée Jean. — Nominations de curés, procureurs, ponceteurs, etc. — Secours accordés au sieur Poussin, journalier, dont les vers à soie déjà montés ont été détruits par le feu, et aux pères Capucins, qui ont éprouvé des dommages considérables dans un incendie. — Homme vivant et mourant donné pour la dîme de la Varenne *alias* Saunay, paroisse de Prinçay, au marquis de Persan, seigneur de la Motte-de-Saunay et du marquisat de Monts. — Création d'un archiviste capable pour classer les titres et les copier au besoin ; il lui est accordé 600 livres pour 3 heures de travail chaque jour pendant 11 mois. — Marché avec le sieur Auger, orfèvre, pour fournir et restaurer des encensoirs, calices, croix, etc., et reprendre les plus défectueux au prix de 50 livres le marc. — Titres remis au sieur Deschamps, pour prouver que le chapitre ne doit point au duc de Richelieu d'homme vivant et mourant ni de rachat pour ses seigneuries et fiefs de la Vauguyon, de la Mairie et de Courchamps. — Règlement pour les heures d'offices. — Modifications au nouveau bréviaire de Tours, acceptées par le chapitre le 12 novembre 1784. — Retenue de 20 livres, sur les grandes et petites tables, aux bénéficiers qui n'habiteront pas de maisons canoniales. — Refonte de la plus grosse et de la plus petite des 4 cloches par Minel et Huau, pour 20 pistoles. — Règlement pour la sonnerie. — Produit des palets, montant à 5,427 livres pour un semestre. — Secours de 24 livres au sieur Deschamps, curé de Saint-Genouph, dont l'église et le presbytère ont été détériorés par les glaces et grandes eaux en 1789. — Nomination de Senac d'Argaignon, doyen, pour assister à l'assemblée des trois ordres le 16 mars. — Traité avec le sieur Forêt pour renouveler les titres de Parfond-Fossé et du Poêle-de-Marcilly. — Noms des chanoines, vicaires, greffiers, receveurs, bedeaux, bâtonniers, sonneurs, officiers de l'officialité, etc., de 1775 à 1789.

G. 326. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1742-1789. — Livre des réceptions des chanoines, etc. — Provisions : de canonicats et prébendes accordées à Pierre Barat, curé de Sorigny et doyen rural du doyenné de Montbazon ; — de la cure de Notre-Dame-la-Riche à Gilles Frédureau, curé de Saint-Ours de Loches ; — du doyenné aux sieurs Louis-Alexandre de Lugré, Prosper de Morand de Galles, chanoine de Troyes et abbé de Preuilly, Jean Senac d'Argaignon, prêtre du diocèse d'Auch, etc. — Prises de possession de leurs canonicats par les susdits. — Fermage de la dîme à lever dans le parc du château royal du Plessis et ses dépendances, adjugé à Antoine Grandin, chanoine, pour 52 livres. — Contestation avec le sieur Taschereau des Pictières, qui prétend avoir des droits sur partie de cette dîme.

G. 327. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 62 pièces, papier.

1437-1789. — Poêle de Marcilly et Parfond-Fossé. — Aveu et dénombrement de l'hébergement de Marcilly, près l'église, rendu par Michelle des Clousis, dame de Pernay, veuve de Jean Duplessis, écuyer, à Jean Isoré. — Vente dudit hébergement appelé Poesle, consenti aux chanoines du Plessis par Jean de Bruzart, seigneur de Germigny, Jean Ferot, écuyer, seigneur du Temple, procureur de Louis de Fouilloux, écuyer, seigneur dudit lieu, Louis et Hugues de Molin ou de Moulins, écuyers, pour 2,600 écus d'or à la couronne, donnés par Louis XI. — Saisie féodale du Poesle de Marcilly, à la requête des chanoines de Tours, seigneurs de la Tour-Isoré, sur ceux du Plessis, faute d'obéissance féodale et d'exhibition de contrats. — Aveux rendus au Poesle par Jean de la Roche, chevalier, sieur du Ponceau et de la Tour-du-Reynier ; Charles de Maillé, écuyer, sieur de Chezelles ; Jacquine de la Chapelle, au lieu de Jean d'Outre-la-Voie, son père ; Joachim Gillier, chevalier, seigneur de Verneuil ; Jean Riboteau, seigneur de Louzillière. — Aveu de l'hébergement de Marcilly rendu à la Tour-Isoré, par les chanoines du Plessis. — Mémoire des foi et hommage rendus au Poesle par les seigneurs de Louzillière, la cour de Verneuil, le Haut Montreuil, la

grande dîme de Chezelles, la cour de Rilly, etc. — Bail à ferme du Poesle et des dîmes en dépendant, consenti pour 102 setiers de froment, seigle et orge, par tiers. — État des acquisitions faites dans les fiefs du Poesle et de Parfond-Fossé de 1760 à 1779. — Bail à ferme de la moitié par indivis des dîmes de Saunay *alias* la Varenne, et de l'Imbaudière, paroisse de Prinçay en Poitou, par Jacques Berard d'Orbigny, procureur du chapitre, à Louis Rivereau, curé dudit lieu, pour 350 livres.

G. 328 (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

1423-1769. — Remembrance des contrats exhibés : vente de Parfond-Fossé, *modo* Profond-Fossé, faite aux chanoines du Plessis-lès-Tours par Pierre de Betz ; — accord entre le chapitre et Charlot de La Touche, écuyer, seigneur de Marigny et de la Dorée, pour le payement des lods et ventes ; — acquisition du Poesle et de la dîme de Mareilly par le même sur Louis de Fouilloux et Louis de Moulins, écuyers, etc. — Fois et hommages pour les fiefs de la Dorée et de la Joumeraie, rendus à la seigneurie de Parfond-Fossé par Patrix Simple, écuyer, archer de la garde du Roi, Renée de Mondion, sa femme, Louis Durateau, écuyer, Charles Odart, chevalier, seigneur de la Fuie-de-Vauguérin. — Ordre pour la distribution d'une somme de 164,403 livres 12 sous, due aux créanciers du seigneur de la Joumeraie. — Griefs et causes d'appel des chanoines du Plessis contre Louis de Rohan, seigneur de Guéménée, qui leur conteste la directe sur 3 pièces de terre situées dans leur fief et dépendantes de la Bourassée. — Livre des déclarations rendues à la seigneurie de Parfond-Fossé par Guillaume Paluz ou Pallu, seigneur de la Bourassée, Jean de La Ronce et Jacques de La Barre, seigneurs du Marais, René de La Rochefoucauld, seigneur du Ruau-Persil, et autres. — Registres des contrats reçus de 1506 à 1562 en la cour de Parfond-Fossé, qui assurent au chapitre la propriété des frêches dépendantes de ladite seigneurie. — Procès-verbal estimatif des réparations à faire aux bâtiments. — Procédures contre Odart, chevalier, seigneur de Prezault, à Parçay, et autres, faute de fois et hommages. — Mémoire à consulter pour savoir si le parageau est tenu de faire les fois et hommages, rendre aveu et payer rachat au seigneur suzerain.

G. 329. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 87 pièces, papier.

1184-1766. — Foi et hommage simple, aveu et dénombrement de la tierce partie du fief de Pouzay dit des Trois-Seigneurs, rendus au chapitre du Plessis-lès-Tours, à cause de sa seigneurie de Parfond-Fossé, par Simon de La Jaille, seigneur de la Tour-Saint-Gelin, Antoine Duplessis, écuyer, seigneur de Douce. — Vente du tiers de la seigneurie de Pouzay par Simon de La Jaille et Marie Sauglier, sa femme, à Jean Quétier, l'aîné, échevin de Tours, pour 2,300 livres. —Relevé des fois et hommages dus à la seigneurie de Parfond-Fossé. — Procédure entre les chanoines et Claude de Cravant, chevalier, seigneur de la Mothe-de-Nouâtre, dame Yolande de La Barre, demoiselle de Chargé, veuve de Claude Duplessis, sieur de Douce, et René de La Barre, sieur de la Roche-Ramé, qui prétendent que le chapitre n'a pas le droit de lods et ventes sur le fief des Trois-Seigneurs. — Poursuites à la requête du chapitre contre Louis d'Aviau, écuyer, sieur de Piolans, Charles de Jussac et René de Mondion, seigneurs du fief de Pouzay, pour avoir rendu des aveux irréguliers. — Aveux et dénombrements dudit fief par Charles de Jussac, chevalier, seigneur d'Entraigues, René de Mondion, seigneur du Bois, Jean d'Armagnac, chevalier, seigneur de la Mothe-de-Nouâtre, gouverneur de Loudun. — Éventillement du fief de Rouziers par Antoine de Jussac, seigneur dudit lieu. — Offre de foi et hommage, à un roussin de service, par Anne de Nouroy, dame de Rouziers et de la prévôté de Pouzay. — Éventillement dudit fief, relevant des seigneuries de Parfond-Fossé, Nouâtre, Noizay et la Haute-Rue. — Détail des dépendances de la seigneurie de la Haute-Rue, située paroisse de Pouzay. — Lettres de Tourneporte à l'abbé Aucard, chanoine du Plessis, concernant les lods, ventes, indemnités dus au chapitre pour la cession du fief de la Haute-Rue, faite au marquis d'Argenson par les Bénédictins de Beaulieu.

G. 330. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

1411-1770. — État des terres tenues par le sieur du Marais en la seigneurie de Parfond-Fossé. — Aveux et dénombrement : de diverses frêches, dépendantes de Parfond-Fossé, rendus par le chapitre du Plessis à Louis de La Barre, seigneur du Marais ; — dudit fief du Marais par ledit de La Barre, écuyer, à Gabriel de Gébert, seigneur de Noyant. — Sentence d'Adrien Quinart, bailli de Chinon, ajournant les seigneurs du Marais, de la Dorée et de Nouâtre, pour arrêter la saisie faite sur les revenus du chapitre, faute d'avoir remplacé l'homme vivant et mourant décédé depuis 4 ans ; — nomination d'Antoine Lehoudan, chanoine, pour remplir ledit office. — Aveux du fief de Pouzay et des frêches de la Renaudière, la Ronce, etc. dépendants de Parfond-Fossé, rendus à Joachim de Lescot, écuyer, sieur de la Mothe-Mouton, et à Jacques Duvau, écuyer, seigneurs du Marais. — Foi et hommage simple d'Antoine Turpin, chevalier, seigneur de Trogues, à Aymard de La Rochefoucauld, seigneur de Sainte-Maure et de

Montbazon, qui prouve que Charlot de La Touche, seigneur de la Dorée est son homme de foi. — Homme vivant et mourant et aveux fournis par le chapitre du Plessis à Lancelot et Gabriel du Raynier, seigneurs de la Dorée. — Procédure des chanoines avec le marquis de Paulmy et Éléonor de Voyer, seigneurs de la Dorée, réclamant un droit de rachat faute d'homme vivant et mourant ; — nominations de Martin Cantat, curé de Cornillé et de François Versoris, écuyer, aumônier du Roi, doyen du Plessis, pour remplir cet office.

G. 331. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 139 pièces, papier.

1377-1781. — Aveu et dénombrement du fief de la Martinière-Virton, paroisse de Trogues, rendu par Jean Martin à Jacques de Pocé, seigneur de Parfond-Fossé. — Acquisition de la terre et seigneurie de la grande Martinière, par Antoine Le Bascle, de Catherin de Mehetz, écuyer, seigneur de Maigné, et de Marguerite Le Bascle, sa femme. — Procédures entre les chanoines du Plessis et les seigneurs de la Martinière, Hugues Le Bascle et Louis D'Averton, relatives à la directe de leurs fiefs. — *Committimus* de Charles IX, pour la conservation des droits du chapitre dans les fiefs du Poesle et de la Martinière. — Opposition par Renée Le Bascle, fille de Hugues, et Charles de Mondion, écuyer, seigneur de Chaveignes, son mari, au bail judiciaire de la Grande Martinière. — Vente de moitié de la Cour de Verneuil par Catherine Berruyer, dame de Madère, veuve de Louis de La Motte, écuyer seigneur de la Voulte, à Jean Berruyer, écuyer, seigneur de Meray, propriétaire de l'autre moitié. — Aveux de la Martinière-Virton, rendus par Philippe du Lude, dame de Saint-Amand, veuve de François-Lepoulcre, seigneur de la Mothe-Messemé. — Ventes de la Martinière-Bascle, par Gabriel de Mondion, écuyer, à Catherine Lizier, veuve de Raoul Esgret ou Aigret, écuyer, sieur de la Poullerie et à François de Sassay, écuyer, sieur de la Girardière. — Vente à réméré de la même seigneurie par ledit Sassay et Charlotte Esgret, dame de Masifrothe, sa femme, à Jean Quinson, marchand à Brizay. — Aveu de la Martinière-Virton par Pierre d'Argy, doyen de l'église collégiale des Roches-Tranchelion. — Livre des aveux rendus aux fiefs de Parfond-Fossé et du Poesle. — Vente de la grande dîme de la Martinière, partagée avec le curé de Trogues, par Suzanne d'Argy, veuve du sieur de Beauvais, à Raoul Esgret, écuyer. — État des aveux de la Grande Martinière, de la dîme de Trogues et du fief des Trois-Seigneurs, rendus à Parfond-Fossé.

G. 332. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier ; 1 sceau, fruste.

1474-1770. — Conférence de la frêche de Chrétien-le-Court, à Pouzay, dépendante de Parfond-Fossé. — Jugements contre Jean Meschine, François Thion, sieur de Grandmaison, Louis de Saché, curé de Saint-Martin-le-Beau, détenteurs, en partie, de ladite frêche. — Partage des frêches de la Daviaie et des Morans, paroisse de Trogues, entre Martin Bruneau et ses beaux frères. — Acquisition et bail à rente par le chapitre du Plessis, de terres au village de la Daviaie ; — conférence et arpentage des frêches de la Daviaie et des Bruneaux, réunies en une seule, du consentement des frêcheurs. — Ventes de pièces de terre en ladite frêche, par René Balleseau, marchand, à René Forget sieur de la Hardraye, paroisse de la Celle-Saint-Avant. — Déclarations de terres en la même frêche, par Pierre Brunet, avocat à Chinon, et autres. — Conférence de la Daviaie-Bruneau, située dans les villages de la Daviaie et de Beauvais. — Aveu et dénombrement de ladite frêche, par Marie François, veuve de Claude Odard, chevalier, seigneur de Prezault, et les autres tenanciers. — Déclarations, conférence et arpentage des frêches des Petits-Gatillons-de-Soulangé, et de la Morillère, à Pouzay ; — jugements contre divers détenteurs des susdites frêches.

G. 333. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1534-1769. — Déclarations rendues au chapitre du Plessis : par Antoine Petit-Pied, Henri Moreau, sieur d'Aubiers et autres possesseurs de terres et maisons au village d'Aubiers, paroisse de Pouzay ; — par Michel Gervaise, notaire et échevin de Tours, curateur et procureur d'Adélaïde Cantineau de Commacre, pour une closerie audit village. — Conférence de la frêche des Farés-d'Aubiers. — Arpentage et conférence du Poesle-d'Aubiers. — Jugement rendu aux assises de Parfond-Fossé, contre François Thion, sieur de Grandmaison et Louis de Saché, curé de Saint-Martin-le-Beau, possesseurs de terres en ladite frêche. — Arpentage et conférence de la frêche de la Renaudière ; — déclarations rendues par les tenanciers, Antoine de Guineuf, seigneur de la Tersère, à Pouzay, et autres. — Jugement de Michel Cartois, sénéchal de Parfond-Fossé, condamnant Jacques de La Jaille, écuyer, sieur de l'Isle, Antoinette Leroy, veuve de Jacques Duvau, conseiller et trésorier des ponts et chaussées, à produire de nouveaux titres. — Sentence de Pierre de Voyer, seigneur d'Argenson, bailli de Touraine, condamnant à 33 li-

vres d'amende les chanoines de l'église de Tours, qui avaient établi des commissaires sur le fief du Poeslo. — Arpentage et conférence de la frêche du Poesle-de-la Cigogne, paroisse de Noyant. — Déclarations de maisons et dépendances en ladite frêche par Louis de Gébert chevalier, seigneur de Préaux, et autres. — Conférence de la frêche de la Ronce, sise au village de la Barbaise. — Mémoire des cens, rentes et devoirs dus aux seigneuries de Parfond-Fossé et du Poesle-de-Marcilly.

G. 334. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1517-1651. — Comptes de la recette des cens et rentes en grains et argent dus aux seigneuries du Poesle et de Parfond-Fossé, rendus par Jean Maurice, Michel Lefort et Guillaume Mouchet, chanoines du Plessis. — Sommes payées par Antoine Lhuillier, écuyer, sieur de la Guéritaude, Louis de La Barre, sieur du Marais, François Lebreton, écuyer, sieur de la Bourassée, René de La Jaille, sieur de la Haute-Rue, Marin de Ferville, écuyer, René de La Rochefoucauld, sieur du Ruau-Persil, Gabriel de Gébert, écuyer, sieur de Noyant, Paul Turpin de la Turbellière, Jean Gaillard, écuyer, sieur de la Touraudière, et autres détenteurs des frêches de la Pinardière, la Ronce, les Gastillons, la Touraudière, la Tuilerie-des-Mariaux, le Poesle-de-la-Cigogne, les Grands et Petits Farés-d'Aubiers, les Galbruns, la Bourassée, etc., situées à Trogues et Pouzay. — États des rentes à payer.

G. 335. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 72 pièces, papier.

1451-1672. — Accord entre Simonnet de Vaucelles, écuyer, seigneur de la Citière, les religieux de Bois-Aubry et de Noyers, et le prieur de Rives, au sujet d'arrérages en grains sur la grande dîme de Pouzay. — Partage des biens d'Antoine Duplessis, seigneur de Douce, entre Geoffroy de Beaucorps, écuyer, Charles de Guineuf, Guichard de Saint-Laurent, seigneur de Thaix, et Florimont de Blon, écuyer. — Procédure entre Louise d'Aviau, veuve de Jean d'Armagnac, Charles d'Aloigny, sieur de la Groie, Urbain Chevreau, abbé de Bois-Aubry, les chanoines du Plessis, codécimateurs de la dîme de Pouzay, et Jeanne de Bourbon, abbesse de Fontevrault, qui réclame sur cette dîme une rente de 14 setiers de grain, due à son prieuré de Rives; — arrêt provisoire du grand conseil, ordonnant aux trois décimateurs de payer ladite rente ; — Arrêt définitif qui l'affecte sur le tiers de l'abbé de Bois-Aubry. — Différend entre le chapitre du Plessis et les religieuses de Rives, refusant de faire l'aveu de la dîme que leur a abandonnée l'abbé de Bois-Aubry. — Compulsoire de titres pour prouver que les trois parties de la grande dîme de Pouzay relèvent de la seigneurie de Parfond-Fossé, et lui doivent foi et hommage et droit de rachat. — Acte de désistement par Anne de Rohan, princesse de Guéménée, duchesse douairière de Montbazon, des poursuites exercées à sa requête contre les dames de Rives pour en obtenir foi et hommage. — Arrêt du conseil d'État condamnant lesdites religieuses à rendre ces devoirs au chapitre, si mieux n'aiment lui abandonner la dîme.

G. 336. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 132 pièces, papier.

1651-1785. — État des rentes en grain dues par Odet Chardon sur sa dîme de Pouzay. — Différend entre les chanoines du Plessis et le seigneur de Noyant, qui avait fait lever de force et transporter dans sa grange de Rouziers une partie des grandes et petites dîmes de Pouzay, partagées entre le chapitre, les dames de Rives et le sieur d'Armagnac. — Procédure entre lesdites religieuses et Antoine Gosmer, curé de Pouzay, leur réclamant 300 livres de portion congrue. — Extraits de la fondation et dotation de la cure de Pouzay par les seigneurs de Parfond-Fossé et d'un aveu du chapitre au sieur d'Armagnac, seigneur de la Dorée, pour prouver que ladite cure a été dotée d'une rente de 25 setiers de blé, à prendre sur les deux dîmes de la paroisse. — Instance au présidial de Chinon, entre le chapitre et le curé de Pouzay, prétendant qu'il lui est dû, pour compléter son gros, 2 setiers de seigle sur la petite dîme, plus 29 années d'arrérages ; — Mémoires et inventaire des pièces produites par les chanoines; — sentence du présidial de Tours en faveur de ces derniers; — appel au parlement par Gosmer; — conclusions de M. d'Aguesseau, procureur général; — arrêt du parlement rendu sur lesdites conclusions et confirmatif de la sentence du présidial de Tours. — Lettres adressées à M. Boulard, curé de la Riche et chanoine du Plessis, par M. Pasquier, curé de Pouzay, prétendant que le chapitre doit contribuer aux réparations du chœur de son église, à l'achat de livres, ornements, etc., comme décimateur de sa paroisse; — observations et éclaircissements relatifs auxdites réclamations.

G. 337. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1483-1754. — Livres des assises des fiefs de Parfond-Fossé et du Poesle-de-Marcilly, tenus par les sénéchaux, Antoine Berruet, Odet et François Chardon, Jean Boutin, Pierre Delisle, Jacques Cailleau, Guillaume et

Antoine Parent, René Lejude et Michel Cartois : — Intimations et jugements rendus faute d'aveux, fois et hommages, exhibitions de contrats, etc., contre Simon, Catherine, Perrine et René de La Jaille, seigneurs du Marais; — Hugues, François et Antoine Le Bascle, seigneurs de la grande Martinière; — Guy, Yolande et Nicolas de La Barre, seigneurs du Marais; — Antoine de Jussac, seigneur de Rouziers; — Patrix Simple, seigneur de la Joumeraie; — Jean d'Argy, seigneur du Haut-Theneuil; — Antoine Lhuillier, sieur de la Guéritaude; — Étienne de Faye, sieur de la Razillière; — Pierre Gillier, seigneur de Ports; — Antoine Duplessis, seigneur de Douce, etc. — Registre des ajournements aux assises. — Mémoire des contrats exhibés le 11 mars 1672.

G. 338. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1470-1669. — Vente de 5 boisselées de terre, près de Tavant et de la Joumeraie, par Guillaume Bruneau et sa femme, à Jean Rayneau, à la charge d'acquitter la rente due à Hector de La Jaille, seigneur de Parfond-Fossé. — Déclarations rendues aux assises de ladite seigneurie : par Martin Hullault, pour un arpent de pré, joignant les Trembleries des Moreaux; — par Jean de La Chapelle, pour une vigne au Marais; — par Guillaume de Lespinay, écuyer, sieur du Ruau-Persil, pour 5 quartiers de terre, sur le chemin de l'Ile Bouchard à Ligueil; — par Pierre et Geoffroy Daguyn, pour 4 boisselées de terre en frêche, près le ruisseau qui alimente le moulin du Ruau; — par Olivier Brossin, seigneur de Rouziers, pour une rente de 50 sous, etc. — Éventillement de la frêche des Quillets et de celle des Essarts.

Collégiale du Grand-Pressigny

G. 339. (Liasse.) — 38 pièces papier.

1552-1782. — Fondation, en 1552, par Robert Chesneau, seigneur de la Borde, curé de Bernenville, diocèse de Chartres, de six chapelains pour desservir la chapelle qu'il avait fait construire dans l'église de Pressigny. — Droits de patronage et nomination de bénéfices cédés par le fondateur et le chapitre à Honorat de Savoie, comte de Villars, vicomte de Castillon, baron de Pressigny, fondateur de l'église paroissiale. — Extrait de ladite fondation et des augmentations faites par Honorat de Savoie, marquis de Villars, comte de Tende, baron de Pressigny, et Henriette de Savoie, duchesse de Mayenne. — Inventaire des titres de ladite chapellenie. — Codicile de René Raguin, notaire de Pressigny, infirmant son testament de 1599 et confirmant celui de 1609, où il donne tous ses biens au curé de Pressigny. — Accord entre les chanoines et Pierre Brulard, vicomte de Puisieux, marquis de Sillery, baron de Pressigny, qui, pour leur venir en aide, prend au denier 16 les 24,000 livres à eux adjugées sur la vente par décret de Pressigny, et leur donne en outre une rente de 400 livres, à la condition d'être sept, compris le doyen. — Vente de ladite seigneurie par Louis Brulart, vicomte de Ferrièrre, et Marie de La Rochefoucault, sa femme, à Macé Bertrand de la Basinière, à la charge de payer aux chanoines leur rente de 2,400 livres. — Mémoire concernant la rente de 1,500 livres donnée à la collégiale par l'amiral de Villars et la duchesse de Mayenne, sa fille unique. — Arrêt de la cour des aides, autorisant la vente des terres de Pressigny, Étableaux, etc., saisies sur Macé Bertrand de la Basinière, à la requête de Claude Voisin, seigneur de Bouqual. — État des anniversaires et fondations du chapitre jusqu'en 1694. — Différend entre les chanoines et Davailleau, qui prétend, comme curé, être leur supérieur et avoir le titre de doyen. — Extrait d'une sentence qui donne toutes les prérogatives aux chanoines dans leur chapelle et au curé dans son église. — Déclarations des revenus de la collégiale, rendues au clergé de France et au diocèse de Tours. — Sommation envoyée aux chanoines par Pierre Masson de Maison-Rouge, baron du Grand-Pressigny, pour célébrer dans son château les messes fondées par ses prédécesseurs. — Arrêt du parlement, confirmant un décret de l'archevêque de Tours, qui supprime le chapitre sur la demande de Gilbert de Voisins, président au parlement, baron de Pressigny.

G. 340. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets papier.

1639-1695. — Livre capitulaire : — Règlement établi par les chanoines pour éviter de retomber dans l'état qui eût anéanti la collégiale, si le très puissant seigneur Pierre Brulart, baron de Pressigny, et Charlotte d'Étampes de Valençay ne fussent venus à leur secours. — Obligation aux chanoines de faire serment de garder le secret sur les décisions prises dans le chapitre; — défense d'y élever la voix et de proférer des paroles inconvenantes, sous peine d'amende. — Rétributions à payer aux chanoines, quand ils seront appelés en corps ou séparément par les curés pour assister aux convois. — Partage, entre les 6 chanoines, des messes fondées dont le curé Leroy refuse de se charger. — Décision, signée de Catherine de La Rochefoucauld, portant que chaque chanoine, le curé et le seigneur de Pressigny, auront à l'avenir leur place marquée dans le chœur de l'église. — Règlement établi entre le

chapitre et Louis Brulard, qui oblige chaque nouveau chanoine à payer à sa réception 11 livres pour les besoins de l'église, fort négligée depuis longtemps, et à faire une résidence de trois mois sans interruption. — Le sieur Delafond autorisé à faire réparer et embellir à ses frais la chapelle de la Borde. — Adhésion des chanoines au formulaire des papes Innocent X et Alexandre VII contre la doctrine de Cornélius Jansénius. — Recueil des ordonnances et statuts, tant du fondateur que du chapitre, qui seront lus à chaque prétendant au canonicat. — Inventaire détaillé des ornements de l'église. — Embarras du curé et du président du chapitre restés seuls pour faire le service, par suite d'un procès devant le parlement, intenté audit chapitre par le chanoine Louis Girard, qui ne voulait pas que ses honoraires passassent par les mains du receveur.

G. 341. (Registre.) — in-4°, 85 feuillets papier.

1700-1742. — Délibérations capitulaires; — on sonnera les cloches tous les quinze jours, à l'issue de prime, pour annoncer les assemblées du chapitre. — Défense, sous peine de 10 livres d'amende, aux chanoines de se faire payer par d'autres mains que celles du receveur, et à celui-ci de recevoir de la dame de Pressigny moins de 600 livres chaque quartier. — Querelles continuelles suscitées aux chanoines par le curé Davailleau. — Scandales commis par celui-ci, en présence des fidèles, pour troubler ou empêcher les chanoines, pendant qu'ils font leurs offices ou autres cérémonies. — Emprunt de 300 livres pour soutenir le procès engagé par ledit curé. — Renseignements demandés à ce sujet par M. Duvau, vicaire général. — Nouvelles ruses du curé : pendant l'office canonial, il vient faire un long et bruyant sermon; si les chanoines s'apprêtent à chanter une grand'messe au maître-autel, pour un service, il court y dire une messe basse. — Procès des chanoines avec Marie Bonne de Marçay, veuve de Jean Lefrançois, chevalier, seigneur de Puisieux, arguant de faux le testament fait en leur faveur par Jean Lefrançois, seigneur de Soulangé, son oncle. — Opposition du chapitre à une sentence arbitrale qui l'oblige à prendre des laïques pour receveurs et procureurs. — Nouvelles violences du curé : après une transaction qui devait apporter la paix, il se jette sur le chanoine Villeret, l'injurie, le renverse sur les bancs de l'église, s'empare de ses aumusse, surplis, etc., les lance dans le cimetière et le jette lui-même hors de l'église, parce qu'il lui reprochait avec douceur de faire, sans motif, sonner les cloches pendant l'office des laudes. — Défense aux chanoines paresseux, de dire leur messe basse pendant la grand'messe. — Recours à la comtesse de Nancré pour réparer les vitraux du chœur brisés par un orage extraordinaire le 10 décembre 1711. — Actions de grâces rendues à Dieu par le chapitre, à l'occasion d'un arrêt du Parlement qui lui donne gain de cause contre le curé. — Amende de trois livres prononcée contre Davailleau, pour avoir injurié le chanoine Girard qui le blâmait d'avoir emporté sans autorisation un calice et un antiphonaire du chapitre. — Paix conclue enfin entre ledit curé et les chanoines, par l'entremise de l'archevêque de Tours.

G. 342. (Registre.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1756-1779. — Délibérations capitulaires. — Refus du curé Ténèbre de rendre au chapitre les titres de fondation qu'il avait pris et emportés sans autorisation. — Plaintes des chanoines contre Arnault Dubreuil, receveur de M. de Maison-Rouge, seigneur du Grand-Pressigny, prétendant laisser à leur charge les réparations de la chapelle de la Borde. — Mathieu Chrétien, le plus ancien des chanoines, est interdit de toute voix aux assemblées et de prendre la qualité de doyen, pour avoir injurié le chapitre et envoyé trois huissiers au receveur, afin de le contraindre à payer les retenues faites sur son casuel. — Consentement des chanoines à faire sonner les cloches au *Sanctus* de la grand'messe canoniale des dimanches et fêtes, pour obéir à l'archevêque de Tours. — Prises de possession de canonicats par René Payard, prêtre, François Thenon, diacre, Jacques Bertin, acolyte, de Paris, Charles Rullière, chanoine de Châtillon-sur-Indre, Henri Benoît de la Chillerie, curé de Mouzay, Prosper Sionneau, vicaire de Saint-Ours de Loches, Louis Ballu, clerc tonsuré, et autres. — Refus par les chanoines d'adhérer à l'extinction de leur collégiale, proposée par l'archevêque, en mars 1779. — Commission nommée par le chapitre pour défendre ses intérêts devant l'official envoyé de Tours, à la requête de Pierre Gilbert de Voisins, seigneur de Pressigny.

G. 343. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1545. — Chapelle de Saint Jean-Baptiste. — Bail à ferme du revenu de ladite chapelle, desservie en l'église de Pressigny, consenti par Jean Lemoine, titulaire, à Jacques Allegré, marchand, pour 50 livres tournois. — Foi et hommage de la métairie de Chantepie, paroisse de Pressigny, rendue par ledit chapelain à Françoise de La Verrie, dame du Plessis-au-Maire.

Collégiale des Roches-Tranchelion.

G. 344. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1527-1789. — Fondation par Lancelot de La Touche, seigneur des Roches-Tranchelion, d'une collégiale de cinq chapelains et deux enfants de chœur, pour desservir l'église qu'il avait fait récemment construire près de son château. — Aveux et dénombrements des dîmes de la paroisse de Brizay, rendus par André Bodin et Nicolas Chauvelin, chanoines, à Charles Canche, écuyer, seigneur de Boislegat, et par Pierre-Candide Ferrand, doyen, à Élisabeth-Jeanne Lenoir de Sérigny, veuve de Joseph-Auguste, marquis de Montmorency-Laval, maréchal de camp, dame dudit Boislégat. — Décret de Bertrand d'Eschaux, archevêque de Tours, réduisant le nombre des chanoines à deux et un chapelain, le revenu de la collégiale se trouvant, par leur faute, diminué de 3,200 livres et réduit à 539. — Baux à ferme : d'une dîme de vin, dite la Grande-Dîme, paroisse de Rivière, par André Bodin, notaire du Saint-Siége apostolique, doyen des Roches, à Jean Meunier, maître sergetier, pour huit bussards de bon vin, rendus au port de Rivière ; — de deux dîmes appelées la Grande et la Petite, paroisse de Rilly, par Pierre d'Argy, écuyer, chanoine, à François Mariau, marchand, pour 45 livres et une pipe de vin, rendue au port de Mougon. — Transaction par laquelle François Torterue, doyen, fait un partage des revenus de la collégiale, et donne 180 livres à René Bruneau, aumônier du Roi, reçu après lui, et 80 livres à Jean Godin, venu le troisième. — Prise de possession du doyenné des Roches par François Montigny, pourvu par l'archevêque de Tours, en l'absence prolongée de Gabriel-Henri, marquis de Beauvau, seigneur des Roches. — Procédure entre ledit doyen et Pierre de La Jaille, écuyer, seigneur de Boislégat, qui prétendait avoir le droit de rachat sur la dîme de Brizay. — Inventaire des titres, vases sacrés et ornements de l'église Saint-Jean-Baptiste des Roches-Tranchelion, située paroisse d'Avon.

Collégiale de Saint-Florentin d'Amboise.

G. 345. — (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1446-1778. — Lettres patentes de Charles VII et de Henri IV, pour le payement des cens, rentes et devoirs dus au chapitre d'Amboise, tous les titres déposés dans son église, ayant été détruits par un incendie, avec les ornements et joyaux. — Enquête, conférence, partage et vente, concernant la métairie des Lombardières, près Amboise, qui avait été donnée à trois vies par le chapitre, pour une rente de 20 setiers de froment et seigle et 22 sous 6 deniers. — Échange d'une partie de ladite métairie pour la maison et closerie du Clos, entre Macé Rabouin et Pierre Duperche, seigneur du Breuil, près Amboise. — Consultation du chapitre, pour savoir s'il est en droit de rentrer en jouissance de ladite terre, le terme de trois vies échu, malgré toutes les mutations survenues depuis le bail. — Bail de l'aître de la Forêt, paroisse de Souvigny, consenti par Charles de La Porte, chanoine, à Pierre Blanchet, pour une rente de 3 setiers 4 mines de froment, 30 sous et 2 poulets. — Procédure suivie d'appel, entre les chanoines et Antoinette Duvernay, femme de François Lenoir, premier capitaine de bourgeoisie d'Amboise, qui veut s'exempter de payer les arrérages en renonçant à la succession de son mari. — Transaction par laquelle ladite Lenoir fait abandon au chapitre de la métairie de la Forêt et de toutes ses annexes, à la charge de lui payer une somme de 1,200 livres, et 50 livres de rente ou 1,000 livres, à Thérèse Serrault, veuve de Jean Rousseau, écuyer, sieur de Grange-Rouge, ancien propriétaire de la Forêt. — Compte des dépenses faites par Claude Rocherot, chanoine, pour ladite métairie : 6 vaches et un taureau acquis pour 277 livres, 10 bœufs pour 622 livres 10 sous, etc.

G. 346. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 83 pièces, papier ; 1 plan.

1491-1789. — Sentence de Jean Falaiseau, juge de Touraine, condamnant Jean Delaborde à payer au doyen Pierre d'Apremont, une rente de 50 sous et 2 chapons, sur deux prés, situés dans les fiefs de Vernou-l'Archevêque, la Vallière et Cosson. — Baux à ferme par les chanoines, de trois quartiers de pré derrière l'église de Civray. — Arpentage de prés, situés dans les prairies de la Cisse, Chaillou, etc. — Plan et arpentage des prés de Mauléon et des Épinets, paroisse de Nazelles. — État des prés possédés par le chapitre et des fermiers qui en jouissent. — Bornage d'un taillis de la collégiale dépendant du moulin d'Olivet, paroisse de Saint-Règle, entre Denis de Mondomaine, chanoine et les riverains. — Baux à vie canoniale, de vignes au-dessus des Châtelliers. — Bail à trois vies de 150 chaînées de terre, près le Temple. — Extraits des acquisitions faites au lieu des Châtelliers, près Amboise, par Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. — Baux à ferme par Jacques Bordier, receveur général du chapitre, de prés et terres près la fontaine des Godinières, à Mosnes, et au lieu des Petits-Prés, paroisse de Négron. — Jugements de François Fromont, bailli d'Amboise, contre Antoine Clo-

petit, qui doit aux chanoines 10 années d'une rente de 75 sous, sur deux corps de logis, rue Vauvert, près de la porte Tritry ; — de René de La Bretonnière, juge ordinaire, contre Martin Vauhardy, qui doit 4 années d'arrérages de 35 sous, sur 7 quartiers de vigne au clos de la Bruère, paroisse de Chargé ; — de Jacques Mercier, greffier audit bailliage, contre Jacques Clopetit, pour 10 années de 42 sous sur 75 chaînées de terre, au-dessus de la commanderie du Temple, à Saint-Denis-Hors. — Conférences et détails des frèches de la Chaumière, les Berthereaux, le Picard, la Croix, les Chailloux, l'altre des Cormiers, les Bourguignons, etc. — Déclaration et dénombrement des biens et revenus du chapitre de Saint-Florentin, rendue pour obéir aux lettres patentes de Louis XVI, du 18 novembre 1789, et donnant en produit 41,227 livres. — Circulaire des commissaires de la chambre des comptes, députés pour procéder à l'évaluation de la baronnie et forêt d'Amboise, cédée par Louis XV au duc de Choiseul, en échange des seigneuries de Pompadour, Bret, Saint-Cyr-la-Roche et la Rivière.

G. 347. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1493-1533. — Chapelle du Bastard. — Procès-verbal de saisie et adjudication de la terre et seigneurie de Vandon, à Souvigny, sur Pierre Duplessis, qui doit 5 années d'une rente de 4 setiers de froment à Lucas Fournier, titulaire de ladite chapelle, fondée à l'autel de Saint-Sébastien. — Sentence de Jean Descartes, lieutenant général du bailli d'Amboise, qui déboute Jean d'Apremont de son opposition à ladite vente. — Vente du lieu de Vandon, par Protais de Porteville à Jacques Lemeignan, écuyer, sieur de la Turmelière, contrôleur de l'artillerie; — par Richard Lemeignan, procureur dudit Jacques, son frère, à Guillaume Lemoine, écuyer, valet de chambre ordinaire du roi Louis XII, pour 400 écus d'or soleil, à la charge d'acquitter la rente due à la chapelle du Bastard. — Procédure entre Jean Beauchêne, chapelain, et François de Barville, seigneur de la Manguinière et de Vandon, qui prétend ne rien lui devoir. — Enquête par Louis Petit, sergent à cheval, et Guillaume Boureau, notaire, à l'occasion de menaces et violences exercées par ledit Barville, accompagné de 4 hommes armés, contre les officiers de justice. — Visite et saisie de la seigneurie de Vandon. — Nouvelle enquête qui prouve que les prédécesseurs de Barville ont toujours payé une rente de 4 setiers de froment. — Cession d'un moulin à blé près et au-dessus de Vandon, faite par les héritiers d'Étienne du Ruau et de Jeanne de Fontaine à François de Mons et Jeanne de Chastenet, sa femme, seigneurs du Feuillet, à la charge d'acquitter tous les arrérages des rentes dues au chapitre et autres, montant à 160 setiers de grain et les menus suffrages.

G. 348. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1312-1557. — Chapelle de la Chevalerie, *alias* la Coudre. — Don d'une rente d'un muid de froment, etc. fait par les enfants et héritiers de Guillaume de Vauhardy. — Fondation d'une messe de *Requiem*, le lundi, à l'intention de Jean Lequeux, par Ameil Dubreuil, archevêque de Tours. — Provision de la chapelle de la Chevalerie, en faveur de Mathurin Rozier. — Prise de possession par ledit Rozier. — Bail à ferme de la dîme des chevaliers *modo* du Chastellier, par Jean Mallet, chapelain de la Coudre, à André Menneau et Denis Chauveau, marchands, pour 12 livres. — Dispense pour les chanoines de résider aux lieux où ils ont des bénéfices.

G. 349. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XIVe siècle-1605. — Chapelle du Lué. — État des revenus de ladite chapelle, desservie à l'autel de la Vierge, dressé par Charles Rousseau, chapelain. — Inventaire des titres, de 1376 à 1604. — Papier des cens dus, en 1605, au fief du Lué, appartenant au chapelain, par la veuve de Brunet, vitrier, la dame de Fontaine, Pierre de La Barre, Étienne Delaporte, Florentin du Ruau, seigneur de la Poterie et autres.

G. 350. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 19 pièces, papier.

1530-1766. — Chapelle de Notre-Dame des Autels. — Papier de recette, en forme de terrier, des cens, rentes et devoirs dus, le lendemain de Noël et à la mi-août, au titulaire de ladite chapelle. — Vente de 12 chaînées de vigne, dans le fief des Autels, paroisse de Négron, par Guillaume Grethereau, pour 4 livres 7 sous 6 deniers. — Aliénation de 2 quartiers de terre, par Guillaume Blandin, chapelain, pour acquitter sa taxe de 40 livres sur les 1,216 écus de rente, demandés par le Roi au clergé du diocèse de Tours. — Visite et estimation des réparations et reconstructions à faire aux bâtiments de la métairie des Autels, par François Charles, greffier au bailliage d'Amboise et Mathurin Nau, procureur de Jacques Lepelletier, chapelain. — Papier de recette des cens et devoirs dus au chapelain sur les frêches dites les Bourdins, les Guichards, les Ormeaux, les Mariaux, les Bredons, les Cormiers, les Bancs, etc. — Baux à moitié de la métairie des Autels, consentis par Pierre Claireau et Guillaume Aurain, chape-

lains. — Bail à ferme dudit lieu pour 300 livres, les vignes, cens, rentes, etc., réservés par le chapelain. — Déclarations des revenus et charges de la chapelle des Autels rendues au clergé par ledit Aurain. — Échange de pièces de terre entre le chapitre et René Gravier. — Arpentage des terres des sieurs Cormier, de Bridieu, de Mondomaine et autres, voisines de la métairie des Autels.

G. 351. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

1544-1789. — Chapelle de Notre-Dame de Bondésir réunie à la collégiale de Saint-Florentin. — Fondation et dotation, par Philibert Babou, seigneur de la Bourdaisière, et Marie Gaudin, sa femme, de 5 chapelains en l'église qu'ils ont fait construire au lieu de Bondésir, dans leur fief de Thuisseau, paroisse de Montlouis. — Remise de droits seigneuriaux, par la dame Gaudin, sur les terres léguées à ladite chapelle par Blanche de Neubourg, veuve de Jean Mangeant. — Accord entre Marie Gaudin et Jacques Brunet, sous-doyen de Saint-Martin et chapelain de Bondésir, pour le transport d'une rente de 20 livres et l'augmentation du revenu de la chapelle. — Testaments portant legs aux chapelains : de 48 livres, par Gilles Graion, chanoine en l'église de Tours ; — de 12 livres de rente, par Françoise de Souvré, femme d'Arthur de Turignan de Saint-Gilles, pour un service annuel à l'intention de Nicolle Leroy, femme d'Arthur de Cossé, comtesse de Vaudigny et d'Azay-le-Rideau ; — de 3 poinçons de vin, par Catherine, veuve d'Alexandre Cantat, élu à Amboise, pour 3 services annuels. — Bail, pour 20 livres et 3 quarts de vin, d'une maison dite de l'Aumône, de 3 pièces de terre et d'un arpent de vigne, près le bourg de Montlouis, par Claude Herpin, aumônier de Bondésir. — Acte de réception d'une jambe d'argent et d'un cierge de 7 livres, présentés par Marie, comtesse de Furstemberg, de la part de Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, comte de Civray, baron de Saint-Hermine, seigneur de la Bourdaisière, et Sophie de Bavière, sa femme, pour remercier Notre-Dame de la conservation de leur fils, qui avait eu la jambe emportée à la bataille de Malplaquet. — Différend entre le curé, prieur de Montlouis et les chapelains, au sujet de leurs droits respectifs. — Ordonnances de M. de Rastignac, défendant à ces derniers de faire aucune fonction curiale sans l'agrément du curé. — Quittances de frais payés par les chanoines de Saint-Florentin d'Amboise, dans l'instance au siége de l'officialité pour parvenir à la réunion à leur manse des biens de la chapelle de Bondésir. — Bail emphytéotique de la maison de Bondésir, par lesdits chanoines, à Jean Rattier, receveur de la ville de Tours, pour 40 livres, à la charge d'y faire toutes les réparations.

G. 352. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1746. — Chapelle de Notre-Dame de la Grande-Coudre. — Bail à ferme de 7 arpents de prés aux Épinettes et au pont de Nazelles et de 3 arpents de terre, près Thomeaux, paroisse de Saint-Règle, consenti par Louis Martin, curé doyen rural de Sainte-Maure et chapelain de la Grande-Coudre, à François Culerre-Binière, marchand et échevin de la ville d'Amboise, pour 160 livres, sur lesquelles le chapitre recevra 25 livres pour la desserte de la chapelle et 27 pour les décimes.

G. 353. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1584-1716. — Chapelle de Notre-Dame-en-Grève. — Testament d'Hélie de Odeau, écuyer, seigneur de Paradis, donnant aux curés et au chapelain de Notre-Dame-en-Grève une rente de 100 écus d'or soleil, pour la célébration d'une grand'messe chaque jour de l'année, à l'autel qu'il a fait construire en ladite chapelle. — Jugement du bailliage d'Amboise donnant la priorité aux curés hebdomadiers de Notre-Dame sur la succession vacante d'Hélie de Odeau, fils du précédent. — Bail judiciaire de la terre et seigneurie de Paradis, saisie à la requête de Daniel Forgel, sieur de la Quantinière, sur Marie Sauvage, veuve de Jacques de Fromont, sieur dudit lieu. — Extrait du contrat de vente de Paradis, par Marie Sauvage, à Jean Malvau, bourgeois de Paris. — Lettres royaux autorisant Jean Leroy, écuyer, adjudicataire de Paradis, à consigner une somme de 6,000 livres, pour l'amortissement des rentes dues à Notre-Dame-en-Grève. — Procédure entre ledit Leroy et les curés hebdomadiers, Antoine Millet, doyen d'Amboise et Pierre Graffard, qui en exigent 8,000 ; — intervention dans la cause de Madeleine Scarron, veuve de Charles Robin, seigneur de Sigogné, une des créancières. — Requête d'Étienne Lorieux et François Meunier, curés, contre Anne Leroy, veuve de Jean Jouenne, vivant procureur, adjudicataire de Paradis, qui doit plusieurs années d'arrérages. — Capital des rentes susdites consigné sur les gabelles par Jean Chasteigner, acquéreur de Paradis. — Recours contre ce dernier par les curés, le Roi ayant réduit des deux cinquièmes ces sortes de rentes. — Extrait du testament de Florentin Norays, vicaire de Notre-Dame-en-Grève et Saint-Florentin, léguant à la fabrique son calice, etc., une maison, rue des Tanneries, un jardin sur les Marais, etc.

G. 354. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1685. — Chapelle de Notre-Dame des Marais. — Acte portant résignation de ladite chapelle, par Pierre Pelé, en faveur de Claude Roger de la Marbellière.

G. 355. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 50 pièces, papier.

1359-1703. — Chapelle de Notre-Dame d'Olivet. — Vente par Ingelger, seigneur d'Amboise, à Martin Barbarin et Tiphaine, sa femme, des fief et moulin d'Olivet, destinés par les acquéreurs à fonder une chapellenie en l'église Saint-Florentin. — Bail emphytéotique dudit moulin, par Pierre Prévost, titulaire, pour 200 livres, etc. — Discussion entre Husson, prieur de Saint-Denis d'Amboise, chapelain de Notre-Dame-d'Olivet, et le procureur du Roi, qui réclame les droits de foi et hommage et de rachat pour la baronnie d'Amboise réunie à la couronne. — Assises du petit fief d'Olivet. — Prise de possession de ladite chapelle par Antoine Ranjard, docteur en théologie. — Factum pour Louis Juliot, chapelain, reprenant l'appel interjeté par Jacques Juliot, son prédécesseur, contre Antoine Cosnier, prétendant avoir droit à ladite chapelle et Jean Chasteigner, chanoine, intervenu dans la cause. — Déclaration des biens et revenus de la chapelle d'Olivet, consistant en 200 livres de rente sur le moulin, 2 arpents de pré et le fief d'Olivet. — Notes de droits funéraires, etc, dus à Jacques Juliot, prieur de Saint-Denis. — Fondation d'une petite charité à Saint-Denis par Françoise de Lonetière, femme de Louis Charron, conseiller et avocat du Roi, — Long règlement fait par ladite dame pour la distribution des dons. — Sommes dues à ladite charité par François Orillard, sieur des Granges, Claude de Brion, président, et autres, s'élevant à 16,650 livres et produisant un revenu annuel de 816 livres 18 sous. — Procédure entre Charles Rebut, prieur et Jacques Lhomme, écuyer, sieur de la Pinsonnière, Madeleine de Odeau, sa femme, Marie de Odeau, François de Boineau, écuyer, sieur des Bruères, qui voudraient réduire ce revenu. — Arrêt du bailliage d'Amboise qui les déboute de leurs prétentions.

G. 356. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1667. — Chapelle de la Rochère. — Provisions de ladite chapelle accordées à Antoine Millet, prêtre du diocèse de Tours, par Jean Maan, docteur en théologie, chanoine prébendé, official et vicaire général de Victor le Bouthillier, archevêque de Tours.

G. 357. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1630-1715. — Chapelle de Sainte-Catherine de la Charmaye. — Mémoire des fermes, rentes et arrérages dus à Thomas Maillot, chanoine de l'église de Tours et titulaire de ladite chapelle. — Inventaires des titres des domaines et rentes. — Commission donnée par ledit Maillot à Étienne Beaulieu, conseiller du Roi et notaire à Tours, pour arrêter le compte de gestion des revenus et charges de sa chapelle qui doit lui être présenté par le chapitre de Saint-Florentin. — Compte de recettes, montant à 608 livres 9 sous 6 deniers et des dépenses, consistant en décimes, messes etc., à 680 livres.

G. 358. (Liasse.) — 55 pièces, papier, (2 plans).

1482-1742. — Chapelle du Saint-Esprit, *aliàs* de la Barre. — Codicile de Marie, veuve de Pierre Pelé, augmentant, par divers dons, le revenu de ladite chapelle qu'elle avait fondée et dotée, avec son mari. — Titres des terres et rentes données à la chapelle du Saint-Esprit. — Baux à ferme : de la métairie du Temple, par Guillaume Landry, fermier de la commanderie, et Jean de Barbezières, commandeur; — de terres, prés, pâturages et vignes, en la varenne d'Amboise et dans les paroisses de Nazelles et Noizay, par Sébastien Thailly, chanoine de l'église de Tours, et François Gloinet, aumônier en l'église Saint-Martin, chapelains du Saint-Esprit. — État des biens, revenus et charges de ladite chapelle. — Plans visuels et arpentage des terres qui en dépendent, dressés par Persereau et Jacquemin. — Dessin et contenances des prés du prieur de Saint-Denis, du chapitre, de la veuve Moreau et autres, adjacents à celui de la chapelle de la Barre. — Notes, mémoires et traité des arpentages, mesures et chaînées, rédigés par le chapelain Gloinet, pour montrer que les acquéreurs ne peuvent exiger aujourd'hui 100 chaînées à l'arpent, sans causer un grave préjudice aux voisins. — Copie de titres qui prouvent les usurpations commises depuis plus de cent ans, à cause de la négligence des chapelains. — Déclarations des revenus et charges de la chapelle du Saint-Esprit, rendues par Gloinet au clergé de France; — de diverses pièces de terre, rendues au sieur Ouvrard de Martigny et au chapitre de Saint-Florentin. — Certificat des chanoines, attestant que le revenu net de la chapelle ne dépasse pas 50 livres, qu'il n'existe aucun auteur de la fondation et qu'on peut réduire les services. — Compte

des décimes payés par les chapelains, de 1717 à 1726. — Dernières observations de François Gloinet, chapelain des églises de Paris, Tours, Saint-Malo et de la Barre, concernant les améliorations qu'il est parvenu à apporter dans les revenus de la chapelle du Saint-Esprit, après 33 ans de difficultés sans nombre. — Notes et mémoires historiques, par le même.

G. 359. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1526-1720. — Chapelle Saint-Jean, *vulgò* des Aucherons. — Sentences : de Jean Lopin, bailli d'Amboise, contre Antoine Guyon, débiteur envers Jean Aucheron, titulaire de la chapelle Notre-Dame et Saint-Jean, d'une rente de 7 livres 10 sous, sur une maison près les douves du château ; — de René de la Bretonnière, lieutenant particulier, contre Jean de l'Épine, qui doit au chapelain 3 années d'une rente de 10 sous, sur logis et jardin au lieu des Violettes, près Amboise. — Testament de Thibaut Aucheron, sieur de Durdan et de Parc-sur-le-Vert, léguant à ladite chapelle une rente d'un muid de blé, assignée sur moitié de sa métairie de Parc-sur-le-Vert *aliàs* la Haute-Métairie. — Accord entre Pierre Lecerf, chapelain et les sieurs Jacques Bigot, marchand, et Benjamin Aucheron, détenteurs de Parc-sur-le-Vert, pour la liquidation des arrérages de la rente de 12 setiers de froment et seigle, léguée par ledit Thibaut.— Requête de Laurent, chapelain, contre Jacques Tournier, chanoine de Saint-Florentin, qui, de son autorité privée, avait affermé ladite rente pour 42 livres. — Prise de possession de la chapelle des Aucherons, par Laurent Cornu, clerc. — Procédure entre Denis Moreau, titulaire, et Joseph Savaré, bailli de Châteaurenault, qui laissait tomber en ruine le lieu et fief de la Haute-Métairie et n'acquittait pas la rente. — Sentence du bailliage de Tours, qui autorise ledit chapelain à en prendre possession s'il n'y est mis un métayer. — Provisions en faveur de René Mangeant.

G. 360. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1626-1767. — Chapelle Saint-Jean du Huvet. — Provisions de ladite chapelle, données par le chapitre d'Amboise à Laurent Cornu, clerc. — Visite des futaies à abattre et des réparations à faire aux bâtiments de la ferme du Huvet, paroisse de Souvigny, ruinés par les pluies, vents et grêles extraordinaires, survenus en 1661 et 1662. — Baux à ferme de ladite métairie, consentis : par Joseph Guyet, chapelain, à Claude Poulevoy, marchand, pour 90 livres ; — par Jean Bachelier de la Huraudière à Mathurin Foucault, pour 100 livres, puis à Charles Chambellan, pour 150. — Ordonnance de Jacques Grossin, official de Tours, réduisant à 3 par mois les deux messes par semaine fondées en la chapelle Saint-Jean. — Arpentage et bornage des bois du Huvet, donnant 31 arpents, dressé par ordonnance du grand maître des eaux et forêts, pour l'établissement d'une réserve. — Visite et estimation des bois du chapelain et des chanoines, paroisse de Souvigny, par Jacques Perceval de la Maillardière, lieutenant de robe longue en la maîtrise d'Amboise et Montrichard.

G. 361. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1441-1774. — Chapelle Saint-Mamert des Quatre-Portes. — Extraits capitulaires portant nomination de titulaires pour les chapelles de Saint-Mamert, de la Coudre, des Marais et autres. — Transaction entre Marc Lopin et Sébastien Jouanneau, marchands, concernant une maison près l'horloge, chargée d'une rente de 40 sous envers la chapelle de Saint-Mamert, située à l'entrée du pont d'Amboise. — Déclaration des revenus de ladite chapelle, par Denis Carré, titulaire, pour obéir à l'édit de décembre 1691. — Accord entre Joseph Leroy, chapelain des Quatre-Portes, et Marie Foucault qui le remet en possession de 50 chaînées de vigne, que Martin Patin, son mari, avait prises à rente pour deux quarts de vin évalués 9 livres 15 sous. — Quittance de 165 livres, reçues par Pierre Desmée, chanoine et titulaire de la chapelle Saint-Mamert *aliàs* Notre-Dame des Quatre-Portes, de Jacques Bessonneau, pour l'amortissement d'une rente de 8 livres 5 sous. Extrait du testament d'Innocent Rouault, curé de Saint-Denis, léguant, pour la fondation et dotation de sa chapelle, deux rentes de 15 livres et de 7 livres 10 sous, assignées sur maisons sises entre les ponts d'Amboise et près la porte Saint-Denis, plus une vigne sur le chemin de Dierre. — Bail à trois vies, de 3 quartiers et demi de terre, près le Temple, paroisse de Saint-Denis, par les chanoines à Françoise d'Espagne, veuve d'Henri Jumel, huissier de salle de Monsieur, frère du Roi, pour 42 sous.

G. 362. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1515-1757.— Chapelle Saint-Sébastien de la Grande Coudre. — Copie des lettres patentes de François I[er] et de Henri III, confirmant la fondation, par Louis XI, d'une messe solennelle, chaque jour de l'année, à l'autel de Saint-Sébastien, et le don de 820 livres pour la rétribution desdites messes. — Ordonnance de M. de Rastignac, pour parvenir à l'extinction de ladite chapelle et autres, et à

la réunion de leurs domaines et revenus à ceux de la mense du chapitre d'Amboise et convocation des chapelains par l'abbé Riche, grand archidiacre de Tours, pour connaître le produit net desdites chapelles. — Décret de l'archevêque en faveur de ladite réunion; — arrêt du Parlement ordonnant l'enregistrement des lettres patentes de Louis XV, qui approuvent ledit décret; — Lettre de M. Boisgaultier consentant à faire abandon de sa chapelle. — État de répartition de la somme de 87 livres 10 sous, à laquelle les chapelains ont été imposés pour leur part des 8 millions de don gratuit accordés au Roi par l'assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris au mois de juillet, 1728.

G. 363. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets et 5 pièces, papier.

1779-1780. — Abbaye de Saint-Jouin-lès-Marnes, réunie à la collégiale d'Amboise. — Livre des fermes et rentes. — Prieuré de Sainte-Verge, affermé, 1,250 livres. — Moulin de Bagneux, situé au Maille, pour 500 livres. — Four banal de Noizé, pour 100. — Dîme du village de Douron, paroisse de Saint-Jouin, pour 1,000. — Métairies : d'Availles, avec les dîmes et terrages, pour 1,000 livres, 6 volailles et 10 charrois; — de Saint-Mereu, pour 180 livres et 2 chapons; — des Repentis, paroisse de Noizé, pour 260 livres, plus 62 boisseaux de méteil et baillarge; — du Monteil, indivise avec les Bénédictins, pour 80. — Dîmes et terrages de Noizé et du fief de l'Oye, pour 1,200. — Maison et seigneurie de la Moinie, paroisse de Tenezay, pour 600. — Grande métairie de Noizé, cens, rentes, etc. pour 700 livres, 12 volailles et 52 setiers 5 boisseaux de mouture. — Terrages de Saint-Mereu, pour 110 livres. — Maison au bourg de Saint-Jouin, pour 60. — Dîmes vertes de Moncontour, pour 100. — Dîmes d'Avarins, pour 48. — Droits de péage, prévôté, panage, langueyage des cochons vendus et débités aux foires et marchés de Saint-Jouin, pour 130 livres. — Métairies : de la Paire, pour 250 livres; — de la Chambretterie, pour 220 livres, 8 volailles et 28 boisseaux de froment; — du Prieuré du château, à Saint-Jouin, pour 1,300 livres et 33 setiers de froment; — du Pré Long, pour 650 livres et 5 setiers de froment; — de Dirais, pour 200 livres, 5 setiers de méteil et 10 volailles; — de Vaux et dîme dudit lieu, paroisse de Saint-Martin de Douzilly, pour 3,000; — de Germon, à Saint-Jouin, pour 500 livres, plus 33 setiers de froment, seigle et baillarge. — Jardins, parc et enclôture du palais abbatial de Saint-Jouin, avec tous les droits, pour 2,500 livres. — Fief, seigneurie et juridiction de Saint-Jouin, en Bretagne, donné à titre de jouissance, à Michel Sébastien, comte de Rosmadec, pour 1,200 livres. — A la fin se trouvent cinq pièces, datées de 1779, qui sont des états de lieux de métairies de Saint-Jouin, récemment réunie à la collégiale.

COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

G. 364. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin.

966-1632. — Chapitre de Saint-Martin. — Dons : d'un arpent 8 perches de vigne, au faubourg du château de Saint-Martin, côté de l'occident; de 3 quartiers dans l'enclos du cloître, côté de la porte du pont des Saxons; d'un verger et vignes sous les murs du château, par Vivien, prêtre de Saint-Martin, pour la fondation d'une église dédiée à Saint-Georges (966); — de maisons, verger, etc., dans ledit cloître, et d'une vigne au-delà de la Loire, *in Monte Boelli*, par Guillaume de Saintes ancien cellerier de Saint-Martin (1177). — Sentence arbitrale contre Barthélemy de Bocé, chevalier, qui se prétendait propriétaire d'une maison dans le cloître. — Don de 67 sous de rente, sur une pièce de terre, au lieu de Groison, fait par Jean Lairie et sa femme, au chapitre, qui leur cède en échange la jouissance, pendant leur vie, d'une maison, près la chapelle Saint-André, à condition de la rendre habitable (1207). — Ventes : par Pierre de Montmorin, à Magloire, chanoine, pour 20 livres, d'un logis, paroisse Saint-Simple; — par Jean Finet, chanoine, pour 4 livres de rente, de deux maisons contiguës, même paroisse. — Cession de ladite rente, par le même, au chapitre, pour l'anniversaire de Robert de Vernon, son oncle, vivant sous-doyen. — Transaction par laquelle Jean de Nanton, commandeur de Ballan, donne aux chanoines un logis appelé la maison du Temple, joignant le mur de ville et le portail du cloître (1357). — Bail à loyer d'un grand bâtiment avec jardin, appelé la maison Saint-André, en face l'aumône de Saint-Martin, par les chanoines à Christophe Poizard, commis à la fabrique des doubles, en la ville de Tours, et à André Chassin, marchand à Lyon, pour 400 livres.

G. 365. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 3 pièces, papier.

XVe siècle-1746. — Extraits des lettres de Denis Briçonnet, évêque de Saint-Mâlo (1527); de Jean du Bellay, cardinal de Paris (1536); du cardinal de Guise, archevêque de Reims (1549); et de Jean de La Rochefoucault, abbés de Cormery; d'un arrêt du Parlement, du 15 février 1578, contre ce dernier, et des serments faits au chapitre de

Saint-Martin par lesdits abbés, lors de leur réception, prouvant que l'abbé de Cormery est tenu de faire personnellement l'office dans Saint-Martin, comme étant l'un des huit dignitaires hebdomadiers de ladite collégiale. — Note pour le chapitre contre l'archevêque de Tours, qui prétendait avoir le droit de nommer et réformer les religieuses de l'abbaye de Beaumont-lès-Tours. — Généalogie de Saint-Martin, composée, sur l'ordre de Louis XI, par Ambroise de Cambray, conseiller et maître des requêtes de son hôtel. — Procès-verbal des reliquaires, joyaux, etc., pris en l'église de Saint-Martin par ordre du prince de Condé, en 1562.

G. 366. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 112 pièces, papier; 1 plan.

1499-1789. — Reconnaissances des rentes : de 6 livres, due au chapitre de Saint-Martin, par les fabriciers de Saint-Denis et autres, sur leur église paroissiale et trois maisons adjacentes; — de 8 livres 12 sous, par François Caillard, cierger, sur une maison dite des Quatre-fils-Aimon, en la Grande-Rue. — Procédure entre le chapitre Saint-Martin et Bernard Preuilly, fabricant, détenteur d'une des maisons sises en la frêche du Petit-Pré, rue Saint-Eloi, fief de Sainte-Maure. — Etat des déclarations rendues par divers propriétaires en ladite frêche. — Instance, suivie au baillage de Tours, puis au Parlement, entre les chanoines et Jacques Brisson, bourgeois de Tours, prétendant avoir le droit d'amortir ce qu'il doit en ladite frêche; — mémoires du chapitre et de son conseil; — plan de ladite frêche. — Déclarations de maisons, rue du Colombier, paroisse Saint-Simple, rendues par divers à M. de Lansac et à Henri François, marquis de Vassé, à cause de leur fief de l'Orme-Robert. — Aveu dudit fief, s'étendant sur les rues de Saint-Eloi, Pineau ou Croix-Verte, la Borde, Mainmorte, etc., rendu par ledit marquis à Basile Fouquet, trésorier de Saint-Martin, à cause de sa baronnie de Châteauneuf. — Combat de fief entre le chapitre et le marquis de Vassé, au sujet des lods et ventes d'une maison, rue du Colombier, acquise par Louis Berge, sergent de Châteauneuf. — Baux à ferme; par Jacques Dufrémentel, chanoine, avocat en parlement et procureur du chapitre, à Thomas Egau, jardinier, de 4 chaînées de terre, rue Mainmorte, près de la porte Saint-Eloi et de la rue du Colombier; — plan, arpentage et bornage de ladite terre. - Bail de 6 arpents de pré et terre dépendants de la chapelle de la Solaie-Ronde, près le Sanitas, par Mathieu Archambault du Verger, chanoine vétéran. — Accord entre le chapitre et Louis Delavau-Boursault, chanoine, pour les frais de la maison, rue de Jérusalem, qu'il se propose de prendre à vie. — Baux à rente et à loyer, sentence du Parlement, etc., concernant une rente de 4 livres 4 sous, due au chapitre sur une maison, rue de l'Aumône, près le presbytère de Saint-Etienne. — Acquisition, par le Roi, pour 9,000 livres, d'une maison destinée à l'agrandissement de l'ouvroir de la Monnaie, — droits de lods et ventes pour la dite maison, dus au fief du Bourg-Saint-Père, appartenant au chapitre. — Déclarations de maisons, rue des Pucelles, rendues audit fief par Jean Soulas et François Cartier-Roze, fabricants. — Rapport de M. Bayeux, estimant 2,476 livres, les prés cédés par le chapitre pour la nouvelle levée et le pont du Cher.

G. 367. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 49 pièces, papier; 2 plans.

1264-1710. — Acquisition en 1264, d'une place dans le fief de Sainte-Maure, par le chapitre de Saint-Martin, sur Marguerite, veuve de Durand, dit Oelle, pour 12 livres et demie. — Copie des lettres du roi Jean, du 30 mars 1354, autorisant le chapitre et les habitants de Châteauneuf, à réparer les murs, fossés, etc., pour la défense de la ville et de la province, et à contraindre les habitants d'y travailler. — Lettres de Charles V, de 1365, ordonnant une enquête contre le bailli, qui prétendait avoir le droit de pêcher dans les fossés du cloître, dépendants de la justice du chapitre. — Dépense à faire à l'occasion des troubles suscités par les hugenots en septembre 1567. — Lettres de Charles IX, ordonnant au bailli de payer les deux tiers des 50 arquebusiers à cheval et autres gens de guerre, levés et habillés par la ville de Tours. — Requête des chanoines de Saint-Martin et Saint-Gatien, rappelant au Roi le pillage de leurs églises, pour être exemptés de cette contribution. — Lettre de Mgr. de Prye, engageant ceux de Saint-Martin à prêter leur concours au Roi contre certains royalistes et papistes plus dangereux que les huguenots. — Récépissé de quatre pièces d'artillerie, prêtées à la ville par le chapitre, (14 mai 1585). — Lettres de Henri IV, du 1er avril 1593, confirmant les priviléges accordés par François Ier pour la construction des nouvelles fortifications et portant diverses dispositions pour l'exécution et l'accélération des travaux. — Autres du même prince, autorisant les mesures nécessaires pour raccorder les anciennes rues avec les nouvelles, et construire un canal entre le Cher et la Loire. — Arrêt du parlement, permettant de lever un droit sur les vins, etc., qui arriveront au nouveau port, pour subvenir à la dépense et à l'entretien dudit canal. — Plainte des chanoines contre les échevins qui, malgré leur opposition, s'étaient avisés de comprendre dans le bail des fossés de la ville ceux du cloître Saint-Martin et de Châteauneuf. — Mémoire sur l'origine des fortifications, prouvant qu'elles

ont été construites par le chapitre de Saint-Martin. — Arrêt du Conseil d'État, ordonnant la vente des anciennes fortifications et fossés, pour la liquidation des dettes de la ville. — Différend entre le Conseil et les chapitres de Saint-Martin, Saint-Gatien et Saint-Venant qui s'opposent à la vente des fossés de leurs cloîtres ; — avis de M. de Miroménil ; — arrêt du Conseil d'État, retranchant lesdits fossés et fortifications de l'adjudication faite à Maupassant. — Toisé des nouveaux murs du cloître de Saint-Martin. — Requête du chapitre à M. de Miroménil, intendant, pour être autorisé à faire aplanir la contrescarpe et les fossés depuis la place d'Aumont jusqu'à l'égoût de la rue Quinquengrogne, pour former une rue qui conduira de ladite place à celle de la Guerche. — Devis pour la construction des murs. — Plan de ladite rue et procès-verbal d'alignement par les trésoriers de France. — Mémoire du Conseil de ville contre Taschereau des Pictières qui s'était fait adjuger la place du Chardonnet.

G. 368. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 123 pièces, papier; 3 plans.

XIIIe siècle-1789. — Charte de Guillaume Bocellus, donnant au chapitre de Saint-Martin tous ses droits sur les maisons de Bernard Silvestre, son oncle, situées devant l'Aumône (XIIIe siècle). — Baux à loyer par le chapitre : d'une maison en face la porte de l'Aumône, près le cimetière de l'église Saint-Simple, à Jacques Trutier, maître ouvrier en soie, à Marie Aufray, sa veuve, etc. (1619) ; — d'un logis audit lieu, près le mur de celui du doyenné, occupé par l'intendance, à Jeanne Milon, veuve de Jean Frotté, écuyer, commissaire provincial des guerres, pour 350 livres. — État estimatif des dépenses à faire pour le passage de la cour de l'intendance au bureau ; — plans du perron de l'escalier. — Lettre de M. de la Prunarède, doyen, permettant à l'abbé Danoyer, chanoine et procureur du chapitre, pour des causes qu'il approuve, de faire fermer l'impasse qui règne entre sa recette et la maison de Saint-Côme. — Consentement par la société du Jardin de porter à 756 livres le loyer de la maison qu'elle occupe près le mail du Chardonnet, si le chapitre veut lui faire un bail de 18 ans. — Différend entre les chanoines et la fabrique de Saint-Denis, à l'occasion des gouttières de leur église, dont le mauvais état fait rejaillir les eaux sur les maisons voisines. — Baux à loyer : de portions de la maison et tenue de l'Empereur, près l'église Saint-Denis, consentis à Mathieu Palerne, Pierre Goupy et Gatien Favereau, maîtres ouvriers en soie ; — d'une cave voûtée dans l'impasse de Saint-Denis, sous la maison des grands-bâtonniers, à Françoise Gilles, veuve de Louis Sabré, fruitière, pour 12 livres ; — d'un logis, près de la porte de l'église, dite du Cadran, et du bureau des finances, et faisant l'angle de la rue de la Psalette, à Marguerite Hubert de Noyant ; — d'un autre audit lieu, près la porte de l'horloge, régnant sur partie des galeries de l'église, au bureau des finances, pour 900 livres.

G. 369. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 110 pièces, papier ; 4 plans.

1534-1790. — Baux à ferme, par le chapitre, de maisons rues de Jérusalem, de la Chèvre, de Quinquengrogne et près la porte du cloître, consentis à Louis Coulon, sous-doyen, Louis Bouault, chanoine, Toussaint Filleteau, enquêteur en l'officialité de Tours, Jean Gaulepied, seigneur de Boisleroy, Léonard Rolland, directeur de la Monnaie, et autres. — Plan de la maison rue de Jérusalem, ci-devant occupée par M. de Grécourt, chanoine, et par M. Burdin, receveur des gabelles ; — détail estimatif des réparations. — Bail d'une portion de ladite maison, par Pierre Salmon de Courtemblay, chanoine et prévôt de Vallières, à Jeanne d'Herveuse, veuve de Jean Mignon, écuyer, pour 500 livres. — Baux à ferme : d'un bâtiment appelé la Tour des Pucelles, plus tard de Saint-Martin et Grosse-Tour, paroisse de l'Écrignole, consentis à Jacques Frédureau du Chaillou, conseiller au présidial, et à Joseph des Coutures, directeur des affaires du Roi, pour 140 livres ; — d'un logis composé de deux corps de bâtiment, appelé la maison des Caves, rue de la Harpe, près la porte du cloître, à René Cuisnier, conseiller du Roi et son procureur au grenier à sel, pour 350 livres, à la charge de faire exécuter toutes les réparations portées en son devis. — Détail des travaux à faire dans la maison des Caves, s'élevant à 3,000 livres.

G. 370. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 118 pièces, papier.

1412-1790. — Baux à loyer par les chanoines : d'un logis à l'angle de la rue des Crapauds, consenti à Pierre Barat, greffier en la juridiction consulaire, Louis Dufrémentel, procureur au bailliage de Tours, Jean Bourassé, conseiller et avocat du Roi au présidial ; — d'une maison appelée la Tabagie, même rue, à Catherine Baranger, veuve de Pierre Dury, maître paumier, et à Jean-Baptiste Deshayes, écuyer, seigneur de la Perquaire, pour 200 à 400 livres ; — d'un corps de bâtiment, où se faisait le concert en 1730, même rue, consentis à François Duvau, écuyer, président au bureau des finances, Françoise Guyon, veuve de Jean Soulas, trésorier de France, Jean Cadet de Limay, inspecteur général et ingénieur en chef des ponts

et chaussées, Guillaume de Montrocher, ingénieur en chef, pour 430 à 505. — Ordonnance du bureau des finances, autorisant le chapitre à faire divers travaux dans le logis de la Tabagie. — Ventes : de deux corps de logis, rue de Jérusalem, par Marie Hubert, veuve de Charles Chartier, chevalier, maître d'hôtel ordinaire du Roi, à Philibert D'Alé, sieur du Bouchet ; — d'une maison rue de la Guerche, paroisse Saint-Venant, par Christophe Gaudin, sieur de Manny, Françoise Robin, veuve de Gilles Gaudin, sieur des Pallys, et le sieur de Faverolles, seigneur de Bléré, à Pierre Martin, huissier audiencier, pour 1,350 livres. — Baux à loyer de portions d'un logis, rues des Crapauds et de la Guerche par les chanoines aux sieurs Alexandre Péan, seigneur de la Janière, recevenr général du chapitre, François Dubois, avocat, Alexandre Alaric Reverdy, président au grenier à sel, pour 200 et 500 livres ; — de maisons près et en face de celle des Caves, à Marie de Vouzy, veuve de Denis Tessier, écuyer, seigneur de Malabry, et autres, pour 165 livres. —Procédure entre les maîtres vitriers de Tours, poursuivant la levée des scellés, apposés après le décès d'Antoine Moriac, vitrier, et le chapitre s'opposant à la vente des meubles, comme créancier privilégié. — Mémoire des frais funéraires de Martin Auger, chanoine ; — compte de l'actif et du passif à présenter aux héritiers; — travaux à faire à la maison canoniale qu'il occupait.

G. 371. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 135 pièces, papier; 7 plans.

1579-1788. — Transaction entre les chapitres de Saint-Martin et Saint-Venant, et Mathurin, maître ouvrier en draps de soie, au sujet d'un mur que ce dernier faisait construire à son jardin, situé près la porte des Prés. — Baux à ferme, par le chapitre, d'une maison avec jardin, dit le Jardin Malheureux, joignant celui de la Savonnerie et de la Papellerie, paroisse du Chardonnet. — Sous-seing de François Duchamp du Colombier, marchand, s'engageant à renouveler, pour le reste de ses jours, le bail de la maison et du jardin qu'il occupe sur les fossés, entre les places d'Aumont et du Chardonnet; — plan de ladite maison et des nouvelles constructions à élever. — Plan et contenances des terrains et bâtiments possédés par le chapitre entre le mail et les rues Neuve, des Fossés et des Vicaires. — Devis, mémoires, quittances des travaux faits au logis occupé par le sieur de Beauvoisin, en face le cimetière du Chardonnet. — Baux à ferme de jardins où le chapitre a fait élever des habitations. — Adjudication par décret au profit des chanoines, pour 2,430 livres, de 35 chaînées de jardin et logis, entre le mail et la rue des Vicaires. — Permission aux chanoines, par Hubert, trésorier de France, de faire clore de murs leurs maison et jardin de Beauséjour, rue Chaude, le long de la nouvelle rue qui se construit depuis l'Oison-Bridé jusqu'au Mail. —Compromis entre les chanoines et Gabriel Coudreux, entrepreneur, qui s'engage à rebâtir l'aile de ladite maison de Beauséjour pour 8,000 livres, à la condition d'en jouir pendant 27 ans, pour 400 livres de loyer. — Plans de Beauséjour, avant et après sa transformation. — Moyens employés par les jardiniers de la ville contre la régie qui réclamait divers droits sur les boissons provenant de treilles. — Conventions entre le chapitre et les membres de la Société du Jardin, près le Chardonnet, au sujet de changements à faire dans la maison.

G. 372. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 102 pièces, papier.

1643-1789. — Baux à loyer, par les chanoines de Saint-Martin : de deux maisons adjacentes, rue du Change, près l'église, consentis à Augustin Courault, Pierre Besnardeau, et Étienne Lefebvre, couvreurs, pour 250 livres; — d'un logis, cour de Picardie, rue de l'Arbalète, paroisse Sainte-Croix, à Florentin Gaultier, chanoine et secrétaire, pour 235 livres. — Accord entre Louis d'Allonville, écuyer, sieur du Plessis, en Beauce, et Pierre Hallouis, marchand, propriétaires de deux maisons adjacentes, rue de la Monnaie, dont certaines œuvres sont communes. — Quittance de 7,530 livres par Robert de Bragelongne, receveur des consignations, pour un logis, près le carroi aux Herbes, adjugé par décret au chapitre sur les enfants de Nicolas Belin, marchand. — Baux à ferme et à emphytéose de ladite maison par les chanoines, pour 400 livres. — Cession, pour 2,300 livres, par Jean Dutertre, chef de fruiterie du Roi, aux Ursulines de Loches, des rentes de 71 livres 7 sous 6 deniers et 57 livres 10 sous, assignées sur l'Hôtel-de-Ville et sur un logis près la grande boucherie de Châteauneuf. — Accord entre lesdites religieuses et le chapitre, qui réclamait un droit d'indemnité, à cause de cette maison, située en son fief de Sainte-Maure. — Procédure contre divers bouchers, fermiers d'étaux en ladite boucherie. — Accord entre le chapitre et Luc Charpentier, chanoine, adjudicataire à vie, pour 1,500 livres, d'une maison canoniale.— Testament dudit Charpentier; — différend, à l'occasion de son bail, entre ses héritiers et le chapitre. — Baux à loyer par ce dernier : de ladite maison, rue des Pucelles; — du logis de Châteauneuf, situé derrière la maison du minage et du Poids-le-Roy, à la réserve de la chambre servant d'auditoire pour la tenue des assises de la baronnie de Châteauneuf.

G. 371. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 71 pièces, papier.

1612-1786. — Transaction sur procès entre Guyonne Estevou, veuve d'Hélie Derdeau, bourgeois de Tours, et Jean Berum, greffier au présidial, au sujet des vues et égouts de leurs maisons, situées en la rue du Mûrier. — Testament de Gabriel Salvert, prévôt de Suèvres et chanoine de Saint-Martin, léguant à ladite église une des précédentes maisons, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier. — Extrait de l'inventaire fait après le décès du prévôt. — Transaction entre Jean Tabareau, fabricant, et le chapitre poursuivant le retrait féodal de trois corps de logis qu'il avait acquis de Louis Berard de Montour et de Geneviève de Beaupré, sa femme. — Adjudication par décret, au profit des chanoines, d'une maison située rue des Belles-Femmes, près la grande poissonnerie. — Jugement condamnant Jean Morinet, procureur au présidial, à payer à Jean Lhuillier, sieur de Mauny, deux années d'une rente de 11 livres, sur un logis situé devant les douves du château de Tours; —Procès-verbal de visite de ladite maison, dont le chapitre était rentré en possession. — Lettres du marquis de Monteler à la dame Rabodanges, abbesse d'Estival, l'invitant à se transporter au Rocher, pour le rétablissement de sa santé. — Déclaration des chanoines au fief de la baronnie de Semblançay, pour partie d'une rente de 35 livres, assignée sur un corps de logis au faubourg Saint-Symphorien rue du Petit-Soleil. — Baux à loyer de ladite maison par le chapitre.

G. 371. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1576-1771. — Transaction entre les chapitres de Saint-Martin et de Saint-Venant, relative aux gouttières de deux maisons adjacentes et au passage des eaux.—Mémoire du chapitre, concernant les maisons canoniales situées dans le cloître. — Acte capitulaire pour parvenir à faire exécuter les ordonnances du 4 mai 1601, relatives à l'occupation desdites maisons par des laïques ayant femmes et enfants. — Commission du Conseil et arrêt du Parlement pour faire déguerpir de ces maisons ceux qui ne sont pas bénéficiers de l'église, et contraindre ces derniers à les habiter. — Visite de la maison canoniale adjugée à Simon Houdry, prévôt de Courçay. — Ordonnance royale contre les huissiers, sergents, etc., refusant d'assigner François Deschamps, conseiller au présidial de Tours, qui s'obstinait à rester dans le cloître. — Significations de ladite ordonnance à divers laïques logés dans des maisons canoniales. —Actes capitulaires, obligeant les semi-prébendés à venir habiter leurs maisons du cloître, sous peine d'interdiction de toutes fonctions pendant un certain temps. — Baux à loyer de maisons canoniales.

G. 375. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 25 pièces, papier.

1682-1788. — Fief du Bourg-Saint-Père. — Déclarations audit fief, de maisons situées : rue Chaude, côté des Minimes et près la contrescarpe des fossés de la ville, fournies par Jean Falaiseau, écuyer, sieur de Villenelle, Gabriel Crucher, menuisier, et autres; — rue des Anges, par Louis Proust, procureur au Présidial; — rue de la Boulepeinte, par Madeleine Jahan, veuve d'Alexandre Taboureau, écuyer, sieur de Boisdenier, trésorier au bureau des finances; — rue de la Vieille-Poissonnerie, par Louis Cabarat, marchand, et Nicolas Gaudin, notaire et échevin de Tours; — rue des Quenouilles ou des Orfévres, par François Chedereau, entrepreneur des manufactures de soieries de Tours; — rue de la Guerche, près l'Oratoire, par Louis Benoît de la Grandière, avocat, assesseur en la maréchaussée et ancien échevin; — rue des Cerisiers, à l'angle de la rue du Petit-Faucheux, par Marthe-Angélique de Courval, veuve de Louis Bricet, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Saumur; — rue du Mûrier, par Fulgence Vauquer, négociant; — rues des Trois-Pucelles, des Cerisiers et Grande-Rue, par François Moisant, bourgeois de Tours; — rue des Joulins, par Boularoc, maître teinturier. — Extrait d'une transaction entre Alexandre Cormery, supérieur de l'Oratoire, et Nicole Chicoisneau, veuve de Jacques Sain de Boislecomte, relative au payement de 48 sou 1 denier de cens et rente foncière, due audit fief sur deux logis, rue de la Guerche.

G. 376. (Registre.) — In-folio, 338 feuillets, papier.

1749. — Description du fief du Bourg-Saint-Père, contenant le relevé des cens et rentes, suivi de la recette, enrichi de notes par le chanoine Favier. — Détail des maisons situées dans ledit fief, en la ville de Tours, rues : Neuve, *modò* Royale, et place Saint-Louis, appartenant à René Pion et Joseph Derouet; — de la Chèvre et Saint-Georges, au sieur Langlade; — Chaude, à Jean Falaiseau, sieur de Villenelle et Pierre de Marie, ingénieur des turcies et levées; — des Fossés-Saint-Georges, ou de l'Oratoire, à Pierre Bacot, fabricant; — de la Guerche et près de l'Oratoire, à Louis Benoît de la Grandière et Jacques de Boislecomte; — de la Monnaie, et Grande-Rue, à l'hôtel de la Monnaie; — des Quenouilles, à Taffu de la Thibau-

dière ; — de la Vieille-Poissonnerie, à Antoine Jahan, fabricant, Simon Cabarat, marchand, et autres ; — de la Lamproie, aux sieurs de Villeneuve, Megessier, Banchereau, Moisant, Aubry et Dubresseau, maître des comptes à Paris ; — des Trois-Navettes et place des Carmes, à Charles Viot de la Clarté ; — de l'Écouérie, à André Hulin et Greban de Belleville ; — des Joulins, au sieur de Breviande, lieutenant criminel à Vendôme ; — des Trois-Pucelles, à Marie Taschereau ; — des Quatre-Villes, à Martin Guionnière, Julien Soulas, Tabouréau de la Caillerie ; — du Poirier, à Madeleine Chesneau, veuve Moisant et à Jean Gasnier, propriétaire d'une maison dite du Poirier ; — de la Boulepeinte, à la communauté des bouchers, détenteurs de la petite boucherie ; — du Mûrier, à Jean Viot des Escotais, Louis Bernin, marquis d'Ussé, et Émery Letort, fabricant de soieries, possesseur d'une maison ayant pour enseigne un mûrier ; — des Cerisiers, à François Gerbier et Guillaume de Villiers, fabricants ; — du Puy, aux religieuses de Notre-Dame-la-Riche ; — des Hayes ou de Saumur, à Mathieu Duchamp, conseiller au présidial ; — du Petit-Faucheux, à Jeanne Sevault, veuve de Jean Lépron ; — des Anges, à Anne Moreau, veuve de Guillaume Prieur, Julien Dubois, lieutenant criminel, la veuve de Passac ; — place du Carroi-aux-Herbes, à la veuve Baleschoux, Jean Maridois, procureur, etc.

G. 377. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets, papier, compris 22 plans.

1749. — Plans des maisons, jardins, etc., situés dans le fief du Bourg-Saint-Père, entre le séminaire, la place Saint-Louis et les rues Neuve, Chaude, Saint-Georges et de la Chèvre ; — entre les rues de la Guerche et des Fossés, comprenant le prieuré de la Guerche, *modò* l'Oratoire ; — entre celles de la Monnaie, des Orfèvres ou des Quenouilles et la Grande-Rue, comprenant partie de l'Hôtel de Ville et les bâtiments de la Monnaie ; — entre la place Saint-Pierre, le carroi des Quenouilles, le carrefour des Chapeaux et la rue des Orfèvres, contenant entre autres le cimetière de Saint-Pierre-le-Puellier ; — entre la place des Carmes, les rues de la Lamproie, de la Vieille-Poissonnerie et la Grande-Rue, et appartenant aux sieurs Lambron, Aubry Dubresseau, maître des comptes, Michel Banchereau, etc. ; — entre les rues de l'Écouérie, du Croc, et des Navettes, dépendant des dames du Calvaire, de Robin, agent de change, etc ; — entre la place Saint-Pierre, les rues des Trois-Pucelles et des Joulins, comprenant l'église et le cloître de Saint-Pierre-le-Puellier, la maison du Cerf-d'Argent, aux religieux carmes, etc. ; — entre ladite église, la Grande-Rue et la petite rue des Quatre-Villes, contenant le cimetière des pauvres de cette paroisse, etc. ; — entre les rues des Pucelles, du Mûrier, de la Boulepeinte et du Poirier, où se trouve un logis portant l'enseigne du Poirier, qui a donné son nom à la rue ; — entre les rues du Petit-Faucheux, des Cognées et la petite rue des Haies ou de Saumur ou des Saintiers, appartenant à Fontaine de la Crochinière et autres ; — entre le Carroi-aux-Herbes ou marché au beurre, joignant la grande boucherie, la rue du Serpent-Volant et la Grande-Rue, où sont la maison du Serpent-Volant, appartenant aux dames du Calvaire et partie du fief de la Tour-Malquin.

G. 378. (Liasse.) — 30 pièces, papier ; 1 plan.

1738-1783. — Fief de Sainte-Maure. — Déclarations rendues audit fief, dépendant de Saint-Martin, par Mathieu Duchamp des Sablons, Louis Goislard de la Droitière, négociant, Claude Camus, bourgeois, René Desloges de la Bretêche, Laurent Mingot, et autres, pour maisons situées place du Grand-Marché, place Victoire, *aliàs* boulevard de Notre-Dame-la-Riche, place d'Aumont et rues Chaloineau, de la Bohêmerie, paroisse Saint-Venant, de la Boulepeinte, des Trois-Écritoires et de la Grosse-Tour, place et rue du Chardonnet, près le jeu de paume de la Guerche. — Correspondance entre Favier, receveur du chapitre, et le sieur Bouchard, relative à 120 chaînées de pré, prairie de Gloriette, acquises par ce dernier et situées dans la limite du fief de Sainte-Maure, qui prend depuis le pont du Cher jusqu'au-dessous de l'embouchure du Ruau-Sainte-Anne, celui du roi étant au-dessus, le clocher de Saint-François entre-deux. — Plan de la prairie du Meneton, appartenant aux religieuses de Beaumont, aux sieurs des Bournais, des Pictières, Derouet et autres ; levé par Beaulieu, géomètre, en 1774.

G. 379. (Registre.) — In-folio, 236 feuillets, papier.

1786. — Dénombrement du fief de Sainte-Maure, donné au chapitre Saint-Martin par Charles IV, dit le Bel. — Maisons et jardins relevant de ce fief, et situés dans le cloître et aux environs, ainsi que dans les rues Saint-Lidoire, Chaude, Neuve, du Chardonnet, Chaloineau, Saint-Éloi, et sur les marchés et boulevards. — Terres et domaines près Beaumont ; — prés, prairies de Gloriette et du Meneton. — Cens et rentes dus audit fief sur : maison à l'angle des rues de Jérusalem et de la Harpe, vis-à-vis la tour des Pucelles ou des Fouquets, appartenant au sieur Duchamp ; — bâtiment à l'angle des rues du Boucassin et

de la Croix-Blanche, appelé la Tour-Saint-Jacques, à Delavau Bellanger; — logis portant l'enseigne de Bons-Enfants, rue de la Croix Blanche ou des Bons-Enfants à Léonard Griffier, entrepreneur; — 45 étaux en la grande boucherie, située entre la Grande-Rue et la rue de la Rotisserie, à Claude Cordier, greffier au bureau des finances, et autres; — boutique et étal rue de la Rotisserie, contre la tour Sainte-Barbe ou de Picardie, à Jean Grossier, boucher; — autre sur le marché au blé, en face l'Aumône, avec cour commune, servant autrefois de cimetière, à Jean Lecocq, grenetier; — grand jardin et plusieurs corps de logis au fond de la rue Sainte-Catherine, près le jardin où était autrefois le jeu de paume Saint-Michel, à Robert Bourgeot, fabricant; — le jeu de paume de la Guerche, avec logis et jardin sur la rue du Chardonnet, à Pierre Barais.

G. 380. (Registre.) — Petit in-folio, 118 feuillets, papier, compris 33 plans.

1749. — Plans et noms des propriétaires de maisons, jardins, cours, etc., situés entre les rues : de la Guerche, la Harpe, la Chèvre, Jérusalem et des Crapauds, appartenant aux chapitres de Saint-Martin et de Saint-Venant; — du Petit-Soleil et du Change, comprenant les église, presbytère et cimetière de Saint-Denis, les bâtiments, cour et jardin de l'Empereur, les presbytère et cimetière de l'Ecrignole, les cours et le bureau des fabricants, etc. ; — de la Tapisserie, du Change et le carroir Saint-Martin, contenant les églises de Saint-Martin et de l'Ecrignole; — du Petit-Soleil, du Palais et la Grande-Rue, comprenant le palais de justice, l'hôtel de la Monnaie, la maison du Chat-Huant-Caché, etc. — de la Rotisserie, la Grande-Rue, le Carroi-aux-Herbes et le Grand-Marché, occupés presque exclusivement par les étaux et passages de la grande boucherie; — de la Longue-Echelle et la Rotisserie, à Jean Favereau, marchand, pour la tour de Picardie et plusieurs boutiques; — des Fossés-Saint-Martin, la Grande-Rue et le boulevard la Riche ou place Victoire, comprenant l'église de Notre-Dame-la-Riche, l'emplacement de l'ancien jeu de paume, l'hôtel et les passages ou ruettes du Dauphin et de Sainte-Catherine, etc.; — de la Grande-Rue, près la Bourdaisière et la place Foire-le-Roi, appartenant aux Jacobins; — entre les rues : Neuve, Chaude, du Cluzel ou des Vicaires, et la manufacture commencée en 1749, comprenant les bâtiments, cour, jardins et terrasses du séminaire; — entre les rues du Chardonnet, les Fossés-Saint-Georges, Chaloineau, les anciens fossés de la ville, près l'Oratoire, appartenant au chapitre Saint-Martin — entre les places d'Aumont et de la porte des Prés, le mail et la rue Saint-Eloi, contenant le jardin de la porte des Prés, au chapitre, celui de la Savonnerie, aux fabricants qui y ont établi leurs calandres etc.; — entre les rues des Fossés, *modò* des Acacias de la Bourde et la place Saint-Eloi, contenant le bastion, la chapelle et le prieuré de Saint-Eloi; — entre les rues des Récolets et de la Bourde, renfermant le couvent des Récolets.

G. 381. (Registre.) — Grand in-folio, 258 feuillets, papier; 1 plan.

1753. — Inventaire des titres, concernant les droits honorifiques du chapitre de Saint-Martin, et les maisons de la ville de Tours données à loyer ou à rente par les chanoines. — Extraits : des lettres patentes de Charlemagne, Charles III, Philippe-Auguste, Louis XI, etc., confirmant les droits de haute justice, immunités et franchises du cloître et de la ville de Châteauneuf, accordées par leurs prédécesseurs au chapitre de Saint-Martin; — de Philippe le Bel, autorisant un sergent d'armes pour garder le cloître des malfaiteurs; — de Philippe de Valois, condamnant les habitants de Châteauneuf à 10,000 livres d'amende, pour s'être révoltés contre les chanoines. — Sentences du bailli : adjugeant au chapitre, par droit d'aubaine, les biens de Martin Compère, chanoine de Saint-Venant, décédé dans le cloître, sans héritiers, — condamnant Jean Rousseau, clerc de l'œuvre, à être fustigé et banni du territoire de la collégiale, pour cause de larcin. — Arrêt du parlement contre le maire de Tours, qui voulait établir des boutiques sur la place où se tenaient les foires de Saint-Martin. — Accord entre Philippe-Auguste et Richard, roi d'Angleterre, comte d'Anjou, au sujet de leurs droits en la ville et aux environs de Tours. — Les habitants de Châteauneuf et de la ville de Tours autorisés par le roi Jean, à construire des murs pour se garantir des ennemis. — Commission donnée au bailli par ledit Jean, pour empêcher ceux de Châteauneuf de détruire les fortifications du cloître de Saint-Martin. — Les habitants de l'Auberdière, Fondettes, Saint-Mars, Berthenay etc., reconnus par le Meingre de Boucicault, maréchal de France, exempts de guet et garde au château de Tours, comme sujets du chapitre. — Dépenses faites, de 1358 à 1482, en constructions de murs, palis, fossés, guérites etc., autour du cloître. — Ordre de prendre dans le trésor 70 marcs d'or, afin de pourvoir aux dépenses des dites fortifications et au rachat du roi Jean. — Confirmation des droits de port et passage du chapitre, sur la Loire et le Cher, à Ablevois, Azay, la Guignière, la Motte, Sainte-Anne, Saint-Avertin, Saint-Cyr, Saint-François, Saint-Sauveur, Saint-Symphorien etc., lors des inondations et rupture de ponts. — Fermes des droits de passage depuis la porte Bourbon jusqu'à Vençay; ledit droit accordé au

chapitre par le bailli de Touraine, après avoir fait rompre les ponts de Vençay et de Pontcher par crainte des anglais. — Rentes foncières etc., dues au chapitre sur maisons situées en la ville de Tours. — Baux à loyer, acquisitions, etc., de divers logis et jardins, en ladite ville. — Jugement qui condamne Fouquet et Froger à payer 100 sous de rente au chapitre, comme propriétaires d'une maison dite la tour des Pucelles et de trois corps de logis, en face ladite tour, pris à rente par les auteurs dudit Fouquet. — Taxe du chapitre pour la nourriture des enfants trouvés. — Plan du cloître et de la basilique de Saint-Martin, comprenant les églises de Saint-Venant et de Saint-Simple, les chapelles de Saint-Jean et de Saint-André, etc.

G. 382. (Liasse.) — 35 pièces, papier; 1 plan.

1477-1787. — Seigneuries d'Azay-sur-Cher et du Val-d'Orquaire. — Abandon des terres d'Azay et du Val-d'Orquaire fait au chapitre de Saint-Martin, en 1477, par François de Clermont, seigneur de Dampierre, pour l'amortissement d'une rente de 500 livres qu'il avait consentie à Louis XI, en faveur des chanoines. — Arpentage, par Gilles Maugars, notaire à Bléré, du grand étang et du moulin du Vau ou Val, d'un pâtureau au-dessous de la chaussée, des jardins, etc., produisant 8 arpents 85 chaînées. — Procès-verbal contre Christophe Girard, qui s'était emparé de 35 chaînées de pâturage et avait comblé le fossé conduisant les eaux de la fontaine de Vauguérin au moulin du Val, etc. — Adjudication, à 18 sous de la toise, du curage des grands biez, poêle ou étang dudit moulin. — Bail à ferme du même moulin, en 1481, pour 38 setiers de froment et mouture. — Bail de la terre et seigneurie du Val-d'Orquaire, située paroisse de Saint-Christophe de Bléré. — Copie des baux : du moulin et des rentes et terrages en blés de ladite seigneurie; — du petit étang, des menues dîmes et des blés de terrage d'Azay ; — des profits des plaids et assises, deffais, pêcheries, sceaux et tabellionnage de la prévôté de Courçay. — Lettres et règlement d'arrérages entre Jacques et Louis Besnard, fermiers du Val-d'Orquaire, et Nicolas Gaultier, receveur du chapitre. — Procédure entre les chanoines et Gilles Houssard, bourgeois, propriétaire au Val-d'Orquaire, qui s'était avisé de baisser une des chaussées du moulin banal, d'y faire des saignées pour arroser ses prés, d'établir un lavoir dans le biez et de planter des arbres dans le bassin, au-dessous de la roue ; — requête aux eaux et forêts ; — mémoire du chapitre ; — réponse de Houssard; — plan et procès-verbal de visite des lieux en litige; — transaction par laquelle Houssard s'engage à réparer le mal qu'il a fait et à payer les frais.

G. 383. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 67 pièces, papier.

1477-1786. — Copie, en 1496, de la cession d'Azay et du Val-d'Orquaire faite aux chanoines de Saint-Martin par François de Clermont, en échange des 500 livres de rente que Louis XI avait constituée sur sa terre de Dampierre en faveur de leur église. — Aveu et dénombrement des terres, châtellenie et seigneurie d'Azay et du Val-d'Orquaire, rendu par le chapitre à Marie Thérèse de Noailles, veuve de Charles François de la Baume-Leblanc, duc de la Vallière, dame de la Papelardière et de la Maison-Fort d'Amboise. — Déclaration au Val-d'Orquaire par Pierre Delaplaine, vigneron, pour maison, vignes, terres et saulaie au village d'Orquaire. — Bail à ferme du petit étang, situé près le moulin d'Azay. — Arpentage des domaines dépendants du château d'Azay, par Maloiseau, notaire. — État des réparations à faire au château. — Marché pour la confection d'une roue neuve au moulin, les réparations du pressoir etc. — Mémoires de serrurerie et couverture; — Quittances du charpentier et du maçon. — Baux à ferme : de partie de la terre d'Azay, par Guy et Sébastien Gaultier, chanoines prébendés, fermiers de ladite seigneurie et du Val-d'Orquaire; — de la Châtellenie d'Azay et du fief de la Guérinière, par le chapitre à Jean Gaudron, fermier de la seigneurie de Baigneux et autres, pour 700 et 760 livres. — Rapport de visite des bâtiments et terres. — Inventaire des papiers et registres d'Azay et du Val, remis aux chanoines par Blandin, ancien fermier. — Extraits des comptes de 1570 à 1723, concernant les fermages desdites seigneuries. — Extraits des baux à ferme passés de 1570 à 1720. — État des baux consentis dans les paroisses d'Azay, Athée, Courçay, Sublaines, Saint-Quentin, la Croix et Civray. — État des cens et rentes dus à la seigneurie d'Azay par Bretonneau, à cause de sa maison du Grand Marigny et sur les frêches de la Taille et des Pichotières. — Bail à ferme de la terre et seigneurie de Baigneux, les bois réservés par les chanoines, à Gatien Rondonneau, pour 421 livres.

G. 384. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 161 pièces, papier.

1542-1743. — Vente par Jacques Lefebvre, à Samuel Souchay, sieur de la Guillerie, pour 110 livres, d'une rente de 110 sous, à lui due par Jean Lhuillier, seigneur de Manny, sur un pré à Azay. — Extrait des déclarations faites au seigneur de Leugny par le chapitre, les sieurs de Brusse et Falaiseau. — Déclaration d'un quar-

tier de terre près les grandes tailles de la métairie du Bois-d'Azay, fourni audit fief par les chanoines. — Procédure entre le chapitre et René Clavier, écuyer, officier du Roi, seigneur de Leugny, prétendant que la vente dudit pré, faite à un prix exhorbitant, avait été simulée pour l'empêcher d'en exiger le retrait ; — transaction, par laquelle Pierre Voulge, procureur du Roi en l'Élection de Tours, un des héritiers dudit Clavier, et André Portier, acquéreur de Leugny, consentent que le chapitre reste propriétaire dudit pré ; — quittances des amortissements payés au fief de Leugny et au Roi. — Bail à ferme, par les chanoines, de 20 arpents de prés, paroisses d'Azay et circonvoisines, relevant des fiefs de Mauny, Leugny, le Coudray, la Côte et Fombèche, pour 45 livres. — Déclaration, au fief de Leugny, de 17 arpents 45 chaînées de pré, pâturage et terre, retirés des sieurs Falaiseau par le chapitre, faute de paiement d'une rente de 60 livres. — Ratification, par André Portier, architecte et contrôleur des travaux de la place royale de Bordeaux, de la vente de Leugny, faite à son père, son fondé de pouvoir, par Jean et René de Cop, Pierre Voulge, Philippe de Bellegarde et Gilles de la Croix, chanoine de Saint-Venant, héritiers de Joseph Clavier. — Correspondance entre les chanoines Goulard, prévôt de Mosnes et Vallières, Quinquet, et Ribot, seigneur de Leugny, réclamant les 130 livres d'indemnité, que le chapitre avait payées au sieur Voulge. — Extrait d'un long procès entre le chapitre et Clavier, seigneur de Leugny, qui, malgré plusieurs sentences rendues contre lui, voulait empêcher les fermiers de la seigneurie d'Azay de faire aborder leurs bateaux et charrières sur les ports, etc., de Leugny et de Thulé. — Instance entre Françoise Berson, veuve de René Serrault, et Paul Gaudron, fermier de la seigneurie d'Azay, le chapitre intervenant, pour la possession d'un îlot, sur le Cher, en face le bourg d'Azay.

G. 385. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 192 pièces, papier ; 3 plans.

1491-1744. — Prisées des tournants, virants, meules et ustensiles du moulin banquier d'Azay, faites devant André Loteau, Noël Chauvigny et Hardouin, notaires d'Azay, et Javary, notaire de Cormery, aux sorties et entrées des fermiers. — Commission donnée au chapitre par Pierre de Voyer, pour faire l'estimation des moulins d'Azay et du Val-d'Orquaire, à la fin du bail général de Jean Girard. — Quittance de 35 sous, payés à Jean Latouche, pour avoir amené par eau une meule de moulin, de la Pile-Saint-Mars au port d'Azay. — Mémoire des chanoines contre Jean de Beausse, curé d'Azay, qui avait intercepté par une haie un passage sur le biez de leur moulin. — États et quittances de travaux faits au moulin et au pressoir d'Azay. — Baux à ferme du moulin, pour 2 muids de froment et mouture et à prix d'argent. — Aveu d'Azay et du Val, par le chapitre à Charlotte Adam, dame de la baronnie de la Papelardière, veuve de Jean Leblanc, écuyer, seigneur de la Vallière. — Transaction entre Claude Menard de Rochecave, fermier du moulin d'Azay, et Jean Gautron, son prédécesseur, au sujet des biez et sous-biez que ce dernier avait été condamné à faire curer, et des dommages causés aux prés, etc., faute d'entretien. — Procédure entre Paul Gautron, fermier du moulin d'Azay, et Martin Baron, fermier de celui de la Gitonnière, situé au-dessus, le chapitre et André d'Arcy, écuyer, seigneur de la Gitonnière, intervenant et prenant la cause de leurs fermiers, au sujet des eaux que ledit Baron détournait de leur cours, au moyen de chaussées et d'un grand nombre de saignées, sous prétexte d'arroser ses prés ; — requêtes et mémoires du chapitre ; — Ordonnance du bailliage de Tours, qui avant de faire droit réclame une expertise ; — rapports de visite et plans des lieux ; — extrait des aveux de la Gitonnière et de la Guérinière rendus à Azay par Jean et François chevalier et la veuve Compain ; — jugement qui ordonne à Baron de rétablir provisoirement le ruisseau ; — appel par d'Arcy d'une sentence du présidial de Tours, rendue contre lui ; — arrêt du parlement, qui confirme ladite sentence et renvoie l'affaire au bailliage dudit Tours pour procéder au principal sur toutes les autres demandes ; — renonciation de d'Arcy à faire arroser ses prés ; — sentence arbitrale qui le condamne à payer 50 livres au meunier d'Azay, pour le tort qui lui a été fait.

G. 386. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 126 pièces, papier.

1708-1775. — Différend entre le chapitre et les héritiers de Samuel Falaiseau, qui devaient plusieurs années d'une rente foncière de 60 livres, sur 29 arpents de prés, terres et pacages, situés dans les paroisses d'Azay, Saint-Martin-le-Beau et Dierre. — Jugement de Joseph Aubry seigneur du Plessis, lieutenant général de Touraine, condamnant la veuve Chauvet, Louis Saget et Étienne Racois, locataires de Falaiseau, à payer au chapitre 283 livres 16 sous. — Bail à loyer de trois maisons, rues Traversaine et des Jésuites, consenti à Pierre Pillard, procureur au bailliage de Tours, et à Louis Deschamps, greffier de police, par Étienne Racois, agissant pour Isaac Falaiseau, écuyer, sieur de Villenelle, Louis de Brusse, chevalier, seigneur de Montbrard, etc. — Procuration de Falaiseau et Brusse, autorisant les chanoines à recevoir les loyers de Tours et les fermages de Chissay et de Saint-Martin-le

Beau. — Procédures entre le chapitre et les sieurs Jean Massonneau, procureur au bureau des finances, Philippe Chapelot, greffier audit bureau, et Jean Benoît, maître tailleur, locataires de Falaiseau et de Brusse. — Ordonnance de M. de Pommereu, autorisant Paul Plessard, régisseur général des biens des religionnaires fugitifs, à faire saisir ceux de Falaiseau de Villenelle et autres, pratiquant la religion réformée. — Instance entre ledit Plessard et les chanoines, exigeant le paiement des arrérages de leur rente de 60 livres, s'élevant à 1,066 livres 19 sous. — Offre par Plessard de remettre le chapitre en possession des terres qu'il avait arrentées. — Baux à ferme desdits prés et terres, appelés des Falaiseaux, consentis par les chanoines pour 70 livres, puis 250 livres. — Déclaration des mêmes terres, faite à la princesse de Rohan, dame des seigeuries de la Côte et du Coudray, dépendantes des châtellenies de Thuisseau et Montlouis. — Quittances d'une rente de 115 sous, assignée sur 12 arpents 80 chaînées de prés à Azay-sur-Cher, payée au chapitre de Saint-Venant par Denis, Jean et Silvain Dubois, fermiers des biens dits des Falaiseaux.

G. 387. (Registre.) — Petit in-folio, 91 feuillets, papier.

1706. — Aveu et dénombrement des terres, châtellenie et seigneurie d'Azay-sur-Cher et du Val-d'Orquaire, fourni par les chanoines de Saint-Martin à Charles François de la Baume Leblanc, marquis de la Vallière, à cause de sa baronnie de la Papelardière, *aliàs* la Maison-Fort, située au faubourg d'Amboise : — Droits de haute, moyenne et basse justices, de péage par eau et par terre, de deffais et pêcheries, de chasse, fuie, boucherie, four à ban, boucage, fautrage, etc. — Foi et hommages dus à Azay par André d'Arcy, bourgeois de Paris, Claude Delorme conseiller du Roi, et le marquis de Dangeau, gouverneur de Touraine, seigneurs de la Guérinière, du Marchais-David et du Petit-Thuisseau. — Dimes de gros et menus grains, partagées avec le curé d'Azay et le prieur de la Madeleine ; — de vin, lin, etc., partagées, en dehors du fief d'Azay, avec les seigneurs de la Gitonnière, de Véretz et du Grais. — Droits de haute et basse justices en la seigneurie du Val-d'Orquaire, d'aumône, de boucherie, de voirie sur les grands chemins, de contraindre les nouveaux mariés à jeter des œufs, le jour de la Fête-Dieu, pour être courus par les compagnons et les femmes veuves, nouvellement remariées, d'apporter des buies ou cruches, pour être également courues. — Droits de cens, rentes, terrages etc. sur maisons, terres, vignes, etc., paroisse de Bléré, et sur les fiefs, métairies, closeries, bois et villages de Bouferré, la Guéritaude, Vaulabon, le Vau, la Guitaudière, Villaine, etc.

G. 388. (Registre.) — In-folio, 184 feuilles, papier.

1774. — Inventaire général et raisonné, chronologique et historique d'Azay-sur-Cher et du Val-d'Orquaire. — Acquisition d'une rente de 500 livres par Louis XI, au profit de Saint-Martin, sur François de Clermont, seigneur de Dampierre. — Abandon des terres d'Azay et du Val, par ledit de Clermont aux chanoines, pour l'amortissement de cette rente. — Quittance de 1,432 écus un tiers d'indemnité payés par Louis XI à Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont et de la Papelardière. — Différend entre le chapitre et Pierre de Montmorin, qui réclamait un tiers desdites ventes ; le fils de Charles d'Amboise mis en cause, déclare que son père, par crainte et respect, n'avait rien exigé du Roi. — Aveux d'Azay et du Val-d'Orquaire, rendus par François de Clermont à Pierre d'Amboise et autres seigneurs de la Papelardière. — Aveux rendus à la seigneurie d'Azay : par François Guérin, seigneur de Bonnac et du Marchais ; — par Jean de Montbazon et autres seigneurs, de la Guérinière, — Plantation de deux poteaux et piloris au port d'Azay et devant l'église. — Combats de fiefs ou discussions, relatives à la féodalité sur quelques pièces de terre, entre le chapitre et les seigneurs de la Gitonnière et du Puy d'Arçay. — Droits de boucherie, de banvin, d'aubenage, de chasse, pêche, mesure, de port et péage, de moulin banal, de dîme sur la paroisse d'Azay, partagée avec le curé dudit lieu et le prieur de la Madeleine ou de Saint-Médard. — Baux à ferme de la métairie du Bois-d'Azay. — Procédure entre le chapitre et le régisseur des biens de Falaiseau, seigneur de la Morandière, religionnaire fugitif, pour le paiement d'une rente de 60 livres, sur diverses pièces de terre à Saint-Martin-le-Beau, Azay et Dierre. — Arrêt du conseil qui remet les chanoines en possession desdites terres. — Déclarations de maisons à Azay. — Sentence des requêtes qui maintient les chanoines dans le droit de percevoir la dîme de Mesvres, paroisse de Civray, à la II[e] partie, sur les blés et vendanges.

G. 389. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1783. — Inventaire des titres de la terre, seigneurie et fief du Val-d'Orquaire, paroisse de Bléré. — Vente de ladite terre, à grâce de 9 ans, par François de Clermont, seigneur de Dampierre et d'Azay, à Henri Godète, pour 800 écus d'or, à la charge de payer chaque année, après ladite grâce, une maille d'or de la valeur d'un demi

écu. — Baux à ferme de ladite seigneurie, du moulin banal et de l'étang, par les chanoines. — Rapport de saisie, faute de paiement au Roi d'une somme de 300 livres, pour la réunion des offices de gruyer, créés par édit de mars 1707. — Réceptions de bouchers aux plaids du Val-d'Orquaire, pour jurer qu'ils n'ont tué et vendu que du bétail bon et vénal. — Différends entre François Berard et Étienne Guillerault, seigneurs de Bléré, et le chapitre, au sujet des droits de justice de la seigneurie du Val. — Sentences du juge de la châtellenie de Bléré, condamnant Gatien Bery et autres à faire moudre leurs blés au moulin banal du Val-d'Orquaire. — Procédure entre le chapitre et la veuve Taschereau de Baudry, puis Malon de Bercy, Potier de Novion et le marquis de Brehant, héritiers, par leurs femmes, de ladite Taschereau, qui prétendaient à la banalité exclusive de leurs moulins de Bléré. — Transaction entre Philibert de Beaujeu, seigneur de la Papelardière, et les chanoines, pour le droit de rachat des terres du Val, dû à ladite seigneurie, après le décès de Pierre Baudouin, leur homme vivant et mourant. — Aveux rendus à la Papelardière par le chapitre. — Intervention de la duchesse de Bouillon, dame dudit lieu, contre le procureur du Roi d'Amboise, qui voulait contraindre les chanoines à faire au Roi l'aveu de leur fief du Val. — Permission donnée par le chapitre à Armel Deryen pour faire construire un moulin, près de sa maison de Beauregard, à la charge de lui payer annuellement 3 setiers de froment et seigle et 2 deniers de cens. — Rentes en grains dues aux chanoines sur les métairies et frèches de Vauguérin, les Barrois, la Guitaudière, le Marchais, la Plumasserie, la Bruère, Chanteloup, etc. — Sentences condamnant les Ursulines de Chinon, le seigneur de Bleré et autres, à payer à la seigneurie du Val-d'Orquaire les droits de terrage de 9 gerbes une, sur les métairies de la Barbottière, de Villaines, du Vau, de Bouferré, etc. — Assises tenus de 1495 à 1682. — Contrats exhibés. — Signification faite par l'intendant au chapitre, pour la représentation des titres du moulin de Courçay, en vertu de l'arrêt du 12 mars 1668, concernant les îles.

G. 390. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 28 pièces, papier;

1703-1781. — Fief de Brechenay, paroisse de Saint-Avertin. — Déclarations rendues audit fief, dépendant de Saint-Martin : par Louis Bariller, vigneron, René Froger, boulanger, François Mesnier, marchand, et Martin Martineau, détenteurs de vignes, etc.; et de la closerie du Pavillon ; — par Catherine Souchay, veuve d'Étienne Benoît de la Grandière, pour une closerie, dite la Houssaye ; — par Marie Maupoint, propriétaire du lieu de la Chalonnière, sur l'ancien chemin de Tours à Montbazon. — Bail à vie de 2 arpents de vigne, près celle de la Singerie, par Jean Thomas, chanoine, à Pierre Breton, cabaretier à Tours, pour 80 livres. — Consistance de la tenue et frèche du Cheval-Blanc et du Portau, *aliàs* Champchevrier, paroisse de Chambray, — Sommations à la requête de Louis Petibon, fermier du Bois-au-Chantre, paroisse Saint-Avertin, contre Nicolas Jousset, employé à la porte d'entrée du petit quartier de Notre-Dame-la-Riche, et contre Guillemeau, boucher, pour le paiement de denrées. — État des reliquats dus au chapitre par François Dupuy et sa femme, fermiers des dîmes de Saint-Avertin.

G. 391. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 90 pièces, papier; 3 plans.

1223-1772. — Fief de Chaumont, à Saint-Cyr. — Confirmation par Hubert de Mons, chevalier, de la donation faite au chapitre de Saint-Martin, par Mathieu de Loches, des vignes qu'il possédait au Fresne, paroisse de Saint-Cyr (1223). — Saisie des vignes et bâtiments de Martin Amiret, faute des devoirs payés aux chanoines. — Reconnaissance d'une rente due au fief de Lutèce, appartenant au chapitre, par Émery Letort, écuyer, Thomas Bouchet, entrepreneur, et la veuve de Michel Ferrand, tailleur, détenteurs de la frèche des Amirets *aliàs* la Roche (1405). — Lettres de Jean Larchevêque, seigneur de Parthenay, Mathefelon et Semblançay, déchargeant de tous droits d'indemnité, le lieu et closerie de Portillon, légué aux chanoines par Jean Donatel, prêtre, pour un anniversaire. — Arpentage et bail à vie dudit lieu à Raoul Binet, receveur général de Saint-Martin, pour 20 écus sol. — Aveux et dénombrements de la terre et seigneurie de Chaumont, rendus au trésorier de Saint-Martin par Antoine de Clermont. — Vente des terres, fief, seigneurie, cens, rentes, dîmes, terrage, froumentage, justice, fuie, garenne, métairie et manoir de Saint-Cyr, faite au chapitre par Anne de Bueil, dame de Chaumont, et Pierre d'Amboise, chevalier, son mari (1460). — Discussion entre les chanoines, seigneurs du Petit Charentais, et Michel Douineau, seigneur du Grand, qui avait remplacé un chemin près de sa maison par un autre beaucoup plus long; — plans desdits chemins (1687). — Longue procédure, aux requêtes du Palais, entre Charles Perrault, chancelier de l'Académie, poursuivant, sur Étienne Bouault, la vente des terres et seigneuries de Chaumont, Fontenailles, etc., et le chapitre, s'opposant à ladite vente pour le soutien des rentes de 205 livres, 5 jales de vin, etc. — Sentences diverses en faveur des chanoines. — Délibération de Denis Petel, procureur, Alexandre de Lattaignant, conseiller au Parlement, et Perrault, écuyer de la duchesse de Bourgogne, syndics,

portant la liquidation des créances du chapitre à la somme de 7,732 livres 2 sous 8 deniers; — lettres patentes confirmatives de Louis XIV, et ratification par les chanoines. — Discussion contradictoire entre le chapitre de Saint-Martin et les religieux de Marmoutier, prétendant avoir droit de fief sur une partie de la maison des Lopinières, relevant de la seigneurie de Chaumont.

G. 392. (Liasse.) — 34 pièces, papier; 9 plans.

1565-1789. — Bail à vie canoniale du lieu de la Garenne, consenti par le chapitre de Saint-Martin à Yves Goussard, chanoine, possesseur, au même titre, de la closerie de Chaumont, — arpentage dudit lieu. — Déclarations du Morier, rendues à Michel Taschereau de Baudry et à Jacques Sorbière, fabricant de soieries, à cause de leur fief de Bezay, par Jacques Doudon, chanoine, fermier à vie, et par le chapitre; — bail à vie de ladite closerie, située à Portillon, près la levée, à Martin Caillault, chanoine et principal du collége de Tours, pour 250 livres. — Baux emphytéotiques, par les chanoines, à Joseph Chotard, notaire à Tours, puis à Marie Courault, sa veuve, de 25 chaînées de vigne, dépendantes de leur maison et closerie des Poulardières, à Saint-Cyr. — Baux à ferme et à vie d'une closerie dite le Pressoir-Cornu, même paroisse. — Devis des travaux de charpente et couverture à faire à ladite maison, tenue par Lemoine-Monbrun, marchand de sel à Tours. — Lettre dudit Lemoine contre les fils Douineau, exécutant divers travaux dans le but de s'approprier les fossés du Pressoir-Cornu. — Échange entre Philippe Drugeon et Nicolas Doriat, bourgeois de Tours, de terres en la frêche du Carroi-Menant, chargées, vers le curé de Saint-Cyr, d'une rente de 12 boisseaux de froment. — Bail à ferme de 2 arpents de terre, près le Riablé, par André Leroux, curé de ladite paroisse. — Arpentage de 15 chaînées de vigne, près les Béchelleries, dépendantes de la cure. — Baux à ferme : des terres abandonnées au chapitre et aux chambrier et chevecier par le curé de Saint-Cyr, pour sa portion congrue; — de la métairie du Riablé, par Louis Goulart et autres chanoines, pour 300 et 560 livres. — Papier déclaratif des droits de vinage dus à la seigneurie de Saint-Cyr, par les détenteurs des frêches du Clos-Volant, de Lutèce, de la Groseille, de la Pinsonnière, des Petites-Tourelles, des Trésorières, de la Grande Perraudière etc. — Plans desdites frêches.

G. 393. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1779. — Inventaire général des titres du fief de Chaumont, paroisse de Saint-Cyr-sur-Loire. — Donation, par Louis Le Gros au chapitre, de divers biens, entre autres d'un droit de bac ou passage au port de Saint-Cyr. — Maintien dudit chapitre en la possession des ports de la Guignière, Azay, le Pont-Neuf, situé près les Minimes, etc., lors des crues et de la rupture des ponts. — Baux à ferme du passage de la Choisille et du Cher, à 10 sous par jour, pendant la reconstruction des ponts de la Motte et de Pontcher. — Ventes : par Simon Rachère à Jean Pipart, chapelain, d'une closerie avec 4 arpents de vignes etc., dite des Palloardières, *modò* Poulardières, à Saint-Cyr, pour 94 livres; — par Jean Michis ou Michon à Étienne de Mornay, professeur ès lois, de l'hébergement des Tonneaux, sis à l'Homme-Noir, dite paroisse, pour 60 livres. — Don du domaine de Champnantais, *modò* Petit Charentais, fait au chapitre par Gilles, évêque de Rennes, moyennant 200 livres. — Don de la closerie du Jau, à Saint-Cyr, du manoir et hébergement de Portillon, appelé Grosse Lasnerie, fait aux chanoines par Étienne de Mornay, doyen et Jean Donatel, chanoines de Saint-Pierre le Puellier et de Saint-Venant, pour des anniversaires; — gratification des droits de vente par Jean Larchevêque, seigneur de Semblançay et Parthenay. — Aveu du fief de Chaumont, rendu au trésorier de Saint-Martin par Antoine de Clermont. — Ventes : à grâce de 2 ans, par Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, à Jeanne de Rosny, des deux parts de la terre et seigneurie de Saint-Cyr, pour 2,000 écus d'or; — par Anne de Bueil au chapitre, des deux autres parts, pour 2,300 écus d'or. — Accord entre le chapitre, seigneur des deux tiers du fief de Saint-Cyr, *aliàs* le Petit-Chaumont, Macé Guernadon, propriétaire de l'autre tiers, et les religieux de Marmoutier, au sujet des dîmes de la paroisse de Saint-Cyr. — Fondation de trois chapelles, à Saint-Laurent de Bernezay, et don de 72 setiers de froment sur lesdites dîmes, par Catherine d'Amboise, dame de la Papelardière, près Amboise. — Différend entre le fils de la fondatrice et le sieur d'Aigreville, seigneur du tiers de Saint-Cyr, pour le paiement de ladite rente; — jugement qui condamne ce dernier à la servir seul. — Acquisition du troisième tiers de la seigneurie du Petit-Chaumont par les chambrier et chevecier de Saint-Martin, sur Macé Guernadon, bourgeois de Tours, pour 440 écus d'or.

G. 394. (Registre.) — In-folio, 352 feuillets, papier, compris 104 plans.

1785-1786. — Terrier de la seigneurie de Saint-Cyr-sur-Loire, composée des fiefs de Saint-Cyr, *vulgò* Chaumont, Ludetèce *modò* Lutèce, et les Prêtrières, situés paroisses de Saint-Cyr, Mettray, Fondettes, Notre-Dame-la-Riche, et Saint-Avertin. — Lettres de Louis XVI, du

5 septembre 1785, autorisant la confection dudit terrier. — Droits : de basse justice seulement, depuis l'usurpation du présidial, de quintaine, de ban de vendange, de dîmes sur blés et vins, ou grosse dîme à la 21e, de lin, chanvre pois, etc., appelée dîme verte, et de charnarge, à la 11e. — Détails et plans ; de la ferme du Petit-Charentais, *vulgò* la Grange des dîmes, et du Riablé, de l'église, du cimetière et du presbytère de Saint-Cyr ; — des frèches : de la Petite Perraudière, appartenant à Vincent Pinean ; — du Clos de la Garenne et de la Grande-Perraudière, ayant tourelles et chapelle, au sieur du Coudreau ; — de la Grenardière, à la dame Mercier ; — de Beauregard, à Véron et autres ; — de Belair, à Bidault ; — du Jau ou Le Coq, à Breton Crouslet ; — des Lopinières, à l'abbé Caillaut ; — de la Haye-Bodin, à Marmoutier ; — des Naudinières, paroisse de Notre-Dame-la-Riche, à l'Hôtel-Dieu ; — de la métairie de la Varenne, au sieur des Pictières ; — des Hauts-Champs, paroisse de Saint-Avertin, à Jacques Blot et autres. — Indemnités dues à la bourse du censif : par le chapitre du Plessis, à cause de maisons sur le pavé du Plessis ; — par le petit couvent de la Riche, pour sa maison de la Jacquerie ; — par l'Hôpital de la Charité, sur terres près l'ancien Pont-Neuf ; — par les chanoines de Saint-Venant, pour leur maison de la Bourdonnerie, près Saint-Côme. — Plans et désignations : du Pressoir-Cornu et des Poulardières, dépendants du fief de Lutèce, réuni à la seigneurie de Saint-Cyr ; — des frèches : du Clos-Volant, appartenant à Douineau de Charentais ; — de la Groseille, à Nicolas Chabot ; — des Petites Tourelles, à Fournier ; — des Petites-Poulardières et du Riablé, aux vicaires et fabriciers de Saint-Martin ; — des Thilouses et de Palluau, à Delaunay de la Marche ; — de la Grande Cour, les Trésorières, les Grandes-Maisons et les Maisons-Blanches, à Viot, trésorier de France ; — du fief des Prêtrières, appartenant aux chanoines ; — des frèches des Renardières, des Près-Clos, du Crucifix-Vert, du Moulin-Guéret, etc., appartenant à Raimond de la Borde, aux religieuses de Beaumont, à l'abbé Dufrémentel et autres. — Carte de la seigneurie de Saint-Cyr et des fiefs et dîmes qui la composent.

G. 395. (Registre.) — In-folio, 308 feuillets, papier, compris 31 plans.

1785-1787. — Terrier de la seigneurie de Saint-Cyr. — Plans et détails des droits de vinage dus à ladite seigneurie, sur les domaines, closeries et vignes : de Charentais, appartenant à Gilles Douineau ; — de la Groseille, à Nicolas Chabot ; — des Petites Tourelles, à Jean Fournier, marchand ; — des Trésorières, à Gatien Bourgeot, négociant ; — de la Grande Perraudière, à Jean du Coudreau, chevalier de Saint-Louis, ancien major au corps royal du génie. — Droits de dîmes dus aux chapitres de Saint-Pierre-le-Puellier et de Saint-Gatien, et au commandeur de Ballan, sur Beau-Clos, la Clarté, la Carrée, les Gruettes, la Chevalerie etc., paroisse de Saint-Cyr. — Déclarations de domaines, terres et vignes, en la censive de la seigneurie de Saint-Cyr et des fiefs de Lutèce et des Prêtrières, rendues par Maurice Glacier, marchand filetier ; Jean du Coudreau ; Martin Bidault, corroyeur ; Marguerite Moisant, veuve de Michel Banchereau, maire de Tours ; Charles Graslin, fabricant, place Foire-le-Roi ; Paul Auger, orfèvre à Tours ; Claude Vau-Delaunay, avocat ; Catherine Souard, veuve d'André de Gébert, chevalier, seigneur de Noyant ; Marie Leroux, veuve d'Henri Gouin, négociant ; Bernard Abraham, procureur du Roi au siége de la Monnaie ; Martin Lambron Butet, officier de milice bourgeoise.

G. 396. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets, papier.

1786 environ. — Livre des cens et rentes dus à la seigneurie de Saint-Cyr, *vulgò* Chaumont, et aux fiefs de Lutèce et des Prêtrières, dans les paroisses de Saint-Cyr, Mettray, Fondettes, la Riche et Saint-Avertin, dressé par Jacques Périer, commissaire en droits seigneuriaux. — Rentes : de 5 jales de vin et 10 sous, due par le chevalier du Coudreau, sur la frèche de la Grande-Perraudière, dans laquelle existait le château et principal manoir, ainsi que la chapelle, du fief de Chaumont, — de 30 sous 8 deniers, par la demoiselle de la Poterie, sur le clos de Beaurepos ; — de 1 livre 10 sous, par les moines de Marmoutier, sur le bordage de la Haye-Bodin ; — de 33 boisseaux de froment, 33 de seigle, 1 de pois, 1 de fèves, par Jacques Blot et autres, sur la frèche des Hauts-Champs, à Saint-Avertin ; — de 158 pintes de vin, par Delaunay de la Marche, sur la frèche des Amirets, à Saint-Cyr, fief de Lutèce ; — de 24 boisseaux de blé et 18 sous 4 deniers, sur les Petites Gautrèches, fief des Prêtrières, par Joseph Cornet et consorts.

G. 397. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1593-1785. — Fief des Ligneries, paroisse de Charentilly. — Aveux et dénombrements dudit fief, rendus par le chapitre de Saint-Martin à Charles d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, baron de Rochecorbon, Semblançay et Saint-Michel-sur-Loire. — Foi et hommages simples, dudit fief, à 5 sous de service annuel, le jour des morts, fournis par Jacques Duchamp et Archambault de

Gatinelle, chanoines, hommes vivants et mourants, par devant le bailli de Semblançay. — Quittances des 5 sous de service reçus par les fermiers du duc. — Bail, pour 3 livres de rente, de 54 chaînées de terre, vigne et bois, près l'étang du moulin banal, par Victor de Longuemort, valet de chambre de Madame, sœur unique d'Henri IV, à Pierre Viel, notaire. — Cession de cette rente par Suzanne Godefroy, veuve de Barthélemy Petit, procureur au présidial de Tours, à Louis Boutet, notaire royal en ladite ville. — Retrait féodal de la même rente par le chapitre. — Procédure entre les chanoines et Pierre Lenôtre, charpentier, qui devait 16 années d'arrérages. — Rapports de saisies de meubles. — Offre par Lenôtre de payer les sept dernières années et les frais, si on lui remet les anciens arrérages.

G. 398. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1775. — Inventaire général et raisonné, chronologique et historique des titres des terres de Charentilly et des Ligneries. — Différend entre René de Daillon, Louis-Auguste, marquis de Rieux et Marianne d'Acigné, seigneurs de la Motte-Sonzay et de la Roche-Behuard, et le chapitre de Saint-Martin, relatif à la féodalité sur la Fortinière, la Goguerie et le Coudray. — Aveu de la seigneurie des Ligneries, rendus au duc de Luynes par Macé Marchandeau, écuyer, et les chanoines. — Marché pour la construction d'une prison et l'établissement d'un poteau, avec collier côté, pour punir les délinquants. — Lettres de Charles IX, défendant de faire loger des soldats dans les maisons du chapitre et d'y prendre des vivres et fourrages. — Procédures entre le chapitre et les officiers de Maillé, ainsi que du présidial de Tours, qui prétendaient avoir le droit de justice en la châtellenie de Charentilly. — Accord entre Josbert de Sainte-Maure, chancelier de l'église de Tours, seigneur usufruitier de Charentilly, et le sieur Godefroi, qui reconnaît n'avoir aucun droit sur la dîme dont il s'était emparé. — Don des dîmes des Ligneries, de la Borde, de Lardillière et Chaubusson, fait au chapitre par Gournichon, chanoine. — Concession à vie du bourg et des dépendances de Charentilly, faite par le chapitre à Josbert de Sainte-Maure, fils de Hugues, pour 100 sous de rente. — Décret des chanoines, portant fondation d'un anniversaire solennel, pour Josbert, doyen de Saint-Maurice, chanoine de Saint-Martin, et d'un autre pour son père, le jour des Quatre-Couronnés. — Permission d'ouvrir une carrière à Charentilly, accordée au chapitre de Tours, en 1238, pour édifier son église. — Différends : avec le doyen, qui prétendait que la terre de Charentilly lui avait été donnée en échange de trois prébendes; — avec Jean de Coutances, seigneur de Saint-Antoine-du-Rocher, à l'occasion d'un demi arpent de bois. — Charte de Josbert de Sainte-Maure, concernant un moulin à tan, construit par lui sur le petit étang et qui reviendra au chapitre après sa mort. — Acquisition du moulin de Charentilly par le doyen et les chanoines. — Procès avec Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay et de la Roche-Behuard, au sujet des chaussées construites sur la Choisille par son ordre et qui faisaient chômer le moulin du chapitre. — Décret de la terre et seigneurie des Ligneries, saisie sur Marguerite de Sella par le sieur Chauvereau, trésorier général des turcies et levées. — Acquisition dudit lieu par le chapitre, pour 30,000 livres.

G. 399. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 77 pièces, papier; 2 plans.

1213-1789. — Ligueil. — Concession, par Barthélemy Payen, de la mairie de Ligueil, à Odon Clément, doyen de Saint-Martin (1213). — Mémoire des chanoines de Saint-Martin, concernant les entreprises de leur doyen Briois et de ses sergents dans les bois des Clairais, paroisse de Betz, et de Manthelan, et les divers procès qu'ils ont eu à soutenir contre lui et autres particuliers (1495); — enquête à ce sujet, faite par Jean Jahan, vicaire. — État des procès mus depuis 1529 entre les chanoines et Jacques Babou, doyen, à l'occasion des excès commis dans les futaies de Ligueil, Manthelan, la Chapelle et les Clairais. — Instance entre le chapitre et Antoine Périon, écuyer, seigneur de la Grange, continuée avec Marie de la Rocque, sa veuve, et René Ducher, seigneur de la Forêt, second mari de ladite veuve, qui se prétendaient seigneurs de la mairie de Noizay, et avoir, en conséquence, droits de lods et ventes dans les limites de ladite mairie, s'étendant sur les paroisses de Ligueil, Betz, Ferrière, Ciran, Esves, Saint-Flovier, Vair et circonvoisines; — procès-verbal d'enquête; — Interrogatoire de Ducher et de sa femme, par Jean Scarron, conseiller en la cour de Paris; — rapport du conseil, favorable aux chanoines. — Procédure entre le chapitre et Philibert Babou, cardinal, doyen, prétendant avoir tous les droits sur les bois des Clairais et de la Chapelle, — transaction par laquelle les chanoines cèdent à ce dernier le tiers desdits bois, à la condition qu'il donnera 1,500 livres pour les réparations de leur église, 300 pour frais divers, et 1,700 pour les deniers demandés par le clergé. — Commission donnée à Lempereur, marchand à Tours, chargé de la recette des bois vendus pour le rétablissement de l'église, pillée et dévastée par les huguenots, en 1562. — Division, en trois lots,

des terres vagues et bruyères, appelées la forêt de la Chapelle-Blanche, autrefois en bois. — Partage entre le chapitre et le doyen pour un tiers, des terres abandonnées aux usagers. — Opposition de Gabriel de la Hillière, chevalier, commandant du château de Loches, seigneur de Grillemont, au fermage, par les chanoines, des terres vagues de la Chapelle et de Manthelan ; — sentence des requêtes qui accorde audit commandant et aux habitants le droit de pacage sur une partie desdites terres, et permet au chapitre d'affermer le surplus. — Plans des taillis des Clairais et des Genouries. — Accord pour l'arpentage et bornage dudit bois entre les chanoines et Guillaume de Benoist de la Prunarède, doyen. — Arpentage et bornage des bois de Ligueil, produisant 844 arpents.

G. 400. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 102 pièces, papier.

1429-1790. — Transaction sur procès, par laquelle M. de Vezins, chanoine et prestimoine de Morignan, payera à la bourse des cens de Saint-Martin, 7 livres de rente au lieu de 10, qu'il payait auparavant (1429). — Baux généraux des domaines, rentes et dîmes possédés par le chapitre en la baronnie de Ligueil, et consentis à Joseph Bodin de la Jouberdière, pour 4,000, puis 6,200 livres, à André Caby, marchand, pour 7,160 livres, et à Anne Goron, sa veuve, pour 7,210 livres. État des sous-baux de la ferme générale de Ligueil, remis au chapitre par ladite Goron. — Détail des rentes et revenus de ladite terre, en 1753. — — Visite et bornage de la dîme d'Esves, appartenant au prieuré d'Eves-le-Moutier, dépendant de l'abbaye royale de Maubec, unie au chapitre de Quebec. — Déclaration et dénombrement des domaines de la Courtinaie, le Vigneau, et le Puy, paroisse de Betz ; de Chillay, Chanteloup et Bellebat, paroisse de Saint-Senoch, rendus au fief de Betz, dépendant de Ligueil, par les chanoinesses de Beaulieu. — Consentement des Ursulines de Loches aux rectifications opérées dans leurs déclarations au fief de Ligueil. — Baux à ferme de traits de dîme, de prés, des métairies de Noizay, etc., consentis par les chanoines à divers particuliers. — Visite et reconnaissance des limites et anciennes bornes de la dîme de Mainbœuf, enclavée dans celles du chapitre, et dépendante de la métairie de la Marnière, à Betz. — État et description des domaines, dîmes et rentes de la baronnie de Ligueil. — Rapport au sujet d'un vol de 30 gros chênes, fait dans le bois des Clairais, paroisse de Betz. — Extraits du registre des mercuriales de Ligueil.

G. 401. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1619-1786. — Bail pour 29 années, de 140 chaînées de friche, dans les brandes appelées les Bruyères de Manthelan, par Jean Guiet, maître perruquier, procureur du chapitre, à François Arrault, tailleur, pour 1 boisseau 1 quart et 3 carignons de froment par arpent. — Arpentage et plan d'une pièce de bruyère, contenant 20 arpents 93 chaînées. — Déclarations de défrichements faits par ledit Arrault. — État des baux emphytéotiques des bruyères de Manthelan, consentis par les chanoines. — Conférences des frêches de la Chevinière et de la Chaumelle, paroisses de Ligueil et Betz, tenues par le vicomte de Betz et autres. — Arpentage de la Chevinière. — Sommations de Mathieu Bosc, chanoine de Saint-Venant, titulaire de la prestimonie de Morignan, dépendante de Saint-Martin, à François Héron, sommier de la frêche des Delalandes, qui doit au chapitre deux années d'une rente de 9 boisseaux de froment, 2 d'avoine, 4 chapons et 18 sous de censif. — Procédure entre Antoine Voyer, fermier général de la baronnie de Ligueil, et René Arnault, maréchal en œuvres blanches, pris solidaire de la frêche de Brignon, paroisse de Ferrière-Larçon ; — Guillaume Fayet, marchand, et autres détenteurs, évoqués par ledit Arnault. — Extrait du partage de la succession de François Chrétien, notaire et procureur, concernant une rente en grain due au chapitre, sur deux pièces de terre à la Boisselière et au village de Châteaupin, paroisse de Ligueil. — État des sommes montant à 12,062 livres et remises par les fermiers Caby et Préau, à Gaultier, receveur du chapitre.

G. 402. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1759-1767. — Quittances des sommes payées à Caby et Préau, son beau-frère, fermiers généraux de la terre et seigneurie de Ligueil : par René Granger, Veneau, Charles Fayet, François Touchard, Pierre Biard, François Beauvais, etc., sous-fermiers des métairies du Cimetière et de Noizay ; des prés du Gué de l'Arche ; des traits de dîme de Saint-Flovier, les Fillettes de Ciran, Betz, la Davière, Grillemont, la Chaussée, le Milieu de la Chapelle, Nizereille, le Doyenné, les Rabaux, etc. — Extrait du bail de l'étang de la Saisie, paroisse de Betz, contenant 2 arpents, consenti à Henri-Victor Guyet de la Gravière, receveur des tailles de l'Élection et ville de Loches. — États divers pour les règlements de compte entre Caby et Préau.

G. 403. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1755-1770. — Bail à ferme, pour 9 ans, de la terre et seigneurie de Ligueil, par Pierre Salmon de Courtemblay, prévôt de Vallières, et Claude-Martin Dunoyer, prieur commendataire d'Evesquemont, chanoines prébendés de Saint-Martin, à André Caby marchand et à Thomas Préau, fermier de la seigneurie de Manthelan, pour 7,210 livres et 24 setiers de froment. — Quittances des sieurs de Morainville, chanoine, et de Brou, aumônier, pour le pot-de-vin du renouvellement de bail, montant à 1,000 livres, et les comptes payés sur ladite ferme. — Décompte de fin de bail. — Dépouillement général de la recette des sous-fermes consenties par Caby et Préau. — État des sommes versées à M. Dufrémentel, chanoine. — Dépouillement instructif des versements faits par Préau et Caby aux sieurs de Saint-Martin, sur le bail expiré le 24 juin 1767. — Mémoires et quittances des lods et ventes payés par M. Voyer, fermier du baron de Ligueil; Jean Deffond: aubergiste, Archambault, tanneur, et autres. — État et consistance de la ferme de Ligueil et des payements faits par les sous-fermiers.

G. 404. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier.

1753. — Inventaire des titres de la mense capitulaire de l'église de Saint-Martin de Tours à Ligueil. — Différends entre les chanoines, seigneurs de Ligueil, et Gabriel de la Hillière, chevalier, capitaine du château de Loches, et autres seigneurs de Grillemont, au sujet de la mouvance de 15 arpents de terre, situés au bas de la Janière, près le moulin Neuf; — et Louis Coué de Lusignan, vicomte de Betz, pour les lods et ventes de la métairie de la Marnière, acquise par Guy de la Croix, sieur de l'Ormière. — Accord entre le chapitre et le doyen Théobalde, qui pourra jouir toute sa vie du moulin et de l'étang de Ligueil, à la condition de reconstruire l'un et réparer l'autre dans l'année où la paix sera conclue en Touraine. — Baux, à rente et à deux vies, de l'étang Neuf, par le chapitre. — Transaction entre Antoine de Baraudin, écuyer, et les chanoines, qui lui donnent 250 livres, pour rester propriétaires incommutables de la métairie d'Epigny. — Acquisitions par ces derniers, des métairies du Cimetière et de Noizay, sur Joseph de Lestenou, écuyer, seigneur de la Gautrière, ou la Gaudetterie, et Françoise de Preuille, sa femme. — Don d'une rente de deux muids de froment, sur le moulin de Ville, fait au chapitre par Guy de Néaulphe, doyen. —Vente du manoir et de la forteresse de Piagu, par Pierre Savary audit Guy. — Remise de 15 années d'une rente de 10 muids de froment et seigle et de 34 setiers d'orge, faite par le chapitre à Nicolas d'Orgemont, doyen, en considération des pertes causées par les guerres et mortalités sur le territoire de Ligueil. — Baux, à rente et à ferme, du moulin Vachereau, par Jean Marques, seigneur des Roches, et Louis Brossin, chevalier, seigneur de Méré. — Déclaration d'Olivier Texier, seigneur de Châteaupin, reconnaissant devoir au doyen un homme embâtonné (armé), pour la garde du chef de Saint-Laurent de Ligueil, la nuit et le jour dudit saint. — Acquisitions, par le chapitre : des fiefs de Nizereille et autres, à Ligueil, sur Jean Davy, écuyer; — d'une rente de 8 livres 8 sous, sur la métairie de l'Aventure et 97 arpents de futaie et 8 de taillis, à la Chapelle-Blanche, sur Macé de la Brocelaye, seigneur des Granges. — Baux à rente, par les chanoines, de 477 arpents de terres incultes, autrefois en bois futaie, paroisse de Betz. — Baux à ferme, par les mêmes : du droit de ventes en la seigneurie de Ligueil ; — des prés appelés les Gains de Grillemont etc.; — du moulin de Maufouet; — de la baronnie de Ligueil; — de la métairie d'Epigny, *aliàs* Chezelles ; — de dîmes et terrages dans les paroisses de Ligueil, Cussay, Civray, la Chapelle, Saint-Flovier, Betz, Esves, Ciran, Ferrière. — Procès entre les chanoines et Imbert de Bastarnay, écuyer, seigneur du Bouchage, qui prétendait avoir un droit d'usage dans les bois des Clairais, à cause de son château de Breuil-Doré (Bridoré). — Transaction portant cession par le chapitre à Jean Lemeingre, dit Boucicaut, en considération des services rendus par ses ancêtres, d'un droit d'usage dans les mêmes bois. — Don de la mairie de Ligueil par Barthélemy Payen à Odon Clément, doyen.

G. 405. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1776-1790. — Détail et recette des rentes seigneuriales et foncières, dues, par baux emphytéotiques, aux chanoines de Saint-Martin, dans leur terre de Ligueil. — Rentes : de 238 boisseaux, due par divers sur les frêches de la Boisselière, les Joumiers, Maufouet ou Fief-au-Pélerin, les Rouleaux ou Cretay, paroisses de Ligueil, la Chapelle-Blanche, Cussay et Paulmy ; — de 880 boisseaux de 24 livres, par le doyen, pour les terrages de Ligueil ; — de 28 boisseaux, par Grellet, seigneur de Plaisance, sur le moulin Pothier, paroisse de Ciran ; — de 70 boisseaux, par la veuve d'Antoine Gallant, pour un trait de dîme à Saint-Flovier ; — de 96 boisseaux, par les quatre vicaires, sur leur dîme des Gouberdières, à Betz ; — de 137 bois-

seaux, par Jean Chaspoux et autres, sur terres défrichées au lieu dit les Bruères, paroisses de la Chapelle-Blanche et Ligueil ; — de 2 livres 10 sous, sur la métairie du Grand Boussin, à Betz, par Eusèbe Chaspoux, marquis de Verneuil ; — de 9 livres, deux chapons et une poule, sur le Petit-Moulin, à Ciran, par Pierre Guillon, huissier au châtelet de Paris, etc.

G. 406. (Registre.) — Petit in-4°, 113 feuillets, papier.

1758-1762. — Livre désignatif et de recette des Grands et Petits Traits, et autres dîmes, des métairies, prés et rentes en frèches, sous-affermés par André Caby et Thomas Préau, fermiers généraux de la seigneurie de Ligueil.

G. 407. (Registre.) — In-4°. 111 feuillets, papier.

1764-1768. — Livre désignatif et de recette des traits de dîme, prés, rentes sur frèches, moulin, etc., sous-affermés par Caby et Préau.

G. 408. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1656-1774. — Fief de Saint-Quentin. — Baux à ferme de dîmes et terrages, prés, etc., dans les paroisses de Beaumont-Village, Saint-Quentin, Luzillé, Genillé, etc., donnés ou adjugés, par les chanoines de Saint-Martin, à Ambroise, marchand, de Beaulieu, pour 230 livres ; à Quentin Robin, pour 280 livres, puis pour 235, non compris les terrages, objets d'une instance. — État du revenu de la terre de Saint-Quentin. — Détail des rentes, en blés et argent, dues : par les religieuses de la Bourdillière sur leur métairie et moulin de la Chaume, à Genillé ; — par François de Hautcourt, sur la métairie et la frèche de la Puchère ; — par Claude Gagneron, veuve de Louis Picard de Philippeaux, écuyer, seigneur de Boisleroy, sur maisons, etc., près le pont de Genillé ; — par la marquise de Crussol et autres, sur la frèche de la Belinière, à Saint-Quentin ; — par Pierre Piozet de la Valette et consorts sur le lieu de la Pelleterie.

G. 409. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1758. — Inventaire des titres de la seigneurie de Saint-Quentin. — Ventes, de 21 setiers de froment de rente, sur terres, vignes, etc., à Saint-Quentin et Luzillé, par Petronille Leurselle, Pierre *de Nœrio* et Godefroy Girault, au chapitre de Saint-Martin. — Acquisition, par les chanoines, sur Baudet Barbe, sieur de la Charpraye, de 8 arpents et demi de pré et 8 provendiers, 22 setiers de blés, 29 chapons, une geline, etc., de rente. — Bail du droit de pêche dans l'Indre, pour 12 livres, à la condition d'y bâtir un moulin. — Reconnaissances de rentes : sur domaines à Genillé, par Claude Gagneron de Philippeaux ; — sur la métairie et le moulin de la Chaume, dite paroisse, par Claude Rousseau, seigneur de la Grenouillière et Guillaume Le-Bègue, écuyer sieur de la Borde et de la Bourdillière. — Transaction, par laquelle le chapitre cède ladite métairie, qui lui avait été adjugée par sentence, pour celle d'Epigny ou Chezelles. — Foi et hommage de la dîme de Beaumont, sous Montrésor, dite la dîme des Prêtres ou du Matin, rendus au seigneur dudit lieu par les chanoines. — Déclarations de rentes, sur les métairies et frèches de Montléger, la Bertinière, la Pelleterie, la Métiverie, etc., dues au chapitre par Baron de Champnoir, seigneur du Brouillard ; de Menou, dame des Roches-Saint-Quentin ; de Vernon, marquis de Crussol ; Guy de Fumée, seigneur de la Roche-aux-Belins ; Jacques Fortier, sieur de la Fuie de Champagne. — Baux à ferme de la terre et seigneurie de Saint-Quentin. — Droits de panage ou de glandée sur les cochons passant sur les ponts de Saint-Quentin, *aliàs* de Brencçay, et de Marans, confirmés au chapitre par Charles VII.

G. 410. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1748. — Fief de la Salle César. — Inventaire des titres de ladite seigneurie, située en la paroisse Saint-Médard de Saint-Mars-la-Pile. — Baux à rente, par le chapitre Saint-Martin, de terres, vignes et landes, en ladite paroisse, pour 2 sous 8 deniers, 3 sous 2 deniers, et 5 sous l'arpent. — Donation par Louis Pousset, à la fabrique de Saint-Mars, de tout ce qu'il possède audit lieu. — Baux à ferme : de la terre, seigneurie et closerie de la Salle ; — des dîmes, terrages et rentes ; — des dîmes de Berthenay ; — d'une île de la Loire, située devant la Salle. — Instance avec le seigneur de Villandry, qui avait affermé un droit de pêche dans le Cher, depuis l'arche du Grand-Moulin, jusqu'au chemin de Berthenay, appartenant au chapitre. — Jugement qui condamne le même seigneur à payer la dîme des îles situées en la paroisse Saint-Médard. — Sentences contre divers particuliers, pour pacage et délits dans les bois de la Salle-César, et contre le prieur de Saint-Médard, à l'occasion de la dîme de cette paroisse. — Vente de la châtellenie de Saint-Mars, par François du Fou, chevalier, seigneur du Vigean, à Mathurin de Broc

chevalier, pour 70,000 livres. — Déclarations des terres et frêches de la Tremblaye, la Babinière, le Vieux-Aireau, le Petit-Closeau, Mortier-du-Bois, Mortier-Cousin, le Grand-Ormeau, la Fosse-Sèche, le Gravier, la Boutardière, etc., rendues à la Salle-César par Pierre Dubellineau, avocat au présidial de Tours, Pierre Gasnay, procureur, Joseph Sain, prêtre, seigneur de Bois-le-Comte, Jacques de Marcé, Urbain Nobilleau, Louise de Marans, femme de Jean Deshayes, chevalier, seigneur de Maisonneuve, René Moisant, l'abbé d'Effiat, baron de Saint-Mars, Henri Touchelet, seigneur de la Bourdaisière, et autres.

G. 411. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 1 plan.

1771-1782. — État des déclarations censives rendues au fief de la Salle-César, par François de Chichereau, sieur de la Barre, la dame Taschereau de Sapaillé, le curé de Mazières, le prieur de la Membrolle et autres. — Inventaire succinct des titres de propriété et de censive du fief, terre et seigneurie de la Salle-César, paroisses de Mazières et Saint-Mars-la-Pile, appartenant à Saint-Martin de Tours. — Visite des bois de ladite seigneurie, par Cabanel d'Anglure, grand-maître des eaux et forêts et Salmon de Maison-Rouge, maître particulier, constatant les recepages ensemencements et fossés faits et à faire. — Arpentage et plan des bois taillis, par Jacques Périer, géomètre. — Martelage de 520 baliveaux de plus de 40 ans, dans le taillis des Grands-Champs, dont la coupe a été accordée aux chanoines, à la charge de laisser par arpent six chênes des plus sains.

G. 412. (Liasse.) — 115 pièces, papier; 2 plans.

1678-1789. — État et dénombrement des officiers de Saint-Martin, au nombre de cent deux, qui ont droit à la distribution du sel. — Licitations de maisons canoniales entre les chanoines. — État des remboursements faits au Trésor par Duperche, prévôt de Milcy, Dufrémentel, prévôt d'Anjou, etc. — Quittance de 5,750 livres, payées par l'abbé Dauphin, pour l'amortissement du loyer à vie de sa maison canoniale. — Devis des travaux à faire à celles de MM. du Bouchet, Salmon de Courtemblay, Lambron et autres. — Plans des maisons canoniales des sieurs Delavau, Patas et Boilesve. — Adjudications : de maisons laissées vacantes par les décès ou rejets de divers chanoines; — des métairies et closeries de Chauvigny, le Pied-d'Épan, Laillé et la Rottière, paroisse de Joué; — des Poulardières, à Saint-Cyr; — de Lancômière, paroisse Saint-Etienne, dépendante de Saint-Côme. — État des réparations à faire aux maisons de Chauvigny et à celles de la Fuie, paroisse de Saint-Avertin. — État et reconnaissance des cheminées de marbre, boiseries, etc., de la maison ci-devant occupée par l'abbé de Linières, trésorier. — Arrêt du Conseil d'État, accordant 6,000 livres au chapitre, pour l'indemniser de la privation de son droit de passage sur la Loire, lors de la rupture du pont de bois. — Déclaration d'une maison dans le cloître, rendue au fief de Sainte-Maure, dépendant de Saint-Martin, par Pierre Mesnard, titulaire de la chapelle du Crucifix. — Baux à loyer de maisons canoniales et autres, par les chanoines.—Déclarations rendues par divers au fief des Prêtrières, situé paroisse de Fondettes et appartenant au chapitre.

G. 413. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1750-1790. — Détail du revenu de la mense du chapitre Saint-Martin : Loyers de maisons canoniales et autres; — fermes : de jardins, etc., en la ville de Tours; — des terres et domaines du Morier, à Saint-Cyr; — du Pas-d'Ane et de Chauvigny, à Joué; — de la Fuie, à Saint-Avertin. — Comptes pour connaître la perte qu'auront faite les chironneaux absents, au profit de ceux qui auront été présents à l'office de la Vierge.—État et produit des maisons canoniales. — Répartition de la somme de 772 livres 16 sous, prise sur celle de 38,372, pour la dépense des reverbères de la ville. — Bordereaux des terres et seigneuries de Ligueil et Linières. — État des contrats exhibés, de 1779 à 1789, aux fiefs de Sainte-Maure, le Bourg-Saint-Père, le Puy-Châtel, Brechenay, le Bois-au-Chantre, Mainferme, Pontcher, les Bordes, le Gué-de-Bray, Azay-sur-Cher, Baigneux, Charentilly, etc. — Déclarations des biens, revenus et charges des bénéficiers de Saint-Martin. — Pièces justificatives du compte de 1790. — Compte de recette et dépense de la fabrique. — Produit des deux tiers de la seigneurie de Donne-Marie, montant à 10,985 livres 19 sous 2 deniers. — État des biens et revenus des quatre marguilliers, du maître-école, des chambrier et chevecier, du chantre en dignité, du sous-chantre ; — des prieurés de l'Étang-du-Rocher, à Chambray, de Sainte-Anne, près Tours, de Saint-André, à la Flèche. — Produit annuel de la forêt des Ygaux, en Bourgogne, dépendante de la terre de Milcy. — État des baux à ferme présentés au directoire du district de Tours par le chambrier et chevecier, Jacques Sérée.— Quittances des sommes payées par ledit Serée aux collecteurs de la Croix, Mettray, Azay-sur-Cher et au curé de Saint-Cyr.

G. 414. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 138 pièces, papier, 2 sceaux.

1213-1790. — Doyen de Saint-Martin. — Cession, par Barthélemy Payen, de la mairie de Ligueil à Odon Clément, doyen de Saint-Martin (1213). — Composition entre Odon Clément, doyen de Saint-Martin, et Dreux de Mello, seigneur de Loches (1215). — Vente d'une prébende, faite, en 1243, à Jean, doyen de Saint-Martin, par Bouchard de Saint-Germain et Élisabeth, sa femme. — Abandon fait, en 1250, au doyen et au chapitre, par Jean, abbé de Noyers, de tous les droits qu'il pouvait avoir sur le lieu de Piagu. — Acquisition de deux portions du manoir et forteresse de Piagu, par Guy, doyen, de Pierre Savary, écuyer (1269). — Bulle du pape, Martin IV, portant attribution d'une maison pour le logement du doyen de Saint-Martin (1282). — Remise au doyen par Philippe III, du droit de gîte, lorsque les rois viendront à Tours. — Vente, par les Frères Mineurs au doyen, d'une maison près leur couvent, en la censive de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. — Bail général de la baronnie de Ligueil et de la châtellenie de Piagu, par Antoine-Simon de Magny, abbé de Saint-Crespin de Soissons, doyen de Saint-Martin, à Louis Pasquier, sieur de la Martinière, pour 5,000 livres. — Autre, par Guillaume de la Prunarède, à Antoine Voyer, pour 8,000 livres, plus 30 livres aux officiers de justice, 800 boisseaux de froment et seigle au chapitre, 64 aux dames de Beaumont et 8 au prieur de Beautertre; le doyen fait réserve de 81 arpents de futaie, à Piagu, et de divers droits. — Conférence et arpentage de la frêche du Moulin-Neuf. — Jugement qui condamne Louis Barrault, écuyer, seigneur de la Papessaudière, Christophe de Ramesay, écuyer, seigneur de la Janière, et autres, à payer 41 boisseaux de froment et 25 d'avoine, comme détenteurs de ladite frêche. — Conférence de la frêche du Chillois, entre René Mousset, écuyer, sieur du Chillois Pierre Garnier, sieur de Verneuil, et autres. — Assises de la baronnie de Ligueil et actes divers, concernant la frêche de la Chaumelle, qui doit à ladite baronnie 32 boisseaux de seigle et le censif. — Procédure de François Bouin, notaire et procureur à Ligueil, receveur de l'abbaye de Beaumont-lès-Tours, contre Jean Dupont, bailli, qui cherche à le perdre dans l'opinion publique. — Lettre de l'official de Tours, ordonnant un monitoire contre ledit Dupont. — Déclaration des biens et revenus du doyenné, présenté le 10 novembre 1790.

G. 415. (Registre.) — Grand in-folio, 85 feuillets, papier.

1753. — Inventaire des titres, concernant les droits utiles et honorifiques du doyenné. — Cession des bois de Ligueil par Hugues, doyen de Saint-Martin, à ses frères de ladite église. — Abandons faits : par Achard, maire de Ligueil, de divers droits qui lui étaient contestés par les habitants, et dont ses ancêtres avaient joui; — par Geoffroy, doyen, au chapitre, avec le consentement d'Achard *de Nausiaco* et de Raoul *de Areliis*, maires, de certaines coutumes concernant les nouveaux mariés; — par Barthélemy Payen, seigneur de Grillemont, à Odon Clément, doyen, à titre d'échange, de tous ses droits et profits dans la baronnie de Ligueil. — Cessions diverses faites aux chanoines par ledit Odon, en échange de la part qui leur revenait sur la mairie de Ligueil. — Accord entre le même doyen, le chapitre et Dreux de Mello, seigneur de Loches, qui prétendait de son ressort tous les meurtres, etc., commis sur les grands chemins; avoir le droit d'exiger des maires de Ligueil, 40 toises de palissades pour réparer la forteresse du château, et une corvée deux fois l'an; — ledit accord confirmé par lettres patentes de Philippe II. — Dreux de Mello, seigneur de Loches, donne 19 livres de rente et la moitié de ses droits sur Ligueil à Geoffroy Payen, qui devient son homme lige et recevra chaque année deux robes et deux capes fourrées. — Extraits : des lettres du roi Jean, affranchissant de la juridiction et prévôté de Loches, le territoire de Ligueil et le château de Piagu, sur la requête du cardinal Guy de Boulogne, doyen; — d'une commission de Charles V au bailli d'Anjou et du Maine, pour arrêter les poursuites contre ledit doyen, que le procureur du Roi avait fait incarcérer dans la prison de Loches. — Différend entre le chapitre et le sieur d'Orgemont, doyen, qui s'était attribué divers droits appartenant aux chanoines. — Jugement du bailli de Ligueil, condamnant un particulier, accusé de blasphèmes, violences et voies de fait, à faire amende honorable devant la porte de Notre-Dame-des-Anges, passer neuf ans aux galères, payer 150 livres d'amende, etc. — Commission de Louis XI, pour lever sur les habitants de Ligueil une somme de 60 livres, destinée aux frais d'une procédure avec le chapitre de Loches, qui voulait les contraindre à faire le guet au château; — appel desdits habitants et du chapitre contre François de Pontbriant, écuyer, sieur de Villace, capitaine de Loches, qui avait obtenu une sentence les obligeant à monter la garde. — Lettres de Charles VIII, ordonnant une enquête sur les violences exercées par ledit capitaine, et la délivrance, par prévision, des prisonniers de Ligueil et de Courçay. — Aveux, foi et hommages des mairies de Noizay et des Clairais et de la voirie de Ligueil, rendus au doyen par Pierre des Cormiers et Jean Périon, seigneurs de la Grange. — Retrait féodal desdites mairies et voirie, par le doyen, sur Louis Buisson de Sainte-Julitte. — Violences du sieur de la Belloceraye, seigneur de Grillemont, contre les officiers de la baronnie

de Ligueil, qui étaient venus tenir les assises sur son fief. — Présentations, par les rois de France, à la dignité de doyen, des sieurs Étienne de Mornay, clerc et chancelier; Guy, cardinal de Boulogne; Charles de Bourbon, Jacques Babou, etc. — Vente d'une maison, à Paris, près la porte des fortifications, par les Frères Mineurs, à Pierre Châlons, vice-chancelier, doyen de Saint-Martin, pour 300 livres; — autorisation de ladite vente par Philippe III, à la charge, par l'acquéreur, d'entretenir les portes et tourelles. — Acquisition du moulin d'Épigny, par le doyen, sur Rideau de Bray, chevalier.

G. 416. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 95 pièces, papier.

1580-1686.—Chapelle de le Trinité de Ligueil, *aliàs* de la Brosse. — Déclarations des biens, revenus et charges de ladite chapelle, rendues au doyen de Saint-Martin, par Nicolas Marchand, titulaire. — Visite et estimation des réparations à faire à l'étang de Brosse, par François Duvivier, notaire royal, à la requête du chapelain, Claude Chevalier. — Déclarations des revenus de la chapelle de la Trinité, fournie au Roi par Guillaume Guesdier, prévôt de Blaslay, titulaire. — Extrait de l'aveu d'une partie de la dîme de la Roche-d'Enchailles, paroisse de Cussay, rendu, par Mathieu des Quatre-Vaux, sieur de la Bastille, à M. de Paulmy. — Jugement d'Emery Dallonneau, président et lieutenant général au siége de Loches, contre René de la Bouchardière, chevalier, seigneur de Valençay, Bonne Grateloup, sa femme, et René de Marsay, écuyer, sieur de la Chatière, débiteurs d'une rente de 33 livres. — Cession de ladite rente au chapitre, par Pierre Piozet, sieur de la Valette, receveur des tailles à Loches.—Baux à ferme: d'un lopin de pré, près le moulin de Manfouet, à la Chapelle-Blanche, par Pierre Duvivier, prêtre, avocat en Parlement, lieutenant de la baronnie de Ligueil, procureur du chapelain Guesdier, à Jean Martineau, notaire, pour 9 livres; — de l'étang de Brosse, avec prés, pacages et terres, paroisse de Cussay, par ledit chapelain à François Sigogné, maître de poste au village de la Cigogne, pour 55 livres. — Poursuites faites à la requête d'Henri de Laval, évêque de la Rochelle et doyen de Saint-Martin, contre Etienne Guérin, fermier du greffe de la baronnie de Ligueil, en retard de deux années pour le payement de sa ferme. — Procédures contre Marie Rocher, veuve de Gabriel Grateloup, chevalier, seigneur des Bournais, Jacques Boillac, sieur de la Martinière, Gabriel de Guenand, écuyer, seigneur de la Vallée, et les habitants d'Esves-le-Moutier, refusant de payer la dîme. — Jugement de Claude Salis, sieur des Essarts, bailli de Ligueil, appelant en sa cour François Sigogné et ses complices, pour répondre sur les méfaits dont on les accuse. — Quittances des sommes versées au chapelain Guesdier. — Lettres adressées à M. Bouin, receveur du chapitre à Ligueil, par Voisin, procureur, Guesdier, sous-doyen, et Saicher, chanoine, concernant: le sieur de la Hillière, qui s'est permis de combler un fossé de séparation; — les habitants de Cussay, refusant de contribuer aux réparations de l'église; — les fermiers de l'étang de Brosse; — le pont de Ligueil dont les réparations ont été ordonnées par le ministre Colbert, et confiées au sieur Coudreau. — Titre nouveau d'une rente de 5 livres, sur 10 arpents de bruyères, paroisse de la Chapelle, consenti à Jacques Ségris, chapelain.

G. 417. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1752-1788. — Déclarations de grossesses, faites de 1752 à 1788, en la chambre des expéditions de la baronnie de Ligueil, par Louise Bodin, âgée de 23 ans et Marie Vion, de 20 ans, que Michel Foussier, fils de leur maîtresse, avait trompées, en faisant espérer un mariage; — par Anne Beneston, Marie Chartier, Anne Audebert, Marie Saulnier et Anne Guérin, qui donnent la même cause, etc.

G. 418. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 73 pièces, papier.

920-1787. — Trésorier de Saint-Martin. — Rénovation, par Philippe le Bel, en 1310, d'une charte donnée par le roi Charles, en 920, en faveur de Saint-Martin (imprimé). — Confirmation par Louis XI, en 1475, des privilèges accordés au chapitre par les rois ses prédécesseurs (imprimé). — Aveux et dénombrements de la baronnie de Châteauneuf et de la seigneurie de Donne-Marie, rendus au roi, à cause de ses châteaux de Tours et de Melun, par les trésoriers Jean de Okeghem, Durand de la Chapelle, Guillaume de Pontbriant, Gilles de Vaugirault, Basile Fouquet. — Aveux, foi et hommages: des fiefs de l'aumônerie, en la ville de Tours, à Joué et à Saint-Avertin, de Louestault, de Guigné, à Beaulieu, etc., fournis au trésorier par Nicolas de Courbefosse, François de Troyes et André Victon, sieur de Raizeux, aumôniers de Saint-Martin; — de domaines entre le Cher et la Loire, par Charlotte de la Trémoille, abbesse de Beaumont-lès-Tours; — des fiefs et prérogatives des chambrier et chevecier, rendus par Geoffroy Chiron, Pierre Blondelet, Jean Sireau et Joseph Monsnier, chanoines; — de la seigneurie de la Chesnaye, paroisse d'Athée, par François César Dain, chevalier, enseigne de vaisseau; — de celle de Louestault, par Étienne Bouault de Fontenailles, écuyer, et Réné Gilles, seigneur

de la Grue, le Plessis, etc., paroisse de Saint-Laurent-de-la Plaine, — de la Bardinière et du Val-de-la-Coudre, paroisse de Ballan, par Jean de Pressat, écuyer, seigneur de Narbonne, et Jeanne Guenadon, veuve de François Joret, vivant châtelain de la Trésorerie ; — de la Chesnaye, paroisse d'Athée, par François Bezandin et Pierre Dain, chevaliers ; — du fief de Bezay, par Michel et Jean Taschereau, trésoriers au bureau des finances ; — de l'Orme-Robert, paroisse d'Azay-le-Rideau, par Françoise de Souvré, veuve d'Arthur de Lusignan de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Lansac. — Extraits de titres produits par le trésorier, en 1477, pour prouver qu'il lui revient un cinquième sur les deux tiers du fief de Chaumont, acquis par les chanoines. — Cession de cette 5e partie par ledit trésorier au chapitre. — Lettres des cardinaux de Lorraine et de Bourbon et du roi Charles IX, ratifiant l'aliénation, par le trésorier, de quatre arpents de pré, à Berthenay, pour acquitter sa part du don gratuit de 50,000 écus de rentes, fait au Roi.

G. 119. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 181 pièces, papier.

1685-1788. — Étendue de la justice de la baronnie de Châteauneuf. — Déclarations rendues au trésorier de Saint-Martin, baron de Châteauneuf, par Armand Chesnon, écuyer, trésorier de France à Poitiers, Jean Cartier et Jacques Viot, fabricants de soieries, Georges Luillier, sieur de la Gaudière, François Nobilleau, chirurgien et autres, propriétaires de maisons et jardins, situés sur le Ruau et près le pont Saint-Anne, rues de la Lanterne, du Croc, de la Tête-Noire, etc., paroisse de Notre-Dame-la-Riche. — Bail, pour 300 livres de rente, d'une maison, près et sous le portail Saint-Denis, par Nicolas-Jean de Radiolle, écuyer, sieur du Rocher, lieutenant général au bailliage de Caux, à Marthe Baudry, veuve de Michel Méchine, maître rôtisseur. — Saisie de ladite maison et d'une closerie à la Babinière, paroisse Saint-Avertin, par Radiolle sur la dame Baudry, faute d'avoir tenu ses engagements ; — Sentence de Louis Gatian, écuyer, seigneur de Taillé, lieutenant général, en faveur de Radiolle et de Pierre Lenée, grenetier à Chinon, un des créanciers. — Instance entre les demoiselles Radiolle et Jean Taschereau de Baudry, trésorier, réclamant les lods et ventes du bail et 8 années d'une rente de 18 livres 15 sous sur la susdite maison. — Déclarations de maisons, rues du Change, de la Monnaie, du Petit-Soleil et de la Rôtisserie, paroisse Saint-Denis ; de la Longue-Echelle et de l'Epée-Royale ou de Picardie, paroisse Sainte-Croix, rendues à Claude du Prat de Pezeux et autres trésoriers, par Louis Aucard, marchand, Pierre de Crestot, chevalier, seigneur d'Hernay et des Isles, lieutenant du Roi au gouvernement de Touraine, Charles Barat, receveur des aides à Saint-Christophe, François Preuilly, président en l'Élection de Tours, Vincent Jahan, ancien grand juge consul et échevin, etc. — Vente d'une maison en la ruelle de la Rose-Rouge, par Pierre Mercier, revendeur, à Germain Posson, boulanger.

G. 120. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 133 pièces, papier.

1481-1788. — Accord entre Gilles Gaudin, seigneur des Pallis et de Manny, procureur de Basile Fouquet, trésorier de Saint-Martin, et la veuve Guibert, pour la reconstruction d'un puits, près le cimetière de Sainte-Croix. — Procès-verbal des réparations à faire aux bâtiments de Châteauneuf, par Marie de Maupeou, veuve de François Fouquet, héritière dudit Basile. — Requête de Pierre Bernin, trésorier au bureau des finances, pour être autorisé à reconstruire des boutiques adossées au mur du jardin de la trésorerie, sur le Grand-Marché ; — visite par Verdais, architecte-voyer ; — permission signée de neuf trésoriers et du greffier. — Accord pour les réparations de Châteauneuf, entre Claude du Prat de Pezeux, trésorier, et André Coudreau, prévôt général de Touraine, Ursin, son frère, et Louis Bernin de Valentinay, contrôleur général de la maison du Roi, héritiers de Pierre Bernin. — Livre des baux consentis par les trésoriers, de 1527 à 1607. — Bail général des fermes du greffe, du panetage, du savatage, des bêtes vives et mortes, à pied rond, mesures à huile et noix, amendes, cerclage, tavernage, minage, geôle, etc. — Baux à loyer de portions de la Trésorerie, de l'ancienne maison du trésorier, de boutiques sur le Grand-Marché et rue de la Longue-Échelle, de la chapelle de la geôle de Châteauneuf, etc., consentis par Isaac Fouquet, Pierre Bernin, Jean Taschereau de Baudry, trésoriers de Saint-Martin, à divers. — Visite des prisons et des ornements de la chapelle ; — noms des prisonniers. — Bail d'un pré de 4 arpents, dit du Trésorier, à Berthenay. — Lettres d'amortissement général des biens de Saint-Martin, accordées au chapitre par François Ier, en 1522, moyennant 3,000 livres. — Autre, de 1539, exemptant le cardinal de Givry, trésorier, de payer sa part de l'emprunt. — Commission adressée par le même roi, en 1541, au chapitre, pour le payement du don gratuit. — Déclaration du trésorier Bernin, portant que les biens de son bénéfice ont été amortis depuis l'an 906 et qu'il n'a été fait aucun acquêt depuis 1641 ; — quittances des droits d'amortissement payés au Roi par ledit Bernin, pour la reconstruction des 22 boutiques du grand marché. — Déclarations de maisons et rentes dans la baronnie de

Châteauneuf, fournis au trésorier, en 1484, par M. de Poitiers, prieur de Saint-Côme, et autres. — Extrait des titres de ladite baronnie. — Aveu et dénombrement rendu au trésorier par Nicolas Courbefosse, aumônier de Saint-Martin, pour fiefs à Tours, Joué, Vençay, Louestault, Fondettes, etc. — Ordonnance de M. de Conzié, autorisant Jean Barthélemy, trésorier, à aliéner les boutiques du marché, l'auberge du Petit-Saint-Martin et l'hôtel de Châteauneuf, à l'exception de la salle occupée par le minage.

G. 421. (Registre.) — In-folio, 600 feuillets, papier.

1787. — Inventaire général et extraits des titres au soutien des priviléges, droits honorifiques et utiles de la dignité de trésorier, tant en l'église Saint-Martin, que dans l'étendue de sa baronnie de Châteauneuf, fait par les soins M. l'abbé Barthélemy, garde des médailles du Roi et trésorier de Saint-Martin. — Bulles des papes Calixte, Léon, Adrien, Serge, Grégoire, Urbain, Luce, Innocent, et autres, jusqu'en 1455, portant statuts, règlements et priviléges en faveur de l'église Saint-Martin. — Lettres : de Charles III, défendant à tous comtes, juges, etc., d'exercer la justice dans les domaines de Saint-Martin; — de Louis VII, autorisant les bourgeois de Tours à jouir des maisons qu'ils ont fait élever en dedans et au dehors du château, dans les fossés, en payant 400 marcs d'argent au Roi et 200 au trésorier de Saint-Martin. — Accord entre le trésorier et les bourgeois de Châteauneuf, qui voulaient s'affranchir du devoir d'un denier annuel pour le luminaire. — Diplômes : de Philippe-le-Bel, confirmant les dons et priviléges accordés à Saint-Martin par ses prédécesseurs; — de Louis-le-Hutin, maintenant les chanoines dans leur droit de battre monnaie ; — de Charles V, autorisant les habitants de Châteauneuf à réparer les murs de ladite ville et les fossés, et à faire toute garde nécessaire pour leur sûreté ; — de Louis XI, accordant aux chanoines deux muids de sel à prix marchand et exempts du droit de gabelle ; — du même à l'évêque d'Avranches, afin de connaître l'emploi des 1,200 écus qu'il avait donnés à Saint-Martin, en reconnaissance de la prise de Perpignan, la veille de la fête dudit saint ; — différend entre les chanoines et le trésorier qui prétendait avoir le droit de disposer de cette somme en faveur des chambrier et chevecier; — lettres royaux obtenues par le chapitre pour suspendre ladite instance, à cause de la mortalité à Tours. — Statuts de Saint-Martin, en ce qui concerne les honneurs dus au Roi, lorsqu'il vient à l'église. — Signification par le doyen au chapitre, des priviléges du Saint-Siége, qui dispensent les premiers dignitaires, de résider dans les églises où ils ont d'autres bénéfices. — Lettres de Charles VII au parlement, pour relever Louis de Chaumont, élu trésorier à 15 ans, des engagements qu'il avait contractés pendant sa minorité. — Procès entre le trésorier Fouquet et Pierre Hallé, sous-doyen, prétendant l'un et l'autre avoir, quand le doyen est absent, le droit de présider le chapitre et de prendre les profits attribués au lecteur de la neuvième leçon des matines. — Article des statuts, portant que le Roi, quand il vient à l'église, est placé au siége du trésorier, que celui-ci le nourrit le premier jour, ensuite le doyen, puis l'archevêque. — Aveux rendus au Roi par les trésoriers, contenant divers droits sur les huiles, blés, poissons de mer, cercles, bêtes vives et mortes, etc., sur les cordonniers, savetiers, vachers, tanneurs, merciers, etc. — Foi et hommages rendus à la trésorerie par les dames de la Tremoille, Anne de Cochefillet et Anne de Bethune, abbesses de Beaumont ; Jean de Sazilly, administrateur de l'aumône de Saint-Ladre, *modò* Saint-Lazare, Pierre-Molan de Fontenailles, et autres. — Pavage du Grand-Marché, aux frais du trésorier pour les deux tiers. — Contestation entre le chapitre et le trésorier Basile Fouquet, qui voulait payer en vin les 61 pintes de piment ou hypocras qu'il devait les premiers dimanches de carême. — Jugement du bailli de Châteauneuf, condamnant des femmes qui avaient exposé leurs enfants, à les reprendre, à être attachées à un poteau dans le marché et à avoir les cheveux brûlés. — Rente d'un mouton gras et d'une pièce de bœuf royal couverts de violettes, due par les détenteurs de la petite boucherie et portée au trésorier par un homme muni d'un rameau, accompagné d'un ménétrier et d'un tambourin. — Ecusson peint, dû au même, chaque année, par les maîtres selliers de Châteauneuf et posé par eux au portail de la chapelle de la Trésorerie, le jour de Pâques fleuries.

G. 422. (Registre.) — Grand in-folio, 60 feuillets, papier.

1780. — Inventaire des titres de la trésorerie de Saint-Martin et baronnie de Châteauneuf. — Extraits : d'une reconnaissance du trésorier Godefroy, avouant avoir calomnié les trois frères Maurice, Raoul, Renault, et qu'ils ne sont point sujets de la baronnie, mais du chapitre ; — d'une lettre patente ordonnant au bailli de Touraine de faire remettre aux trésorier et chanoines un voleur pris et incarcéré par les officiers du comte d'Anjou, et d'empêcher les impositions et levées entreprises par ledit comte, sur leurs sujets, pour recruter les armées de Flandres et de Gascogne ; — d'une sentence arbitrale contre Jean d'Amboise, qui prétendait avoir un droit de propriété et juridic-

tion sur divers étaux et boutiques en l'aire Saint-Martin ; — d'une lettre de Charles V, annonçant qu'ayant donné au comte d'Anjou, son frère, le duché de Touraine, il envoie son bailli siéger à Châteauneuf pour exercer les droits qu'il a réservés, sans prétendre nuire aux priviléges du trésorier et des chanoines. — Différends entre les trésoriers et les prévôts et officiers du bailliage, qui voulaient empiéter sur les droits de police et voirie du bailli de Châteauneuf. — Servante condamnée, pour avoir volé, à être fustigée à la porte de l'auditoire, à celle de son maître, au marché et à la porte Sainte-Anne, puis flétrie et bannie pour cinq ans. — Extraits : d'un arrêt du Parlement, autorisant les officiers de la Trésorerie à lever les scellés et procéder aux inventaires, et défendant, sous peine de 1,000 livres d'amende, à ceux du bailliage d'y contrevenir ; — d'une sentence des requêtes, qui adjuge au trésorier le droit d'aubaine sur deux maisons, rue Pineau, vacantes après le décès de la veuve Chauveau, morte sans enfants ; — des lettres de Philippe IV, ordonnant aux chanoines, d'installer, sans plus de retard, à la Trésorerie, Philippe Macion, roi de Majorque, s'ils ne veulent voir leur temporel saisi. — Présentations de Louis de Chaumont et d'Evrard de La Chapelle, par Charles VI et Charles VIII. — Différend entre ledit Évrard et le chapitre, qui refuse de le nommer trésorier, à cause de sa naissance illégitime. — Limites de la baronnie de Châteauneuf. — Sentence du bailli de Touraine, ordonnant de tenir ouvertes, pendant le jour, les portes de la Trésorerie de Saint-Martin ; — charges de celle-ci : cire et lumière du chœur, vin pour les messes, vin pour les chantres et enfants de chœur le dimanche des Rameaux. — Indultes accordées par Charles VII aux sieurs Okeghem et de Longwy, pour jouir, quoiqu'absents, des revenus de la Trésorerie. — Aveu du fief Saint-Jean-lès-Sens, fait à la seigneurie de Donne-Marie par Paul d'Albert de Luynes, cardinal archevêque de Sens, et abbé de Saint-Jean.

G. 423. (Registre.) — Petit in-folio, 204 feuillets, papier

1401-1751. — Copies, extraits ou analyses des aveux et dénombrements, fois et hommages rendus au Roi par les trésoriers de Saint-Martin, et de ceux fournis à la baronnie de Châteauneuf par les seigneurs des fiefs qui en relèvent. — Aveux de ladite baronnie et de la seigneurie de Donne-Marie, rendus par les trésoriers, Jean Okeghem, Evrard de La Chapelle, Gilles de Pontbriant, Gilles de Vaugirault, Isaac et Basile Fouquet, Pierre Bernin, Claude du Prat de Pezeux, trésoriers. — Déclaration des deux tiers de la seigneurie de Donne-Marie, faite à Louis XIV par le chapitre. — Fois et hommages, aveux et dénombrements rendus à la baronnie de Châteauneuf, par mesdames de la Tremoille, Marie-Anne de Cochefillet, Anne-Berthe de Béthune et Gabrielle de Rochechouard, abbesses de Beaumont-lès-Tours ; — par Le Saintier, Gervais Chevrollier, Jean de Courbefosse et Nicolas Victon, aumôniers de Saint-Martin, seigneurs des fiefs de Louestault, Guigné, à Beaulieu, Le Mée à Joué, etc. ; — par le chapitre, le chambrier et le chevecier, seigneurs du fief de Chaumont ; — par Molan de Fontenailles, René Bouault, chanoine, de Gast et René Gilles de la Grue de la Berardière, seigneurs de la châtellenie de Louestault ; — par M. Duhamel, Philippe Salis, écuyer, conseiller, maître d'hôtel du Roi, Jacques et Philippe Sallier, Jean Dupuy, François et Pierre Dain, seigneurs de Chesnaie, à Athée ; — par Antoine Bohier, chevalier, baron de Saint-Ciergue, seigneur de Nazelles, Aufe Gallant, échevin, Jean Taschereau et Jacques Sorbière, seigneurs de Bezay ; — par Jacques Garreau, François Joret, Charles Verdetti et Marie Ozanne, veuve de Guillaume Guillot de Courceiron, seigneurs du Val-de-la Coudre ; — par Charles du Solier, sieur de la Carte et Jean de Presat, écuyer, sieur de Narbonne, seigneurs de la Bardinière ; — par François Raffin, chevalier, Françoise de Souvré, pour Arthur de Lusignan, son mari, et Henri Grognet, marquis de Vassé, seigneurs de l'Orme-Robert. — Cession du fief de Louestault, par M. Chevrollier, chanoine et aumônier de Saint-Martin, à Pierre Molan, seigneur de Fontenailles, en 1588.

G. 424. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier ; 2 plans.

1318-1785. — Aumônier de Saint-Martin. — Vente, en 1318, par Guillaume de Villeprenoire, de Louestault, à Alain Duvau, aumônier, d'une rente d'un setier de froment, assignée sur un arpent et demi de noue, à Louestault, pour 72 sous. — Etat des rentes dues à l'aumônier de Saint-Martin, à cause de son fief de Gâtines — Déclaration des domaines et revenus de l'aumônerie, rendue au bureau des amortissements par Nicolas Victon, aumônier. — Différend entre l'aumônier et Mathieu Duchamp, conseiller au Présidial, son locataire, au sujet des réparations. — Sousseing par lequel le chapitre consent qu'il soit fait des constructions sur l'emplacement de l'aumône, réunie à l'Hôtel-Dieu et réserve pour le trésorier le droit d'établir, le long et en face des nouvelles constructions, des jales pour les marchands forains. — Baux à loyer d'une maison, dépendante de l'Aumônerie, située devant la chapelle Saint-André, par Bertrand-César Taschereau de Lignières, Gabriel Prudhomme et Gabriel Cyret de Brou, aumôniers en

dignité, à François Roze, Mathieu Duchamp et Charlotte-Modeste de Marans, veuve de Nicolas Horson, chevalier seigneur de Forville, pour 275,300 et 350 livres. — Acte de vente d'une maison à Saint-Symphorien, par Honoré Cassas, architecte, portant quittance des lods et ventes payés par de Bron, aumônier de Saint-Martin. — Plans d'un pré, dit le pré de l'Ange, situé en la prairie de Gloriette.

G. 425. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1487-1783. — Cellerier de Saint-Martin. — Déclarations censives : de maisons, jardins, rentes, etc., rendues au fief du cellerier par les religieux Carmes; — de l'hôtel des Trois Barbeaux, près ledit couvent, par Jeanne Loiseau, veuve de René Resseteau, bourgeois de Tours; — de deux corps de logis, rue des Cerisiers, par Françoise Hubert, veuve de Pierre Durand, conseiller et juge au Présidial; — d'un bâtiment, avec cour et puits, rues du Petit-Faucheux et des Cognées, par Jeanne Sévault, veuve de Jean Lépron, fabricant de soieries; — de trois maisons, rue des Anges, près le carroir des tanneurs et rue des Ciseaux d'Or, par Charles Roujou, avocat; — d'un logis rue des Sainliers, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, par René Corneau et Françoise Macé, veuve de Jacques Corneau, maître ouvrier en soie; — d'une grande maison, avec porte cochère, etc., au Carroir-des-Tanneurs, vis-à-vis la rue des Anges, par Michel Lebreton, négociant; — de 22 chaînées de terre, au lieu de l'Ile-Noire ou l'Ile-Hareng, près le chantier de la Loire, par Pierre Boucard, marchand à Villandry.

G. 426. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1779. — Description, en quatre parties, des fonds ou héritages, en la varenne de Saint-Côme, relevant du fief de la Cellerie. — Cens, rentes, indemnités et dîmes dus au cellerier : sur l'église, les bâtiments, jardins, clos, etc., du prieuré de Sainte-Anne; — sur terres et maisons en la rue du Port, derrière ladite chapelle, dont plusieurs ont été détruites par les crues de la Loire, appartenant à l'hôpital général, aux religieux minimes, à Martin Belin, huissier, et autres; — en la rue des Sablons, à Marguerite Estevanne et Marie Baron; — entre cette rue et la levée de la Loire, à Jean Verneau, employé aux aides, Madeleine Gaultier-Leturgeon, etc.; — sur la levée de la Loire, à Mathurin Dubreuil, tuilier; — sur le chemin de Saint-Côme à Sainte-Anne, à l'abbé Patas, prieur; — entre ce chemin et la rue des Sablons, à Martin Martineau, ouvrier en soie, Madeleine Taschereau des Pictières, etc.; — le lieu appelé le Petit-Cimetière, près l'ancien cimetière de Saint-Côme; — les métairies de l'Aumônerie, la Grande-Métairie et celle de la Fuie, appartenant à Saint-Martin, à cause de la réunion de Saint-Côme, situées entre le grand chemin de Sainte-Anne à Saint-Genouph, et la levée tendant de Saint-Côme au Saugé; — l'Ile-Noire ou Ile-Hareng, entre la levée qui conduit au Saugé et à Saint-Genouph, et la Loire, à Madeleine Taschereau des Pictières et autres; — l'enclos, couvent et église du prieuré de Saint-Côme, entre la levée et la Loire; — le bois futaie de 5 arpents, percé d'allées, audit lieu. — Détail et recette des dîmes du cellerier, en la varenne de Saint-Côme, affermées 40 et 46 livres.

G. 427. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 83 pièces, papier; 2 plans.

1480-1787. — Chambrier et chevecier de Saint-Martin. — Vente, en 1480, de la seigneurie du Plessis-Piquet, paroisse de Nazelles, et du fief de Lucé, paroisse de Négron, par Pierre de Montmorin, chevalier, seigneur de Cangé, conseiller et chambellan du roi Louis XI, à Geoffroy Chiron, chambrier, et à Jean Leroy, chevecier, pour 1,500 écus d'or; — remise des droits de lods et ventes par le receveur des domaines, en vertu des lettres de Louis XI qui les autorisait à acquérir jusqu'à 500 livres de rente sans payer de droits. — Transaction par laquelle Chiron et Leroy donnent 4,400 écus d'or, au lieu de 2,500, prix de leurs acquisitions du Plessis-Piquet et du fief de Réchaussé, paroisse de Saint-Antoine-du-Rocher, pour éviter le retrait desdites terres par Agnès de Montmorin, sœur du vendeur. — Aveux et dénombrements du Plessis, rendus par les chambrier et chevecier, René et Nicolas Letourneux, aumôniers du duc de Guise, à Claude Bohier, écuyer, seigneur de Nazelles. — Baux à ferme, par les chambrier et chevecier : de la dîme de Nazelles, partagée avec l'aumônier de Marmoutier, et de la seigneurie du Plessis-Piquet; — du fief de Lucé, ou des Cinq Coins, paroisse de Négron; — du fief de Chandon, paroisse de Saint-Denis d'Amboise; — d'un droit de pêche en la Cisse. — État des travaux à faire aux bâtiments et caves du Plessis-Piquet; — inventaire général des titres. — Déclaration de deux arpents de prés, paroisse d'Azay-sur-Cher, faite à la seigneurie de Leugny, par René et Nicolas Letourneux, chambrier et chevecier. — Baux à ferme desdits prés. — Baux à loyer d'une maison, située à l'entrée de la rue des Récollets par Alexandre Bouault et François Serée. — Mémoire des travaux faits audit logis par Coudreux, maçon. — Vente de 5 arpents 75 chaînées de pré sur la Choisille, près des écluses du moulin de Rechaussé,

par Jean Raiolle, écuyer, seigneur d'Aventigny, à Chiron et Leroy, pour 360 livres. — Titres dudit pré signifiés aux sieurs Jean de Féeau, écuyer, seigneur de la Chétardière, curateur des enfants de son frère, seigneur d'Aventigny, Hardouin de Coutances, chevalier, seigneur de Saint-Antoine-du-Rocher, et autres qui voulaient s'en emparer. — Déclaration du même pré, fournie à Jean Griveau de Magnanville, chargé du terrier du fief d'Aventigny, appartenant à Charles-Bernard Briçonnet, marquis d'Oisonville. — Baux à ferme de terres situées devant la maison des Naudinières, varenne de la Riche, et en la paroisse Saint-Cyr, en face la métairie du Riablé. — État de ce qui appartient au chambrier dans les biens communs avec le chevecier, pour 1771. — Plans du fief de Boisrobert, paroisse de Ballan, de la métairie de l'Oucherie et des bois des Buteaux en dépendants.

G. 428. (Registre.) — Petit in-folio, 93 feuillets, papier.

1708-1749. — Livre des revenus du chambrier de Saint-Martin et de ceux qui lui sont communs avec le chevecier, suivi de la recette et de la dépense. — Rentes seigneuriales et foncières, en grains, argent, etc., dues au chambrier sur les frèches des Guestaux, de la Noue-des-Jaquelins, des Nivards, du Hachereau, etc., paroisse de Sublaines; de la Pelleterie, à Saint-Quentin ; du Soreau, dépendant du fief de Chandon, à Amboise. — Lods et ventes payés par Letort, fabricant, acquéreur du fief des Tourelles, *aliàs* le Château-Binet ou la Guignière, sur Marie, Marthe, Thérèse et Madeleine Taschereau, dames des Pictières, de Port-Cordon et des Varennes. — Prés de Mettray affermés 100 livres ; — le tiers des dîmes de Chaumont 130; — dîmes, prés et eaux de Nazelles 360; — métairie et prés de la Roche-Donet 270 ; — vin de la closerie vendu 90 livres le poinçon, en 1710. — Rentes dues aux chambrier et chevecier, sur les ouches de Bleré, et les frèches de Bois-Robert, paroisse de Ballan et des Rondeux, paroisse de Druye et Vallères, contenant chacune 100 arpents. — Péage de Beaugency, affermé 400 livres, dont moitié au chapitre. — Dépenses : 206 livres pour décime et capitation ; — 175 pour l'entretien des cierges du grand rateau ; — 106, pour fourniture de bougies et étriers ; — 75 pour les cires dues au trésorier, la veille de Saint-Martin ; — 18 livres pour le sonneur; — 24, pour les gages des marguilliers ; — 45, pour une année des gages de la gouvernante ; — 117, pour la façon de 6 arpents et demi de vignes, dépendantes de la closerie de la Roche, paroisse de Civray, et 24 livres pour 960 provins, en 1735 et 1741.

G. 429. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1556-1789. — Sous-doyen de Saint-Martin. — Déclaration censive d'une maison à trois étages, rue de Rebouchepenil, rendue au sous-doyen par Jean Péan, titulaire de la chapelle de Notre-Dame, fondée à l'autel de Saint-Ives en l'église de Saint-Martin. — Baux à ferme et à loyer : de 8 arpents 68 chaînées de terre et pré, aux lieux de la Maison-Blanche, la Perrée-du-Roy, Baigneux, etc., paroisses de Saint-Martin-le-Beau, Azay et Athée, consentis par Louis Coulon, sous-doyen, à Étienne Meunier, pour 50 livres ; — d'une portion de maison avec boutique, rue de la Chèvre, par le même à Philippe Cérisier, pour 90 livres ; — du revenu de la chapelle de Saint-Perpet ou du Petit-Bouton, paroisse de Noyant, réunie au sous-doyenné, par Étienne Vidal, sous-doyen, à Louis Pericher, pour 160 livres, six poulardes fines, trois chapons gras et un lièvre.

G. 430. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 sceau.

1701-1789. — Sous-chantre de Saint-Martin. — Provisions d'une Sous-Chantrerie et d'un vicariat, accordées par les doyen et chanoines de Saint-Martin à Louis Longuet, prêtre du diocèse de Bayeux. — Quittance de moitié de la ferme d'une prébende dépendante de la Sous-Chantrerie et de la Sous-Pelleterie, payée à A. Vincent, sous-pelletier. — Baux à ferme : du lieu appelé la Sous-Chantrerie, paroisse de Charentilly, consenti par Longuet, à René Avenet, meunier, pour 140 livres ; — des rentes dues au sous-chantre, à cause d'une chapelle, dite la Nouette, à Joseph Tertrain, maître de la poste aux chevaux d'Ecomoy, pour 33 livres.

G. 431. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 68 pièces, papier.

1311-1789. — Sous-pelletier de Saint-Martin. — Déclarations : d'une closerie appelée la Sous-Pelleterie, près Saint-Cyr, fief de Bezay, d'un arpent de pré, prairie de l'Islette, paroisse de Fondettes, fief du maître-école, et des biens et revenus de ce bénéfice, rendus auxdits fiefs et au Roi, par Pierre Clavier, Guillaume Pillault et Joseph Sainson, sous-pelletiers. — Baux à moitié et à ferme, de ladite closerie, de 4 arpents de prés en la Grande et Petite-Islette, près la grande boire, et de la moitié d'une dîme à Sorigny, qui se perçoit sur le fief des Mottes, contenant 150 arpents, et sur les Grand et Petit-Letillé, de 120 ar-

pents, par René Duruisseau, Jean Simon, Gabriel Lefebvre, René Letourneur, Jean Rouère et Joseph Moulin, sous-pelletiers, à François Dubuisson, Marie de Houdan, sa femme, seigneurs de Chatigny, paroisse de Fondettes, et autres. — Arpentage des prés par Petit, notaire. — Plantation de bornes entre Clavier, sous-pelletier et Hector Le Boucher, écuyer, seigneur de Chatigny. — Visite des réparations à faire à la Sous-Pelleterie, par Louis Dan, greffier de l'écritoire, et Jean Viot, expert-juré, en conséquence du jugement contradictoire, rendu entre Michel Vincent, sous-pelletier, et la veuve Jean Sainson, héritière de Joseph Sainson, précédent titulaire. — Accord, par lequel Charles Fromenteau, sous-pelletier, et le sieur Desvignes, son voisin de Saint-Cyr, font à frais commun un large fossé, dont le dernier fournit le terrain. — Procédure entre ledit Fromenteau et Pierre Thomas, procureur, relative à l'écoulement des eaux de deux fontaines; — avis du conseil, portant que le propriétaire d'une fontaine n'a pas le droit de faire écouler ses eaux en pure perte. — Lettres de Philippe de Valois, amortissant les indemnités qui lui sont dues sur les biens et rentes de la chapelle fondée par Guillaume de Morée (1346). — Acte portant réunion à la Sous-Pelleterie de cette chapelle et d'une autre fondée par Drocon de Pocé.— Acquisition, en 1311, par ledit de Morée, chanoine de Saint-Martin, sur Pierre Lebarbe, bourgeois de Tours, d'une rente de 3 livres, assignée sur un jardin appelé le Coin-du-Mur, paroisse du Chardonnet. — Nouveaux titres de cette rente, consentis par Christophe Sain, seigneur des Arpentis, lieutenant du Roi au gouvernement d'Amboise, et Jacques Sain, seigneur de Bois-le-Comte.

G. 432. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1436-1576. — Maître-école de Saint-Martin. — Dires et conclusions de Jean Dupuy, conseiller du Roi, maître de la chambre de ses comptes, seigneur de Chesnaie et de Bouzé, paroisse d'Athée, contre Nicole de La Chapelle et Jacques de Vallières, maîtres-écoles, qui lui contestent la dîme de blé, vin, etc., sur certaines pièces de terre, situées près de son fief. — Vente par Jean Baillif, homme de bras, à Robert Dupré, écuyer, seigneur de Chamaignieu, *modò* Chamoisière, et de Chesnaie, de 25 chaînées de terre, en deux pièces, dans la frêche de Touchemorin, fief du maître-école, pour 25 livres, à la charge de payer partie d'une rente de 14 setiers de froment et 27 sous 6 deniers, hypothéquée sur ladite frêche.

G. 433. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 23 pièces, papier.

1748-1787. — Prévôté d'Antogny. — Correspondance entre Mallecot, de Brezé, procureur du Chapitre de Saint-Martin, et Gaultier, receveur de ladite collégiale à Tours, concernant : les plaintes de Boulard, fermier de la Salle, contre le desservant de la chapelle de Bron, négligeant de célébrer les messes des dimanches et fêtes, qui sont de fondation; — le mal causé aux vignes de Bron par les gelées et la grêle des premiers jours de juin 1749, et aux blés par le luzeau qui se tient au col. — État des restes dus par Guillon et son fils, fermiers des dîmes d'Antogny, s'élevant à 3,616 livres 17 sous. —Ratification, par Julienne Pasquier, du bail à ferme de la terre et seigneurie de Bron, paroisse de Saint-Just-sur-Dive, consenti à Hugues Mouliet-Ribet, marchand, son mari, par les chanoines de Saint-Martin. — Quittances des arrérages d'une rente de 50 sous, due à Lecourt, prévôt d'Antogny, par les fermiers de Bron. — Baux à ferme : par Corentin-Morain, chanoine de Saint-Martin et prévôt d'Antogny, de 20 septrées de terre labourable, pour 290 livres ; — par Louis Bertrand Lelivet de Lauvoran, curé dudit lieu, procureur du prévôt, d'un demi jeu de pré, prairie de Maulay, et d'une œuvre, près la Bouère, pour 30 livres ; — par le même, d'un quart de la dîme indivise avec le seigneur de Montreuil-Bellay, et des grosses pailles de celle d'Antogny, pour 750 livres. — Bail à moitié, par Pierre-Marie David, curé de Cursay, de toutes ses terres en ladite paroisse, à l'exception des vignes. — Décret de la chambre des requêtes, ordonnant l'expertise des biens dudit curé, qui a opté pour la portion congrue et veut les céder au chapitre, décimateur général de sa paroisse. — Procès-verbal d'arpentage et estimation des terres de la cure de Cursay et de celles de fondation, valant 5,014 livres 10 sous, par Gabriel Canuel, arpenteur à Loudun, assisté de Jean Bamard, chanoine prébendé.

G. 434. (Registre.) — Grand in-folio, 119 feuillets, papier.

1776. — Inventaire des titres de la Prévôté d'Antogny. — Les titres analysés remontent à 849. — Confirmation par Charles le Chauve du don de la villa d'Antogny, fait par le vénérable Vivian aux frères de Saint-Martin pour se fournir d'aumusses. — Compromis entre le Chapitre, le prévôt et Guillaume, vicomte de Melun, seigneur de Montreuil-Bellay, portant nomination d'arbitres pour régler leurs droits respectifs de haute, moyenne et basse justice et de voirie. — Sentence qui donne au seigneur de Mon-

treuil toute la justice et tous les chemins, et aux chapitre et prévôt la haute et basse voirie sur le territoire d'Antogny. — Preuves que tous les biens de l'église Saint-Martin sont sous la sauve-garde des rois de France. — Enquête ordonnée par le Parlement, au sujet d'exactions commises par les officiers de Montreuil sur les sujets de la prévôté. — Transaction laissant au prévôt la moyenne et basse justice et toute la voirie, avec le brandon et le semi-droit sur les terroirs et habitants des paroisses d'Antogny, Bron, Chaumont, Maulay, Baugé, Varennes, Cursay, etc. — Sentence arbitrale, qui déboute Guillaume Baudin, chevalier, et adjuge au Chapitre la féodalité, justice et dîme sur la maison et les sujets du fief d'Homon, paroisse d'Antogny. — Longue procédure entre les chanoines et le sieur Gautellier, curé d'Antogny, occasionnée par leurs prétentions respectives à désigner le tribunal qui devait juger leur différend, au sujet des dîmes; — le curé, en qualité d'étudiant de l'Université de Paris, porte la cause devant le conservateur des priviléges de l'Université, qui commence par excommunier les fermiers de la prévôté, etc. — Accord, par lequel le curé se contente de recevoir le quatorzième des dîmes. — Déclarations de terres sujettes au tiers et au quart des fruits envers le chapitre, à cause de sa terre de Messemé, à Antogny. — Fermages des grandes dîmes de blé, vin et charnage, sur les paroisses d'Antogny, Marçon, Cursay, Ternay, etc. — Preuves que les offices de granger ou traitier des terres et prévôtés de Saint-Martin ne sont point héréditaires. — Geoffroy, juge de Cursay, confesse avoir injustement, par inspiration du diable et par avarice, enlevé aux chanoines leurs dîmes de Cursay.— Ventes de la dîme du Vivier, par Guillaume Ferrand, secrétaire du duc d'Orléans, à Pierre Foucault, chevalier, seigneur de la Salle et à Marguerite de Rochechouart, sa mère, et par le marquis de Beauvau, seigneur de Villemont, au chapitre, pour 3,000 livres. — Acquisition de la dîme du Limon, par Louis XI, au profit des chanoines, pour 290 écus d'or de 32 sous 1 denier. — Aveux : de la dîme de Marçon, rendus au seigneur de Belleville par Huet de Mage, puis par le chapitre; — de moitié de la dîme de Savoye, paroisse de Neuil-sur-Dive, fourni par Jean Dreux, seigneur dudit lieu, à Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, seigneur de Berrye. — Vente de cette dîme, pour 1,400 écus d'or, par ledit Dreux, juge de Loudun, à deux échevins de Tours, chargés par Louis XI de convertir 1,300 écus d'or en domaines et rentes au profit de Saint-Martin. — L'évêque de Poitiers, par une lettre, reconnaît que le droit de patronage à l'église de Ternay appartient à Saint-Martin. — Le curé de Ternay atteste par écrit que les maison, colombier et jardin, situés près l'église, lui ont été donnés, pour sa vie seulement, par le prévôt. — Par transaction avec le prévôt, les religieux de l'aumône de Thouars consentent à payer deux mines d'avoine et trois oboles, au lieu d'une mine, sur les terres qu'ils possèdent à Ternay.

G. 435. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1560. — Prévôté de Blaslay. — Déclaration et dénombrement de l'hôtel et métairie du Verger-Grenet, paroisse de Varennes, sur les chemins de Bournezeaux à Emberre et de Mirebeau à Champaigne, rendue par Joachim Rogier, échevin de Poitiers, aux chanoines de Saint-Martin, à cause de leur terre et seigneurie du Verger-Saint-Martin et de leur Prévôté de Blaslay.

G. 436. (Liasse.) — 82 pièces, papier; 5 plans.

1219-1788. — Prévôté de Chablis. — Copie, faite au XVIIe siècle, des lettres de Thibaud, comte de Champagne, réglant les différends survenus entre le prévôt et les habitants de Chablis (1219). — Homologation, par le bailli de Villeneuve-le-Roi, de la transaction intervenue au sujet de la dîme des vins de Chablis. — Extrait des rites et cérémonies de l'église Saint-Martin, auxquels le Chapitre de Chablis est tenu de se conformer, comme membre de ladite collégiale. — Procès-verbal de visite et de réformation de l'église et du couvent de Chablis, par Louis Delavau, chanoine, et Magloire Allaire, aumônier en dignité de Saint-Martin de Tours. — Mémoire et relevé général de la terre et seigneurie de Chablis. — Bail à loyer d'une maison appelée la Grande-Prévôté de Chablis, consenti par Louis Leblanc de Sombreval, procureur du chapitre, à Henri Gois, notaire et à Jacques Berault, avocat et bailli du marquisat de Seignelay. — État des réparations à faire à la boucherie de Chablis, à la prison, etc. — Observations sur les écluses ou déversoirs du moulin. — Visite de la grande roue à eau du gros moulin, appartenant au Chapitre de Saint-Martin de Tours. — Plan général de la rivière, de la ville et des moulins de Chablis. — Mémoire des ensablements et ruptures causés par les grandes eaux. — Travaux à faire au chœur et au sanctuaire de l'église, à la grange des dîmes, etc. — Prix des pierres à fournir par l'adjudicataire des carrières : une charretée de moellon, 4 sous; les pierres d'un pied, 3 sous, et de 3 à 4 pieds, 12 sous. — Plan en élévation et coupe d'un des fours banaux du Chapitre, à reconstruire. — Réparation d'une tour dépendante du moulin des chanoines de Saint-Martin, seigneurs fonciers et hauts justiciers de la ville et du territoire de Chablis. — Compte de la régie de Chablis, pour deux

années, fait par Louis Letort et Louis Leblanc de Sombreval, et donnant en recette 12,055 livres 12 sous. — Tableau des possessions et fermes des chanoines de Tours, gros décimateurs de Chablis, Préhy, Yrouèrre, Viviers et Beru. — Accord entre le Chapitre et le curé des paroisses d'Yrouère et de Viviers, au sujet du gros, attribué par le Roi au desservant. — Déclaration des revenus de la cure de Préhy, diocèse d'Auxerre, rendue au Roi par Guillaume Doucet, curé.

G. 437. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 111 pièces, papier.

1441-1788. — Délibération des habitants de Chablis, décidant d'aliéner une partie des communaux, pour indemniser les troupes du seigneur de Sansac, qui étaient venues au secours de leur ville, envahie par les rebelles. — Bail à rente des terres dépendantes de la maladrerie et chapelle Saint-Sébastien, par Jean Grillot, prévôt royal de Chablis. — Procès-verbal de Maximilien Besche, sous-ingénieur de la Généralité de Paris, devis, délibérations, etc., concernant une nouvelle rue et une porte que les habitants de Chablis veulent construire le long des biez du moulin du chapitre. — Cession des terres et vignes de la cure de Saint-Pierre de Chablis, par Joseph Auban, desservant, aux chanoines de Saint-Martin, décimateurs de sa paroisse, pour un gros de 700 livres. — Déclarations desdites terres faites au bureau des aides par Louis Letort, Louis Leblanc et Claude Boucher, procureurs du chapitre. — État des bornes formant la séparation entre le finage de Chablis et les finages voisins. — Copie du terrier de Chablis et des lettres patentes de François I[er] qui en autorisent la confection. — Quittances des rentes dues et payées au Chapitre et au prévôt, de 1441 à 1466, par les religieux de Pontigny, pour leurs vignes. — Requête de ces derniers demandant aux chanoines la remise desdites rentes, leurs vignes étant presque toutes en friche, par suite des guerres et autres accidents. — Arrêt du Parlement, de 1491, qui les condamne à payer 16 années d'arrérages. — Autres différends au sujet de la même rente, qui finit par être appréciée en argent à 450 livres. — Prix des vins récoltés à Chablis, pendant les années 1771-1774; la moyenne est de 83 livres le muid.

G. 438. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 73 pièces, papier; 2 sceaux.

978-1736. — Prévôté de Chalautre. — Copie, collationnée en 1382, de la donation de Chalautre, faite, vers 978, au Chapitre de Saint-Martin par Letgarde, veuve de Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie, et de Thibaut-le-Tricheur, comte de Blois, et par ses fils, Hugues, archevêque de Bourges, et Eudes, comte de Blois, Tours, etc. — Aalis, abbesse de Jouare, donne aux chanoines de Saint-Martin, Élisabeth de Turci, femme de Renard le Panetier, en échange d'Émeline, fille d'Henri de Gandeluze, (1090 à 1106). — Renonciation d'Aubert à toute prétention sur la mairie de Turcy (1157). — Copie, collationnée en 1559, de la bulle du pape Luce, prenant sous sa protection tous les biens de Saint-Martin, (1184). Déclaration de la mairie de Sauldoy, rendue au Chapitre par Pierre de Barbonne, curé de la paroisse, (1327). — Vente aux chanoines par Jehan Jouet de deux arpents de bois, pour 5 livres (1370). — Requêtes de l'Hôtel-de-Ville et des habitants de Chalautre, demandant aux chanoines des secours en bois et argent pour réparer leur pont et les fortifications. — Différend entre le Chapitre et Jacques Valton, lieutenant du bailli de Senlis, qui avait fait saisir leurs terres et seigneuries de Turcy, Lucy-le-Bocage et Chalautre, comme relevant du domaine ancien du Roi; — requêtes des chanoines, demandant un délai pour prouver que leurs domaines sont exempts de tous droits, leurs confrères et ceux qui ont la garde des titres s'étant éloignés de Tours à cause de la peste (1532); — arrêt de la chambre du Trésor, qui ordonne main-levée des saisies et restitution des fruits, s'il en a été perçu. — Commission de ladite chambre, autorisant Louis de Clermont, chevalier, comte de Cheverny et seigneur, par engagement, du domaine de Provins, à opérer une saisie sur le fief des Choffotz, faute d'aveux fournis et de devoirs payés. — État et valeur de la mairie de Chalautre-la-Grande et de ce qui revient au prévôt sur les prés, dîmes, lods et ventes, corvées, formariages, etc., le surplus appartenant au chapitre, à l'abbesse du Paraclet et au prieur de Saint-Nicolas. — Déclaration des objets que Jean Naldi, prévôt de Chalautre, propose d'aliéner pour payer sa taxe de 400 livres : une rente d'un muid de froment, à Turcy, et 28 arpents de terre et pré, à Nogentel, partagés par moitié avec le chapitre. — Procédure entre les chanoines et Denis de Balesme, écuyer, seigneur de Meix-Saint-Épain qui s'était emparé de six quartiers de pré, situés dans son fief; — pièces produites par les chanoines, les plus importantes avaient été brûlées par le duc de la Rochefoucault; — enquête par Nicole Poullet, écuyer, lieutenant général; — Louis de Meix avoue s'être emparé desdits prés faute de déclaration.

G. 439. (Liasse.) — 64 pièces, papier; 1 plan.

1479-1788. — Différend entre le Chapitre de Saint-Martin et Philippe de Champagne, écuyer, seigneur de

l'Eschelle, amodiateur du grand étang de la forêt de Sourdun, appartenant à Nicolas de l'Hospital, seigneur de Vitry et de Provins, qui avait fait faucher, dans le bois de Chalautre, un arpent d'herbe. — Procédure, de 1597 à 1602, entre les chanoines et Pierre Lenoble, procureur du Roi au siége de Château-Thierry, qui, après le décès de son père, fermier de leur terre de Nogentel, avait conservé la jouissance de 9 arpents de pré et 10 de terre dépendants de ladite ferme; — dépositions des habitants du village de Nogentel en faveur du Chapitre; — enquête justifiant lesdites dépositions; — arrêt du parlement qui fait distraction des terres susdites sur la vente de la succession de Lenoble, poursuivie par Marguerite Truffé, Louis Jehannart et Simon Letourneur. — Mémoire des chanoines contre Jean Davaly qui, pour former un étang avait fait élever une chaussée de manière à inonder leur fief de Sauldoy. — Bail, pour neuf années, de la moitié des dîmes de Meurs, consenti par le chapitre et Raoul Le Flamand, prévôt de Chalautre, à François Langlois, curé dudit lieu et propriétaire de l'autre moitié, pour 620 livres. — Plan et légende de la terre, seigneurie, haute, moyenne et basse justice de Chalautre-la-Grande. — État détaillé du fief de la Tour de Chalautre, appartenant au sieur de Challemaison. — Différend entre les chanoines et M. de Maricourt, seigneur de ladite tour, qui prétendait avoir des droits sur la paroisse de Chalautre; — consultation de M. Henrion. — Copie d'un aveu de la tour de Chalautre, rendu au Roi, en 1512, par Louis Lefebvre de Combes, chanoine de Saint-Quentin et seigneur dudit lieu; — observations sur cet aveu. — Contestation entre le Chapitre et les habitants de Chalautre, au sujet des usages et pâturages; — avis d'Henrion qui, ne donnant aux habitants qu'un simple droit d'usage sur les bruyères de Chalautre, avait engagé le Chapitre à les affermer en détail; — conclusions des chanoines sur celles des habitants, demandant que lesdits chanoines et le prévôt soient condamnés à remettre en pâture les terrains défrichés et à payer 600 livres de dommages et intérêts. — Copie d'une délibération du Chapitre, en 1479, qui autorise lesdits habitants à faire pacager dans les bruyères de Chalautre, à cause de l'éloignement des bois.

G. 440. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 107 pièces, papier; 1 sceau; 2 plans.

1316-1789. — Chartes : de Louis X, Roi de France au sujet des contestations entre le Chapitre et les officiers de Champagne, qui prétendaient avoir un droit de gruerie sur les bois de Chalautre (1314); — de Philippe V, ordonnant de donner une nouvelle assignation aux gruyers, pour venir défendre leurs prétentions contre les chanoines (1319). — Copies des lettres patentes de Philippe II, Philippe IV, Louis X, Philippe V, Charles IV et Philippe VI, confirmant les droits de gruerie du Chapitre sur ses bois de Chalautre et autres. — Inventaire de titres à l'appui des mêmes droits. — Requêtes des chanoines aux sieurs Barillon d'Amoncourt et de Machault, intendants de Champagne, et aux commissaires députés par le Roi pour la réformation des eaux et forêts, contre les officiers de la Maîtrise qui ont opéré une saisie sur leurs bois, près de la forêt de Sourdun, comme dépendants de la gruerie du Roi. — Ordonnances portant main-levée desdites saisies. — Ventes de coupes de taillis dans les bois de Chalautre, par le chapitre, à 30 et 45 sous l'arpent. — Bail à ferme d'une coupe de 200 arpents, consentie à Jean Prévost, sergent, pour 5 livres l'arpent. — Procédures diverses entre le chapitre et les officiers de la Maîtrise, au sujet de bois vendus sans autorisation, etc. — Lettres de Henri IV, portant main-levée de bois saisis et ordre au grand maître, en cas d'appel, de comparaître en sa cour. — Bail à ferme, en 1603, de la coupe de 355 arpents, pour 240 livres chaque année. — Marché, par lequel le Chapitre cède à Gilles de La Beaume-Leblanc, chanoine, le tiers du prix des bois qu'il fera vendre. — Adjudication, pour 45,000 livres, de 540 arpents de futaie, dans les bois de Chalautre et de Donne-Marie, obtenue par les chanoines pour acquitter leurs dettes, contractées à l'occasion de la ligue et pour racheter les biens aliénés. — Opposition à ladite vente, par Charles Tremblier, le plus ancien des chanoines, qui la trouvait désavantageuse; — monitoire obtenu par le procureur de la collégiale. — Rapport contre les adjudicataires qui avaient coupé les bois à blanc, sans laisser de baliveaux. — Plans et arpentage des bois du Chapitre en la forêt de Sourdun. — Bref état de la recette et dépense de 109 arpents 96 perches, adjugés en la Maîtrise de Provins, et de 40 en celle de Châteauneuf. — Bornage des bois aménagés pour 1730-1754. — Procès-verbaux d'arpentage. — Plan de l'ancienne et de la nouvelle réserve du Chapitre, fixées, l'une à 109 arpents 25 perches, l'autre à 107 arpents 88 perches.

G. 441. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 52 pièces, papier; 15 plans.

1532-1750. — Procès-verbaux d'arpentage et plans des bois de Chalautre et de diverses coupes à faire, dressés par Jean Pring, Denis Cousin, François et Fiacre Gaultier, Martin Thierry, etc., arpenteurs au bailliage de Provins, à Nogent-sur-Seine, etc. — Visite d'une coupe de 60 arpents, appelée le Chêne-Tort, par Michel Bertin, prévôt, garde-scel et juge ordinaire de la Prévôté de Chalautre,

pour s'assurer si les bois abattus ont été enlevés avant le 1er mai. — Mémoire des tenants et aboutissants des bois de Chalautre et de la quantité à mettre en vente. — Plan et mesurage desdits bois, produisant 333 arpents 50 perches, non compris le quart de réserve, divisés en quinze coupes. — Figures et contenances de bois taillis amodiés à divers particuliers, dénommés audit plan. — Marchés par lesquels : Nicole Grenouilleau, chanoine, donne 16 sous tournois de l'arpent à Jean Carré, boucher, et à Gilles Letellier, laboureur, pour receper et couper ras terre le taillis dit la Chassieuse;—Jacques Prévost, aussi chanoine, 12 livres à divers cultivateurs, pour arracher dans les bois, puis replanter, 3,000 petits chênes et charmes avec racines, et 2,000 sans racines. — Procédure devant le juge gruyer de Chalautre, entre Nicolas Prudhomme, receveur du Chapitre, et Fiacre Rémy, adjudicataire des bois, qui n'avait pas fait relever les fossés à l'époque désignée dans son bail.— Bail à ferme de 12 arpents de terre, au finage de Chalautre, près les fontaines de Saint-Martin, pour 4 setiers de froment. — Lettres royaux défendant aux officiers des Eaux et Forêts de s'emparer des chênes du Chapitre, situés sur la route de la forêt de Sourdun. — Compulsoire des titres du Chapitre de Saint-Martin, fait à la requête de Jean Quêtier, prévôt, pour prouver ses droits sur la forêt.

G. 442. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 106 pièces, papier.

1329-1789. — Procédures, à la requête du Chapitre de Saint-Martin, contre divers particuliers qui avaient mené paître leurs bestiaux dans les taillis de Lucy-le-Bocage, entourés de fossés. — Baux à ferme de la coupe desdits bois, par François Pallu, chanoine, et Simon Gorlidot, procureur de la collégiale. — Rapport des vols commis dans les mêmes bois, par les gens de guerre, logés audit lieu et dans les environs. — Bornage d'un quart des bois, destiné pour réserve, par Louis Le Picard, maître particulier. — Arrêt du conseil, qui autorise le Chapitre, pour la reconstruction de son moulin de Courçay et du pont, à faire couper un canton de baliveaux et taillis, à la charge de laisser pousser le bois entier en futaie et de l'entourer de fossés; — adjudication des chênes à Philippe Dumesnil, marchand, pour 13,720 livres. — Ajournement donné aux chanoines par Nouveau de Fromond, grand maître, pour exhiber les titres en vertu desquels ils possèdent 400 arpents de bois dans la forêt de Sourdun. — Certificat des Eaux et Forêts, prouvant qu'il a été pris au chapitre, pour l'ouverture de nouvelles routes dans la forêt, un arpent 92 perches de réserve et taillis, — Sentence de la Maîtrise, condamnant Georges Humeau à 400 livres d'amende, pour avoir coupé et enlevé, pendant la nuit, 4 baliveaux dans le bois de la collégiale.— Mémoire concernant les 180 arpents de friche donnés par le Chapitre aux habitants du village de Nogentel, près Château-Thierry, à la charge de les planter en bois, de payer par famille 2 deniers de surcens et les amendes provenant des délits commis dans lesdits bois. — Différend, au sujet de ce droit, entre les chanoines et Antoine de Graimbert, écuyer, seigneur de Torcy, vicomte de Nogentel. — Procès entre lesdits chanoines et Jaqueline de Chaumont, veuve de Jean de Valesnes, dame de la Queue-au-Bois, prétendant posséder 40 arpents dans leurs bois et bruyères de Sauldoy, qui en contiennent 2,200. — Baux à ferme, par le Chapitre, des terres et seigneuries de Chalautre, Sauldoy, Donne-Marie, Lucy-le-Bocage, Turcy et Nogentel. — Accord par lequel Charles Cottereau, chanoine, et Jacques Gaudin, chambrier, font remise de 800 livres au fermier de Sauldoy, dont les récoltes avaient été ravagées par la grêle, les crues et les gens de guerre. — Bail de 36 arpents de terre vague, à Chalautre, appelés autrefois le bois Girard, consenti à divers, pour 5 sous de cens et rente, par arpent. — Plan et arpentage de 7 arpents 3 perches de terre et pré, sur le territoire de Nogentel. — Accord, par lequel le Chapitre réduit à 6 boisseaux de seigle et 1 denier de cens la rente de 12 boisseaux due par Nicole de Lintel, sous-doyen de Saint-Nicolas de Sezanne, sur un moulin en ruine audit lieu. — Mémoire et état des travaux faits au chœur et au cancel de l'église de Chalautre, par Nicolas Lecourt, charpentier. — Travaux faits au clocher par Jacques Bougrain, couvreur. — Compte de la régie de Chalautre.

G. 443. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1687-1785. — Arpentage du bois des Friches, paroisse de Belhommer, et de deux garennes, près de la ferme des Friches, paroisse de Digny, produisant 169 arpents. — Établissement du quart de réserve par Toussaint Delespine, maître particulier de Châteauneuf. — Visite et ordonnance d'Alexandre Lefebvre de La Falluère, grand maître, autorisant la coupe des chênes qui étouffent les bois taillis. — Adjudication de 122 arpents de baliveaux, au triage de Cornet, paroisse de Belhommer, et de 7 arpents, près la ferme des Friches, pour 48 livres l'arpent. — Arrêt du conseil pour la vente des chênes de la réserve, dont quelques uns sont frappés de la gelée, à la charge de donner le dixième du prix de la vente aux religieuses indigentes. — Adjudication de ladite réserve, à 300 livres l'arpent. — Martelage de 6,000 des meilleurs brins du recru des taillis et de 80 chênes des plus vifs, de 60 à

70 ans, qui doivent être réservés de l'adjudication. — Bornage, etc., des taillis fixés pour la coupe à 25 ans. — Accord entre Claude Dunoyer, prévôt de Chalautre, fondé de procuration des chanoines, et Camille de Metrat, supérieur des Célestins de Paris, seigneurs de la Motte-sous-Digny, pour parvenir à faire leurs aveux respectifs sans encourir de blâme. — Correspondance entre ledit prévôt et Jean de Mesenges de Grandchamp, curé de Digny, chargé des affaires du chapitre, concernant : la vente et le payement des bois ; — un jeune homme de 18 ans pendu pour avoir volé dans plusieurs églises; — l'emprisonnement de la famille Meunier, après l'incendie de la grange de Boisredon. — Différend avec les héritiers dudit curé, au sujet d'un reliquat de compte, qu'ils prétendaient ne pas devoir. — Marché pour fossés de 4 pieds sur 5, autour du bois taillis des Friches, à 7 sous de la toise. — Bail à ferme, par les chanoines à Louis Douville, bourrelier, pour 3,200 livres, de la métairie des Friches, avec les bois et landes, paroisse de Belhommer, de celle Charmoy-Gontier, paroisse de Digny, et du champart de Charmoy, avec la grange champartresse.

G. 444. (Registre.) — Grand in-4°, 412 feuillets, papier.

1659. — Procès-verbal de récolement et arpentage des bois de Chalautre, près de Provins, en Champagne, dressé par Louis Charreton, chevalier, conseiller ordinaire du Roi en ses conseils d'État et privé, président aux requêtes du Palais et maître particulier des eaux et forêts de Provins, commissaire délégué par arrêt du Parlement de Paris, à l'occasion d'un différend entre le chapitre de Saint-Martin et les sieurs Pantaléon Boucher et Roch Lorin, adjudicataires, par rétrocession, de la coupe desdits bois, relativement, entre autres causes, à la longueur de la perche ou chaîne, qui n'est que de 20 pieds à Provins, suivant le chapitre, et de 22, au dire des adjudicataires.

G. 445. (Registre.) — Petit in-folio, 19 feuillets, papier.

1779. — Instruction sur la terre, seigneurie et prévôté de Chalautre-la-Grande, diocèse de Troyes, en la Généralité de Châlons-sur-Marne. — Description de la paroisse de Chalautre : coutumes de Meaux ; — boisseau de 25 livres, comme à Provins; — entretien des prisons et de l'auditoire à la charge du prévôt ; — toutes les dîmes partagées entre le curé, le chapitre, le prévôt et l'abbaye du Paraclet. — Contenances des terres de la paroisse. — Produit et prix du froment et de l'avoine par arpent pour chaque décimateur. — Déclarations fausses des propriétaires de vignes, qui, sur 300 arpents, n'en portent que 130. — Étendue de la terre de Chalautre. — Cens, lods et ventes, partagés entre le chapitre et le prévôt. — État des bois en futaie et taillis, contenant 438 arpents ; des bruyères et pâtureaux s'élevant à 500 arpents, propres à la culture.— Relevé et détail estimatif des dîmes de Sauldoy, Torcy et Lucy-le-Bocage; des prés, terres et rentes de Nogent et du Meix-Saint-Épain, dépendants de Chalautre. — Dîme de Sezanne, de Vindé et de Meurs, partagées entre les curés, le chapitre de Saint-Martin, le prévôt de Chalautre et les chanoines de Saint-Nicolas de Sezanne.

G. 446. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

XIVe siècle-1581. — Prévôté de Courçay. — État des terres, à Rouvre, paroisse de Courçay, données au chapitre de Saint-Martin par Simon de Saint-Cloud, pour son anniversaire et ceux de la reine Marie et de Jeanne, comtesse de Blois et d'Alençon, à la charge de distribuer aux vicaires un pain de chapitre à chacun des trois anniversaires. — Jugement de Jean Carré, juge ordinaire de la prévôté de Courçay, condamnant Macé Habert à payer à la fabrique de Courçay les arrérages d'une rente de deux grands boisseaux de froment, faisant partie de celle de dix, assignée sur sept quartiers de terre, à la Tesnière, près le cimetière de Courçay, et léguée par Marguerite Fallon, veuve de Louis de Baugé, chauffe-cire des chancelleries de France, dame de Châtillon, pour un anniversaire de vigilles, 9 psaumes, 9 leçons, une grand-messe de *requiem* et un *subvenite*.

G. 447. (Liasse.) — 30 pièces, papier; 3 plans.

1444-1756. — Prévôté de La Varenne. — Mémoire pour Antoine de Vitré, prévôt de La Varenne, contre Pierre de Conygham, chevalier, seigneur de Cangé, qui avait fait peindre ses armoiries en l'église de Saint-Avertin de Vençay, dont le chapitre est fondateur, patron et haut justicier. — Vente de la mairie de Berthenay, par Barthélemy Briault, procureur fiscal de la baronnie des Écluses, à Jean Bossay, prévôt de La Varenne.—Eventillement du domaine de la Luaudière, paroisse de Joué, acquis par le chapitre.—Enquête prouvant que le prévôt possède, depuis 1444, un droit de minage ou métive sur les étagiers, laboureurs ou non, de Vençay, Joué et Saint-Mars-la-Pile et des mairies de Berthenay et de Martigny (1476). — Papier de recette dudit minage. — Accord entre Martin Briçonnet, prévôt, et Charles Chauvin, prêtre, maire de Martigny, pour le règlement des lods et ventes. — Inventaires

des lettres, actes, etc., produits, en 1444, devant le bailli de Touraine, par les chanoines et Jean Galleron, prévôt, contre les manants de la mairie de Martigny, qui refusaient de payer le droit de métive. — Divers habitants de Saint-Mars-la-Pile s'excusent de n'avoir pas payé l'avenage ou minage en 1483, à cause de la grande stérilité et cherté des vivres. — Procédure entre les chanoines et Bertrand de Lymeur, dit Coignac, marchand à Tours, qui, contrairement à une transaction, avait fait exécuter divers travaux détériorant les prés de leur seigneurie de Mainferme. — Arrêt du grand Conseil, contre les habitants et collecteurs de Vençay, qui voulaient faire contribuer aux tailles, gabelles, etc., les bénéficiers de Saint-Martin, possédant à vie ou à terme des maisons en leur paroisse (1634). — Instance entre le chapitre et Pierre Levasseur, seigneur de la Bouchardière ou Petit-Isernay, qui prétendait posséder, en sa censive, 12 arpents de terre, dépendants de la Rottière, paroisse de Joué; — Alexis Quirit de Vauricher, écuyer, prévôt, intervenant et prouvant qu'ils sont dans son fief de La Varenne; — plan visuel dudit lieu de la Bouchardière et des terres en litige.

G. 448. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1267-1768. — Constitution de 30 livres de rente, faite par Charles de La Haye, au profit de Jeanne, sa femme, pour la récompenser de la vente qu'elle a faite au chapitre de Saint-Martin, de l'hébergement appelé la Roche-de-Limançon, *modò* la Roche-le-Roy, provenant des propres paternels de ladite Jeanne (1267). — État et produit des fermes de la Roche-le-Roy, Limançon, Malimorte, etc. — Dépense faite à la Roche, en 1459, par le chanoine Jean Eschart, sénéchal et fermier de ladite terre. — Différend entre le chapitre et les religieux de Bois-Rayer, au sujet d'un pré, dit le pré Fourier, situé sur la limite de leurs terres, (1467.) — Baux, à vie canoniale, de la seigneurie de la Roche-le-Roy. — Sentences : des Requêtes du Palais, maintenant le chapitre en possession du pré des Fontaines, contre la veuve Jean Legay et autres, qui voulaient y faire pacager leurs bestiaux; — de Jacques de Beaune, bailli et gouverneur de Touraine, contre les religieux de Grandmont qui, sans tenir compte d'une transaction de 1493, avaient fait détourner l'eau du Petit-Cher, et construit une écluse pour l'empêcher de suivre l'ancien cours. — Visite et estimation des réparations à faire à la maison de la Roche. — Sous-seing entre le prieur de Grandmont et le chapitre, pour assurer la mitoyenneté du fossé qui sépare leurs prés. — Commission de Pierre de Voyer, bailli de Touraine, à Jean Rémond, bailli de Saint-Épain, seigneur à vie de la Roche, pour contraindre le chapitre à faire relever la fuie dudit lieu, qui était d'un grand produit. — Baux à ferme par les chanoines : de la métairie de la Roche-le-Roy, pour 900 et 1,000 livres; — de 9 arpents de pré, sur le Petit-Cher, près la fontaine de Limançon, pour 230 et 250 livres. — Arpentage des prés de la Roche, produisant 10 arpents 74 chaînées. — Reconnaissance de 1,000 livres pour 50 pièces de vin vendues à Louis Lecomte par François Dupuy, fermier des dîmes de Saint-Avertin.

G. 449. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 21 pièces, papier; 1 plan.

1218-1787. — Sentence arbitrale, attribuant au chapitre de Saint-Martin deux arpents de pré, situés près de Martigny, paroisse de Fondettes, et dont la propriété était revendiquée par Odart, prévôt de La Varenne, (1218). — Transaction entre le chapitre et Geoffroy, seigneur de Montbazon, au sujet du partage des bois de Brechenay, dits de Saint-Martin, et des bois, terres vagues et landes situés aux environs de la prévôté de Courçay ; le chapitre prend les deux tiers, Geoffroy l'autre, avec les droits de haute justice et de chasse à la grosse bête, sans piéges ni trébuchets (1276). — Vente, en 1245, par Philippe Bordon aux chanoines, de 150 chaînées de pré, à Fondettes, derrière la maison Panvert, pour 20 livres tournois. — Baux à ferme par les chanoines : d'un pré de 2 arpents, dit le Clos-Gasnay, près de Maillé, pour 10 livres, en 1524 ; — d'un pré de 5 arpents appelé le Gué Barrilleau, sous le château de Martigny, pour 180 livres, 4 chapons et 6 charrois. — Procédure contre Jean Verdy, sabotier, de Lyon, qui avait fait couper, sur le pré du chapitre, 14 gros bouillards. — Plan des prés du chapitre, de Charles Le Boucher de Martigny et des Jésuites. — Aveu et dénombrement de la seigneurie et mairie de Martigny, fournis, en 1583 et 1681, par Louis et Charles Le Boucher à Mathurin Besnard, chanoine et Claude Chapelier, aumônier du Roi, prévôts de La Varenne.

G. 450. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 25 pièces, papier; 1 plan.

1175-1778. — Don de prés, entre Gloriette et Pont-Cher, fait, en 1175, aux chanoines de Saint-Martin par Henri II, roi d'Angleterre, en récompense des bois qu'ils avaient cédés aux religieux de Bois-Rayer. — Vente de 3 arpents de pré et saulaie, en la varenne de la Riche, faite au chapitre, en 1313, par Pierre Armenard et son fils, — Echange par lequel Gatien Broceau, marchand, donne à Prégent Garnault, avocat, sieur de la Croix et de Boisdenier,

34 chaînées de terre, près le Vivier, pour 37 chaînées de terre et pré, sur le pavé Saint-Sauveur. — Bail de la métairie de Boisdenier, paroisse Saint-Venant de Tours, par Lucas Guyonnière, notaire, à Martin Garreau, marchand pour 375 livres de rente foncière. — Baux à ferme de prés, dits la Chape-Noire, le Pré des Aunes, près Boisdenier, etc., par les chanoines. — Transaction entre Jean Pavillon, cellerier, et Claude Marteau, prévôt de Miley, François Pallu, prévôt de Malnet, et Jean Ladoré, chanoine, commissaires du chapitre, qui donnent une prébende de vigne, aujourd'hui en jardin et bocage, rue Chanoineau, pour deux prébendes près de Beaumont. — Baux à ferme et arpentage desdites prébendes. — Échange d'un jardin, avec bâtiments, dans le clos Perrin, hors ville, près le cimetière du Chardonnet et sur le chemin qui va de la porte de la Guerche aux prés, pour deux prébendes, entre Victor Moreau, doyen, et Emmanuel Davenet, cellérier. — Plan, arpentage et bornage de 7 arpents 31 chaînées de pré, proche l'abbaye de Beaumont, appartenant à Alexis de la Prunarède, doyen. — Rôle des taxes établies sur les propriétaires de la prairie de la Grande-Rivière, sous Grandmont, pour la réfection des anciens fossés, la construction d'une bonde et d'une arche destinée au passage des charrettes.

G. 451. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1267-1786. — Acquisition d'un pré de 2 arpents, près le pont de Vençay, et de 4 maisons, paroisse du Chardonnet, par le chapitre de Saint-Martin sur Gilles Baudouin, pour 40 livres (1267). — Ventes : par Jean Angelart à Nicolas de Sucy, chanoine, de sept quartiers et demi de pré, au Morier, pour 10 livres (1279) ; — par Henri, fils de Garin Gaudehart à Pierre, son frère, de 3 arpents de pré, aux Aspraiz, sur le Cher, fief du prévôt, paroisse Saint-Avertin, pour un pressoir appelé Martelli, et des vignes (1284) ; — par Mathieu de Saint-Venant, chevalier, maire de Vençay, à Richard Digon, chapelain et vicaire de Saint-Martin, d'un arpent de pré, entre ceux de l'archidiacre et de Grandmont ; — par Robert de Villeblanche à Jacques Dargouges, sous-doyen, de 4 arpents de pré, entre Saint-Sauveur et Saint-Avertin, près la Saulaie-Ronde, sur le Cher, pour 50 livres (1408). — Titres des terres, prés, saulaies et rentes, données au chapitre par ledit Dargouges, pour l'anniversaire de Jamet, son père. — Baux à ferme par les chanoines : d'un pré de 5 arpents dit le Pré-Long, près le pont de Vençay, pour 150 et 180 livres ; — de 4 arpents appelés le Gué à l'Ane, en la Grande-Rivière, pour 12 livres (1533). — Arpentage et bornage du pré de la Ronde, sous Grandmont, de 19 arpents 95 chaînées, par Louis Dunais, notaire et arpenteur en la baronnie de Châteauneuf. — Bail dudit pré, adjugé, en 1544, pour 92 livres 10 sous. — Procédure entre le chapitre et divers habitants de Saint-Avertin, prétendant le droit de pacage dans un pré dit la Sèche, entouré de fossés et hayes. — Ordonnance du présidial, défendant d'aller dans les prairies avant la fauchaison. — Déclaration de prés en la prairie de la Grande-Rivière, dépendants de la métairie des Grandes-Maisons, rendue au chapitre, à cause de sa seigneurie de Mainferme, par Pierre Hutot de la Tour, conseiller, receveur des tailles d'Agenois.

G. 452. (Liasse.) — 170 pièces, papier; 8 plans.

1569-1790. — Baux à ferme : de 5 arpents, 51 chaînées de pré, appelés la Petite-Rente, paroisse Saint-Étienne, adjugés par Fournier et Michau, notaires, à Jean Dubois, chanoine de Saint-Martin, pour 125 livres ; — d'un arpent audit lieu, retiré par puissance de fief sur Anne Guertin, veuve de Barthélemy Barat, maître ouvrier en soie, consenti à ladite veuve par Gabriel Prudhomme, chanoine, pour 25 livres ; — de 45 chaînées, dites le Demi-arpent-Retrouvé, et de 32 chaînées, appelées le Quartier de la Fuye, près la Grande-Maison, adjugées à Christophe-Moyou, pour 18 livres. — Plan et arpentage d'un pré dit le Petit-Chesneau, près l'île de Grandmont, dont la borne était contestée par le curé de Saint-Simple. — Adjudications de l'herbe des prés appelés la Butte, la Petite et la Grande-Rente, le Grand et le Petit-Chesneau, la Merluche, etc., prairie de la Grande-Rivière, près Grandmont ; de prés et prébendes en la prairie de Belherbouze, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — Plans et contenances des prés dits Pré-Long, Jumeaux, de la Herse, du Saule, situés en la prairie de Gloriette. — Procédures du chapitre contre Pierre Moreau et les héritiers de René Dreux, fermiers du pré des Brisseaux, et contre Louis Goujon, voiturier, héritier de Pierre Chemin, adjudicataire de l'herbe du pré aux Oies, près le Petit-Cher, débiteurs de diverses sommes. — Baux des prés dits les Pelusses, près Pontcher, de Saint-Martin, près le moulin de Charcenay, du Petit-Saint-Martin et de la Fosse-Malitourne, entre Pontcher et le nouveau pont du Cher. — Plan et contenances : du Pré-Long, situé derrière Beaujardin, et des fouilles faites dans toute sa longueur, pour la construction de la levée ; — de deux prés, dits les Prés-Carrés, situés en amont de la nouvelle route de Bordeaux.

G. 453. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 48 pièces, papier.

1511-1788. — Baux à ferme et adjudications, par les chanoines : de 7 arpents de terre en labour, près le

Moulin-Neuf, paroisse de Notre-Dame-la-Riche, pour 60 livres; — de 3 arpents de pré, dit le Pré-aux-Clercs, clos de haies et fossés, pour 17 écus un tiers; — de 2 arpents 5 chaînées, près la Charité, en face la grande porte de l'abbaye de Beaumont, le pâtis commun de Beaumont entre-deux, pour 160 livres. — Arpentage par Lunays, notaire en la baronnie de Châteauneuf, d'un pré de 5 arpents 45 chaînées en la paroisse de Fondettes, joignant les jardins, prés et pâtureaux de Martigny. — Bail emphytéotique, pour 45 sous de rente, du lieu de la Belottière, paroisse de Joué, fief du prévôt, par les chanoines à Jean Collin, à la charge d'y faire construire un bâtiment couvert en chaume, comme les deux qui existent. — État des réparations à faire aux bâtiments et vignes de la Rottière. — Plans et procès-verbal de bornage des dîmes perçues par le chapitre, l'aumônier et l'hôpital sur les fiefs et domaines de la Belottière, la Rottière, la Rabière, le Morier, la Trone, Moque-Barry, le Mée, les Fontaines et Glatinay. — Bail à ferme de la métairie et closerie de la Rottière et des grandes dîmes de Joué, de la Chevalerie et de Bois-Héry, consenti par Louis Delavau, chanoine, procureur du chapitre, à Jean Bruzeau, laboureur, pour 1,500 livres et 64 setiers de blé; plus au curé, pour son gros, 76 livres 12 sous, trois poinçons de vin et 20 setiers de blé.

G. 454. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 32 pièces, papier; 1 plan.

1613-1778. — Accord, passé devant Bourdaise, notaire, par lequel le chapitre de Saint-Martin et Martin Fourmiau, curé de Berthenay, pour éviter tout différend à l'avenir, au sujet des limites entre les anciennes et les nouvelles dîmes, les réunissent et partagent par moitié. — Transaction entre les chanoines de Saint-Martin et de Saint-Gatien, décimateurs en partie de Berthenay et de la chapelle Saint-Genouph, son annexe, et Olivier Guillon, curé dudit lieu, qui voulait leur abandonner le revenu de sa cure pour le gros de 450 livres ordonné par le Roi, et se contente d'un supplément de 80 livres à son revenu. — Procédure entre François Chaussé, curé, et Jean Lenoir, chanoine de Bondésir, héritiers de Lenoir, précédent curé, les habitants de Berthenay, et les chanoines de Saint-Martin, au sujet des réparations de la grange des dîmes; — visite de ladite grange; — jugement des experts et arbitres, condamnant le chapitre, sur son offre, à payer la moitié des frais et le curé Chaussé l'autre; — appel de ce dernier et sentence du bailliage de Tours, qui fait supporter cette dernière moitié par les héritiers Lenoir et Chaussé, et décharge les habitants de tous frais. — Différend entre Saint-Martin et ledit curé, qui encombrait la grange de telle sorte qu'on ne pouvait plus y déposer les gerbes et faire le partage des grains. — Plan de l'église de Berthenay et de la nouvelle sacristie qui doit faire place à la chapelle de la Vierge et être reconstruite en dehors de la nef; dressé par Jacques Périer, à la requête du chapitre.

G. 455. (Liasse.) — 65 pièces, papier; 23 plans géométriques et visuels.

1679-1770. — Arpentage général des prés : de là Fontaine de Limançon, de la Roche, de Roquemore, du Marais, de la Chape-noire, etc., situés en la prairie de la Grande-Rivière; — du Pied-d'Épan, des Oies, de la Butte, etc., en la prairie du Liége; — de prés à Fondettes, Cangé, Beauregard, Beaumont et Saint-Cyr. — Plan, arpentage et bornage de la prairie de Belherbouze, sise au-dessus des ponts de Saint-Lazare, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, divisée en prébendes de 2 arpents et plus. — Plans de prés appartenant aux chapitres de Saint-Martin et Saint-Gatien, et aux sieurs Chauvreau, de La Grandière de Clérambault, de La Viollière, de La Place et autres, dont partie a été enlevée pour la route de Grandmont. — Relevé des propriétaires qui doivent contribuer à la confection de fossés le long du Cher, entre le pont Saint-Sauveur et Beaumont, à partir de ceux du chapitre Saint-Gatien. — Plans des prés des Grande et Petite-Rente, du Poids, des Grand et Petit-Chevau, etc., joignant le pont du Cher. — Arpentage des prés endommagés pour l'élargissement du canal du Cher et la construction de la levée. — Décomptes du receveur avec les fermiers des prés. — Baux à ferme. — Requête de Gabriel Lange, bourgeois de Tours, demandant une indemnité sur sa ferme de 13 arpents et demi de pré, qui ont été complétement détruits par trois inondations successives, en 1765. — Plan des prés longeant la Choisille, près le moulin de Charcenay.

G. 456. (Registre.) — In-folio, 205 feuillets, papier.

1754. — Inventaire des titres de la prévôté de La Varenne, achevé par Lemoine, archiviste. — Les titres, analysés remontent au XIIe siècle. — Ventes et échanges, entre divers, de maisons, terres et jardins, près l'aumône de Saint-Côme, paroisse de la Riche, etc. — Don de maisons et terres, aux Naudinières et à la Fosse-au-Gras, fait au chapitre par Amanion Lehoux, ancien chanoine. — Baux à ferme, par les chanoines, des métairies des Reforderies et de l'Ile-Noire, près Saint-Côme. — Visite des bâtiments de cette dernière, ruinés continuellement par les grandes eaux. — Vente par Martin Lambert, à Jean Moriceau, éco-

lâtre de Saint-Martin, de l'hébergement de la Fuie, situé entre la Loire et le grand chemin de Tours au port de Maillé. — Sentence arbitrale, qui condamne, de leur consentement, les chanoines de Tours, à payer à ceux de Saint-Martin, une rente de six muids d'avoine, pour leurs droits de fourrage et pâturage sur les habitants de Joué, Ballan, Berthenay et Savonnières. — Baux à ferme de dîmes sur le tief de Mainmorte, près Saint-Éloi, et sur les paroisses de Saint-Simple, Saint-Venant et Beaumont. — Abandon de 50 arpents de bois, à prendre dans ceux de Brechenay, fait au chapitre, en 1250, par le seigneur de Montbazon. — Réunion des revenus du fief de Brechenay à ceux de la bourse du pain. — Ratification par Philippe II, d'une transaction qui donne au Roi un tiers du bois de Plante et les deux autres aux chanoines de Saint-Maurice et à ceux de Saint-Martin. — Par une transaction entre l'abbaye de Marmoutier et le chapitre, les bois appelés les Pilois ou Plantes, paroisse de Berthenay, restent à ce dernier, excepté 18 arpents de terre. — Acquisition par les chanoines, de l'hébergement de la Roche-le-Roy, près la fontaine de Limançon, paroisse de Vençay. — Pour éviter un procès, Achard de Baugé s'engage envers le prévôt, Girard de Châtillon, à ne prendre des hôtes dans sa terre, sujette au droit de terrage, qu'avec son consentement. — Sauvegarde pour la perception des cens, dîmes et terrages dans la forêt de Brechenay, accordée au chapitre par lettre de Philippe IV, — Acquisition de la closerie et métairie du Portail, par Victon, chanoine. — Les religieux de Saint-Julien et leurs sujets de Joué, condamnés, par sentence arbitrale, à payer au chapitre une rente forragiale de 18 setiers d'avoine. — Renoncement de Philippon d'Esvres, écuyer, aux 4 sous 8 deniers de cens qui lui étaient dus par les chanoines sur leur closerie du Pied-de-Paon, *modó* Pied-d'Épan. — Sentence arbitrale entre Guillaume de Chamberry, prévôt, et la veuve d'Aimery, maire de Martigny, au sujet des cens dus par ladite mairie. — Acquisitions de prés, en Gloriette, par le chapitre et autres, sur Philippon de Mareuil, écuyer, fils de Robert d'Esvres, Jean de Pontlevoy et Nicolas Foubert. — Haute justice et droits honorifiques du Prévôt à Fondettes. — Réunion de la mairie de Vençay à la prévôté.

G. 457. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1778. — Prévôté de Lignières. — Inventaire des titres de la terre, prévôté, châtellenie, haute, moyenne et basse justice de Lignières, près d'Azay-le-Rideau, relevant à foi et hommage simple du duc de Luynes, à cause de sa baronnie de Rochecorbon, rédigé par C. F. Amelin, archiviste. — Les titres analysés remontent au XVe siècle. — Vente de la terre et seigneurie de Lignières, par Charles de Sainte-Maure et Catherine d'Estouville, sa femme, à Geoffroy Chiron, chambrier de Saint-Martin, et Jean Leroy, chevecier, pour 1,800 écus d'or; — don et legs de moitié de ladite terre, fait au chapitre par lesdits chambrier et chevecier. — Renonciation de Thibault Bellanger et Andrée de Saint-Maure, aux droits qu'ils prétendaient avoir sur ladite seigneurie. — Fermages : de la prévôté de Lignières pour 2 écus d'or, puis pour 30 sous ; — de la terre et du prieuré, pour 400 livres. — Commission du Parlement, pour empêcher les officiers de Langeais d'exercer la justice sur la châtellenie de Lignières. — Foi et hommages rendus par les chanoines à la baronnie de Rochecorbon. — Réunion des fiefs de Châtillon et de Guérin à Lignières. — Saisie du fief des Ombres, faite sur le marquis de Fourille, faute de foi et hommage. — Bois et bocages du Condray, contenant 90 ou 100 arpents, arrentés par Charles de Sainte-Maure. — Combats de fiefs pour la mouvance sur certaines pièces de terre, entre les chanoines et les sieurs Jean Brethon, seigneur de Colombiers, Jean de Savonnières, seigneur du Vivier, l'abbé de Fourille, seigneur de Fouchault et de Launay. — Bail consenti par le chapitre et Marie Rolland, veuve de Jean Prunier, dame de Fouchault, à Étienne Cerisier, meunier, de leurs droits sur 50 toises de longueur, en la rivière de Masson, à la charge d'y construire un moulin. — Rentes foncières et seigneuriales. — Dîmes, droits honorifiques, etc.

G. 458. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1751-1775. — Prévôté de Mahiet. — Transaction entre Gabriel de Giroye, maire de Mahiet, et Simon Duchamp, prévôt, qui, pour mettre fin aux prétentions dudit Giroye, lui fait, avec l'assentiment du chapitre, abandon de sa seigneurie de Mahiet, avec les droits de haute, moyenne et basse justice, et ne se réserve que les dîmes, le titre de prévôt de Mahiet, le droit de nomination à la cure de ladite paroisse, concurremment avec l'évêque du Mans, et la terre de Vouvray-sur-le-Loir avec tous les droits de fief qui en dépendent.

G. 459. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1788-1789. — Prévôté de Milcy. — Accord entre le chapitre de Saint-Martin et Charles Duperche, chanoine, prévôt de Milcy, copropriétaires, chacun pour une moitié par indivis, des terres et seigneuries de Thurey et Barizet,

de l'hébergement de Sainte-Colombe et d'un canton de bois, appelé la forêt des Igaux, le tout près de Châlons, pour le règlement des frais d'une procédure contre les usagers et de 5,169 livres 18 sous de redevances, auxquelles ces derniers avaient été condamnés. — Bordereau du revenu de la terre de Miley, donnant, pour la part du chapitre, 1,174 livres 16 sous. — État du produit annuel des coupes de bois, s'élevant, pour moitié, à 786 livres 17 sous. — État des frais annuels pour le prévôt et les chanoines, montant à 96 livres 11 sous 6 deniers.

G. 460. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 38 pièces, papier; 3 plans.

1295-1781. — Prévôté de Mosnes et Vallières. — Cession par Perrenin Jamet, de Souvigny, aux chanoines de Saint-Martin, pour 40 livres, d'une rente de 4 livres, assignée sur 12 sesterées de terre, 4 arpents de vigne et 150 chaînées de pré, à Vallières, (1295). — Ventes faites au chapitre : par Laurence la Jamette et Macé Jamet, son fils, d'une rente de 40 sous, sur la métairie de la Harmandière, pour 40 livres (1308); — par Hodeart la Parpipiquette, Jean, son fils, et Raoul Guimot, d'une maison avec un quartier de vigne, près le cimetière de Mosnes, pour 60 livres (1310). — Baux à loyer : dudit lieu, par Jacques Cocherel, chanoine et prévôt de Suèvres; — d'une maison au bourg de Vallières, avec écurie, cour et jardin, par Pierre Cormaille, fermier des dîmes de Vallières et de Mosnes, à Pierre Gabignon, jardinier, pour 30 livres. — Baux à ferme : des prés du Four et de la dîme des agneaux, sur Mosnes et Vallières, par Mathurin Dargouges, prévôt de Miley, à Bastien Bethoué, pour 50 livres; — d'une maison et cinq quartiers de vigne, par André Gaultier, seigneur de Marolles, chanoine, à Pierre Poitevin, marchand, pour 20 livres. — Acquisition par les chanoines, d'une chambre basse avec place au bourg de Mosnes, sur Antoine Melin, serger. — Lettre de M. de Cam, seigneur de Laleu, prétendant que ladite maison est dans son fief de la Touche. — Bail, pour 5 livres de rente, d'un colombier avec cour, au bourg de Vallières, par Gilles Deodeau, écuyer, seigneur du Grand-Orceau et de Sublaines. — Visite dudit colombier et des maisons et cours attenantes, acquises par le chapitre, pour 309 livres. — Plans par terre et en élévation d'une maison, adjacente au jardin de la cure. — État des biens appartenant au chapitre dans les paroissses de Mosnes et Vallières, et des terres qui lui ont été abandonnées par le curé de Mosnes. — Bail à ferme des dîmes de blés, vins, agneaux, etc., sur lesdites paroisses, des cens, rentes et de divers prés, consenti par les chanoines à Jean Denevers, marchand, pour 2,200 livres, plus les gros dus aux curés. — Discussion entre le chapitre et les habitants de Mosnes, soutenus par le curé, au sujet du déplacement du crucifix et des réparations du clocher. — Fragment d'un ancien inventaire des titres de la prévôté de Mosnes et Vallières.

G. 461. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 38 pièces, papier; 4 plans.

1506-1784. — Vente de la coupe des bois des Bignolets, paroisse de Vallières, par les chanoines de Saint-Martin à divers pour 280 livres (1506). — Lettre de Nicole Bouer, procureur à Paris, approuvant l'appel du chapitre contre les eaux et forêts qui demandaient un droit de ségréage de 3 deniers sur les ventes (1520). — Arpentage des bois de Mosnes et Vallières, à la requête des chanoines, pour en constater l'état et pourvoir au recépage des parties broutées et ravagées par les riverains. — Commission de la table de marbre, pour informer des délits et saisir les bois volés. — Plan des bois et landes possédés par le chapitre dans les paroisses de Mosnes et Vallières. — Mémoire pour connaître si l'on peut prolonger les coupes au delà de 10 ans. — Certificat de Nicolas Colas, sieur de Malmusse, maître des eaux et forêts, constatant que le chapitre a déposé au greffe les plans et arpentages de tous ses bois. — Plan du taillis des Renardières, contenant 90 arpents, à la chaîne de 25 pieds, et 116, à celle de 22. — Acte capitulaire, où l'on décide de mettre en réserve la pièce des Bignolets, qui contient 182 arpents 74 perches. — Vente de trois coupes de bois taillis, à 90 livres l'arpent. — Plan général et arpentage des bois de Mosnes et Vallières, produisant 653 arpents 32 perches. — Procès entre les chanoines et René Foucault, leur ancien garde, qui, pour faire acte de propriété, avait coupé une chaintre longeant leur bois de Gonet; — jugement rendu contre lui par Louis Coullon du Pavillon, bailli de Mosnes et sentence confirmative de Jérôme Cormier, bailli d'Amboise. — Adjudication, pour 5,352 livres, de la pièce des Monnaies, contenant 57 arpents. — Arrêt du Conseil et ordonnance d'Eynard de Ravanne, autorisant la vente de 300 baliveaux dans le bois de la Fosse-Limard, pour la réédification des bâtiments du fermier de Vallières. — Permission d'abattre 60 pieds de vieux arbres sur la métairie du Bois-au-Chantre, pour en rétablir les bâtiments. — Requête du chapitre, demandant un à-compte sur le prix des bois vendus, pour payer la reconstruction du clocher de Mosnes, d'une grande maison, appelée la Tabagie, à Tours, et du principal bâtiment de la ferme de la Fuie, détruit par un incendie. — Estimation des travaux exécutés à la ferme de Vallières et à l'église de Mosnes. —

Toisé des fossés de la pièce des Bignolets. — Martelage et délivrance de baliveaux au-dessus de 40 ans dans les bois taillis des Fourneaux et de Bois-Gaucher à Vallières.

G. 462. (Plans.) — 3 pièces, papier, collées sur toile.

1736-1780. — Plans des bois des Bignolets, des Monnaie, du Viel-Ruel ou du Fourneau, du Gauché, du Gouet, des Renardières, etc., situés dans les paroisses de Vallières-les-Grandes et de Mosnes, contenant 653 arpents. — Le plus ancien levé, en 1736, par Jacques Ergo, géomètre et arpenteur général de la Généralité de Tours, les autres de 1765 à 1780.

G. 463. (Liasse.) — 12 pièces.

1776-1787. — Comptes des lods et ventes, rentes et autres droits seigneuriaux, pour les années 1776-1787, rendus à l'abbé Goulart, prévôt, par Jacques Belluot, notaire à Mosnes, receveur de la prévôté. — Lods et ventes reçus : de M. de La Ponce, pour maisons, bois, etc., à Vallières ; — de Louis Duvau, brigadier de la maréchaussée d'Amboise, pour grange en ruine à la Calonnière, paroisse de Mosnes ; — de Dominique Moreau, greffier, Claude Rance, écuyer, fourrier des logis du Roi, à Montrichard ; — de Martin Chauveau, receveur du duché d'Amboise, pour la métairie de la Guillotière. — Rentes payées par Mrs Chasteigner du Saule, duc de Choiseul, de Martigny, de La Pinsonnière, de La Ferrière, Perceval de La Maillardière, Chambellan de La Thomasserie, le duc de Penthièvre et autres.

G. 464. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier ; 2 sceaux

1251-1786. — Prévôté d'Oé. — Promesses faites au chapitre de Saint-Martin : par Geoffroy, seigneur de Saint-Antoine, Alleaume du Plessis, chevalier, et Vivian de la Roche, écuyer, pour Rotrou, seigneur de Saint-Cristophe et Marguerite, sa femme, de lui payer 100 marcs d'argent, si Rotrou ne fait point ratifier par Isabelle, sœur de Marguerite, la transaction passée entre eux (1251). — Extrait d'un acte capitulaire, concernant une promesse d'hommage par le tuteur des enfants d'Hardouin Fontaines, reconnaissant que leur mairie de la Roche est dans le fief du prévôt d'Oé. — Bail à ferme d'un pré de 3 arpents, dit le Pré de Saint-Martin, à Saint-Paterne, consenti par le chapitre pour 22 livres 10 sous, en 1558. — Lettres de Louis XIII, autorisant les chanoines à rentrer en jouissance dudit pré, arrenté antérieurement à Bonaventure de Vaux, sieur de Berry (1618). — Vente d'une rente de 84 livres 14 sous, sur le moulin de la Duie, les métairies de la Bonnardière, la Duie, le Bois-du-Clos, etc., paroisse Saint-Paterne, faite au chapitre par Guillaume Pavin, sieur de Saché et Mathurin de la Rivière. — Déclaration par Louis Le Féron, seigneur du Breuil, à Saint-Paterne, et Élisabeth de Noël de Buchères, sa femme, de la métairie de Bois-rond, du moulin à foulon de Pont-Joubert et de la frêche des Grandes-Buffières, chargés de rentes envers le chapitre et le prévôt. — Signification d'une sentence qui condamne Métivier à déguerpir du moulin Harteau. — Prise de possession dudit moulin par les chanoines. — Procédure entre le chapitre et les héritiers Pavin, qui doivent 7 années d'une rente de 4 setiers de grain, sur la seigneurie de Saché et les moulins du Plessis, à Saint-Paterne. — Visite des eaux du moulin Gravot, situé au-dessus du précédent, dont le meunier détournait le cours, quand il réparait son moulin. — Vente, en 1461, de la terre et seigneurie de Forge, paroisse de Saint-Paterne, par Guillaume le Picard, trésorier de l'église de Tours et prévôt d'Oé, à Jean le Texier, écuyer, pour 1,000 livres. — Livre de recette des rentes en grain et argent, dues par le comte de Bueil, Jean Dunoyer, lieutenant général du duché-pairie de la Vallière, et autres, sur divers domaines et frêches, à Saint-Paterne. — Valeur des grains, de 1742 à 1759, aux marchés de Saint-Christophe. — Bail de la métairie du Bois-du-Clos, par Antoine de Nanton, prévôt d'Oé, à Pierre Georget, fermier de Forge, pour 220 livres.

G. 465. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 80 pièces, papier.

1331-1783. — Sommation au seigneur de la Roche-au-Maieur, *alias* la Roche-Racan, pour rendre les devoirs à Jean le Picard, prévôt d'Oé, seigneur de Saint-Paterne, son suzerain. — Acte capitulaire concernant la soumission de Bonaventure de Vaux, curateur de Louis de Bueil, héritier de la métairie de la Roche. — Déclaration des seigneurie et mairie de la Roche, par Jacqueline de Bueil. — Longue procédure entre Jean de La Faye, prévôt d'Oé, et Marguerite de Vendômois, veuve de Louis de Bueil, seigneur de Racan ; — sentence des requêtes, condamnant par défaut cette dernière à rendre foi et hommage au prévôt et à lui payer 29 années d'arrérages de 2 écus 57 sous de cens, etc. — Copie des lettres de Philippe VI, de 1331, et ordonnance d'Itier de Puy-Amar, bailli de Touraine, concernant la valeur des anciens et nouveaux tournois, etc. — Extraits des livres de la Pancarte blanche et de la recette des cens dus au prévôt d'Oé, concernant les droits

des prévôts, établis par Jean, doyen de Saint-Martin. — Bail à ferme de la seigneurie de la Roche, des métairies de Forge, la Ridellière, etc., des moulins Neuf et de la Roche, par la dame de Vendômois à Jean Ferregeau, huissier à cheval, pour 500 écus. — Aveux de la Roche-au-Maieur, du Coteau et de la mairie, rendus au prévôt par ladite veuve. — Blâme sur lesdits aveux, trouvés irréguliers. — Enregistrement d'une transaction, portant cession de la mairie de la Roche par la dame de Vendômois au prévôt. — Réception du serment d'obéissance féodale, fait sur les évangiles par Honorat de Bueil, aux assises de la prévôté, tenues au château d'Hodebert, près Saint-Paterne. — Accord entre ledit Honorat, seigneur de la Roche, et Jean Robert, écuyer, seigneur de Chantemesle, au sujet de leurs droits sur le temporel de la cure de Saint-Paterne. — Déclaration des terres de ladite cure, faite par Jean Maan, curé, au seigneur de la Roche. — Permission par Jean Royer, prévôt, à Hugues Planchesne, aumônier du Roi, de faire construire et fonder un collége à Saint-Paterne (1637). — Assemblée des habitants de cette paroisse, pour élire deux procureurs de fabrique et accorder, à perpétuité, un banc à Louis Fouquet, écuyer, sieur de Rucheure ou Rucheraie, garde du duc d'Orléans. — Blâme de l'aveu du seigneur de la Roche, pour y avoir employé les droits de haute justice, de banc et sépulture dans le chœur de l'église, de poteau armorié avec carcan et fourches patibulaires à deux piliers, et de banalité à son moulin. — Plaintes d'Antoine de Bueil, marquis de Racan, seigneur de Fontaines, la Roche, etc., au sujet des ravages commis dans ses métairies de la Forêt et du Vivier. — Ordonnance du bailli, Antoine Haguenier, donnant audit seigneur mainlevée des arrêts de deniers faits sur ses fermiers, pour lui permettre de s'équiper et de répondre à l'arrière ban convoqué par Louis XIV, en 1674. — Procès-verbal des violances faites au bailli du prévôt par le marquis de Bueil et Louis Bouchard, sieur du Fourneau. — Compulsoire des registres de foi et hommage, fait à la requête de Julien Millon, prévôt, en instance avec Antoine Pierre, marquis de Bueil, qui veut établir une justice en son fief de la Roche. — Rapport des obsessions faites par ledit marquis et son bailli aux habitants de Saint-Paterne pour les contraindre à plaider en sa prétendue justice. — Plainte du prévôt contre le curé de ladite paroisse, qui, en faisant reconstruire le principal autel de son église, avait laissé, à dessein, un espace pour y apposer l'épitaphe de Louis de Bueil, aïeul de Léonard de Bueil, seigneur actuel. — Différend avec ce dernier, qui, dans son aveu, prétendait être seigneur de la paroisse, son fondateur, etc. — Transaction entre Michel Rolland des Écotais, comte de Chantilly, seigneur de la Roche-Racan, et Claude de Simiane, ancien évêque comte de Saint-Paul-Trois-Châteaux, prévôt d'Oé, par laquelle ce dernier fait abandon de tous ses droits sur le fief de la Roche, pour une rente de 142 livres, assignée sur les aides et gabelles de France.

G. 466. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 42 pièces, papier; 1 sceau cassé.

1284-1789. — Acquisition, en 1295, par Jean Delagesse, chanoine et maître-école de Saint-Martin, sur Pierre Boisseau, d'une maison, d'un arpent de terre et d'un quartier de vigne, à la Grenouillère, paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, fief du prévôt d'Oé, pour 7 livres, plus un provendier et demi audit prévôt. — Déclaration, par Louis Georget, serger, de terres dans les tenues de la Grenouillère, la Heberdière et la Louzardière. — Retrait féodal par les chanoines, pour 4 livres 15 sous, d'une rente de 4 setiers et pleine mine de froment, plus 18 deniers de cens, acquise par Guillaume Cothereau de Perreniu et assignée sur 6 arpents et demi de terre, à Neuillé, près le bois de la Salle (1284). — Arrêt du Conseil d'État contre Jean Guillard, prévôt d'Oé, qui croyait avoir le droit d'enlever les titres déposés au trésor de la collégiale. — Copie des lettres patentes obtenues par le chapitre en 1565, pour remédier à la perte de ses titres, brûlés et lacérés pendant le pillage de leur église, en 1562. — Arpentage de la métairie du Tronchet et des terres du moulin de Luenne, paroisse de Neuillé, affermées par le chapitre à Julien Milon, prévôt. — Signification d'un jugement qui condamne les chanoines à fournir au prévôt les titres de la frêche des Cousins-Jarry, *alias* du Coudray, dont ils se sont rendus acquéreurs. — Bail, pour 36 ans, du moulin de Luenne, par les chanoines à Jacques Boutard, tanneur, pour 100 livres, à la charge de le transformer en moulin à tan, à ses frais. — Différend entre le chapitre et Grégoire de Nanton, prévôt d'Oé, qui voulait reprendre possession de l'étang de Gémeaux, cédé par un de ses prédécesseurs ; — sentence des requêtes du Palais, qui restitue cet étang au prévôt à la charge d'élever à 3 livres la rente de 30 sous due au chapitre. — Baux à ferme, par les chanoines : des métairies de la Salle et du Coudray, paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, à René Poteau, marchand et Françoise Moisand, sa femme, pour 825 livres, à la charge de replanter 2 arpents de vigne ; — de la métairie de Luenne, pour 150 livres, les bois de haute futaie réservés, à Marie Debray, veuve de Michel Moisand. — Mémoire des terres, etc., en Neuillé, dont la déclaration est demandée au chapitre par le commissaire à terrier de la prévôté d'Oé.

G. 467. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 93 pièces, papier.

1408-1749. — Extrait du livre des métives, etc., concernant les cens et rentes dus au prévôt d'Oé, dans la paroisse de Neuvy, et le droit de past reçu pour ledit prévôt par le seigneur de Launay. — Vente, en 1408, d'un demi-arpent de marais, près ceux du seigneur de Launay, par Marc Davy à Perrin de Clopegeau, pour 35 sous. — Extraits des comptes de Martin Ligier et autres, vicaires perpétuels et boursiers des anniversaires de Saint-Martin, de 1413 à 1458. — Bail, en 1458, pour 60 sous de rente, d'une place où était le moulin de Clopegeau, et de 2 arpents de terre et pré, paroisses de Neuvy et de Bueil, par les chanoines à Jean Sauvage, qui s'engage à y construire un moulin à blé. — Déclaration de la métairie de Clopegeau, près ledit moulin, fournie au prévôt d'Oé par Pierre de Clopegeau. — Mainlevée d'une saisie de la seigneurie de Launay, accordée, sous caution, à Nicole Dargouges, par Jean de Guigné, bailli de la prévôté d'Oé. — Vente du moulin de Clopegeau, avec 10 arpents de terre, vigne et bois, par Girard Julienne, procureur du Roy au bailliage d'Amboise, à Jacques Chesneau, sieur de la Rebute, pour 566 écus deux tiers. — Différend entre Jean de La Faye, prévôt, et les sieurs Chesneau et Charles Bougrault, son gendre, conseiller au Présidial, au sujet de divers droits, attribués par ces derniers à leur fief et mairie de Launay. — Transaction, par laquelle Claude Testu, conseiller du Roi, beau frère de Chesneau et tuteur des enfants Bougrault, reconnaît que leurs fiefs de Launay, le Verday, la Charrelière, etc., n'ont aucun droit féodal. — Description de la terre de Launay-Merveille, située paroisse de Neuvy. — Sentence des requêtes, autorisant la vente des terres de Launay, etc., saisies sur Nicolas Dunoyer, sieur de Cray, à la charge, par l'adjudicataire de payer au prévôt, Julien Milon, diverses rentes en grains, argent, etc. — Contestation entre Claude de Simiane, prévôt d'Oé et d'Availly, Alexandre Milon, évêque et comte de Valence, ancien prévôt, héritier de Julien Milon et Louis Le Pellerin de Gauville, chevalier, seigneur de la Fredonnière et de Launay, qui avait fourni un aveu irrégulier. — Avis et mémoire du conseil, concernant l'origine des mairies, dont les titulaires, serviteurs et usufruitiers du prévôt, finirent par s'arroger la propriété. — Procédures entre Alexandre Milon et Claude de Simiane, ancien et nouveau prévôts d'Oé et d'Availly, et Abel Pays, marchand, qui doit 6 années d'une rente de 3 livres 10 sous, assignée sur une maison près l'église de Saint-Paterne.

G. 468. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 50 pièces, papier.

1495-1736. — Bail de 7 arpents de terre et friche, en la tenue de Mazy, paroisse de Neuvy-Roy, et de 50 chaînées de marais près la rivière de Vandeuvre, consenti par Jean Le Picard prévôt d'Oé, à Jean Le Nerdeux et Macée, sa femme, pour une rente de 4 setiers de froment, 12 boisseaux d'avoine et 2 deniers de cens (1495). — Mémoire des baillées faites en ladite tenue par le même prévôt. — Partage des biens de Thomas Le Nerdeux entre Pierre et Mathieu Bécasseau, Thomas Lhuillier et leurs femmes, Josephine, Marie et Colette Le Nerdeux. — Déclaration portant reconnaissance d'une rente de 40 livres, due au prévôt, sur la frêche de Rochebrune, par René Turquet, chirurgien et autres. — État des baillées à rente faites en la paroisse de Neuvy, par Julien Milon, prévôt. — Procédure entre le prévôt et François Mahoudeau, marchand, pris sommier de la frêche de Mazy ; — André Brossier, chirurgien, et Sornet, cabaretier, intervenant ; — jugement de Pierre Carreau, bailli de la châtellenie et prévôté d'Oé, qui déboute Sornet de ses prétentions, le condamne aux frais de son appel et adjuge au prévôt le produit des récoltes saisies. — Baux à ferme de pièces de terre, pré, etc., en la tenue de Mazy, par Louis Carreau, notaire et receveur de la Prévôté d'Oé, aux sieurs Jean Bastard, serger, Pierre Rouger, boucher, et autres, à 3 et 4 livres l'arpent.

G. 469. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 17 pièces, papier; 5 sceaux, brisés.

1241-1592. — Compromis portant nomination de trois arbitres, pour terminer le différend survenu entre le chapitre de Saint-Martin et les religieux de Saint-Julien de Tours, au sujet des dîmes novales et de la juridiction sur le territoire *de Villa-Oselli* (1241). — Accord entre les mêmes, pour les novales et la féodalité sur le territoire de Sanglouse, situé sur les paroisses de Chanceaux et d'Oé, fief du prévôt (1241). — Bail à ferme de la terre et seigneurie de la Bourdillière, paroisse de Chanceaux, par Pierre de Brussy et Jacques Duchamp, chanoines, commissaires du chapitre. — Devis des travaux à exécuter. — Visite des lieux par Jean et Bertrand Taschereau de Baudry et Louis Hebert, chanoine, fermier à vie. — Livre des rentes dues aux bourses du trésor, des anniversaires, etc., dans les paroisses d'Oé, Cerelles, Charentilly, Fondettes, Mettray, Nouzilly, Saint-Cyr, Semblançay et Vouvray. —

Papiers de recette des rentes dues dans les paroisses d'Oé Cerelles, Chanceaux, Neuillé-Pont-Pierre, Neuvy-Roy, Saint-Paterne, etc. — Procédure entre les héritiers de Michel Butor, premier mari de Jacquine Brillard, et ceux de Gervais Rigot, son dernier mari, écuyer de cuisine de la reine de Navarre; les premiers réclamant la moitié de 112 chaînées de terre et pré, arrentées, pour 2 livres, audit Butor, procureur fiscal de la Prévôté d'Oé, par le prévôt, Renault de Beaune. — Testament de Jacquine Brillard.

G. 470. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 126 pièces, papier; 1 plan.

1432-1783. — Vente de 3 arpents 25 chaînées de pré, au lieu dit le Châteigner, prairie de la Cisse, par Olivier Peigné, seigneur du Plessis-Regnault, à Jean Desnoues, prêtre, titulaire de la chapelle de Saint-Marcel, en l'église de Tours, pour 39 livres tournois, le marc d'argent valant 7 livres 5 sous (1432). — Aveu et dénombrement du Plessis-Regnault, paroisse de Vouvray, fourni au prévôt par Pierre de l'Espinay, écuyer, seigneur de Maupérier. — Arpentage des terres et vignes, de la paroisse de Vouvray, sujettes au droit de terrage envers le chapitre de Saint-Martin et le prévôt d'Oé, par moitié. — Plan desdites terres, levé par Beaulieu, ancien géographe du Roi. — Procédure entre les chanoines et Gatien Coudeloup, qui ne veut plus payer ledit droit si on ne lui présente un titre authentique, prétendant qu'une longue jouissance ne suffit pas. — Déclarations de terres sujettes à terrage, par Claude Javelle, procureur au grenier à sel d'Amboise, seigneur des grandes Iles-Barbes, et autres. — Bail à ferme des lieu et closerie de la Marante, du pré des Grandes Pédures et des terrages de blé, vin, etc., consenti par Leloyer, chanoine, seigneur à vie canoniale dudit lieu, à Marc-Lureau, marchand, pour 290 livres. — Sommations faites à la requête du chapitre, à Michel Dubois, vigneron, et autres, fermiers des vignes de ladite closerie, pour le paiement de leurs fermes; — saisie de meubles et vins. — Baux à ferme de prés, prairie de la Cisse, paroisse de Vouvray, aux lieux appelés les Buttes, les Pédures, le Pré du Mouton, le Chaillou-Rouge, etc. — Visite du pré des Pédures, ravagé par les pluies des 26 juin et 3 juillet 1746.

G. 471. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 115 pièces, papier.

1494-1730. — Bail à ferme de la terre et seigneurie de la Franconnière et du moulin de Vauléart, par Pierre Bitton, receveur général des finances à Poitiers, à Mathurin Esnault, Charron, pour 350 livres. — Procès-verbal des réparations à faire aux bâtiments. — Bail du moulin à foulon de Vauléart, paroisse de Nouzilly, par ledit Esnault, pour 60 livres. — Procédure entre les chanoines et les sieurs Pierre Coquart de la Mothe, Marie Bitton, sa femme et Pierre Bitton, qui doivent neuf années de rente et devoir sur lesdits moulin, etc. — Extrait du bail judiciaire de ladite seigneurie, saisie sur Amable Bitton par François Forcadel, écuyer, commissaire aux saisies réelles de la Cour des Aides. — Procédure entre les chanoines et Mathurin Esnault, fermier de la Franconnière, pour le paiement des rentes dues sur ladite terre et liquidées à 300 livres 18 sous, ce dernier prétendant que le bail judiciaire la dépossédé de sa ferme avant l'échéance, le chapitre soutenant le contraire. — État des terres possédées par chaque détenteur dans la frêche des Grande et Petite Houde, contenant 48 arpents. — Enquête de Pierre Galocheau et Jacques Boucher, conseillers en cour laic, prouvant qu'il est dû chaque année au chapitre 35 sous sur le moulin aux clercs, paroisse de Cerelles (1494); — ajournements donnés à Pierre Marquet, sieur de la Bedouère et à Gaucher de Sainte-Marthe, débiteurs de ladite rente. — Procédure entre les chanoines et Julien Milon, prévôt, qui veut rentrer en possession des objets aliénés par ses prédécesseurs et que le chapitre avait rachetés par puissance de fief; — lettres patentes de Louis XIII, concernant le rachat desdits biens; — mémoire des chanoines aux arbitres convenus entre les parties.

G. 472. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 68 pièces, papier.

1415-1767. — État des fermes, rentes, etc., dues au chapitre de Saint-Martin, en 1415, sur les domaines de la Bourdillière, la Sillonnière, la Fosse-Trouvée, etc., paroisse de Vouvray. — Livre de recette des rentes dues aux chanoines, comme propriétaires du lieu de la Marante, à Vouvray. — Compte des recettes et dépenses, faites par Jean Bonnète, receveur des terres et seigneuries de Moncontour, le Plessis et Vallières, pour Charles d'Espinay, chevalier, seigneur d'Ussé. — Extraits des déclarations faites au prévôt par François Mignot et Renée Berthon, pour héritages en une frêche dite la Saulaie. — Sommations etc., suivies d'une transaction par laquelle le chapitre cède ladite frêche à Marie Guespin, pour une rente de 10 boisseaux de grain, plus 60 livres, prix de 6 années d'arrérages. — Conférence, par Louis Daragon, notaire et arpenteur, d'une frêche, dite la Tremetière, chargée envers le chapitre d'une rente de 15 boisseaux de froment

— Procédure entre les chanoines et René Duprat, bourgeois de Tours, qui refuse de payer ladite rente, sous prétexte que les titres primordiaux donnaient plus d'étendue à cette frèche.

G. 473. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 28 pièces, papier.

1748-1790. — Baux à ferme, par Grégoire de Nanton prévôt d'Oé, du regain de 6 arpents de pré, appelés les Pédures, sur le bord de la Cisse, paroisse de Vouvray, et des dîmes de charnage, à Notre-Dame d'Oé. — Comptes de recette et dépense, rendus audit prévôt par Louis-Gabriel-Bernard Faucheux, receveur de la châtellenie et Prévôté d'Oé, à Vouvray, pour les années 1776-1789. — État du revenu de ladite Prévôté, en la paroisse de Vouvray, s'élevant, en moyenne, à 3,414 livres 19 sous. — Livre terrier de la Prévôté d'Oé, pour le territoire de Vouvray. — Extrait du registre intérieur de l'église collégiale et chapelle royale de Mortain, concernant la réception d'Antoine Grégoire de Nanton, en la dignité de chantre, qu'il avait obtenue du duc d'Orléans, patron et présentateur des canonicats en ladite église. — Cession de cette dignité par ledit de Nanton, à Olivier Lecreux, sous la réserve d'une pension viagère de 600 livres. — Bref du pape, approuvant lesdites résignation et pension, à condition que la rente ne sera jamais dépassée. — Provisions dudit Lecreux, délivrées par Philippe d'Orléans, duc de Chartres, Nemours, Montpensier et Étampes, comte de Vermandois, Soissons et Mortain.

G. 474. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1298-1780. — Bail à rente, en 1298, consenti à Pierre Hogot et Alès, sa femme, pour 7 sous et 2 deniers de cens, d'un arpent de noue et d'un quartier de pré, proche le vivier de la gagnerie de Saint-Martin, paroisse de Saint-Paterne. — Déclaration, par Jean et Guillaume Fey et Jean Lemaignan, de diverses pièces de terre, situées aux Landes, au Mortier près le Châteigner, etc., paroisses de Vouvray et Vernou, chargées, vers le prévôt d'Oé, de droits de métives et de cens. — Extrait de la pancarte blanche de Saint-Martin, concernant la reconnaissance et division des fermes, revenus, justices, ventes, rachats, métives et mesures d'Oé, Vouvray, Saint-Paterne, etc. — Bail à ferme du revenu de la Prévôté d'Oé, en 1566, par Adrien de Guigné, avocat, procureur de Charles Briçonnet, prévôt, à Georges Lehayer et Jacob Barreau, marchands à Sonzay et Saint-Paterne, pour 1,500 livres, le prévôt se réservant divers droits et ses prébendes. — Bail à moitié de la métairie de Mazy, paroisse de Neuvy, par Jean Daragon et Sébastien Guérin, notaires à Vouvray, fermiers généraux de la châtellenie et Prévôté d'Oé. — Visite et estimation de ladite métairie, contenant 120 arpents, par Sébastien Gaudin, notaire à Neuillé, quatre chanoines et trois experts. — Marché pour les réparations des bâtiments de la Grange-Saint-Martin, paroisse Saint-Paterne, précédé d'une ordonnance de François Nau, écuyer, seigneur des Arpentis et de Penchien, qui autorise, avec l'assentiment du chapitre, Julien Milon, prévôt, à prendre 600 livres sur les 2,250 d'indemnité, à lui payées par les dames de l'Hôtel-Dieu. — Mémoire à consulter sur la validité des arrentements de Mazy, faits à divers particuliers, en 1628, par le prévôt Royer. — Avis des sieurs Brodeau, Guyonnière et Berruyer, avocats, à Paris, considérant comme nuls lesdits arrentements, n'ayant pas été faits avec les formalités ordinaires. — Bail à ferme de 2 arpents de pré, sous les remparts de Tours, et de la seconde coupe de 10 arpents, en prébende, audit lieu, par Grégoire de Nanton, prévôt, à Pierre Vallée, jardinier, pour 240 livres.

G. 475. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1626-1692. — Chapelle de Saint-Étienne d'Armilly. — Conférence et arpentage, par Pierre Chuysnard, notaire royal à Semblançay, des lieu et frèche de Launay-Raberie, situés dans le fief d'Armilly, contenant 94 arpents 18 chaînées, chargés, envers le chapelain, d'une rente de 20 setiers de froment et 3 d'avoine, et envers le chapitre de Saint-Martin, de 5 setiers de froment, seigle et avoine et de 5 livres. — Ventes : de la métairie de la Raberie et de la closerie de Launay, paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, par Pierre Besnardeau, chirurgien, à Pierre Fortier, cordonnier, pour 60 livres, à la charge de payer les rentes susdites ; — de 4 pièces de terre et pré, en la frèche de Launay-Raberie par Louise Pillé, veuve d'André Guiet, audit Fortier, pour 3 livres. — Déclaration aux chanoines, par Jean Hellaut, chapelain, des biens de la chapelle d'Armilly, consistant dans les métairies de la Perraudière et de la Raberie, trois bordages à Launay et à la Raberie ; une rente de 6 setiers de froment sur la Grande-Perraudière, un setier sur la Pilletière et la dîme de Marray, partagée avec le chapitre de Saint-Venant.

G. 476. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1503-1680. — Chapelle de Saint-Georges de la Grange. — Acte portant remise, par Aimery, chanoine de

Paris, exécuteur testamentaire de Jean Le Picard, prévôt d'Oé, des dons faits par celui-ci dans son testament, pour la fondation d'une chapelle ou chapellenie à la Grange-Saint-Martin, paroisse de Saint-Paterne, et la célébration d'une messe tous les dimanches, à 6 heures, en ladite chapelle, et le vendredi en l'église de Saint-Martin, à l'autel de Saint-Georges. — Nomination de Jean Lemoine, comme vicaire de la Prévôté d'Oé, par Charles Briçonnet (1569). — Marché entre Jean de La Faye, prévôt d'Oé, et les sieurs René Roy, Jacques et Thomas Brunet qui, pour 16 écus 2 tiers, s'engagent à reconstruire un mur et deux piliers de la chapelle de la Grange, à rétablir les autres, etc. — Accord entre Marc de La Croix chapelain, et Pierre-Barat, sergent en la Prévôté d'Oé, pour le règlement des rentes dont ce dernier avait ci-devant la régie. — Sentence du Présidial de Tours, condamnant Jean Deneu et autres à payer au chapelain, Nicolas Moullière, deux années d'une rente de 3 livres 10 sous, assignée sur leur maison, en face l'église de Saint-Paterne. — Permission par Victor Le Bouthillier à Le Royer, prévôt d'Oé, de faire célébrer la messe en sa maison de la Grange, pendant la reconstruction de la chapelle de Saint-Georges (1652).

G. 477. (Registre.) — Petit in-folio, 335 feuillets, papier.

1783-1790. — Terrier des châtellenies de Saint-Paterne et d'Availly, dépendantes de la Prévôté d'Oé, fait, en exécution des lettres patentes du roi Louis XVI, accordées à Grégoire de Nanton, prévôt, par Noël Baussan du Bignon, notaire feudiste, commissaire nommé à cet effet. — Déclarations des frèches : de la Juliottière, paroisse de Saint-Paterne, par Martin Sévault, marchand et autres ; — de Launay, par René Audouin, serger ; — de l'Arpent-de-la-Vrille, par Philippe Gendron, procureur du Roi au grenier à sel de Neuvy ; — de Tartifume, par René Boureau, marchand audit lieu ; — de la Borde Tremière, par Françoise Georget de Vaumargot, veuve de Laurent Bodin, notaire et procureur fiscal à Saint-Paterne. — De la Petite-Brosse, par Urbain Guyonnière, marchand ; — de l'Aître-Courtin, par Sébastien Chevreau, fabricant d'étamines ; — de la Borde-Potdevin, par Antoine Bodin de La Grollière et Jean Bodin de La Thuilerie, bourgeois de Paris ; — de la Bretêche, par Nicolas Pineau, marchand ; — de la Tante-Brave, par Pierre Clairet, chirurgien ; — des Grandes-Buffières, par Julien Balsac, marguillier à Saint-Paterne ; — de la Pêcheraie, par Pierre Lebrun, procureur fiscal à Saint-Christophe ; — de la Bonne-Vallière, par Antoine Guierche, tanneur en ladite paroisse ; — de la Pinguère, par Urbain Guitton, fabricant à Neuillé ; — de la Pigou-lière, par Laurent Tempier, notaire et procureur fiscal du comté des Escotais. — Plan, contenances et joignants des terres de Boisrond, appartenant aux héritiers Leféron.

G. 478. (Registre.) — Petit in-folio, 138 feuillets, papier.

1786-1788. — Terrier des châtellenies de Saint-Paterne et d'Availly, dépendantes de la Prévôté d'Oé, dressé par Noël Baussan du Bignon, avocat au siége royal de Longaulnay, notaire-feudiste. — Lettres royaux pour ledit terrier, obtenues par Grégoire de Nanton, prévôt. — Déclarations, aveux et dénombrements de terres, maisons, etc., possédées dans les frèches : des Touches, paroisse de Sonzay, par Marie Jamin, veuve de Michel Guerry, marchand à Neuillé-Pont-Pierre ; — des coquetières et Picholières, dite paroisse, par François Fronteau, marchand à Saint-Paterne ; — des Gaudières, par Antoine Floceau, négociant ; — de la Morinière, par Jean Sévaux, homme vivant et mourant de l'église et fabrique de Sonzay ; — des Plessais, *aliàs* du Plessis, par Anne Bodin, veuve d'Hyacinthe Bazoge ; — des Nortiais, par Louis Rangeard, tisserand ; — de la Guérinière, par Roch Boutier, marchand à Sonzay ; — des Brosses, par Noël Ménager, domestique du baron de Gauville, au château de la Motte, paroisse de Sonzay ; — des Scardières, et de Gautray, par la fabrique de Sonzay et autres.

G. 479. (Registre.) — Petit in-folio, 120 feuillets, papier.

1788. — Terrier des châtellenies de Saint-Paterne et d'Availly, paroisse de Saint-Paterne, Neuillé-Pont-Pierre, Neuvy-Roy, Sonzay, Bueil et Chemillé. — Déclarations, fois et hommages et dénombrements : de la métairie de Clopegeau, paroisses de Neuvy et Bueil, rendu au fief d'Availly, par Louise Barat, veuve d'Étienne Dufillion, fermier à Crotelles ; — de la dîme d'Availly-Turpin, par les chanoines de Bueil ; — du lieu de la Pichardière, à Neuvy, par Louise Belle, bourgeoise ; — de la Grande-Frogerie, par Jean Gendron, curé de Louestault ; — de Bois-Girault, par Jean Belle et André Jeuffrain, marchands à Neuvy ; — de la métairie de la Bodellière, par Marie Chevalier de la Borde, dame du Coudray ; — de la ferme du Grand-Brouillard, par Louis Guyot, chanoine de Saint-Gatien, titulaire de la chapelle Saint-Martin-des-Argouges, fondée en l'église de Saint-Pierre-du-Boille ; — des fiefs et seigneuries des Bruères, des Baries et des Fontaines Saint-Martin *aliàs* Fonts-Janvries, par Augustine-Henriette de Béthune de Sully, dame de Neuvy, fille unique d'Alexis-Maximilien de Béthune, duc de Sully, et de Rosalie-Henriette de Baylens

de Poyanne; — du fief de la Grande-Gitonnière et du moulin de Villaunes, par Jean Legras, chevalier, marquis du Luard, seigneur des Bores, et par Geneviève des Escotais de Chantilly ; — de la motte des étangs Thoiselet, par Augustine de Bethune de Sally ; — de la métairie du Verday, paroisse de Bueil, et de la basse justice en dépendant, par Claire Pigou, veuve de Jean Rondeau du Noyer, grenetier au grenier à sel de Neuvy ; — du lieu des Piverdières, audit Bueil, par Mathurin Roulleau, bourgeois de Neuvy; — des tennes et frèches : de Montadon et Moquebarry, par Renée Bourreau, veuve de François Brault, fabricant à Bueil ; — de la Fontaine-Goubert, à Neuvy, par René Forêt, serger ; — des Bas-Tertres, à Bueil, par René Guérault, marchand à Semblançay ; — du Petit-Brouillard, à Neuvy, par André Jeutfrain, Jean Belle et Martin Forêt, marchands.

G. 480. (Registre.) — Petit in-folio, 161 feuillets, papier.

1783 environ. — Livre des cens et rentes de la Prévôté d'Oé, dans les châtellenies de Saint-Paterne et d'Availly, avec la description des tenues et les noms des détenteurs. — Gros devoirs, ou rentes en grains et argent, dues à ladite Prévôté, sur les domaines, tenues et frèches dont les noms suivent : la Roche, érigée en comté des Écotais, la Juliottière, la Philippière, le Tremblay, la Borde, la Grande-Boutraie, la Perraudière, la Malherbière, le Jaunay, le Van, le Grand-Thuré, etc., à Saint-Paterne; — La Barberaie, la Cellerie, la Borde-Chatelaine, la Séguinière, le Moulin-Neuf, etc., à Neuillé-Pont-Pierre ; — les Touches, la Guérinière, les Scardières, les Coquetières, les Nortiais, les Brosses, Bouffay, etc., à Sonzay ; — Availly, la Pichardière, le Haut-Chanteloup, le Grand-Brouillard, la Bodellière, etc., à Neuvy-Roy; — la Pilière, les Bas et Haut Tertre et la Championnière, à Bueil ; — les Piverdières, à Villebourg.

G. 481. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1755. — Inventaire des titres de la Prévôté d'Oé, fait par Lemoine, archiviste de Saint-Martin. — Les titres analysés remontent à 1185. — Transaction entre le chapitre de Saint-Martin et Obert, sous-doyen, prévôt d'Oé, au sujet des cens des domaines de Bellefonts et de la Houde, fiefs de Chanceaux et de la Bourdillière. — Signification à la dame de Sonzay et du Bois, d'une commission du conseil qui exempte les sujets du chapitre de faire les guet et garde ailleurs qu'à Tours. — Extraits de la pancarte rouge, concernant les droits honorifiques et utiles du chapitre en la Prévôté d'Oé. — Vente du fief de la Quarte, paroisse d'Oé, par Guillaume de Biris, grand-prieur d'Aquitaine, à Henri Hugon, chevalier, pour 15 livres. — Bail dudit lieu par le chapitre pour 3 setiers de froment et 5 sous de rente. — Echange entre Aimeric de Brizay, chevalier, et les chanoines qui lui donnent 3 arpents de pré sur le Cher et une rente de 8 setiers de froment, pour s'exempter de lui payer des cens et devoirs, en la paroisse d'Oé, évalués 5 livres. — Procuration pour le bornage des dîmes de Saint-Martin et de Marmoutier, sur le territoire de Parçay. — Dîmes du chapitre sur les métairies de Meslay, appartenant à Marmoutier. — Transaction entre les chanoines et Robert de Brenne, seigneur de Rochecorbon, concernant la haute et basse justice, les cens, les sujets *de Balliva Raginaldi*, du Plessis-au-Maire, les moulins construits sur la Loire, les corvées, etc. — Limites et bornage des possessions du prévôt et d'Hervé seigneur de Rochecorbon, en la paroisse de Vouvray. — Intervention du prévôt contre le seigneur dudit Rochecorbon qui voulait assujettir les habitants de Vouvray à faire moudre à ses moulins. — Le chapitre et la dame de La Roche, mairesse de Saint-Paterne, autorisés par jugement à se faire payer de leurs rentes en petits tournois ou autres pièces de même valeur. — Accord entre les chanoines et Guillaume de Moulinet, qui leur fait une rente de 9 sous pour l'amortissement du droit de mouture sur leur moulin de Gravot, à Saint-Paterne. — Vente par les religieux de Saint-Florent au chapitre, de divers droits de dîme sur la paroisse de Saint-Paterne pour 100 marcs d'argent. — Don des vignes de la Ridellière, par Hardouin, seigneur de Fontaines et de la Roche-au-Maieur, à Jean Peliçon, seigneur de Forge et à Marguerite de Neuvy, sa femme. — Acquisitions du manoir du Tronchay, du moulin et de l'hébergement de Luenne, paroisse de Neuillé, par le chapitre sur Bœuf de Vaux et autres. — Transaction entre les chanoines et de Beaune, prévôt d'Oé, qui leur fait abandon de tous ses droits sur les bois et landes de Saint-Martin, à Neuillé, contenant 342 arpents, moyennant 1,200 livres. — Vente des deux parts du moulin Perron, par Michel et Mathieu Perron à Jean Gression, chanoine, pour 42 livres. — Le bailli de Touraine reconnaissant que deux meurtriers qu'il a condamnés ont commis leur crime sur le fief du prévôt, les lui renvoie. — Droits du prévôt de tenir les assises à Vouvray. — Noms des fiefs tenus de la Prévôté en la paroisse de Saint-Paterne. — Aveux rendus au prévôt par : Guyot de La Chiflière, valet, pour la métairie de Monan ; — Geoffroy de Sarcé, pour la Ferrière ; — de Mongnion de la Ferrière, pour les bois dudit lieu ; — l'abbesse de Beaumont, pour son hôtel de la Roche-aux-Nonains.

G. 482. (Plans.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans des frêches et villages de la Grande-Bosselière, le Petit-Pont-Pierre, les Petits-Coudrais, Rochefort, le Puet, les Grands-Champs, Marcilly, Lucenne, la Perrée, Perran *modò* le Perrou, la Hue-au-Loup *modò* Viauloup, paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, comprenant, le château du Rouvre, la Pierre couverte, etc.

G. 483. (Plans.) — 3 pièces, papier.

1784. — Plans des frêches, domaines et fief de la Thivinière, la Juchepie ou Huchepie, les Royers, le Moulin-Neuf, les Perrais, etc., paroisse de Neuvy-Roy, comprenant l'église et le bourg de Neuvy, la métairie de Mazy, Availly, le Grand-Brouillard, etc., levés par Beaulieu, en 1784.

G. 484. (Plans.) — 8 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans des frêches et terres de la Colassière, la Fontaine, la Pigoulière et la Mortière, paroisse de Saint-Paterne, comprenant l'emplacement du vieux Saché, les maisons Hupeloup, de l'Hommeau de Gueche, etc., dressés par Baussan, en 1787. — Minutes des plans de la Prévôté d'Oé à Neuillé, Neuvy et Saint-Paterne.

G. 485. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

1259-1666. — Prévôté de Restigné. — Acte par lequel Bochard de la Chapelle et Beatrix, sa femme, reconnaissent avoir acheté du chapitre de Saint-Martin, pour 6 sous de cens, l'accroissement de toutes les îles de la Loire entre la Chapelle-Blanche et le Ru de Guillaume de Charchigné (1259). — Bail de 80 arpents de landes, à Continvoir, près des terres du sieur du Bellay et des bois de Saint-Martin, par les chanoines à Jacques Cailleau, seigneur des Roches, pour 7 deniers de gros cens par arpent, outre le menu cens dû à la mairie des Roches (1511). — Cession, en 1632, d'un îlot de sable de 150 chaînées, près l'île Gasnier, paroisse de la Chapelle, par Louis Dusoul, lieutenant des Eaux et Forêts, à divers pour 5 sous de rente par arpent. — Différend entre François Marchand, prévôt, et les détenteurs de l'île Gasnier qui refusaient de payer une rente pour l'accroissement de ladite île. — Procédure entre le procureur général des Eaux et Forêts et Pierre Guesdier, prévôt, relativement à la possession des îles de la Loire dans l'étendue de la paroisse de la Chapelle-Blanche; — compulsoire du registre dit la Pancarte Noire et des autres titres, pour prouver qu'elles ont été données, avec le fief de la Chapelle, au chapitre de Saint-Martin par un roi de France, et la donation ratifiée par Charlemagne et ses successeurs; — factum pour ledit prévôt et Henri de Laval, comte de Léon, doyen, intervenant contre le procureur général, qui avait pris la cause de son substitut aux eaux et forêts; — arrêt de la chambre souveraine du domaine, qui maintient le prévôt et le chapitre en possession de toutes les îles de la Chapelle-Blanche. — Avis du conseil, pour le retrait, par les chanoines, des îles que leurs prédécesseurs avaient arrentées; — visite desdites îles par François Lebeuf, président à Saumur, pour en tracer les limites; — acceptation par la Cour desdites limites, situées entre le lieu de l'Ardoise et la croix du Port-Boulet; — ordonnance de Julien Avril, écuyer, lieutenant général de Saumur, pour l'arpentage et figure de tous les lieux contentieux. — Arrêt de la Chambre portant commission pour constater les délits, commis journellement dans les îles de Restigné et de la Chapelle. — Rapport de François de La Barre, lieutenant particulier à Chinon, concernant le nombre des notaires et sergents dans les châtellenies de Restigné et de la Chapelle. — État des terres, situées à Continvoir, sur lesquelles Jean Baudry et autres contestent au chapitre la dîme des blés noirs, pois, fèves, etc.

G. 486. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 130 pièces, papier; 1 plan.

1667-1693. — Ordonnance de Jean Voisin de La Noiraye, intendant, qui décharge le prévôt, Louis Guesdier, des saisies opérées sur ses îles de la Chapelle-Blanche et de Restigné, à la requête du procureur du Roi. — Arrêt du Conseil d'État, pour le recouvrement du centième denier sur les possesseurs d'îles, péages, bacs, ponts, moulins, etc., sur les rivières navigables. — Déclaration du Roi, maintenant en la propriété des îles, etc., ceux qui, par leurs ancêtres, en sont possesseurs depuis plus de 100 ans, à la condition de présenter des titres valables et de payer le 20e denier. — Arrêt du Conseil d'État, portant main-levée des saisies faites sur les ecclésiastiques, pour raison des îles qu'ils possèdent sur les rivières navigables. — Bail à rente des îles de la Loire, depuis le port d'Ablevois jusqu'à la rue de la Croix, par Louis Guesdier à René Meschine, marchand. — Sommation de Luc-Victor Milon, prévôt de Restigné, à François de Montplacé, pour avoir emporté, dans sa maison de la Platerie, le barreau servant à rendre la justice dans le palais de Restigné. — Procédure entre le

prévôt et René Rolland, marchand, qui avait omis, dans sa déclaration, une vigne à Restigné, chargée de 3 sous 4 deniers. — Ordonnance de Victor Bonneau, écuyer, seigneur de Breviande, enjoignant aux habitants de la Chapelle, d'arracher tous les plants des nouvelles îles, qui, par leur étendue, interceptent le cours des eaux et peuvent causer la ruine des levées. — Instance entre le prévôt Guesdier et René Rolland, marchand voiturier par eau, à la Chapelle, appelant à Chinon d'un jugement qui le condamne à payer 16 années d'une rente de 7 livres 10 sous, pour 2 arpents et demi d'île; — saisie des meubles dudit Rolland. — Sentence du juge de la Chapelle-Blanche-en-Vallée, qui fait distraction, en faveur du prévôt, de diverses îles provenant de la succession vacante de Pierre Léger, greffier, faute du paiement des arrérages. — Procès entre le prévôt et Jacques Buisson, fermier général, qui lui conteste la propriété des îles de la Chapelle, et veut les réunir au domaine; — factum ou mémoire pour Louis Guesdier; — requête du même à M. Voisin, intendant; — intervention des agents généraux du clergé de France, pour la conservation de ses droits et privilèges; — sentence du Parlement en faveur du prévôt. — Plan visuel, description et arpentage des îles de la Chapelle, sujettes à rentes foncières, seigneuriales et féodales envers le prévôt. — Bail à ferme de 9 boisselées d'île, près la rue de Beaulieu, par le prévôt Guesdier à Jean Tascher, marchand de poissons, pour 13 livres 10 sous. — Déclaration de Louis XIV, du 21 mai 1683, pour la réunion à son domaine des îles, péages, ponts, pêches, moulins, etc. — Extrait de l'aveu rendu au prévôt, par Charles Taschereau, titulaire de la chapelle Saint-Jacques et maire de la Vallée, paroisse de la Chapelle. — Arrêt du Conseil d'État, exigeant des possesseurs d'îles, etc., une année de revenu ou le 20e de la valeur du sol, plus 2 sous pour livre et une redevance annuelle de 5 sous par arpent.

G. 487. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1687-1730. — Compulsoire des titres d'Ussé et Monsigou, fait à la requête de Louis Bernin de Valentinay, procédant sur l'appel interjeté par Laurent, écuyer, sieur des Essarts, d'une sentence rendue en faveur de Louis Guesdier, prévôt de Restigné; — consultation concernant les deux prés, dits la Grande et la Petite-Pommeraye, contestés au prévôt par ledit Bernin. — Adjudication des îles, îlots et grèves de la Loire, paroisses de Bréhémont, Rigny et Huismes, faite par les commissaires du Roi à Louis Bernin de Valentinay, pour 2,000 livres. — Procédure entre le prévôt et ledit marquis, qui veut s'emparer de certaines îles dépendantes de la Prévôté, prétendant que les juges ont été influencés par Guillaume Guesdier, son frère, précédent prévôt; — compromis par lequel les parties s'en rapportent au jugement d'Antoine de Magny, doyen de Saint-Martin, et des avocats, François Dubois et Pierre Delaroche; — sentence arbitrale qui déboute le marquis de ses prétentions. — Mémoire, en forme d'appel, par Louis Guesdier contre ledit Bernin qui, après l'arbitrage, avait obtenu du présidial de Chinon un jugement en sa faveur et fait saisir les fruits desdites îles. — Instance entre Urbain Prestreau, Urbanne Quentin, veuve de Jacques Porcher, et Luc-Victor Milon, prévôt, qui veut les faire déguerpir des îles, à eux arrentées depuis dix ans par le marquis d'Ussé; — intervention du marquis; — avis du conseil et requête narrative du prévôt, appelant d'une sentence rendue en sa faveur aux requêtes du Palais, mais dont les conclusions laissaient à désirer; — mémoire historique sur les îles usurpées, par le seigneur d'Ussé; — sentence du Parlement, du 31 août 1728, qui donne plein droit au prévôt sur toutes les îles de la Chapelle-Blanche. — Quittance d'une somme de 322 livres 13 sous, payée au prévôt par le marquis d'Ussé, pour avoir indûment joui, pendant 27 ans, de 4 arpents 77 chaînées d'îles et îlots, suivie d'un accord pour le bornage de leurs limites respectives. — Mémoire pour parvenir à tirer des fermiers ou rentiers un revenu en rapport avec le produit des îles, qui avaient été arrentées à vil prix par les précédents prévôts.

G. 488. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1557-1694. — Sentence de Pierre Turmeau, enquêteur au siége de Chinon, qui déboute le chapitre de Saint-Martin de ses prétentions et maintient les habitants de la Prévôté de Restigné en possession des droits d'usage sur 80 arpents de landes, bruyères et buissons appelés les landes de Saint-Martin. — Extrait des déclarations rendues à la Prévôté de Restigné, en la mairie de la Roche, pour prouver que les habitants de Restigné, Benais et Continvoir ont le droit de pacage, branchage, etc., dans les bois et landes de Saint-Martin, en payant les devoirs accoutumés. — Détail de la seigneurie de Benais, saisie sur Gabriel de Malespine, héritier de Françoise de Beragne, veuve de messire d'Amboise, à la requête de Jacques Blanquet, trésorier de France à Châlons, faute du paiement de 2,000 écus. — Dépositions d'Urbain Maurice, écuyer, sieur de Savigné, et autres, sur la demande de Gilles de Laval, seigneur de la Haye et de Maillé, qui prétendait avoir droit de chasse dans les bois de Saint-Martin. — État et valeur des métairies et terres possédées par M. de La Grange, sei-

gneur de Benais, dans le fief de Saint-Martin. — Publication des biens vacants de Martin de Laval, au finage de Chablis, faite à la requête du chapitre, pour être payé de 2,176 livres. — Aveu rendu à Louis d'Espinay, seigneur de Saint-Michel-sur-Loire et de la Guerche, par Pierre de Laval, baron de Lezai, seigneur de la Mache-Ferrière, etc., pour 150 arpents de bois, en une pièce, et l'étang des Trois-Vaux. — Procès-verbal de Jacques Chevalier, sénéchal de Restigné, contre un étranger qui, venu sous prétexte de se marier avec la demoiselle des Sablons, s'était pris de querelle avec les habitants. — Consultation sur les honneurs dûs aux officiers de justice en l'absence de leur seigneur. — Visite et mémoire des réparations à faire aux moulins Bertrand et de Sentenay, dépendants de Saint-Martin. — État des travaux exécutés au moulin Bertrand.

G. 489. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 118 pièces, papier; 1 plan.

1720-1733. — Procédure entre Luc Milon, seigneur prévôt de la châtellenie de Restigné, le chapitre de Saint-Martin et Jean Meschine, sieur de la Chesnaie, marchand à Saumur, qui, depuis 18 ans, jouissait indûment de grèves, en oseraie et pâturage, près les Butteaux et la Sagerie; — brevet de Meschine portant qu'elles lui viennent de ses auteurs; —extraits des acquisitions faites par ceux-ci; — sentence interlocutoire de René Mangonneau, sieur de la Benardière, sénéchal et juge de la Chapelle-Blanche, portant qu'il sera fait visite des lieux par deux experts, nommés d'office, si les parties ne s'accordent sur le choix; — rapport des experts; — appointement de conclusions à écrire et produire, donné par Louis Bouin de Noiré, lieutenant général; — requête de Milon, contenant les moyens de sa demande principale; — griefs et causes d'appel par les héritiers Meschine; — contredits auxdits griefs par le prévôt; — mémoire de Milon à Renault de Beauchêne, seigneur de Terrefort, conseiller rapporteur, offrant de lui prouver qu'entre lesdites grèves et la levée on pêchait autrefois des aloses; — jugement rendu en faveur des héritiers Meschine; — lettres en relief d'appel, obtenues de la chancellerie par le prévôt. — Plan et détail des grèves et ensablements revendiqués par Milon.

G. 490. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 91 pièces, papier.

1735-1738. — Mémoire signifié par Luc Milon, écuyer, prévôt et seigneur de Restigné et la Chapelle-Blanche, contre Gilles Meschine, curé de Meigné, et ses cohéritiers; — arrêt du Parlement, ordonnant que visite soit faite des lieux contentieux par le lieutenant général du bailliage de Langeais, assisté d'un arpenteur pour dresser le plan des îles en litige, et que les héritiers Meschine fournissent leurs titres; — visite desdites îles par René de Lugré, sieur de la Brillardrie et du Coudray, lieutenant général; — requête de production nouvelle par Milon, sur l'interlocutoire du 13 juillet 1735; — contredits par les héritiers Meschine; — nomination d'experts, pour opérer des fouilles; — enquête prouvant que l'eau passait autrefois dans l'endroit où sont lesdites îles aujourd'hui; — jugement de la Cour, du 22 janvier 1738, qui condamne Gilles Meschine et consorts à abandonner au prévôt les deux îles en litige depuis 18 ans, lui en restituer les fruits et revenus à partir du 13 avril 1700, et en tous les dépens. — Lettres diverses et instructives, de Milon à Basly, son procureur.

G. 491. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 79 pièces, papier; 2 plans.

1663-1785. — Acte capitulaire de Saint-Martin, au sujet de l'excommunication lancée par l'archevêque de Tours contre Bassier, chanoine, et Gallois, vicaire. — Lettres de Mangonneau au prévôt d'Oé, au sujet des titres de Restigné et de la Chapelle, dont le nombre se trouve très-réduit, par suite de communications. — Procédures contre Thomas Tessier, marchand, pour le paiement de 29 années d'une rente de 6 livres. — Instance entre les détenteurs des îles arrentées et Luc Milon, prévôt, qui a obtenu des lettres de rescision lui permettant d'en reprendre possession; — état et contenances desdites îles, s'élevant à 112 arpents, environ; — arrêt du Parlement, ordonnant aux parties de produire leurs titres, etc. — Lettre du prévôt à son avoué, contre le sieur Aubry, qui prétend avoir droit de chasse sur le fief de Restigné. — Déclaration censive de terres, vignes et prés, rendue en la justice de ladite Prévôté par Abel Thuault. — Requête du chapitre, propriétaire du moulin Bertrand, sur le Changeon, paroisse de Bourgueil, contre Pierre Pasquier, fermier de celui des Essarts, qui avait fait des travaux nuisibles au cours dudit ruisseau de Changeon, alimentant les deux moulins. — Plans de la frêche de la Fontaine-des-Lignoux, près l'aireau des Baudrées, à Saint-Mars, et de diverses îles, situées dans la Loire, en face de ladite ville. — Mémoire ou état général des dîmes de Restigné, présenté par le fermier Moussu à M. Dufrémentel, chanoine de Saint-Martin et prévôt d'Anjou. — Instance entre Armand de Chapt de Rastignac, prévôt de Restigné, Louis Tascher, maître de poste aux Trois-Volets et autres, qui s'étaient emparés d'une grève de 5 à 6 arpents, nouvellement formée en face de

leurs maisons, aux Trois-Volets, et l'avaient fait planter ; — requêtes des parties à M. Dueluzel ; — sentence de M. d'Aine, qui condamne le prévôt, en conséquence du règlement de 1668, autorisant les propriétaires voisins des levées à planter, sur 18 pieds de largeur.

G. 492. (Registre.) — In-folio, 219 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres de la prévôté de Restigné. — Les titres analysés remontent au XIIIe siècle. — Charles VII permet au prévôt de mettre un capitaine à la garde de Restigné, nouvellement fortifié, et aux habitants, d'établir des barbacanes, fossés, ponts-levis, etc. — Louis de Tromagnon élu capitaine. — Plaintes des habitants, sujets du chapitre de Saint-Martin, contre le prévôt, qui commettait plus de quatre sergents dans les quatre mairies de sa prévôté, faisait prendre le gland dans les bois et couper des arbres avant le temps. — Transaction entre le chapitre et Guillaume de Montfaucon, prévôt, par laquelle ils donnent à rente l'île, contestée, de Saint-Martin de Restigné, pour 5 livres, et prennent, le premier les dîmes, le second la justice. — Droits honorifiques du chapitre. — Refus des chanoines, en présence de deux notaires et de soixante témoins, de recevoir le serment de fidélité de Martin, archiprêtre de Saint-Ange-de-Vallée, et de ses neveux, et de lui donner l'investiture, faute de titres. — Cession des droits de garenne et ségréage dans les bois de Saint-Martin, etc., faite au chapitre par Hugues de Vençay, seigneur de Saint-Michel-sur-Loire, pour 1,800 livres. — Abandon, par Geoffroy Lemeingre de Boucicault, du droit de tendre des rets et cordages dans lesdits bois, pour la chasse aux grosses bêtes, et du procès entamé à ce sujet par le comte de Sancerre, son prédécesseur. — Fondation d'une chapelle de Sainte-Marguerite, à Restigné, par Marguerite de Chinon, sous le patronage du prévôt. — Dons : de 100 marcs d'argent, fait par Godefroi de Thouars, prévôt de Restigné, au chapitre, pour construire des maisons sur les places, appartenant jadis à Robert de Montreuil ; — de 135 livres, par Guillaume Madun, chanoine, pour l'entretien d'un cierge de 16 onces, la veille de Pâques, et qui furent employées par le chapitre à la construction du moulin Bertrand. — Banalité des moulins de Touvois et de Sentenay, appartenant aux chanoines et à l'abbaye de Bourgueil. — Droits de dîmes du chapitre dans les paroisses de Restigné, Continvoir, Ingrandes, Saint-Patrice et Benais. — Obligation aux habitants de faire crier trois fois leurs vendanges, sous peine de 1,000 livres d'amende. — Sentence contre de Montplacé, seigneur de la Platerie, qui refusait de payer la dîme de ses parc et clos de Vendôme. — Droits dus au chapitre sur les vins, etc., débarquant aux ports d'Ablevois et de la Hudaude. — Acquisitions de droits de voirie, par le chapitre sur Olivier de Langeais, chevalier, Alexis de Brizay, chevalier, et Emery de Blo. — Cession de ladite voirie par le chapitre au prévôt. — Transaction, au sujet de la dîme de Benais, entre les chanoines et Guy de Laval, seigneur de Loué et de Benais. — Aveux des mairies de Restigné, Auchamp, les Roches ou Benais, et Vallée, fournis au prévôt par Pierre de Laval, Mathieu Guyot, sieur de Montaigu, François Hudault et autres.

G. 493. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier ; 4 sceaux incomplets.

1155-1697. — Prévôté de Saint-Épain. — Pénitence de Hugues de Sainte-Maure, pour avoir cherché par violence à obtenir des habitants de Sainte-Maure, des devoirs qui ne lui étaient pas dus : il se rend pieds nus au tombeau de Saint-Martin et y reçoit la discipline. — Remise par le même au chapitre, du produit de la taille qu'il avait levée de force sur lesdits habitants. — Transaction entre les chanoines et Josbert, seigneur de Sainte-Maure, qui leur cède, moyennant 3,000 sous et 10 livres, la Tour Mainberte, avec les places et terres adjacentes, pour les dommages faits, par son ordre, à la ville de Saint-Épain, et se désiste des poursuites qu'il avait commencées contre les habitants. — Accord entre les mêmes, au sujet d'une rente de sept muids de blé, que la mère dudit Josbert avait donnée au chapitre. — Ordonnance de l'abbé de Saint-Julien, juge délégué du Saint-Siége, qui enjoint à Guillaume de Pressigny, seigneur de Sainte-Maure, de restituer aux chanoines la dépouille d'un homme tué en la ville de Saint-Épain. — Sentence des requêtes du Palais à Paris, condamnant Mairel, prévôt de Saint-Épain, neveu de Jean Aimery, son prédécesseur, à laisser au chapitre les droits d'aubenage et des biens vacants en la seigneurie et censive de Saint-Epain. — Déclaration des droits, domaines et rentes que tiennent en la terre de Saint-Epain Jean Mairel et ses frères et sœurs, par la succession de feue Marie Aimery, leur mère. — Sentence des requêtes qui défend aux maires des prévôtés de Saint-Martin, d'administrer leur mairie et de rendre foi et hommage au prévôt, avant d'avoir prêté le serment de fidélité au chapitre. — Retrait féodal de la mairie de Saint-Epain, par les chanoines, sur Achille de Mondion, seigneur de Brou, paroisse de Noyant. — Procès entre le chapitre, seigneur de Saint-Épain et des port, bac, péage et passage d'Ablevois, à la Chapelle-sur-Loire, et le procureur du Roi, qui

avait opéré une saisie sur lesdits fiefs, faute de foi et hommage au château de Tours; — lettres de Henri IV et arrêt de la chambre des comptes, donnant main-levée aux chanoines des saisies faites sur les seigneuries de la Chapelle et Saint-Épain, en vertu de l'amortissement de tous leurs fiefs, octroyé par Charles le Simple et Charles VI et confirmé par Louis XI et François Ier.

G. 494. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 87 pièces, papier; 1 plan.

1428-1789. — Baux à ferme, par les chanoines, de 21 arpents de prés, en plusieurs pièces, paroisse de Saint-Épain. — Arpentage et état des prés du chapitre. — Extrait du testament de Jean Leroy, chanoine, concernant les legs faits en faveur de la collégiale. — Quittance de droits seigneuriaux, payés au duché de Montbazon par les chanoines, pour leur tenue et frêche du moulin de la Chaize. — Baux à ferme : du moulin de Brué, *aliàs* Brueil, par le chapitre et le prévôt, pour 56 setiers de froment et mouture; — du revenu de la prévôté de Saint-Épain, sauf diverses rentes, par Antoine Gipet de Villesèque à Pierre Royer, marchand, pour 1,625 livres. — Procédure entre Antoine Blancheton, prévôt, et René Daguin, fermier de la terre et seigneurie de Saint-Épain, qui avait sous affermé le moulin de Brueil sans réserver les droits du prévôt. — Estimation et prisage dudit moulin. — Bail à rente, par les chanoines, pour 8 setiers et une mine de froment, au profit de la bourse du pain, des lieux vulgairement appelés la Loutière et les Roches. — Quittance de ladite rente, due et payée par Jacques de Caltade, écuyer, seigneur de la Loutière. — Baux à ferme de ladite métairie, contenant 62 arpents 25 chaînées de terres, bois, vignes et prés. — Mémoires et lettres concernant les travaux à faire aux bâtiments de la Loutière et à la chaussée du moulin de Brué. — Plan des écuries, etc. — Échange de terres entre les chanoines et Charles Rémon, prévôt. — Transaction sur procès entre Louis Péquineau, sieur de la Jariais, Urbain Chesnon, conseiller au siége de Chinon, et autres, et le prévôt, au sujet des marais de Sourdé, où ce dernier ne voulait plus qu'ils fissent pacager; — Péquineau et consorts en laissent la moitié au prévôt et lui payent les mêmes devoirs qu'avant le partage. — Baux à ferme, par Jean Aubain, prévôt, de prés dans le grand et le petit marais, au-dessous du moulin à tan de saint-Épain, etc., de pacage et de glandée dans la garenne. — Vente et bail à rente, par le chapitre à divers, de la coupe et du fonds de 38 arpents 60 chaînées de mauvais bois, dans ceux dits de Saint-Martin, paroisse de Thilouze. — Transport d'une rente de 4 livres, par Michel Duchamp, bourgeois de Tours, et sa femme, à Gabriel Delaunay, prévôt, pour indemnité de celle de 20 livres qu'ils avaient donnée à l'église Saint-Clément pour la fondation d'un service annuel.

G. 495. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1780. — Inventaire général des titres de la terre, prévôté, châtellenie, haute, moyenne et basse justice de Saint-Épain, rédigé par C. F. Amelin, arpenteur-géomètre, feudiste et archiviste de saint-Martin. — Les titres analysés remontent à 1155. — Les habitants de Saint-Épain prennent l'engagement de faire construire en deux ans des halles dans ladite ville, sous peine de payer 100 écus d'or, prix des arbres donnés par le chapitre de Saint-Martin, et 60 livres pour les dépens. — Barthélemy seigneur de l'Ile-Bouchard et de Rochefort condamné par sentence à payer une rente de 6 livres, en réparation de ses injures et méfaits contre les sujets de Saint-Martin. — Cession, par le même, des fief et redevances qu'il possède à Saint-Épain, en échange de ladite rente. — Fermages : de la châtellenie de Saint-Épain, pour 1,580 livres, plus 72 setiers de grain à l'archevêque, pour son gros sur les dîmes anciennes et novales, et le quart des dîmes au curé, — du moulin de la Chaize, pour 50 setiers de froment et mouture, plus 4 setiers et 15 livres de cire au seigneur de Sainte-Maure. — Charles Turpin, seigneur de Crissay, condamné, par arrêt du parlement, à démolir un moulin à tan qu'il avait transformé en moulin à blé, pour faire concurrence à ceux du chapitre et du prévôt. — Concession d'un droit de chasse dans le bourg de Sainte-Catherine de Fierbois, accordé aux fermiers du moulin de la Chaize par le seigneur de Sainte-Maure, pour une rente de 15 livres de cire et 4 setiers de grain. — Don de 50 livres fait par le chapitre à Guillaume de Pressigny, chanoine de Poitiers, pour l'empêcher de reprendre, par retrait féodal, une maison et ses dépendances, à Saint-Épain, appelée Epaulefort. — Baux à rente des métairies et bordages de la Lande, Vaugourdon, la Guignardière, la Raguinière, etc., consentis par le chapitre. — Exponses des moulins de Monbuisset et du Pré, faites par Catherine Testu, veuve de Jean de Villiers. — Accord entre le chapitre et le maire de Saint-Épain qui, blâmé et poursuivi pour avoir laissé faire des dégats dans les bois, renonce à ses droits de garde et d'usage pour une somme de 10 livres. — Mathurin Tourneton, seigneur du Plessis, et Charles d'Armoyen, seigneur de la Ripaudière, reconnaissent n'avoir aucun droit dans les bois de Saint-Épain, et donnent 4 écus d'or soleil au chapitre pour les arbres qu'ils y ont fait couper et enlever. — Jean Rémon, prévôt, seigneur de la mairie de Saint-Épain, *aliàs* Mont-

au-Maire, autorisé par les chanoines à faire de son moulin à tan un moulin à blé, à la charge de ne pas le rendre banal. — Rentes en grains dues au chapitre sur domaines et frèches. — Vente aux chanoines par Jean de Cursay et Philippe de Braslou, sa femme, des droits de chennage ou redevances en chapons, poules, argent, fers, etc., qu'ils possédaient dans les paroisses de Saint-Épain, Avon, Crouzilles et l'Ile-Bouchard. — Concession faite par le chapitre de Saint-Martin à Richard, sous-prévôt, pour deux vies, d'une église appelée *Moreta*, près Saint-Épain, et de toutes ses dépendances en terres, bois, prés, et de deux moulins, pour 10 sous de redevance annuelle.

G. 496. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 105 pièces, papier ; 1 plan.

1523-1788. — Prieuré de Saint-Côme, réuni à Saint-Martin. — Titre nouveau d'une rente de 33 sous 4 deniers, portant quittance de 10 années d'arrérages payés au prieuré de Saint-Côme par Anne Jouye, veuve d'Urbain Féau, procureur au présidial de Tours. — Procédure entre ledit couvent et Alexandre Féau, docteur en médecine, qui devait 29 années de la même rente, assignée sur maison et terre, à l'angle des rues de Pontoise et du Pavé du Plessis. — Vente, à réméré, de la tierce partie d'une maison et jardin près le cimetière de Saint-Côme, par Jean Vallet, ouvrier en soie. — Ventes : de la 4e partie de la grange Houtereau, paroisse de la Riche, par Pierre Letellier, valet de garde-robe de Monsieur, à Simon Delaroche, sieur de Boutrone, conseiller élu, pour 600 écus sol ; — d'une rente de 16 sous, sur maison entre Sainte-Anne et Saint-Genouph, et d'un arpent de terre au Fort-des-Boires, près le parc du Plessis, par René Boileau, à Michel Sauvage, procureur et sacristain de Saint-Côme, pour 16 livres. — Réclamation des religieux, suivie d'une restitution par Guillaume Batailleau, curé de Savonnières, de diverses pièces de terre et vigne, dont il jouissait indûment depuis plusieurs années. — Cession d'une vigne, aux Quarts de Fondettes, par Pierre Léturgeon à Martin Briffault, maître ouvrier en soie. — Arpentage et conférence, entre ledit Briffault et autres, d'une frêche dite la Petite-Carte et Pérou, chargée d'une rente de 50 sous envers Saint-Côme. — Transaction portant bail de ladite frêche par les religieux, à Noël Prousteau, maître ouvrier en soie, pour 10 livres de rente, à la condition de payer la dîme et de reconstruire la maison. — Bail pour 29 ans par les mêmes à Louis Le Boucher, seigneur de Martigny, de 4 arpents 41 chianées de terre, près l'étang du Guéret, pour 13 livres. — Baux à ferme et à vie : de 10 arpents 75 chaînées de terre, au lieu des Cartes, près les Landes Blanches, par les religieux et les chanoines de Saint-Martin à Louis Barbet de La Poterie et autres, pour 42 à 60 livres ; — de deux maisons, près la Fontaine-aux-Fromages et à Guichepie, avec 2 arpents de terre et pâture, pour 10 livres ; — du moulin des Roches, sur la Choisille, près le pont de la Motte, à Michel Boisseau, pour 1,200 livres, plus 12 setiers de blé au curé de Fondettes — Déclarations des religieux au fief des Tourelles. — Échange de terres et vignes entre Martin Delannay, seigneur dudit fief, et les chanoines de Saint-Côme.

G. 497. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier.

1454-1789. — Baux à ferme d'une maison et 4 arpents de terre, jardin et bois, près le ruisseau du Gué-Plessard, paroisse de Fondettes, par les religieux de Saint-Côme. — Jugement du présidial de Tours, condamnant Marin Duplastre, maître ouvrier en soie, à restituer audit couvent, 14 chaînées de taillis, situées dans le bois de la Grande-Laisse. — Bail à 3 vies, du lieu du Rayer, près la Bodinière, contenant 12 arpents, par les religieux, en 1454, à Jamet Bellouze et Perrette, sa femme, pour 12 sous 6 deniers de rente, et, en 1568, par Pierre de Ronsard, aumônier du Roi et prieur de Saint-Côme, à Laurent Pourrault, marchand, pour 47 sous 6 deniers et 2 poules, plus la dîme et les réparations. — Conférence et arpentage du même domaine, tenu en frêche par Étienne Vauhardy, Pierre Beauchêne et autres. — Procédure entre Louis Fergon, fermier de Bois-Rayer, le chapitre de Saint-Côme intervenant, et François Maulais, seigneur des Émeries, relative à un arpent de vigne et friche ; — détail dudit fief, formant le 5e lot des biens de Bernard Fourneau, vivant notaire à Luynes, échu à Maulais ; — enquêtes de Charles Mathé, lieutenant général, et de Claude Trévent, conseiller au bailliage de Tours. — Cession, à titre d'échange, en 1557, par Charles de Ronsard, prieur, à Augustin Tassin, religieux hôtelier, d'une vieille maison en ruine, appelée la Tallerie, et de 125 chaînées de vigne, pour 3 quartiers de vigne, au lieu dit l'Hôtellerie, fief de Martigny. — Vente de la même vigne, en 1564, par Pierre de Ronsard, prieur. — Différend entre Joachim de La Chétardie, prieur, et les sieurs Jean Menant, Robert Salmon et Urbain Ladureau, qui veulent conserver une vigne dont le bail à vie est à son terme (1629). — Conférence, arpentage et bornage de la closerie et frêche de la Guignière. — Bail pour 99 ans, de 3 arpents de terre et vigne à Montgrignon, près la Bruère, par Pierre Fournier, prieur de Neuil, à Claude Clousteau, savetier, pour 34 livres. — Bail à vie du clos de vigne de La Thibaudière, *aliàs* Montgrignon, par les religieux à

Pierre Courtault, sacristain, pour 20 livres, à la charge de le replanter en 6 ans. — Bail de la terre et seigneurie de la Bruère, de la closerie de Montgrignon, etc., par le chapitre à Jean Guespin, pour 740 livres. — Rente de 20 sous 4 deniers due à Saint-Côme sur une closerie appelée la Maison d'Ardoise, paroisse de Fondettes. — Procédure entre Étienne Deschamps, procureur, et le chapitre de Saint-Martin, se disant respectivement propriétaires du Rayer et de 170 chaînées de bois taillis, joignant ceux des Émeries; — sentence des eaux et forêts qui donne le tort aux chanoines.

G. 498. (Liasse.) — 42 pièces, papier; 1 plan.

1544-1785. — Accord, en 1558, entre les religieux de Saint-Côme et Charles de Ronsard, abbé de Bois-Aubry, prieur, qui leur donne 2 arpents de pré en trois pièces, dans la prairie de Chamard, paroisse de Ballan, pour être déchargé de l'instruction des novices et du soin des cloches. — Baux à ferme desdits prés : à Jacques Desguez, aumônier, pour 20 livres; à André Garnier et René Brisset, jardiniers, pour 60 livres. — Arpentage de la métairie de Pleinchamp, paroisse de Ballan, dépendante du prieuré de Saint-Côme. — Bail à moitié de la métairie de la Petite-Carte, paroisse de Joué, par Pierre Yvard et Mathurin Huron, fermiers généraux du prieuré. — Baux à ferme dudit lieu : par Fiacre Dumu, aumônier et grand vicaire du prieur, et Simon Delaroche, sieur de Boutroue, procureurs du couvent, à Étienne Angellier et autres, jardiniers, pour 13 écus un tiers et 4 chapons; — par Joachim de La Chétardie, prieur, en 1653, à Martin Maubert, marchand, pour 570 livres. — Plan du pré de la Fosse-Mercier, prairie de Gloriette, contenant 8 arpents 2 chaînées. — Baux à ferme : du lieu appelé la Métairie de Saint-Côme, en la varenne de la Riche, par Abel Denis, chanoine et cellérier de Saint-Martin, à François Bedouet, pour 1,300 livres; — des terres, prés, pâtureaux et buissons de l'Ile-Noire, de la métairie de la Fuie, près Saint-Côme, et de 3 arpents de pré, prairie des Montils, par le chapitre de Saint-Martin à la veuve Bedouet pour 600 livres. — Réduction de 150 livres, faite à ladite fermière, en 1756, à la charge d'enlever tout le sable apporté par une crue de la Loire, sur 5 arpents et demi de terre et de le transporter dans les parties basses et sur le chemin existant entre la Fuie et l'Ile-Noire.

G. 499. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 22 pièces, papier.

1651-1771. — Acte par lequel François Fouquet Jeanne Rejaudry, veuve de Julien Fouquet, René de Lhospital, chevalier, marquis de Choisy, seigneur de Lournay, et autres, reconnaissent devoir aux religieux de Saint-Côme 10 setiers de seigle, orge et avoine et 2 chapons, comme possesseurs de la frêche de la Brosse, paroisse de Saint-Étienne-de-Chigny, contenant 150 arpents. — Conférence de ladite frêche, située près des landes de la châtellenie d'Andigny, des taillis de la Fortinière et de Lournay. — Procédure entre les religieux et Pierre Morisseau, Louis Boutegourd et autres détenteurs de cette frêche; — requêtes, sommations, etc.; — liquidation à 392 livres 2 sous 9 deniers, des 3 années dues en 1724. — Différend entre lesdits religieux et les créanciers de Jacques Boiron, qui prétendaient avoir le droit de faire saisir et vendre les bois de ce dernier, situés en ladite frêche. — Baux à ferme de la rente des Brosses, consentis par Charles Duperche et Michel Desprévent, prévôt de Saint-Épain, chanoines de Saint-Martin, à Nicolas Rejaudry, laboureur, et à Jean Lecocq, marchand grènetier à Tours, pour 80 livres.

G. 500. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 29 pièces, papier; 5 plans.

1564-1785. — Sentence du présidial de Tours, condamnant Pierre Felon et Pierre Ferrand à payer au couvent de Saint-Côme, deux années d'une rente de 20 sous, sur maison et terre près le bois de Martigny. — Aliénation de 70 chaînées de vigne, dans le fief de la mairie de Martigny, par le prieur, pour acquitter sa taxe de 66 écus 8 sous 9 deniers, ordonnée pour l'extirpation de l'hérésie, etc. — Déclarations de la métairie du Haut-Martigny, rendues à Louis Le Boucher, seigneur de Château-Gaillard, paroisse de Fondettes, par les prieurs de Saint-Côme. — Accord pour bornage entre Fiacre Dumu, aumônier et procureur de Saint-Côme, et Anne Besnard, veuve de Jérôme Dronin, auditeur en la Chambre des comptes, dame de la terre de Paradis, adjacente à la métairie du Petit-Martigny. — Contestation entre les chanoines de Saint-Martin et le sieur Patas-Bellegarde, propriétaire du Guillay, qui avait transporté un chemin et exécuté divers travaux d'embellissement sur une terre de 9 arpents, dépendante du Petit Martigny et adjacente audit Guillay; mémoires de Patas et des chanoines; — plans des lieux, avant et après les entreprises du sieur Bellegarde. — Baux à ferme, de la métairie du Haut-Martigny, et de la dîme de Thouadé, consentis par les chanoines pour 800 livres, non compris

la closerie, occupée par l'abbé Dumont. — Plans des bâtiments du Petit-Martigny et des travaux à y faire.

G. 501. (Liasse.) — 156 pièces, papier ; 11 plans.

1729-1789. — Arrêt du Conseil d'État, autorisant le prieur de Saint-Côme à vendre 221 pommiers sur le retour et 43 chênes épars, de 150 ans, sur les taillis et pâturages de la Bruère, pour réparer les bâtiments de la métairie de la Roche. — Ajudication, à Gabriel Riverain, pour 1,200 livres, d'une grange à construire audit lieu. — Vente de chênes, de 40 à 300 ans, dans les bois de Saint-Côme, de la Bruère, etc., pour la reconstruction du pont de Saumur, écroulé pendant l'hiver de 1728, et les réparations de l'église et des bâtiments du prieuré. — État des bois du prieuré ; — portions à receper et ensemencer en gland. — Mémoire des adjudications faites dans les bois dépendants du couvent de Saint-Côme, en 1730. — Décomptes, quittances, etc., concernant les travaux exécutés par Riverain. — Procès-verbal d'Armand Dumont, conseiller en la maîtrise des eaux et forêts, et ordonnance de Benoît Eynard de Ravanne, grand maître, pour le réglement desdits ouvrages. — Procédures contre divers particuliers, pour délits commis dans les bois. — Lettre de M. de Machault, garde des sceaux, concernant les allées et embellissements faits par les religieux dans les bois de Saint-Côme. — Ordonnance royale qui autorise le chapitre de Saint-Martin à couper les bouillards venus à terme, à la condition d'en replanter, et le décharge de l'amende de 500 livres, portée dans la sentence des eaux et forêts. — Ventes des bois taillis du Ruau-d'Épeigné, de Guichepie, etc., par Luc Garnier, chanoine, directeur de la manse de Saint-Côme. — Ordonnance de Jean Cabanel d'Anglure, grand maître des eaux et forêts, autorisant les chanoines à défricher un arpent de pâtureau et à arracher 129 bouillards et 24 truisses, à la charge de planter en glands et frênes un arpent de terrain et de le clore de fossés. — Martelage des futaies à vendre, et réparations à faire à la ferme du Ruau-d'Épeigné. — Plans des bois des Cartes, des Vigneaux, de la Bruère, du moulin d'Épeigné, du Rayer, de la Grande-Laisse, du Mortier, de la Fontaine-au-Fromage, etc.; — des domaines de la manse de Saint-Côme, près le moulin des Guérets, etc.

G. 502. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 54 pièces, papier ; 1 plan.

1220-1768. — Procédure entre Huette Estoubelle ou Estoublesse, dame de La Roche-Bourdoygne, près Rochecorbon, et de Bois-Jésus, veuve d'Hardouin Viau, écuyer, et les religieux de Saint-Côme, réclamant 3 années d'une rente de 12 setiers de froment, assignée sur le moulin de Bois-Jésus, paroisse de Fondettes. — Mémoire concernant ledit moulin, arrenté par le couvent à Jean Aubemar, chevalier, seigneur de Bois-Jésus, et possédé successivement par Hélie de Tallemon de La Rochelle, Joachim de Pontlevoy, Robert de Pontavié, Pierre de Brisefort, Guillaume de La Roche et autres, seigneurs de Bois-Jésus. — Transaction par laquelle Huette Estoubelle s'engage à payer ladite rente et les religieux se contentent de 30 réaux d'or pour les arrérages et frais. — Jugement de François, lieutenant général du bailli de Touraine, contre Jacques Bigot et Martin Ayrolde, seigneurs de Bois-Jésus, qui refusaient d'acquitter cette rente. — Transaction sur procès, en 1499, entre Pierre d'Amboise, évêque de Poitiers, prieur commendataire de Saint-Côme, et Philippe Pasquier, marchand à Azay-le-Rideau, qui avait des prétentions sur 2 arpents de terre, dans le fief de La Méchinière, à Azay, appartenant au prieur. — Déclarations de terres, prés et rentes faites aux fiefs de Maillé et de Brezesac, par les religieux de Saint-Côme. — Significations faites, en 1597, par ordre de Benjamin du Plessis, abbé de Monti-la-Selle-lès-Troyes, prieur de Saint-Côme, aux détenteurs de la ferme du Houx, à Maillé, pour les forcer à en sortir, leur bail à 3 vies étant expiré. — Baux à ferme de 7 quartiers de pré, en la prairie aux Moines, paroisse de Berthenay, par Jean Fourneau, prieur curé de Villandry, François Seguin, Joseph Baudrée, etc., religieux de Saint-Côme. — Copie d'une transaction passée en 1220, par laquelle le chapitre de Saint-Côme et le prieur de Colombiers cèdent à Jacquelin Yonèle, chevalier, la moitié des dîmes novales, en ladite paroisse, moyennant une rente d'un muid de froment et seigle. — Différends entre les susdits et les sieurs Bohier et Le Breton, seigneurs de Villandry, au sujet de cette dîme. — Baux à ferme du revenu du prieuré de Colombiers, réuni à Saint-Côme, par Jean Sabart, prieur dudit lieu, et par Toussaint Morand, Jean Maillet et autres, religieux et chanoines, à divers, pour 120 et 200 livres, à la charge de faire les cérémonies religieuses. — Plan d'un pré dit le Pas-au-Seigneur, prairie de Villandry.

G. 503. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1466-1783. — Accord entre les religieux de Saint-Côme, Balthasard Thabuteau, conseiller du Roi, fermier à vie de leur métairie du Ruau-d'Épeigné, et Marie Guiet, veuve d'Olivier Voisin, trésorier des turcies et levées, dame de la seigneurie des Touches, au sujet de l'écoule-

ment des eaux de ladite seigneurie. — Portion congrue payée par le chapitre au sieur Auvray, curé de Ballan. — Bail à ferme de la métairie de Pleinchamp, dite paroisse, par Abel Denis, cellérier de Saint-Martin, pour 600 livres. — Arpentage des prés de Chamart, faisant connaître les anticipations commises par les fermiers de Port-Cordon. — Quittance portant titre nouveau d'une rente de 3 livres, due à Saint-Côme par François Tournereau, trésorier de France, comme seigneur de la Blanchandinière, paroisses de Savonnières et de Berthenay. — Détail des biens dudit Tournereau, chevalier, seigneur de Mareuil, saisis à la requête d'Anne Hamart, sa veuve, sur Joseph Aubry de La Gitonnière, Charles Lefranc de Beaulieu, Claude Poncher, chevalier, maître des requêtes, François de Saint-Martin, sieur du Buisson, et autres héritiers, faute du paiement de 124,000 livres, etc. — Instance et jugement au bailliage de Tours, qui condamne Jacques Gontier, cabaretier de Druye, à restituer au chapitre 2 arpents de terre et à payer une indemnité de 500 livres, pour jouissance indue pendant 20 années. — Déclarations de la closerie du Puits-Coeslier, paroisse de Vençay, arrentée, en 1422, par les religieux de Saint-Côme à Jean de Préaulx, pour 20 sous, et du bordage de la Thouinière, rendues par divers au fief de Rigny, dépendant dudit couvent. — Ordonnance de Pierre de Voyer, bailli de Touraine, autorisant le chapitre de Saint-Côme à poursuivre la rentrée en jouissance dudit bordage, le bail à 3 vies étant expiré ; — jugement qui condamne Marthe Bougrault, veuve de René de Garence et autres à déguerpir. — Vente d'une closerie dite la Saint-Cômière, prés Grandmont, par Claude Bourru, veuve de Louis Aubert, greffier au bailliage de Tours, et ses cohéritiers, à Raoul Delaunay, marchand, pour 3,960 livres. — Éventillement de ladite closerie, pour savoir ce qui relève de Saint-Côme. — Sommation du chapitre pour retirer féodalement les terres de cette closerie, situées dans sa mouvance. — Baux à ferme, de terres, prés et vignes, près de Grandmont, adjugés, pour 26 livres à Nicolas Fournier, marchand ; — du domaine de Champgaultier, de 3 arpents, audit lieu, pour 8 livres, à Jean Esnault, négociant.

G. 504. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 112 pièces, papier ; 1 plan.

1499-1789. — Baux à vie et à ferme, par les religieux de Saint-Côme : de 25 chaînées de jardin et logis, au carroi du Puits, près ledit couvent, pour 30 livres ; — du bordage des Viviants, *modò* Vivions, près le carroi Boiffet, pour 45 et 170 livres. — Saisie et vente des récoltes de Gilles Jautru, débiteur de deux années de ferme. — Arpentage d'une pièce de terre appelée les deux Petits-Arpents, entre les ponts Sainte-Anne et Libert. — Bail de ladite terre, avec logis nouvellement construit, par les religieux à Jean Dupuy, jardinier, pour 46 écus et diverses redevances en grains, volailles, etc. — Bail à rente de 18 chaînées de terre au Grand-Carroi, près les Montils, par François Marchand à Jacques Moïse. — Acquisition de ladite terre par le couvent. — Arpentage d'un pré de 4 arpents, en la prairie des Montils. — Transaction entre les religieux et Jeanne Boutault, veuve de Michel Taschereau des Pictières, par laquelle celle-ci donne 15 livres pour 2 chaînées de pré, qui s'étaient affaissées dans le fossé construit par son défunt mari, et s'engage à relever les bornes. — Déclarations de 14 arpents de pré en la prairie des Montils, fournies par les chanoines de Saint-Côme aux sieurs Bon et Anle Galland et à Jean Taschereau, seigneurs de Bezay. — Bail à loyer d'une maison avec jardin, appelée le Verger-Saint-Côme, près le cimetière, par Henri Orceau, prieur, à Pierre Bombarde de Beaulieu, conseiller honoraire du Roi, seigneur du château de Longue-Plaine, paroisse de Sorigny, pour 270 livres. — Déclarations des religieux aux chanoines de Saint-Gatien, pour 2 pièces de terre près le Sangé et 21 arpents près Port-Cordon, relevant de leurs fiefs des Bains et des Basses-Varennes. — Partage des biens de Jean Bruzeau, formant titre pour l'aître des Bruzeaux, acquis par Saint-Côme. — Transaction, en 1561, entre les religieux et Charles de Ronsard, prieur, qui, pour 4 livres de rente, leur fait abandon d'une pièce de terre, s'étendant depuis le pavé du port de Saint-Cyr jusqu'au delà du cimetière de Saint-Côme. — Bail à ferme, pour 48 livres, de 130 chaînées de terre, aux Bourdais, près Champboucher, données aux religieux par Taschereau, en échange de 4 arpents de friche, près le pont neuf, ruinés par les inondations. — Déclarations de terres et prés faites au chapitre de Saint-Gatien, pour la confection de son terrier, en 1789.

G. 505. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1092-1723. — Copie de la fondation de Saint-Côme et Saint-Damien, par Pierre, doyen de Saint-Martin, et autres chanoines, en 1092, extraite « d'un livre relié en ais de bois, couvert de cuir blanc, auquel pend et est attachée une chêne de fer, ayant 44 chaînons avec une petite boucle de fer, intitulé l'une des pancartes, contenant plusieurs priviléges, titres et enseignements écrits sur 306 feuillets de parchemin. » — Traduction en français de la fondation de Saint-Côme par le poëte Ronsard, prieur. — Déclaration au greffier de la maîtrise particulière, des eaux et forêts, des bois laissés aux religieux par les prieurs,

pour leur entretien, dans les métairies de Pleinchamp, à Ballan, du Ruau-d'Épeigné, à Savonnières, et dans la paroisse de Fondettes. — Déclarations féodales de terres, maisons et vignes, rendues aux fiefs de Lutèce, de Berthenay, de Sainte-Maure, du Bourg-Saint-Père, de Mainferme, des Bordes, de Chaumont, etc., dépendants du chapitre de Saint-Martin, par le prieur, le sacristain et les religieux de Saint-Côme; — de l'église et des bâtiments du prieuré et de 45 arpents de terre, jardins, ouches, bois, buissons, saulaies, détériorés par les crues, fournis par lesdits religieux au cellérier de Saint-Martin. — Montrée desdites terres au cellérier, pour prouver qu'il ne lui est dû aucune dîme. — Quittance de 5 sous 2 deniers de droits et d'indemnité payés au fief de la cellerie par Mrs de Saint-Côme. — Déclarations de 15 arpents de terre, en deux pièces, appelées la Potence et Champboucher, près Saint-Côme, rendues par le couvent au fief du prévôt de la Varenne.

G. 506. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 63 pièces, papier; 1 plan.

1449-1771. — Sommation par Pierre Baudry, chanoine, locataire de la maison du Perron, cloître de Saint-Martin, à Étienne Duvau, maître ouvrier en soie, fermier du temporel de Saint-Côme, d'y faire exécuter les réparations convenues. — Baux à loyer de la susdite maison, à Louis Massé, directeur de la poste, pour 320 et 325 livres. — Devis et adjudication des travaux à faire à l'église et aux bâtiments de Saint-Côme. — État des biens et revenus du prieur, comprenant les moulins des Roches; les métairies du Haut-Martigny et de la Bruère, à Fondettes, et de la Petite Carte, à Joué, affermées à moitié; 12 arpents de prés, prairies de Gloriette et de Chamard; une rente de 60 setiers de blé et seigle, due par Saint-Martin; la maison du Perron; le bois de Saint-Côme, de 50 arpents, et le droit de pêche dans la Choisille. — Déclarations des domaines, revenus et charges du prieuré de Saint-Côme, de la cure de Colombiers, y annexée, du prieuré de Sainte-Anne, des sous-prieur, aumônier, hôtellier et sacristain, rendus au Roi et aux gens de mainmorte. — Mémoire des terres possédées par Saint-Côme dans le fief du Plessis. — Confirmation, en 1515, des priviléges dudit prieuré par le chapitre de Saint-Martin, qui le maintient en la possession du fief de la Choisille. — Noms des censitaires des moulins des Roches *aliàs* Coudrières. — Marché, en 1598, entre Jean Damont, paveur, et Benjamin Duplessis, aumônier du Roi, prieur de Saint-Côme, pour refaire à neuf des quais et talus du moulin à foulon de Charcenay, relever et réparer diverses brèches, etc. — Autre en 1615 entre François de La Chétardie, prieur, et les sieurs Sourdeau et Boutegourd, maçons, pour la construction d'un batardeau au-dessous dudit moulin. — Nivellement des eaux de la Choisille entre le moulin de Charcenay, appartenant aux dames de Beaumont, et celui des Roches, situé au-dessous. — Signification d'un committimus de la chancellerie de Paris, faite en 1643, à la requête de Joachim de La Chétardie, prieur, à François Boucher et Pierre Bailly, teinturiers en laine, qui faisaient périr le poisson de la Choisille par le lavage de leurs teintures écarlates. — Bail à ferme, par ledit prieur, d'un jardin appelé l'aunaie de Saint-Côme, enveloppé par la Choisille, près du moulin de Charcenay. — Procédure de 1487 à 1492, entre Pierre d'Amboise, évêque de Poitiers, prieur de Saint-Côme, et Jaquet Chezière, prétendant avoir le droit de tirer des pierres dans une carrière, près de la Motte-Montboyau. — Arpentage des prés du lieu des Roches, produisant 15 arpents 40 chaînées et demie. — Contestation entre le prieur et divers habitants, qui avaient comblé les fossés du pré joignant le moulin, pour y faire pacager. — Bail à vie, en 1721, d'une cave en roc, dite la cave aux Tessiers, près le pont de la Motte, par François Rousseau de l'Aubanie, prieur, à Pierre Touche, notaire; — plan de ladite cave. — Visites des moulins des Roches; — différend entre le fermier et M. de l'Aubanie, prieur, refusant de l'indemniser des pertes occasionnées par trois grandes crues, en 1712, dont la dernière avait duré trois semaines, ruiné 8 arpents de pré et arrêté les moulins pendant trois mois.

G. 507. (Liasse.) — 31 pièces, papier; 1 plan.

XVe siècle — 1773. — Quittances des arrérages de 30 sous 7 deniers obole de cens payés par les religieux de Saint-Côme à Louis Le Boucher, écuyer sieur de Lhommeraie et de Martigny. — Saisie de la métairie de la Bruère, à la requête du seigneur de Martigny, pour 28 années d'arrérages; — publication du bail judiciaire de ladite métairie; — détail des sommes que les fermiers, ou leurs héritiers, doivent verser au prieur pour le rembourser des 16 écus 18 sous 4 deniers qu'il a payés à la seigneurie de Martigny. — Déclarations et dénombrements du Haut-Martigny et de la Bruère, rendus par les prieurs et religieux de Saint-Côme auxdites seigneurie et mairie. — Bail, pour 99 ans, en 1575, par Pierre de Ronsard et lesdits religieux à Étienne Berneust, procureur au présidial de Tours, de 3 arpents 25 chaînées de vigne, paroisse de Vouvray, restant d'une pièce de 6 arpents, appelée les Quarts de Saint-Côme. — Sousseing par lequel M. de l'Aubanie, prieur, cède et prolonge de 10 années à Jean Micaud, officier de feu le duc d'Orléans, le bail consenti à François Berneust,

sieur de la Rabière. — Procès-verbal de Christophe Martineau, notaire à Vouvray, dressé à la requête des chanoines d'Angers, décimateurs de ladite paroisse, qui prétendaient à tort lever une dîme sur cette vigne, située près la Renardière. — Plan visuel de ladite vigne. — Copie d'une déclaration des terres sur lesquelles lesdits chanoines ont le droit de dîme, faite, en 1533, par divers habitants de Vouvray. — Lettres des mêmes chanoines, demandant à ceux de Saint-Côme communication de leurs titres; — réponse du procureur de Saint-Côme. — Lettre de M. Noiret, curé de Vouvray, réclamant la dîme verte sur les lentilles et autres menus légumes.

G. 508. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 1 plan.

1538-1762. — Sous-prieuré de Saint-Côme. — Mainlevée d'une saisie, faite sur une maison près le pont de la Motte, faute d'exhibition de contrat, par le sous-prieur, Jacques Aubry. — Transaction entre les religieux de Saint-Côme et Mathurin Daguet, sous-prieur, qui trouvait trop faible la rente de 4 livres, accordée à Gilles Daguet, son prédécesseur, pour avoir transporté sa maison du pont de la Motte sur une portion de la terre de Champboucher, qu'il avait prise à vie; ladite rente de 4 livres est portée à 6. — Baux à ferme de 2 arpents de terre, au lieu dit les Quarts de Saint-Cyr, par les sous prieurs, Gilles Mathurin Daguet, Pierre Fournier, Pierre Courtault et René Thomas, à Guillaume Guerineau, Michel Berruer et Nicolas Estevanne, meuniers, et autres, pour 25 livres, puis pour 32 et deux chapons. — Plan et arpentage des terres du sous-prieuré, longeant la fausse rivière de Choisille et le fossé de séparation des prés. — Bail de 6 chaînées de terre, près de la nouvelle levée et du pont, paroisse de Saint-Cyr, consenti à René Lecerf, maçon, par Pierre Salmon de Courtemblay, directeur des biens du ci-devant prieuré de Saint-Côme, réunis à la fabrique de Saint-Martin.

G. 509. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1482-1758. — Chapelle de la Madeleine, dépendante du sous-prieuré. — Vente, par Macé Savourault à frère Jean Trepereau, sous-prieur de Saint-Côme, d'une rente de 30 boisseaux de froment sur la quarte partie de l'aître de la Madeleine, paroisse d'Azay-sur-Cher, pour 20 livres 5 sous 11 deniers. — État des terres et rentes appartenant au sous prieur, comme titulaire de la chapelle de la Madeleine de Brechenay, dans les paroisses d'Azay, Chambray, Esvres, Larçay, Montbazon, Veigné, etc. — Déclarations : des domaines et chapelle de la Madeleine et de 29 arpents de terre, paroisses d'Azay, Véretz, Esvres et Saint-Branchs, rendues au fief de Montbazon par Jean Babin, sous-prieur; — de prés, prairies de Vaugourdon et de Candé, par René Thomas à Jean Brodeau, chevalier, marquis de Chastre, seigneur de Candé, comte du Saint-Empire; — du revenu de la Madeleine, par le même, au greffe des gens de mainmorte. — Commandement à Gilles Daguet, sous-prieur, par le curé de Chambray pour être payé de 3 années de son gros. — Baux à ferme du revenu temporel de la chapelle de la Madeleine, consentis par Mathurin Maran, Jean Bruneau et autres sous-prieurs, à Louis Barillet, notaire, etc., à la charge de faire célébrer les 4 messes fondées par un seigneur de Montbazon, tenir les assises, payer les gages des officiers, dresser un papier terrier, etc. — Déclarations de prés en la prairie de Bourou, rendues au fief du Puy et à Louis Scipion de Grimoard de Moncourt, chevalier, comte du Roure, seigneur dudit lieu, par les sous-prieurs de Saint-Côme, seigneurs de la Madeleine. — Baux à ferme de prés, prairies de Bourou, de l'Islette et de la Grande-Bouchère, paroisses de Veigné et Montbazon; du clos de la Madeleine, contenant la chapelle; de 50 chaînées de courance et saulaie, près l'étang du Rocher, et d'une dîme, paroisse de Chambray, consentis par les sous-prieurs. — Visite de la chapelle de la Madeleine et de la closerie de Champgaultier, en dépendant, par Charles Millard, sous-prieur, et Jean Breton, religieux de Saint-Côme. — Aveu rendu à Charles de Rohan, prince de Guéménée, duc de Montbazon, par François Patas, sous-prieur, et en cette qualité seigneur à vie du fief du prieuré et chapelle de la Madeleine de Brechenay, paroisse de Chambray; — procès-verbal de réception de l'aveu de Laurent Patas, titulaire, par René Boutinot, bailli de Montbazon. — Sentence qui condamne le curé de Chambray, le chapitre de Saint-Martin, les religieux de Grandmont, le duc de Montbazon, etc., codécimateurs de ladite paroisse de Chambray, à contribuer aux réparations de l'église. — Déclaration fournie à la seigneurie de Candé par les chanoines de Saint-Martin, à cause de la réunion de la manse du sous-prieuré de Saint-Côme à leur fabrique.

G. 510. (Liasse.) — 110 pièces, papier; 2 plans.

1595-1785. — Aumônier de Saint-Côme. — Signification d'un jugement, condamnant Louis Nicolas, vicaire perpétuel du Plessis, à payer à l'aumônier trois années d'une rente de 9 livres, sur logis et jardin à la Girauderie, paroisse de la Riche. — Baux à ferme de 50 chaînées de terre et jardin, à la Rabaterie, avec habitation près le cimetière de Saint-Côme, par Fiacre Dumu et Nicolas Cordier, aumôniers. — Arpentage des vignes et terres d'une closerie

appelée la Guignière, à Fondettes, dépendante de l'Aumônerie. — Transaction par laquelle Gilles de Préaubert, sacristain, Pierre Maugis, hôtellier, Jean Abrillard, prieur de Retz, Pierre Fournier, prieur de Neuil, et Jean Bruneau, prieur de Crissé, religieux de Saint-Côme, cèdent à l'aumônier, pour se dispenser de lui donner le pain et le vin les jeudis et dimanches de chaque semaine, savoir : 5 miches de 5 quarterons, un pain brun pour le chien, et 5 pintes de vin, lui concèdent 171 chaînées de vieilles vignes, à la Guignière, et 7 arpents de terre, appelés les Défroes et les Sablons, au-delà des bois de Saint-Côme. — Plan de ladite vigne. — Procédure entre Marie Bellot, veuve d'Adam Lemaire, et l'aumônier, prétendant rentrer en jouissance d'un arpent de terre, joignant les chemins du Plessis au cimetière et du pont Sainte-Anne au pont Libert, précédemment donné à trois vies par les religieux, à la charge d'y construire trois maisons. — Conférence de la frêche des Reforderies, près Saint-Côme, chargée d'une rente de 8 livres 10 sous. — Bail à vie canoniale des closeries de la Guignière et de l'Hôtellerie, par le chapitre à Jacques Dauphin, chanoine, à la charge de remettre en bon état les vignes et bâtiments. — Différend entre ce dernier et le chapitre, qui veut lui retirer lesdites closeries, sous prétexte qu'il n'est plus que chanoine honoraire ; — avis contradictoires des avocats consultés ; — accord par lequel Dauphin renonce à son bail et n'exige pour indemnité que les fruits de l'année courante. — Bail à vie de la même closerie, à Nicolas Moisy, bourgeois de Tours, pour 200 livres. — Requête de M. Luce, propriétaire de Belair, près la Guignière, demandant au chanoines la cession d'une parcelle de leur clos pour faciliter l'entrée de sa maison. — Plan de ladite parcelle.

G. 511. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1448-1783. — Sacristain de Saint-Côme. — Charte de Jacquet Binet, seigneur des Tourelles et de la Guignière, amortissant les acquisitions faites, dans son fief, par le sacristain de Saint-Côme. — Transaction entre Jean et Philippe Remonneau et Adam Ogier, sacristain qui, voulant rentrer en possession d'une maison, près le pont de la Motte, jadis donnée à vie par ses prédécesseurs, accepte en échange, un logis avec jardin, sur le chemin de la Motte à Saint-Cyr. — Bail, en 1569, pour 6 livres de rente, d'un demi arpent de vigne, paroisse de Fondettes, par Pierre de Ronsard, aumônier du Roi et prieur de Saint-Côme, à Jean Millet, hôtellier dudit convent. — Quittance de Taschereau pour 29 années de cens dues au fief des Tourelles, sur une vigne dite la Secrétainerie. — Déclarations de terres et vignes fournies audit fief par Joseph Faré et Joseph Patas, sacristains. — Baux à ferme : de terres, vignes et treilles, près le pont de la Motte, paroisses de Fondettes et Saint-Cyr, par les sacristains Jean Breton, Jean Belot, Gilles de Préaubert et Toussaint Faré, à Jean Lecerf, maître maçon, et autres. — Accord entre les religieux de Saint-Côme et Martin Delaunay, seigneur des Tourelles, pour creuser et élargir les fossés qui séparent leurs vignes, de manière à empêcher les fraudeurs d'y pénétrer. — Procédure entre Pierre Patas, chanoine de Saint-Martin, et Françoise Bienvault, veuve de Pierre Barrier, fermière de 4 arpents de terre au canton des Quarts, paroisse de St-Cyr, pour le paiement de 5 années de ferme, montant à 240 livres. — Bail à vie desdites terres et autres, consenti à Joseph Belgarde, négociant, et Marie Petit, sa femme, par Pierre Salmon de Courtemblay, chanoine, régisseur des biens de la manse et des offices claustraux de Saint-Côme, réunis à la fabrique de Saint-Martin.

G. 512. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1498-1680. — Prieuré-cure de Courléon, près Gizeux, dépendant de Saint-Côme. — Copie d'une transaction de 1498, par laquelle Eustache, seigneur du Bellay, de Gizeux et du Bois-Thibault, cède au prieur-curé de Courléon, les dîmes novales sur 8 arpents de terre et vigne, autrefois en bois, situés dans le fief d'Aize, dépendant de sa seigneurie de Gizeux, et le curé renonce à la rente d'un setier de seigle, fondée par Bertrand d'Aize. — Procès-verbal, par Jean Godefroy, prieur de Continvoir, de la prise de possession du prieuré-cure de Courléon, par Barthélemy Verius, religieux de Saint-Côme, nommé par Joachim de La Chétardie, prieur commendataire, et de l'opposition formée par François Pillet, clerc tonsuré, prétendant en avoir été pourvu par Urbain Guichard, précédent prieur. — Requête d'Alexandre Remollard, prieur, au sénéchal de Gizeux, contre des particuliers qui faisaient un marché du cimetière de la paroisse et des galeries de l'église, même pendant le service divin, suivie d'une menace de confiscation en cas de récidive. — Signification d'une sentence des requêtes, qui condamne Mathurin Dela-

lande à déclarer par serment le nombre de gerbes de blé, de poignées de chanvre, etc., qu'il a récoltées depuis 4 ans sur une pièce de terre, au lieu dit l'Abbaye, et à en payer la dîme au prieur de Courléon. — Lettres patentes de Louis XIV, confirmant les lettres de garde-gardienne, accordées à Saint-Martin par ses prédécesseurs, (imprimé.) — Différend entre les religieux de Saint-Côme et Louis Daveau, prêtre d'Angers, pourvu du prieuré de Courléon, qui refuse de se présenter à Saint-Côme et d'y faire son année, pour recevoir l'habit de leur ordre et avoir leur approbation.

G. 513. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1512-1671. — Prieuré de Gizeux. — Testaments : de Pierre Meslin, qui donne 35 sous au prieur et à la fabrique pour être enterré en l'église de Gizeux, près l'autel de saint Blaise ; fonde 40 messes basses, à 3 sous 4 deniers chaque, et donne 6 douzains de 12 deniers aux six chapelains qui porteront son corps, du bourg à l'eglise ; plus 5 livres 10 sous, pour un trentain de messes, dit par les vicaires et chapelains de la paroisse, à partir du lendemain de son obit ; — de Perrine Tulasne, femme d'Étienne Gascongne, léguant 6 livres au prieur, pour un trentain simple et la messe à haute voix ou autre service, si le prieur ne trouve pas le prix suffisant ; et 12 sous 6 deniers de rente à la fabrique, pour deux anniversaires. — Procès-verbal de la levée des scellés et de la vente des meubles du prieur, décédé, par Antoine Guyraud, greffier des Châtellenies de Gizeux et d'Avrillé, assisté de Toussaint Farré, sacristain de Saint-Côme et prieur de Sainte-Anne, et de Joseph Baudrée, religieux dudit prieuré.

G. 514. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1643-1789. — Prieuré de Sainte-Anne. — Testament de Balthazar Thabuteau, ancien prieur, conseiller et élu en l'Élection de Tours, portant legs des bâtiments, pressoir, caves en roc, vignes, terres, chenevrail, saulaies, prés et pâtureaux qu'il possède, avec sa femme, Marguerite Voulge, en la paroisse de Savonnières, et d'une somme de 2,000 livres, etc., pour la fondation d'une messe journalière en la chapelle de Sainte-Anne ; diverses sommes pour acheter des ornements, payer les religieux mendiants, les enfants de la Madeleine et tous les pauvres qui assisteront aux services ; 100 livres de rente pour l'établissement d'un pauvre ou gardien de la chapelle, qui ouvrira et fermera les portes, assistera les chanoines de Saint-Côme, du Plessis, etc., pendant les anniversaires et le jour des processions. — Convention entre F. Mansuet Pâty, gardien des Récollets, et Marc-Antoine Patas, chanoine de Saint-Martin, prieur de Sainte-Anne, par laquelle ce dernier donne 400 livres par an, 100 livres de viande et 12 de pain, le 1er de chaque mois, fournit les ornements, linge et luminaire, audit gardien qui se charge, pendant six ans, de célébrer ou faire célébrer une messe basse tous les jours, 2 grands services les 4 mai et 30 novembre, 2 saluts les jours de Pâques et de la Pentecôte, et de fournir le pain et le vin pour les messes.

G. 515. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1359-1639. — Prieuré-cure de Saint-Julien de Chédon. — Jugement de Perrin Courtois, juré en la cour de St-Aignan, portant remise, par Jehan Lainzné au curé de Chédon, d'une vigne à Ferrières, léguée par sa femme Jehanne, pour son anniversaire et celui de sa mère. — Cession d'un demi arpent de pré, paroisse d'Angé, par Jeanne de La Touche à Jean Mespier, prieur, pour 3 livres, plus l'amortissement d'une rente de 4 sous et l'acquittement des funérailles de sa mère. — Acquisitions, par Guillaume de Chantelou, prieur, de 3 boisselées de terre à Saint-Julien, fief de Paray, pour 25 sous, et de 4 boisselées, à Faverolles, pour 40 sous. — Lettres de Pierre de Palluau, seigneur de Montrésor et de Lantenay-le-Mâle, faisant abandon des droits et devoirs qui lui sont dus, sur 150 chaînées de vigne, dans le clos de Ferrière, données au prieur par Étienne du Closeau. — Testaments : de Denis Besnard, qui donne 1 sou à chacune des boîtes de l'église, un demi quartier de vigne pour celle des trépassés, à la charge de remettre, chaque année, 10 deniers au curé ou vicaire pour dire les prières du donateur ; — de Françoise, femme de Jean Chaillou, léguant 13 chaînées de vigne, paroisse d'Angé ; — d'Élisabeth, femme de Guillaume Auger, qui en donne 9. — Aliénations, par Michel Barbin, prieur, pour acquitter les taxes mises par le Roi sur le clergé : en 1568, d'une rente de 32 boisseaux de seigle, à prendre sur celle de 4 setiers de 16 boisseaux, due à la cure sur 12 arpents de terre, autrefois en bois, appelés les Tailles de la Cure, dans le fief du

Closeau, en 1571 d'une rente de 5 livres 18 sous, assignée sur une maison, rue du Pont, à Montrichard. — Procédure entre les religieux de Saint-Côme, réclamant 13 années d'une rente de 20 setiers de seigle, plus celle de 118 sous, due au prieur, et Michel Barbin, curé de Montrichard. — Bail à ferme, pour 320 livres, par Mathurin Daguet, sous-prieur de Saint-Côme, à Jacques Lhuillier, marchand à Montrichard, et Jeanne Aubin, veuve de Jean Perceval, notaire à Amboise, de tout le revenu temporel du prieuré-cure de Saint-Julien de Chédon, abandonné par le curé Jean Delaroche.

G. 516. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 40 pièces, papier.

1450-1696. — Prieuré-cure de Vallières-les-Petites. — Donation d'une rente d'un setier ou 3 mines de seigle, sur la métairie des Forges, faite à Jean Fayot, prieur-curé de l'église paroissiale de Vallières, membre de Saint-Côme, par Raoul Hurault. — Déclarations de ventes et acquisitions de terres, en la censive du prieuré, faites devant Grojard et autres, notaires, par Mery et Benoit Robert, de Vallières, André Lesguillé, de Candé, Blaise Rouiet, de Montou. — Permission par Paul de Sardini, seigneur de Chaumont, à Bazière, prieur, d'avoir une arquebuse en son logis, environné de bois et éloigné des voisins. — État du revenu temporel du prieuré, contenant plus de 100 arpents en vignes, terres, bois, etc., près le prieuré, et diverses pièces de pré, aux Montils et à Choizy, plus le censif, les dîmes de vin, blé, orge et avoine. — Accord entre Julien Verron, prieur de Vallières, et Étienne Roblin, teinturier, près Blois, qui, débouté de son appel, fait abandon des dîme, fief, censif, prés, bois et terres dont il jouissait dans les paroisses de Vallières et de Montou, et paye 40 livres pour les frais. — Procès entre Joachim de La Chétardie, prieur de Saint-Côme, et Louis Guimont, prieur de Vallières, au sujet des dîmes et terrages de la paroisse; — sentence du bailli de Blois, qui condamne La Chétardie à payer au curé 200 livres de portion congrue, et celui-ci à restituer les dîmes qu'il a perçues. — Requête de La Chétardie au marquis de Menars, intendant d'Orléans, lui prouvant que, depuis 7 ans, Saint-Côme était rentré en possession de la dîme de Vallières, aliénée par les anciens prieurs. — Estimation de cette dîme par Jean Chahaigne, huissier de Pierre des Essarts, chargé par le Roi du recouvrement du 8e denier des biens ecclésiastiques aliénés, Jean Cheynel, receveur général du prieuré de Saint-Côme, et Sébastien Aubert, marchand, pris pour expert. — Ordonnance des commissaires généraux députés par le Roi, pour l'exécution des édits d'août 1692, concernant le recouvrement des droits de franc-fief, franc-aleu, franc-bourgage et franche-bourgeoisie, donnant main-levée des saisies opérées sur les religieux, leur fermier et le curé de Vallières, et les déchargeant de ladite taxe.

G. 517. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1752. — Inventaire des titres de la manse conventuelle et des offices claustraux du prieuré de Saint-Côme, réunis à la fabrique de Saint-Martin, en 1742. — Les pièces analysées remontent à 1092. — Extrait de la fondation du prieuré. — Certificat de Pierre Mercier, chanoine, attestant les pertes éprouvées par les religieux de Saint-Côme, depuis leur fondation, par suite de guerres, pestes et inondations. — Lettres de Charles VII, qui exempte de tous droits les biens et acquêts des religieux de Saint-Côme, et de Henri IV, défendant aux gens de guerre de ravager leurs domaines, situés dans les paroisses de Joué, Ballan, Fondettes, Druye, Savonnières, etc. — Échange de terre et jardin, entre Charles de Ronsard, prieur, et Adam Ogier, sacristain. — Plan des futaies, terres et prés qui entourent les bâtiments et jardins du prieuré. — Commission du bailli, donnée aux assises des Coudrières et de la Choisille, pour faire saisir tous les bois qui se trouveront sur la rivière et serviront à réparer les moulins de Saint-Côme. — Droits de basse justice à Saint-Côme, de deffais ou pêcheries dans la Choisille, etc. — Métairie des Roches, à Fondettes, et les deux moulins, affermés par M. d'Amboise, prieur, pour 660 livres et 10 muids de blé. — Accord entre les religieux et Charles Chauvin, seigneur de Martigny, qui, pour avoir part à leurs prières, se désiste de ses prétentions sur les terres situées en son fief. — Bornage des fiefs de Château-Gaillard et de la métairie du Haut-Martigny, entre le duc de Montmorency, et M. de La Chétardie, prieur. — Sentence prononcée contre les officiers de François, seigneur de Maillé, et autorisant les religieux à tenir, quatre fois l'an, les assises dans leur fief de la Malaudière, à Fondettes. — Violences commises par René Sarrazin, gendre de Gédéon, sieur de Barray, contre un sujet de Saint-Côme, qui le blâmait

de chasser dans la garenne de la Bruère. — Plans des bois situés autour de la métairie de la Bruère. — Chênes à abattre pour relever les bâtiments de la Petite-Carte, paroisse de Joué, détruits par un incendie. — Bail à rente du fief de la Pinsonnière, par M. de l'Aubanie, prieur, à Léonard de La Montagne, seigneur de Barbançon et de la Gendronnière. — Rentes dues à Saint-Côme, sur maisons et jardins en la ville de Tours, sur les frêches du Clos-Poulard ou Poulin, jadis la Cômerie, etc., paroisse de Saint-Venant; des Prêtrières, etc., paroisse de Saint-Cyr, du Chesneau, des Bordes, etc., à Fondettes; de la Goupillère, à Luynes; de la Gilbertière, à Ambillou, etc. — Bail de l'hôtel des Machetières, à Langeais, avec 30 arpents de terre, pour 21 sous. — Assises du fief de Rigny, *aliàs* la Saint-Cômière, paroisse Saint-Étienne-extrà, et de la Motte-Guédon. — Don de 83 livres 8 sous 4 deniers de rente, sur la haute justice de Cormery, fait par Louis XI à l'aumône de Saint-Côme, pour la nourriture d'un pauvre tous les mercredis, afin de se décharger du vœu de faire maigre ledit jour. — Nomination au prieuré de Saint-Côme par les rois de France, et bulles de papes confirmatives. — Instances : avec le sonneur de Saint-Martin, qui prétendait lui être dû le pain et le vin par les religieux, lorsqu'ils venaient en procession à Saint-Martin; — avec le frère Paulmier, accusé de vices honteux, réprouvés par Saint-Augustin : — avec l'évêque et l'archidiacre d'Orléans, qui s'attribuaient les droits de dépouille et de juridiction sur lesdits religieux. — Extraits des titres des prieurés-cures de Crissé, Neuil, Chaveignes, Continvoir, Gizeux et autres, dépendants de Saint-Côme.

G. 518. (Registre.) — Grand in-folio, 116 feuillets, papier.

1752-1785. — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Côme. — Les titres analysés remontent à 1411. — Jugement des eaux et forêts contre divers particuliers qui avaient abattu des arbres et fait pacager dans les bois de Saint-Côme. — Ordre par les mêmes aux religieux, de laisser 18 pieds de franc le long de leurs bois et de faire disparaître murs et moulins, pour faciliter la navigation. — Droits de pêche dans la Choisille, depuis les moulins de Charcenay jusqu'à son embouchure dans la Loire. — Procédure soutenue pendant 8 ans par Jacques Cherrière, refusant, malgré jugements obtenus contre lui, de restituer les pierres qu'il avait tirées dans une carrière de Saint-Côme, située près de la Roche, à Saint-Cyr. — Réparations des bâtiments de la métairie et du moulin des Roches, sur la Choisille. — Débordements des eaux de ladite rivière, en 1712 et 1733. — États des sujets ajournés aux assises de la seigneurie de la Malaudière, paroisse de Fondettes. — Plans, description et contenances des futaies et taillis, situés autour de la métairie de la Bruère, même paroisse. — Accord, en 1620, portant échanges entre les chanoines de Tours et de Maillé, le chevecier de Saint-Martin et M. de La Chétardie, prieur de Saint-Côme, décimateurs de Fondettes. — Procédure entre ledit prieur et M. Boureau, curé, qui voulait profiter de la déclaration du Roi, du 16 janvier 1686, et ne donner qu'une partie des biens de sa cure. — Transaction sur procès, au sujet d'arbres bordant un fossé mitoyen entre les domaines de la Petite-Carte et de la Crouzillère, paroisses de Joué et Ballan. — Bornage des dîmes de Druye, entre les religieux et Robert Roy, curé. — Accord entre le prieur et Jean de Boissonnade, curé de Vallères, qui se désiste de ses prétentions sur 41 arpents de terre, pour un supplément de 2 boisseaux de blé à son gros. — Déclarations rendues au fief du Chêne-Vert, par les censitaires.

G. 519. (Registre.) — Grand in-folio, 314 feuillets, papier.

1753. — Inventaire des titres de la mense de Saint-Côme. — Les pièces analysées remontent à 1363. — Transaction entre les religieux et le prieur, Charles de Ronsard, qui leur donne, pour s'exempter de certains services et de payer les gages des batonnier, barbier et notaire, une rente de 10 setiers et demi de seigle, sur le moulin du Ruau-d'Épeigné, le fief dudit lieu, 5 arpents de taillis, etc., et pour leur nourriture et vêtements, les gages des domestiques, etc., 30 pipes de vin, 12 muids de blé, du bois, des volailles et le fief de Rigny. — Déclarations : des bois laissés aux religieux par les prieurs, rendus à la maîtrise des eaux et forêts; — de maisons en la ville de Tours, etc., rendues aux fiefs de Sainte-Maure, Bourg-Saint-Père, Mainferme, Berthenay, etc. — Baux à ferme des métairies du Bout-du-Bois, le Petit-Cimetière, la Poussetière, la Varenne dite la Grande-Métairie de Saint-Côme, Champboucher, etc. — Rente de 20 livres, soufferte au profit des religieux par le chapelain ou prieur de Sainte-Anne, pour se décharger des repas qu'il leur devait la veille et le jour de Saint-Côme et

aux Rogatons. — Fermages des quarts de Fondettes, de la métairie du Chesneau, autrefois la Frèche-au-Prieur, de la closerie des Recours, etc., dite paroisse. — Rentes dues aux religieux sur les frèches du Crucifix-Vert, sur le moulin de Bois-Jésus, etc. — Bulle du cardinal Georges d'Amboise, légat du pape, permettant l'union du prieuré de Colombiers à Saint-Côme, en 1505 ; — commission pour contraindre les récalcitrants à payer audit couvent la moitié des grandes dîmes de Villandry. — Arrêts du Parlement, etc., rendus pendant trois siècles contre les seigneurs de Villandry, pour l'acquittement d'une rente de 30 livres, sur le péage de Colombiers. — Transaction entre les religieux et Mathurin Davenet, seigneur de Bonrepos et de la Saintrie, au sujet d'une pièce de terre dépendante de la métairie de Plainchamp, paroisse de Ballan. Assises des fiefs de Plainchamp, de de la Mothe-Guédon et de Rigny, tenues par les officiers de Saint-Côme.

G. 520. (Registre.) — Grand in-folio, 82 pièces, papier.

1752-1788. — Inventaire des quatre offices claustraux de Saint-Côme, réunis à la fabrique de Saint-Martin, en 1742. — Les titres analysés remontent à 1339. — Assises de la terre et seigneurie de la Madeleine de Brechenay, à Vençay, fondée par les seigneurs de Montbazon et dépendante du sous-prieuré de Saint-Côme. — Baux à rente de terres à Vençay, de l'hôtel de la Baleine, à Veigné, etc., par les sous-prieurs, titulaires de la Madeleine.— Autorisation par l'archevêque de Tours, de transférer la confrérie de Saint-Côme en l'église de Saint-Martin, et la chapelle de la Madeleine en celle de Chambray. — Baux à ferme et échanges de terres et gravanches, le long de la Loire, de terres près le cimetière de Saint-Côme, de vignes en friche à la Guignière, par les aumôniers, Maugis, Cordier, Desguet. — Transaction par laquelle les religieux donnent à l'aumônier la petite closerie de la Guignière et 7 arpents de terre à l'extrémité du bois de Saint-Côme, pour l'indemniser de la nourriture de son valet, de sa servante et de son chien de garde. — Fermages de la métairie de l'Aumônerie, pour 260 livres, puis 800. — Transaction au sujet de deux porcs gras, dus chaque année à l'aumônier par le prieur. — Confirmations des priviléges de l'Aumônerie de Saint-Côme par les rois de France. — Restitution par les enfants Remonneau au frère Adam Oger, sacristain, d'une maison et jardin, près le pont de la Motte, qu'ils possédaient indûment. — Échange de terres entre ledit sacristain et le prieur, Pierre de Ronsard, 1565. — Baux à ferme, par les sacristains, des bâtiments, jardins, prés et bosquets, situés devant les grandes portes de Saint-Côme ; d'une closerie à Saint-Cyr, etc. — Accord, au sujet d'un fossé commun avec Delaunay, seigneur des Tourelles. — Échanges de vignes et mousons entre Charles de Ronsard et les hôteliers Tassin et Maillet. — Instance entre le sieur des Roches, prieur commendataire, et Gilles de Laval, seigneur de Maillé, débiteur d'une rente de 12 setiers de seigle, assignée sur ses seigneuries des Écluses et de Mazières.

G. 521. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1725 environ. — Inventaire des titres des domaines et rentes de la manse conventuelle du prieuré de Saint-Côme. — Les pièces analysées remontent à 1363. — Baux à ferme des lieux et métairies de la Varenne, la Bruère, le Ruau-d'Épeigné, la Petite-Carte, Plainchamp, à Ballan, le Petit Martigny, le Carroi-du-Puy, la Pousseterie, près Saint-Côme, etc. — Baux à rente : des Boisselières, à Azay-le-Rideau, contenant 20 arpents, pour 20 livres et 6 boisseaux de seigle ; — de 20 arpents à Druye, dits les Bois de Meigné, pour 27 livres 5 sous ; — de la Frogerie, à Saint-Étienne-de-Chigny, contenant 12 arpents, pour 20 sous, deux poules et 12 deniers de cens ; — de la métairie de la Goupillière, à Luynes, contenant 15 arpents, pour 30 sous ; — de 30 arpents de terre, à Langeais, dits les Machetières, pour 21 sous. — Lettres de Charles V, défendant au seigneur de Montbazon d'exiger des religieux un droit d'indemnité pour la rente de 30 livres qu'ils ont acquise sur des terres à Colombiers et Savonnières. — Vente desdites terres par Thibaut-Chabot à Jean de Graville, à la charge de payer ladite rente.— Commandement fait à Pierre Fauchet, notaire et secrétaire du Roi, seigneur de Villandry, pour le paiement des arrérages.—Arrêts divers contre les seigneurs de Réchaussé, paroisse de Saint-Antoine-du-Rocher, pour l'acquittement d'une rente de 3 setiers de blé. — Jugement qui condamne le fermier du moulin des Roches à donner aux religieux un dîner le jour du carnaval. — Titres des rentes des prieurés-cures de Villandry, Saint-Julien-de-Chédon, Neuil, Continvoir, Chaveignes, Courléon, Oilly et Gizeux, dépendants de Saint-Côme. — Sentence contre l'archiprêtre de l'Île-Bouchard, qui prétendait avoir les droits de dépouille

et de déport sur les prieurés-cures de Crissay et Neuil. — Titres d'un arpent de terre, près l'ancien port de Saint-Cyr, aujourd'hui la rue du Port, qui a été emporté par les eaux de la Loire.

G. 522. (Registre.) — Grand in-folio, 241 feuillets, papier.

1759-1775. — Livres des fermes et rentes, avec la recette, de la manse conventuelle et des offices claustraux du prieuré de Saint-Côme. — Recettes des fermes : de la Grande-Métairie, de Champboucher, de la Poussetière, des Viviants, etc., en la varenne de Saint-Côme ; — de prés, prairies des Montils, Berthenay, Villandry ; — de la terre et seigneurie de Plainchamp, à Ballan ; — des moulin et métairie du Ruau-d'Épeigné, à Savonnières ; — du Pressoir-aux-Moines, à Fondettes ; — de la métairie de Champgaultier, à Saint-Etienne. — Rentes : de 11 setiers de froment, sur le moulin de Bois-Jésus, à Fondettes, appartenant à Charlotte Gaillard de la Menaudière ; — de 3 setiers, sur les Petit et Grand Rechaussé, à la veuve Aubry ;— de 6 setiers et 30 sous, sur la frêche de la Jouxterie, au sieur de la Savinière ; — de 6 boisseaux et 20 livres sur la Boisselière, paroisse d'Azay-le-Rideau.

G. 523. (Registre.) — in 4°, 136 feuillets, papier.

1741-1771. — Registre des menues rentes laissées aux religieux pour leur nourriture et leur entretien par le prieur commendataire, Pierre de Ronsard, suivant la transaction du 21 novembre 1581, dont une copie s'y trouve annexée.

G. 524. (Liasse.) — 2 plans, papier.

1784. — Plans détaillés, de l'église et des bâtiments, jardins et enclos du prieuré de Saint-Côme, comprenant le bourg de Saint-Genouph, les maisons de Gevrioux, la Baraterie, le Grand-Saugé, la Fuie, la Loire et ses îles et levées, etc.

G. 525. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier.

1522-1788. — Vicaires de Saint-Martin. — Acquisitions par le chapitre, au profit des vicaires, des rentes : de 12 setiers de froment et 15 livres 7 sous 2 deniers, sur Antoine Lhuillier, seigneur de la Guéritaude *modo* la Guérilande, et de Villiers, paroisse de la Celle-St-Avant, pour 200 écus d'or soleil ; — de 6 setiers et 4 livres 16 sous 9 deniers, assignée sur maisons et terres à Courçay et au village de la Bruère, paroisse du Fau, pour 150 livres tournois. — Baux à ferme par Denis Jallet, Jacques Moreau et Pierre Boret, vicaires : de 12 arpents de terre et pré, au lieu dit les Vicairies, pour 84 livres, et de la métairie de Villepou, paroisse de Cigogné, pour 220. — Visites de la closerie du Châteigner, ville et paroisse de Bléré, donnée à vie par les vicaires à Joseph Pain, marchand, pour 90 livres et autres charges. — Bail à vie des lieu et closerie de la Roche-Baudouin, par les vicaires à Gabriel Riverain, leur confrère, pour 52 livres. — Accord entre les vicaires et François Huchet, papetier au moulin de la Doué, pour le bornage des vignes de la Gagnerie. — Fixation de la hauteur des eaux du moulin de Courçay, qui inondaient les prés de la Gagnerie, par François Portier, expert et entrepreneur des ouvrages du Roi. — Procédure entre les huit vicaires anciens et Jean Tranquart, pour le paiement des arrérages d'une rente de 33 sous 4 deniers, assignée sur une maison rue du Pont, à Bléré. — Déclaration des vicaires à la baronnie de Châteauneuf, pour deux maisons près la porte du Change et diverses rentes assignées sur logis rue de la Bourde, etc., et sur le presbytère de Saint-Simple. — Commandements faits à Charles Maubert, tapissier, par les vicaires, pour le paiement de deux années de ferme de la closerie du Petit-Coteau. — Baux à ferme : du domaine appelé les Vicairies, paroisse de Mosnes, consentis à Jean Vernon et François Amirault pour 150 livres ;—de 5 arpents de terre, près la Noue-Godin, paroisse de Neuvy-Roy, par Louis Couette, vicaire de Sainte-Gemme, diocèse de Luçon, titulaire de la 56e vicairie de Saint-Martin, à François Brault, tisserand, pour 33 livres. — Procédure au sujet des arrérages d'une rente assignée sur la seigneurie de Saint-Ouen, entre le chapitre de Saint-Martin et Charles de Vigarany, écuyer, intendant des plaisirs et machines du Roi, adjudicataire de Saint-Ouen-du-Bois, saisi sur Jean de Feidicq, comte de Charmant.

G. 526. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier.

1651-1799. — Bail de la moitié d'une maison,

près la porte de la Guerche, consenti aux vicaires perpétuels par Claude Laverray, ouvrier en soie, pour 10 livres de rente. — Bail à vie d'un logis, rue de Rebouchepend, *alias* la Chèvre, par René Cadory et François Reuf, vicaires, à Philippe Delahaye, leur confrère, pour 60 livres. — Sousseing par lequel les vicaires donnent, pour 10 livres de ferme, pendant 36 ans, à Jean Vazou, maître charpentier, une maison avec jardin, rue Neuve du Mail, près Beauséjour, à la charge de construire, à ses frais, un bâtiment de 22 pieds sur 14. — Déclaration de la closerie de la Malherbière, paroisse de Saint-Avertin, d'une maison, faubourg Saint-Éloi, etc., rendue au prévôt de la Varenne par les vicaires. — Devis des réparations et embellissements que Barat, vicaire de Saint-Martin et curé de Saint-Venant, propose de faire à la maison qu'il occupe à vie, rue de Jérusalem, à la condition de ne payer à ses confrères que 50 livres par an au lieu de 164. — Procès-verbal de bornage d'une vigne de la closerie des Poulettes, paroisse de Saint-Cyr, appartenant aux vicaires. — Baux à ferme par les vicaires : d'une maison avec jardin et enclos, appelée le Petit-Soufflet, à l'extrémité du Pavé-lu-Plessis, pour 30 puis 66 livres ; — du clos de Grattechien, près Saint-Sauveur, paroisse Saint-Venant, pour 35 puis 70 livres ; — de la métairie du Petit-Bouchet, à Ballan, pour 157 livres. — Visite et détail de ladite métairie. — Baux à loyer de maisons, rue de la Chèvre, près l'Oratoire, de la Harpe, près la porte du Change, etc., consentis par les vicaires à Pierre Chotard, notaire, Jean Gaultier de Marcilly, conseiller élu, Thérèse Patrix de Verrière, Pierre Pajot, pauvre de Saint-Martin, Madeleine et Jeanne Soulas, dames du Petit-Bois et de la Millardière. — Bornage entre les vicaires et Jean Monterieux, cabaretier, propriétaires de maisons et terrains, rues de Toussaint, *aliàs* des Trois-Écritoires, et de Saint-Clément ou Sainte-Barbe. — Comptes de recette et dépense pour la construction d'une maison rue Sainte-Barbe, en face le cimetière de Saint-Clément. — Jugement du présidial de Tours, qui condamne Jacques Bouchereau, procureur, à payer 606 livres, pour 2 années de loyer d'une maison rue de la Harpe. — Noms des 38 vicaires ayant part à la manse générale des revenus, comme assistant au grand chœur et à la chapelle ; des 3 qui assistent seulement au grand chœur, et des 13 qui ne prennent part à aucun office.

G. 527. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets écrits.

1781-1790. — Livre des délibérations et actes capitulaires des vicaires perpétuels de Saint-Martin. — Formation d'un règlement, afin d'obliger à être exacts les vicaires inscrits pour remplir les fonctions de diacre et de sous-diacre aux offices fondés en la chapelle Saint-Jean. — Admissions de Michel Galles, Gabriel Nivet, François Preuilly, Jacques Lejuge et autres au vicariat et en la résidence de la chapelle. — Règlement général pour l'heure et le jour des services fondés, etc. — Réparations de la maison de Courçay. — Conseil à demander au sieur Lemaître, marchand à Bléré, pour empêcher le ravage des bois dépendants de la ferme de Villepou. — Nominations et démissions des offices de secrétaire et poncteur, etc. — Décision unanime pour acquitter, à l'avenir, sans diacre et sous-diacre, toutes les fondations ordinaires, vu la modicité des rétributions. — Douze *dies* d'absence accordés aux vicaires qui auront assisté à 12 fondations, au moins, dans l'année. — Adjudication, pour 180 livres, du recepage de 9 arpents de bois taillis et baliveaux qui avaient été complétement détruits, pendant les hivers de 1782-1784. — Réduction des tables à 50 livres, au lieu de 60, pour 1786 et 1787. — Permission à l'abbé Maître de prendre, à vie naturelle et non vicariale, la maison et les vignes de la Malherbière, paroisse de Saint-Avertin, sur son offre d'y construire, à ses frais, une chambre avec comble. — Réunion des vicaires en la chapelle Saint-Jean, pour rédiger des cahiers de doléances, et nommer des députés aux États généraux, convoqués par le Roi pour le 16 mars 1789. — Commissaires désignés pour faire une déclaration des meubles et immeubles de la compagnie à l'Assemblée nationale. — Nominations, le 3 mai 1790, du vicaire Boret pour receveur, et de commissaires pour connaître la situation des affaires de la compagnie.

G. 528. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1445-1768. — Vicaires augmentés, dits Charretiers. — Long acte portant diverses donations faites par André Charretier, chanoine, pour accroître le revenu des deux vicaires qu'il avait créés et subvenir à la fondation de deux autres vicaires. — Constitutions par les chanoines, au profit de ces quatre vicaires, des rentes : de deux setiers de froment, sur une maison à 3 étages, près l'enseigne du grand Saint-Maurice et de Saint-Gatien ; — de 45 livres 4 sous, sur la seigneurie d'Usseau, deux closeries à Bourroy, *modo* Bourré, une à Saint-Martin-le-Beau, une maison rue

du Verger, paroisse de l'Ecrignole, la métairie du Mortier, à Mettray, et la seigneurie et métairie de la Péloquinière, à Cheillé ; — de 77 livres 4 sous, sur la seigneurie de Valesnes, paroisse de Saché, appartenant à Antoinette de Sainte-Maure, veuve de François Baraton, chevalier seigneur de Montgauger, Rivarennes et Valesnes ; — de 2 setiers de froment, 25 sous et 8 deniers tournois, sur la terre et seigneurie d'Armenoust, à Saint-Paterne et Sonzay, appartenant à Jean Boucher, conseiller en cour laie. — Mémoire pour parvenir au paiement des arrérages d'une rente de 4 livres 11 sous 6 deniers, assignée sur une petite maison rues du Cygne et du Saumon, près la vieille chancellerie (1507.) — Vente pour 900 livres, par les chanoines de Saint-Venant à ceux de Saint-Martin, d'une maison, joignant le chemin ou rue qui conduit du cloître à la porte de la Guierche, et le jardin du logis canonial de Louis Thiercelin, protonotaire du Saint-Siége (1521.) — Acquisitions par Etienne Rousse, Robert Thomas, Jean Créancier et Guy Roncé, vicaires augmentés, des rentes : de 2 setiers de froment, sur maisons, terres et vignes, à Esvres et Saint-Branchs, pour 24 livres ; — de 8 setiers, sur le moulin de Porte-Joie, à Esvres, fief de Vaugrignon, pour 120 livres. — Bail pour 99 ans, en 1618, de la métairie des Bruères, près la forêt d'Amboise, fief de Coulaines, par lesdits vicaires à Mathurin Desalle, vigneron, pour 20 livres. — Vente dudit lieu, en 1759, par les mêmes à Claude Bouet de la Noue, chevalier, seigneur de Saint-Georges, pour une rente de 12 setiers de froment. — Acquisition des seigneuries et terres de Pintray, de Cray et des Bruères par le duc de Choiseul sur Emery Astelet, chevalier, seigneur de la Joumellière, René Dupont d'Aubevoie, chevalier, seigneur de la Roussière et leurs femmes Louise et Marie Bouet de la Noue.

G. 529. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1348-1771. — Marguilliers. — Baux à loyer d'une maison sur le carroi Saint-Martin, vis-à-vis le cimetière de Notre-Dame-de-l'Ecrignole, consentis par Martin Rouère, prêtre, et François Cousin, prieur de la Membrolle, deux des quatre marguilliers de Saint-Martin, à Gatien et Louis Lebert, maîtres cordonniers, pour 60 livres.

G. 530. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1749. — Inventaire des titres concernant les chapelles fondées et desservies en l'église Saint-Martin, dont les noms suivent : Notre-Dame du Chevet, *aliàs* Bordebure ; — les Boucicault ; — les Trois-Pies ; — Notre-Dame de la Gisante, ou de l'Echarneau ; — Saint-Nicolas, *aliàs* Saint-Maur ; — la Madeleine, *aliàs* Rechaussé, ou la Rabière ; — Saint-Jean, *aliàs* les Champs, Court-Jarret, etc. ; — Saint-Brice, *aliàs* la Chevreuse ; — Saint-Perpet, *aliàs* Rochegruau ; — Saint-Jean, *aliàs* la Royauté ; — Saint-Aubin ; — Saint-Julien ; — la Perdrix ; — le Vray-Dit ; — Saint-Cloud ; — la Cigogne ; — Notre-Dame-des-Dévoyés ; — la Brosse, *aliàs* la Trinité ; — l'Orfévrerie ; — Saint-Jean de Coullon ; — Sainte-Catherine ; — Saint-Yves ; — le Crucifix-Vert ; — le Puy ; — les Trois-Maries ; — Saint-Etienne ; — Saint-Mathurin de la Beaulende ; — Saint-Mathurin du Rouvre ou Notre-Dame de l'Heure-de-Prime ; — Saint-Louis, et autres. — Donations, acquisitions, fondations, etc.

G. 531. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1419-1708. — Chapelle d'Armilly. — Don de la terre et seigneurie de Launay, près Armilly, des domaines de la Raberie, la Perraudière, etc., paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, des rentes de 7 setiers de froment sur les terres de la Girardière et de la Pilletière, et de la dîme de Marray, fait par Isabeau de Clisson, veuve de Regnault d'Ancenis, chevalier, dame de Ramefort, le Mortier, Croullé et Armilly, avec l'assentiment de Charles de Rohan, seigneur de Gié, et de Geoffroy de la Haye, seigneur de Clervaux, pour la fondation d'une chapelle et la célébration de trois messes par semaine à l'autel de Saint-Etienne, nouvellement érigé en l'église de Saint-Martin. — Lettres de François Ier, annulant, sur la demande de Bertrand Guichard, chanoine et chapelain d'Armilly, le bail à rente des terres de Launay, la Touche et la Raberie, consenti, en 1487, par Jean Huper, pour 14 setiers de froment, 6 d'avoine et 40 sous. — Transaction entre Louis de Rochefort, seigneur de Précor et d'Armilly, et Méry Boulay, qui lui avait vendu, pour 350 livres, diverses pièces de terre, près d'Armilly. — Sommation au sieur Hellant, chapelain d'Armilly, pour le paiement aux chanoines de 6 années d'une rente de 5 setiers de blé et 5 livres, assignée sur sa dîme de Marray.

G. 532. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1439. — Chapelle des Boucicault. — Accord entre les chanoines de Saint-Martin et Jean Troussebois, écuyer, seigneur de Gauteret, demeurant en la paroisse de Crassay, près Meneton-sur-Cher, pour l'amortissement d'une rente de 20 royaux d'or, constituée par ses père et mère, au profit de la chapelle des Boucicault et assignée sur les terres de Gauteret et de Saint-Cyr-du-Gault, en la châtellenie de Châteaurenault; ledit Jean verse une somme de 100 royaux ou écus d'or, de 64 au marc, et n'exige que 6 deniers de devoir pour toute indemnité.

G. 533 (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1482-1493. — Chapelle de la Cigogne. — Enquête sur la valeur et contenance de la métairie de la Cigogne, située en la vallée de Cussay, faite par Jean Travers, lieutenant du bailli de Touraine, à la demande du chapitre de Saint-Martin, contre les héritiers de Perrin ou Pierre Bordebure, qui l'avait prise d'un des chapelains pour 50 sous et 5 chapons de rente. — Bail à ferme dudit lieu par Jacques Gaultier, chapelain, à Guillaume Leroy, laboureur, pour 5 setiers de froment et 2 cochons. — Mémoire concernant les vicissitudes du domaine de la Cigogne, légué, en 1233, par Guillaume de Sainte-Maure, chancelier de France, réduit de 300 à 80 arpents sous le désastreux règne de Charles VI, et par la négligence des chapelains.

G. 534. (Liasse.) — 4 pieces, papier.

1511-1663. — Chapelle du Crucifix-Vert. — Vente par Denis Émery, plumassier, aux chanoines de Saint-Martin, d une rente de 5 livres, assignée sur maison et jardin, rue des Filles-Dieu, *modò* Neuve, pour 27 écus d'or soleil, provenant des legs faits par Jean Lopin, chanoine et sous-école, pour la fondation d'une messe tous les vendredis de l'année à l'autel du Crucifix. — Provisions de la chapelle du Crucifix, en faveur de Maître Ad. Dupuy, prêtre, après le décès de Guillaume Legay. — Rapport d'un commandement de Nicolas Girard, appelant devant le bailli de Touraine, Thomas Delaunay et autres, détenteurs de la frèche du Crucifix-Vert, sur le chemin de la Roche à Bois-Jésus, refusant d'acquitter une rente de 3 setiers de froment et 10 sous. — Ordonnance de François Leloyer, chantre en dignité et official de Saint-Martin, réduisant à une par mois, les 52 messes fondées par ledit Lopin, à cause de la modicité des revenus.

G. 535. (Liasse.) — 30 pièces, papier; 1 plan.

1360-1786. — Chapelle de Notre-Dame des Dévoyés. — Copie du testament de Jamet de Limerey, chèvecier de Saint-Martin, fondateur de la chapelle des Dévoyés, et des titres de ladite chapelle, remontant à 1360. — Transaction, en 1462, entre les héritiers de Jean Lemaitre et Hugues Ninot, chapelain, qui leur fait grâce de 9 années d'arrérages d'une rente de 50 sous sur 4 étaux en la grande boucherie de Châteauneuf et la réduit à 15 sous. — Bail de neuf quartiers de vigne, au clos Saint-Père, paroisse de Saint-Georges-sur-Loire, par Julien Boujn à Laurent Girard, de Tours, pour 4 livres de rente. — Jugement de Jean Travers, lieutenant du bailli de Touraine, qui condamne Hardouin Desloges et autres, détenteurs de ladite vigne, à payer au chapelain, Albert Detournes, 4 livres de rente, au lieu de 15 sous, prix auquel l'avait réduite, en 1451, le précédent chapelain, Hugues Ninot, à cause du long séjour des Anglais dans le pays. — Déclarations rendues : par Albert Detournes au fief de Châteauneuf, pour étaux en la grande boucherie ; — par Étienne Aufray, curé de Rochecorbon et chapelain, à Menard, seigneur d'Isernay, pour une rente de 2 setiers de froment sur la métairie de Mersain, *aliàs* Tartifume, à Chambray ; — par Louis Desturbe, chanoine, à César Cottereau, cellerier de Saint Martin, pour une rente de 4 livres, sur deux maisons au carroi des Tanneurs. — Baux à ferme de 2 arpents 25 chaînées de prés, vignes et bois, près la Grange-aux-Moines, paroisse de Berthenay et de la Pile-Saint-Marc, par Guillaume Esnault, chapelain, à René Chesneau, marinier, pour 156 fagots de chène. — Extrait des sommations faites aux chanoines de Luynes, pour une rente de 50 sous, due au chapelain, Jacques Goullard, sur le domaine de la Roullière, à Fondettes. — Plan et état des terres possédées par la chapelle de Notre-Dame des Dévoyés dans le fief de la Salle-César. — Quittances de devoirs et indemnités payés aux chanoines, par l'abbé Carré, chapelain.

G. 536. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1584-1586. — Chapelle de Notre-Dame de Dreux. — Procédure entre le chapitre de Saint-Martin et

Alexandre Aublanc, prévôt de Mahiet, agissant pour François Allaire, titulaire de Notre-Dame de Dreux, et Pierre Lemaçon, receveur ordinaire pour le Roi, en la baronnie de Château-du-Loir, qui refuse, sous divers motifs, d'acquitter une rente de 10 écus, due audit chapelain. — Extraits d'arrêts autorisant reprise de l'instance contre Perrine Dubier, veuve de Pierre Lemaçon.

G. 537. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1561-1787. — Chapelle de la Gisante. — Aliénation d'un quartier de pré, en la prairie de Gloriette, adjugé à Jean de Rochebonet, avocat au Présidial, à la requête de Julien Gentil, chapelain, pour acquitter sa taxe des rentes imposées sur le clergé par Henri III. — Baux à ferme de prés, prairies de Gloriette et de la Grande-Rivière et près Pontcher, dépendants de la chapelle des Trois-Chapelains de Saint-Michel, consentis par René Ballu et François Diboisne, chanoines semi-prébendés, titulaires de la Gisante, et par Alexis Quirit de Vauricher, prévôt de la Varenne, Nicolas de Marainville et autres, fabriciers de Saint-Martin. — Ventes : pour 450 livres, d'un arpent 57 chaînées de pré, en la prairie de Grandmont, près le bois de Plante, par François Lepelletier, chanoine, à Pierre Benoît, titulaire de la chapelle de la Gisante, *aliàs* Boucicault ; — de 110 chaînées, sous Grandmont, près les Arpents-Longs, par Madeleine Quantin, veuve de François Verrier, juge-garde de la monnaie de Tours, audit Lepelletier, pour 330 livres. — Déclaration des revenus et charges de la chapelle de la Gisante, *aliàs* l'Écharneau, rendue par Louis Lemaire, pour obéir aux ordonnances du Roi. — État des revenus de ladite chapelle.

G. 538. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1427-1756. — Chapelle de la Pintrie. — Actes portant : donation, par Geoffroy du Plessis, pour la fondation d'une chapelle en l'église de Saint-Martin, à l'autel de la Vierge, des lieu et gagnerie de la Pintrie, dans le fief d'Olard de Chambly, prévôt de la Varenne. — Réunion à ladite chapelle de celle de Sainte-Madeleine-de-Boisneuf, à la requête de Guillaume Leroy, chapelain. — Baux à ferme de la métairie de la Pinterie, paroisse de Vençay, par Jean Simonnet, chapelain, à Gilles Pisserre, marchand, pour 33 écus un tiers (1591). — Mémoire et devis estimatif des réparations à faire aux bâtiments. — Déclaration au fief de Cangé de 3 quartiers de pré, par Mathurin Pasquier, chanoine semi-prébendé. — Bail à ferme de la métairie de la Chabotière, dépendante de la Pintrie, par ledit Simonnet à Guillaume Goujon, marchand laboureur, pour 26 écus deux tiers (1590).

G. 539. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1315-1789. — Chapelle du Puy. — Codicile de Guillaume de Courcillon, écuyer, seigneur de la Roche, faisant, entre autres legs, don au chapitre de la métairie et seigneurie du Puy, paroisse de Neuvy-le-Roy, et de diverses rentes en grains et argent, pour la fondation d'une chapelle dont le titulaire sera nommé par le prévôt d'Oé. — Fois et hommages simples et dénombrements de la terre du Puy, rendus, de 1409 à 1624, à Girard Daniel, Jean de la Faye et François Briçonnet, prévôts d'Oé par Michel Myette, Etienne Bodin, François Mandat et Jean Dunoyer, chapelains. — Livre des rentes, cens, devoirs et hommages, dus à la seigneurie du Puy (*de Podio*), par Jean de Bueil, seigneur du Bois, et Jean Barrault, écuyer, sieur de la Champronnière, pour le lieu de la Rabaste; par Robert Fichepain, sieur de la Goujonnière, et autres, pour divers domaines. — Livre de recette des fermes, cens et rentes dus par Belle, fermier de la chapelle du Puy, le marquis de Givry, grand bailli de Touraine, et autres, détenteurs des frèches de la Grande Guertinière, la Guilberdière, Maugenais, etc. — Extrait d'une lettre de l'abbé Delavau au chanoine Quinquet, concernant la réunion de la chapelle du Puy à celle de Saint-Martin.

G. 540. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1587-1787. — Chapelle Saint-André. — Collations de ladite chapelle, en faveur d'Antoine Garand, de Tours, et de Jacob de la Tiberdière, prêtre du diocèse de Poitiers, par Jean Delaunay et Pierre Salvert, chanoines prébendés de Saint-Martin. — Constitution d'une rente de 6 livres 5 sous, au profit de Nicolas Texier, chapelain, par Christophe Houbreau, notaire royal à Tours, et Gatien Parent, maître pâtissier, sur un grand grand corps de logis, portant l'enseigne de la Tête-Noire, près les douves du château, et sur un bâtiment en la Grande Rue, joignant le précédent et le mur de ville. — Jugement qui condamne, de son consentement, Marie Morinet, veuve de Pierre Brédif,

procureur au présidial de Tours, à payer au chapelain, François Coste, prieur de la Rennere, 1 années d'une rente de 25 livres, assignée sur un domaine dit la Galandrie, paroisse de Chambray.

G. 541. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1581-1780. — Chapelle Saint-Aubin. — Acquisition, par Pierre Guenault et Françoise Gasneau, sa femme, d'une maison, en la Grande-Rue, près les Jacobins, dans les fiefs de Bueil et de Sainte-Maure, dépendants de Saint-Martin, chargée, entre autres devoirs, d'une rente de 15 sous envers ladite chapelle, fondée par Raoul Aubin. — Marché entre Pierre Faillaufais, chapelain, et Jean Lemaître, vigneron, qui recevra 9 écus d'or et 10 sous pour les façons de cinq quartiers de vigne, paroisse de Chissay et 15 sous pour un cent de provins. — Procuration de Jacques Jarossay, à son lit de mort, pour résigner sa chapelle en faveur d'un prêtre capable. — État des réparations à faire à une petite maison, rue de Jérusalem, dépendante de la chapelle Saint-Aubin et habitée par le titulaire, Jean Brossier. — Inventaire de divers titres des chapelles Saint-Aubin, Bordebure, Court-Jarret, Crucifix-Vert et Sainte-Catherine. — Déclaration au fief de Sainte-Maure par Louis Chaussé, chapelain, pour une maison et deux cours, rue de Jérusalem, et une rente de 3 livres, sur un logis, au grand Marché.

G. 542. (Liasse.) — 41 pièces, papier; 2 plans.

1536-1781. — Chapelles Saint-Aufroi, *aliàs* des Essarts, et de Saint-Jean-Baptiste, *vulgò* Court-Jarret. — Déclaration, en 1536, par Pierre Deschamps, des terres, dîmes, cens et rentes de la Chapelle Saint-Aufroi, chargée de deux messes par semaine pour le fief des Essarts, et d'une le 13 août, pour le jardin Hurtault, près le bourg de Vençay, légué par Pierre Glorieux, clerc. — Papier terrier du fief des Essarts, dépendant de ladite chapelle, unie à la demi-prébende de Guillaume Hémoine (1547). — Jugement provisoire de Mathieu Challuau, bailli des Essarts, contre Pierre Rouillé, qui avait intercepté un chemin commun entre le seigneur dudit lieu et les détenteurs du clos des Perruches. — Procédure entre François Gaultier, procureur au Présidial, propriétaire de la closerie du Puy, et Charles Debaupte, chanoine mi-prébendé, seigneur baron des Essarts, qui prétendait avoir le droit de passer dans le jardin de ladite closerie, pour se rendre à sa vigne, sise à Court-Jarret; — transaction entre ledit chanoine et la veuve Gaultier, qui lui accorde un autre passage. — État des vignes et terres de la seigneurie des Essarts; — Baux à ferme de la closerie, par Marand-Bigot, chanoine mi-prébendé, à Jean Perrucheau, pour 20 écus et à Paul Lecomte, fermier de la Roche, pour 150 livres. — Vente de la closerie de la Gâtellière, par Michel Allegret à Marie Labaume, veuve de Charles Armenault, et à Michel Courtay, fabricants de Tours, pour 2,400 livres. — Déclaration des closeries de Court-Jarret, les Poncheries, la Bouillardière, la Ferrandière, la Gâtellerie, paroisse de Saint-Avertin, rendues au fief des Essarts par Jean Goullart, chanoine de Saint-Venant, Louis Desturbe, chanoine de Saint-Gatien, et Jean Burdin, curé de Janzé, titulaires de la chapelle Saint-Jean-Baptiste de Court-Jarret, et autres. — Plans des fiefs de Brechenay et des Essarts.

G. 543. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1625. — Chapelles Saint-Claude de Bernezay. — Saisie d'une portion des revenus des trois chapelles de Saint-Claude, à défaut de célébration, par deux des chapelains, des messes prescrites par la fondatrice, Catherine d'Amboise.

G. 544 (Liasse.) — 60 pièces, papier; 3 sceaux.

1646-1786. — Chapelle Saint-Étienne-sous-Châsse. — Don de 300 livres, converties en une rente de 16 livres 13 sous 4 deniers, sur le lieu de Chairsalée, paroisse de Joué, fait à ladite chapelle par Julien Moisy, chapelain et vicaire perpétuel, pour la fondation d'une messe pendant l'octave de saint Martin. — Déclarations de 7 quartiers de pré, prairie de Thuillay, paroisse d'Azay-sur-Cher, rendues au fief de Leugny par Pierre de Morget et Claude Testu, prieur d'Ambillou, titulaires. — Requêtes des chanoines à l'official, pour mettre arrêt sur le revenu des chapelains de Saint-Etienne-sous-Châsse, de Dreux, de la Catu, de Court-Jarret et de Saint-Yves, qui sont en retard de 232 messes. — Conférence, arpentage et répartition de la frêche des Brosses, à la requête de Moriole, maître chirurgien, un des détenteurs. — Lettres et démission de Jean Gaudron, curé de Montigny-le-Bretonneux, près le parc de Versailles, chapelain de Saint-Étienne. — Résignation d'une vicairie de Saint-Martin, par François Parrain, en faveur de Gabriel Riverin. — Présentation et collation dudit Riverin à la chapelle

Saint-Étienne. — Noms des titulaires qui ont desservi ladite chapelle, de 1600 à 1680. — Extraits des déclarations faites : au clergé et au fief de Leugny, par François Testu, écuyer, Pierre de Morget et Pierre Chaloineau chapelains de Saint-Etienne; — à Charles d'Albert, duc de Luynes, par René Clavier, avocat au Parlement de Paris, et André Portier, architecte, seigneurs de Leugny. — Procédure entre Riverin et les héritiers de Jean Gaudron, ex-fermier de Saint-Etienne, qui jouissait indûment, depuis 30 ans, de 175 chaînées de pré joignant les filets de la Bourdaisière. — Bail à ferme des prés de la chapelle Saint-Etienne-sous-Châsse, par Etienne Vidal, titulaire. — Etat des biens de ladite chapelle.

G. 545. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1589-1769. — Chapelle Saint-Jacques. — Transaction entre René de Coutances, chevalier, seigneur de Baillon, la Celle-Guenant, Saint-Antoine-du-Rocher, etc., et Michel Triconnée, titulaire de la chapelle Saint-Jacques, desservie en l'église de Saint-Martin de Chenu, par laquelle ce dernier, reconnaissant avoir anticipé depuis longtemps sur la terre dudit de Coutances, lui cède 9 chaînées de jardin et terre, près le chemin de Chenu a Beaumont. — Inventaire des papiers de la chapelle Saint-Jacques, fondée par M Dargouges en l'église de Saint-Martin de Tours; — ce sont des déclarations rendues par les chapelains au clergé de France, au cellerier de Saint-Martin, aux religieuses de Relay, et au fief de Mainferme.

G. 546. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1309-1667. — Chapelle Saint Jean-Baptiste-de-Coullon. — Legs de 20 livres de rente, sur domaines à Chablis, fait en faveur de ladite chapelle par Jean de Jessia, chanoine et maître-école de Saint-Martin de Tours. – Baux à ferme de 4 arpents 75 chaînées de vignes, terres et prés, au finage de Chablis, consentis par Jean Pasquereau, chévecier de Saint-Martin, Jean et Julien Meschine, titulaires de ladite chapelle, à Jacques Chevalier, huissier audiencier en la prévôté de Chablis, et à Laurent Buffault, marchand, pour 40 livres.

G. 547. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1577-1720. Chapelle Saint-Jean-Baptiste de la Fabinière. — Bail de 15 arpents de terre, aux lieux dits la Fabinière, le Vau-des-Poules, les Petites-Vallées, paroisse de Courçay, consenti par Gervais Diguet, titulaire d'une des chapelles fondées à l'autel de Saint-Jean-Baptiste, à Jean Douard, pour 3 setiers de froment, à la charge d'y faire construire une habitation. — Compulsoire des titres de la frêche de la Fabinière, à la requête de François Bellavoine, chapelain. — Déclaration des terres de cette frèche, rendue au chapitre de Saint-Martin par ledit Bellavoine. — Don d'une rente de 10 livres, sur la closerie du Puy-Jésus, paroisse de Saint-Etienne-de-Chigny, fait à la chapelle de la Fabinière par Pierre Chicard, titulaire, pour la fondation d'une messe le jour de saint Pierre et saint Paul.

G. 548. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1493-1789. — Chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste, *vulgò* de la Royauté. — État ou inventaire détaillé des rentes, prés et terres acquis par Jean Leroy, chevecier de Saint-Martin, dans les paroisses de Tours, Amboise, Athée, Ligueil, et légués par lui, pour un obit, un *ave verum*, et la dotation d'une chapelle, dite de la Royauté, qu'il avait fondée à l'autel de Saint-Jean-l'Évangéliste. — Bail à ferme d'une maison appelée la Royauté, au haut bourg de Saint-Avertin, près l'église, et d'un arpent de vigne en ladite paroisse, consenti par Pierre Quinquet, chanoine, à Charles de Montigny, notaire audit lieu, pour 200 livres.

G. 549. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIe siècle — 1654. — Chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste. — Causes d'opposition des chanoines de Saint-Martin aux criées et vente d'une place de maison, en la Foire-le-Roy, poursuivies à la requête de Jean Sappin et Jean Degennes, sur Jean Prévost, pour la conservation d'une rente foncière de 30 sous, due à leur chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste. — Cession par Jean Leclerc, titulaire, habitant Paris, à Simon Fallou, marchand à Tours, d'une rente de 11 setiers de froment, due à sa chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste par Ogier, tanneur à Cormery, et autres.

G. 550. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1429-1646. — Chapelle Saint-Julien ou de Crissay. — Bail d'une gagnerie à deux bœufs, paroisse de Civray-sur-Esves, consenti, pour une rente de 4 se-

tiers de froment, à Pierre Effray par Guillaume Postelle, titulaire de ladite chapelle, fondée par Guy Turpin, seigneur de Crissay. — Procédure entre le chapitre de Saint-Martin, agissant pour le chapelain, Étienne Pasquier, et Olivier de Malledor, seigneur de Brutefom, qui doit deux années d'une rente de 40 livres, sur ladite seigneurie. — Baux à ferme de la frèche des Effrays et de dîmes sur les paroisses de Civray, Cussay et Marçay. — Constitution d'une rente de 37 livres 10 sous, soufferte par Christophe de Mons, écuyer, seigneur de la Pierre, paroisse de Civray-sur-Esves, au profit d'Antoine de Mons, son fils, chapelain de Saint-Julien.

G. 551. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1580-1602. — Chapelle Saint-Laurent. — Bail, pour 30 années, de 4 arpents et demi de vignes, en 4 pièces, paroisse de Chissay, adjugé à la requête d'Étienne Maheul, chanoine semi-prébendé et titulaire de ladite chapelle, à Gatien Bureau, chanoine et granger de Saint-Martin, pour 5 écus soleil et 20 sous tournois, à la charge de les replanter et, à la fin de son bail, de les remettre en bon état au chapelain.— Sous-seing, concernant les arrérages de deux rentes de 16 livres, sur le fief de la Ferté et sur des vignes à Chissay.

G. 552. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1319-1693. — Chapelles Saint-Louis et Saint-Georges. — Copie des lettres de Philippe V, confirmant et augmentant les dons faits par Philippe IV et Louis X, pour la fondation de deux chapelles en l'église Saint-Martin, sous le vocable de saint Louis et de saint Georges. — Extraits des états au vrai d'Olivier Vacher, receveur des domaines, concernant les rentes, montant à 150 livres, dues à la chapelle Saint-Georges et aux deux chapelles Saint-Louis. — Sous-ferme des domaines et droits domaniaux des Élections de Tours et Loches, consenti par Marin Damery et autres, sous-fermiers, à Jacques Bruzard, certificateur des criées, à Chinon, pour 25,500 livres, plus le paiement des charges locales. — Lettres de Louis XIV, présentant François Dubois pour être pourvu par le chapitre, des chapelles Saint-Louis et Saint-Georges. — Extrait des états du Roi, de 1671 à 1680, portant chaque année en dépense 150 livres pour lesdites chapelles.—Procédures entre le chapitre et les sous-fermiers pour le paiement desdites rentes, — Arrêt du Conseil et ordonnance du Bureau des finances, condamnant lesdits fermiers à payer 2,000 livres d'arrérages. — Inventaire des pièces produites par le chapitre au Bureau des finances.

G. 553. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1579-1749. — Chapelle Saint-Martin. — Ajournement à comparaître au bailliage de Tours, donné à Mathieu Beaufaict, Pierre Mahoudeau, Jean Labourin et autres, détenteurs du lieu de Berault, paroisse de Saint-Paterne, contenant 50 arpents, chargé d'une rente foncière de 4 setiers de froment et 4 poules envers la chapelle Saint-Martin, fondée en ladite église, à l'autel Saint-Georges, par Jean Le Picard, et desservie en partie au lieu de la Grange, même paroisse. — Résignation de ladite chapelle en cour de Rome, par Yvon Pasquier en faveur de son neveu, Pierre-Louis Barbotin, clerc. — Provisions pour le susdit chapelain des deux chapelles Saint-Martin, desservies aux autels de Saint-Georges et du Crucifix-Vert.

G. 554. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1638-1788. — Chapelle ou confrérie du Petit-Saint-Martin, érigée au nom des douze apôtres. — Déclarations de ladite chapelle et de deux maisons adjacentes, rue du Petit-Saint-Martin, paroisse de Notre-Dame-la-Riche, de rentes sur logis, rues des Quatre-Vents, etc., et de 3 arpents de pré, prairie de Gloriette, rendues au fief de l'abbaye de Saint-Julien par Jacques Floceau, maître ouvrier en soie, et autres, procureurs de ladite confrérie. — Baux à loyer de deux corps de logis adjacents, rue du Renard, et d'un grenier au-dessus de la chapelle, consentis par les confrères. — Listes des membres de la confrérie de Saint-Martin.

G. 555. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1735. — Chapelle Saint-Mathurin. — Déclaration rendue au fief et seigneurie de la châtellenie et prévôté d'Oé, par Mathurin Blondeau, chanoine semi-prébendé et titulaire de ladite chapelle, pour diverses pièces de vignes et terres, sur lesquels héritages ledit Blondeau reconnaît être dû au prévôt la somme de 10 livres à chaque mutation de chapelain, et au chapitre le droit de censif, à raison d'un denier par quartier.

G. 556. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1564-1569. — Chapelle Saint-Michel. — Comptes de recette et dépense, pour les années 1564-1569, rendus par Yves Goussart, chanoine prébendé, aux trois chapelains de la chapelle Saint-Michel, fondée par Geoffroy Chiron, chambrier de Saint-Martin, et desservie en ladite église. — Bail sous seing privé, d'un pré de 2 arpents, dit le Pré-aux-Cendres, à l'extrémité des ponts de Pontcher, consenti par les chapelains Blottin, Tessier et Souillard, pour 50 livres.

G. 557. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 25 pièces, papier.

1312-1762. — Chapelle Saint-Michel. — Vente par Thomas Balagent, chevalier, d'un arpent de pré à Vençay, près la Roche-le-Roi, pour 20 livres. — Vente, en 1577, par François Delacour, chapelain, à Marc Fortia, seigneur de Paradis, d'une rente de 35 sous, assignée sur une vigne, au Château-Frazier. — Aliénation d'une autre vigne, dite le Petit-Arpent, par Denis Baudouin, chanoine et chantre en l'église de Tours, titulaire de la chapelle Saint-Michel, fondée et desservie au bourg de Vençay, à Claude Hallouin, sieur de la Moissonnière, à Véretz, pour 75 livres. — Inventaire de titres qui donnent au chapelain la jouissance de deffais et pêcheries dans le Cher et d'une pièce de terre, dite des Hardouins, située près les jardins et murs de la chapelle. — Sentence de Quentin Petiteau, maître des eaux et forêts de Touraine, mettant les habitants de Saint-Avertin en possession des îles et communs contestés par le chapelain. — Déclaration des terres, prés, vignes et bois de la chapelle et de la métairie de l'Oiselet, rendue au prévôt de la Varenne par le chapelain Jacques Gassot, prêtre de l'Oratoire de Paris. — Bail à ferme du temporel, par Etienne de Fieux, curé de Saint-Laurent de Rouen, titulaire de Saint-Michel, pour 850 livres, en 1654. — Différend entre Archambault, pêcheur des rivières navigables en la maîtrise de Touraine, et Malitourne, fermier de la chapelle Saint-Michel, qui lui défendait de pêcher dans la partie du Cher dépendante de sa ferme. — Visite et bornage des taillis et vignes de ladite chapelle et du lieu de la Pintrie, en dépendant, par Jean Hallouin, entrepreneur des ouvrages du Roi.

G. 558. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1212-1723. — Chapelle Saint-Perpet. — Désignation des maisons et terres partagées entre les héritiers de Jean Bataille, et sujettes à une rente de 3 livres envers la chapelle Saint-Perpet, *aliàs* la Roche-Gruau, fondée par Pierre Niceron, sous-doyen de Saint-Martin. — Cession par le chapitre à Yves Voulges, chapelain, de 5 arpents de prés et saulaies, paroisses d'Azay et Saint-Martin-le-Beau, à la charge de payer à la fabrique une rente 4 livres 10 sous. — Baux à ferme de 8 arpents environ de prés, pâtureaux et terres, dans lesdites paroisses, par Louis Guesdier, prévôt de Restigny, chapelain de la Roche-Gruau, à André Lhermite, huissier royal, pour 25 livres. — Donation, en 1212, de l'hébergement de Boton, par Geoffroy Sarraceni, dit Tafouel, pour la fondation d'une chapelle sous le vocable de saint Perpet, à la charge de payer au chapitre 12 livres de rente, pour les ornements et vêtements, et 30 sous aux chanoines qui assisteront à son anniversaire. — Etat des terres, bois, prés et pâturages dépendants de la chapelle Saint-Perpet *aliàs* du Petit-Bouton, et situés, en partie, près de la terre dite du Grand-Bouton.

G. 559. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1509. — Chapelle Saint-Remi. — Acte par lequel Guillaume du Rivau, écuyer, seigneur de Villiers-Boyvin, Chasseignes, etc., et Jeanne de France, comtesse de Roussillon, baronne de Mirebeau, dame de la Roche-Clermault, constituent et assignent sur lesdites terres, pour 1,200 écus d'or et 100 livres, une rente de 216 livres 10 sous, au profit de la chapelle Saint-Remi, fondée par Jean Leroy, chanoine de Saint-Martin.

G. 560. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1502-1789. — Chapelle Saint-Yves. — Vente par Louis Besseleu, marchand pelletier, à Pierre Davy, titulaire de ladite chapelle, fondée par Yves de Gourméon, d'une rente de 6 livres, assignée sur l'hôtel des Trois-Rois, en face l'église de Notre-Dame-la-Riche, deux maisons rue de la Bourde, et une closerie à Saint-Cyr. — Fondation, en 1502, d'une messe du samedi, en la même chapelle, par Etienne Marteau,

prêtre. — Bail à loyer d'une maison à l'angle de la rue de Rebouchepenil, par Jean Péan, titulaire d'une des six chapelles Saint-Yves, à Nicole Fabry, curé de Senerville, diocèse de Bayeux, prêtre habitué en l'église Saint-Martin, pour 10 livres 10 sous. — Provisions : de la chapelle d'Étienne Marteau, en faveur de François Dujardin ; — de l'office de sous-doyen, pour Jacques Guesdier. — Rente de 104 sous 10 deniers, au capital de 83 livres 10 sous, créée au profit de la chapelle Saint-Yves du mercredi, et assignée sur la métairie de la Huberdière, paroisse de Beaumont-la-Ronce, par Renée d'André, veuve de Bertrand Chauveau, procureur au présidial de Tours. — Déclarations du revenu de la Chapelle Saint-Yves du lundi, par Mathieu Besnault et Blaise Doudon, titulaires. — Nomination et présentation de Jean Montargon, pour desservir la chapelle du samedi, par Guillaume Guesdier, sous-doyen. — Bail à ferme de maisons, terres et vignes à la Basse-Rochère, paroisse de Noizay, par Etienne Vidal, sous-doyen et titulaire de ladite chapelle Saint-Yves du samedi, unie au sous-doyenné.

G. 561. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 90 pièces, papier.

1659-1720. — Chapelle Sainte-Madeleine. — Longue procédure entre Robert Mehier, vicaire et marguillier de Saint-Martin, chapelain de la Madeleine, poursuivant la vente des biens de Lucas Bruzeau, archer de la maréchaussée, pour le paiement des arrérages d'une rente de 60 livres 14 sous, et la veuve, héritiers et créanciers dudit Bruzeau s'opposant aux dites saisies ; François Souchu, l'un des chapelains de Sainte-Catherine, intervenant ; — acte de mariage de Lucas Bruzeau, maître ouvrier en soie, avec Renée Marteau ; — accord par lequel Jeanne Sauvineau donne à Jean Bruzeau, son beau-frère, ermite près Lyon, une rente viagère de 50 livres ; — saisies de maisons rue du Sauvage et à la Rabaterie, de la closerie du Pied-d'Epan, à Joué, de prés à Port-Cordon, etc., faites à la requête du chapitre de Saint-Martin ; — publications et adjudications desdits biens ; — opposition à la distribution des deniers par ledit ermite et les autres héritiers. — Nouvelles procédures suscitées par Marie Marteau, fille majeure, qui croyait avoir été lésée dans une transaction avec Luc Bruzeau, son curateur. — Accord entre René Dugué, chapelain de la Madeleine, et Guillaume Bonroy, maître ouvrier en soie, au sujet d'une rente de 50 livres, due par ce dernier, sur une maison appelée la Flèche, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps.

G. 562. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1556-1613. — Chapelle des Trois-Maries. — Extrait de la fondation de cette chapelle, par un sous-doyen de Saint-Martin, en 1476, et de la bénédiction donnée, en 1542, par Claude de Longueville, cardinal de Givry, trésorier de ladite église. — Testament de Laurent Rémon, prêtre, portant legs, en faveur de la chapelle fondée par Alexis Bouju à l'autel des Trois Maries, d'un arpent et demi de pré, dans les prairies de Gloriette et du Liége, derrière le prieuré de Saint-Sauveur, et de 50 chaînées de vigne, près la maison de ladite chapelle. — Commandement fait au chapelain, pour le paiement de 12 livres sur les 30,000 auxquelles le chapitre a été taxé en l'assemblée du clergé de Mantes.

G. 563. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1295-1638. — Chapelles diverses. — Vente d'une mine de froment par Guillaume Trichet et Julienne, sa femme, à Armand de Mer, chapelain de Saint-Martin (1295). — Lettres de Jehan, comte de Dreux, en faveur de Thenot Le Cordonanier, qu'il pourvoit de la chapelle fondée par lui en l'église de Saint-Martin, bien qu'il ne soit pas encore en âge de recevoir la prêtrise (1331). — Testament de Pierre Niceron, sous-doyen, et extraits de ceux de Regnault Besnard et de Laurent Jourdes, fondateurs de diverses chapelles en l'eglise Saint-Martin.

G. 564. (Registre.) — Petit in-folio, 33 feuillets, papier.

1719-1780. — Registre des fondations et constitutions de rentes viagères. — Dons : de 6,000 livres, par François Parrain, ancien curé de Mettray, un des 56 vicaires de Saint-Martin, pour 12 messes annuelles ; — de 5,050, par Marie Paulmier, pour une messe chaque mois, à la charge d'en recevoir l'intérêt au denier 18 jusqu'à sa mort ; — de 3,000 livres, par Victor Bontemps, pour 2 messes et une rente viagère de 205 livres ; — de 50 livres, par François Diboisne, chanoine semi-prébendé, pour faire participer le maître de musique à la distribution de gâteaux qui se fait aux chanoines la veille des Rois ; — de 6,000 livres, par Anne Barat, pour la fondation de

2 messes par semaine et une rente de 300 livres pendant sa vie; — de 450, par François Rigalou, vicaire, pour une messe le 1er de chaque mois au tombeau de saint Martin, à laquelle se fera la consécration d'une hostie pour renouveler celle de la suspense du grand autel; — de 6,000, par Thomas de Gébert, chevalier, seigneur de Noyant, ancien prévot général du Poitou, pour une rente viagère de 300 livres; — de 800, par Madeleine Archambault de Beaune, pour une messe et 72 livres de rente; — de 15,000, par Nicolas-André Hubert de Noyant, chanoine, pour une messe annuelle solennelle et une rente viagère de 1,000 livres; — de 6,000 livres, par Gabriel Prudhomme, chanoine, aumônier en dignité, pour 18 messes votives du Saint-Sacrement et intérêts à 5 pour cent pendant sa vie; — de 8,000, par Marc Taschereau des Pictières, pour un service annuel et 400 livres de rente jusqu'à sa mort; — de 14,000, par Anne Prudhomme, fille majeure, pour la fondation d'une messe journalière et une rente viagère de 550 livres; — de 1,250, par un anonyme, pour un soleil en vermeil, de 12 marcs, avec intérêts au profit de l'œuvre, jusqu'au jour où ledit soleil sera béni ou consacré; — de 4,000 par les demoiselles Legras, pour contribuer à la reconstruction d'une maison, rue de Jérusalem, occupée par l'abbé Prudhomme, et la posséder à loyer au prix de 150 livres; — de 40,000, par Louise Pichery Durillé, fille majeure, Jacques Dufrémentel, prévôt d'Anjou, et sa sœur, pour prières et 2,000 rensqu'au jour de leur décès.

G. 565. (Registre). — In-folio, 140 feuillets, papier.

1727-1770. — Registre des fermes, rentes et dîmes en grains, avec la recette et la dépense. — Rentes : de 69 boisseaux de blé, dus par François Gaultier de Fontaine-Launay, seigneur de la Fresnaye, sur le moulin dudit lieu; — de 24 setiers, par François de Vassé et Marie de Lusignan, sa femme, sur les grands moulins banaux d'Azay-le-Rideau; — de 4 setiers, par Jean Bodin de la Pichonnerie, sur le Pressoir, à Loches; — de 114 boisseaux par Jean Dunoyer, sieur de Gennes, et autres, sur la frèche de Saché, *aliàs* le Moulin-du-Gué ou l'Image. — Fermages des dîmes : de Saint-Avertin, pour 42 setiers de blé; — de Berthenay, pour 26; — de Joué, pour 4 muids ou 48 setiers; — de Rouvre, pour 41 setiers; — de Notre-Dame-d'Oé, pour 20; — de Restigny, pour 2 muids; — de Mosnes, pour 10 setiers de froment; — de Mascon, pour un muid; — de la Barrerie, la Couture, Toizay et la Chevalerie, paroisses de Courçay et Tauxigny, pour 143 setiers; — de Bois-Bidault et de Vallières, pour 16 setiers; — des terres de Ligueil et de Saint-Epain, pour 36. — Rentes en grain dues, le jour des Quatre-Couronnés, pour les hebdomades : aux doyen et sous-doyen, 20 setiers; — au chantre 10; — à l'aumônier 10; — au granger 36 et 8 boisseaux; — au prieur de Saint-Côme 50 setiers; — aux trois clercs d'aumône 20; — aux religieux de Marmoutier 40; — au chapitre de Saint-Venant 40; — aux religieux de Saint-Julien 40; — aux chambrier et chevecier 40; — aux six petits aumôniers 40; — à l'oblatier 11; — aux ancèvres, 6 setiers et 2 boisseaux, — à ceux qui ont chanté *Aspiciens* et *Gregorius*, le 1er dimanche de l'Avent, 10 boisseaux; — au sonneur 30; — à la fabrique 11 setiers; — à la Psalette 3 muids. — Comptes particuliers des grains donnés aux chanoines, prévôts etc.

G. 566. (Registre.) — Grand in-folio, 325 feuillets, papier.

1743-1770. — Registre des fermes du temporel de Saint-Martin. — Maisons et jardins en la ville de Tours donnés à loyer par le chapitre. — Dîmes de Restigny affermées 1,800 livres. — Terres, seigneuries, métairies et dîmes : de Ligueil, du cimetière et de Noizay, affermées 7,210 livres; — de Saint-Avertin, la Fuie, Mascon, la Roche-le-Roy, le Bois-au-chantre et la Midie, 3,640 livres et 12 setiers de froment; — de Joué, la Rottière, Chauvigny, Lailler, le Pas-d'Asne, le Pied-d'Epan, 2,005; — de Monts 166; — des Chapitrières, à Berthenay, 600; — de la Fuie et des Réfordières, près Saint-Côme, 950, — de Saint-Cyr, le Petit-Charentais, le Pressoir-Cornu, les Trésorières et le Morier 1,268 livres; — du Petit-Barré et des Chevaleries, à Fondettes, 470; — de Charentilly et des Ligneries 2,000; — de la Salle-César, à Saint-Mars, 350; — de Bréhémont, 320; — de Linières, 190; — de Saint-Épain, l'Epaulefort et la Loutière, 1,700 livres; — de Ligueil, 7,210; — d'Azay-sur-Cher et des bois, 1,050; — de Bagneux, à Athée 255; — de Courçay, dîmes, moulins banaux et pêche, 550; — de Saint-Quentin, 280; — du val d'Orquaire, à Bléré, 400; — de Civray, Mesvre et Saint-Martin-le-Beau, 240; — de l'Amaranthe, la Fosse-Trouvée et la Chardonnière, à Vouvray, 590 livres; — de Notre-Dame-d'Oé, 300; — de Saint-Paterne, 492; — de la Chapelle-Blanche, l'Equarrie, les

ports d'Ablevois etc., 805, — de Restigny, 1,350, — de Bourgueil, 310, — de Noyant et Méon, 370, — du Plessis-Bourdeil, 50, — de Malvoisine et dîmes, à Geneteil, 501, — de Chenu et de la Chaise, 1,131, — de Mahet, 274 livres, — de Vouvray-sur-Loire, 80; — de Mosnes et Vallières et des dîmes, 2,000; — de Beaugency, 525, — de la Grange-Saint-Loup et des dîmes d'Aubigny et de Châtillon, en Berri, 1,117; — de Leré, 2,700; — des Friches et de Charmoy-Gontier, 1,100; — de Donne-Marie, 6,122 livres 6 sous 8 deniers; — de Chalautre, 3 100; — de Brou, 1,400; — d'Antogné, près Montreuil-Bellay, 2,800; — de Ternay, Savoie et Curçay, près Loudun, 2,780; — de Mascon, près Thouars, 1,260; — de Chartre et Puygraveau, 1,200; — du Verger-Saint-Martin, à Mirebeau, 2,100 livres.

G. 567. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier.

1739-1767. — Livre des fermes des prés, avec la recette — Prairies: de Grandmont et de la Grande-Rivière, contenant 89 arpents 51 chaînées, affermés 2,254 livres, — de Gloriette, contenant 50 arpents, affermés 1,255 livres. — Prés: de l'Islette, Gasnay etc., paroisse de Fondettes, contenant 12 arpents 83 chaînées, affermés 305 livres; — des Pédures etc., paroisse de Vouvray, contenant 15 arpents et demi, affermés 486 livres. — Neuf prébendes en la prairie de Belherbouse, contenant 14 arpents, affermés 560 livres.

G. 568. (Liasse.) — 69 pièces, papier; 6 plans.

1670-1784. — Plans et procès-verbaux d'arpentage des bois de la Salle-César, à Saint-Mars-la-Pile; du Petit-Barré, à Fondettes; du Bois-au-Chantre, à Saint-Avertin; de la Rottière, à Joué; du Tronchay, etc., à Neuillé-Pont-Pierre; du Veau, à Cerelles; de la Bourdillière, à Chanceaux; des Ligneries à Charentilly; de la Fuie, près Saint-Côme; de Baigneux, à Athée, et de la seigneurie d'Azay. — Estimation par Armand Dumont, maître particulier, Pierre Arnault et Louis Fromenteau, entrepreneurs, des travaux à faire à la voûte de l'église de Saint-Martin, aux portes Mortuaire, du Change, de Charlemagne, aux vitraux peints, etc., à la chapelle et aux bâtiments de Châteauneuf; pour la refonte de la grosse cloche et la reconstruction de maisons, rues des Crapauds et de Saint-Nicolas et près des galeries de l'église. — Adjudication au rabais des deux dernières maisons à rebâtir, à Simon Dupuy, entrepreneur, pour 18,200 livres. — Marque et délivrance par Guillaume Estenecelin, sieur des Hautes-Landes, garde-Marteau, de 14 chênes renversés par le vent, en janvier 1735, et de 60 pieds d'arbres arrêtés dans leur pousse. — Arrêt du Conseil du Roi, autorisant le recepage d'un bois taillis, dit les Pétaux, à Saint-Mars, contenant 70 arpents, brûlés entièrement, le 6 mars 1740, par l'imprudence d'un berger. — Visite des travaux exécutés à la maison de la Tabagie, rue des Crapauds et au principal bâtiment de la Fuie, détruit par un incendie en 1738. — Arrêt du Conseil ordonnant la délivrance au chapitre, de 20 chênes épars sur le fief de la Chaize, pour le rétablissement des logis de la Piardière et de la Fosse, fort endommagés par les orages des premiers jours de l'hiver de 1740. — Plan et arpentage, par Pierre Touche, du bois des Clairets, paroisse de Betz, contenant 90 arpents 24 chaînées, dont le tiers appartient au doyen. — Visite, estimation et délivrance, par le grand maître, Benoit Eynard de Ravanne, de 291 chênes abattus par les grands vents survenus dans la nuit du 14 au 15 mars 1751. — Devis des réparations à faire aux combles de l'église et des tours de Saint-Martin, détériorés par les mêmes vents. — Arpentage et aménagement de 268 arpents 92 perches de bois, dans le ressort de Tours, par Pierre Millet d'Artanval, géomètre, et Philippe Lévèque de Graveile, grand maître. — Visite et estimation à 40,641 livres, par Claude Drouet Chalus, marchand de bois, fermier de l'abbaye royale de Beaulieu, et Emery Mesnard, receveur de la seigneurie de Baudry, de 1636 chênes épars, vendus par le chapitre à Jean Hallouin, entrepreneur du pont d'Amboise. — Arrêt du Conseil, ordonnant le versement de ladite somme pour achever de payer le nouveau buffet d'orgue de Saint-Martin, qui a coûté 70,000 livres. — Livre de recette du produit des bois, de 1768 à 1784.

G. 569. (Registre.) — Petit in-folio, 71 feuillets, papier.

1755-1757. — Registre, des bois de Saint-Martin situés dans le ressort de la maîtrise particulière de Tours. — Plans des futaies et taillis de la Rottière, à Joué; du Bois-au-Chantre et de la Roche, à Saint-Avertin; de Baigneux, à Athée; de la Garenne, à Azay-sur-Cher; des Palluries, des Ligneries, de l'Ardillière et de Maupertuis, à Charentilly; de la Fuie, à Notre-Dame-la-Riche; du Coudray, à Li-

nières ; du Tronchay, à Neuillé-Pont-Pierre ; du Petit-Barré, à Fondettes ; des Grands-Champs, des Passeteaux, de la Babinière et de Chantelay, à Saint-Mars-la-Pile ; des Clairets, à Betz. — Ordonnance de Philippe-Lévêque, seigneur de Gravelle, grand maître des eaux et forêts, autorisant l'aménagement desdits bois. — Procès-verbaux d'arpentage et de bornage des mêmes bois, par Pierre Millet d'Artanval, géomètre et expert juré. — Accord entre le chapitre et le cardinal Philippe Babou de la Bourdaisière, doyen de Saint-Martin, pour faire une réserve du bois des Clairets et le laisser croître en futaie.

G. 570. (Registre.) — In-folio, 348 feuillets, papier.

1769-1790. — Sommier des loyers et fermes en argent, avec la recette. — Maisons, en la ville de Tours, louées aux sieurs : Griffier, archiviste, pour 100 livres; Sorbière de Bezay, 360; Hubert de l'Auberdière, 360; Henri Dunoyer, chanoine, 555; Duchamp, 650 ; Burdin, 720; Alexis Alaric Reverdy, président au grenier à sel, 500 ; aux trésoriers du Bureau des finances, 900; aux fermiers de la grande messagerie royale, 1,200, etc. — Fermes : de Chauvigny, consentie à l'abbé Bamard pour 765 livres ; — des dîmes de Saint-Avertin et des terres de la Roche-le-Roy, le Bois-au-chantre, la Midie et la Gallochère, à divers, 4,283 livres ; des dîmes de Joué et des terres de Lailler, la Rottière, le Pas-d'Ane, 2,505 livres ; de la Fuie et des Reforderies, paroisse de Saint-Genouph, 1,600 livres ; — du Petit-Charentais et des dîmes de Saint-Cyr, 1,155 livres; — des terres et seigneuries : de Charentilly, 3,800 livres ; — de Saint-Épain, 2,120 ; — de Ligueil, 8,310 ; — d'Azay-sur-Cher, 1,460 ; — du Val d'Orquaire, 610 ; — des dîmes, pêches et moulins de Courçay, 735; — des terres du Tronchay, le Coudray, la Salle et Luenne, à Neuillé-Pont-Pierre, 1,735 livres ; — des dîmes de la Chapelle-Blanche, 1,300 ; — de Restigny, 3.100 ; — de Noyant et Méon, en Anjou, 1,550; — de la Chaize, paroisse de Chenu, 2,040 ; d'Aubigny, près de Gien, 1,525, — de Léré, en Berry, 7,800 ; — d'Antogné, près Montreuil-Bellay, 3,600 ; — de Ternay, 2,180 ; — de Mascon, 1,830 ; — de Curçay, 3,180 ; — de Mosnes et Vallières, 2,550 livres ; — des terres et seigneuries des Friches, 3,200 ; — de Suèvres, 5,219 ; — de Donne-Marie, 5,985 ; — de Chablis, 4,000; — du Verger-Sant-Martin, 2,140 livres, etc.

G. 571. (Registre.) — In-folio, 362 feuillets, papier.

1769-1790. — Cueilleret des rentes foncières et constituées, avec la recette. — Rentes foncières dues par : les doyens, prévôts, chanoines et autres, sur maisons en la ville de Tours ; — le doyen et le prévôt d'Oé, pour les cens abonnés de Cretté et Nizerailles, les mairies d'Armenault, Launay et la Roche-au-Maieur; — les Minimes de Plessis, pour la Grange-David, fief des Bordes, paroisse de la Riche ; — Michel Megessier, pour la fréche des Bordes, *aliàs* Petit-Boissé ; — Henri Burdin, pour celle des Arênes, près le pont Guion , — Nicolas Toulmay pour le moulin de Saint-Avertin ; — le marquis de Vassé, vidame du Mans, seigneur d'Azay-le-Rideau, pour la Châtellenie de Villaines ; — Rémon de Montaumer, pour les moulins à tan et à blé qu'il a fait construire en la maison dudit lieu ; — François Destouches, pour les lieux de Ciran et Beauregard, à Thilouze ; — de Baraudin, pour les moulins de Quincampois, à Manthelan ; — de Fontenailles, écuyer, seigneur d'Epigny, pour la métairie dudit lieu, *alias* Chezelles; — les Viantaises de Beaulieu, pour les domaines de Courtinaie, Cheillé, la Giraudière et le Petit-Mareuil ; — les Ursulines d'Amboise, pour un pressoir à Montrichard ; — le comte de Bueil, pour la Boissière, à Neuillé-Pont-Pierre ; — Louis le Pélerin de Gauville, seigneur de Courtemanche, pour le moulin de Clopegeau ; — Dupuy des Chapelles, pour la Bretèche, à Saint-Paterne ; — le baron de Château-du-Loir, pour ledit domaine ; — le chapitre du Mans, pour une dîme qu'il perçoit dans la paroisse de Mahiet ; — Pierre de Girois, seigneur de Neuvy et de la Roche-Mahiet, pour la mairie de Mahiet ; — André Berthelot, écuyer, seigneur de Villeneuve, pour la mairie de Restigny ; — Louis de Jousselin, écuyer, seigneur de Fretay, pour la mairie de la Roche ; — le marquis de Bourdeilles, comte de Matha, pour le moulin de la Rivière, à Chenu, etc. — Rentes constituées sur le clergé, l'Hôtel de Ville de Paris, le receveur des tailles, le chevalier de Courtemblay et autres.

G. 572. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1769-1789. — Cueilleret des rentes et fermes en grains, avec la recette. — Rentes de : 5 setiers 9 boisseaux de froment, due par René Belle, sur les

moulins de la Fresnaye, à Monts ; — de 21 setiers 3 boisseaux, par le marquis de Vassé, sur ceux du Mans ; — 1 setier par Jacques de Villiers, seigneur de Saché, sur le fief de la Noraie, à Saché, — 9 boisseaux par Perrine Gagneron, veuve de Louis Bourgault, sieur de Châtillon, sur terres à Courçay ; — 44 boisseaux par Henri Berthelot, sur la frèche de la Marquetterie, à Cigogné ; — 55 boisseaux par Nau, subdelegué à Loches, sur la métairie de Noizay ; — 26 boisseaux, par Le Pellerin de Gauville, sur la terre de Launay-Merveille, à Neuvy-Roi. — Fermes des dîmes : de Saint-Avertin, produisant 3 muids 6 setiers ; — de Berthenay, 40 setiers et demi ; — de Joué, 64 setiers ; — de Toizay et Rouvre, 110 ; — de Notre-Dame d'Oë, 70 ; — de Restigny, 24 ; — de Mosnes et Vallières, 240 boisseaux ; — de Mascon, 12 setiers ; — d'Antogné, 144 boisseaux, etc.

G. 573. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1745-1790. — Baux à ferme, par les chanoines de Saint-Martin : des dîmes de la paroisse de Bréhémont, consentis à Louis Carré, marchand, pour 565 livres, plus 11 setiers de tous grains, pour le gros du curé de Rivarennes ; — des rentes seigneuriales, féodales et foncières dépendantes des lieux du Tremblay et de la Mairie de Geneteil, paroisses de Geneteil, Savigné, Noyant et Méon, à Thérèse Davy, veuve de Michel Guinot, pour 165 livres. — Sousseing portant consentement par François et Louis Maillet, notaires, de continuer le bail des dîmes des paroisses de Léré, Boullerct et Bannay, tenu par Antoine Maillet, leur oncle, décédé. — Quittances et décomptes des sommes dues et payées par lesdits fermiers, pour le luminaire de l'église de Bannay, les réparations du clocher et du chœur de l'église de Léré, de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, et du moulin de Bannay. — Compte ouvert de la régie de Suèvres, entre M. Lhôte, régisseur de ladite terre, et Davezou, receveur du chapitre. — Etat pour compter avec Bougeret, fermier des dîmes d'Aubigny. — Correspondance entre Gaultier, receveur, et les sieurs Bouillet, Chabot, et Jourdin, fermiers des dîmes d'Aubigny. — Quittances des paiements faits par ces derniers; — Reconnaissances des rentes : de 16 setiers de seigle, payées par les fermiers à Dumenil, chanoine et procureur du prieuré de la Trinité d'Aubigny ; — de 36 setiers et 180 livres, au sieur Dubé, curé de ladite paroisse, pour sa portion congrue. — Correspondance entre Lemoine, fermier du péage de Beaugency, et Gaultier, receveur du chapitre, relative au paiement des arrérages.

G. 574. (Liasse.) — 2 plans; 2 pièces, papier.

1788. — Plans des bornes et limites de la dîme du Plessis-Bourdeil, appartenant au chapitre de Saint-Martin, et dessin en perspective, du bourg de Channay, des châteaux de Boissay et des Hayes; des maisons seigneuriales de Roche Château, le Coudray, le Tertre, Moquesouris et Plessis-Bourdeil ; des métairies de la Meninière et de l'Armée-du-Roi, etc. — Notes concernant le bornage établi depuis Champfleury jusqu'à la Bataille, et d'anciennes discussions entre les fermiers du Plessis-Bourdeil et les prieurs de Channay, possédant le cinquième de cette dîme, en place des novales.

G. 575. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin.

XVe siècle. — Feuilles de parchemin, détachées et rognées pour la plupart, provenant d'anciens registres de compte de Saint-Martin. — Recettes pour les anniversaires de Thomas de Gerson, chantre, J. Dargouges, aumônier, J. Le Breton, prévôt de Chablis, J. Burdelot, prévôt de Milcy, J. Okeghem, trésorier, Théobalde de Lucé, évêque de Maillezais, Etienne de Bourgueil, archevêque de Tours, etc. — Loyers de maisons canoniales, rentes et prix de fermages. — Dépenses pour la célébration des anniversaires. — Réparations de maisons canoniales.

G. 576. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1747-1748. — Compte des recettes et dépenses de la grande bourse, pour l'année 1747-1748, rendu par Nicolas Gaultier, receveur général du temporel de Saint-Martin. — Recettes : de 30 livres, dues par Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, pour sa maison décanale ; — des rentes de 5 sous, sur maisons canoniales occupées par Claude Nono, chantre en dignité, Étienne Castillon, sous-doyen, César Taschereau de Linières, cellerier, Gabriel Prudhomme, aumônier, Mathieu Thomas, granger, Philippe Taschereau des Pictières, prévôt de Léré, Pierre Greaulme de Cliette, et autres chanoines ; — de 350 livres, par Cuisnier, procureur du Roi, au grenier à sel, locataire d'une maison dite des Caves, en face la porte du cloître ; — de 140 livres, par Tourtay, chanoine

et maître-école, pour un logis appelé la Tour des Pucelles, près la rue des Crapauds. — Total de la recette, 82,546 livres 8 sous 9 deniers, et de la dépense, 69,765 livres 16 sous 8 deniers. — Total de la recette en froment, 25 muids 3 setiers 11 boisseaux ; en seigle 14 muids 4 setiers 6 boisseaux ; — en orge, 3 muids 10 setiers 10 boisseaux ; — en avoine, 11 muids 8 boisseaux.

G. 577. (Registre.) — In-folio, 367 feuillets, papier.

1768-1774. — Comptes des recettes et dépenses de la grande bourse, pour les années 1768—1773, rendus par François Davezou, receveur du temporel de Saint-Martin. — Recettes en argent : 13,881 livres, provenant des loyers de maisons et jardins en la ville, de Tours ; — 985, de logis occupés à vie canoniale par divers chanoines ; — 4,228, des fermes de prés, situés dans les environs de la ville de Tours — 68,687 livres, des fermes muables de seigneuries, métairies, closeries et dîmes ; — 3,511, de rentes foncières, constituées, etc. — 7,377, de produits extraordinaires. — Recette en froment, seigle, orge et avoine : 54 muids 11 setiers 3 boisseaux. — Dépenses : 6,650 livres, aux dignitaires et chanoines qui ont gagné leur gros ; — 1,561, aux chanoines prébendés et mi-prébendés, pour gains en la grande bourse pendant six mois; — 7,016, gagnées par les chanoines aux manuels *interessentibus presentibus et recordare* ; — 8,898 livres, pour pains distribués dans le chapitre ; — 10,723, pour les messes, anniversaires, fêtes, processions, etc., fondés en l'église Saint-Martin ; — 140 livres au secrétaire du chapitre, pour ses gages ; — 20, au garde-clefs du trésor ; — 30 au mesureur de blés ; — 4, à Dufrementel, avocat et bailli de la justice temporelle du cloître ; — 9, au même, comme bailli des fiefs des environs de Tours ; — 120, audit avocat, pour une année de consultations verbales ; — 92 livres 15 sous, au pauvre de Saint-Martin ; — 80, au balayeur du cloître ; — 1,846 livres pour travaux de maçonnerie, etc, ; — Total de la recette, du 1er juillet 1770 au 30 juin 1771, 108, 261 livres 15 sous 4 deniers, et de la dépense 90,405 livres 4 sous 2 deniers.

G. 578. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1773-1775. — Comptes des recettes et dépenses, de la grande bourse, rendu par François Davezou, receveur, pour l'année commencée à la Saint-Jean 1773. — Recettes : de 74 livres 6 sous, pour frais adjugés au chapitre, dans l'affaire contre les habitants de Restigny, au sujet du beffroi de leur clocher. — de 1,185 livres, remis par les sieurs de Penthièvre, de Maillebois et la dame de Valentinois, pour leur part des frais dans le procès criminel intenté contre les meuniers de Châteauneuf. — Dépenses en blés : 16 muids 2 setiers 6 boisseaux donnés aux chanoines, suivant la table de distribution ; — un muid 8 setiers de froment aux doyen et sous-doyen, pour une année de leur hebdomade ; — 4 muids 2 setiers à l'abbé de Cormery ; — 10 setiers au chantre ; — même nombre au maître-école et à l'aumônier, — 3 muids 4 setiers aux chambrier et chevecier. — Dépense en argent : 30 livres, pour le salut fondé par François Courtin ; — 212 livres 11 sous, pour les processions à Marmoutier et à Beaumont, fondées par le chapitre — 40 livres, pour l'*Ave verum* fondé par Jean Regis ; — 36 livres 8 sous, pour les 52 semaines de diacre et sous-diacre des vicaires ; — 273 livres 15 sous, pour la desserte des messes du pardon , — 309 livres 3 sous 4 deniers, pour la pension de l'abbé Garnier, chanoine, étudiant dans les hautes classes ; — 2,219 livres 14 sous, pour les réparations du pont du moulin de la Chaize et des bâtiments de la Rottière, des Ligueries, etc. ; — 501 livres 16 sous, pour l'argenterie donnée au sieur Boucher, régisseur de Chablis ; — 1,260 à la duchesse de la Vallière, pour le rachat des terres d'Azay et du Val d'Orquaire ; — 383 livres 9 sous, pour pain distribué aux pauvres. — Total de la recette, pour l'année 1773-1774, 112,629 livres 17 sous 2 deniers, et de la dépense 81,625 livres 4 sous. — Total de la recette en froment, seigle, orge et avoine, 56 muids 6 setiers.

G. 579. (Registre). — In-folio, 232 feuillets, papier.

1773-1777. — Comptes des recettes et dépenses de la grande bourse, pour les années 1773-1776, rendus par François Davezou, receveur. — Recettes : loyers de maisons, 15,904 livres 13 sous ; — terres à vie canoniale, 1,048 ; — métairies, seigneuries et dîmes, 79,981; — prés aux environs de Tours, 5,896; — rentes sur maisons canoniales, 308 livres 10 sous ; — rentes dues par les bénéficiers, 221 livres 9 sous ; — rentes foncières sur maisons, 1,886 livres 8 sous ; — rentes constituées, 1,094 livres 14 sous ; — Recettes diverses 8,101. — Dépenses : 41 livres 18 sous, pour

la confrérie de Saint-Martin; — 92 livres 5 sous, pour la nourriture des enfants trouvés; — 7,933 livres 18 sous, pour les décimes ; — 5,511 livres pour la fabrique ; — 48 livres, pour 12 écussons gravés, destinés aux gardes des bois; — 1,665 livres 11 sous, pour les coûts d'une sentence contre les habitants de Suèvres ; — 1,927 livres 7 sous, pour le sel acheté en 1775 ; — 72 pour les pauvres de Saint-Venant ; — 19 au sieur Billault, libraire, pour un registre capitulaire ; — 236 livres 10 sous, aux eaux et forêts, pour le martelage des bois de Mosnes. — 109 livres 15 sous, pour le bornage des bois de Vallières ; — 18, à Barbier et Deslandes, qui ont fait l'ouverture du cadavre de la fille Busson, morte dans l'église de Saint-Martin ; — 1,378, pour travaux au chœur de l'église de Ligueil; — 250, pour un tabernacle donné à l'église de Monts ; — 308, pour le sel des semi-prébendés; — 1,360, pour réparations à Suèvres. — Total de la recette de la Saint-Jean 1775 audit jour 1776, 117,633 livres 5 sous 1 denier ; — Total de la dépense, 98,674 livres 1 sou 8 deniers.

G. 580. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

1776-1780. — Comptes des recettes et dépenses de la grande bourse, pour les années 1776-1779, par François Davezou, receveur du temporel de Saint-Martin. — Recettes : maisons canoniales prises à loyer 2,063 livres; — maisons laïques, 14,054 livres 18 sous; — maisons et jardins, 2,309 livres ; — terres prises à vie canoniale, 1,048 ; — prés affermés, 7,643 ; — terres, seigneuries, métairies et dîmes, également affermées, 95,514 livres, 14 sous; — Rentes foncières et fermes payées en blés, 26 muids 1 setier 9 boisseaux de froment, 16 muids 7 setiers 6 boisseaux de seigle, 4 muids 4 setiers 6 boisseaux d'orge et 12 muids 9 setiers 8 boisseaux d'avoine. — Dépenses : 48 livres pour la fête de la Visitation, fondée par Jourdain du Peyrat; — 52 livres 8 sous, pour la procession générale fondée par le chapitre; — 48, pour les fêtes de saint Jacques et de sainte Anne, fondées par Jacques Cocherel ; — 54, pour la procession aux Augustins, fondée par les chanoines; — 23 livres 13 sous, pour la vigile de Louis XI; — 24, pour la procession le jour de saint Brice; — 10 livres 8 sous, pour la distribution faite à la messe de l'Aurore ; — 44 pour la messe de tous les Saints ; — 68 livres pour les réparations de la prison d'Azay ; — 24, pour bornages aux landes de Charlemagne. — 1.399 livres 6 sous, pour les frais de voyages faits à Paris par le sieur Allaire. — Total de la recette, en l'année 1778-1779, 140,268 livres 17 sous 1 denier, et de la dépense, 91,794 livres 2 sous 1 denier.

G. 581. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1784-1786. — Comptes des recettes et dépenses de la grande bourse, pour 1784-1785, rendu par Davezou, receveur. — Recettes : de Javerlhac, locataire d'une portion de maison, impasse Saint-Venant, 850 livres ; — du chanoine Barais, usufruitier de la terre de Chauvigny, 600 ; — de Bernard Hubert et autres, fermiers des prés de la Chappe-Noire, les Aulnes et la Belle-Allée, derrière le mail, contenant 753 chaînées, 842 livres ; — de Louis Petibon, fermier du Bois-au-Chantre et de la Midie, 1,203 livres ; — de Royer, fermier de la terre de Saint-Epain, 2,120 livres ; — de Princé, fermier des dîmes de Restigny et Ingrandes, 3,100 livres ; — de Faillaufaix, fermier de la terre et seigneurie de la Chaize, 1,700 livres; — de la veuve Jean de Nevers, fermière des dîmes de Mosnes et Vallières, 2,200 livres ; — de Sabathier, fermier de celles de Leré, Boulleré et Bannay, et du moulin Richeraud, 6,400 livres; — du sieur Lhôte, régisseur de la terre de Suèvres, 6,736 livres; — du sieur Baugé, pour celle de Donne-Marie, 9,716 livres ; — de la dame de Sombrevalle, pour son mari, régisseur de Chablis, 4,083 livres ; — de Jarry, fermier de la terre et de la mairie de Brou, 2,200 livres; — de la dame Bressy, fermière de Saint-Chartre et Puyraveau, 1,900 livres; — des sieurs Archambault du Verger et des Morinières, fermiers du Verger-Saint-Martin, 2,440 livres ; — d'Emmanuel Assailly et autres, pour les dîmes et tenues dépendantes de la seigneurie de Ligueil, 14,824 livres. — Dépenses : distribution de manuels, 10,313 livres 10 sous; — distribution des messes, 1,459 livres; — rentes et indemnités payées aux bénéficiers, chapelains et autres seigneurs, 12,455 livres; — honoraires, 2,718; — réparations, 4,349 livres ; — mandats extraordinaires, 36,084 livres : — sommes à recouvrer, 10,469 livres. — Total de la recette, 160,014 livres, et de la dépense 110,891 livres.

G. 582. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1785-1787. — Comptes des recettes et dépenses de la grande bourse, pour l'année 1785-1786, rendu par Davezou, receveur. — Recettes : 1,135 livres des chanoines Boret, Goulard, Caillault et Bouault, usu-

fruitiers des lieux de la Fuie, le Pied-d'Epan, le Morier et le Pas-d'Ane ; — 1,860 livres, de Paul Lecomte, fermier de la Roche-le-Roy ; — 700, de la veuve Bruzeau, fermière de la Rottière ; — 1,200 de Thomas Durand, fermier de la Fuie, près Saint-Côme, et de l'Ile-Noire; — 3,800, de Michel Boureau, fermier de Charentilly et des Ligneries ; — 1,525, de Jourdain, fermier des dîmes d'Aubigny; — 3,118, de Picou, régisseur de la terre de Chalautre; — 3,600, de Guillon, fermier des dîmes d'Antogné ; — 2,480, de Gabillard, pour celles de Ternay ; — 1,800, de Redon, pour les dîmes de Curzay; — 830, de Canat, régisseur de la terre de Milcy ; — 13,385 livres, des fermiers de terres et dîmes, dépendantes de Ligueil ; — 4,228, de Besnard, régisseur de ladite terre, pour rentes, lods et ventes. — Dépenses : 207 livres, pour rétribution de 12 messes chantées, *pro benefactoribus ;* — 4 livres 4 sous, pour messes servies par le pauvre, à 6 sous chaque; — 48 livres, aux Capucines, victimes d'un incendie; — 72, aux Carmélites, pour façon d'ornements; — 597, pour livres d'église, donnés aux curés de Ciran, Civray, Joué, Saint-Cyr, Saint-Flovier ; — 316, pour confitures; — 120, pour aumône aux captifs; — 30, pour l'école de dessin; — 600, pour frais de voyages à Paris, relatifs à l'affaire des cimetières; — 205 livres 12 sous, pour un huilier d'argent. — Total de la recette 160,961 livres, et de la dépense, 108,702 livres.

G. 583. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1787-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la grande bourse, pour l'année 1787-1788, rendu par François Davezou, receveur. — Recettes : Produit des maisons de Tours données à loyer, 17,279 livres ; — des maisons et jardins, 4,042 ; — des domaines pris à vie canoniale par les chanoines, 1,963 ; — des prés affermés, 8,107 ; — des terres, seigneuries, métairies et dîmes données à ferme, 103,359 ; — des rentes dues par les chanoines sur leurs maisons canoniales, 39 livres 15 sous; — des rentes foncières dues par les bénéficiers, 224 livres 16 sous; — des rentes foncières sur maisons, etc., en la ville de Tours et aux environs, 1,828; — des rentes constituées, 840 livres ; — des recettes extraordinaires, 9,889 ; — des rentes en blés , 54 muids 6 setiers 5 boisseaux. — Dépenses : rétributions des chanoines et vicaires, 34,775 livres ; — des messes du Pardon, des Fouquets, des Gripons et des Prudhommes, 1,504 livres 12 sous ; — Rentes et indemnités, 12,375 ; — fabrique, 5,539 ; — honoraires des officiers, 2,228 ; — Portions congrues des curés, 3,465 ; — rentes constituées, 10 livres ; — réparations, 4,309 ; — rentes viagères, 3,123 ; — mandats extraordinaires, 17 678 livres ; — Sommes à recouvrer, 23,641 livres. — Total de la recette, 184,562 livres 16 sous 7 deniers ; et de la dépense, 172,802 livres 3 sous 3 deniers.

G. 584. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier.

1788-1791. — Comptes des recettes et dépenses de la grande bourse, pour les années 1788-1790, faits par Simon-Ambroise Billard, receveur du temporel de Saint-Martin. — Recettes : loyers d'un logis, rue de la Tour-Saint-Martin, 210 livres ; — de la maison des Trois-Faisans, 200 livres ; — de celle appelée l'Empereur, 500 livres ; — d'une autre dite le Charpentier, 240 livres. — Fermes : des terres et seigneuries de Charentilly et des Ligneries, 3,800 livres; — des dîmes de Restigny et Ingrandes, 3,100 ; — de Leré, Boulleré et Bannay et du Moulin Richereau, 7,800; — de la terre de Suèvres, 9,636; — de celle de Donne-Marie, 9,967 ; — des terres et dîmes de Ligueil, 13,691 ; — Recettes diverses, 49,258 livres. — Dépenses : — Gains des chanoines, 34,587 livres ; — messe d'obit fondée par Henri de Corbeil, 103 livres ; — fête de la Transfiguration, fondée par Nicolas Raoul, 40 livres ; — prose *Mitto ad Virginem*, fondée par Alexis Roujou, 80 ; — honoraires de l'abbé Bizot, poncteur, 100 livres; — du mesureur, 40 ; — du pauvre de Saint-Martin, 192 livres 15 sous ; — de Chambellan, garde des bois de Mosnes et Vallières, 200 livres; — pauvres d'Azay, Berthenay, Charentilly, Cursay, Geneteil, Joué, la Riche, Mosnes, Saint-Avertin, Saint-Cyr, Saint-Genouph, Saint-Just, Saint-Paterne, Saint-Venant, etc., 1,530 livres ; — confitures et fruits envoyés à Paris, 396 livres 19 sous. — Total de la recette pour 1788-1789, 213,207 livres 2 sous 4 deniers ; et de la dépense 155,191 livres 6 sous.

G. 585. (Registre.) — In-folio, 230 feuillets, papier.

1750-1790. — Dénombrement des cens et rentes des fiefs de Mainferme, du bourg Saint-Père et de Sainte-Maure, dépendants de la bourse des cierges et de celle des étaux. — Cens et rentes dus par Leroux de Beaujardin, pour le lieu des Carnaux *alias* Clos-Pillet, sur le chemin de Tours à Saint-Avertin ; — par Claude Fouquet de la Sagerie, Villain de la Chapelle,

Trahan de la Gunardiere, Pierre Rocher de la Branchoire, Louis Bernin de Valentinay, seigneur de la Carte et Ballan, Michelle de Fienne, veuve Thoran, dame des Grandes-Maisons, Hay, comte de Rochefort, Claude Roger de la Marbellière, Gilles Aubry de Villiers, veuve Jacques Orceau, dame de la Grande-Rabière, Camet de Chauvigny, secrétaire du Roi, Catherine de Lutz, dame de Rochefuret, à Ballan, Claude Prudhomme, seigneur de la Bouchardière, Louis Bernin, de Valentinay, Louis Boutet de la Borde, sieur de la Bloterie, à Joué, Pierre Taffu, sieur de la Thibaudière, à Chambray, Hulot de la Tour, sieur de la Branchoire et des Grandes-Maisons, Pierre Mangeant, sieur de Beaujardin, propriétaires de prés, prairies de la Grande Rivière, de Grandmont, du Petit-Cher, du Liège et en l'île Gelin, fief de Mainferme ; — par Forêt de Leugny, Seguin de la Boissière, Rousseau de Courjon, Joseph Sain de Boislecomte, Pierre Ray, marchand faïencier, et autres, propriétaires de maisons, jardins et étaux dans les fiefs du bourg Saint-Père et de Sainte-Maure ; — par Anne Jahan, veuve de Tabourcau de Boisdenier, pour la métairie du Vivier, près Saint-Sauveur ; — par Dunoyer De Cray et le chevalier de Gauville, sieur de la Tivinière et du Rouvre, pour la terre de Launay, à Neuvy-Roi.

G. 586. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

1674-1771. — Bourse des cierges et des étaux. — Déclarations rendues : au fief de la prévôté de la Varenne par Pierre Hobier, maître bonnetier et Marie d'Obterre, sa femme, pour une closerie dite la Fosse-Loriette, près la Croix-Rouge, à Saint-Avertin, chargée d'une rente de 5 sous, au profit de la bourse des cierges ; — à la baronnerie de Châteauneuf par Jeanne Hubert, veuve d'Isaac Chardon, sieur de Boisdenier, pour deux maisons, rue du Petit-Soleil et au carroi des Chapeaux, qui doivent une rente foncière de 7 livres à la bourse des étaux, et 40 sous à la chapelle Saint-Remy. — Don de la maison rue du Petit-Soleil par Anne Latarre, veuve de Jean Cheynel, marchand, à son fils Antoine, prètre bénéficier en l'église Saint-Martin. — Procédure entre le chapitre et Metayer, libraire et relieur, acquéreur desdits logis et refusant d'en acquitter les charges.

G. 587. (Registre.) — In-folio, 521 feuillets, papier.

1700-1790. — Livre du trésor, ou registre à l'usage des chanoines, gardes clefs du trésor, servant à inscrire l'entrée et la sortie des deniers. — Recettes : 1,200 livres remises à ladite caisse pour la fondation de Louis Guesdier, prévôt de Restigny ; — 600 livres, par Duvigny, adjudicataire du bois des Friches ; — 3,150, par Bodin de la Jouberdière, l'un des fermiers de Ligueil ; — 5,284 par Jacques Verrier, pour l'amortissement du loyer de son logis canonial — 6,000, empruntées par le chapitre pour obtenir le retrait féodal des lieu et métairie de la Perraudière et des Gobinières, à Saint-Cyr ; — 1,000 livres, par Gaultier, pour l'extinction d'une rente de 50 livres, sur sa maison du Cœur-Gai, près Marmoutier ; — 300, pour la fondation, par Robert Mehier, vicaire, d'une messe le 1er de chaque mois ; — 13,125 livres, remboursées par l'Hôtel-de-Ville de Paris, — 21,350, provenant de la coupe des bois de Donne-Marie — 4,000, indemnité des biens acquis par les Célestins dans le fief des Friches ; — 600, par le clergé de Saint-Martin, pour partie de sa taxe, à l'occasion de la perte des blés de la ville ; — 1,579, par les sieurs Lenouâtre, adjudicataires des bois du domaine des Ligneries, renversés par l'ouragan du 15 mai 1751 ; — 412, par Petiteau, directeur de la Monnaie, pour indemnité de l'argenterie d'église portée à son bureau le 8 janvier 1760, par ordre du Roi, — 20,000 livres, produit de la coupe des bois de Chalautre. — Dépense ou mise : 458 livres 8 sous, pour le rétablissement de la chaussée des Ligneries et de l'arche de Charentilly ; — 30,277, pour acquitter les frais d'une longue procédure avec l'archevêque ; — 9,000, pour la construction d'une maison canoniale près la porte mortuaire, et d'une autre appelée l'Académie ; — 4,185, pour le droit de confirmation du privilége de Francsalé ; — 1,199 livres, à cause de la diminution des espèces, de 1722 à 1732 ; — 68 livres, au sieur Derouet, entrepreneur du pont de Tours, pour 3 toises de moëllon ; — 400 livres, à compte de 1,200, au sieur Buhour, chargé des plan et terrier du Val d'Orquaire ; — 812, pour la construction d'une boucherie à Azay-sur-Cher ; — 52 livres, pour 12 coffrets de confiture sèche, envoyés à M. Delaplace, maître des comptes à Paris ; — 46, pour le port de deux caisses contenant les portraits de Monsieur et du comte d'Artois ; — 43 livres 16 sous, pour frais de caisse et d'emballage du portrait de Louis XVI ; — 60 livres, à Portier, feudiste, pour copie de l'aveu de la Châtellenie de Linières ; — 1,475, à l'imprimeur de Blois, pour frais d'impression de mémoires, etc., à l'occasion de l'affaire des reverbères ; — 54, pour le 1er volume des œuvres de Saint-Grégoire de Nazianze ; — 12 livres

8 sous, pour le 8e tome de la collection de jurisprudence ; — 772, pour dépense provisoire des reverbères ; — 192, pour l'affaire contre les trois dignitaires ; — 1,300 livres, pour la décoration du tombeau de saint Martin (avril 1790).

G. 588. (Registre.) — In folio, 195 feuillets, papier.

1768-1781. — Journal de recette à l'usage de François Davezou, receveur de Saint-Martin, coté et paraphé par Alexis Cyret de Brou, président du chapitre. — Sommes diverses payées : pour fermages, par les sieurs Princé, de Nevers, Mallecot des Bournais, la dame de Bressy et autres ; — pour régies des terres de Chablis, Suèvres, Donne-Marie, par Leboucher, Lhoste et Charpillon ; — pour loyers, par la dame Jahan, Patas, etc. — pour rentes, par les Ursulines de Châtillon, les Viantaises de Beaulieu, le marquis d'Ussé, le duc de Luynes, de Courcillon, de Rambure, Torterue, de Villeneuve, la dame des Arpentis, le commandeur de Ballan, les Ursulines d'Amboise, Bacot, etc.

G. 589. (Registre.) — Petit in folio, 86 feuillets, papier.

1783-1789. — Brouillard de recette et de dépense, pour les années 1783-1789. — Dépenses : 83 livres 6 sous, pour la portion congrue du curé de Saint-Cyr ; — 88 livres 18 sous, pour celle du curé de Monts ; — 12, pour les gages du garde de Charentilly ; — 22 livres 4 sous, pour frais de voyages à Azay par le sieur Bamard ; — 8 livres pour les armes du chapitre sur une maison rue de la Monnaie ; — 90, au curé de la Chapelle, pour la dîme verte ; — 242 livres 5 sous pour le curage des boires de la Chaise ; — 300, à Denis, ingénieur, pour contribution aux fouilles de la Roche-le-Roy ; — 62 livres 4 sous au sieur Laboureau, pour la desserte des messes de 11 heures ; — 62 livres 4 sous, aux collecteurs, pour les réparations do l'église de Joué, — 114, pour livres d'église donnés au curé de Courçay ; — 273, à Bredif, pour la célébration des messes de Pardon ; — 9 livres, pour la reliure d'un volume intitulé : Défense des privilèges du chapitre, envoyé à celui d'Auxerre.

G. 590. (Registre.) — In-folio, 278 feuillets, papier.

1768-1790. Journal de dépense pour la musique, commencé en 1768 par Davezou et terminé en 1789-1790 par Garnier. — Sommes versées : à Buet, maître de musique, 201 livres, pour un mois d'honoraires ; — au même, 96 livres de gratification, pour la fête de Saint-Martin ; — pour le *ianti-minei* de juillet, 741 livres 13 sous 4 deniers ; — à Dupré, organiste, 200 livres, pour 3 mois ; — à Pajot, *pauper*, 146 livres ; — à Mathieu, musicien, 49 livres 10 sous ; — à Delhommais, clerc de l'œuvre, 300 livres et pour la sonnerie, 320 ; — à Guyot, sous-maître de psalette, 120 ; — à Boucault, bâtonnier, 80 ; — à Lebert et Cresson, souffleurs de l'orgue, 80 ; — à Ray et à Rouère, ancèvres, 60 ; — à Fredureau, sous-chantre, 250 livres, pour 6 mois ; — à Lecomte, symphoniste, 80 ; — à Meunier, brodeur, 3 livres, pour ses gages ; — au R. P. gardien des Récollets, prédicateur de l'Avent, 210 livres ; — aux dits religieux, pour les sermons jusqu'au carême, 44 livres 10 sous ; — au prédicateur du carême, 318 livres 10 sous ; — aux dits Récollets, pour les sermons de Pâques à l'octave du Saint-Sacrement, 43 livres 10 sous ; — au Père Méry, Minime, pour ceux de l'octave du Saint-Sacrement, 66 livres 10 sous. — Total de la dépense, pour 1769-1770, 17, 459 livres 5 sous 6 deniers. — Journal de la recette et dépense des blés, de 1776 à 1790.

G. 591. (Registre.) — Grand in-folio, 49 feuillets, papier.

1748. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique de Saint-Martin, dressé en 1748. — Les pièces analysées remontent à 1366. — Acquisitions de rentes par le chapitre, sur le lieu de la Benigaudière, paroisse de Luynes, sur la voirie de Ligueil, etc. — Fermes de la métairie du Tremblay, de la mairie de Geneteil, des dîmes de Chenu, en Anjou. — Joyaux, etc., pris en l'église de Saint-Martin par les Huguenots. — Rente de 25 livres, sur la terre de Monthas, en Poitou, donnée à la fabrique par Louis Quétier, prévôt d'Antogné. — État des chapes, chasubles, châsses, reliques, etc., existant en l'église Saint-Martin. — Transaction entre les administrateurs de l'aumône et les Carmes de Tours, au sujet des 3,600 livres, léguées au chapitre par l'abbé Pavillon, cellerier. — Défenses, par les commissaires apostoliques de confier les clefs des archives aux dignitaires et prévôts. — Union de la mairie de Chenu à la fabrique de Saint-Martin, le prix de la fonte d'une chape ayant suffi à en payer l'acquisition. — Extraits de mémoires concernant les ravages faits dans l'église

de Saint-Martin par les Huguenots. — Mention d'un dessin d'un tombeau de Saint-Martin. — Dons divers faits à la fabrique par Louis XI. — Procédure avec le seigneur de Saint-Antoine-du-Rocher, qui prétendait avoir les droits d'herbage, panage et pâturage dans les bois de la mairie de Chenu.

G. 592. (Liasse.) — 2 pièces parchemin; 67 pièces, papier.

1244-1784. — Sentence arbitrale décidant que les 9 livres dues à la fabrique de Saint-Martin, lors du décès de chaque chanoine, seront à la charge du successeur (1214). — Règlement pour les droits de réception des dignitaires, prévôts, chanoines, bénéficiers et officiers ecclésiastiques et séculiers. — Bail à loyer à Laurent Bouzon, clerc de l'œuvre, d'un petit corps de logis, sur l'aire de Saint-Martin, près le gros clocher, appelé la tour de Charlemagne, pour 4 écus 2 tiers. — Marché détaillé pour la reconstruction de cette maison, avec Jean le Heurteux, maçon, Thomas Redde, charpentier, et Louis Leprestre, couvreur. — Bail à loyer d'une maison sous le clocher de Charlemagne, par Jean Villart de Grécourt, chanoine et fabricier, à Martin Rouère, bâtonnier, pour 60 livres. — Constitution d'une rente de 112 livres 2 sous 2 deniers, consentie par Philippe Drugeon, apothicaire, et Renée Rouillé, sa femme, sur leur métairie du Riablé, à Charles Bigot, lieutenant au présidial de Tours, pour une somme de 2,000 livres. — Amortissement de cette rente par Martin Aubert, sieur de Beaumontais, acquéreur de ladite métairie, située dans le fief de Lutèce, paroisse de Saint-Cyr. — Acquisition de la même métairie par le chapitre au nom de la fabrique, pour 4,050 livres. — Procédure entre les chanoines et Madeleine Aubert, femme Loisellier, qui voulait rentrer en jouissance de la terre du Riablé, prétendant que le sieur de Beaumontais, son père, n'avait pas le droit de la vendre. — Baux à ferme : de la métairie du Riablé par les fabriciers, pour 300 livres, puis 600, plus 47 sous à la grande bourse, 24 à celle du censif et 1 setier de froment aux vicaires; — de prés, au pont Saint-Sauveur et dans les prairies de la Grande-Rivière et de Grandmont, par Claude Nono, Jacques Desprevant, prévôt de Saint-Epain, et Jean Villart de Grécourt, chanoines et fabriciers de Saint-Martin. — Extraits des Registres, de 1385 à 1499, de la Pancarte, du Péan Gastineau, des tables du chœur, des comptes de la fabrique et d'un titre tiré du trésor, concernant les dons faits à ladite fabrique par Louis XI, Jean, duc de Brabant et autres. — Ordre et rétributions pour le service des fondations.

G. 593. (Registre.) — Grand in-folio, 320 feuillets, papier.

1790. — Inventaire général des anciens fonds, revenus et droits de la fabrique de Saint-Martin et des 13 chapelles et semi-prebendes y réunies en 1744, par C. F. Amelin, archiviste du chapitre, arpenteur, géomètre et feudiste, tome Ier. — Les pièces analysées remontent à 1220. — Don de la métairie du Tremblay par Jean Sevin, seigneur de la Roche-Sevin, à la charge de célébrer deux messes par semaine. — Vente de l'hôtel et hébergement de Chenu, par Jean Chauvel à Jean, sire de Bueil et Isabeau de la Roche, sa femme. — Baux à ferme de la mairie de Chenu, de la closerie de la Fosse, etc. — Accord avec René de Coutances, qui prétendait avoir des droits d'usage, pacage et glandée dans les bois de la mairie de Chenu. — Rentes dues à la fabrique sur maisons, etc. en la ville de Tours, sur la métairie du Sauger, en l'Ile-Noire, près Saint-Côme, etc. — Sentence contre Pierre Perrin, sieur de Beauvais, Pierre de Laval, Françoise Fleury, veuve de Vincent Cordon, écuyer, le duc de Roquelaure, seigneur de Champchevrier, et le sieur de la Rue-du-Can, seigneurs de la châtellenie de Houdaigne, paroisse de Cléré, chargée de rentes envers la fabrique. — Fondations des chapelles de Saint-Brice ou Chevreuse, et de Notre Dame ou Boucicault, par Pierre de Chevreuse, chevalier, et Jean Lemeingre de Boucicault, maréchal de France. — Bulle du pape Benoît XIII, accordant des indulgences, pour certains jours en cette dernière chapelle. — Fondation de la chapelle Saint-Nicolas ou Saint-Maur, par Jean de Malson, cellerier. — Amortissement par Jean II, dit le Bon, d'une rente de 50 livres, portée dans ladite fondation. — Jugement pour le paiement d'une rente de 3 livres, sur deux moulins à tan, en la rue de l'Ecorcherie. — Réunion à la fabrique des treize chapelles annexées aux semi-prébendés, et érection de trois nouvelles semi-prébendes de musiciens. — Suppression d'un canonicat et emploi de son revenu à la rétribution de prédicateurs, pour les fêtes, le carême, l'avent et l'octave du Saint-Sacrement. — Marché avec Jacques Poinsot et Claude Brisset, pour imprimer 1,600 exemplaires du bréviaire de Saint-Martin, avec 12 gravures. — Procès entre le chapitre et les dignitaires, relatif à une réduction sur les dépenses de la Psalette. — Accord en 1220, entre ledit chapitre et le trésorier, au sujet du luminaire, des offrandes et oblations. — Châsse de Saint-Martin fabriquée par Jean Lambert, orfèvre à Tours. — Chef du même

saint, en vermeil, ciselé et orné de figures, fait par Philippe Debonnaire, orfèvre de Paris, pour 1,890 livres. — Inventaire des reliques trouvées après le pillage des huguenots. — Découverte du sépulcre de Saint-Martin par un vicaire, en 1686. — Inventaires des ornements et joyaux de l'église, de 1493 à 1786. — Pose, par Jean Bonsire, maître de la monnaie, du treillis d'argent donné par Louis XI en 1479. — Enlèvement de ce treillis par François I[er]. — Pillage de l'Eglise par les huguenots. — Procédures du chapitre contre Claude Delarue et autres chanoines, qui s'étaient approprié, sous prétexte de les mettre en sûreté, des ornements, joyaux, etc., négligés par les huguenots, lors du pillage ; — Bulle du pape Clément XIII, menaçant d'excommunication ceux qui s'abstiendront de révéler les voleurs. — Procès-verbal des pièces d'argenterie, etc., des églises de Saint-Martin, Saint Côme, Sainte-Anne, Saint-Pierre-le-Puellier, etc., susceptibles d'être portées à l'hôtel des monnaies, pour obéir à l'édit du Roi, de 1689. — Marchés pour la refonte des cloches, nommées Marie, Louis, Bricet, Petit et Gros Braillard, Petit et Gros Parson ; — L'exhaussement de la tour Gibert ou de l'Horloge ; — La fonte de 8 piliers de cuivre, surmontés de 8 anges du même métal devant le grand autel ; — la reconstruction du sépulcre de saint Martin, en 1582. — Dépense de 120 livres, pour entourer d'une grille l'endroit où le corps de saint Martin avait été brûlé par les huguenots. — Marché avec Bertrand Normain, sculpteur et peintre de Paris, pour faire une clôture au grand autel ou sanctuaire. — Réparation du clocher de la tour Charlemagne, détérioré par le tonnerre, en 1703.

G. 594. (Registre.) — Grand in-folio, 235 feuillets, papier.

1790. — Inventaire des titres des vingt chapelles réunies à la fabrique de Saint-Martin en 1775, tom. II. — Les titres analysés remontent à 1277. — Nominations et présentations à la chapelle Saint-Jacques, fondée par Nicolas Dargouges, chanoine et prévôt d'Anjou. — Fondations : d'une chapelle sous le même nom, à l'autel de saint Louis, sous le crucifix, par Jacques Dargouges, sous-doyen, en 1435 ; — de la chapelle Saint-Jacques-Mairie-en-Vallée, par Jacques Dargouges, prévôt de Restigné, en 1504. — Baux des droits et revenus de la Mairie-en-Vallée, paroisse de la Chapelle-Blanche. — Extrait du testament de Mery Dargouges, donnant au chapitre 500 écus soleil, la métairie de Lailler, etc., pour la fondation d'une chapelle à l'autel Saint-Martin, et le reste de ses biens à la fabrique, pour l'augmentation de ses autres fondations et le mariage des filles pauvres. — Bail, pour dix-huit setiers de froment et seigle, des revenus de la chapelle Notre-Dame de la Perdrix, *alias* la Chape-Noire. — Déclaration de la métairie et closerie de la Perdrix, paroisse de Chanceaux, fief de la Bourdillière, par Philibert-Voisin, chapelain. — Fondation de la chapelle Saint-Mathurin de Beaulande, par Guillaume de Beaulande, paroissien de Courçay. — Baux à ferme de la métairie du Rouvre, à Courçay, et conférence de la frêche de Montouvrin, à Tauxigny, dépendantes de la chapelle Saint-Jean-l'Evangéliste, *aliàs* du Crucifix-vert. — Vente, en 1288, de l'hébergement du Rouvre, par Jean de la Guespière, dit Moreau, écuyer, fils de Pierre Prévost, chevalier, à Jean d'Aubigny, sous-doyen de Saint-Martin. — Don d'une closerie à Rochecorbon, d'une métairie dite la Ciracerie, *modò* la Sciasserie, paroisse d'Athée, etc., par Guillaume Billonneau, chanoine de Saint-Venant, pour la fondation d'une messe du Saint-Esprit et d'une chapelle de Notre-Dame-du-Chevet, *aliàs* des Buis et la Ciracerie, dont les messes seront célébrées en la chapelle de la Gagnerie, près le bourg de Courçay. — Décret de l'archevêque de Tours, autorisant le transfert de cette chapelle en celle de Courçay, à cause de son mauvais état. — Acquisitions, en 1277-1297, de maisons, terres, prés, bois, etc., en la susdite paroisse, par Thomas Graffin et Sades Troussebois, prévôt de Courçay. — Extrait du testament de Foulques Graffin, donnant au chapitre le manoir de la Fuie, à Courçay, et des prés, vignes, rentes, pour la création d'une chapelle, sous le nom de Saint-Jacques de la Catu. — Déclarations des chapelains à la mairie de Geai et à la prévôté de Courçay. — Baux à ferme des revenus des chapelles de Notre-Dame-de-la-Brosse, de Saint-Jacques de Court-Jarret et de Saint-Jean-l'Evangéliste de la Royauté. — Acquisitions, en 1277, de maisons, terres, vignes, prés, etc., paroisses de Souvigny et Vallières, par Philippe de Souvigny, clerc, sur Raoul de Mosnes, écuyer, seigneur du Défais et autres, pour la fondation d'une chapelle de la Madeleine ou de Réchaussé.

G. 595. (Registre). — In-folio, 201 feuillets, papier

1738-1774. — Livre des fermes et rentes de la fabrique de Saint-Martin, avec la recette. — Mairies : de Chenu, affermée 500 livres ; — de Geneteil, 185 ; — du Tremblay, 215 ; — Métairie du Riablé, à

Saint Cyr, 300. — Dîmes de Cavray et Mesvre, 70. — Rentes de 33 sous 4 deniers, due par le duc de Roquelaure, puis par Jean de la Rue-du-Can, seigneur de Cléré, sur la métairie de Houdingue, dépendante de la terre de Champchevrier; — de 40 livres, par René Martineau de Beauregard, sur la métairie de la Paumerie, à la Chapelle-Blanche; — de 8 livres, par les deux ancèvres de l'église Saint-Martin, sur une maison près la porte Mortuaire; — de 70 livres, par Bernard Coussillan, seigneur d'Izernay, paroisse de Chambray, sur les dîmes dudit lieu; — de 50 livres, par Louis-Bernardin Gigault de Bellefonds, seigneur de Marenne, sur une maison à Pontcher; — de 20 boisseaux de froment sur la frèche de la Bellardière à la Chapelle-Blanche; — de 4 setiers, sur celle des Champs-Blondeau, à Druye. — Fermes des closeries et métairies des Essarts et de la Pinterie, à Saint-Avertin. — La plupart desdites fermes et rentes provenant des chapelles réunies à la fabrique.

G. 596. (Registre.) — Petit in-folio, 75 feuillets, papier.

1629. — Inventaire du trésor de l'église de Saint-Martin, rédigé lors du pillage des huguenots, en 1562, suivi d'un extrait du procès-verbal des reliques et joyaux pris et enlevés par ces mêmes huguenots, en 1562, dans les églises de Tours. — Copiés, en 1629, par Antoine Jardin, sacristain.

G. 597. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1779-1780. — Plans géométriques de la partie du fief de Bezay, située en la varenne et paroisse de N.-D. La Riche, au canton des Montils, près le Port-Cordon et le pont Libert, levé par Berthon, géomètre arpenteur de la maitrise particulière des eaux et forêts et des bailliage et siége présidial de Tours, les 4 octobre 1779 et 30 janvier 1780, à la réquisition de M. de Sorbière de Bezay.

G. 598. (Plans.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans des frèches de Saint-Georges-le-Borgne, la Bertinière, les Perruches, la Rebourserie, Toutlifaut, Tavant et les Gonneaux; des pièces de la Parisière, l'Erable, le Ruau, les Petits et Grands Péris; des lieux et métairies de la Mourière, la Sauvagère, Malet, la Troterie, etc., dépendants du fief de Saint-Quentin.

G. 599. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1783. — Plan du fief de l'Archeraie ou Perturet, paroisse de Villandry et Druye, comprenant les villages de Perturet, le Houssa, *m dò* Houssard, la Gâtinière, Rondeux, les Bodinières; les lieux et domaines de la Morinière, la Rablaie, le Pain, la Prudhommière, la Racaudière; les frèches du Champ-Beaupou; la Fosse de l'Archeraie, la Fosse du Mortier-Bruneau, le Petit-Poirier, les Tierceries, le Champ-Bodin, la Brenassière, Dandin et la Rablaie. — Levé et dessiné par Rousseau, notaire royal à Druye, à la réquisition de Serée et Morguet, chambrier et chevecier.

G. 600. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1783. — Plan du fief de Bois-Robert, composé d'une frèche de 114 arpents 42 chaînées, s'étendant sur les paroisses de Ballan, Druye et Savonnières, et contenant le logis de Bois-Robert; les bâtiments et l'avenue du domaine des Gasniers; les emplacements des maisons de la Bergeottière et des Giraults, disparues; le lieu ou village de l'Oucherie, etc. — Dressé, en 1783, par Rousseau, notaire royal à Druye, à la réquisition de Serée et Morguet, chambrier et chevecier.

G. 601. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan en élévation et profils d'un pavillon à construire, pour le chapitre de Saint-Martin, sur la rue Neuve, à Tours, à l'angle de la rue Chaude; — Dessin en grand des portes.

COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN-DE-LA-BAZOCHE.

G. 602. (Registre.) — Petit in-folio, 52 feuillets, papier.

1550-1551. — Compte de recette et dépense des cens, rentes et devoirs dus annuellement à l'église de la Bazoche, rendu par Simon Chastelet, prêtre, receveur du chapitre, pour l'année commençant au jour de Pâques 1550 et finissant le même jour 1551. — Recette desdites rentes etc.: 10 livres, allouées pour la fondation de ladite collégiale et assignées sur la recette de Touraine; — 40 sous, dus par Jeanne Durand, sur maison rue de la Bazoche, près le portail de l'église; — 20 sous, par Etienne Papillon, sur logis en ladite rue, joignant le mur du doyenné; —

2 sous 3 deniers, par Jean Minois, contrôleur de la reine, sur demi-arpent de terre, à la Rabaterie; — 70 sous, par Blaise Gaby, avocat en cour d'église, sur sa maison, rue Saint-Pierre-des-Corps; — 4 livres, par Maurice Reignier, brodeur, sur maison, entre les deux portes de la tour Feu-Hugon; — 10 sous, par Jean Lelarge, sur logis et demi-arpent de terre, situés sur le chemin de Saint-Jean-des-choux à la Grange-Cartault, paroisse Saint-Pierre-des-Corps; — 30 sous, par Simon Groussart, sur maison et jardin, à Saint-Georges, au lieu dit la Bazoche; — 20 sous et 10 deniers de cens et d'indemnité, par Toussaint, à cause des rentes qu'il perçoit sur certaines maisons dans le faubourg Saint-Etienne, près les Alouettes; — 70 sous et 36 boisseaux de froment, par Jean Proust, sur terres, prés et bois, au lieu dit la Bazoche, paroisse de Mettray; — 4 livres, par Martin et Pierre Jaloigne, sur maison rues de l'Hopitau et des Amandiers, joignant par derrière le logis du commandeur d'Amboise; — 15 sous, par Olivier Leroy, sur un bâtiment près l'étang de Rochecorbon; — Dépense faite par ledit receveur: 48 sous 4 deniers, pour le subvenité chanté tous les dimanches, après la messe canoniale, sur la fosse de Jean Trezeau; — 6 deniers au sieur de la Tour-Guespière, pour un jardin situé près le ruisseau de l'église de la Bazoche et du mur de ville; — 6 livres 1 sou 8 deniers, pour la distribution des 4 anniversaires fondés par Jean Brossier, prêtre; — 28 sous 4 deniers, pour l'anniversaire de Raoul Barbin; — 40 sous, pour celui de Jacques Lévesque; — 4 livres 7 sous, pour le salut chanté en la chapelle de Notre-Dame de Consolation, la messe dite le lendemain, et le don d'une robe au pauvre, fondé par Jean Couéseau; — 7 sous, pour deux chapons, donnés au receveur de Touraine, pour le remercier de payer exactement la rente de 10 livres de fondation. — Total de la recette, 303 livres 5 sous, et de la dépense 280 livres 4 sous 4 deniers obole.

COLLÉGIALE DE SAINT-MEXME

G. 603. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 107 pièces, papier.

1269-1789. — Vente par Jean Escorneveyron, prêtre, aux chanoines de Saint-Mexme, d'une pièce de terre, au-dessous de l'église Sainte-Radégonde, et d'un pré situé aux Grois, pour 10 livres. — Procédures entre le chapitre et les sieurs Etienne Brunet, Martin Fey, Jean Delalay et Thomas Tabourcau, successivement propriétaires d'un logis appelé la Grande-Maison du port Huault, et du pré au Duc, audit lieu, près le moulin Leroy, chargés d'une rente de 3 livres (1588-1596); — jugement de François de la Barre, écuyer, sieur de Fourineux, condamnant la veuve Delalay à payer 20 années d'arrérages. — Déclaration d'Albert de Seimple, écuyer, seigneur de la Cour-au-Berruyer, paroisse de Cheillé, et de Louis Tabouреau, marchand, se reconnaissant débiteurs, de ladite rente (1611). — Annonce pour l'adjudication de la terre et seigneurie de la Cour-au-Berruyer, saisie sur Françoise de Seimple, veuve d'Urbain de Mondion, chevalier, et femme, non commune en biens, de Claude de la Jaille, chevalier, seigneur de la Blonnière; — opposition à l'ordre et distribution des deniers par le chapitre pour la conservation de la susdite rente de 3 livres; — jugement de François Perrault, sieur de Minière, lieutenant général au bailliage de Chinon, condamnant François de Rochefort, chevalier, comte de Lucé, et François Pavy, comme solidaires, à payer 50 livres 8 sous d'arrérages; — Consentement à payer ladite rente par Jeanne de Doldin de la Cour-Neuve, femme de Dominique de Rochefort, seigneur de la Cour-au-Berruyer, et Anne Boissalier, veuve de François Pavy, sergent de la justice d'Azay. — Vente par les chanoines à Louis Courtiller, tailleur, de 3 œuvres de terre en friche, au lieu dit le Coin-des Gabys, près le moulin du Pont, paroisse de Seuilly-l'Abbaye, pour 20 livres. — Transaction entre Guillaume et Joseph Daguindeau, sieurs de la Grille et du Haut-Villiers, héritiers de Jacques Daguindeau, curé de Saint-Etienne-de-Chinon, et Françoise Ridard, sa domestique et légataire pour une partie. — Vente par Abraham Picault, écuyer, sieur de la Ferraudière, paroisse de Chaveignes, à Michel Grillon, contrôleur au grenier à sel, de plusieurs corps de bâtiments, en la Grande-Rue, près des douves et des prisons, chargés d'une rente de 50 sous. — Déclaration féodale de cette maison, fournie au duc de Richelieu et à l'abbaye de Turpenay, par ledit Grillon. — Titres de rentes dues à la collégiale, sur maisons et terres à Chinon et dans les environs.

G. 604. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1552-1789. — Compte de recette et dépense de la grande bourse et du pain de chapitre, de la Quasimodo à la Saint-Mexme, 1552, rendu par Jean de Cop, receveur de la collégiale de Saint-Mexme. — Déclarations : de Jean Cornilleau, prêtre, pour un pré que lui a vendu Jean Dusoul, sieur du Puy-Rigault,

dans le fief du chapitre, — de Jacques Esnault et d'Étienne Berthault, pour caves en roc habitées, jardins et cours, à la porte de la Barre et sur le coteau de Sainte Radegonde. — Baux à ferme de la grande dîme de Vouguet, paroisses de Ligré, Marçay, etc., par les chanoines à Joseph Michau, marchand, pour 1,300 livres, plus 60 livres pour loyer des bâtiments situés au village de Vouguet, et 25 setiers de grains destinés au fabricier. — Accord, par lequel Denis Mangot, chanoine, François Dusoul, sieur de la Perrière, promettent d'abandonner à Pierre Rebierre, bénéficier de Saint-Mexme, le fossé qui sépare leurs prés, si la pierre qu'il a désignée se trouve être une borne. — Vente de la moitié de 3 œuvres de pré par François Mangot, sieur de la Durandière, à François Chesnon, licencié ès-lois, pour 140 livres. — Baux à ferme, par les chanoines, de prés situés dans les prairies de Saint-Jacques, Saint-Mexme ; du Véron, paroisse de Savigny ; du Pont-de-Clan, paroisse de Thizay ; de Pontille, paroisse de Cinais ; de Grigny, paroisse de Parilly, à 42 et 50 livres l'arpent. — Marché par lequel Jean et Urbain Bodin s'engagent pour 180 livres, à planter à leurs frais, en bonnes vignes, une pièce de terre dite le Clos-Bureau, au Puy-Saint-Maurice, et à les façonner pendant cinq ans, à la condition de prendre les fruits. — Bail d'une maison ayant cour et jardin, située dans la haute rue, près la porte Bessé. — Déclaration de Lancelot du Rainier, chevalier, seigneur de la Tour, reconnaissant que la terre et seigneurie de Chessigné, qu'il a vendue au seigneur de Bourg, est chargée d'une rente de 32 setiers de froment envers le prieur et le curé d'Azay, le chapitre de Saint Mexme et autres. — Vente par Louis de Saluce, écuyer, à Charles Chardon, écuyer, sieur de Neuil, d'une borderie au faubourg Saint-Mexme. — Table générale des biens, rentes et revenus de la collégiale.

G. 605. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 105 pièces, papier.

1668-1785. — Transaction sur procès entre Mathieu Brethon, chanoine de Saint-Mexme, et François Gaudichon, agent de M. de Valentinay, seigneur d'Ussé, ce dernier consentant à réduire de 20 sous les 6 livres de rente que ledit seigneur exigeait pour l'indemnité des 2 arpents de pré, fief de Monsigou, légués au chapitre par l'abbé Leroux, chanoine. — Baux à ferme, par François Arvers de Vauthion, Paul Roi du Sentier, Pierre Legrand de la Vauzelles, Philippe Deshayes de Bourgneuf et autres chanoines : de 6 œuvres de pré, prairie des Prateaux, paroisse d'Huismes, à Mexme Chauvelin, meunier, pour 36, puis 66 livres ; — de 6 arpents, aux lieux dits la Fosse-Coutard, les Bassinels et la Grande-Borne, prairie du Véron, à divers pour 110, puis 269 livres ; — de 6 œuvres, à la Croix-Billard, au-dessus des ponts de la Nonnain, pour 45 livres ; — d'un arpent, aux Prateaux, près la porte Bessé, prairie de Saint-Mexme, à Pierre Justeau, salpêtrier, pour 25 livres ; — de 2 arpents le long des marais de l'Olive, basse prairie de Saint-Mexme, à Louis Preteseille, marchand, pour 100 livres. — Arpentage du pré de la Dolloire, par Nicolas Malvau, arpenteur des eaux et forêts, pour connaître l'anticipation commise par les fermiers de Pierre Dreux, écuyer, seigneur de Marçay, appréciée à 62 chaînées et demie. — Baux à ferme de 2 arpents de pré, légués au chapitre par Guillaume Leblond. — Plan, arpentage et bornage des prés du chapitre, de l'Union-Chrétienne et de la fabrique de Saint-Étienne, dressés à la requête de Pierre Breton, chantre, et de Sophie de la Fontaine de Fontenay, supérieure dudit couvent, pour connaître les anticipations. — Baux à ferme du pré des Fouasses, contenant 6 œuvres, et du pré Maillard, d'un arpent, consentis à Pierre Pessereau, fermier de la seigneurie du Haut Cléré, paroisse de Brizay, pour 95 livres et 4 chapons.

G. 606. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

1515-1788. — Compte de la recette des rentes pour les anniversaires, de Notre-Dame-de-Mars à la Saint-Jean 1618, rendu aux chanoines de Saint-Mexme par Guillaume Bretault : — valeur des grains, le froment à 108 sous le setier, le seigle à 4 livres et l'orge à 48 sous. — Baux à ferme par les chanoines : d'une œuvre de pré, en Vernelle, près Pontille, pour 110 sous, puis 9 livres et 2 poulets ; — de 6 œuvres, dites les Verdelets, prairie de Pont-de-Clan, pour 25 livres, puis 48 et 2 chapons ; — d'un arpent 46 chaînées dit le pré Rabelais, près les Granges, pour 40 livres, puis 66. — Rapport de saisie des meubles et du bétail de Jean Maumoine, cordonnier, faute du paiement de sa ferme. — Jugement qui condamne Urbain Dergouges, tonnelier, et Claude Auvinet, maître-particulier des eaux et forêts, à acquitter une rente de 6 sous et une poule, assignée sur un arpent de terre, autrefois en vigne, près le Vau-Breton, paroisse de Ligré. — Sentence de Christophe Lebœuf, sieur de Beauregard, sénéchal du comté de Montsoreau, condamnant Pierre Lemoine à payer 29 années d'une rente de 20

sous, assignée sur cinq petites maisons aux Roches-Saint-Paul, paroisse de Ligré. — Longue procédure, de 1748 à 1765, entre le chapitre et Louis Boucher, héritier par sa femme de Pierre Lebloy, qui refusait de payer cette rente, prétendant qu'elle ne figurait pas dans l'acte de vente consenti audit Lebloy par Jean Champigné, avocat à Richelieu ; — règlement qui permet à Boucher de mettre en cause Marie Hynault, veuve dudit Champigné ; — jugement du bailliage de Chinon qui déboute ces derniers de leur opposition à celui de 1750 et les condamne aux dépens ; — appel dudit jugement au présidial de Tours par les défendeurs, et sentence de Jacques Cormier de la Picardière, seigneur de Saint-Martin-le-Beau, qui les condamne à payer tous les arrérages. — Donation au chapitre par Etienne de Séguin, écuyer seigneur de Piégon, de la maison canoniale de Pierre Daguindeau, chanoine, son oncle, en échange de la rente de 60 livres qu'il avait léguée pour son anniversaire. — Testament de Pierre Breton, chevecier de Saint-Mexme, léguant une rente de 50 livres sur sa maison et métairie de la Trépinière, pour la fondation d'un nombre de messes égal à celui des chanoines.

G. 607. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 116 pièces papier.

1631-1787. — Ventes par le chapitre à Jacques Besnard, marchand, de 3 quarts d'œuvre de terre, sujette aux inondations et en friche, pour 30 sous de rente; — par Vincent Bastard à Pierre Benoist, droguiste, d'une closerie, près la porte Bessé, sur le chemin de l'Olive — Accord sur différend entre Joseph Royer, curé de Saint-Jacques et chapelain de Sainte-Radégonde, Felix Chesnon de Champmorin, ancien capitaine, et le chapitre, au sujet d'une indemnité de 6 livres de rente que réclamait ce dernier sur les 30 livres léguées à ladite chapelle par François Chesnon de Champmorin, élu et procureur du Roi au grenier à sel de Chinon. — Ventes : par Jean Moreau à Guillaume Blanvillain, marchand, d'un bordage aux Trosseaux, *modò* Rochette, paroisse de Saint-Mexme, chargé envers le chapitre d'une rente de 33 sous 4 deniers ; — par Antoine de Vas et Pierre Leroux, chanoines, à Marc Reuffé, marchand de soieries, d'un petit jardin clos de murs, près l'ancienne psalette de Saint-Mexme, pour 30 sous de rente ; — par François Drouin, perruquier, François Besnard, marchand, François Gault, chirurgien, et les demoiselles Bouilly, leurs femmes, à Julien Leriche, prieur de Saint-Louand, et à Bussière, chanoine de Saint-Mexme et vicaire général de Tours, d'un jardin adjacent à celui de sa maison canoniale, pour 160 livres ; — par Michel et Jacques Bouilli, marchands, à Philippe Chardon, sieur de Neuil, d'un arpent de vigne, sur le chemin tendant de la porte de la Barre à la Croix-Saint-Jean, pour 75 livres 11 sous. — Déclarations de Suzanne des Roches, veuve de François de Mondion, seigneur de Mespied et Sassay, Anne Henri, veuve d'Etienne Guette, sieur de Rochefaucon, et autres, reconnaissant devoir aux chanoines diverses rentes assignées sur maisons, terres, etc., à Chinon et aux environs. — Extrait du testament de François Renault de Terfort, conseiller au siége de Chinon, portant legs de 4 livres de rente, sur un jardin dans le cloitre de Saint-Mexme, en faveur du chapitre et de la fabrique.

G. 608. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 109 pièces, papier.

1538-1788. — Bourse des anniversaires. — Sentence de Jean de la Barre et de Philippe Dreux, contre Guillaume et Yves Turmeau, qui refusaient de payer au chapitre de Saint-Mexme, les arrérages d'une rente de 50 sous sur maison et jardin en la basse rue de Saint-Etienne, près le port à Chardon. — Déclarations féodales : d'un bordage près les fourches patibulaires, d'une maison avec jardin, grange, etc., rue de l'Epan, fournies au fief de la collégiale, par Jean Bodin, sacristain, Catherine Bascher, Mathurin Royer, Jean Gandouin, boucher, et autres. — Adjudication, par le chapitre, des matériaux de ladite maison, rue de l'Epan, renversée par les crues, à René Guiais, charpentier, pour 100 livres, à la charge de la rebâtir et d'en payer 8 livres 8 sous de rente. — Déclarations de maisons, pressoirs, granges, jardins, etc., faites aux chanoines par Pierre, Claude et Jeanne Daguindeau, marchands, Louis Houdia, boulanger, et autres. — Vente par Guillaume Senard, maçon, à Mathée son frère, couvreur, d'une cave et deux jardins, au-dessus du cimetière du Martray, et d'une vigne près le Puits des Truies, à la charge de payer 22 sous 6 deniers de rente au chapitre. — Adjudication de l'ancienne maison d'école, dite le p tit collége, près l'église de Saint-Mexme, à Jean Dutertre, couvreur, pour 2 écus sol de rente à la ville et 3 livres aux chanoines. — Procédure entre le chapitre et Jean Hérault, pour les arrérages d'une rente de 12 boisseaux de blé sur 6 œuvres de vigne, à Montrallay, paroisse de Ligré. — Déclaration portant quittance d'une rente de 4 livres, due et payée par Françoise de Préaux, veuve de Balthazar Lesueur, fille et héritière de Jean

de Préaux, écuyer, sieur de la Perrière. — Offres de payer ladite rente par Marie Petit, veuve de Catherin Ouvrard, François Torterue, curé d'Antogny-le-Tillac, Louis Voisine de la Richardière, Xavier Babinet de Santilly, ancien garde du Roi, successivement propriétaires de la terre et seigneurie de la Perrière, sise à Briançon, paroisse de Cravant.

G. 609. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 142 pièces, papier.

1352-1781. — Vente par Jean de Sazillé, valet, à Jean de de Poilleatle, d'une maison, deux roches, terre et vigne, près le carroi de Saint-Mexme, pour 20 sous de rente et un chapon. — Constitution par Guillaume Regnoul, au profit des chanoines, d'une rente de 2 livres, sur maison et pressoir, rue de la Realle à Chinon, et un arpent de vigne à la Galvaudrie. — Cession faite aux mêmes par Jean Pihier, marchand, d'une rente de 5 livres 7 sous 6 deniers, assignée sur logis près le portail de Verdun, *aliàs* la Prison. — Extrait, en 1474, du testament de Michau Gillier, portant don au chapitre d'une rente de 5 sous, à prendre sur sa maison, située au grand carroi Saint-Maurice. — Constitution par Jeanne, veuve dudit Michau, au profit des chanoines, d'une rente de 20 sous, au capital de 16 livres 10 sous. — Procédure entre le chapitre et Abraham Picault, écuyer, seigneur de la Ferraudière, adjudicataire des biens du sieur de la Garde, avocat, saisis et vendus par décret, à la requête des religieuses du Calvaire. — Vente par Jean Castillon à Jean Dupau, charpentier, de 3 arpents de terre, aux Sablières, sur le chemin de Chinon à Candes, pour 20 livres, à la charge d'acquitter une rente de 2 setiers de seigle, due au chapitre. — Instance entre les chanoines et Philippe Dreux, chevalier, seigneur du Plessis, maître des Requêtes, subrogé à Charles Odart, chevalier, seigneur de la Fuie, poursuivant la vente des biens saisis sur Yves Lenain, prêtre ; — lettres royaux obtenues par le chapitre pour compulser, chez les notaires et autres, les titres des rentes qui sont dues par Lenain ; — extrait d'un jugement condamnant Lenain à payer au commandeur de l'Ile-Bouchard, Claude de Brillac, les arrérages d'une rente de 3 setiers de froment, liquidés à 227 livres 12 sous. — Reconnaissance d'une rente de 2 setiers de seigle, due à la collégiale par Jean-Claude Auvinet, maître-particulier des eaux et forêts, et autres, sur la frêche des Varennes, près l'église de Parilly.

G. 610. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 117 pièces, papier.

1444-1788. — Bourse du pain. — Baux à ferme de prés, en la vallée au Buard, prairie de Pontille ; près la grande arche des ponts de la Nonnain, prairie de Saint-Jacques ; aux Verdelets, prairie du Pont-de-Clau ; près la grange des Grois, prairie de Saint-Mexme ; au lieu de Mahiet, prairie de Sauvegrain. — Vente, en 1480, par les chanoines, à Piconneau, de l'hôtel qu'occupait, à Ligré, André Durouez, pour une rente de 20 sous et un setier de froment. — Acquisition par les chanoines, sur Jeanne Gaubrye, pour 4 écus soleil, un ducat en or et 16 sous 6 deniers en monnaie, d'une rente de 15 sous, sur un jardin clos de murs, situé en une ruelle du bourg Saint-Jacques. — Reconnaissance de ladite rente par Jean Quartier, peintre. — Constitutions au profit de la bourse du pain, par René Girousl et Pierre de Gaudebert, de diverses rentes, sur maisons près le château et à Condebault, paroisse Saint-Mexme-les-Champs. — Arpentage, estimation et partage des biens échus aux héritiers de Thomas et de Pentecoste de Courcoué, sa femme. — Procédure entre le chapitre et Gabriel Deshayes, un des héritiers, qui prétendait constituée et non foncière, une rente de 64 sous, assignée sur une maison, au carroi Pelet, près l'hôpital. — Sentence de Pierre Tourneporte de Vontes, président au bailliage de Chinon, contre Vincent Roussier, qui devait deux années d'une rente de 66 sous 8 deniers, sur deux maisons près le couvent des Augustins. — Déclarations de Pierre Dumoutier, conseiller, Louis Houdia et Jean Michau, marchands, s'engageant solidairement à payer au chapitre une rente de 4 boisseaux de froment et 8 années d'arrérages, sur un clos de vigne, et 19 boisselées de terre, au lieu dit la Bottière, près la Roche-Clermault. — Cession gratuite d'une borderie à Condebault, faite par Geneviève Dubois, veuve de Pierre Olivier, procureur au siége de Chinon, à Étienne Guespin, aussi procureur, à la charge d'acquitter les rentes dont elle est grevée, ainsi que les arrérages.

G. 611. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1442-1787. — Bourse des anniversaires. — Vente par le chapitre de Saint-Mexme, à Geoffroy Cangeon, et Guillemine, sa femme, d'un verger sur le coteau de Sainte-Radégonde, canton du Martray, contenant demi œuvre, pour 7 sous 6 deniers de rente annuelle ; — à Étienne Cougnard, d'un jardin avec caves, audit lieu, appelé la Tour-d'Alouette, pour une rente de 25 sous. — Jugement de Louis Bouin de Noiré, écuyer, seigneur de Chezelles, condamnant

Marie Pellegault, veuve de Martin Mexme, et ses enfants, à payer 20 années de ladite rente. — Exponse desdits jardin et caves par ces derniers. — Ventes : par les chanoines à Balthazar Archambault, maçon, de 3 caves fondues, au lieu appelé la Cour du Ballet, pour 21 sous de rente et 9 aux curés hebdomadiers ; — par Georges Davonneau, l'un des curés hebdomadiers de Saint-Mexme, à Jacques Rocher, marchand, et Marthe de Gallé, sa femme, d'un jardin clos de murs, rue Bagnollet, pour 8 livres 13 sous 4 deniers de rente et 6 livres 6 sous 8 deniers au chapitre. — Reconnaissances des sommes de 1,000 livres et de 1,400 livres prêtées par les chanoines à Fortuné Bouin de Noiré, écuyer, et à Alexandre Lenée, leurs confrères. — Bail à loyer d'un logis sur la place de l'Église Saint-Mexme, par Alexandre Barbier, chanoine, à Philippe Guérineau, tessier, pour 23 livres. — Baux à ferme par les chanoines : de 6 œuvres de pré, à Baudiment, prairie du Véron, à divers, pour 30 et 48 livres; — de 3 œuvres, près la Grange Liénard, prairie de Saint-Mexme, aux dames de l'Union-Chrétienne et écoles charitables de Chinon, pour 18 et 27 livres ; — d'un arpent, près l'Arceau-Gualeau, à Benoît Fanjasse, sabotier, pour 20 livres.

G. 612. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1686-1788. — Fabrique de Saint-Mexme. — Baux à ferme par les chanoines au profit de la fabrique : de 50 chaînées de pré, prairie du Pont-de-Clan, paroisse de Saint-Louans, à François Desvaux, marchand, pour 30 livres; — d'un arpent, à la Culée, paroisse de Grigny, à Gilles Barreau, cordonnier, pour 23 livres, puis à Jean Suard, pour 40; — de 3 œuvres, au champ de la Noue, prairie de Sauvegrain, à Charles Angibert, pour 45 livres; — de 5 arpents, dits le pré Mahiet, près Sauvegrain, à Jean Boucher, cercleur, et autres, pour 50 et 57 livres l'arpent; — de 3 arpents de terre, près la Pierre-Percée, sur la Vienne, et de 6 œuvres audit lieu, dépendantes de la vicairie de Saint-Jean l'évangéliste, à Françoise Suard, veuve de Pierre Barré, pour 75 livres; — de 3 arpents, y compris 50 chaînées employées à la digue, près le Grand-Ormeau, *aliàs* les Grosses-Buttes, paroisse Saint-Jacques, à Pierre Barré, pour 30 livres et 2 chapons; — d'un arpent, au bas du coteau de Sainte-Radégonde, dont 3 œuvres à la fabrique et une à la Foranité Thadeus, à Louis Barrier, pour 21 livres.

G. 613. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 32 pièces, papier.

1616-1790. — Curés hebdomadiers. — Consentement de Charles Péan, Jean le Bourguignon, chanoine, Pascal Benoît et Claude Renou, clerc tonsuré, titulaires de la chapelle du Saint-Sépulcre, à payer annuellement aux curés de Saint-Mexme, une rente de 2 sous et 2 chapons, assignée sur un jardin dépendant de ladite chapelle, situé au-delà de la porte Bessé, en face du Sanitas. — Baux à ferme : de prés, consentis à divers par André Gilles, Jacques Beauchêne, André Beugnet, Jean Lecomte et Eustache du Rocher, curés ; — de 50 chaînées de terre, en friche, au lieu appelé les Voies-Creuses, près la Guillottière, paroisse de Saint-Mexme, à Jean Mery, pour 25 sous ; — de 7 œuvres, au-dessus des Quinquenais, près le château de Chinon, à Pierre Vazereau, pour 31 boisseaux et demi de froment; — de 6 œuvres, aux Groussaints, à André Grandin, pour 20 livres et 4 chapons; — d'une maison, au lieu dit la Mariette, au-dessus du collége, à Claude Renou, ancien curé hebdomadier, chapelain de Sainte-Radégonde, pour 60 livres.

G. 614. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1663-1756. — Chevecerie de Saint-Mexme. — Bail à ferme : de la dîme de Contebault, partagée avec le chevecier de Saint-Mexme, consenti par Claude Guilloteau, chanoine de Saint-Martin de Candes, seigneur des fiefs et dîmes de Contebault, Barriller et les Vaux, à René Poissonnière, marchand, pour 30 livres et un gâteau d'un boisseau; — du trait de dîme de la Chevecerie, enclavée dans celle de Saint-Jean, et de moitié de la dîme des Vaux-Barillers et Contebault, consentis par Jacques Guette, Guillaume Daguindeau et François Lebreton, chanoines et chevecier, pour 30 livres. — Cession par Louis Besnard, marchand, à Pierre Hudault, du bail de la dîme de Saint-Jean, dépendante du chapitre de Saint Mexme, pour 850 livres; de celle de la chevecerie, y enclavée, pour 60, et du bail à moitié des maison, terres et vignes de Saint-Jean.

G. 615. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1692-1781. — Prévôté de Bagnolet. — Baux à loyer d'une maison rue des Bourgensis, appelée Bagnolet, consentis par François Auvinet, notaire, pour son fils, Joseph, prévôt en l'église Saint-Mexme, et par les chanoines à Jean Baudon, maître serger, pour 32 livres, et à Louis Lepot, ancien capitaine, pour 72. — Poursuites faites contre ledit Baudon, qui était parti furtivement avec tous ses meubles, pour éviter de

payer les réparations et la dernière année de son bail. — Quittance de 132 livres payées au garde du trésor royal pour l'amortissement de la maison susdite.

G. 616. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1725-1773. — Chapelle de la Conception. — Déclarations féodales rendues au fief de la Tourette, paroisse de Saint-Louans, dépendant de l'abbaye de Fontevrault, par Jean François Denis, chanoine prévôt de Saint-Mexme, titulaire de ladite chapelle. — Bail à ferme du regain et répais ou troisième herbe d'un arpent et demi de pré, prairie de Pontille, près la Tourette, consenti par le même chapelain, curé de Lerné, à François Hubert, marchand, à la charge de l'entourer de fossés et arbres.

G. 617. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1751-1758. — Chapelle de Notre-Dame du Bas-Bray. — Baux à ferme : par François Arvers, chanoine et Pierre Degonne, procureur au siége de Chinon, pour François de Gourcy, clerc tonsuré du diocèse de la Rochelle, chapelain du Bas-Bray, de 225 chaînées de prés, prairie de Saint-Mexme, dépendantes de ladite chapelle, de la vicairie de Saint-Jean du désert et de la foranité Andreas, pour 45 livres. — Démission du dit de Gourcy, officier en l'église cathédrale du Mans — Provisions de Louis Deluneau, clerc, présenté par Pierre Mangot de Dazé, patron et présentateur.

G. 618. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1608-1790. — Chapelle de Notre-Dame de Ranton. — Baux à loyer d'une maison avec cour et jardin, vis-à-vis un des clochers de Saint Mexme, par Thomas Barbier et Jean Lenée, chapelains, à François Randouin, Paul Bastard de la Brosse et autres, pour 12 livres, puis 40. — Baux à ferme de 150 chaînées de pré, prairie de Grigny, paroisse de Parilly, par Alexandre Lenée, chanoine et chapelain de Notre-Dame de Ranton, à François Bodin, huillier, pour 72 livres. — Amortissement par Guillaume Parent, conseiller du roi, d'une rente de 6 livres 13 sous, au capital de 200 livres, léguée à ladite chapelle par Antoine Lejeard, chapelain. — Constitution d'une rente de 12 livres 10 sous pour la susdite somme par Jean Georget, titulaire, sur Christophe Aveline, chanoine de Saint-Mexme, qui donne pour hypothèque 3 arpents de terre, au lieu de la Boesse, fief d'Huismes. — Reconnaissance, bail à ferme et vente d'une vigne au Vau-Robert, chargée d'une rente de 4 livres 10 sous envers la chapelle de Ranton, fondée par Alix de Ranton. — Ordonnance de l'archevêque de Tours, de 1735, réduisant le service de ladite chapelle à une messe par mois au lieu de quatre, sur la requête du titulaire, Louis Bloquin. — Bail à rente par Louis Demut, administrateur de l'Hôtel-Dieu, d'un jardin, près la porte Bessé, chargé de 45 sous envers la chapelle de Notre Dame de Ranton. — Prise de possession de ladite chapelle par Alexandre Lenée, chanoine. — État de ses revenus et domaines. — Déclarations desdits revenus par Lenée, pour obéir aux lettres patentes du 18 novembre 1789 et au décret de l'assemblée nationale du 13 décembre.

G. 619. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier.

1660-1785. — Chapelle-vicairie de Notre-Dame-de Sainte-Croix de la Ronde ou des Rondières. — Don de 2 arpents de terre aux Rondières, derrière les châteaux de Chinon, et de dix livres de rentes foncières, par Antoine Deshayes, chapelain de Saint-Mexme, pour la fondation d'une chapelle. — Requête des chanoines à M. Lebreton, assesseur, contre Pierre de Champagne, receveur des taxes de justice, qui, en faisant enlever les gerbes de la métairie de Nicolas Deshayes, receveur des consignations, en avait pris 72 dépendantes de la chapelle de la Ronde. — Bail à moitié de 2 arpents de terre aux Rondières et au Bouqueteau, par René Château, chapelain de Sainte-Croix de la Ronde. — Baux à ferme de terres audit lieu et au dessus des Quinquenais, paroisse Saint-Louans, par François Bridonneau chanoine et autres, titulaires de la chapelle-vicairie de Sainte-Croix. — Provisions de ladite chapelle en faveur de Pierre Daguindeau. — Bail à loyer d'une maison, rue de la Chustaudière, à Saint-Mexme, dépendante de la chapelle-vicairie de Notre-Dame de la Ronde, pour 42 livres. — Consentements : par Guillaume Mangot, sieur de la Tortillère, bourgeois de Chinon, de payer à ladite vicairie une rente de 4 livres, hypothéquée sur une maison rue Infernale, où était autrefois un jeu de paulme.

G. 620. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1729-1783. — Chapelle-vicairie du Pardon. — Baux à ferme : de 6 œuvres de terre, à la Croix-Pommerioux, près le carroi des Brosses, paroisse Saint-Jacques, consentis par Yves Corbeau, titulaire de ladite vicairie, à Urbanne Rediguière, pour 12 livres,

et à Pierre Barré, pour 25 ; — d'un arpent et demi à Sauvegrain, près des terres de Breviande, paroisse Saint-Louans, par François Bridonneau, chanoine, gérant ladite vicairie, à Etienne Guiot, pour 18 livres et 32 onces de beurre. — Mandat d'une somme de 95 livres, sur René Guiot, donnée à François Lebreton, régisseur de la vicairie du Pardon, par Louis Buisson. — Bail à ferme d'une dîme sur 12 arpents de terre et vigne, près de la Croix-Saint-Jean, en Saint-Mexme-les-Champs, levée au tiers et au quart des fruits, pour 24 livres. — Bail à loyer d'une maison dans le cloître, avec basse-cour, cave en roc, fontaine et bas-jardin, pour 11 livres 10 sous.

G. 621. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1574-1786. — Chapelle et vicairie de Saint-Antoine et Saint-Souvain. — Baux à ferme : de 3 arpents de pré, en la prairie de Saint-Jacques, près les ponts de la Nonnain, la voie Guiry et la Grange-Guérinet, consentis par Jacques Caillau, Pierre Ribière, Pascal Lehay de la Feuillée, titulaires de ladite chapelle, pour 22 livres, puis 150 et 4 chapons ; — de 3 œuvres, en la prairie de Sauvegrain, paroisse de Saint-Louans, près les communs, par Denis Picard, chanoine, régisseur de ladite vicairie, et ses confrères, à François Juette, maçon, et autres, pour 15 livres, puis 45. — Baux à loyer d'une maison, près l'église Saint-Mexme, consentis à François Guetté, titulaire de la chapelle Saint-Julien, Fortuné Bouin de Boisturbé, chanoine, et autres, pour 36 livres. — Visite et estimation des réparations à faire à ladite maison. — Vente par Pierre Lemaître, sieur de Puy-Girard, à Louis Blondé, chanoine, de 3 œuvres de vigne, situées sur le coteau de Sainte-Radégonde, près Rochefaucon, pour 400 livres. — Transaction entre Louis Bernin de Valentinay, chevalier, seigneur d'Ussé, Rivarennes, Bréhémont, et les chanoines, par laquelle ces derniers réduisent à 40 livres la rente de 55 qu'il avait jusqu'à ce jour payée au chapelain, en échange du fief de Galbrune, consistant en dîmes sur les paroisses de Villaines et Saché. — Extraits des baux à ferme de la terre et seigneurie du Grand-Boulay, et des dîmes dépendantes du fief de Galbrune, par le sieur de Valentinay à Jean Castillon, sieur du Perron. — Règlements généraux faits par l'archevêque de Tours, pour les honoraires des services dans les paroisses.

G. 622. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier.

1714-1787. — Chapelle Saint-Blaise. — Baux à loyer d'une maison dans le cloître, rue de l'Epau, consentis par Jean-René Lemesle, titulaire de ladite chapelle, fondée en l'église Saint-Mexme et desservie en celle de l'Hôtel-Dieu, à Marie de Marescot de la Bouverie, veuve de Paul Bastard, seigneur de la Brosse, pour 45 puis 60 livres. — Bail à vie de ladite maison, consenti à Jacques Becquet, écuyer, seigneur de Sonnay, ancien lieutenant des maréchaux de France, conseiller, juge rapporteur du point d'honneur au ressort de Chinon, par les chanoines, Fortuné Bouin de Noiré, Gabriel Arvers de Vauthion, etc., pour 60 livres. — Baux à ferme : d'un demi-arpent de terre près Sauvegrain, en Pontille, vis-à-vis l'église Saint-Louans, par Pierre Breton, grand chantre, et Urbain Justeau, curé de Saint-Mexme, titulaires de la chapelle Saint-Blaise, à Pierre Bourrée et autres, pour 7 livres et 2 poulets ; — de 2 œuvres et demie de pré en 2 pièces, prairie de Pont-de-Clan, près Pontille sur la Vienne, par Louis Vauthier, curé de Moussy, diocèse de Bayeux et autres, chapelains de Saint-Blaise, à divers, pour 30 livres et 2 poulets.

G. 623. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1695-1784. — Chapelle Saint-Gatien dit l'Antique. — Bail emphytéotique, d'une maison en ruine, consenti par Simon Quillet, chapelain, à Etiennette Delaville, veuve de François Payen, pour 3 livres 10 sous de rente foncière annuelle, plus 40 sous pour la bourse des anniversaires et 15 sous de cens. — Baux à ferme : d'un arpent de pré dit le pré Bureau, prairie de Saint-Jacques, par Hyacinte Chartier, curé d'Huismes, puis chanoine de Saint-Mexme et chapelain de Saint-Gatien, à François Beauchêne, chirurgien, pour 25 livres, et à François Alleaume, marchand, pour 54 ; — de 5 œuvres de terre et 3 de vigne, au canton de Catelinettes, en Saint-Mexme, par ledit chapelain à divers, pour 22 livres, puis 42. — Promesses par Marie Bodet, veuve de Pierre Bodon, marchand, Pierre Amassard, imprimeur et libraire à Chinon, et Anne Chesneau, sa veuve, de payer à Urbain Benoît, chapelain, les arrérages d'une rente de 5 livres 10 sous, assignée sur un balet (petit hangar), deux jardins, un pressoir et plusieurs caves en roc, près l'église Saint-Mexme. — Procédure entre les chanoines et cette dernière, qui devait 29 années de ladite rente ; — requête du chapitre, pour obtenir de rentrer en possession desdites caves et balet ; — jugement du siège de Chinon et signification d'un arrêt du Parlement en faveur des chanoines.

G. 624 (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1611-1781. — Chapelle-vicairie de Saint-Jean-du-Désert. — Baux à ferme : de 3 œuvres de terre, aux Groussaunts, près Bouquetean, *alias* la Batarderie, paroisse Saint-Mexme-les-Champs, consentis par François Arvers de Vauthion, régisseur de ladite vicairie, à Jérôme Desnoues et autres, pour 13 livres et 2 poulets ; — d'un arpent de vigne, près la chapelle Sainte-Radégonde, par Paul Roy du Sentier, chanoine, à André Leroux, marchand de moutons, pour 30 livres ; — d'un demi-arpent de pré, prairie de Saint-Mexme, sur le chemin de Chinon à l'Ile-Bouchard, par Pierre Legrand de la Vauzelle, chanoine, à Maurice Poitevin, pour 15 livres ; — d'un logis, près l'église de Saint-Mexme, par Jacques Suard, titulaire de Saint-Jean-du-Désert, à Jacques Aubert, maçon, pour 18 livres.

G. 625. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1524-1779. — Chapelle-vicairie de Saint-Jean-l'Evangéliste. — Jugement de Jean Boutin, lieutenant du bailli de Touraine, condamnant, de son consentement, Huguet Boyer à payer annuellement au chapelain, Antoine Grimault, une rente foncière de 2 setiers de froment, 13 sous et 1 chapon sur une Frèche dite des Robineaux, *alias* de la Cour-Plantin, près l'église de Parilly. — Conférence, arpentage et division de ladite frèche entre les détenteurs, par René Arvers, notaire à la Roche-Clermault. — Déclarations de terres en ladite frèche par Philippe Dreux, chevalier, seigneur du Plessis et de Vaugaudry, Françoise Dreux, veuve de Marc-Antoine Hue, chevalier, seigneur comte du Luc, Pierre Renard, curé de Parilly et autres. — Baux à ferme : de 2 arpents de pré, en la haute prairie du Véron, près la métairie de Montour, en Saint-Louans, consentis par Jean Dupuy, maître de la psalette, chapelain, et par François Bridonneau et Gabriel Ciret de Brou, écuyer, chanoines et régisseurs de la vicairie de Saint-Jean, pour 38 livres, puis 90ˡ. — Procédure entre Jean Dupuy, chapelain, et Anne Guérin, veuve de Lemercier, vivant garde des gabelles, accusé d'avoir anticipé sur un pré de la chapelle et changé les bornes.

G. 626. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Chapelle Saint-Louis du Bois-de-Veude. — Prolongation, pour 9 années, du bail de la métairie du Bois-de-Veude, consentie par Paul Roy du Sentier, chanoine de Saint-Mexme et titulaire de ladite chapelle, à Pierre Justeau, marchand, et à Marie Raty, sa femme, pour 330 livres et deux chapons.

G. 627. — (Liasse.) — 36 pièces, papier ; 3 plans.

1705-1790. — Chapelle-vicairie de Saint-Martin. — Baux à ferme de 6 œuvres de terre, à la Galvanderie, paroisse de Ligré, dépendantes de ladite vicairie, par les chanoines de Saint-Mexme à divers, pour 27 livres ; — d'un pré clos, de 3 œuvres, dans les Prateaux, au-dessous du Sanitas, par Jean Davonneau, vicaire et organiste, à Jean Meneau, boucher, pour 24 livres ; — d'un pré de 2 arpents, au parc des Grois, par François Lenée, sieur de la Huberdelière, et François Bridonneau, régisseurs de la vicairie de Saint-Martin, à Louis Ailler et Charles Gilbert, salpêtriers, pour 72 livres, et à Louis Voisine, épicier, pour 96. — Plans visuels de ce dernier pré et de ceux adjacents. — Baux à loyer, par portions, d'une grande maison, dite de l'Orgue, rue et près de la porte Bessé, cloître Saint-Mexme, par Pierre Grassin, clerc tonsuré, vicaire de Saint-Martin, à Pierre Binet, maître tessier, et autres. — Requête des chanoines, suivie d'un procès-verbal de visite et d'une ordonnance de Bouin de Noiré, qui les autorise à reconstruire la susdite maison avec double hauteur et moitié moins de longueur et largeur. — Bail de cette dernière, reconstruite, le 8 août 1773.

G. 628. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1776-1783. — Chapelle Saint-Mexme. — Bail à loyer d'une maison, en la haute rue, près de l'église Saint-Mexme, par Pierre Potet, curé de Bridoré, titulaire de ladite chapelle, à René Gaultier, charpentier, pour 75 livres. — Bail à ferme : par le même à André Moreau, d'un arpent de pré, au lieu dit la Barre, prairie de Sauvegrain, près ceux de Fontevrault, pour 45 livres.

G. 629. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1679-1767. — Chapelle Saint-Michel. — Baux à ferme de prés, prairie de Saint-Mexme, consentis par Pierre Boyvin, docteur en théologie, et Guillaume Daguindeau, titulaires de ladite chapelle, à Jean Marquet et Jean Turquois, marchands, Charles Tourault, cabaretier, Pierre Lefief, sacristain, et René Chartier, vigneron. — Sommation au sieur Turquois, qui négligeait d'acquitter sa ferme.

G. 630. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1783-1790. — Chapelle Saint-Nicolas. — Baux à

ferme : de 3 œuvres de pré, dans le Véron, consentis par Guillaume Mangot, chantre et chanoine de la sainte chapelle de Champigny, titulaire de Saint-Nicolas, à François-Marie Lepot du Carroy, bourgeois de Chinon, pour 30 livres et 32 onces de beurre ; — de toutes les terres de ladite chapelle, situées dans les paroisses de Saint-Genouph, Savonières et Berthenay, par le même chapelain à François Cosson et à Jean Berthault, fermiers, pour 300 livres ; — de 5 œuvres de vigne et de terre, au-dessous de la chapelle Sainte-Radégonde de Chinon, par Anne Mangot, religieuse de l'Union chrétienne et des écoles charitables, agissant pour ledit chapelain, son frère, à Claude Renou, chanoine honoraire, ancien curé de Saint-Mexme et chapelain de Sainte-Radégonde, pour 30 livres. — Déclarations des revenus de la chapelle Saint-Nicolas, faites par le même chapelain, chantre en dignité, à l'assemblée nationale, et offrant d'en donner le quart, pour le don patriotique demandé au clergé.

G. 631. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1665-1789. — Chapelle-vicairie de Saint-Pierre, l'apôtre, Saint-Thibault et Sainte-Catherine. — Bail à moitié de 3 œuvres de terre, aux Rondières, près le château, par Pierre Alleaume et René Château, titulaires, à René de Saché, marchand. — Accord entre Louis Beloquin, chapelain, et Jean Petiteau, tanneur, pour remédier aux anticipations commises par leurs fermiers. — Baux à ferme d'un pré de 4 arpents, près la Grange Guérinet, prairie de Saint-Jacques, par Louis Beloquin, chapelain et vicaire de la chapelle Saint-Pierre l'apôtre, Saint-Thibault et Sainte Catherine, et par les chanoines, pour 64 livres, puis 230. — Bail, pour 3 livres de rente, d'un demi-arpent de terre, à la Croix-de Pierre, consenti à Charles Hero, couvreur, par Denis Mangot, chanoine, au profit de la chapelle Saint-Pierre. — Exponse de ladite terre, plantée en vignes, faite à Louis Beloquin par René Lardier et Anne Chasteau, sa femme, à la charge de célébrer annuellement 8 messes basses en leur faveur.

G. 632. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1710-1770. — Chapelle Saint-Sébastien. — Baux a ferme d'une vigne, de 6 œuvres, près la porte Bessé, consentis par Guy Maurice, maître d'hôtel du château d'Ussé, agissant pour Nicolas Coudreau de l'Isle, chanoine de Saint-Martin, titulaire de ladite chapelle, à François Dru, pour 35 livres, et à Joseph Bridonneau, chanoine de Saint-Mexme, pour 45. — Déclarations de Jean Pouzet et de Louis Beugné, archer garde de la maréchaussée, reconnaissant devoir à Claude-César de Carvoisin et à Charles Denis, chanoines d'Ussé, chapelains de Saint-Sébastien, une rente foncière de 2 livres, sur une maison au carroi Saint-Etienne.

G. 633. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1684-1782. — Chapelle Sainte-Catherine. — Transaction entre Jean-Marie Roy, chanoine, titulaire de ladite chapelle, et René Daveau, dont les bestiaux avaient détérioré une vigne du chapelain, située aux Cathelinettes, paroisse de Saint-Mexme-les-Champs. — Baux à ferme : par Hercules Berziau, prévôt et chanoine de Saint-Martin de Candes, Louis Le Bourguignon de la Rebuffière, et Jean Roy, chapelains de Sainte-Catherine, à François Geneteau, marchand, et François Roy de la Rue, ancien notaire, de 6 œuvres de pré, en Sauvegrain, pour 20 et 27 livres ; — à Pierre Desforges, marchand, François Mestayer, greffier au grenier à sel de Chinon, et François Deschamps, notaire et procureur au duché prairie de Richelieu, d'un arpent de pré, prairie de Grigny, près la Culée, pour 18 et 50 livres ; — à François de la Rue et autres, d'un pré de 5 œuvres, dit le pré Mahiet, près Sauvegrain, pour 100 livres.

G. 634. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; 2 plans.

1559-1790. — Chapelle et vicairie de Sainte-Croix. — Baux à ferme de 4 arpents de terre, en 5 pièces, près les Jouanneaux, le clos de Guenay et les Marais, paroisse de Cinais, consentis par Jacques Bouchard, Jacques Gaultier et Thomas Daverton, chapelains, Michel Corbet, vicaire de Sainte-Croix et les chanoines, à Jacques Lebloy, marchand, Jean Moreau, sergent du comté de Montsoreau, et autres, pour 15 livres, puis 81. — Jugement de Louis Bouin de Noiré, condamnant René Grosbois à payer 4 années de ferme. — Baux à ferme d'un pré de 6 œuvres, dit la Hallebarde, prairie de Sainte-Mexme, par ledit Daverton, chapelain de Sainte-Croix et bénéficier de Saint-Mexme, à André Le Bourguignon, sieur de la Rebuffière, maître particulier des eaux et forêts, et François Courtois, salpêtrier, pour 25, puis 75 livres. — Plans du pré de la Hallebarde, contenant 135 chaînées, et de ceux adjacents. — Baux à ferme : de 3 œuvres de vigne, à la Croix-Basché, par Jean Lenée, gérant les vicairies de Sainte-Croix, et Charles Bruslot de la Feuille, curé de Saint-Loup-de-Planay,

titulaire de ladite chapelle, à René Girard et autres, pour 15 livres; — de 5 boisselées de terre, en face la Grange-Lienard, par Pierre Legrand de la Vauzelle, chanoine, pour 17 livres.

G. 635. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1763-1789. — Chapelle Sainte-Radégonde. — Baux à ferme : de 14 boisselées de terre, au lieu dit la Pierre-Percée, paroisse Saint-Jacques, et au Maupas, paroisse de Rivière, consentis par Joseph Royer, chanoine théologal et Claude Renou, curé de Saint-Mexme, titulaires de ladite chapelle, pour 12 livres et 4 poulets; — de 7 œuvres et demie de terre, aux lieux dits les Canches et la Voie-aux-Roues, et d'un pré, dit la Grande œuvre, au haut de la prairie de Saint-Mexme, par ledit Renou, pour 12 livres, 2 canards, 2 oies et 2 poulets. — Procédure entre Claude-Balthazar Renou, curé de Saint-Mexme, chapelain de Sainte-Radégonde, réclamant les arrérages d'une rente de 7 sous 6 deniers, assignée sur une pièce de terre, au canton de Bouqueteau, et Vincent Desnoyers, huissier royal à verge, au Châtelet de Paris, défendeur et demandeur en évocation contre Charles Fleurent, exempt de maréchaussée, son vendeur ; — Extrait d'un jugement qui oblige Desnoyers à payer ladite rente, comme possesseur de l'hypothèque, et condamne Fleurent à tous les frais d'indemnité et autres.

G. 636. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1712-1787. — Foranité Andréas. — Baux à ferme, par Vincent Jouye et Gabriel de Vauthion, titulaires : d'un arpent de pré, à la Culée, prairie de Grigny, pour 51 livres et 2 chapons ; — de 3 œuvres, près l'arceau Gualeau et la Vienne, prairie de Saint-Mexme, pour 36 livres ; — de 3 arpents et une œuvre de terre, au-dessus de la Vienne, canton de Maupas, pour 40 puis 102 livres ; — de 3 œuvres, au lieu dit les Berceaux, à Saint-Mexme, pour 15 livres et 1 chapon. — Promesse par Louis Champigny, négociant, de payer à la foranité Andréas la rente foncière de 22 livres 10 sous qu'il doit sur une pièce de terre, autrefois en vigne, au lieu dit le Sanitas.

G. 637. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1748-1788. — Foranité Barnabas. — Baux à ferme de 2 arpents de pré, aux Bassinets, basse prairie du Véron, par Pierre-Philippe Renault de Tartifume et Adrien-Charles Vallée, chanoines, titulaires de ladite foranité, à André Gallé, pour 40 livres, et à Charles Civray, pour 72.

G. 638. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 8 pièces, papier.

1533-1789. — Foranité Bartholomeus. — Jugement de Jean de la Barre, lieutenant général de Chinon, qui confirme le chapitre de Saint-Mexme en la possession de 3 œuvres de pré, près le bourg Saint-Jacques, et condamne aux dépens François Chalopin et autres qui se les étaient appropriés. — Cession d'une œuvre de vigne, près la justice patibulaire, par Claude Fremon, pileur de chanvre, à Jacques Caillot, tanneur, pour une rente de 20 sous, due à la foranité Bartholomeus. — Baux à ferme par Pierre Breton, Alexandre Legrand, chantre, et Gabriel Arvers de Vauthion, chanoines, titulaires de ladite foranité : d'un arpent de pré au Bois-Limand, pour 18 livres; — de 150 chaînées de terre et pré, prairie des Gains, près la Mothe, paroisse de Cravant, pour 63 livres ; — de 3 arpents 17 chaînées de pré et terre, à la Culée et à la Croix-Pommerioux, pour 75 livres et 3 chapons ; — de 150 chaînées de pré, au-dessus des ponts de la Nonnain, indivis avec le chapitre, pour 37 livres.

G. 639. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1718-1782. — Foranité Jacobus, *alias* du collège. — Baux à ferme : d'un arpent de pré, en Baudiment, prairie du Véron, paroisse Saint-Germain, et de 3 œuvres près la Chaussée, dite paroisse, consentis par Philippe-Vincent Jouye et autres chanoines, titulaires de ladite foranité, à Gilles Barreau, marchand, et autres, pour 28, puis 45 livres.

G. 640. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1718-1784. — Foranité Johannes. — Baux à ferme d'un arpent de pré, en la basse prairie de Grigny, paroisse de Parilly, de 6 œuvres en la prairie de Pontille, paroisse Saint-Louans et d'un arpent et demi, au lieu dit la Hallebarde, prairie de Saint-Mexme, consentis par Guillaume Daguindeau, chevecier, Jean Perrault, François Arvers de Vauthion et Fortuné Bouin de Noiré, chanoines et titulaires de ladite foranité. — Procédures contre Urbain Bourrée, qui devait 2 années de ferme, et contre Urbain Berruer, qui avait négligé et refusé de relever les fossés. — Baux à ferme d'un arpent de terre, en deux pièces ; l'une d'une œuvre, l'autre de trois, situées aux Groussaints et derrière le pré de la Motte, paroisse de Saint-Mexme, par le susdit Bouin de Noiré, pour 20 livres.

G. 641. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 21 pièces, papier.

1553-1785. — Foranité Lucas. — Ventes : par

Philippe Luce, maréchal, à Pierre Bellefille, chanoine, titulaire de ladite foranité, d'une pièce de vigne, près Bessé, contenant 3 œuvres, pour 15 livres; — par Colas et Guillaume Robert, au même, de la moitié par indivis d'un demi arpent, également de vigne, pour le même prix. — Baux à ferme de 2 arpents de pré, en la Vallée-au-Buard, prairie de Pontille, et d'un arpent à Reveillechien, prairie du Véron, par Alexandre Barbier, Michel Boureau de la Fréjonnière, François Lenée, sieur de la Huberdelière, et Gabriel Cyret de Brou, chanoines et titulaires de la foranité Lucas.

G. 642. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 26 pièces, papier.

1735-1787. — Foranité Matheus. — Baux à ferme de 6 œuvres de pré, aux Bassinets, basse prairie du Véron, d'un arpent, dit la Pointe, au-dessus de la Tourette, prairie de Pontille, de 4 œuvres, dites le pré Belleprune, basse prairie de Saint-Mexme, et de 150 chaînées, près la boire des Lutinières, paroisse de Parilly, consentis par Jean Beurges, chantre, Pierre Legrand de la Vauzelle, Pierre Roy du Sentier, et autres chanoines, titulaires de ladite foranité. — Reconnaissance par Jean Delumeau, marchand, et Marie Marquet, sa femme, d'une rente de 10 livres, due à Eustache Durocher, chanoine, à cause de la foranité Matheus et assignée sur une maison, près la prison. — Déclarations de Pierre Bourrée, René Guyot et autres, s'engageant à payer chaque année, solidairement avec leurs cofrêcheurs, une rente de 18 boisseaux de froment, hypothéquée sur maisons, terres et prés, à Pontille, près la Croix de Douai, paroisse Saint-Louans.

G. 643. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 20 pièces, papier.

1636-1784. — Foranité Paulus. — Bail, au tiers des fruits, par Pierre Breton, chanoine, à Roux Bertrand, d'une pièce de terre, au bas de la chapelle Sainte-Radégonde. — Bail pour 3 livres de rente, par Pierre Barré, chanoine, à Jean Bremault, marchand, de 3 œuvres de terre labourable, près du Sanitas et des communs de Saint-Mexme. — Sommation, faite à la requête de Marc Bridonneau, chanoine, titulaire, au sieur Joubert, notaire royal, pour le contraindre à payer 14 années d'arrérages et à fournir un nouveau titre de ladite rente. — Baux à ferme de 8 arpents et 3 œuvres de prés, paroisses de Parilly, Savigny, Saint-Mexme et Rivière. — Reconnaissance d'une rente de 30 sous, due à la foranité Paulus, sur 4 arpents de vigne et terre dans le clos Courault.

G. 644. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 38 pièces, papier.

1664-1789. — Foranité Petrus. — Etat des revenus de ladite foranité. — Inventaire des titres. — Livre de recette des fermes et rentes. — Baux à ferme de 6 œuvres de prés, prairies de Saint-Mexme et de Grigny, par Jean Besnard, conseiller du Roi, juge et magistrat au bailliage de Chinon, Vincent Jouye et autres chanoines, titulaires de la foranité Petrus. — Cession de bail par Jean Triolet, commissaire établi sur la ferme de Charles Bertrand, faute d'avoir payé sa taille, s'élevant à 3 livres 15 sous 4 deniers. — Baux à ferme de 5 œuvres de terre, aux Pinguenets, près les Groussaints, et de 75 chaînées, au lieu dit le Champ-de-Chapitre, par Jean Perrault, chanoine. — Reconnaissance d'une rente de 10 sous, par Louis Olivier, procureur, sur 3 boisselées de Saulaie, près le Pressoir-Billard et la boire des Lutinières.

G. 645. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1686-1782. — Foranité Philippus. — Baux à ferme d'un arpent de pré, près la croix Saint-Marc, prairie de Grigny, et d'une œuvre au Champulant, prairie du Saint-Mexme, consentis par Michel Boureau de la Fergonnière, et Jacques Cyret des Places, chanoines, à Joseph Michau, épicier, et autres, pour 3 livres 10 sous; — de 3 arpents de terre, au Maupas et au champ Sainte-Anne, à Rivière, par les mêmes, pour 75 livres; — de 50 chaînées, à la Croix-de-Pierre, pour 12 livres. — Bail à moitié de cette dernière pièce, par Joseph Royer, titulaire.

G. 646. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1617-1779. — Foranité Siméon. — Baux à ferme de 2 arpents de pré, au bout de la Petite-Rente de Turpenay et à la Canche, prairie du Véron, consentis par Hyacinte Chartier, Denis Picard et autres chanoines, possesseurs de ladite foranité, à Michel Mesnier, pour 96 livres; — de 3 arpents de terre, sur les bords de la Vienne, paroisse de Rivière, par les mêmes à François Bodin, huilier, pour 60 livres et 3 pintes d'huile.

G. 647. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1604-1788. — Foranité Thadeus. — Baux à ferme d'un arpent de pré, à Réveillechien, prairie du Véron, par Eustache Durocher et autres chanoines, titulaires de ladite foranité, pour 20 livres, en 1725, et 48 plus 5 livres de beurre, en 1776. — Bail à ferme d'un pré de 7 arpents, dit du Chaillou, prairie de

Sauvegrain, dépendant de la forainte Thadeus et des six autres forainte, consenti, en 1601, par Jean Bourges, chanoine et chantre, pour 51 livres tournois. — Délégation donnée à François Arvers de Vauthion, chanoine, par Claude Duchesne, fermier, pour recevoir le prix des sous-fermes qu'il avait consenties à Pierre Dubois, chirurgien, Pierre Landry et François Dorbe, huissiers, etc.

G. 648. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1755-1765. — Registre des fermes des prés et dîmes dépendants de la collégiale de Saint-Mexme. Prés, contenant environ 75 arpents, situés dans les prairies de Saint-Mexme, Grigny, Sauvegrain, Pontille, Pont-de-Clan, Huismes, Bourgueil, et en la Valée-du-Buard, affermés à divers, pour 30 et 50 livres l'arpent. — Dîmes : du Sablé, affermée à Toussaint Vallée, pour 80 livres ; — de Chèvre, paroisse de Seuilly, à Jacques Diboisne, pour 63 ; — des Bordes, à René Bruneau, pour 55 ; — de l'Étoile, paroisse de Beaumont, à Gilles Lemesle, salpêtrier, pour 21 livres et 4 pains de beurre ; — du Quart de Cravant, à Jean Lecomte, pour 60 livres ; — de Panzoult, à François Blondeau, pour 6 livres ; — de l'Inviolata, *aliàs* de Ballan, paroisse de Sorigny, à Pierre Curieux, notaire de Richelieu, pour 100 livres, et à Archambault de la Barre, pour 120 ; — de charnage en la paroisse de Saint-Mexme, à Sébastien Pescheux, pour 63 livres. — Fermes : d'une rente de 12 setiers de froment et mouture, due par le baron de Saint-Mars, et tenue par Joseph Thibault, notaire royal, pour 120 livres ; — d'une maison canoniale, dite la Mariette, occupée par René Chartier, pour 21 livres.

COLLÉGIALE DE St-PIERRE-LE-PUELLIER

G. 649. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1584-1790. — Vente, en 1584, de la 5e partie par indivis de deux corps de logis, portant l'enseigne de la Fontaine, rue de la Chèvre, *aliàs* de Rebouchepenil et près la porte de la Guerche, par Martin Carré, notaire et greffier en la châtellenie de Noizay, à Jean Laloyau, dit le Cocq, marchand tailleur, pour 116 écus 2 tiers ; — par ledit Laloyau, en 1585, à Pierre Hallé, sous-doyen de Saint-Martin. — Baux à loyer desdites maisons, par François Robin, Pierre Baudry, Gervais Lemoine, Pierre Lambert, François Godefroy et autres chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier, à Etienne Bouault, écuyer, sieur de Fontenailles, et autres, pour 60, 80 et 135 livres. — Bail emphytéotique desdits lieux, consentis à Jacques-Simon Dupuy, avocat, greffier en chef du siége royal de la police de Tours, pour 350 livres, à la charge d'y dépenser 2,500 livres en réparations. — Procès-verbal de visite par François Renard, maître maçon et François Andru, maître charpentier. — Baux à ferme, par les commissaires du chapitre : d'une maison, en face la grande porte de l'église de Saint-Pierre, à Louis Poitevin, sieur de la Calendrie, pour 280 livres ; — d'une autre, près ladite église, à Jean Fremon, procureur au présidial de Tours, pour 16 écus deux tiers ; — de deux corps de logis, près et en face de la porte mortuaire, à Honoré Gravelat de l'Épine, chirurgien, et à Abraham Renou, maître de pension, pour 180. — Baux à loyer d'un grand bâtiment, rue des Trois-Pucelles, consentis par Jean Chevalier, sieur de la Hérissière, de Sonzay, à Michel Nobilleau, sieur des Maisons-Blanches, de Semblançay, pour 75 livres 10 sous, puis par les chanoines à Jean Pétard, bourgeois de Tours, pour 400 livres. — Procès-verbal et marché pour la construction d'un mur entre la maison de la Marguillerie, rue de la Lamproie, dépendante du chapitre, et celle de Georges Terriau, bourgeois de Tours. — Testament d'Anne Gervais, veuve de Jacques Toulmay, léguant au chapitre une rente foncière de 10 livres, sur un logis rue des Belles-Femmes, pour la fondation de deux messes solennelles votives en l'honneur de Sainte-Anne, sa patronne, et le jour de son décès.

G. 650. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1544-1789. — Vente, par Jacques Le Saintier, seigneur de Pernay, aux chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier, de 7 quartiers de pré, en 3 pièces, prairie de Gloriette, pour 500 livres 12 sous 8 deniers. — Baux à ferme desdits prés et autres appelés les prés de la Clef-de-Saint-Pierre, la Prée-du-Rideau, la Herse. — Déclarations des mêmes prés, rendues par Geoffroy Robin, Noël Desroches et autres chanoines, au Roi, à cause de son fief des Montils, dépendant du Plessis ; à Laurent Dallart, lieutenant d'artillerie, et à Martin Lambron, intendant général des turcies et Levées, seigneurs de la Crouzillière. — Baux à ferme et déclaration d'un clos, dit le Pré-Clos, de 3 arpents, au lieu appelé le Bois-Robin, paroisse Saint-Genouph, rendue au prévôt de la Varenne, par les chanoines de Saint-Pierre. — Extrait du testament olographe de Nicolas Jahan, fabricant de soieries, et codicile de Claude Cormery, sa veuve, léguant un arpent de pré, à Savonnières, pour un anniversaire solennel, et une messe tous les mois. — Baux, plans et déclaration à mre

Delavau, seigneur de la Baraudière, de 225 chaînées de prés en 4 pièces, prairie de Savonnières. — Extrait du testament de Marguerite Dubois, qui donne à l'église Saint-Pierre un arpent de pré, prairie de Cangé, à Saint-Avertin, pour un service annuel, avec prose, *Stabat* et procession. — Bail, et déclaration au fief de Leugny de 7 quartiers de pré, prairie de Thuilay, paroisse d'Azay-sur-Cher. — Vente d'un pré de 92 chaînées, dit le Petit-Arpent, prairie de Gloriette, près la boire du petit Cher, en face Beaulieu, par Angelique Chênes, veuve de Louis Chenantais de l'Offerière, à Georges Sévault, maître teinturier en soie, et à ses sœurs, pour 480 livres. — Don dudit pré fait par ledit Sevault pour la fondation de deux messes solennelles et de saluts, en faveur de Louise et Marie, ses sœurs, décédées.

G. 651. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1503-1788. — Don d'une rente de 50 sous, sur maison rue de la Boulepeinte, en face celle du Mûrier, fait au chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier par Pierre Marquet, marchand, pour une procession dans ladite paroisse, le jour de l'octave de la Fête-Dieu. — Visite, inventaire et estimation des meubles et effets de la veuve Thenot, mendiante, logée gratuitement par le chapitre. — Déclarations de rentes sur maisons rues des Pucelles, des Petites Faucheuses, etc. fournies par les chanoines à la Cellerie de Saint-Martin. — Vente, en 1517, par Jacques Raguin de Peaudeloup, à Jacques Dupuy, prêtre, seigneur de la Gatiniere, d'une rente de 6 livres, sur les moulin et étang du Vau, paroisse de Vallères. — Jugements de Jean de Villemar, bailli, et autres, de 1536 à 1738, contre Jean Raguin, fils du précédent, Jean Angibert et sa femme, veuve de Jacques Raguin, et autres, pour le paiement des arrérages de ladite rente. — Déclaration de Louis Chesnon, président au grenier à sel de Neuvy et d'Anne Beaupou, sa femme, se reconnaissant propriétaires des moulin, vignes et prés sujets à la susdite rente. — Publication judiciaire et désignation des maisons, closeries et métairies de la Salle, la Blanchetière et la Bussetière, paroisse de Vallères, du Port de Balbi et de Peaudeloup, à Villandry, de bois, prés et terres à Druye, Lignières, Bréhémont, Azay, Saché; — d'une maison à Tours et de 42 livres de rentes, abandonnées à leurs créanciers par Jean-Charles Bigot-Dupuy de Sepmes, écuyer, et Cécile Chesnon, sa femme. — Opposition à ladite saisie par le chapitre, pour la sûreté de sa rente de 6 livres.

G. 652. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1620-1782. — Déclaration d'un petit corps de logis, en la cour Bonneau, rue du Faucheux, *modò* de la Grosse-Tour, paroisse Saint-Clément, rendue au fief de l'aumônerie de Saint-Martin, par Jeanne Aucher, veuve de Barnabé Mesme, orfèvre à Tours. — Requête des chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier, au bailli de Châteauneuf, pour parvenir à rentrer en jouissance de cette maison, tombée en ruine. — Procédure de Gabriel Prudhomme, aumônier de Saint-Martin, pour se la faire adjuger par deshérence, ou faute d'hoirs. — Visites des lieux par André Hulin, entrepreneur, qui ne trouve plus qu'une place nette. — Déclaration au fief de l'aumône par Etienne Victor, l'aîné, maître d'écriture, d'une maison, rue de la Grosse-Tour, et d'une écurie, bâtie sur la susdite place, chargées des rentes de 10 livres envers l'aumônerie et de 40 sous pour le chapitre Saint-Pierre.

G. 653. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier et 2 petits cahiers.

1381-1664. — Chapelle Saint-Michel. — Fondation de ladite chapelle par Jean Donatelli ou Donatel, prêtre de Saint-Pierre-le-Puellier et de Saint-Venant, en 1381. — Bail à vie d'une maison, avec jardin et verger, place Foire-le-Roy, par Donatel à Guillaume du Plessis et Guillemette, sa femme, pour 40 sous et 1 setier de sel. — Bail à 3 vies d'une gagnerie, paroisse de Vernou, par Guillaume Gosmer, chapelain, pour 8 setiers de seigle, 5 sous et 2 chapons. — Bail de la maison de la Foire le-Roi, par Guillaume de Neuville, titulaire de la chapelle Saint-Michel, située dans le cimetière de Saint-Pierre, pour 10 ou 12 livres de rente. — Exemptions des droits d'indemnité accordées audit chapelain par Marie, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou et de Touraine, pour ladite maison et par Hugues de Martial, prévôt d'Oé, pour la closerie de Vouvray. — Acquisition par Etienne Doret, chapelain, de caves, etc. dans le fief du Plessis-Renault, à Vouvray, entre l'Echeneau et Moncontour, pour 10 sous tournois. — Déclarations de maisons etc., rendues par Claude-Charles et Philippe Delahaye, chapelains, au seigneur des Haut et Bas-Pocé et de la Basse-Rochère, et au prévôt d'Oé. — Transaction entre François Charles, chapelain, et les sieurs Vincendeau et Dubreuil, qui renoncent à leurs prétentions sur un taillis de la closerie de l'Ormeau, près Moncontour, dépendante de la chapelle Saint-Michel.

G. 654. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 3 pièces, papier.

1523-1772. — Chapelle Saint-Jean-Baptiste — Fondation par Jehan Gallocheau, échevin de Tours et Jehanne Briçonnet sa femme, dans l'église Saint-Pierre-le-Puellier, d'une chapelle sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste. — Provisions de ladite chapelle en faveur de Jean-Thibaud David, curé de Saint-Saturnin. — Déclaration des domaines que ledit David tient dans les fiefs dépendants de Saint-Martin. — Inventaire des titres concernant la chapelle Saint-Jean-Baptiste, dite de Gallocheau ou de Champgrimont.

G. 655. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1751-1788. — Compte de recette et dépense du revenu temporel du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, pour les années 1751-1760 ; 1769-1773 ; 1773-1778, rendus par les chanoines Barthélemy-Jérôme Deslandes et Jacques Ségris. — Sommes reçues pour neuf années : de Tabareau, le jeune, locataire d'une maison rue des Pucelles, 2,280 livres ; — du sieur des Arpentis, débiteur d'une rente de 4 setiers de froment et 40 sous, assignée, sur sa terre du Brueil, paroisse de Monts, 343 livres 7 sous ; — de Jacques Guilbert, fermier des dîmes de Lussault, 358 livres ; — de l'archevêque de Tours, débiteur d'une rente de 12 setiers de froment, sur sa terre de Roziers, 1,576 livres 13 sous ; — du chapitre Saint-Martin, à cause des dîmes de Joué et de Monts, 983 livres ; — de Gilles et d'Etienne Bedouet, fermiers de la métairie du clos de Saint-Pierre, dit Bois-Robin, paroisse de Saint-Genouph, 540 livres. — Dépenses : 12,460 livres, payées aux chanoines, aux tables de la Saint-Jean, de 1751 à 1760 ; — 108 livres au secrétaire ; — 540 à Thévenot, organiste, pour ses gages pendant neuf ans ; — 2,034 livres 7 sous, aux commissaires des vendanges de Coulaines ; — 1,249 livres 18 sous, pour acquisitions de tonneaux, aux vendanges de Coulaines ; — 128 livres 12 sous 3 deniers, pour les réparations des églises de Saint-Martin-le-Beau, Monts, Saint-Pierre-des-Corps et Saint-Branchs. — Tables de distribution de casuel fait aux chanoines tous les trimestres. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de Saint-Pierre, rendus par les chanoines Urbain Viollet et Michel Bouchet.

G. 656. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1775-1778. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoire des réparations faites aux murailles de l'église de Saint-Pierre-le-Puellier. — Etat de frais présenté par Marteau, pour avoir occupé, à la requête du chapitre, contre l'abbé Gehs, afin d'obtenir la permission de construire dans l'ancien cimetière. — Lettre de Bourreau, chanoine, annonçant que les vignes de Coulaines ont souffert des gelées du mois de mai 1776. — Mémoires de Billault, libraire, et de Bodeau Bodineau, cirier à Tours. — Quittances d'entrées de vin.

G. 657. (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

1788. — Compte rendu par Jean-Alexandre Bosier, pour quatre années de régie de la fabrique de Saint-Denis, réunie à celle de Saint-Pierre-le-Puellier. — Recettes : 520 livres pour trois années et demie de loyer de la maison presbytérale de Saint-Denis ; — 1,000 livres, pour quatre années de loyer de l'église de Saint-Denis, convertie en magasin. — Rente de 113 livres, constituée sur le clergé et provenant de la vente du mobilier de l'église supprimée et d'une maison rue du Change, etc. — Dépenses : 1,254 livres, à M. Preuilly, pour honoraires de 1,254 messes ; — 25 livres à Bourreau, maçon, pour démolition des murs du cimetière de Saint-Denis ; — 27 livres au même pour réparations à la maison de l'abbé Bodineau, etc.

G. 658. (Registre.) — In-Folio. 135 feuillets, papier.

1711-1758. — Registre des délibérations et actes capitulaires, concernant : l'acquisition d'un calice d'argent, de 5 marcs 3 gros, pour 253 livres 16 sous ; — l'entretien des vitraux, donné à Martin Berthereau, vitrier, pour 6 livres par an ; — la cession par le chapitre de Saint-Pierre à celui de Saint-Martin des dîmes de Joué, moyennant 108 livres de rente. — Défense au sieur Pétard, vicaire perpétuel, de faire l'enterrement des enfants au-dessus de sept ans, service qui appartient au chapitre. — Ordre au secrétaire de faire l'inventaire des registres capitulaires de 1542 à 1749. — Marché avec Pierre et Augustin Habert, maîtres maçons, pour ouvrir et maçonner les tombes, au prix de 3 livres l'une. — Autorisation à Pierre Hou, chanoine, de porter les jours de fête, la soutane rouge, en qualité de conseiller au Présidial. — Fête du jubilé, en décembre 1751. — Nomination de Claude Hulin, comme vicaire perpétuel, après le décès de Pierre Pétard. — Procès avec François Gilles, se prétendant curé de Saint-Pierre-le-Puellier. — Envoi de 432 livres au sieur Frémiot, procureur à

Paris, pour le sieur Etienne, avocat du chapitre. — Refonte des deux grosses cloches par Nicolas Montot et Jean Chatelain, maîtres fondeurs. — Bénédiction desdites cloches, appelées Pierre et Paul et pesant ensemble 3,980, par l'archevêque de Tours, doyen de Saint-Martin, en 1758.

G. 659. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1758-1773. — Registre des délibérations et actes capitulaires du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier. — Vente des mauvaises vendanges de la terre et seigneurie de Coulaines, paroisse de Saint-Martin-le-Beau, pour 20 livres. — Réparation de l'église dudit lieu, aux frais du chapitre et du duc de Luynes, seigneur de La Bourdaisière. — Réception de Philippe de Villiers, pourvu en cour de Rome de la chapelle Saint-Sauveur. — Soumission faite par François Gilles, vicaire perpétuel, promettant de se conformer aux transactions de 1665 et 1685. — Tirage au sort du vin de Coulaines, le produit ne suffisant pas pour donner 2 pièces à chacun des chanoines. — Etat et poids de l'argenterie du chapitre et de la cure, fait par ordonnance royale. — Partage du vin de Coulaines, produisant 5 pièces à chaque chanoine. — Prise de possession d'un canonicat prébendé, par François Dauphin. — Reposoir de la procession fait près l'église de Saint-Pierre, par suite de la suppression des jésuites. — Mandats de 923 livres 16 sous, pour travaux faits à l'église par Gatien Bouchet, charpentier. — 1,027 livres de plomb, provenant des combles de ladite église, vendus à Thomas Dupont, couvreur, au prix de 4 sous la livre. — Commission donnée au chanoine Hardouin, pour faire au duc de Choiseul la déclaration de Coulaines. — Débats entre le chapitre et le curé de Saint-Saturnin, qui prétendait que tout l'hôtel des Trois-Barbeaux était de sa paroisse. — Bénédiction d'une 3e cloche, du poids de 1,168 livres, donnée à l'église de Saint-Pierre par M. Hou, chanoine et conseiller au présidial. — Le comte de Montausier-d'Uzès, colonel-lieutenant du régiment d'Orléans, autorisé par le chapitre à faire célébrer une messe de midi à l'autel du chœur, pour ses troupes. — Défense d'ensevelir à l'avenir, dans le cimetière de la paroisse, *vulgò* des pauvres. — Règlement pour la licitation des maisons canoniales. — Visite des mûriers, plantés dans les terres de Saint-Sauveur. — Refus par le chapitre de payer une portion congrue au curé vicaire perpétuel, sous prétexte que son revenu est double de celui des chanoines. — Refus de donner la chapelle Saint-Jean-des-Galocheaux à Thibaut-David, curé de Saint-Saturnin, qui avait été présenté par Lancelot de Jaucourt, prêtre, prétendant à la nomination de ladite chapelle, comme seigneur de Champgrimont. — Destitution de Jean-Bars, marguiller sonneur, à cause de son ivrognerie et des scandales qui en résultaient. — Règlement pour éviter toute discorde. — Projet d'adresser une requête au bureau des finances, pour être autorisés à faire une maçonnerie urgente autour de l'église et à construire des boutiques sur le cimetière des pauvres.

G. 660. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1773-1786. — Délibérations et actes capitulaires du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier. — Dispositions prises pour rétablir le fief de Coulaines, négligé depuis plus d'un siècle, et envahi peu à peu par les seigneurs voisins. — Préséance donnée aux chanoines prêtres sur ceux qui ne sont que diacres ou sous-diacres. — Reconstruction de la grange des dîmes de Coulaines. — Mathurin Gilles, vicaire perpétuel, autorisé à prêcher le matin, à 5 heures et demi, pendant le jubilé universel commençant le 29 mai 1776. — Terres de la Galboisière affermées 600 livres, et prés de la Clef-de-Saint-Pierre, 700. — Revenu de Coulaines évalué 629 livres. — Autel en marbre et tabernacle, fournis par Claude Robert, marbrier de Paris, pour 1,305 livres. — Tableau de Pringot, peintre, refusé et renvoyé, à cause de son imperfection. — *Te Deum* chanté pour la victoire remportée par le comte d'Estaing sur les Anglais et la prise d'une île, dite la Grenade, en 1779. — Grille des communiants faite par Guespin, serrurier, pour 620 livres. — Dépense de 7,548 livres faite dans l'intérieur de l'église par suite de la suppression des bancs. — Règlement, en 22 articles, pour fixer le point du chœur. — Service solennel pour le duc de Cambray, ancien archevêque de Tours, fixé au 6 février 1781. — Don d'étoffes en or et en velours de soie, fait par la dame Banchereau. — Union d'un canonicat à la cure, ou vicairie perpétuelle, et de 5 chapelles à la fabrique. — Consentement des habitants de Saint-Denis, l'Ecrignole et Sainte-Croix à la suppression de leurs paroisses, pour être réunies à Saint-Pierre-le Puellier. — *Te Deum*, à l'occasion d'une victoire remportée par M. de Grasse, en Virginie. — 1,200 livres données par le vicaire perpétuel, Gilles, pour les réparations de son presbytère et de l'église. — Impôt établi par l'intendant sur les décimateurs de Lussault, pour la

reconstruction de l'église, la part du chapitre s'élevant à 1,300 livres. — Église de Saint-Denis vendue par les chanoines, pour une rente de 12 setiers de froment. — La grille du chœur adjugée à Guespin pour 1,600 livres. — Démolition de la galerie de l'église, destinée autrefois à la sépulture. — Neuvaine ordonnée le 10 avril 1785, pour obtenir du beau temps. — Service du duc de Choiseul, célébré en l'église métropolitaine le 8 juin 1785. — Établissement d'un serpent, à cause de la difficulté du nouveau chant. — Assemblée générale du clergé dans le chapitre de Saint-Martin, le 29 décembre 1785, dans le but de nommer des commissaires pour la répartition des décimes.

G. 661. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1786-1790. — Délibérations et actes capitulaires du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier. — Appel des chanoines par les héritiers du duc de Choiseul, pour attester leurs créances sur lui. — Accord avec Beaulieu, géomètre, qui s'engage à faire un plan du fief de Champboisseau et de celui de Saint-Julien, à Saint-Pierre-des-Corps, pour 24 livres. — 120 pieds carrés de terre dans l'ancien cimetière de Saint-Michel vendus par les chanoines, pour 12 sous de rente. — Le curé autorisé par le chapitre à faire trois fois la semaine, pendant le carême, une exhortation aux fidèles, etc. — Statuette, ou image de saint Pierre, d'argent doré, qui ornait le bâton du chantre, volée dans la sacristie, et remplacée par une autre de 7 marcs, à 57 livres le marc. — Fourniture d'un nouveau bâton de chantre par Huré, orfèvre, pour 758 livres 4 sous. — Service solennel en faveur de Pierre Mahier, qui avait donné 2,456 livres pour la décoraion de l'église. — Contribution au soulagement des pauvres, pendant le froid rigoureux de janvier 1789. — Commissaires envoyés le 16 mars 1789 à l'assemblée générale des trois États du bailliage de Tours, pour nommer des députés aux États généraux, et concourir à la rédaction des cahiers de doléances. — Prières publiques, faites le 8 juillet, par le chapitre, au désir des habitants, pour obtenir du ciel la cessation des pluies. — Prières de 40 heures ordonnées par l'archevêque, le 31 dudit mois, pour la même cause. — Réparation de la couverture et des murs du clocher. — L'Assemblée nationale exige une déclaration de tous les biens, meubles et immeubles. — Le canonicat de Jacques Segris, chanoine, décédé en février 1790, n'est pas donné, par suite d'un décret de ladite assemblée et des lettres patentes du Roi, qui prohibent la disposition de tous les bénéfices, à l'exception des cures. — Adhésion du chapitre à la déclaration d'une partie de l'Assemblée nationale contre le décret du 13 avril, concernant la religion catholique. — Le sieur Gilles, chanoine, remboursé le 3 août par le chapitre, des 400 livres qu'il avait avancées pour ses funérailles à venir, la collégiale devant s'éteindre avant lui. — Approbation par les chanoines, dans la séance du 4 octobre, des actes conclus dans le chapitre depuis le 3 août.

COLLÉGIALE DE SAINT-VENANT.

G. 662. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 70 pièces, papier ; 1 plan.

1580-1789. — Déclarations rendues par les chanoines : au fief du maître-école de Saint-Martin, pour une rente de 25 sous, sur maison portant l'enseigne de la Cigogne, faubourg Saint-Eloi ; — au fief de Sainte-Maure, pour 2 corps de logis en la paroisse Saint-Venant ; — à la seigneurie de Narbonne, appartenant au prince de Guéménée, pour un bâtiment, appelé le logis de Saint-Claude. — Déclarations des revenus de la collégiale, rendues au Roi et à l'assemblée générale du clergé de France. — Vente de la moitié par indivis de deux corps de bâtiment et un jardin, rue de la Bourde, près la rue qui mène à St-Eloi et aux fossés, par Perrine Rejaudry, veuve de René Guimier, à Jacques Boyvin, procureur au présidial de Tours. — Ordonnance d'Aubry du Plessis, lieutenant général, autorisant le chapitre de Saint-Venant à relever une des maisons susdites qui tombe en ruine. — Baux à ferme, plan, arpentage et bornage du jardin de Pierre Bedouet, ferblantier. — Extrait de la vente d'un arpent de pré, dans le clos Perrin, faite par le chapitre aux maire et échevins, pour les nouvelles fortifications de la ville. — Bail de 42 chaînées de pré et des herbages et pâturages de la contrescarpe des fossés du nouvel enclos, depuis la porte de Bourbon jusqu'à celle de Saint-Eloi, adjugé à Simon Bricet, pour 40 livres. — Arpentage du pré susdit, non utilisé pour les fortifications et acquis par le chapitre. — Arrêt du Conseil d'État, du 2 juillet 1689, contenant le détail des créanciers de l'Hôtel de Ville et de ses dépenses ordinaires. — Transaction, en 1739, par laquelle les chanoines se contentent de 200 livres, pour le paiement de 20 années d'arrérages d'une rente de 40 livres. — Acquisitions de 3 maisons, près le thou de la rue Saint-Eloi, par André Hérissé, couvreur, et Guillaume Drouin, maçon, sur Jean Gadibois, procu-

reur au présidial, et autres. — Retraits féodaux desdits lieux, par les chanoines de Saint-Venant sur Fichepain, maître gantier et parfumeur du Roi, et sur Martin Petit, archer en la maréchaussée. — Ordonnance de Julien Brodeau, lieutenant général, autorisant le chapitre à faire abattre une maison, détériorée et infectée par le thou de Saint-Eloi, où se rendent toutes les immondices de la rue et des habitations voisines.

G. 663. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 109 pièces, papier.

1739-1787. — Baux à loyer, par les chanoines de Saint-Venant, de diverses maisons, dans le cloître de Saint-Martin, consentis à Pierre Archambault de Beaune, vicaire de Saint-Martin, pour 150 livres ; André Vincent, avocat, pour 150 ; Jean-Claude de la Bonninière, chevalier, marquis de Beaumont-la-Ronce pour 260 ; Louis Royer, chanoine de Saint-Martin, pour 205 ; Anne Chevalier, veuve de Philippe d'Auvergne, procureur, pour 220 ; Charles Lambert, vicaire de Saint-Martin, puis chanoine de Saint-Venant, pour 90 ; Louis Loiseau, grammairien, pour 150 ; Marie-Claude Latour, pour 130 livres. — Poursuites contre les héritiers de Michel Fillon, pour le paiement des arrérages d'une rente foncière de 40 livres, sur maison rue de la Guerche, près l'Oratoire. — Délibération du chapitre, consentant à louer, pour 50 livres, au sieur Guillaume Sarray, maître sellier, l'emplacement du petit cimetière, à la condition d'y construire des murs, un portail et une porte en chêne. — Baux à loyer de 4 maisons rue de la Chèvre, consentis à Marguerite Jahan, pour 300 livres, Jacques Pays, huissier audiencier, pour 120, Gabriel Bauzanne des Mazeries, entrepreneur des ouvrages du Roi, pour 368 livres. — Consentement d'André Brantan, fermier des domaines, à réduire les droits d'amortissement et d'insinuation, à 181 livres, pour la maison que le chapitre désire faire construire sur l'emplacement de deux petits logis, en ruine, rue de la Chèvre. — Testament de Louis Marquet, chanoine et sénéchal de Saint-Martin, léguant à la chapelle Saint-Nicolas, desservie en l'église de Saint-Venant, sa closerie de la Chapronnière, située à Saint-Mars. — Baux à ferme de ladite closerie. — Bail de l'ancienne maison presbytérale de la paroisse Saint-Simple, située dans le marché au blé, et d'un demi-arpent de pré au bas de Grandmont, dépendant de ladite église.

G. 664. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1615-1787. — Arpentage de 102 chaînées de vigne, près Paradis, paroisse de Fondettes, détachées du Petit-Martigny, et arrentées par Joachim de la Chétardie, prieur de Saint-Côme à François Gohuau, pour 11 livres 12 sous 6 deniers. — Déclaration d'une closerie près La Guignière, rendue par les chanoines de Saint-Venant au fief de Martigny. — Transaction entre le chapitre et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, légataire universel d'Etienne Margot, chanoine de Saint-Venant. — Accord entre Vincent Pétard, chanoine, et Nicolas Dupuy, qui cède un passage autour de sa grange, située au village de La Guignière, pour 3 pieds de mur et terrain, dont il avait besoin pour bâtir une chambre haute. — Vente par l'Hôtel-Dieu au chapitre, de 50 chaînées de vigne, en 4 pièces, à Vauléart. — Inventaire des titres de la closerie de La Guignière. — Bail à vie dudit lieu, pour 65 livres. — Consultation au sujet des droits d'indemnité dus au seigneur de Martigny. — Bail à ferme, par Charles Cherbonnier, sieur de La Georgerie, et Sébastien Chabert, sieur de Prailles, échevins, à Michel d'Auxerre, chanoine, d'un terrain de 9 pieds sur 52, près son logis, et de deux jardins dans les nouveaux fossés de la ville, pour 8 livres. — Transaction entre les échevins Coueseau et Dufrementel, et Pierre Taschereau des Pictières, seigneur d'Avon, Parçay, etc., lieutenant du grand maître de l'artillerie de France, qui renonce à ses prétentions sur la place du Chardonnet, dont le sieur Maupassant et le chapitre de Saint-Martin lui avaient consenti la vente. — Délibération de la Ville et du chapitre de Saint-Venant, concernant l'abandon de terrains et de constructions faites par le curé du Chardonnet, d'accord avec les habitants, pour l'agrandissement de ladite place. — Assemblée des habitants de la paroisse du Chardonnet, décidant de faire rétablir à leurs frais la porte et les piliers d'un chantier, avec remise, près le cimetière. — Offre du sieur Quinquet, chanoine de Saint-Martin, acceptée par le chapitre de Saint-Venant, de prendre à loyer une maison derrière l'église, pour 500 livres, de payer l'impôt des enfants trouvés et des reverbères, de rembourser à son prédécesseur, toutes les dépenses qu'il y a faites, etc. — Bail, par les chanoines, de l'emplacement de l'ancienne église du Chardonnet, à Jean Fleury, menuisier, pour 100 livres.

G. 665 (Liasse.) — 18 pieces, papier.

1624-1789. — Cure de Saint-Venant réunie à la Collégiale. — Déclaration de 3 arpents de prés, prai-

rie de La Grange-Gallent, rendue au prévôt de La Varenne, par Jean Cosnier, curé, — Baux à ferme desdits prés, par Pierre Chicard, Pierre Guerin, Christophe Noury, Martin Dubois, Jacques Poitevin et François Cuisnier des Blinières, recteurs-curés de la paroisse de Saint-Venant ; — d'un demi-arpent de pré, près la boire Saint-Venant, vers le pont Saint-Eloi, joignant les pâtis dudit lieu, la Belle Allée appartenant à Saint-Martin, et la contrescarpe des fossés de nouveau mur de ville, pour 22 à 27 livres. — Extrait des délibérations du conseil de Ville, accordant, par transaction, au curé Poitevin, 20 chainées de terre et pâture, situées au pied des remparts, près la porte Saint-Eloi. — Arpentage de ladite terre et du pré de la cure, adjacent, produisant 92 chainées et demie. — Baux à ferme desdits prés par les curés à Pierre Pillon, hôte des Quatre-Vents, et à Pierre Jautru, conducteur des grands chemins royaux, pour 30 et 35 livres. — Baux à loyer d'une maison, composée de deux bâtiments, à l'extrémité du faubourg Saint-Eloi, avec sorties sur ledit faubourg et sur le mail.

G. 666. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1765-1790. — Etat particulier des emprunts faits par les chanoines de Saint-Venant, de 1780 à 1788, à 3 et 4 pour cent d'intérêt, pour la reconstruction de la ferme du Plessis, des murs du cimetière, etc. — Journal de recette et de dépense, pour l'usage particulier du receveur Malvau, de 1785 à 1790. — Autre de la manse capitulaire, de 1785 à 1788. — Quittances de rentes reçues par ledit Malvau. — Etat des emprunts faits de 1779 à 1789 montant à 37,582 livres, sur lesquelles le chapitre doit encore 18,200 livres. — Compte de la régie de Saint-Pierre-du-Chardonnet et de Saint-Simple, pour 1777-1779, rendus au chapitre par Barbet, chanoine. — Comptes des reveaus et mises de Saint-Venant, ainsi que des paroisses Saint-Simple et du Chardonnet, y réunies, rendus au chapitre par Regnault et Claude Malvau, pour les années 1765-1790; donnant en recette, pour 1784-85, 10,848 livres et en dépense, 11,206. — Comptes de la fabrique, rendus par Jahan, Lefèvre, Barbet et Dessault, chanoines, pour les années 1772-1781, produisant, pour 1772, en recette, 1,340 livres, en dépense 434. — Mémoires et quittances, pour fournitures. — Prières dites pour la réusite des vers à soie.

G. 667. (Registre). — In-Folio, 174 feuillets, papier.

1753-1761. — Livre de recette des loyers, fermes et rentes du chapitre de Saint-Venant. — Recettes : loyers de maisons situées dans le cloître St-Martin, rues Quinquengrogne, la Chèvre, Rebouchepenil, Saint-Claude, près l'Oratoire, au faubourg Saint-Eloi, sur le marché ; — fermes, d'un jardin rue de la Bourde ; — de 21 arpents de prés, situés au bas des remparts près la boire de Saint-Venant, prairie de la Grande-Rivière, entre la Roche et Grandmont; — de maisons et terres situées Pavé-du-Plessis, à La Bourdonnerie, à La Guignière, près La Membrolle; — de 4 arpents de prés, à Vernon et Noizay ; — de rentes dues au chapitre et assignées sur maisons rues de la Scellerie, la Chèvre, Jérusalem, Saint-Eloi, Villeperdue, du Port, du Colombier, sur maisons et terres à Azay, Vouvray, Noizay, Rouziers, Neuillé-Pont-Pierre, Chemillé, sur la métairie du Feuillay, à Truyes, le moulin des Poulinières, à Esvres. — Devoirs seigneuriaux de 6 livres 11 sous 2 deniers dus à Saint-Martin, de 15 sous à Saint-Julien, de 18 sous au chantre de Saint-Gatien, de 2 livres aux religieuses de Beaumont, de 12 sous aux bénédictins de Cormery, de 10 sous au fief de La Rochère, d'une livre 5 sous à celui de Pocé, de 3 sous au fief de Mettray. — Rentes : de 80 livres, constituée envers le sieur Rouère ; — de 40, au profit des vicaires de Saint-Martin ; — de 100, à Marie Barbeau ; — de 180 à la demoiselle Taschereau des Pictières; — de 160 à M. de Cop de Pocé.

G. 668. (Registre.) — In-folio, 274 feuillets papier.

1761-1790. — Livre de recette des loyers, fermes et rentes, dus au chapitre de Saint-Venant, et des devoirs et rentes, à la charge de ce dernier. — Recettes: 31 sous payés par chaque chanoine, pour les enfants exposés ; — 420 livres par Brière, locataire d'une maison au cloître Saint-Martin; — 310, par Delamotte, pour un logis rue de la Chèvre, etc. ; — 48, par Hubert, fermier d'un arpent de pré, au bas des remparts ; — 1,510 livres, par le même, pour divers prés, à 90 livres l'arpent ; — 420 livres, par Genou Joubert, pour 6 arpents, sur la rive gauche du Cher; — 65, par l'abbé Dessault, chanoine, pour une closerie à La Guignière, paroisse de Fondettes ; — 60, par Pitault pour le lieu de la Chiconnerie, près La Membrolle. — Rentes foncières : de 10 livres 15 sous, due par Rochereau, d'Amboise, sur une maison rue de la Scellerie ; — de 15 livres, par Lubin, sur logis à Saint-Eloi ; — de 30 livres, par l'hôpital, sur un arpent de terre, rue du Colombier; — de 200, par Joseph Berger, sur le moulin d'Esvres, — de 10 livres 10 sous, par Cousin, sur

le moulin Perrault, à Neuillé-Pont-Pierre ; — de 11 livres 11 sous, par Mirault, sur la maison du Plat-d'Etain, à Chemillé, — Dépenses : Devoirs et indemnités dus à Saint-Martin, Saint-Julien, à la chapelle de la Nabière, et autres, par le chapitre de Saint-Venant. — Rentes viagères, etc. : de 90 livres, due à l'abbé Goulard, chanoine de Saint-Martin ; — de 160, aux demoiselles Marie, Elisabeth et Claude Latour. — Recette de loyers et rentes, provenant des églises Saint-Simple et du Chardonnet, et réunies à la collégiale de Saint-Venant.

G. 669. (Registre.) — In-Folio, 55 feuillets, papier.

1738-1778. — Registre capitulaire des chanoines de Saint-Venant, précédé, chaque année, de la liste en latin de tous les bénéficiers de ladite église. — Acceptation d'un demi arpent de vigne, près celles de La Guignière, offert par le chanoine de Margot, pour la fondation de deux saluts. — Mesures prises, le 9 mars 1739, pour éviter toute contestation avec les Pères de l'Oratoire, au sujet de leur fief Saint-Michel de la Guerche, joignant celui de l'enclos Perrin, ou Clos-Maquin, situé au bas du rempart, dépendant de Saint-Venant. — Aumône de 10 livres accordée aux pauvres de Neuillé, conformément au désir du Roi et de l'archevêque. — Ordre pour l'exhaussement du sol de l'église et l'établissement d'une grille en fer au chœur, côté de la nef. — *Te Deum* chanté, à l'occasion de la convalescence de l'archevêque, sur la demande du chapitre de Saint-Martin et malgré la défense de celui de Saint-Gatien. — Procession du jour de la Trinité 1743, faite autour de l'église, au lieu d'aller à Saint-Sauveur, à cause du mauvais temps. — Décision d'établir une chapelle dans Le chapier, et de construire celui-ci dans le cimetière. — Eventillement de Beaujardin, acquis par Françoise Preuilly, veuve Leroux. — La Grande Savonnerie acquise par la communauté des fabricants. — Refus par le chapitre d'enterrer dans l'église un enfant du sieur Lefebvre, âgé de 2 ans, faute d'avoir été convoqué, comme le curé. — Permission à la fabrique d'ouvrir une porte pour se rendre du chœur dans la chapelle de la Vierge. — Commissaires nommés au sujet du transfert du cimetière, réclamé par l'intendant. — Consentement du chapitre audit transfert dans le cimetière du Chardonnet. — Pour obtenir la possession du sol, les chanoines de Saint-Venant promettent à Saint-Martin de ne jamais y élever de constructions. — 1er juin 1746, la procession à Saint-Sauveur encore manquée, le temps étant incertain. — Réception d'une tapisserie en sept pièces, léguée à Saint-Venant par la dame Morel. — Remise de 20 livres au fermier, Etienne Gibert, dont les prés ont été inondés le 5 juin 1748. — Emprunt de 1,000 livres, pour payer la reconstruction du chapier, etc. — Livre capitulaire en latin, contenant des provisions de chanoines, chapelains et curés, de 1751 à 1757. — Autre livre capitulaire, de 1739 à 1778, servant de mémoire au chapitre de Saint-Venant.

G. 670. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1751-1776. — Registre capitulaire du chapitre de Saint-Venant. — Don de 100 livres fait au curé par les chanoines, pour l'aider à faire boiser et orner des tableaux de saint Roch et de saint Eutrope, les deux chapelles situées à côté de la grille du chœur. — Différend avec Anger, maçon, entrepreneur des travaux de la collégiale, qui doublait ses mémoires. — Refus réitéré des chanoines d'assister avec le chapitre de Saint-Martin aux processions du jubilé, en avril et mai 1752. — Sentence de l'official qui les condamne à une amende de 25 livres, pour chaque procession non suivie. — Défense de célébrer, à l'avenir, les messes basses au grand autel, depuis que les chapelles sont parées. — Refonte d'une cloche, bénie par le doyen de Saint-Martin, et baptisée du nom d'Eutrope, par Jean de Cop de Pocé, écuyer, et Marie de Menou, veuve de Charles Casimir de Thibergeau, chevalier seigneur de la Mothe, etc. — Don d'un bassin d'argent, pour servir de lampe, fait par les parrains. — Messe solennelle et *Te Deum*, chanté à l'occasion du rétablissement de Louis XV, blessé d'un coup de poignard, le 15 janvier 1757, par Robert Damien. — Reconstruction, en pierre, des deux pignons du clocher, qui étaient en ardoise. — Emprunt de 1,100 livres, pour la reconstruction d'une maison occupée par Talleau. — Grand embarras des chanoines, par suite des dettes qu'ils ont contractées, et de la plupart de leurs maisons qui sont en très mauvais état. — Refus par le chapitre de Saint-Martin de venir à leur aide, à la suite de paroles imprudentes échappées à un de leurs confrères, le sieur Cormery ; — excuses de ce dernier. — Projets d'union des manses de Saint-Venant et de Saint-Martin, où les chapitres ne s'accordent point. — Le sieur Burdin autorisé par les chanoines à élever un colombier dans son domaine de Beaujardin, et à chasser sur leur fief. — Réparations du presbytère, de la couverture et des voûtes de l'église. — Repas donné chaque année, au

chapitre, le jour de Saint-Venant, par un des chanoines. — Suppression, au profit de la fabrique, des gâteaux qui se distribuaient le samedi à tout le chapitre. — Désistement, par les chanoines de Saint-Martin, de certains droits qu'ils prétendaient avoir sur le fief du Petit-Morier, à St-Cyr, dépendant de Saint-Venant. — Projet de réunir à la cure le premier canonicat vacant. — Règlement pour la conduite du curé. — Cure de Saint Venant donnée à Cuisnier des Blinières, curé de Chançay. — Abandon par le chapitre, des arrérages d'une rente de 200 livres, qui lui sont dus sur le moulin des Poulinières, à Esvres, pour parvenir à le faire réparer. — Ordre au receveur de payer 600 livres, pour frais de la réunion à Saint-Venant des paroisses du Chardonnet et de Saint-Simple. — Rente de 100 livres accordée au sieur Viollet, curé de cette dernière paroisse. —

G. 671. (Registre.) — In-Folio, 85 feuillets, papier.

1776-1790. — Registre capitulaire du chapitre de Saint-Venant. — Adhésion pure et simple des chanoines à l'enregistrement du décret de l'archevêque et des lettres patentes du roi Louis XVI, ordonnant la suppression des paroisses de Saint-Simple et du Chardonnet et la réunion desdites paroisses à leur manse. — Envoi de 1,250 livres à Paris, pour frais faits au sujet de cette réunion. — Abraham Hanne, abbé général des religieux de Saint-Antoine du Montliban, gratifié de 12 livres et autorisé à célébrer une grand messe au maître-autel et à faire une quête pour la reconstruction de son monastère, détruit par les infidèles. — Règlement concernant les adjudications des maisons canoniales. — Renonciation de M. Viollet, curé de Vallières, à sa pension de 100 livres, comme ancien curé de Saint-Simple. — Matériaux de ladite église adjugés pour 2,475 livres. — Le sieur Coudreux, entrepreneur, sommé par le chapitre de sortir de la maison presbytérale du Chardonnet, qui menace d'une ruine prochaine. — Dépense de 25 livres, pour la procession jusqu'à Saint-Sauveur, le jour de la Trinité. — Cloche de 254 livres, provenant de Sainte-Croix, cédée par le chapitre de Saint-Martin à l'église de Saint-Venant. — Règlement pour les droits et offices du casuel. — Petit cimetière de Saint-Venant supprimé, sur la demande des voisins et remplacé par celui du Chardonnet. — Les chanoines enterrés dans la chapelle Saint-Eutrope, pour obéir à la déclaration du Roi, défendant d'ensevelir dans les églises (1784). — Ferme des chaises, consentie au sieur Croné, bâtonnier, pour 300 livres, puis pour 250, à la charge de les entretenir. — Suppression des anciens cimetières, qui sont transportés dans un nouveau, situé près Saint-Eloi. — Les chanoines qui ne suivront pas les convois jusqu'audit lieu, perdront 30 sous sur les grands services et 20 sur les petits, au profit de ceux qui les assisteront. — Réparation de la place Saint-Venant, devenue inabordable pour les gens de pied. — Suppression du second pain bénit, offert, le jour de Pâques, par les chanoines. — Acquiescement du chapitre à l'acquisition, par le séminaire, de la maison et closerie de la Singerie, paroisse de Saint-Avertin. — Reconstruction d'une maison rue de Rebouchepenil. — Nomination d'un député aux États généraux. — Permutation d'offices entre Martin Cuisnier des Blinières, curé de Saint-Venant, et l'abbé Petit, chanoine de ladite église. — Souscription de 1,200 livres par les chanoines de Saint-Venant, pour contribuer à un achat, de blé nécessaire, dans l'état pressant où se trouve la ville.

COLLÉGIALE DU CHATEAU D'USSÉ.

G. 672. (Registre.) in-4°, 23 feuillets, papier.

1538. — Décret d'érection en collégiale de la chapelle du château d'Ussé, dans lequel sont transcrites les lettres de René d'Espinay, seigneur de Segré, Ussé, Saint-Michel-sur-Loire, etc., portant fondation en la chapelle nouvellement construite, par Charles d'Espinay et Lucrèce de Pons, ses père et mère, d'une collégiale, de six chanoines, pour laquelle il donne outre les 200 livres léguées par Jacques d'Espinay et Jehanne de Courandon, ses ayeux, les métairies de La Touche près le parc d'Ussé, de La Galleterie, paroisse de Saint-Michel, et des terres, prés bois et maisons en divers lieux.

ÉGLISES PAROISSIALES, CURES ET FABRIQUES.

G. 673. — 1 pièce, parchemin; 40 pièces, papier; 2 plans.

1550-1786. — ABILLY. — Aveu et dénombrement, rendu à Hercule de Rohan, duc de Montbazon, par Alexandre de Bois-Martin, chanoine de Saint-Gatien, archidiacre d'outre-Vienne, curé d'Abilly. — Transaction entre Pierre Couète, curé, et les religieuses de Brives, au sujet de dîmes. — Bail du revenu temporel, par le curé, Martin Besnard, chanoine de Saint-Gatien, pour 450 livres, 4 chapons, 2 chevreaux

et la table pendant jours, pour lui, 4 hommes et 4 chevaux. — Baux à ferme, par Pierre Ténèbre et Simon Delaborde, curés : d'une dîme partagée avec le curé de La Haye et le prince de Guéménée, pour 35 livres ; — d'un droit de pêche dans la Claise, pour 10 livres, 12 anguilles et un jour de pêche par mois. — Différend entre le curé-prieur, Louis Thenon, et Louise Brion, veuve d'Antoine Vigean, fermière de la seigneurie de Bessé, à Abilly, qui prétendait lever une dîme sur une pièce de terre de 20 arpents, longeant celle du château. — Devis et adjudication des travaux à faire à la porte, au comble et au beffroi de l'église. — Convocation de Pierre de Guenant, Jean Dupuy, seigneur du Petit-Carroi, et autres notables, pour prendre connaissance d'un arrêt du Conseil, ordonnant la levée d'un impôt pour le paiement desdits travaux et la refonte de deux cloches. — Plans de prés, sur la Claise, dont un, autrefois de 25 chaînées, se trouvait, par suite d'anticipations, réduit à 4.

G. 674. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 67 pièces, papier.

1550-1789. — Ambillou. — Inventaire des meubles de la fabrique. — Testaments : d'Urbanne Petibon, léguant un pré, dit de la Chapellière, pour une messe basse et un *libera* tous les ans, au jour de son décès ; — de René Marquis, qui fonde 2 grandes messes annuelles avec vigiles, litanies et *subvenite*, et établit le curé, René Houbereau, son exécuteur testamentaire. — Aveux et dénombrements des biens de la cure, rendus par Etienne Guillocheau, Jacques Larcher etc., à René de Betz, chevalier, seigneur de La Harteloire, et à Henri, marquis d'Hilliers-d'Entraigues et de Giers, seigneur de La Motte-Sonzay. — Déclarations fournies au bureau des amortissements par lesdits curés, pour obéir aux édits de 1692. — Cession par Guillaume Duprat, curé de Restigny, et François Duprat, fermier général du duché-pairie de Luynes, à la cure d'Ambillou, des biens d'Urbain Lehoux, leur oncle, ex-curé de ladite paroisse, pour l'augmentation des services qu'il avait fondés. — Transaction, en 1550, par laquelle les chanoines de Notre Dame de Maillé reconnaissent que Jacques Aubry, curé d'Ambillou, a la moitié des dîmes sur toute sa paroisse. — Procès entre les curés et divers paroissiens refusant de payer la dîme. — Requête d'Etienne de la Chaize, curé, contre les titulaires de la chapelle Saint-Jean de Givry, fondée en son église, et signification d'une ordonnance du bailliage de Luynes, qui oblige leur fermier à verser chaque année entre les mains du curé, 78 livres pour la célébration des 3 messes par semaine fondées en ladite chapelle. — Déclarations de défrichements, faites par Denis de la Rue du Can, écuyer seigneur baron de Cléré et Ambillou, et autres, au greffe du présidial de Tours, pour être exemptés de la dîme, suivant une déclaration du Roi du 13 août 1766.

G. 675. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 79 pièces, papier.

1521-1788. — Amboise : paroisse de Saint-Denis. — Notice relative aux antiquités de l'église de Saint-Denis et la faisant remonter au IVe siècle. — Déclaration des dons et legs faits à la fabrique de Saint-Denis, jusqu'en 1521, rendue aux commissaires du Roi par Jean Bonnet'e, procureur fabricier. — Inventaire du trésor et des ornements de l'église, dressé en 1676. — Acte par lequel les fabriciers s'engagent à convertir en pain et à distribuer aux pauvres chaque année, le jour de l'Ascension, la rente de six setiers de seigle donnée par François Rochais, sieur de la Brosse, contrôleur au grenier à sel d'Amboise. — Testaments : de Marie Pénisseau, fille d'Honorat, procureur au siége royal d'Amboise, léguant 120 livres à la fabrique, pour la fondation de 4 messes basses ; — de Marie Mallet, donnant une maison, au faubourg d'Entre-les-Ponts, pour un anniversaire annuel ; — de Michel Boyar, chanoine de Saint-Florentin, léguant une maison, rue Pion, près le jeu de Paume, à la confrérie du Saint-Sacrement, pour un service annuel. — Comptes de recette et dépense, rendus aux fabriciers par les receveurs, Louis Gidoin, marchand, François Billault, conseiller élu, Jacques Chambellan, fabricant, André Gitton, notaire, et autres, de 1757 à 1783. — Extrait de déclarations, concernant la chapelle de Saint-Simon et Saint-Jude, située place du grand carroi, près le mur de ville et le cimetière de Notre-Dame-en-Grève. — Requête des fabriciers à l'archevêque et délibération des habitants pour la démolition de cette chapelle, devenue inutile. — Travaux faits, en 1701, par les sculpteurs Imbert et Debion à l'autel du Saint-Sacrement, dit Saint-Crespin des Cordonniers, pour 1,020 livres. — Déclarations féodales de maisons et vignes, rendues au fief et seigneurie du prieuré de Saint-Denis par Martin Perruchot et Louis Fauconnet, marchand, Sébastien Legros, conseiller du Roi et autres.

G. 676 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 81 pièces, papier.

1561-1768. — Église du Bout-des-Ponts d'Am-

boise, succursale de Saint-Denis. — Testaments : de Jacques Barrault, chevaucheur d'écurie, suivant la Cour, léguant à la fabrique une moitié de maison et jardin, rue de l'Océ, pour la fondation de 4 messes à notes, par an. — De Mathieu Boisgautier, seigneur des Granges et de La Barre, donnant, pour une messe chaque mois, aux Cordeliers, 10 écus et un pré de 50 chaînées, plus 2 écus pour les réparations de l'église, 100 paires de sabots aux bons-hommes, et 50 chemises neuves à 50 pauvres. — Déclaration des dons et nouveaux acquêts, rendue, en 1640, par Louis Gédoin, procureur fabricier, aux commissaires généraux de la chambre souveraine. — Aveux de 450 chaînées de pré, rendus aux fiefs de l'Océ et de Nazelles, par les fabriciers, Prosper Léger, directeur des carrosses et messageries d'Amboise, et Michel Aubin, marchand sergetier. — Procédure entre Charles Aubert, prêtre, desservant l'église succursale du Bout-des-Ponts, et les fabriciers, qui refusaient de le payer, sous divers prétextes, et finissent par reconnaître que les 408 livres d'arrérages qu'il réclamait, lui sont réellement dus.

G. 677. (Registre.) — In-folio, 236 feuillets, papier.

1642-1790. — Délibérations de la fabrique de Saint-Denis. — Décharges et nominations de fabriciers, procureurs fabriciers et boîtiers, receveurs, marguilliers, etc. — Dégats causés dans l'église par le tonnerre, tombé sur le clocher le 6 juin 1645, vers les 10 heures du soir. — Reconnaissance de 40 livres données par la dame Boudet pour réparer la grosse croix. — Ordre de payer 51 livres à Charpentier, sculpteur, pour travaux faits au nouvel autel. — Projet d'acquérir, avec les 500 livres léguées par Pierre Rochais, une belle tapisserie représentant l'histoire d'Assuérus. — Réception d'une lampe d'argent, de 10 marcs 3 onces, donnée par la veuve Houssier et faite par Lacour, orfèvre à Tours. — Les tuyaux d'orgue fondus et vendus, l'étain à 10 sous, le plomb à 3, et le fer à 20 deniers. — Bénédiction d'une cloche, nommée Marie-Michel, par Michel du Guast, chevalier, aumônier du duc d'Orléans, abbé de Gâtines, et Marie Lefranc, intendant des turcies et levées. — Le 21 janvier 1677, à 4 heures du soir, le tonnerre tombe sur le clocher de Saint-Denis, le découvre, côté de l'occident, enlève un chevron et un poteau, brise le crucifix de la nef et un des cordons (colonnette) d'un pilier de l'entrée du chœur. — Jean Husson, prieur-curé, autorisé par la fabrique à faire reconstruire les bancs du chœur par Mamour, menuisier à Tours, pour 650 livres, et à faire clore ledit chœur d'une grille de fer. — Rapports d'une visite faite par l'archevêque de Tours, Isoré d'Hervault ; — de la bénédiction de deux cloches, l'une de 1,127 livres, et l'autre de 800, ajoutées à celles existantes. — Ordonnance pour le grand jubilé de l'année sainte 1700, dans le diocèse de Tours. — Visite, en 1712, d'un pilier qui supporte des voûtes et menace de tomber ; — chute de ce pilier et des voûtes. — Extrait d'un arrêt du conseil d'État, ordonnant une levée de 7,950 livres sur tous les habitants et propriétaires de biens en la paroisse de Saint-Denis, pour la reconstruction d'une partie de l'église. — Refonte de 3 cloches, en 1728. — Nominations : de chapelains pour desservir la prestimonie ou chapelle de Notre-Dame-des-Forgerets, fondée en l'église Saint-Denis par Abraham Liger, titulaire de la chapelle de ce nom ; — de jeunes filles de Saint-Denis, pour profiter chaque année du don de 50 livres de rente fait par Pierre Seiller, bourgeois de Paris, pour les aider à se marier. — Don de 300 livres par Pierre Moreau, marchand, pour un bénitier ; ledit bénitier fait par Baubé, orfèvre, au prix de 450 livres 16 sous. — Contestation au sujet de la préséance aux processions, etc., entre les trésoriers, marguilliers, fabriciers et les commissaires de la confrérie du Saint-Sacrement ; ces derniers sont déboutés de leurs prétentions. — Rapport de l'entrée de l'archevêque à Amboise, en 1754, et de toutes ses visites. — Assemblée convoquée par le curé, Claude Maisière, au sujet de l'échange de terres et rentes, offert par le duc de Choiseul, qui se propose d'installer le collége de Pontlevoy à Amboise. — Déposition dans l'église, des drapeaux de la milice bourgeoise, supprimée par décret de l'Assemblée nationale.

G. 678. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets papier.

1750-1754. — Livre des rentes, avec la recette. — Rentes dues à la fabrique : 20 livres par l'Hôtel-Dieu ; — 13 livres par Pierre Pillerault, sur maison, etc., à Saint-Denis ; — 3 livres 10 sous, par Jean Réjouy et autres, sur un arpent de pré au Chaillou ; — 4 livres, par Louis Guestault, sur un quartier de vigne, dans le Clos du Grand-Beugnon ; — 5 livres 5 sous, par Michel Moreau, sur 25 chaînées de vigne dans le Clos de Malpongne ; — 4 livres 15 sous, par le sieur d'Amboise, sur le lieu de La Jacquerie.

G. 679. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1630-1778. — Notre-Dame-en-Grève ou Saint-

Florentin d'Amboise. — Comptes de recette et dépense, pour les années 1630-1778, rendus aux commissaires députés de la paroisse par les trésoriers marguilliers, Ambroise Robillard, sieur de La Bergerie, Nicolas Tournier, président en l'Élection, Claude Cormailles, grenetier au grenier à sel d'Amboise, Antoine Bonnette et François Delahaye, écuyers, fourriers de logis du Roi, Guillaume Belluot, sieur de Granlay, officier de la maison de sa majesté, Legier, imprimeur-libraire, et Noël Lebreton, receveurs. — Total de la recette du 16 avril 1751 au 30 décembre 1752, 1,291 livres 11 sous, et de la dépense 1,186 livres 6 sous 6 deniers. — Compte de l'emploi des 1,200 livres données par le duc de Choiseul, pour l'établissement d'un nouveau cimetière, rendu, en 1775, par Louis Deschaux, notaire et receveur de la fabrique. — Testament de Florentin Noyrais, vicaire habitué, léguant à la fabrique la maison qu'il habite, rue des Tanneries, et un jardin sur les Marais.

G. 680. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1674-1785. — Délibérations de la fabrique. — Commissaires nommés pour la répartition sur les habitants, des sommes de 3,000 livres, prix des réparations à faire au presbytère, et de 300 livres, pour le logement provisoire du curé. — Jean Boureau, marchand, ex-garde du duc d'Antin, gouverneur de la ville et du château d'Amboise, autorisé à faire établir dans l'église un banc de 6 pieds, qui restera à la fabrique après sa mort; — Gabriel Ferrand, seigneur de Thorigny, à faire ouvrir une ancienne porte de l'église, communiquant à sa maison par une galerie, pour assister de chez lui à la messe. — Procès de la fabrique contre Lhomme de La Pinsonnière, qui prétendait avoir la jouissance d'une chapelle dite de Notre-Dame-de-Pitié, fondée par Deodeau, seigneur de Paradis, son parent. — Rachat d'un banc, en 1764, par Alexandre d'Amboise, seigneur du Clos, etc. — Don de 50 livres fait par la confrérie de Saint-Nicolas, pour aider à la refonte d'une cloche brisée. — Le cimetière et l'église devenus beaucoup trop petits depuis que Saint-Florentin, qui n'était autre fois fréquenté que par des nobles et privilégiés, est devenu paroisse. — Projet d'un nouveau cimetière; requête à ce sujet au duc de Choiseul. — Visite de la sacristie dont la voûte donne des craintes; — réparations estimées 272 livres; — travaux à faire à ladite voûte adjugés, au rabais, pour 580 livres. — Consentement à la suppression de la confrérie de la Sainte-Vierge et de Saint-Nicolas, fondée en l'église du château d'Amboise, et à la réunion de ses biens et revenus à l'Hôtel-Dieu.

G. 681. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1785-1790. — Délibérations. — Adjudications de bancs. — François Rabier nommé chantre, avec une rétribution de 100 livres. — Quête ordonnée dans la paroisse, pour la refonte d'une cloche cassée, indispensable pour l'entrée du duc de Penthièvre. — Marché avec Antoine Molot, qui se charge de refondre ladite cloche pour 312 livres et de la faire accorder avec la grosse. — Etablissement d'un suisse, avec hallebarde et épée. — Ordre de payer au fondeur 627 livres, au lieu de 312, le poids de la cloche se trouvant augmenté de 210 livres. — Assemblée générale convoquée, pour décider sur la réparation ou la reconstruction du presbytère. — Différend entre la fabrique et le sieur du Saunier, curé, au sujet de sa gestion. — Autorisation pour la vente de l'ancien cimetière, situé près la porte Hurtault. — Dépôt en l'église de 3 des 6 drapeaux de la milice bourgeoise dissoute. — Proposition de rétablir le carrelage de l'église, soulevé ainsi que les tombes, par une crue de la Loire, survenue le 16 ou 17 novembre 1790, et qui a fait de grands ravages dans les environs.

G. 682. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1596-1790. — Anché. — Différend, en 1596 entre Vincent Besnard, propriétaire du moulin des Planches, à Anché, et François Bodeau, qui s'était avisé d'intercepter par des hayes et larges fossés, le passage aux marais communs, situés entre ledit moulin et celui de Vérineau, et d'agrandir sa pièce de terre aux dépens dudit marais; — sentence de François de La Barre, écuyer, lieutenant-général au siège de Chinon, qui condamne ledit Bodeau à fournir un chemin de 15 pieds, et lui laisse la jouissance, à titre d'emphytéose, de la portion de terre qu'il avait usurpée, à la charge de payer à la fabrique d'Anché une rente de 20 sous. — Etat des indemnités dues au Roi par le curé, pour ses nouveaux acquêts. — Déclaration des revenus et charges, faite par René Martineau, dernier curé. — Tableau des fondations, créées en l'église d'Anché par Jean Boizard, Julien Angeliaume, François Étourneau, les seigneurs dudit lieu et autres.

G. 683. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 118 pièces, papier.

1429-1790. — ARTANNES. — Permutation de la cure d'Artannes entre Charles Mauclerc, curé dudit lieu et François Moreau, un des vicaires perpétuels de Saint-Martin et prêtre habitué en l'église de Restigny; — autorisation du pape. — Prise de possession de la cure d'Artannes et de la chapelle Saint-Michel, située dans le cimetière, par ledit Moreau. — Procès-verbal des travaux à faire à cette chapelle, par les héritiers dudit Mauclerc. — Fondations de services et legs : des dîmes du Plessis, fait au curé par Jean Basset, en 1429 ; — d'un gros de 5 setiers de blés divers, par Jean d'Artannes, seigneur du Puy, près Montbazon, en 1467. — Baux à ferme de pièces de terre, de dîmes et rentes. — Testaments portant legs de prés en faveur des curés et de la fabrique par Marie Gastelier, veuve de René Texier, marchand, Marguerite Castillon, veuve d'Ambroise Delahaye, dame de l'Allouette, à Artannes, Jean Brethon, notaire et autres. — Inventaire des titres, concernant la propriété des fonds et rentes appartenant à la cure. — Comptes de recette et dépense, de 1544 à 1790, rendus à la fabrique par Jean Lebrethon, Philippe de Mazères, Antoine Baron, Guillaume Lejude, Pierre Lacoua, Jean Desgranges, René Brosseau de La Pichardière, Claude de Saché et autres, procureurs fabriciers. — Total de la recette, en 1770, 490 livres 11 sous 8 deniers, et de la dépense, 382 livres 14 sous.

G. 684. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 79 pièces, papier.

1566-1774. — Testament de Jacques Gangnery, léguant au vicaire d'Artannes, 11 chaînées de pré, en la grande prairie d'Artannes, et un quartier de terre, dans la pièce de La Croix de l'Alouette. — Acquisition d'une maison pour loger le vicaire, par Louise Chicoisneau. — Aveu et dénombrement de la seigneurie du Puy, rendu au Roi, en 1605, par François Porcher, écuyer, seigneur dudit lieu. — Testaments : de Louise Richer, veuve de René de la Coste, Julien Bodin, Silvine Barrier, Jean Richard, serviteur des religieuses de Relay, et Louise Chicoisneau, portant legs de diverses pièces de terre, vignes etc., en faveur du vicaire. — Echange de vignes, entre la dame Girollet et Pierre Gilles, vicaire. — Déclaration, acquisitions etc., concernant un legs fait au profit du vicariat par Pierre Lenoir, vicaire. — Bail à ferme de 50 chaînées de terre, près La Pontonnière, par ledit Gilles, à Jean Barrault, fermier dudit lieu, pour 8 boisseaux de froment. — Quittances de droits d'amortissements.

G. 685. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 61 pièces, papier.

1513-1775. — ASSAY. — Arpentage de la frèche des Baudets-du-Puy-d'Assay, par Jean Richard, notaire royal et arpenteur à Marçay, à la requête de Mme de Rochechouard, abbesse de Fontevrault. — Délivrance par Jean Mestayer, seigneur de La Pinallière, avocat et sénéchal de Champigny, d'une pièce de damas blanc de 8 aunes, léguée par sa femme, à l'église d'Assay. — Déclarations : de 4 boisselées de terre, en face la porte de l'église, rendue au fief du prieuré de Tavant, par Charles Baillou de la Poutière, curé; de la maison presbytérale et de tout l'enclos, comprenant l'église, par Louis Fillatreau des Piliers, curé, au syndic de la compagnie de Jésus, à cause du prieuré de Notre-Dame du château de Loudun; — d'un bois taillis de 35 chaînées, fournie au Roi par Noël Nogues, curé. — Prise de possession de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce de Crué, par ledit Nogues. — Baux à ferme de cette chapelle par le même curé à Pierre Prévost, prêtre de Candes, pour 40 livres, à la charge d'y célébrer la messe, les fêtes et dimanches. — Procès-verbal de bornage des dîmes de la chapelle de Crué et de la cure de Saint-Marsol, fait en présence de Beauvollier, chevalier, seigneur de La Malardière, paroisse de Beuxes, procureur de Bodé de Pommeuse, chevalier, seigneur de Bascher, et d'Adolphe Hardouin de Borstel, chevalier seigneur de Saint-Marsol.

G. 686. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 117 pièces, papier.

1506-1788. — ATHÉE. — Inventaire des titres et papiers de l'église paroissiale de Saint-Romain d'Athée. — Testament de Marie Binet, femme de Charles Daen, écuyer, seigneur de La Roche-Daen, Jean Paillard, curé d'Athée, Claudine Bidault, René Goron, procureur du roi, Marie Goron, femme de Louis Garnier, sieur de La Boulaye, et autres, portant divers legs en faveur de l'église d'Athée. — Déclarations : des biens de la fabrique, rendues par les fabriciers aux commissaires du Roi et au fief du prieuré de Bono ; — du presbytère, etc., fournie par Etienne Lenoir, curé, à Lucien-François Daen, chevalier, seigneur de La Chenaye, La Chamoisière, La Roche-Baudoin etc., — Baux à ferme par la fabrique, d'un bordage, au village de Bono, de terres à La Martinière,

etc., de vignes, au clos de Chanteloup, etc, de prés, près l'étang de Bono, en la prairie des Jarries, paroisse de Saint-Martin-le-Beau etc., dépendants pour la plupart de la boîte des trépassés. — Etats des biens de la fabrique et des legs faits à l'église. Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de 1507 à 1664.

G. 687. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1621-1790. — AUBIGNY. — Testament de Gabriel Robert, curé de la paroisse d'Aubigny, léguant 20 livres pour les réparations de l'église, 5 sous à chacune des boîtes, et 9 boisselées de terre, près la métairie de Bois-Auger. — Copie des lettres de François I[er], en 1522, accordant à la cure etc., les droits d'usage, pacage et chauffage dans sa forêt de Loches,—Transaction par laquelle François Nau, curé d'Aubigny, donne à J. Bournigal, sergent de la seigneurie de Villeloin, deux pointes d'un pré en échange d'une pièce de terre. — Sousseing de Nicolas de la Bouchardière, écuyer, sieur des Bretonnières, qui confirme et assigne sur une noue près le bourg, la rente de 30 sous léguée par son père pour un anniversaire. — Etat des revenus et charges de la cure d'Aubigny, aujourd'hui village réuni à la commune de Loché, dressé par L. Lamy, curé, pour l'année 1790.

G. 688. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1543-1767. — AUTRÈCHE. — Procédure entre Abraham Guérin, bourgeois de Paris, poursuivant l'adjudication par décret d'une moitié de la terre et seigneurie d'Autrèche, saisie sur Dominique, comte de Vic, et André Bourguil curé d'Autrèche, mettant opposition à ladite vente, pour la conservation d'une rente d'un setier de seigle. — Déclarations des biens et rentes de la fabrique et de la cure, rendues au roi pour obéir à ses édits de 1689 et 1692, et à la seigneurie d'Autrèche, par ledit Bourguil et les fabriciers. — Mémoire des rentes dues à la fabrique sur maisons et pièces de terre, situées aux lieux dits La Renardière, La Hardière, Les Forges, Le Chêne-Foucault, etc. — Situation de la cure ; communiants 200; revenus, 363 livres 10 sous; présentateur de la cure le sieur Audebert; la demoiselle de Vic, veuve du baron de Broyes, dame de la paroisse ; le curé ne lève que la moitié des dîmes. — Remise par le curé Bourguil à Jean Asselin, son successeur, de tous les registres de l'état-civil, de 1538 à 1715. — Inventaire, en 1570, des titres des terres et rentes données à la fabrique, de 1475 à 1565. — Testaments de François Viau, Pierre Fouchault, Etiennette Gibert, veuve de Jean Deslandes. — Extrait du testament de Fourneau, curé de Morand, léguant à la fabrique d'Autrèche 16 boisselées de terre en la tenue de La Fosse-des-Champs, paroisse de Morand.

G. 689. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1608-1775. — AUZOUER. — Bail à vie d'une maison et de 32 boissolées de jardin, taillis et terre, au lieu dit La Chenaye, *alias* La Pommelière, consenti par Alexandre et Robert Ruau, notaire et tanneur, à André Bonnette, vicaire d'Auzouer, pour 12 livres, dont 10 seront payées en services. — Baux à ferme : des dîmes de la cure par ledit Bonnette et René Bouilly, curé, pour 30, puis 38 livres ; — de diverses pièces de pré, en la prairie de Couleurs et près le bourg de Neuilly-le-Lierre, et d'un arpent de terre près le gué de La Maloire. — Assemblée des habitants, pour le rétablissement d'un logis dépendant d'une prestimonie et servant ci-devant d'habitation au vicaire. — Signification faite au curé, Jean de la Tour, en 1698, d'avoir à recommander aux prières des habitants, le marquis de Châteaurenault, comme seigneur d'Auzouer. — Arrêt du Conseil d'Etat concernant les réparations faites et à faire au presbytère d'Auzouer. — Précis de Jean Bon Touzard, curé, contre les religieuses d'Estival, possédant un droit de dîme dans sa paroisse par suite de la réunion du couvent du Boulay à leur abbaye. — Déclaration des biens, revenus et charges de la cure de Saint-Martin d'Auzouer, faite par le susdit curé.

G. 690. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1704-1773. — AVOINE. — Testament de Michel Beugnet, curé d'Avoine et doyen rural de Beaumont, léguant à ses successeurs curés, un arpent de vigne, près le clos de la cure. — Quittances de 60 livres payées par Pierre Frugé, curé, à M. de Razilly, seigneur de Beaumont, pour indemnité de ladite vigne. — Baux à ferme par René Beugnet : d'un arpent de pré, prairie du Véron, près la Grande-Borne, pour 21 livres ; — de 225 chaînées en la même prairie, rue de La Chapelle, et au canton des Bassinets, pour 43 livres ; — Promesse par François Baloche, prieur-curé de Benais, de payer audit

Beugnet, une rente foncière de 30 boisseaux de seigle, sur sa métairie de Nemon, à Avonne. — Acte de 1773, portant engagement par Claude-Henri Odart, chevalier, seigneur de Prezault, à Parçay, et de la Tour-du-Rannier, de payer au susdit Beugnet, une rente foncière de 30 livres, en échange de son droit de dîme sur la paroisse de Verneuil.

G. 691. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 63 pièces, papier.

1175-1790. — Avon. — Copie d'une charte de 1175, par laquelle Philippe de Sazilly, varlet, seigneur féodal de La Cour et de La Salle, promet de ne jamais exiger plus de 4 deniers d'indemnité pour la vigne léguée au curé par Jeanne, femme de Léguiller et Perrine, femme de Masson. — Testaments de Jacques Nicolas, marchand, et de Joachine Chauveau, femme de Pierre Mirebeau, léguant à la cure 3 boisselées de vigne et terre, au lieu de Jotroux. — Baux à ferme : de prés, par les curés, Germain Bruneau, Mathurin Poussecliat et Jean Cartault ; — de tous les biens de la cure, compris les rentes, gros et dîmes, par Henri Chedereau, curé, à François Delalay, marchand, pour 957 livres. — Arpentage et bornage de 3 boisselées de terre, au gué d'Aunay, qui diminuaient chaque jour, par suite d'anticipations. — Pièces d'un procès mu entre Martin Clémenceau, curé d'Avon, et René Grazon, curé de Saint-Pierre de l'Ile-Bouchard, qui voulait s'emparer d'une dîme léguée audit Clémenceau par un seigneur des Roches-Tranchelion. — Assemblée des habitants, au sujet des réparations du presbytère et des augmentations faites après le devis. — Inventaire des titres, papiers et ornements de la chapelle des Roches, paroisse d'Avon, en 1790.

G. 692. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 113 pièces, papier.

1463-1746. — Azay-le-Chétif. — Déclaration des domaines dépendants de la cure d'Azay-le-Chadieu ou le Chétif, rendue au Roi par Quentin-Ferrand, curé, pour obéir à l'arrêt du 29 mars 1692. — Etat des terres appartenant à la cure en 1675. — Détail du revenu, pour fixer la portion congrue du curé. — Procès-verbal de visite et estimation des dîmes de la paroisse d'Azay, fait à la requête des décimateurs, les Chartreux du Liget, Marie Lebreton, veuve d'Hémard de Chouppes, chevalier, seigneur baron du Fau, François Bastonneau, maître des comptes à Paris, seigneur d'Azay, et Jacques Dufrémentel, prieur dudit lieu, au sujet du supplément de portion congrue demandé par le curé. — Echanges entre François de Vonnes, chevalier, vicomte d'Azay, et deux particuliers, de pièces de terre, situées dans les frèches des Echardons et des Michelets. — Baux à ferme de prés, terres et dîmes, par Mathieu Barrault et autres, curés d'Azay. — Etat des meubles, linges et ornements de l'église, en 1730. — Bail à rente, en 1463, par Jean Provendier, curé, à Mathelin le Gaigneux, de 7 quartiers de terre, au lieu dit le Champ-Crespin, et d'un quartier et demi au village de Bergeresse, pour 7 boisseaux de froment et un chapon. — Exécution, en 1729, du vœu fait par la ville de Loches, pendant la peste de 1301, de se rendre processionnellement, chaque année, le lendemain de la fête du Saint-Sacrement, avec les reliques de Saint-Bault et de Saint Armelan, de l'église de Loches en celle de Ferrière.

G. 693. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1527-1790. — Azay-le-Rideau. — Jugements condamnant : en 1550, Michel Dyré à payer au procureur fabricier 3 années d'une rente de 3 sous 6 deniers, sur demi quartier de vigne, au lieu dit les Grands-Perrés ; — en 1581, Jean Dubois et autres, débiteurs de 7 sous 6 deniers, sur un logis à Azay. — Don de 8 livres de rente, sur un quartier de prétier, dans les réales de Villaines, par Martin Desroches, mesureur au grenier à sel de Tours, pour le curé et une confrérie de charité, établie à Azay. — Réception par René Bodin, curé, de Jean et de Jacques Archambault, d'un pré de 75 chaînées, en échange des 13 sous 6 deniers de rente légués par Jeanne Fey, leur mère. — Testaments d'Urbanne Allaire, d'Antoinette Chedaillau, femme de René Guérin, sieur de La Tour, procureur fiscal de la Châtellenie de Neuil, et autres. — Fondation de messes par Louis Bastard, dans la chapelle de sa maison de la Grande-Loge. — Inventaires des titres, meubles et ornements de l'église d'Azay-le-Rideau, en 1640 et 1648. — Baux à ferme de prés, aux lieux dits La Fresnaye, l'Essart, les Hautes-Iles de Varennes, etc., par les fabriciers. — Délibérations, concernant des concessions de bancs dans l'église et la construction de balustrades autour du chœur. — Déclaration d'un pré, prairie de Champeaux, rendue par Jean Dupuy, curé d'Azay, à la Châtellenie de Rivarennes, appartenant à Henriette Bernin d'Ussé.

G. 694. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1461-1790. — Azay-sur-Cher. — Testament de Gilbert Bonnain, prêtre, léguant à Etienne Duliège, vicaire d'Azay et à ses successeurs, une maison, etc.,

dans le bourg, près les douves de la forteresse, plus un arpent de terre, aux Ruaux, 78 chaînées de jardin et vigne, paroisses d'Azay et Véretz, pour la fondation d'une chapelle ou vicariat. — Déclaration au chapitre Saint-Martin, des biens et rentes de la cure, tirée du terrier de la seigneurie d'Azay. — Papier cueilloir des rentes et domaines de ladite cure, de 1464 à 1533. — État des revenus du curé d'Azay, en 1790, montant à 1,084 livres 13 sous, et les dépenses à 644 livres 4 sous.

G. 695. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1626-1705. — Balesmes. — Vente, par Hilaire Vernas, procureur au Châtelet de Paris, à Mathurin Drouault, curé de Saint-Pierre de Balesmes, d'une petite grange, joignant le presbytère, pour 24 livres. — Assemblée des habitants, autorisant le curé, François de Monnevy, à acquérir un jardin, près le bourg, avec les 90 livres léguées par son prédécesseur, Drouault. — Testament dudit Drouault. — Accord entre Jean Loré, curé de Balesmes, et Marie de Monnevy, veuve de Maurice Greslay, Antoine Javary, sergent, et autres héritiers dudit de Monnevy, décédé, qui abandonnent audit curé, une maison au bourg, appelée la Morinetterie, et deux pièces de terre, pour être exemptés des réparations du presbytère.

G. 696. (Liasse.) — 2 pièces, papier

1692-1748. — Ballan. — Déclarations des terres, vignes, prés, bois et dîmes de la cure de Ballan et de la stipendie de Notre-Dame-de-Pitié, fondée et desservie en la maison noble de la Herpinière, paroisses de Savigny et Beaumont, rendue par Philippe Auvray, curé, au greffe des domaines des gens de main-morte ; — du presbytère, d'une maison au carroi du Haut-Bourg, et de terres, rentes et dîmes, fournie au fief et seigneurie de La Carte, par le curé François Audebert.

G. 697. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1621-1787. — Barrou. — Sousseing par lequel Antoine Cartier, curé, reconnait avoir reçu de François Delaborde, chevalier, seigneur des Courtils, Barrou, etc., les rentes de 20 boisseaux de froment, 3 sommes de vin et 8 pintes d'huile, léguées par ses prédécesseurs, pour 5 messes annuelles, le vin desdites messes et l'entretien d'une lampe ardente, jour et nuit, pendant l'avent, le carême et les 4 fêtes annuelles. — Testament de Claude Bodin, sieur des Normandières, donnant une rente de 15 livres et 2 chapons, sur un domaine au village des Nocereaux, paroisse de Barrou, *modò* de La Guerche. — Accord entre le seigneur des Courtils et Pierre Millet, curé, au sujet de la dîme, que ce dernier réclamait comme novale, sur une garenne défrichée par ledit des Courtils. — Estimation par deux maçons, des réparations à faire à deux chambres, une grange, etc., léguées à la cure par Marie Gautron de la Baste, veuve en secondes noces, de Jacques Brossin, sieur de la Thiberdière. — État des biens sur lesquels Louise Girault, reconnaît devoir à la cure une rente de 4 boisseaux de froment, léguée par ses parents, pour la célébration de 12 messes annuelles.

G. 698. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 124 pièces, papier; 1 plan.

1475-1789. — Beaulieu. — Paroisse de Saint-André. — Déclarations des revenus de la cure et de la fabrique, rendues à Guillaume Dumène, abbé de Beaulieu, et au Roi, par Pierre Sauvage et Louis Chartier, curés, et par Martin Robin, procureur fabricier. — Fondations et legs faits par Louise Simon, veuve de François Michau, sergent royal, Jean Quiriac, sabotier, Gabriel Berger, curé de Saint-Bault, etc. — Acte d'assemblée des habitants, approuvant le marché fait avec Charles Pinard, charpentier-couvreur, qui s'engage à entretenir les couvertures de l'église et autres pour ne point payer de taille. — Bail à ferme de la grande dîme de Beaulieu, par Louis Honorat de Baraudin, à Étienne Carré, charpentier, pour 400 livres et 140 quintaux de foin, à la charge de payer tous les gros dus à divers, plus 192 livres et 12 boisseaux de seigle de portion congrue au curé de Saint-André. — Baux à ferme de terres et prés, par Pierre Collin et Mathurin Catrou, curés. — Assemblée des habitants pour la nomination d'un sacristain. — État du casuel dû à la fabrique. — Tableau des fondations faites dans l'église. — Testament de Jean Cignory, curé de Saint-André, léguant, en 1475, diverses pièces de pré et des rentes, pour la fondation de deux messes par semaine, dans la chapelle Sainte-Barbe qu'il avait fait construire, sur le cimetière de La Varenne, pendant l'épiscopat d'Élie de Bourdeille. — Plan et arpentage de 3 arpents de prés, en la prairie de la Foire, dépendants de ladite chapelle et du chapitre de Tours.

G. 699. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets papier.

1780, environ. — Livre des rentes et terres léguées à la cure de Saint-André de Beaulieu, contenant l'analyse des titres à l'appui desdites rentes, etc., et l'indication des charges qui les grèvent. — Rentes foncières de : 20 livres, léguée à la cure par Jacques Courant, sur maison, jardin, etc., au faubourg de Guigné, paroisse Saint André, pour une messe basse tous les samedis de l'année ; — 6 livres 13 sous, par Françoise de Maunet, sur la tuilerie de la Petite-Maison, paroisse Saint-Ours, pour un anniversaire le 1er jour de mars de chaque année ; — 5 livres, par Jacques Girard, curé, sur 75 chaînées de terre, au lieu dit la Fosse-Vallière, paroisse de Saint-Germain, pour 2 services en faveur de Marguerite Roy ; — 3 livres, par Jean Dousset, prieur de Notre Dame-d'Estrée, sur le lieu et métairie de La Coudraie, à Perrusson, pour 4 messes basses annuelles ; — 3 livres 10 sous, par Catherine Delafosse, sur un jardin derrière la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, au faubourg de Guigné, pour 2 services, les jours de Sainte-Catherine et de la conversion de Saint-Paul ; — 12 boisseaux de méteil, par Denis Douard, sur terres à Azay-le Chétif ; — un pré de 66 chaînées, dit le pré des Anglez, en la prairie de Saint-Jean, légué par Simon Paon, curé.

G. 700 (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1599-1787. — Saint-Laurent de Beaulieu. — Comptes de recette et dépense, rendus par les fabriciers, pour les années 1619-1759. — Titres d'une rente de 8 boisseaux de froment, due à l'église Saint-Laurent sur une frèche, dite de Biardeau, paroisse de Genillé ; — conférence de cette frèche. — Rachat d'une dîme sur 63 chaînées de vigne, dans le clos Picaulet, et donnée au curé par la dame de la Charpraie. — Baux à ferme des biens de la cure. — Requête du curé à l'intendant, au sujet du presbytère. — Inventaire des vases sacrés, ornements, linges et titres de l'église. — Nominations de fabriciers. — Déclarations rendues aux fiefs d'Azay et de Fontenay, par Pierre Drouet et Louis Bouin, titulaires de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié. — Procès-verbal de visite des dépendances de cette chapelle, dite des Agonisants, *aliàs* des Gigault, faite à la requête de François Abdon Pillotte, titulaire et vicaire d'Esves. — Ordonnance de M. de Conzié, archevêque de Tours, réduisant les services de ladite chapelle à une messe basse tous les dimanches et les premiers vendredis et samedis de chaque mois, le revenu n'étant plus que de 180 livres. — Cession de la chapelle Saint-François et Sainte-Catherine, par Louis Seabre, titulaire, à la fabrique de Saint-Laurent, pour y établir une sacristie. — Livre des rentes dues à cette dernière chapelle, et de la recette, de 1689 à 1750.

G. 701. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 140 pièces, papier.

1507-1788. — Saint-Pierre-de-Beaulieu. — Baux à ferme : d'une métairie, au village de la Tuilerie, paroisse Saint-Quentin, léguée par Damien Oury, curé de Saint-Pierre ; — d'un arpent de vigne, dans le clos de Mareuil, par Pierre Chevreau, curé, pour 2 écus un tiers. — Procès-verbal des distributions d'aumône, faites par l'abbaye de Beaulieu aux curés de ladite ville. — Testaments de Philbert Lebreton, chanoine de Loches et curé de Saint-Pierre, François Jaquelin, vicaire de Saint-Laurent, Geoffroy Regnault, Anne Duperrier, veuve d'Isaac Charton, archer de la garde du corps du Roi, Louise Simon, veuve de François Michau, sergent royal, et autres. — Vente par Christophe Fischet, écuyer, à François Mathé, chevaucheur du Roi, d'un logis appelé la Salamandre, faubourg Saint-Pierre, pour 33 écus un tiers, à la charge de payer à la fabrique une rente de 5 livres. — Nomination d'experts, requêtes, sentences et transaction, au sujet d'un différend survenu entre le curé de Saint-Pierre et le chapitre de Montrésor, pour une rente de 12 setiers de seigle, due par ledit chapitre sur la grande dîme de Loché. — Aveu rendu à la Chartreuse du Liget par Jean Leroy, titulaire de la chapelle de Coqué, fondée en l'église Saint-Pierre. — Déclaration des revenus de la chapelle Saint-Jacques, faite au clergé de France par Barthélemy Poirier, curé de Sennevières et titulaire de ladite chapelle. — Prise de possession de cette même chapelle, par Charles Gallicher, vicaire du Grand-Pressigny.

G. 702. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1589-1771. — BEAUMONT-LA-RONCE. — Testament de Renée Colas, femme Jouvelin, léguant aux deux boîtes de l'église une rente d'un setier de froment, assignée sur son domaine des Commaillères, à Beaumont. — Opposition par Anne de la Bonninière, chevalier, seigneur des Châtellières, à la vente d'une métairie appelée La Cantinière, saisie sur Étienne

Bouault, seigneur de Fontenailles, pour la conservation d'une rente de 3 setiers de froment et seigle, et 6 boisseaux d'avoine, due au curé de Beaumont. — Assemblée des habitants pour la nomination d'un procureur fabricier. — Accord entre Nicolas Labbé, curé, et lesdits habitants, pour l'établissement d'un vicaire et la célébration d'une seconde messe. — Bornage entre Vincent Negrier, curé, et Claude de la Bonninière, seigneur de Beaumont, d'un taillis de 24 arpents, dit des Chavigny, joignant ceux dudit comte. — Bail à ferme, par Louis Pouperon, curé, de la dîme de Racan, partagée avec les chanoines de Bueil. — Extraits des registres des décrets du bailliage de Blois, concernant une rente de 6 boisseaux de froment, due à la cure de Beaumont-la-Ronce par les prédécesseurs de Catherine et d'Anne Breton, dames du Coudray, paroisse de Neuvy-Roy.

G. 703. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1615-1773. — Beaumont-lès-Tours. — Testament de Jacques Messant, curé, léguant une rente de 3 livres 10 sous à la Chapelle de Notre-Dame-des-Miracles, desservie en l'église de l'abbaye, 13 chaînées de terre à la fabrique, et à la cure, un pré, joignant les prateaux de ladite abbaye. — Ventes : par Jeanne Langon, veuve de César Souché, à Thomas Durand, curé de Beaumont, d'un logis sur le pavé Saint-Sauveur, en face Bois-Denier, pour 30 livres ; — par Louis Planche, sieur de la Salle-Girault, audit curé, d'une maison adjacente au précédent logis, pour 50 livres. — Déclarations de ces maisons et de diverses rentes, faites au prévôt de La Varenne par Jean de la Fosse et René Boutier, curés. — Baux à ferme des mêmes maisons, par les curés Pierre Cailleau, Charles Chotard et Pierre Coureau, pour 30 et 35 livres. — Procédure entre Thomas Durand, curé, et la demoiselle Anne Fey, au sujet d'une haye séparant leurs vignes, à Chambray. — Bail à ferme de 80 chaînées de vigne, au lieu dit la Marchandière, paroisses de Chambray et Joué, par le curé, Pierre Cailleteau, pour 18 livres. — Déclaration des revenus et charges de la cure, rendue par René Boutier, curé, au syndic du clergé de Saint-Martin. — Transaction, en 1763, entre ledit curé et Gabriel Gitton de la Ribellerie, prévôt de La Varenne, qui se contente d'une rente de 5 livres pour l'indemnité des maisons acquises par le curé Durand, en 1694, etc. — Etat des biens de la cure de Beaumont, dressé en 1773 par le desservant Charles Chotard, optant pour la portion congrue.

G. 704. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1627-1702. — Beaumont-en-Véron — Don d'une œuvre de vigne, au lieu dit le Salut-de-Saint-Martin, *aliàs* le Bois-de-Beaumont, fait à l'église par Mesmine Hervé, en échange des 5 livres de rente, léguées par André Fournier, son mari. — Échange entre Antoine Minard et Jean Foudrain, prieur-curé de Beaumont, ce dernier donne 3 quartiers de terre, au lieu dit la Roche-Honneur, pour une demi-œuvre, située au Salut-Saint-Martin. — Aveu et dénombrement, en 11 feuillets, des domaines dudit prieuré, rendu par Pierre Beaussé, prieur, à Gabriel de Razilly, chevalier, marquis dudit lieu, sous-gouverneur des enfants de France. — Différend entre Olivier Boizard, chanoine de Saint-Augustin, prieur de Beaumont, et Marie-Ursule Chartrain, qui devait 8 années d'une rente de 3 livres, sur un pré légué par Antoinette Grondeau, pour un anniversaire. — Testament et codicile de ladite Grondeau.

G. 705. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1622-1790. — Beaumont-Village. — Testaments : de Denis Coutan, léguant à Claude Berthault, curé, deux lopins de pré, près la métairie de la Bourdinière, pour la fondation de 2 grandes messes et un *Libera* sur sa fosse ; — de Claude Delaforest, curé de Céré, aumônier de la défunte reine Marguerite, et chanoine du Plessis-lès-Tours, qui donne à l'église de Beaumont, un pré en noue, paroisse de Coulangé. — Baux à ferme : de tous les domaines de la cure, par Jean Desgault, curé, à Mathurin Chantelou, son vicaire, pour 200 livres ; — d'un droit de dîme sur la paroisse de Beaumont, le surplus appartenant au chapitre de Saint-Martin de Tours, et de diverses pièces de pré, par Philippe Dabin, curé, à Martin Cuisinier, marchand, pour 140 livres. — Accord entre le susdit Desgault et Gilles Lecourt, apothicaire, pour redresser et séparer par un fossé leurs pièces de terre adjacentes, situées près le village de la Séguinière, *modò* Sédinière, et éviter tout différend. — Échange entre le curé Dabin et Jean Charbonnier, notaire à Montrésor, de plusieurs pièces de pré et terre, situées près la métairie de La Bretèche et la rouère qui descend de ladite métairie à la petite fontaine Saint-Martin et le moulin de l'Ile-Saint-Martin. — Conférence de la frèche de La Bourdinière, dont le curé est un des détenteurs, par suite de donation. — Déclaration d'un pré, en la prairie d'Orbigny, rendue par le curé, Guillaume Franchet à Noël Pellegrain, chevalier, seigneur de l'É-

tang et des Foncelives. — Procédure du vicaire de Beaumont contre Jean Fouassier, pour rentrer en possession d'un pré dépendant de la confrérie de Notre Dame. — États des revenus de la cure de Beaumont-Village, et des biens et rentes provenant de fondations.

G. 706. (Liasse. — 3 pièces, parchemin; 156 pièces papier.

1363-1779. — BENAIS. — Fondation, en 1363, par Guy de Laval, chevalier, seigneur de Loué et Benais, et Jeanne de Pommereux, sa femme, d'un prieuré-cure en l'église de Benais, ci-devant desservie par quatre chanoines. — Donations : en 1382, d'une pièce de vigne, par Jean du Berloy, seigneur dudit lieu, de Gizeux et du Colombier, au prieur-curé nouvellement établi à Benais par le pape ; — en 1438, par Jeanne de Maillé, veuve de Thibaut de Laval, chevalier, seigneur de Benais, de ses droits de dîme en la paroisse de Parçay. — Actes d'acquisitions, baux à ferme, déclarations etc , concernant le domaine de Pocé et la dîme de Vivy, dépendants du prieuré-cure de Benais. — Baux à ferme par les prieurs : de la métairie de Némans, paroisse d'Avoine, pour 47 setiers de seigle et moitié de la paille ; — de toutes les dépendances de la seigneurie de Némans, pour 730 livres ; — des rentes dues au prieuré, pour 260 : — Testaments de Guy de Laval et de Charlotte de Sainte-Maure, sa femme, en 1484, et de Jean Landry, marchand. — Constatation d'un vol fait dans un bois de 30 arpents, dépendant de Némans. — Baux à ferme : de terres, vignes et prés, situés dans les paroisses de Benais, Restigné et Saint-Nicolas ; — de la maison et des dépendances de la chapelle Saint-Jacques, desservie en l'église de Benais, par Charles Candart, prieur-curé, pour 100 livres.

G. 707. (Liasse.) — 116 pièces, papier; 1 plan.

1518-1789. — BERTHENAY. — Déclarations de domaines, rendues par les curés, Louis Ladoré, François Chaussé et Olivier Guillon, au fief des Basses-Varennes, dépendant de Saint-Gatien, au greffe et contrôle des domaines des gens de main-morte, et au fief et seigneurie de La Blanchandinière, dépendant de l'abbaye de Beaumont-lès-Tours. — Baux à ferme de terres, vignes et prés, paroisses de Berthenay et Savonnières. — Plans et arpentage de diverses pièces de terre et pré. — Testaments de Pierre Robelin et de Guillaume Saché, en faveur de la fabrique. — Déclarations de prés, etc., fournies par les fabriciers aux fiefs : de Sainte-Maure, dépendant de la Châtellenie de Savonnières ; — de la mairie de Berthenay, appartenant au prévôt de La Varenne ; — de Saint-Martin de Berthenay, dépendant de l'aumônerie de Saint-Julien de Tours ; — de La Motte-de-Gennes. — Acte d'assemblée et délibérations pour l'élection de fabriciers, etc. — États du revenu annuel et des charges de la fabrique. — Déclarations des fabriciers aux commissaires pour la liquidation des droits d'amortissement, et au roi, pour obéir à ses édits et arrêts. — Compte de recette et dépense, rendu par Pierre Trigaleau, procureur fabricier, pour l'année 1765 ; — total de la recette, 179 livres 4 sous 6 deniers, et de la dépense 151 livres.

G. 708. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier ; 1 plan.

1176-1790. — BETZ. — Testament et codicile d'Antoine Choquin, marchand, et de Vincende Roy, sa femme, léguant à l'église de Betz une maison avec jardin dans le bourg, et deux lopins de vigne et chenevière, situés aux Ouches de la Maison-Vieille. — Fondation de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, en ladite église, par Pierre de Betz, chevalier, seigneur dudit lieu, et Catherine de la Jaille sa femme. — Baux à ferme : de la métairie du Rouvre, paroisse de Ciran, par Louis de Coué de Lusignan, chevalier, vicomte de Betz, procureur de Louis Thibault de la Carte, chapelain, pour 200 livres, et par Eusèbe-Félix Chaspoux, marquis de Verneuil, vicomte de Betz, procureur de Jean Bachart de Champigny, titulaire, pour 300 livres. — Plan de la métairie du Rouvre, contenant 110 arpents 45 perches, levé par Bironneau, notaire à Saint-Flovier, en 1758 — Baux à ferme des dîmes de Betz, partagées avec le curé de Betz, et le chapitre de Saint-Martin de Tours, par Jean Provôt, chapelain de Saint-Jean-Baptiste, pour 40 livres — État des réparations à faire aux bâtiments du Rouvre, aux frais des héritiers des susdits chapelains. — Contestation entre Jean Provôt, défendeur, et Marie Louise Bodin de la Joubertière, veuve de Louis-Ours de Quinemont, chevalier, seigneur de Varennes, à l'occasion d'un fossé, prétendu par les deux parties.

G. 709. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1461-1789. — BLÉRÉ. — Etat des dîmes novales, en vignes, appartenant au curé. — Déclarations de terres, prés et vignes, rendues par Charles Duvau et Adrien Peschard, curés, à Louis Catinat, abbé de Saint-Julien, Charles Gigault de Bellefonds, seigneur

de Mesvres et Baigneux, et au fief de Coqueau, paroisse de Dierre. — Extrait des déclarations faites par lesdits curés aux fiefs d'Argy, de Colombiers, de Thoré et de Genty. — Fondation et dotation de quatre chapelains, en 1464, par Pierre Bérard, seigneur de Bleré, etc., pour desservir la chapelle de Saint-Pierre, qu'il avait fait construire en l'église dudit Bléré. — Décret de l'archevèque de Tours, approuvant ladite fondation, en 1465. — Baux à ferme : par Michel-François Restru, curé, d'un jardin, sur les douves et fossés de la ville, d'une maison sur la grande place ; de terres, prés, etc., et de dîmes novales en vin ; — par les chapelains de Saint-Pierre, d'une métairie, dite la Roche-Baudoin, pour 31 setiers de blés divers et 18 boisseaux de noix, en 1541. — Quittance de l'indemnité payée par lesdits chapelains à Jean d'Argy, pour leur bois, de 50 arpents, situé dans son fief d'Argy. — Déclarations dudit bois, de 2 maisons à Bléré, etc., rendues aux sieurs d'Argy, à Jean Lorin, seigneur baron de La Croix, au fief de Saint-Julien de Bléré et à l'assemblée du clergé de France. — Cahier des rentes et devoirs dus à la chapelle Saint-Pierre. — État des réparations à faire aux bâtiments, dressé à La requête de la dame de Bléré contre les chapelains. — Tableau général des recettes et dépenses de la confrérie du Saint-Sacrement, fondée en l'église de Saint-Christophe de Bléré. — Baux à ferme, par Denis Guillaumin, titulaire de la chapelle Sainte-Agnès, desservie en ladite église, de 3 arpents de vigne, terre et pré, paroisses de Chenonceau, Bléré et La Croix. — Arrêt du Parlement, de 1770, portant suppression et réunion à la cure de la chapelle Saint-Bonaventure.

G. 710. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1750-1752. — Bossay. — Quittance d'une somme de 150 livres, payée au sieur de la Tremblaye, par Bourdier, receveur d'Edmond de Menou, abbé de Preuilly, pour la démolition et réparation du clocher de l'église de Bossay, en 1750. — Devis de la flèche à construire sur ledit clocher, en maçonnerie et charpente, suivi d'un marché entre les religieux de Preuilly et Guillaume Maillard, syndic, qui se charge du travail pour 1,200 livres. — État des déboursés faits par le procureur du Roi, en significations, remontrances, jugements, etc., pour parvenir à la réfection et réparation des chœur, cancel et clocher de l'église de Bossay, s'élevant à 263 livres 4 sous. — Quittance de 1,152 livres payées pour l'acquit desdits travaux, par l'abbé de Menou.

G. 711. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1567-1790. — Bossée. — Testament de Jeanne Guignard, veuve de Joachim Tardiveau, léguant à la cure 92 chaînées de terre et pré, pour la fondation d'une grand-messe et deux basses. — Bail à ferme desdits objets, par Louis Poitevin, curé, pour 50 sous et 2 poulets. — Donation d'une rente de 5 livres 18 sous, par Jean Loveau, curé de Bossée, à Louis Poitevin, son successeur. — Assemblée des habitants pour voter les fonds nécessaires à la construction d'un presbytère. — Inventaire des titres de la cure, après le décès de François Poitevin, neveu de Louis. — Échange entre Michel Robin, curé, et François Balthazar d'Angé, seigneur du Fau ; ce dernier donne un arpent de terre, dépendant de la métairie des Touches, à Bossée, pour 50 chaînées, près la métairie de La Pentouchère. — Revenu de la cure de Bossée, en 1790, s'élevant à 650 livres.

G. 712. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1688-1782. — Bourgueil, paroisse de Saint-Nicolas. — Accord entre Marie Amyrault, veuve d'Étienne Thibault, greffier, Leonor Amyrault, femme de Charles Renou, docteur en médecine, Étienne Perrault, conseiller au Baillage de Chinon, Renée Perrault, veuve de François de Caulx, écuyer, et autres héritiers de Jean Amyrault sieur de Pallnau, pour constituer la rente foncière de dix livres, léguée par ce dernier à la cure de Saint-Germain. — Reconnaissance de ladite rente faite à François Cesvet et Jacques Benoit, curés, par Jean Benoit, couvreur. — Testament, en 1746, de Jacqueline, femme de François Delugré, maçon, léguant à la cure une rente de 50 sous, sur quatre boisselées de vignes, au lieu des Aubuis.

G. 713 (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1418-1757. — Boussay. — Déclarations rendues en 1418 et en 1476, par Jean Cotin, curé, à Jean et à Philippe de Menou, chevaliers, seigneurs de Boussay, pour le presbytère de la cure et ses dépendances. — Autre déclaration, faite en 1757, par le curé, Jean Richard, à Louise-Marie-Charlotte de Menou, dame de la châtellenie de Boussay, non commune en biens, avec René-François de Menou, maréchal des camps et armées du Roi, son mari.

G. 714. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1623-1686. — Braslou. — Testaments : de Gilles Pichard, marchand, léguant une sommo de 10

livres pour les réparations de l'église et 4 boisselées de terre, pour la fondation de 2 grandes messes, le jour de Saint Louis ; — de demoiselle Arthure de la Robinière, qui donne 16 boisselées de terre, presrelles du seigneur de La Varenne, pour deux services, à la Pentecôte et à la Toussaint ; — de Françoise Lhuillier, veuve d'Hilaire Anneur, léguant 2 boisselées de terre, au Puy-de-Chaume, pour une messe, le jour de Saint-François, et une de *Requiem*.

G. 715. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1665-1781. — Braye-sous-Faye et le Sablon, y réunı. — Testament de Suzanne Rouarteau, veuve de Simon Coudrin, léguant à la cure une rente de 10 sous, pour une grand-messe annuelle, avec vigiles et *Libera* sur sa fosse. — Aveu et dénombrement du prieuré de Braye, rendu par Edme Thierrat, titulaire, à Louis Armand du Plessis, duc de Richelieu.— Déclaration de René Hulin, chirurgien, reconnaissant devoir à Charles Mercieul, prieur-curé de Braye, une rente de 10 sous, sur un terrain joignant la maison du prieuré. — Partage des biens de Floric Thibault, veuve de Mery Duverger, chargés d'une rente de 3 boisseaux de grain envers la cure du Sablon, *modò* village des Sables, paroisses de Chaveignes et Braye. — État des recettes faites par le curé, Mercieul, de 1777 à 1790, donnant au total, pour 1777, 1,191 livres.

G. 716. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 94 pièces, papier.

1508-1761. — Braye-sur-Maulne. — Échange, en 1512, de 2 pièces de terre et pré, entre Jean-Piron, curé, et Mathurin Morat. — Testaments de Thomas Peschet, Gabriel Chaudin, prêtre, Jeanne Jacquiau, Joseph Gripouilleau, chirurgien, René Jarry, marchand. — Partage des biens de Marguerite Patrix, veuve de René Corbeau. — Transaction, en 1508, entre Gervaise Umbraie, curé, poursuivant le paiement d'une rente de 9 boisseaux de froment, et Noël de Meaulne, sieur des Fourneaux, qui obtient de ne payer que 21 sous. — Débats entre la fabrique et les héritiers de René Jarry, qui lui avait légué tous ses effets mobiliers et le tiers de ses biens. — Inventaire et adjudication dudit mobilier, au profit de la fabrique. — Assignation en paiement de 35 années d'arrérages d'une rente de 20 sous, pour un banc concédé dans l'église de Braye à la famille de Maulne. — Bail à moitié de la closerie de La Morellière, par Jacques Adam, titulaire d'une chapelle en l'église de Braye. — État des rentes en argent et blés, dues à la cure. — Inventaire des vases sacrés et autres ornements de l'église, et des titres et papiers contenus dans le trésor de la fabrique. — Différend entre les chanoines de Saint-Gatien de Tours et Mathurin Lesaine, curé, au sujet de la portion congrue. — Traité par lequel ledit curé jouit, pendant un an, de la dime du chapitre, en faisant abandon de son gros. — Déclaration de tous les biens de la cure, faite à l'assemblée générale du clergé de France.

G. 717. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1665-1782. — Bresches. — Testament de Jeanne Menard, femme d'Aubin Besnard, sieur de la Policière, léguant à la cure une rente de 30 sous, pour une messe annuelle à haute voix, et des prières le dimanche. — Extrait des registres du greffe de la baronnie de Champchevrier, au sujet d'instances contre les héritiers de ladite Jeanne. — Extrait du testament de Jean Saulay, maréchal, concernant 20 chainées de terre, près le bourg de Bresches. — Échange entre Léonard Travaillard, marchand, et le curé, François Bureau, qui donne un lopin de terre, pour l'amortissement d'une rente de 30 sous, hypothéquée sur son jardin. — Acte portant défense par le curé à Léonard Fronteau, fermier de la Bigottière, paroisse de Chenu, de donner au curé dudit lieu, aucune dime sur 2 pièces de terre, situées au Griveau, paroisse de Bresches, et ci-devant en friche.

G. 718. (Liasse.) — 46 pièces, papier ; 4 plans.

1575-1789. — Bridoré. — Transaction passée, en 1575, entre le curé Georges Berlault et Mathurin Couratin, au sujet d'une maison dans le bourg. — Procès-verbal de visite d'une maison, avec ouche et chenevière, acquise à rente par le curé, François Delaunay. — Assemblée des habitants pour l'acceptation de cette maison, léguée par le curé Pierre Douard à ses successeurs, à charge de plusieurs services ; — état des réparations à y faire. — Baux à ferme et à rente. — Déclaration des dons et legs faits à la cure, rendue au Roi par le curé François Delaunay. — Don d'une maison appelée La Damonière, sur le chemin du château à l'église, par François Julien, maître maréchal. — Plans des domaines de la cure et des terres sur lesquelles le curé recueille des dimes novales.

G. 719. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1585-1790. — Brizay. — Testaments de Pierre de Chezelles, Jean Contentin, Louise Remollard, Jac-

ques Gaillard, François Jolly, Louis Perrochin, léguant diverses rentes et 12 boisselées de terre, près la Detourbe, *modò* Deteurbe, pour différents services annuels. — Déclaration des biens et du revenu temporel de la cure de Saint-Pierre de Brizay, rendue au Roi, en 1704, par Jacques Gauldrée, desservant. — Assemblée des habitants, autorisant le curé, Jean Quenelle, à cultiver un vivier fait par son prédécesseur et toujours à sec. — Bail à moitié de toutes les terres, vignes, bois et dîmes de la cure par Olivier Léridon, curé, à François Arthault et Marie Dechartre, sa femme. — Procédure entre ledit curé et Pierre Pessereau, son voisin, qui avait anticipé de 3 chaînées sur son bois taillis, situé près le Petit-Goury.

G. 720. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1523-1749. — Bueil. — État des dépenses faites en 1523 par les paroisses de Bueil et de Neuvy, pour l'habillement et équipement de deux francs archers. — Acte d'Assemblée des habitants au sujet des urgentes réparations à faire à l'église et à la tour. — Requête à ce sujet, faite à Charles Savalette, chevalier, seigneur de Magnanville, intendant de Tours. — Devis estimatifs dressés par François Bellanger, couvreur à Saint-Christophe et Jean Trosseau, charpentier à Vouvray, experts, qui portent la dépense à 1,200 livres ; — état des travaux adjugés, pour 1,010 livres, à Jean Gomer, couvreur à Bueil.

G. 721. (Liasse.) — 95 pièces, papier

1592-1783. — Cangy. — État des domaines et revenus du prieuré-cure de Cangy. — Testaments de Mathurin Lucasseau, marchand voiturier, Guillaume Dutertre, Pierre Leroy, curé de Cangy, François Lenoir, marchand, Simon Leduc, meunier, Jean de Beausse, curé d'Azay-sur-Cher, Gabriel Peltereau, greffier de la seigneurie de Fléré, et autres, au nombre de 66, portant divers legs en faveur de la cure et de la fabrique. — État des biens légués à l'aumône de Cangy, au profit des pauvres passants, par Jacques Bellère, seigneur de ladite paroisse. — Déclaration des terres, etc., dépendantes de la paroisse de Notre-Dame de Cangy, rendue par la fabrique à Louis-Marie Trezin, seigneur de la châtellenie de Cangy. — Cahier des recettes de la boîte de Notre-Dame. — Contrats d'acquisitions et d'échanges de terres, vignes et bois taillis. — Procès-verbal, au sujet des déprédations commises au lieu appelé l'Ermitage, par Charles Dumont, ermite.

G. 722. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1533-1784 — Baux à ferme des vignes et terres de la fabrique, d'un corps de logis appelé la Folie-Herbault, et d'une maison appelée le Vicariat, par les procureurs de la boîte des trépassés et de la grande boîte, de 1545 à 1784. — Cahier des legs faits à l'église de Cangy de 1473 à 1492. — Etat des biens de la fabrique. — Compte de recette et dépense fait par Michel Dabert et Simon Chassier, procureurs fabriciers, en 1533 — Adjudication au rabais des travaux à faire à l'église. — Extrait du papier et registre de tous les héritages dépendants de la boîte des trépassés. — Déclarations de terres et vignes rendues au fief de Cangy. — Ventes, adjudications et baux à ferme de la tonture des prés de la fabrique, de 1574 à 1783.

G. 723. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1531-1640. — Comptes de recette et dépense des deniers de la fabrique de Cangy et de la boîte des trépassés, rendus par les procureurs fabriciers et marguilliers, de 1531 à 1640, en présence de Jacques Antoine et François Bellère, seigneurs de Cangy, fondateurs de l'église et de la boîte des trépassés. — Dépenses : en 1624 : « 38 sous payés à Lenoir, hôtelier, pour dépense faite par les gens d'église, les marguilliers et clercs, qui ont mené et conduit la procession, le jour de Sainte Anne, à Fontaines-les-Blanches » ; — 12 sous pour l'achat d'une pinte d'huile ; — 10 sous pour un lien de fer et autres ferrures mises aux cloches ; — 50 sous pour la réfection et réparation du cierge Saint-Urbain ; — 12 sous, pour la façon de 5 aunes de toile de pou sur pou ; — 4 livres, pour la reliure d'un missel. — Total de la recette, 280 livres 5 sous 6 deniers, et de la dépense, 133 livres 1 sou 6 deniers.

G. 724. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 95 pièces, papier.

1611-1758. — Comptes de recette et dépense des deniers de la grande boîte de l'église de Cangy et de la boîte des trépassés, rendus par les procureurs desdites boîtes, de 1640 à 1721. — Recettes de la boîte des trépassés : Produit des ventes de la coupe des prés, 80 livres 10 sous ; — des fermes de vignes, 89 livres. — Rentes foncières dues par M. Trezin, seigneur de Cangy et autres, 59 livres 17 sous — 18 boisseaux de vesce, sarrasin et blé, vendus 11 livres 4 sous. — Produit des allumes, 20 livres. — Total de la recette pour 1709-1711, 274 livres, et de la dépense, 222 livres 14 sous.

G. 725. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1517-1790. — Céré. — Acte portant reconnaissance par Jean Pinot et Mathurin Jaron, que le champ des Tremblères est de la paroisse de Céré, et remise au vicaire de la dîme par eux levée sur ledit champ. — Vente, en 1568, par Pasquier, de Mouzay, laboureur, à Vincent Delalande, procureur de la fabrique de 150 chaînées de terre, au lieu dit la Planche de Mouzay, pour 21 livres. — Baux à ferme : par Mathieu Gaudelin, sergent de la justice du Châtellier et André Bournigal, menuisier, procureurs de la fabrique, de 12 pièces de terre, aux lieux dits la Fontaine, le Carroi-au-Chat etc., pour 101 sous, en 1582, — par Silvain Maupouet et Louis Foucher, fabriciers, à Silvain Autrive, maréchal, de 231 chaînées de pré et terre, aux lieux appelés la Gaudrie, le Gué de la Chesnaye, les Fontaines, la Folie etc., pour 20 livres 10 sous.

G. 726. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 2 plans.

1130-1789. — Cerelles. — Plan du presbytère de Cerelles et de son enclos, contenant ensemble 57 chaînées. — Inventaire des titres, registres et papiers de la cure, fait devant Mondin, notaire à Monnaie et en présence de Jean Bléré, curé de Cerelles, des principaux habitants et de Jean Constant, seul héritier par sa femme, de Julien Ernoul, précédent curé. — Transaction entre Jean Bléré, curé, et François Frémin, ancien officier commensal de la maison du Roi, seigneur des Grandes-Brosses, qui le remet en possession d'une haye et d'un terrain dont son fermier s'était emparé. — Plan d'un pré de 50 chaînées sur la Choisille, dépendant de la cure. — Inventaire des titres de la cure et de la fabrique, dressé à la requête des religieux de Saint-Julien, après le décès du curé Louis Boullard. — Déclaration des biens et revenus de la cure, faite par François Gosmer, curé de Cerelles, au lieutenant général de Tours, pour obéir aux décrets de l'Assemblée nationale.

G. 727. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1657-1785. — Chambon. — Testaments de Pierre Gaberon, meunier et de Rachel Rousselet, sa femme, de Louis Bonamy, seigneur du Fromenteau, de Jeanne Papillault et de René Ladory, curé de Saint-Simple, contenant legs et donations de terres et rentes au profit de la cure. — Baux à ferme de dîmes dans la paroisse de Chambon et de toutes les terres labourables dépendantes de la cure, par les curés Pierre Lange et Georges-Aimé Thomas. — Bail d'une maison, etc., paroisse de Barrou. — Actes d'acquisitions de diverses pièces de terre par Georges Thomas, maître chirurgien, demeurant à La Guerche. — Déclaration de la frèche des Grands-Champs, rendue à Joseph de Choisy, grand prieur d'Aquitaine, par Étienne Joubert, Marie Regeard, veuve de Georges Thomas, et autres.

G. 728. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier.

1506-1787. — Chambourg. — Déclarations des domaines et rentes de la cure de Saint-Martin de Chambourg et des anniversaires fondés, rendues à l'archevêque et au Roi, par Nicole Brulon, curé, en 1506. — Transaction, en 1593, sur différend entre Mathurin Moreau, curé, et Daniel Lutier, seigneur du Plessis-Guyot, qui réclamait une indemnité de 100 boisseaux de froment et 15 chapons, pour le legs d'une rente faite audit curé, et réduit ses prétentions au tiers. — Bail à ferme, par Maurice Coutant, curé de Chambourg et chanoine de Loches, à Jean Debilly, cordonnier, de toutes les dîmes novales de sa paroisse, à raison de 11 une, pour 20 écus, 50 bottes de paille, et une mine ou 4 boisseaux de blé sur chaque muid provenant desdites dîmes. — Différend entre Pierre Querville, curé, les bénédictins de Beaulieu, Marie Marius, femme de Pierre de Grateloup, Le Hayer, chevalier, seigneur de la Folaine, Eusèbe Chaspoux de Verneuil, décimateurs de Chambourg, prétendant que ledit curé devait contribuer aux dépenses faites pour les ornements de l'église. — Bail par prolongation d'un droit de dîme sur les villages de l'Ile-Auger, Luain, Chavigny, et de toutes les novales, consenti par Nicolas Princé, curé, à Pierre Rouger, tuilier, pour 300 livres. — Bail, pour 3 livres de rente, par Martin-Jean-Pierre Querville, curé de Chambourg, à Étienne Duveau, maréchal, de 16 chaînées de vigne, dans le clos de Chantereine, paroisse de Chanceaux et de 40 chaînées de terre à Dolus, près la métairie de Villiers. — Journal des frêches.

G. 729. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1521-1777. — Chambray. — Déclarations des bâtiments, terres, bois, prés, rentes et fondations de la cure et de la fabrique, rendues par Jacques Mouhet, curé, à l'archevêque de Tours et par Julien Aubin, Jean Desbois et Pierre Gilles, fabriciers, à la princesse Anne de Rohan, veuve douairière de Louis de Rohan, à Louis-Charles de Rohan en 1706, et à

Hercule de Rohan, en 1740. — Testament de Marie Chartier, léguant à la fabrique de Chambray un demi arpent de terre et vigne, au lieu dit le Poirier de Musset. — Déclarations de Claude Couette, maître teinturier en soie, et des religieuses de la Charité du Refuge, se reconnaissant propriétaires d'un demi arpent de pré, prairie de l'Aubraye, paroisse de Larçay, chargé envers la fabrique d'une rente de 4 livres.

G. 730. — (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1598-1743. — CHAMPIGNY. — Testament du sieur André Ligier, prêtre, fondateur d'une stipendie en l'église de Champigny-sur-Veude. — Partage de la succession de Thibault Néron, chanoine en l'église de Saint-Louis de Champigny. — Requête de François Ventadon, titulaire, à l'évêque de Poitiers, pour la réduction du service de ladite stipendie ou chapelle. — Information sur la valeur des biens et procès-verbal du revenu de ladite stipendie. — Réduction du service à une messe le 1er lundi de chaque mois par Denis Guilloteau, grand vicaire et Christophe Fauveau, official. — Bail à rente de partie des biens de cette stipendie, dite des Nérons, par Pierre Néron de l'Hemeri, titulaire, à Étienne Loysillon, demeurant à Champigny. — Conférences de la frêche des Bonneaux et de celle des Daunais. — Partage de la succession de Jeanne Bastard, constituant le titre d'une rente de 5 livres 10 sous, due à la fabrique sur une maison près l'église de Champigny. — Inventaire sommaire des fondations dues à la cure de Champigny sur-Veude et des titres de rentes pour rétribution desdites fondations.

G. 731. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier

1577-1782. — CHANÇAY. — Testaments de Marguerite Malvault, d'Anne Saulnier, veuve de Gilles Boucher, de demoiselle Marie Villeblanche, dame de Vaux, de Bertrand Courangon, curé de Chançay, et de Marguerite Mabille, contenant dons et legs au profit de la cure. — Fondation d'une grand-messe à vigiles et litanies, le jour anniversaire de son décès, par René Guillard, curé de Chançay. — Baux à ferme des domaines de la cure et de la fabrique. — Déclaration des biens et revenus de la cure, rendue, en 1618, par le curé, Julien Guillard, au fief et châtellenie de Chançay. — Donation d'un arpent de terre labourable, près le gué de la Corvée, par les héritiers de François Mabille.

G. 732. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1680-1772. — CHANCEAUX. — Testaments de Claude Bourré, écuyer, sieur de Beauregard, et de Louise Gaultier femme de Pierre Therrault, sieur de Guelégué, en faveur de l'église de Chanceaux. — Baux à ferme des biens et revenus de la cure. — Déclaration du presbytère et des dépendances de ladite cure, rendue, en 1772, par le curé François Benisteau au marquis de La Fayette (Gilbert du Mottier), encore mineur, et seigneur de Chanceaux.

G. 733. (Liasse.) 2 pièces, parchemin ; 97 pièces, papier.

1591-1786. — CHANNAY. — Conférence de la frêche des Petites Braudières, paroisse de Channay, contenant 5 arpents 72 chaînées. — Déclarations rendues par les prieurs-curés de Channay, à la seigneurie du Mesnil-Molay, à la châtellenie de Channay, à la seigneurie de La Barre. — Mémoire des rentes dues à la baronnie de Rillé. — États des devoirs dus aux fiefs de la terre des Hayes. — Testament d'Antoine, de Louis et de Martin de Savonnières, seigneurs de La Roche en Meigné, etc.; de Charlotte Rabineau, femme de Jean Vincent; portant donations de terres et rentes au profit de la cure de Channay. — Baux à ferme des terres dépendantes de ladite cure par les desservants. — Différend entre Marescheau, curé de Channay, et les religieux de Bourgueil, au sujet des dîmes novales, prétendues par les deux parties. — État des titres de la chapelle de Notre-Dame du Mesnil, desservie dans l'église de Channay.

G. 734. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 45 pièces papier.

1610-1689. — CHARENTILLY. — Déclarations d'un arpent de pré, proche le moulin de Gruais, paroisse de Mettray, rendues au fief de l'Aubrière *aliàs* de La Membrolle, par Claude Avenet et autres curés de Charentilly. — Échange de terres fait entre le curé de Charentilly et le sieur Coudreau, seigneur de La Gagnerie. — Testament de Jehan Fallot, curé de Charentilly, léguant à la cure diverses rentes en grains et en argent. — Déclarations rendues par le curé, Simon Avenet, à Henri, marquis d'Illiers d'Entraigues, à cause de sa châtellenie de La Roche-Behuard, relativement à un arpent de terre, situé près le bois de la Tremblaye et à un quartier de vigne. — Bail de vignes, sur le chemin de Semblançay. — Testaments de M. Noyau, curé, et de Michel Soudée, marchand, léguant, le premier un quartier de vigne, l'autre un demi quar-

tier. — Déclarations des biens et revenus de la cure, rendues aux commissaires du Roi. — Échange fait entre le curé, Vincent Panard, et Ursin Coudreau, seigneur du Garçois et de La Goguerie, d'une pièce de terre située près le cimetière, contre une autre, voisine du moulin de Charentilly. — État des domaines et rentes de la cure.

G. 735. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 97 pièces, papier.

1500-1783. — CHARGÉ. — Inventaire des ornements, argenterie et livres appartenant à l'église de Chargé. — Testaments de Florentin Noirais, prêtre, et de Gervaise Boutelle, femme de Mathurin Biez, léguant à la cure et à la boîte des trépassés des pièces de terre et de vigne. — Déclarations rendues par les fabriciers aux seigneurs de La Roche-Chargé ; — autres fournies par les curés aux fiefs du Breuil et du Feuillet, au clergé de France et au bureau des amortissements. — Baux à ferme de prés, terres et vignes appartenant à la fabrique. — Actes d'acquisitions, baux à ferme et déclarations des biens dépendants de la confrérie de Notre-Dame et de la Fête-Dieu, ou du Saint-Sacrement, établies en l'église de Chargé.

G. 736. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1487-1789. — Procès-verbal des réparations à faire à la vicairie de Chargé. — Devis de celles nécessaires à l'église. — Adjudications desdits travaux. — Acte d'assemblée des habitants à ce sujet. — Prise de possession par François Dumont, prêtre, de la chapelle de Tranchelion, fondée dans l'église de Chargé. — Nomination d'un fabricier. — État des chopines de vin données et vendues, en 1778-1790, par la confrérie de Notre-Dame, à l'occasion de la fête de la Conception de la Vierge. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de Chargé, de la confrérie du Saint-Sacrement et de la Conception de la Vierge, établies dans ladite église, commençant en 1487 et allant, avec des lacunes, jusqu'en 1788.

G. 737. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1582-1790. — CHARNIZAY. — Déclaration des revenus et fondations de la cure de Charnizay, rendue à l'assemblée générale du clergé par le curé, Regeard-Beauvais. — Conférences des frêches du Rouarteau et de la Petechère. — Testament de François Bruneau, donnant à la cure une maison située à Charnizay ; — Bail à ferme de cette maison. — Autre testament de Mery Richer, léguant 6 boisselées de terre, situées aux Essarts de Saunay. — Fondation par François Bruneau, procureur au Parlement, de 12 grandes messes et de 3 saluts. — Assemblée des habitants pour les réparations de l'ancien presbytère. — Vente du nouveau par les héritiers de Guillaume Gaulin, curé défunt. — Inventaire des titres de Dom Chevrier Favier, chantre de l'abbaye de Preuilly et prieur de Charnizay ; — les documents inventoriés ne sont que des déclarations, peu anciennes, des biens et revenus du prieuré, et des pièces de procédure.

G. 738. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1600-1789. — CHATEAURENAULT. — Requête, Procès-verbal d'experts et sentence du bailliage de Tours, relatifs à la démolition des bâtiments de la métairie de La Pillonnière, dépendante du prieuré-cure de Châteaurenault. — État des revenus du prieuré de Saint-André de Châteaurenault, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Julien de Tours. — Déclarations des biens et revenus dudit prieuré, rendue par Thomas Rousseau, prieur, au duc de Longueville, seigneur de Châteaurenault ; — autre déclaration fournie aux commissaires du Roi par Robert Boutry, curé-doyen de Châteaurenault. — Devis et marché des réparations à faire au presbytère. — Bail à ferme des revenus du prieuré. — Bail de la métairie de La Pillonnière, — idem, d'un pré situé au moulin de Méré. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique, commençant en 1651 et finissant en 1738.

G. 739. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1496-1748. — CHAUMUSSAY. — Déclaration des biens et rentes de la cure, faite par Pierre Douardy, desservant, à Philippe de Menou, chevalier seigneur dudit lieu et de Boussay. — Certificat du sieur Gautier, attestant, en 1546, avoir reçu de Jean Bastard, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, par les mains de Yves Brachet, son procureur, une somme de 10 livres, pour 40 rôles en parchemin, contenant une déposition de témoins. — Lettre de Thomas Dameron, demandant audit Bastard, son cousin, un mémoire, etc., pour éclairer sur son procès les juges des Grands Jours qui doivent siéger sous peu à Tours. — Bail pour 16 sous de rente, d'un pré produisant 4 quintaux de foin, par Pierre de Thays, curé, à Jean Villerot, marchand. — Vidimus de titres déposés dans le trésor de Boussay, par Pierre Foureau, notaire, à la requête de Pierre Leroyer, curé, pour justifier de ses droits dans l'instance pendante entre lui

et Marie Haran, veuve de Hubert de Précigny. — Conférence, en 1674, d'une frêche, dite du Bois-Prieur, chargée envers le prieur d'une rente de 25 sous et 2 chapons, à chaque grande fête de l'année. — Déclaration du presbytère, etc., rendue en 1748, par Maurice Pillard, curé, à Eusèbe Chaspoux, chevalier, marquis de Verneuil, seigneur de Chaumussay. — Inventaires des titres et des legs pieux faits à l'église de Saint-Médard, de 1523 à 1698. — État des messes que les curés sont obligés de dire par année. — État des rentes dues, montant à 244 livres.

G. 740. (Registre.) — In-Folio, 83 feuillets, papier.

1712-1790. — Registre « des gros et des rentes dues à cette cure de Saint-Médard de Chaumussay, où l'on trouvera une note des titres ou baux en vertu desquels elles sont exigibles, le nom du notaire qui les a reçus, le jour de leur échéance et, autant que je pourrai, les charges pour raison desquelles elles ont été léguées à cette même cure ; le nom des particuliers qui les doivent aujourd'hui, les joignants et confrontations des lieux qui y sont sujets, etc. » par moi, Pellard, curé dudit lieu de Chaumussay.

G. 741. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 192 pièces, papier.

1552-1780. — CHÉDIGNY. — Dons et legs par actes testamentaires, et notamment de Mathurine Pauchet, femme d'Étienne Guillery, Mathurin Mabilleau, René Mesnard, Étiennette Roussin, Marie Métayer, femme de Jean Foucher, Denis Beaudouin. — État du revenu de la cure. — Conférence de la frêche des Ronsins. — Arpentage des domaines de la cure. — Baux à ferme. — Copie de la fondation d'une messe par Guillaume Marque, seigneur de La Follaine. — Fondation, en 1704, d'une école à Chédigny, par Madeleine Duchesne, veuve de Urbain Le Hayer, écuyer, seigneur de la Chevallerie. — Déclaration au fief de Chédigny des biens du presbytère. — Transaction au sujet des dîmes, entre les curés de Chambourg et de Chédigny. — Mémoires de travaux faits à l'église. — État des terres, prés, vignes, dîmes, rentes annuelles et autres devoirs appartenant à la cure de Saint-Pierre de Chédigny.

G. 742. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1389-1756 — CHEMILLÉ-SUR-DÊME. — Copie de l'abandon du presbytère fait à la cure, en 1389, par l'abbé et les religieux de Vendôme, pour 6 deniers de rente. — Testaments de Jean Piérard ; d'Antoine Porreau ; de demoiselle Chernay ; de Guillaume Tortevoix ; de Mathurine Delalande ; de Mathieu Regnier, seigneur de Rezay, portant legs et donations en faveur de la fabrique. — Contrats de rentes en grains et en argents. — Bail emphytéotique, fait au curé, des dîmes que M. Michel Sublé, cardinal-abbé de Vendôme, seigneur des châtellenies de Chemillé et de Rorthres, possédait dans la paroisse de Chemillé. — Aveu rendu à l'abbé de Vendôme par Jean de Bueil, comte de Sancerre, seigneur de La Marchère, en Chemillé. — Échange de rentes en blé et avoine, contre la frêche de Bordebure, fait entre Jean de Bueil, grand échanson de France, et Louis de Forasteau, seigneur de Girardet.

G. 743. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier.

1638-1779. — CHEMILLÉ-SUR-INDROIS. — Baux à ferme de dîmes et de pièces de terre. — Déclarations du revenu temporel de la cure de Chemillé, rendues au Roi et à l'assemblée du clergé. — Transaction entre les religieux de Villeloin et le curé de Chemillé, au sujet de la sortie des foins sur une terre dépendante de la cure. — État des prés affermés. — Tableau des fondations de l'église de Saint-Vincent de Chemillé, consistant en messes, avec ou sans vigiles et litanies. — Conférence de la frêche des Poulies — Déclaration fournie à Gaétan de Thienne, seigneur, de Razay, par ses tenanciers.

G. 744. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

1602-1785. — CHENONCEAU. — Ordonnances et Assemblées des habitants pour les vendanges. — Donation d'une pièce de pré à la cure, par M. Dupin, fermier général. — Testament d'Anne Berthelot, veuve de Guillaume Legrand, sieur des Bordes, léguant à la cure vingt sous de rente, sur une cave en roc, au lieu de La Roche. — Quittances de droits d'amortissement. — État des biens de la cure. — Transaction entre les curés de Chenonceau et de Civray, au sujet de la dîme de Thoré. — Baux à ferme des biens et revenus. — Procès-verbal de translation d'une relique de saint Calais, de la paroisse de Monts en celle Chenonceau, où elle avait été volée. — Copie de la dédicace de l'église de Chenonceau, rebâtie par Thomas Bohier, en 1515. — Lettre de M. Dupin, seigneur de Chenonceau, à M. Desrivaux, curé, au sujet d'une contestation, pour une portion de vigne, entre M. de la Pinsonnière, et ledit curé. — Inventaire des titres de la cure.

G. 745. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1638-1687. — CHEZELLES. — Bail pour une rente de 2 boisseaux de froment, par Vincent Ouvrard, curé de Chezelles, à Pierre Ouvrard, marchand, d'une pièce de terre de 4 boisselées, située entre les métairies de Bellezaye, *alias* Balzaye, et des Maisons, paroisse de Verneuil-le-Château. — Testament de Jacques Dieu, marchand, demeurant au village du Puy-Poitevin, audit Verneuil, portant legs de 3 boisselées de terre, au lieu appelé les Marais, pour 2 messes annuelles de Notre-Dame et des trépassés. — Tableau des anniversaires, etc., fondés en l'église de Chezelles par les seigneurs du château, les sieurs de Gannes, de Maisontiers et autres.

G. 746. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 104 pièces, papier.

1591-1785. — CHINON, paroisse de Saint-Etienne. — Testaments contenant des legs de rentes et d'argent comptant, faits en faveur de la fabrique de Saint-Etienne, par Guillaume de la Noue, seigneur de La Gilberdière, Marguerite Gasnier, fille de Me Gasnier, notaire à Cravant, Marguerite Torterue, veuve de Guillaume Chardon, sieur de Neuil et contrôleur en l'élection de Chinon, Jean Viellet, maître d'école, Nicolas Vinet, officier de la duchesse d'Orléans, Jean Fournier, se rendant à Rome pour se faire religieux. — Tableau des fondations qui se disent et s'acquittent en l'église Saint-Etienne de Chinon.

G. 747. (Liasse). — 117 pièces, papier.

1593-1772. — Baux à ferme de prés situés dans la prairie de Saint-Mexme et dans les paroisses d'Huismes et de Parilly. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse Saint-Etienne, au sujet d'un emprunt de 600 livres, garanti par eux. — Accord du curé Richard et des fabriciers avec les religieux Augustins, au sujet de l'amortissement de rentes dues par ces derniers. — Autre assemblée pour la nomination d'un fabricier, l'établissement d'un organiste, la création d'un troisième prêtre et pour régler les fonctions de ce dernier, tant dans l'église de Saint-Etienne que dans la chapelle de Saint-Martin, qui en dépend. — Procès-verbal d'ouverture d'un coffre contenant un calice et autres ornements. — État des rentes possédées par la fabrique dans les fiefs dépendant de la baronnie de Chinon et du prieuré de Saint-Louans. — Jugement condamnant Chesnon et sa femme à payer au curé une rente de 12 livres, assise sur une maison, située rue du Grenier à Sel.

G. 748. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 65 pièces, papier.

1611-1717. — Constitutions et acquisitions par les fabriciers de rentes en grains et en argent, assignées sur des terres et maisons situées à Chinon et dans sa banlieue. — Reconnaissances, hypothèques, requêtes, assignations, productions de pièces et jugements relatifs auxdites rentes. — Compte rendu aux fabriciers par Jean Bruneau, chanoine de Saint-Mexme et curé de Saint-Etienne, de l'achat fait par lui, d'un ornement de velours rouge à fond de satin blanc, et des réparations exécutées au presbytère et au pavage du chœur de l'église. — Reconnaissances par René Buisson et autres, des rentes de 11 sous et de 6 sous dues à l'église de Saint-Martin de Chinon, supprimée et réunie à Saint-Etienne.

G. 749. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1619-1766. — Bail de 6 arpents de pré et d'une grange, prairie de Sauvegrain, par Louis Estienne, écuyer, sieur de La Vollière, à Jean Ladoré, commissaire de l'artillerie. — Déclarations de rentes, par la fabrique, Perrine Le Breton, veuve d'André Charpentier, et autres, rendues au fief de La Tourette, dépendant de l'abbaye de Fontevrault. — Actes de présentations des sieurs Hallouin et Guenault pour la chapelle ou stipendie de Saint-Jean, dite des Jusseaume, fondée dans l'église de Saint-Etienne par M. Jusseaume, prêtre de Chinon. — Ordonnance de Michel Amelot, archevêque de Tours, en 1686, réduisant le service de ladite chapelle, de 52 messes à 12. — Bail à François Petit, boucher, d'une portion de maison et jardin, près le presbytère, dépendants de la stipendie de Saint-Jean. — Requêtes, assignations et comparutions de témoins, enquêtes et contre-enquêtes relatives à un clos de 6 œuvres, situé aux Gresillons, et à une vigne de 3 œuvres, sise aux Fouqueteaux, réclamés par Etienne Aubry, titulaire de la chapelle Sainte-Catherine, desservie en l'église Saint-Etienne, contre Jacques Besnard, notaire à Chinon. — Constitution d'une rente de 4 livres, faite par le versement d'une somme de 80 livres, au profit de la confrérie de Saint-Etienne, établie en l'église de ce nom.

G. 750. (Registre.) — Petit in-folio, 63 feuillets, papier.

1724-1787. — Délibérations de la paroisse Saint-Etienne. — Élection d'un vicaire en remplacement du sieur Picard, nommé curé de Saint-Mexme. — Quête pour le pavage de l'église et la réfection des portes. — Demande de secours par la fabrique, dont

les revenus se trouvent fort diminués par la dépréciation des billets de banque et la réduction des monnaies. — Dégâts occasionnés à l'église et au clocher par l'ouragan du 14 au 15 mai 1751. — Construction d'un autel par le sieur Bocquet, ouvrier d'Angers. — Autorisation demandée aux habitants par les fabriciers, de vendre l'ancien tabernacle et de le remplacer par un nouveau. — Délibérations pour l'élection d'un maire et de deux échevins et pour la réunion de la paroisse de Saint-Martin à celle de Saint-Etienne. — Pouvoir donné aux fabriciers de poursuivre en justice l'acquisition d'un terrain destiné à la création d'un cimetière. — Tarif des frais de sépulture. — La grosse cloche de l'église fondue le 17 août 1768, se trouve peser 2,335 livres.

G. 751. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1743-1762. — État des rentes dues à la fabrique de Saint-Etienne. — Rente de 8 livres, constituée au profit de la fabrique par François Pierre, chevalier, seigneur de Narçay, et par Dominique Pierre de Narçay, sieur des Lutessières. — Le jour du jeudi absolu (jeudi saint) il est dû un setier de froment, pour mettre en fouaces à distribuer aux paroissiens le jour de Pâques. — Rentes en argent léguées, à la charge de dire des messes, par Abraham Dusoul, sieur des Vaux, Augustin Gilbert, sieur de la Turpinière, Jean-Baptiste Pallu et Gilles Leroux, sieur de Rassay. — Pétition adressée à l'archevêque de Tours par le curé et les vicaires de Saint-Etienne, demandant la réduction des messes de fondation, qui sont au nombre de 364, dont 90 grandes.

G. 752. (Registre.) — In-4°, 202 feuillets, papier.

1742-1745. — État des rentes dues aux églises de Saint-Etienne et de Saint-Martin réunies. — Rentes de 6 livres, due par la dame de la Rivière ; — de 15 livres, par M. de Vieuxbanc ; — de 4 livres, par la demoiselle Daguindeau ; — de 12 boisseaux de seigle et une poule, par René Boureau, sieur de Vaumulon : — de 6 livres 5 sous par Quirit de la Motte. — Gilles Feray, exécuteur des hautes œuvres, doit 3 livres de rente, à cause de la maison qu'il habite sur le coteau de Saint-Martin.

G. 753. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 139 pièces, papier.

1523-1690. — CHINON, paroisse de Saint-Jacques. — Instance entre les fabriciers et Urbain Daguindeau, refusant de payer la rente de 9 boisseaux de froment et un chapon qu'il doit comme détenteur d'une frêche dite des Billards, située au Vau-Breton, paroisse de Ligré ; — pièces produites : acte de 1573, portant quittance de 15 boisseaux de froment et 2 chapons, payés à Jeanne de Préaux, femme de Jean Gouyneau, argentier de la duchesse de Montpensier, par Pierre Beloquin, Jacques Billard et autres, héritiers de Mexme Billard ; — conférence et arpentage de ladite frêche, ordonnée par jugement rendu contre Claude Gaudrée et Marguerite Billard ; — vente, en 1578, par Jean de Préaux, procureur au siége de Chinon, à Pierre Beloquin, d'une rente de 5 boisseaux et demi de froment et un chapon, à prendre sur celle ci-dessus de 15 boisseaux, pour 7 écus d'or soleil et 1 livre. — Signification d'un jugement, de 1658, condamnant Urbain Daguindeau à payer aux fabriciers les arrérages, liquidés à 67 livres 18 sous, sans préjudice de ceux antérieurs. — Saisies opérées sur les fruits de ladite frêche. — Procédure entre la fabrique et Louise Drouin, veuve de Guillaume Daguindeau, sieur de la Grille, pour le paiement d'une rente de 50 sous. — Pièces produites : copie de la donation d'une rente de 50 sous, faite à la fabrique par Pierre Ferrand, sur une œuvre et demie de pré, en la prairie de Dessus ; — vente par René Poissonnière à Guillaume Daguindeau, pour 2,400 livres, d'un moulin dit de Boutevillain, et de l'île adjacente, chargés, entre autres, d'une rente de 50 sous envers la fabrique. — Différend entre Pierre Lecomte, procureur fabricier, et Claude Moreau, marchand à Champigny, prétendant ne pas devoir la rente de 8 livres qui lui était réclamée ; — pièces produites dans la cause : Bail, pour 11 livres de rente, d'un pré de 20 boisselées, dit le pré de Launay, au village du Lac, près le parc de Champigny, consenti par Thomas Guérin, procureur et certificateur des criées, au siége de Chinon, à Louis Moreau, hôte du Cheval-Blanc ; — legs d'une rente de 8 livres, à prendre sur celles dues par ledit Moreau, fait à la fabrique par le même Guérin, pour la fondation d'une grand'messe et un libéra. — États détaillés des rentes dues à la fabrique, de 1523 à 1671.

G. 754. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1670-1774. — Requête des habitants de Saint-Jacques, à M. Voisin, intendant, demandant l'autorisation d'affermer une partie des communaux, pour rétablir le clocher, ébranlé par l'impétuosité des vents, et les murs du cimetière renversés par l'inondation, etc. — Don d'une rente de 3 livres, fait à la fabrique par René Trottier, pour un *Sub tuum* chanté à la fin

des *Kyrie* de la Vierge, après les processions du Rosaire. — Declarations féodales rendues au fief de la Tourette, par Andre Lebreton, marchand, Urbain Maufray, charron, et autres, pour maisons, jardins et terres situées dans le faubourg Saint-Jacques et chargees de rentes envers la fabrique. — Inventaire des ornements de l'eglise. — Assemblée des habitants au sujet des réparations à faire à ladite église et du louage des bancs. — Baux à ferme par les fabriciers : de 3 arpents de pré, en deux pièces, appelées, l'une le Rosaire, l'autre Derrière-les-Fossés ; — de 2 arpents de communal, au lieu dit le Pas, pour 51 livres ; — de 6 œuvres audit lieu et en la prairie de Saint-Jacques, devant la chapelle Saint-Joseph, pour 50 livres ; — de 4 arpents de communal, pour 82 livres, à la charge par le preneur de les clore de fossés. — Baux à loyer d'une maison près l'église, pour 12 livres. — Procédure entre la fabrique et les chanoines de Champigny, réclamant une indemnité pour 7 œuvres de pré données à ladite fabrique et situées dans leur fief, plus 29 années d'arrérages ; — État des frais, indemnité et arrérages, montant à 1,041 livres 14 sous. — Concessions de bancs à vie en l'église par le curé et les fabriciers, à Marguerite Foulon, veuve d'Abraham Picault de la Ferraudière, écuyer, fourrier des logis du Roi, Nicolas Cochon des Buttes et autres. — Bail, pour 8 livres de rente, par Etienne Petiteau, fabricier, d'un logis situé au Vieux-Marché, au-dessus des grandes portes du Calvaire. — Emprunt de 600 livres fait par la fabrique, afin de faciliter l'échange du vieux soleil de l'église pour un autre beaucoup plus riche. — Accord entre la fabrique et les chanoines de Champigny pour le décompte des 1,041 livres dont il ne reste dû que 598 livres 13 sous 2 deniers. — Marché entre ladite fabrique et Joseph Rousseau, marbrier d'Angers, pour la fourniture d'un magnifique autel avec tabernacle, au prix de 1,600 livres.

G. 755. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 124 pièces, papier.

1489-1697. — Jugement de Jean Ribot, condamnant René Laurencin et autres, à payer au curé de la paroisse Saint-Jacques, de Chinon, 4 années d'une rente de 6 boisseaux de blé sur 6 œuvres de vigne en frêche. — Don d'une rente de 5 livres, sur un jardin à Vaubreton, paroisse de Parilly, fait à la fabrique par Pierre Benoît, marchand. — Testament portant legs en faveur de la fabrique : de 8 livres de rente sur maison à Rayneau, paroisse Saint-Jacques, par Marguerite Legay, femme de Julien Baffou ; — d'une rente de 12 livres, par Jeanne Laurencin, femme de Charles Barbier, avocat au siège de Chinon, sur une petite métairie, au village et en la vallée du Vau-Saincton, paroisse de Parilly. — Institution d'un rosaire dans une des chapelles de Saint-Jacques, par le curé, Pierre Barré, et Michel Beaudoux, vicaire général de la congrégation des frères prêcheurs, en 1618. — Règlement fait entre le curé, les prêtres habitués et les procureurs fabriciers, pour la célébration des messes fondées et autres, leur rétribution, etc. — Acquisition, par le curé Barré, avec les 100 livres données à la confrérie du Rosaire par Charles Jouie, sieur de La Proutrerie, d'une rente de 5 livres 5 sous, sur une vigne au lieu dit le Château, paroisse de la Roche-Clermault. — Réunion des fabriciers et habitants pour trouver l'emploi de 151 livres provenant des rentes amorties par le curé de la Tour-Saint-Gelin. — État des rentes dues à la fabrique par Louis David, écuyer, seigneur du Petit-Puy, prévôt de l'Ile-de-France, et autres. — Traité entre les fabriciers et les sieurs Boiré, Loizel et Benoît, curé et prêtres habitués, pour toutes les cérémonies à faire et leur rétribution. — Extrait du registre du conseil de Marie de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, portant demande d'une indemnité pour une rente de 6 livres donnée à l'église Saint-Jacques sur un logis situé en son fief de La Tourette.

G. 756. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 101 pièces, papier.

1607-1685. — Comptes de recette et dépense, rendus à la fabrique par les procureurs fabriciers, René Febvrier, marchand, Pierre Boiré, sergent royal, Louis Chesnon, élu, Maurice Bascher, apothicaire, Urbain Herpaillé, sieur du Perrier, Pierre Léger, sieur de la Croix, François Delabarre, archer en la Maréchaussée, Jean Savary, droguiste, François Richard, procureur au Bailliage de Chinon, René Quillet, sieur de la Tranchée, et autres, pour les années 1607-1685. — Total de la recette, en 1666, 700 livres 19 sous 7 deniers ; total de la dépense, 729 livres. — Pièces justificatives : certificat de Claude Cesvet, curé, et de plusieurs fabriciers, prouvant qu'il est dû 120 livres à Abraham Picault, sieur de La Ferraudière, fourrier du corps du Roi, pour vente de métal ; — jugement de Philippe Dreux, lieutenant général, condamnant Jean Robineau, charpentier, à réduire son mémoire de 105 livres, la réfection du clocher n'ayant pas été faite suivant le marché. —

Mémoire de travaux faits aux bancs des fabriciers. — Quittances : 40 sous payés au chapitre de Saint-Mexme, pour le dommage fait à la couverture de leur cloître par la chute du clocher de Saint Jacques ; — 10 livres, pour garnitures mises au bâton du sacristain ; — 3 livres, pour la construction d'un confessionnal ; — même somme, au R. P. Augustin, pour sa prédication, le jour des Innocents ; — 160 livres, au sieur Juesse, prêtre habitué, pour ses honoraires d'une année.

G. 757. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1686-1749. — Comptes de recette et dépense, rendus aux curés et fabriciers par André Dozon, marchand, Charles Dusoul, greffier des eaux et forêts, Urbain Dergouges, salpêtrier, François Laurier, pelletier, Joseph Roy, notaire royal, Louis Bierment, maître vitrier, et autres fabriciers. — Total de la recette pour 1730, 1,250 livres 14 sous, et de la dépense 1,252 livres 5 sous. — Pièces justificatives des dépenses : 20 livres pour chasubles en moire blanche ; — 22 livres, pour ardoises, employées à recouvrir l'église ; — 55 livres, pour fourniture de cierge et de chandelle pendant l'année 1686 ; — 265 payées au curé Delamothe, pour un an d'honoraires ; — 3 livres au même, pour la procession de Pâques, à Rivière ; — 6 livres audit curé, pour l'entretien des chantres qui avaient assisté à la procession de la Fête-Dieu.. — Procédure, en 1741, entre Daniel Dallier, curateur des petits enfants mineurs de François Bodin, comptable et décédé en 1708, au sujet d'un reliquat de 80 livres ; — conclusions du procureur du Roi, tendant à ne faire payer par lesdits mineurs que 40 livres, compris les frais.

G. 758. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 40 pièces, papier.

1750-1780. — Comptes de recette et dépense, rendus aux curés et fabriciers par Charles Dechartres, procureur au Bailliage de Chinon, Antoine Gueniveau, chirurgien, François Degonne, procureur au siège de Chinon, Joseph Michau, épicier, Philippe Cailleau, avocat, Jean Renault, juge, et Charles Rouillé-Lepage, marchand, fabriciers. — Recettes pour l'année 1777 : 73 livres reçues de divers, pour louage de bancs ; — 25 livres de Sigonneau pour la carcasse du banc abandonné par le sieur de La Tourette ; — 814 livres de rentes dues et payées par les sieurs Debourg, chirurgien, Bedouillet, orfèvre, Jacques Boucher, fermier de la maison et de l'écluse de Saint-Louans ; — 656 livres de fermages de prés, non compris celui situé derrière les Ursulines, qui a été laissé au curé, à la condition de fournir le vin des messes. — 81 livres de rentes en grains, évalués à 25 sous le boisseau de froment et à 14 celui de seigle. — Dépenses : 5 livres 5 sous pour 3 aunes de toile destinées à faire des nappes pour les pauvres ; — 24 sous, pour le reposoir du Jeudi-Saint ; — 8 livres, au libraire Guibert, pour la reliure d'un missel ; — 330, au curé Bierment, pour ses honoraires d'une année ; — 300 au sieur Morais, vicaire, pour le même temps. — Total de la recette, pour 1777, 2,301 livres 6 sous ; total de la dépense, 1,631 livres.

G. 759. (Registre.) — In folio, 169 feuillets, papier.

1750-1762. — Inventaire des titres de rentes, etc., fait à la réquisition de Joseph Royer, curé, Pierre Habert, vicaire, Jean Auger et Louis Bierment, fabriciers. — Pièces justificatives des rentes : 18 pintes d'huile, dues par Renée Thomas, veuve de René Michau, marchand, sur une maison dite La Croix-Verte, autrefois du Saumon ; — 20 livres par Denis Mangot de la Durandière, sur logis et clos de vigne, au bourg de Saint-Louans ; — 2 livres, par Joseph Gaudin de la Huillière, directeur du tabac, sur un jardin clos de murs, au-dessus du Puits-des-Bancs, paroisse Saint-Etienne ; — 32 onces de cire, par Jean Ferrand, greffier de l'Élection, sur 6 pièces de terre appelées le Puits-de-Chinon, au-dessus du couvent des Capucins ; — 4 livres, par Françoise de Saintot, veuve de Philippe Dreux, maître des requêtes, sur le lieu appelé Les Granges, à Pontille. — 25 livres, par François Quartier, pintier, sur maison en la Basse rue, conduisant de la chapelle du Pont aux Halles ; — 4 boisseaux de froment par Renée Duchesne, veuve de Pierre Arvers, sur 3 œuvres de terre, au village de Ruffé ; — 12 boisseaux de seigle par Louis Richer et autres, sur 12 boisselées de terre, aux Morillières, près l'église de Parilly. — Baux à ferme, significations, sentences, concernant les prés de la fabrique. — Défense par les fabriciers à Germain Gallé, passager du Port-Guiot, d'aborder avec ses bateaux sur un pré de la fabrique, situé sur le bord de la Vienne. — Droits à payer pour l'ouverture des fosses dans l'église, variant de 3 livres à 20. — État et prix des bancs existants dans l'église et de ceux qui les occupent.

G. 760. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, papier.

1781. — Inventaire des titres des rentes, fonds et domaines de la fabrique, fait à la requête de M. Bier-

mant, curé, et des fabriciers, par François Degoune, procureur au siège royal de Chinon. — Rentes de 12 livres, due par François Poulher et Marie Lhuilher, sa femme, pour une maison située sur la douve du Rameau, paroisse Saint Jacques ; — 12 sous, par la veuve Urbain Dergouges, sur un pré de 80 chainées près le faubourg Saint-Jacques ; — 30 sous par la veuve des Essarts, sur 7 œuvres de pré, prairie de Saint-Jacques, au-dessous de la digue ; — 25 sous par Louis Desvaux, sur un quartier de vigne, situé au-dessus de l'église Saint-Germain, près Candes. — 10 livres, par Seguin, colonel, sur 2 arpents de pré, prairie de Grigny ; — 21 pintes d'huile, par Charles Raffault, sur maison au faubourg Saint-Jacques ; — 15 livres 10 sous, par la veuve de Joseph Ouvrard et autres, sur 1 arpent de terre et vigne aux Pasquières, paroisse de Rivière ; — 18 livres, par Pierre Manduit, sur 1 arpent de pré, à Gastillon, près la Chaussée, paroisse Saint-Germain ; — 6 livres 13 sous, par François Hubert de Champigny, sur logis au carroi des Orioust, paroisse de Ligré ; — 23 livres par Louis Leblois, sur un clos de vigne, à Gresille, paroisse de Parilly. — Prêts de 600 livres faits aux sieurs Salmon et Gaudichon, et de 250 à François Champigny.

G. 761. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1728-1785. — Délibérations. — Décision par la fabrique et les habitants de faire réparer le presbytère, qui menace ruine, le curé, Joseph Roy, s'engageant à payer la moitié des frais. — Ordre de faire dresser deux devis, l'un pour les réparations, l'autre pour la reconstruction. — Acceptation d'une rente de 31 livres, léguée par Jeanne Savary, pour deux anniversaires, avec vigiles, laudes et libera. — Don de belles chapes et autres ornements, fait à l'église Saint-Jacques par Renée Thomas, veuve de René Michau, marchand. — Devis des réparations à faire au bâtiment acheté par des personnes pieuses pour y établir un presbytère. — Réception des travaux exécutés. — Les honoraires de F. Biermant, vicaire, augmentés de 30 livres, en considération de son zèle. — Nomination d'un second vicaire, qui recevra 105 livres du curé et 120 de la fabrique, pour assister à tous les offices et faire la moitié de ceux de la chapelle du Pont ; — cette rétribution portée, le 12 janvier 1772, à 300 livres, à cause de la cherté des vivres. — Emprunt de 600 livres contracté par la fabrique, pour achever de payer l'autel et le tabernacle fournis par Rousseau, marbrier d'Angers. — Les honoraires de Charles Poulin, vicaire, portés de 300 livres à 400, en considération de son assiduité et de son zèle à instruire les enfants. — Jacques Etienne Hurtault, nommé vicaire, en 1785, avec une rétribution de 450 livres.

G. 762. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1785-1793. — Délibérations : — Règlement pour la rétribution du bedeau et du sacristain, dans les 4 classes de sépulture : pour la 1re ils auront 12 livres ; pour la 2e 6 livres, pour la 3e 4 livres, et pour la 4e 40 sous, compris la sonnerie et la fosse. — Autre, pour la sonnerie des cloches, aux décès, mariages et naissances. — Autre règlement, en 96 articles, pour l'administration des biens et revenus des fabriques. — Autorisations pour la nomination d'un second bedeau et la mise à l'enchère des bancs vacants. — Louis Houdia, marguillier, chargé d'acheter l'étoffe de 4 aubes pour les clercs, et de s'occuper du plancher supérieur du salon de la cure, qui menace de tomber. — 40 livres au lieu de 30 accordées au prêtre chargé des prédications du 1er dimanche de chaque mois, fondées par l'ancien curé, Barré. — Ordre de construire un ballet ou hangar dans la cour du presbytère, pour permettre au curé, Masselin, d'y déposer la dîme qui lui tient lieu de portion congrue. — Le sieur Delisle, ci-devant chantre de Saint-Mexme, choisi pour chanter les dimanches et fêtes en l'église Saint-Jacques. — Assemblée générale convoquée pour décider si l'on remplacera les ornements d'argent, que les autorités ont enlevés, par d'autres plus simples. — Nomination du citoyen Boureau de Fresnaie, pour célébrer une messe basse les dimanches et fêtes, à cause de la trop grande affluence des fidèles pendant lesdits jours (28 mars 1793.)

G. 763. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 112 pièces, papier.

1581-1779. — CHINON, paroisse Saint-Maurice. — Fondation d'une messe, faite en l'église Saint-Maurice, par Louise de Préaulx, femme de Mathurin Maurice, médecin ordinaire du Roi ; — transaction avec ses héritiers, au sujet de ladite fondation. — Délibération des paroissiens, pour la réparation du clocher. — Requête des habitants à l'intendant de Tours, demandant l'autorisation de faire un emprunt de 3,300 livres pour le paiement des travaux ; — rôles des journées employées à ladite réparation ; — mémoires d'ouvrages exécutés ; — ordonnances de paiement. —

Différend entre Pierre Benoît Caillaut, le jeune, ancien fabricier de Saint-Maurice, et la fabrique de ladite église, dont il était resté créancier. — Déclarations de terres, rendues au fief de La Tourette, dépendant de l'abbaye de Fontevrault, par Jean Sanglier, chevalier, seigneur de La Noblaie, et par Joachim Coste, écuyer, seigneur de La Chauvinière. — Arrêt du Parlement, du 19 mai 1786, sur l'administration des biens des fabriques, et délibération de celle de Saint-Maurice à ce sujet.

G. 764. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier.

1536-1789. — Testaments: de la veuve Girard-Francboucher ; de Françoise Nepveu, veuve de Pierre Délif ; de Catherine Louvrier, veuve de Guillaume Philbert, lieutenant particulier à Chinon ; de Françoise Baudelou, veuve de Marin Millet, grenetier au grenier à sel de Chinon, portant legs et donations pour des fondations de messes et d'anniversaires dans l'église Saint-Maurice. — Marché passé, le 10 avril 1623, par les fabriciers avec Thomas Menuel, maître maçon, Jean Robineau, charpentier, et Jacques Picard, couvreur, pour la construction d'une chapelle ou sacristie à faire à côté de l'église Saint-Maurice; — détail des travaux à exécuter ; — quittances des sommes reçues. — Papier des rentes dues à la cure et des recettes faites par le curé. — État du linge de la sacristie. — Copie d'un billet de 1,000 livres, prêtées par M. Bouin, chanoine, pour le clocher de Saint-Maurice. — Compte de recette et dépense de la fabrique, rendu par le sieur Delarue, fabricier ; — pièces à l'appui dudit compte. — Correspondance de M. Delu, secrétaire de M. Ducluzel, intendant de Tours, avec M. Mangot, avocat à Chinon, au sujet de la rentrée des fonds destinés aux réparations de la nef et du chœur de Saint-Maurice.

G. 765. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 123 pièces, papier.

1130-1727. — Copie de la charte de fondation des deux chapelles de la Madeleine ou du Pardon, en l'église Saint-Maurice, par Nicolas Ribot, chevalier, seigneur de Chavenne ou Chaveigne, en 1130. — Présentations et nominations de titulaires. — Accord entre les deux chapelains du Pardon, par lequel le Révérend Chaufour, un desdits chapelains, cède la moitié du revenu de sa chapelle à Maurice Thinault, à la charge de célébrer ou faire célébrer les services obligatoires. — État des revenus de la chapelle du Pardon. — Requête du chapelain, pour la réduction des services, motivée sur la diminution des revenus. — Aveux rendus par Jean Guette et Louis Nicolas, chapelains, aux seigneurs de Boisgoulu, pour une rente de 12 setiers de grain, due dans la paroisse de Pouant. — Sommation faite au titulaire de la chapelle du Pardon, faute de foi et hommage à Armand Jean du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pour la dîme de Ribot, qui se ramasse dans le village de Champeaux et aux environs, dépendante du comté de La Chapelle-Bellouin. — Réduction des services de la chapelle du Pardon, à cause de la grande diminution des revenus.

G. 766. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 95 pièces, papier.

1525-1772. — Sentence du lieutenant général de Chinon et transactions au sujet d'une rente de 12 setiers de seigle, 6 chapons et 3 sous, assise sur terres, et domaines au village de Voizeray, paroisse de Pouant et due à la chapelle de la Madeleine ou du Pardon, desservie en l'église de Saint-Maurice de Chinon. — Conférence, arpentage et baux à ferme de la frêche du Pardon. — Bail à ferme du revenu temporel de ladite chapelle. — Papier de recette des cens et rentes. — Déclarations desdites rentes. — Testament de Jeanne Vallet, femme de Philippe Lucas, au profit de la chapelle du Pardon. — Différend entre Louis Nicolas, chapelain, et ledit Philippe Lucas, au sujet de l'exécution de ce testament. — Échange d'une rente de 3 livres 5 sous pour une autre de 55 sous, entre le chapelain Guette et Antoine Angibert, élu en l'Election de Chinon.

G. 767. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1631-1790. — Bail à ferme de portions de la frêche du Pardon, située en la paroisse de Pouant. — État des maisons et terres de ladite frêche. — Procédure entre le chapelain, Jean Guetté, et Louis Proust, menuisier, principal détenteur de ladite frêche, au sujet de la mesure du boisseau, ce dernier prétendant qu'elle est de Chinon et le chapelain de Pouant. — Montant des gerbes recueillies par Martin Gouin, commissaire établi sur ladite frêche, pour le paiement de 6 années d'arrérages. — Sentence du Bailliage de Loudun qui ordonne la saisie, criée et vente des deux métairies de Vouzeray, à la charge de payer la rente de 12 setiers de seigle, 6 chapons et 3 sous, due à la chapelle du Pardon. — Requête de Jean Besnard, cha-

noine de Saint-Mexme et chapelain de la Madeleine, ou du Pardon, tendant à faire condamner Marthe Olivier, veuve de Jacob Monnoury, sieur de la Bastille, au paiement solidaire des arrérages. — Baux à ferme de 4 arpents de pré, en deux pièces, situées dans la haute prairie du Véron, par Louis Dehumeau, chapelain, à Jacques Babouard, salpêtrier, et autres pour 120 livres ; — de la dîme de Ribot, paroisse de Maulay, et de celle de Derçay, dépendantes de la fabrique de St-Maurice et de la chapelle de Sainte-Croix, *alias* du Pardon, par Louis Lenée, seigneur de Danzay, et Pierre Masselin, greffier, procureurs fabriciers, pour 300 livres. — État du revenu de la chapelle du Pardon, s'élevant à 742 livres 12 sous 4 deniers, en 1790.

G. 768. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1495-1686. — Chapelle de la Conception. — Fondation de ladite chapelle, en l'église Saint-Maurice de Chinon, par Pierre Bellefille, conseiller en Cour laie, et Hehette de Paray, sa femme, en 1495. — Déclaration des rentes dues à Jean Billard et à Guillon Bernard, pour l'entretien de ladite chapelle, chargée d'une messe par semaine. — Sommation faite par la fabrique à François Castillon, Pierre Roujou et autres, et jugement qui les condamne à payer 105 livres 18 sous 8 deniers, pour les arrérages d'une rente de 4 setiers de froment et seigle. — Résignation de la chapelle Notre-Dame par Jean Beurges, en faveur de Jean Beurges, son neveu, prêtre. — Consentement à ladite cession par Mesme Galet, seigneur du Petit-Thouars, patron de ladite chapelle. — Provisions de la même chapelle en faveur de Jacob Bellefille, par Simon Houdry, grand vicaire de l'archevêque de Tours. — Procédure, de 1664 à 1685, entre Charles Dusoul, sieur de Beauséjour, procureur du Roi, présentateur de la chapelle de la Conception, et Pierre Bellefille, titulaire, qui avait été plusieurs années sans la desservir.

G. 769. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1758-1785. — Délibérations des habitants de la paroisse Saint-Maurice de Chinon. — Réparations du clocher, de l'horloge, du jubé et de l'orgue, cette dernière par le sieur Balle, facteur. — Délibération à l'Hôtel de Ville, concernant la suppression de la paroisse, faute de vicaire. — Discussion pour les préséances entre les lieutenants du Roi et les fabriciers. — Le sieur Louis Lenoir reçu vicaire, aux appointements de 400 francs par an. — Réparations urgentes à faire au chœur de l'église ; arrangement à ce sujet avec le prieur de Saint-Louans, gros décimateur de la paroisse. — Réparation faite au vicaire, à l'occasion d'outrages qu'il avait reçus. — Nomination d'un procureur pour poursuivre la rentrée des revenus de la fabrique.

G. 770 (Registre.) — In-quarto, 741 feuillets, papier.

1638. — Livre des rentes, fondations et ornements, avec analyses des titres et renvois aux pièces justificatives. — Les documents analysés remontent au xve siècle. — Permission donnée en 1623 par l'abbé de Turpenay, d'appuyer les fondations de la sacristie de l'église, contre un logis lui appartenant. — La grande mortalité oblige, en 1662, à enterrer cinq ou six cadavres dans une même fosse et à établir un nouveau cimetière dans les douves, entre les murailles de la ville et la place de la Butte. — Fondations des chapelles : du Pardon, en 1430, par Nicolas Ribot ; des Bellesfilles, en 1427, par Pierre Bellefille ; de Saint-Pierre, apôtre, par Pierre Turmeau, en 1500. — Nombreuses constitutions de rentes, parmi lesquelles on remarque celle de 8 livres, créée, vers 1530, « par Antoine Rabelais, sieur de la Devinière, et par sa femme, à la charge de dire deux anniversaires par chacung an, savoir : ung le jour et feste de Saint-Anthoine, et ung le jour et feste de Sainte-Catherine, et une messe chaque mercredi de la semaine ». — Inventaire des reliques, orfèvreries, ornements, linges, tapisseries et livres, appartenant à la cure.

G. 771. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1625. — Inventaire des titres des domaines et des rentes de la fabrique. — Les titres analysés remontent au xve siècle. — Legs, en 1502, par Baudet-Papuisseau, d'une petite cour, derrière le grand autel, et de 2 arpents de terre, dont le produit a été appliqué à la chapelle de la Croix. — Les chanoines de Saint-Mexme obligés de fournir un prêtre et un clerc pour le service de l'église Saint-Maurice. — Indulgences accordées par le pape Paul V, en faveur de la portion de la vraie croix possédée par le trésor de ladite église. — Fondations des chapelles de Notre-Dame de la Conception, des Bellesfilles, etc. — Marché passé par les fabriciers avec Antoine Aulmusse, maître sculpteur, pour la réfection du grand autel, en 1525. — Fondation d'une messe par Louise de Préaux, veuve de Mathurin Maurice, médecin à Chinon. — Rente de dix livres due sur la maison de Rabelais et autres biens à Chinon.

G. 772. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier.

1599-1771. — Chisseaux. — Testaments de Louise Piart, veuve d'André Clavier, et de la veuve Bertrand Blondeau, contenant dons et legs de vignes au profit de la cure. — Baux à ferme de terres, vignes et prés, dans les paroisses de Chisseaux, Civray et Francueil. — Acquisition par le curé, Claude Angevin, d'un pré, situé paroisse de Civray. — Extrait d'un arrêt du Conseil d'Etat, qui autorise l'adjudication des travaux de réparation à faire à l'église, et ordonne la répartition sur tous les habitants et propriétaires, de la somme nécessaire. — Inventaire des ornements et effets mobiliers de l'église de Chisseaux, fait à la réquisition dudit Claude Angevin, devant Hébert, notaire à Chenonceau.

G. 773. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 103 pièces, papier.

1627-1789. — Chouzé-sur-Loire. — Fondation d'une école de filles à Chouzé, en vertu du testament d'Antoine Arnault de Pomponne, abbé de Saint-Pierre de Chaume, au diocèse de Sens, et titulaire du prieuré du Plessis-aux-Moines, paroisse de Chouzé. — Approbation de ladite fondation par Henri Arnauld, évêque d'Angers. — Bail judiciaire de tous les revenus de la cure, mis en séquestre à la suite d'une contestation survenue entre deux prêtres, se prétendant l'un et l'autre curés de Chouzé. — Bail en 1627, d'un arpent de grève, sur le bord de la Loire, vis-à-vis un terrain appelé le Vieux-Presbytère, dépendant de la cure, par François Lebascle, chevalier, seigneur du Fresne et de Saint-Médard, à Urbain Baudry, curé, pour une rente d'un chapon. — Legs de deux boisselées de vigne et arbres à fruits et d'une rente de 20 sous, fait, en 1681, par Etienne Romé, et Renée Chabot, en faveur de la confrérie du Rosaire et pour l'entretien de la lampe du Saint-Sacrement. — Testament de Marie Duchatelet, léguant à l'église une rente de 12 livres pour la fondation de 4 messes basses. — Quittances d'une pension de 900 livres, contractée par Charles Lefort de Beauvoir, curé de Chouzé, envers son prédécesseur. — Compte de recette et dépense des revenus de la fabrique pour 1784-1785 ; total de la recette, 4,121 livres 18 sous 6 deniers, et de la dépense 3,887, livres 1 sou 6 deniers.

G. 774. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 73 pièces, papier.

1511-1788. — Chapelles desservies en l'Église de Chouzé-sur-Loire. — Testament d'André Besnard, prêtre, léguant maisons, jardin, terres et rentes, etc., pour la fondation d'une chapellenie et la célébration d'une messe tous les jeudis. — Baux à ferme des revenus de cette chapelle, appelée le legs des Besnard. — Testament de Guillaume Joubert, prêtre, donnant à l'église de Chouzé, pour l'entretien d'une chapelle sous le vocable Notre-Dame de Recouvrance, et la desserte de deux messes par semaine, une dîme en la paroisse de Courcoué, une maison au bourg de Chouzé, des terres, etc., — Bail à ferme de la dîme, indivise avec la grande dîme de la seigneurie de Courcoué, par le chapelain, Nicolas de Trécourt, vicaire général d'Angers, à Louis Pallu, fermier des fief et seigneurie de La Noblaye, pour 280 livres. — Bail à ferme, par Nicolas Guillot, curé de Varennes et titulaire de la chapelle Sainte-Reine, à Urbain Malecot, charron, de 12 boisselées de pré, prairie des Terrageaux, pour 27 livres. — Combat de fief entre le chapelain de Sainte-Reine, Augustin Rivière, et Jean Duchâtel, fermier du prieuré, du Plessis aux-Moines, paroisse de Chouzé, qui lui réclamait un droit d'indemnité de 16 livres, plus 20 années d'arrérages. — Délivrance, en 1536, par Julien Joulin et autres, exécuteurs testamentaires d'Etienne Chaufleteau, des terres, etc., léguées par ce dernier, pour la fondation d'une chapelle de Saint-Nicolas et la rétribution de 50 messes annuelles. — Baux à ferme, par Thomas L'Eauté, titulaire de ladite chapelle, d'une maison dans le bourg de Chouzé, pour 18 livres, et d'une pièce de terre de 10 boisselées, appelée la Grande-Ouche, pour 36 livres, puis pour 60.

G. 775. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 123 pièces, papier.

1513-1775. — Chouzé-le-Sec. — Testaments portant dons aux curés et à la fabrique : du domaine de La Vaugourderie, par Pierre Rocher, curé de Chouzé ; — de diverses rentes, par Louise Petit, veuve d'Hilaire Poupe ; — d'un pré de 50 chaînées, près le village de Vaujours, par Marie Godeau, veuve de Jean Maudet, notaire ; — des bâtiments et terres de La Grande-Maison et d'une borderie appelée Le Mortron, par les demoiselles Dain, habitant les châteaux de Vaujours et de Château-la-Vallière ; — d'une maison avec jardin, cours et terres, par Julien Suzanne, marchand. — Procès-verbal de visite et estimation des réparations à faire à La Vaugourderie, faites à la requête du curé par Mathurin Métivier, charpentier-couvreur, et Julien Chauveau, maçon. — Baux à ferme des domaines appelés le Mortron, Julien-Suzanne et autres, par Etienne Bresson, curé de la paroisse de Chouzé-le-

Sec, aujourd'hui réunie à celle de Château-la-Vallière. — Contrats de rentes en grains et argent. — Testament de Jean Desplantes, écuyer, et de Jeanne d'Alluye, sa femme, léguant, en 1543, une borderie appelée Le Salvert, et des rentes, pour la fondation d'une chapelle de Notre-Dame de Pitié. — Déclaration de terres rendue, en 1625, à Louis Armand de Bourbon, duc de La Vallière, par François Chollet, titulaire de la chapelle du Salvert.

G. 776. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1786. — Cigogné. — Acte de Rossignol, notaire à Reignac, portant désignation des terres, etc., que le curé, Louis-Pierre Lenoir, veut abandonner aux décimateurs de sa paroisse pour jouir de la portion congrue de 700 livres, et signification dudit acte aux Pères de l'Oratoire, directeurs du collège de Tours, au prieur de Cigogné et à l'archevêque. — État des biens et revenus de la cure de Cigogné, suivi d'un mémoire contre les prétentions dudit curé. — Extrait des déclarations faites par la fabrique au fief de Saint-Julien.

G. 777. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1505-1782. — Ciran. — Transaction, en 1505, au sujet de la dîme de Ciran, entre Robert Frétard, prieur d'Esves-le-Moutier, et Benoit Fillette, curé de Ciran. — Baux à ferme de rentes en argent et en grains, dus à la cure par le chapitre de Saint-Martin, le commandeur de l'Hôpital et autres, pour les dîmes qu'ils perçoivent en la paroisse de Ciran. — Extraits des gros et rentes dus à la cure. — Arpentage des terres etc. — Echange de prés, en 1513, entre le curé Fillette et Pierre Greslet, seigneur de La Rochebreteau. — Permission donnée par l'archevêque de Tours pour démolir la chapelle Saint-Gervais et utiliser les matériaux à la réparation des murs du cimetière et à la construction d'une sacristie — Déclarations des biens de la cure, rendues au Roi et à l'assemblée du clergé de France, par Etienne Bergerault, Jean Delaunay et Etienne Bourreau, curés de Saint-Symphorien de Ciran. — Modèle imprimé des déclarations qui doivent être fournies de 10 ans en 10 ans par les gens de main morte.

G. 778. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1590-1790. — Civray-sur-Cher. — Testaments, portant legs, en faveur des curés, chapelains et fabrique : de diverses sommes et de 13 chaînées de vigne, par Adenette Jousset, femme de Pierre Bigot, cocher de la défunte reine, Louise, douairière ; — d'un quartier de vigne, dans le clos de Thoré, par Guillaume Boutet, marchand ; — d'une somme de 300 livres, par Marie Legendre, veuve de Claude de Beauvais, gendarme de la garde du Roi. — Fondation d'un banc sous le crucifix, côté de la chapelle du Rosaire, par Jacques Lhomme de la Pinsonnière, chef de gobelet du Roi. — Déclarations : de la cure et de ses dépendances, faite par le desservant, Claude Maldant, à César, duc de Vendôme, seigneur de Civray ; — des biens de la fabrique, rendue au Roi, par Antoine Paslin, marguillier. — Mémoire concernant une rente de 8 livres, léguée au vicariat par le seigneur de Mesvre, et due par le sieur de Marennes. — Echange de 8 chaînées de vigne pour un quartier de pré, fait entre Louis de Gigault de Bellefonds, chevalier, seigneur de Marennes et de Mesvres, paroisse de Civray, et les fabriciers. — Baux à ferme des biens de la fabrique, pour 35 livres. — Inventaire des titres et papiers de la cure, dressé en 1790.

G. 779. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

1607-1786. — Civray-sur-Esves. — Déclarations des biens et revenus de ladite cure, rendues au Roi, à l'archevêque de Tours, à l'assemblée du clergé de France et au greffe des gens de main morte, par René Fillet, Charles Gaultier, Pierre Audebert et Michel Martineau, curés de Civray. — Extrait du testament de Jean Dubois, prêtre, fondant deux messes basses dans deux églises de Civray. — Cession de 50 chaînées de pré, au lieu dit le Petit-Moulin de Civray, par Charles Jacques et Louis Robineau au curé Audebert, pour l'amortissement d'une rente de 12 livres 10 sous. — Exponse, par Pierre de Mons, écuyer, seigneur de La Pierre, de pièces de terre sujettes à une rente de 6 boisseaux de froment envers la cure. — Conférence de la frêche de Chezelles, dépendante des seigneuries de Bagneux et de La Louère et dans laquelle le curé possède 130 chaînées. — Détail des biens saisis féodalement sur François Balthazar Dangé. — Procédure, de 1784 à 1786, entre le curé Jacques-Thibault Auger et Louis Bongar, meunier au moulin du bourg, qui s'était avisé de labourer un chemin conduisant au moulin Feschaux et d'y faire plusieurs fossés.

G. 780. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1505-1759. — Transaction entre Antoine de Mons, clerc, étudiant au collège de Tours et titulaire

de la chapelle Saint-Julien, dite de Crissay, desservie en l'église de Saint-Martin de Tours, décimateur avec le duc de Montbazon, de la paroisse de Civray, et le curé Pierre Poirier, qui demandait un supplément à son gros de 28 setiers de blé, et obtient 24 boisseaux de méteil. — Baux à ferme de moitié de la dîme de Civray : par Louis de Rohan, duc de Montbazon, Eustache du Villier, seigneur de La Felonnière *modò* La Telonnière, paroisse de Civray, à la charge de payer les gros dus au curé et à l'archiprêtre de Sainte-Maure ; — par Jean Esturgeon, titulaire de la chapelle Saint-Julien, pour 13 écus un tiers et deux chapons. — Pièces produites au bailli de Tours par Jean Louet, chanoine de Saint-Mexme et archiprêtre de Sainte-Maure, contre Louis Roullin, prieur de Grandmont et chapelain de Saint-Julien de Crissay, et contre Charles Gaultier, curé de Civray, qui lui doivent 7 années d'un gros de 9 setiers. — Cession par Charles de Rohan à Louis Davau, archiprêtre de Sainte-Maure, de sa part dans la dîme de Civray. — Procédure entre Thibault Auger, curé de Civray, et ledit Davau, qui, jouissant de presque toute la dîme, en conséquence des exponses faites par le duc et le chapelain, refusait de lui payer son gros.

G. 781. (Liasse.) — 96 pièces, papier ; 1 plan.

1456-1788. — Cléré. — Testament d'Alexandre Maudet, curé de Cléré, portant legs en faveur de la cure, de 6 quartiers de vigne et d'un arpent de pré. — Transaction, en 1456, entre Guillaume Tullou, curé, et Jean Chopin, écuyer, seigneur de Houdaigne, qui, pour l'amortissement d'une rente de 2 mines de blé et de 30 sous, donne audit curé sept arpents de terre, situés à Châtillon. — Testament de Louis Gousselin, curé de Cléré, léguant à ses successeurs, en 1630, une maison dans le bourg, pour la fondation d'une messe par semaine en la chapelle Saint-Jacques, construite par son frère, conseiller du Roi. — Échange, en 1711, de 2 arpents de terre près les Bonnelières, pour un arpent, près Lallier, entre Jean-Baptiste-Pierre-Henri de la Rue-du-Can et Louis Chambellan, curé. — Plan de pièces de terre, près le presbytère et aux Sablons, échangées entre Jean Chevalier, curé, et Michel-Denis de la Rue-du-Can, baron de Champchevrier, seigneur de Cléré. — Provisions de la cure de Cléré en faveur dudit Chevalier. — Accord, concernant le partage des dîmes entre lesdits baron et curé. — Bornes de la paroisse de Cléré. — Arrêt du conseil pour l'aménagement des bois de la cure. — Vente de coupes de bois par adjudication. — Inventaire des titres de la chapelle de Houdaigne, unie à la cure de Cléré.

G. 782. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1611-1767. — Continvoir. — Testaments : de Perrine Pichonneau, donnant à la fabrique une planche de terre, au lieu dit les Fontaines, 3 rottes de pré, sur le Changeon, et 13 planches de marais, aux Maisons-Rouges, fief de la prévoté de Restigné, pour deux messes annuelles à haute voix ; — de Marguorite Pelletier, veuve de Félix Bagat, sieur de La Royauté, léguant 25 sous de rente pour deux messes basses annuelles et un salut à la Vierge. — Déclaration des revenus de la cure, rendue au Roi par Charles Courtault, prieur, curé de Continvoir, pour obéir à l'ordonnance de décembre 1691 et à l'arrêt de mars 1692. — Accord entre Charles Gitton, prieur de Courléon et de Continvoir, le procureur syndic des habitants, etc., et les héritiers d'Antoine Chauvelin, précédent prieur, pour des réparations à faire au prieuré. — Assemblée des habitants, convoquée en 1767, après le décès dudit Gitton, au sujet de réparations importantes et de la renonciation de ses parents à la succession.

G. 783. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 25 pièces papier ; 1 plan

1529-1781. — Couesmes. — Testaments : de Jacques Delaunay ; de Guillemette la Sauvagelle, veuve d'André Sauvageau ; de Renée Loriou, veuve de Jacques Prudhomme, contenant dons et legs de rentes en froment, d'un pain à bénir et de pièces de terre, au profit de la cure et de la fabrique. — Procédure entre les procureurs fabriciers et les sieurs Jacques Froger et René Morillon, débiteurs d'une rente de 2 setiers de froment, sur une frèche appelée la Grande-Ouche. — Don d'un arpent de terre par Beaudoin, seigneur de Lucé. — Jugement du lieutenant général de Touraine, par lequel Nicolas Méreau, prieur de Châteaux, est condamné à abandonner partie de ses dîmes, à faire les réparations à l'église et à fournir les ornements, comme décimateur universel de la paroisse de Couesmes.

G. 784. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 138 pièces, papier.

1515-1782. — Coulangé. — Testaments des sieurs Mausson, vicaire, Gilles Maupeou, prêtre, Macée Hémon, veuve d'Alexandre Prieur, René Behuet, tailleur, Catherine Delataille, veuve en secondes noces

de René Dupan, Jeanne Pelle, Marguerite Huron, femme de Louis de Maussabré, chevalier, seigneur de La Sabardière, paroisse de Nouans, et des Genêts, paroisse de Coulangé, faisant divers legs pour messes et anniversaires. — Requêtes adressées, en 1676, au présidial de Loches et au Parlement par Jean Moreau, curé de Coulangé, poursuivant la vente par licitation du domaine de Boureau, *alias* La Boursetterie, saisi à sa requête sur la succession vacante de Pasquier Boutault, faute de paiement des arrérages d'une rente de 7 setiers de froment, etc., léguée en 1533 à la cure, par Antoine Vonnet, pour une messe basse le lundi de chaque semaine, contre les autres créanciers, formant opposition; longue procédure à ce sujet. — Baux à ferme dudit lieu de La Boursetterie, par Pierre Boulay, curé de Coulangé ; et des prés de la cure, par Jean-Joseph Perronnet, desservant. — Déclarations des revenus, rendus au Roi par les curés, Nicolas Pavy et Jean Moreau. — État des domaines et revenus, dressé par ledit Moreau, optant pour la portion congrue. — Compte des recettes et dépenses de la fabrique. — Fondation de deux messes par semaine, l'une en la chapelle de La Sabardinière, l'autre dans celle de la seigneurie des Genêts, par Marie d'Argy, veuve de Gaspard de Maussabré, chevalier, seigneur desdits lieux. — Bail à ferme des bâtiments, terres et vignes de la prestimonie ou stipendie de Coulangé, consenti par François Cottereau, titulaire, à Pierre Duchêne, curé de ladite paroisse.

G. 785 (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier.

1476-1789.—Courçay. — Bail, en 1476, de 125 chaînées de terre, par Jean de Bodel, à Claude Fouquet et à son frère, pour une rente de 6 grands boisseaux de froment, dont quatre sont destinés à la fondation d'un pain bénit au jour de Noël.—Testaments : de Marthe, femme de Martin Buchet ; de Geoffroy Guérin, prêtre; de Jean Berthelot; de Perrine Gagneron, femme de Joseph Buisson, sieur des Renardières ; de Thomas Belluot, curé de Courçay, et Marie Menard de La Barre, portant legs de maisons, terres et rentes en faveur de l'église de Courçay.— Donation par Antoine Vaultier, notaire, d'une maison dans le bourg, pour le curé et d'un arpent de terre pour la fabrique. — Déclarations des revenus de la cure, rendues à la seigneurie et prévôté de Courçay, par Pierre Lebastard, sieur de La Gaudinière et Thomas Belluot, desservants. — État des fondations faites en l'église de Courçay. — Cahier de recette des rentes dues à la cure en 1530. — Transaction entre les chanoines de St-Martin, seigneurs fonciers et féodaux de Courçay, curés primitifs et décimateurs généraux de la paroisse, et Guillaume Billonneau, curé, qui obtient un supplément de gros d'un muid de froment et seigle. — Déclaration d'Antoine Héron, reconnaissant devoir à la fabrique de Courçay, sur une borderie appelée La Serranderie, dite paroisse, une rente de 2 boisseaux de froment. — Bail d'un arpent de pré, prairie de la Gravelle, adjugé par le curé et la fabrique pour 37 livres. — Fondation par Jeanne de Gannes, d'une messe tous les mercredis, dans une chapelle que doit faire construire à Chemallé, Louis de Gannes, chevalier, seigneur dudit lieu, son fils aîné.

G. 786. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

XI[e] siècle-**1789**.— Courcelles. — Copies de chartes, concernant la fondation du prieuré-cure de Courcelles, au XI[e] siècle, par Teannus Mancellus, qui donne aux religieux de St-Florent la moitié de l'église de Courcelles, avec l'approbation de Hugon, fils d'Hugon de Aluia. — Testament de Pierre Gilbert, charron, léguant à l'église une rente d'un pain bénit, sur le lieu de Bourgirault. — Enquête faite, en 1475, par Hardouin Piron, bachelier en cour laie, au sujet d'une ancienne place, d'une grange et de pièces de terre, dont la jouissance était contestée au curé-prieur par les seigneurs de Charentilly. — Partage, en 1529, des biens provenant de la succession de Guillaume Rotereau et de Jeanne Houdineau, et chargés d'une rente destinée à l'entretien d'une lampe ardente jour et nuit pendant la fête et l'octave du Saint-Sacrement. — Compte de recette et dépense de la fabrique de Courcelles, pour l'année 1705-1706, rendu par Pierre Callot, fabricier, et pièces à l'appui des dépenses. — Aveux et dénombrements, rendus, en 1465, par Jean Gratins, prieur de St-Christophe et de Courcelles, à Jean, sire de Bueil, chevalier, comte de Sancerre, seigneur de Châteaux et de Courcelles. — Comptes du prieur avec les fermiers de La Tabardière et de la closerie du Houssay, concernant la chapelle du château du Vivier-des-Landes, situé dans la paroisse de Courcelles. — État des terres de la métairie de Mageon, sur lesquelles le chapelain du Vivier a le droit de dîme. — Démission de Maurice Lefebvre, titulaire de la chapelle Sainte-Catherine, fondée et desservie au château du Vivier-des-Landes. — Nomination de Martin Havard du Cormier, prêtre du Mans, par Jean Goyet, chevalier, seigneur des Hayes et du Vivier, pour remplacer ledit Lefebvre.

G. 787. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1600-1790. — Courcoué. — Déclarations des revenus de la cure et des dons faits à l'église, rendues au fief de La Rivière-Marteau et aux chanoines de Faye-la-Vineuse, par les curés Louis Auger, Louis de Chergé et Jean Dulac. — Testaments : d'Anne Buquet, femme de Pierre Thubert, seigneur de l'Arceau, etc., léguant à la cure une maison et ses dépendances ; — de Louis et de François de Chergé, curés de Courcoué, donnant à leurs successeurs diverses pièces de terre et vigne. — Échanges : de terres et rentes, entre Louis de Chergé, curé, et Jean de Butay, seigneur de La Mabillière et de Pressigny; — de dîmes, entre Louis Auger, curé, et Louis de Beauvau, baron de Rivarennes, seigneur de Courcoué. — Acte de vente de 8 arpents de terre et vigne, par ledit Auger, pour 600 livres, en 1652. — Inventaire des titres et papiers de la cure. — Visite et estimation des réparations à faire au presbytère.— Testament de René Chaveneau, léguant une rente de 5 livres au titulaire de la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, desservie en l'église de Courcoué, pour y célébrer 10 messes annuelles. — Requête de Jean Lambert, chapelain, à l'intendant, pour obtenir une réduction sur lesdites messes. — Baux à ferme du revenu temporel de cette chapelle, consistant en une maison près l'église, un arpent de terre et 6 livres de rente.

G. 788. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1525-1756. — Couziers. — Inventaire des titres des rentes dues à la cure de Sainte-Radegonde de Couziers. — Bail à ferme, en 1571, du revenu de ladite cure, consenti par André Chevenier, chanoine de Sainte-Croix de Loudun et curé de Couziers, à Jean Mollet, prêtre, pour 140 livres. — Déclarations desdits biens, rendues au Roi, à l'archevêque de Tours et au clergé de France, par les curés Louis Blondeau, Claude Daget et François Quillet. — Testament de Marc de Lespinay, écuyer, seigneur de Lessigny, portant legs du domaine de La Bazouillerie et fondation de messes dans la chapelle qu'il avait fait construire en l'église de Couziers, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste. — Collation de ladite chapelle, faite en faveur de Mathias Fouquet par la fille aînée de Charles de Lespinay, seigneur de Courléon, décédé. — Inventaire des titres de la même chapelle, trouvés au château de Courléon. — Baux à ferme, en 1533, du domaine de La Bazouillerie, par René de Lespinay, seigneur de Courléon et de Lessigny, procureur de Jean de Lespinay, curé de Couziers et titulaire de la chapelle Saint-Jean. — Déclaration des biens de ladite chapelle, rendue par le chapelain au fief de Couziers.

G. 789. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1675-1762. — Cravant. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de Cravant, présentés par les procureurs fabriciers. — Déclaration au Roi par le desservant, Louis Hervault, des legs faits à la cure pour fondations. — État des anniversaires. — Requêtes, productions de pièces, dits et contredits, etc., relatifs à un procès survenu entre les curés de Cravant, Antoine Fougnac et Pierre Taffonneau, et divers fermiers de terres et vignes, louées pour le tiers des fruits et surnommées les tiers de Cravant ; lesdits fermiers refusant de remplir les conditions du contrat.

G. 790. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 81 pièces, papier.

1516-1790. — Crissay. — Arrêt du Conseil d'État, du 19 octobre 1568, autorisant Pierre de Ronsard, prieur commendataire de Saint-Côme, à reprendre possession de 3 quartiers de terre, qui avaient été arrentés, en 1453, pour trois vies, par les religieux dudit couvent en faveur du prieur-curé de Crissay. — Testament de Jacques Plessis, prêtre, qui donne à la cure une rente de 8 livres 6 sous pour un anniversaire et à l'église ses missels et son calice. — Baux à moitié de la métairie du prieuré de Crissay, par Fiacre Dumu et Macé Pichonneau, prieurs. — Adjudication, pour 455 livres, de tout le revenu temporel du prieuré-cure de Crissay. — Contestation entre Philippe de Mazières, curé-prieur de Neuil, et Sébastien Labbé, curé de Crissay, au sujet des dîmes et autres droits que ce dernier prétendait avoir. — Échange de terres, entre Jean Bruneau, curé de Crissay, et Marie de Pinnerelles, veuve d'Alexandre de Gueffron, écuyer, seigneur dudit lieu. — Déclarations des domaines et rentes de la cure de Crissay, fournies par les curés à la prévôté de St-Epain. — État des rentes léguées à la cure et pour lesquelles il est dû au Roi un droit d'amortissement. — Mémoires de travaux et de fournitures. — Livre de compte d'Antoine Mirault, procureur fabricier, et quittances à l'appui.

G. 791. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 95 pièces, papier.

1577-1780. — Crouzilles. — Testaments de Catherine Sicard, veuve de Mathurin Boisseau, de

Michel Luthier et Gabriel Robin, curés de Crouzilles, et de Jeanne Lhuillier, veuve de Jean Dreux, portant legs en faveur de la fabrique et de la cure. — Prise de possession, par Antoine Duveau, curé, d'une maison qu'il avait acquise dans le bourg de Crouzilles. — Déclarations du temporel de la cure, faites au Roi, à l'assemblée du clergé, au fief des Roches-Tranchelion, et à Catherine Duchamp, veuve de Jean d'Armagnac, seigneur de La Motte-Piolau, par les curés Duvau, Marc Roy, Gabriel Robin. — Autres déclarations fournies par Jacques Pousset, garde des chasses du Roi, en ses forêts de Chinon, à la seigneurie du Puy-Basele ; et par René Quentin, curé, à la seigneurie de Manne, appartenant à Jean Mereau, écuyer, seigneur des Bournais. — Transaction entre le curé de Crouzilles et René Barjot, marquis de Moussy, seigneur de Roncée et Crouzilles, au sujet des dîmes novales de ladite paroisse. — Échanges de terres faits par les curés avec le marquis de Beauvau et avec Jean-Jacques Ours de Quinemont, seigneurs de Varennes et de Paviers. — Sentences des Requêtes, sur l'opposition formée par le curé et autres à l'adjudication par décret, de la seigneurie de Paviers, saisie sur Catherine Picault, veuve de François de la Chétardie. — Baux à ferme d'une grange au lieu dit la Belle-Cave, de rentes, dîmes, etc., paroisse de Brizay, consentis, pour 100 boisseaux de froment, par Jean Bonneau, titulaire de la chapelle St-Michel, desservie en l'église de Crouzilles. — Comptes de fabrique, de 1586 à 1643, concernant la cure de Mougon, réunie à celle de Crouzilles. — Changement du cimetière de Mougon, autorisé par la paroisse. — Assemblée des habitants, le 24 juillet 1768, au sujet des réparations à faire au quai de la Vienne emporté avec trois maisons par les grandes eaux et les glaces de l'hiver dernier.

G. 792. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 29 pièces, papier.

1617-1788. — Dame-Marie. — Testaments de Claude Boucher, curé, de Nicolas Bongard et de Jean Guillot, contenant donations de terres, etc., au profit de la cure. — Déclarations : de biens et héritages, rendues par Guillaume Levasseur, curé de Dame-Marie et les fabriciers de la boîte du Rosaire, à Antoine de Rigny, seigneur de La Guérinière et de Dame-Marie ; — de l'aître et borderie des Roncières, faites par les curés Mathieu Drouin et René Pillon, à Jean-Baptiste Ravot, chevalier, seigneur d'Ombreval, et à Marie Mathée, femme de Joseph, marquis de Villeneuve. — Baux à ferme de ladite borderie, par Pierre Guérineau, curé, à Jean Lafond, sergent des fief et seigneurie de La Guérinière, et autres, pour un muid de froment, 54 boisseaux d'avoine et 30 de méteil. — État des terres de la fabrique, situées près de La Guérinière. — Abandon de la dîme des vignes de La Bernière, fait au curé de Dame-Marie, par Achille-Louis-Thomas Chevalier, abbé de Notre-Dame de Gâtines. — Requête d'opposition faite par le curé Levasseur et Claude Rigaudon, bourgeois de Paris, à la vente par décret volontaire, des terres et seigneuries de La Guérinière, de Blemars, *aliàs* La Bourdesière, de Dame-Marie, saisies sur Marie Mathé, femme, séparée de biens, de Joseph de Villeneuve, chevalier, seigneur dudit lieu.

G. 793. (Liasse.) — 73 pièces, papier ; 1 plan.

1522-1789. — Dierre. — Baux à ferme de pièces de terre et de la coupe des prés dépendants de la fabrique, adjugés à divers par les procureurs fabriciers. — Arpentage des prés. — Déclarations rendues par lesdits fabriciers aux commissaires nommés pour la confection du terrier du duché-pairie de Choiseul-Amboise. — Autre déclaration, fournie pour le terrier de la seigneurie de Montoussant, par César-Victor de Pierres de Fontenailles, curé de la paroisse de Dierre. — Mémoire énonciatif des domaines dépendants de la cure. — Différend entre Philippe Belluot, curé de Dierre, et René Guilleux, fermier de l'abbaye de Beaulieu, au sujet d'un fossé séparant leurs jardins. — Assemblée des habitants pour défendre le pacage dans les communs à tous les riverains. — « État des dépenses faites, en 1522, pour le franc archer et autres mises allouées par les commissaires ». — Testament de Catherine Bachelier, léguant à la fabrique de Dierre les rentes de 111 sous 1 denier et de 3 livres, pour la célébration d'un service mensuel en la chapelle de Coquau. — Plan, arpentage et bornage de 10 pièces de pré, fait entre de Fontenailles, curé, les fabriciers, Perceval de la Maillardière et autres. — Bail à ferme des bâtiments et terres de la vicairie et prestimonie de l'église de Dierre, consenti au curé, Charles Thiou, par les fabriciers et habitants pour 50 livres seulement, en considération de ses bienfaits journaliers.

G. 794. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 101 pièces, papier.

1567-1771. — Dolus.— Saisie par le curé Gilles Mautrot, sur Alexandre Gagneron, de la métairie du Temple, chargée de rentes envers la cure de Dolus. — Transaction entre André Rousseau, curé de Dolus, et François Saulquin, notaire ; qui lui devait 4 années d'une rente de 7 boisseaux de froment et une poule, sur une frêche appelée Le Mazereau.—Éventillement de la métairie du Mazereau, acquise de Jacob Duriflé par Mautrot.— Déclarations de Bertrand Rouillé, chanoine de St-Pierre-le-Puellier, et de François Saulquin, notaire, reconnaissant devoir au curé de Dolus, André Boisseau, une rente de 4 boisseaux de froment, sur une pièce de terre située au Vigneau, près le bourg. — Requête du curé, François Choinard, à M. de Fleury, archevêque de Tours, qui l'autorise à accepter la fondation faite par Louis Gaultier, son prédécesseur. — Transaction sur procès entre Jean Gasnier, curé de Dolus, et François Ysoré, écuyer, seigneur de Fontenay, lequel fait abandon des droits d'indemnité qui lui sont dus, depuis plus de 40 ans, par ledit curé à la charge de faire tous les dimanches, au prône de la grand messe, la commémoration des seigneurs de Fontenay et de célébrer une grand messe de *requiem*, avec vigiles des morts, chaque année, le jour de saint Maurice.—Déclaration des biens et revenus de la cure, rendues, en 1593 et 1708, par les curés André Boisseau et Louis Gaultier, à Jean de Commacre, chevalier, et à Diane Isoré, sa veuve, seigneurs de Fontenay.— Inventaire des titres et papiers de la cure de Dolus.

G. 795. (Registre.) — In quarto, 121 feuillets, papier.

1658-1628. — « Pappier des rentes et debvoirs deubz par chacun an, aux jours sainct Michel, à la cure de Doulluz, et autres jours cy-après contenuz, par les personnes cy-après nommées; commencé en l'année 1515 »— sorte de cartulaire, contenant des copies et extraits de titres.— Rentes : d'un setier de froment, due par les hoirs feu Philippon Villeret, pour l'anniversaire de Martin Daluseau, sur 15 arpents de terre, près les lieux de La Menescrière et de Villiers ; — de deux setiers et deux chapons, par les hoirs de Barthélémy et Jean Larchevêque, sur 40 arpents de terre, joignant les métairies du Tressort, de Champaigne et de Leugny ; — de 8 boisseaux, par Jean de Tressort et autres, détenteurs d'une frêche appelée Le Fougeray ;— d'un setier, par François Drouault du Temple, sur la métairie de Mazureau, *modò* Mascreau ; — d'un setier, un chapon et une poule, par Jean Bourguignon et autres, sur la frêche des Huennes, près la métairie de Loigny, *modò* Leugny, appartenant à l'abbé de Beaulieu.— Jugements rendus contre les retardataires et récalcitrants, par les baillis du Fau et de Loches.— Soumissions et consentements, après jugements, de payer au curé, André Boisseau, les arrérages des rentes : de 20 deniers, par Pierre Dumoulin, sur maison et terre, au village de La Gaillardière ; — d'un boisseau de froment par Guillaume Baillou, sur demi-arpent de terre, en la rue Soleresse, etc.— Promesse, par Pierre Marchand, sergent en la justice de Fontenay, d'acquitter les arrérages d'une rente de 3 boisseaux de froment, fondée pour l'anniversaire de Petit-Jean Boisseau de la Chaume.

G. 796. (Registre.) In-quarto, 79 feuillets, papier.

1715-1718.— Livre des rentes en grains, dues à la cure de Dolus, avec la recette. — Rentes: 24 boisseaux de froment, dus par Charles de Lhommais, sur une frêche appelée le Tressort, *aliàs* les Pelés ; — 16 boisseaux, 2 chapons et 10 sous, par le même et autres, sur celle des Archevêques; — 8 boisseaux et 2 poules, par la dame Dupont, sur le lieu dit Les Vieilles-Vignes ; — 4 boisseaux, par la veuve Chanteloup, sur la frèche du Chêne-Blanc ; —5 boisseaux par l'abbé de Menou, sur sa métairie de La Renverie; — 10 boisseaux, par Louis Robin, sur le lieu du Vigneau. — Gros dus au curé : 220 boiseaux de froment, orge et avoine, sur les quatre grands quarts de dîme; — 16 boisseaux de froment et seigle, sur la dîme de Cherière, par les bénédictins de Cormery ; — 8 boisseaux de froment, par les chartreux du Liget, sur la dîme de Perrusson.

G. 797. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1725-1771. — Draché. — Accord entre Pierre Gorron, curé de Draché, et Pierre Garnier, pour rétablir une rente de 3 livres 5 sous, qui avait été diminuée par suite d'un amortissement. — Bail pour 25 sous de rente foncière, par le même curé, à Laurent Panetier, journalier au village de Cléret, d'une pièce de bruyère, près le village des Gâchaux, paroisse de Sepmes, et des terres de Côme Raimond, écuyer, sieur

du Portal ; — Déclaration de René Maupu, maçon, se reconnaissant débiteur de ladite rente, comme détenteur d'un arpent de terre, appelé le Clos de la Lande. — Procédure entre Placide Rocheteau, curé de Draché, et Jean Fontaine, journalier, au sujet des arrérages de ladite rente.

G. 798. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1526-1790. — Druye. — Papiers des cens, rentes et devoirs féodaux, dus chaque année, de 1607 à 1672, au prieuré-cure de Druye. — Livre de remembrance des contrats d'acquêts. — Bail à ferme du revenu temporel du prieuré de Druye, par Guillaume Aublanc, prieur, à Jacques Bailly, marchand, pour 250 livres. — Différend entre les seigneurs de Colombiers, *modò* Villandry, et les habitants de Druye, au sujet du droit de chauffage dans les bois. — Transaction en 1526, entre lesdits habitants, et Jean des Aubus, seigneur de Colombiers, qui leur fait diverses concessions. — Autres contestations avec Jean et Balthasar Le Breton, seigneur dudit Colombiers. — Arrêt du Parlement, du 9 août 1536, au sujet desdits usages et droits prétendus par les habitants de Druye. — Déclarations des biens de la cure et de ceux de la fabrique, qui consistent en 60 arpents de bois, bruyères et pâturages, près la forêt de Villandry, rendues au fief du sieur Coste de Grandmaison, seigneur du Plessis ; au greffe des gens de Mainmorte et au bureau des amortissements. — Bail à ferme de 2 arpents de terre et 35 de friche, dépendants de la grande fabrique de Druye, adjugés, pour 10 livres 5 sous, à René Dubois, curé. — Acquisition de diverses pièces de terre, par Simon Mougon, curé de Druye. — Testament de Gilles Regnard, curé de Saché, portant entre autres legs, une fondation de quatre messes, en l'église de Druye. — Échange de pièces de terre, entre Antoine Lejude, curé de Saint-Pierre de Druye, et Pierre Tuffeau, tisserand. — Fondation de 12 messes, par Pierre Turquantin, avocat, et Jeanne Charles, sa femme, en une chapelle qu'ils ont fait reconstruire près leur maison de La Bertière, paroisse de Druye. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique. — Cahier de délibérations des fabriciers.

G. 799. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 32 pièces, papier.

1657-1710. — Épeigné-les-Bois. — Testaments de Jeanne Maupouet, femme de Julien Siméon, de Perrine Delaforêt, femme de noble homme Jacques Dubois, sieur de Valagon, et de Jean Chrétien, léguant aux prieurs-curés, des rentes, terres et vignes, pour fondations de messes et anniversaires. — Échange de prés entre le curé, René Collet, et Louis Augustin, écuyer, sieur de Bourguisson. — État des dons et legs faits au prieuré d'Épeigné-les-Bois. — Bail à ferme par ledit Collet d'un pré de 14 chaînées, situé près de la chapelle Saint-Vincent, paroisse de Ceré. — Discussions, pour le paiement des arrérages, entre les anciens possesseurs et les acquéreurs d'une frêche chargée d'une rente de 2 setiers de froment et seigle, envers la fabrique d'Épeigné, puis entre ladite fabrique et Denis Pasquier, sieur de La Charpraie, et autres.

G. 800. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1613-1779. — Épeigné-sur-Dême. — Transaction entre Pierre Pichard, ex-fermier d'une borderie appelée La Bouvairie ou Bouverie, et Denis Tourté, prieur commendataire et curé d'Épeigné-sur-Dême, qui était sur le point de l'appeler en justice, pour malversations et négligence. — Baux à moitié et à ferme de ladite borderie, située paroisses de Beaumont-la-Chartre et d'Épeigné, par le prieur, Robert Foucher. — Déclaration, en 1689, de Toussaint Cuvier et autres, reconnaissant devoir au prieuré d'Épeigné, une rente de 3 setiers de seigle et deux poules, comme détenteurs du lieu dit La Gougnardière ou La Grognardière, paroisses d'Épeigné et Neuvy. — Baux à ferme dudit lieu, par le prieur à Pierre Baudry, pour 18 livres, puis pour 24. — Procès-verbal de visite de 12 arpents de terre, faite en 1651, en présence du prieur, André Jeusnin et de la veuve René Richard, par Louis Berneust, seigneur de La Touche, bailli de la châtellenie d'Épeigné, qui condamne cette dernière à remettre lesdites terres en bon état. — Déclarations de domaines, terres, etc., rendues à Jacques Durand et autres prieurs, par René Lebon, Jacques Chauvin, René Leblanc, Christophe Fillet, chirurgien, et Mathurin Lhomme, marchand.

G. 801. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1506-1781. — Esves-le-Moutier. — Enquête de 1506, prouvant que M. de Maubec, seigneur d'Es-

ves-le-Moutier et ses prédécesseurs, ont toujours fourni les cierges du grand autel de l'église dudit lieu, sauf celui de Pâques. — Arrêt de François Villau, juge des plaids d'Esves-le-Moutier, adjugeant au curé, Jean Imbert, un arpent de terre, sis au Puy-Bellin, qui lui était contesté par François Duval, écuyer. — Testaments de Guillemine de la Roche; de Guillot Maugis, couturier; de Sébastien Robin, procureur et receveur des religieuses de Poissy; de Louis Viau, chanoine de Loches; de Marie Delanche; de Pierre Delestang, curé d'Esves, portant divers legs, en faveur de la cure et de la fabrique. — Donation par Jacques de Grellet, chevalier, seigneur de Plaisance, au curé d'Esves, de 7 chaînées et demie de chenevière, pour lire les litanies de la Vierge à chacune de ses fêtes. — Baux à moitié de toutes les terres à labour de la cure, sauf celle de l'enclos, près le cimetière, par le desservant, François Lecomte, à Pierre Letart et Louis Pager, meuniers. — Échanges de terres et prés, par les curés Louis Apvril et Antoine Lefebvre, avec Étienne Geoffroy, marchand, et Catherine Delestang, veuve de Jacques Viau, sieur de La Borde. — Déclaration d'une pièce de terre, appelée les Plantes du Bois-Normand, rendue par Louise, veuve de Henri Delanche, à Louis de Baraudin, chevalier, seigneur de Mauvière, curateur de Bernard de Grateloup, chevalier, seigneur de Manthelan et du Bournais. — Demande de 2,000 livres de dommages, formée en justice par Gilbert Saulquin, curé d'Esves, contre les héritiers d'Antoine Lefebvre, son prédécesseur, qui avait laissé la maison curiale inhabitable, les murs de clôture en ruine, et les terres et vignes presque toutes en friche.

G. 802. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 48 pièces, papier.

1589-1790. — Esvres. — Testaments de Pierre Clément, meunier; de Jean Lesourd, cultivateur; de Louise Boutet, veuve de Martin Boucher; d'André Brossé et de Marguerite, sa sœur, femme de Michel Clavier, marchands; de René Chauveau et de René Sacher, curé d'Esvres, et autres, contenant des legs de maisons et terres, en faveur de la cure et de la fabrique. — Donation par René Clavier, receveur général de la seigneurie de Taffonneau, à la fabrique de Saint-Médard d'Esvres, de 26 chaînées de pré, en la prairie de Messire-Jean, à la charge de faire dire à perpétuité 4 saluts, à l'issue des vêpres, aux fêtes de la Pentecôte, de Saint-Médard et de la Vierge. — Déclaration générale des dépendances de la cure et du nouveau presbytère, rendue par Hubert Dutinel de Pansière, curé d'Esvres, à Pierre Lebreton, écuyer, seigneur de ladite paroisse et par Jacques Larousse, aussi curé, à Denis-Nicolas Foucault, ancien intendant des îles de France et de Bourbon, seigneur de La Dorée, à Esvres. — Autres déclarations de quelques pièces de terre, fournies par les fabriciers à Jean-Baptiste Arnaudeau, seigneur de La Dorée, à cause de ses fiefs de l'Archidiaconé et de La Championnière. — État des terres et prés servant d'hypothèques aux fondations faites en l'église d'Esvres, et dont la fabrique est en possession. — Cahier des délibérations de la fabrique, de 1785 à 1792, concernant des réceptions de comptes, nominations de fabriciers, etc.

G. 803. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 85 pièces, papier.

1633-1781. — Étableau. — Contrat d'acquêt, en 1667, du pré des Planches, situé sur la rivière de l'Égronne, pour y faire le jardin de la cure. — Bail à ferme des dîmes et revenus de ladite cure. — Baux à ferme des terres et prés de la Briberie, situés paroisse d'Étableau. — Requêtes et significations relatives à un procès mû entre le sieur Barat, curé de Saint-Martin d'Étableau, et M. Masson de Maison-Rouge, baron du Grand-Pressigny et seigneur d'Étableau, au sujet d'un pré sur la Claise, 1751-1781. — Devis des réparations à faire à l'église, en 1778. — Menaces par l'archevêque d'interdire l'église, si elles ne sont commencées de suite. — Adjudication des travaux à faire. — Déclarations au seigneur de Verneuil; à celui de la Chastière; au prince Charles de Lorraine, duc de Mayenne, seigneur de Pressigny, et au Roi.

G. 804. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1479-1788. — Ferrière-Larçon. — Copies authentiques des transactions passées, en 1479, 1610 et 1690, entre les curés et les habitants de Ferrière-Larçon, au sujet des droits et revenus desdits curés. — Extraits de conférences et déclarations, concernant la propriété des fonds du presbytère. — Enquête relative à la dîme de Montaugon. — Don de la nouvelle maison curiale de Ferrière-Larçon, fait au des-

servant, Étienne Chasponx et à ses successeurs, par François du Poirier, écuyer, seigneur de Lessert et de Rigny, paroisse de Balesmes, et Jeanne Raymond, sa femme. — Baux à ferme de prés et dîmes, par les curés, Jean Caillé, Urbain Auvray, Louis Girard.

G. 805. (Liasse.) — 145 pièces, papier; 1 plan.

1488-1771. — Ferrière-sur-Beaulieu. — Provisions du prieuré-cure de Ferrière, en faveur d'Antoine de Percy, de Philippe Giraud, religieux, et autres. — Prise de possession de ladite cure par Jean Gaillard de la Bouexière, chanoine de Sainte-Croix. — Baux à moitié et à ferme de la métairie de Ferrière, située proche le presbytère, par Pierre Durand et Antoine de Percy, chanoine de Sainte-Croix de la Bretonnerie, de Paris, prieurs-curés dudit Ferrière. — Extrait d'un arpentage des terres du prieuré, produisant 66 arpents 6 chaînées. — Plan de six pièces de pré et terre, situées en la vallée de Luain, paroisse de Chambourg, dépendantes de la cure. — Aveu et dénombrement des fief et domaines du prieuré-cure de Ferrière, rendu au Roi, en 1529, à cause de son château de Loches, par Pierre Rivault, curé. — Déclarations faites par les desservants Pierre Durand et François Gerault, pour obéir aux édits et déclarations d'octobre 1703 et du 17 août 1750. — État et extraits des déclarations de maisons, jardins et terres rendues au fief du prieuré de Ferrière, situé à Châtillon, par Jamyn Roger, la veuve Jean Breton, Claude Sarrasin, tailleur, et autres. — Enquête, faite en 1488, et jugement par défaut, prononcé contre Guillaume Fumelle, seigneur de Champdoiseau, qui prétendait avoir des droits sur une pièce de terre, en bruyère, bois taillis et étang, dépendante du prieuré. — Combat de fief entre le procureur du Roi, François Gerault, curé de Ferrière, et Yves Thibault, comte de La Rivière, seigneur d'Azay ; ce dernier prétendant que les aveux du curé devaient lui être rendus et non au Roi.

G. 806. — (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1682-1761. — Chapelle Saint-Nicolas-des-Bois, paroisse de Ferrière. — Sommation faite par Jean Brachet, garde de la maîtrise des eaux et forêts de Loches, au sieur Thory, prieur de Bellevue, et titulaire de la chapelle Saint-Nicolas, pour le contraindre à faire réparer le comble de ladite chapelle, tombé en ruine, à rétablir les ornements détériorés par la pluie, et à célébrer les messes exigées par le fondateur. — Procuration donnée, en 1709, par François Charrost, premier chapelain de Saint-Nicolas, à Jacques Turrault, sieur de Beauregard, pour régir ladite chapelle, située paroisse de Ferrière. — Requête d'opposition à cette régie par Pierre Durand, prieur-curé de ladite paroisse, prétendant que, par une déclaration du Roi, les fondations, obits, etc., sont attribués aux curés, privativement à tous autres prêtres. — Procédure entre François Garault, prieur-curé de Ferrière, saisissant, et Louis-Jean Gaillard de La Bouexière, ex-titulaire de Saint-Nicolas, au sujet des réparations de la chapelle et des ornements à remplacer. — Conférence d'une frêche dite la Chaîne, ou les Oies-Blanches, chargée envers Saint-Nicolas d'une rente de 2 setiers de froment et 40 boisseaux de seigle, avoine, etc. — Bail à ferme de ladite frêche, située à Chambourg, par Charles Gerault, curé de Ferrière et prieur-chapelain de Saint-Nicolas, pour 45 livres. — État et déclaration des revenus de la chapelle Saint-Nicolas, s'élevant à 414 livres 18 sous, et les charges à 52 livres 12 sous.

G. 807. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 60 pièces, papier.

1661-1789. — Fleuray. — Cahier des biens et revenus dépendants de la grande boîte de Notre-Dame, fondée en l'église de Fleuray, dressé par Guillaume et Jacques Bigot, notaires et tabellions, à la requête de Pierre Leduc, procureur de ladite boîte. — Testaments : d'Hilaire Marié, curé de Fleuray ; de demoiselle Blanchet, femme de Léonard Guerrier ; de Jacques Bigot, notaire et procureur de la Châtellenie de Fleuray, et de Jacques Godeau, ancien archer et cavalier de la maréchaussée, contenant des legs de terres, etc., en faveur de la cure et de la fabrique. — Dons faits à la cure : d'un demi quartier de bois taillis, aux Épinières, paroisse de Meslan, par les héritiers de Jean Langlais et de son fils ;— d'une noue de 12 chaînées et d'une rente de 20 sous, par Marie Bigot, veuve de Jean Adam. — Baux à ferme d'un demi arpent de pré, au lieu dit les Iles, paroisse de Cangy, par le curé, René Guillon ; — de 88 chaînées, paroisse de Monteaux et de Veuves, par les fabriciers, au desservant Jean Jagu. — Transaction entre Raoul Marin, curé, et les habitants, qui s'engagent à continuer de lui payer la dîme de charnage et de verdage

au 13e. — Compte de recette et dépense, rendu par François Leguay, fabricier et marguillier.— Déclarations : de 7 boisselées et 50 chaînées de terre près la croix des Cinq-Chemins, rendue par la fabrique, à Charles Julien d'Amboise, chevalier, seigneur des fiefs du Clos-Lucé, La Touche d'Artigny, Mauny et La Menaudière; — des nouveaux dons et acquêts, faite par Besnard Raineau, curé, et les fabriciers, au bureau des amortissements.— Transactions entre les habitants de Fleuray et le curé, André Lorin, au sujet des réparations; — entre ledit curé et Guillaume Talmandier, prieur-curé de Cangy, relativement à la dîme d'une pièce de terre, limitrophe des deux paroisses.— Assemblées des habitants portant nominations d'un marguillier, d'un syndic, et d'un procureur fabricier, pour la régie des biens et revenus de la fabrique.— Compte de recette et dépense des boîtes de Notre-Dame et des trépassés, pour les années 1701-1706 ; total de la recette, 368 livres 15 sous, et de la dépense, 290 livres 15 sous 9 deniers.— Compte de la fabrique, pour 1738-1739 ; recette 210 livres 18 sous, dépense 52 livres 14 sous.— Quittances et mémoires de travaux et de fournitures.

G. 808. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1512-1773.— FONDETTES.— Aveu et dénombrement, du fief de La Bourdonnière, à Fondettes, rendu, en 1512, par Nicolas Briffaut, curé dudit lieu, à Gilles de Laval, seigneur de Maillé, Rochecorbon, etc.— Déclarations de pièces de terre et vigne, chargées de rentes envers la cure, fournies aux fiefs de La Malaudière et de La Bruère, dépendants de Saint-Martin, par Antoine Boussignou, Jean Pajeau et Antoine Graslin, vignerons.— Requête de Jean Roy, curé de Fondettes, et des procureurs fabriciers à l'intendant contre Étienne Vernier, sous-fermier des domaines, qui leur réclame 260 livres pour droits d'amortissement d'un legs de 78 livres de rente, fait en 1719, à la fabrique par Louis Bordier, sergent royal.— Testament de François Hersant, de Fondettes, léguant 11 livres 15 sous de rente au prêtre qui desservira deux chapellenies à l'autel de Notre-Dame.

G. 809. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 121 pièces, papier.

1556-1768. — FRANCUEIL. — Testaments de Zacharie Girault ; de Mathurin Hurtault et de Berault, curé de Francueil, ce dernier léguant diverses pièces de terre et des maisons, pour les réparations et l'entretien de l'église, etc. — Vente d'une borderie, appelée La Guillardière, *aliàs* l'Aireau-des-Champs, près le bourg, par Rachel d'Habel, veuve de Nicolas Auvray, marchand, de Tours, audit Berault, pour 300 livres. — Différends, de 1609 à 1670, entre les curés de Francueil et les sieurs Charles Boillac, chanoine de Loches et Pierre Leblanc, prieurs, pour le paiement d'un gros de 20 setiers de grain que ces derniers devaient comme décimateurs, en partie, de ladite paroisse.— Extrait d'un arrêt du conseil d'État, de 1684, réglant la forme suivant laquelle il sera à l'avenir pourvu au rétablissement des nefs des églises et des presbytères tombés de vétusté. — Procès entre les décimateurs de la paroisse de Francueil et les habitants, au sujet des réparations de l'église.— Déclaration du roi, en 1697, concernant les mariages faits par d'autres prêtres que les desservants.— Copie des déclarations des domaines de la cure, rendues de 1640 à 1705, par les curés André Guillet, Antoine Lebreton et Hilaire Mangeant, à la Chambre souveraine établie par le roi, pour la recherche et liquidation des droits d'amortissement, et au greffe des domaines des gens de mainmorte. — Déclarations de terres, taillis, vignes et prés, rendues par la fabrique et les curés au fief des Coudrais, appartenant à Louis de Scholmaker, écuyer.— Échange de 70 chaînées de pacage pour 40 de pré, entre les habitants et Claude Dupin, seigneur de Chenonceau, 1736. — Bail à l'adjudication des biens dépendants de la boîte des trépassés et de la fabrique — Devis pour la refonte de la grosse cloche.— État des vases sacrés et des ornements de l'Eglise. — Inventaire des titres et papiers de la cure.

G. 810. (Liasse)—1 pièce, parchemin ; 96 pièces, papier.

1185-1788. — GENILLÉ. — Testaments de Pierre Baron, titulaire de la chapelle de La Bourdillière ; de Renée de Montagré, femme de Nicolas Poussechat, et de Marie Quentin, dame de Chaume, portant legs en faveur de la cure et fondation d'anniversaires. — Échange, en 1650, de pièces de terre en la varenne, entre Pierre Bellanger, curé de Genillé, et Louis de Menou, chevalier, seigneur de ladite paroisse. — Assemblée des habitants, en 1690, au sujet du mauvais état de l'orgue.— Sentence de l'officialité de Tours, réglant les droits et juridictions du curé de Genillé vis-à-vis le couvent de La Bourdillière.—Papier terrier des do-

munes et rentes dépendants de la cure. — Compte de recette et dépense, du 1er avril 1621 audit jour 1622, fait par Jean Beauvoir et Nicolas Laumosnier, procureur fabricier. — Fondation et dotation d'une chapelle, en l'église de Genillé, devant l'autel de la vierge, par Bertrand Funnelle, seigneur de La Bourdillière, en 1485. — Provisions, en 1768, de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, située et desservie dans le couvent de La Bourdillière, en faveur de Louis Garnier, prêtre. — Autorisation de M. de Fleury, archevêque de Tours, en 1769, pour la célébration, en l'église de Genillé, des 3 messes par semaine fondées en ladite chapelle par des seigneurs de La Bourdillière. — Décret d'union du prieuré de La Bourdillière à l'abbaye de Beaumont-lès-Tours. — Ordonnance de l'official de 1772, pour le transfert en ladite abbaye du titre et des services de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié. — Sentence, en 1787, de Thomas Valleteau de Chabrefy, président au siège de Tours, condamnant les dames de Beaumont, à payer au curé de Genillé, Louis Garnier, comme chapelain de Notre-Dame-de-Pitié, une rente de 25 setiers de froment ou 500 livres. — État des dépenses faites, de 1592 à 1595, par Claude Imbert, procureur fabricier de la chapelle du Grand-Mersain. — Comptes des recettes et dépenses du revenu temporel de ladite chapelle, rendus par Mathurin Viau et François Nau, fabriciers, de 1598 à 1611. — Différend entre Charles Gigault, chevalier, seigneur de Bellefonds, et du Grand-Mersain, les habitants dudit lieu, et François Legay, curé de Genillé, chargé des services de la susdite chapelle et en négligeant une partie. — Transport de Louis Potier, prieur de Saint-Baud, curé de Saint-Pierre de Beaulieu, par ordre de l'archevêque de Tours, pour rebénir et réconcilier la chapelle de Mersain, qui avait été pollue et interdite. — Note concernant toutes les chapelles domestiques de la paroisse de Genillé.

G. 811. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier

1629-1788. — Gizeux. — Extraits des registres du greffe de la Châtellenie de Gizeux, au sujet d'un différend entre Guillaume Sévault, métayer de La Chaubruère, et Michel Lamy, prieur, réclamant une dime sur ladite métairie, Eustache de Lestenou, écuyer, sieur de La Chaubruère et de La Poitevinière, intervenant. — Transaction, du 1er avril 1634, entre de Lestenou et Lamy, qui accepte la dîme de tous fruits sur les terres du lieu des Besnardières. — Bail à ferme, par Urbain Quincé, titulaire des chapelles de Saint-Martin et de Saint-René, desservies en l'église de Gizeux, à Louis Vaillant et Jeanne Rosière, sa femme, du local des chapelains, avec jardin, pré et vignes, pour 135 livres. — Testament, en 1663, de Jacques Daviau, curé de Gizeux, donnant, pour la fondation d'une messe le lundi de chaque semaine, deux arpents de vigne et trois prés, dont l'un de cinq quartiers. — Déclaration au roi, en 1686, par Pierre Rouillard, prêtre, des biens et revenus d'une prestimonie ou chapellenie de Saint-Martin, fondée en 1626, par Gabriel Olivier, seigneur de Gizeux, en l'église dudit lieu.

G. 812. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1529-1757. — Grazay. — Aveux et dénombrements rendus par Louis Bonault, Charles Aubineau, Pierre Cordier, Pierre Bodin et Pierre Cignart, à Louis de Bueil, baron de Marmande, seigneur de Faye-la-Vineuse et de La Roche-Clermault; Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu; Michel-Étienne Turgot, chevalier, marquis de Sousmons, seigneur de Saint-Germain. — Déclaration dudit Cordier à Guillaume Drouin, curé de Champigny, à cause de sa seigneurie de Bois-Chillou. — Accord entre Marie-Louise Valence, abbesse de Fontevrault, et Jacob Bodin, chanoine de Sainte-Geneviève, curé de Grazay, au sujet d'anticipations mutuelles. — Conférence d'une frêche, dite La Chambaudrie, chargée d'une rente de 5 setiers 9 boisseaux de froment envers le fief de La Rajace, dépendant de la seigneurie de Champigny et dans laquelle le prieur, Charles Aubineau, reconnaît posséder un ou deux arpents.

G. 813. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1632-1771. — Hommes. — Bail à ferme de la maison presbytérale et de tous les revenus de la cure par Guillaume Baugé, desservant, à Louis Menard, chapelain de ladite paroisse et à Étienne Desroyers, sergent royal, pour 240 livres. — Accord entre Jeanne de la Noue de Tourouvre, veuve de Claude Dubosc, chevalier, seigneur, marquis d'Épinay, dame d'Hommes, et Pierre Moreau, curé dudit lieu, pour le renouvellement d'un bail de 134 chaînées de terre, près le jardin du presbytère, qui avait été consenti à son prédécesseur, René Baugé, par le marquis de Carman, seigneur de ladite paroisse, pour 10 livres de rente. — Acquisition, par Pierre Bouffeteau, curé d'Hommes, sur Jacques Daveau, marchand, d'un pré de 36 chaî-

nées, dit le pré de la Source, contenant une fontaine, pour 153 livres. — Bail des bâtiments, terres, rentes et dîmes de la vicairie, adjugé par Pierre Mercier, procureur-fabricier, au sieur Besnard, curé d'Hommes, pour 75 livres.

G. 814. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1461-1712. — Huismes. — Testaments de Jacques Halton, curé d'Huismes et de Florent Leloureux, chevalier, seigneur des Essarts, ex-capitaine de cavalerie, commandant de la noblesse de Touraine, portant legs de prés en faveur de la cure. — Donation d'un arpent de terre, situé aux Vauzelles, près les fontaines d'Ozon, faite à ladite cure par Antoine Dabin, écuyer, seigneur de Bessé, paroisse d'Huismes, pour remplir les dernières volontés de sa mère, Sara de l'If. — Échange d'une rente pour une pièce de terre, joignant le clos de vigne et le jardin du presbytère, entre Pierre Guillaume, curé, et Jacques Chauvelin, marchand. — Bail à ferme, en 1564, d'une dîme dépendante du pénitencier de Saint-Gatien de Tours, consenti à Pharaon Dupuy, ancien sommelier de l'archevêque de Saint-Malo, pour 45 livres, plus un gros de 2 setiers d'orge et seigle, au curé d'Huismes. — Différend entre Le Peintre de Marigny, doyen de l'église de Tours, seigneur et décimateur de la paroisse d'Huismes, et le curé Guillaume, au sujet de sa portion congrue de 4 poinçons de vin et de 20 setiers de blé. — Bail, en 1647, de 7 œuvres de terre, etc. situées en la varenne de Monsigou, par Charles Mersant, titulaire de la chapelle Saint-Sébastien, à Jean Brun, marchand, pour une rente de 12 boisseaux de seigle et une somme de 20 livres pour les réparations de la chapelle. — Procédure entre le susdit Chauvelin et le chapelain, Jacques Durocher, prétendant rentrer en jouissance des terres que son prédécesseur avait arrentées inconsidérément et sans droit. — État des dépendances de la chapelle Saint-Sébastien, desservie en l'église d'Huismes.

G. 815. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1712-1788. — Ingrandes. — Baux à moitié, par Adam Chauffour et Antoine Decaulx, curés d'Ingrandes, à Philippe Cailleau, marchand, et autres, de 7 arpents de terre, aux lieux dits Launay-Chatry, Le Pont-Roux, et en la prairie d'Ingrandes. — Baux à ferme, par Henry-Étienne Pichery, desservant, de 8 boisselées de terre, près la prairie de Saint-Patrice, pour 16 livres ; — de 4 arpents, à Launay, pour 110 livres, et de 10 boisselées, prairie d'Ingrandes, pour 22 livres.

G. 816. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1490-1786. — Jaunay. — Testaments : de Simon Drouin, marchand, léguant un pré de la contenance d'une journée de deux faucheurs, pour la fondation de deux messes ; — de Nicole Poiret, femme d'Urbain Hernault, aussi marchand, qui assigne une rente de 10 livres sur sa métairie de La Maison-Neuve, pour 20 messes annuelles. — Vente, en 1504, par Simon Richard, marchand, à Collin Courrar d'une pièce de terre, sise à La Bourasserie, sur le chemin de Saint-Gilles-des-Cols, à Avrigny. — Partage, en 1529, entre Nicolas Courault, chevaucheur des écuries du Roi, et autres héritiers de Geoffroy Chapelain, de terres chargées envers la cure des rentes de 2 setiers et un boisseau de blé, assignées sur les frêches des Chapelains et des Bodins. — Accord, en 1490, entre Jacques Tudoit, curé, et Perrin Frucheteau, qui consent à donner une rente de 35 boisseaux de froment, au lieu de 29, sur le lieu et frêche de La Besnarderie. — Conférence et arpentage de ladite frêche. — Cahiers de recette des rentes dues à la cure, de 1633 à 1694. — État des rentes dues, en 1710, sur les frêches des Gabriels, de la Vigne-au-Prêtre, etc. — Inventaires des titres de la cure de Jaunay, dressés après le décès des curés, Jean Callaud, Pierre Coudreau, Jacques Garnier et Vincent Micheau.

G. 817. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 31 pièces, papier.

1661-1789. — Joué. — Testaments de Martin Pépin et de Marthe Buron, sa femme ; de Jeanne Coisnier, veuve de Pierre Barberon, portant legs de vignes dans le clos de l'Épan et près La Brillaudière, pour fondations d'anniversaires. — Dons : de 27 chaînées de vignes, près Le Porteau, fief du Grand Toizay, par Jean Delalande et Françoise Chouin, sa femme, pour deux grandes messes annuelles ; — d'un quartier à La Chalotterie, par Marie Berge, veuve d'André Roujou, pour six messes basses chaque année. — Déclarations de 7 chaînées 10 pieds de terre en charmille, près l'enclos du presbytère, faites par les curés, Laurent-Abel Brulon et Pierre Lévêque, à la seigneurie du Mée, dépendante de l'aumônerie de Saint-Martin. — Fondation par Claude Prudhomme, prêtre, de 12 messes mensuelles,

en la chapelle qu'il avait fait construire près sa maison de Vaugarny, paroisse de Joué. — Décret de Martin Brunet, archidiacre d'outre-Vienne et official de l'église de Tours, autorisant, en 1719, Pierre Levasseur, à faire démolir ladite chapelle, pour la reconstruire près de son château de La Bouchardière — Rapport de la visite faite, en 1712, par Bougault, curé de Joué, à la requête de Claude-Jean Rogier, écuyer, sieur de La Marbellière, d'une chapelle que ce dernier avait fait élever audit lieu. — Fondation par Michel Roze, seigneur des Bretonnières, Marie Billault, sa femme, et Marie Hyacinthe Billault, fille majeure, de 25 messes annuelles dans la chapelle de leur maison de La Chaumette, près La Marbellière. — Bénédiction, par l'abbé Leriche, vicaire général, à la requête de Thérèse de Keréadio, d'une chapelle nouvellement bâtie à Beaulieu, paroisse de Joué.

G. 818. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1621-1780. — La Celle-Guenant. — Testaments d'Emery Guimplier, curé de la paroisse de La Celle-Draon, desservie en l'église de La Celle-Guenant ; de Jean Lherbaudière, marchand ; de Perrine Rouye, veuve de Pierre Massé et d'Anne de Betz, veuve d'Antoine Brissard, procureur en la baronnie de Preuilly, léguant aux curés de La Celle et de Draon, des pièces de terre, pré et chenevière, pour diverses fondations. — Échange, en 1658, de terres en chenevière, entre les curés de Guenant et de Draon et Joseph de Contances, seigneur de Baillon, Saint-Antoine-du-Rocher et de La Celle. — Arpentage de deux prés, sur l'Égronne, par Jean Guimplier, notaire. — Déclarations : en 1698, de 150 chaînées de pré, sur le Remillon, rendue par Nicolas Molineau et François Menard, curés de La Celle, à haute et puissante dame Françoise de Boutillier, veuve de Philippe de Clérambault, comte de Palluau, dame des Bordes-Guenant ; — du revenu de la cure par lesdits desservants à l'assemblée du clergé, au bureau du diocèse de Tours, à l'archevêque et au Roi. — État des titres et papiers des cures de La Celle ; — autre des fondations dues aux deux curés. — Déclarations des revenus de la chapelle Saint-Mathurin, desservie en l'église paroissiale, et des dons faits à celle de Saint-Gatien, située dans le cimetière, rendues au Roi, en 1691, par les mêmes curés.

G. 819. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1662-1776. — La Celle-Saint-Avant. — Testament de Claude Mathé, grenetier au grenier à sel de La Haye, et de Marie Pilleräult, sa femme, léguant au curé une rente de 12 livres, sur la seigneurie de La Hardraye, paroisse de La Celle, pour la fondation de 18 messes basses annuelles : — Autre de Françoise Guitton, femme de Pierre Jouteux, qui donne audit curé 10 livres de rente, pour un grand service tous les deux mois, — Baux à ferme du temporel de la cure. — Bail à rente de 6 boisselées de terre, près le village des Guignards, par le curé, René Petibeau, pour 3 boisseaux de froment et deux poulets. — Déclaration des fondations faites en l'église de La Celle-Saint-Avant, de 1641 à 1681, rendues aux commissaires du Roi par Michel Martineau, desservant. — Requête du même au sénéchal de Nouâtre, au sujet des anticipations faites sur les terres de sa cure. — Procès-verbaux d'arpentage desdites terres. — Quittances de droits d'amortissement.

G. 820. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1505-1788. — La Chapelle-aux-Naux. — Donation, en 1505, par Macé Bustin à un prêtre du même nom, de 12 pièces de pré et d'une rente, à condition qu'il sera dit tous les dimanches une messe dans une chapelle nouvellement bâtie en l'île de Bréhémont, en l'honneur de Dieu, de Notre-Dame, de Saint-Clément et de Saint-Nicolas. — Testaments : de Julienne Nau, en faveur de la chapelle de Saint-Clément ; de Martin Naquet, charpentier; de Guillemin Barberon; de Marguerite Guesdon, veuve de Jean Huault, marchand; d'Urbaine Abrazay, veuve de Pierre Bruslon ; d'Étienne Robert, voiturier par eau ; de Gabriel Angellier, journalier; de Gatien Terriau, marchand; de Jean Thibault, desservant la Chapelle-aux-Naux, succursale de Saint-Jean de Langeais ; d'Urbain Abrazay, etc., contenant divers legs pour fondations d'anniversaires. — Fondation d'une grande messe, etc., et établissement d'une croix sur la levée, au lieu dit La Retinerie, par Jean Thibault, notaire, avec l'assentiment de Louis de Chaumejean, marquis de Fourille, chevalier seigneur de Fouchault, à Vallères. — Bail des dimes de La Chapelle-aux-Naux, par les chanoines et le curé de l'église collégiale de Saint-Jean de Langeais, pour 300 livres et 4 boisseaux de pois blancs. — Baux à

ferme et à moitié de terres et prés, situés dans les paroisses de La Chapelle, Bréhémont, Vallères, et Villandry, consentis, par les desservants Guillaume Bruslon et Jacques Sergent. — Arrêt du Parlement portant homologation des accords et transaction, passés, en 1712 et 1778 entre les habitants et les desservants, au sujet d'un presbytère dont la paroisse est dépourvue. — Assemblée des habitants, en 1782, convoqués par le syndic, François Outil, pour acquittter le loyer de la maison du desservant.

G. 821. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1519-1788. — La Chapelle-Blanche. — Baux à ferme, de 1519 à 1788, des terres de la cure, aux lieux de La Martinière, Lussault, Le Moulin de Pied, Les Sables, etc., consentis par les curés, André Gaultier, Pierre Vincent, Antoine Febvrier, Albert Touchard de Grandvault. — Bail à moitié, en 1650, de toutes les terres labourables, par le desservant Jean Dion, à Louis Boucheron, maître boulanger. — Testaments de Gatien Barnabé, léguant un demi arpent de terre, au Chillou, pour un service le lendemain de Saint-Gatien. — Donations faites à ladite cure : en 1636, par Pierre Dufour, agent des affaires de la seigneurie de Grillemont, de 230 chaînées de terre et bois taillis, près le grand pré de La Transonnière ; — en 1654, de 22 chaînées de terre, aux Renardières, par Jeanne Raimond, veuve de François Dupoirier, écuyer, seigneur de Lessart. — Déclaration des biens de la cure, rendue au Roi par le desservant Jean-Manceau, en 1692. — Cession de 49 chaînées de terre, près les taillis de la cure, par André Baron, sergent de la baronnie de Grillemont, pour la rétribution d'un anniversaire fondé par Pierre Phé. — Ordonnance de M. de Chauvelin, intendant, réduisant à 7 livres 10 sous les 30 livres d'amortissement réclamées par le fermier desdits droits, pour diverses rentes léguées à la cure. — Différend entre Pierre Riboteau, desservant, et Michel Colas, marchand, qui prétendait établir un sentier, ou passage, dans le bois taillis environnant le presbytère, et clos de fossés et murs ; — jugement de Louis-Noël Potier, seigneur du Breuil, juge de Loches, condamnant ce dernier aux dépens. — Inventaire des titres des biens et rentes de la cure de La Chapelle-Blanche, fait en 1744 par les notaires des baronnies de Ligueil et de Grillemont à la réquisition et en présence des habitants.

G. 822 (Registre.) — In-4°, 63 feuillets, papier.

1588-1721. — « Pappier des tiltres et enseignemans de la cure de la parroysse monsieur Sainct-Martin de La Chappelle-Blanche, faict et droissé par M. Jahan Poictevin, prestre curé dudit lieu, du dixiesme jour de novembre mil six cens seize. » — Testaments d'Étiennette Barnabé, Antoinette Godet, femme de Mathurin Granger, Sébastien Vallée, Gilles Boireau, André Moreau, tailleur, Bertrand Benoît, prêtre, Antoine de Malvaud, écuyer, seigneur de La Motte et de Beauregard, Typhaine Saulquin, veuve de Martin Bry, et autres, faisant divers legs à la cure. — Bail, pour 12 deniers de rente, de 9 chaînées de terre, près le village des Chaumes, par Antoine Febvrier, curé. — Bail à ferme de 20 boisselées de terre, en 4 pièces, par le curé Jean Poitevin à Jean Delalande, tessier, pour 8 boisseaux de froment. — Jugements du bailli de Grillemont, condamnant: — Antoine Garand à payer les arrérages d'une rente de 10 sous, léguée par Pierre Coursault ; — les habitants de La Chapelle-Blanche, à réparer le logis presbytéral, faire creuser un puits et fournir les livres d'église. — Bail de l'aireau de La Guiottière, par Pierre Leroy, à Robert Aubry, de Chambord, pour une rente de 3 setiers de froment, plus 2 setiers à la châtellenie de Grillemont, 5 boisseaux au doyen de Saint-Martin et un provendier au curé de La Chapelle. — Échanges de terres, etc., entre Jean Dion, curé, et les sieurs André Baron, sergent de Grillemont et Pierre Bigard, marchand. — Accord entre lesdits Dion et Baron pour la clôture de leurs bâtiments et prés et pour l'écoulement des eaux.

G. 823. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier

1768-1790. — La Chapelle-sur-Loire. (*aliàs* la Chapelle-Blanche.) — Bail à ferme d'une maison avec jardin, appelée La Vicairie, près le bourg et la Loire, consenti par Honoré Bauné, curé, à Guillaume Jaguelin, bêcheur, pour 30 livres. — Cession, en 1787, du bail à rente de ladite maison, par Jean Tascher, marchand, à Perrine Tascher, veuve de Michel Jahan, boulanger. — Bail à ferme par ledit Bauné, curé de La chapelle et prieur commendataire de Bournan, à Joseph Callot, d'un pré de 16 boisselées, dit le pré de la cure, pour 12 livres, 12 poulets, etc.

G. 824. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1693-1787. — Testament d'Anne Piard, femme de Charles Remond, sieur de La Morandière, chirur-

glen, léguant au profit de la chapelle construite en 1667 au village des Trois-Volets par Jacques Boureau, écuyer, sieur de La Guesserie, prévôt de Langeais, son oncle, une pièce de terre, de 3 arpents 92 chaînées, au lieu dit Les Petits-Prés, paroisse de Restigne, et l'argent nécessaire pour acheter des étoffes de 3 à 10 livres l'aune, faire peindre 3 tableaux et 5 images, par d'excellents artistes, etc. — Arrêt du Conseil d'État, ordonnant la levée d'un impôt sur le village des Trois-Volets, paroisse de La Chapelle et sur ceux des environs, pour former une somme de 1,150 livres, en sus des 1,000 livres accordées par le Roi, pour relever la susdite chapelle et la maison du chapelain, qui ont été detruites par le débordement de la Loire, en octobre 1684.

G. 825. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 40 pièces, papier.

1199-1713 — LA CROIX-DE-BLÉRÉ. — Testaments : d'Étienne Foucher, apothicaire, léguant 7 arpents et demi de terre, en plusieurs pièces, paroisse de Sublaines, à Pierre Torfou, curé de La Croix et à ses successeurs, aux charges de célébrer chaque année 3 services à trois grandes messes, avec vigiles et litanies. — Autre dudit curé Torfou, donnant à ses successeurs 24 chaînées de vigne dans le clos de La Brosse et un arpent de terre, au lieu dit La Noiraye, entre le bourg de La Croix et la fontaine de l'Ormeau, pour deux services solennels. — Bail à ferme, en 1592, du moulin de Mauvoisin, situé paroisse de La Croix, près Bléré, par Robert Coueseau, procureur fiscal de la châtellenie dudit lieu, à Étienne Guiard, meunier, pour 24 setiers de mouture, 2 chapons et un gâteau de deux boisseaux le jour des Rois, plus une rente de 66 setiers de froment et mouture et 4 plats de poisson à la seigneurie de Mesvre. — Estimation, en 1595, des ustensiles du même moulin, saisi sur ledit Coueseau, à la requête de dame Claude, veuve de Jean d'Argy, seigneur de Mesvres. — Adjudication des réparations à faire. — Procès-verbal de visite en 1713 du moulin de Mauvoisin, complétement détruit par un incendie. — Mémoire des bois de charpente à fournir pour reconstruire le pont du moulin de Mauvoisin, ruiné par les glaces (1684).

G. 826. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier.

1167-1790. — LA FERRIÈRE. — Testaments contenant legs, pour fondations de messes, des rentes : de 3 livres 10 sous, par Jeanne Bellay, femme de Mathieu Marchand, cordonnier à La Fouchardière ; — de 35 livres, plus une somme de 60 livres, pour l'acquisition d'un soleil d'argent, par Amable Duperray, sieur de La Roulinière ; — de 4 livres 15 sous, par René Mauclerc. — État des services et anniversaires fondés par les seigneurs de La Ferrière, les sieur et dame de La Haye, Pierre Savary, maître d'hôtel, Renée de Bedde, veuve d'Hector de Huberson, écuyer, et autres. — Extrait des aveux rendus au Roi par les seigneurs du Chateigner, en 1167 et 1181. — Requête de Paul-François de Rancher, chevalier, marquis de La Ferrière, à François-Paul de Caumartin, évêque de Blois, pour obtenir la bénédiction d'une chapelle qui a été préparée pour faire les offices pendant la reconstruction de l'église. — Lettres de Jean-Edme Pécard, cellerier de l'abbaye de Vendôme, et de Jacques de Bierne, curé de La Ferrière qui accuse le fermier de sa terre des Hermites, de lui soustraire chaque année un canton de dîme. — Accord par lequel le seigneur de La Ferrière donne au curé 50 chaînées de pré, en la tenue du cimetière, pour l'amortissement d'une rente d'un setier de froment, fondée par René de Rancher, seigneur d'Ermagny, Urbanne de Toutant, sa femme, et Jean d'Amboise, seigneurs de La Ferrière. — Bail, en 1760, de 4 boisselées de terre, paroisse des Hermites, par Pierre Malespert, curé, pour 25 sous. — Déclaration du presbytère, rendue par ledit curé à Antoine de Rancher, seigneur de La Ferrière, en 1763 — Échange de pièces de terre, en 1778, entre Sébastien-Nicolas Corneau, curé de La Ferrière, et Lidoire René Leblond, marchand.

G. 827. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 102 pièces, papier.

1535-1777 — LA HAYE, paroisse de Notre-Dame — Donations faites à la cure : par Catherine Raguin, veuve d'Antoine Ménard, d'une chenevière près le mur de Ville ; — par Louis Chevreau, sieur de La Cigogne, chevaucheur d'écurie du Roi, et Marie Bonneau, sa femme, d'une rente de 3 livres et 2 poulets, sur maison aux Roches de Betz, paroisse d'Abilly ; — par François Greslay et Monique Letellier, sa femme, d'une grange et terre en la rue qui conduit de La Madeleine à la porte Saint-Lazare. — Baux à rente : par Jacques Marcadier, curé, d'un jardin, en la ville de La Haye, au lieu dit La Merci-Dieu, à Pierre Lemaire, pour 4 livres ; — par le desservant, Jean Girouard, à Louis

Merlet, tessier, de 3 boisselées de terre, compris l'emplacement d'une maison détruite, pour 40 sous. — Échange, en 1694, de terre et chenevière, près le château, entre ledit curé et Urbain Guérin, cordonnier. — Déclaration de 7 boisselées de vigne, au Puy-de-Lièvre, paroisse de Balesmes, rendue par le desservant, Pierre Thiénard, en 1710, pour la renovation du terrier de la seigneurie du Petit-Genest, appartenant à Louis-Charles de la Roche, marquis de La Groix; — Échange entre Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson et le susdit curé, qui lui cède, en 1768, les bâtiments et métairies du prieuré de Marchais-le-Rond, paroisses Saint-Rémy et Buxeuil, réuni à la cure de Notre-Dame de La Haye, pour une rente de 280 livres.

G. 828. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1485-1761. — Prieuré de Vaugibault, annexé à la cure de Notre-Dame. — Traité entre les sieurs de Gennes, grand archidiacre, et Massé, chanoine, syndics et commissaires du chapitre de La Rochelle, et l'abbé Thiénard, curé de Notre-Dame de La Haye, pour la réunion à ladite cure du temporel du prieuré de Notre-Dame de Vaugibault et de Saint-Martin de Marchais-le-Rond, son annexe. — Procès-verbal de visite et estimation des biens dudit prieuré et des travaux à faire. — Transaction en 1485, entre Laurent de la Vergnaye, prieur commandataire de la chapelle de Vaugibault, à Buxeuil, qui se prétendaient l'un et l'autre décimateurs de ladite paroisse. — Extrait d'un aveu de la terre et seigneurie de Buxeuil, rendu en 1540, par Joachim de Chergé, chevalier, à la vicomté de La Guerche. — Aveu de Pierre Beauvillain, prieur de Vaugibault, à Alexandre du Montel de Gironde, chevalier seigneur, comte de Buron, La Chaize et Buxeuil, en 1693. — Différend entre Pierre Thiénard, curé de Notre-Dame de La Haye, et Charles Delaroche, chevalier, marquis de La Groix, paroisse d'Ingrandes, seigneur de Buxeuil, au sujet du dîner de cinq personnes, etc., porté dans la transaction de 1485, et des rentes dues audit curé. — Déclaration du temporel du prieuré, fournie par ledit Thiénard, prieur de Vaugibault, aux commissaires à terrier de la seigneurie de Buxeuil.

G. 829. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1495-1781. — Paroisse-Saint-Georges. — Testaments de Bertrand Bion, marchand hôtelier, en 1560, et de Renée Chesneau, veuve de Jacques Lemoine. — Autre de Barthélemy Henry, official de La Haye, curé de Saint-Georges, léguant en 1573, à ses successeurs une grande maison et des terres, pour la dotation d'une chapelle à l'autel de Sainte-Barbe et Sainte-Marguerite, et à la fabrique, sa maison près l'église, pour servir de presbytère, et une autre maison, meublée, longeant le mur de ville, pour loger les prêtres et prédicateurs étrangers. — Visite et bail, en 1640, d'une maison au carrefour des Vigneaux, donnée par Marguerite Boulay, veuve de Guillaume Decron, marchand, au curé Antoine Berault.

G. 830. (Registre.) — In-4°, 119 feuillets, papier.

1691-1791. — Langeais, paroisse Saint-Jean. — Livre portant d'un côté le produit du casuel des enterrements en ladite paroisse, et de l'autre les recettes faites par le trésorier du bureau de Charité. — Recettes, pour les enterrements : de Françoise Madeleine Audebert, 9 livres 10 sous ; — de 12 enfants enterrés du 15 juillet 1757 au 7 janvier 1758, 12 livres ; — du sieur Salmon, 2 services, un prêtre, un clerc, 3 grand-messes, 2 marguilliers, 38 livres ; — de la dame de la Billarderie, service entier, etc., 4 prêtres, deux grand-messes et une basse, 46 livres 10 sous ; — du sieur de Rougemont, 3 services solennels, 4 assistances du curé de Saint-Laurent, 48 livres. — Sommes données à Abel Desroyers et autres, trésoriers du bureau de Charité : 12 livres 9 sous par la demoiselle de Beaulieu, en 1691 ; — 40 livres par Jean Thibault, fermier du domaine de Langeais, en 1692, par ordre de M. de Mazarin ; — 160, pour 4 années, par la marquise de Bellefonds, en 1693; — 156 livres 7 sous, par les habitants de Langeais, propriétaires de biens, en vertu de l'arrêt du parlement, concernant l'assistance des pauvres, en 1694. — Reconnaissance d'une somme de 150 livres, payée en blé par M. de Lugré pour obéir au testament de la dame Pinson. — Dons de 6 setiers de grain faits, en 1696, par les sieurs des Ruaux, de Beaumont et les dames de Beaulieu et de Chaillis. Total de la recette faite en 1693, 288 livres.

G. 831. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 51 pièces, papier.

1728-1733. — Procédure entre Urbain Brusion, clerc tonsuré, titulaire de la chapelle d'Auger Roberdeau, desservie en l'église de Saint-Jean de Langeais, et François-Jacques Maumousseau, chapelain

de celles d'Épeigne et de La Babinière, qui accusait Bruslon et son père de s'êtreemparés d'un pre depen dant de sa chapelle ; — jugement par défaut du bailli des Écluses, qui renvoie Maumousseau de sa demande et le condamne aux dépens.

G. 832. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1371-1681. — Paroisse de Saint-Laurent. — Baux à rente, par les moines de Beaulieu au profit du prieur de Saint-Laurent : en 1374, d'un placis où était autrefois un hébergement avec douves, etc., joignant le placis du Temple, pour 8 sous ; — en 1436, de 5 quartiers de terre dans le fief dudit prieuré, pour 2 sous 6 deniers ; — en 1466, d'un arpent de terre, fief de Maillé, près Saint-Laurent, sur la ruelle de Châteaufort, pour 8 sous. — Vente judiciaire, en 1566, par les chanoines de Maillé, d'une moitié de la terre et seigneurie de Charcenay, adjugée à Charles Tiercelin, seigneur de La Roche du Maine, etc., pour 401 livres tournois, à la charge de payer au prieur-curé de Saint-Laurent, un gros de 18 boisseaux de blé. — Aveu de la terre et seigneurie de La Poulinière, rendu par Tanneguy Brillancin à François du Fou, seigneur du Vigean. — Accord, en 1619, entre Perrine Porcher, veuve de Denis Gasté, marchand, et Louis de La Haye, prieur de Saint-Laurent, qui autorise ladite Porcher à reconstruire à ses frais un mur les séparant. — Cahier des cens, rentes et devoirs dus au prieuré de Saint-Laurent, en 1568 et en 1572.

G. 833. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1473-1771. — Larçay. — Testament de Guillaume Ciquart, léguant 10 deniers à la pisside de l'église, la même somme pour la réparation de la croix et du calice, plus un demi arpent de pré, en l'aubraye. — Transaction, en 1483, entre les héritiers de Jacquette Grenète, trouvant trop élevé le legs d'un arpent de pré fait par cette dernière, et Pierre Gaullepied, curé de Larçay, qui, pour mettre fin à leur opposition, réduit de moitié le pré et les services. — Constitution d'une rente de 10 livres sur la seigneurie de Larçay, par le vicomte de Paulmy, pour 4 services en faveur de Françoise de Larçay, sa femme, de Gabriel de Larçay, son frère, vivant seigneur de Montalais. — Extraits des déclarations faites au seigneur de Larçay et d'un compte de 1509, rendu par Bertrand Tuymeau, commis par le Roi à la recette des revenus de l'Archevêché de Tours.

G. 834. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1571-1713. — La Roche-Clermault. — Sentence de Charles Dehf, sénéchal et juge ordinaire de la baronnie de Chinon, appartenant à l'archevêque de Tours, en faveur d'Étienne Morin, curé de La Roche, contre Jean Lorin, son débiteur de 3 années d'une rente de 5 boisseaux de froment (1572). — Testament de René Arvers, notaire de l'archevêque, à Chinon, léguant, en 1618, une rente de 15 sous, sur 20 boisselées de terre au lieu dit les Trois-Ormeaux. — Donation d'une rente de 10 livres, faite à la cure en 1624, par Charles de la Barre, chevalier, et Marie de Pontoise, sa femme, pour la fondation de 13 messes en la chapelle de leur château de Chergé, à La Roche. — Testament de Jeanne Lorin, veuve de Michel Champigny, léguant une rente de 20 sous, sur 2 arpents de terre aux Jacquettières. — Déclaration en 1672, de René de Tourneton, écuyer, seigneur du Plessis, et consorts, reconnaissant devoir à l'église de La Roche une rente de 3 boisseaux de froment sur une pièce de terre à Cinais. — Bail, en 1678, pour 5 livres de rente, d'un arpent de terre, au lieu dit la Petite-Fontaine, dépendant de la chapelle de Nazelles, par René Perrin, seigneur de l'Aumerie et de Nazelles. — Vente, en 1658, par Gabriel Dusoul, écuyer, seigneur de Noizay, gentilhomme servant ordinairement chez le Roi, à Pierre Delagarde, avocat, d'une métairie appelée Le Puy-Girard, à La Roche, pour 3,300 livres.

G. 835. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 81 pièces, papier.

1598-1787. — Procès-verbal de visite, information et bornage, en 1598, par des experts et le curé, René Vincellot, d'une pièce de terre près Champgautier. — Sentence de Jean Guetté, sénéchal et juge de la châtellenie de La Roche, condamnant, en 1633, les habitants dudit lieu à faire construire un bâtiment pour loger le curé, François Chenard, chanoine de Saint-Mexme et principal du collège de Chinon. — Assemblée, en 1660, des principaux habitants de La Roche, pour obtenir du curé, François Caillaut, prévôt en l'église Saint-Mexme, moyennant 3 arpents de pré, dans les marais, de faire célébrer une messe du Saint-Sacrement le jeudi de chaque semaine, et instruire les enfants les plus capables. — Dossier de procédures, de

1664 à 1784, entre les desservants de La Roche et les détenteurs d'une frêche, appelée Les Cirets, chargée envers la cure d'une rente de 16 boisseaux de froment. — Notes historiques de Jean Guérineau, curé, concernant les fondations, les chapelles de la paroisse et les écoles. — Requête, en 1757, de Julien Dieu, curé, à l'intendant, au sujet des urgentes réparations à faire à la nef et au clocher de l'église, ainsi qu'au presbytère. — État estimatif, en 1763, des travaux à exécuter, dressé par Armand et Pierre Chesnon de Baigneux. — Échange en ladite année, entre les habitants et Madeleine Goullard, femme de Simon Lebreton, chevalier, marquis de Villandry, seigneur de La Roche-Clermault et Savonnières, qui leur donne des bâtiments, jardins et terre, près le moulin du Pont, destinés à faire un presbytère, pour un pré, de 4 arpents, dit le pré du Marais ; — en 1764, entre le desservant, Julien Arvers et les fabriciers, ces derniers donnent l'ancien cimetière, contenant 10 boisselées, et un pré de 3 arpents, au lieu dit les communs et marais de Taligny, pour un clos de vigne de 3 boisselées, dit La Petite-Mirée, près l'église, à la charge de fournir le pain et le vin des messes.

G. 836. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1655-1776. — Prise de possession de la chapelle de La Bacherie, desservie en l'église de La Roche-Clermault, par François Dusoul, en 1668, et Yves Arvers, en 1674. — État des biens dépendants de ladite chapelle. — Baux à ferme de la métairie de La Bacherie, paroisse de La Roche-Clermault. — Mémoires des réparations faites aux bâtiments; quittances d'ouvriers, etc. — Lettres et mémoires, concernant l'exécution des services à faire dans ladite chapelle. — Réduction des messes de deux à une par semaine.

G. 837. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1607-1781. — La Tour-Saint-Gelin. — Accord entre Adam Coyrard, curé, et René Quillet et Jacques Guette, héritiers de Jean Quillet, précédent curé, leur oncle, qui était décédé avant de rendre compte d'une somme de 300 livres, léguée par Charlotte Aubry, veuve de Mathurin Perrochin. — Testaments de Gabriel Duchesne, notaire, de Françoise Daguesson, de Mery Bernard, portant legs de diverses rentes à la cure. — Titres nouveaux des rentes de 7 livres 10 sous, sur le domaine de La Chevalerie, par Jean Caillet, et de 40 sous, sur la frêche des Petites-Vallées, par René Maillet. — État des titres des rentes dues à la cure.

G. 833. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

1546-1760. — La Ville-aux-Dames. — Testaments de Gillette Pineau, Guillaume Goupil et Guillemine Bredif, veuves de Nicolas et de Joseph Fournier, de Martin Dansault, de Jean Laurin, de Jeanne Malpièce, veuve de Marin Moreau, de Perrine Bredif, veuve de Noël Denis, et autres, faisant divers legs et fondations de services en l'église de La Ville-aux-Dames. — Donations : d'un arpent 12 chaînées de pré, en la prairie de Bois-Rideau, par Geoffroi Bredif et Julienne Rouillé, sa femme, pour une messe basse par semaine ; — d'un quartier de terre, par Louis Duval, messager ordinaire de Tours à Paris, pour un service en faveur de Marie Duverger, sa femme. — Monitoire, etc., donné à la requête du curé, contre divers habitants, qui avaient voulu sonner les cloches pendant la nuit, la veille des morts, malgré sa défense, et s'étaient livrés, dans le presbytère, à des excès scandaleux. — Différend en 1660, entre le curé, Hilaire Roy, et le chapitre de Tours au sujet des menues dîmes. — Déclarations faites, de 1690 à 1754, par les curés René Houbereau, Normandin Sauvage et Jean Cartier, aux commissaires du roi pour les amortissements et à la prévôté et châtellenie des Hautes-Varennes. — Instance entre les desservants et les chanoines de Saint-Gatien, à l'occasion de la portion congrue de 450 livres, compris celle du vicaire. — Baux à ferme de pièces de terre en divers lieux de la paroisse, par le curé, Jean Foucher, en 1698. — Réunion des habitants, en 1715, à la requête dudit curé, pour les réparations du presbytère. — Fondation, en 1720, par Étienne Dansault, d'une passion de Jésus-Christ, tous les dimanches, avant la célébration de la première messe. — Requête à l'intendant contre Pierre Croix, couvreur, adjudicataire, pour 1,200 livres, des réparations de la couverture et des vitraux de l'église, qui, par sa négligence à poser les vitraux, empêche souvent de célébrer la messe. — Autre à l'archevêque, en 1731, pour la bénédiction d'une chapelle ajoutée à l'église. — Place de banc accordée, en 1735, par les habitants, à Maurice Abraham, trésorier de France, et à sa femme, propriétaires des deux maisons de La Carrée et de La Varenne, en considération de leurs bienfaits.

G. 839 (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 96 pièces, papier.

1529-1790.— Comptes de recette et dépense des revenus de la fabrique de La Ville-aux-Dames, de 1529 à 1637, et de 1760 à 1767, rendus par les procureurs fabriciers, Guillaume Dubois, Guillaume Renard, Martin Boesset, Colas Fournier, Jean Mignot, René et Pierre Dausault, Denis Dalbin, Michel Mignot, notaire, Guillaume Voguet, Louis Besnehard, Jean Metayer, Pasquier Guérin et autres. — Total de la recette, pour 1760, 515 livres 12 sous 9 deniers, et de la dépense, 495 livres 16 sous. — Baux à ferme de pièces de terre, pré, bois taillis, saulaie, et de vignes à Montlouis, situées paroisse de La Ville-aux-Dames, aux lieux dits les Boires, Bois-neuf, l'Épinière, l'Ouche-au-Barbier, Le Clos-des-Vallées, Le Petit-Vivier, Le Prateau, Les Vaux, La Piloterie, La Grosse Borne, l'Ouche-Menard etc,.— Déclaration des biens de la fabrique, rendue par Étienne Petilleau, procureur fabricier, pour satisfaire à l'arrêt du Conseil d'État de mars 1692.

G. 840. (Liasse) — 1 pièce, parchemin; 81 pièces, papier,

1649-1787.—Vicariat de La Ville-aux-Dames.— Devis et bail au rabais, en 1649, d'une maison à construire près l'église pour servir d'habitation au vicaire. — Testament de Louis Daragon, augmentant les fondations faites par Prégente Dubois, sa femme.— Accord, en 1685, entre Charles Cornillau, vicaire et Jacques Patin, héritier de Gatienne Daragon, au sujet des legs faits par cette dernière, en faveur du vicariat.— Contestations de 1675 à 1710 entre les fabriciers, habitants et curés de La Ville-aux-Dames, et le chapitre de saint-Gatien, prétendant que la paroisse pouvait se passer de vicaire, pour se dispenser de lui payer une portion congrue de 150 livres ; — mémoires prouvant qu'un vicaire est indispensable ; — requêtes à l'archevêque, Claude de Saint-Georges et au présidial de Tours ; —pièces produites par les habitants ; —réponse aux conclusions du chapitre ; —ordonnance de l'archevêque Isoré d'Hervault, qui adjuge ladite pension, en conséquence d'un arrêt rendu par le Conseil d'État.

G 841. (Liasse.) 2 pièces, parchemin, 155 pièces, papier.

1779-1789. — Le Boulay. — Action intentée par Gatien Kerwelle, curé de la paroisse de Saint-Sulpice du Boulay, contre Étienne Coeffé; son prédécesseur, alors curé de Sainte-Geneviève de Luynes, au sujet des réparations usufruitières restant à faire au presbytère et à l'église du Boulay.— Nomination de Jacquemin fils et de Coudreux pour experts.— Devis et détail de l'ouvrage à faire au chœur et cancel de l'église, aux bâtiments du presbytère et des domaines du Boulay.— Toisé des travaux exécutés par François Pillet et Jacques Huguet, charpentiers à Châteaurenault. — Récapitulation générale des mémoires de charpenterie, menuiserie, maçonnerie, serrurerie, vitrerie et peinture, montant à 1,922 livres 2 sous 1 denier.—Quittances et état des paiements faits par Coeffé et par Rollat, prieur de Gâtines, son fondé de pouvoir. — Correspondance entre Coeffé, Sornet, son mandataire, Kerwelle, Richer, fabricier, et autres, au sujet des travaux susdits. — Marché entre l'ex-curé Coeffé et les sieurs Pillet et Huguet, charpentiers.

G. 842 (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1642-1777.— Le Liege.— Testaments : de Charles Blanchet, marchand, portant donation d'un quartier de vigne dans le clos des Mortes, pour un service annuel, avant ou après la Toussaint ; — de François Auger, cultivateur, qui lègue 64 chaînées de terre, en une frêche dite La Tremblère, fief de Biard ; — de Jean Beauvais, meunier, qui en donne 2, pour des anniversaires.— Déclarations : de la maison presbytérale et des terres de la cure, rendues au Roi par le curé, Jean Garnier ; — de 192 chaînées de vigne, faite par Louis Saillard, desservant, à Jacques-François Mayaud de Boislambert, chevalier, seigneur de Rassay et La Davière, paroisse de Genillé, à cause de sa seigneurie de Courtay, paroisse de saint-Quentin. — Bail à ferme d'un quartier de vigne, dans le clos de La Fauconnerie, *aliàs* des Mortes, paroisse du Liège, par François de Bunon, curé, à Denis Bastard, pour 25 sous et 2 poulets.

G. 813. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 20 pièces, papier.

1550-1759. — Le Liéze. — Testaments de Jean Lhuillier, prêtre, et d'Olive Loury, en faveur de la cure. — Donation par Sébastienne de Sazilly, veuve de Jacques Dugenet, écuyer, seigneur de Chezaux, dame de La Rencheraie, de 7 boisselées de terre, pour un service annuel le jour de la saint Sébastien. — Fondation par Philibert de Rigné, seigneur de La Vrillière, paroisse du Liège, de divers services, à célébrer en la chapelle de Notre-Dame de Bon-Aide et dans celle de La Vrillière, si on la construit. — Trans-

action, en 1585, entre le curé, Antoine Rocher, et les héritiers de Jean Lhuillier, prêtre, qui le chargent, faute d'un parent prêtre, de trouver un chapelain et lui abandonnent le revenu. — Déclarations rendues : par le curé, Antoine Bourassé, à François de Rigné, chevalier, seigneur de La Vrillière et de La Tour-St-Gelin ; — par Joseph Pommier de La Thibaudière, prieur de Saint-Laurent-des-Bois, et recteur du Lièze, à Marie-Anne de Rigné, veuve d'Hilaire Boivin, chevalier, seigneur de Monteil-Boivin, etc. — Consentement par Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, à la démolition du logis de la vicairie, qui tombe en ruines, pour faciliter le rétablissement du presbytère. — Échange de l'ancien cimetière, dépourvu de clôtures, pour un terrain, plus petit de moitié, mais entouré de murs, entre les habitants et Gabrielle de Rochechouard, abbesse de Beaumont-lès-Tours.

G. 844. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1525-1771. — Le Louroux. — Testaments de Jeanne de Chambourg, dame de Mauny-sur-Indre, veuve de Jean Benasson ; Étienne Jounnier, prêtre ; Jean Béranger ; Catherin Thamisier, du village de Beaumarchais ; Pierre Martineau, curé du Louroux, et autres, portant legs et fondations. — Codicile de Perrine Blonde, veuve de Pierre Arnault, conseiller du Roi pour les aides, à Loches, donnant au curé, Pierre Martineau, un domaine appelé Le Godet, situé au bout de la chaussée du grand étang. — Baux à ferme de 40 chaînées de pré, dans les courances de La Pinardière, par François Baron, chirurgien, procureur spécial de Louis Guillois, vicaire de l'église collégiale de Saint-Honoré de Paris et curé de Saint-Sulpice du Louroux. — Transaction, en 1561, entre les curés du Louroux, Christophe Fouquault et Maurice Rageau, et les sieurs Guérin, qui consentent à payer la rente d'une mine de froment léguée par Étienne Jusseaume. — Aveu, en 1762, de Louis-François Texier, sieur de La Rochette, au nom de Charles-Yves Thibault, comte de La Rivière, vicomte d'Azay, La Folaine et Chédigny, se reconnaissant débiteur envers la cure d'une rente de 20 boisseaux de froment, léguée par Denise Baillarger. — Déclaration, en 1762, des revenus de la cure, rendu au roi par le desservant, Ambroise Périer.— Inventaire des titres de la cure, dressé par Jean Berthelot, bailli et juge de la châtellenie du Louroux, à la requête de Nicolas Clément. — Option, en 1769, de René Georget, desservant, pour la portion congrue de 500 livres. — Bail à ferme, en 1781, pour 150 livres, des lieu et métairie de La Hubaudière, paroisse du Louroux, dépendants de la chapelle de Toussaint de la Hubaudière, desservie en l'église du Louroux par Louis Bouault, chanoine de Saint-Martin.

G. 845. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1396-1591. — Lémeré. — Partage, en 1505, entre les héritiers de Mathieu Pinard, des rentes à payer au curé et à la fabrique de Lémeré, montant à 17 boisseaux de froment et 18 deniers. — Testaments de Martine Ouvrard, Guillemine Blanchet, Marguerite Loizillon et J. Leriche, ce dernier léguant des rentes à la cure, et 400 livres à la fabrique, pour une messe tous les jeudis et vingt processions à la chapelle du Rosaire. — Donation à la fabrique, par François Bruneau, sieur de La Richardière, et Catherine, sa sœur, d'une rente de 44 livres et d'une maison pour le vicaire. — Inventaire des biens et rentes de la cure, en 1699. — Bail à moitié, par Guillaume Drouin, curé de Champigny et administrateur de l'aumônerie, à Pierre Maupoint, de la métairie de Neuilly, paroisse de Lémeré, dépendante de ladite aumônerie — Inventaire des papiers et registres de la cure, fait en 1742, à la requête du nouveau curé, Jean-François Cottereau. — Fondation, en 1396, par Guillaume de la Rajace, chanoine du Mans, et augmentation par Jeanne, dame de Bauçay, sa nièce, d'une chapelle de la Vierge, *vulgô* de Montonneau, en l'église de Lémeré. — Provisions et prises de possession de ladite chapelle par Pierre Néron, Vincent Duportal, et Jean Besnard, vicaire de Saint-Étienne de Chinon, présentés par Alexandre Croisset et Henri Lesesne de Mesnilles, seigneurs marquis du Rivau. — Inventaire des titres de ladite chapelle.

G. 846. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1458-1783 — Lerné. — Testaments d'Étienne Thibault, curé de Lerné, et d'Antoine Blandin, tonnelier, portant donations à la cure. — Extrait d'un aveu rendu à la seigneurie de Chavigny par Nicolas Fournier, curé, en 1501, concernant les dons de dîmes, etc., faits à la cure par les seigneurs de Chavigny. — Déclarations des fondations faites à la cure, de 1641 à 1689, et du revenu de ladite cure, rendues au Roi, à l'assemblée du clergé, etc. — État des fondations faites en l'église de Lerné par les anciens seigneurs de Cha-

vigny, Maulevrier, La Bourne et Gessigny. — Accord, en 1458, entre Louis Desbordes, curé de Saint-Martin de Lerné, et Marguerite Barbier, veuve de Guillaume de Ballan, seigneur de Maulevrier, paroisse de Lerné, qui consent à payer une rente de 4 setiers de froment fondée sur la maison de La Guitardière. — Transaction, en 1714, entre Jean de Wallon, abbé commendataire de Notre-Dame de Seuilly, décimateur de la paroisse de Lerné, et le curé Gilles Thibault, par laquelle celui ci rentre en possession de ses domaines et ne reçoit plus de l'abbé que 200 livres au lieu de 450 de portion congrue. — Bail à ferme par François Renault, curé d'Avon et titulaire de la chapelle Saint-Jacques, desservie dans l'église de Lerné, de terres arables en la vallée de la Petite-Gaudrée et d'une rente de 18 boisseaux de froment, pour 10 livres. — État des biens et revenus de ladite chapelle.

G. 847. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1530-1790. — Les Ermites. — Testament de Jeanne Foucher, dame des seigneuries de Vautourneux, paroisse des Ermites, et de Bure, en Vendômois, veuve d'Olivier de Silly, léguant une métairie appelée La Grange, *aliàs* La Daverie, et deux aîtres dits La Guitterie ou Guillerie, *modò* La Guilleterie, et Les Babelotières, pour la fondation d'une chapelle, sous le vocable de Saint-Jean-des-Ermites. — Enregistrement du testament de Marguerite Mahoudeau, faisant, entre autres legs, donation d'un jardin, 3 boisselées de terre et 35 écus en faveur de la fabrique des Ermites. — Baux à ferme, par François Desforges, titulaire de la chapelle Saint-Jean, des lieux et métairie de La Grange et La Guilleterie, à Jean Janviray, pour 480 livres. — Inventaire des titres de la cure.

G. 848. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1519-1751. — Le Serrain. — Vente, en 1519, par Jean Gault, prieur-curé, à Jean Souvigné, boucher, d'une place de maison, sur la rue, sous condition d'y bâtir, etc. — Assemblée des habitants, en 1603, convoqués par le curé, Jean Brossier, pour être autorisé à vendre 3 quartiers de terre, autrefois en vigne et restés en friche, situés en la paroisse de Sainte-Geneviève de Maillé. — Accord, en 1674, entre Jean Boudère, curé, et Louis de Rieux, chanoine de l'église de Tours, titulaire du prieuré de la Madeleine du Moulin d'Ouzil, et seigneur dudit fief, qui avait, faute de devoirs payés par la fabrique, saisi un pré indivis avec ledit curé. — Requête, en 1684, de François Goussault, curé au bailli de Semblançay, contre les procureurs de la fabrique, qui s'étaient avisés de mettre l'herbe de ce pré en vente, après en avoir laissé jouir son prédécesseur pendant 10 ans; — ordonnance qui l'autorise à la faire saisir. — Don d'un demi quartier de pré fait à Denis Auger, prieur, par François Restu, conseiller et grenetier au grenier à sel de Langeais. — Déclaration des domaines de la cure du Serrain, faite par ledit Auger au duc de Luynes, baron de Semblançay, châtelain des ponts de Tours.

G. 849. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1660-1687. — Les Essards. — Bail à ferme, par Guillaume Lembert, curé de la paroisse de Notre-Dame des Essards, à Charles Gervais, pour 27 livres, de la maison appelée Fiacre et des terres dépendantes de la cure et de ladite maison. — Testament de Catherine Ragot, qui donne 25 sous de rente à la cure et à la fabrique. — Cession par Henri de Berthé, écuyer, seigneur de Launay-le-Riquard, à Michel Papin, curé, d'un demi quartier de pré, en la prairie des Planches.

G. 850. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier ; 1 plan.

1482-1790. — Lignières. — Transaction, en 1482, entre Jeanne de Verjust, dame de Fouchault, et Guillaume Fallet, prieur curé de Lignières, au sujet d'un canton de dîme, appelé la petite dîme. — Aveu de cette dîme, en 1528, par Marie Roland, femme de Hiérôme Hesselin, seigneur de Fouchault à Jean de Bueil, seigneur de Fontaine, La Motte-Sonzay, etc. — Fondation d'une messe basse tous les vendredis, et divers legs faits par Louis Dubois, marchand, pour l'entretien d'un vicaire à perpétuité. — Testaments d'Anne Leblanc, veuve d'André Pozard, maître cordonnier, René Delatour, officier du duc d'Orléans, Pierre Brunet et Madeleine Ducreux, sa femme, marchands. — Donation d'une rente de 10 livres, par la veuve de Jacques Chauveau, conseiller, secrétaire ordinaire de la duchesse de Bourgogne. — Échange de prés entre Louis de Chaumejean, chevalier, marquis de Fourille, seigneur de Fouchault, et le curé, Urbain Chauveau. — Accord entre Nicolas Chandesris, desservant, et André Quentin, trésorier de France, seigneur de Fontenay, qui pour se libérer d'une rente de 20 livres, assignée sur ladite seigneurie, et d'un droit de dîme sur les terres qu'il se propose de défricher, lui donne un pré de 3

arpents. — Aveu rendu, en 1508, par Guillaume Jourdan, prieur de Lignières, à la seigneurie de La Chastonnière. — État des fondations faites en l'église de Saint-Martin de Lignières. — Procès-verbal des réparations à faire à l'église et au cimetière. — Adjudication du travail à Pierre Boletreau pour 1,045 livres. — Baux à ferme : des terres de la fabrique, par Pierre Bodin, procureur fabricier ; — d'une pièce de terre de 150 chaînées, par Michel Chasles, chanoine de Saint-Gatien, titulaire de la chapelle Tabourcau, pour 90 livres. — Plan de ladite pièce de terre, contenant la chapelle.

G. 851. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1609-1790. — Ligré, paroisse Saint-Martin. — Conférence de la frêche de La Poissonnière, située paroisse de Ligré, et devant à la cure trois setiers de froment. — État des revenus et charges de la cure en 1790. — Fondations dans l'église de Ligré de la chapelle Saint-Michel, par François de la Chastre, seigneur de Sassay. — Procédures, par devant l'Official de Tours, au sujet de l'exécution de cette fondation. — Ar de parlement concernant les droits de la chapelle Notre-Dame-de-Grâce, desservie en l'église de Ligré.

G. 852. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1613-1790. — Ligueil. — Promesse par Louis de Marolles, écuyer, sieur de La Pinolière, à Pierre Archambault, curé, de lui payer 11 années d'une rente de 47 sous. — Testaments de Claude Tourrault, veuve de Jacques Ciron, sieur de la Croix-d'Or, en faveur de la cure et de la chapelle des Anges. — Extrait du testament de Denise Grossier, veuve de noble homme Louis Gervais, sieur des Meurs, léguant une chape à l'église de Saint-Martin de Ligueil. — Déclarations des biens et revenus de la cure, rendues aux bureaux des gens de mainmorte, par les curés René Léger, et Jean-Augustin Quentin. — Transaction, en 1698, entre le chapitre Saint-Martin et François Fourmy, desservant, qui refusait de faire abandon de tous ses revenus pour la portion congrue de 300 livres, accordée par la déclaration du Roi, du 29 janvier 1686, se contente d'un supplément de 60 livres à son gros. — Bail à ferme en 1702, des dîmes de Ligueil, par les chanoines de Saint-Martin, à la charge par le preneur de délivrer au curé 64 boisseaux de froment, 16 de seigle et 32 d'avoine. — Bail à loyer, en 1741, par Philippe Descoux, maître boulanger, à la fabrique, d'une portion de maison, pour y établir une école aux frais de l'église et des habitants. — Déclarations des terres, revenus et charges de la fabrique, faites au roi par les fabriciers. — Compte de recette et dépense pour 1787-1788, rendu par le receveur de la fabrique. — Total de la recette, 838 livres 12 sous, de la dépense, 347 livres 18 sous. — Édit du roi, portant création de vingt nouveaux offices de crieurs d'enterrements à Paris, de deux dans les grosses villes et d'un dans les petites villes et bourgs. — Testaments de Louis Avril, Louise Bodin, sa femme, et Noël Baudichon, marchands, portant fondation d'une chapelle Sainte-Marguerite, à l'autel de Notre-Dame des Anges. — Requête de Jean Sourdeau, chapelain, à l'archevêque, pour être autorisé, faute d'ornements, à ne célébrer que des messes basses. — Compte de recette et dépense de la petite Charité de Ligueil, fondée en 1717 ; total de la recette pour 1758, 948 livres 14 sous 9 deniers, et de la dépense 862 livres 12 sous. — Approbation par l'archevêque du règlement établi par les fabriciers, le syndic et les habitants. — État des titres et papiers de ladite Charité.

G. 853. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1578-1790. — L'Ile-Bouchard, paroisse Saint-Gilles. — Transaction, en 1578, entre Hector Joubert, curé, et René de Brenezay, écuyer, seigneur du Chaillou et de la moitié de Crouzilles, décimateur d'une partie de la paroisse de Saint-Gilles ; ce dernier, se faisant fort de Claude Barjot, chevalier, seigneur de Moussy et de l'autre moitié de la seigneurie de Crouzilles, s'engage à payer audit curé un gros de 7 setiers de blé et deux bussards de vin, et pour les frais 20 écus d'or. — Déclaration, en 1665, de la frêche des Petites-Brosses, rendue à Charles Pesneau, curé, par Pierre Barbier, tisserand, et autres, qui s'engagent solidairement à lui payer une rente de 4 boisseaux de froment et un chapon. — Fondation de 10 messes, par Gabriel Torterue, titulaire de la chapelle Saint-Sébastien, non acceptée, comme onéreuse, par Alexis Quillet, curé de Saint-Gilles. — Transaction entre Charles-François Thubert, titulaire du prieuré de Saint-Gilles, et ledit Quillet, qui avait opté pour la portion congrue de 700 livres, ce dernier se remet en possession des dîmes, biens et rentes dont il jouissait avant son option, et accepte un supplément de 100 livres à son gros.

G. 854. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1521-1785 — Paroisse Saint-Léonard. — Déclaration, en 1521, du revenu temporel du prieuré de Saint-Léonard, rendue au bailli de Touraine par Jean de Montigny. — Procès-verbal, en 1552, des réparations à faire aux murs d'un jardin acquis par Étienne Gouineau, curé de Saint-Léonard. — Différend entre ledit Gouineau et Jean Dubois, curé de Theneuil, au sujet de la dîme des Ripaudières, que ce dernier prétendait être en partie dans sa paroisse. — Déclarations des domaines de la cure de Saint-Léonard et du collège de l'Ile-Bouchard, rendues, en 1724, au duc de Richelieu par Jean Bonneau, curé de ladite paroisse et supérieur du collège. — Baux à ferme par Martin Michau et Nicolas Lebachelier, desservants, à François Bonneau, sabotier, et autres, des terres, vignes et dîmes dépendantes de la cure.

G. 855. — (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1723-1790. — Paroisse de Saint-Maurice de l'Ile-Bouchard. — Bail à ferme d'une maison située près la Meslaie, par Pierre Veau de Rivière, curé de Saint-Pierre et Saint-Maurice de l'Ile-Bouchard et titulaire des chapelles du château, à René Bonneau, serger, pour 19 livres. — Inventaire des titres et ornements de la chapelle Saint-Sébastien, desservie en l'église Saint-Maurice, fait en présence d'Antoine Pallu, titulaire de ladite chapelle. — Bail à ferme des vignes par Charles Torterue, chanoine de Saint-Martin et chapelain de Saint-Sébastien, pour 80 livres.

G. 856. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 133 pièces, papier.

1256-1788. — Limeray. — Copie d'une charte de 1256, par laquelle Jean de Berrie, seigneur d'Amboise et de Limeray, accorde diverses exemptions et privilèges aux habitants de Limeray. — État des rentes dues à la boite des trépassés. — Tableau des fondations faites dans l'église de Limeray. — Baux à ferme de vignes situées paroisses de Saint-Ouen et de Limeray. — Procès-verbal de l'état des vignes de la fabrique. — Estimation des biens de ladite fabrique. — Baux à ferme et à rente. — Abandon par le curé, en 1686, des fonds curiaux, pour un gros de 450 livres pour lui et son vicaire, qui recevra 150 livres. — Testaments de Jean Dupuy, Marie Martin, femme de Gervaise Allaire, René Bruneau, Étienne Martin, Élisabeth Fourneau, Marthe Baudry, Françoise Guettrot, Jeanne Pelhier, Claude Hardy, Barthélemy Barbe, René Bellanger, Gabriel Renault, contenant dons et fondations de services. — Comptes des recettes et dépenses de la boîte de Notre-Dame et de celle des trépassés, rendus par les fabriciers, de 1609 à 1778. — Déclarations des biens de ces deux établissements, faites à la prévôté royale de Limeray.

G. 857. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 81 pièces, papier ; 1 plan.

1558-1788. — Loché. — Testaments de Claude Dudonet, veuve de Jean de Persil, écuyer, seigneur de Loché, Renée Boureau, femme de Marc Trochon, Pasquière Deschamps, femme de Gilles Robin, Pierre Desroches, drapier, et autres, portant fondations de messes et anniversaires. — Fondation d'une messe de *Requiem* devant l'autel de Notre-Dame, le vendredi des Quatre-Temps de l'Avent, par Françoise Dubois, servante du curé de Sublaines. — Baux à ferme de prés, près les moulins du Puits, de traits de dîmes, au village de La Roche, consentis par les curés Jean Dallonneau, Louis-Bonaventure de la Berardière de Beaupré, Jean Rochereau et Paul Guionnière. — Échange de maisons et terres, en 1610, entre le desservant, Jean Pyot, et Hippolyte Gilles, écuyer, sieur de La Charlottière. — Inventaire des titres de la cure, de 1503 à 1620. — Aquisition, en 1676, sur les héritiers du desservant Dallonneau et cession au nouveau curé René Delaunay, par René de Boutillon, chevalier, seigneur des Roches, lieutenant du Roi et du duc de Saint-Aignan, au château de Loches, de maisons, jardins, etc., joignant le presbytère. — Baux à l'enchère des terres et prés de la fabrique. — Plan d'un taillis de 40 chaînées dépendant de la chapelle du Mont-Carmel, fondée par Louis de Beaupré, curé de Loché. — Acquisition d'une métairie appelée la Moignaudière, par ledit de Beaupré. — Bail, par Paul Guionnière, vicaire de Loches, titulaire du Mont-Carmel, à Claude Berthon, drapier, d'un logis, avec pré, pour 60 livres, à la charge de tenir l'école, fondée par de Beaupré.

G. 858. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 75 pièces, papier.

1643-1790. — Loches, paroisse Saint-Ours. — Reconnaissance par Marie Boullay, veuve de Jean Guesbin et autres d'une rente de 5 livres due à la cure sur plusieurs maisons situées près la chapelle Saint-Antoine. — Déclaration des domaines de la cure et des

dons et legs qui lui ont été faits, rendue au Roi par le desservant, Jean Quittebeuf. — Procès-verbal de visite, en 1751, d'une maison joignant l'église Saint-Antoine, léguée par Louis de Beaupré, prieur de Dolus, à Gaspard Lasneau, vicaire habitué de la paroisse Saint-Ours, pour lui et ses successeurs. — Bail emphytéotique de ladite maison par Étienne Devant et François Dutertre, vicaires de Saint-Ours, à Bernard Archambault, marchand, pour 48 livres. — Baux à ferme : par les fabriciers, François Chanteloup, procureur au siège de Loches, et Alexandre Legrand, marchand, d'un demi arpent de pré, en la prairie de Saint-Germain, pour 10 livres ; — par le curé, Pierre Suzor, et les fabriciers, Pierre Haincque, écuyer, lieutenant général au bailliage de Loches, Gilles Boutard, élu, Joseph Foucher et Étienne Leslen, lieutenant invalide, du cimetière de Vignemont, contenant 168 chaînées de terre en jachère et une chapelle servant de grange, pour 34 livres. — Informations pour la suppression du prieuré de Saint-Ours et sa réunion à la cure de ce nom. — Délibération de la paroisse et de l'Hôtel de Ville à ce sujet. — Avis de l'archevêque, Mamert de Conzié, autorisant ladite réunion.

G. 859. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1617-1789. — Chapelle Saint-Joseph. — Donation, en 1667, d'une rente de 30 livres par Claude Quantin, chantre et chanoine en l'église Notre-Dame de Loches, en faveur de ladite chapelle, fondée par ses prédécesseurs, en l'église Saint-Antoine, à l'autel de Notre-Dame de Pitié. — Présentation d'Antoine Hamelin par Bertrand Quantin, écuyer, sieur de Chaume, héraut d'armes de France, à l'archevêque de Tours, pour être pourvu de ladite chapellenie. — Prise de possession de la chapelle, en 1745, par Olivier Collin, curé de Saint-André de Beaulieu. — Visite du lieu de La Croix Brézil, par Jacob-Louis Dupont des Jumeaux, avant de prendre possession de la chapelle Saint-Joseph. — Déclaration de René-Édouard de Coué, chevalier, seigneur de La Turmelière, paroisse de Saint-Martin de Ligueil, reconnaissant devoir à Jacob-Louis Dupont des Jumeaux, titulaire de ladite chapelle Saint-Joseph, fondée et desservie en l'église Saint-Antoine de Loches, une rente foncière de 13 boisseaux de froment et une poule, assignée sur le lieu appelé La Borderie de Versailles, paroisse de Ciran.

G. 860. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1527-1721. — Chapelle Saint-Thomas. — Fondation, en 1527, de la chapelle Saint-Thomas, en l'église Saint-Antoine de Loches, par Thomas Boissimon, marchand drapier, et Guillon Pillet, sa femme ; la présentation du titulaire réservée à l'aîné, mâle ou femelle de la famille. — Présentations de Jacques Chaspoux et Jacques Claudier, clercs tonsurés, par Jeanne Boissimon et Jacques Claudier, archer en la maréchaussée de Loches. — Provisions et prises de possession de ladite chapelle par Pierre Allaire, Charles Veneau et autres. — Procédure, en 1625, de Pierre Leboiteux, sieur de Bardine, conseiller du Roi, Marie Boissimon, Jean-Placide Chaspoux et Jacques Claudier, patrons et titulaires de la chapelle Saint, Thomas, contre Marie Lecourt, veuve de Claude Sain conseiller du Roi en son grand conseil, laquelle s'était avisée de faire ouvrir, pendant la nuit, toutes les tombes des Boissimon, inhumées depuis plus de 120 ans, dans la chapelle de Saint-Thomas, de jeter les ossements hors de l'église, et d'y établir un caveau pour les siens. — Cahier des rentes dues à la chapelle Saint-Thomas.

G. 861. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier.

1685-1733. — Livre des rentes foncières et constituées dues à la fabrique de Saint-Ours de Loches, avec la recette. — Jean Guesbin, écuyer, sieur de Rassay, secrétaire du Roi, doit 25 sous de rente, faisant partie de celle de 100 sous due solidairement, à cause d'une maison près l'Église Saint-Antoine ; — les héritiers Charles Lemaze, 10 livres 10 sous, sur la métairie de La Marnière, paroisse de Betz, à la charge d'une messe tous les lundis de chaque semaine ; — Pierre Sain, gentilhomme ordinaire du Roi, un pain bénit de 3 boisseaux de froment, le jour de la Chandeleur. — Les maires et échevins de Loches doivent 11 livres 2 sous 3 deniers de rente constituée pour la somme de 200 livres, par eux empruntée, lors de La contagion, en 1537. — Alexandre Haincque, sieur de La Loge, et sa femme, 80 livres, à cause du fief de La Thibaudière, paroisse de Manthelan, pour la messe du Pardon, qui se dit tous les jours en l'église Saint-Antoine. — Antoine de la Rochefoucault, chevalier, seigneur de Neuilly, 25 livres de rente constituée en 1679.

G. 862. (Registre.) — Petit in-folio, 98 feuillets, papier.

1717-1771. — Livre des rentes en blés et argent dues à la cure de Saint-Ours, avec la recette. — Les heritiers de Jean Lavoisier doivent à la cure 30 sous de rente, à la Saint-Jean-Baptiste, sur un quartier de terre, en Vauzelle. — Le sieur de La Folaine, 4 boisseaux de froment de rente foncière, sur la métairie de Norzay, paroisse de Chédigny. — Les sieurs Leroy, Colin et de la Madeleine, tenanciers de la frèche de l'Oisellière, paroisse de Saint-Jean, 8 boisseaux de froment et 20 sous, le jour de la Saint-Michel ; — le curé de Saint-Laurent de Beaulieu, un pain bénit d'un boisseau de froment et 5 sous, à la mi-carême ; — le sieur des Jumeaux, au lieu des héritiers de Gaultier, organiste, 40 sous, à la fête de Saint-Michel, à cause de la chapelle de l'Annonciation ; — Jacques Garreau, seigneur de La Viorne, 4 livres 10 sous, à cause de la dîme dudit lieu ; — Claude Grusillier, veuve d'honorable homme Jean Chanteloup, substitut du procureur du Roi, à Loches, doit 3 livres de rente, assignée sur une maison de cette ville.

G. 863. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1619-1790. — Louans. — Testaments de Jeanne Robin, veuve d'Antoine Pouponneau, Laurent Guillaume et Guillaume Bodin, curés de Notre-Dame de Louans, Mexendo Girard, veuve de Zacharie Guérin, François Champion, sieur de La Brechottière, Michelle Ury, femme en 3[mes] noces d'Étienne Pavin, sieur de La Rue, Marie Champion, femme de Charles François, procureur de la Châtellenie du Louroux, portant legs en faveur de la cure et de la boîte des trépassés. — Fondation d'une procession aux fêtes de la Saint-Jean, par Michel Champion, notaire royal. — Déclarations des bâtiments et domaines de la cure, faites au Roi, en 1690 et 1701, par Martin Dupuy, curé, et par le desservant, Antoine Hamelin, à Pierre de Gaillebois, seigneur châtelain des prieuré et seigneurie de Louans. — Inventaire des titres de la cure de Notre-Dame de Louans, en 1790.

G. 864. (Liasse.) — 2 pièces parchemin ; 18 pièces, papier.

1595-1788. — Lublé. — Transaction entre les exécuteurs testamentaires de Jeanne Duperray et Louis Myonneau, curé de Lublé, par laquelle les héritiers se trouvent déchargés de payer à la fabrique le gâteau légué par ladite Duperray. — Acquisition d'une métairie, dite La Barrère, paroisse de Lublé, par Pierre Legoux, écuyer, seigneur du Plessis-le-Vicomte. — Ordonnance d'Henri Arnauld, évêque d'Angers, enjoignant aux fermiers de la stipendie de Lublé de payer au curé, pour le rétablissement du presbytère, les arrérages d'une rente de 12 livres, qui étaient restés entre leurs mains, faute de titulaire. — Marché entre Videgrain, curé de Lublé, et André Boyer, architecte de Saint-Christophe, pour la construction d'un bâtiment de 50 pieds sur 18, dans œuvre. — Vente par les héritiers de Pierre Maucourt audit curé, pour 60 livres, de maisons, jardin et terre, joignant le jardin de l'hôpital et la susdite stipendie, pour réunir au presbytère.

G. 865. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1665-1787. — Lussault. — Testaments de Marie Denis et de Louis Roullet, marchand, son mari, donnant à la fabrique et à la cure du village de Lussault, 111 chaînées de prés, situés près La Barre, sous Bondésir, au lieu dit les Petits-Prés, etc., paroisses de Montlouis et de Limeray. — Requête de Jacques Tessier, desservant, et ordonnance de M. D'Aine, pour la construction d'un presbytère, dont la paroisse a toujours été privée. — Délibération des habitants au sujet de l'emplacement. — Devis pour la construction dudit presbytère et les réparations de l'église, du clocher et du cimetière, par Prudent Luce, entrepreneur des ouvrages du roi. — Lesdits travaux sont adjugés à Silvain Martinet, charpentier, pour 6,680 livres.

G. 866. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier ; 1 plan.

1405-1789. — Luynes, paroisse Sainte-Geneviève. — Accord, en 1405, entre Jean Boucheau, curé de la paroisse Sainte-Geneviève, et Hardouin, seigneur de Maillé, qui ne lui réclame qu'une indemnité de 15 livres pour son acquisition du presbytère, joignant l'Hôtel-Dieu. — Donation de la grange des dîmes, faite, en 1618, par Marie Gasnier, veuve de Pierre Charruau, procureur au présidial de Tours, à François Giron, curé de Sainte-Geneviève. — Marché fait en 1631, pour les réparations de ladite grange, située au lieu dit Le Maindray, par Pierre Legravier, chanoine de Notre-Dame et curé de Sainte-Geneviève, et Louis Sénégon, maçon. — Testaments de Huguette Tesnier, veuve de François de Lournay, écuyer, sei-

gneur dudit lieu, Marie Caillard, Antoine Robichon, sergent royal, et autres, contenant legs de vignes, prés, etc., au profit des desservants. — Bornage de vignes sur le coteau de Clermont, entre le curé, Pierre Gravier, et Urbain Dauphin, procureur fiscal, en 1633. — Baux à loyer par le curé Jean Baudichon, d'une maison en face l'église et d'une cave en roc, située dans les douves du château, léguées à la cure par Julien Roulleau. — Bail, en 1785, des dîmes à percevoir dans le canton de Maindray, par Étienne Coiffé, desservant, à Jean Doré, marchand, pour 340 livres. — Concessions de bancs, de 1635 à 1676, par les fabriciers et curés. — Ordonnance de l'intendant de Tours concernant la maladie régnante des bêtes à cornes (avril 1753).

G. 867. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1621-1790. — Paroisse Saint-Venant. — Testament de Mathurin Poisson, vicaire de Saint-Genouph, léguant à la cure de Saint-Venant de Luynes une vigne située aux Panchiens. — Déclarations rendues au château de Luynes par Guy Guigne et René Couette, curés de Saint-Venant. — Transaction entre le duc de Luynes, représenté par son bailly, et le curé Grasset, par laquelle ce dernier renonce à son gros, pour une portion congrue de 300 livres et 150 livres pour un vicaire. — État des domaines de la cure situés dans les fiefs du duché de Luynes.

G. 868. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1556-1779. — Luzé. — Extrait du testament de Catherine Hurault de l'Hôpital, veuve d'Urbain Veau, écuyer, seigneur de Préaux, portant legs des lieu et métairie de La Renourie, pour la fondation d'une messe septennale. — Accord entre Étienne Martin, curé de Villechauve, ci-devant de Luzé, Barthélemy Bury, nouveau curé, et messire Hameau de Francpalais, seigneur de ladite paroisse, et les habitants, pour la reconstruction du presbytère. — Assemblées des habitants, convoquées de 1678 à 1779 par les curés, pour reconstruire les murs du petit cimetière, situé à côté de l'église, visiter les travaux de reconstruction, décidés pour le presbytère, la nomination de fabriciers, etc. — Déclarations : en 1688, du presbytère de Luzé et de son enclos, du jardin presbytéral, où était anciennement la cure, et d'une maison appelée la Chapelle du Poirier, rendue par René Bernon, curé de Luzé et de Pont-Amboisé, à René Veau, chevalier, seigneur de Pont-Amboisé, et à Louis de Bernabé, chevalier, seigneur de La Boulaye, baron de La Haye-Fougereuse, Francpalais, etc. ; — du revenu temporel de la cure, par les desservants Jean Sarrazin et Barthélemy Bury, au Roi et à Jean-Nicolas Motet, chevecier de la collégiale de Faye-la-Vineuse. — Baux à ferme par les curés Étienne Martin, René Desforges et Bury, de droits de dîmes à Braslou, à Francpalais et de la métairie de La Renourie. — Don d'une maison avec pressoir, grange, etc,. près le bourg, et de terres, vignes, etc., fait, en 1556, par Heliacin Girard, pour la fondation et dotation d'une chapelle portant ledit nom et celui de Notre-Dame du Poirier. — Inventaire des titres de ladite chapelle.

G. 869. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

1616-1789. — Luzillé. — Testaments de Renée Chollet, veuve de Louis Tournebœuf, Gatien Lelarge, Louis Dreux Le Hayer, écuyer, seigneur de La Chevaleraie, La Folaine et Chédigny, Marie Champion, femme de François Gaulpied, marchand, portant legs de terres, etc., pour fondations de messes, et, en outre, de deux écoles par ledit Le Hayer. — Procès-verbal, en 1666, de la prise de possession d'une place dans l'église de Luzillé, en face la chaire, par François Dubois, seigneur de Villiers, pour y établir un banc de famille. — Transaction, en 1684, entre le chapitre de Saint-Gatien et le curé, Antoine Vaillant, qui se contente d'un supplément de 84 livres à son gros, payé par tous les décimateurs de sa paroisse, et renonce à la portion congrue. — Échange, en 1665, entre ledit curé et François Dangé, procureur de cour, qui donne 46 chaînées de terre, près le cimetière, pour une pièce éloignée et souvent ravagée. — Assemblée des habitants, en 1701, pour la création et nomination d'un vicaire. — Baux à ferme de portions de dîmes dépendantes de la cure. — Déclarations, en 1704, des biens et revenus du desservant, rendues au Roi, au bureau des amortissements et à la seigneurie de Montpoupon, par Antoine Vaillant, Jean Haran de la Huchonnière et Pierre Molineau. — État des rentes dues à la cure. — Baux à ferme, par le curé, François Ribadou, procureur de Sulpice de Molière, supérieur du collège de Soissons et titulaire de la chapelle de Notre-Dame de Luzillé, d'une rente de 96 boisseaux de froment et de 6 livres, assignée sur une frêche, audit Luzillé, pour 110 livres et deux chapons.

G. 870. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1622-1737. — MAILLÉ-LAILLÉ. — Bail à ferme, en 1622, par le curé Gilles Aubin, à Jean Pereau, des lieu et métairie de La Martinière, paroisse Saint-Épain, pour 60 livres. — Bail à rente, en 1655, par François Guindeuil, desservant, à Pierre Guindeuil, son père, d'une grange, située au village des Auzilleaux, paroisse de Marcilly, et de 6 pièces de terre, vigne et bois futaie, aux lieux dits La Garde, La Touche-Ronde, etc., pour 6 livres. — Lettre de M. de la Gravière, sieur de Beauregard, en 1713, concernant le gros de 6 boisseaux de méteil et de 30 sous qu'il doit au curé Renault sur ledit lieu de Beauregard, pour être exempté de payer la dime. — Extrait d'un bail à ferme, en 1708, par le marquis d'Argenson à Antoine Debrou, d'une dîme dépendante de son marquisat et dont le gros est dû au curé de Maillé. — Sommations faites en 1737, par Louis-César de Mondion, curé, à Sulpice-Roy, curateur des enfants mineurs de Pierre Garnier, pour le paiement des arrérages d'une rente en frèche de 30 sous.

G. 871. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 129 pièces, papier.

1638-1790. — MANTHELAN. — Testaments de Jacquette Gibert, veuve de Pierre Girard, Jean Thibault, prêtre, Renée de Saint-Senoch, femme de Jacob Caby, sergent, François et Jacques Caby, notaires, portant dons à la cure et fondations de messes. — Déclaration du revenu temporel de la cure et des dons qui lui ont été faits, rendues au Roi par le desservant, Pierre Gendron, en 1690. — Projet de déclaration des terres possédées par la cure dans le fief et seigneurie du Grand-Clos. — Différend, en 1722, entre Jacques Fontaine, curé de Manthelan, et Guillaume Jouan, grand archidiacre, l'accusant de ne s'être pas trouvé au presbytère lors de ses trois dernières visites ; — long mémoire dudit curé, prouvant que l'archidiacre s'est plaint à tort; — jugement de Victor Davanne, chanoine et grand pénitencier de l'église de Tours, condamnant le curé à payer au demandeur deux années de ses droits et à ne plus s'absenter à l'avenir — Réparations à faire à l'église de Manthelan, 1740-1742. — Rôle de répartition de la somme à fournir par le sieur de Baraudin, seigneur de la paroisse, les moines du Liget, seigneurs du Grand-Clos, la dame de Reignac, le sieur des Roches, à cause de son fief de La Marche, Lefebvre de Saint-Bault, pour sa métairie de Morignan, et tous autres habitants. — Adjudication des travaux pour 1,290 livres, à Jacques Morinet, charpentier. — Baux à ferme : d'un pré, situé dans le clos du presbytère, et de ceux de Fontaine, la Courance et l'Érable ; — d'un bâtiment appelé la Chapelle-de-Saint-Cyr, adjugé à un particulier pour 30 livres, puis aux habitants, qui veulent en faire un corps de garde, pour 12 livres. — Réunion des habitants, en 1746, pour décider du supplément de portion congrue à accorder au vicaire, les laboureurs donneront chacun une gerbe, les journaliers 5 sous, chaque année. — Inventaire des titres, etc.,de la cure, après le décès du desservant, Pierre Augeron. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique, de 1739 à 1747. — Registre des affaires temporelles de ladite fabrique, de 1746 à 1754. — Livre de recette des enterrements, louages de bancs, etc. — Déclarations des biens, etc., de la cure, rendue, en 1790, par Gatien Painparé, curé, au présidial de Loches.

G. 872. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 55 pièces, papier.

1569-1711. — MARÇAY. — Testaments de Michel Desvignes, prêtre à Marçay, et du curé René Charbonnier, ce dernier léguant à ses successeurs la maison qu'il habite, près la grande porte de l'église, et une autre à côté, en face le cimetière, fief de la châtellenie de Marçay, appartenant à l'archevêque de Tours. — Déclarations, de 4 pièces de vignes au village de Fontenay, près La Blanchardière, rendue par le curé René Charbonnier à la seigneurie de Beauvais, dépendante de l'abbaye de Fontevrault ; — d'un clos de vigne et de deux maisons dans le bourg de Marçay, léguée à la cure par ledit Charbonnier, faite par Pierre Robert, au fief de Marçay — de trois œuvres de terre, par André Deschamps, en 1710, à Charles-César de Mondion, chevalier, seigneur d'Artigny et Chaveignes. —État de toutes les terres,dots,legs, rentes constituées, etc., dont jouit le curé, Robert, depuis l'année 1671, que mourut son prédécesseur, François Fabre. — État détaillé des terres possédées par les détenteurs d'une frèche appelée La Rivière,chargée envers la cure d'une rente de 24 boisseaux de froment. — Conférence de cette frèche. — Arpentage de celle dite de Montreau. — Livre détaillé de tous les revenus de la cure, de 1625 à 1662.

G. 873. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 36 pièces, papier.

1599-1780. — MARCÉ-SUR-ESVRES.— Fondation, en 1617, de 52 messes annuelles, par Pierre Duret,

marchand, qui donne à Marc Fournier, vicaire de la paroisse, une rente de 11 livres pour leur rétribution. — Testament de Catherine Jusseaume, femme de Martin Auvray. — Déclarations : d'une dîme appelée La Louère et La Jouberdière, au devoir d'un cierge de 32 à 40 onces de cire tous les dimanches, fêtes et premiers de l'an, 12 fouasses de 32 onces et une de 12 livres, plus un plat de poissons vifs, rendue par le curé, François Garnier, en 1638, à Philibert de Berland, baron de La Louère, La Tour-Chabot et Meslay ; — des bâtiments, terres, dîmes et ornements de l'église, par Pierre Savatier, desservant, à l'archevêque de Tours. — Extrait du procès-verbal de visite de l'église de Marçay, faite en 1674, par Jacques Lepeintre de Marigny : le clocher est prêt à tomber, un côté de la nef menace ruine, les croisées sont sans vitres, le pavage détruit, la chapelle du chœur, appartenant à M. de La Louère, complétement nue. — Discussion, en 1694, entre le curé, François Clémenceau et le prince de Guémenée, qui refusait de payer les réparations faites à l'église. — Acquisition, en 1718, par le curé, Antoine Ténèbre, de Georges Dubois, maçon, d'une maison avec jardin, sur la place du bourg, pour remplacer le vieux presbytère, tombant de vétusté. — Accord, en 1737, entre Vincent Lhuillier, curé, et Louis Bouin de Noiré, procureur de Jean-François Doucet, prêtre de l'Oratoire, titulaire de la chapelle Saint-Julien du Gué, paroisse de Marçay, qui autorise ledit curé à conserver gratuitement la jouissance d'une maison dépendante de sa chapelle, faute d'un presbytère et d'argent pour en bâtir. — Baux à ferme de dîmes et de prés, par les desservants, Jacques Herpin, en 1631 ; François Metezeau, en 1760 ; Jacques Bastard, en 1769. — Adjudication en 1766, pour 774 livres, par Jacques Vaslin, trésorier de Jules-Hercule de Rohan, duc de Montbazon, des métairie et seigneurie du Grand-Nambon, à Marçay, des grande et petite dîme, dépendantes du lieu seigneurial de La Pierre de Faon, à la charge de payer au curé un gros de 90 boisseaux de méteil. — Déclaration de 3 pièces de terre rendue, en 1780, par le curé Jacques Bastard à Jean-Luc de Préaux, baron de La Fouquetière, seigneur de La Jaunaye, Langevinière, etc.

G. 874. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1531-1777. — Marcilly-sur-Meaulne. — Extraits d'un volume de titres au soutien du temporel des cures de Corzé et de Marcilly, par lesquels en 1439, Marie de Periers, dame de La Malochère, paroisse de Marcilly, donne au curé sa dîme de La Malochère, en échange de la rente de 20 boisseaux de mouture, concédée précédemment ; — en 1470, Marie, dame de La Foucherie, veuve de Macé du Temple, écuyer, vend à Jean Gaulier, curé de Marcilly, pour les deux tiers et à la fabrique pour le surplus, une dîme, dite de La Foucherie, et une rente de 3 boisseaux de seigle, pour 26 livres 10 sous. — Baux à ferme et à moitié des lieux et closeries de La Bodinière, du Chardonnet, des Haut et Bas-Tabor, de La Vieille-Maison, d'une métairie appelée Les Fossés, et d'une portion de la maison d'école, située près l'église, consentis par les curés, Pierre Roger, Claude Ragot, Simon Thourault, René Cadoreau, Antoine Poirier. — Livre des dons et legs faits à la fabrique, contenant les extraits des testaments, etc.; les noms des débiteurs des rentes dues, etc., dressé en 1672 par Gatien Goupilleau, fabricier. — État des fondations d'anniversaires, etc., des noms des fondateurs, des rétributions à payer aux curés, chapelains, à la fabrique et au sacristain. — Testaments de François Sénégon, en 1534 et de Jean Fretté, notaire, en faveur de la chapelle Saint-Sébastien, desservie en l'église de Marcilly. — Donation, en 1676, par M. de Vassé, seigneur de Marcilly et René Legué, chevalier, seigneur de Brillandin, au curé, Pierre Verger, chapelain de Saint-Sébastien, de 250 chaînées de terre et bois, dans une frèche appelée La Jametière, paroisse de Villiers, dépendante de la commanderie de Thoré. Arpentage et conférence du lieu de La Jametière. — Déclarations de ladite terre, rendues à Robert de Marbeuf, commandeur, seigneur de Thoré, par les curés titulaires de ladite chapelle. — Provisions en faveur de Philippe Pointier, curé de Marcilly.

G. 875. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1587-1770. — Marcilly-sur-Vienne. — Testament de Mathurin Vernier, en 1587, ordonnant qu'il soit célébré, le jour de son décès et les suivants, 80 messes à 4 services solennels. — Baux à ferme, de 1627 à 1675, du gros de la cure et des dîmes novales, consentis par les curés, Mathurin Pouvreau, Vincent Ouvrard et François Néricault, à frère Nicolas Lejeune, prieur de Marcilly, Pierre Forget, sénéchal de Nouâtre et autres. — Transaction, en 1666, entre le curé Néricault et Jean d'Armagnac, chevalier, marquis de La Motte-Marcilly, Pussigny et Piolant, qui ne voulait plus payer une rente de 6 setiers de froment, 4 bois-

seaux de seigle et 17 sous, fondée par ses prédécesseurs. — Accord, en 1714, entre le curé, Mathurin de Sache, et les héritiers d'Alexis Duveau, son prédécesseur, qui consentent à donner une somme de 200 livres et un clos d'une boisselée, appelé Maître-Jean, joignant celui de la cure, pour les réparations du presbytère. — Bail à moitié, en 1770, par le desservant, René Delavau, de la métairie de La Gastée, autrefois en frêche.

G. 876. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1519-1786. — Marnay. — Transaction, en 1519 entre François Groscet et Perrine de la Fouchardière, au sujet de diverses pièces de terre et d'une rente de 3 boisseaux de froment, due à la cure. — Déclaration, en 1527, par François Gouyn au fief de La Roche-du-Maine, d'une terre chargée envers ladite cure d'une rente de 2 setiers de froment. — Testaments de René Beauvillain, Renée Brochard, veuve de Jean Plantesigne, Marie Morineau, demoiselle Paule de Champeigne, Philippe Baudy-Berry, chanoine ebdomadier du chapitre de Faye. — Baux à ferme, en 1560, à Gabriel Bruneau, prêtre, par Abel de Frémary, écuyer, curé de Saint-Pierre de Marnay, de toutes les terres, bois, cens, rentes, dîmes et terrages de ladite cure, pour 80 livres. — Bail judiciaire, en 1613, de la maison presbytérale et des revenus de ladite cure, par Henri de Messemé, chevalier, seigneur de l'Encloître et de Beaucaire, et Denise de Champeigne, sa femme, à Eustache Lebas, sergent et autres, pour 600 livres. — Échange de dîmes, en 1776, entre le curé, Philippe Hulin, et Marie-Anne de Goussay, veuve de Louis Hardouin de Moulins, chevalier seigneur de La Tour-Conzay, paroisse de Sérigny. — Bail à ferme de toutes les dîmes de la cure par le desservant, Pierre-André-Gilles Deleveau, pour 219 livres, et des dîmes de vin, pour 23 livres 4 sous, en 1786. — État des rentes dues à la cure dans les années 1655-1657. — Livres des revenus de ladite cure, avec la recette, tenus de 1627 à 1680, par les desservants, Pierre Leclerc et Jean Duvivier.

G. 877. (Registre.) — In-4°, 94 feuillets, papier.

1698-1728. — Livre de recette du revenu temporel de la cure de Marnay. — Le chapitre de Faye-la-Vineuse doit, à cause des dîmes de Narçay, 4 setiers de froment de gros et 2 setiers de baillarge ; — le chevecier de Faye et le titulaire de la chapelle du Pont, 8 setiers de froment, méteil, orge et avoine ; — le seigneur de Faye une rente de 58 boisseaux de froment, sur la seigneurie de Parigny et le fief de Brizay ; — autres rentes en grains dues par les seigneurs de la dîme de Mosson, des terres et seigneuries de La Grillère, Barré, La Tour-de-Brou, etc. — Rentes de 3 livres dues par le sieur de La Fouchardière, comme acquéreur des biens de La Grand-Garde, appelés Sicots, à la charge de 3 messes dans l'octave du Saint-Sacrement, etc.

G. 878. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1613-1782. — Marray. — Don d'une rente de 10 sous, sur une terre en frêche, fief de l'Encloître, fait, en 1681, au curé, Étienne Derré, par Pierre Thierry, procureur fiscal, et Jeanne Pinaudier, sa femme, pour la fondation d'une messe le jour de Saint-Paul. — Transaction, en 1616, entre François Lhuillier, écuyer, seigneur des Bas-Châtelliers, et Pierre Méliant, curé de Marray, pour le partage des dîmes de la cure. — Accord, en 1705, entre Louis et Pierre de Menou, coseigneurs de La Roche-D'Alais, Marray, et le curé, Claude Gouffette, au sujet des mêmes dîmes. — Enquête pour fixer les limites de Chenusson et de Marray. — Discussions, de 1710 à 1719, entre les chanoines de Tours, seigneurs de Mosny, ou Mauny, concernant la portion congrue de 300 livres, demandée et obtenue par le curé Gouffette. — Contestation, en 1737, entre ledit chapitre et le curé, François Charette, ou Charet, qui veut rentrer en possession de toutes ses terres, dîmes et gros, et obtient une sentence en sa faveur, ayant prouvé que les chanoines n'étaient pas seuls décimateurs de sa paroisse. — Accord au sujet des réparations de l'église, entre Philippe de Villiers, chanoine de Saint-Gatien, René-Luc-Abel Paris de Rougemont, chevalier seigneur de Marray, la dame de Menou, sa femme, et le curé Gabriel Hersant.

G. 879. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 30 pièces, papier.

1598-1788. — Mazières. — Détail, en 1598, du 1er lot de la métairie de Chaslet, provenant de la succession de Perrine Buisson, veuve de Mathurin Deris. — Acquisitions de ladite métairie, en 1644 et 1653, par le curé, Jacques Chambrière, sur Jean Chesneau et sur Jeanne Sénégon, veuve d'Olivier Chalbert. — Visite

des lieux par Brochant du Breuil, conseiller en la cour des monnaies, seigneur du Breuil, paroisse de Mazières, et maître Paimparé, notaire. — Vente, en 1665, par Charles Bretonneau, à Pierre Froger, curé, d'un quartier de terre, situé dans le fief des Ecluses, pour 29 livres. — Inventaire des titres de la métairie de Chaslet, de 1626 à 1690, dont le curé, Chambrière, n'a pu jouir depuis 18 ans, par suite de la soustraction des papiers. — Déclaration, en 1758, au fief de La Salle-César, dépendant de Saint-Martin, par le curé, Jérémie Belluot, de trois pièces de vigne, léguées à la cure par Jeanne de Vaugondy. — Exponse d'une maison, près l'église, par Jeanne Marteau, à Jean-Louis-Abel de Petit-Jean, chevalier, seigneur de Linières, paroisses de Noyant et du Breuil. — Bail à rente foncière seigneuriale, de la même maison. — Ordonnance du lieutenant général de Langeais, en 1788, autorisant le curé, Michel Guérin, à traduire en justice des particuliers qui avaient commis des actes de violence sur les bestiaux paissant dans landes du carroi des Angleuses, entre Mazières et Cléré.

G. 880. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1568-1775.—Mettray.—Testaments de Gatienne Gaultier, veuve de François Barrier ; de Simonne Maumousseau, veuve de François Barillet, de Guillemine Besnard et d'Antoine Mauduit, sieur de La Forterie, portant legs et fondations de messes. — Baux à l'enchère, au profit de la boîte des trépassés et de celle de Notre-Dame, de 1609 à 1668 ; de prés situés près le Moulin-Neuf ; de vignes, aux lieux dits La Closerie, Beauregard, La Maladrerie, La Fausse-Monnaie, Toutlifaut, etc. ; d'une chenevière, où était bâtie l'aumône de La Membrolle ; d'un pré, proche le carroi de La Vallinière, en la seigneurie de Milly. — Bail au rabais, en 1625, des réparations d'entretien à faire à la couverture de l'église. — Requête des habitants à l'intendant, en 1763, au sujet des réparations très urgentes de l'église. — Réunion desdits habitants, du curé, des chanoines de Saint-Martin et autres ; — visite du sous-ingénieur Lamendé. — Plan de l'église et devis estimatif des travaux à faire. — Adjudication desdits travaux, sur la mise à prix de 5,798 livres, dont 330 à la charge des gros décimateurs, MM. de Saint-Martin et de Saint-Julien. — Rôles dressés par des commissaires pour le paiement des travaux de l'église et du cimetière. — Relevé général des héritages situés dans la paroisse de Mettray. — Rôles des habitants possédant des terres dans et hors de ladite paroisse. — Comptes des collecteurs.

G. 881. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1483-1698.—Miré.—Déclarations des bâtiments et terres de la cure, rendues aux dames Anne-Berthe de Bethune et Marie-Anne de Cochefilet, abbesses de Beaumont, à cause de leur prieuré de Miré, par Gatien Bruzeau, curé dudit lieu. — Consentement de cette dernière abbesse à un échange de terres fait entre ledit curé et Daniel de Tournes, archiprêtre d'outre Loire, chanoine de Saint-Gatien. — Extrait du testament de M. Sibourg, secrétaire du Roi et de ses finances, faisant don de 1000 livres à la fabrique pour la desserte de messes fondées en la chapelle de son château des Brosses, paroisse de Ballan. — Acte portant abandon par les habitants de Miré au curé, Étienne Cousin, de tous les revenus de la fabrique, à la charge d'en poursuivre la rentrée et d'entretenir les bâtiments. — Différend entre ledit curé et Pierre Sibourg, écuyer seigneur des Ruaux, paroisse de Miré, qui lui refusait l'entrée de la chapelle, sous prétexte d'insolence.

G. 882. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1609-1730. — Monnaie. — Sousseing portant bail à ferme par Barentin, seigneur de Monnaie, au sieur Demons, d'une moitié de la vieille dîme de Monnaie, pour 7 livres 10 sous, l'autre moitié appartenant à Saint-Gatien. — Prise de possession de la cure par Augustin de Creil, pourvu par Michel Amelot, archevêque de Tours. — Assemblée des habitants, convoqués par ledit curé, lesquels affirment qu'il n'existe aucun domaine annexé à la cure, excepté un arpent de terre et de pré, derrière l'église, où était l'ancien presbytère, et que celui actuel est pris à ferme de M. de Valentinay. — Extrait du testament de Marie Demons, veuve de Pierre Begat, bourgeois de Tours, léguant un demi quartier de pré, proche le presbytère. — Autre assemblée des habitants au sujet des poursuites faites à la fabrique, pour droits d'amortissement et pour mettre entre les mains d'Augustin de Creil la direction des affaires de la paroisse et de l'église. — Lettre de Morlat de Montour, secrétaire du Roi, contenant toutes sortes d'injures contre les individus hostiles audit de Creil, son propre parent. — Rôle de répartition de la somme de 500 livres, pour les réparations de l'église, savoir: les cinq sixièmes sur les déci-

mateurs et autres propriétaires, et le surplus sur les habitants taillables de la paroisse le Monnaie.

G. 883. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 119 pièces, papier.

1549-1778. — MONTBAZON. — Bail, en 1549, pour 8 livres de rente, d'une borderie, en la ville de Montbazon, joignant le roc du château, par Vincent Boutet, prêtre, à Thomas Tronioust, curé dudit lieu. — Vente, en 1584, par Zacharie Gourron et consorts, marchands de papier, au même curé, de la moitié d'un moulin à foulon, de 3 quartiers de vigne et d'une maison en la ville, pour cinquante écus un tiers. — Différend en ladite année, entre frère Annet Rayneau, prieur de Veigné, et ledit Tronioust, réclamant la restitution d'une dîme d'agneaux, etc., qu'il avait perçue pendant 10 ans sur la métairie de Bazonneau, à Montbazon. — Extraits des procès-verbaux de visites faites en 1671-1676 par l'archevêque de Tours, dans les paroisses de Montbazon et Veigné, et copie des canons de divers conciles. — Testaments : de Gilles Tronioust, léguant un arpent de pré et la moitié d'un logis ; — de Claude Reverdy, curé, donnant, en 1704, 2 arpents de pré pour un vicaire ; — de Pierre de Mousseaux, abandonnant, en 1713, à ses successeurs, les bâtiments formant le nouveau presbytère et la maison du vicaire, ses ornements d'église, couverts d'argent, etc. — Fondation, en 1691, par le curé Reverdy, d'une rente de 60 livres, pour une place d'étudiant dans le séminaire Saint-Charles, à Tours, en faveur d'un enfant de Montbazon. — Acte d'assemblée des habitants, en 1699, portant fondation d'une 2e messe le dimanche, à célébrer par les chapelains. — Déclarations rendues par les curés, au Roi, au greffe des insinuations ecclésiastiques, etc., et aux fiefs et seigneuries de La Tour-Isoré, La Championnière, Thaix, Saint-Branchs, Thorigny, etc. — Requêtes, Mémoires, etc., relatifs à des différends survenus de 1730-1741, entre le curé, Joseph Petiteau, et les moines de Cormery, les religieuses de Relay, le prieur de Veigné, l'Hôtel-Dieu et Pierre de Villebois, chantre de l'église de Tours, au sujet des réparations à faire à l'église de Montbazon.

G. 884. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1477-1781. — MONTHODON. — Fondations, en 1477, d'une 3e messe tous les dimanches, par Jean Boultz ; — en 1506, d'une chapelle à Monthodon, par Jean Mahoudeau. — Testaments de Louise Thibault, femme de noble homme, Antoine Chasteignier, écuyer, sieur de La Boursardière, à Monthodon; de Jeanne Tergatz ; de René Fortier, marchand, et de Jeanne Barilleau, meunier, léguant diverses pièces de terre à la cure et à la fabrique. — Don de 500 livres fait aux moines de l'abbaye de l'Étoile par le prieur de Monthodon, Jean Robert, en 1672. — Discussion, en 1688, entre Jacques Soulas, curé de Monthodon, et les décimateurs de sa paroisse, Alexis Léonard de Bellemart, abbé de l'Étoile et autres, au sujet de la portion congrue de 300 livres. — Déclaration rendue au roi par ledit curé, en 1697, — Sentence arbitrale rendue, en 1727, entre Henri Léonard Duval, prieur de Monthodon, et Louis Leroux, curé, au sujet de leurs droits et privilèges en l'église dudit lieu. — Vente, en 1757, par le curé, Pierre Aubert, à Pierre Fortier, agent du prieuré de Monthodon, d'une métairie appelée La Boulaye, avec réserve de la chapelle, située en face. — État des fonds, en terres et rentes, de la fabrique, en 1758. — Bail à ferme, en 1688, par René Fortier, procureur fabricier de la confrérie du rosaire, d'une métairie appelée La Millanderie, à Charles Charron, huissier, pour 85 livres. — Compte de recette et dépense de l'œuvre et fabrique de la chapelle du Rosaire, du 16 février 1783 au 30 décembre 1788, par François Alliot, procureur fabricier de ladite chapelle. — Total de la recette, 931 livres 12 sous 6 deniers, et de la dépense 803 livres, 16 sous.

G. 885. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1492-1789. — MONTLOUIS. — Déclarations du presbytère et des domaines de la cure, de prés, en la prairie de la Cisse et d'une pièce de terre, sur la côte de l'Épine-Fleurie, autrefois du Haut-Pentier, rendues de 1492 à 1692, par les prieurs-curés, Michel Leroux, Antoine Vaillant et autres, au fief et seigneurie de Thuisseau, à Françoise de Cours, veuve de Jacques Bouault, écuyer, seigneur de Montreuil, à Julien Milon, prévost d'Oé, au roi et à l'abbaye de Bourgmoyen, dont relève le prieuré-cure de Montlouis. — Testament de Geoffroy Dansault, léguant à la fabrique une grange située au village de La Barre, et une pièce de terre contenant un noyer dont l'huile devra servir à l'entretien d'une lampe. — Vente du lieu de La Folie, paroisse de Montlouis, par François Mazereau et autres au prieur Claude Beluzeau, pour 18 livres 15 sous de rente. — Baux à ferme de 1658 à 1730, de prés et pâtures, près La Bourdaisière, d'une maison, au village

de La Milletière, etc., par les prieurs, René de Cours, François de la Bruyère, Michel Delaunay, Jacques-René Mahu, Jean Bridat de la Barrière, et Ange Le Bachelier. — Actes d'assemblée des habitants, approuvant l'acquisition de l'ancienne maison de la Croix-Blanche, près le cimetière, pour remplacer celle de La Folie, tombant en ruines, et celle de La Milletière, détruite par un incendie ; — au sujet des réparations de ladite maison destinée à une école de filles ; — chargeant, en 1732, René Pion, syndic de la paroisse de poursuivre les débiteurs pour pouvoir payer le sieur Berrier, sculpteur, qui a entrepris et presque terminé le maître-autel de l'église.

G. 886. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier.

1507-1789. — MONTREUIL. — Testaments de Mathurin Peloquin, Jean Moreau, Perrine Sulpice, Michel Rangeat, curé de Montreuil, Claude Leclerc, Michel Clément, Jeanne Lenoir, femme de Louis Gasnier et François Poirier, léguant à la cure et à la fabrique une borderie appelée La Meurtrie, un fief avec les dîmes, et des pièces de vignes, terres et bois. — Bail au rabais, en 1682, des réparations à faire au presbytère. — Distribution des deniers provenant de la vente des meubles de Julien Josselin, curé décédé, dont partie pour lesdites réparations — Déclarations des domaines de la cure, rendues au greffe des gens de mainmorte par le curé, Joseph Legendre, en 1692 ; — autres, faites en 1748 et 1754, à Charles-Henri, comte d'Estaing, marquis de Châteaurenault et à Marie Sophie de Rousselet, sa femme, par les fabriciers et le desservant, Michel Maupouet, contre le seigneur de Montreuil, qui paye son gros en mauvais blés, et en méteil. — Comptes de recette et dépense des revenus de la fabrique de 1507 à 1784.

G. 887. (Liasse.) — 163 pièces, papier, 6 plans.

1613-1788. — MONTS. — Déclarations de 9 arpents de terre, près La Richeraie, rendues, de 1644 à 1770, par les curés de Monts à la seigneurie de Thaix. — Échange, en 1668, entre Martin Reverdy, procureur au bailliage de Tours, et les seigneurs du Breuil-de-Monts, Joseph de la Rivière, chevalier, et Louis Sain, écuyer qui font don au curé d'un pré provenant dudit échange, — Testaments de Noël Croix, veuve de Mathurin Chollet, Jean Goyon, curé en 1671, René Morice, François Daubron, curé en 1713, Pierre Audouin, chirurgien, et Marguerite Fourneau, sa femme, Étienne Gravier, sieur d'Orthière, Toussaint Delalay, meunier au Ripault, en 1728, et Jacques Ouvrard, aussi meunier, en 1733, portant legs et fondations de messes. — Vente par Gilles Maillet, vicaire de Monts, en 1689, au curé Daubron et à la fabrique, d'une maison avec écuries, cour, jardin, terres, vignes et bois taillis. — Délibération des habitants, en 1690, décidant d'établir le presbytère dans ledit logis, avec le consentement du vicaire. — Baux à ferme, de 1730 à 1773, de pièces de terre, pré, chenevière. etc, par les curés, René Mercier, et Joseph-Urbain Léger. — Plans du clos de vigne de Cotereau, légué par le curé Dauberon. — Baux à l'enchère, de 1608 à 1777, des prés dépendants de la fabrique. — Acquisition, en 1720, d'un logis composé de deux corps de bâtiment, situés à Tours, à l'angle des rues de Braquemart, *aliàs* Sainte-Marthe et de la Cloche, par Claude Guérin, bourgeois de Paris, sur Marie Nau, veuve de Jean Lemaire, chevalier, seigneur de Montlivault. — Donation de cette maison, en 1728, par ledit Guérin à la paroisse de Monts pour ses pauvres malades. — Déclarations desdits lieux, faites au fief de l'archevêque par Claude Guérin et le curé, René Mercier. — Accord, en 1788, entre le collège de Louis-le-Grand, à Paris, Pierre Armand Vallet de Villeneuve, écuyer, trésorier des fortifications de Paris, et seigneur du Breuil, les chapitres de Saint-Martin et de Tours, décimateurs de la paroisse de Monts, et Antoine Venier, curé, qui obtient une portion congrue de 1,050 livres, pour lui et son vicaire, et de 700 seulement si ce dernier fait défaut.

G. 888. (Registre.) — Petit in-folio, 93 feuillets, papier.

1713-1772. — Registre des délibérations de la fabrique. — Nominations de fabriciers, etc. — État des titres de la fabrique, après le décès du curé, François Daubron. — Charges de la fabrique envers le curé, au sujet des fondations. — Réparations du presbytère et du logement promis au vicaire. — Vente de la coupe des 8 arpents de pré destinés auxdites réparations. — Achat d'ornements et locations de bancs. — Marché avec le sieur Vallons, horloger à Tours, qui se charge de l'horloge pendant neuf années, à 10 livres par an. — Comptes des avances faites par le curé pour les réparations du nouveau presbytère, de l'église et du vicariat. — Dilapidations commises dans le cimetière qui est dépourvu de clôture. — Tableau neuf du baptême de Notre-Seigneur, fourni par la paroisse, pour

remplacer la figure de Saint-Jean, que l'archidiacre avait supprimée, comme trop petite et peu décente. — Réparations des chemins conduisant à la rivière et au cimetière, des levées et des ponts détériorés par l'Indre, au mois de mai 1741. — Vérifications des comptes des fabriciers. — Autorisation donnée à Louis de Maussabre, écuyer, seigneur du Clos, et à sa femme Elisabeth Leroux de Gravetin, pour établir un banc dans l'église.

G. 889 (Registre.) — Petit in-folio, 70 feuillets, papier.

1772-1785. — Délibérations de la fabrique. — Règlements pour les procureurs fabriciers ; — copie des anciens et nouveaux inventaires des titres, de ceux des meubles, linges et ornements d'église, etc. — Règlement pour les processions des fêtes de la Saint-Marc et des Rogations, ordonné par M. de Fleury, archevêque de Tours, à cause des désordres commis auxdites processions. — Copie d'un arrêt du Conseil d'État rendu en 1684, qui règle la forme dont il sera pourvu au rétablissement des églises et presbytères tombés en ruine. — Édit du Roi et ordonnance de l'archevêque de Tours pour que dorénavant on n'enterre plus dans les églises. — Pupitre en fer fait par le sieur Rouillier, de Tours, sous la direction de Bernard Jacquemin, géomètre. — Payé 6 livres à Marie Roy, veuve Baron, actuellement à Tours, pour apprendre l'art des accouchements.

G. 890. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1622-1786. — MORAND. — Testament de Jeanne Léger, femme de René Jouanet, notaire, portant legs au curé, Louis Maulny, et à la fabrique, de 3 pièces de terre et vigne. — Baux à ferme de pièces de terre, pré et vigne, dans les paroisses de Morand Dame-Marie, Autrèche, Saint-Nicolas et Mesland, consentis de 1622 à 1657, par les procureurs fabriciers Laurent Nivette, Charles Doucet, Denis Paillart, Jean Mettivier, curé, et autres. — Déclarations des biens et revenus de la cure et de la fabrique, rendues au roi, au fief de La Travaillère, membre dépendant de l'abbaye de Gâtines, et à Gatien Rangard de la Bernière, écuyer et seigneur de La Gadinière, Blémars, Dame-Marie, etc., procureur général du Roi en la Chambre des Comptes de Blois. — Comptes de la recette et mise des revenus de la fabrique de Morand, pour les années 1778-1779.

G. 891. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 107 pièces, papier.

1597-1779. — MOSNES. — Testaments de Marc Rouvray, Renée Vaslin, femme de Gabriel Girault, Anne Genest, veuve de noble homme Claude Lefranc, sieur du Sentier, maréchal des Logis du Roi, René Delalande et autres, portant legs de terres et rentes à la cure et à la fabrique. — Transactions entre le chapitre Saint-Martin et les curés, François Simon Jean Brossier et François Dumans, au sujet de la portion congrue de 300 livres. — Estimation de tous les revenus de la cure, faite en vertu d'une sentence du Parlement qui autorise le curé à en reprendre possession. — Ordonnance de M. Savalette de Magnanville, intendant de Tours, autorisant, en 1731, le curé Pierre Coullon à replanter cinq pièces de terre, autrefois en vignes. — Transaction entre ledit Coullon et les sieurs Sulpice Foucault, marchand, et Thomas Véron, qui rétractent leurs injures et reconnaissent que le taillis de Granlay a toujours dépendu de la cure. — Inventaire des titres de la cure. — État des terres, prés et vignes possédés par ladite cure depuis 1492. — Échange entre Jacques Raboin et la fabrique qui donne une grange, etc., pour une maison destinée à remplacer l'Hôtel-Dieu, détruit pendant les troubles. — Déclarations rendues au Roi par les curés et les fabriciers, pour les droits d'amortissement ; — aux seigneuries de l'Ouche et de Laleu, appartenant à noble homme Antoine Vallois, fourrier des logis du Roi ; — au fief de la prévôté de Mosnes et Vallières, dépendant de Saint-Martin ; — à la seigneurie de Thoumeaux, appartenant au sieur des Arpentis. — Baux à ferme et adjudications de pièces de terre, pré, vignes, etc.

G. 892. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

1436-1767. — Testaments de Jeanne Dunoyer, femme d'Isaac Jarossier ; de Lucquette Commaille, femme de René Bethoué ; de Guillemine Bouestard, femme de Jean Foucault ; de Jacques Esclancher ; de Mathurin Sauger ; de Pasquier Rebours, vicaire de Mosnes ; de Jeanne Luxurieux ; de Claude Caby, etc., contenant legs et fondations. — Vente, en 1597, par Jeanne Briais, veuve de Louis Bethoué, greffier au bailliage d'Amboise, à Nicolas Gaillard, avocat du Roi, d'un fief dit Le Plessis-Gouault, situé paroisse de Mosnes et Rilly. — Inventaire des titres, papiers et registres de l'église de Mosnes, de 1454 à 1695. — État des vases sacrés, ornements, linges et autres effets de

ladite église. — Titres de deux pains bénits, dus par François Laisné et la veuve Jean Oudin. — Livre des dons et legs faits à la fabrique pour fondations de services, anniversaires, etc., de 1612 à 1629.

G. 893. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1598-1768. — MOUZAY. — Testament de Jean Toudou, curé de Mouzay, léguant à ses successeurs un demi arpent de vigne, près le village du Chêne-du-Guet — Echange, en 1608, entre le curé, Léonard Grollier, et Adrien Gallicher, sergent royal, qui donne 2 chaînées de pré, près des Fontaines-Blanches, pour 2 de terre, joignant le bourg,— État du revenu temporel de la cure, en 1631. — Procès-verbal de la situation du cimetière, dressé en 1675 par Gilles Montrot, prieur commendataire et curé de Dolus, à la réquisition de René Bouet, curé de Mouzay. — Mémoire et état des frais d'une instance formée entre le curé, Jacques Mamour, et les moines de Beaulieu, au sujet de la portion congrue. — Déclaration rendue au Roi par ledit curé, en 1689, pour une rente foncière de 40 livres, donnée à la cure par Martin Barbotin, élu, sur une métairie appelée La Gaudinière, pour la célébration d'une messe tous les dimanches, vers huit heures du matin. — Cession par Jean de Voyer, seigneur de Paulmy, à Jean Benoît, de la maison et métairie de Ferreaux, à Mouzay, chargée d'une rente d'un setier de froment envers la cure. — Bail pour 20 sous de rente, en 1643, par le curé, Claude Pinet, à Pierre Assailly, marchand à Ciran, de 5 arpents de pré et friche, au lieu dit les Grandes-Varennes, près le bois de Launay-Bidault. — Procès-verbal, en 1753, concernant les registres de l'état-civil, dressé par Martin-René-Gilles Guimier, lieutenant général au Bailliage de Loches, après le décès de Pierre François Babou, curé de Mouzay.

G. 894. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1546-1780. — NAZELLES. — Déclarations des domaines, etc., rendues de 1567 à 1750 par les desservants, René Melins, François Cornu, Simon Pochet et Charles-Gilles Houssard, et par les fabriciers, aux fiefs et seigneuries de La Guespière, Nazelles, Vauberault, Mondomaine, au Roi, au clergé de France et au diocèse de Tours.—Échange de vignes, etc., entre le curé Houssard et Jean-Baptiste Ouvrard de Martigny. — Baux à ferme de 3 arpents de terre, par Jean Foucault et Jean Guérineau, vicaires de Nazelles.— Baux à l'enchère par les procureurs fabriciers, de 1614 à 1704, des prés, vignes et terres, paroisses de Nazelles et de Noizay, dépendants de la fabrique et des boîtes de Notre-Dame des trépassés et du Rosaire. — Renseignements, en 1750, sur l'église et la paroisse de Nazelles : vestiges de haute antiquité pour l'église ; 600 communiants ; chapelle au château de Mondomaine ; chapelle en titre, détruite vers 1747 ; les dîmes levées par sept décimateurs, qui sont les chambrier et chevecier de St-Martin, l'aumônier de Marmoutier, les religieuses de Moncé, les Carmes de Tours, la confrérie de Saint-Nicolas d'Amboise, le seigneur de La Guespière, et les curés de Nazelles et de Saint-Florentin d'Amboise. — Déclaration en 1779, d'Ouvrard de Martigny, reconnaissant devoir au curé une rente de 40 sous sur son fief de La Mazère, paroisse de Pocé.— Compte de recette et dépense de la boîte des trépassés et de celle de la fabrique, du 1er mai 1546 au 31 avril 1551, rendu par Michel Belamy, notaire ; — autre de 1611-1618, rendu par les procureurs fabriciers.

G. 895. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier.

1622-1786. — NÉGRON. — Testaments de Florentine Berthereau, veuve de François Béranger, d'Antoinette Rivery, femme de Macé Billault, d'Étienne Menard, d'André et de Françoise Billault, portant divers legs à la cure. — Déclarations de pièces de terre, etc., rendues par les fabriciers et les curés à Antoine Bergeron, chevalier, seigneur de La Goupillière, au greffe des gens de mainmorte, aux fief et seigneurie de La Guespière, paroisse de Nazelles, au diocèse de Tours et à l'assemblée générale du clergé. — Extrait du papier terrier et rentier de la seigneurie de Négron, concernant les limites des dîmes de la paroisse en 1670. — Acte de notoriété, constatant que l'ancienne borne, entre Négron et Noizay, se trouve enfouie sous la levée. — Ordonnance de M. de Chauvelin, intendant de Tours, déchargeant le curé, François Moreau, en 1714, d'une taxe de 200 livres qui lui avait été imposée. — États des prés et terres de la cure de Négron, dans les paroisses de Nazelles, Noizay et Négron. — Bail à ferme des dîmes de Négron, en 1749, par le curé, François Pradelle, pour 280 livres. — Inventaire des titres et du revenu de la cure. — Réunions des habitants, en 1749-1786, pour la nomination de fabriciers, syndics et bedeaux et l'aug-

mentation des travaux à faire à l'église, surtout au clocher. — État des fermes et rentes dues à la fabrique ; — noms des débiteurs. — Inventaire des titres. — Comptes de recette et dépense des revenus de la fabrique et de la boite des trépassés, rendus par les fabriciers, de 1713 à 1765. — Acte d'assemblée des habitants, portant nomination de David Bonnigal, dit Cruminel, pour nouveau syndic.

G. 896 (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1652-1789. — NEUILLÉ-PONT-PIERRE. — Déclarations du domaine de La Borde, rendues par les prieurs curés Louis Jarrossay et autres, à Ambroise et à Michel Roland des Écotais, le Bigot de Gâtines, comte de Chantilly et d'Armilly ; — de 2 chainées de jardin et d'un droit de passage, par Michel Mandoux, prieur, à Jacques Jamin, conseiller du Roi, lieutenant particulier et assesseur au siège royal de Château-du-Loir, à cause de sa seigneurie du Plessis-Brossard ; — de diverses pièces de terre et pré, par François Moreau à Louis Durand, chevalier, seigneur de Geneteil. — Baux à moitié et à ferme de la métairie de La Borde, par les prieurs-curés, Christophe Lesaine, François Moreau, etc. — Homologation dans le chapitre de Vaas d'un échange de terres, fait entre Jacques Martin, religieux de ladite abbaye, prieur-curé de Neuillé, et Jacques Allard, sieur de La Borde, commissaire ordinaire de l'artillerie. — Ordonnance de Benoit Eynard de Ravanne, grand-maître des eaux et forêts, autorisant le curé, René Moreau, à faire abattre 12 vieux chênes, sur les domaines du prieuré, pour la construction de greniers à blé sur la grange et le pressoir. — Baux à ferme des dîmes, de terres et prés dans la prée des Sablonnières, les Landes-Blanches, le clos de La Testuère, etc., par les prieurs, Antoine de la Bridais de la Barrière, François Charlot et Alexandre Pihan. — Arbitrage établi entre le curé Moreau, seigneur du fief des Chaloires, et Charles-Nicolas le Pèlerin de Gauville, seigneur de La Motte-Sonzay, Courault, etc., au sujet de la mouvance desdits fiefs de Courault et des Chaloires. — Inventaire des titres de la cure.

G 897. (Liasse.) — 3 pieces, parchemin: 3 pièces, papier.

1591-1691. — NEUILLY-LE-LIERRE. — Déclarations de prés, en la grande prairie, dans le clos de Pomigny, au Gué des Chèvres, et de 50 chaînées de terre au lieu dit La Coudraie, *alias* Le Petit-Ardillier, rendus à la seigneurie de Fontaine-les-Blanches, par Jacques Pouperon, Jacques Fressant et Julien Bonneau, procureurs fabriciers de la boite des trépassés, et par René Bonnette, prieur-curé de Neuilly-le-Lierre

G. 898. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 67 pièces, papier.

1480-1760 — NEUILLY-LE-NOBLE, OU LE BRIGNON. — Transaction, en 1480, entre le curé François de Linières et les fils de Pierre de Voyer, au sujet d'une mine de froment et 3 sous, léguée par leurs ancêtres. — Procédures, en 1562 et 1567, d'Antoine Lefort et de Nicolas Marchand, vicaires de Neuilly, contre Guillaume Rousseau, garant d'Antoine Gadureau, débiteur d'une rente de 8 boisseaux de froment, assignée sur une métairie appelée Les Porchers. — Testaments de Mathurin Voisin ; de Jeanne Joubert et d'Antoinette Chevreul, veuve de Gabriel Verhalz, portant fondations d'anniversaires. — Donations en faveur de la cure : d'une rente de 5 livres, par Nicolas Chrétien et Anne Bouzier, sa femme ; d'une boisselée de bois taillis, par Claude Leclerc et Marie Beluteau, sa femme ; d'une rente de 3 livres sur deux boisselées de vigne par Perrine Bouin, veuve de François Millet ; d'une boisselée de terre, au lieu dit Les Gaudins, par Jean Girardin, en 1687. — Déclarations des biens et revenus de la cure, faites de 1689 à 1728, par les curés, François de Linières, Isaac Chevreau, Louis Debit, Jacques Binet, Mathurin Brenault, et Pierre Pepin, aux seigneurs de Neuilly-le Noble, Pierre de Voyer, Benjamin de Pierre Buffière, Jacques de Voyer, gouverneur de Châtellerault, René de la Rochefoucault et autres. — Échange, en 1701, entre le curé François Jahan et Antoine de la Rochefoucault, qui donne une maison joignant le presbytère, pour une rente de 4 livres.

G. 899. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1614-1726. — NEUVILLE. — Donations : de 6 boisselées de terre, faite à la fabrique par Mathurin Chereau, marchand, et Michelle Hellouis, sa femme, — de 3 livres de rente, par Gilles Meslot, curé, à ses successeurs et à la fabrique pour un tiers. — Déclarations des biens et rentes de la cure, rendues par Pierre Malmert, desservant, au greffe de l'enregistrement des biens ecclésiastiques et au bureau des amortissements. — Accord entre René Busson ou Brisson, sieur de La Guerinière, fermier de la seigneurie de Neuville, René Deslandes, marchand, et les autres habitants, et le curé, Pierre Malmert, qui réclamait

le remboursement d'une somme de 22 livres 10 sous, payée de ses deniers au receveur des droits d'amortissements. — Échange de terres entre Jean Boureau, curé, et Marie Grossin. — Transaction entre Bacquevaut, desservant, et les religieux de l'Étoile, pour mettre fin à une contestation survenue au sujet de leurs dîmes. — Bail à ferme, par les moines de Marmoutier à Jeanne Dutertre, de la terre et seigneurie de Neuville, à laquelle était due, par les religieux de l'Étoile, une rente de 27 setiers de blé, à la charge, entre autres, de faire célébrer la messe matutinale en l'église de Neuville.

G. 900. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 107 pièces, papier.

1399-1788.—Neuvy-le-Roi.— Testaments : de Jeanne Pasquier, veuve de Jacques Mirault ; de Thomas Desgoutières et de Claude Labé, veuve de Jean Billaine, valet de pied du Roi contenant legs et donations au profit de la cure. — Baillée faite, en 1399, de 25 chaînées de terre, par Jean Emesseneau, curé de Neuvy, à Macé Behuchet pour une rente d'un provendier de froment, mesure d'Oé. — Baux à ferme de terres et prés, situés dans les paroisses de Neuvy et de Saint-Paterne, de 1540 à 1749. — Procès verbal de vente de blés provenant des rentes de la fabrique, en 1637. — Acte de réconciliation de la chapelle de La Mauvissière, en 1657. — Copie de la fondation de la chapelle du Bois, paroisse de Neuvy, par Pierre de Bueil et Marguerite de la Chaussée, sa femme, en leur château du Bois. — Déclaration du chapelain au duc de Luynes, en 1735. — Baux à ferme du fief des Pilonnières, paroisse de Semblançay, dépendant de ladite chapelle. — Acte de fondation, en 1519, de la chapelle Saint-Roch de La Chaperonnière, par Raoul Bouchet, chanoine de Tours et seigneur dudit lieu, paroisse de Neuvy. — Baux à ferme du lieu de La Menardière, paroisse de Chemillé, dépendant de ladite chapelle, de 1679 à 1778. — Fondations, prises de possession et baux à ferme, relatifs aux deux chapelles de la Conception et de Saint-Nicolas, desservies en l'église de Neuvy-le-Roi.

G. 901. (Liasse.) 1 pièce, parchemin ; 122 pièces, papier.

1512-1786. — Noizay. — Testaments : de Roberde Bourdin, veuve de Philippe Chenevière; d'Olive Cantereau, femme de Barthélemy Bougard ; d'Elisabeth Grisson, femme de Perrin, maître d'hôtel du Roi, et de Mathieu Douzillé, contenant legs et fondations de messes. — Baux à ferme des biens appartenant la boîte des trépassés, de 1551 à 1616. — Baux à ferme, en 1614-1660, de pièces de terre et vigne, situées paroisse de Noizay. — Contrats d'acquisitions au profit de la cure, en 1727. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique, de 1527 à 1757. — Actes d'assemblée des habitants, pour nommer les fabriciers, recevoir les comptes et pourvoir aux réparations de la chapelle de la Vierge. — Déclarations rendues par les fabriciers aux seigneurs de Noizay, d'Ouche et du Bas-Pocé, des biens dépendants de la fabrique. — Inventaire fait après le décès du curé, Gréban, en 1777.

G. 902. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

1586-1781. — Nouans. — Testaments : d'Antoine Boureau et de Florentine Couasse, sa femme ; d'Urbain Cabarat ; de Mathurin Perronnet ; de Hugues Mayet, sergent, et de Gilles Delabesse, contenant legs à l'église et fondations de messes. — Déclarations aux commissaires du Conseil des dons faits à la cure et des services fondés en l'église de Nouans, de 1642 à 1694. — Baux à ferme de pièces de terre et pré, situées dans la paroisse de Nouans, de 1586 à 1695. — Bail à ferme de la secrétairerie de Nouans, en 1643. — État du revenu de la cure, de 1614 à 1618. — Différend en 1664 avec l'abbé de Villeloin, qui jouissait de toute la dîme de Nouans, lui rapportant 6,000 livres, et ne laissait au curé qu'un gros de cinq muids de froment et autres grains. — Acte d'assemblée des habitants de Nouans, à l'occasion d'une partie des vignes de la cure que le desservant propose d'arracher, 1772.

G. 903. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1701. — Nouatre. — Testament de Madelaine, veuve de François Audenet, léguant à la cure la maison qu'elle occupe près les bâtiments et le jardin du presbytère, plus une rente de 10 livres, assignée sur sa maison du Pavillon, paroisse de Pouzay, et sur ses autres biens, pour trois services annuels.

G. 904. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1207-1790. — Nouzilly. — Extrait de la donation d'une maison, courtil et vigne, près la chapelle de Saint-Avit (Sancti-Avici) *modò* presbytère de Nouzilly, faite en 1207, par Regnault, abbé de Saint-Julien, à Robert de Valère, curé de ladite paroisse, à

la charge de payer à l'abbaye un cens de vingt-cinq sous — Don d'un jardin de 3 chaînées, près celui de la cure, fait au desservant, Daniel Detourne, par Jeanne Venier, veuve de Jean Dubier, sergent royal, et Jean Dubier, son fils, notaire. — Testaments de : Marguerite Guliet, femme de Pierre Bremion, Martin Broceau, Madeleine Bonneau, veuve de René Dollier, sieur du Parc, léguant 35 chaînées de pré, paroisse de Monnaie, 2 quartiers de taillis et un de pré, paroisse de Chenusson, fief de La Roche-Bourdeil. — Bail à ferme de 31 chaînées de pré, au lieu dit La Vallée, paroisse de Monnaie, par François Royer, curé, à Daviau, fermier de La Baudinière, paroisse de Chanceaux, pour 12 livres. — Inventaire des titres de la cure de Nouzilly, fait en 1790, par Antoine Petit, notaire.

G. 905. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1759-1780. — NOYANT. — Procuration donnée par Jacques Davesou, clerc tonsuré, titulaire des chapelles de Sainte-Catherine, à Saint Épain, du Crucifix-Vert, à Montbazon, et de la Vierge du Ruau-Persil, desservie en l'église de Noyant, à Jean-Delhommaye, curé de ladite paroisse, pour gérer les biens desdites chapelles. — Baux à ferme des lieux et métairie du Champ-Grellet et d'une vigne, close de murs, paroisse de Noyant, dépendantes de la chapelle du Ruau-Persil, consentis par ledit curé à Michel Normand, laboureur, pour 50 livres, puis à Pierre Bureau et à Marie Chastillon, sa veuve, pour 80 livres. — Procès-verbal des réparations à faire à ladite métairie. — État des terres, prés et pacages dépendants de la cure de Noyant, contenant 9 arpents 80 chaînées.

G. 906. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1688. — NOYERS. — Déclaration de Guy Magaud, avocat au présidial de Poitiers, reconnaissant devoir à Pierre Chesneau, curé de Noyers, une rente foncière de deux poulets, assignée sur un appentis, joignant le jardin du presbytère.

G. 907. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier.

1392-1784. — NUEIL. — Testaments : de Marie Guérin, veuve de Gaspard Gaudin; de Jeanne Gaudin, veuve d'Augustin Auger; d'Olive Aubert, veuve de René Baranger ; de Martin Lumeret, prieur de Nueil, *aliàs* Neuil, contenant legs en faveur de la cure et fondations d'anniversaires, etc. — Déclarations des biens et revenus de la cure et de la fabrique, rendus au fief de Cussay, à la seigneurie de Nueil et à l'église de Saint-Martin de Tours, de 1728 à 1751. — Transaction entre le curé et les habitants et fabriciers, par laquelle le curé recevra les cierges et torches offerts par les processions qui viennent en dévotion à Saint-Perpet, 1515. — Assemblée des habitants pour la nomination des fabriciers et marguilliers. — Procès-verbal de plantation de bornes pour les limites des dîmes de Saint-Épain et de Nueil. — Exponse de la terre dite des Perruches de Lumeau. — Procès verbal des réparations à faire à l'Église, à la suite d'un ouragan survenu dans la nuit du 14 au 15 mars 1751. — Baux emphytéotiques des terres dépendantes du prieuré de Nueil en 1486. — Baux à ferme des dîmes et domaines, de 1574 à 1682. — Inventaire des titres et papiers de la cure, en 1743.

G. 908. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1609-1786. — OÉ (NOTRE-DAME D'). — Testaments : de Pierre Chantereau, curé d'Oé ; de Charlotte Proust, veuve de Guillaume Ladoiseau, et de Charles Thomas, seigneur de l'Hopiteau, contenant dons et legs pour la cure et la fabrique. — Déclarations, rendues par René Thomas, curé : aux Dames de l'abbaye de Beaumont, à cause de leur seigneurie de La Chaize, de 1689 à 1740 ; — à la châtellenie et prévôté d'Oé; — au fief de La Martinière. — Baux à ferme des terres et prés appartenant à la fabrique, de 1613 à 1741. — Acte d'assemblée des habitants, pour nommer un procureur fabricier et délibérer sur les réparations à faire] à l'église, 1640-1777. —Délibérations concernant l'administration de la fabrique, en 1786.

G. 909. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1701-1787. — ORBIGNY. — Bail pour 40 sous de rente, d'un arpent de vigne, au lieu dit La Gironde, consenti par Étienne Guenon, procureur au Baillage de Loches, à Pierre Carré, curé d'Orbigny. — Déclarations des curés, Jean Lebouvier et François Gilles, reconnaissant devoir ladite rente à Jean Desperches, marchand, de Sennevières. — Reconnaissance d'une rente de 4 livres due sur maison et terre dans le bourg d'Orbigny, par Louis Roullet, bourrelier, à Pierre Destureaux. — Vente en 1768, de ladite maison, avec grange et jardin, par Anne Couture,

veuve d'Antoine Robin, aux habitants et syndic d'Orbigny, pour l'agrandissement du presbytère. — Assemblée desdits habitants, en 1772, pour répondre à la sommation de ladite Robin et lui signifier qu'ils refusent de confirmer une acquisition faite en leur nom, par huit ou dix habitants seulement et le syndic.

G. 910. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1577-1782.— PANZOULT. — Testament de Martin Desfray, léguant en 1661 à la cure 1,100 livres, plus un pavillon, à condition que les curés de Panzoult y feront leur demeure. — Consultation au sujet dudit pavillon, occupé par le chapelain de Roncée. — Baux à ferme du pré de La Noue, dépendant de la chapelle des Binets, desservie en l'église de Panzoult. — État des recettes et dépenses et des charges de la stipendie de La Varenne, réglé par le curé de Panzoult. — Requête du curé à l'archevêque de Tours, pour être déchargé de ladite stipendie, dont les revenus sont insuffisants. — Projet de réparations à faire aux bâtiments. — Procès-verbal de la situation de La Varenne, faite à la requête de M. Barjot, marquis de Roncée, en 1742. — Mémoires des travaux et quittances, — Baux à ferme de la maison de La Varenne, de 1760 à 1782. — Sentence rendue en faveur du curé contre Jean Devant, débiteur d'une rente de 9 boisseaux de seigle.

G. 911. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1607-1790. — PARÇAY. — Testaments de Guillemine Meusnier, et de Louise Coussé, femme de Jean Bruère, portant legs à la cure de rentes en argent. — Baux à ferme de terres et vignes, situées paroisse de Parçay, de 1754 à 1790. — État des vignes de la cure. — Abandon fait aux moines de Marmoutier, décimateurs de la paroisse, des vignes situées dans la vallée de Parçay, en 1768. — Transaction entre l'abbaye et le chapitre Saint-Martin, fixant le traitement du curé à 500 livres, et celui du vicaire à 200. — Actes d'assemblée des habitants pour la nomination des fabriciers et pour des réparations à faire à l'église, 1742-1783. — Registre des délibérations de la fabrique, de 1786 à 1789.

G. 912. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1621-1791. — PARILLY. — État des rentes dues à la fabrique de Parilly. — État des domaines appartenant à la fabrique. — Déclaration rendue par le curé à la seigneurie de La Vauguion. — Tableau des fondations qui doivent être acquittées dans l'église de Parilly. — Baux à ferme de dîmes dans ladite paroisse, de 1732 à 1769. — Délibération de la fabrique, où l'on trouve un inventaire des titres de la cure, 1773. — Échange de terres entre le curé et le chapitre du Plessis-lès-Tours, en 1752. — Baux à ferme, de domaines et rentes, appartenant à la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, fondée et desservie en l'église de Parilly, 1624-1781. — État des rentes dues à la fabrique de Notre-Dame-de-l'Épine de Parilly. — Mémoires des dépenses pour les fêtes de saint Roch et de sainte Barbe et pour l'entretien de l'église de Parilly. — État des vases sacrés et ornements, en 1791.

G. 913. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1506-1789. — PERNAY. — Testaments portant legs en faveur de la fabrique : de moitié de la dîme de Souvigné, par François de Lournay, écuyer, seigneur dudit lieu ; — de diverses rentes sur maisons, etc., dans le bourg et la paroisse de Pernay, par Denis Rambourg ; — de 2 arpents de taillis, pré et pâturage, au lieu dit La Chadellerie, par Pierre de l'Estang, vicaire ; — de 75 chaînées de pré, proche le gué du Moulin-Neuf, par René Deslay. — Baux à ferme par les fabriciers : de 59 chaînées de pré, au lieu dit Les Batées, près le Moulin-Neuf, paroisse d'Ambillou, pour 24 livres ; — de 2 arpents de taillis, pré et pâtureau, dits le pré de la Boîte, pour 63 livres 10 sous. — Déclarations des biens et revenus de la fabrique, faites aux bureaux diocésain et des amortissements. — Requête du curé et des fabriciers, demandant à l'archevêque de Tours l'autorisation de prendre, pour la refonte des cloches, une somme de 200 livres, dans le coffre de la fabrique, où il en restera encore 300, déduction faite des 451 livres à prélever pour la façon des autels de la Vierge et de saint Sébatien. — Déclaration de Jean-René Boureau, curé, au duc de Luynes, seigneur de la châtellenie de Pernay.

G. 914. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1573-1789. — PERRUSSON. — État des domaines de la cure de Perrusson. — Déclaration desdits domaines, rendue aux commissaires du Roi, pour le recouvrement des droits de nouveaux acquêts et d'amortissement, en 1689. — État des cofrêcheurs

de la frèche des Taureaux ou du Marchais. — Conférence de ladite frèche et de celle de l'Étang. — Assignation au curé, en paiement d'arrérages d'une rente due par ladite frèche à la seigneurie du Plessis-Savary. — Différend entre le curé et le prieur de Perrusson, au sujet des dîmes à percevoir par ledit curé sur les domaines du prieuré, 1784, 1789. — Comptes rendus par notaires à MM. Angeron de la Brosse et Nau de Noizay, exécuteurs testamentaires de Jean Girollet, curé de Perrusson, 1736.

G. 915. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1194-1765. — PLAIX. — Déclaration des revenus de ladite église, rendue au Roi. — Baux à ferme d'un trait de grosse et menue dîme, sur terres au-delà du moulin de Chanteraine, par le curé, pour 42 livres. Déclaration de pièces de terre, pré, chenevières et de maisons, rendues, en 1194, par Pierre Delalande au fief de La Roche-Peloquin, paroisse de Sepmes. — Acte portant abandon par Charles de Rohan, à Pierre Garnier, curé de Plaix, de son droit de dîme en ladite paroisse. — Détail des biens de la cure, fait, en 1696, à la requête dudit Garnier, optant pour la portion congrue de 300 livres. — Bail, en 1609, par Léonard Caradeau, curé, à Mathieu Riverain, de 4 boisselées de terre, près le bois de La Bonnelière, appartenant au seigneur de La Roche-Ramé, pour une rente foncière de 4 boisseaux de seigle. — Cession par Pierre Blanchard, de Draché, à Martin Martineau, de Maillé, d'une maison appelée La Friandise, et de 6 boisselées de vigne, près le bourg, pour 30 livres et une rente foncière de 10 boisseaux et demi de seigle et une poule. — Déclaration de Charles Billebot, reconnaissant devoir à la fabrique une rente de 2 boisseaux de froment et d'un chapon, léguée par Claude de Brossin, seigneur de La Tour-Roland, sur 6 boisselées de terre, à La Croix-Rabeaux, paroisse de Draché. — Prise de possession de ladite terre par Pierre Garnier, curé, faute du paiement de la rente pendant 14 ans.

G. 916. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1766. — POCÉ. — Procès-verbal de l'enquête faite, en 1766, par devant Guillaume-Gabriel de Benoit de la Prunarède, vicaire général, commissaire député par l'archevêque, pour entendre les intéressés à l'érection en cure de la succursale de Pocé, érection poursuivie par Jean de Cop de Pocé, maire de Tours, en conséquence du legs de 6,000 livres fait par Louis Pelluye, trésorier de France à Tours. Avis des habitants, des chapitres d'Amboise et de Tours, et des abbés et abbesses de Fontaines-les-Blanches et de Moncé.

G. 917. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

1655-1786. — PONT-DE-RUAN. — Transaction entre Gilles Joubert, marchand, et Lazare Pigier, curé, qui lui fait abandon de 28 chaînées de pré. — État des terres, prés et dîmes de la cure de Pont-de-Ruan. — Testaments : de Lazare Pigier, curé, léguant à ses successeurs tous les livres et ornements qu'il avait achetés, 30 chaînées de terre et vigne, une grange et un pressoir, près l'enclos du presbytère ; — de Michel Chivert, charpentier, portant don de 11 chaînées de pré en la prairie de Pont-de-Ruan ; — de Noël Bourdier, qui donne 10 chaînées de vigne, dans le clos des Bourdelières. — Différend entre François Belenfant, curé, et les héritiers de Jean Leroux et de Lazare Pigier, au sujet du pressoir légué par ce dernier.

G. 918. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1585-1760. — PORTS. — Testaments : de Jean Sebilleau, curé de Ports ; de Mathurine Gillet, femme de Jean Doubleau ; de Marguerite des Alexandre, veuve de Toussaint, notaire, portant legs de rentes au profit de la cure. — Donation de 4 boisselées de terre à la cure par Antoine Archambault, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, à condition de fournir de pain à chanter à sept paroisses, en 1688. — Baux à ferme et à moitié des biens de la cure, de 1588 à 1653. — Permission accordée par Mgr le Bouthillier, archevêque de Tours, pour la bénédiction d'une chapelle au château de Ports. — Inventaire des effets mobiliers de l'église de Ports.

G. 919. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1547-1788. — POUZAY. — Testaments de Catherine Malvau, veuve du sieur des Aubiers, léguant à la fabrique une rente de 50 sous, sur ses terres des Caves, au Pont-Aviau, près Sainte-Maure. — Accord entre Jacques Cocquereau, curé, réclamant 4 années d'une rente de 3 boisseaux de froment, et les sieurs Jean Beaudon et André Proust, qui lui paient un écu pour les arrérages et lui font abandon des 4 boisselées de terre, sujettes à ladite rente. — Acquisition par Michel Amyrault, curé, d'une boisselée de

vigne, au village de La Barbaise, dans le fief des trois argenteries de Pouzay, pour 12 livres. — Exponse d'une vigne près La Barbaise, faite au curé Gosmer par Gabriel Adam, batelier, pour éviter un procès. — Vente par Henri Doubleau, sergent de la baronnie de Nouâtre, audit curé, de 18 boisselées de terre et 14 de chenevière, pour 23 livres. — Échange à vie entre le curé, Gosmer, et Marie Jahan, veuve d'Henri Moreau, sieur des Aubiers, de 11 boisselées de terre en la vallée des Pierres, pour 13 boisselées, près La Barbaise. — Déclaration du marquis de Ternay et de Catherine de Commacre, sa femme, reconnaissant devoir au curé et à la fabrique, une rente de 3 livres, sur 4 boisselées de terre, au Maupas, dépendantes de leur métairie de Pouzay, et 12 sous 5 deniers, sur une maison appelée La Suisserie, joignant le clos du presbytère. — Bail à moitié, en 1559, par Antoine Fouquier, titulaire de la chapelle des Cinq Plaies, à Jean Toyneau, d'un arpent de jardin, vigne et terre, au lieu dit La Renardière. — Prise de possession de la chapelle de saint Roch par Léonard-Louis Renault, secrétaire de l'archevêque, titulaire, en 1775. — Brevet, en 1778, de Mgr de Conzié, pour Pierre-Jacob-Michel Chasles, pourvu de ladite chapelle.

G. 920. (Registre.) — In 4°, 138 feuillets, papier.

1696-1760. — Livre du revenu temporel de la cure de Saint-Maurice de Pouzay. — Renseignements sur les domaines de ladite cure. — Le seigneur de Parfond-Fossé doit à la cure de Pouzay, à cause d'un tiers de la grande dîme qui se lève dans l'étendue de la paroisse, 28 boisseaux de froment, autant de seigle, 22 boisseaux d'orge et 25 livres en argent. — Les héritiers Maurice Bertin doivent 4 livres de rente foncière annuelle, à cause de leur maison et autres héritages, situés rue de La Fortune. — Pierre Champigny et Louise Paret doivent, au jour de Noël, 12 livres 10 sous de rente foncière et perpétuelle, à cause des héritages situés aux Baroflars.

G. 921. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 67 pièces, papier.

1736-1773. — Pressigny (le Grand). — Testaments de Marie Huguet, veuve de Méry Rousseau, capitaine de Pressigny ; de René Raguin, notaire, et de Marie Bourgeois, sa femme, portant legs de rentes et fondations de messes en l'église du Grand-Pressigny. — Don d'une rente de 7 livres 11 sous 2 deniers, sur les bâtiments de la Croix-Blanche, fait à ladite église par Guillaume de Villère, sieur de Bessay, paroisse de Maillé, et Catherine Coudreau, sa femme, pour une messe tous les premiers mardis du mois, devant l'autel privilégié. — Baux à ferme et à vie, de 2 pièces de vigne, paroisse de Barrou, consentis par les curés, Antoine Dumont et Louis Davailleau. — Nomination de commissaires par Claude Fumée, lieutenant général de Châtellerault, et le curé Davailleau, chanoine de Pressigny, pour faire la visite des bâtiments de La Bignerie, paroisse d'Avrigny, des bois de haute futaie qui ont été coupés, des taillis ruinés et recevoir les déclarations de ceux qui jouissent des rentes dues audit domaine. — Ratifications par Jean Frileux et Marguerite Girond, sa belle-sœur, du don de 30 livres de rente, fait verbalement par défunt Jean Girond, leur père, pour la fondatien de 4 messes basses. — Accord entre le curé, Jacques Imbault, et Pierre Dechartres, boucher, qui lui cède une chènevière au lieu dit La Butte, pour l'amortissement d'une rente de 3 livres. — Bail pour 30 livres de rente, de 5 quartiers de pré sur la rivière d'Aigronne, consenti, en 1635, par Louis Roy, curé et chanoine du Grand-Pressigny, à Marie Verrier, veuve de Barthélemy Chevrier.

G. 922. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1581-1728. Pressigny (le Petit.) — Testament d'Antoine Pyau, curé de Saint-Pierre du Petit-Pressigny-le-Savoureux, portant fondation d'un collège dans le bourg dudit lieu, sous le titre de Grâce, avec l'assentiment de François Le Roi, conseiller d'État, seigneur de Chavigny et de Sainte-Julitte, et de Philippe de Créquy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur des Bordes-Guenand, qui déchargent de toute indemnité les bâtiments, domaines et rentes légués pour ce collège par ledit curé. — Accord entre Pierre Collin, titulaire de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, desservie en l'église du Petit-Pressigny, et Philippe Durand, ancien curé de Fléré, chapelain de celle de Saint-Pierre, située dans la même église ; ce dernier consentant à célébrer les 3 messes par semaine, fondées en ladite chapelle de Notre-Dame, pour 70 livres, compris le pain et le vin. — Mandats dudit Collin, curé de Saint-André de Beaulieu, sur le fermier de Notre-Dame. — Quittances des sommes payées par le même.

G. 923. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 110 pièces, papier.

1420-1789. — Preuilly, paroisse de Notre-

Dame. — Testaments de Colin Anger ; de Jacquette, veuve de Jean Buard ; de Pierre Fortin ; de Jeanne Bourdier ; de Vaast Cormasson et de Marthe Gaudon, sa femme, contenant dons et legs au profit de la cure. — Déclaration rendue au fief de Fontbaudry par François Bartault et ses cohéritiers, en 1602. — Cahiers des délibérations de la fabrique, de 1703 à 1790. — Baux à ferme des revenus de la fabrique, de 1556 à 1781. — État desdits revenus. — Donation en 1715 par Joseph Fougère, avocat au Parlement, de Paris, de 400 livres de rentes pour fonder une école de garçons. — Extrait de l'arrêt du Parlement, du 19 mai 1786, concernant l'administration des biens des fabriques du diocèse de Tours. — Inventaire des titres et ornements de la cure, en 1669.

G. 924. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1681-1767. — Comptes de recette et dépense des revenus de la fabrique de Notre-Dame de Preuilly, rendus par les fabriciers de ladite église, de 1693 à 1723. — Dessin représentant le tabernacle, et quittance du sculpteur Blondet, en 1711. — Mémoires de travaux et de fourniture de cierges, vases et bouquets. — Ordonnances de paiement, délivrées par le curé. — Quittances des fournisseurs. — Marché pour les réparations de l'horloge, en 1745. — Devis de celles à faire à un calice.

G. 925. (Liasse.) — 4 pièces parchemin ; 72 pièces, papier.

1581-1789. — Paroisse Saint-Mélaine. — Déclaration d'un terrain, près des fossés de la ville, rendue, en 1611, par le curé, Simon Hanochet, au bailli de Preuilly. — Échange de dîmes entre le curé de Saint-Mélaine et celui de Saint-Nicolas. — Projet de réunion par l'archevêque de Tours des cures de Saint-Mélaine, Saint-Pierre, Notre-Dame et Saint-Michel. — Assemblée des habitants, en 1723, qui mettent opposition à cette réunion. — Déclarations rendues au roi par le curé, en 1692 et 1714. — Inventaire des titres de la cure, en 1587. — Valeur du blé vendu au marché de Preuilly, de 1610 à 1614. — Fondation d'une école de garçons et d'une école de filles, par Joseph Fougère, avocat au Parlement de Paris, et Marguerite Fougère, sa sœur, à condition que les fonds ne devront servir qu'à l'instruction des enfants, et ne pourront appartenir à des religieux cloîtrés ; les maîtres d'école seront pris dans les séminaires d'écoles fondés à Paris par M. Tabourin, l'une dans le faubourg Saint-Antoine, l'autre dans la paroisse Saint-Étienne-du Mont, et les maîtresses dans les couvents des filles de l'Institut, dit de l'Enfant Jésus, rue Saint-Maur, faubourg Saint-Germain, ou dans celui des filles Sainte-Marguerite, rue de la Muette, faubourg Saint-Antoine, 1725. — Bail judiciaire des terres dépendantes du moulin de Feny, fait à la requête d'Antoine de Coutures, desservant la cure de Saint-Mélaine de Preuilly, faute de paiement d'une rente de 8 setiers de froment.

G. 926. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

1472-1785. — Paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas, réunies. — Mémoires, requêtes, contredits, inventaire de production de pièces, relatifs à un différend survenu entre Prégent Frottier, baron de Preuilly, les religieux de l'abbaye et les fabriciers, au sujet des réparations de l'église de Saint-Pierre, 1472 à 1481. — Baux à ferme de la dîme des Cinq Curés de Preuilly, située à Charnizay. — Dénombrement des terres sujettes à cette dîme. — Baux à ferme du revenu temporel de la cure de Saint-Pierre, en 1605. — Baux à ferme de prés, terres et dîmes, de 1682 à 1780. — Procès-verbal de l'union de la cure de la Madeleine à celle de Saint-Pierre, en 1682. — Consentement des habitants de Preuilly à ce que les matériaux de diverses églises en ruine soient employés dans la construction d'une nouvelle église, 1719. — Procédure entre le curé de Saint-Nicolas et celui de Saint-Mélaine, au sujet d'une rente assignée sur 8 boisselées de terre, dite le Champ-de-la-Vigne, à Boussay.

G. 927. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1530-1790. — Razines. — Testaments de Pierre Basti, et de Jacquette Gouin, veuve Blanchet, contenant legs et donation au profit de la cure. — Échange de terres entre le curé de Razines et celui de Neuil, en 1640. — Bail à rente d'un pré, situé dans le fief de Razines, en 1633. — Arpentage d'une frêche appelée La Planchonnerie, en 1637. — Procès-verbal d'estimation des domaines de la cure, en 1680. — Mémoires des revenus et rentes, en 169?. — État des dons faits à la cure. — Déclarations au seigneur de Hauteclaire, fondateur de l'église, et au seigneur de Chargé, à cause de sa femme, dame de Hauteclaire, 1736 et 1766. — Procès-verbal pour la réunion de la chapelle de Chargé à la cure, 1751. — Inventaire des titres et papiers de ladite chapelle, 1790.

G. 928. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 172 pièces, papier.

1540-1780. — REIGNAC. — Testaments de Guillemine Larchevêque, veuve de Pierre Boutet ; de Nicolas Champion ; de Perrine Penicault ; de Jean Rénier, chirurgien ; de Jean Villemaine et de Françoise Moreau, contenant legs à la cure et fondations de messes. — Déclarations rendues à la prévoté de Courçay, dépendante de Saint-Martin de Tours ; — autre à Charles-Yves Thibault, comte de La Rivière, seigneur de La Folaine, en 1767. — Baux à ferme de terres, vignes, dîmes et novales, situées paroisses de Reignac, Courçay, Dolus et Azay-le-Chétif, de 1680 à 1783. — Requêtes, productions de pièces et mémoires relatifs à un différend survenu, en 1690, entre les décimateurs de la paroisse de Reignac et le curé, au sujet de la portion congrue de ce dernier. — Montrée des terres sujettes à la dîme, en 1598. — État des donations faites à la cure, et du revenu temporel de ladite cure. — Fondation d'une chapelle, près l'église de Reignac, en 1619.

G. 929. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1526-1782. — RESTIGNÉ. — Transaction entre le curé, Antoine Le Roy et le chapitre de Saint-Martin, au sujet des dîmes, en 1526. — Sommation faite par le curé, aux procureurs fabriciers, de faire exécuter le legs contenu dans le testament de la veuve Pagoltière. — Contrats de rentes en argent et en grains, 1572, 1728. — Bail à ferme de dîmes en 1745. — Baux de pièces de terre, situées paroisses de Benais et Restigné, de 1732 à 1782. — Acte d'échange d'un bois pour une vigne, en 1638. — Bail à ferme de maisons et domaines, situés paroisse de Benais, dépendants de la chapelle Sainte-Marguerite de Chinon, desservie en l'église de Restigné, 1715.

G. 930. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1473-1789. — REUGNY. — Testaments de Roberte Latrouvée et de Jean Bédacier, portant legs et fondations d'anniversaires. — Donations faites aux curés de Reugny par Charles Godeau, seigneur du Puy, des dîmes du Puy, paroisse de Reugny, en 1473 ; et par Mathieu d'Harcourt, seigneur de Reugny, de toutes les dîmes dudit lieu, en 1623. — Contrat d'acquisition par le curé, de la métairie du Petit-Sallé, paroisses de Noizay, Neuilly et Reugny, 1619. — Échange entre le curé et M. de la Mardelle, de 50 chaînées de vigne pour 50 chaînées de pré, en 1764. — Déclarations rendues aux gens du domaine, en 1640, et à Gaspard de Réal, seigneur de Chançay, en 1719. — État des biens légués à la cure, pour fondations de messes et prières, en 1618. — Revenus de la cure, en 1790. — Baux à ferme des revenus de la chapelle Sainte-Barbe, desservie en l'église de Reugny, de 1749 à 1789.

G. 931. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1535-1789. — RIGNY. — Testaments de Jean de Lomeau; de Jacques Binet, curé de Neuilly-le-Noble, et de Françoise Baudouin, contenant legs pour la cure et la fabrique. — Baux à ferme de pièces de terre, pré et vigne, situées paroisses de Bréhémont, Huismes, Rigny et Ussé, 1758. — Bail d'une maison et dépendances, sise dans l'île Saint-Martin de Rigny. — Contrats de rentes en grains et en argent. — Testament de Nicolas Bins, curé de Rigny, fondateur de la stipendie de Rigny, en l'église de ce nom, 1658. — Déclaration rendue, en 1737, à la seigneurie d'Ussé, par M. de la Barre, chanoine de Saint-Gatien et chapelain de ladite stipendie. — Différend, en 1769, entre Louis-Sébastien Bernin, marquis d'Ussé, seigneur de Rigny, et le sieur Bruère, titulaire de la stipendie, au sujet d'arrérages de rentes. — État des domaines de la stipendie de Rigny, en 1777.

G. 932. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1482-1780. — RILLÉ. — Testaments de Jeanne de La Barre, veuve de Pierre Buron ; de Françoise Bouchard, femme de Martin Halleray, et de Catherine Heurtault, femme de René Bernois, contenant legs à la cure et fondations de messes. — Baux à ferme du domaine de La Grange-Chignard. — Fondation par le duc Armand-Charles de Mazarin, baron de Rillé, qui donne 60 livres de rentes pour l'entretien d'un maître d'école, 1666. — Différend, en 1635, au sujet de dîmes, entre M. de Maulne, curé de Rillé et Adam de La Barre, président des requêtes du Parlement, seigneur de La Beausseraie. — Déclarations rendues par le curé à la seigneurie d'Hommes, en 1716 et 1755. — État des devoirs dus par le curé à la baronnie de Rillé. — Papier des rentes dues à la cure, en 1504. — État des services fondés et acquittés dans l'église, en 1721. — Inventaire des titres et papiers, dressé en 1763.

G. 933. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papier.

1679-1777. — Rilly — Inventaire des titres de la cure, dressé après le décès de Pierre Davonneau, desservant. — Sentence accordant au curé, Jean Guyet, la dîme de Verrières et celles appelées le tierem et le huitain, ou un gros de 62 boisseaux de froment et 84 de seigle et orge ; — autre, condamnant le doyen des Roches-Tranchelion à payer au curé les arrérages de son gros de 7 setiers de froment, 4 de seigle, 30 boisseaux d'orge et une charge de vendange, sur la dîme qu'il lève en la paroisse de Rilly. — Bail à ferme de la dîme de Doucé, paroisse de Rilly par les moines de Noyers, pour 60 livres, plus un gros de 12 setiers de froment et seigle pour le curé. — Déclarations des biens et revenus de l'église de Rilly, faites par ledit Guyet, au roi et au bureau de main-morte en 1710. — Reconnaissance d'une rente de 3 livres 8 sous 4 deniers, due au curé par Pierre de Guenant, écuyer, seigneur de La Vallée, paroisse d'Abilly, sur un logis dit Les Vigneaux, à la Haye. — Quittances de travaux de maçonnerie, prouvant que les murs du clos du presbytère dépendent dudit lieu. — Contestation entre ledit Guyet et René Martin, curé de Verneuil, qui prétendait à tort qu'une maison dite Les Touches, était située dans sa paroisse. — État des fondations, rentes et gros de la cure de Rilly, dressé à la requête de Charles Desmonts, nouveau curé, après le décès de Jean Guyet. — Bail à ferme, en 1777, de la seigneurie de Doucé et de diverses dîmes, par les religieux de Noyers à Réné Desniau, négociant, pour 160 livres, plus le gros dû au curé.

G. 934. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1591-1788. — Rivarennes. — Testaments de Françoise Besnier, veuve d'Antoine d'Espinay, de Pierre Coste de Grandmaison, et d'Urbain Gasnier, contenant legs à la cure et fondations de messes. — Acte de dépôt de la vente des communs, faite au profit des habitants de Bréhémont, par les seigneurs de Rivarennes, le 13 juillet 1591, pour la somme de 1,550 écus d'or, et le droit de pacage dans les îles de Rivarennes et autres pâtureaux, après la première herbe coupée. — Baux à ferme et à moitié de terres, prés et dîmes, situés paroisses de Bréhémont et Rivarennes. — Déclarations rendues en 1647, à la prévôté de Bréhémont appartenant à M. de Villandry et en 1659 au fief de Bray. — Mémoire des prés et terres dépendants de la cure. — État des rentes — Défense en 1669, par le juge, sénéchal de Rivarennes, d'aller au cabaret pendant le service divin, sous peine de 10 livres d'amende. — Procès-verbal de visite du cimetière, en 1678.

G. 935. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1632-1771. — Rivière. — Livre des rentes dues à la cure et des recettes faites par Pierre Ciquault, prieur-curé, de 1632 à 1673. — Cession en 1689, par Jacques Ciquault, curé de Ligré, à Paul Briant, prieur curé de Rivière, d'une maison audit lieu et d'une rente de 50 sous, à la charge d'acquitter les prières fondées par Pierre Ciquault, son oncle. — Vente par Paul Roy, chanoine de Candes, titulaire de la chapelle de Notre-dame-du-Bois-de-Vende, desservie en l'église de Rivière, à Jacques Saget, curé dudit lieu, de 2 chaînées de terre, pour une rente de 20 sous et les arrérages. — Baux à ferme de plusieurs corps de bâtiment et d'un arpent de vigne, situés auprès du presbytère de Rivière, par ledit chapelain à Pierre Justeau, meunier du moulin d'Argenson, en ladite paroisse, pour 170 livres en 1750 et pour 280 en 1774

G. 936. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1768. — Rochecorbon. — Mémoire des domaines de la cure, présenté par le curé, Denis Veyrat, aux chanoines de l'église de Tours, décimateurs universels de la paroisse de Rochecorbon, au sujet de la demande d'une portion congrue de 200 livres faite par le sieur Petit, vicaire. — Arpentage des vignes, contenant 4 arpents 16 chaînées, du sainfoin situé devant la porte du presbytère, donnant 1 arpent 31 chaînées, et du pré situé derrière l'église, porté à 40 chaînées.

G. 937. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1712-1788. — Rorthres. — Transaction entre Charles Teissier, curé de ladite paroisse et titulaire de la chapelle Sainte-Barbe de Forgeais, paroisse de Chenu, en Anjou, et Gervais Pesson, bailli de Beaumont-la-Châtre, par laquelle ce dernier, d'accord avec les autres héritiers de François Harouard, précédent curé, donne 1,000 livres et un arpent de terre, relevant de la baronnie de Villedieu, pour les réparations que le curé se charge de faire. — Autre, entre René Foucault, nouveau curé de Rorthres, et Guy Teissier, prêtre habitué au Lude, héritier dudit Charles Teissier, qui fait abandon de terres évaluées 300 livres, et

de meubles, et effets, estimés 272, également pour les réparations. — Discussion entre François du Juglard, chevalier, seigneur de Forgeais, Rorthres et le Frêne-Savary, et René Foucault, curé, pour la possession d'une futaie, située au bas du jardin presbytéral. — Accord entre Charles Fouqueri, curé de Chemillé, et Henri Grand-Guillot, curé de Rorthres, au sujet de la dîme d'une pièce de terre de 12 arpents, au lieu dit La Huchepie, paroisse de Chemillé, qu'une sentence avait adjugée à ce dernier.

G. 938. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1526-1779. — ROUZIERS. — Dons des rentes : de 8 boisseaux de froment, sur une vigne dans le fief de La Picoulière, fait, en 1526, au curé et à la fabrique par Jacques Detenu et Jeanne Chaillou, sa femme; — de 3 écus sol, valant 9 livres, par Antoine Dubois, écuyer, seigneur de Fontaines et du Plessis-Barbe, en 1598. — Bail à moitié, en 1636, de la métairie de Paradis, par Pierre Dubois, chevalier, seigneur de Fontaines, à la charge par le preneur, d'acquitter la rente de 18 boisseaux de froment due à l'église de Rouziers. — Discussion entre le chapitre de Tours, principal décimateur de la paroisse de Rouziers, et le curé, Nicolas Marpou, optant pour la portion congrue. — État des revenus et charges de la cure. — Bail de la métairie du Grand Cimetière, à Rouziers, fait en 1779, par Maximilien Armand, duc de Béthune et de Sully, Léonard de Baylens, marquis de Poyanne, à Urbain Lépinay, charpentier-couvreur, pour 150 boisseaux de froment et 50 d'avoine, à la charge de payer au curé 12 boisseaux de froment et 3 à la fabrique.

G. 939. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1517-1746. — SACHÉ. — Quittance de 5 livres, reçues, en 1517, par Antoinette de Sainte-Maure, dame de Montgauger, Valesnes et Montigny, pour les droits de vente d'un échange fait entre le curé et le seigneur de Saché. — Déclaration, en 1521, des biens de ladite cure, faite au duché de Touraine, par Noël Méraut, desservant. — Testaments portant legs : de 25 chaînées de pré, au lieu dit Les Quartes, et d'une somme suffisante pour faire une vitre à la chapelle, par François Cornilleau ; — de 30 chaînées de terre, au lieu appelé Le Mottay, par Pierre Chastelet ; — d'un demi quartier de pré, à la Fontaine-de-Joie, par Étienne Bodin, curé d'Artannes ; — de 50 sous de rente par Urbanne de Cocqueborne, veuve d'Henri Dadde, écuyer, sieur de Bescheron, pour la chapelle Sainte-Anne, construite dans le nouveau cimetière de Saché. — Démission de la cure de Saché, donnée, en 1672, par François Leblois à Berthe de Béthune, abbesse de Beaumont. — Contestation, en 1707, entre Jean Pallu, curé de Saché, optant pour la portion congrue, et les décimateurs de sa paroisse, Marie Morin, veuve de Nicolas de Rousselet, comte de La Roche-Mellay, Louis Bernin de Valentinay, Gabriel de Charitte, seigneur de La Verdrie, Victor Brodeau, marquis de Chastre, seigneur de Candé. — Acte du 21 octobre 1707, portant abandon au curé par la susdite Marie Morin et ses fils, Henri de Rousselet, marquis de Saché, et Joseph de Rousselet, comte de La Roche-Mellay, de leurs dîmes en la paroisse de Saché ; pour être exemptés de payer les gros exigés par la sentence du présidial de Tours, sans préjudice des rentes léguées par les anciens seigneurs de Saché, pour la fondation de deux messes par semaine au château dudit lieu.

G. 940. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 73 pièces, papier.

1554-1781. — SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER. — Déclarations rendues par les curés au fief et châtellenie, de Saint-Antoine-du-Rocher, en 1554 et 1738. — Baux à ferme, en 1727 et 1766, des lieu et métairie de La Paille, dépendants de la cure, et consistant en bâtiments, terres arables, prés, pâtures et bruyères. — Procès-verbal de visite et montrée de ladite métairie ; — État estimatif des réparations à y faire. — Prisée des bestiaux. — Conférences de la frêche de La Paille, en 1592 et 1632. — Exponse de ladite frêche, faite en 1672, au curé, Adrien Delanche, par Charles Proust, marchand, maître ouvrier en soie, à Tours, pour se décharger de payer les rentes de 7 setiers de froment et 15 boisseaux de seigle. — Bail à ferme, de pièces de vigne, situées en la paroisse de Saint-Antoine-du-Rocher.

G. 941. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 28 pièces, papier.

1635-1772. — SAINT-AUBIN-LE-DÉPEINT. — Testaments de Christophe Balsac ; de Catherine Robert, veuve de Pierre Gaudouin et de Jean Lesourd, contenant legs de terres et vignes au profit de la cure. — Bail à ferme des terres léguées par Jean Lesourd. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique, en 1635. — Différend entre les fabriciers de Saint-Aubin

et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Château-du-Loir, au sujet d'une rente d'un setier de froment, due à la fabrique sur la tenue de La Boissardière. — Requête, en 1740, des fabriciers au bailli de Nogent-sur-le-Loir, pour l'obtention d'un nouveau titre de ladite rente.

G. 942. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1741-1788. — SAINT-AVERTIN. — Bail emphytéotique de 30 chaînées de pré, à la Fosse-Renée, près le fossé de la prairie de Grandmont, consenti par les fabriciers à René Massuel, marchand, pour 3 livres, à la charge de faire des fossés et de planter des saules ou bouillards. — Baux à ferme par les fabriciers : d'une chenevière, adjugée à François Goulet, pour 10 livres ; — de 4 noyers dans le cimetière et d'une pièce de terre près La Roche, à Charles Thion, curé de Saint-Avertin, pour 13 livres.

G. 943. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 47 pièces, papier.

1690-1784. — SAINT-BAULD. — Mise à exécution du legs de Madeleine Luthier de Saint-Martin, veuve de François de Vonne, seigneur vicomte d'Azay et de Fontenay, par lequel elle avait donné à la cure la métairie du Four, en 1711. — Déclarations des domaines de la cure, rendues au Roi par les curés, de 1704 à 1751. — Procès-verbal des réparations à faire à la nef et au clocher, à la suite d'un ouragan survenu le 18 mars 1751. — Rôle des propriétaires de la paroisse qui doivent contribuer auxdites réparations. — Réception des travaux, en 1752. — Mémoires et quittances. — Devis estimatif pour la construction du presbytère, en 1784. — Inventaire des titres et papiers de la cure. — Avertissement adressé au curé de Saint-Bauld pour assister avec les curés et habitants de 27 autres paroisses, à la procession des reliques de Saint-Bauld et de Saint-Hermeland, déposées au château de Loches, le lendemain de l'octave du Saint-Sacrement, conformément au vœu fait, en 1301, par la ville de Loches.

G. 944. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1692-1790. — SAINT-BENOIT-DU-LAC-MORT. — Déclarations rendues au Roi par le curé, François Montigny, pour obéir à son édit de décembre 1691. — État du revenu de ladite cure : le presbytère et l'enclos évalués à 20 livres; les dîmes de la paroisse, à 265; un gros de 6 setiers de seigle, dû par le prieur de Grandmont, un autre de 3 setiers de seigle, dû par les religieux de Turpenay. — Assemblées des habitants pour la collocation d'une somme de 1,000 livres, et pour réparations à l'église et au presbytère ; — Bail à ferme de 3 pièces de terre, aux lieux dits La Belonnière et Les Hautes-Cours, par Jean Gaudrée, curé. — Échange, entre le curé Quentin Menard, et la veuve Philippe qui lui donne l'emplacement d'une petite écurie et une boisselée de terre, au Haut-Brosseau, pour une boisselée et demie de terre, aux Petites-Vallées. — Inventaire des titres de la cure, après le décès dudit Menard.

G. 945. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1772-1781. — SAINT-BRANCHS. — Bail à ferme des terres de la fabrique et de la tonture du cimetière, adjugé par le procureur de la fabrique à André Fumard, pour 55 livres, à la condition de sous-affermer le cimetière à Louis Lecoustre, marguillier, pour 17 livres.

G. 946. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1651-1768. — SAINT-CYR-SUR-LOIRE. — Ratification par les héritiers de Lucrèce Tréby, femme de Charles Menard, notaire à Semblançay, du testament de cette dernière, portant donation à l'église et à la fabrique d'une chape de damas et d'une rente de 5 livres, en 1651. — Extrait du testament de Denis Chandesais, pêcheur, et de Marguerite Pichon, sa femme, portant, pour cinq grandes messes, fondation d'une rente de 12 livres assignée sur une vigne ; — accord entre le curé et les héritiers, par lequel ceux-ci abandonnent la vigne pour l'extinction de la rente. — Déclaration rendue au fief et seigneurie de Marmoutier, en 1719. — Différend entre André Leroux, curé de Saint-Cyr, et le chapitre de Saint-Martin, au sujet de la portion congrue. — Accord, en 1694, entre les sieurs Nicolas Péquineau, écuyer, seigneur de Charentais, François Royer, chanoine de Saint-Venant, et le curé de Saint-Cyr, au sujet d'une pièce de terre.

G. 947. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1453-1789. — SAINTE-MAURE. — Extrait collationné du papier terrier du comté de Sainte-Maure, contenant mention d'une rente de froment, donnée à la cure, à charge de prières, par les seigneurs de Sainte-Maure, en 1582. — Transfert en 1653, par Jean Chimbault, curé de Nouâtre, à Louis Berruyer, curé de

Sainte-Maure, d'une rente de blé, assignée sur la métairie de Neuville, paroisse de Sainte-Maure. — Déclaration des domaines et revenus de la cure, rendue au Roi, en 1692. — Inventaire des fondations faites en l'église de Sainte-Maure, en 1704. — Fondation de deux saluts par Alexis Martin, en 1729. — Titres d'une rente due par les seigneurs de La Baillotière.

G. 948. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier

1506-1785. — Saint-Épain. — Testaments d'Anne Marquis, veuve de Nicolas Poitevin ; de Renée Gaudin, veuve de noble homme Mathieu Bailly, chef d'échansonnerie du Roi ; de Jacquette Bailly et de M. Bureau, curé de Saint-Épain, contenant dons et legs en faveur de la cure. — Déclarations rendues, en 1560, aux chanoines de St-Martin, à cause de leur châtellenie de Saint-Épain. — Baux à ferme de dîmes et rentes appartenant à la cure, en 1728. — Baux à ferme de terres et prés, paroisse Saint-Épain, dépendants de la chapelle Saint-Laurent, desservie en l'église Saint-Épain. — Arpentage des prés. — Acte de fondation, en 1510, par Jean du Puy-Herbaut, chanoine d'Évreux, et curé de Saint-Pierre de Verneuil, d'une chapelle dans l'église Saint-Épain, sous le vocable de sainte Marie et de sainte Marthe.

G. 949. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1731-1789. — Saint-Étienne-de-Chigny. — Extrait d'une conférence de la frêche du Grand-Jean-Louis, de 69 arpents 59 chaînées, relevant de la seigneurie d'Andigny, dépendante du duché de Luynes, au devoir de 3 livres 10 sous et 4 chapons, et dont le curé possède une partie. — Déclaration censive, rendue au commissaire à terrier de Charles d'Albert, duc de Luynes, par Louis Estevanne, chanoine de Chably, et autres héritiers de Marguerite Estevanne, leur tante, pour héritages situés près le pont de Brenne, dans le fief des Chaudinières, dépendant de Champchevrier, et dans la frêche de Châtenay, partagée avec les seigneurs de Montlivault, le curé et la fabrique de Saint-Étienne. — Extrait d'une déclaration rendue au duc de Luynes par Pierre Gravier, curé dudit lieu pour un pré indivis avec le curé de Saint-Étienne. — État détaillé des domaines dépendants de l'église de Saint-Étienne-de-Chigny. — Arrêt du conseil d'État et ordonnance de M. d'Aine, intendant de Tours, rôles des taxes mises sur les habitants, etc., concernant la refonte de deux cloches, par Menot et Huet, fondeurs, pour 190 livres et un supplément de 60 livres, les cloches se trouvant peser 40 livres en sus du poids présumé.

G. 950. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 46 pièces, papier.

1192-1789. — Saint-Flovier. — Testaments de Pierre Launay, marchand, et de Christophe Delétang, curé de Saint-Flovier, contenant divers legs faits à la cure. — Baux à ferme de prés, terres et rentes appartenant à la cure. — Déclaration rendue par Louis Chartier, chanoine à Châtillon-sur-Indre, et titulaire de la chapelle Sainte-Barbe, érigée dans le cimetière de Saint-Flovier, à M. François de Maraffin, seigneur dudit lieu. — Enquête faite par le bailli de Saint-Flovier, d'où il résulte que le curé est possesseur d'une pièce de terre au carroi des Barbeaux. — Prise de possession, en 1776, de la cure de Saint-Flovier, par Jean-Baptiste Fournier, curé, comme fondé de pouvoir de Pierre Daniel Leguervalet de Keransquer, prêtre de Quimper, professeur au collège royal de Tours, prieur de Saint-Flovier. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique.

G. 951. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 114 pièces, papier.

1528-1789. — Saint-Genouph. — Testaments de Marie Carré ; de Martin Aubert, de Nicolas Gilles ; de Pierre Chasseloup ; de Jacques Turquentin et de Pierre Roblin, portant legs à la cure et à la fabrique. — Baux à ferme des biens de la fabrique, de 1608 à 1752. — Vente de tontures de prés par ladite fabrique, de 1607 à 1625. — État des revenus de la fabrique en 1608. — Transaction au sujet d'une pièce de terre entre les fabriciers et Jean Berthault, laboureur. — Enquête concernant l'île aux bœufs, limitrophe de Saint-Genouph et de Vallière, sur laquelle les deux communes élevaient des prétentions. — Déclarations des biens de la cure et de la fabrique, rendus aux fiefs de Saint-Julien, du Plesis-lès-Tours, de Châtigny et des Bains, de 1650 à 1787. — Fondation de la Chapelle du Pavillon par Adrien Girollet, sieur de Bois-Renault, marchand fabricant à Tours, et Catherine Mangeant, sa femme, en 1728.

G. 952. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 81 pièces, papier.

1520-1789. — Saint-Germain et Saint-Jean-sur-Indre, réunis. — Déclarations, en 1558, de prés, situés dans le fief des Chartreux du Liget. — Baux à ferme des prés, terres et dîmes de la cure de Saint-Germain, de 1666 à 1675. — État des prés dépendants

de ladite cure ; — Conférence et arpentage d'une frèche appelée La Bougerée. — État du revenu de la cure Saint-Germain. — Arpentage des terres. — Fondation de la chapelle du Crucifix par Philippe Guerrier, curé de ladite paroisse. — Bail à moitié des domaines de la cure de Saint-Jean-sur-Indre, par Antoine de Barandin, chanoine de Notre-Dame-de-Loches et curé de Saint-Jean, à René Chicouesneau, prêtre, à la charge de desservir ladite cure. — Inventaire des titres, déclarations, tableau des fondations etc., concernant ladite cure de Saint-Jean, réunie à celle de Saint-Germain.

G. 953. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1471-1790. — SAINT-HIPPOLYTE. — Testaments de Gillaumine, femme de Pierre Poupet ; de Nicole Noël, curé de Saint-Germain de Vitray ; de Gillette Mauldry femme de Jean Martin, contenant legs à la cure et à la fabrique et fondations d'anniversaires. — Baux à ferme, en 1554 et 1569, de 2 septrées de terre labourable et de prés, dépendants de la cure. — Procès-verbal de bornage et d'arpentage desdites pièces. — Déclarations des domaines et revenus de la cure, rendues au Roi en 1692. — Actes d'acquisitions, déclarations, transactions, etc., concernant les biens de la cure de Vitray, réunie à celle de La Chapelle Saint-Hippolyte en 1600. — Inventaire des titres et papiers, en 1790.

G. 954. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1480-1700. — SAINTE-JULITTE. — Testament de Guillaume de Fontenay, léguant : à la boîte de Notre-Dame, six ruches d'abeilles, pour entretenir le luminaire de la chapelle de Notre-Dame ; à la cure une métairie appelée le village de La Pinaudière ; aux curé et prieur, tout le menu et gros bétail de ladite métairie et quatre ruches d'abeilles, pour la célébration de deux messes par semaine ; audit curé une maison dans le bourg avec ses dépendances, pour une messe des trépassés tous les lundis, plus 20 écus et divers objets d'argent et d'or pour en faire un calice, acheter une chasuble et tous les ornements nécessaires à la célébration desdites messes. — Échange entre René Allibran, marchand à Betz, et Charles Jouault, curé de Sainte-Julitte, qui donne 376 chaînées, aux Pinaudières, pour 366 chaînées, situées aux champs des Tailles, à La Bigottière, au champ de l'Étang, etc. — Déclaration des biens donnés à la cure depuis 1611, faite au Roi par Claude de Bunon. — Conférence et arpentage d'une frèche appelée Les Pinaudières, faite à la requête de Madame de Saint-Martin, dame de Sainte-Julitte, et des autres détenteurs, pour savoir ce que chacun doit sur la rente de 16 boisseaux de froment, 1 chapon, 2 poules, etc., appartenant au curé. — Différend entre Jean Crespin, marchand, acquéreur des lieux sujets à une rente de 30 sous envers la cure de Sainte-Julitte, Gilles Michaud, son vendeur et le curé, de Bunon, qui réclamait en vain le paiement des arrérages.

G. 955. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1400-1751. — SAINT-LAURENT-DE-LIN. — Copie du testament de Philippe de Gennes, écuyer, seigneur de La Touche, donnant, en 1400, à la cure de Saint-Laurent-de-Lin, à la charge d'une messe chaque année, toutes les dîmes qu'il perçoit dans ladite paroisse. — Enquêtes et procédures pour fixer les limites des paroisses de Saint-Laurent et de Lublé, en 1536 et 1754. — Mémoires, requêtes, jugements et transaction, concernant un différend survenu, en 1687, au sujet des dîmes, entre le curé et Marie-Anne de Bourbon, veuve de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti.

G. 956. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1666-1781. — SAINT-LAURENT-EN-GATINES. — Déposition de témoins au sujet d'un pré, près la métairie des Foucaudières, légué à la cure et dont un particulier a coupé et enlevé l'herbe. — Permission donnée par Gilles, Paul de Lionne, abbé de Marmoutier, à Henri Pigault, maréchal des logis du Roi, de faire mettre un banc dans le chœur de l'église Saint-Laurent, pour lui et sa famille, et de chasser sur toutes les terres de la paroisse. — Testaments portant legs : d'une rente de 55 sous, sur un taillis de 65 chaînées, paroisse de La Ferrière, par Madeleine Persil, veuve Chotard ;— de 18 boisselées de taillis, pré et noue, joignant celui d'Isaac Pingault, écuyer, sieur de La Burie, par François Chotard, marchand. — Déclaration, en 1679, de Mathurin Chauvallon, curé, reconnaissant posséder 8 boisselées de terre et taillis dans la frèche du Grand-Bouchoux, paroisse du Sentier. — Procédure, en 1723, entre René Dubois, prieur-curé de Saint Laurent, et Jean Genceteau, curé du Sentier, qui s'était emparé d'un pré de Saint-Laurent. — Bail à ferme, en 1781, par Antoine Gillet,

curé de Saint-Laurent, de 16 arpents 35 chaînées de terre et bruyères, au lieu dit les Grandes-Vallées et près l'étang de Chenusson, pour 18 livres.

G. 957. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1545-1771. — Saint-Louans. — Acquisition en 1610, par la fabrique de St-Louans, d'une vigne, sise en ladite paroisse. — Baux à ferme de la dîme et de la métairie de Pontille, en 1649. — Transaction entre les habitants de St-Louans, ceux de St-Jacques de Chinon et le sieur Lebacle, écuyer, au sujet des pâtureaux communs de Pontille, en 1642 et 1658. — Plan desdits Pâtureaux. — Copie de l'acte de fondation, par René Renard, de la chapelle ou stipendie de Ste-Croix, ou des Renards, desservie en l'église de St-Louans, en 1645.—Déclarations, présentations et nominations, concernant ladite chapelle. — Baux à ferme, de 1654 à 1738. — Déclarations des domaines de la chapelle St-Jean-Baptiste, desservie dans l'église St-Louans. — Prise de possession de ladite chapelle, par Jean Guynault, en 1687.

G. 958. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1643-1769. — Saint-Mars-la-Pile. — Donation de 3 quartiers de pré, en la petite prairie de Saint-Mars, par Jeanne Émery, veuve en dernières noces de Jacques Boymard, à la chapelle Saint-Roch, fondée par François Allaire, prêtre, en l'église Saint-Mars. — Plaintes de Jacques Émery et de Michel Conn e, contre le titulaire qui négligeait divers articles portés dans l'acte de fondation, entre autres de fournir un pain bénit le jour de St-Roch, et de faire aux pauvres, la distribution des pains, etc. — Testaments portant legs : de 13 chaînées de vigne, d'une cave en roc, avec cour et issues, et d'un jardin près le bourg, par Guillaume Neveu, chapelain ; — de 5 quartiers et demi de vigne, par Anne Vavasseur, veuve de Jean de Lugré ; — de 13 chaînées de terre, en l'île César, et de 10 chaînées de vigne aux Basses-Fabinières, par Denis Boilleau, voiturier. — Prise de possession de ce legs par Charles Bailly, chapelain. — Déclarations : de 2 arpents de vigne et de leur produit, en 1703, s'élevant à 21 poinçons, rendue aux aides par ledit Bailly ; — des domaines et rentes, faits au Roi, en conséquence de son édit d'octobre 1703. — Baux à ferme : d'un demi arpent de terre, au lieu dit Le Lierre, par Antoine Levasseur, supérieur du séminaire de Tours et titulaire de la chapelle St Roch, pour 3 livres ; — de 5 quartiers de vigne, aux Touchardières, par le même, pour 4 livres 10 sous ; — de 4 arpents 38 chaînées de pré et 38 chaînées de terre, par ledit Levasseur, pour 36 livres. — Procuration dudit chapelain, supérieur du séminaire de Saintes, pour consentir la réunion de la chapelle St-Roch au vicariat de St-Mars. — État des dépendances de ladite chapelle. — Inventaire des titres.

G. 959. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 41 pièces, papier.

1518-1741. — Saint-Martin-le-Beau. — Fondation, dans l'église de Saint-Martin-le-Beau, de la chapelle Sainte-Barbe, par Michel Estève, prêtre, en 1518. — Dons de pièces de terre faits à la boîte des trépassés par la dame Robichon, en 1641, et à la fabrique par la dame Loyau, en 1676. — Déclaration des biens de la fabrique rendue aux commissaires du Roi, en 1634. — Testaments de Perrine Regnier, de Florentin Jousselin, maître charpentier, et de Mathurine Moullard, femme de Lucques de Viterbe, sommelier d'échansonnerie du Roi. — Fondations de messes et legs de terres, etc., à la cure et à la fabrique, de 1556 à 1634. — Actes d'acquisitions, échanges, quittances de droits d'amortissements, etc., en 1663.

G. 960. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1670-1761. — Saint-Michel-des-Landes, ou Lagné. — Acte de donation, en 1676, de diverses pièces de terre, faite à la cure par François Bruneau, curé de Saint-Michel, du consentement de ses enfants, à la charge de trois messes annuelles. — Testaments d'André Sornin, et de Jean Neveu, curés, contenant legs de prés, terres, vignes et bois à la cure. — Donation par la veuve d'Antoine Bertrand, de bâtiments, terres, prés et vignes, situés près le bourg, en 1716. — Transaction entre le curé et les héritiers de ladite veuve. — Acte d'échange de plusieurs pièces de terre et pré entre Charles Butet, curé, et Michel Bertrand, en 1782.

G. 961. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 33 pièces, papier.

1610-1720 — Saint-Michel-du-Bois. — Déclarations des revenus de la cure, rendues au roi par André Constant, Louis Guérin et autres curés. — Détail

des biens de ladite cure, adressé au sieur Mouret, abbé de Saint-Pierre de Preuilly, curé primitif et principal décimateur de la paroisse Saint-Michel, par Charles Bricheteau, curé, optant pour une portion congrue de 300 livres. — Transaction entre le curé Jacques Mahuet, et Louise Masson, veuve de Jean Villeret, notaire à Preuilly, qui consent à lui payer un gros de 16 boisseaux, en échange de son droit de dîme sur la métairie des Effes. — Procédure entre ledit curé Bricheteau et François Avron, procureur, Marguerite Villeret, sa femme, débiteurs de 4 années de ladite rente, ou gros. — Saisie des fruits sur les héritiers desdits Villeret et Avron. — Liquidation des arrérages, montant à 177 livres, compris les frais. — Extrait du bail à rente de ladite métairie des Effes, par André Berthon, curateur des enfants mineurs de François Avron et de Marguerite Villeret, à Jean Suzor, boucher, pour 30 livres, à la charge d'acquitter le gros dû au curé de Saint-Michel, ainsi que tous les arrérages, s'élevant à 271 livres 4 sous.

G. 962. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1528-1786. — Saint-Michel-sur-Loire. — Acte d'échange de terres de la cure avec d'autres situées aux Épinettes, en 1647. — Transaction entre Jean Boureau, curé, et Jean-Baptiste Douault, notaire, par laquelle le curé est reconnu légitime possesseur des terres des Moritières, paroisse de Saint-Michel. — Fondation de la chapelle du Pont-Boutard, par Nicolas Lebau, curé, en 1528. — Poursuites pour paiement de fermages, contre Jacques Pacquerau, fermier, en 1773. — Procès-verbaux d'adjudication et de réception des réparations faites et à faire aux bâtiments de ladite chapelle, en 1777-1784.

G. 963. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 55 pièces papier.

1561-1790. — Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — Transaction entre l'abbé de Bourgueil, Germain Chasteigner de la Chateigneraie, comte de Lyon, évêque de Saintes, seigneur abbé de l'abbaye de Saint-Pierre de Bourgueil, et Alexandre Beauvalet, curé de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, portant obligation au profit de la cure, de 500 livres de portion congrue, en 1768. — Mémoire contenant les prétentions des curés de Bourgueil, avec les répliques de M. Le Tellier, abbé de Bourgueil, 1680. — Testaments de Nicolas Martin, de Catherine Lecomte, de Catherine Boucher, portant dons à la cure et à la fabrique. — État des fondations et des rentes dues à la chapelle des Fondis, fondée en 1693 et desservie en l'église Saint-Nicolas. — Actes d'échange et baux à ferme des domaines de ladite chapelle, en 1764. — Aveu, baux à ferme, actes d'acquisition et d'échange, donations, concernant la chapelle du Port-Guyet. — Bail à ferme des terres dépendantes de la chapelle de Saint-Étienne de La Chopinière, desservie en l'église Saint-Nicolas, 1783. — Différend entre Jean Dufresne, procureur fabricier de Saint-Nicolas, et Michel Guittonneau, qui avait anticipé sur un pré en la prairie de Grenelle, dépendant de la fabrique. — Procuration donnée audit Dufresne par les habitants et Henri Desmé, curé, pour former action en complainte contre le défendeur. — Requête de Dufresne au sénéchal de la baronnie de Bourgueil. — Opposition de Guittonneau au jugement par défaut prononcé contre lui.

G. 964. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1515-1731. — Saint-Nicolas-des-Motets. — Donation par Fabien Pichot, curé de Pray, à Hélie Salmon, curé de Saint-Nicolas-des-Motets, de 10 boisselées de terre, en ladite paroisse. — Conciliation entre ledit Salmon, ancien doyen de Châteaurenault, et Michel Podignant, maréchal, qui reconnaît avoir fait un fossé autour de la pièce de terre dite du Chapitre, dans le but de se l'approprier. — Testament de Jeanne Moreau, veuve de Charles Blandin, portant legs en faveur de l'église Saint-Nicolas, de 15 boisselées de terre, près d'une métairie appelée La Picaudière, paroisse de Sonnay. — Acquisition par Charles Thiellin, curé de Saint-Nicolas, d'un demi arpent de vigne, dit le Mousseau, paroisse de Meslan, avec les 100 livres léguées, par Catherine Hogon. — Déclaration dudit curé, reconnaissant devoir à la fabrique, une rente foncière de 22 sous, sur le lieu de La Naudinière, où était jadis une maison.

G. 965. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 76 pièces, papier.

1511-1783. — Saint-Ouen. — Testaments : de Pierre Pelletier, curé, en 1607 ; de Louis Chesneveau ; de Gabrielle Boivin ; de Gabrielle Lelarge, veuve de Claude de la Montagne, contenant legs et donations en faveur de la cure. — Tableau des fondations faites en l'église de Saint-Ouen. — Baux à ferme des biens de la fabrique, de 1646 à 1782. — Ventes de la ton-

ture des prés, en 1544, etc. — Adjudication de coupes de bois, en 1782. — Déclarations rendues par les curés aux seigneurs de Pocé et de Saint-Ouen, en 1601 et 1733. — Inventaire des titres de la fabrique. — Comptes rendus des fabriciers, de 1622 à 1777.

G, 966. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1523-1728. — Saint-Paterne. — Vente par Mathurin Leroyer, prêtre de Saint-Paterne, à Julien Devallée, pour 51 livres et 50 sous de vin de marché, d'un arpent de terre, au lieu de l'Archangerie, chargé d'une rente de 2 boisseaux et demi de froment. — Acte portant quittance d'une rente foncière de 12 boisseaux de froment, payée audit Leroyer par Jean Devallée, drapier, sur deux pièces de terre en frêche, près ledit lieu de l'Archangerie, et consentement par ce dernier et la dame Chandonnay, sa mère, à donner plus de solidité à cette rente, en ajoutant aux terres susdites, une maison et un quartier de terre. — Reconnaissance d'une rente de 3 livres, due et payée à Laurent Guichard, curé de Saint-Paterne, par François Liger, propriétaire du domaine de l'Archangerie, et d'un arpent de terre et pré, en frêche, joignant son jardin. — Quittance d'une somme de 9 livres, payée au curé, Charles Champeraut, par Antoine Bourreau, marchand, nouveau propriétaire de l'Archangerie, pour 3 années d'arrérages. — Procédure, en 1701, entre François Duverger, curé de Saint-Paterne et Madeleine Léger, femme de Boyer, avocat, qui devait 4 années de la même rente. — Déclaration, en 1689, par le curé Champerault, au Roi, pour obéir à son édit du 5 janvier 1688, d'un don de 64 chaînées de terre, fait à son église par Romain Constantin, prêtre habitué de Saint-Paterne. — Ladite pièce de terre évaluée 300 livres par les gens du Roi pour les nouveaux acquêts, et 60 livres par les experts nommés par le curé. — Acte d'assemblée des habitants, en 1728, décidant d'avoir 3 clefs pour le coffre qui contient les titres de rente de la fabrique.

G. 967. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 39 pièces, papier.

1561-1769. — Saint-Patrice. — Testaments d'Urbain Lardin ; d'Urbanne Vallée ; d'Anne Lardin, veuve de Jean Princé ; de Pierre Delisle ; de Jean Saulnie et de Jeanne Le Boucher, femme de Dubuisson, écuyer, sieur de la Boutarderie, contenant legs et donations au profit de la cure. — Baux à ferme du prieuré de Saint Patrice, en 1707, et du fief du Carroy, dépendant de la cure. — Baux à ferme des dîmes des Boursicots et de Millet, en 1755. — Déclarations des domaines situés dans le fief de Maillé, en 1714. — Assemblée des habitants, au sujet de certains services, qu'on avait discontinué de faire, en 1731.

G. 968. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

1501-1790. — Saint-Quentin. — Testaments de la veuve Jean Pillet, et de Liger Leblanc, prêtre, faisant divers dons à la cure. — Déclarations rendues par les curés de Saint-Quentin, au fief de Bernezay, dépendant de Marmoutier, à la prévôté de Courçay, dépendante de Saint-Martin, à Yves Thibault, comte de la Rivière, seigneur de Chédigny et à François Mayaud de Bois-Lambert, seigneur de Courtay. — État et dénombrement, en 1572, des prés appartenant à la cure. — Conférence d'une frêche appelée La Pilleterie, *aliàs* Les Tireuils, en 1675. — Plan des limites des dîmes des cures de Saint-Quentin et de Chédigny. — Réparations à faire à l'église et au cimetière de Saint-Quentin. — Adjudication des travaux en 1786.

G. 969. (Liasse.)— 18 pièces, papier.

1503-1783. — Saint-Règle. — Différend entre les chanoines de Tours, agissant pour leur aumônerie, et Clément Douzillé, curé, se disant mutuellement seigneurs de la paroisse de Saint-Règle ; — transaction, en 1539, par laquelle ledit curé ne conserve que son petit fief, et l'aumônier reste seigneur de toute la paroisse. Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Saint-Règle, dépendante de l'aumônerie de Saint-Gatien, rendu au Roi, en 1503, à cause de son château d'Amboise, par les chanoines de Saint-Gatien. — Différend entre François Nau, conseiller du Roi, seigneur des Arpentis, Penchien, etc., et René Pinier, curé, relatif à l'échange qu'ils ont fait du petit fief de Saint-Règle, pour une rente de 4 setiers de blé. — Sentence du Parlement qui annule ledit acte, faute par le curé d'avoir présenté ses titres dans le temps prescrit ; — acceptation par ledit Pinier et Claude Legris, son successeur, des deux setiers au lieu de quatre, portés dans ladite sentence. — Baux à ferme par Jean Poupault, meunier, et Athanase Amirault, trésoriers marguilliers de la paroisse Saint-Règle, d'un quartier de pré, en face du moulin, pour 16, puis 27 livres, e

d'un quartier et demi, au lieu dit le Bois-Rond, pour 24, puis 36 livres. — Quittance de cens et devoir payés au duc de Choiseul par Michel Patin, fabricier, pour heritage dans le fief de La Roche.

G. 970. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 37 pièces, papier.

1532-1790. — Saint-Senoch. — Déclarations des biens et revenus de la cure, faites au Roi et au bureau de la chambre ecclésiastique, par les curés, Armand Proust, Pierre Froger et Duchesne. — État des domaines de ladite cure. — Tableau des fondations, et des legs faits pour chacune d'elles. — Différend entre le curé et le chapitre de Québec, gros décimateur de la paroisse, au sujet de la portion congrue. — Baux à ferme des prés et dîmes. — Procès-verbal d'expertise du presbytère, en 1762. — Testaments : de Aignan Marigon, notaire royal, à Loches ; de Pierre Richard et de Jeanne Delaroche, sa femme ; de Marie Gautier, portant dons et legs en faveur de la chapelle et confrérie de Sainte-Catherine de Barbeneuve. — Mémoire des anniversaires fondés dans ladite chapelle.

G. 971. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 107 pièces, papier.

1580-1789. — Saint-Symphorien. — Tableau des rentes, loyers et fermages dus à la fabrique de ladite paroisse. — Déclarations censives rendues au fief de l'aumônerie de Saint-Martin et à celui de Marmoutier. — Acte d'assemblée des habitants pour la nomination de fabriciers. — Adjudication des réparations de l'église et du presbytère en 1742. — Fondation d'une école de garçons par Jeanne Besnard, veuve de René Aveline, trésorier de France, et par Robert Sablier, en 1719. — Donation de 4,000 livres, pour le logement des vicaires, par René Haton, marchand bourgeois de Tours, et Perrine Leprestre, sa femme, en 1673. — État des fondations faites dans l'église de Saint-Symphorien. — Actes d'acquisition et d'échange, dons et legs, délibérations de fabriciers, devis de travaux, etc., concernant la cure de Sainte-Radégonde, réunie à Saint-Symphorien.

G. 972. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 107 pièces, papier.

1478-1790. — Saint-Symphorien-des-Ponceaux. — Compte de recettes et dépenses, pour l'année 1478, dressé par Lécureuil et Hamelin Delalande, fabriciers. — Donation, en 1518, d'un quartier de jardin, pré et vigne, en la tenue de La Chouettière, faite à l'église, par René Barberon et Catherine, sa femme, pour 3 deniers de rente et un pain bénit de 2 sous 6 deniers, les jours de Pâques. — Assemblée des habitants portant nomination de Jacques Brossier pour procureur fabricier. — Bail à ferme d'une noue en pré et de 5 chaînées de terre, joignant les deux cimetières, par Pierre Lemercier, seigneur du domaine de Saint-Symphorien-les-Ponceaux, à Adrien Jouy, curé de la Paroisse, pour 28 livres. — Extrait d'un bail de 3 quartiers de terre, consenti au desservant, Vincent Boussin, par Laurent de Lugré, fermier de la baronnie de Rillé, paroisse de Channay. — Différend entre François Garnier, curé, et Anne Roulleau, veuve de Laurent de Lugré, procureur fiscal de la baronnie de Rillé, prétendant que la dime du curé n'était due qu'à la 21e gerbe ; — déposition des habitants en faveur du curé ; — mémoire consultatif, etc. — Requête de Pierre Dutertre, procureur syndic de ladite paroisse, à Testu, seigneur de Vaudésir, trésorier général au Bureau des finances, au sujet de la taxe de 700 livres imposée sur sa paroisse, qui ne contient que 25 habitants, tous pauvres. — Quittances de droits d'amortissement, etc. — Déclarations des biens et revenus de la cure, rendues par les desservants Jean Hardouin et Jean Bretonneau. — État, en 1786, des fondations et rentes de l'église de Saint-Symphorien-des-Ponceaux.

G. 973. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1635-1728. — Savigné. — Déclaration de devoirs, rendus au fief de Rillé, par Toussaint et Annibal Dreux, curé et procureur fabricier de Savigné. — Acte portant adjudication de la dîme des Boulinières ou Roulinières à Urbain Pays, pour 33 boisseaux de blé. — Assemblée des principaux habitants, en 1679, par ordonnance de l'intendant, lesquels affirment que leur fabrique n'a rien aliéné et qu'il n'y a aucun bien communal ni usages dans ladite paroisse. — Constitution, pour 200 livres, d'une rente de 10 livres sur deux boisselées de jardin et logis, par Louis Fontaine, sabotier, et Marguerite, sa femme, au profit de François Dreux.

G. 974. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 31 pièces, papier.

1612-1787. — Savigny-en-Véron. — Aliénation de dix arpents de pré, au lieu dit Le Chef-du-Pas, près les communaux, par les habitants de Savigny

pour obéir à l'édit d'avril 1645. — Vente par Louis Landri, marchand, à Louis Mureau, curé, d'une demi-œuvre de terre, au lieu dit Les Fromentaux, dans le fief de la seigneurie de Savigny, dépendant du chapitre de Candes, pour 15 livres 10 sous. — Baux à rente par Jacques Brunet, curé : d'un demi-arpent de terre, situé derrière la grange du chapitre de Candes, pour 15 boisseaux de froment et 12 poulets ; — de 6 œuvres de terre entourées d'arbres, au lieu dit Les Petits Fromentaux, pour 36 boisseaux de froment et 8 poulets. — Bail à ferme d'un pré de 4 arpents au lieu dit le Pré de l'Étuve, à Savigny, par Charles Caillard, curé, à Louis Chauvelin, marchand, pour 240 livres, 10 quintaux de foin et la moitié de l'ébranchage des truisses. — Reconnaissances desdites rentes par divers, qui promettent de les payer. — Procédure contre Pierre Mureau, Michel Dupuy, filtoupier, Nicolas Dupuy, sacristain et autres, à la requête du curé, Thomas Caillard, qui prétend pouvoir rentrer en possession desdites terres.

G. 975. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 134 pièces, papier.

1590-1789. — SAVONNIÈRES. — État des fondations de la cure de Savonnières. — Déclarations rendues par le curé et les fabriciers au fief de Saint-Médard et à la Châtellenie des Bains, en 1789. — Actes d'acquêts de pièces de terre, faites par la fabrique, en 1642, aux lieux dits La Coupe et La Blanchardière, sur les sieurs René et Pierre Saché. — Baux à ferme de prés, situés dans les prairies du Colombier et de Savonnières et au Marais de La Barandière. — Baux à ferme de terres labourables sises dans la paroisse. — Ventes de noyers et de la tonture des prés de la fabrique. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique. — Extraits des délibérations, de 1740 à 1787.

G. 976. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1576-1781. — SAZILLY. — Conférence de la frèche dite de l'Église, en 1601. — Échange de terres entre la duchesse de la Trémouille et le curé de Sazilly, en 1632. — Procès-verbal des réparations à faire aux bâtiments du presbytère. — Papiers de recette des rentes dues à la cure et à la fabrique, en 1575. — Autre papier de recette des rentes pour les anniversaires, en 1712. — Procès-verbal dressé par le grand vicaire de l'archevêque de Tours, commis pour assister à la reddition des comptes de la fabrique. — Baux à ferme de terres et vignes. — Déclarations rendues au Roi et à Torterue de Sazilly par les curés, Pierre de la Vernande, Pierre Neveu et Antoine Dufour, en 1639 et 1728. — Plaintes des habitants de Sazilly contre leur curé, qui laissait tomber en ruine le presbytère et les vignes, 1771.

G. 977. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1557-1769. — SEMBLANÇAY. — Donations : en 1557, d'une rente de 3 boisseaux de seigle, faite à la cure par Denis Rousseau, maçon ; — de 9 chaînées 3 quarts de terre, en sainfoin, au lieu dit l'Aumône, par Marie Graslin. — Bail de 40 chaînées de terre, près la métairie du Vau, adjugées par la fabrique à René Besnard, pour 38 livres 6 sous, en 1603. — Inventaire des titres et papiers de ladite fabrique, dressé en 1614, par Pierre Guichard, notaire, en présence de Valentin Barré, lieutenant et juge ordinaire, et de Michel Nobilleau, sieur des Maisons-Blanches, fermier général de la baronnie de Semblançay. — Déclaration des biens de la fabrique, faite, en 1694, au greffe des gens de mainmorte, par Antoine Bouger, procureur fabricier. — Comptes des recettes de sépultures, rentes, fermes, bancs et fondations, ainsi que des dépenses, de 1748 à 1769, rendus à la fabrique et aux habitants, par Jean Rouillé, curé, et Pierre Desmant, Jean Touchard et Pierre Morier, receveurs. — Mémoires de cire et cierges, fournis par Cormery. — Certificats : de Dubois, prouvant que les doubles des registres de l'état-civil des années 1764-1766 ont été déposés au présidial de Tours, et qu'il a été payé 7 sous 6 deniers pour le droit de dépôt ; — de Rouillé, curé de Semblançay, reconnaissant que Pierre Morier, fabricier, lui a remis, le 11 avril 1767, 150 livres, pour l'aider à acheter un dais.

G. 978. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1611-1750. — SENNEVIÈRES. — Acte d'opposition en 1614, par Hiérosme Boureau, curé, et autres, au décret de la baronnie de Sennevières et Rochefort, saisie sur Charles de Tranchelion, seigneur baron dudit lieu, à la requête d'Anne Gaultier, veuve d'Antoine Dallonneau, sieur de Rocheron, lieutenant particulier au siège de Loches. — Bail à ferme, en 1636, de ladite baronnie et de Rigny, sauf le château et les écuries, par Gabriel de Grateloup, à Nicolas Chaslon,

notaire, pour 1,900 livres tournois. — Testament, en 1612, de François de Tranchelion, écuyer, seigneur du Bois Herpin et d'Is, écuyer d'écurie du Roi, léguant à la cure une rente de 25 livres et 10 boisseaux de seigle, pour quatre services annuels à trois prêtres. — Cession, en 1697, par René Dupuy, chevalier, seigneur de La Rochepeloquin, à Jean Gaulepied, seigneur de Bois-le-Roy et de la baronnie de Sennevières, d'une frêche, dite des Queras, en ladite paroisse, à la charge d'en payer la rente. — Bail à moitié de tous les revenus de la cure par le desservant, Hiérosme Boureau. — Baux à ferme par ledit Boureau, Jean Berard et Pierre Proyn, curés de Sennevières : à Louis Guiot, marchand, en 1635, d'un droit de dîme sur les métairies des Allouaux et de Gratechien, dépendantes de la chartreuse du Liget, pour 24 livres ; à Louis Couratin, laboureur, de 3 quartiers de pré, sous le grand étang de Sennevières, pour 6 livres et deux poulets, etc. — Extinction de la chapelle de Rochefort, et réunion de ses revenus à la cure. — Échange entre Catherine Gaulepied de Sennevières de Bellefonds et le curé, Jean de la Borde, d'une pièce de terre, de 10 arpents, enclavée dans les terres et bois de ladite dame et dépendante de la chapelle de Rochefort, pour une rente de 8 boisseaux de froment, 6 d'avoine et 8 sous.

G. 979. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 126 pièces, papier.

1460-1766. — Sepmes. — Testaments : de Charles de Thayx, curé de Sepmes, léguant à la fabrique une pièce de vigne, diverses rentes et deux tasses d'argent, pour administrer le peuple le jour de Pasques ; — de Joseph Fey, curé de ladite paroisse, qui donne également à la fabrique la métairie de Chassenay. — Fragment du livre des rentes dues à la cure, de 1521. — Papier journal des cens et rentes avec les fondations. — Copie d'un aveu de la seigneurie de Sepmes, rendu à Montbazon. — Baux à ferme du domaine du Petit-Relay. — Transaction au sujet de la frêche de La Pinardière, passée entre Joseph Barrault, curé, et René Dubois, en 1600. — Fondation de la chapelle du crucifix, par Louis Dubois, en 1535. — Baux à ferme de la maison et des dépendances de ladite chapelle, desservie en l'église de Sepmes.

G. 980. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1532-1751. — Seuilly. — Sousseing de Pierre Bodin et de Girault, vicaires de Seuilly, reconnaissant avoir été payés par le chapitre de Candes, de leurs gros des années 1527-1518. — Don d'une rente d'un boisseau de froment et une poule, fait au curé Étienne Bonnin par Antoine Guyot, greffier de l'abbaye de Seuilly. — Bail à rente d'une vigne près le bourg de Cinais, par Jacques Constantin, curé de Seuilly, pour 30 sous. — Bail à moitié des dîmes novales de ladite paroisse, par le même. — Transaction entre ledit curé, offrant tous ses biens pour une rente ou portion congrue de 300 livres, et Claude Hubert, grand prieur claustral de Seuilly, procureur de l'abbé François de Conversot, qui ajoute à ses revenus une pension de 45 livres. — Déclaration des biens de l'église de Seuilly, faite au Roi, pour répondre à l'arrêt de son conseil, de 1692. — Consentement de Marie Blandin et de son frère, au legs fait par leur mère, Louise Ferrand, de 3 boisselées et demie de terre joignant celles de la cure, pour 9 messes annuelles. — Bail des dîmes de Seuilly, par les chanoines de Saint-Mexme à Pierre Montault de la Chauvinière, pour 66 livres et le gros dû au curé. — Visite et bornage des bâtiments et enclos de l'Hôtel-Dieu et de ceux de la cure de Seuilly, y adjacents, faite à la requête du curé, Pierre Landry, par les administrateurs du collège de Chinon.

G. 981. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1647-1781. — Sonnay. — Testaments portant legs à la cure : de 38 boisselées de terre, taillis et bruyères, en la Haute-Fourmandière, *modò* les Fremondières, par Alexandre Bourguille, curé de Sonnay; — de 15 boisselées de taillis, appelés La Folie, près la rivière de Gault, et un quartier de pré, audit lieu, par Anne de l'Estang, veuve de Georges de Harnault, écuyer, seigneur de La Touche-Ronde ; — d'une planche de jardin, de 6 chaînées, appelée le Cabaret, dans le bourg, par Henri Ocher, curé de Sonnay. — Donations : par Jeanne Delaleu, veuve de Martin Brosseau, audit curé, d'une maison, un jardin et une place d'étable, dans le bourg ; — par Madeleine Desmier, veuve de Jean Dufour, écuyer, sieur de la Brosserie, à la fabrique, d'un jardin de 2 boisselées, situé à La Martellerie. — Transaction, en 1658, entre le curé Ocher, et Claude Scot, écuyer, sieur de Savigné, au sujet des services fondés par Anne Thibault, femme dudit Scot; ce dernier consent à restituer les trois arpents de terre portés dans la fondation, dont il s'était emparé de force, et le curé à célébrer une messe basse, tous les

premiers vendredis de chaque mois. — Déclaration de 4 boisselées et demie de terre, en la tenue ou frèche de La Touche, paroisse de Villechauve, faite en 1781, par Jean-Roch Pichère, curé de Sonnay, à la prévôté et châtellenie de Fontenay.

G. 982. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier.

1397-1774. — Sonzay. — Testaments : de Mathurin Nepveu, prêtre, en 1508; de Jean Guillon, titulaire de la Chapelle de La Grange-Saint-Martin, à Sonzay, en 1584 ; de Jacques Pajottin, curé de Sorigny, ce dernier léguant à l'église le domaine de La Gaillardière en 1718. — Actes de foi et hommage et déclarations censives, rendus par les curés à la seigneurie de La Motte-Sonzay, de 1536 à 1690. — Extrait des titres appartenant à la cure de Sonzay, de 1397 à 1501. — Baux à ferme des terres à rentes de la cure de Sonzay, en 1580, et du domaine de La Guérinière, en 1693. — Bénédiction de la Chapelle de La Motte-Sonzay, et permission de dire la messe, pour les seigneurs seulement, en 1678.

G. 983. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1629-1668. — Sorigny. — Testaments : de François Bréchot, et de Catherine Vië, sa femme, qui ordonnent la célébration de 200 messes, plus un trentain pendant trente jours, donnent 26 sous à chacune des boites de Notre-Dame, des trépassés et des réparations, 12 boisseaux de blé à mettre en pain pour les pauvres, et à l'église de Sorigny, 105 chainées de pré, en la prairie de Bourou, plus 50 chainées de vigne dans le clos de Trompe-Chien ; — d'Alexandre Tronioust, marchand, au village de La Renaudière, léguant au curé une rente de 15 livres, pour un anniversaire de 3 grand'messes annuelles.

G. 984. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1507-1650. — Souvigné. — Extrait d'une transaction conclue, en 1507, entre Jean Androuin, curé de Souvigné, et demoiselle Gobert Picard, veuve de Jean Legay, seigneur de l'Imbertière, paroisse de Souvigné, portant limites des dîmes novales et de charnage à lever par ledit curé, et la donation d'un gros de deux setiers de blé, pour celles qu'elle a retenues. — Ajournement donné aux habitants de Souvigné par Jacques Legay, écuyer, seigneur de l'Imbertière, pour décider au sujet des 16 écus deux tiers dont il avait répondu au sieur Soudée, fondeur, lors de la réfection des cloches, et qui lui sont réclamées par un huissier. — Acte portant sommation et quittance de 15 livres, pour décimes et frais, payés par Pierre Pays, curé de Souvigné, comme titulaire de la chapelle de l'Imbertière.

G. 985. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1611-1787. — Souvigny. — Testaments : de Mathurine Barré, femme de Pierre Rahard, en 1611 ; de Florentine Marchès, veuve de François Boistard ; de Marie Sauvage, femme de Nicolas Bertheau, marchand, contenant legs au profit du curé, Jacques Truffault et de l'église. — Donation du produit de 7 boisselées de terre par demoiselle R. Grisson, dame d'Apremont, du Feuillet et de Melun, au vicaire de Souvigny, chargé de célébrer une messe par mois, dans l'église, ou dans la chapelle du château du Feuillet. — Don d'une maison avec cour et jardin, près le cimetière, et d'une grange, fait par Nicolas Dupont, à Jean Guestrot sieur de la Grange, procureur fabricier, pour la fondation de 10 messes basses. — Baux à ferme des biens de la cure et de la fabrique consistant en terres, prés et vignes, situés paroisses de Souvigny et de Vallières. — Déclaration des biens acquis par la fabrique en 1689. — Nomination de fabriciers. — Bail des réparations du cimetière, en 1685. — Devis de celles à faire à la charpente et à la couverture de l'église, en 1770. — Inventaire des titres de la cure. — Comptes de recette et dépense, pour les années 1661-1769, rendus aux curés et habitants par les procureurs fabriciers, Nicolas Dupont, Josias Bonnion, Jean Guestrot, sieur de la Grange, Josias Duvau, charpentier, Jean Dangé, marchand, et André Forgeau, sieur du Verger, garde scel au siège royal des eaux et forêts d'Amboise et Montrichard.

G. 986. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1476-1790. — Sublaines. — Testaments : de Mathurin Belot, en 1627 ; de Florentin Gaulepied, laboureur, en 1634; de Claude, Léonard, Antoine et Marie Loiseau, veuve de Jean Goujon ; de Gilles Radault ; de Gabrielle Crochard, femme de Pierre Fillet, et de Louise Joubert, femme de Pierre Avenet, léguant à la cure diverses pièces de terre, pour des messes et une absolution tous les dimanches de carême. — Conférences des frèches de Villaines-les-

Champs et autres, copiées par le curé, Jean Picault, en 1638. — Transaction, en 1691, entre le curé Gabriel Crochard, et les chanoines de Saint-Martin, par laquelle ces derniers lui font abandon de toutes les dîmes pour une rente de neuf setiers de blé. — Autre transaction, en 1716, entre Claude Caillon, curé de Sublaines et Thomas-Auguste Chernel, religieux de l'abbaye de Villeloin, et procureur de Bonaventure Du Plessis, titulaire du prieuré d'Épeigné, qui fait abandon audit curé, d'un trait de dîme, dû sur sa paroisse, pour une rente de 20 livres. — Inventaires des titres des domaines de la cure et de la fabrique de Sublaines. — Échange, en 1188, entre le curé de Sublaines, Jean Esnys ou Esvys, et le nommé Georges Boutet, qui donne 5 pièces de terre, pour une maison et son entourage.

G. 987. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 162 pièces, papier.

1523-1777. — Tauxigny. — Testaments de Jean Loullet, sieur de la Garenne, léguant une rente de 7 livres 10 sous au curé pour la fondation de deux services solennels, et d'André Marchand, qui fait abandon de 3 quartiers de terre, joignant celles de la cure pour 4 messes annuelles. — Accord, en 1669, entre Michel Roy, seigneur de Pontlong et Claude Marquet, curé-recteur de Tauxigny, qui promet un service à perpétuité, le 21 août, pour une vigne, près le grand cimetière, joignant le ruau descendant de la grande fontaine de Tauxigny à la rivière de Chandon. — Baux à ferme de terres, prés et dîmes, situés paroisses de Saint-Branchs et de Tauxigny. — Déclarations des domaines et revenus de la cure, rendues de 1648 à 1741, au fief et seigneurie du prieuré de Tauxigny, aux commissaires du Roi et à Dominique Ducasse, écuyer, conseiller du Roi au Bureau des finances, seigneur des fiefs et seigneuries de La Jonchère, Cottereau, Eschandon, etc., par les curés, Marin Vétillard, Claude Marquet, Elie-Nicolas Prévost. — Copie de l'acte de fondation de la chapelle de la Madeleine, en l'église de Tauxigny, par André Béguin, curé dudit lieu, en 1523. — Ratification par l'abbé de Cormery. — Abandon des revenus de cette chapelle, fait au séminaire de Tours par M. Faucillon, chapelain, en 1736. — Procédure entre Jacques Berthelot, titulaire de la chapelle Sainte-Barbe, fondée et desservie en l'église de Tauxigny, et les détenteurs d'une frêche de 20 arpents, appelée La Cernillière, chargée envers ladite chapelle d'une rente de deux setiers de froment ; — Assignations à la requête des chapelains, Louis Boisseau, chanoine et autres ; — jugements rendus contre les débiteurs ; — reconnaissances et production de pièces.

G. 988. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier.

1511-1777. — Copie de l'acte de fondation, en 1512, par Guillaume Sauvage, abbé de Baugerais, de la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, dite de La Trevandière, sise dans la maison seigneuriale de Tauxigny. — Déclarations rendues par les chapelains au Roi et à M. de Voyer, seigneur de Paulmy. — Acte d'acquisition, en 1533, d'une frêche, appelée La Galluère, par Guillaume Sauvage, pour l'augmentation de la chapelle qu'il veut fonder à La Trevandière. — Conférence de ladite frêche et de celle de La Place, située également paroisse de Tauxigny. — Noms des tenanciers desdites frêches. — Aveux et dénombrement de l'hébergement de La Galluère, appelé la Métairie, rendu, à Charles-Yves-Jacques, comte de La Rivière, seigneur de Paulmy, par Charles Dumu, curé de Saint-Flovier, et titulaire de Notre-Dame-de-Lorette. — Procédure entre ledit chapelain et Gabriel de Berthé, chevalier, seigneur de Pont-Long, possesseur de cette métairie, chargée envers ladite chapelle d'une rente d'un muid de froment et de 28 boisseaux d'avoine, ce dernier prétendant se dispenser de payer l'avoine. — Baux à ferme par le comte de Reignac, à Maurice Voisin, des moulins banaux de la seigneurie d'Armançay, qui doivent à la même chapelle une rente de 75 livres.

G. 989. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1558-1772. — Theneuil. — Testament et fondation de Jean Avril et de Noël Mariau, contenant dons et legs au profit de la cure. — Actes d'échange de terres et dîmes entre Charles Davailloles, curé de Theneuil, et Simon Gatien, laboureur, en 1558. — Bail du gros de la dîme de Theneuil, en 1576. — Déclarations rendues par les curés aux seigneurs de Theneuil. — Assemblée des habitants pour la nomination d'un sacristain. — Contestation du curé avec le fermier du Liège, appartenant aux dames de Beaumont, au sujet de la dîme, 1669. — Échange de portions de dîme entre frère André-Marie de Montecler, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de l'Ile-Bouchard, et le sieur Dubois

curé de Theneuil, en 1718. — Ordre de confisquer et vendre les bestiaux trouvés pacageant dans les vignes. — État des fonds énoncés dans l'acte de fondation d'une école ou collège, paroisse de Theneuil, par le marquis de Rosel, en 1719.

G. 990. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier.

1661-1780. — THILOUZE. — Testaments : de Nicolas Joubert ; de Jean Regnard ; d'Antoine Guignebault ; de Jacques Delaporte, sieur du Pontceau, et de Pierre Malapert, portant legs et fondations de messes en l'église de Thilouze. — Acquisition par le curé, Jean Méance, d'une pièce de terre et pré, située à la fontaine appelée La Baronne, en 1684. — Donation de cette pièce de terre faite par ledit curé à Pierre Nicolas Taschereau, son successeur, en 1727.

G. 991. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1582-1781. — THIZAY. — Déclarations de 4 arpents et demi et de 3 œuvres et demie de pré, prairie de Pontille, rendues à la terre et seigneurie de La Giraudière, dépendante du chapitre de Champigny, par Jean Brisset et Julien Cesvet, curés de Thizay ; — du presbytère, de tout l'enclos, compris le cimetière, et de deux arpents de vigne, par Olivier Carré et Claude Paget, desservants, à Armand-Léon Bouthillier, seigneur et comte de Chavigny. — Testaments portant legs à la fabrique : par Antoinette Touzé, d'une rente de 10 sous, sur 10 boisselées de terre, à Verrière ; — par Urbain Blumeau, notaire, de 8 sous de rente, sur un arpent de pré, en la prairie de Vernelle. — Vente de 6 œuvres de pré. par Jacques Chastet, serger, et Jean Lemoine, maçon, à Pierre Herpailler, sergent. — Baux à ferme par Pierre Fougère et Louis-Jacques Gaudrée, curés : d'un demi arpent et demi-œuvre de pré, prairie de Pont-de-Clan, pour 12 livres, un chapon et deux poulets ; de 2 œuvres et demie, au lieu dit Sur-la-Tonnière, prairie de Chinon, pour 12 livres, etc. ; d'un arpent, dans la prairie des Hayes-de-Doué, au-dessus de celle du Pont-de-Clan, pour 20 livres ; — de 2 arpents, en la prairie du Pont-de-Clan, pour 54 livres.

G. 992. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1665-1785. — TOURNON (SAINT-PIERRE DE). — Transaction, en 1665, entre Charles Gouzes, prieur-curé de ladite paroisse, et Henri-Louis de Greaulme, écuyer, seigneur de Varennes et des Grèves ; ce dernier s'engage à faire réparer l'église et la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, et le curé promet de fournir le banc qu'il désire, près l'autel. — Cession, en 1670, par François Le Picard de Philippeaux, écuyer, seigneur de Fontenailles, audit curé d'un pré dit La Chassieuse, pour un droit de sépulture dans l'église et six messes basses annuelles. — Convocation par le curé, Silvain Pineau de Bonnefond, des principaux habitants, pour recevoir sa démission de procureur fabricier et en désigner un autre. — Requête du même curé à l'archevêque de Tours et à la chambre ecclésiastique, pour obtenir remise des décimes et une indemnité, un orage des plus impétueux, survenu le 1er août 1780, ayant tout détruit dans sa paroisse. — Assemblée des habitants, réunis à la demande de François Velluet, procureur fabricier, pour la collocation des bancs et le paiement des arrérages. — Correspondance échangée entre le curé et le sieur Péronnet, procureur fiscal, refusant de payer les arrérages de son banc.

G. 993. (Liasse). — 12 pièces, papier.

1551-1777. — TOURS, paroisse du Chardonnet. — Extrait du testament de Jean Navet, marchand laboureur, léguant, en 1551, à la fabrique du Chardonnet, un quartier et demi de terre et pré, situé au-dessous de la maladrerie de Saint-Lazare. — Baux à loyer : en 1657, d'une maison neuve, près l'église, en face la porte du jeu de paume de La Guerche, par Michel Bertault, maître ouvrier en soie, pour 80 livres ; — en 1770, d'un logis, rue du Chardonnet, occupé par le curé et son vicaire, à Julien-François Coutelle de la Tremblaye, régisseur du domaine de La Bourdaisière, pour 350 livres. — Accord, en 1742, entre la ville de Tours, le chapitre de Saint-Venant, et Demoré, curé, pour le redressement de la place du Chardonnet, du côté des rues de Quinquengrogne et de Rebouchepeny. — Marché, en 1742, entre ledit curé et les sieurs Habert et Jean Lhabitant, entrepreneurs, pour la reconstruction des murs du presbytère. — Bail pour 29 ans d'un chantier près la place du Chardonnet, par la fabrique et les habitants, audit la Tremblaye, pour 15 livres, à la charge d'y construire à ses frais, remise, écurie et grande porte. — Cession dudit bail, par ce dernier, en 1775, à Pierre-Louis Bretonville, marchand, pour une somme de 1,800 livres et un loyer de 15 livres, dû à la fabrique, à la charge de construire le mur de séparation dont les fondations

sont déjà faites, et la grande porte. — Inventaire, en 1768, des biens et revenus de la fabrique du Chardonnet. — Compte de recette et dépense, pour l'année 1776-1777, présenté par Laurent Mugot, procureur au présidial et fabricier. — Ordonnance de M. de Conzié, archevêque de Tours, du 4 juin 1777, portant suppression des paroisses de Saint-Pierre du Chardonnet et de Saint-Simple.

G. 994. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 47 pièces, papier.

1525-1778. — Tours, paroisse de Notre-Dame-de-l'Écrignole. — Testament de Perrine Le Fuzellier, veuve de Jean Delarue, secrétaire du Roi, et femme de Jean Testu, trésorier général de Languedoc, portant fondation, en 1525, d'un service à chacune des sept grandes fêtes de Notre-Dame, et donation d'une rente de 15 livres et de 5 arpents de pré, dans la prairie de Grandmont. — Transactions, en 1537, entre la fabrique et les héritiers, concernant lesdits legs et services. — Baux à ferme de prés, consentis par les fabriciers, François Grippon, sieur de la Planche et Baudouin Cherbonneau, à Jean Racault, tenant l'hôtel de la Lune. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique, pour les années 1744-1778, rendus aux curés, fabriciers et commissaires, par les comptables Jacques Leroux, fabricant de soiries, Louis Griveau, procureur au présidial, Pierre Dreux, garde de la monnaie, Jean Franquelin, greffier en chef au bureau des finances, Victor Barbier, chirurgien, Pierre Dubreuil, avocat, Louis Callaud, procureur au bailliage, François-Abraham Roze, et autres.

G. — 995. (Registre.) — In-quarto, 62 feuillets, papier.

1746-1782. — Livre des rentes avec la recette, rédigé d'après les titres, par Nicolas Ferregeau, curé de Notre-Dame de l'Écrignole, en 1746. — Rentes : de 8 livres, léguée par Jeanne Chales, femme de M. Boursier, sieur de la Grange ; — de 5 livres, constituée par Marie-Anne Lécorché de la Fontaine, veuve de Charles Sallier, comme propriétaire de la terre du Plessis ; — de 4 livres, due au 8 juillet par Alexandre Liger, marchand fabricant, sur une maison située devant la fontaine Saint-Martin ; — de 2 livres, due à Noël par Messire Pierre de Saint-Mars, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, seigneur de la terre et seigneurie de La Borde, paroisse de Truyes.

G. 996. (Registre.) — In-quarto, 52 feuillets, papier.

1750-1783. — Livre des rentes, avec la recette, rédigé d'après les titres, par Nicolas Ferregeau, curé de Notre-Dame de l'Écrignole. — Rentes ou fermages de 80 livres, dus par le sieur Lasnier ou son fermier, pour la tonture annuelle de 4 arpents de pré, situés en la prairie sous Grandmont, au gué de Forge, paroisse de Joué ; — de 6 livres, par Henri d'Illiers d'Entragues, seigneur de Sonzay, sur le lieu de la Sandrée, puis par le baron de Gauville ; — de 5 livres, par Servois Cartier, sur deux caves en roc, situées paroisse de Saint-Mars ; — de la même somme, par Gatian de Clérambault, sur domaine situé au clos des Cartes, paroisse de Vernou ; — de 11 livres, par René Audenet et Michel Roy, sur le lieu de la Gagnerie, à Saint-Pierre-des-Corps ; — de 80 livres, dues par M. de Quinemont, seigneur de Varennes, pour la fondation de M. de Saint-Père.

G. 997. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1530-1626. — Délibérations des fabriciers de l'Écrignole. — Nomination de huit conseillers pour prendre la direction des affaires de la fabrique. — Réclamations de plusieurs habitants, au sujet de leurs taxes sur les 210 écus demandés pour les réparations du presbytère. — Collecteurs nommés pour faire l'assiette d'une somme de 53 écus, destinée aux pestiférés et pauvres. — Décisions au sujet des aides et tailles ; Jacques Chesneau, sieur de la Rabière, trouvait sa taxe trop élevée de 2 écus et demi ; Jean Perrault, brodeur, Jouye et Gilbert Rousseau, secrétaire et contrôleur du roi de Navarre, prétendaient être exempts d'impôts. — Ordre de payer 32 livres de dépens à Proust, maître maçon, constructeur du presbytère. — État des taxes payées en la paroisse de l'Écrignole pour les pestiférés. — Tableau des procureurs fabriciers élus de 1598 à 1626. — Enterrements faits en l'église, en 1581 et 1582. — Emprunt de 51 écus et de 2 livres, fait en 1580 pour la solde de 50,000 hommes de pied. — Taxe d'une somme de 200 écus, faite sur ladite paroisse, pour la fonte d'une cloche, etc. — Extrait du testament de Philippe de Saint-Père, trésorier de France, léguant, en 1530 la terre de Varennes, une partie des dîmes de Dolus, l'hôtel et étang de Baugé, celui de La Gagnerie, paroisse de Mouzay, un autre en la ville de Tours

longeant l'église de l'Écrignole, pour l'entretien d'un chapelain, qui célèbrera chaque jour une messe à l'autel de Saint-Nicolas, en ladite église. — Inventaire des ornements de l'église, en 1582. — État des rentes de fondation et autres dues à la fabrique. — Rôles : de 89 écus à payer par la paroisse, pour acquitter la dépense faite au Sanitas, montant à 2,408 écus 49 sous ; — de 129 écus, sur celle de 3,160 exigée en 1586, pour la solde des reîtres et des suisses ; — de 780 écus, en 1592, pour les nouvelles fortifications ; — de 116 écus, en 1594, sur celle de 1,382, pour l'entretien des rues de la ville ; — de 72 écus 10 sous, sur celle de 1,522, demandée par le prince de Conty, pour la réduction de Celles. — Assemblée et avis des députés de la paroisse, en 1596, pour terminer les procès en instance. — Noms des habitants ayant des bancs en l'église, et qui ont promis de les payer chaque année, à partir de 1621, pour aider à l'entretien des ornements.

G. 998 (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 106 pièces, papier.

1511-1789. — Tours, paroisse de Notre-Dame-la Riche. — Testaments de Marie Bougret, veuve Guillaume Grangier; de Jeanne Boucher, veuve Gilles Millault ; de Jean Viollet ; de René Flosseau ; de René Ballan des Carneaux, etc , contenant donations à la cure de Notre-Dame-la-Riche. — Déclarations des rentes foncières faites de 1619 à 1709 par les fabriciers au cellérier de Saint-Martin, au prévôt de la Varenne, au chapitre Saint-Venant, à l'archevêque de Tours et au Roi. — État des rentes, fermes et loyers dus à la fabrique. — Baux à ferme de pièces de terre et pré, en 1671. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique, en 1719. — Mandement de Mgr de Rastignac, archevêque de Tours, ordonnant en 1742, en prévision d'une disette, une procession avec les reliques de Saint-Gatien et de Saint-François-de-Paule, les bourgeois étant sous les armes. — Inventaires des reliques et des ornements, en 1757 et 1789. — Échange, en 1511, de terrains pour clore le cimetière de La Riche, entre les sieurs Jean Godeau, seigneur de Cigogné, patron de l'aumônerie et Hôtel-Dieu du Saint-Esprit-lès-Tours, Pierre Angelot, prêtre, aumônier et médecin dudit Hôtel, et les fabriciers, Marc Petit-Gars, etc. — Transaction, en 1673, entre Jean de la Claye, curé de La Riche, les fabriciers et Jean Chollet, teinturier en soie, au sujet de la mitoyenneté du nouveau bâtiment qui se construit dans le grand cimetière, pour le logement des prêtres. — Accord, en 1700, entre ledit Jean de la Claye, curé de La Riche, Pierre de la Tour, titulaire de la Chapelle du Petit-Saint-Martin, et les membres de la confrérie érigée en ladite chapelle, au sujet des services religieux desdites chapelle et confrérie. — Transport par les membres de la confrérie de St-Michel, érigée en l'église de La Riche, à Thomas Greslé, écuyer, capitaine aide-major des grenadiers de France, d'une rente due à ladite confrérie par Thomas Ego, jardinier.

G. 999. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1631-1789. — Acte d'assemblée des habitants notables de la paroisse de Notre-Dame-la-Riche, en 1631, pour délibérer sur la construction du logement des prêtres ordinaires de ladite paroisse. — Autres assemblées, pour la nomination des fabriciers, procureurs, marguilliers et commissaires ; les réparations à faire, aux maisons dépendantes de la fabrique, et à l'église ; la vente de bancs ; le pavage de la rue située en face l'église et le presbytère. — Adjudications des travaux à faire à l'église et de la construction de confessionnaux. — L'adjudicataire est autorisé à se servir des pierres de taille provenant des tombes, tant de l'église que de la sacristie. — État des capitaux donnés à la fabrique pour fondations : 1,300 livres par Jeanne Lignot, pour deux services ; — 300 par Jean Garnier; 250, par Pierre Delaclaize, curé de la Riche ; — 1,600, par Pierre Delaunay, prêtre habitué; — 465, par Marie d'Obtère, veuve de Gatien Baleschoux ; — 500, par Anne Poivret, veuve d'André Carré, maître ouvrier en soie, etc. — Requête, en 1783, des fabriciers et commissaires de la paroisse à l'intendant, pour obtenir de faire disparaître un grand pilier situé en face la principale porte de leur église, seul reste de l'ancienne église brûlée par les huguenots, et qui menace d'une chute prochaine. — Rapport de l'ingénieur de Montrocher, affirmant que ledit pilier est d'une solidité à toute épreuve et qu'il n'a rien perdu de son aplomb. — Délibération de l'Hôtel de Ville, tendant à la conservation de ce pilier. — Autre, du curé et des fabriciers, persistant dans leur dessein, de le faire abattre. — Procédure de 1786 à 1788, entre la fabrique et Louis Charioux, maître maçon qui, pour une somme de 300 livres, s'était rendu adjudicataire de la démolition dudit pilier et des matériaux, et n'avait ni payé ni terminé les travaux au jour fixé. — Mémoires, requêtes, sommations ; — jugement rendu contre lui le 16 août 1787.

G. 1000. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1686-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de Notre-Dame-la-Riche, pour les années 1685-1789, rendus par les procureurs fabriciers Jacques Sereau, René Lachaise et Joseph Guinault, maîtres ouvriers en soie, Florent Helye, François Chapellot, Louis Lasneau, Denis Deschamps et Denis Audiasne, marchands maîtres ouvriers en soie, Martin Gerbier, et Michel Tourtey, capitaines de bourgeoisie, Laurent Chevrier, maître chirurgien, Gilles Delacroix, Jean Cartier et Jean David, fabricants, Jacques Poullain, menuisier, Robert Robert, passementier, Pierre Fronteau, teinturier, Jacques Viot, René Deschamps, maître tanneur, Louis Bouilly, notaire royal. — Recettes pour l'année 1717 : droits d'enterrements, 315 livres 10 sous ; — quêtes ordinaires et table des communiants, 45 livres ; — rentes payées par divers, 916 livres 18 sous ; — bancs, payés par Ruzé, Banchereau, Léturgeon, etc., 236 livres ; — Fondations, 636 livres ; — loyers des maisons de la fabrique, 1,287 livres ; — fermes et revenus des prés, 124 livres. — Dépenses : aux prêtres, vicaire et sacristain 1,085 livres 7 sous ; à Bully, libraire, 36 livres 10 sous, pour la reliure des registres de l'état-civil ; — aux marguilliers, 180 livres 10 sous ; — au porte-clochette, 10 sous ; — au portier du chœur, 18 livres ; — aux prédicateurs de la Pentecôte et de l'Assomption, 12 livres ; — à Narbonne, sculpteur, pour avoir fait et fourni deux croix, 6 livres 8 sous ; — pour le lavement des pieds des apôtres, 6 livres. — Total de la recette pour l'année 1717-1718, montant à 3,587 livres 11 sous, et de la dépense à 3,571 livres 15 sous.

G. 1001. (Registre.) — In-4°, 133 feuillets, papier.

Vers **1785.** — Livre des revenus, des rentes et des charges de la fabrique de Notre-Dame-la-Riche et de celle de Notre-Dame-de-l'Ecrignole, y réunie. — Rentes dues à la fabrique : 2 livres 3 sous, par Paul Leclerc, sur une habitation à Saint-Côme, près la rue Verte ; — 2 livres 16 sous, par Fournereau, menuisier, sur logis rue des Mendiants ; — 7 livres, par Pierre Monmousseau, ouvrier en soie, sur maison en l'allée de la cour Maillard ; — 5 livres, par Joseph Dulion, sur un bâtiment, dans le nouvel enclos de La Riche ; 12 boisseaux de froment et 15 sous, par Paul Barillet, sur un petit domaine à la Membrolle. — 7 quartiers de terre, prairie des Montils, et demi-arpent de pré, affermés à Pierre Bedouet, pour 40 livres. — Maison rue de la Madeleine, louée à neuf familles, pour 466 livres. — Autres, à Catherine Léturgeon, pour 130 livres ; — à Deschamps Andebert, pour 220 ; — à Jean Mabon, ouvrier en soie, pour 70. — Charges : 2 livres 11 sous 6 deniers dues au chapitre Saint-Martin ; — 1 livre au vicaire dudit chapitre ; — 10 livres aux confrères pèlerins de Saint-Jacques ; — 3 livres 10 sous, à la confrérie de Notre-Dame-des-Miracles ; — 2 livres 14 sous 2 deniers, au chapitre de Saint-Venant ; — 4 livres 5 sous au trésorier de Saint-Martin ; — 80 livres au chapelain de Saint-Médard, pour le cimetière.

G. 1002. (Registre.) — Petit in-folio, 18 feuillets, papier.

1732. — Tours, paroisse de Saint-Clément. — Inventaire des titres qui sont au trésor de la fabrique. — Les titres analysés remontent à 1431. — Extraits des testaments : de défunte Guillon Andeberte, donnant à la fabrique une rente de 18 boisseaux de froment et 100 œufs, pour faire un pain à bénir le jour de Pâques, assignée sur une frèche appelée La Hérissonnière ; — de Jean Balfart et de sa femme, léguant celle de 30 sous, sur une maison, située rue des Maréchaux ; — de Gabrielle Dubière, veuve de Jean Bordier, donnant 12 sous tournois de rente, assignés sur un logis situé rue des Fossés, près la porte Saint-Simple ; — de Julien Le Puard et Nicolle, sa femme, fondant une rente de 4 livres, dont 15 sous à la fabrique et le reste au curé, assignée sur un bâtiment où pend pour enseigne le Chassemarée, à la charge de deux anniversaires chacun ; — de Robine, veuve Pasquier Jousselin, qui donne, après avoir été séduite, une rente de 40 sous, pour deux anniversaires : — de Jeanne, veuve de Jean Gaudin, portant legs à la fabrique de son manteau de drap noir, pour servir aux pauvres femmes relevées de gésine. — Acquisition par la fabrique, de trois corps de logis contigus, portant l'enseigne de la Grosse-Lance, d'une métairie appelée Les Bordes, paroisse de Noizay, et d'une closerie, nommée La Vallée de Beauvoir, en ladite paroisse. — Transaction entre le curé Jodon et François Bodineau, débiteur par transport, d'une rente de 73 livres 10 sous, donnée à la cure par Jean Briçonnet, fondateur de l'église Saint-Clément.

G. 1003. (Registre.) — Petit in-folio, 68 feuillets, papier.

1752-1780. — Délibérations de la fabrique et des notables de la paroisse Saint-Clément. — Répa-

ration des vitraux de la grande porte de l'église. — Acquisition, pour 700 livres, d'une croix portative d'argent, qui avait été cédée à Roze Billault, fabricant de soieries, par Mme de Rochechouart. — Nominations de députés pour l'élection des maires, en 1754-1780. — Commission nommée, pour mettre en loterie un tableau, fait par Jouvenet, représentant la Visitation de la Sainte Vierge. — Réunion de la paroisse Saint-Simple à celle de Saint-Clément, en 1771. — La fabrique décide que les porteurs de morts, tant hommes que femmes, seront dorénavant tenus de porter les pauvres sans rétribution, pour éviter le scandale. — Suppression des autels Sainte-Anne, Saint-Roch et Sainte-Marguerite, qui encombraient l'église. — Autorisation donnée au curé par les fabriciers, pour vendre les tapisseries de l'église, en 1779.

G. 1004. (Registre.) — Petit in-folio, 61 feuillets, papier.

1780-1791. — Délibérations de la fabrique et des notables de la paroisse Saint-Clément. — Projets pour les réparations du clocher ou beffroi, entièrement construit à jour. — Vente par les fabriciers de quatre chandeliers d'argent, du poids de 14 marcs 16 onces, à raison de 48 livres 10 sous le marc. — Construction pour l'agrandissement de la sacristie. — Enregistrement des lettres patentes du Roi, portant suppression des paroisses de Sainte-Croix, de Saint-Denis et de Notre-Dame-de-l'Écrignole. — Vente des meubles desdites paroisses. — Vente de la coupe des 4 arpents de pré, situés près le Pont-aux-Oies. — Règlement, en 1786, pour l'administration des biens et revenus des fabriques des paroisses situées dans l'étendue du diocèse de Tours. — Pouvoir donné par les fabriciers, au sieur Grignon pour vendre à Paris le tableau de la Visitation de la Sainte-Vierge, dit le *Magnificat*, fait par Jouvenet, peintre.

G. 1005. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 92 pièces, papier.

1183-1789. — Tours, paroisses de Saint-Clément et Sainte-Croix réunis. — Baux de la maison du marguillier. — Déclaration au roi des revenus de la fabrique. — Bail à ferme de l'ancien presbytère de Notre Dame-de-l'Écrignole, réunie à Saint-Clément, par M. Feregeau, ancien curé de l'Écrignole, à Charles-Joseph-Henri Quirit de la Motte, seigneur d'Usage et Channay, en 1783. — Testaments de Renée Brédif, veuve de Pierre Girard, de Michel de Beaumont, curé de Saint-Clément, et de Jeanne Bezard, veuve de Jacques Bonnes, seigneur de La Frillière, contenant legs à la cure et fondations en l'église Saint-Clément.—Construction, en 1483, en l'église Sainte-Croix, d'une chapelle sous le vocable de Saint-Barthélemy, par Jean Berthelot, conseiller du Roi, maître de la chambre aux deniers de la reine Marie, sous la condition d'y être inhumée. — Déclarations des domaines, rentes et casuels, faites aux députés de la chambre ecclésiastique du diocèse de Tours, par les fabriciers et Gilles Rodier, curé de Sainte-Croix. — Autre rendue à l'assemblée générale du clergé, qui aura lieu en 1730. — Décret de réunion des paroisses de Sainte-Croix, de l'Écrignole et de Saint-Denis aux paroisses voisines (1781).

G. 1006. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1733-1789. — État des rentes foncières et constituées, dues à la fabrique de Saint-Clément. — Fondations : par Jean Briçonnet, d'une grand'messe par semaine ; — par Marie Tourmeau, femme de Maurice Bougreau, d'une messe basse le 22 septembre ; — par Yves Pasquier, d'une grand'messe, les 9 et 23 mai ; cette fondation était relatée sur une plaque de cuivre, placée dans le chœur, au pilier du côté droit. — Robert Duchamp et Charlotte, sa femme, léguent à la fabrique 5 livres de rente, à prendre sur les revenus de la chapelle Sainte-Anne, fondée par eux le 20 décembre 1655. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique Saint-Clément, de 1760 à 1786. — Comptes de la fabrique Sainte Croix, réunie à Saint-Clément, de 1762 à 1778.

G. 1007. (Registre.) — Petit in-quarto, 68 feuillets, papier.

1772-1789. — Sommier des rentes, avec la recette et la dépense. — Rentes foncières : de 15 livres, léguée à la fabrique par Jacquette Chefcier, veuve de Charles Turquentin, en 1697 ; — de 30 livres, sur une maison portant l'enseigne de la Serpe, rue dudit nom, léguée à la fabrique par Jeanne Berard, femme de Jacques Bonnes, seigneur de La Frillière, en 1606. — État des rentes, terres, etc., de la paroisse et cure de Sainte-Croix, réunies à Saint-Clément.

G. 1008. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1723-1781. — Tours, paroisse de Saint-Denis.— État des fondations de Saint-Denis et des revenus

qui y sont affectés. — Baux à loyer de l'ancienne église de Saint-Denis, à Claude Girard, boulanger, pour 250 livres ; et de l'ancien presbytère, à Charles Bodineau, chanoine de Saint-Martin, pour 200 livres. — Délibérations des habitants de la paroisse de Saint-Denis, pour la nomination de fabriciers et de deux députés auprès du corps municipal de la ville de Tours. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique, de 1759 à 1784.

G. 1009. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1782-1787. — Sommier des rentes actives et passives, suivi des recettes et dépenses. — Rentes : de 10 livres, dues à la fabrique par François Diot, sur logis, rue du Petit-Soleil ; — de 2 livres, par Toussaint Renault, marinier, sur deux corps de logis près la porte Sainte-Anne ; — de 6 livres et deux poulets, par Étienne Duquesne, sur terres au village de La Picardière, à Azay ; — de 5 livres 5 sous, par Genty, secrétaire de l'intendance, sur partie des métairie et closerie de La Grange, à Joué ; — de 47 livres 7 sous, par Maillard, menuisier, sur logis rue de la Monnaie. — Indemnité annuelle de 30 livres due au chapitre de Saint-Martin, pour une maison, rue des Trois-Pucelles, servant de presbytère au curé de Saint-Denis et à son vicaire. — 313 livres d'honoraires dus chaque année au vicaire, pour 313 messes. — Les revenus de la fabrique de Saint-Denis, réunie à celle de Saint-Pierre-le-Puellier, doivent être ainsi partagés, les charges acquittées : un quart à la fabrique de Saint-Pierre, un quart au curé chanoine, et la moitié au vicaire, pour lui servir de dotation.

G. 1010. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1787-1790. — Sommier des rentes actives et passives de la paroisse de Saint-Denis réunie à celle de Saint-Pierre-le-Puellier. — Bail, pour 200 livres par an, à l'abbé Bodineau, chanoine de Saint-Martin, d'une maison située au carroi Saint-Martin et servant autrefois de presbytère à Saint-Denis. — Autre bail, pour 250 livres à Claude Girard, ex-maître boulanger, de l'ancienne église Saint-Denis, convertie en magasin. — Somme de 153 livres 18 sous, due à M. Malvau, dernier curé de Sainte-Croix, à cause de l'ancien presbytère de Saint-Denis qui lui avait été concédé à vie, et dont il avait fait abandon à la paroisse.

G. 1011. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 97 pièces, papier.

1498-1788. — Tours, Paroisse Saint-Étienne. — État des rentes, appartenant à la fabrique de Saint-Étienne. — Inventaire des titres. — Bail à ferme d'une maison, située derrière l'église, aux sieurs François Delacroix, maître couvreur, et Michel Besnard, maître maçon, pour 300 livres. — Déclaration des rentes dues par Nicolas Domineau, curé de ladite paroisse, au fief de Port-Cordon, dépendant de Saint-Julien. — Ordonnance du Bureau des finances de Tours, pour la levée de 145 écus, somme à laquelle la paroisse a été taxée à l'occasion des troubles de 1493, 1494 et 1498. — Extrait des délibérations du Corps de Ville, en 1583, pour la police du Sanitas et la nourriture des pestiférés, pauvres malades et invalides. — Achat par la fabrique, en 1627, du sieur Picou, orfèvre, d'un bénitier et de son goupillon, et de deux chandeliers d'argent, pesant 16 marcs 5 onces et demi, pour le prix de 417 livres 3 sous. — Marché passé, en 1671, entre M. Jeuffrion, curé, et le sieur Vaughelumon, sculpteur, qui se charge de faire trois statues, l'une du Sauveur, l'autre de saint Laurent, et la troisième de Saint-Étienne, de 5 pieds de hauteur, en pierre de Liais, polies, dorées et peintes, pour 200 livres. — Assemblées des habitants, pour la location des bancs, l'élection de fabriciers et la nomination des députés. — Comptes de la fabrique, de 1748 à 1774. — Inventaire des titres de la cure.

G. 1012. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1776-1790. — Registre des délibérations de la fabrique de Saint-Étienne. — Somme de 300 livres accordée au sieur Rougeot, archiviste, pour avoir remis en ordre les titres, en 1778. — Les sieurs Barbier et Leblanc de Francrosier, procureurs-fabriciers, sont autorisés à prêter à l'abbaye de Marmoutier la somme de 2,400 livres, à titre de constitution, à 5 pour cent. — Consentement des habitants de la paroisse pour la suppression du prieuré de Grandmont et sa réunion à l'archevêché, en 1779. — Nomination de deux notables pour l'élection du maire de la ville. — Refonte des deux cloches de la paroisse, et rapport de 141 livres de métal par le sieur Goulard, fondeur, pour la somme totale de 144 livres 10 sous. — Délibération et décision de la fabrique au sujet d'un mémoire du corps de ville, tendant à l'établissement de reverbères dans la paroisse, 28 octobre 1787. — Déclaration féodale fournie au trésorier de l'église de Tours en 1788. — Nominations de fabriciers, marguilliers, etc. ; — Remboursements de rentes et placements de fonds sur divers particuliers et établissements.

G. 1013. (Registre.) — Petit in-folio, 172 feuillets, papier.

1710-1742. — Livre des « droits, possessions et revenus de la cure de Saint-Étienne... en cires, oblations, domaines, dîmes anciennes et novales ; rentes de dons et legs, au profit de la cure, de l'église et de la fabrique, etc. » — Origine et fondation de l'église. — Catalogue des noms des curés de la paroisse de Saint-Étienne, de 1367 à 1776 ; — autre des trésoriers-procureurs-fabriciers, de 1454 à 1791. — Procès-verbal des reliques déposées en l'église Saint-Étienne. — Inventaire des vases sacrés, en 1780. — Tarif des droits, pour les baptêmes, mariages, etc. — Acquittement de fondations par le curé, aux charges de la fabrique. — État des chapelles, couvents, etc., situés dans la paroisse de Saint-Étienne. — Bornes et limites de la paroisse. — Détail des dîmes anciennes et novales et des rentes dues à la cure. — Domaines et rentes légués ou donnés pour fondations : par Jean Innocent, en 1430 ; — par Macé Aubert, en 1479 ; — par Madeleine Taschereau, veuve de Philippe Greslé, marchand, en 1489 ; — par Pierre Chansard, seigneur des Arènes, *modo* les Palis ou la Rabatterie, route de Saint-Avertin, en 1500. — Confrérie de Saint-Roch, établie en 1584, et érigée en 1622 par Abel Ladore, grand vicaire, dans l'église de Saint-Étienne. — Démolition, en 1668, des anciennes fortifications, entre autres des trois porteaux ou bastions et contrescarpes de la porte Saint-Étienne. — Privilèges prétendus par les habitants de la première enceinte de la paroisse contre ceux de la troisième, en 1667.

G. 1014. (Registre.) — Petit in-folio ; 51 feuillets, papier.

1662. — Inventaire des titres de la cure et fabrique de Saint-Étienne, dressé du 3 au 9 août 1662, par Pierre Couturier, notaire gardenotes du Roi, en présence de Louis Apvril, curé, Jean Garnier, prêtre, et autres. — Extraits d'actes, par lesquels Isaac François, maître teinturier en soie et procureur fabricier, reconnaît avoir reçu de François Espiard, curé de ladite paroisse, deux années d'une rente de 20 sous, sur un logis rue des Couteliers ; et de Samson Piebeau, aussi maître ouvrier en soie, 10 sous, sur maison et jardin appelée la Table-Ronde. — Isaac Farineau, titulaire de la chapelle de la Madeleine-de-Maumon, fondée en l'église de Tours, donne, par transaction, à l'église Saint-Étienne, une rente de 10 sous, sur un logis régnant tout le long de la rue des Couteliers et joignant le petit cimetière. — François de Laval, secrétaire de la chambre du Roi et fabricier, reçoit un à-compte de 13 livres 4 sous 3 deniers de rente, due par Toussaint Moisant, maître couvreur, sur maison, cour et jardin, dans le faubourg Saint-Étienne. — Bernard Denet, notaire, lègue une somme de 300 livres, pour un anniversaire perpétuel. — Peloquin donne une rente de 25 sous, assignée sur un bâtiment situé en la rue Haitée, *alias* Chaude. — Barthélémy Deschamps, s'engage à payer régulièrement une rente de 10 sous, sur maison, grange, etc., situées près la levée des fossés du nouvel enclos et de la porte Bourbon. — Henri Piébeau, procureur fabricier, constitue une rente de 3 livres 15 sous, précédemment assignée sur un logis appelé la Queue du Renard. — Toussaint Guillot condamné à payer au curé une rente de 40 sous, sur maison formant l'angle d'une ruette conduisant de la rue du Braquemart à celle du Petit-Lièvre, paroisse de Saint-Pierre-du-Boile. — Madeleine Lepelletier, veuve de Paul de Coutances, reconnaît devoir une rente de 25 sous, sur un logis appelé les Pâtis, à Saint-Avertin.

G. 1015. (Registre.) — In-quarto 617 feuillets, papier.

1701. — Limites et bornes de la paroisse Saint-Étienne de Tours. — Précis historique sur l'église de Saint-Étienne. — Couvents et maisons religieuses de ladite paroisse, et notices sur leurs fondations. — Noms des curés, fabriciers, etc. — Testaments : du sieur Gourdet et de sa femme, Georgette Breton, et de Jeanne Breton, veuve de Guillaume Lebaston, qui lèguent à la cure 61 livres 10 sous de rente, sur leur maison de la Croix de Jérusalem, à la charge d'une messe par semaine et à perpétuité ; — de Perrine Lomeron, veuve en premières noces de Jean Bodin, et en secondes de Jean Bertrand, secrétaire du Roi, donnant la somme de 60 sous tournois de rente annuelle, à la charge d'une messe solennelle, avec vêpres, vigiles et un *de profundis*, le jour de la fête de saint Joseph. — La chapelle Saint-Nicolas érigée en titre de bénéfice perpétuel, fondée et desservie en ladite église, à la présentation et collation de l'archevêque, à la charge de célébrer une messe basse par semaine. — Confrérie de Notre-Dame de Pitié, fondée en l'église Saint-Étienne, en 1664.

G. 1016. (Registre.) — In folio, 98 feuillets, papier.

1775. — État des rentes et fondations de l'église Saint-Étienne ; les titres analysés remontent à 1400. — Réédification de l'église et consécration en 1508 par Jacques de Beaune, évêque de Vannes. — Testament

de François Tiberge et de sa femme, portant fondation de deux grandes messes annuelles et legs à l'église de 55 sous de rente foncière, sur une maison dite La Réale, située au faubourg Saint-Étienne, 1584. — Autre de Françoise Chuvert, donnant 120 livres pour le paiement d'une figure de Saint-Étienne, 1669. — Réparation de la chapelle Saint-Sébastien, endommagée par les grandes eaux qui sont montées dans le faubourg Saint-Étienne jusqu'à la pierre de marbre, 1561. — Réparation de l'église Saint-Étienne ravagée par les Huguenots, en 1562. — La paroisse taxée, en 1584, à 26 écus 45 sous pour les pestiférés. — Acquisition, en 1546, d'un bénitier, de deux chandeliers et d'une croix, le tout d'argent, à 25 livres le marc. — Nomination de prud'hommes pour dresser avec le curé un état des pauvres de la paroisse et les faire subsister pendant sept mois, le commerce de la soie étant complètement ruiné.

G. 1017. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets papier.

1701-1706. — Compte des recettes et dépenses de la fabrique de Saint-Étienne, pour l'année 1746, rendu par Pierre Barat, maître ouvrier en soie, et procureur fabricier, « contenant une nouvelle reconnaissance de toutes les rentes dont jouit la fabrique en ladite année, et de ce qui est dû à la cure pour quelque cause que ce soit ; auquel compte sont joints les actes du 21 juin 1704 et du 11 mai 1710, explicatifs de ladite reconnaissance, et l'ordonnance de réduction des fondations, donnée par Mgr de Rastignac, archevêque de Tours, le 9 juin 1744. »

G. 1018. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

1512-1788. — Tours, Paroisse Saint-Hilaire. — Vente, en 1512, par Germain Naudin, à Gatien Cousay, d'une pièce de terre, appelée le Clos Saint-Hilaire, paroisse de Montlouis, près les taillis de La Bourdaisière et le carroi de La Croix-Blanche, pour 120 livres, à la charge de payer au curé de Saint-Hilaire une rente de 3 setiers de seigle et orge. — Jugement du présidial de Tours, condamnant, en 1573, le sieur Martin, possesseur de cette terre, à payer deux années de ladite rente à Germain Delanges, prieur-curé de Saint-Hilaire. — Conférence et arpentage, en 1607, de la même terre, transformée en frèche, faits à la requête des détenteurs, Urbain Conseil, procureur, Urbain Desécots, Noël Bardou et Jean Javelle. — Aveux et déclarations d'une closerie à Saint-Cyr, et du fief de Saint-Hilaire, rendus, de 1539 à 1773, au chapitre de Saint-Martin, au Roi et aux archevêques de Tours, Michel Amelot et Louis de Chapt de Rastignac, par les prieurs-curés Noel Merant, François Soubzmain, Jacques Menant, Jean Lacretelle, Louis Lecomte et Jacques Chambault. — Testaments de Jean Chereau, jardinier, et de Guillemine Gastellier, léguant à la fabrique, 7 et 35 livres de rente. — Baux à ferme d'une vigne à Saint-Cyr, d'une maison près l'église de Saint-Hilaire et de portions du presbytère. — État des frais de plantation d'un arpent et 18 chaînées de vigne. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique, pour les années 1741-1787, rendus par les procureurs-fabriciers, Joseph Aubry, chevalier seigneur du Plessis, président au Bureau des finances, et autres. — Recettes pour l'année 1787, rentes : 143 livres 17 sous sur Paris ; — 26 livres sur les corps et métiers ; — 30 livres sur une maison, rue de Lucé ; — fermes des chaises 220 livres ; — produit des hautes et basses stalles, 49 livres 10 sous ; — quêtes, 30 livres ; — mariages et enterrements 171 livres 5 sous. — Dépenses : fondation du jeudi-saint, 30 livres ; — gages ; de Guérin, bedeau, 53 livres 11 sous ; de Pageot, chantre, 40 livres ; de Vazou, second chantre, 16 livres ; de Parent, bâtonnier, 24 ; — tentures de Pâques et de la Fête-Dieu, 12 livres ; — vin d'une année, pour les messes, 9 livres 10 sous. — Total de la recette, 1,221 livres 5 sous 9 deniers, et de la dépense 758 livres 7 sous 3 deniers. — Compte des revenus de la fabrique de Sainte-Croix, réunie à Saint-Hilaire. — Total du revenu, 793 livres, et de la dépense 393 livres 7 sous 6 deniers.

G. 1019. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 130 pièces, papier.

1621-1789. — Tours, Paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — Baux à ferme de maisons et jardins, situés ville de Tours. — Baux à ferme de prés dans la paroisse de Dierre, par le curé François Guespin, à Jean Mirault, en 1785. — Déclaration des biens de la fabrique au fief de Saint-Loup, dépendant de l'aumônerie de Saint-Julien. — Bail à loyer de l'ancien cimetière. — Mémoires et requêtes contre la translation dudit cimetière, en 1779. — Déclaration des biens de la fabrique, rendue au fief des Bains, dépendant de Saint-Gatien. — Devis des réparations à faire à l'église et à l'horloge de Saint-Pierre-des-Corps. — Construction d'une sacristie, en 1787. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique, de 1706 à 1787. — Déclaration rendue à Nicolas Camus, seigneur de Pontcarré, par Urbain Touchelée, curé de Vouvray, titulaire de

la chapelle Sainte-Catherine, desservie en l'église de Saint-Pierre-des-Corps.

G. 1020. (Registre.) — 94 feuillets, parchemin.

1672. — Inventaire général des rentes dues à la fabrique, fait par Pierre Chemaillé, procureur au siège présidial de Tours et de ladite fabrique. — Rente foncière de 25 livres assignée sur un logis et jardin, faubourg Saint-Étienne, donnée par acte du 5 octobre 1599, par les héritiers de Cardin de Canteloup (Chanteloup) dit de Valence, inhumé en l'église de Saint-Pierre-des-Corps, à la charge de célébrer une messe basse et un *de profundis* tous les ans, le jour des Trépassés ; cette rente appartenant audit Valence, qui l'avait acquise en 1551. — Fondation, par Abel Blondin, d'un *de profundis* et *libera* tous les ans, sur sa fosse, dans la chapelle de Notre-Dame, le 8 janvier 1583, moyennant 25 sous de rente, assignés sur une pièce de terre, à La Bonnardière ; — par Jean Duverger et sa femme, de 80 livres de rente foncière, sur les logis du Chapeau-Rouge et des Trois-Cornettes, à la charge d'une messe basse par semaine et deux messes du Saint-Esprit, le vendredi, lendemain de la Fête-Dieu et le mercredi suivant, 1586 ; — par Isaïe Gaultier, de 20 livres de rente foncière, sur la maison de La Baleine, à la charge d'une messe basse tous les vendredis et d'une grand'messe le 19 janvier. — Rente foncière de 5 sous, sur le logis de la Pomme de Pin, faubourg Saint-Pierre-des-Corps, joignant la Fontainerie ; ladite rente fondée de temps immémorial.

G. 1021. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 116 pièces, papier.

1565-1789. — Tours, Paroisse de Saint-Pierre-du-Boile. — Information concernant la transaction passée, en 1565, au sujet d'une pièce de pré, située dans la prairie de Saint-Mars, entre Nicolas Barguyn, curé de Saint-Pierre-du-Boile, et le sieur Gauthier, seigneur de Chemillé. — Baux à ferme de maisons en la ville de Tours. — Baux à ferme de prés, prairie de la Cisse. — Procès-verbal de visite et arpentage de prés, en la prairie de Gloriette. — Testaments de François Richard, prêtre, de François Caillard, chapelain, et de Macé Pigon, contenant donations à la cure et à la fabrique. — Baux à ferme et devis de réparations à faire à une maison située dans l'impasse de l'Épine-Fleurie, en face le cimetière de Saint-Pierre-du-Boile. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique, de 1761 à 1771.

G. 1022. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets. papier.

1782-1790. — Tours, Paroisses Saint-Pierre-le-Puellier et Saint-Denis, y réunie. — Livre des rentes actives et passives avec la recette. — Rentes : de 6 livres, léguées par Donatelli, chanoine, sur le chapelain de Saint-Michel ; — de 213 livres, par la demoiselle Marquet, sur la messagerie de Tours ; — de 45 livres, par le sieur et la dame Toulmain, sur le loyer d'une maison, située rue des Belles-Femmes ; — de 442 livres, par la dame Ledoux de Melleville, sur l'Hôtel-de-Ville de Paris ; — de 90 livres, par Jehan Cormery, sur deux arpents de pré, près Savonnières ; — de 4 livres, au chapelain de Sainte-Marguerite, par les maires et échevins de Tours, sur une maison qu'ils furent obligés de détruire pour former une place devant l'église de Saint-Pierre-le-Puellier. — Rentes foncières dues à la paroisse de Saint-Denis : 6 livres sur maison rue de la Rôtisserie ; — 40 sous sur deux corps de logis, près la porte Sainte-Anne ; même somme, sur une frêche appelée Saint-Denis, à Saint-Symphorien ; — 6 livres et deux poulets sur deux pièces de terre, au village de La Picardière paroisse d'Azay-sur-Cher.

G. 1023. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 84 pièces, papier.

1479-1788. — Tours, Paroisse Saint-Saturnin. — Acte de 1479, signé par deux notaires et Jean de Beaune, argentier du Dauphin, portant déclaration des rentes foncières données par ce dernier à la fabrique de Saint-Saturnin pour la célébration de divers services. — Testaments : de Michel Portais ; de Mathurin Marchand, seigneur de Rigny ; de Jeanne Belon ; de Marie du Faultray, veuve de Louis de Marolles, écuyer, seigneur de la Rochère ; de François Taffu, sieur des Roulais et de Pierre Moreau, prêtre habitué de Saint-Saturnin, portant des legs divers pour la fabrique. — Donations : en 1491, par Jeanne Gilleberde, veuve de Hance Avenard, d'un jardin près le presbytère, d'une rente de 12 livres 10 sous sur maison rue Traversaine et au carroi de Baune, et de divers ornements d'église ; — en 1510, par Catherine Berthereau, veuve de Hugues Mançais, d'un pré et des rentes, pour l'entretien jour et nuit, de la lampe de l'église ; — de 50 livres de rente par Louise du Faultray, veuve de Laurent Leblanc, écuyer, seigneur de la Roche, paroisse de Reugny, et sa sœur, dame de Mesvres ; — Déclarations des biens et revenus

de la fabrique et des droits d'amortissement, rendus au roi par les fabriciers, de l'église, du presbytère, des bâtiments de l'école, etc., et de rentes, fournies par les mêmes et le curé, au fief de Saint-Julien ; — de prés et de terres arrentés en la paroisse de Larçay, rendue à l'archevêque de Tours, seigneur de ladite paroisse. — Adjudications des prés de la fabrique, situés en la prairie de l'Aubraye, etc., en face du bourg et du château de Larçay. — Comptes de recette et dépense des revenus de la fabrique, rendus par les fabriciers, Victor Petit, notaire, François Lambert, libraire, Albert Delaporte, avocat, Nicolas Bourassé, Henri-Pierre Gouin, négociant, Urbain-Gervais Taschereau, Baudoin, marchand, Pierre Viollet-Vauquer, négociant. — Total de la recette pour 1761, 6,081 livres 6 sous 8 deniers, et de la dépense : 6,080 livres 17 sous 10 deniers.

G. 1024. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1727. — Inventaire des titres et papiers de l'église paroissiale de Saint-Saturnin de Tours. — Les pièces analysées remontent à 1325. — Sentence du bailli de Touraine qui condamne les fabriciers à payer au facteur d'orgues 28 livres en sus du prix convenu, montant à 200 livres, pour quelques jeux fournis en plus du marché. — Marché fait avec Antoine Morlet, en 1661, pour un orgue, à fournir par lui, au prix de 3,900 livres. — Sentence qui condamne, en 1594, le présidial de Tours, à payer, sur le revenu des amendes, l'entretien de l'horloge de Saint-Saturnin, attendu qu'elle sert au Palais depuis un temps immémorial.— Les prêtres ordinaires élus par les habitants avec droit de les révoquer lorsqu'ils ne s'acquitteront pas bien de leur devoir. 1680-1770. — Reliquaire d'argent doré portant l'image de sainte Marthe et dans lequel est enfermé un os du bras de la sainte, donné par André Mangot, en 1473. — Tapisserie, représentant la passion de Notre-Seigneur, léguée à la fabrique, en 1505, par Pierre Morin, trésorier des finances à Tours.— Pièces de draps d'or et de soie, données à l'église par Jacques de Beaune, en 1527. —Marché passé, en 1587, entre les fabriciers et Pierre Delacour, orfèvre, pour la façon d'une croix d'argent doré, devant renfermer un morceau de la vraie croix. — Procès-verbal des reliques contenues dans le trésor de l'église Saint-Saturnin.

G 1025. (Registre.) — In-folio ; 59 feuillets, papier.

1773-1785. — Délibérations de la fabrique et assemblées des habitants. — Nomination de dix notables pour assister aux dites assemblées, de marguilliers d'honneur, de fabriciers, de commissaires et autres officiers. — Marché avec le sieur Margueron pour le prix et la fourniture des cires, à 45 sous la jaune et 55 la blanche. — Réfection d'un coffre en ruine contenant les ornements. — Acceptation d'un don de 66 livres 13 sous de rente, fait à la fabrique par Louis-César Preuilly du Colombier, président honoraire au présidial de Tours et Françoise Vandiot Latour, sa femme, pour la fondation de deux grand'messes solennelles en faveur de leurs parents décédés. — Nouvelle disposition des tapisseries et remplacement de celles détruites par l'usure ou l'humidité. — Nomination de deux députés, en avril 1780, pour procéder à l'élection d'un maire et assister aux assemblées de l'Hôtel de Ville. — Réparations de la couverture de la grande Chapelle, située près l'église, par Croix, couvreur, pour 1,026 livres. — Les vitraux peints de ladite église, situés au nord, transportés au sud, pour garantir les fidèles du soleil. — Collocation sur le clergé d'une somme de 2,754 livres, provenant de la vente des matériaux, etc., des églises de Sainte-Croix, Saint-Denis et l'Écrignole, réunies en partie à Saint-Saturnin. —Vente de l'église de l'Écrignole, faite au sieur Allaire, en 1782. — Suppression de l'orgue, hors d'état de pouvoir servir, et son remplacement par deux chantres.

G. 1026. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1752-1789. — Livre des revenus et charges avec la recette. — Rentes foncières ou constituées : de 6 livres, dues à la fabrique par Nicolas Gaudin, notaire, sur un logis en la Grande-Rue, près les Patenôtres d'Or ; — d'un poinçon de vin, par Charlotte Deschaux, veuve de Claude Haren, sur une closerie à La Croix, appelée Le Peu ; — de 50 livres, par Jean Pessard, perruquier, sur sa maison et sa charge, rue de la Scellerie ; — de 15 livres, par Louis Souchay, trésorier des Ponts et Chaussées, rue des Carmes ; — de 17 livres 10 sous, par Martin Lambron, sur son domaine de La Crouzillière ; — même rente due par Delamarre, chirurgien, sur closerie à Saint-Georges-sur-Loire. — Coupes de onze arpents de prés vendus à divers à l'enchère. — École pour la jeunesse fondée par M. Helvin. — Bancs, titulaires : les dames de Boisdenier, de l'Auberdière, de Fleury, des Roches, de Cop de la Crouzille, de Coulange, Cottereau, avocat, Pelgé, Champoiseau, de la Poterie, Gripon, imprimeur, etc. — Au chapitre des dépenses il est alloué aux violons 20 livres, aux sergents de bande 15, et pour les tambours 1 livre 14 sous. — Les marguilliers doivent fournir aux clercs tonsurés quatre douzaines de biscuits et autant de corneaux, ou du pain et du vin.

G 1027. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier.

1518-1784. — Tours, Paroisse de Saint-Simple. — Testaments de Marie Jousset, au profit de la fabrique. — Baux à ferme d'une maison et jardin, situés rue de la Bourde, par François Barat, curé de Saint-Simple, à Pierre Legros, jardinier, 1756 ; — de terres et prés, dans le voisinage de Saint-Côme et de l'hôpital général. — Déclaration d'un pré, au bas de Grandmont, rendue au fief de Mainferme, appartenant à Saint-Martin, 1715. — Déclarations rendues par les fabriciers au fief du trésorier de Saint-Martin, en 1518 et 1681. — Inventaires des testaments, dons et legs faits en faveur de la fabrique, de 1518 à 1722. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique, de 1761 à 1771.

G. 1028. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1759-1784. — Tours, Paroisse Saint-Vincent. — Délibérations de la fabrique. — Les sieurs Bernard et de la Grandière, élus députés à l'Hôtel-de-Ville pour représenter ladite paroisse. — Devis des réparations à faire à la toiture de l'église, qui tombe de vétusté, 1763. — M. de Beaune, nommé fabricier, et déchargé de cette fonction en payant la somme de 96 livres, 1764. — Acceptation par la fabrique du legs fait par Marie Trahan, veuve de Julien-François Prévôt, de tapisseries, à la charge de faire acquitter, pendant vingt ans, un salut le jour de son décès, 1768. — La fabrique trouvant lesdites tapisseries peu décentes décide dans une délibération de les céder à la dame Luce pour 10 louis. — Requête à l'officialité pour la réduction des fondations, 1771. — Inventaire des rentes dues à la fabrique, et provenant des fondations qui ont été réduites suivant l'ordonnance de l'archevêque, 1773. — Remboursement d'une rente de cinq pintes d'huile, due par l'hospice général. — Historique de l'établissement des processions dans cette paroisse, en 1750, les rues avant cette époque étaient impraticables ; la place Saint-Étienne, la rue Saint-Georges, n'étaient que des fossés ; les rues Chaude et de la Chèvre, des cloaques ; il n'y avait que la rue de la Scellerie qui fût en bon état. — Testaments de demoiselle Reverdy, qui lègue au curé, pour les besoins de l'église, la somme de 1,000 livres, une fois donnée, à la charge de 4 services solennels annuels pendant 20 ans. — État des titulaires des bancs de l'église, en 1783. — Devis estimatif des travaux à faire au bâtiment de la fabrique attenant au prieuré, en maçonnerie charpente, couverture, serrurerie, etc., montant à 1,473 livres, 2 sous, 1784.

G. 1029. (Registre.) — In-4°, 199 feuillets, papier.

1510-1542. — Ancien pontifical romain, où sont mentionnées les indulgences accordées par des archevêques, des cardinaux et des papes, aux bienfaiteurs de l'église Saint-Vincent, les anniversaires des dits bienfaiteurs et différentes notes concernant les fondations et dotations de ladite église. — Une de ces notes nous apprend que l'église de Saint-Vincent, bâtie par Euphrone, était située à l'endroit où s'éleva plus tard la porte de la seconde enceinte de Tours appelée d'abord porte Saint-Vincent, puis porte Saint-Étienne, à cause du voisinage de l'église de ce nom. Cet édifice fut détruit au temps du roi Jean et reporté un peu plus au couchant. — De 1540 à 1542, le curé a inscrit sur ce registre, outre les menues recettes, pour offrandes, messes, etc., les baptêmes, mariages et décès, et ces mentions peuvent, jusqu'à un certain point, suppléer les registres de l'état-civil de cette paroisse qui font défaut pour cette époque, et dont la collection conservée ne remonte qu'à l'année 1588. — On voit par plusieurs de ces notes, qu'en 1540 le cloître de la cathédrale était de la paroisse de Saint-Vincent.

G. 1030. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1780. — Les titres analysés remontent à 1493. — Tableau des fondations faites en l'église de Saint-Vincent, depuis l'année 1493 jusqu'en 1780. — Guillemine Moète, veuve Boutiller, fonde par testament un *Subvenite* tous les dimanches sur la fosse du sieur Dalée, son aïeul, et une messe pour elle, et donne pour ce, au prieur, le fief des Saugiers, paroisse de Vernou, sur lequel il paiera 20 sous à la fabrique. — Guillaume Bellemain et Denise Nicole, sa femme, fondent deux anniversaires et lèguent au prieur et à la fabrique 40 sous de rente, assignés sur une maison, rue de la Scellerie, 1494. — A. de Rolland, secrétaire du Roi et Burdelot, sa femme, fondent deux messes basses par semaine et six anniversaires par an et lèguent diverses rentes sur maisons à Tours, et vignes à Saint-Georges-sur-Loire. — Gaspard Duruisseau lègue, pour l'entretien de la lampe, 9 pintes d'huile de noix, 2 boisseaux de froment pour le pain bénit, et 24 pintes de vin pour les communiants, sur plusieurs maisons à Tours, etc., 1581. — Pierre Menout, donne 100 livres pour les réparations de l'église et 50 livres pour la fondation d'une grand messe le jour de Saint-Pierre. — Fondation d'un salut tous les dimanches de l'année et de cinq grandes messes à l'intention de ceux qui ont fait recons-

truire et décorer à leurs frais la sacristie, 1773. — Ordonnance de M. de la Coste, vicaire général pour la réduction des fondations, en 1771.

G. 1031. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 116 pièces, papier.

1349-1790. — Paroisse de Saint-Vincent. — Inventaires : des divers ornements trouvés, en 1508 et 1519, en l'église de Saint-Vincent ; — des reliques, calices et autres joyaux d'or et d'argent ; des livres, linge, etc., en 1599 ; — des papiers, titres et enseignements de la fabrique, en 1349 et 1609. — Extrait des titres, concernant les cessions faites par les prieurs pour l'augmentation de l'église et du cimetière, d'une salle et d'un jardin, de 1366 à 1542. — Sentence rendue par Louis de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, au profit du prieur de Saint-Vincent, contre le curé de Saint-Pierre-des-Corps, pour une tour sise près la porte Rouline. — Pièces concernant les limites entre Saint-Vincent, Saint-Étienne, Saint-Pierre-du-Boille et Saint-Saturnin. — Titres de maisons sises rue de la Scellerie. — Déclaration rendue à la prévôté de La Varenne, dépendante de Saint-Martin, pour un pré, paroisse de Saint-Avertin, près le Pont-Long. — Testament de Marie Michelet de l'Étang, portant legs d'un pré, en la prairie de Grandmont. — Déclaration dudit pré, rendue au fief de Grandmont. — Comptes des recettes et dépenses, rendus par les procureurs de ladite paroisse, de 1730 à 1790.

G. 1032. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1443-1790. — Truyes. — Testaments : portant legs à la fabrique d'une rente de 20 sous et de divers ornements d'église, par Catherine Desrondeaux, veuve de Julien Gaillard, demeurant en la maison seigneuriale du prieuré de Truyes ; — d'une maison avec jardin, chenevière, pré, terre et vigne, près le bourg, par Marin Lenoir, curé de Truyes. — Copie d'un arrêt de 1443, prouvant que les moines de Cormery n'ont un droit de dîme que sur la moitié du fief de la Borde, paroisse de Truyes. — Procédure, en 1721, entre Julien Roy, curé, et l'abbé du monastère de Cormery, qui avait anticipé sur la dîme du curé depuis que les terres avaient été plantées en vignes ; — significations : d'une transaction faite, en 1496, entre le seigneur du fief de la Borde et un curé de Truyes par laquelle ce dernier conserve son droit de dîme sur la moitié et le quart dudit fief ; — d'une sentence de 1725, qui condamne Guillaume Bautru, abbé de Cormery, à payer au curé de Truyes 513 livres 18 sous d'indemnité. — Baux à ferme par Antoine Audibert et Étienne Carré, curés, à Louis Adam, marchand, d'un quartier de pré, paroisse de Courçay, près la Petite-Couture, pour 4 livres 5 sous ; — à Jean Bertrand, laboureur, d'un droit de dîme novale sur les vignes de Truyes, pour 22 livres ; — à Jean Dreux, notaire, procureur et fermier de l'abbaye de Cormery, de toutes les dîmes, anciennes et novales, dépendantes de la cure, pour 3 setiers de froment et méteil, et 13 fagots de paille. — Récolement des terres et vignes sur lesquelles le curé a un droit de dîme. — Inventaire des titres de la fabrique, en 1790.

G. 1033. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1781-1786. — Vallères. — Bail à ferme de la maison du vicariat et de 169 chaînées de vigne, près le bourg, aux Robinières et dans les clos des Boissières, de Saint-Mars, de Bidoire et du Navet, adjugé à Pierre Chollet, laboureur à Druye, pour 42 livres 5 sous, à la charge de résilier ledit bail, sans dédommagement s'il survenait un vicaire qui voulût exploiter lui-même ses vignes. — Procédure entre René Taschereau, huissier, receveur du vicariat de Vallères, et René Arrault, cabaretier, saisi et défendeur, fermier des prés dudit vicariat et débiteur de 158 livres. — Sousseing dudit Arrault, autorisant Martin Chauvelin, laboureur à Villandry, son acquéreur, à payer ledit Taschereau. — Lettres de ce dernier à M. Soreau, procureur à Tours.

G. 1034. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1619-1770. — Vallières. — Testaments : de Marie Borde, femme de Mathurin Menard, léguant au curé 3 chaînées de vigne, au lieu dit les Clérisseaux, et 4 livres pour les réparations de l'église ; — de Clément Catinat, abbé de Saint-Julien, portant entre autres legs considérables les sommes de 1,500 livres, pour la fourniture d'ornements aux églises de Vallières, Saint-Roch et autres, et de 100 livres pour les pauvres dudit Vallières et de Saint-Roch ; — de la maison de Belabry et d'une pension de 100 livres à la sœur Catherine Raison, pour y instruire les jeunes filles ; — de Françoise Prêteseille, novice en l'abbaye de Beaumont-lès-Tours, donnant à la fabrique, avant d'être reçue professe, un arpent de pré, près la chaussée, 60 chaînées, en la prairie d'aval, près la grande boire, et 110 chaînées de terre et vigne, aux Perruches et près La Margaudière. — Déclaration du presbytère et des domaines de la cure, rendue à la seigneurie de Vallières, dépendante du collège de Tours, par Martin-Pierre Moreau, curé. — Titre nouveau d'une rente de 15 sous, due par Marie Roy, veuve

de Jacques Testu, et autres, comme détenteurs d'un arpent de terre, au lieu dit La Prêtrise.

G. 1035. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces papier.

1439-1702. — Varennes. — Lettres de Guillaume de Saint-Père, seigneur de Varennes, de 1439 et 1476, accordant la moitié des dîmes au curé, Laurent Chabusson, et gratifiant son successeur, Guillaume Lemarié, de ses droits d'indemnité. — Échange de terres, près la métairie de Saint-Senoch et le moulin de la Chaussée, entre Étienne Boucheron, curé, et Antoine Louau, titulaire de la chapelle Saint-Antoine et Saint-Sylvain. — Testaments : de Laurent Coulon, domestique du fermier de la seigneurie de Launay-Bidault, léguant une rente de 30 sous, sur terres aux villages de La Vallée et de La Brangerie, paroisse de Cussay, pour trois messes avant ou après la Saint-Laurent ; — de Jacques Genesve, marchand à Betz, donnant un arpent de terre, en la pièce des Sables de la Chaussée, pour deux services avec vigiles et suffrages, aux fêtes de saint Jacques et de saint Michel. — Requête du curé Boucheron à Mgr Amelot, pour obtenir d'abattre les murs d'une chapelle en ruine, pour clore le cimetière. — Provisions de la cure de Varennes, cédée par Michel Boucheron à Pierre Paulmier. — Déclarations de Claudine Bureau et des religieuses de sainte Ursule de Loches, reconnaissant devoir une rente de 2 boisseaux de froment, en la frèche de l'Aireau du Bois, dépendante de la cure.

G. 1036. (Liasse.) — 7 pièces parchemin ; 131 pièces, papier.

1453-1789. — Veigné. — Testaments de demoiselle Renée de Maillé de la Gueritaude ; d'Antoine Mégessier et de Renée Dreux, sa femme ; de Mathurin Malvau et de sa femme Jacquette Leguay ; d'Antoine Hérisson, prêtre ; de Martin Boisseau ; de Jeanne de Maillé ; de Nicolas Boyer ; de Pierre Habert ; d'Yves de Maillé et de Jeanne Jacqueline, femme de Philippe Menard, contenant dons et legs de la métairie d'Authée et de diverses pièces de terre, au profit de la cure et de la fabrique de Veigné, 1453-1593. — Bail à moitié de la métairie d'Authée ou Hautée, par Jacques Rouillé, curé de Veigné, à Thomas Delalande, laboureur. — Arpentage de ladite métairie. — Baux à ferme de prés et de vignes en la paroisse de Veigné. — Déclaration au Roi et à l'archevêque de Tours, en 1701, par la communauté des habitants. — Actes d'assemblée des habitants, pour la fonte des cloches, la construction de trois autels et d'une sacristie, en 1742. — Liste des marguillers et fabriciers, de 1744 à 1784. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique. — Inventaire des ornements, linges, etc.

G. 1037. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1756-1789. — Véretz. — Déclaration de Jean Delétang, se reconnaissant débiteur envers le curé d'une rente de 25 sous, léguée par Renée Delacoste, veuve d'André Bordebure, sur un quartier de vigne dans le clos de Roujou. — Baux à ferme de 11 à 12 arpents de terre et pré, près la Fosse-aux-Loups, au village de Claireau, par Jacques-René Allain Dupré, curé, à Étienne Meunier, marchand, pour 90 livres. Déclaration du presbytère et des terres de la cure, rendue à la châtellenie de Véretz par ledit curé. — Quittances de rentes seigneuriales payées par la fabrique au duc d'Aiguillon, seigneur de Véretz.

G. 1038. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1481-1633. — Verneuil-le-Chateau. — Transsaction, en 1481, entre Jean Bouilly, curé, réclamant le paiement d'une rente d'un setier de froment, et Pierre Gillier, écuyer, seigneur de Puygarreau, qui donne en échange une maison, située dans le bourg. — Bail de ladite maison, en 1633, par Vincent Delagarde, curé, à André Loiseau, marchand, pour une rente de 3 boisseaux de froment, à la charge de la recouvrir et consolider. — Déclaration rendue, en 1613, au fief et seigneurie de Souzillé, par Charles Fleuriau, texier, pour une chenevière, en verger, chargée envers la cure d'une rente de 8 boisseaux de froment.

G. 1039. (Liasse.) — 2 pièces parchemin ; 32 pièces, papier.

1595-1780. — Verneuil-sur-Indre. — Testament de René Berger, curé de Verneuil, léguant à la cure 13 chainées de vigne. — Baux à ferme de prés en ladite paroisse, consentis de 1595 à 1777, par les curés, Pierre Assailly, Jacques Grossin, René Berger, François Dutertre et autres. — Reconnaissance d'une rente due par feu Catherine Buisson à Antoine de Mallevaud, seigneur de la Guitardière, 1674. — Don par la veuve Étienne Maugars de 25 chainées de vigne, situées dans la freche des Martineaux. — Échange de pièces de vignes entre messire Eusèbe-Félix Chassepoux, marquis de Verneuil et Jean Leroy, curé de ladite paroisse. — Acte d'assemblée des habitants pour ratifier ledit échange, 1747.

G. 1040. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1465-1787. — Vernou. — Testaments : de Gatienne Jourdain ; de François Pelé ; de Marie Girou, femme de Jean Bellanger ; de Marguerite Chapelain, femme

de Denis Brossier ; de Mathurine Berthereau, veuve de Mace Lambert ; de Noel Voisin ; de Jacques Fournier, contenant dons et legs au profit de la cure. — Baux à ferme de la métairie de Richebourg, consenti par Albert-Nicolas Durand à la veuve Pierre Chevreau et à Pierre Chevreau fils, pour 500 livres, en 1764. — Jugement du présidial de Tours, par lequel Jean Nau et autres sont condamnés à payer une rente de 15 sous au seigneur de Valmer, 1574. — Jugement de la châtellenie des Étangs qui restitue à la fabrique des biens donnés par elle à rente viagère. — Comptes de la fabrique, rendus aux habitants par les procureurs, Jean Ancelin, Robert Picart, et autres, de 1556 à 1596.

G. 1011. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier.

1531-1775. — Villaines. — Testaments : de Gilbert Guérin et de Simon Mougon, curés de Villaines ; de Jacques Meneau ; de Chesneau et de Marie Davonneau, veuve Mougon, contenant legs et fondations au profit de la fabrique. — Déclaration des biens et revenus de la cure, rendue au Roi par le curé, Gilbert Guérin, en 1629. — Aveu rendu par le curé de Villaines au sieur Hardouin de la Touche, seigneur dudit lieu. — Vente de 3 arpents de terre labourable par Jean Voyer, ex-curé de Villaines, à Louis Lebrun, en 1553. — Vente de 25 chainées de terre, par Jean Rousseau au curé René Desforges, moyennant la somme de 12 livres 12 sous, 1705. — Bail à ferme par François Fontaine, curé de Villaines, à Jean Pichet, fils de Jacques, vannier, de 4 chainées de terre et saulaie. — Bail à ferme par le même à Nicolas Pichet, aussi vannier, de neuf pièces de pré, en 1748. — Mémoire des gros et rentes de la cure, en 1716. — Inventaire des anniversaires. — Comptes des recettes rendus par les procureurs fabriciers, de 1531 à 1538.

G. 1042. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1585-1790. — Villandry. — Testaments : de Pierre Menanteau, vicaire ; de Nicolle Barrier, femme de René Megret, contenant legs et fondations au profit de la fabrique. — Procès-verbal de visite et estimation des réparations à faire à la maison de l'Aumône, dépendante de la fabrique. — Bail à ferme aux enchères de la maison de l'Aumône et de plusieurs pièces de pré et terre, par Claude Hosse et Jacques Bodin, commissaires nommés à ce sujet. — Autre par Mathurin Bodin et Urbain Durand, procureurs fabriciers, à Jean Lambert, marchand au bourg, qui présente pour caution Mathurin Hosse, aux conditions de résider dans la maison, de loger les pauvres, et de payer à la fabrique la somme de 4 écus et 10 sous tournois par année, 1785. — Acte d'acquisition par Jean Fourneau, curé, de la veuve Florentin Abrazeau et autres, d'un arpent et demi de terre labourable, 1693. — Vente de la tonture des prés par les fabriciers, dans les paroisses de Villandry et de Berthenay. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique, de 1765 à 1790.

G. 1013. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1611-1790. — Villebourg. — Testament de Jean Sidoine, léguant à la cure deux pièces de terre et un pâtureau, situés en ladite paroisse, rue Vallin, 1625. — Bail à moitié par Pierre Delaroche, curé, à Mathieu Cuisnier, laboureur, des biens et revenus de la cure. — Déclaration desdits biens, rendue au Roi par Pierre Duchesne, curé de Villebourg, en 1703. — Contrat d'acquêt par Bernard Fourneau, curé, du sieur Charles Gentil et de sa femme, de prés situés près le moulin de Villebourg, en 1738. — État des rentes dues à la fabrique. — Débats entre le sieur Delaroche, curé de Villebourg, et les héritiers du sieur Fourneau, son prédécesseur, au sujet des réparations du presbytère.

G. 1014. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1699. — Villedomain. — Testament de Martine Martineau, veuve de Genou Hemery, léguant à l'église et à la cure un pré appelé le Petit-Gain, près le gué de Villedômain, et 14 chainées de vigne, au village de La Touche, pour la fondation d'un service annuel avec vigiles des morts à 3 leçons, une grande messe et deux basses.

G. 1015. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1570-1719. — Villedomer. — Désignation, en 1570, des terres, etc., du domaine de La Folie, saisies à la requête de Blaise de Ville-Girard, écuyer, seigneur de Saint-Marcel, sur Jacques Leclerc, faute du paiement de 1,714 livres. — Opposition à ladite saisie par Mathurin de Bures, curé de Villedômer, pour la conservation d'une rente. — Testament de Simon Bruneau, prêtre, ordonnant la célébration de 15 grandes messes et autant de basses avec 3 vigiles, en l'église de Villedômer, de six en celle de Morand, etc. — Exponse d'une pièce de terre appelée le Bois-au-Prêtre, faite par Marin Rocher, marchand de Tours, à Michel Bongars, curé, qui le poursuivait pour le paiement des arrérages d'une rente d'un setier de froment. — Sommation aux habitants de Villedômer par ledit curé, qui réclamait en vain depuis plusieurs an-

nées, des réparations à son presbytère, tombant en ruine, et un nouveau mobilier. — Déclarations d'un quartier de pré, en la prairie des Barbets, près le moulin de Cordigny *modò*, Cornilleau, rendues à la seigneurie de Beauvais, paroisse d'Auzouer, dépendante de l'abbaye de Gâtines, par les curés, Pierre Hautbois, André Dutertre et Claude Brossillon. — Déclaration des fiefs situés en la paroisse de Villedômer : fiefs de Villedômer, dépendant de l'église de Tours ; — du Thillou, appartenant à la commanderie d'Amboise ; — de Couleurs ; — de l'Ile-Bourgeois, *aliàs* La Chanterie ; — de La Brigandière *aliàs* La Benestière, etc. — Vente par les fabriciers et Pierre Mahou, curé, à Toussaint Quillet, charpentier, de 5 chaînées de jardin, près le presbytère, pour 30 sous de rente. — Procédure entre les curés de Villedômer et de Crotelles et Pierre Lhéritier, curé de Reugny, qui prétendait lever toutes les dîmes novales sur l'ancienne futaie du Bois-Métais, nouvellement défrichée et située dans lesdites paroisses.

G. 1046. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 32 pièces, papier.

1580-1789. — VILLELOIN. — Papier des rentes et autres devoirs, des prés, terres et du revenu temporel de la cure de Villeloin, dressé en 1580. — État des prés, terres et rentes en argent. — État des fondations faites à la cure. — Bail à ferme de terres et prés, en la paroisse de Villeloin, par René Bouilly, curé, à Jean Minet, 1611. — Reconnaissance des bornes plantées en la terre de Liardes, 1756. — Testaments : d'Étiennette Menou, veuve de Daniel Robert, notaire ; de Gillette Robert, veuve de Claude Pinault ; de Lucrèce Andrac, veuve d'André Gaultier ; de Pierre Paillon, contenant divers legs et des fondations de messes, en l'église de Villeloin.

G. 1047. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1681-1782. — VILLEPERDUE. — Baux à ferme par les curés, Mathurin Bry et François Cullère, à Étienne Touchard et autres, de 13 arpents de terre, pré et pâturage, près le lieu de La Couperie, paroisse de Sorigny, légués à la cure par un seigneur de Bois-Bonnard, pour 10 livres, puis pour 30, à la charge de payer les devoirs dus au fief de La Girandellière, dépendant de la seigneurie de Boisbonnard.

G. 1048. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1511-1786. — VILLIERS-AU-BOUIN. — Vente, en 1511, par Jean Lorier à Jean Marquet, de 16 boisselées de terre et 3 de pré, pour les rentes de 3 boisseaux de froment, et de 4, en frêche, dues à la cure et à la fabrique. — Lettres de sauvegarde accordées, en 1572, par Charles IX, à René de Daillon, son conseiller et aumônier, abbé commendataire des Châtelliers. — Échange de pièces de terre, entre Pierre Chollet, curé et Pierre Richer, sergent royal. — Donation d'une vigne, près celle du sieur Adam, prieur de Villiers, faite par Gervais Barbin, sieur de la Boulerie, à Michel Gaultier, curé, pour la fondation de trois messes basses. — Aveu et dénombrement des baronnies de Châteaux, Courcelles et Saint-Christophe, rendu à Louis XV par Louis de La Baume-le-Blanc de la Vallière, pour les fois et hommages, cens et rentes qui lui sont dus en la paroisse de Villiers, par les seigneurs des fiefs de La Morinière, Rocheneuve, Vernoiles, La Fourrerie, La Pérouse, etc. — Acte d'assemblée des habitants, en 1710, reconnaissant que les meubles du presbytère, consistant en un mauvais lit et une vieille table, ne pourraient être vendus plus de 20 sous. — Nomination d'experts, en 1713, et adjudication des travaux à faire au presbytère, sur la mise à prix de 800 livres, réduite à 280 par Julien Virette, dernier enchérisseur. — Autres réparations à faire en 1777, après le décès du curé, Vincent Branchu, à la requête de Jean Fautras, son successeur. — Sousseing de Laurent David, curé de Chouzé, attestant que les 150 livres léguées par ledit Branchu ont été employées suivant son désir, en chasubles blanches et rouges. — Bail à ferme des dîmes de chanvre et de charnage de la paroisse de Villiers, par Louis Friau, curé, pour 260 livres.

G. 1049. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1520-1757. — VOU. — Testament de Guillaume des Chaulmes, prêtre, léguant un demi arpent de pré et deux rentes d'un setier de froment, 2 chapons etc., pour la célébration d'une messe par mois en la chapelle édifiée par René de Beauregard, écuyer, en sa seigneurie du Verger, ou en l'église de Vou, si ladite chapelle n'est pas décrétée. — Transport des bâtiments de la Roche de Gennes, de la paroisse de Vou en celle de Ciran, sur la demande de Louis de Voyer, vicomte de Paulmy, avec l'assentiment des curés et de Victor Gaudry, vicaire général de l'archevêque. — Accord entre le curé, Pierre Dousset, et ledit vicomte, qui lui donne 5 quartiers de vigne et 3 de terre, pour le dédommager de la perte d'une dîme novale et de la réduction de sa paroisse. — Extrait d'un aveu rendu au Roi par le seigneur de Paulmy, pour une dîme de blé, vin, lin, chanvre, charnage et

potagère, en la paroisse de Vou. — Déclarations d'un pré et d'une dime, paroisse de Varennes ; des dons faits à la cure ; des domaines, revenus et charges de ladite cure, rendues par Charles Ryobé, François Bastard et Elie-Etienne Conzay, curés, à Jacques Brossin, chevalier, commandeur de Fretay, aux commissaires du Roi pour les amortissements, et à l'assemblée générale du clergé. — Vente par René Demont, arquebusier, à François Bastard, curé, de 3 quartiers de terre et verger, en face le presbytère, pour 161 livres. — Testaments : dudit Bastard, léguant la terre susdite à ses successeurs ; — d'Antoine de Noizay, qui donne un arpent de terre, situé au Puits-Girard. — Bail emphytéotique de 3 quartiers de pré, près la seigneurie de Launay-Bidault, paroisse de Varennes, par Hugues Regeard, curé de Vou, à Antoine Bineau, fermier de ladite seigneurie, pour 20 livres.

G. 1050. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

1605-1789. — VOUVRAY. — Testaments de la veuve Guichard et de la veuve Moullet, contenant dons et legs au profit de la fabrique. — État des domaines de la cure. — Procès-verbal constatant l'état du mobilier appartenant à la fabrique. — Devis pour la construction d'une sacristie, 1759. — Arpentage et bornage d'un pré situé en Fondereaux. — Devis pour la rampe de Vouvray. — Déclaration par les fabriciers des biens que la fabrique possède dans le fief de la prévôté d'Oé. — Comptes en recettes et dépenses, des biens et revenus de la fabrique de Vouvray.

G. 1051. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier.

1600-1788. — Bail à ferme pour 6 ans, de cinq morceaux de terre et vigne, contenant environ 33 chaînées, adjugés à Jean Regnard pour 7 livres 5 sous par an, en 1646. — Autre, de 9 chainées de vigne, situées dans le clos de la Herce et adjugées à Jean Poirier pour 11 livres 10 sous, en 1719. — Bail par Jean Bordier et Jean Lauzier, procureurs fabriciers, pour 29 années, de 116 chainées de vignes en six morceaux, au profit du sieur Martineau, pour la somme de 37 livres par an à compter de mars 1747. — Actes d'acquêt, au profit de la boite des trépassés, de deux maisons, de chacune deux chambres, deux caves en roc, au lieu appelé Le Puy-Morier, plus 40 morceaux de terre, vignes et taillis, provenant de la succession Troupeau ; les maisons et caves vendues pour 208 livres 11 sous 8 deniers, les terres à raison de 20 sous la chainée, les vignes 50 sous et les taillis 10 sous ; total de la vente, 643 livres 13 sous 8 deniers, 1696.

G. 1052. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 113 pièces, papier.

1603-1766 — Testament de Louis Cruer et de sa femme, léguant à la boite des trépassés 4 chainées de vigne, situées près Vaumarin, fief de Ruzé, à la charge d'une messe basse et *Requiem* le jour de l'anniversaire dudit Cruer, à l'intention des deux testateurs, 1732. — Autre, de François Palluau, qui lègue à ladite boite 5 chainées de vigne, situées au lieu dit la Vigne-aux-Chiens, à la charge de faire dire chacun an une grande messe, le jour de Saint François, et une autre les jours de son décès ; le sieur Pierre Hulé, capitaine de Bourgeoisie de Tours, est nommé son exécuteur testamentaire, 1732. — Bail à ferme de 4 chainées de vigne sises dans le clos des Sonchay, près l'aitre des Clouzeaux, adjugé pour six années à Mathurin d'Athée, pour 21 sous 6 deniers par an, 1603. — Bail à ferme de 5 chainées de pré, en la prairie de la Cisse, et de 6 chainées de vigne, situées au Petit-Clos, le tout dépendant de la boite des trépassés, adjugé pour six années à Jean Faguet pour 8 livres par an, 1655 ; — ces deux pièces léguées par la veuve Simon Nouzillé, en 1626. — Bail pour 29 années, à commencer du jour de Noël, 1746, à Michel Dupuy, tonnelier, de 40 chainées de vigne, sises dans le clos Muzeau, aux Herces et au Cheval-Mort, le tout dépendant de ladite boite, à la charge de payer les cens et rentes, droits et devoirs seigneuriaux et la somme de 17 livres 15 sous. — Échange entre Jean Tranchard, procureur de la boite des trépassés, et François Bonault, avocat au bailliage de Tours, ce dernier donne 6 chainées de vigne, près le clos Taboureau, au fief de la prévôté d'Oé, pour 5 chainées d'autre vigne, situées dans le clos des Brosses.

G. 1053. (Liasse.) — 10 pièces parchemin ; 150 pièces, papier.

1581-1762. — Testaments portant legs en faveur de la boite du Rosaire : par Philippe Carré, de 2 chainées et demie de terre, situées aux Perruches, à la charge d'une messe basse le jour de la Saint-Philippe, 1652 ; — par Abraham Dubin, de 4 chainées de vigne, sises au Petit-Clos, pour l'entretien de ladite confrérie ; — par Marie Baffert, de 22 chainées de vigne, en 4 pièces, à la charge de deux grandes messes perpétuelles avec *Libera*, 1662 ; — par Robert Mignot, de 24 chainées de vigne en morceaux, sises dans le clos Berger et à la Croix-Meauzay, à la charge de trois grandes messes annuelles, 1678. — Vente de la tonture des prés situés prairie de la Cisse dépendants de la boite du Rosaire, consistant

en 13 morceaux, contenant environ 213 chaînées, adjugés pour trois années à Mathurin Bourcier, pour 12 écus soleil par an, 1600. — Les mêmes prés adjugés en 1713 pour 50 livres par année. — Bail à ferme d'un quartier et demi de terre, situé aux Hublays, par les fabriciers à Pierre Chartier, pour 1 livre 10 sous, destinés à l'entretien du luminaire, 1584. — Autre bail, de neuf chaînées de vigne, situées au lieu des Riffauldières, adjugées à Silvain Ruer, pour 40 sous par an, 1611.

G. 1054. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 101 pièces, papier.

1660-1788.—Testament de Marguerite Bongard, femme de Thomas Richer, portant legs à la boîte du Rosaire de la moitié d'un demi quartier de vigne, situé au clos du Muzeau, à la charge de trois services de chacun 3 grandes messes, vigiles et litanies, et un service au bout de l'an. — Autre de Marie Hardouin, femme de Georges Lebloy, donnant à ladite boîte 8 chaînées de vigne, en deux pièces, situées près la justice de Jallanges, plus 2 chaînées au ruau de l'Ondin, à la charge de dire après son décès, trois services de 3 grandes messes, avec vigiles, litanies et *Libera* sur sa fosse, un service au bout de l'an et 20 messes basses. — Bail à ferme de 19 chaînées de vigne dans le clos du Muzeau, adjugées à Adrien Ancelet pour neuf années, pour la somme de 11 livres par an, à compter de Noël, 1705. — Bail d'un quartier de vigne, situé aux Plants du Poirier-Boursier, adjugé à Thomas Audiasme, pour 9 années, à compter de Noël 1787, à raison de 8 livres par an. — Autre bail pour 6 années, de l'arpent de terre labourable dit de l'aire des Bricoineaux, consenti à François Deshayes pour la somme de 6 livres, en 1723. — Baux à ferme de diverses pièces de terre et vigne, dépendantes de ladite boîte du Rosaire.

G. 1055. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1577-1790. — Yzeures. — Vente, en 1577, de 11 boisselées de terre, au lieu dit les Places, par Jean Piperault, curé de Notre-Dame d'Yzeures, pour payer sa part de l'impôt demandé par le roi Henri III et consenti par le pape, entraînant aliénation de 50,000 écus de rente du temporel ecclésiastique, pour entretenir et payer une armée destinée à l'extirpation de l'hérésie et à la délivrance des pays occupés par les hérétiques. — Déclaration rendue au Roi par frère Brice Villeret, chanoine, prieur-curé de Notre-Dame d'Yzeures, des biens, revenus et charges de ladite cure, revenant à 850 livres 13 sous 1 denier ; les charges à 610 livres et les fondations à 112 (1692). — Transaction entre Augustin Chasseloup, prieur-curé, et Roger de Montbel, seigneur d'Yzeures, par laquelle ce dernier, afferme audit prieur, pour sa vie, la portion qui lui appartient dans le clos dudit prieuré, pour 100 livres par année, 1747.

GRAND ET PETIT SÉMINAIRES DE TOURS, RÉUNIS.

G. 1056. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1665-1776. — Lettres patentes du 23 mai 1665, confirmatives du séminaire, établi à Tours, en 1662, par Mgr Le Boutillier, archevêque. — Consultation, en 1669, portant qu'on ne peut mettre arrêt sur une pension faite au séminaire sur les revenus du clergé. — Lettre de Mgr Amelot, archevêque de Tours, qui approuve le zèle des directeurs du séminaire, Louis Denis, Thomas Quentin, Joseph Sain et Jacques Guetté, et les exempte du droit de paroisse. — Traité, en 1680, entre lesdits directeurs et Edme Joly, supérieur général de la congrégation de la Mission, demeurant à Saint-Lazare, paroisse de Saint-Laurent, pour l'établissement, au séminaire de Tours, des prêtres de ladite congrégation. — Concordat, du 5 août 1680, entre les directeurs Denis, Sain, Quentin et Didier Mariau, curé de la paroisse Saint-Étienne, pour l'administration et l'inhumation des directeurs et séminaristes dans la chappelle du séminaire. — Extrait d'une délibération de la chambre ecclésiastique, concernant la pension de 200 livres, ordonnée, avec permission du roi, pour l'entretien du séminaire. — François Bonault et Toussaint Sibille, autorisés par Mgr Amelot à finir leurs jours au séminaire, sans payer de pension, en travaillant conjointement avec les directeurs, 1682. — Réception et ratification par l'archevêque, en 1686, de Nicolas Pierron et Noël Michau, prêtres de la congrégation de la Mission, présentés par Edme Jolly, supérieur général de ladite congrégation. — Déclarations des possessions, des acquêts faits et des dons reçus par le séminaire, faites au roi, en 1689 et 1692. — Quittance du trésor royal des amortissements du séminaire, pour une somme de 1,446 livres, 9 sous 9 deniers et les deux sous pour livre. — Arrêt du Conseil d'État, du 3 avril 1694, rendu en faveur des gens de main morte, possédant des biens amortis, qui les exempte de toutes taxes pour l'affranchissement des droits de cens, lots et ventes. — Ordonnance de Louis XIV, en 1695, portant amortissement des biens du séminaire. — Requête, en 1701, de Louis Parisot, procureur du

séminaire, contre le receveur des droits d'amortissement sur les nouveaux acquêts, qui leur avait fait payer ledit droit au 5e au lieu du 6e. — Arrêt du Conseil, ordonnant qu'il sera passé des baux devant notaire, de tous les biens de gens de main morte.

G. 1057. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

1653-1728. — Acquisitions, en 1666, par Pierre Grannon, chanoine et grand pénitencier de Saint-Gatien, supérieur du séminaire : sur Jean Ruer, jardinier, et Anne, sa sœur, pour 300 livres de rente, d'un corps de logis et jardin de 60 chaînées, près l'église des Minimes ; — sur Marc Serreau, couvreur, pour 25 livres, également de rente, d'un jardin audit lieu, clos de murs et haies. — Vente par Madeleine Brillon, veuve de Pierre Boutet, marchand, à Marc Antoine des Verneys, supérieur, Joseph Rajat et Nicolas Dizanbourg, prêtres de la congrégation de la Mission, d'une maison avec grand jardin, appelée la Caroline, rue Chaude, joignant la nouvelle rue, allant au mail, et la petite rue des Vicaires. — Emprunt, en 1716, d'une somme de 2,000 livres, fait par le séminaire à la dame Anne Girard, veuve de Jacques Testu, orfèvre, pour achever de payer sa maison de la Caroline. — Bail à ferme, en 1721, par Louis Debras, supérieur, à François Glenard, jardinier, du jardin appelé la Caroline, et d'un petit bâtiment joignant la maison de Bernard, avocat. — Quittances d'une somme de 1,920 livres, payée, en 1727, par le séminaire au chapitre Saint-Martin, pour 16 années de droits d'amortissement. — Déclarations rendues, en 1721, au chapitre de Saint-Martin, par Georges Guill, marchand, et par le séminaire, pour jardins, etc., rue des Petits-Minimes. — Procédures, en 1662-1670, entre Georges Guill, Jean Ruer et le séminaire, au sujet d'alignements et de construction de murs à frais communs.

G. 1058. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 65 pièces, papier.

1610-1775. — Déclarations : en 1665, de plusieurs pavillons avec cour et jardin de 64 chaînées, sur la rue Chaude, joignant d'un long le séminaire et d'un bout la rue des Vicaires, rendue à la seigneurie de Sainte-Maure par René Bastard, sieur du Pont, héritier de Georges Guill ; — de 40 chaînées de jardin, dans le nouvel enclos de la ville, joignant la ruette des Vicaires, par Etienne Gravier, sieur d'Ortière, échevin perpétuel de la ville de Tours, au fief du prieuré de Saint-Michel de la Guerche, appartenant aux Pères de l'Oratoire. — Bail à ferme, en 1674, par François Peron, écuyer, seigneur de Varennes l'un des 36 gentilshommes servant le Roi, de 4 arpents de terre, paroisse Saint-Étienne, pour 50 livres. — Procès-verbal de visite et estimation, en 1677, par Louis Thomas et François Leroux, bourgeois, Jean Verdais, voyer, Noël Thierry, maçon et architecte, des héritages pris sur Étienne Gravier, pour l'accroissement de la rue Traversaine, depuis la rue des Vicaires jusqu'au mail. — Conférence d'une frêche en jardin, paroisse du Chardonnet, chargée d'une rente de 4 livres, due par Étienne Gravier, les Minimes et autres à la cure de Sainte-Croix. — Bail, en 1716, pour 250 livres de rente, puis donation par ledit Gravier, échevin, à Marc-Antoine Desvernay, supérieur des grand et petit séminaire, de deux jardins avec maisons, près l'enclos du séminaire. — Différend entre le séminaire et François Lancelot de Jaucourt, seigneur de Champgrimont et de La Gâtinière, au sujet des droits d'indemnité. — Baux à ferme, de 1719 à 1734, des maisons et jardins vendus au Roi, par Louis Debras, supérieur, et les directeurs du séminaire, à divers jardiniers. — Sousseing, en 1747, d'Antoine Levasseur, Jean Dunneynet et Claude Girardin, supérieur, procureur et directeur des grand et petit séminaire, portant qu'ils consentent à se dessaisir, au profit du Roi, pour l'établissement d'une manufacture royale de damas, façon de Gênes, de 102 chaînées de jardin, compris deux maisons de jardinier, longeant le séminaire, le Mail, la rue Neuve, la Visitation et les Minimes. — Vente dudit terrain, en 1748, par ledit Levasseur, à M. de Savalette, intendant, aux charges par sa majesté de payer 345 livres de rentes constituées et d'indemnité. — Décomptes desdites rentes et indemnités, payés, en 1749, par M. Levasseur, aux sieurs de Jaucourt et de l'Oratoire. — Procédure, en 1762, entre le supérieur du séminaire et le sieur Papion, directeur de la manufacture qui s'obstinait à condamner un passage commun.

G. 1059. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 94 pièces, papier.

1667-1735. — Devis estimatif, en 1667, pour la construction de deux corps de bâtiment et d'une sacristie, pour le grand et le petit séminaire. — Plan en élévation du principal corps de bâtiment, à deux étages, contenant 18 ouvertures. — Marchés, mémoires des travaux exécutés, etc. — Procédure suivie au Parlement au sujet du paiement des derniers travaux, entre les directeurs du séminaire et les héritiers de Victor le Bouthillier, archevêque de Tours, qui avait pris à sa charge la plus grande partie de la dépense

pour ces constructions. — Avis du conseil, pensant que les ouvriers et entrepreneurs doivent être payés par lesdits héritiers, et non les dettes contractées par ces messieurs. — États de divers travaux faits par Pierre Latarre, Étienne Lefebvre, serrurier, Jean Barat, charpentier, Louis Dan et René Gandouin, entrepreneurs. — Emprunt de 8,581 livres, fait à Claude Sain, avocat au Bureau des finances, en 1674, sous la responsabilité du clergé et de l'archevêque, Michel Amelot. — Travaux de supplément en murs et voûtes, faits après le devis, en 1676. — Quittances de remboursement des rentes constituées pour achats et constructions, de 1674 à 1699. — Édit du Roi, du 9 août 1696, portant création d'une grande maîtrise et établissement d'un armorial, ou dépôt public des armes et blasons du royaume. — Arrêt du Conseil d'État, de 1699, servant de règlement au sujet des armoiries, pour ceux qui voudront payer les droits d'enregistrement, ou en être déchargés. — Sommations faites au séminaire pour le paiement desdits droits. — Donations : de 600 livres, faite au séminaire par une personne pieuse, pour la fondation de 12 messes en sa chapelle ; — de 3,600 livres, en 1678, par Jacques Guesté, un des directeurs, pour être enterré en ladite chapelle ; — de la closerie de Beauregard, par Joseph Sain.

G. 1060. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 48 pièces, papier.

1612-1750.— Don de maisons, terres, vignes et rentes, fait, en 1612, par les héritiers de Pierre Gasnay, sieur de la Bernardière, pour la fondation d'une messe tous les dimanches, dans une chapelle à construire au village et lieu de Gasnay, paroisse de Saint-Mars, si l'archevêque et le seigneur de Saint-Mars y donnent leur adhésion. — Bail pour 5 livres de rente, au profit de ladite chapelle, par Mathurin Gasnay, chanoine de Maillé, d'une maison à Saint-Mars. — Donations au petit séminaire, dit Saint-Charles, de 1679 à 1696, des rentes : de 20 livres, par Jean le Leroux, curé de Pont-de-Ruan ; — de 500 livres par le sieur de Bois-le-Comte ; — de 30, par René Houbereau, curé de La Ville-aux-Dames ; — de 70, par la demoiselle de Pont-Carré ; — de 200, sur la prévôté de Larçay, par le duc de Mazarin, pour l'instruction dans l'état ecclésiastique, des enfants de la campagne ; — de 500 livres, par Pierre Potel, écuyer, seigneur de Boisrenault, paroisse de Ballan. — Testament de François Leblanc, directeur du séminaire de Saint-Charles, faisant abandon de tous ses livres, ornements d'église et vaisselle d'argent, que lui avait légués le sieur Biot, curé de Reuilly. — Mémoire de travaux de serrurerie faits par Leblanc au bâtiment du séminaire de Bois-le-Comte, en 1692. — Accord, en 1696, entre les sieurs Bessière et de Bois-le-Comte, supérieurs du grand et du petit séminaire, pour que dans ce dernier les enfants soient instruits dans les lettres humaines et les sciences supérieures. — 1717-1732, décret de suppression des titres des prieurés et chapelles simples de Saint-Médard ou Mars-la-Pile et de Saint-Blaise-en-Gaudrée, paroisse de Luzay, et des chapelles Saint-Benoit et Sainte-Barbe, fondées en l'église de Saint-Martin de Tauxigny, et de leur réunion avec tous leurs revenus au petit séminaire Saint-Charles. — Copies des baux, de 1744 à 1750, des prieurés et chapelles de Tauxigny, de Saint-Blaise, de Saint-Mars-la-Pile, de Bono. — Déclaration, en 1750, de tous les biens et revenus du grand séminaire, rendue au Roi par les prêtres de la congrégation de la mission, supérieurs et directeurs du grand séminaire. — Autre des biens et revenus du petit séminaire, réuni au grand. — État du revenu du grand séminaire, s'élevant à 4,484 livres. — Ordonnance de M. de Fleury, en 1750, autorisant les directeurs à démolir la chapelle de Saint-Martin, l'ouragan du 15 mars ayant renversé un pignon de la maison du prieuré de Saint-Mars sur la voûte de ladite chapelle. — Nominations, en 1730 et 1774, par Joseph Petiteau et Pierre Joubert, curés de Montbazon, de Nicolas Besnard, fils de Jean, marchand, et d'Antoine Moreau, fils de Claude, marguillier, pour jouir de la place fondée par M. Reverdy.

G. 1061. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1696-1790. — Constitution, en 1696, des rentes de 167 livres et de 333 livres, sur les aides et gabelles et sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour la subsistance de deux maîtres et pour deux places d'élèves pauvres, par Pierre Potel, écuyer, seigneur de Boisrenault. — Association du petit séminaire de Saint-Mars avec celui de Saint-Louis de Paris, en 1696-1698. — Décret d'union, en 1716, du prieuré de Tauxigny au petit séminaire. — Lettres patentes de 1717, confirmant ladite union. — Arrêt d'enregistrement au Parlement, en 1727, des lettres de l'union dudit prieuré au petit seminaire et de l'établissement des prêtres de la congrégation de la Mission dans le petit séminaire. — Inventaire des titres des domaines et rentes de la maison de Bois-le-Comte. — Bail à ferme, en 1769, de tous les biens et revenus du prieuré de Grandmont, consenti par Jacques Mercier, abbé commendataire de

Saint-Jacques de Provins, prieur commendataire du Plessis-Grimault et de Notre-Dame-de-Bois-Rahier, dit Grandmont, à René Pion, pour 1,500 livres. — Moyens de l'opposition formée par la ville de Tours à l'union du petit séminaire, établi à Saint-Mars, puis à Saint-Symphorien, au grand séminaire établi à Tours. — Lettres patentes de 1770, pour l'union au grand séminaire de tous les biens des monastères de Grandmont ou Bois-Rahier, du Pommier-Aigre-lès-Chinon et de Villiers. — Brevet du roi, bulle apostolique, lettres patentes et arrêt d'enregistrement pour l'union de la mense abbatiale de Saint-Paul de Cormery au petit séminaire de Tours, 1776-1780. — Revenus des biens du petit séminaire : Bono, 2,500 ; Montoussan, 1,200 ; Pommier-Aigre, 1,800 ; Le Bouchet, 1,000 ; Sainte-Maure, annexe du Pommier-Aigre, 1,200 ; La Dorelle, dépendante du Pommier-Aigre, 160 ; Tauxigny, 5,000 ; Saint-Blaise, 1,000 ; mense abbatiale de Cormery, 7,000 ; Bossée et Bournan, dépendants de ladite abbaye, 4,000 ; Saint-Jean-du-Grès, 8,510 livres. — États des domaines des prieurés du Grès, de Fondmort, etc. ; — rentes dues auxdits prieurés par le marquis de Voyer, le baron de Marmande et autres seigneurs.

G. 1062. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 132 pièces, papier.

1561-1750. — Prieuré de Bois-Rahier. — Sommation faite, en 1640, par les religieux de Grandmont à Jeanne Boudet, veuve d'Antoine de Conygham, seigneur de Cangé, pour rentrer en jouissance d'une rente d'un setier de froment, aliénée en 1576 au seigneur dudit lieu par ordre du Roi. — Quittances des arrérages de ladite rente, payées à frère Léger Estorgue, supérieur de Grandmont, par Charles de Conygham et autres. — Procédure dudit Estorgue contre Pierre Adrien, bourgeois de Paris, poursuivant, en 1680, la vente de la seigneurie de Cangé, sur Nicolas de la Coudre, écuyer. — Reconnaissance de la susdite rente en 1685, par Nicolas de la Londe, chevalier, seigneur de Cangé, ingénieur des armées et fortifications du roi, et Marie Laurencin, sa femme. — Lettre du sieur de Sévelinges, seigneur de Cangé, en 1771, demandant au séminaire un titre de cette rente, pour connaître le mode de paiement. — Extraits de l'inventaire des fondations, donations, privilèges, etc., du prieuré de Bois-Rahier, concernant le prieuré et la seigneurie de Clerfeuille. — Échange, en 1561, entre Emmanuel-Philibert de Savoie, marquis de Villars, seigneur du Grand-Pressigny, et Alexis Regnault de Beaune, archevêque de Bourges, abbé commendataire de La Cour-Dieu et prieur de Bois-Rahier, qui lui donne la seigneurie de Clerfeuille pour une rente de 550 livres. — Prise de possession du prieuré de Clerfeuille par Philippe de Cachat, chevalier, aumônier du roi, en 1606. — Visite de l'église et des bâtiments. — Procédure, en 1607, entre Charles de Lorraine duc de Mayenne, seigneur du Grand-Pressigny, et ledit prieur, qui veut rentrer en possession de la terre et seigneurie de Clerfeuille. — Par transaction faite entre les mêmes, en 1610, le duc s'engage à acquérir, pour le prieur une autre terre d'égale valeur. — Saisie faite, en 1623, sur les fermiers du Grand-Pressigny, par Gabriel de Batac de Courlans, prieur, faute d'être payé de la rente. — Bail à ferme de Clerfeuille, par ledit prieur au fermier du Grand-Pressigny, pour 550 livres. — Autre transaction, en 1631, entre ledit de Batac de Courlans, prieur, et Pierre de Bruslard, vicomte de Puisieux, seigneur du Grand-Pressigny, qui hypothèque la rente sur les seigneuries de Pressigny et de Clerfeuille, et demande six ans pour acquérir celle promise en échange. — Vente, en 1661, par Louis Bruslard, chevalier, marquis de Sillery, baron de Pressigny, vicomte de Puisieux, et Marie de la Rochefoucauld, sa femme, à Macé Bertrand, chevalier, seigneur de la Bazinière, des Grand et Petit-Pressigny, Ferrière-Larçon, Estableau, Clerfeuille, etc., pour 500,000 livres. — Acte de 1727, par lequel la marquise de Fontenilles, la duchesse de Lorges et la marquise d'Ambres, héritières de Marie-Anne Bertrand de la Bazinière, dame du Grand-Pressigny, leur tante et grande tante, veuve de Claude de Dreux, marquis de Nancré, lieutenant général des armées du roi, reconnaissent devoir au prieuré de Bois-Rahier la susdite rente de 550 livres.

G. 1063. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1570-1789. — Consentement, en 1571, d'Étienne Perrotte, Scipion Gourdon, Laurent Bruslon et sa femme, détenteurs d'une frêche, appelée le clos des Métiviers, à payer une rente foncière d'un setier de froment et 3 sous aux religieux du Pommier-Aigre ou de Grandmont. — Saisie faite, en 1571, sur l'Hôtel-Dieu de Chinon, en vertu d'un jugement du 11 février 1570, rendu contre Jean Hurtault, administrateur, et qui le condamne à payer aux religieux de Grandmont, 3 années d'une rente de 3 livres 5 sous. — Extrait du testament d'Appelvoisin, chevalier, seigneur de la Jobetière, en Bas-Poitou, léguant une somme de 600 livres, à arrenter, pour la fondation d'un grand service annuel. — Sommation pour le paiement d'une rente de 22 sous, 6 deniers et 3 poules, faite en 1643, par Charles-Auguste d'Avaugour, prieur, à Daniel de

Pierres, chevalier, seigneur de Narçay, paroisse de Cravant. — Reconnaissance de ladite rente par Josias de Pierres, chevalier, seigneur de la Bonninière, paroisses d'Usseau et de Narçay. — Inventaire des rentes dues au prieuré de Grandmont-lès-Chinon, de 1366 à 1647. — Contenances dudit prieuré, en prés, terres, bois, dîmes, etc. — Devis des travaux à faire, en 1748, pour réparer l'église du prieuré de Bois-Rahier, la chapelle Sainte-Catherine, les bâtiments du prieur et des moines, ceux des closiers et métayers et les murs de l'enclos. — Transaction, en 1746, pour le partage des revenus du Pommier-Aigre-lès-Chinon, paroisse Saint-Benoît, entre Auguste d'Avaugour, prieur commendataire, et René Guiot de Montférant, religieux de l'abbaye de Grandmont, procureur général de l'ordre et prieur claustral dudit prieuré. — Inventaire des titres des prieurés du Pommier-Aigre, de Font-Mort et du Bouchet, ses annexes, réunis au séminaire. — Baux à ferme, de 1785 à 1789, par le prieur Jean Cossard, de la maison et seigneurie du Bouchet à Jean Orillard, marchand à Monts, pour 1,050 livres ; — de la terre et seigneurie de Font-Mort, paroisse de Valèche, à Florent-Réault, fermier général de la baronnie de Marmande, pour 1,260 livres ; — de la pêche des boires et de 93 chaînées de pré, en la prairie de Grandmont, à Jean Ferrand, pêcheur, et Jeanne Avisseau, sa femme, pour 150 livres.

G. 1064. (Registre.) — Petit in-folio, 123 feuillets, papier.

1771. — Inventaire très succinct des titres du prieuré de Bois-Rahier, ou de Grandmont-lès-Tours, dressé par de Beaune, notaire, en présence de Charles Didier, supérieur du grand séminaire et des religieux dudit prieuré, Charles-Joseph-Hélène Beausire, prieur commendataire, François Maurice du Puy-Daura, procureur, et Joseph-Louis Beausire. — Fondation du prieuré par Henri II, roi d'Angleterre. — Lettres patentes des rois de France, jusqu'en 1746, confirmant la fondation de ce prieuré et tous ses privilèges. — Contestation entre les religieux et le chapitre de Tours, qui lui disputait la possession des boires situées près du Bois-de-Plante. — Acquisition de bâtiments et domaines en la paroisse de Joué, et d'un fief appelé Le Tremblay. — Liquidation et valeur d'un rente de 7 setiers de froment, due par le prince de Rohan, sur son château de Narbonne. — Arrêt du Grand Conseil, de 1691, qui maintient Henri de Laval de Bois-Dauphin, évêque de La Rochelle, prieur commendataire de Grandmont, dans le droit de minage, perçu sur le marché de Chinon. — Sentence arbitrale, etc., au sujet du partage des biens du prieuré entre les religieux de Bois-Rahier et Nicolas Vassal, leur prieur. — Partage, par transaction, des bois de Bois-le-Roy *aliàs* Bois-de-Plante, entre le Roi et le prieuré. — Confirmations des privilèges du prieuré de Montoussan. — Rente de 12 setiers de seigle, un quart de vin, etc., due audit prieuré par Catherine de Médicis, dame d'Amboise, sur les seigneuries de Chenonceau et de Civray. — Bail du revenu temporel du prieuré de Montoussan, consenti à François Roy, pour 400 livres.

G. 1065. (Registre.) — In-folio, 324 feuillets, papier.

1790. — Inventaire général des titres et papiers du prieuré de Notre-Dame du Pommier-Aigre, autrement Grandmont-lès-Chinon, dressé en 1790, par C-F. Amelin, archiviste, géomètre et feudiste. — Les titres analysés remontent à 1154. — Décret portant suppression des manses de Bois-Rayer-lès-Tours, de Pommier-Aigre et de Villiers, et leur réunion au séminaire de Tours, à la charge de payer pension aux anciens religieux et de satisfaire aux charges et devoirs desdits prieurés. — Droit d'usage, chauffage, etc., dans la forêt de Chinon, concédé par Henri II, roi d'Angleterre, aux religieux de Grandmont. — Dénombrement du temporel du prieuré du Pommier-Aigre. — Donation aux religieux, de 20 sous de rente, par Jacquelin de Maillé, chevalier, pour le repos de son âme et de celle de sa fille, Isabelle. — Donation d'une mine de froment, faite aux religieux par Jean Terrate, bourgeois de Chinon, en présence de Guillaume de Marmande et de Guy Sagitte, châtelain, de Chinon. — Bail à François Castellon par Régnier des Marais, prieur commendataire de Grandmont, de cens, rentes et droits divers dans la forêt de Chinon, pour 324 livres par an. — Bail à cens, par les religieux à Simon Godefroy, d'environ 100 arpents, dans les landes de Grandmont, moyennant 35 sous, un chapon et une poule.

G. 1066. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier ; 2 plans.

1198-1789. — Prieuré de Montoussan, dépendant de Bois-Rahier. — Copie authentique de la fondation, en 1198, du prieuré de Montoussan, par Sulpice, seigneur d'Amboise. — Donation audit prieuré, en 1220, de l'île de Chisseel, avec la pêcherie, par Sibilla, veuve de Pierre. — Transaction, en la même année au sujet de cette île. — Vente, en 1236, par Guillaume Mar-

ques, *miles*, à Guillaume, meunier de Montoussan, d'une vigne, sise à La Fontaine, avec le vivier, sauf les cens, qu'il donne aux religieux. — Bail, en 1241, pour 12 sous et deux pitances de rente, par les frères de Montoussan à Benoit Rebul, d'une ile située sur le Cher, dans les paroisses de Chisseaux et de Francueil. — Vente, en 1430, par Philippe la Rue, prieur et administrateur de Montoussan, à Étienne Mirault, paroissien d'Écueillé, d'une maison et place, en la ville de Bléré, jadis occupée par feu Jean Pain-et-Vin. — Déclarations et aveux dudit prieuré rendus au Roi par les religieux, en vertu des lettres patentes de 1547. — Baux à ferme, de 1612 à 1668, des domaines du prieuré de Montoussan, par Arnault de Blandin, prieur, Étienne Cheviable, supérieur, et autres religieux du prieuré de Grandmont, à noble homme Adrien d'Anglade, Laurent Baron, Claude Pontlevoy, et Pierre Legris, marchands, pour 480 livres et 850. — Procès-verbaux de visite des bâtiments et terres du prieuré, faits à la requête des anciens et nouveaux fermiers. — Déclaration des administrateurs des hôpitaux, propriétaires de la terre et seigneurie de Saint-Règle, reconnaissant devoir chaque année au prieuré de Montoussan une rente de 2 setiers de seigle. — Procédure contre le duc de Choiseul, débiteur avec autres, envers le prieur de Montoussan, de 25 années d'une rente de 12 boisseaux d'avoine, une livre de cire, 2 chapons et 13 sous, sur une frèche dite de Badeuil, de 12 arpents. — Visite et estimation des réparations faites et à faire aux bâtiments du prieuré de Montoussan et des bois de réserve, faite en 1775, par Nicolas Tournier, procureur en la maîtrise des eaux et forêts d'Amboise. — Requête de Didier, supérieur du séminaire, demandant au Conseil l'autorisation de faire une coupe de 52 arpents de bois, âgés de 33 et 35 ans, estimée 7,800 livres, pour le paiement des réparations faites, montant à 3,269 livres, et celles à terminer, estimées 2,600.— Contestation entre les directeurs du séminaire et le duc de Choiseul, réclamant des droits de gruerie sur les bois coupés ; — mémoires et consultations d'avocats pour connaître si le séminaire, comme seigneur de fief et aumônier, n'est pas exempt de ce droit.— Précis adressé à ce sujet, au Conseil du duc de Penthièvre — Terrier du fief de Montoussan précédé des lettres accordées par le Roi, en 1689 — Plan de Montoussan et des bois environnants ; — autre de Chisseaux, du placier du Cher, des îles et du moulin.

G. 1067. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1153-1790. — Prieuré de Bono. — Transaction, passée en 1153, entre Saint-Julien et Aimery de Nerbonne, au sujet des terres que l'abbaye possédait dans le fief dudit Aimery. — Constitutions, en 1324, par Morice Siret et Perenelle, sa femme, au profit de Jean Le Rétif, prieur de Bono, d'une rente de 11 sous 6 deniers, un chapon et une géline, sur une noue contenant un quartier ; — en 1330, par Philippon de Rillé, pour le même, d'une rente de 1 setier de froment, 2 sous et 4 deniers. — Baux à ferme des biens et revenus du prieuré et seigneurie de Bono, situés dans les paroisses d'Athée, Bléré, Dierre, Saint-Martin-le-Beau, Sublaines, Luzillé, etc., consentis, de 1571 à 1689, par les prieurs Mathieu Gaultier, Nicolas et François Duval, écuyers et par les directeurs du séminaire, à Philippe Dauvergne, Pierre Bazet, notaire, et autres pour 800 livres, puis 1,300 et, en 1781, par Jean-Baptiste Cossard, supérieur, pour 2,500 livres. — Sous-bail, en 1620, des dîmes d'une métairie, dite La Pillette, paroisse de Luzillé, par Charles Noyret, fermier général de Bono, à Martin Barat, pour 4 setiers 10 boisseaux de blé. — Procès-verbal des réparations à faire aux bâtiments, etc., dudit prieuré, dressé par René Senard, maçon, Joseph Besnard, charpentier, et Jean Courlet, marchand. — Accord, en 1606, entre Jeanne de Juglard, femme de François Halleray, écuyer, seigneur de Forges, demeurant à La Copinière, paroisse de Chançay, et Laurent Turquentin, procureur au présidial de Tours, au sujet d'une rente de 7 setiers de froment sur le lieu de Ferrière, à Athée. — Autre, en 1619, par lequel François Duval, prieur de Bono, cède au sieur de Chesnaye, pour 4 livres de rente, un bordage, sur lequel il lui contestait le droit de fief. — Acquisitions, en 1672-1683, par Pierre Duval, fermier du prieuré de Bono, de diverses pièces de terre, joignant celles dudit prieuré.—Vente, en 1737, par Louis Duval, marchand, à Louis Debras, supérieur du séminaire, et à Pierre Coppier, procureur de ladite maison, pour 3,773 livres 5 sous, du lieu et métairie des Ormeaux, près Bono. — Arpentage des terres de ce domaine, donnant 16 arpents 75 chaînées. — État des bois du prieuré de Bono.

G. 1068. (Registre.) — In-4° oblong, 15 feuillets, papier, écrits.

1771-1790. — Livre de recette du prieuré de Saint-Julien de Bono, uni au grand séminaire de Tours. — Ledit prieuré affermé à Jean Belluot, sans autre réserve que le moulin de Vallée, par bail de neuf années, à commencer de Noël 1763, pour 1,200 livres par année. — Le moulin de Vallée, arrenté au sieur

Besnard, pour 154 livres 10 sous. — Reçu de Dom Girollet, cellerier de Saint-Julien de Tours, 58 sous d'indemnité, que lesdits religieux doivent à cause d'une vigne par eux achetée dans le fief de Bono ; — du sieur Belluot, pour la jouissance d'une dîme dite la Pillette, paroisse de Luzillé, en 1777, 24 livres.

G. 1069. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier. 2 plans.

1637-1786. — Prieuré de Tauxigny. — Bail à ferme, en 1637, du revenu temporel du prieuré de Tauxigny, par Jean Chattard, chanoine de Saint-Martin et prieur de Tauxigny, à Jean Buisson, sergent royal, pour 1,800 livres. — Déclaration de la châtellenie et seigneurie dudit prieuré, dépendant du petit séminaire de Tours, réuni au grand, rendue par les directeurs à l'assemblée générale du clergé de France et au bureau du diocèse de Tours. — Bail à ferme, en 1744, des revenus dudit prieuré, par le supérieur, Louis Debras, et le procureur, Pierre Coppier, prêtre, à René Archambault, chirurgien, pour 2,400 livres. — Sous-baux consentis, en la même année par ce dernier: des métairies de Meigneu, La Brosse et Penneverre ou Pennevaire, etc. ; — des dîmes de vin, de charnage et de verdage; — de prés joignant l'Échandon, la Vieille Rivière, la métairie de Meigneu, etc. — Bail à ferme, en 1771, de la métairie de Pennevaire, par Didier, supérieur, pour 315 livres, 120 boisseaux de froment, 12 poulets et chapons. — Bail à moitié, en 1776, de la métairie du Bois-d'Enfernet, ou des Mûriers, par René Crespin Gosmer, chanoine de Saint Gatien et supérieur du Séminaire. — Plan de ladite métairie et de ses environs, paroisse de Tauxigny. — Bail à ferme, en 1784, des bâtiments et revenus de la mense abbatiale de Cormery, par François-Benoît Gobard, administrateur des biens du séminaire Saint-Charles, à Charlotte Dupuy, veuve de Simon Girard, pour 3,894 livres. — Compte de recette et dépense des émoluments du greffe de la châtellenie de Tauxigny, pour 1777-1778, rendu par Legrand, greffier. — Visites des bois du séminaire, dans les paroisses de Saint-Mars-la-Pile, Athée, etc. —Arpentage des bois de Saint-Mars. — Compte du prix des bois de Bono, vendus à la charge de construire et relever 126 toises de fossés, réparer la chapelle et une chambre du prieuré. — Compte de ceux du prieuré de Tauxigny, vendus 5,133 livres, dont partie servira à la construction d'un bâtiment pour le petit séminaire.

G. 1070. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1669-1776. — Baux à ferme, en 1669-1710, de la grande dîme et des terrages de Tauxigny, par Pierre du Saussay, aumônier du Roi, procureur d'Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, abbé commendataire de Saint-Paul de Cormery, à René Pellé, marchand, pour 550 livres, plus un gros de 17 setiers de froment et seigle, au vicaire perpétuel de Tauxigny, et le 13e boisseau au prieur dudit lieu, pour son droit de grand gage. — Procès-verbaux de prisages du moulin banal de Ligoret et de celui du bourg. —Baux à ferme du moulin de Ligoret, en 1718, par Olivier-Victor Poitevin, prieur et seigneur de Tauxigny, à Jean Girard, meunier, pour 85 livres, 4 canards, 12 anguilles et 20 livres de pot de vin. — Inventaire des titres du prieuré, fait en 1772, à la requête de René-Jean-Crespin Gosmer, supérieur du séminaire. — Relevé des menus devoirs dus à la seigneurie de Tauxigny, et remis à M. Gobard en 1776, par Archambault, régisseur des biens dudit prieuré. — Prisée des grains de la ville et châtellenie de Cormery, en 1777 ; la pochée de froment, qui est composée d'un setier et demi ou de 12 boisseaux, a valu, au plus haut prix, 22 livres ; le seigle 12 livres ; l'orge 10 livres 16 sous ; l'avoine 5 livres 8 sous. — État des déboursés faits, en 1777, par le procureur fiscal, à l'occasion de l'affaire criminelle instruite à sa requête contre Pierre Marchau, accusé d'un crime de vol d'argent. — Extraits des papiers de recette, de 1571 à 1579, concernant les devoirs féodaux censifs et seigneuriaux dus à Jean Chotard, prieur et seigneur de Tauxigny. — Bail à ferme, en 1723, par le prieur, Victor Poitevin, des terres en friches, pâtis et bruyères, dépendants des frèches des Bezardières, et tous autres lieux en bruyères, pour 12 livres et deux chapons. — Bail à ferme, en 1767, de la métairie des Litardières, par Charles Didier, supérieur du séminaire, pour 370 livres. — Pièce de procédure, suivie au bailliage de Loches, en 1776, par les directeurs du séminaire, contre René Archambault, exfermier de Tauxigny, qui s'était approprié 30 arpents 83 perches de terre, dépendants de leur métairie du Bois d'Enfernet. — Baux à ferme, en 1785 et 1788, par M. Gobard, intendant de l'archevêque et administrateur du séminaire, de 12 arpents environ de bruyère, à prendre sur plus grand nombre, dans les bruyères d'Enfernet, pour un boisseau de froment l'arpent.

G. 1071. (Liasse.) 102 pièces, papier ; 1 plan.

1474 - 1760. — Petit-Beauregard. — Procédure, en 1576 et 1582, entre les moines de Marmoutier et les héritiers de Jean de Hures, avocat au siège présidial de Tours, débiteurs de 20 années d'arrérages d'une rente de 4 setiers de froment et de 16 deniers de cens, sur 7 arpents de terre, près Beauregard. — Bail judiciaire de partie de la Closerie du Petit-Beauregard, saisie par Catherine de Malescot, femme de Michel de Libersac, sur Jacques Boutet. — Bail par René Salmon, chanoine de St-Pierre-le-Puellier, à Jean Faultraye, maître ès-arts en latin, d'une chambre basse et d'un cellier, faisant partie d'un grand corps de logis du Grand-Beauregard, fief du Grand-Mandoux, pour 20 livres. — Différend entre ledit Salmon, propriétaire du Petit-Beauregard, et les religieux de Marmoutier, ces derniers prétendant que leur frèche du Grand-Beauregard comprenait une pièce de terre de 70 chaînées, dépendante du Petit-Beauregard. — Déclarations du Petit-Beauregard, rendues au fief de Marmoutier et à celui du Grand-Beauregard : par Pierre Voisin, tonnelier à Notre-Dame-la-Riche, en 1641, par René Salmon, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, en 1650, Joseph Sain, un des directeurs du séminaire, en 1680, et autres directeurs, jusqu'en 1760. — Plan de la closerie du Petit Beauregard, contenant 349 chaînées. — Procédure entre les moines de Marmoutier et les sieurs Didier, supérieur du séminaire, Guillaume Protte, passementier, et autres, détenteurs d'une frèche appelée Le Grand-St-Jean, pour le paiement de sept années d'une rente de 12 jallais de vin et 12 deniers de cens. — Extraits des registres terriers et de remembrances de Marmoutier, de 1474, concernant les Petit et Grand-Beauregard. — Quittances des dîmes et rentes payées pour le Petit-Beauregard, à l'Hôtel-Dieu, au curé de St-Symphorien et à l'abbaye de Marmoutier, de 1699 à 1716.

G. 1072. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier.

1679 - 1781. — Closerie de Chissay. — Vente au séminaire, en 1683, par Joseph Sain, prêtre, d'une closerie située au lieu dit La Servate, bourg et paroisse de Chissay, pour 1200 livres. — Mémoire dressé en 1698, pour parvenir à faire une déclaration au fief de Chissay, identique à celle fournie en 1617. — Acquisitions : par Louis Parisot, procureur du séminaire, sur Jean Chattet, marchand, d'une cave en roc avec cour, pour 100 livres ; — par François Carpentier, supérieur, et Joseph Royat, procureur, sur Gilles Sanglebeuf, vigneron, d'une petite grange avec cour et coursière, pour 80 livres. — Marché entre ledit Royat et Pierre Gaulean, maître vigneron, qui s'engage, pour 4 livres 10 sous la toise cube, à creuser une cave de 4 toises 3 pieds de long, sur 9 pieds de hauteur. — Déclarations par le séminaire de la closerie de Chissay, rendues : en 1698 et 1722, au marquis d'Effiat et à Angélique d'Escoubleau de Sourdis, veuve de François-Gilbert Colbert, maréchal de camp, marquis de Chabanais, dame de Chissay ; — en 1773 et 1781 à Étienne-François duc de Choiseul. — Arpentage des vignes de Chissay, donnant 365 chaînées. — Vente, en 1733, par Louis Auger, entrepreneur à Tours, au supérieur du séminaire, Louis Debras, d'une place et d'une masure, appelé La Servate, dans le bourg, près la closerie de Chissay, pour 20 livres. — Extrait des titres, concernant ladite closerie, de 1682 à 1698. — Lettre, signée Colbert Chabanais, amortissant une rente de 6 pintes de vin, due par le séminaire. — Donation au séminaire, en 1679, par Claude Prud'homme, prêtre, de sa maison et de ses meubles, d'une somme de 1,000 livres et de 20 setiers 10 boisseaux de froment de rente, à la charge d'être logé et nourri le reste de ses jours, enterré dans l'église du séminaire et d'un service annuel.

G. 1073. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 62 pièces, papier.

1450-1775. — Closerie de la Tannerie et annexes. — Extraits des anciens titres de la closerie de la Tannerie, de 1450 à 1699. — Déclarations de partie de ladite closerie, rendues, en 1520 et 1558, à François Bérard, seigneur de La Croix et autres, par Bertrand Garnier, sellier, Michel Saisy, marchand à Tours, en 1619 et 1655, par Boniface et Jacques Carré, marchands. — Autres déclarations de ladite closerie et de toutes ses annexes, provenant de donations faites par la dame veuve Carré, François Bouault et autres, rendues par les procureurs et directeurs du séminaire, de 1666 à 1775, à Charles Collin, substitut du procureur général au parlement de Paris, seigneur de la terre et seigneurie du Chêne ; — à Étienne Guilleraut, seigneur châtelain de la ville de Bléré et de la paroisse de La Croix ; — à Henriette Bernard Cormier de la Picardière, veuve de Jean-Baptiste Lorin de La Croix, avocat au bailliage et siège présidial de Tours, et au duc de Choiseul, à cause de sa seigneurie du Chesne. — Quittances de dîmes payées par le séminaire aux chapelains de Saint-Jean et au curé de Bléré. — Blâme

de l'aveu des vignes situées au clos de Loché et au Moulin-à-Vent, par la dame de Fortille, dame de Gilbert. — Éventillement des dépendances de la maison et closerie de La Bouaudière, acquise du sieur Bonault par le séminaire. — État des devoirs seigneuriaux dus par le séminaire à la seigneurie de La Croix.

G. 1074. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1740-1775. — Papier de recette des rentes de la maison de Bois-Lecomte, appartenant au petit séminaire Saint-Charles. — Rentes : de 40 sous, due sur trois quartiers de vigne, sis aux Basses-Babinières par les héritiers de la veuve Jacques Racaut ; — 3 livres dues solidairement par la veuve Guillaume Suteau et autres, sur un demi arpent de vigne, situé aux Avant-Ris ; — 4 livres 10 sous, sur 3 quartiers de vigne, près La Renardière, par Étienne Gaudin et autres ; — 6 livres 10 sous, sur trois caves et un quartier de vigne, situés aux Avant-Ris et au terrage du Champ-du-Four, par Jean Croix, 1747. — Bail emphytéotique, pour 99 années, de 3 arpents de bruyère, au taillis Yvon, et aux Ormeaux, pour 30 sous, à François Marchand, 1770.

G. 1075. (Liasse.) 1 pièce parchemin ; 23 pièces papier.

1770-1789. — Mémoires et lettres patentes concernant l'union des prieurés de Bois-Rayer ou Rahier, de Pommier-Aigre et de la mense monacale de Villiers, au grand séminaire de Tours. — Procédure à ce sujet entre le prieur de Pommier-Aigre, Jean-René Guyot de Montfferrant, Menard, curé de Saint-Benoît et les administrateurs du grand séminaire ; — procès-verbal de *commodo* et *incommodo* pour l'extinction des prieurés de Grandmont en Touraine et leur réunion au séminaire, 1774. — Différend entre le nouveau prieur Louis de Conzié, évêque d'Arras et les administrateurs du séminaire, pour déterminer qui paiera le procès perdu par le précédent prieur, mort insolvable, 1779. — Décret de l'official de Tours pour la réunion de Grandmont au séminaire, 1779.

G. 1076. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1771-1790.—Registre des rentes actives et passives du grand et du petit séminaire de Tours. — Rentes : de 300 livres, due par la fabrique de Saint-Saturnin, et léguée par M. Helvin, curé de ladite paroisse, pour être employée à des missions dans le diocèse, ou à payer la pension de deux jeunes clercs de cette paroisse, préférablement à tous autres ; — de 150 livres, dues à François Lesnault, prêtre, ci-devant jésuite à Ypres, pour 2,000 livres données par lui, en 1768, à l'occasion des réparations du séminaire ; — de 200 livres, aux dames de la Visitation, qui, en 1770, prêtèrent 4,000 livres pour réparer les bâtiments de Grandmont, lors de la réunion de ce prieuré au séminaire.— Lettres patentes de Louis XV, du 19 juillet 1770, autorisant l'archevêque de Tours à réunir au grand séminaire les menses conventuelles des prieurés de Bois-Rahier, Pommier-Aigre et Villiers, et accordant à Dom Charles-Joseph-Hélène Beausire, prieur de Bois-Rahier, 1,200 livres de rente annuelle, à prendre sur le revenu de la mense dudit prieuré, et 100 livres aux moines.

G. 1077. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1772-1791. — Comptes de recette et dépense des revenus du grand séminaire de Tours, rendus par les administrateurs à M. de Conzié, archevêque de Tours, pendant les années 1781-1791. — Compte de l'année 1781 : recettes de fermages, revenus divers et rentes, provenant du prieuré de Bono, des closeries de La Croix de Bléré, de Chissay, de la mense conventuelle de Bois-Rahier, de Montoussan, de La Singerie, de Grillemont, du chapitre de Saint-Martin, de la grande dîme d'Amboise, de la fabrique de Saint-Vincent de Tours, du château de Cangé, de la chapelle Saint-Michel, de la fabrique de Saint-Saturnin de Tours, du prieuré du Grès, etc. — Total de la recette, pour 1781, 25,219 livres 1 sou 1 denier ; — total de la dépense, 21,708 livres 19 sous 11 deniers. — Tableau des biens dépendants du petit séminaire, dit de saint Charles, dressé en 1783 : le prieuré de Tauxigny, les métairies de Sennevaire, des Meigneux, de la Brosse, des Mûriers, le moulin banal de Tauxigny, sur l'Échandon, celui de Ligoret, les droits de pêche, de boucherie, etc., la dîme de vin, la moitié des émoluments de la justice, les lods et ventes, etc., le tout dans le fief de Tauxigny, les prieurés de Saint-Blaise, en Gaudrée, paroisses de Luzay, de Saint-Médard, paroisse de Saint-Mars-la-Pile, la manse abbatiale de Cormery, les biens de la cure de Cormery.—Revenus : 6,665 livres; charges, 4,440 ; reste 2,224 livres pour l'entretien des directeurs et les pensions gratuites. — Comptes du séminaire Saint-Charles, de 1772 à 1779. — Inventaire des titres du petit séminaire de Tours, fait en 1776 par M. de Mazan, grand vicaire de l'archevêque.

TABLE DE L'INVENTAIRE

DES ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES D'INDRE-ET-LOIRE

ANTÉRIEURES A 1790.

Série G. — Archevêché. — Chapitre. — Séminaires. — Collégiales.

Églises paroissiales, Cures et Fabriques.


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 15 17 04 012 4